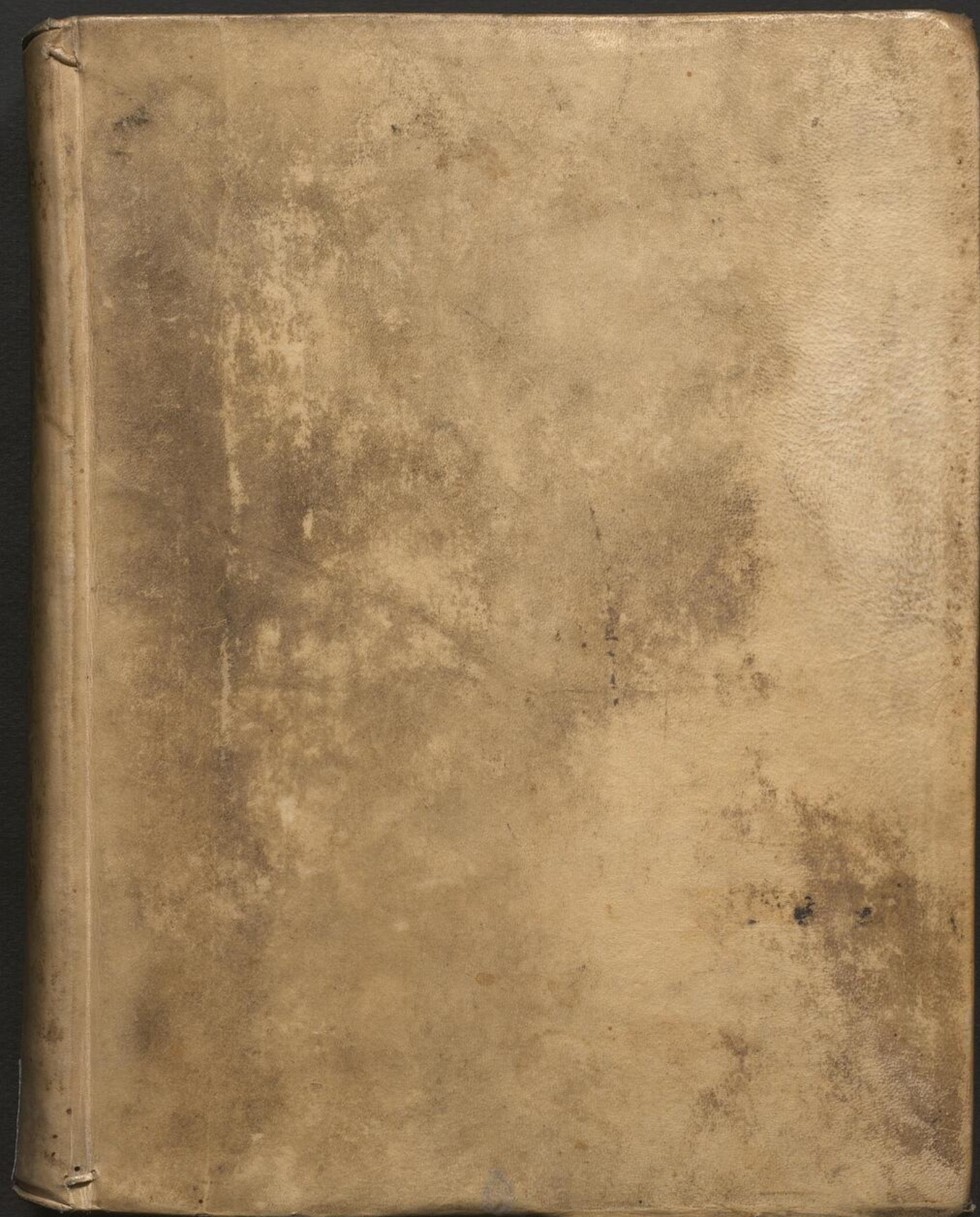


HISTOIRE
DES
PAPES.
TOM. III.

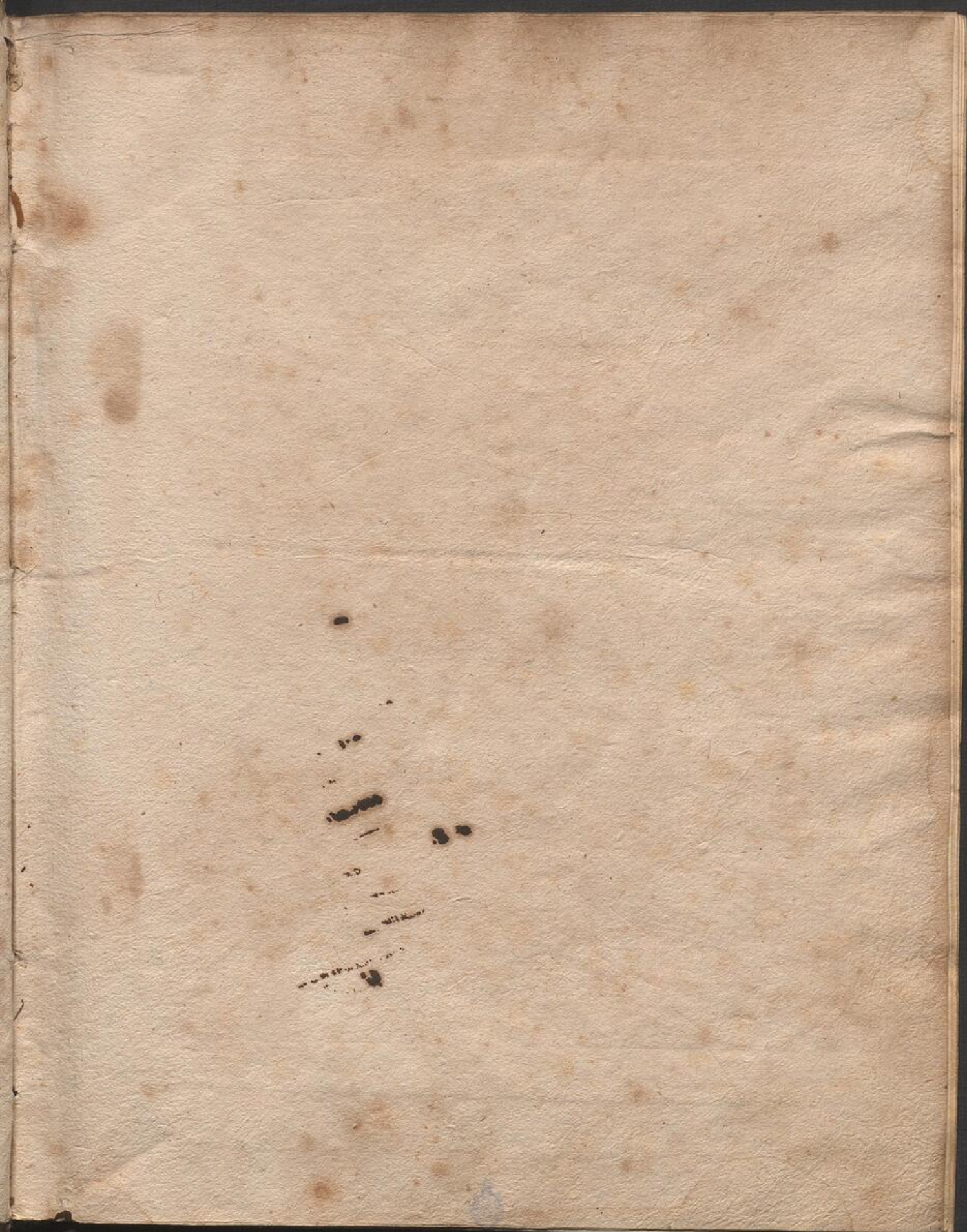
11

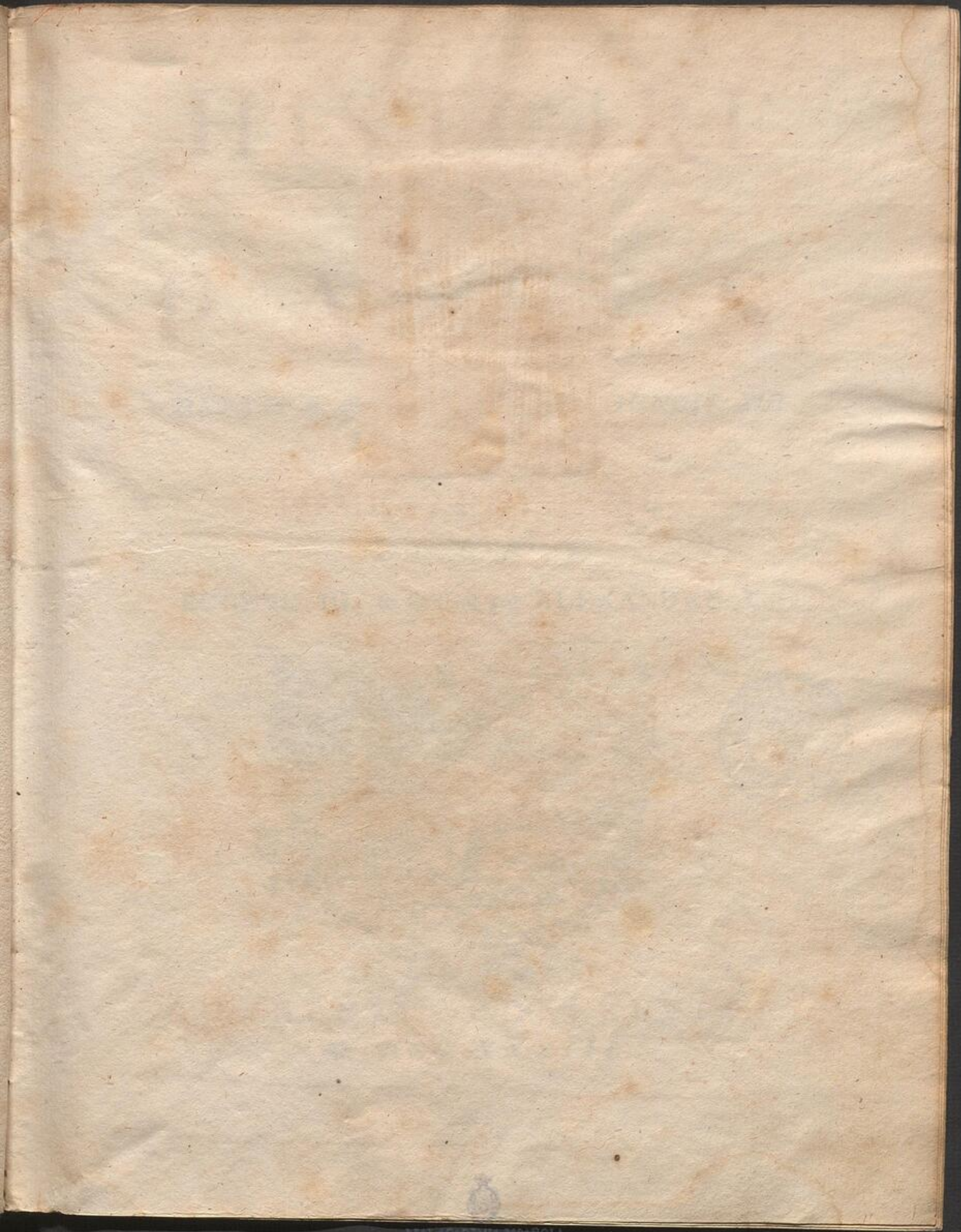
II

26



11-II-26







Ex Libris
Duque de Arcos
Nº 1882

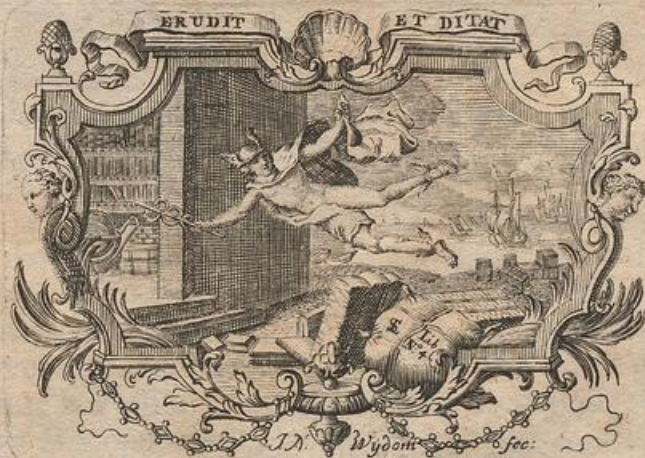
HISTOIRE
DES
PAPES,

DEPUIS S. PIERRE JUSQU'A BENOIT XIII
INCLUSIVEMENT.

TOME TROISIEME,

COMMENÇANT PAR

EUGENE III, & finissant par ALEXANDRE V.



A LA HAYE,
Chez HENRI SCHEURLEER.
M. DCC. XXXIII.

LETTRE DE L'AUTEUR
DE LA NOUVELLE
HISTOIRE DES PAPES,

Où l'on éclaircit divers Endroits du premier Tome
de cette HISTOIRE, censurez mal-à-propos
par un Anonime.

MONSIEUR,

J'AI reçu avec plaisir la *Bibliothèque Française*, tom. XVII. 2. partie, avec le volume VII. 2. part. d'une espèce de Journal, qui se publie à la Haye sous le Titre singulier de *Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, & sur d'autres Matières*. L'un & l'autre m'ont paru d'un Stile agréable: mais, j'ai trouvé ces deux Ouvrages très-différents dans l'Essentiel. Les Auteurs de la *Bibliothèque Française* sont judicieux, impartiaux, & solides, dans leurs Critiques. L'Anonime, qui compose les *Lettres sérieuses & badines*, est un Comique divertissant, qui en impose par de jolies Phrases, & dont la plupart des Censures sont dépourvues de toute apparence de Raison. Soies persuadé, Monsieur, que la Passion n'a point de part à ce Jugement. Ce n'est point par Reconnoissance, ce n'est que par Amour pour la Vérité, que je louë les Auteurs de la *Bibliothèque Française*. Ce n'est point par Vengeance, ce n'est que par un Effet de ma Sincérité, que je blâme le *Journaliste sérieux & badin*. Quoique les premiers aient fait un Éloge magnifique de mon *Histoire des*
Tome III. * Pa-

Jugement
sur la
Biblioth.
Françoise,
& sur les
Lett. ser.
& bad.

Papes (1), je ne me résoudrois jamais, par cette Raison, à approuver leur Journal, si cet Ouvrage ne me paroïssoit d'ailleurs judicieusement écrit; & suivant le même Principe d'Equité, je ne blamerois jamais les *Lettres serieuses & badines*, pour avoir été censuré, & indignement traité (2), par l'Anonime qui les donne au Public. Et, pour demontrer à cet égard mon Desintéressement & ma Droiture, je vous prie de faire imprimer, à la tête du III. Tome de mon Ouvrage, les Raisons importantes, & les Faits indubitables, que je vais opposer aux Censures de l'Anonime.

I. Cet Ecrivain fait d'inutiles Efforts, pour me charger du Blâme que j'ai répandu sur la Conduite du Pape Zozime, qui supposa de faux Canons du Concile de Nicée, pour autoriser en Afrique les Appels d'Outre-Mer. Cette Action criminelle m'a donné lieu de taxer ce Pontife d'*Impudence & d'Imposture* (3). Devois-je parler en d'autres Termes d'une Supercherie avérée par un grand nombre d'Evêques Africains (4)? Cependant, l'Anonime *serieux & badin* a eu la Hardiesse de dire, que, *comme si le Fait étoit solidement prouvé*, ou que j'eusse appris par une Révélation immédiate, que ces Canons contestez étoient une Addition frauduleuse de la façon du Pape Zozime, je ne laisse pas de l'en charger sans aucun Ménagement (5). C'est me dire de grosses Injures en Termes assez polis; car, si je ne pouvois pas mon Accusation, il est tout visible, que je serois convaincu des mêmes Crimes que j'ai imputez au Pape Zozime. Vous voyez, Monsieur, que l'Affaire est sérieuse, & qu'il ne s'agit de rien moins que de me justifier d'*Impudence & d'Imposture*, aux Dépens du Pape que j'en ai accusé, aux Dépens même de mon Adversaire qui m'oblige d'entrer Discussion. Voici les Reflexions Historiques, qui me justifient, & qui prouvent en même tems l'Ignorance & la Mauvaise-Foi du Pape Zozime & de mon injuste Censeur.

PREMIERE REFLEXION. L'Anonime *serieux & badin* recon-

(1) *Biblioth. Franç. tom. XVII. part. 2. art. 1.*
 (2) *Lettres ser. & bad. tom. VII. part. 2. Lett. 23.*
 (3) *Hist. des Papes, tom. I. pag. 188. 189.*
 (4) Voyez, dans le II. Tome des Conciles, les Actes du Synode d'Afrique, & les

CON-
 Lettres Synodales aux Papes Zozime & Celestin. Voyez aussi Stephanus Szegedinus, in *Speculo Pontificum*, pag. 1. & seq. & les Auteurs citez sous les Lettres (aa) pag. 188, de mon *Histoire des Papes & alibi.*
 (5) *Lett. ser. & bad. pag. 408.*

connoit (6) *serieusement*, que le Pape Zozime, alléguant quelques Canons aux Africains, *nomma le Concile de Nicée, au lieu du Concile de Sardique*. Je demande, s'il fit cette Bévûe de bonne-foi, ou malicieusement? Si mon Censeur veut que cela soit arrivé de bonne-foi, de même qu'on pourroit citer, sans malice, Tacite pour Tite-Live: donc, lui dirai-je, le Pape tomba dans une Erreur de Fait, qu'on ne peut excuser de Distraction, ou d'Ignorance. Si, après avoir copié un Passage de St. Augustin sur la Grace, je disois que ce Passage est d'Origene, la plus grande Faveur, qu'on pourroit me faire, ne seroit-elle pas de dire, que j'étois distrait dans le moment que j'écrivois cette Pensée? Et d'autres Censeurs moins indulgens ne se croiroient-ils pas fondez à m'accuser d'Ignorance? L'Avanture, que j'examine, ressemble parfaitement à cette Supposition. Ne falloit-il pas être, ou distrait, ou fort ignorant, pour confondre, dans une Matière très-importante, les Canons de Nicée avec ceux de Sardique? Mais, si mon Censeur Anonime avoit assez de Bonne-Foi, pour reconnoître, qu'il y eut probablement de la Malice dans la fausse Citation des Canons de Sardique, sous le Nom respectable du Concile de Nicée, il n'en faudroit pas davantage; l'Imposture seroit avérée par l'Aveu de l'Apologiste même de Zozime. Cette Supposition ne fera jamais réalisée. On ne doit pas attendre une si belle Marque d'Équité de la part de l'Anonime. Je suis donc obligé de rapporter d'autres Preuves de mon Accusation.

SECONDE REFLEXION. L'Auteur *serieux & badin* dit (7), que les *Canons de Nicée avoient été expliquez par d'autres Canons au Concile de Sardique*. Cette Solution subtile n'est pas de son Invention. Il y a long-tems que quatre Cardinaux très-celebres dans la Republique des Lettres (8) ont fait leurs Efforts pour la rendre solide. Je l'ai indiquée dans mon *Histoire des Papes* (9); & j'ai remarqué à cette occasion, que, *quand même cette Solution seroit aussi solide qu'elle est frivole, elle ne justifieroit pas le Pape d'Ignorance, si elle le justifioit de Mauvaise-Foi*. Donner, pour les Sentimens d'Aristote, ceux d'Averroës ou de quelqu'autre Commen-

(6) Pag. 409.

(7) Pag. 409.

(8) Baronius, Bellarmin, Norris, & du

Perron.

(9) Tom. I. pag. 189.

mentateur de ce Philosophe, croïez-vous, Monsieur, que ce seroit le moïen de s'acquérir dans la Republique des Lettres la Réputation de Savant?

TROISIEME REFLEXION. Il y a de l'Injustice dans le Procédé de mon Censeur. Il ne dit point que j'ai indiqué, dans mon Ouvrage, la Solution dont il se fait honneur, & il supprime l'Observation qui la refute au même Endroit. Les Loix de l'Honneur, de l'Equité, & de la Critique, l'obligeoient à prouver que le Subterfuge, dont il fait usage, étoit une Vérité Historique. Agissant autrement, il a tenu une Conduite toute remplie d'une Mauvaise-Foi très-marquée.

QUATRIEME REFLEXION. *Les Canons de Nicée*, dit-il, *avoient été expliqués par d'autres Canons au Concile de Sardique.* Peut-on rien dire de plus contraire à la Raïson, & à la Vérité de l'Histoire? C'étoit s'aviser un peu tard d'ajouter un Commentaire aux Canons de Nicée, après plus de 22. ans. Le Concile de Nicée fut tenu l'an 325. sous les Auspices de Constantin, qui, le Sabre à la main, fit condamner l'Hérésie Arienne. Celui de Sardique se tint l'an 347., pour réunir les Eglises d'Orient & d'Occident, & pour rétablir St. Athanase dans son Siege (10). De plus: si le Concile de Sardique s'étoit tenu pour expliquer celui de Nicée, pourquoi le Pape, ou ses Légats, n'en avertirent-ils pas les Evêques d'Afrique? Ceux-ci, n'ayant point trouvé dans leur Exemplaire du Concile de Nicée le Canon qu'on leur alleguoit comme fait dans cette Assemblée, se plainquirent hautement, & prirent même le parti d'envoyer des Députez fideles en Orient, pour consulter les Originaux. Ils écrivirent en 419. à Boniface I, Successeur de Zozime, que cette Affaire avoit causé des Contestations fort pénibles; & vous avez vû, Monsieur, dans mon *Histoire des Papes* (11), le Précis de la Lettre Synodale qu'ils écrivirent en 423. au Pape Celestin I., pour se plaindre de la Supercherie qu'on leur avoit faite en alléguant le Canon de Sardique, sous le Nom du Concile de Nicée. Il est étonnant, que les Africains ignorassent alors ce qu'on voudroit établir aujourd'hui comme une Vérité Historique. 1. Il n'est pas

(10) *Socrate, Hist. Escl. Liv. II, chap. 20. ch. 7.*
Sozomene, Liv. III, ch. 11. Theodoret, Liv. II. (11) *Tom. I, pag. 200.*

pas moins surprenant, que Zozime, Boniface, & Celestin, ne se soient jamais avisez de leur dire: *Pourquoi faire tant de Bruit, & vous donner de si grands & de si penibles Mouvements sur cette Affaire? Le Canon, allégué pour favoriser les Appellations à Rome, ne se trouve pas dans les Actes du Concile de Nicée; & à la vérité, il ne fut pas fait dans ce Concile: mais, ignorez-vous qu'il est du Concile de Sardique, qui fut tenu en 347. pour expliquer les Canons de Nicée? N'auroient-ils pas tenu ce Langage, s'il eut été appuié sur la moindre Apparence de Vérité? Leur Silence à cet égard n'est-il pas une pleine Conviction de l'Ignorance & de la Mauvaise-Foi de ceux qui alleguent avec confiance une Raison si pitoïable, pour justifier Zozime d'Imposture? Et, en faisant d'injustes Efforts en faveur de ce Pontife, ne se rendent-ils pas coupables des mêmes Crimes dont ils voudroient décharger sa Mémoire?*

CINQUIEME REFLEXION. Comparons maintenant les Decrets de Nicée avec le Canon de Sardique; & nous trouverons, Monsieur, que l'Anonime *serieux & badin* doit plutôt exciter la Compassion que la Haine des Savans. Vous convenez avec toutes les Personnes raisonnables, qu'une Explication doit avoir un Rapport nécessaire & bien lié à la chose expliquée. Si un Commentaire est directement opposé aux Termes & au Sens du Texte, ce n'est pas une Explication, c'est un Sentiment contradictoire. Or, le Canon de Sardique, qui favorise les Appels d'Outre-Mer au Siege de Rome, est manifestement contraire, & au Sens, & aux Termes, des Decrets de Nicée. N'est-ce donc pas se rendre ridicule, que de dire avec gravité, que le Concile de Nicée fut expliqué par le Concile de Sardique? En produisant les Pièces toutes simples, je démontrerai ce que j'avance. Voici ce qui fut réglé au Concile de Nicée sur la Jurisdiction des Evêques. „ Touchant les Excommuniez, Clercs ou Laiques, la „ Sentence doit être observée par tous les Evêques de chaque „ Province, suivant le Canon qui défend que les uns reçoivent „ ceux que les autres ont chassés. Mais, il faut examiner si l'Evêque ne les a point excommuniez par Foiblesse, par Animosité, ou par quelque Passion semblable. Afin que l'on puisse „ l'examiner dans l'ordre, il a été jugé à propos de tenir tous les „ ans deux Conciles en chaque Province, où tous les Evêques

„ traiteront en commun ces fortes de Questions; & tous déclara-
 „ reront légitimement excommuniés ceux qui seront reconnus
 „ avoir offensé leur Evêque, jusques à ce qu'il plaise à l'Assemblée
 „ blée de prononcer un Jugement plus favorable pour eux (12). „
 Y a-t-il dans ce Canon, qui est le 5., le moindre Mot qui favorise
 les Appels au Siege de Rome? N'y est-il pas, au contraire, expressement
 marqué, que les Causes Ecclésiastiques seront examinées & jugées, en
 dernier Ressort, par les Synodes Provinciaux? Cependant, le Concile de
 Sardique établit dans son 3. Canon, qui est celui dont il s'agit, qu'on
 peut appeller des Conciles Provinciaux au Siege de Rome. Voici les termes
 de ce fameux Canon. „ Osius dit: Il faut ajouter, qu'aucun Evêque ne
 „ passe de sa Province à une autre où il y a des Evêques, s'il n'y
 „ est invité par ses Confreres; car, nous ne voulons pas fermer
 „ la Porte à la Charité. Et, pour en ôter tout Prétexte, il ajoute
 „ encore: Si deux Evêques de même Province ont une Affaire
 „ ensemble, aucun des deux ne pourra prendre pour Arbitre
 „ un Evêque d'une autre Province. Que si un Evêque, aiant été
 „ condamné, se tient si assuré de son bon Droit, qu'il vueille
 „ le être jugé de nouveau dans un Concile: honorons, si vous
 „ le trouvez bon, la Mémoire de l'Apôtre St. Pierre; que ceux,
 „ qui ont examiné la Cause, écrivent à Jules Evêque de Rome. S'il
 „ juge à propos de renouveler le Jugement, qu'il donne des Juges.
 „ S'il ne croit pas qu'il y ait lieu d'y revenir, on s'en tiendra à ce
 „ qu'il aura ordonné. Le Concile approuva cette Proposition. L'Evêque
 „ Gaudence ajouta (*pour former le 4. Canon,*) que, pendant cette
 „ Appellation, on n'ordonneroit point d'Evêque à la place de celui
 „ qui étoit déposé, jusqu'à ce que l'Evêque de Rome eut jugé la Cause.
 „ Pour éclaircir davantage le Canon précédent, Osius ajouta: Quand
 „ un Evêque déposé par le Concile de la Province aura appelé & eu recours
 „ à l'Evêque de Rome, s'il juge à propos que l'Affaire soit examinée
 „ de nouveau, il écrira aux Evêques de la Province voisine, afin qu'ils
 „ en soient les Juges. Et si l'Evêque déposé persuade à l'Evêque de Rome
 „ d'envoier un Prêtre d'auprès de sa Personne, il le pourra faire, &
 „ envoier des Commissaires pour juger de

(12) Fleury, Hist. Eccl. liv. XI. 20. pag. 132.

„ de son Autorité avec les Evêques. Mais, s'il croit que les
 „ Evêques fussent pour terminer l'Affaire, il fera ce que sa Sa-
 „ gesse lui suggerera (13). „ Il faudroit être de la dernière Stu-
 pidité, pour ne pas voir que les Canons de Nicée, & ceux de
 Sardique, sont contradictoires dans le Point essentiel. Le Concile
 de Nicée ne reconnoit pour Juges dans les Matieres difficiles,
 que les Conciles Provinciaux. Celui de Sardique reconnoit que
 le Jugement du Pape est supérieur à celui de ces mêmes Conci-
 les. Prétendre, que ceux-ci sont *une Explication* des premiers,
 c'est dire la plus grande Pauvreté du Monde, il faut avoir les
 Privileges d'un Auteur *serieux & badin*, pour avancer sans rou-
 gir une Sottise de cette Nature. On feroit un plaisant Com-
 mentaire sur les Lettres de mon Censeur, en suivant cette Ma-
 niere d'Explication. Suivant cette Méthode, les Ultramontains
 auroient bien-tôt ruiné nos Privileges & nos Libertez. Nous
 disons que le principal Point des Franchises de notre Eglise con-
 siste dans le Pouvoir que nos Evêques ont eu de tout tems de ju-
 ger, dans le Roiaume, les Affaires Ecclésiastiques, sans avoir re-
 cours au Pape. Nous ajoutons même, que les Appels, interjet-
 tez par un François au St. Siege, feroient une Infraction de nos
 Immunités: ce qui est conforme au 5. Canon de Nicée qu'on a
 rapporté ci-dessus. Mais, selon les Principes de mon *Badin* de Cen-
 seur, ce seroit expliquer nos Prétensions, que de dire avec
 les Ultramontains, que le Pape, étant Juge legitime & univer-
 sel de toutes les Matieres Ecclésiastiques, & qu'étant Supérieur
 au Concile, non seulement il est permis, mais que c'est un De-
 voir, d'appeller à son Tribunal, du Jugement rendu par les Evê-
 ques, ou par un Concile Provincial. En établissant des Maximes
 si contraires à nos Usages, & à nos Droits, mon Censeur ne fera
 pas sa Cour à nos Parlemens, à nos Universités, ni au Roi Louis
 XV., qui connoit maintenant, à cet égard, ses véritables Inté-
 rêts. Il paroît assez que mon Adversaire, peu versé dans les An-
 tiquitez Ecclésiastiques, ne s'est attaché qu'à censurer mon Ou-
 vrage, au Mépris des Regles les plus communes de la Critique
 & de l'Equité naturelle. Trompé par un Subterfuge des plus fri-
 voles, il est tombé dans une grossiere Erreur, sur laquelle il a
 pour-

(13) Fleury, *Hist. Eccl. liv. XII. §. 39. pag. 331.*

pourtant ôsé fonder, selon sa Coutume, de vains Triomphes, qui devroient le couvrir de Confusion. S'il veut, contre mes Preuves démonstratives, soutenir encore que les Canons de Sardique sont une *Explication* de ceux de Nicée, il me prendroit peut-être envie de divertir le Public, en expliquant dans ce Goût-là quelques Endroits de ses Lettres *serieuses & badines*.

SIXIEME REFLEXION. Il ajoute, que les Latins avoient les Canons de Nicée & ceux de Sardique dans un même Recueil. Mais, il y a trop de Différence entre ces Canons, pour les confondre. Citer les uns pour les autres, c'est agir avec autant d'Ignorance & de Mauvaise-Foi, qu'il y en auroit à citer, sur l'Article du Mariage, les Canons du Concile de Trente sous le Nom du Concile de Nicée. On fait que les Peres de Nicée, sur les judicieuses Remontrances de Paphnuce, ne voulurent pas obliger les Ecclésiastiques au Célibat; & que les Peres de Trente leur ont formellement interdit l'Usage du Mariage.

SEPTIEME REFLEXION. Mon Censeur dit encore, que *comme les Canons de Nicée, & ceux de Sardique, étoient EGALLEMENT la Décision d'un Concile, ils devoient avoir EGALLEMENT Force de Loi Ecclésiastique*. Nouvelle Erreur! Il y a une prodigieuse Différence entre les Conciles que l'Auteur *serieux & badin* trouve EGAUX. Le Concile de Nicée a toujours constamment passé dans l'Eglise pour un Concile Universel, & le Clergé de tous les Siècles, sans en excepter même les Protestans, s'est soumis à ses Décisions. Mais, il n'en est pas de même du Concile de Sardique. L'Ecrivain *serieux & badin* apprendra ici: 1. Que ce Concile a été long-tems inconnu & sans Autorité dans l'Eglise: 2. Que cette Assemblée ne fut composée que d'Evêques Occidentaux. Les Orientaux firent Schisme, & les Latins eurent ainsi le Champ libre pour donner atteinte à la Discipline & aux Libertez Ecclesiastiques en faveur du Siege de Rome, qui les avoit déjà soumis pour la plupart. Dans l'Affaire d'Apriarius qui donna lieu à l'Imposture de Zozime, les Africains témoignèrent une grande Soumission au Concile de Nicée; mais, ils s'opposèrent avec Fermeté au Canon de Sardique, produit par Zozime. L'Eglise d'Afrique étoit alors une Eglise très-illustre, très-nombreuse, & gouvernée par des Prélats fort éclairés. De sorte que la Différence, qu'elle mit entre les deux Conciles, autorise suffisamment

ment celle que j'y remarque, & détruit la prétendue EGALITE' que mon Censeur voudroit établir.

CONCLUSION. Il fuit évidemment de tous ces Faits, que, sans *Révélacion immédiate*, il est très-facile de prouver, que les Canons contestez étoient une Citation frauduleuse de la façon de Zozime, & qu'il y eut de l'*Impudence*, & de l'*Imposture*, dans la Conduite de ce Pontife. D'où il fuit encore, que le Portrait hideux, que j'en ai tracé, est fait d'après Nature. Je ne veux pourtant pas m'opposer au Plaisir, que l'Auteur *serieux & badin* pourroit trouver à soutenir qu'un Pape de ce Caractere jouit de la Béatitude Celeste. Cette Opinion le flatte peut-être de l'Espérance de parvenir un jour au même Bonheur.

II. L'Anonime trouve que St. Celestin, ou Celestin I. de ce Nom, n'est pas plus ménagé que Zozime dans mon Ouvrage. Il lui plaît de censurer de petits Traits Critiques inférez entre deux Parentheses dans un Mémoire que ce Pontife donna aux Legats, qu'il envoioit au Concile d'Ephese: „ Comme peu de Lecteurs, „ dit-il, auroient eu l'Esprit d'y trouver tout le Venin que notre „ Historien y découvre, il a jugé à propos de larder ce Mémoi- „ re d'un joli petit Commentaire de sa façon (15). „ La première chose que je dois répondre à mon Censeur, c'est que ce *joli petit Commentaire* n'est pas de ma façon: il m'a été fourni, avec la Traduction du Memoire, par un Inconnu: mais, je ne fais aucune difficulté de m'en rendre garant; car, je n'en ai fait usage, qu'après m'être convaincu que tous les Traits conviennent parfaitement aux deux Personnages qu'ils caractérisent. Je vous fatiguerois, Monsieur, si j'entreprendois de prouver cette These en détail: il vaut donc mieux vous prier de relire avec Attention, & sur-tout avec un Esprit d'Impartialité, la Vie de Celestin I., dans le premier Tome de mon *Histoire des Papes*. Vous y verrez, Monsieur, que je n'avance rien de faux, & que tout Lecteur, impartial, attentif, & judicieux, auroit pu trouver dans le Mémoire dont il s'agit le même Venin que j'y découvre.

Mais, que vous dirai-je de l'insigne Mauvaise-Foi de mon Censeur, qui voudroit persuader au Public, que tous les Monumens de l'Antiquité, dont j'ai fait usage dans mon *Histoire des Papes*, sont

lardez

(15) *Lett. ser. & bad. pag. 411.*

lardez d'un semblable Commentaire. Rien de plus faux; & c'est pourtant à insinuer ce gros Mensonge, que tendent ces Expressions: „ Ce seul Morceau, dit-il, pourra vous faire connoître „ quelle est sa Maniere d'employer les anciens Monumens qui lui „ tombent sous la main (16). „ Je crois qu'il n'y a que ce seul Endroit, dans tout l'Ouvrage, qui soit *lardé* d'un Commentaire. Sur une Action, qu'un homme ne commettra qu'une seule fois en sa Vie, peut-on dire, avec équité, que c'est-là sa Maniere d'agir? Peut-être trouverois-je bien, dans les sept Volumes des *Lettres serieuses & badines*, un Endroit exempt de Préjugé, d'Ignorance, ou de Mauvaise-Foi: mais, un seul Endroit de cette espece m'autoriseroit-il à dire, que *c'est la Maniere de critiquer de de l'Auteur serieux & badin*? Un pareil Jugement ne seroit pas exempt d'Injustice. D'où il suit nécessairement une Conséquence peu avantageuse à mon Adversaire.

III. L'Anonime ne peut souffrir, que j'aie eu assez de Générosité pour justifier le malheureux mais innocent Nestorius, contre ses Persécuteurs. J'ai pourtant prouvé tout ce que j'ai dit à la Décharge de ce prétendu Hérésiarque par les Autoritez respectables de Mrs. Simon, du Pin, & Bayle; & il suffiroit de renvoyer le Lecteur à l'*Histoire des Papes*, Tome I. pag. 203. & 207. & aux Auteurs que j'ai citez en ces Endroits. Mais, pour éviter la Peine de cette Recherche à beaucoup de Personnes, qui n'aiment pas à feuilleter plusieurs Volumes, ou qui ne sont pas en état d'avoir recours aux Ouvrages qu'on leur indique, je vous prie de lire attentivement ce je vais vous dire.

On ne sauroit mieux juger des Sentimens de Nestorius, que par l'Exposition qu'il en fit lui-même dans une Lettre écrite à Celestin I. Evêque de Rome. Il dit, „ Qu'ayant trouvé dans „ Constantinople des Personnes qui corrompoient la Foi ortho- „ doxe, il tâchoit de les guérir par les Voies de Douceur, quoi- „ que leur Hérésie approchât de celle d'Arius & d'Apollinaire, „ parce qu'ils faisoient dégénérer l'Union des deux Natures en „ Jésus-Christ en Confusion & en Mélange, faisant naître de Ma- „ rie la Nature Divine, & changer la Chair de Jesus-Christ en sa „ Divinité; que, sur ce Fondement, ils donnoient à la Vierge Mere

St. Cyrille
& Nesto-
rius ne
différoient
que dans
les Ter-
mes.

(16) *Lett. ser. & bad.* pag. 411.

„ Mere de Christ la Qualité de Mere de Dieu ; que ce Terme,
 „ quoiqu'il soit impropre, pourroit se souffrir, à cause de l'U-
 „ nion du Verbe & de l'Humanité, si l'on ne supposoit pas que
 „ la Vierge est Mere du Verbe de Dieu ; ce qui est insoutena-
 „ ble (17). „ Dans la seconde Réponse qu'il fit à St. Cyrille, il
 „ loue ce fameux Dévot, „ d'avoir reconnu la Distinction des deux
 „ Natures en Jesus-Christ ; mais, il l'accuse de ruiner dans la suite
 „ cette Vérité, & de rendre la Divinité passible & mortelle. Il
 „ avoue, que les deux Natures sont unies : mais, il soutient qu'on
 „ ne peut pas, à cause de cette Union, attribuer à l'une des deux
 „ des Qualitez qui n'appartiennent qu'à l'autre ; & il prétend,
 „ que toutes les fois que l'Écriture Sainte parle de la Passion &
 „ de la Mort de Jesus-Christ, elle l'attribue à la Nature Humai-
 „ ne, & jamais à la Divine (18). „ Selon St. Cyrille, Nesto-
 „ rius avoue que le Verbe s'est incarné, & qu'il a été dans le Ven-
 „ tre de la Vierge avec l'Homme qui est né de Marie ; mais, que
 „ l'Homme „ n'est point Dieu naturellement, & que c'est l'Hom-
 „ me, qui est mort, & qui est ressuscité (19). Nous confessons,
 „ dit Cyrille, que le Verbe de Dieu est immortel, & la Vie mê-
 „ me ; mais, nous croions qu'il s'est fait Chair, & que, s'étant
 „ uni avec une Chair animée d'une Ame raisonnable, il a souf-
 „ fert en sa Chair, comme il est dit en l'Écriture : & , par ce que
 „ son Corps a souffert, on dit qu'il a aussi souffert, quoiqu'il soit
 „ d'une Nature impassible ; & , parce que son Corps est ressuci-
 „ té, on dit qu'il est ressuscité (20). „ Vous voyez, Monsieur,
 „ qu'il n'y avoit, entr'eux, qu'une Dispute de Mots : car, St.
 „ Cyrille ne prétendoit pas que le Verbe, entant que Verbe, eut
 „ souffert la Mort. Il reconnoissoit, que le Verbe est d'une *Natu-
 re impassible* ; mais, il vouloit, qu'à cause qu'un Corps humain
 „ uni au Verbe étoit mort & ressuscité, on pût dire que le Verbe
 „ étoit mort & ressuscité. Il ne s'agissoit donc que d'un Tour de
 „ Phrase. La Dispute ne rouloit point sur la Chose même. Nesto-
 „ rius, & Cyrille, convenoient tous deux, que le Verbe, entant
 „ que tel, n'étoit point mort sur la Croix ; mais, qu'il s'étoit uni
 „ avec une Chair formée dans le Sein de la Sainte Vierge, & qui
 „ avoit

(17) Du Pin, *Biblioth. des Aut. Eccl. tom.*
 3. *part. 2. pag. 287.*
 (18) Du Pin, *ubi supr.*

(19) Du Pin, *ibid. p. 289.*
 (20) Du Pin, *ibid.*

avoit été crucifiée. Ils disputoient donc pour favoir, si, en conséquence de ce Dogme, on pouvoit user de certaines Phrases: ou, plutôt, quoiqu'il ne s'agit véritablement que de la Maniere de s'exprimer, Cyrille, aveuglé par son Zèle intolérant, accusoit injustement Nestorius d'attaquer un Dogme, dans le tems que ce prétendu Chef de Secte n'en vouloit qu'à la Maniere de l'expliquer; Maniere, qu'il trouvoit sujette à de facheuses Suites (21).

IV. Par une Conséquence nécessaire de l'Innocence de Nestorius, j'ai dit, Monsieur, que l'Historien Evagre avoit débité un *Tissu de Calomnies* contre ce prétendu Hérésiarque. Je persiste dans ce Sentiment: car, accuser un Homme d'un Crime qu'il n'a point commis, n'est-ce pas ce que nous appellons *calomnier*? Or, Evagre n'eut-il accusé Nestorius que d'Hérésie, il seroit toujours un Calomniateur; & tout ce qu'il dit, en conséquence de cette fausse Accusation, doit être qualifié *un Tissu de Calomnies*: il n'y a personne qui n'en demeure d'accord.

Comment on fait les SS. à Rome, & ce que les Savans en pensent.

V. Jugez maintenant, Monsieur, si c'est à tort, ou avec fondement, que j'ai flétri deux Prélats tels que Celestin Pape, & Cyrille Patriarche d'Alexandrie, *deux Hommes*, dit mon Censeur, *que l'Eglise Romaine met entre les Saints dont elle chérit le plus la Mémoire* (22). Vous connoissez nos Usages; &, quoique vous soiez d'une autre Communion, vous n'ignorez pas les Maximes de celle de Rome. Le Respect, la Vénération, le Culte même, que nous rendons à d'illustres Morts, ne decident pas de leur Sainteté parmi les Gens savans & raisonnables: car, toute la Terre fait, qu'avec de l'Argent, on peut faire canoniser à Rome des Personnes qui ne méritent cet Honneur par aucun Endroit de leur Vie. On fait de même, que, dans notre Eglise, il suffit d'avoir été zélé Défenseur de ce que nous appellons pompeusement la Foi Catholique, des Immunités, ou, pour mieux dire, de la Tyrannie du Clergé: Il suffit d'avoir été à tort & à travers un ardent Persécuteur de prétendus Hérétiques; & l'on ne doit pas desespérer de voir un jour canoniser les Dragons François, qui ont causé, de nos jours, tant de Maux aux

(21) Bayle, *Dict. Hist. & Crit. Art. Nestorius*, Rem. A.

(22) *Lett. ser. & bad. pag. 413.*

aux Calvinistes. Il suffit, en un mot, pour faire marquer son Nom en grosses Lettres dans le Calendrier, d'avoir été liberal envers les Ecclésiastiques. Vous savez, Monsieur, ce que Philippe de Commines raconte dans ses Mémoires *Liv. VII. Chap. 7.* de Jean Galeazzo, Duc de Milan, qui fut un vrai Tyran & un grand Scélérat. Un Chartreux de Pavie, faisant voir à Commines le Tombeau de Galeazzo, traitoit ce méchant Prince de *Saint*. Commines en temoigna sa Surprise; & le Moine lui dit à l'Oreille: *Nous appellons Saints en ce País tous ceux qui nous font du Bien.* Je pourrois vous produire ici divers autres Exemples; mais, vous en trouverez assez dans mon *Histoire des Papes*. Lisez-y, Monsieur, l'Histoire de Celestin I., & vous avouerez que ce Pontife est lui-même une Preuve de ce que j'avance. Et, à l'égard de Cyrille, faites attention, je vous prie, à la Conduite qu'il tint contre Nestorius au Concile d'Ephese. J'en ai touché quelques Traits dans l'*Histoire des Papes*; mais, voici des Circonstances plus particulieres.

On n'emploia qu'une Séance, à citer Nestorius, à examiner ses Ecrits & ceux de Cyrille, à ouïr des Témoins, à le déposer. Cyrille, la Partie adverse de Nestorius, presidoit à cette Assemblée d'Ephese, en qualité de Légat du Pape. Il étoit donc Accusateur & Juge. Il fit commencer le Concile, sans attendre les Evêques d'Orient, ni les Legats du St. Siege: & *malgré l'Opposition de 68. Evêques qui demandoient que l'on attendit l'Arrivée de Jean d'Antioche, & des Evêques d'Orient & d'Occident (23)*, il ouvrit la Dispute, & fit comme une Escarmouche de Paroles, avant le Combat, à dessein d'embarasser Nestorius, qu'il n'aimoit pas (24). Le Comte Candidien, Commissaire de l'Empereur, avoit demandé que *l'on attendit que les Evêques d'Orient fussent arrivés; disant, que l'Intention de l'Empereur étoit que l'on fit un Concile général, & non pas des Assemblées particulieres & séparées (25)*; suppliant enfin les Evêques d'attendre seulement quatre jours (26). Mais, comme on n'avoit point eu d'égard à ses Remontrances, il s'étoit retiré, & avoit fait aussi-tôt une Protestation contre le Concile. Cyrille, passant par dessus toutes ces

Irrégularitez de Cyrille, & du Concile d'Ephese, contre Nestorius.

(23) Du Pin, ubi supr. p. 293.

(24) Socrate, Hist. Eccl. Liv. VII. ch. 34.

(25) Du Pin, pag. 294.

(26) Fleury, Hist. Eccl. Liv. XXVI. §. 36. pag. 64.

Protestations & toutes ces Remontrances, fit l'Ouverture du Concile; & dès la premiere Séance, il fit condamner & déposer sa Partie, quoi qu'elle eut promis de comparoître au Concile, quand tous les Evêques seroient assemblez. Tout cela témoigne, que l'Empereur n'écrivit pas à Cyrille sans Connoissance de Cause, qu'il le considéroit comme l'Auteur de ce Trouble. Ce ne fut pas sans Raison, qu'il lui reprocha d'avoir troublé l'Eglise, d'avoir voulu diviser la Maison Impériale en écrivant séparément aux Impératrices, de s'être mêlé d'une Affaire qui ne le regardoit point, d'agir avec Domination & sans Prudence. Considérez maintenant la Qualité de ce Concile & la Conduite qu'il a tenuë. Il ne peut assurément passer que pour une Assemblée tumultuaire & précipitée, où tout s'est fait par Passion & par Bribe, sans aucun Caractere d'un Concile Oecumenique. St. Cyrille l'a tenu, malgré les Commissaires que l'Empereur avoit envoyés pour l'assembler. Non seulement Nestorius & ceux de son Parti, mais encore plusieurs autres Evêques Catholiques, s'y opposèrent: il ne voulut point attendre les Evêques d'Orient, qui devoient bien-tôt arriver, & qui demandoient qu'on les attendit. Il n'attendit pas même les Légats du St. Siège, ni aucun des Evêques d'Occident. Son Synode ne fut composé que d'Evêques d'Egypte, & de quelques Evêques d'Asie, dévouez entièrement à ses Volontez. C'est lui seul, qui fit tout, & qui régla tout, dans le Concile. Il étoit Ennemi de Nestorius; il l'avoit même récufé pour Juge. Nestorius n'avoit-il pas la même Raison de le récuser? La Maniere dont il agit contre Nestorius, & la Précipitation avec laquelle il le fit condamner, font assez voir qu'il n'y avoit que la Passion qui l'animât. Il le fait citer deux fois dans un même jour. Nestorius répond, qu'il est prêt de venir quand les Evêques d'Orient & d'Occident seront arrivez, & que le Concile sera entier; qu'il ne refusoit point d'être jugé; mais, qu'il ne vouloit pas l'être par ses Ennemis seuls. Ces Excuses sont raisonnables. St. Chrysostome n'en avoit point allégué d'autres pour se dispenser de comparoître devant le Synode de Théophile. Cependant, St. Cyrille, imitant son Oncle & son Prédecesseur Théophile, reçoit l'Accusation, instruit le Procès, dit le premier son Avis contre son Ennemi, & le fait condamner.

C'est

C'est ce qu'Isidore de Damiete reprocha à St. Cyrille, en l'avertissant, „ que plusieurs se moquent de lui, & de la Tragédie „ qu'il a jouée à Ephese: qu'on dit publiquement, qu'il n'a cher- „ ché qu'à se venger de son Ennemi: qu'il a imité en cela son „ Oncle Théophile; & que, quoiqu'il y ait bien de la différence „ entre les Personnes accusées, la Conduite des Accusateurs est „ la même: qu'il auroit mieux fait de se tenir en repos, & de ne „ pas se venger, aux Dépens de l'Eglise, de ses Offenses parti- „ culieres, & d'exciter une Discorde éternelle entre ses Mem- „ bres, sous un faux Prétexte de Piété. „ Ce sont les propres Paroles d'Isidore de Damiete, qui lui parle en Ami. Gennade, Evêque de Constantinople, compare encore la Conduite de St. Cyrille à celle de Théophile, & dit qu'il est le second Fleau d'Alexandrie. La Maniere dont la chose s'est jugée prouve chairement, que c'étoit la Passion qui faisoit agir St. Cyrille & les Evêques de son Parti; qu'ils vouloient, à quelque prix que ce fût, condamner Nestorius; & qu'ils ne craignoient rien tant que la Venue des Evêques d'Orient, de peur de n'être pas les Maîtres de faire ce qu'il leur plairoit: car, dès la premiere Séance, ils lurent les Témoignages des Peres, les Lettres de St. Cyrille avec ses douze Chapitres, & les Ecrits de Nestorius, & dirent tous leur Avis. Jamais Affaire n'a été conclue avec tant de Précipitation: la moindre de ces Choses méritoit une Séance entiere. Comment a-t'on pû examiner en si peu de tems les douze Propositions de St. Cyrille, qui ont eu besoin de tant d'Eclaircissements, & qui ont causé tant de Disputes? Comment conferer tant de Passages de Nestorius avec ce qui les précédoit & les suivoit, pour en trouver le vrai Sens? Comment pouvoit-on être assuré en si peu de tems du Sentiment des anciens Peres? On tint, Monsieur, à ce dernier égard, une Conduite fort singuliere. L'Autorité de dix célèbres Docteurs parut suffisante aux Peres du Concile d'Ephese pour condamner la prétendue Hérésie de Nestorius. On jugea, que, puisque ces dix Auteurs avoient enseigné le contraire de ce que Nestorius enseignoit, tous les autres Peres avoient été dans les mêmes Sentimens (27): Méthode aussi injuste qu'elle est abrégée. Toutes ces Choses demandoient

(27) Bayle, *Nouv. de la Rep. des Lettres*, Sept. 1686. Art. VI. pag. 374.

doient un long & un sérieux Examen de plusieurs jours: mais, les Evêques du Concile avoient si peur de ne pas achever dans cette seule Séance, qu'ils demeurèrent enfermez depuis le matin jusqu'au soir, pour juger seuls cette Affaire, de peur que les choses ne tournassent autrement, s'ils attendoient au lendemain. La Sentence, qu'ils firent signifier à Nestorius, étoit conçue en des Termes qui marquent la Passion qui les animoit: *A Nestorius nouveau Judas.* N'étoit-ce pas assez de le condamner & de le déposer, sans l'insulter encore par des Paroles injurieuses? Enfin, ce Concile, bien loin de mettre la Paix, n'a apporté que du Trouble, des Divisions, & des Scandales, dans l'Eglise de Jesus-Christ; & il n'y en a point dont on puisse dire avec plus de Vérité ce que St. Gregoire de Nazianze a dit des Conciles de son tems: „ Qu'il n'avoit jamais vû d'Assemblées d'Evêques, „ qui eussent eu une Fin heureuse; qu'elles avoient toujours „ augmenté le Mal plutôt que de le guérir; que les Contesta- „ tions obstinées, & l'Envie de vaincre & de dominer, qui y re- „ gnent ordinairement, les rendoient préjudiciables; & qu'ordi- „ nairement ceux, qui se mêloient de juger les autres, y étoient „ portez plutôt par leur mauvaise Volonté, que par le dessein „ d'arrêter les Fautes des autres. „ Cela convient parfaitement au Concile d'Ephese, & à St Cyrille qui en fut l'Ame. Voilà des Faits, que mon Censeur n'obscurcira pas facilement, & qui n'ont pas été dissimulez par le Docteur du Pin (28). A présent, Monsieur, jugez avec tous les Savans, si je suis blamable d'avoir flétri la Mémoire de St. Cyrille, qui agit avec tant d'Injustice contre son Adversaire, & celle de Célestin I. Evêque de Rome, qui approuva toutes les Irrégularitez, toutes les Iniquitez, que je viens de représenter. Ce n'est pas moi, Monsieur, c'est l'Histoire, qui flétrit ces deux Hommes dont la Mémoire est si chere à l'Eglise Romaine, & au Journaliste *serieux & badin.* Du reste, si, pour être Catholique, il étoit nécessaire de faire un Roman, au lieu d'une Histoire, d'approuver des Vices & des Crimes, de supprimer des Vérités essentielles & des Faits importants, pour favoriser les Préjugez de l'Eglise Romaine, je vous déclare, Monsieur, que je ne serois jamais Catholique à ce Prix.
Mon

(28) *Ubi supr. pag. 320. 321.*

Censeur est moins scrupuleux. Ce sont ses Affaires. C'est à sa Conscience à l'accuser : c'est à lui à ne la pas trahir si vilainement. Mr. du Pin, Docteur de Sorbonne, étoit assurément Catholique ; mais , comme il étoit en même tems sincere & honnête-homme , il n'a pas fait difficulté d'exposer aux yeux du Public les Irregularitez de St. Cyrille. Il est vrai , que ce savant Homme ne s'est pas bien trouvé d'avoir foutenu le Personnage d'Historien équitable (29). Mais, il est glorieux d'être persécuté pour sa Bonne-Foi.

VI. Sur ce que j'ai dit des *Rogations*, je dois vous faire comprendre, Monsieur, que le Journaliste *serieux & badin* à fort mal pris le Sens de ma Période. Voici mes Termes : „ Il y eut, „ dans la Gaule Lyonnoise, des Incendies, & plusieurs autres „ Fleaux, qui effraïèrent tous les Habitans de ces Quartiers. „ Mamert, Evêque de Vienne en Dauphiné, eut recours aux „ Jeunes & à la Priere, pour fléchir la Justice de Dieu. On ne „ sauroit nier que cela ne fût conforme au veritable Esprit „ de l'ancienne Eglise. Mais, je ne saurois approuver entière- „ ment la Pratique superstitieuse & périodique de cette Absti- „ nence, qui est connue parmi nous sous le Nom des *Rogations*. „ Mamert n'avoit pas dessein d'affujettir les Fideles de tous les „ Pais aux Pratiques de Piété qu'il introduisit dans son Diocese, „ pour les Besoins de son Troupeau (30). „ Vous voyez, Mon- „ sieur, que la derniere de ces Phrases ne contient pas la Raison pour- „ quoi je condamne l'Abus exprimé dans celle qui la précède immédiatement. Elle justifie Mamert d'une Superstition, d'un Abus introduit & autorisé dans l'Eglise sans nécessité. Mamert, voyant la Gaule Lyonnoise affligée de divers Fleaux, eut recours à la Pratique des premiers Tems, aux Jeunes & à la Priere. Cela est louable. Dans la suite, toute l'Eglise, sans avoir les mêmes Besoins, se soumit annuellement à la même Pratique. Cela est un Abus, & une Superstition. Et comme il semble qu'on en pourroit rejeter le Blâme sur Mamert, qui en fit le premier Usage, j'ai eu soin de prevenir tous les Reproches, en remarquant, que ce Saint Evêque de Vienne n'avoit songé qu'aux Besoins de son

Eclaircis-
sement sur
ce que
j'ai dit des
Rogations.

(29) *Hist. des Ouvrages des Savans*, Nov. 1692. pag. 140. May 1693. pag. 526. *Mercur*
Tome III.

Hist. Juin 1697. pag. 660.

(30) *Hist. des Papes*, tom. I. pag. 240. 241.

* *

*

son Troupeau, & qu'il n'avoit jamais eu dessein de faire de cette Pratique de Piété un Etablissement universel & périodique pour tous les Chrétiens.

VII. L'Auteur *serieux & badin* s'efforce de me rendre odieux au Clergé de toutes les Sectes, en m'accusant de n'être, ni Janseniste, ni Moliniste ou Ultramontain, ni Protestant, ni Catholique-Romain. Ces Reproches me touchent peu; & pourquoi me toucheroient-ils, Monsieur? Ne prouvent-ils pas mon Impartialité? Ne font-ils pas voir, que je me suis fait une Loi de rendre Justice à toutes les Communions Chrétiennes dans ce qu'elles ont de loüable; & qu'en suivant exactement cette Loi, je me suis acquité du principal Devoir d'un Historien? „ Je veux, dit „ mon Censeur, un Historien exempt de Passion & de Pré- „ jugé. Son Etat doit être un Etat d'Indifférence parfaite..... „ Qui écrira, demande-t-il, une bonne *Histoire des Papes*? Vous „ jugez bien, que dans le double Esprit qui divise aujourd'hui les „ Catholiques-Romains, un *Ultramontain*, & un *Janseniste*, sont „ également incapables de demeurer dans les Bornes qui conten- „ tent les deux Partis. Le premier donnera trop à l'Autorité „ du Pape. Le second ne lui donnera point assez au gré de l'au- „ tre; & l'un ou l'autre Parti n'épargnera rien pour attirer sur „ l'Auteur, ou les Censures de Rome, ou le Mépris des Etran- „ gers. Un Protestant relevera toujours les grandes Foiblesses des „ Papes: il s'en servira utilement, pour les opposer à cette In- „ faillibilité fastueuse dont les Theologiens de l'Eglise Romaine „ font parade, & de laquelle ils se servent pour écraser sous le „ poids de l'Autorité ceux que leurs Raisonnemens n'ont pas la „ Force d'ébranler &c. (31). „ J'ajoute à cela, qu'un *Catholi- que-Romain*, considéré purement comme tel, seroit un Flateur des Papes, qui n'auroit d'autre But que de justifier toutes les Cérémonies & toutes les Pratiques de son Eglise, & d'en faire remonter l'Origine jusqu'aux Tems Apostoliques, ce qui l'engageroit à écrire des milliers d'Impertinences. Je m'exprime selon les Idées de mon Censeur, qui avoit remarqué auparavant, que la maniere d'envisager les Faits n'est pas la même chez tous les Chrétiens; & qu'un Homme, qui se propose d'éclaircir les Antiquitez Ec- clé-

(31) *Lett. ser. & bad. pag. 401. 402. 403.*

clésiastiques, les ramene toujours aux Idées dont il est rempli, & qu'il ne travaille que pour les Gens de sa Communion: ce qui le rendra toujours suspect aux autres (32). Réfléchissez, Monsieur, sur ces Principes, & vous verrez qu'il en résulte un Préjugé très-avantageux à mon *Histoire des Papes*. Je ne suis pas *Janseniste*: Il n'est donc pas à craindre, selon mon Censeur, que je ne donne point assez à l'Autorité du Pape. Je ne suis pas *Ultramontain* ou *Moliniste*: Je ne donnerai donc point trop à la même Autorité. Je ne suis pas Protestant: Je ne m'attacherai donc pas avec Partialité à relever les grandes Foiblesses des Papes. Je ne suis pas Catholique-Romain: Je n'aurai donc pas la Manie d'approuver, de justifier, & de donner un air d'Antiquité Apostolique à des Pratiques superstitieuses & modernes. J'ajoute à tout cela, que je ne suis, à coup sur, ni *Juif*, ni *Mahométan*. Mon Censeur avoue, que j'ai très-bien réussi à cacher ma Religion (33). Concluez de cet Aveu, que j'ai gardé une Impartialité très-rare. Il ajoute, que si j'avois aussi bien réussi en tout le reste, qu'en ce point-là, mon Livre seroit excellent (34). Jusqu'à ce que mon Censeur ait fait voir les Défauts de mon Ouvrage, ne ferons-nous pas en Droit, le Public & moi, de regarder la nouvelle *Histoire des Papes* comme un excellent Livre? Je ne prétens point blesser la Modestie, en tirant cette Conséquence qui coule nécessairement des Principes de mon Adversaire. Ainsi, Monsieur, le Journaliste *serieux & badin* a travaillé à m'acquiescer de la Gloire & de la Réputation dans la République des Lettres, en m'accusant de n'être, ni *Janseniste*, ni *Ultramontain*, ni *Protestant*, ni *Catholique-Romain*; & en faisant remarquer, que, dans un Endroit de mon Ouvrage, j'ai déclaré, que je n'étois pas Evêque (35). Je suis si sensible à l'Honneur qu'il me procure, que je serois tenté de lui en temoigner une très-grande Reconnoissance, en supprimant cette Lettre: & je le ferois, Monsieur, si le Public n'y étoit pas plus intéressé que moi, & si l'Anonime avoit été assez équitable, pour croire que je suis un Chrétien raisonnable, & exempt de beaucoup de Préjugés ridicules & fanatiques, qui en aveuglent tant d'autres. Il auroit eu

(32) *Ibid.* pag. 401.(33) *Ibid.* pag. 403.(34) *Ibid.*(35) *Lett. ser. & bad.* pag. 414.

cette Pensée, s'il avoit quelque reste de Bonne-Foi. Mais, comme il a été fort attentif à ne pas marquer la moindre Apparence d'Equité dans toute la Lettre qu'il a barbouillée sur mon *Histoire des Papes*, il a été assez hardi pour répandre sur moi des Soupçons d'Athéisme. „ Peu s'en faut, dit-il charitablement, que je „ n'ajoute, que l'Auteur n'est pas Chrétien: du moins, il parle quelquefois d'une manière qui n'est guere *Chrétienne* (36). „ De quoi s'agit-il, me direz-vous? Avez-vous nié l'Existence d'un Dieu? Avez-vous parlé immodestement des Mysteres de la Religion? Avez-vous renversé quelqu'un des Dogmes Fondamentaux du Christianisme? Non, non, Monsieur. Mon crime est plus léger: il consiste à avoir dit en parlant de Jesus-Christ, *Cet Homme tout extraordinaire, tout divin, dogmatisa*; & parlant des Apôtres, & des Disciples du Sauveur: *Des Gens de la Lie du Peuple*. N'y-a-t'il rien de plus? vous écrierez-vous avec Etonnement. Non, Monsieur. C'est-là tout ce qu'on me reproche. C'est l'unique Fondement sur lequel mon Censeur épuitable s'efforce de me rendre suspect de *Libertinisme*. Il s'étend à prouver, par l'Autorité de l'Académie, que le Verbe *dogmatiser* signifie répandre une fausse Doctrine. L'Académie n'est pas infailible; & j'appelle de son Jugement au Tribunal de la Raison. Toute la Force du Verbe *dogmatiser* se réduit à désigner un Homme, qui enseigne des Maximes de Foi, qui répand des Dogmes anciens ou nouveaux. S'il étoit vrai, que *dogmatiser* dût toujours être pris en mauvaise part, le Mot *Dogmes* devrait être consacré à désigner une Doctrine Hérétique. On s'en sert pourtant indifféremment pour exprimer de bons & de mauvais Sentimens en Matière de Religion. On peut dire également en bon François: *les Dogmes de l'Eglise Romaine, les Dogmes de Calvin*; comme on peut dire, sans être Athée ou Libertin, sans être même Socinien, *Jesus-Christ dogmatisa*, ou *Jesus-Christ enseigna les Dogmes de la Nouvelle Alliance*. Ainsi, je suis persuadé que le Verbe *dogmatiser* peut se prendre en bonne ou en mauvaise Part, selon le Sujet dont on parle. De sorte que je ne pouvois choisir un Terme qui exprimât mieux en même tems, & les Préjugés des Juifs contre la Personne & contre les Préceptes de Jesus-Christ, & les

(36) *Lett. ser. & bad, pag. 475.*

les Sentimens des Chrétiens oppofez aux premiers. A l'égard de l'Expreflion, qui défigne les Apôtres & les Difciples du Sauveur fous le Nom de *Gens de la Lie du Peuple*, ce n'eft pas une Périphrase de ma façon, comme le dit l'Anonime. Elle eft d'un Ecrivain plus habile que nous ne fommes lui & moi, du célèbre Vaugelas, qui s'en fert entr'autres dans le 6. Livre de fa belle Traduction de Quinte-Curce. Pour cenfurer cette Expreflion, il faut être peu verfé dans la Lecture des bons Auteurs, ou avoir une Opinion fort bizarre fur la Qualité des Apôtres. Etoient-ils Bourgeois, ou Gentilshommes? Les Evangeliftes nous apprennent, qu'ils étoient effectivement *de la Lie du Peuple*, des Pécheurs, des Publicains ou Receveurs d'Impôts. Sont-ce-là des Emplois relevez? St. Paul eft, je crois, le feul, dont on ait dit qu'il étoit plus noble qu'Henri IV: & la Preuve de fa Noblefle, c'eft qu'il eut la Tête tranchée à Rome: *Beatus Paulus multum distabat ab isto Navarrâ; erat enim Nobilis & Civis Romanus: & quod Nobilis fuerit, & Stirpe Nobili editus, apparet ex eo quod Romæ fuit illi amputatum Caput* (37). Ne riez pas, Monsieur. Mon Cenfeur adopte des Idées qui ne valent pas celle qu'on attribue au fameux Cardinal Pélevé. Je vous ai fait voir, il n'y a pas long-tems, que l'Eclat de la Pourpre éblouit l'Anonime, & que l'Exemple des Cardinaux Baronius, Bellarmin, du Perron, & Norris l'a entraîné dans un Précipice, où j'ai eu foin de l'enfevelir. Pourquoi donc trouveriez-vous étrange, qu'il fe rendit ridicule avec le Cardinal Pélevé? N'eft-il pas démontré, que toute la Lettre, que je refute, n'eft, d'un bout à l'autre, qu'un Barbouillage?

Si les
Apôtres
étoient de
Qualité?

Si mon Cenfeur demande, après tous ces Eclaircifsemens, pour qui j'ai écrit, je lui déclare, que ce n'eft pas pour lui. J'ai écrit, pour avoir la Satisfaction de découvrir & de dire la Verité: ce qui eft odieux aux Enfans de Ténébres. J'ai écrit pour les Perfonnes favantes, judicieufes, & impartiales, de toutes les Communions. Je n'ai pas écrit pour les Fanatiques. Ces Gens-là veulent qu'on flatte leurs Préjugez; & ces Ménagemens ne conviennent, ni à la Verité de l'Histoire, ni à mon Caractere.

VIII.

(37) Harangue du Card. Pelevé aux Etats de la Ligue, Sar. Menippée, fol. E. 8. Edit. de 1624.

Preuves
des Véri-
tez que
l'Anoni-
me appelle
Folies Dé-
couvertes.

VIII. Je passe, Monsieur, à l'Article que l'Anonime a intitulé, *Folies Découvertes*, & pour lesquelles il lui faudroit, dit-il, un Volume entier (38).

PREMIERE DECOUVERTE. *Tous les Fideles eurent Droit d'opiner au Concile de Jerusalem.*

PREUVE. Non seulement les Fideles eurent le Droit d'opiner, mais ils opinèrent réellement, au Concile de Jérusalem. Je le prouve. Les Lettres Synodales ne s'écrivent qu'au Nom de ceux qui ont Voix délibérative dans l'Assemblée. Or, les Lettres du Concile de Jérusalem furent écrites au Nom des Apôtres, des Prêtres, & des autres Fideles, qui composoient le Concile. Cela paroît par le Chap. XV. des Actes des Apôtres. Je suppose que mon Censeur entendra mieux le Latin de la Vulgate, que les Termes de l'Original Grec. Qu'il lise donc ce Passage: il y verra, que le Concile célébré à Jerusalem fut composé des Apôtres, des Prêtres, & des autres Fideles; &, qu'ainsi que je l'ai dit, les Lettres furent écrites au Nom de ces trois Ordres: *Tunc placuit Apostolis, & Senioribus, cum OMNI ECCLESIA, mittere Antiochiam Viros primos in Fratribus, scribentes per manus eorum Apostoli & Seniores Fratres, &c* (39). Basnage de Flottemanville, & le docte François Budéus dans son Livre de *Ecclesiâ Apostolicâ*, avoient dit la même chose avant moi; &, comme moi, ils ont tiré ce Fait des Actes des Apôtres, où il est clairement énoncé. Mais, ces savans Auteurs sont, sans doute, inconnus à l'Anonime, puis qu'il appelle ce que j'ai dit long-tems après eux une *jolie Découverte*. Je me souviens aussi, que Frà-Paolo doit être mis au Nombre de mes Témoins. Voici ce qu'il dit: „ Le „ Gouvernement de l'Eglise, dans son Commencement, eut une „ Forme entièrement Démocratique, puis que tous les Fideles „ avoient Part aux Délibérations principales. Ainsi, nous „ voions qu'ils intervinrent tous à l'Élection de Mathias à l'A- „ postolat, & à celle des sept Diacres; &, lorsque St. Pierre „ eut reçu au Nombre des Fideles le Centenier Corneille, il ren- „ dit raison de cette Action à toute l'Eglise. *Pareillement, le „ Concile célébré à Jerusalem fut composé des Apôtres, des Prêtres, „ & des autres Fideles*, & les Lettres furent écrites au Nom de ces

(38) *Lett. ser. & bad. pag. 417.*

(39) *Act. Apost. c. XV.*

„ ces trois Ordres (40). „ Le même Auteur dit encore, dans son excellent Traité du *Droit des Souverains*, qu'au premier Concile, tenu par St. Pierre & les autres Apôtres dans Jérusalem, les Anciens du Peuple s'y trouvèrent pour donner leur Avis sur le Décret qu'on vouloit faire pour l'Abolition de la Circoncision. Depuis ce tems-là, cet Usage subsista encore long-tems, & le Peuple assistoit dans les Conciles (41). Après cela, Monsieur, ne suis-je pas obligé de dire, que les Lumieres de mon Censeur sont étrangement bornées, puisqu'il n'y a que quelques Mois, qu'il ignoroit un Fait repandu dans tant d'Ouvrages qui sont entre les mains de tout le Monde?

SECONDE DECOUVERTE. *Saint Luc étoit marié.*

PREUVE. Je ne me suis pas autorisé d'un Témoignage suspect: j'ai suivi Platine, dont les Editions modernes son falsifiées en cet Endroit. J'en ai trois dans ma Bibliothèque. Celle de Fontaneto de Venise 1518, & celle de Cologne 1540, disent en bons Termes, parlant de St. Luc l'Evangeliste: *Vixit annos octoginta tres: UXOREM HABUIT in Bitbhyria; sepultus est Constantinopoli* (42). Mais, ce Passage est falsifié dans une autre Edition de Cologne, chez Henri Flackenburg, en 1593, où vous pouvez lire, ces Mots: *Vixit (Lucas) annos octoginta quatuor, UXOREM NON HABENS in Bitbhyria, &c.* (43). Je me suis plaint dans une Note marginale de cette indigne Falsification (44). Ai-je eu tort? Je me soumetts à votre Décision. Nos Ecrits doivent être inviolables, comme les Temples parmi les Païens. Altérer ou corrompre malicieusement les Pensées & les Sentimens d'un Auteur, c'est se rendre coupable d'un énorme Sacrilege. Si nos Livres sont à la merci d'un Clergé bigot & superstitieux, quels Monumens seront capables de conserver la Vérité jusqu'à nos Descendans? J'ajoute, par occasion, que nous avons, parmi les Anciens, des Auteurs de Poids, qui nous apprennent que tous les Apôtres, excepté St. Paul & St. Jean, avoient des Femmes. St. Ambroise est formel là-dessus (45). St. Epiphane, Eusebe, St. Basile, sont du même Sentiment (46).

TROI-

(40) Frà-Paolo Sarpi, *Traité des Benefices*, traduit par Amelot de la Houssaye, §. 16. p. 71.

(41) *Idem*, *Droits des Souverains*, tom. 1. pag. 105. Edit. de la Haye. 1721.

(42) Platine, in Cleto.

(43) Platine, ubi supr. pag. 13.

(44) *Hist. des Papes*, tom. 1. pag. 21.

(45) Amrosius, ad Hilar. in 2. Car. XI.

(46) Epiphane, *Heres.* 78. §. 10. V. Cotelerius, *Not. in ignat. Epist. ad Philadelph. interpolat.* §. 4.

TROISIEME DECOUVERTE. *Platine a quelque fois du Bon-Sens.*

PREUVE. Vous comprenez bien, Monsieur, que tout ce que mes Expressions signifient, c'est qu'il y a peu de bon, & beaucoup de mauvais, dans l'Histoire des Papes de Platine. Il y a des Véritez essentielles, des Particularitez, qui ne se trouvent guere ailleurs, touchant les Souverains Pontifes; des Réflexions vives & judicieuses contre la Corruption du Clergé; &c. A tous ces Egards, Platine a du Bon-Sens. Mais, il y a beaucoup plus de Prodiges, de Contes de Vieilles, d'Histoires fabuleuses, de Digressions inutiles, de Pauvretes sur les Antiquitez Ecclésiastiques, &c. A tous ces Egards, il est certain que Platine manque de Bon-Sens. Si l'Anonime se plaifoit plus au *Serieux* qu'au *Badinage*, il auroit lû *serieusement* cet Auteur, & il ne seroit redevable qu'à ses Etudes de cette *jolie Decouverte: Platine a quelque fois du Bon-Sens.*

Avouez, Monsieur, que le Journaliste *serieux & badin* s'est encore éloigné de la Vérité, lorsqu'il a dit, qu'il lui faudroit un Volume entier, s'il vouloit recueillir toutes les jolies choses qu'il a apprises dans mon Histoire des Papes (47). Il lui faudroit plusieurs Volumes; car, il seroit obligé, selon toutes les apparences, de copier mon Livre depuis le premier Mot jusqu'au dernier. Puisqu'il ignoroit des Choses aussi communes que celles qu'il a censurées, jugez de son Savoir, & de l'Etendue de ses Lumieres. Que le Public équitable en juge avec nous, & qu'il décide du Mérite d'un Auteur de cet Ordre.

Je suis très-parfaitement & sans reserve,

M O N S I E U R,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur.

* * * * *

De Paris le 7. Fevrier 1733.

(47) *Lett. ser. & bad. pag. 416.*

HISTOI-



HISTOIRE DES PAPES.

CONRAD III.
Empereur d'Occident.

EUGENE III.

Louis VII.
Roi de France.

CLXXIII. P A P E.

LE Patrice & le Senat Romain vouloient faire un Pape à leur Deyotion. Ils commençoient même à exciter du trouble à ce sujet. Mais les Cardinaux, s'étant assemblez dans le Monastere de St. Cesaire dès le 14. de Fevrier, élurent, pour succeder à Lucius II, Pierre Bernard, Abbé de St. Anastase à Rome. Il étoit né à Pise, & avoit été Vidame de cette Eglise. Depuis il entra dans l'Ordre de Cisteaux, & il passa quelque tems à Clairvaux sous la Direction de St. Bernard (1). Atenuise, Abbé de Farfe en Italie, aiant demandé à St. Bernard des Moines, pour fonder une com-

An de J.C.
1145.

Élection
d'Eugene
III.

(1) *Vita Sti. Bern.* lib. 3. c. 7. n. 23. *Epist. Eccl. Liv. LXL. §. 7.*
ap. Bernard. 343. 344. 345. *ap. Fleury, Hist.*
Tome III.

An de J.C.
1145.

Communauté, le St. Abbé lui envoya Bernard de Pise avec quelques autres; mais, le Pape Innocent les prit pour lui-même, & leur donna l'Eglise & le Monastere de St. Anastase, Martyr à Rome, près les Eaux Salviennes qu'il fit reparer, & en fit Abbé Bernard de Pise, l'an 1140. Il en fut donc tiré pour être Pape; & dès qu'il fut élu, on le mena au Palais de Latran, où on le fit asseoir, selon la coutume, dans la Chaire Pontificale, & on le nomma EUGENE III (2). On preparoit toutes les choses nécessaires pour le sacrer le Dimanche suivant dans l'Eglise de St. Pierre: mais, aiant appris que les Senateurs avoient resolu de faire casser son Election par violence, s'il ne confirmoit le Senat nouvellement établi, il sortit de Rome, à la faveur de la nuit, avec quelques Cardinaux, & se retira à la Forteresse de Monticelle. Le lendemain, aiant rassemblé tous les Cardinaux, qui s'étoient dispersés, pour se soustraire à la fureur du Peuple, il se rendit avec sa suite au Monastere de Farfe, où il fut sacré le Dimanche suivant 18. de Fevrier. Il tint le St. Siege huit ans & quatre mois.

Le Pape à
Viterbe.
Desordres
à Rome.

Arnaud de Bresse étoit revenu à Rome, sur la nouvelle des progrès étonnans que ses Disciples y faisoient chaque jour; & ce fut lui qui porta les Romains à la Revolte. Il disoit hautement, que le tems étoit venu auquel les Romains, secouant l'indigne Joug, que le Pape (qui, selon lui, ne devoit se mêler que des Affaires purement Ecclesiastiques) leur vouloit imposer, feroient voir qu'ils étoient la digne Posterité de leurs glorieux Ancêtres (3), qui, après avoir chassé leurs Tyrans, étoient devenus les Maîtres du Monde. Il vouloit que les Romains, sous prétexte de Liberté, se rétablissent dans l'état de leur ancienne Republique. Les Discours violens d'Arnaud de Bresse animerent tellement les Partisans de cet homme dangereux contre le Pape Eugene, que ce Pontife, ne se croiant pas en sureté au milieu des Rebelles, fut contraint, pour echaper à leur fureur, de se sauver de Rome, tandis que les Arnaudistes, irrités de n'avoir pû s'assurer du Pape & de ses amis, pilloient, saccageoient, renversoient de fond en comble les Maisons & les Palais des Personnes de qualité, & des Cardinaux, qui s'étoient retirés, pour ne pas faire le serment de fidelité au nouveau Patrice. Les Rebelles, s'étant rendus Maîtres à Rome par les plus grandes violences, fortifierent l'Eglise de St. Pierre, où ils contraignoient à force de coups les Pelerins de faire des Offrandes, pour en profiter; & ils en tuèrent même quelques-uns jusques dans le Vestibule de l'Eglise, parce qu'ils le refusoient.

Deputa-
tion des
Evêques
d'Arme-
nie au
Pape.

Pendant qu'Eugene étoit à Viterbe, il lui vint des Deputés des Evêques d'Armenie, & de leur Catholique, ou Patriarche, qui avoit, selon eux, sous sa Jurisdiction plus de mille Evêques. Ils avoient été dix-huit mois à leur voiage; & étant arrivés à Viterbe, ils saluerent le Pape, lui offrant de la part de leur Eglise toute sorte de soumission. Ils venoient consulter l'Eglise

(2) *Cod. Vatic. ap. Baron.*

(3) *Otto Fris. VII. Chr. c. 31. Idem, de Gest. Frid. lib. 2. c. 20.*

glise Romaine, & se soumettre à son Jugement, touchant les Differends qu'ils avoient avec les Grecs: car, ils ne mettent point d'eau dans le vin pour le St. Sacrifice, comme font les Grecs & les Latins, quoique, selon Otton de Frisingen, ils y emploient du pain levé comme les Grecs; ce que le P. Combefix a nié formellement dans une de ses Notes sur les Invectives d'Isaac le Catholique; où ce Savant a soutenu que les Armeniens se servoient d'azimes (4). Quoiqu'il en soit de ce trait, on convient que ces mêmes Armeniens ne faisoient qu'une Fête de Noël & de l'Epiphanie. Le Pape les reçut favorablement. Il les fit assister à la Messe, & même il voulut qu'ils vissent de près ce que le St. Sacrifice a de plus secret, afin d'observer tout exactement. Un de ces Deputez raporta depuis, qu'assistant ainsi à la Messe le 18. de Novembre (5), jour de la Dedicace de St. Pierre de Rome, il avoit vû, sur la tête du Pape officiant, un rayon de Soleil, & deux Colombes, qui montoient & descendoient, sans qu'il pût découvrir par où entroient ces Colombes, ou cette lumiere. C'est ce que cet Evêque Armenien temoigna devant toute la Cour Papale, protestant que cette merveille le portoit d'autant plus à rendre obéissance au St. Siege, & en particulier au Pape Eugene. Otton Evêque de Frisingen, qui raporte ce fait, étoit alors à Viterbe, où il dit avoir aussi vû Hugues, Evêque de Gabale en Syrie, qui avoit le plus travaillé à soumettre Antioche au St. Siege. Il se plaignoit de son Patriarche, & de la Mere du Prince d'Antioche; & il pretendoit la dîme des depouilles prises sur les Sarrazins, à l'exemple de Melchisedec, qui l'avoit reçue d'Abraham (6). Il demandoit sur ce sujet la protection du Pape. L'Evêque de Gabale parloit d'un Prince Chrétien, mais Nestorien, nommé le Prêtre Jean, qui regnoit à l'extrémité de l'Orient, & qui avoit remporté des victoires considerables sur les Persans. On disoit qu'il vouloit venir au secours de l'Eglise de Jerusalem. C'est la premiere fois qu'il est parlé dans l'Histoire du Prêtre Jean, dont le nom est encore fameux.

Le principal sujet du voiage de l'Evêque de Gabale étoit d'implorer, en faveur des Chrétiens de la Palestine, le secours des Occidentaux contre les Infideles (7). L'Eglise d'Orient étoit dans la dernière Consternation depuis la Prise d'Edesse, & notre pieux Roi Louis VII. avoit déjà tenu une Assemblée celebre du Clergé & de la Noblesse de son Roiaume, pour leur déclarer qu'il avoit dessein de faire en Personne la Guerre aux Infideles. L'Evêque de Gabale racontoit avec larmes les tristes nouvelles d'Orient, & temoigna au St. Pere, qu'il étoit resolu de passer les Alpes, & d'aller demander du secours au Roi des Romains, & au Roi de France. Ce dernier Monarque avoit déjà prévenu les instances qu'on pouvoit lui faire sur ce sujet; car, sur les Remontrances de St. Bernard, il avoit envoyé ses Ambassadeurs au St. Pere, & songeoit à convoquer une seconde Assemblée genera-

(4) Combefixus, *Auct. Bibliot. PP. tom. 2.*(5) *Otto Fris. VII. Chr. c. 32.*(6) *Genes. XIV. 20.*(7) *Otto Fris. Chr. VIII. Guilel. Tyr. Lib. XVI. c. 5.*

An de J.C.
1145.

le, quand on auroit la Reponse du Pape (8). Eugene embrassa de tout son cœur une si belle occasion qui se presentoit de secourir les Chrétiens d'Orient. Il reçut les Ambassadeurs du Roi avec toute sorte d'honneur, & les renvoia quelque tems après avec des Lettres très-pessantes, sur cet important sujet. Nous avons celle qu'il écrivit à Louis VII. datée du 1. jour de Decembre à Vetralle, près de Viterbe. Il y exhorte tous les François, & particulièrement les Princes & les Seigneurs; & même leur enjoint par son autorité spirituelle, afin qu'ils aient encore le merite de l'obéissance, & pour la remission de leurs pechez, de prendre les Armes, pour la defenité de l'Eglise Orientale, que leurs Peres ont delivrée aux depens de leur sang. Il accorde, à ceux qui s'engageront à cette sainte entreprise, la même Indulgence que donna le Pape Urbain II. à la premiere Croisade. Il met leurs Femmes, leurs Enfans, & leurs Biens sous la protection de l'Eglise; defend d'intenter aucune action contr'eux, pour ce qu'ils possèdent paisiblement: decharge les croisez des usures qu'ils doivent pour le passé, & leur permet d'engager leurs fiefs à des Eglises ou à des particuliers, en cas que leurs Seigneurs ne vueillent, ou ne puissent, leur prêter de l'argent. Au reste, il exhorte les Croisez à ne point porter d'habits précieux, & ne point mener de chiens, ou d'oiseaux pour la chasse, ni tout ce qui ne sert qu'au plaisir. Le Pape vouloit dès-lors se transporter en France, pour avoir part à l'accomplissement d'une œuvre si avantageuse à son Siege. Mais, ne pouvant en ce tems-là s'éloigner des environs de Viterbe, où il étoit pour tacher de de reduire à son obéissance les Romains, qui s'étoient revoltez, comme on l'a dit, il envoya un Bref Apostolique à St. Bernard (9), par lequel il lui ordonnoit de prêcher la Croisade en France, & en Allemagne, & d'exhorter les Peuples & les Princes à prendre la Croix, principalement par un motif de Penitence, pour la remission de leurs Pechez.

Le Pape à
Rome.

Cependant, le St. Pere, voulant à quelque prix que ce fut reduire les Arnaudistes, commença par excommunier Jourdain leur prétendu Patrice, avec quelques-uns de ses Partisans (10). Mais, les armes spirituelles ne produisant aucun effet, le Pape en employa d'autres bien plus efficaces. Il fit de bonnes troupes, qui, jointes à celles des Tiburtins, anciens ennemis des Romains, firent la guerre avec tant de succès, & reduisirent les Arnaudistes à de si grandes extrémitez dans Rome, qu'ils furent contraints à demander humblement la Paix au Pape. Mais, il ne la leur accorda, qu'à condition d'abolir le Patriciat, de retablir le Prefet en sa premiere Dignité, & de reconnoître que les Senateurs ne tenoient leur Autorité que du Pape. Il rentra ainsi à Rome, comme en triomphe, & il y fut reçu avec une joie singuliere, parce qu'on ne s'attendoit pas à l'y voir si-tôt. Le Peuple vint en foule au devant de lui (11) avec des rameaux à la main, & se prosternoit à ses pieds. Toutes les Compagnies marchaient avec leurs banieres,

les

(8) *Odo de Diogil. de Profet. Lud. VII. lib. 1.*

(9) *Gausfr. Vita S. Bernard. c. 14.*

(10) *Otto Fris. Lib. VII. Chr. c. 31. 34.*

(11) *Cod. Vatic. ap. Baron.*

les Juifs mêmes y vinrent avec le Livre de la Loi porté sur les Epaules. Le Pape étant ainsi rentré dans Rome, y celebra la Fête de Noël 1145. & logeoit au Palais de Latran. Mais, il n'y demeura pas long-tems: car, il ne se croioit pas en sûreté contre les entreprises des Arnaudistes, malgré les soumissions qu'ils lui avoient faites. D'ailleurs, les Romains le sollicitoient de jour en jour de ruiner Tibur. Il fut donc obligé, pour éviter leurs importunités, de passer au de-là du Tibre, c'est-à-dire, comme l'on croit, au Chateau St. Ange.

An de J.C.
1145.

Tandis que cela se passoit à Rome, Louis VII. ne perdoit pas de vuë le projet qu'il avoit fait, pour la delivrance de la Terre Sainte. Il tint un grand Parlement à Vezelai en Bourgogne, à la Fête de Pâques, qui cette année 1146. fut le 31. de Mars. L'Abbé Bernard y fit un discours fort pathétique; & le Roi, de même qu'un grand nombre de ses Sujets de tous les ordres, reçurent la Croix de la main du Harangueur. Pour regler plus particulièrement le voiage, on indiqua un autre Parlement à Chartres au 3. Dimanche d'après Pâques, 21. d'Avril. On y prit toutes les mesures que l'on jugea nécessaires pour contribuer à l'heureux succès de l'entreprise. Mais, cette Croisade eut un succès funeste, principalement pour l'Empereur Conrad, malgré les promesses magnifiques, les Propheties & les Miracles du douxereux St. Bernard. Cette Guerre Sainte ne fut utile qu'au Pape & à l'Eglise, qui, par la Folie & le Fanatisme des Peuples, se fraierent le chemin à d'amples acquisitions. „ Il arriva aussi (12) que les Papes se servirent de la milice destinée pour la Terre sainte, à des entreprises par où ils augmentèrent le temporel de l'Eglise Romaine (13); & que leurs Legats & les Evêques des Lieux, où les Troupes s'assembloient, pour partir ensemble, emploierent pareillement ces armes à accroître le temporel de leurs Eglises. D'ailleurs, les grosses sommes d'argent qui se tiroient des Fidéles, & principalement des Femmes, & des autres Personnes incapables d'aller à la Guerre, soit pour s'exempter de quelque vœu, ou pour obtenir des Indulgences, & d'autres grâces, ne furent pas toutes employées à cette guerre; car, outre que quelques Princes en eurent leur part, il en resta aussi une bonne partie entre les mains des Evêques, & par conséquent aux Eglises. „

An de J.C.
1146.

Suites de
la Croisade.

Cependant, les Arnaudistes reprirent le dessus, & obligerent le Pape Eugene à chercher un Azile en France, à l'exemple de quelques-uns de ses Prédecesseurs que la Persecution avoit chassés de Rome. Un Anonime assure (14) que le St. Pere passa par Verdun, à la priere de l'Evêque Alberon, & qu'il transféra solemnellement le corps de St. Viton. Il vint ensuite à Trêves (15) sur la fin de cette année 1147. Il y dedia, au commencement de l'année suivante, l'Eglise de Ste. Pauline & celle de St. Mathias (16).

Le Pape
se refugie
en France.

En-

(12) Frà-Paolo, *Traité des Benef.* p. 146.

(13) Voyez Mathieu Paris, in *Henrico III.* an. 1251. Mezerai, dans la *Vie de Philippe-Auguste.*

(14) Tom. 12. *Spicil. Dacher.*

(15) Bronwerus, *Lib. 14. Annal. Trevir.* no. 63. ex *Baldrico.*

(16) *Bolland. Act. SS.* 24. Feb.

An de J.C.
1147.

Enfin, il tint à Trêves un Concile (17), où il fit examiner les Ecrits de Sainte Hildegarde. On les lut en pleine Assemblée. Tous furent étonnés des lumieres surnaturelles de cette sainte Fille; & le Pape, après avoir approuvé ses Ecrits, lui écrivit une Lettre, par laquelle, il lui permettoit de publier hardiment tout ce que l'Esprit saint lui reveleroit (18). Henri Abbé de Fulde fut accusé devant ce Concile de n'avoir pas soin de son Eglise; & le Pape le deposa (19). Eugene partit de Trêves, pour se rendre à Paris, où il fut reçu par le Roi Louis & l'Evêque Thibaud. Ils allerent au devant du Pape, & l'amenerent en grande solemnité à l'Eglise de Notre-Dame (20). Quelques jours après, le Pape voulut aller dire la Messe à Ste. Genevieve; & quand il y fut arrivé, les Officiers de l'Eglise étendirent devant l'Autel un drap de soye où il se prosterna pour faire son Oraison. Ensuite, il entra dans la Sacristie & se reverit pour la Messe. Cependant, les Officiers-du Pape prirent le drap du pied, sous pretexte qu'il leur appartenoit, selon la coutume. Mais, les Serviteurs des Chanoines, irritez, voulurent le leur arracher, & en tirant de part & d'autre ils le mirent en piéces. Ensuite, ils en vinrent aux coups de poing & de bâton. Le Roi lui-même, voulant appaiser le tumulte, fut frapé dans la foule: tant l'avarice aveugle les hommes. Les Officiers du Pape vinrent se plaindre. Ils lui montrèrent leurs habits déchirez, & leurs visages ensanglantés. Le Pape, au lieu de faire une forte Censure à ses Domestiques, demanda justice au Roi de l'Insulte qu'on leur avoit faite; & comme d'ailleurs la vie de ces Chanoines étoit peu reguliere, le Pape & le Roi convinrent de donner la Maison de Ste. Genevieve à des Moines noirs, c'est-à-dire de l'Ordre de Cluni. Mais, ils laisserent les Prébendes aux anciens Chanoines, leur vie durant. Le Roi, partant bien-tôt après pour la Croisade, laissa l'exécution de ce projet au Pape, & à l'Abbé Suger: & on étoit prêt à recevoir à Ste. Genevieve huit Moines de St. Martin des Champs, quand, à la priere des anciens Chanoines, le Pape changea d'avis, & leur permit d'y mettre des Chanoines Reguliers tirez de St. Victor, ce qui fut executé par l'Abbé Suger (21).

Conduite
de St. Bernard
contre les He-
retiques.

Le Pape, étant à Paris dès le mois d'Avril, tint un Concile, où l'on examina les Erreurs de Gilbert de la Poirée Evêque de Poitiers (22). Dès la premiere année du Pontificat d'Eugene, ce Prelat fut accusé devant lui d'avoir avancé en plein Synode certaines Propositions heretiques, ou tendantes à l'Herésie, touchant la Trinité. St. Bernard ne pouvoit manquer de s'intéresser dans cette Affaire, en Qualité de Perfecuteur à titre d'Office; car, malgré les belles Qualitez de ce saint Personnage, son Zele lui donnoit un peu trop de Jalousie envers ceux qui s'acqueroient un grand nom par l'étude des Sciences humaines (23). Outre que son naturel doux & facile le ren-

(17) *Trithemius.*

(18) *Tom. X. Concil. p. 1128.*

(19) *Brouverus, Annal. Trevir. lib. 14. no. 70. ex Codice MS. Fuldensi.*

(20) *Vita S. Guill. Rosch. 6. Aprilis Bolland.*

tom. 7. p. 626.

(21) *Eugen. Epist. 13. 14. 15. 16. 18. 19. 20.*

(22) *Tom. X. Concil. p. 1105. & 1121. Gaufr. Claraval. V. Mabillon, Præf. in Bern. n. 52.*

(23) *Bayle, Dict. Art. St. Bernard.*

rendoit un peu trop credule, quand il s'agissoit d'écouter le mal que l'on disoit de ces Savans-là. Il est difficile de s'imaginer, qu'il ne se soit pas mêlé beaucoup de passions humaines dans les mouvemens perpetuels qu'il se donnoit, pour accabler d'Anathêmes tous ceux qui lui paroissent heterodoxes. Mais, il est fort facile de comprendre, que sa bonne reputation, & l'ardeur avec laquelle il sollicitoit la condamnation de ses Adversaires, surprenoient les Juges, & faisoient succomber sous le poids des préjugés, & des procédures peu regulieres, les Personnes accusées. C'est par ces principes, qu'il accabla le celebre Abelard, comme nous l'avons vû, & qu'il poursuivit l'épée dans les reins Gilbert de la Poirée.

Le Concile se tint à Paris au tems marqué. Le Pape y presida, assisté de plusieurs Cardinaux. Il y avoit grand nombre de très-savans hommes, entre lesquels St. Bernard tenoit le premier rang. Gilbert de la Poirée y étoit. On produisit contre lui pour temoins deux Docteurs, Adam de Petit-pont, Chanoine de l'Eglise de Paris, & Hugues de Champ Fleuri Chancelier du Roi, qui assurerent par serment avoir ouï de sa bouche quelques-unes des Propositions qu'on lui reprochoit; & on produisit aussi contre lui un extrait de son Commentaire sur Boëce. Les principales Erreurs dont on l'accusoit étoient de dire, que l'Essence divine n'est pas Dieu: que les proprietés des Personnes divines ne sont pas les Personnes-mêmes: que la Nature divine ne s'est point incarnée, mais seulement la Personne du fils. L'Evêque Gilbert nioit d'avoir jamais dit, ou écrit, que la Divinité ne soit pas Dieu; & produisoit pour temoins deux de ses Disciples, Raoul Evêque d'Evreux, & depuis Archevêque de Rouen, & un Docteur nommé Ives de Chartres, que l'on croit être le Chanoine de St. Victor, qu'Innocent II. avoit fait Cardinal. Le Zele St. Bernard étoit le principal adversaire de l'Evêque Gilbert. Mais, le Pape remit la Decision de cette Dispute au Concile, qu'il devoit tenir l'année suivante à la mi-carême.

Dans le cours de la même année 1147. le Pape Eugene envoya à Toulouse, en qualité de Legat, l'Evêque d'Ostie Alberic, pour combattre un Moine nommé Henri, Disciple de Pierre de Bruys, & Heretique comme son Maître, qui fut brûlé à St. Gilles par les Satellites du Pape. Mais, Henri continua d'enseigner la même Doctrine. Le Pape Eugene, irrité que quelqu'un osât revoquer en doute son Autorité sur toute l'Eglise, comme faisoient les Petrobrusiens & les Henriens, lâcha contre ces dangereux Heretiques un Chien capable de garder le Troupeau. Ce fut cet Alberic, dont je viens de parler, qui prit avec lui Geoffroi, Evêque de Chartres, & persuada aussi à St. Bernard de l'accompagner en ce voiage. Albi étoit infectée, plus que toute autre Ville, des Erreurs que le Pape vouloit extirper, pour affermir sa domination temporelle; & c'est du nom de cet endroit que vint ensuite celui d'Albigeois donné à toute la Secte. Le Legat y arriva vers la fin de Juin, & le Peuple alla au devant avec des Anes & des

An de J.C.
1147.

Concile de
Paris con-
tre Gilbert
de la Poi-
rée.

Hereti-
ques du
Langue-
doc.

Tam-

An de J.C.
1148.

Concile de
Rheims.

Tambours, par derision (24). On sonna la Messe, & à peine s'y trouva-t'il trente personnes. Mais, plusieurs Heretiques furent convertis, moitié de gré, moitié de force, par les soins du Legat & de St. Bernard.

Cependant, le Pape Eugene fit l'ouverture du Concile de Rheims le 22. de Mars 1148 (25). L'Assemblée étoit assez nombreuse. On y amena un Gentilhomme Breton, nommé Eon de l'Etoile, homme presque sans Lettres, qui se disoit être le Fils de Dieu, & le Juge des vivans & des morts; sur l'Allusion grossiere de son nom avec le mot *Eum*, dans cette conclusion des Exorcismes, *Per eum qui judicaturus est*; & dans celle des oraisons, *Per eumdem*. Cette imagination, toute absurde qu'elle étoit, ne laissa pas de lui servir à seduire une grande multitude de Peuple ignorant des extremitez de la France, c'est-à-dire de Bretagne & de Gascogne. On pretendoit même, qu'il faisoit merveilles par l'Operation des Demons. Après que quelques Seigneurs eurent en vain essayé de l'arrêter, il fut pris par l'Archevêque de Rheims avec ses principaux disciples. On le presenta au Concile, où étant interrogé par le Pape, il ne repondit que des impertinences, & fut jugé insensé plutôt qu'Heretique. L'Archevêque de Rheims, qui l'avoit amené, obtint qu'on lui sauvât la vie: mais, on chargea l'Abbé Suger, comme Regent en France, de l'enfermer, & il le mit dans une étroite Prison, où ce miserable mourut peu de tems après. Quelques-uns de ses Disciples furent livrez au bras seculier, & ils se laissèrent bruler, plutôt que de renoncer à leur folie. Outre l'examen de cette Affaire, le Concile de Rheims fit plusieurs Canons, la plupart repetez des Conciles précédens & rapportez diversément en divers exemplaires (26). Je les passe sous silence, pour rapporter plus au long, après Mr. Fleury, la Decision de l'Affaire de Gilbert de la Poirée.

Gilbert de
la Poirée
condam-
né.

A la fin du Concile, les Canons étant lûs, le Pape termina la Cause de Gilbert de la Poirée, Evêque de Poitiers, entamée l'année precedente au Concile de Paris (27). Pour cet effet, il assembla premierement les Prelats les plus habiles & les plus voisins, entr'autres Geoffroi de Loroux Archevêque de Bourdeaux, Metropolitain de Poitiers, Milon Evêque de Terouane, & Joffelin Evêque de Soissons, tous trois renommez pour leur Doctrine: l'Abbé Suger & St. Bernard. C'étoit au tems de la Passion, & la Seance se tenoit dans la Chambre du Pape. Le premier jour Gilbert fit lire quantité de Passages des Peres, dont il avoit fait apporter les volumes entiers, se plaignant que ses Adversaires ne produisoient que des Extraits, où les Passages étoient tronquez. Le Pape, ennuié de ces longues Lectures, le pressa de dire nettement, S'il croioit que l'Essence divine fut Dieu? Gilbert repondit que non. Alors, St. Bernard dit: „ Nous tenons ce que „ nous cherchions, qu'on écrive cette Confession. „ Le Pape l'ordon-

(24) *Gaufr. Epist. n. 10.*

(25) *Tom. X. Concil. p. 1107. Rob. de M. ad*

Sigeb.

(26) *Martenne, Collect. tom. 1. p. 232. Tom.*

X. Concil. &c.

(27) *Otto Fris. de Gest. Frid. 1. c. 16. Gaufr.*

Epist. ad Card. Alb. & lib. III. Vit. Sti. Bern.

c. 5. apud Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXX. §. 32.

na; & Henri de Pise, alors Sous-Diacre de l'Eglise Romaine, & depuis Cardinal, apporta du papier, une plume, & de l'encre: & comme il écri-voit, Gilbert dit à St. Bernard: *Ecrivez aussi vous, que la Divinité est Dieu*, St. Bernard repondit sans s'emouvoir: *Qu'on écrive avec le Fer & le Diamant, que l'essence divine, sa forme, sa bonté, sa sagesse, sa puissance, est vraiment Dieu*. Et comme on disputa long-tems sur cet Article, Saint Bernard ajouta: *Si cette forme n'est pas Dieu, elle est meilleure que Dieu, puisque Dieu tient son Etre d'elle*. On disputa de même sur les autres Articles, que l'on reprenoit dans les Ecrits de Gilbert de la Poirée; & comme on se separoit, les Cardinaux dirent: *Nous avons ouï ce qui a été proposé; c'est pourquoi nous allons juger comment ces Questions doivent être décidées*. Plusieurs des assistants furent choquez de ce Discours; en sorte que le lendemain, dix Archevêques, avec grand nombre d'Evêques, d'Abbez, & de Docteurs, c'est-à-dire tous ceux de l'Eglise Gallicane, s'assemblerent chez St. Bernard. Ils représenterent, que les Cardinaux, qui sembloient s'être réservés à eux seuls le Jugement de cette Affaire, étoient presque tous favorables à Gilbert, quoiqu'ils n'approuvassent pas ses Erreurs; & par conséquent, dirent-ils, il faut, avec les articles de Gilbert, leur envoyer un Simbole de Foi, afin qu'ils puissent juger avec plus de connoissance. Ils écrivirent donc quatre Articles, opposés aux quatre de Gilbert, & ils se servirent, autant qu'il étoit possible, des mêmes termes, pour exprimer leur Confession de foi opposée à ses Erreurs; & ce Symbole, composé avec une grande deliberation, fut souscrit par tous les Evêques, & les autres, qui avoient assisté à cette Assemblée particuliere. En voici l'essentiel. „ 1. Nous croions que la Nature „ simple de la Divinité est Dieu, & que Dieu est la Divinité: qu'il est sage „ par la sagesse qui est lui-même, grand par la grandeur qui est lui-même, „ & ainsi du reste. 2. Quand nous parlons des trois Personnes divines, „ nous disons qu'elles sont un Dieu & une Substance Divine; & au contrai- „ re, quand nous parlons de la Substance divine, nous disons qu'elle est en „ trois Personnes. 3. Nous disons que Dieu seul est éternel, & qu'il n'y „ a aucune autre chose, soit qu'on la nomme Relation, Propriété, ou au- „ trement, qui soit éternelle, sans être Dieu. 4. Nous croions que la Di- „ vinité même & la Nature divine s'est incarnée dans le Fils. „ Ceux, qui composèrent ce Symbole, ne craignoient pas que les Cardinaux jugeassent autrement: mais, ils craignoient que quelques-uns d'entr'eux n'eussent intention de diffoudre le Concile, sans rien décider. Pour présenter cet Ecrit au Pape & aux Cardinaux, on choisit trois Deputez, Hugues Evêque d'Auxerre, Milon Evêque de Terouane, & l'Abbé Suger. On les chargea de dire: „ Nous avons souffert, par respect pour vous, des discours que „ nous ne devons pas entendre, jusques à ce que nous avons appris que „ vous vouliez juger cette cause. Vous avez par écrit la Confession de „ Gilbert: nous avons aussi la nôtre, afin que vous ne jugiez pas, sans ouïr „ les deux parties. Mais, il y a cette différence, qu'en présentant sa „ Confession, il a déclaré qu'il étoit prêt à corriger ce qui ne

An de J.C.
1148.

seroit pas conforme à vos sentimens; au lieu que nous excluons expressement cette condition: & nous vous déclarons, que nous perseverons dans cette Confession, sans jamais en rien changer. Le Pape, sans hesiter, repondit aux Deputez, & leur ordonna de dire à ceux qui les avoient envoiez, que l'Eglise Romaine ne s'éloignoit en rien de leur Confession de foi; & que si quelques-uns avoient paru soutenir la Personne de Gilbert, ils ne soutenoient en rien sa Doctrine. Tout le Concile s'assembla donc à Rheims au Palais nommé Tau, à cause de sa figure en double potence. Gilbert Evêque de Poitiers fut interrogé sur chacun des Articles de ses Erreurs, & il y renonça librement. *Si vous croiez autrement, dit-il, & moi aussi: si vous parlez ou écrivez autrement, & moi aussi.* Alors le Pape, du consentement de tout le Concile, condamna ces Articles, defendant étroitement de lire ou de transcrire le Livre d'où ils étoient tirez, si l'Eglise Romaine ne l'avoit corrigé auparavant. Gilbert repondit: *Je le corrigerai comme il vous plaira.* Mais, le Pape lui dit: *On ne vous consiera pas cette Correction.* On déchira publiquement des écrits, contenant quelques autres Erreurs qu'il avoit enseignées, suivant le temoignage de ses Ecoliers.

Guillaume,
Archevêque
d'Yorc de-
posé.

Dans le même Concile de Rheims, on accusa Guillaume, Archevêque d'Yorc, qui avoit encouru l'Indignation du Pape, de n'être, ni canoniquement élu, ni sacré légitimement, mais intrus par l'Autorité du Roi. Il en fut convaincu; & Alberic, Evêque d'Osie, prononça contre lui, au nom du Pape, la Sentence de Deposition: alleguant pour motif, qu'avant l'Élection il avoit été nommé par le Roi Etienne. Mais, cette Sentence fut donnée contre l'avis de la plus grande partie des Cardinaux. Ensuite, le Pape écrivit à Guillaume Evêque de Durham, & au Chapitre d'Yorc, d'élire dans quarante jours un autre Archevêque: & le St. Pere confirma l'Élection d'Henri Murdac, qu'il sacra même de ses propres mains.

Affaires
d'Espagne.

Raimond, Archevêque de Toledé, vint au Concile, pour s'y plaindre de la part du Roi de Castille son Maître, de ce que le Pape Eugene avoit accordé le Titre de Roi de Portugal à Alphonse Henriquez, moyennant un une redevance annuelle de quatre livres d'or, au préjudice de la Couronne de Castille (28). L'Archevêque de Toledé se plaignit encore, que celui de Brague, & ses Suffragans, refusoient de reconnoître sa Primatie: ce qui apparemment étoit une suite de l'Erection du nouveau Royaume de Portugal. Pour satisfaire à ces plaintes, le Pape Eugene écrivit (29) au Roi de Castille Alphonse VIII. une Lettre, où il lui declare, qu'il n'a jamais eu intention de diminuer en rien sa Dignité, ni les Droits de sa Couronne; & lui promet de favoriser en son Royaume l'expédition contre les Infideles, par l'Indulgence de la Croisade. „ Nous voulons, ajoute-t'il, que l'Evêque de „ Brague & ses Suffragans obéissent à l'Archevêque de Toledé, comme à „ leur Primat, ainsi qu'il a été ordonné par nos Prédécesseurs; & l'Evê- „ que de Brague est suspens pour ce sujet. . . . Pour marque de notre af-

(28) Roderic. Tolet. VII. Hist. c. 6.

(29) Epist. 74.

„ affection, ajoute-t'il, nous vous envoions par l'Evêque de Segovie la Ro-
 „ se d'or, que le Pape a coutume de porter tous les ans le quatrieme Di-
 „ manche de Carême; &, parce que vous avez voulu que les Evêques & les
 „ Abbez de votre Royaume assistassent au Concile de Rheims, nous dechar-
 „ geons, à votre priere, ceux qui n'y sont pas venus, de la suspenſe pro-
 „ noncée contr'eux. „ La Lettre est dattée du 27. d'Avril dans le terri-
 „ toire de Langres. Par une autre Lettre, il marque, qu'à la priere du même
 „ Roi, il a accordé à l'Archevêque de Compostelle la Prerogative de faire
 „ porter la Croix devant lui.

An de J.C.
 1148.

Après le Concile de Rheims, le Pape Eugene parcourut quelques Villes
 de France, & vint à Clairvaux (30). Tous les Religieux de ce celebre
 Monastere furent edifiez de l'humilité & de la regularité du St. Pere. Il
 portoit sur la chair sa tunique de laine, sans sergette par dessous, & ne
 quittoit la coulle, ni jour, ni nuit. Pour garder la bienſeance, on lui por-
 toit des carreaux en broderie, & son lit étoit entouré de pourpre & couvert
 de riches étoffes; mais, par dessous, il n'étoit garni que de paille battuë, &
 de draps de laine. En parlant à la Communauté, il ne pouvoit retenir ses
 larmes & ses soupirs. Il les exhorta & les consola, vivant avec eux en Fre-
 re plutô qu'en Maître; mais, sa nombreuse suite ne lui permit pas de faire
 chez eux un long sejour. Il assista aussi cette même année au Chapitre ge-
 neral des Abbez de Citeaux, non comme President, ou comme Pape, mais
 comme un d'entr'eux. Il reprit ensuite le chemin d'Italie, & il arriva heu-
 reusement à Rome.

Le Pape
 à Clair-
 vaux.

Cependant, la Perfidie des Grecs ruina l'Armée des Croisez, beaucoup
 plus promptement que les forces des Sarrazins n'auroient pû faire; & l'in-
 fortuné Conrad III. eut un succès très-malheureux dans cette entrepri-
 se (31). Il fut donc obligé de revenir dans ses Etats, avec la plus grande
 consternation qu'on puisse imaginer. Le Pape, aiant appris que ce Prince
 étoit en Lombardie, lui fit savoir de ses nouvelles par Hartvic Archevêque
 de Brême, & Anselme Evêque d'Havelsberg: ensuite, il lui écrivit (32) une
 Lettre de consolation sur son infortune. Cette Lettre est dattée de Tuscu-
 lum le 24. de Juin 1149. Le pauvre St. Bernard se vit accablé de tous cô-
 tés des plus violens Reproches. On se prenoit à lui du malheur des Croisez,
 parce qu'il avoit seduit le Monde par des Miracles, que le P. Maimbourg
 croit supposés (33). Mais, ce grand & St. Abbé, qui ne prenoit pas aisément
 l'allarme, en fut quitte pour dire que les Pechez des Croisez avoient empê-
 ché l'effet de ses Propheties. Il n'y a point d'Imposteur, qui ne se puisse ca-
 cher derriere ce Retranchement (34); & néanmoins c'est dans le vrai tout
 le centre de son Manifeste: car, s'il allegue l'exemple de Moïse, afin de se
 mettre à couvert sous l'autorité inviolable d'un si grand nom, c'est parce
 qu'il

An de J.C.
 1149.

Mauvais
 succès de
 la Croisa-
 de.

Apologie
 de St. Ber-
 nard.

(30) *Vita S. Bern. lib. II. c. 8. n. 50.*

(31) *V. Maimbourg, Hist. des Croisades, III.*

liv. III.

(32) *Eug. Epist. 6. ex Ott. Fris. I. Frid. c. 61.*

(33) *Maimbourg, Hist. des Croisades, Liv.*

(34) *Bayle, Dict. Art. St. Bernard.*

An de J. C.
1149.

qu'il pretendoit que les Membres de la Croifade ne s'étoient pas moins fouillez de crimes, que les Enfans d'Israël ; & qu'ainfi les uns & les autres avoient detourné l'effet des Promesses. C'est se moquer du Monde, que de s'eriger en Prophete, pour predire ce qui n'arrivera jamais, & pour ne pas dire un feul mot de ce qui arrivera effectivement. Ou il ne falloit pas que St. Bernard se mêlat de prédire l'avenir, ou il devoit predire les defordres effectifs dans lesquels les Croifez tomberent, au lieu de leur promettre des Victoires imaginaires, qui ne devoient jamais arriver. Voilà un exemple eclatant, qui apprend aux hommes, „ Qu'en toutes fortes „ d'Affaires (35), & fur-tout en celles de la Guerre, il est dangereux de „ quitter les regles de l'art & de la prudence, pour fuivre aveuglement la „ voie des revelations, à laquelle on ne se doit pas trop fier, parce qu'affez „ souvent elles font fauffes, & que quand même elles feroient vraies, on „ n'est pas obligé de les croire, fans en avoir des preuves invincibles : & „ fans cela l'on est toujours obligé de fuivre plutôt la raifon & le bon fens, „ que Dieu a donné aux hommes après fa divine parole, pour être la regle „ de leur conduite. „

An de J. C.
1151.

Eglife du
Nord.

Le Pape Eugene avoit grand foïn d'affermir fon Autorité fur toute l'Eglife, & d'acquérir de nouvelles poffeffions au St. Siege. C'est dans ces vuës humbles & defintéreffées, qu'il avoit envoyé en Dannemarc, avec le titre de Legat, Nicolas Evêque d'Albane, qui établit un Archevêché en Norwege (36). Pour en faire autant en Suede, Nicolas tint à Lincope un Concile Provincial en 1148. Mais, comme les Goths & les Suedois ne purent s'accorder du lieu de la Metropole, ni de la Perfonne de l'Archevêque, le Legat se retira fans rien faire : car, les Goths aimoient mieux reconnoître l'Archevêque de Brême, que celui d'Upsal. Le Legat Nicolas d'Albane, retournant par le Dannemarc, laiffa à Elquil Archevêque de Lunden le *Pallium* qu'il avoit destiné à celui de Suede, afin qu'il le donnât au Prelat, que les Goths & les Suedois éliroient d'un commun confentement : ce qui n'eut point de fuite. Le Legat vouloit ainfi établir l'Archevêque de Lunden Primat de Suede & de Norwege, pour le confoler de l'Archevêché qu'il venoit d'établir en Norwege, & il confirma depuis cette Primatie étant Pape.

An de J. C.
1152.

Traité entre l'Empereur & le Pape.

L'Empereur Conrad III. mourut en Allemagne l'an 1152. & Frideric I. fon Neveu lui fucceda. Il fut brave, magnanime, juft, & prudent ; mais fier, & fujet à la colere. L'Histoire le nomme Frideric Barberouffe. Dès que ce Prince fut couronné, il tint confeil avec les principaux Seigneurs, & de leur avis il envoya à Rome Hilm élu Archevêque de Trèves, & Eberard Evêque de Bamberg, pour donner part de fon Election au Pape Eugene, aux Romains, & à toute l'Italie. Bien-tôt après, le Pape & le Roi Frideric firent enfemble un Traité par leurs Deputez, qui étoient de la part du Pape fept Cardinaux & Brunon Abbé de Caravale, pres de Milan, de

(35) *Hift. des Croifades*, Liv. III.

(36) *Saxo Grammat. lib. 14.*

de l'Ordre de Cîteaux: de la part du Roi, Anselme Evêque d'Havelsberg, Herman Evêque de Constance, & trois Comtes (37). Le Roi promit de ne faire, ni paix, ni trêve, avec les Romains, ni avec Roger Roi de Sicile, sans le consentement des Romains & du Pape; & de travailler de tout son pouvoir à rendre les Romains aussi soumis au Pape qu'ils l'avoient été depuis cent ans. De defendre contre tous la Dignité Papale & les Regales de St. Pierre, comme Avoué de l'Eglise Romaine, & de l'aider à recouvrer ce qu'elle avoit perdu. De n'accorder aucune Terre à l'Empereur des Grecs deçà la Mer; & s'il en envahissoit quelqu'une, de l'en chasser au plutôt selon son pouvoir. Le Pape promit de donner au Roi la Couronne Imperiale, quand il viendrait la recevoir, de l'aider de tout son pouvoir à maintenir & augmenter sa Dignité; employant pour cet effet les Censures Ecclesiastiques; & d'empêcher l'Empereur Grec de faire aucune Conquête deçà la Mer. Ce Traité est datté du 23. de Mars 1152.

An de J.C:
1152.

On auroit crû que ce Traité maintiendrait une Paix longue & sure entre l'Empire & le Sacerdoce; mais, comme le moindre petit interêt fait renaître parmi les particuliers les vieilles querelles mal assoupies; de même un incident de fort petite importance ralluma la Guerre entre l'Empereur & le Pape. Après la mort de Frideric Archevêque de Magdebourg, il se forma deux Partis pour l'Electiôn. Les uns vouloient le Doyen du Chapitre, & les autres le Prevôt. Ils combattirent long-tems, sans pouvoir s'accorder (38). Pour terminer le Differend, ils allerent trouver l'Empereur, qui étoit en Saxe, & qui n'ayant pû les réunir persuada au Doyen & à son Parti d'élire Guicman Evêque de Ceits: &, l'ayant fait venir, il lui donna l'Investiture de l'Archevêché de Magdebourg. Car, la Cour d'Allemagne prétendoit, que depuis l'Accord fait avec le Pape Pascal II. & l'Empereur Henri V. touchant les Investitures, en cas de Partage dans l'Electiôn d'un Evêque, le Prince pouvoit choisir qui il lui plaisoit, par le Conseil des Seigneurs. Le Roi Frideric, ayant réglé les affaires de Saxe, passa en Baviere & celebra la St. Pierre à Ratisbonne. Cependant, Gerard Prevôt de Magdebourg, poussé par son ambition, & par le depit de se voir dechû de ses hautes esperances par une Electiôn qu'il n'avoit pas prévûe, alla à Rome, & se plaignit au Pape Eugene, que Guicman avoit été intrus dans ce Siege par l'Autorité du Prince. D'autre côté, huit des principaux Archevêques & Evêques d'Allemagne écrivirent au St. Pere pour la Justification de Frideric. Mais Eugene, prévenu par Gerard, leur fit une Reponse assez aigre, où il temoigna que la conduite du Prince dans cette affaire lui étoit fort desagréable. Il reprend (39) les Evêques de leur peu de fermeté, & leur représente que la Loi de Dieu ne permet point les translations d'Evêques, sans une utilité manifeste, & même sans nécessité. C'est pourquoi il leur ordonna

Brouillerie
entre
l'Empe-
reur & le
Pape.

(37) *Ap. Baron. an. 1152.*

(38) *Chr. Saxo, an. 1153. Otto Fris. lib. 2.*

Abb. Ursperg.

(39) *Eugen. Epist. 8.*

An de J.C.
1152.

donna de faire enforte par leurs exhortations, que le Roi Frideric se desiste de son entreprise, & qu'il laisse à l'Eglise de Magdebourg la Liberté entiere de l'Electi^on. *Car*, ajoute-t'il, *nous ne pouvons rien accorder contre Dieu & contre les Canons.* „ Cela veut dire, selon l'explication du P. Maimbourg (40), que comme le Pape ne peut rien accorder contre le Service de Dieu, parce qu'il est inferieur à Dieu, il ne peut rien aussi contre les Canons & les Conciles œcumeniques, parce qu'il est au deffous d'eux. „ La Lettre du Pape est du 17. d'Août 1152.

Mais Frideric, bien persuadé qu'il n'avoit pas excédé son Pouvoir, maintint son Archevêque de Magdebourg. Le Pape envoya deux Legats en Allemagne, pour faire le Procès à quelques Evêques. L'Empereur leur permit d'agir contre l'Archevêque de Mayence, & contre l'Evêque d'Eichstet: mais, quand ils voulurent proceder, selon l'ordre qu'il en avoient, à la Déposition de l'Archevêque de Magdebourg, Frideric leur imposa silence, & les renvoia. Telle fut l'origine des nouveaux Troubles, dont j'écrirai bien-tôt l'Histoire.

Jourdain
Legat en
Allema-
gne.

Dès l'an 1151. Jourdain des Urfins avoit été envoyé Legat en Allemagne vers le Roi Conrad III., & depuis il étoit venu en France & en Normandie, laissant par-tout des traces affreuses de son passage. C'est ainsi qu'en parle St. Bernard dans une Lettre à Hugues, Cardinal Evêque d'Orléans, où il ajoute (41): „ On dit qu'il a commis par-tout des Actions honteuses, qu'il a emporté les dépouilles des Eglises, qu'il a conféré les Dignitez Ecclesiastiques à de jeunes garçons bien faits dans les lieux où il l'a pû, & qu'il l'a voulu faire dans les autres. Plusieurs se sont rachetez de sa Visite, & il a rançonné par ses subdeleguez ceux où il n'a pû aller. Il s'est rendu la Fable des Ecoles, des Cours, des Carrefours. Tous parlent mal de lui, Seculiers & Reguliers; les pauvres & les riches; les Moines & les Clercs s'en plaignent. Il est generalement décrié. Il n'en est pas ainsi du Seigneur Jean Paperon, qui a par-tout honoré son Ministère. Lisez cette Lettre au Pape; c'est à lui à voir ce qu'il faut faire d'un tel homme. Pour moi, j'ai acquitté ma Conscience. Je dirai neanmoins avec ma promptitude ordinaire, qu'il est bon, qu'il acquitte aussi la sienne, en purgeant sa Cour. J'avois resolu de me taire sur ce Sujet; mais, le Prieur du Mont-Dieu m'a pressé d'écrire, & sachez que j'en ai moins dit que le Public. „

Archevê-
chez en
Irlande.

Jean Paperon (42), Cardinal Prêtre du titre de St. Laurent, fut envoyé Legat en Irlande dès l'année précédente 1151. & vint trouver le Roi d'Angleterre, qui refusa de lui donner sauf-conduit, s'il ne lui faisoit serment de ne rien faire en ce voiage au préjudice de son Roiaume. Le Legat indigné retourna vers le Pape, & la Cour de Rome en sçut mauvais gré au Roi d'Angleterre. L'année suivante 1152, Paperon revint & s'adressa à David Roi

(40) Maimbourg, *Traité Hist. de l'Eglise de Rome*, p. 174.

(41) *Sti. Bern. Epist.* 209.

(42) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXLX. §. 62.*

Roi d'Ecosse, pour lui demander passage en Irlande. D'avid le reçut avec honneur vers la St. Michel; & ainsi le Legat arriva en Irlande accompagné de Christian Evêque de Lismore, dans la même Isle, qui avoit aussi le titre de Legat. Ils tinrent un Concile dans le nouveau Monastere de Mellifont, Ordre de Cistcaux, où se trouverent les Evêques, les Abbez, les Rois, les Ducs, & les Anciens d'Irlande; &, de leur consentement, on y établit quatre Archevêchez: à Armach, à Dublin, à Cassel, & à Touiam, & on leur assigna leurs suffragans. Le Legat Paperon distribua aux nouveaux Archevêques de ces quatre Eglises quatre *Pallium* qu'il avoit apportez de Rome. Il assujettit aussi les Hibernois à la Loi des Mariages, à la quelle ils n'étoient pas accoutumez, & corrigea chez eux plusieurs abus.

An de J.C.
1152.

La querelle de l'Empereur avec le Pape auroit eu de facheuses suites dès son origine, si Dieu ne les eut encore éloignées par la mort du Pape Eugene III. qui rendit l'Esprit le 8. de Juillet 1153. (43). Durant sa Vie, il ne venoit jamais celebrer la Messe à St. Pierre, sans y faire quelque present; & il donna aux Chanoines de cette Eglise la quatrieme partie des offrandes qui s'y faisoient. Il mourut à Tibur, d'où il fut porté à Rome en grande solemnité, & enterré dans l'Eglise de St. Pierre. On le regarda comme un Saint, quoiqu'il ne paroisse pas avoir été honoré d'un culte public; & il se fit plusieurs Miracles à son Tombeau, dont on en specifie sept operez sur divers malades. Eugene autorisa le Corps du Droit Canon compilé par le Moine Gratien; &, de peur que l'Etude de ce Droit ne tombât en decadence faute d'emulation, il établit les Degrez de Bachelier, de Licentié, & de Docteur; afin d'exciter la Jeunesse à s'appliquer à une Etude, qui pouvoit lui acquerir de l'honneur. Il fut extrêmement regretté des Romains (44). Le P. Papebroch conjecture qu'on ne grava point d'Epitaphe sur le Tombeau d'Eugene: cependant, la Chronique Belgique en contient une, qui donne de grands eloges à ce Pontife (45). Tout ce que je peux dire du caractere de ce Pontife, c'est que sous les apparences d'une fausse Humilité, il cachoit un Orgueil insupportable; & que, pour satisfaire son avarice, il usurpoit sans scrupule des biens qui ne lui appartenoient pas.

An de J.C.
1153.

Mort
d'Eugene
III.

FRIDERIC I.
Empereur d'Occident.

ANASTASE IV.

LOUIS VII.
Roi de France.

CLXXIV. P A P E.

DES que le Pape Eugene fut enterré, les Cardinaux s'assemblerent pour lui donner un Successeur (1). Ils choisirent Conrad Evêque de Sabine, Romain de naissance, quoiqu'en dise Platine, & Chanoine regulier, qui

Election
d'Anastase
IV.

(43) Veter. Mon. ap. Baron. & Papebr. Conat.

(44) Hug. Ost. Epist.

(45) Angelus Manrique, part. 2. Annal. Cisterc. p. 224.

(1) Vetera Mon. ap. Baron. & Papebroc. Autor anonimus Chron. Normannia, in sine Hist. Orderic. &c.

An de J. C.
1153.

Guillaume
est rétabli
dans le
Siege
d'Yorc.

Decifion
du Diffé-
rend entre
l'Eglife &
l'Empire.

Privileges
accordéz
aux Tem-
pliers.

qui fut nommé ANASTASE IV. C'étoit un veillard de grande vertu, & de grande experience dans les ufages de la Cour de Rome.

Il ne se passa, fous le Pontificat d'Anastase, que deux Affaires qui meritent l'attention du Lecteur. Guillaume, Archevêque d'Yorc, qui avoit été déposé au Concile de Rheims en 1148, fortit de sa Retraite, dès qu'il eut appris la Mort du Pape Eugene & de St. Bernard (2). Il vint promptement à Rome se presenter au nouveau Pape Anastase, qui, étant Cardinal, avoit été le principal Defenseur de sa Cause. Il demandoit grace, fans se plaindre du Jugement rendu contre lui: & comme on apprit bien-tôt la Nouvelle certaine de la mort Henri Murdac qu'on avoit élu en sa Place, cela rendit sa cause d'autant plus favorable. Ainsi, le Pape, aiant pitié de ses cheveux blancs, aussi-bien que les Cardinaux, révoqua la Sentence donnée contre lui par Eugene, le rétablit dans sa Dignité, & lui accorda même le *Pallium*, qu'il n'avoit jamais obtenu auparavant.

Nous avons parlé du Differend qui s'eleva entre l'Empereur & le Pape Eugene, à l'occasion de l'Archevêché de Magdebourg. En voici la Decifion. Anastase, qui vouloit prevenir les malheurs d'une cruelle guerre, dont on étoit menacé, envoya à l'Empereur le Cardinal Gerard, qui se rendit à Vormes, où la Cour passoit les Fêtes de Noël. „ Mais, comme ce Le-
„ gat (3) voulut agir de hauteur, & entreprendre de certaines choses contre les ordres & la volonté de Frideric; ce Prince, qui, tout civil & honnête homme qu'il étoit, ne pouvoit rien du tout souffrir, qui choquât tant soit peu les Droits & la Majesté de l'Empire, lui fit ressentir les effets de sa colere, le traitant fort mal, & le chassant honteusement de sa presence, avec ordre exprès de fortir au plutôt de l'Allemagne: ce qui toucha si vivement le pauvre Cardinal, qui se crût perdu d'honneur & de reputation, se voiant contraint de s'en retourner avec honte fans avoir rien fait, qu'il en mourut de douleur en chemin. Frideric néanmoins, pour montrer que ce n'étoit pas au St. Siege qu'il en vouloit, & qu'en maltraitant un Legat qui manque à son devoir, & perd le respect qu'il doit à l'Empereur, il veut rendre au Pape tout ce qui lui est dû, envoya l'Archevêque de Magdebourg à Rome, pour rendre compte de tout ce qui s'étoit passé dans son Election; & il le fit si bien, en justifiant l'Empereur, qu'Anastase n'y trouva rien à dire. Desorte qu'après avoir confirmé ce qui s'étoit fait en cette occasion, il donna même le *Pallium* à l'Archevêque, comme Frideric l'en prioit. Cette condescendance du Pape scandalisa beaucoup de personnes, s'il en faut croire Otton de Frisingue, & donna lieu à plusieurs de l'accuser de trop de facilité.

Je ne dois pas oublier la Bulle, que le Pape Anastase donna le 21. d'Octobre 1154. en faveur des Chevaliers de l'Hospital de St. Jean à Jerusalem. Elle leur accorde de grands Privileges, outre celui qu'ils avoient

(2) *Vita S. Guil. ap. Bell. 8. Jun. tom. 20*
Art. SS. p. 141.

(3) *Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp.*
Liv. V. p. 451. ex Otton. Eris.

avoient déjà obtenus d'être exempts de la Jurisdiction du Patriarche, & de ne point paier de Dîmes. A la priere du Maître de l'Ordre, nommé Raimond; & à l'exemple d'Innocent II. Celestin II. Lucius II. & Eugene II., le Pape Anastase IV. prend l'Hospital de Jerusalem sous la Protection du St. Siege, & lui confirme la Possession de tous ses Biens, soit dans le Diocese de Jerusalem, soit ailleurs. Il permet aux Freres de bâtir des Eglises & des Cimetieres dans les Terres qui leur ont été données: d'enterrer, avec les Cérémonies Ecclesiastiques, ceux de leurs Freres qui mourront dans les Lieux interdits, & de célébrer une fois l'année l'Office Divin dans les mêmes Lieux, en faveur de leur Freres qui y seront envoyez pour faire des Quêtes, ou autrement. Il ajoute: „ Comme tous vos Biens sont „ destinez à l'Entretien des Pélerins, & des Pauvres, nous defendons à qui „ que ce soit d'exiger des Dîmes des Terres que vous cultivez à vos De- „ pens; & à aucun Evêque de publier Interdit, Suspense, ou Excommu- „ nication dans les Eglises qui vous sont soumises; & s'il y a même dans „ ces lieux un Interdit general, on pourra celebrer chez vous l'Office di- „ vin, à portes fermées, & sans sonner les cloches. Et afin que vous puis- „ siez plus aisément avoir l'Office divin & recevoir les Sacremens, nous „ vous permettons de recevoir des Prêtres & des Clercs de quelque part „ qu'ils viennent; après vous être suffisamment informez de leur bonnes „ mœurs & de leur Ordination, tant dans votre principale Maison, que „ dans les Obédiences qui en dependent. Si leurs Evêques refusent „ de vous les accorder, vous les pourrez garder par l'autorité du St. „ Siege; & ces Clercs ne seront soumis qu'à votre Chapitre, & au Pa- „ pe. Nous vous permettons aussi de recevoir des Laiques de condi- „ tion libre pour le service des pauvres. Quant aux Freres, c'est-à-dire, „ aux Chevaliers, qui auront été une fois reçus en votre Compagnie, nous „ leur defendons de retourner au Siecle, après avoir fait profession & pris „ l'habit & la croix, ni de passer à un autre institut, sous pretexte de plus „ grande regularité. Pour les consecrations d'Autels ou d'Eglises, les Or- „ dinations des Clercs & les autres Sacremens, vous les recevrez de l'Evê- „ que Diocesain, s'il est dans la Communion du St. Siege, & s'il veut les „ conférer gratuitement: si-non, vous vous adresserez à tel Evêque qu'il „ vous plaira, pour vous les administrer par l'autorité du St. Siege. Nous „ vous confirmons toutes les Seigneuries & les Terres que votre Hospital „ possède delà ou deça la Mer, en Asie, ou en Europe, ou qu'il acquerra „ à l'avenir. „ Ces Privileges étoient trop considerables, pour ne pas ex- „ citer la jalousie des Prelats. Aussi verrons-nous dans la Vie d'Adrien IV. que le Patriarche de Jerusalem s'en plaignit hautement.

L'Histoire supprime les autres actions d'Anastase; & il est assez vraisem-
 blable, que ce Pontife ne fit rien de plus qui merite d'être raconté; car, il ne
 tint le St. Siege qu'un an, quatre mois, & 24. jours, étant mort le 2. jour
 de Decembre de l'an 1154.

Mort d'A-
 nastase.

An de J.C.
1154.

FREDE'RIC I.
Empereur d'Occident.

ADRIEN IV.

LOUIS VII.
Roi de France.

CLXXV. P A P E.

Histoire
curieuse
d'Adrien
IV. avant
son Ponti-
ficat.

Dès le troisiéme de Decembre, les Cardinaux s'étant assemblez, choisirent, pour souverain Pontife, Nicolas Evêque Cardinal d'Albane, qui prit le nom d'ADRIEN IV. „ Il se trouvera peu de fortunes (1) „ semblables à celle de ce grand Pontife, que la Providence Divine semble „ avoir pris soin de tirer de la poussiere & de la dernière bassesse d'une ex- „ trême pauvreté, pour le faire asseoir sur le Thrône de la suprême Gran- „ deur Ecclesiastique, & le mettre au rang des Princes de son Peuple. „ Il étoit Anglois de Nation, nommé Nicolas Breskeade, fils d'un Clerc de Village, si pauvre & si miserable, qu'après la mort de sa femme, n'ayant pas de quoi vivre, il s'alla présenter à l'Abbaie de St. Alban, & fit si bien qu'il y fut reçu Moine, pour y servir dans les offices domestiques. Il se nomma Frere Robert. Il avoit laissé son fils en bas âge. Nicolas étant devenu plus grand, & n'ayant pas de quoi aller aux Ecoles, il subsistoit des aumônes du Monastere, où il venoit tous les jours. Son Pere en eut honte, & lui ayant fait des reproches fort durs de son peu de courage, le chassa avec indignation. Le jeune homme, pressé de la nécessité, passa la Mer, & vint chercher une meilleure Fortune en France. Il la trouva d'abord assez mediocre. Sans se rebuter de tant de traverses, il passa en Provence, & s'arrêta à St. Ruf, Monastere fameux de Chanoines Reguliers, près d'Avignon. Il s'appliqua à gagner leurs bonnes graces par tous les services qu'il leur pouvoit rendre; & comme il étoit bienfait de sa personne, sage en ses discours, prompt à executer les Commissions, d'un très-beau naturel, ayant le visage toujours gai, avec une grande modestie, & qu'il faisoit paroître avec cela bien de l'esprit, & de la vivacité dans toutes ses actions & ses manieres, on lui donna en peu de tems l'habit de l'ordre. Il vécut plusieurs années parmi les Chanoines, avec un grand zèle pour la regularité. Il s'appliqua à la lecture, & comme il avoit l'esprit penetrant & une grande facilité à parler, il fit beaucoup de progrès dans les Sciences & dans l'Eloquence. En un mot, il se rendit si habile homme en tout, & même dans le maniment des affaires temporelles, qu'on le fit Prieur, & qu'après la mort de l'Abbé Guillaume II. il fut choisi pour lui succéder dans le Gouvernement, non de ce seul Monastere, mais de tout l'Ordre, dont il est le Chef (2). Mais, quelque tems après, il fut inquieté dans un poste si relevé. „ Comme (3) „ il étoit grand homme de bien, & qu'il voulut entreprendre de reformer ses

(1) Maimbourg, Decad. de l'Emp. Liv. V. p. 474.

Vof. tom. 2. Biblior. Lab. p. 308. Guilel. Neubrigens. lib. 2. c. 6. Ciaconius.

(2) Cod. Vatic. ap. Baron. & Papebr. Chr.

(3) Maimbourg, Decad. de l'Emp. Liv. V.

„ ses Religieux, qui menoient une Vie très-peu conforme à leur Profession, „ ils se liguerent contre lui, & se mirent à le persecuter d'une étrange ma- „ niere. „ Ils inventerent contre lui des calomnies, & l'accuserent devant le Pape Eugene. Le Pape, aiant ouï leurs plaintes, & voiant la sagesse & la modestie avec laquelle Nicolas se defendoit, s'appliqua à les mettre en Paix; &, après les avoir reconciliez, il les renvoia. Cette Paix ne fut pas de longue durée. Il s'eleva bientôt une tempête plus violente, & les Chanoines de St. Ruf revinrent porter leurs plaintes au Pape Eugene, qui leur dit : *Je sai quelle est la cause de cet orage. Allez, & choisissez quelqu'un avec qui vous puissiez vivre en Paix. Celui-ci ne vous sera plus à charge.* Il les renvoia ainsi tout confus. Il retint auprès de lui l'Abbé Nicolas, pour le Service de l'Eglise Romaine, & il le fit Evêque d'Albane. Il fut ensuite envoyé Legat en Norwege, où il instruisit avec soin dans la Loi de Dieu la Nation encore barbare; &, à son retour, il fut élevé sur le St. Siege. Le nouveau Roi d'Angleterre Henri aiant appris l'Electiion de ce Pape né son Sujet, lui fit écrire une Lettre (4), où il felicite son Pais d'avoir produit un arbre si heureusement transplanté. Il l'exhorte à remplir l'Eglise de dignes Ministres, & à procurer du secours à la Terre Sainte.

An de J.C.
1154.

Cependant, les Arnaudistes troublèrent avec fureur les commencemens de ce nouveau Pontificat. Ils crurent que sous un Pape étranger, sans autre appui que celui du Merite, de la Vertu & de l'Honneur, ils reprendroient facilement l'Autorité Souveraine, qu'ils avoient perduë. Les plus puissans de cette dangereuse Secte, qui estoient du nombre des Senateurs, furent trouver Adrien, & eurent l'insolence de lui dire, qu'il devoit souffrir que le Senat eut le gouvernement absolu de l'Etat, comme il l'avoit anciennement, & qu'ils le prioient de consentir de bonne grace à une chose si juste & si raisonnable; puisque, de quelque maniere que la chose tournât, ils étoient resolus l'obtenir de gré ou de force. Adrien, qui se tenoit au Vatican où il étoit en sûreté, rejetta leur demande avec mepris: sur quoi ils rappellerent Arnaud de Bressé, qui, par ses furieuses declamations, souleva bientôt toute la Ville & principalement le petit Peuple. Quelques-uns de ceux qu'il avoit seduits attaquèrent Gerard Prêtre Cardinal du titre de Ste. Pudentielle, comme il passoit dans la rue sacrée, allant trouver le Pape; & l'etendirent demi-mort, à coups d'Epée. Il fut dangereusement blessé, mais il en guerit. Le Pape Adrien, effraï de cet attentat, se servit des seules armes qu'il avoit alors. Il mit la Ville de Rome en interdit, & on y cessa les Offices divins jusques au Mercredi de la Semaine Sainte 1155. Pendant ce tems-là, le Pape demouroit à St. Pierre dans la Cité Leonine, où il s'étoit retiré, pour être à couvert de toute insulte. Alors, les Senateurs pressés par le Clergé & par le Peuple vinrent trouver le Pape, & lui jurèrent sur les Evangiles, qu'ils chasseroient de Rome & de son territoire Arnaud & ses Sectateurs, s'ils ne rentroient dans l'obéissance du Pape. Ils fu-

An de J.C.
1155.
Troubles
à Rome.

(4) *Ap. Bles. Epist. 168.*

An de J.C.
1155.

furent chassés, l'Interdit levé, & tout le Peuple en benit Dieu. Le lendemain, qui étoit le Jeudi saint, on accourut de toutes parts, selon la coutume, pour recevoir l'absolution des Pechez, & il vint aussi une grande multitude de Pelerins. Le Pape, accompagné d'Evêques, de Cardinaux, & d'une grande troupe de nobles, sortit de la Ville Leonine, où il étoit demeuré depuis son Ordination; &, passant au milieu de Rome avec les applaudissemens de tout le Peuple, il arriva au Palais de Latran, où il celebra solennellement la Fête de Pâques.

Voyage de
l'Empereur en
Italie.

Cependant, l'Empereur Frederic Barberousse avoit passé l'hyver en Lombardie. Il étoit venu en Italie, dans le dessein de soumettre les Villes qui lui refusoient l'obéissance qu'elles lui devoient (5). Après avoir soumis les Rebelles, & reçu la Couronne de fer à Pavie, il se proposa d'aller à Rome, afin d'y être reconnu Empereur. Le Pape étoit à Viterbe, quand il apprit que Frederic marchoit à Rome en diligence; &, craignant qu'il n'y vint comme ennemi, il assembla son conseil, & envoya au devant de ce Prince trois Cardinaux, & leur donna des articles, suivant lesquels ils devoient traiter avec lui (6). Ils le trouverent à St. Quirice en Toscane, où il les reçut avec honneur, & les mena dans sa tente. Ils lui exposèrent les ordres qu'ils avoient du Pape, & lui demanderent entr'autres choses qu'ils leur rendit Arnaud de Bresse: car, il avoit été pris par Gerard Cardinal Diacre de St. Nicolas, à qui les Vicomtes de Campanie l'avoient ôté, & il étoit ainsi tombé entre les mains du Roi. Frederic, cedant aux desirs du Pape, remit d'abord Arnaud de Bresse entre les mains des Cardinaux. Il fut envoyé à Rome, où, suivant le Jugement du Clergé, le Préfet le fit attacher à un poteau & bruler publiquement. On jeta même ses cendres dans le Tibre, de peur que le Peuple n'honorât ses Reliques comme celles d'un Martyr. Grand exemple de tolerance & de charité!

Entrevue
du Pape &
de l'Empereur.

Frederic avoit envoyé au Pape de son côté Arnold, Archevêque de Cologne, & le nouvel Archevêque de Ravenne Anselme, pour convenir avec lui des conditions de son Couronnement; & ce fut pour cela qu'il ne voulut point donner de reponse aux Cardinaux, que les Archevêques ne fussent de retour: mais le Pape, qui se desioit de l'Empereur, en usa de même. Il refusa de rendre reponse aux Archevêques jusques au retour de ses Cardinaux; & cependant il se tenoit enfermé à Citta di Castello, forteresse estimée imprenable. Les Deputez ainsi renvoiez de part & d'autre se rencontrèrent, & d'un commun accord, ils allerent trouver le Roi près de Viterbe où il étoit campé. Il convint de donner au Pape ses suretez; &, par le Conseil des Seigneurs & des Chevaliers de sa suite, on apporta en presence des Cardinaux, les Reliques, la Croix & l'Evangile, sur lesquels un Chevalier choisi jura, au nom de l'Empereur, de conserver au Pape Adrien, & aux Cardinaux, la Vie, les Membres, la Liberté, l'honneur, & les biens. Les deux Cardinaux en aiant fait leur raport au Pape, il promit de couronner le

(5) *Otto Fris. II. Frid. c. 14. 15. etc.*

(6) *Acta ap. Baron.*

le Roi, & ils convinrent du jour & du lieu de leur entrevüe. Le Pape fut reçu par plusieurs Seigneurs Allemans, avec une grande multitude de Laiques & de Clercs; & ils le conduisirent jusques à la tente de l'Empereur avec les Evêques & les Cardinaux de sa suite. Mais, comme l'Empereur ne vint point tenir l'etrier au Pape, les Cardinaux indignez se retirèrent à Citta di Castello. Le Pape fut embarrassé; mais, il ne laissa pas de descendre de cheval & de s'asseoir dans le fauteuil qui lui étoit préparé. Alors, l'Empereur vint se prosterner devant lui; &, après lui avoir baillé les pieds, il s'approcha pour recevoir le baiser de Paix: mais le Pape lui dit, qu'il ne l'y admettroit point jusqu'à ce qu'il lui eut rendu l'honneur que tous les Empereurs Orthodoxes avoient rendu à ses Predecesseurs, par respect pour les SS. Apôtres. Le Roi soutint, qu'il ne le devoit point, & tout le jour suivant se passa en diverses conferences sur ce sujet. Enfin, le Roi aiant interrogé les vieux Seigneurs qui avoient accompagné l'Empereur Lothaire à l'entrevüe du Pape Innocent, & s'étant informé soigneusement de la coutume, tant par leur raport, que par les anciens monumens, il fut resolu que Frederic feroit la fonction d'Ecuyer auprès du Pape; ce qui fut executé le lendemain à la vuë de toute l'Armée. Il lui tint l'etrier pendant la longueur d'un jet de pierre; & le Pape le reçut ensuite au baiser de Paix.

An de J.C.
1155.

Les Romains, aiant appris l'arrivée de Frederic, lui envoiérent des Deputez gens habiles & lettrez, qui aiant reçu sauf conduit se presenterent devant lui entre Rome & Sutri, & lui firent une Harangue où ils disoient en substance (7): „ Nous venons, grand Roi, de la part du Senat & du „ Peuple Romain, vous offrir la Couronne Imperiale, dans l'esperance que „ vous nous delivrez du joug injuste des Clercs, & que vous rendrez à „ Rome l'Empire du Monde & son ancienne Splendeur, en retablissant le „ Senat & l'Ordre des Chevaliers. Nous vous avons fait notre Citoyen & „ notre Prince, d'etranger que vous etiez: vous devez de votre côté nous „ promettre la confirmation de nos anciennes Coutumes, & des Loix accordées par vos Predecesseurs: donner à nos Officiers qui vous recevront „ dans le Capitole jusques à la somme de cinq mille livres d'argent; & nous „ defendre de toute insulte jusques à effusion de sang. Nous vous demandons sur tout cela vos Lettres & votre Serment. . . . „ Ils auroient continué sur le même ton; mais l'Empereur, surpris & indigné de ce debut de Harangue, & de l'Insolence de ses Sujets qui vouloient lui prescrire des Loix, repondit en Maître: „ Rome n'est plus ce qu'elle a été. Sa Puissance „ a passé premierement aux Grecs, puis aux François. Il n'est pas vrai que „ vous m'aiez appellé, ni fait votre Citoyen, & votre Prince. Nos Rois „ Charles & Otton ont conquis par leur Valeur Rome & l'Italie sur les „ Grecs & les Lombards, sans en avoir obligation à personne, & l'ont „ jointe à l'Empire François. Il est vrai que vous avez imploré notre secours,

Deputation des Romains.

(7) Otto Frig. II. Frid. c. 22.

An de J.C.
1155.

„ cours, contre des ennemis, dont vous ne pouviez vous delivrer, ni par
 „ vous-mêmes, ni par les Grecs trop amolis. Enfin, je suis votre Maître
 „ par une possession legitime; & le Sicilien, en qui vous avez confiance, ne
 „ vous affranchira pas de mon pouvoir. Quant au serment que vous de-
 „ mandez, sachez que ce n'est pas aux Sujets à faire la Loi au Prince. Je
 „ conviens que je vous dois la justice & la protection, sans qu'il soit besoin
 „ d'en faire de serment; & pour l'argent, je ne suis pas votre Prisonnier
 „ pour marchander avec moi. Je fais mes Liberalitez comme il me plaît. „
 Quelques-uns des assistans demanderent aux Deputez s'ils avoient encore
 quelque chose à dire; &, après avoir un peu deliberé, ils repondirent, qu'ils
 vouloient auparavant rapporter à leurs Concitoiens ce qu'ils avoient enten-
 du, & que suivant leur conseil ils reviendroient vers le Roi. Ils s'en re-
 tournerent ainsi; & le Prince, se doutant de leur artifice, consulta le Pape,
 qui lui dit: „ Mon Fils, vous connoîtrez encore mieux par experience les
 „ artifices des Romains, & qu'ils ne sont venus & retournez que pour
 „ vous tromper. Mais, il faut les prévenir: envoieZ promptement de vos
 „ meilleures troupes se saisir de la Ville Leonine & de l'Eglise de St. Pierre
 „ que je vous ferai rendre. „ La chose fut ainsi executée, & Frederic en-
 voia dès la nuit même, pour cet effet, mille Chevaliers choisis conduits par
 le Cardinal Octavien.

Couron-
nement de
l'Empe-
reur.

Le lendemain matin, le Pape Adrien (8) partit le premier avec les Cardi-
 naux & le Clergé pour aller attendre le Roi à St. Pierre; & Frederic
 suivit, avant l'heure de tierce accompagné d'une grande Multitude de gens
 armez, marchant en bon ordre. Etant arrivé, il prit des habits de ceremo-
 nie, & vint à l'Eglise de St. Marie de la Tour, où le Pape l'attendoit de-
 vant l'Autel. Là, il fit le serment ordinaire pour la sureté du Pape porté
 par le ceremonial. Le Pape l'y laissa, & monta à l'Autel de St. Pierre.
 Le Roi le suivit avec la procession, & quand il fut dans l'Eglise, le pre-
 mier des Evêques Cardinaux dit sur lui la premiere Oraison: deux autres
 Evêques dirent la seconde; & le troisieme dit la derniere, & lui fit l'on-
 ction devant la Confession de St. Pierre. On dit la Messe de la Vierge,
 parceque c'étoit un Samedi, & le Graduel étant chanté, Frederic s'appro-
 cha du Pape & reçut de sa main l'Epée, le Sceptre, & enfin la Couronne
 Imperiale; & cependant les Allemans firent de si grand cris de joye, qu'il
 sembloit que ce fut un tonnerre.

Sedition
des Ro-
mains.

Cette Ceremonie se fit le 18. de Juin 1155. A peine fut elle achevée, &
 l'Empereur retiré dans son camp, que les Romains, irrités de ce que le Pa-
 pe n'avoit pas attendu leur consentement pour couronner Frederic, forti-
 rent du Château St. Ange, dont ils étoient Maîtres, se jetterent en
 furie sur quelques-uns des Ecuyers de l'Empereur qui étoient demeurez
 à St. Pierre, & les tuerent dans l'Eglise même. L'Empereur vola au se-
 cours du St. Pere. On combattit depuis environ quatre heures du soir
 jus-

(8) *Acta, ap. Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXX. §. 7.*

jusques à la nuit, & les Romains furent battus. Il y en eut près de mille tuez, & deux cens pris, mais le Pape obtint leur liberté.

Les chaleurs excessives de l'Été obligerent l'Empereur à s'éloigner de Rome. Le Pape, qui ne se croioit pas en sûreté en l'absence de ce Prince, voulut l'accompagner. Ils s'arrêtèrent à Ponte Lucano près de Tibur ou Tivoli, pour y célébrer la St. Pierre. Pendant la Messe, le Pape donna l'absolution à tous ceux qui avoient répandu du sang dans le combat contre les Romains, comme l'ayant fait en guerre juste. Alors, les Tiburtins apporterent à l'Empereur les clefs de leur Ville, déclarant qu'ils se donnoient à lui; mais le Pape, & le Clergé de Rome qui l'accompagnoit, le trouverent fort mauvais, & représenterent à l'Empereur, que cette Ville appartenoit à l'Eglise Romaine, & que les Tiburtins avoient fait serment au Pape Adrien. L'Empereur en delibera avec les Seigneurs de sa Cour, & considéra, qu'ayant déjà les Romains contre lui, il ne devoit pas attirer encore le Pape, qui pouvoit lui rendre ennemis le Prince de Capouë & le Duc de Pouille, & même traiter à son desavantage avec le Roi de Sicile. Il rendit donc Tibur au Pape, & lui en donna ses Lettres; mais, avec cette clause, *sauf le Droit Imperial*. Frederic reprenant le chemin d'Allemagne, reçut à Ancône deux Ambassadeurs de Manuel Empereur de Constantinople, qui voulurent lui persuader de passer en Pouille, pour faire la Guerre à Guillaume Roi de Sicile leur ennemi commun (9). Ils promettoient pour cet effet de grandes sommes d'argent; & le Pape joignant ses instances à celles de ces Ambassadeurs y excitoit Frederic; mais l'état de l'armée ne permit pas à ce Prince de suivre les mouvemens qu'on vouloit lui inspirer. Il se contenta d'envoyer à Constantinople Guibald Abbé de Corvei & de Stavelo; & il retourna en Allemagne.

Après la mort de Roger, Guillaume surnommé le Mauvais obtint le Roiaume de Sicile. Ce nouveau Prince demanda au Pape Adrien la confirmation de son Roiaume; ce qu'il ne put obtenir (10): indigné de ce refus, il attaqua les Terres de l'Eglise Romaine, assiegea Benevent, & prit plusieurs Places dans la Campanie. Le Pape ne manqua pas de l'excommunier; ce qui rendit le Roi de Sicile méprisable aux Seigneurs de la Pouille. Ils envoyerent des Deputez au Pape comme à leur Souverain Seigneur, l'invitant à venir recevoir leurs hommages. Pour cet effet, il passa en Campanie avec une Armée vers la St. Michel 1155. & se fit reconnoître dans tout le País jusques à Benevent. Cependant, il reçut une Lettre de l'Empereur, qui lui demandoit trois villes maritimes en Pouille, offrant de l'aider de troupes & d'argent, pour faire la Guerre à Guillaume, & le chasser de la Sicile. Le Roi Guillaume, voiant le peril qui le menaçoit, crut que pour dissiper cet orage il falloit traiter de la Paix avec le Pape. Il envoya pour cet effet, avec un plein pouvoir, l'Evêque de Catane au St. Pere.

An de J. C.
1155.

Le Pape s'éloigne de Rome, & l'Empereur retourne en Allemagne.

Guerre contre le Roi de Sicile.

II

(9) *Guil. Tyr. lib. 18.*

(10) *V. Pagi, an. 1154. n. 4. Fazel, lib. VII. c. 3. 4. Alta Had.*

An de J. C.
1155.

Il demandoit premierement d'être absous de l'Excommunication: il offroit de faire au Pape foi & hommage; de rendre la liberté à toutes les Eglises de ses Terres: de donner trois Places en propriété à l'Eglise Romaine: d'aider au Pape à soumettre les Romains; & enfin de lui donner autant d'argent que les Grecs lui en offroient. Adrien, sensible à des propositions si avantageuses, pressa la conclusion du Traité. Il envoya à Salerne, où étoient les Deputez du Roi, Hubalde Cardinal Evêque d'Ostie, pour s'en assurer; & trouvant que la chose étoit serieuse, il vouloit accepter les belles offres qu'on lui faisoit. Mais, la plupart des Cardinaux, pleins de hauteur & de vaines esperances, n'en furent pas d'avis: ainsi, elles furent refusées. Ce qui montre que, dans ces deliberations, le Pape étoit obligé de céder à la pluralité des voix.

Eglise
Greque.

Les Propositions, que l'Empereur Manuel fit au Pape & à l'Empereur Frederic contre le Roi de Sicile, furent apparemment l'occasion de la Lettre que le Pape écrivit à Basile d'Acride, Archevêque de Thessalonique, pour l'exhorter à procurer la réunion des Eglises, & lui recommander les deux Nonces qu'il envoioit à l'Empereur Manuel. L'Archevêque Basile repondit au Pape, qu'il n'y avoit point de division entr'eux & les Latins, puis qu'ils tenoient la même foi, qui étoit celle de St. Pierre, & offroient le même sacrifice. „ Encore qu'il y ait, ajoute-t'il, quelques petits sujets „ de scandale qui nous ont éloignez les uns des autres; que votre Sainteté „ pourra faire cesser par son autorité si étendue, avec les secours de l'Em- „ pereur, qui est dans les mêmes intentions (11). „ Nous verrons dans la suite l'inutilité de toutes ces Negotiations.

Plaintes
contre les
Hospita-
liers.

Cependant, Foucher Patriarche de Jerusalem vint en Italie porter ses plaintes au Pape, contre les Chevaliers, ou les Freres de l'Hopital de St. Jean (12). Il les accusoit d'abuser d'une maniere étrange des Privileges qu'ils avoient obtenus du Pape Anastase IV. Qu'ils recevoient ceux que les Evêques avoient excommuniés, ou interdits nommement, les admettoient à l'Office divin, & en cas de mort leur faisoient administrer le Viatique, l'extrême Onction, & la Sepulture Ecclesiastique. Quoiqu'une Ville fut en interdit, ils ne laissoient pas d'y sonner les cloches, d'y celebrier l'Office publiquement à haute voix, & d'y recevoir les offrandes du Peuple, au préjudice des Eglises matrices. Ils admettoient & destituoient leurs Prêtres, sans la participation des Evêques. Ils refusoient de paier les dîmes de leurs terres, & de tous leurs revenus. Outre les plaintes communes à tous les Evêques, le Patriarche en faisoit de particulieres. Car, comme l'Hopital de St. Jean étoit vis-à-vis l'Eglise du St. Sepulchre, il se plaignoit, que les Chevaliers avoient élevé, pour lui insulter, des bâtimens plus magnifiques que ceux de cette Eglise, & que toutes les fois qu'il vouloit prêcher, ils sonnoient leurs cloches, enforte qu'il ne pouvoit se faire entendre. Que
sur

(11) *Jus Græco-Roman. lib. V. init. Hadr. Epist. 7.*

(12) *Guil. Tyr. lib. XVIII. c. 4. &c.*

fur les plaintes qu'il en avoit faites aux Citoyens, plusieurs en aiant averti les Hospitaliers, loin de se corriger, ils avoient menacé de faire encore pis; & en effet ils étoient venus en armes attaquer la Maison du Patriarche, & avoient tiré dans l'Eglise du St. Sepulchre plusieurs flèches. Les Richesses, que les Chevaliers de St. Jean avoient acquises par les Liberalitez des Pele-rins, les avoient portés au plus haut degré d'insolence. Desorte que le Pa-triarche de Jerusalem & ses Suffragans, convaincus qu'ils ne pouvoient avoir raison des Hospitaliers, resolurent de s'adresser au Pape. Le Patriarche & deux Archevêques, s'étant embarqués au Printems de l'an 1155., arri-verent heureusement à Otrante en Pouille; mais ils trouverent tout le País en armes, tant par la Revolte des Seigneurs contre Guillaume Roi de Sicile, que par l'entrée des Grecs, que le Pape y avoit attirez; ce qui obli-gea les Prelats de Palestine à reprendre la Mer pour aller jusques à Ancone. De-là ils envoierent des Evêques à l'Empereur Frederic, qui étoit encore dans le País, & ils obtinrent de lui des Lettres de recommandation pour le Pape. Le Patriarche & ceux de sa suite allerent ainsi chercher le St. Pere qui passoit de Ville en Ville; & quelques-uns leur disoient, qu'il le faisoit exprès pour les fatiguer & leur causer de la depense; & que les Hospitaliers arrivez long-tems auparavant l'avoient gagné par leurs presens. Le Patriar-che suivit pourtant le Pape jusques à Florentine, où s'étant présenté devant lui, suivant la coutume, il fut reçu froidement, & vit bien qu'il étoit mal disposé à son égard. Il dissimula néanmoins, & ne laissoit pas d'accompa-gner le Pape aux ceremonies les jours de Fêtes, avec les Evêques de sa suite. Enfin, les Parties eurent audience. La cause fut plaidée pendant plusieurs jours, sans être jugée; & le Patriarche, voiant par lui-même & par les avis qu'il recevoit de ses Amis, qu'il n'avançoit rien auprès d'un Juge prévenu & tout disposé à vendre le droit & l'equité, prit congé & se retira moins confus, qu'irrité des obliquitez de la Cour de Rome. De tous les Cardi-naux, il n'en trouva que deux qui lui fussent favorables, Octavien & Jean de St. Martin.

An de J.C.
1155.

Guillaume Roi de Sicile, meprisant les foudres Papales, assiegeoit Adrien dans Benevent. Le Pape, n'étant pas en état de lui resister, fut obligé de faire la Paix à des conditions desavantageuses, au lieu de celles qu'il avoit refusées l'année précédente (13). Les Deputez pour ce Traité furent de la part du Pape trois Cardinaux Prêtres, savoir Hubaud du titre de Ste. Praxede, Jules de St. Marcel, & Roland de St. Marc, Chancelier de l'Eglise Romaine. De la part du Roi, Maion, grand Amiral des Amiraux; deux Archevêques, Hugues de Palerme, & Romauld de Salerne; Guillaume Evêque de Cales ou Calvi, & Marin Abbé de Cave. Les conditions du Traité furent différentes pour les Terres d'Italie & pour la Sicile. Quant à la Pouille, la Calabre, & les autres País voisins, il fut dit: si un Clerc a un differend avec un autre Clerc en matiere Ecclesiastique, & qu'il ne puisse être

An de J.C.
1156.

Accord du
Pape avec
le Roi de
Sicile.

(13) Guil. Tyr. lib. XVIII. c. 8. Acta ap. Baron. an. 1156.
Tom. III. D

An de J.C.
1156.

être terminé par le Chapitre, l'Evêque, ou une autre personne Ecclesiastique dans la Province; alors il pourra appeler au Pape. Dans ces mêmes Provinces, on pourra faire des translations d'une Eglise à l'autre en cas de nécessité, ou d'utilité, par la permission du Pape. Il pourra consacrer les Eglises de ces Provinces & les visiter, excepté celles où le Roi se trouvera en Personne. Il pourra aussi y envoyer des Legats, à condition qu'ils ne pilleront point les Terres Ecclesiastiques. Quant à la Sicile, l'Eglise Romaine y aura Droit de consacrer & de visiter les Eglises, & si le Pape appelle quelques Personnes Ecclesiastiques, le Roi pourra retenir ceux qu'il jugera à propos, soit pour le service de l'Eglise, soit pour le couronner lui-même. L'Eglise Romaine aura en Sicile les mêmes Droits que dans le reste du Roiaume, excepté l'Appellation, & la Legation, qui n'y aura lieu qu'à la Priere du Roi. Pour les Elections, le Clergé les tiendra secrettes, jusques à ce qu'il les ait declarées au Roi, qui y donnera son consentement, s'il n'a quelque puissante raison d'exclusion contre la personne éluë. A ces conditions, le Roi promit de faire hommage au Pape du Roiaume de Sicile, du Duché de Pouille, de la Principauté de Capouë, & de toutes leurs Dependances; & de paier le Tribut annuel comme ses Predecesseurs. Il en donna sa Bulle d'Or, datée de Benevent au mois de Juin 1156. Le Pape donna une autre Bulle de la même datte, par laquelle il declare qu'il a fait ce Traité étant à Benevent en sûreté & en liberté, & il y donne son consentement. Ensuite, le Roi vint à l'Eglise de St. Marcien, près de Benevent, où il se prosterna aux pieds du Pape, & lui fit hommage-lige en presence de plusieurs Evêques, Cardinaux, Comtes, Barons, & autres. Ce fut Otton Frangipane qui fit le serment pour le Roi, que le Pape reçut au baiser de Paix; & ce Prince fit de grands presens au Pape, aux Cardinaux, & à toute la Cour Romaine, en or, en argent, & en draps de soie. Le Pape & le Roi se separerent contents: mais, les Cardinaux attachez à l'Empereur Frederic furent mal satisfaits de ce Traité, comme lui étant préjudiciable & honteux à l'Eglise Romaine.

Le Pape
trouve son
fardeau in-
supportable.

Dès l'année précédente, Jean de Sarisberi, Compatriote du Pape Adrien, & son Ami particulier, étoit venu en Italie dans les vûes que nous developons bien-tôt. Il trouva la Guerre allumée entre l'Eglise Romaine & le Roi de Sicile. Il demeura avec le Pape à Benevent environ trois mois; & le Pape, lui ouvrant son cœur, lui avoua qu'il avoit trouvé (14) tant de miseres dans le St. Siege, que toutes les peines qu'il avoit souffertes auparavant lui sembloient en comparaison une douceur & une felicité. Qu'il auroit mieux aimé n'être jamais sorti d'Angleterre, ou être demeuré perpetuellement caché dans le Cloître de St. Ruf, que de s'être jetté dans de tels embarras; mais, qu'il n'avoit osé resister à la Providence. Pour montrer qu'en s'elevant par degrez, il n'étoit pas devenu plus heureux, il disoit: „ Le Seigneur m'a toujours fait croître entre l'Enclume & les Marteaux: & main-

(14) Polieraz. lib. VIII. c. 23.

„ maintenant il mettra, s'il lui plait, sa main sous le fardeau dont il m'a chargé; car il m'est insupportable.

Je ne fais si le Pape Adrien parloit contre sa conscience; mais, l'Histoire nous apprend qu'un jour il demanda à Jean de Sarisberi ce que l'on disoit de lui & de l'Eglise Romaine? Jean lui repondit avec Liberté: (15) „ On dit „ que l'Eglise Romaine ne se montre pas tant la Mere de toutes les Eglises, „ que la Marâtre. On y voit des Scribes & des Pharisiens, qui mettent sur „ les Epaules des autres des fardeaux excessifs, où ils ne touchent pas du „ bout du doigt. Ils dominent sur le Clergé, sans se rendre l'exemple du „ troupeau: ils amassent des meubles précieux, & chargent leurs tables d'or „ & d'argent; & cependant ils sont avares pour eux-mêmes. Ils ne don- „ nent point d'accès aux Pauvres, si-non quelquefois par vanité. Ils font „ des concussions sur les Eglises. Ils excitent des Procès, & commettent „ ensemble le Clergé & le Peuple. Ils croient que toute la Religion con- „ siste à s'enrichir. Tout y est venal, la Justice même; & ils imitent les „ Demons, en ce qu'ils semblent faire du bien, quand ils cessent de nuire. „ J'en excepte quelque peu, qui font leur devoir. Le Pape même est à „ charge à tout le Monde, & presque insupportable. On se plaint qu'il bâ- „ tit des Palais, tandis que les Eglises tombent en ruine; & qu'il marche „ orné d'or & de pourpre, tandis que les Autels sont negligez. „ Et vous, „ dit le Pape, *qu'en pensez vous?* „ Je suis bien embarrassé, repondit Jean de „ Sarisberi. Je crains de passer pour flatteur, si je m'oppose seul à la voix „ publique; & d'autre côté je crains de manquer au respect que je vous „ dois. Cependant, puisque Gui Clement, Cardinal de Ste. Potentielle, „ parle comme le Public, je n'ose le contredire. Car il soutient, qu'il y „ a dans l'Eglise Romaine un fonds de duplicité & d'avarice, qui est la „ source de tous les maux: & il le dit un jour publiquement dans l'Assem- „ blée des Cardinaux, ou présidoit le St. Pape Eugene. Je dirai pourtant hardi- „ ment; & selon ma conscience, que je n'ai vû nulle part des Ecclesiastiques „ plus vertueux, & plus ennemis de l'avarice, que dans l'Eglise Romaine. „ Qui n'admira le mepris des Richesses en Bernard de Rennes, Cardinal Dia- „ cre de St. Cosme & de St. Damien? Celui, dont il a reçu quelque présent, „ est encore à naître. Qui n'admira le scrupule de l'Evêque de Preneste, qui „ s'abstenoit même de ce qu'on reçoit en commun? Plusieurs ont la gravi- „ té & la moderation de Fabricius, avec l'avantage de la véritable Religion. „ Puis donc que vous me pressez, je declare que l'on doit faire ce que vous „ enseignez, quoiqu'il ne faille pas imiter en tout ce que vous faites. Tout „ le monde vous applaudit, & vous flatte. On vous nomme Pere & Sei- „ gneur. Si vous êtes Pere, pourquoi attendez-vous des presens de vos „ Enfans? Si vous êtes Seigneur, pourquoi ne vous faites-vous par crain- „ dre des Romains vos Sujets? Mais, vous voulez conserver Rome à l'Eglise „ par vos presens. Est-ce ainsi que St. Silvestre l'a acquise? Vous êtes, Saint

An de J.C.
1156.

Plaintes
contre l'E-
glise Ro-
maine.

(15) Polierat. lib. VI. c. 24. V. aussi lib. VIII. c. 23.

An de J.C.
1156.

„ Pere, hors du droit chemin. Donnez gratuitement ce que vous avez
„ reçu gratuitement. „ Le Pape se prit à rire, & quoiqu'il n'eut peut-
être pas deffein de changer de conduite, il loua Jean de Sarisberi de la Li-
berté avec laquelle il lui parloit. Il ordonna à cet ami fidele de lui rappor-
ter aussi-tôt, sans flaterie, ce qu'il entendroit dire de mal de lui. Et, pour
justifier les contributions que l'Eglise Romaine recevoit de toute la Chrétien-
té, il n'eut pas recours à l'écriture; mais, il allegua la Fable de l'Estomac
& des Membres, qui se plaignoient qu'il profitoit seul de leur travail; &
trouverent par experience, qu'ils ne pouvoient subsister sans lui. Mais, pour
faire l'application juste, il eut fallu que l'Eglise Romaine eut repandu
sur toutes les autres des biens de même nature que ceux qu'elle en re-
cevoit.

Le Pape
donne l'Ir-
lande au
Roi d'An-
gletterre.

Les affaires, qui avoient attiré Jean de Sarisberi à Rome, étoient plus im-
portantes qu'un simple Pelerinage. Ce saint homme étoit chargé des or-
dres & des interêts d'Henri II. Roi d'Angleterre, & il fut apparemment por-
teur de la Lettre que ce Prince ecrivit au nouveau Pape, sur son avènement
au Pontificat (16). Il devoit demander au St. Pere, pour le Roi son Maî-
tre, la permission d'entrer en Irlande, & de s'en rendre le Maître, pour
y retablir le Christianisme dans sa pureté; & cette demande étoit fondée sur
le prétendu Droit de l'Eglise Romaine en toutes les Isles. Le Pape Adrien,
ravi que ce Droit fut autorisé par une Demarche si eclatante, & dont il n'y
auroit aucun moien de se dedire, accorda, à la priere de Jean de Sarisberi,
ce que le Roi d'Angleterre demandoit, comme il paroît par sa Bulle, où
il dit (17): „ On ne doute pas, & vous le connoissez vous-même, que l'Ir-
„ lande & toutes les Isles qui ont reçu la Foi Chrétienne n'appartiennent à
„ l'Eglise Romaine: or, vous nous avez fait entendre, que vous voulez en-
„ trer dans cette Isle, pour en soumettre le Peuple aux Loix, & en extir-
„ per les vices, faire paier à St. Pierre un denier par an de chaque Maison,
„ & conserver en leur entier les Droits de l'Eglise. Ce que nous vous ac-
„ cordons avec plaisir, pour l'accroissement de la Religion Chrétienne. „
Avec cette Bulle, le Pape envoya au Roi d'Angleterre un Anneau d'Or, en-
richi d'une emeraude, en signe d'Investiture, & cet Anneau fut gardé dans
les archives. Il est assez apparent, que Jean de Sarisberi étoit encore chargé
de demander au Pape l'exemption du serment que le Roi Henri avoit fait
de conserver à ses freres leurs appanages (18). Mais ce Prince, Maître de la
Succession maternelle, soutint que le Testament étoit nul, en ce que son
Pere n'avoit pas été en Droit de le depouiller des Etats de ses Ancêtres. Son
serment pouvoit néanmoins faire de fortes impressions sur l'esprit des Peuples.
Le scrupule en fut bientôt levé par la dispense authentique, que lui donna
le Pape Adrien IV.

Nous

(16) *Mat. Paris, an. 1155. & alibi.*

(17) *Tom. 10. Concil. & ibi Cossart. p. 1144.*

(18) *R. de Hoveden. Rad. de Diceto, V. aussi
Rapin Thoyras, Hist. d'Angleterre.*

Nous touchons enfin au terme fatal, qui replongea l'Eglise & l'Empire dans les malheurs de la Guerre, à l'occasion que je vais dire. L'Evêque de Lunden retournant de Rome, où il étoit allé par devotion, avoit été pris sur les Terres de l'Empire par des gens inconnus, qui après l'avoir volé le detenoient encore dans une dure captivité, pour l'obliger à racheter sa liberté par une grosse somme d'argent (19). L'Empereur ne s'empressa pas à rechercher les coupables; & le Pape, instruit de cet attentat, ôsa s'en prendre à Frederic, & le censurer d'une étrange maniere, comme s'il eut été coupable de l'insulte faite à l'Evêque de Lunden. Il envoya deux Legats, qui trouverent l'Empereur à Bezançon, où il tenoit sa Cour. C'étoient deux Prêtres Cardinaux, Roland du titre de St. Marc, & Bernard du titre de St. Clement; tous deux considerables par leurs Richesses, leur âge, leur prudence, leur autorité, qui les mettoit presque au-dessus de tous les autres. Un jour que l'Empereur s'étoit retiré de la foule dans un Oratoire particulier, on les mena devant lui. Il les reçut avec honneur & bienveillance. Ils le saluerent de la part du Pape & de tous les Cardinaux; puis ils lui presenterent une Lettre du Pape, où il disoit: „ Nous avons écrit „ depuis peu de jours à votre Majesté, pour lui remettre en memoire le „ crime innoüi commis de notre tems en Allemagne; étant fort étonné „ que vous l'aiez laissé impuni jusques à present. Car, vous savez comment notre venerable frere Esquil, Archevêque de Lunden, revenant de „ Rome, a été pris par quelques impies, qui le retiennent encore en Prison; „ & comment en le prenant ces scelerats se sont jettés sur lui & les siens „ l'épée à la main, & les ont traités indignement après leur avoir tout ôté. „ Le bruit de cet attentat s'est étendu jusques aux Nations les plus éloignées. Cependant, on dit que vous l'avez dissimulé, au lieu d'employer „ contre les coupables le glaive que vous avez reçu de Dieu, pour la punition des mechans. Nous n'en comprenons pas la raison, puisque notre „ Conscience ne nous reproche point de vous avoir offensé en rien, & qu'au contraire nous vous avons toujours aimé comme notre cher fils & comme „ Prince très-Chrétien. Vous devez vous remettre devant les yeux combien la Sainte Eglise Romaine votre Mere vous reçut agréablement „ l'autre année, & comme elle vous conféra de bon coeur la Couronne Imperiale. „ Ce n'est pas que nous nous repentions d'avoir en tout accompli vos desirs: au contraire, si vous aviez reçu de notre main de plus grands Benefices, nous nous en rejouissions en consideration des biens que vous pouvez procurer à l'Eglise & à nous. Nous craignons donc que quelques „ gens mal intentionnez ne vous aient inspiré de l'aversion contre nous. „ Il conclut en lui recommandant les Legats. Cette Lettre aiant été lue & fidelement expliquée par Reinald, Chancelier de l'Empereur, en faveur de ceux qui n'entendoient pas le Latin, les Seigneurs, qui étoient presens, en furent violemment indignez, parce qu'elle paroissoit pleine d'aigreur, & menacx

An de J.C.
1157.
Differend
entre
l'Empe-
reur & le
Pape.

(19) Radevic. l. c. 8. Gunther. lib. VI. c. 6.

Année J.C.
1157.

nacer de quelque grand mal. Mais, ils furent principalement choquez de ce que le Pape disoit, qu'il avoit conféré à l'Empereur la Couronne Imperiale, & qu'il ne se repentiroit pas de lui avoir donné de plus grands Benefices. Ce qui les portoit à prendre ces expressions à la rigueur, c'est qu'ils favoient que quelques Romains soutenoient, que les Rois d'Allemagne n'avoient possédé jusques-là l'Empire de Rome, & le Roiaume d'Italie, que par la Donation des Papes; & qu'ils vouloient transmettre à la Posterité cette créance, non seulement par les paroles & les Ecrits, mais encore par les Peintures. C'est ce qu'ils avoient fait à l'égard de l'Empereur Lothaire, le representant dans le Palais de Latran, qui recevoit à genoux la Couronne de la main du Pape, avec une Inscription en ces termes: *Le Roi s'arrête à la Porte; & après avoir juré les Droits de Rome, il devint vassal du Pape, de qui il recevoit la Couronne.* Quand l'Empereur Frederic Barberousse vint à Rome l'an 1155. il se plaignit de cette insolente Peinture, & de cette Inscription. Le Pape Adrien lui avoit promis de la faire effacer; mais, il ne l'avoit pas executé. Tout cela donc, joint à la lecture de la Lettre, aiant excité un grand bruit parmi les Seigneurs Allemands, un des Legats les irrita encore d'avantage par son Insolence. Au lieu d'adoucir les Esprits par une benigne interpretation des paroles choquantes de la Lettre du Pape, il s'adressa aux Princes, & leur dit d'un air extrêmement fier: *De qui donc votre Prince tient-il l'Empire, s'il ne le tient pas du Pape?* A ces mots le bruit recommence plus fort qu'auparavant. La patience echape à tous ces Princes. Otton de Baviere, qui portoit l'Epée Imperiale devant l'Empereur, fut tellement touché de zele pour l'Honneur de l'Empire, que, l'epée à la main, il se jetta avec précipitation sur cet orgueilleux Legat; & il l'auroit tué, si l'Empereur, qui se possedoit admirablement, même dans sa colere, ne l'eut arrêté avec bien de la peine. Mais, sur le champ, il ordonna aux Legats de se retirer dans leurs logis; & le lendemain de grand matin, il leur fit donner ordre de retourner droit à Rome, sans s'arrêter nulle part dans les terres des Evêques ou des Abbez. Cependant, l'Empereur envoya une Lettre par tous ses Etats, dans laquelle il se plaignoit, que le Pape vouloit alterer l'union entre l'Empire & le Sacerdoce; & après avoir raconté ce qui s'étoit passé à Befançon, il ajoutoit, parlant des Legats: „ On les a trouvez faisifs de plusieurs Lettres scellées en blanc, pour y écrire ce qu'ils voudroient, & s'en servir, suivant leur coutume, à depouiller les Eglises d'Allemagne, & en emporter les vases sacrez; c'est pourquoi nous les avons renvoiez à Rome par le même chemin, par lequel il sont venus. Or, comme par l'Electiion des Seigneurs, nous tenons l'Empire de Dieu seul, qui, lors de la Passion de son Fils, a soumis le Monde au gouvernement des deux glaives; & comme l'Apotre St. Pierre a dit (20): *Craignez Dieu, honnorez le Roi;* quiconque dira, que nous avons reçu du Pape la Couronne Imperiale comme un Benefice, s'oppose

se à l'Institution divine, & est coupable de Mensonge. Nous vous exhortons donc à soutenir la Dignité de l'Empire; déclarant que nous sommes résolus à exposer notre vie, plutôt que d'en souffrir la diminution. Pendant que l'Empereur s'assuroit de la fidélité de ses sujets contre les entreprises du St. Siege, les deux Legats Roland & Bernard, étant retournés, racontèrent les mauvais traitemens qu'ils avoient soufferts, & le peril qu'ils avoient couru; exagerant même la chose, pour exciter d'autant plus le Pape à en tirer vengeance. Sur quoi le Clergé de Rome se trouva partagé. Les uns étoient pour l'Empereur, & acculoient les Legats d'imprudenc, ou d'ignorance: d'autres étoient pour le Pape. Il écrivit sur ce sujet aux Evêques d'Allemagne une Lettre, où, après avoir rapporté la maniere dont ses Legats avoient été traitez, il ajoute: „ Comme ils sortoient de la presence de l'Empereur, on dit qu'il avoit fait un Edit pour defendre que personne ne vienne à Rome de chez-vous; & qu'il a mis des gardes à toutes les frontieres du Roiaume. „ Il exhorte ensuite les Evêques à ramener l'Empereur au droit chemin, & sur-tout à lui persuader de faire faire satisfaction par son Chancelier Reinald & le Comte Palatin, qui avoient dit des paroles très-injurieuses aux Legats & à l'Eglise Romaine.

An de J.C.
1157.

La Réponse des Prelats Allemans fut extrêmement forte & respectueuse. Ils parloient au Pape en ces termes (21): „ Les paroles de votre Lettre ont tellement choqué l'Empereur & tous les Seigneurs, que nous ne pouvons les approuver: mais, aiant reçu avec le respect convenable celle que vous nous avez écrite, nous avons averti l'Empereur, suivant votre ordre, & il nous a ainsi repondu en Prince Catholique: Il y a deux Regles par lesquelles notre Empire doit être conduit, les Loix des Empereurs nos Predecesseurs, & le bon Usage qu'ils ont suivi: nous ne pouvons excéder les bornes. Nous rendons volontairement au Pape le Respect qui lui est dû; mais, nous ne reconnoissons tenir notre Couronne, que de la Grace de Dieu. L'Archevêque de Mayence a la premiere Voix dans l'Electio, les autres Seigneurs ensuite selon leur rang: nous recevons l'Onction Royale de l'Archevêque de Cologne, l'Imperiale du Pape; le surplus vient du Mauvais. Nous n'avons point contraint, au mepris du Pape, les Cardinaux à sortir de nos Terres: mais, nous ne leur avons pas permis de passer plus avant, avec les Ecrits injurieux à notre Dignité dont ils étoient porteurs. Nous n'avons point fait d'Edit pour fermer l'entrée & la sortie d'Italie, & nous ne pretendons point la fermer aux Pelerins, ni aux autres qui vont à Rome pour des causes raisonnables, avec le temoignage de leurs Evêques, ou de leurs Superieurs. Mais, nous pretendons nous opposer aux Abus, par lesquels toutes les Eglises de notre Roiaume sont surchargées & atténuées, & la Discipline des Cloîtres presque detruite. Dieu s'est servi de l'Empire pour mettre l'Eglise

Lettre des
Evêques
Allemans
au Pape.

(21) Radev. c. 16. ap. Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXX. §. 24.

An de J.C.
1157.

„ glise à la tête de l'Univers; & l'Eglise veut à present detruire l'Empire:
 „ ce que nous ne croions pas qui vienne de Dieu. On a commencé par
 „ une Peinture; on y ajoute l'Ecriture: nous ne le souffrirons pas; nous
 „ quitterons plutôt la Couronne. Qu'on efface la Peinture, & qu'on re-
 „ tracte les Ecrits, afin qu'il ne reste pas, des Monumens eternels d'Inimi-
 „ tié entre le Roiaume & le Sacerdoce. „ Après ce Discours de l'Empe-
 „ reur, les Evêques viennent à la satisfaction que le Pape demandoit du Comte
 „ Palatin de Baviere, & du Chancelier Reinald, & ils disent: „ Le Comte
 „ Palatin est absent, & le Chancelier ne nous a rien dit qui ne tende à la
 „ Paix; soutenant qu'il a defendu de tout son pouvoir les Legats contre
 „ le Peuple, qui en vouloit à leur vie: & tous ceux qui étoient presens en
 „ rendent temoignage. Au reste, nous supplions votre Sainteté d'appai-
 „ ser l'Empereur par des Ecrits qui adoucissent les premiers, afin que l'E-
 „ glise soit tranquille, sans que l'Empire perde rien de sa Dignité. „

An de J.C.
1158.

Le Pape
appaife
l'Empe-
reur.

Cependant, l'Empereur Frederic, résolu de retourner en Italie, pour met-
 tre le Pape à la raison, campa près d'Ausbourg, où ses Troupes s'assem-
 bloient. Il envoya devant Reinald son Chancelier, & Otton Comte Palatin
 de Baviere, qui s'avancerent en Lombardie, faisant par-tout reconnoître
 l'Empereur. Le Pape fut allarmé de ces nouvelles; &, redoutant la van-
 geance de ce Prince qu'il avoit irrité, il voulut l'appaiser. Dans cette vue,
 il lui deputa deux Nonces, Henri Prêtre Cardinal du titre de St. Nerée,
 & Hyacinthe Diacre Cardinal de Sainte Marie en l'Ecole Greque, hommes
 prudens & plus propres que les premiers au maniment des affaires. Ils
 vinrent trouver à Modene les Envoyez de l'Empereur, auxquels ils se pre-
 senterent avec humilité; &, après qu'ils eurent exposé le sujet de leur Lega-
 tion, qui étoit de procurer la Paix, on les laissa passer. Etant à Trente,
 ils prirent avec eux l'Evêque pour plus grande sureté: car, comme on favoit
 que l'Empereur n'étoit pas content du Pape, plusieurs vouloient prendre
 ce pretexte, pour piller les Legats au passage des Montagnes. En effet,
 deux Comtes puissans en ces Quartiers-là prirent les deux Cardinaux &
 l'Evêque, les depouillèrent, & les mirent aux fers, jusques à ce qu'un Noble
 Romain, frere du Cardinal Hyacinthe, les delivra en se rendant en otage.
 Mais, Henri Duc de Baviere & de Saxe vangea peu de tems après cette vio-
 lence. Les Legats, étant donc arrivez au Camp d'Ausbourg, furent admis à
 l'Audience de l'Empereur, & après l'avoir salué respectueusement de la part
 du Pape & des Cardinaux, comme Seigneur & Empereur de Rome &
 du Monde, ils lui temoignerent le deplaisir que sentoit le Pape d'avoir en-
 couru son Indignation, quoiqu'il ne crut pas l'avoir meritée; & présentè-
 rent une Lettre qui fut lue & interprétée par Otton Evêque de Frisingue.
 C'étoit proprement une Retractation de la Lettre que le Pape avoit fait ren-
 dre à l'Empereur, comme je l'ai remarqué ci-dessus. Elle portoit en sub-
 stance, que l'Empereur n'avoit pas dû être choqué du mot de Benefice
 (*Beneficium*), employé dans la premiere Lettre du Pape, parce qu'il ne l'a-
 voit point employé pour signifier un Fief, comme il étoit ordinaire en ce
 tems-

tems-là, & n'avoit point voulu dire que l'Empereur fût son Vassal: mais qu'il avoit employé ce mot selon l'usage commun de la Langue Latine, pour signifier un Bienfait, comme il se trouve dans les Saintes Ecritures. Il explique de même cette expression: Nous avons conféré la Couronne (*contulimus*); & declare qu'il n'a voulu dire autre chose sinon: *Nous vous l'avons imposée*. Il attribue à des gens mal intentionez ces mauvaises interpretations, & finit en recommandant à l'Empereur ses nouveaux Legats Henri & Hyacinthe, qu'il dit avoir envoiez par le Conseil de Henri, Duc de Baviere & de Saxe. L'Empereur fut content de cette Lettre; mais, il expliqua aux Legats quelques autres articles, qui pourroient causer de la Discorde, si on n'y mettoit ordre: surquoi les Legats lui repondirent suivant son desir, & promirent que le Pape conserveroit en tout les Droits & la Dignité de l'Empire. Alors l'Empereur declara, qu'il rendroit son amitié au Pape & au Clergé de Rome; en signe de quoi, il donna aux Legats le baiser de Paix tant pour eux, que pour les absens. Il leur fit des presens, & les renvoia pleins de joie.

An de J.C.
1158.

A peine cette Dispute étoit terminée, que le Pape en fit naître une autre presque aussi facheuse, & qui fut une suite de l'ancienne Querelle des Investitures. L'Empereur Frederic surpassoit alors en gloire & en puissance tous ses Predecesseurs depuis Othon le Grand. „ Il venoit de contraindre (22) par les armes Boleslas, Duc de Pologne, qui s'étoit revolté, „ d'implorer à ses pieds sa misericorde, de lui faire hommage, & de paier „ le tribut qu'il devoit. Il avoit donné la Couronne Royale à Ladeflas qu'il „ fit premier Roi de Boheme, & l'Investiture au Roi de Dannemarck. Il „ avoit reçu les assurances que le Roi de Hongrie lui fit donner de sa fidelité, „ & les magnifiques presens que lui fit le Roi d'Angleterre qui demandoit son amitié. Enfin, toute l'Allemagne étoit dans une parfaite „ soumission, sans qu'il y eut dans toute la vaste etendue de ses Provinces „ le moindre mouvement contraire à ses volontez, qui étoient reçues par „ tout avec un extrême respect, & promptement executées avec une exacte „ fidelité. „ Ainsi, rien n'étoit difficile à un grand Prince qui dispoit des biens & des cœurs de ses sujets. Voilà ce qui inspira à l'Empereur le dessein de reduire entierement l'Italie sous sa domination; & apprendre au Pape que les Prêtres ne doivent jamais s'élever insolemment contre les Têtes couronnées. Tout ce qui osa resister à l'Armée florissante de Frederic fut soumis. Les Milanois entr'autres furent contraints par un fameux Siege de se rendre à discretion, & de subir toutes les Loix qu'il plut au Vainqueur de leur imposer. Les Evêques & les Abbez de Lombardie avoient reconnu tenir del'Empereur les Droits Regaliens; & les gens de ce Prince exigeoient avec hauteur le Droit de fourage, même sur les Terres de l'Eglise Romaine. Le Pape, fort mécontent, écrit à l'Empereur une Lettre douce en apparence; mais, où l'on trouvoit beaucoup de ressentiment en la lisant avec atten-

An de J.C.
1159.

Autre
Querelle
entre
l'Empe-
reur & le
Pape.

(22) Maimbourg, *Hist. de la Decad. de l'Emp.* Liv. V. p. 457. ex Radev. lib. I. c. 4. 5.
Tome III. E

An de J.C.

1159.

tention: il l'envoia par une personne vile, qui disparut avant que la Lettre fut lue. L'Empereur en fut irrité; & suivant l'ardeur de sa Jeunesse, il resolut de rendre au Pape la pareille; non par la qualité de l'Envoyé, qui fut une personne honorable, mais par le stile de la reponse. Il ordonna donc à son Secrétaire de suivre le stile des anciens Romains, mettant à la tête le nom de l'Empereur avant celui du Pape; & dans la suite mettant toi au lieu de vous. Le Pape, dans sa Reponse à cette Lettre, se plaignoit que l'Empereur manquoit, & au respect qu'il lui devoit, & à la foi qu'il lui avoit jurée, en se faisant rendre hommage par les Evêques, & defendant aux Legats du St. Siege l'entrée, non seulement des Eglises, mais des Villes de son Roiaume. Il concluoit en le menaçant de la perte de sa Couronne, s'il ne devenoit plus sage. L'Empereur repliqua encore plus fierement (23). Il soutint, qu'il ne tenoit sa Couronne que de ses Predecesseurs, & il ajouta: „ Du tems de Constantin, Saint Silvestre avoit-il quelque part à la Dignité Royale? C'est ce Prince qui a rendu à l'Eglise la Liberté & la Paix; & tout ce que vous avez comme Pape vient de la Liberalité des Empereurs. Lisez les Histoires, vous y trouverez ce que nous disons. Et pourquoi n'exigerions-nous pas l'hommage de ceux qui possèdent nos Regales, puisqu'il est celui qui n'avoit rien reçu des hommes paia le tribut à Cesar pour lui & pour St. Pierre? Qu'ils nous laissent donc nos Regales, ou s'ils jugent qu'elles leur sont utiles, qu'ils rendent à Dieu ce qui est à Dieu, & à Cesar ce qui est à Cesar. Nos Eglises & nos Villes sont fermées à vos Cardinaux, parce que nous ne voyons pas qu'ils viennent prêcher l'Evangile & affermir la Paix, mais piller & amasser de l'or & de l'argent avec une avidité insatiable. Quand nous les verrons tels que l'Eglise desire, nous ne leur refuserons pas le salaire & la subsistance. Vous blesez l'humilité & la douceur, en proposant aux seculiers ces Questions peu utiles à la Religion: car, nous ne pouvons nous dispenser de répondre à ce qu'on nous dit, quand nous voyons que l'Orgueil cette Bête detestable s'est glissée jusques à la Chaire de St. Pierre. „ Les Esprits s'échauffoient de plus en plus; & l'on pretendoit même avoir intercepté des Lettres du Pape, par lesquelles il excitoit à la Revolte Milan & quelques autres Villes. Cependant, Adrien étoit dans un chagrin mortel: mais, comme il se trouvoit dans l'impuissance de resister à l'Empereur, il envoya vers ce Prince quatre Deputez, pour se plaindre particulièrement de ces trois choses; la premiere, qu'il envoioit à Rome des Officiers pour y agir en son nom, contre les Droits du Pape, auquel seul il appartenoit d'y établir des Magistrats, & qu'il exigeoit des Terres de l'Eglise, comme de celles des vassaux de l'Empire, du fourage & des vivres pour son Armée; la seconde, qu'il ne gardoit pas l'accord qu'il avoit fait avec le Pape Eugene, & par lequel il s'étoit obligé à ne point traiter avec le Senat & le Peuple Romain, que du consentement du Pape; & la troisieme, qu'il recevoit l'hommage des

Evê-

(23) *Append. ad Radew.*

Evêques. Frederic, qui favoit se posseder, repondit assez paisiblement à ces trois Points: Au premier, *Qu'étant, par la grace de Dieu, Empereur des Romains, il falloit bien qu'il fut Maître dans Rome: qu'autrement ce nom d'Empereur des Romains, qu'il avoit l'honneur de porter, ne seroit qu'une pure illusion, & qu'un vain titre sans realité.* Au second, *Qu'il n'y étoit plus obligé, puisque le Pape, contre leur traité, avoit fait sans lui son accord avec Guillaume, Roi de Sicile, qui étoit leur ennemi commun.* Au troisieme, *Qu'il ne demande pas que les Evêques d'Italie lui fassent hommage, s'ils veulent bien renoncer aux Fiefs de l'Empire qu'ils possèdent. Que s'ils prennent tant de plaisir d'ouïr le Pape, quand il leur dit, qu'avez vous affaire de l'Empereur? qu'ils ne trouvent pas mauvais, que l'Empereur leur dise aussi, qu'avez-vous affaire de Possessions & de Fiefs?* De plus: les Legats demanderent au nom du Pape la Restitution de plusieurs Terres, & des Tributs des Ferrare, de Massé, de toutes les Terres de la Comtesse Mathilde, de tout le País depuis Aquapendente jusques à Rome, du Duché de Spolette, & des Isles de Sardaigne & de Corse.

An de J.C.
1159.

Après Paques de cette année 1159., l'Empereur Frederic avoit tenu une Assemblée en son Camp près de Boulogne; & ce fut en cet endroit que les Legats du Pape negocierent de la maniere qu'on vient de le dire, & qu'ils porterent les plaintes qu'on à vuës. L'Empereur offroit de rendre justice au Pape sur tous les Chefs dont il se plaignoit, pourvû que le Pape la lui rendit aussi de son côté sur plusieurs Grieffs qu'il propoisoit: mais, les Legats ne vouloient point mettré les Droits du Pape en compromis, sous prétexte que le St. Pere ne se pouvoit soumettre au Jugement de Personne. Les Grieffs de l'Empereur étoient, que le Pape avoit manqué au Traité, par lequel il avoit promis de ne se reconcilier avec les Grecs, le Roi de Sicile, & les Romains, que du consentement de l'Empereur. Que les Cardinaux passoient librement par son Roiaume sans sa permission, qu'ils entroient dans les Palais des Evêques, qui appartenoient au Roi, & qu'ils étoient à charge aux Eglises. Enfin, il se plaignoit des Appellations injustes, & de plusieurs autres desordres. Les Legats dirent, qu'ils ne pouvoient rien faire sans savoir la volonté du Pape: ainsi on resolut qu'il choisiroit six Cardinaux, & l'Empereur six Evêques, pour examiner & terminer cette affaire. On en fit la Proposition au Pape; mais, il la rejetta, disant toujours qu'il ne vouloit point d'autre Paix, que celle qui avoit été faite avec le Pape Eugene. L'Empereur, de son côté, refusa de s'en tenir à ce Traité; & prit à témoin tous les Evêques & les Seigneurs Allemands & Lombards, qu'il offroit de rendre en tout justice au Pape, à condition que le Pape aussi la lui rendit. Les Deputez des Romains, qui étoient presens, furent etonnez & indignez de ce qu'ils entendoient: & l'Empereur resolut d'envoyer à Rome, pour faire la Paix, du moins avec eux, si le Pape persistoit à la refuser.

Grieffs de
l'Empe-
reur con-
tre le Pa-
pe.

Mais, cette Negociation fut terminée par la mort du Pape Adrien, qui arriva le 1. de Septembre 1159. à Anagnia, d'où son corps fut porté à Ro-

Mort d'A-
drien.

An de J.C.
1159.

me, & enterré à St. Pierre. On dit qu'il se preparoit alors à excommunier l'Empereur (24). Il mourut d'une Esquinancie (25), ce qui a donné lieu à la Fable rapportée par Conrad d'Ursperg. Cet Auteur dit que le Pape, aiant excommunié l'Empereur Frederic, bût quelques jours après de l'eau d'une fontaine, & qu'en même tems une Mouche lui entra dans la gorge, & s'y attacha de telle sorte que les Médecins ne purent guerir le St. Pere des maux que cet Insecte lui fit souffrir jusqu'à la mort. Il tint le St. Siege quatre ans & neuf mois, pendant lesquels il augmenta le Patrimoine de St. Pierre de plusieurs acquisitions: mais, il étoit si éloigné d'enrichir ses Parens, qu'il se contenta de recommander sa Mere, qui vivoit encore, aux charitez de l'Eglise de Cantorberi (26). Ce Pape avoit de très-bonnes qualitez. Mais, ses mœurs suivirent le changement de sa fortune; car, il fut le principal Auteur du Schisme, dont l'Histoire fait un Crime à l'Empereur.

FREDERIC I.
Empereur d'Occident.

ALEXANDRE III.

LOUIS VII.
Roi de France.

CLXXVI. P A P E.

VICTOR III. Anti-Pape.

Schisme
dans l'E-
glise Ro-
maine.

Après les funerailles d'Adrien, les Evêques & les Cardinaux s'assemblerent à St. Pierre pour l'Electio[n] du Successeur; & aiant delibéré trois jours, la plûpart s'accorderent à choisir Roland Cardinal & Chancelier de l'Eglise Romaine (1). Il étoit de Siene, fils de Rainuce, & fut premierement Chanoine de Pise, d'où le Pape Eugene, sur sa reputation, le fit venir à Rome; & l'ordonna d'abord Diacre du titre de St. Cosme, puis Prêtre du titre de St. Marc, & enfin le fit Chancelier. Car, il étoit eloquent, & bien instruit des sciences divines & humaines. Son Election fut approuvée par une partie du Clergé & du Peuple de Rome, & on le nomma ALEXANDRE III. L'autre partie elut Octavien, du titre de Ste. Cecile.

Occasion
de ce
Schisme.

Pour decouvrir les causes de ce nouveau Schisme, qui fut infiniment pernicieux à l'Eglise, il faut remarquer, qu'il y avoit „ durant la Vie d'Adrien (2) deux Partis formez dans le sacré College; l'un, qui étoit le „ plus nombreux & le plus fort aiant pour Chef Roland Cardinal de St. „ Marc & Chancelier de la Sainte Eglise, favorisoit, contre l'Empereur „ tout ouvertement, Guillaume surnommé le Mauvais, Roi de Sicile, & „ porta le Pape à s'accorder avec ce Prince, pour avoir un refuge assuré „ auprès de lui, en cas de rupture avec Frederic. L'autre Parti, dont le

(24) Dochin.

(25) Guil. Tyr. lib. 18. c. 26.

(26) Joas. Sarish. Acta ap. Baron.

(1) Acta ap. Baron.

(2) Maimbourg, Decad. de l'Emp. ex Claron.

„ le Chef étoit Octavien, Cardinal de St. Cecile, partoit les interêts de
 „ l'Empereur contre le Roi de Sicile, & avoit empêché, durant quelque
 „ tems, que le Pape, qui l'avoit excommunié, ne traitât avec lui. Or, A-
 „ drien, un peu avant que de mourir, craignant que si le Cardinal Octa-
 „ vien, qui étoit grand ami de l'Empereur, devenoit Pape, il ne lui laissât
 „ faire tout ce qu'il voudroit, contre les Loix & la Liberté de l'Eglise,
 „ avoit prié ceux du Parti contraire de ne pas souffrir qu'on l'elut, ni pas
 „ un de ses Partisans, & de choisir quelqu'un qui pût s'opposer avec fer-
 „ meté aux injustes prétensions de Frederic. „

An de J.C.
 1159.

Ce fut en consequence de cette puissante recommandation, que le Car-
 dinal Roland fut élevé sur le St. Siege. Ceux qui l'avoient élu Pape sous
 le nom d'Alexandre, le revêtirent aussitôt de la Chape d'ecarlate, qui étoit
 l'habit particulier du Pape; & cette ceremonie étoit l'Investiture du Pon-
 tificat. Alexandre résistoit & s'ensuivoit, protestant de son indignité:
 mais enfin, il fut revêtu par Odon premier des Diacres. Alors Octavien,
 se voyant frustré de son esperance, arracha la Chape des Epaules d'Alexan-
 dre, & la voulut emporter; mais un Sénateur, qui étoit présent, indigné de
 cette violence, lui ôta la Chape d'entre les mains. D'autre côté, les Amis
 de l'Empereur proclamerent Octavien, qui, tournant les yeux avec furie
 vers son Chapelain, crioit & lui faisoit signe de lui donner la Chape rouge
 qu'il avoit apportée: puis, aiant ôté son bonnet, & baissant la tête, il s'en
 revêtit avec tant de précipitation, que ne pouvant trouver le Capuce, il mit
 le devant derriere; ce qui fit rire tous les assistans, & fit dire à ses adver-
 saires, qu'il étoit élu à rebours. Aussitôt, on ouvrit les portes de l'Eglise,
 que les Sénateurs avoient fermées, & des troupes de gens armez entrèrent
 avec grand bruit, l'épée à la main, pour prêter main forte à Octavien,
 que son Parti nommoit le Pape VICTOR III.

Election
 d'Victor.

Alexandre & les Cardinaux qui l'avoient élu, craignant la violence, se
 retirèrent dans la Forteresse de l'Eglise de St. Pierre. Ils y demeurèrent neuf
 jours enfermez & gardez jour & nuit par des gens armez, du consentement
 de quelques Sénateurs gagez par l'Anti-Pape Victor. Ensuite, pressés par
 les clameurs du Peuple, ils les tirèrent de la Forteresse, mais ce fut pour
 les transférer dans une Prison plus étroite au de-là du Tibre, où ils furent
 environ trois jours. Toute la Ville en fut émué. Les Enfans mêmes
 crioient contre Octavien. Les Femmes le chargeoient d'injures, & faisoient
 des Chançons contre lui. Elles l'appelloient en Italien *Smanta-compagno*,
 pour marquer qu'il avoit ôté le Manteau à Alexandre. Enfin, le Peuple,
 excité par les ennemis de Victor, marcha au lieu où les Cardinaux étoient
 enfermez, conduit par Hector Frangipane & d'autres Nobles. Ils oblige-
 rent les Sénateurs à en ouvrir les Portes, & mirent en Liberté Alexandre &
 les Cardinaux, qui traversèrent la Ville avec des acclamations de joie & au
 son de toutes les cloches, accompagnez de grandes troupes des Romains en
 armes; & le vingtième de Septembre, veille de St. Mathieu, ils arriva-
 rent au lieu nommé les Nymphes, aujourd'hui *Santa Nympha* à treize mil-
 les.

Victor
 persecute
 son Con-
 current.

An de J. C.
1159.

les, ou quatre lieux de Rome. Le même jour, qui étoit un Dimanche, le Pape Alexandre fut sacré suivant la coutume par les mains de Hubaud, Evêque d'Ostie, assisté de cinq autres Evêques, de plusieurs Cardinaux Prêtres & Diacres, de plusieurs Abbez & Prieurs: en présence d'un grand nombre d'Avocats, de Scriniaires, de Chantres, de Nobles, & d'une grande partie du Peuple Romain. On mit sur la tête du Pape le Regne, c'est-à-dire la Mitre ronde & pointuë en cone entourrée d'une Couronne. Octavien aiant travaillé pendant un mois à assembler des Evêques pour son Sacre, en trouva enfin trois, & fut sacré le premier Dimanche d'Octobre par Imar, Evêque de Tusculum, assisté des Evêques de Melfi & de Ferentine.

Lettres
pour A-
lexandre.

Cependant, le Pape Alexandre étoit à Terracine, d'où, par le Conseil des Evêques & des Cardinaux, il envoya des Nonces à l'Empereur Frederic, qui étoit en Lombardie occupé au Siege de Cremona. Mais, l'Empereur, irrité contre Alexandre depuis la Legation de Besançon, reçut mal ses Nonces, & ne fit point de Reponse à sa Lettre. Alexandre écrivit aussi une grande Lettre à Gerard Evêque de Boulogne, aux Chanoines de son Eglise, & aux Docteurs Legistes & autres de la même Ville. Il raconte dans cette Lettre (3) tout ce qui s'étoit passé à son Election, & à son Ordination, comme je l'ai rapporté, après Mr. Fleury. Il ajoute qu'Octavien, quoiqu'il eut employé les menaces de l'Empereur & la violence de Laïques, n'avoit encore pû trouver d'Evêque, qui lui voulût imposer les mains. Après ce recit, Alexandre exhorte le Clergé & les Docteurs de Boulogne, à demeurer fermes dans l'Unité de l'Eglise Romaine, & à rejeter les Ecrits qui leur pourroient venir de la part d'Octavien: il ajoute: „ Sachez aussi que „ huit jours après notre Sacre, qui est le terme que nous lui avons donné „ pour se reconnoître, nous l'avons excommunié solennellement avec les „ Cierges allumez, lui & tous ceux qui oseront lui imposer les mains, „ pour lui donner une Ordination sacrilege. „ Les Cardinaux attachez au Pape Alexandre écrivirent aussi une Lettre à l'Empereur Frederic, dans laquelle ils se nomment, au nombre de 22. Après avoir représenté à l'Empereur l'obligation où il étoit de secourir l'Eglise Romaine, ils racontent en mêmes termes, que le Pape Alexandre avoit employé, ce qui s'étoit passé dans l'Election d'Alexandre & d'Octavien. Ils ajoutent: „ Votre Majesté „ doit savoir de plus, qu'Othon Comte Palatin, prenant occasion de l'Intrusion d'Octavien, nous a persécuté le Pape Alexandre & nous; & s'est efforcé de diviser l'Eglise. Car, il est entré violemment avec Octavien dans la Campanie & le Patrimoine de St. Pierre, & il a fait tous ses efforts pour lui soumettre ces Provinces. C'est pourquoi Nous vous supplions, comme Defenseur special de l'Eglise Romaine, d'apporter le remede convenable à ces maux, & ne donner aucune protection à l'Usurpateur. „

Octa-

(3) *Alex. Epist. I. ap. Rad. c. 51.*

Octavien, de son côté, sous le nom de Victor écrivit une Lettre adressée aux Patriarches, Archevêques, Evêques, Abbez, Ducs, Marquis, Comtes & autres Seigneurs de la Cour de l'Empereur Frederic (4). Il les prie d'exhorter ce Prince à prendre la protection de l'Eglise en ce tems de troubles. Il raconte succinctement sa promotion, sans en marquer les circonstances: il ajoute: „ Quant à ce Roland ci-devant Chancelier, qui étant „ attaché à Guillaume de Sicile, par une Conjuratation contre l'Eglise & „ l'Empire, s'est intrus douze jours après notre Election: s'il vous vient „ quelques Ecrits de sa part, rejetez-les comme pleins de Mensonges & en- „ voiez par un Schismatique. „ La datte est de Segni le 28. d'Octobre. Les Cardinaux du Parti d'Octavien écrivirent aussi une Lettre adressée à tous les Prelats. Elle commence ainsi: „ Dès le tems que le Pape Adrien „ fit alliance à Benevent avec Guillaume de Sicile, contre l'honneur de „ l'Eglise & de l'Empire; il y eut une assez grande division entre les Car- „ dinaux: c'est-à-dire entre nous, qui n'approuvions pas ce traité, & les „ autres qui le soutenoient, étant engagez au Sicilien par l'argent & les „ promesses dont il les avoit aveuglez, & qui en attiroient plusieurs autres „ à leur parti. Quand on eut avis que l'Empereur étoit entré en Italie, „ & qu'il en avoit subjugué une grande partie; ces Partisans du Sicilien „ commencerent à solliciter puissamment le Pape de prendre quelque pre- „ texte pour excommunier l'Empereur & ses adherens. Nous disions au „ contraire, qu'il falloit excommunier le Sicilien, qui avoit ôté à l'Eglise „ par violence tous ses Droits spirituels & temporels, plutôt que l'Empe- „ reur, qui travailloit à recouvrer les Droits de l'Empire, & a tirer l'Egli- „ se de servitude. A ce Discours, les Partisans du Sicilien demeurèrent con- „ fus, & se desisterent de leur entreprife. Ensuite, pendant que notre „ frere Octavien, alors Cardinal & maintenant Pape, étoit en Legation „ près de l'Empereur avec Guillaume Cardinal de St. Pierre aux liens, le „ Pape sortit de Rome & vint à Anagni avec les Partisans du Sicilien. Ce „ fut là, que, par une conspiration manifeste, ils s'engagerent avec serment à „ faire excommunier l'Empereur & à s'opposer jusques à la mort à sa vo- „ lonté, & que si le Pape mouroit, ils n'éliroient pour lui succeder qu'un „ de ceux qui avoient fait ce serment. Ils firent aussi jurer aux Evêques „ voisins, de ne sacrer pour Pape que celui qui seroit élu par la faction du „ Sicilien. Le Pape Adrien étant mort & son corps porté à Rome, avant „ que de l'enterrer, nous convinmes tous par écrit, que l'Election se feroit, „ selon la coutume de l'Eglise Romaine; c'est-à-dire que l'on separeroit „ quelques personnes d'entre nous pour recevoir les suffrages & les écrire, „ & que tout se feroit d'un commun consentement. Nous étant assemblez „ dans l'Eglise de St. Pierre, on proceda fort lentement à l'Election; & le „ troisieme jour étant presque passé, quatorze Cardinaux de la Conjuratation „ nommerent le Chancelier Roland; & nous, au nombre de neuf, nous élu-
mes

An de J. C.

1159.

Lettres
pour
Octavien.

(4) Radev. c. 50.

An de J. C.
1159.

„ mes Octavien, sachant qu'il étoit le plus propre à procurer la Paix entre
 „ l'Eglise & l'Empire. Alors, voyant que le Parti contraire vouloit violer
 „ la convention que nous avons faite, nous leur defendimes de la part de
 „ Dieu d'investir personne de la Chape, sinon du consentement de tous, &
 „ à Roland de la recevoir. Et comme, au mepris de cette protestation, ils
 „ se mettoient en devoir de le revêtir, avant qu'ils l'eussent fait, nous re-
 „ vêtîmes notre Elû, à la priere du Peuple Romain, sur l'Electiôn de tout
 „ le Clergé & du consentement presque de tout le Senat, de tous les Capi-
 „ taines, les Barons, & les Nobles; nous l'intronisâmes dans la Chaire de
 „ St. Pierre, & nous le menâmes au Palais avec les acclamations du Peu-
 „ ple, & toutes les solemnitez requises. Les Cardinaux du Parti contraire
 „ se retirerent au Château de St. Pierre, & y demurerent enfermez plus
 „ de huit jours. Puis en aiant été tirez par des Senateurs, ils sortirent de Ro-
 „ me, & étant au Château nommé la Cisterne, entre Aricie & Terracine,
 „ ils y revêtirent de la Chape le Chancelier Roland, & le Dimanche sui-
 „ vant ils le sacrerent. Aussi-tôt ils envoierent par toute l'Italie, pour de-
 „ tourner les Evêques de venir au Sacre de notre Elû, les menaçant d'ex-
 „ communication & de deposition, & néanmoins il a été sacré le premier
 „ Dimanche d'Octobre., Telest le Recit des Cardinaux du Parti d'Octa-
 „ vien. On y peut remarquer, qu'ils conviennent eux-mêmes, que Roland
 „ avoit été élu & sacré le premier, par la plus grande partie des Cardinaux:
 „ ce qui dans le fait ne prouve pas la justice de sa cause.

Deputa-
 tion de
 l'Empe-
 reur à
 Alexan-
 dre.

L'Empereur Frederic, aiant reçu les Lettres des deux Partis, ne sçut d'a-
 bord à quoi se resoudre. Il resolut (5) par le Conseil des Seigneurs d'as-
 sembler un Concile, persuadé que c'étoit un Droit de sa Couronne, puis-
 que les anciens Empereurs en avoient joui en diverses rencontres. Il envoya
 citer les deux prétendus Papes, par deux Evêques, Daniel de Prague & Her-
 man de Verden. La Lettre de l'Empereur au Pape Alexandre le nommoit
 seulement Roland Chancelier, & elle étoit aussi adressée aux Cardinaux qui
 l'avoient élu. Il y disoit, que pour remedier au Schisme, il avoit resolu de te-
 nir à Pavie une Cour, ou Assemblée generale, dans l'Octave de l'Epiphanie.
 Qu'il y avoit appellez tous les Evêques de l'Empire & des Royaumes, fa-
 voir, d'Angleterre, de France, de Hongrie, de Dannemarc, afin que cette
 grande affaire fut terminée par un Jugement Ecclesiastique, sans que les Se-
 culiers en prissent connoissance. Qu'il ordonnoit donc à Roland, & aux
 Cardinaux de son Parti, de la part de Dieu & de toute l'Eglise, de venir à
 cette Assemblée, offrant de les y faire conduire en sureté par les deux Evê-
 ques Deputez & par le Comte Palatin. Dans la Lettre circulaire aux Evê-
 ques pour les assembler au Concile, l'Empereur disoit: „ Aiant assemblé
 „ les Evêques Italiens & Allemands, avec les Seigneurs & des personnes
 „ pieuses & zelées pour l'Eglise, nous avons trouvé, suivant les Decrets
 „ des Papes, & les Regles Ecclesiastiques, que lorsqu'il s'eleve un Schisme
 „ dans

(5) Radev. II. c. 54.

„ dans l'Eglise Romaine, nous devons appeller les deux prétendus Papes, An de J.C. 1159.
 „ & décider la Contestation suivant le Conseil des Orthodoxes. „ La Let-
 tre finit par une Défense à l'Evêque à qui elle s'adresse de prendre parti en-
 tre les deux Papes. Elle est dattée de Creme le 23. d'Octobre.

Les deux Evêques de Prague & de Verden Deputez de l'Empereur, étant
 arrivez à Anagni où étoit le Pape Alexandre, entrerent dans son Palais, &
 s'affirent devant lui avec les Cardinaux & plusieurs autres tant Clercs que
 Laïques, sans lui rendre le respect convenable à sa Dignité, parce qu'ils ne
 le reconnoissoient pas pour Pape (6). Ils s'acquiterent de leur Commission
 & presenterent la Lettre de l'Empereur scellée d'or, à la lecture de la-
 quelle les Cardinaux furent troublez, craignant d'une part la violence d'un
 Prince si puissant, & de l'autre la diminution de la Liberté de l'Eglise.
 Après une longue deliberation, ils resolurent de demeurer fermes dans l'o-
 béissance d'Alexandre, à quelques perils qu'ils se dussent exposer. Et com-
 me les Envoyez du Roi pressoient pour avoir reponse, le Pape Alexandre
 repondit ainsi devant tout le Monde : „ Nous reconnoissons l'Empereur pour
 „ Avoué & Defenseur de l'Eglise Romaine, & nous prétendons l'honorer au
 „ dessus de tous les Princes de la Terre, pourvû que l'honneur du Roi des
 „ Rois n'y soit point interessé. C'est pourquoi, nous sommes surpris de la
 „ maniere dont il nous traite contre la coutume de ses Prédecesseurs, en
 „ convoquant un Concile sans notre participation, & nous ordonnant de
 „ nous trouver en sa présence, comme s'il avoit Puissance sur nous. Or, Je-
 „ sus-Christ a donné à St. Pierre, & par lui à l'Eglise Romaine, ce privile-
 „ ge, qui s'est conservé jusques à présent, qu'elle juge les Causes de toutes
 „ les Eglises, sans avoir jamais été soumise au Jugement de Personne.
 „ Nous ne pouvons donc assez nous étonner, que ce privilege soit atta-
 „ qué, par celui qui devoit le defendre contre les autres. La Tradition
 „ canonique, & l'Autorité des Peres, ne nous permet pas d'aller à sa Cour &
 „ de subir son Jugement. Les Avouez des moindres Eglises, & les Seigneurs
 „ particuliers, ne s'attribuent pas la Decision de ces sortes de Causes; mais, ils
 „ attendent le Jugement de leur Metropolitan, ou du St. Siege. C'est
 „ pourquoi nous serions très-coupables devant Dieu, si, par notre igno-
 „ rance, ou notre foiblesse, nous laissions reduire l'Eglise en Servitude.
 „ Nous sommes prêts à nous exposer plutôt aux derniers perils, à l'exemple
 „ de nos Peres. „ Mr. Fleury (7), qui rapporte ce Discours tissu de Fauf-
 setez, le refute solidement par diverses Remarques Historiques dont la verité
 est incontestable. En effet, il est certain qu'en l'année 418. lorsque l'Anti-
 Pape Eulalius fut élu contre le Pape Boniface, l'Empereur Honorius prit
 connoissance de l'Affaire, fit tenir un Concile à Ravenne, où il faisoit sa
 residence; commit un Evêque, pour officier à Rome pendant le Schisme;
 &, aiant reconnu la verité, fit chasser Eulalius, & maintint Boniface dans
 le St. Siege. Les Actes en font conservez à Rome, & le Cardinal Baronius les

Conduite
 d'Alexan-
 dre envers
 les Depu-
 tez de
 l'Empe-
 reur.



(6) *Acta ap. Baron.*
Tom. III.

(7) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXX. §. 40.*

An de J. C.
1159.

les a inferez dans ses Annales (8). Quatre-vingts ans après, le Schisme de Symmaque & de Laurent fut terminé de la même maniere. On convint que les deux Contendants iroient à Ravenne subir le Jugement du Roi Theodoric, tout Arien qu'il étoit; & ce fut lui qui decida en faveur du Pape Symmaque. Mais, apparemment, le Pape Alexandre III. n'étoit pas instruit de ces faits; ou s'il les favoit, il vouloit bien les ignorer pour ses interêts. Or, suivant sa prétension, il seroit impossible de finir un Schisme, puisque chacun des Contendants, se disant Pape Legitime, prétendroit également ne pouvoir être jugé sur la Terre.

L'Anti-Pape est favorisé par l'Empereur.

Les deux Evêques envoyez par l'Empereur Frederic, étant indignez de la Reponse du Pape Alexandre, allerent à Segni trouver l'Anti-Pape Octavien, & lui baisèrent les pieds (9). Otton Comte Palatin, qui étoit à Rome avec des Allemans, en fit autant; ce qui haussa beaucoup le courage à l'Anti-Pape. Mais l'Empereur, s'étant ainsi déclaré pour lui, donna juste sujet à Alexandre de ne pas aller à l'Assemblée de Pavie, & de ne se pas mettre entre ses mains. Cependant, il envoya des Legats de tous côtés, en France, en Espagne, en Orient, en Hongrie, à Constantinople, afin de s'appuier dans le malheureux & funeste dessein qu'il avoit conçu de ruiner la Puissance de l'Empereur.

An de J. C.
1160.

Concile de Pavie.

Mais, le tems du Concile de Pavie étant arrivé, les Evêques de Lombardie & d'Allemagne s'y trouverent (10). Ils attendirent quelque tems l'Empereur Frederic, occupé au Siege de Creme, qu'il prit enfin & la brula le 27. de Janvier 1160. Desorte que le Concile ne commença que le 5. de Fevrier. L'Empereur étant arrivé à Pavie, il exhorta les Evêques à se preparer au Concile par des Jeûnes & des Prieres: puis, les aiant assemblez & s'étant assis: „ Quoique je sache, dit-il, que j'ai comme Empereur le Pouvoir d'assembler des Conciles, principalement en un si grand peril de l'Eglise, je vous laisse néanmoins la Decision de cette Affaire si importante. Dieu vous a donné l'Autorité de nous juger nous mêmes, & ce n'est pas à nous à vous juger en ce qui regarde Dieu. Conduisez-vous donc en cette Affaire, comme n'ayant à en rendre compte qu'à lui. „ L'Empereur aiant ainsi parlé se retira pour laisser une entiere Liberté au Concile, qui étoit composé d'environ cinquante tant Archevêques qu'Evêques, & d'une grande Multitude d'Abbez & de Prevôts. Il y avoit aussi des Envoyez du Roi de France & du Roi d'Angleterre, & des Deputez de divers Pais, qui promettoient que tout ce que le Concile auroit décidé seroit reçu chez eux sans difficulté. Il y vint entr'autres deux Deputez du Chapitre de St. Pierre de Rome. Ils apportoient une Lettre de ce Chapitre adressée à l'Empereur & aux Prelats du Concile. Elle contenoit à peu près les mêmes faits que la Lettre des cinq Cardinaux du parti de Victor. Les Chanoines convenoient, qu'Otton Diacre Cardinal de St. George, & Adelbalde Cardinal des

(8) V. Baronius, *Annal. Eccl. ad an. 418. 419.*

(9) *Acta ap. Baron.*

(10) *Radev. II. c. 62. &c. Tom. X. Concil. p. 1387.*

des Saints Apôtres, avoient pris la Chape, & s'étoient efforcez d'en revêtir le Chancelier Roland: mais, ils soutenoient, que la plus saine & la meilleure partie des Cardinaux les en avoit empêchez, & avoit élu Octavien. Ils disoient la plus saine partie, n'osant dire la plus grande. Ils ajoutoient, que lorsque l'on conduisoit Octavien au Palais, le Peuple avoit crié en Italien, selon la coutume: *Papa Vittore, Santo Petro lo elogge*. Ils faisoient dire au Chancelier: *Octavien ne m'a jamais depouillé de la Chape, parce que je n'en ai jamais été revêtu*. Ils pretendoient, qu'il n'avoit été revêtu de l'Étole & du *Pallium*, qu'à la Cisterne, douze jours après l'Élection de Victor. Ils citoient pour temoins de ce qui s'étoit passé en cette occasion Otton Comte Palatin, Gui Comte de Blandrate, & le Prevôt Hebert, Envoyez de l'Empereur; & ils finissoient par ces mots: *Vous avez les deux Glaires des Apôtres: vous savez comment vous en devez user*.

Après qu'on eut agité pendant cinq jours la Question des deux Elections, le sixieme on lut publiquement une espee d'Information, qui commençoit ainsi: „ Voici les Articles qui ont été prouvez dans le Concile de Pavie, „ sur l'Élection du Pape Victor. Le Seigneur Octavien, & non aucun autre, a été solemnellement revêtu de la Chape, à Rome, dans l'Église de St. Pierre, sur la demande du Peuple, du consentement & au desir du Clergé, & mis dans la Chaire Pontificale en presence du Chancelier, & sans qu'il s'y opposât. Les Cardinaux & le Clergé ont chanté le *Te Deum*, & on lui a donné le nom de Victor. Là, le Clergé & le Peuple Romain est venu en foule à ses pieds; un Secretaire étant monté sur un lieu élevé a crié suivant la coutume: *Ecoutez, Citoyens Romains: Notre Pere le Pape Adrien est mort le Mardi, & le Samedi suivant le Seigneur Octavien, Cardinal de Ste. Cecile, a été élu Pape, revêtu, intronisé, & nommé Victor. L'approuvez-vous?* Le Clergé & le Peuple a repondu à haute voix: *Nous l'approuvons*. Ce qui a été repeté trois fois. Ensuite, le Pape a été conduit au Palais, avec les banderoles & les autres marques de sa Dignité, & les acclamations de loüanges. Aussitôt, le Chapitre de St. Pierre est venu aux pieds du Pape Victor lui rendre obéissance, & le lendemain les Chefs du Clergé de Rome ont été trouver le Chancelier & les Cardinaux qui étoient avec lui, pour savoir s'il avoit été revêtu de la Chape, comme quelques-uns le disoient. Ils ne lui ont trouvé aucune marque nouvelle de Dignité, & il leur a déclaré lui & les siens, que jamais il n'avoit été revêtu, & que c'étoit une Calomnie. Ce que les Chefs du Clergé aiant ouï, ils sont venus aux piés du Pape Victor, & lui ont rendu obéissance. De tous ces Faits sont temoins Pierre Chrétien Doïen de la Basilique de St. Pierre & tous ses confreres, Blaise & Maniere Chefs du Clergé de Rome, neufs Archiprêtres, & quatre autres tant Diacres que Soudiacres. „ Ensuite, on fait un long dénombrement de ceux qui ont obéi au Pape Victor; savoir le Prieur & les Chanoines de Latran, le Clergé de Ste. Marie-Majeure, de plusieurs Eglises & Monasteres au nombre de trente-quatre; & on ajoute en general, qu'il y en a beaucoup d'autres.

An de J. C.
1160.

Informations sur
le Schisme.

An de J. C.
1162.

On raporte ensuite des Depositions de plusieurs temoins entre les quels sont deux Prêtres de l'Eglise de St. Marc qui étoit le titre de Roland. Ces Depositions contiennent les mêmes Faits; & ajoutent que quelques-uns aiant voulu revêtir le Chancelier de la Chape, il les repoussa avec indignation, disant: *Vous ne me tournerez pas en ridicule: voilà le Pape; allez à lui.* Qu'on l'avoit vû fortir de Rome, sans Chape, sans Etole, sans Cheval blanc, avec une aumuce noire & un manteau noir. Qu'on ne l'avoit revêtu de la Chape qu'à la Cisterne. Que le Pape Adrien avoit dit: „ Octavien, que j'ai „ envoyé en Lombardie, veut excommunier les Milanois; mais, je leur ai „ mandé de nese point soucier de lui, & de resister vigoureusement à l'Em- „ pereur; & je suis convenu avec eux, qu'ils empêcheront l'Empereur de „ venir à Rome. Je suis aussi convenu avec les Cardinaux, qu'Octavien „ ne fera point Pape après ma mort. „ Que deux Cardinaux avoient dit, qu'ils étoient engagés par serment au Chancelier Roland.

Jugement
en faveur
d'Octa-
vien.

Après les Depositions, voions quel fut le Jugement. L'Affaire fut examinée pendant sept jours, & le Concile prononça en faveur d'Octavien, qui étoit present, & qui avoit des Defenseurs de sa Cause; & condamna Roland par contumace, comme aiant refusé de se presenter au Concile, où il avoit été cité legitimement. La Sentence fut portée à l'Empereur, qui la reçut avec respect, & l'approuva: puis, on appella Victor à l'Eglise, où il fut reçu avec grande solemnité, & reconnu pour Pape. L'Empereur lui rendit à la porte le respect accoutumé, comme Constantin à St. Silvestre. Ce sont les paroles de l'Historien (11). Il le prit par la main, le mena jusqu'à son Siege, & l'introniza. On trouve encore plus de detail dans la Lettre circulaire des Presidens du Concile. Ils disent que la Cause y a été traitée canoniquement, sans aucune intervention de Jugement seculier; & , après avoir rapporté la substance de l'Information, ils ajoutent, aux temoins qui y sont nommez, Pierre Prefet de Rome, quatre autres qu'ils nomment, & plusieurs qu'ils ne nomment pas, tous nobles Romains venus par ordre de l'Empereur. Ils ont voulu jurer, dit la Lettre; mais, nous avons crû devoir en dispenser les Laiques, aiant un temoignage suffisant de plusieurs Prêtres. Ensuite, Herman Evêque de Verden, Daniel Evêque de Prague, Otton Comte Palatin, & le Prevôt Hebert, que l'Empereur avoit envoie à Rome pour citer les Parties, par le Conseil de vingt-deux Evêques & des Abbez de Cisteaux & de Clairvaux, ont rendu temoignage qu'ils avoient cité le Chancelier Roland & son Parti par trois Citations solemnelles, pour venir à Pavie se presenter au Jugement de l'Eglise; & que Roland & ses Cardinaux ont repondu de vive voix, qu'ils ne vouloient se soumettre, ni au Jugement, ni à l'Examen. Ils ajoutent, que l'Élection de Victor aiant été approuvée par le Concile, l'a aussi été par l'Empereur après tout le Clergé, puis par tous les Seigneurs & par une Multitude innombrable qui étoit presente. Ils continuent: „ Le lendemain, qui étoit le premier Vendredi „ de Carême, le Pape Victor fut mené en Procession de l'Eglise de St. Sau-

(11) Radev. c. 66.

„ Sauveur hors de la Ville où il logeoit à l'Eglise Cathedrale. L'Empe-
 „ reur le reçut à la porte, lui tint l'étrier comme il descendoit de cheval,
 „ le prit par la main, le conduisit jusques à l'Autel, & lui baïsa les pieds :
 „ nous les baïfâmes tous aussi. Le lendemain Samedi, le Pape en plein
 „ Concile, & nous avec lui, tenant des cierges allumez, anathematizâmes
 „ le Chancelier Roland Schismatique, & ses principaux fauteurs. Nous
 „ vous prions donc & vous exhortons à tenir pour ferme & arrêté ce que
 „ l'Eglise assemblée a ordonné, & à prier pour la Conservation du Pape
 „ Victor. „ La Lettre est souscrite, premièrement par Peregrin Pa-
 „ triarche d'Aquilée, puis par Arnold Archevêque de Mayence, &
 „ plusieurs autres Prelats. Mais, selon Mr. Fleury (12), il n'y a pas gran-
 „ de sûreté à ces Souscriptions, comme il paroît par celle du Roi d'Angle-
 „ terre.

An de J.C.
1160.

L'Empereur Frederic se donnoit de grands mouvemens contre le Pape
 Alexandre, en faveur de Victor. Il écrivit à Eberard Archevêque de Saltz-
 bourg & à ses Suffragans une Lettre, où il insiste principalement sur la pré-
 tendue Conjuracion faite contre lui du vivant du Pape Adrien, par le Chan-
 celier Roland; & il en apporte cette Preuve: „ Comme nous deliberions
 „ sur ce qu'il y avoit à faire touchant le Schisme, l'Archevêque de Taran-
 „ taïse, les Abbez de Clairvaux, de Morimond, & dix autres, survinrent
 „ comme si Dieu les eut envoiez, demandant la Paix pour les Milanois.
 „ Nous leur dimes notre intention, & il retournèrent à Milan, pour sa-
 „ voir celle du Peuple, qui leur repondit: *Nous sommes engagez par serment*
 „ *au Pape & aux Cardinaux de ne point faire de Paix avec l'Empereur sans*
 „ *leur Consentement.* Les Abbez repliquerent: *Vous n'êtes plus engagez au*
 „ *Pape, puis qu'il est mort.* Mais, reprirent les Milanois, *nous sommes enga-*
 „ *gez aux Cardinaux, & eux à nous.* „ L'Empereur avoue ensuite, qu'on
 reprochoit au Pape Victor d'avoir été élu par le moindre nombre des Car-
 dinaux. La Lettre est du 15. de Fevrier. Eberard Evêque de Bamberg,
 qui étoit auprès de l'Empereur, écrivit en son particulier à l'Archevêque de
 Saltzbourg, ce qui s'étoit passé à Pavie. „ D'abord, dit-il, presque tous
 „ étoient d'avis de différer jusques à une plus grande connoissance de l'Af-
 „ faire & un Concile plus general. Neanmoins, le Parti du Pape Victor
 „ l'a emporté, principalement à cause de la Conjuracion contre l'Empire.
 „ Ainsi nous l'avons reçu, par l'esperance de la Paix & de l'union entre le
 „ Roiaume & le Sacerdoce. . . . L'Envoïé du Roi de France a promis
 „ que son Maître ne reconnoitra ni l'un ni l'autre, jusques à ce qu'il ait re-
 „ çu les Envoiez de l'Empereur. L'Envoïé du Roi d'Angleterre a promis
 „ qu'il feroit la même chose. Les Archevêques d'Arles, de Vienne, de
 „ Lion, & de Besançon ont consenti par leurs Lettres & leur Deputez. Ce-
 „ lui de Trêve est le seul de cette partie d'Allemagne qui n'ait pas consenti.
 „ Mais, ses Suffragans l'ont fait. Il ne reste que vous. „ Henri Prevôt de
 Berthelsgade écrivit aussi à l'Archevêque de Saltzbourg sur le même sujet;
 „ &

Suite du
Concile de
Pavie.

(12) Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXX. §. 42.

An de J. C.
1160.

& sa Lettre contient plusieurs Particularitez remarquables du Concile de Pavie. „ Le Patriarche d'Aquilée, dit-il, & quelques autres ont obéi, à „ cause des besoins de l'Empire, sauf la Censure de l'Eglise Catholique. Les „ Evêques de Bamberg, de Passau, & de Ratisbonne, ont imité le Patriar- „ che. Pour la confirmation de ce qui a été fait, on envoya des Deputez, „ savoir l'Archevêque de Cologne en France, l'Evêque de Verden en Es- „ pagne, & celui de Prague en Hongrie. „ L'Empereur Frederic envoya aussi aux Rois d'Angleterre, de Dannemarc, & de Boheme, & à l'Empereur Manuel. Il fit publier un Edit, par lequel il ordonnoit à tous les Evêques d'Italie & d'Allemagne de reconnoître le Pape Victor, sous peine de Bannissement perpetuel. Plusieurs choisirent l'exil, plutôt que d'entrer dans le Schisme; & à leur place on mit des Sujets fideles à l'Empereur: ce qui causa un grand trouble dans l'Eglise. D'autre côté, Alexandre agissant toujours en vrai Pape, & après avoir plusieurs fois exhorté Frederic à revenir de son Erreur, l'excommunia solennellement à Anagni, le Jeudi Saint 24. de Mars 1160. A l'exemple de Gregoire VII. il declara tous ceux qui avoient juré fidelité à ce Prince absous de leur Serment (13). Mais, il ne paroit pas que Frederic ait été moins obéi, ni moins reconnu Empereur après cette Excommunication que devant. Alexandre renouvela aussi l'Excommunication contre Octavien & ses Complices; & pour dissiper les bruits vrais ou faux qu'ils avoient repandus de tous côtés, il envoya des Legats en diverses Provinces. Philippe Abbé de l'Aumône de l'Ordre de Cisteaux au Diocèse de Chartres, dont j'ai déjà parlé, contribua beaucoup à faire reconnoître le Pape Alexandre en France & en Angleterre. Alexandre fut de même reconnu dans la Palestine. St. Pierre de Tarantaise prêchoit publiquement pour ce Pape contre les Schismatiques; & comme le Peuple étoit persuadé de sa Sainteté & du Don des Miracles qu'on lui attribuoit, on pense bien qu'il affoiblissoit considerablement le Schisme. Tout l'Ordre de Cisteaux dont étoit St. Pierre de Tarantaise, s'étoit déclaré comme lui pour le Pape Alexandre. Cet Ordre avoit alors plusieurs Evêques, plus de sept cens Abbez, & une Multitude innombrable de Moines. Leur Autorité fut très-utile au Pape: de quoi l'Empereur irrité publia une Ordonnance, que tous les Cisterciens qui étoient dans son Roiaume en fortifesoient, ou reconnussent le Pape Victor: ce qui obligea plusieurs Abbez, avec leurs Communautéz, de se refugier en France. L'Autorité des Chartreux fut aussi de très-grand poids contre les Schismatiques (14). Cet Ordre fut le premier qui reconnut Alexandre; & il se declara principalement par les soins de deux de ses Religieux Anthelme & Geoffroi. Ils travaillerent si utilement, que les Prieurs & les autres Moines de leur Institut, après avoir longtems hésité, promirent obéissance au Pape Alexandre; & ils affermirent dans le bon parti plusieurs Prelats. L'Empereur, l'ayant seu, prit Anthelme en aversion, & le fit excommunier.

Le

(13) *Acta Alex. ap. Barn.*

(14) *Vit. S. Anthelmi, c. 15. Sur. 26. Jun.*

Le Roi de France & le Roi d'Angleterre aiant fait la Paix assemblerent des deux Roiaumes un Concile nombreux, pour examiner & suivre le Parti le plus sûr dans le Schisme (15). Ce Concile se tint à Toulouse en 1161. De l'avis des deux Rois, & du consentement de toute leur Eglise, on y rejeta le Schismatique Octavien, & on reçut le Pape Alexandre. C'est ce que nous apprenons, avec beaucoup d'autres Particularitez, de la Lettre de Fastrede second Abbé de Clairvaux à Omnibon Evêque de Verone, qui l'avoit prié de l'en instruire.

An de J.C.
1161.

Suite de
l'Histoire
du Schisme.

Cependant, l'Anti-Pape Victor, toujours appuyé de l'Autorité Imperiale, avoit indiqué un Concile à Pavie, puis à Cremone, & le tint enfin à Lodi, suivant la volonté de l'Empereur qui étoit présent (16). Ce Concile commença le jour de St. Gervais 19. de Juin 1161. L'Empereur y assista, avec les Seigneurs de sa Cour & le Duc de Boheme. Il y eut grand nombre d'Evêques, d'Abbez, de Prieurs, de Prevôts, & d'autres Ecclesiastiques. Ils confirmèrent tout d'une voix l'Élection de Victor, comme on avoit fait l'année précédente au Concile de Pavie. En celui-ci, on lut des Lettres des Rois de Dannemarc, de Norvege, & de Hongrie, de six Archevêques, de vingt Evêques, de quantité d'Abbez, même de l'Ordre de Cisterciens, qui tous reconnoissoient Victor pour Pape, & promettoient de ratifier tout ce qu'il ordonneroit en ce Concile. On y excommunia Hubert Archevêque de Milan (17), attaché au Pape Alexandre, qu'il alla trouver à Genes, & l'accompagna en France l'année suivante. On excommunia aussi les Consuls de Milan, qui defendoient la Ville contre l'Empereur; car, il l'assiegeoit alors. On excommunia les Evêques de Plaisance & de Bresse, & les Consuls de ces deux Villes. On deposa l'Evêque de Boulogne, & on suspendit celui de Padoue jusqu'au premier jour d'Août. On y excommunia aussi ceux qui l'année precedente avoient tué Arnold Archevêque de Mayence, & leurs Complices. Cependant, l'Empereur pressa les Milanois avec tant de vigueur, malgré un echec qu'il avoit reçu (18), que ces malheureux assiegez mourants de faim furent contraints de se rendre à discretion, le 1. jour de Mars 1162 (19). Ils vinrent trouver le vainqueur à Lodi, aiant des Epées nuës au cou, & des Croix à la main, pour demander misericorde. Il leur donna la vie; mais, non content de faire combler les fosses & abatre les murailles, il fit ruiner la Ville entierement, & detruire jusques aux Eglises qu'il avoit d'abord epargnées. Il la fit même labourer en Croix, & y fit semer du sel, pour marquer qu'il condamnoit cette Terre à une malediction éternelle, à cause de la Rebellion de ses Habitans: car, c'est une propriété du sel de rendre steriles les Terres qui étoient auparavant très-fer-
tiles.

Concile de
Lodi.

Dès

(15) *Guil. Neubr. II. c. 9. Tom. X. Concil. p. 1406.*

(16) *Tom. X. Concil. p. 1409. ex Otto. Mor. p. 934.*

(17) *Ital. Sac. tom. 4. p. 210.*

(18) *Heiss, Hist. de l'Emp. Liv. 2. p. 208.*

(19) *Epist. Frid. tom. 5. Spici. p. 568. Epist. Burch. ap. Frch. p. 236.*

An de J. C.
1161.

Alexandre
vient en
France.

Dès l'année précédente 1161. Alexandre revint à Rome; mais il n'y pût demeurer long-tems en repos, à cause des Schismatiques (20). Car, la famille d'Octavien y étoit puissante, & l'Empereur en le protegeant vouloit s'attirer les Romains. Ainsi, le pauvre Alexandre, cedant aux prieres de ses Amis, retourna en Campanie sous la protection du Roi de Sicile; & comme les Allemans occupoient la plus grande partie du Patrimoine de St. Pierre, il resolut de passer en France par Mer. Ajoutez à tout cela, que les Imperiaux étoient maîtres des chemins, enforte que ceux qui alloient trouver Alexandre s'exposoient à être pris, depouillez, & emprisonnez; & qu'il ne pouvoit demeurer en Italie avec Dignité. Ainsi, aiant établi pour Vicaire à Rome Jules Cardinal Evêque de Preneste, & réglé la conduite de l'Eglise, il se rendit avec ses Cardinaux à Terracine, où il trouva quatre Galeres du Roi de Sicile bien préparées. S'y étant embarqué avec toute sa suite, il arriva à Genes le 21. de Janvier 1162. Il y fut reçu & traité avec honneur contre la Defense de l'Empereur Frederic; & enfortit le Dimanche de la Passion, qui étoit le 25. de Mars. Le Samedi suivant il fut obligé par la tempeête de s'arrêter dans une Isle, où il celebra la Fête de Pâques, & le Mercredi onzieme d'Avril, il arriva à Maguelone. Mais, parce que cette Ville, située dans une Isle, étoit trop petite pour recevoir les Survenans; & que le Pape étoit attendu hors de l'Isle avec impatience par une grande multitude de Prelats, il crut à propos de passer à Montpellier Ville voisine & dès lors très-peuplée. Il y entra sur un Cheval blanc, & revêtu des Ornaments pontificaux: mais, à peine put-il monter à cheval, tant étoit grande la foule de ceux qui s'empressoient à lui baiser les pieds. Le Seigneur de Montpellier vint au devant avec les Barons du Pais, & lui servit d'Ecuyer pendant mille pas. Le Pape entra dans la Ville en procession: & avec la Noblesse qui venoit à ses pieds, se presenta un Seigneur Sarasin bien accompagné, qui se mit aussi à genoux, lui baïsa les pieds, & l'adora comme si c'eût été le Dieu des Chrétiens. Puis, parlant par interprête, il le harangua en sa langue, au nom du Roi son Maître. A quoi le Pape repondit avec bonté, rendit beaucoup d'honneur à l'Ambassadeur, & le fit asseoir à ses pieds entre les Personnes de distinction. Le Comte de St. Gilles, & la Vicomtesse de Narbonne, se rendirent aussi auprès du Pape. Quatre Archevêques & six Evêques se trouverent à Montpellier. Avec ces dix Prelats, Alexandre réitera publiquement l'Excommunication contre Octavien & ses complices, le jour de l'Ascension, qui étoit le 17. de Mai (21). C'est ce qu'il remoigne dans une Lettre à Omnibon Evêque de Verone. Le Roi Louis VII. dit le Jeune, aiant appris que le Pape étoit arrivé à Montpellier, il lui envoya Thibaut Abbé de St. Germain-des-Prez, & un de ses Clercs; mais, le Pape les reçut froidement (22). Le Roi en fut irrité. Il se repentit d'avoir reconnu Alexandre; & il le manda par Manassés Evêque d'Orleans

(20) *Acta ap. Baron. an. 1162.*

(21) *Alex. Epist. 32. p. 1313. Tom. X.*

Concil. p. 1410.

(22) *Du Chesne, tom. 4. p. 416.*

leans à Henri Comte de Troyes, qui alloit trouver l'Empereur Frederic. Il est certain qu'Alexandre, dans l'état où il se trouvoit, ne pouvoit mieux faire pour ses intérêts, que de menager extrêmement l'esprit des Rois qui le reconnoissoient pour Pape legitime, quoiqu'il ne le fût pas, non plus que son Competiteur, s'il en faut croire un de nos Historiens (32). „ Le Droit de „ l'un & de l'autre (c'est-à-dire d'Alexandre & de Victor) étoit douteux ; „ car d'un côté les Decrets de quelques Papes avoient deféré l'Élection aux „ seuls Cardinaux ; & de l'autre le Peuple Romain prétendoit y avoir la „ meilleure part, & s'étoit presque toujours maintenu en cette possession, „ disant que les Papes n'avoient pû lui ôter un Droit, qui étoit né avec l'E- „ glise, & qui avoit eu lieu dès le tems des Apôtres. „ Alexandre comprit bien-tôt qu'il devoit paroître moins fier. Mais, je ne fais s'il envoya au Roi Louis, Henri, Archevêque de Rheims, Frere de ce Prince, avec les Evêques de Langres & de Senlis, pour appaiser le Monarque irrité ; ou s'il prétendit seulement lui notifier son arrivée, & s'acquiescer du simple devoir de civilité.

An de J.C.
1162.

A la fin du mois de Juin 1162. le Pape Alexandre partit de Montpellier, & passant par Alais, Mende, & le Puy, il arriva à Clermont en Auvergne le 14. d'Août (24). Il y tint un Concile exprès pour renouveler les foudres déjà lancées contre l'Empereur, Octavien, & leurs Amis. Cependant, Frederic aiant appris qu'Alexandre venoit en France, il écrivit (25) à Hugues de Champ-Fleuri, Evêque de Soissons & Chancelier de France, en ces termes : „ Nous avons appris certainement, que Roland, ci-devant Chancelier, à „ qui nos Serviteurs ne laissent pas de retraite autour de Rome, s'est ex- „ posé à la Mer avec ses Sectateurs, pour entrer en France, l'infecter de son „ Schisme, & la depouiller. Car, étant accablé de dettes, il lui faut plus „ de vingt-mille Livres, pour satisfaire ses Creanciers. Nous vous prions donc „ de conseiller au Roi de ne recevoir en aucune maniere ce Schismatique, „ notre Ennemi mortel, & de l'Empire, ni aucun de ses Cardinaux & de „ ses Nonces. Car, il en pourroit naître entre le Roi & nous une inimi- „ tié que nous n'appaiserions pas facilement. „

Lettre de
l'Empe-
reur con-
tre Ale-
xandre.

Cependant, Henri Comte de Champagne, & gendre du Roi Louis, reçut la Lettre que ce Prince lui avoit fait écrire par Manassés, Evêque d'Orleans, où il temoignoit se repentir d'avoir reconnu le Pape Alexandre (26). Le Comte, embrassant avec joie cette occasion de faire sa Cour à l'Empereur, lui conseilla de proposer au Roi une Conference, où se trouveroient les Seigneurs & les Prelats de France & d'Allemagne ; ajoutant avec serment : *Je vous promets que le Roi s'en tiendra à ce que je lui dirai, quand on aura examiné devant lui l'Élection des deux Papes.* Le lieu de la Conference fut marqué à St. Jean de Laune, petite Ville de Bourgogne sur la Saone, & alors la frontiere de la France. Le jour fut fixé au 29. d'Aout. Le Roi, homme simple

Confere-
nce de St.
Jean de
Laune,

(23) Mezeray, *Abregé Chron. ad an. 1159.*

(24) *Acta ap. Baron.*

(25) Duchene, *tom. 4. p. 579. Epist. 47.*

Tom. III.

(26) *Hist. Vizolias. Duchene, tom. 4. p. 424. ap. Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXX. §. 60.*

An de J.C.
1162.

simple, & qui se fioit au Comte, consentit à la Proposition, croiant procurer la Paix de l'Eglise (27). Et le Comte retourna trouver l'Empereur, qui étoit en Lombardie, & lui promit avec serment de la part du Roi l'accomplissement du Projet. Le bruit de cette Conference, s'étant repandu dans les Villes d'Italie, mit les Partisans d'Alexandre dans une grande consternation. En y allant, le Roi Louis se rencontra avec le Pape Alexandre à Souvigni, Prieuré de Cluni, & le pria de venir au Rendez-vous; ou s'il ne vouloit pas se trouver en presence de l'Empereur, qu'il vint jusqu'à Vergi qui étoit un Château imprenable: lui promettant de le mener & ramener en sureté. Et comme le Pape ne pouvoit s'y résoudre, le Roi lui dit en façon de reproche: *Il est étrange que l'on evite le Jugement, quand on est sûr de la Justice de sa Cause;* & il continua son chemin pour la Conference. Le Pape se retira au Monastere de Dol, c'est-à-dire du Bourg-Dieu près de Château-Roux en Berri, où il se croioit plus en sureté. Le Roi de France ne savoit point encore les Conditions du Traité, que le Comte de Champagne avoit fait de sa part avec l'Empereur. Quand il fut arrivé à Dijon, le Comte le vint trouver & lui dit: „ J'ai lié cette Conference pour votre honneur & „ l'utilité de votre Roiaume, afin que l'on examine le Droit des deux Papes. „ Si l'Élection de Roland se trouve la meilleure, l'Empereur se mettra à ses „ pieds: si c'est celle d'Octavien, vous le reconnoîtrez, pour Pape. Si „ l'un des deux manque de se trouver à la Conference, on l'abandonnera, „ & on reconnoitra son Competiteur. Si votre Majesté ne veut pas s'en „ tenir au Jugement de l'Assemblée, j'ai promis par serment de passer sous „ l'Obéissance de l'Empereur, & de tenir désormais de lui tout ce que je „ tiens de vous en Fief. „ Le Roi surpris lui dit: *J'admire comment vous avez osé faire à mon insçu un tel Traité avec l'Empereur.* Le Comte repondit: *Vous m'en avez donné le Pouvoir par l'Evêque d'Orleans;* & il montra la Lettre par laquelle le Roi, indigné de ce qu'Alexandre avoit mal reçu ses Envoyez, ordonnoit au Comte de lier la Conference, promettant de s'en tenir à tout ce qu'il auroit résolu. L'Empereur étoit à Dole; & les François, sachant qu'Octavien n'étoit pas avec lui, se rejouissoient de son absence: mais les Allemans le firent promptement venir; & l'Empereur, le prenant avec lui, le mena jusques au milieu du Pont de St. Jean de Laune: puis, il se retira aussi-tôt, comme aiant satisfait à sa promesse. Le Roi se rendit de son côté au lieu de la Conference, & envoya Jocé Archevêque de Tours, Maurice Evêque de Paris, & Guillaume Abbé de Vezelai, avec d'autres Seigneurs, vers les Deputez de l'Empereur, qui attendoient au même lieu la Réponse du Roi, & avoient avec eux le Comte de Champagne, entierement favorable à l'Anti-Pape Victor. Les Deputez du Roi demanderent un delai, attendu qu'il n'avoit appris que la veille les Conditions du Traité, & qu'une Affaire de cette importance ne devoit pas être décidée à la hâte: mais les Deputez de l'Empereur refuserent le delai, & le Roi s'en retourna à Dijon. Les Cardinaux, que le Pape avoit envoyez, retournerent à Vezelai, comptant la Conference pour rompuë. Le lendemain de grand matin, le Comte

Comte de Champagne vint à Dijon trouver le Duc de Bourgogne, & lui dit: *Je ne puis éviter de me donner à l'Empereur, puisque le Roi n'a pas accompli sa parole: & néanmoins, pour l'amour du Roi, j'ai obtenu de l'Empereur un délai de trois Semaines, à condition que le Roi viendra au jour nommé amenant le Pape Alexandre, & executera ce qui sera décidé; sous peine de se rendre lui-même Prisonnier de l'Empereur à Besançon.* Le Roi ne pût s'en défendre: il le promit, quoiqu'à son grand regret, & donna pour ôtages le Duc de Bourgogne, le Comte de Flandres, & le Comte de Nevers. Cette Nouvelle allarma fort tout l'Ordre Ecclesiastique, & ils prioient Dieu d'avoir pitié de son Eglise. Le Roi retourna donc à St. Jean de Laune, mais l'Empereur n'y vint point. Il se contenta d'y envoyer Rainold son Chancelier, Archevêque de Cologne, le principal appui du Schisme. On repeta les Propositions que le Comte de Champagne avoit faites au Roi de la part de l'Empereur: mais, l'Archevêque de Cologne soutint que l'Empereur n'avoit point dit ce qu'on lui faisoit dire; & qu'il ne feroit part à personne du Droit de juger l'Eglise Romaine, qui lui appartenoit en particulier. Le Roi fut ravi de trouver l'occasion de degager sa parole. Il demanda au Comte, si les Conditions du Traité étoient telles qu'il les avoit rapportées. Il le soutint, & le Roi ajouta: *Vous voyez que l'Empereur n'est point ici, comme il y devoit être suivant votre Promesse: vous êtes aussi témoin que ses Envoyez changent les Conditions du Traité. Je suis donc quitte de ma parole.* Le Comte en demeura d'accord. Tous les Seigneurs & les Prelats qui étoient presens le declarerent aussi; & le Roi, piquant un cheval vigoureux qu'il montoit, s'en retourna promptement. Les Allemans confus le suivirent, & le prierent de revenir, disant que l'Empereur étoit prêt d'executer ce que le Comte avoit promis: mais le Roi, trop heureux d'avoir évité ce peril, dit qu'il avoit fait ce qui dependoit de lui. Ainsi l'Assemblée se separa.

L'Empereur avoit appelé à la Conference de St. Jean de Laune les Rois de Dannemarc, de Boheme, & de Hongrie (28). Le premier s'y rendit. Mais, il s'apperçut bientôt qu'il s'étoit engagé de compter sur les belles promesses que le Pape Victor, & Frederic, avoient faites à Raoul son Secrétaire, qu'ils avoient gagné par caresses & par presens, pour tromper son Maître. En effet, le Roi de Dannemarc fut obligé de faire hommage de son Roiaume à l'Empereur. Après cela, Oétavien (29) tint un Concile, où il s'efforça de montrer par de grands Discours la validité de son Election. Et, pour se rendre les Evêques favorables, il ordonna que l'on n'appelleroit au St. Siege, qu'en cas que l'Affaire ne pût être décidée à leur Tribunal. Après qu'il eut parlé, l'Empereur dit qu'il avoit invité les Rois à la Conference, pour finir la Question du Schisme, étant resolu de s'en tenir à leur avis; & qu'ils n'y étoient pas venus, parce qu'ils prétendoient au mepris de

An de J.C.
1162.

Mouve-
mens de
Victor
IV.

(28) Helm. Chr. Slav. lib. 1. c. 91. Saxo, lib. 14. p. 170. Edit. de 1576.

(29) Saxo. p. 275.

An de J.C.
1162.

de l'Empereur créer un Pape, quoiqu'ils n'eussent aucun Droit sur Rome. Ensuite Rainold, Archevêque de Cologne, s'efforça de montrer aussi l'injustice des Rois. Car, disoit-il, si l'Empereur vouloit juger un Differend touchant l'Evêché de quelque Ville de leur Obéissance, ils le trouveroient très-mauvais; & cependant ils veulent faire la même chose à Rome. L'Archevêque crut ce Raisonnement si plausible, qu'il le proposa en François, en Allemand, & en Latin. Mais, autant qu'il fut applaudi des Allemands, autant déplût-il aux Danois; & à la fin, quand on eut allumé les Cierges pour prononcer l'Excommunication contre le Pape Alexandre, le Roi Valdemar, suivant le Conseil d'Absalom, Evêque de Roschild, fortit du Concile: & ni l'un, ni l'autre, ne voulurent prendre part à cette action Schismatique.

An de J.C.
1163.

Alexandre
est recon-
nu par
l'Empe-
reur Grec.

Cependant, Victor IV. se prevalut de la Negociation du Comte de Champagne avec l'Empereur (30). Il ecrivit à Rome avec toute l'Effronterie dont un Prêtre est capable, que le Roi de France avoit embrassé son Parti; & l'avoit déclaré à l'Empereur, sous serment. C'est ce qui paroît par la Lettre que les Frangipanes Consuls des Romains en ecrivirent au Roi, pour le prier de dissiper cette Calomnie. Rien n'étoit plus propre à la détruire, à la honte de celui qui l'avoit publiée, que les soins du Roi Louis VII. pour faire reconnoître Alexandre, jusqu'en Orient. Car, ce Prince ecrivit à Manuel Empereur de Constantinople, pour l'exhorter à reconnoître Alexandre comme le seul Pape legitime, & le veritable & unique Successeur de St. Pierre. Ce qu'il obtint du perfide Grec (31). Le Pere Pagi conjecture (32), que Manuel avoit dessein de réunir l'Eglise d'Orient à celle d'Occident. Mais, j'ai de la peine à me le persuader. Au contraire, je crois que le P. Maimbourg a bien rencontré lorsqu'il a dit (33), que bien loin que Manuel prit à cœur les affaires de la Religion, „ il en avoit si „ peu, qu'il vouloit faire approuver dans son Empire celle des Sarrazins, „ avec les quels il s'accorda, pour ruiner les deux florissantes Armées de „ l'Empereur Conrad & du Roi Louis le Jeune, par les crimes les plus „ noirs & les plus detestables. „

Honneurs
rendus à
Alexandre
par les
Rois de
France &
d'Angle-
terre.

On dit que le Roi Louis fut d'abord très fâché que le Pape Alexandre eut refusé de se rendre à la Conference de St. Jean de Laune. Ce qui obligea le Pape, pour éviter l'Indignation du Roi, de passer l'hyver en Aquitaine; Province, qui étoit alors sous la Domination de l'Anglois (34). Mais nous allons voir que cette petite mesintelligence ne fut pas de longue durée. Car, tandis que le Pape étoit à l'Abbaie du Bourg-Dieu, il fut visité par le Roi d'Angleterre, qui, après lui avoir baissé les pieds, lui offrit des presens d'or, & le baïsa à la bouche: & aiant refusé le fauteuil qu'on lui avoit

(30) Du Chesne, tom. 4. de Gest. Franc. p. 3. §. 26.
115. Epist. 408.

(31) Duchesne, de Reb. Franc. tom. 4. Epist. III. p. 345.
431. & 48. p. 579.

(32) Pagi, de Gest. Rom. Pontif. in Alex.

(33) Maimbourg, Schism. des Grecs, Liv.

III. p. 345.

(34) Hugo Pictavinus: ap. Pagi, ubi sup.

avoit préparé, il s'affit à terre aux pieds du Pape, avec ses Barons (35); Posture bien digne de la Majesté Roiale! Il se retira trois jours après fort content, après avoir fait encore des presens considerables au Pape & aux Cardinaux. Quelque tems après la Conference de St. Jean de Laune, le Roi de France, & le Roi d'Angleterre, se trouverent ensemble à Couci sur Loire, & y reçurent le Pape Alexandre, avec de grands honneurs: ils le conduisirent à sa Tente, marchant à pied à côté de lui, & tenant à droite & à gauche la bride de son Cheval. Il n'étoit encore arrivé à aucun Pape d'avoir à la fois deux Rois pour Ecuyers. Au Carême de l'an 1163. Alexandre vint à Paris, pour conférer avec Louis VII. qui alla deux lieues au devant avec ses Barons & ses Chevaliers; &, dès qu'il le vit, il descendit de cheval, & courut lui tenir l'étrier, & lui baiser les pieds, après quoi ils s'embrassèrent. Ils entrèrent dans la Ville marchant ensemble. Le Clergé vint recevoir le Pape, & le mena avec ses Cardinaux à l'Eglise Cathedrale. Alexandre demeura à Paris pendant le Carême. Il y celebra la Fête de Pâques; & il en partit peu de tems après. De-là il vint à Tours, où il avoit convoqué un Concile pour le 19. de Mai.

An de J.C.
1163.

Ce Concile commença en effet ce jour-là, & se tint dans l'Eglise de St. Maurice, qui est la Metropolitaine (36). Il s'y trouva avec le Pape dix sept Cardinaux, cent vingt quatre Evêques, quatre cens quatorze Abbez; & une grande Multitude d'autres Personnes tant Ecclesiastiques que Laiques. Les Prelats étoient rassemblez de toutes les Provinces de l'Obéissance des deux Rois de France & d'Angleterre; & quelques-uns d'Italie. Arnoul Evêque de Lisieux fit par ordre du Pape un Sermon pour l'ouverture du Concile, où il exhorte les Evêques à combattre courageusement pour l'Unité de l'Eglise contre les Schismatiques, & pour sa Liberté contre les Tyrans, qui la pillent & l'oppriment. „ Quoique les premiers, dit-il, s'efforcent de la déchirer, elle n'en est pas moins une, puis qu'ils sortent de son sein, & demeurent dehors; & quoique les autres veuillent l'asservir, elle n'en est pas moins libre en effet, puis qu'elle les punit par sa Puissance spirituelle. „ Il predict que l'Empereur se convertira, & confesera que la Principauté de l'Eglise est au-dessus de la sienne; & en particulier, qu'il reconnoitra la Seigneurie de l'Eglise Romaine; puis que l'Histoire nous apprend, que ses Predecesseurs n'ont reçu l'Empire que par la seule Grace de cette Eglise. C'est ainsi qu'il parloit contre toute apparence de verité. Il conclut en exhortant les Evêques à faire un bon usage de leurs richesses temporelles, les employant au secours de l'Eglise exilée, & de ceux qui ont perdu leurs biens & leur repos, pour la Cause de Jesus-Christ. Il veut parler du Pape & des Cardinaux. Entre les dix Canons du Concile de Tours, le neuvieme declare, que les Ordinations faites par Octavien, & par les autres Schismatiques, sont nulles. Quand tout fut à peu près réglé, les deux Rois de France & d'Angleterre prièrent le Pape Alexandre, que

Concile de
Tours.

(35) *Acta ap. Baron. Rob. de Monte*, 162.

(36) *Tom. X. Concil. p. 1424.*

An de J.C.
1163.

que s'il vouloit sejourner dans l'un de leurs Roiaumes, il eut à choisir la Ville, qui lui plairoit davantage, pour y faire la Résidence; & il choisit celle de Sens (37), Metropolitaine, & située dans un País fertile & agreable; & il y demeura depuis le premier d'Octobre 1163. jusques à Pâques de l'année 1165. Il y expedioit les Affaires de toute l'Eglise, comme s'il eut été à Rome.

An de J.C.
1164.

Mort
d'Octa-
vien.

L'année suivante 1164. le Pape Victor IV., ou l'Anti-Pape Octavien comme on l'appelle, étant tombé malade à Luques vers la Fête de Pâques, y mourut le Mecredi d'après l'Octave 22. d'Avril, ou plutôt il fut enterré ce jour là (38): car, le Pere Pagi (39) croit qu'il faut raporter la mort de cet Anti-Pape, de cet Heresiarque, de ce Schismatique, au 20. d'Avril. Dans la Lettre qui fut écrite sur ce sujet à Thomas Becquet, Archevêque de Cantorberi, il est remarqué que le Pape Alexandre, aiant reçu des nouvelles certaines de la Mort d'Octavien, comme un autre David, pleura la mort de son Persecuteur, & qu'il censura avec aigreur les Cardinaux qui s'en réjouissoient. Si ce fait étoit véritable, il dementiroit d'une maniere étrange le Caractere d'Alexandre, qu'on ne sauroit accuser d'avoir eu de la tendresse. Je crois aussi qu'il y a un peu trop de partialité dans le Jugement qu'un Auteur (40) porte d'Octavien. „ Pendant toute sa Vie, dit-il, „ parlant de cet Anti-Pape, il avoit amassé des Richesses, des Thresors, „ afin de troubler le repos de l'Eglise. Par ses largesses, il avoit seduit, „ corrompu, & gagné les sages de ce Siecle. Il s'étoit acquis la faveur des „ Grands, & il avoit attiré dans son Erreur, & dans son Schisme, la plus „ grande partie de la Cour de Rome. . . . Il étoit vain, orgueilleux, „ pompeux dans ses Discours. J'ai vû, dit l'Auteur cité, qu'il se faisoit „ adorer comme une Statue. . . . L'iniquité, de nos Peres, ajoute-t'il, „ ne s'oubliera jamais, & le peché d'Octavien demeurera eternellement. „ Cruel à l'excès, & plus que tout autre homme, il persecutoit les Clercs, „ les Pauvres, les Mandians, & il prenoit plaisir à mortifier les affligés. „ Voilà des Vices enormes. Je ne crois pourtant pas qu'on doive les attribuer totalement à Victor IV. Car l'Auteur, qui les lui attribue, est suspect, parce qu'il favorisoit ouvertement le Parti d'Alexandre. On fait quelle licence les Ecrivains se donnent en pareils cas. Quoiqu'il en soit, l'Histoire affirme (41), que les Chanoines de la Cathedrale de Luques, & ceux de St. Frigidien, refuserent d'enterrer Victor chez eux, déclarant qu'ils abandonneroient leurs Eglises, plutôt que d'y mettre le corps d'un homme qu'ils croioient damné. Ainsi, on fut obligé de l'enterrer dans un Monastere hors de la Ville. Les Amis du Defunt publièrent, qu'il se faisoit des Miracles à son Tombeau. On porta à l'Empereur sa Chapelle, & on lui mena ses Chevaux: car, c'étoit tout le Bien qui lui restoit. Il n'y avoit de son Parti que deux

(37) *Acta Alex. Chr. Sti. Petr. tom. 2. Alex. 3.*

Specil. p. 777.

(38) *Epist. ad J. Thom. Archiep. Cantuar.*

ap. Baron. an. 1164. §. 30. &c.

(39) *Pagi, Gest. Rom. Pontif. §. 49. in §. 7.*

(40) *Petrus Blesensis, Epist. 48.*

(41) *Collect. Lupi. I. Ep. 7. Acta Alex. ap. Baron. &c. V. Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXXI.*

deux Cardinaux, de quatre qui l'avoient suivi, favoir Jean de St. Martin, & Gui de Crème. Ils craignirent, s'ils reconnoissoient le Pape Alexandre, qu'il ne voulût pas les recevoir, ou qu'il ne les traitât comme Innocent II. avoit traité les Cardinaux de Pierre de Leon. C'est pourquoi, aiant appelé les Schismatiques d'Italie & d'Allemagne qui étoient venus aux funeraillles d'Octavien, ils elurent pour Pape le Cardinal Gui de Crème, sous le nom de P A S C A L III. Ils prièrent l'Empereur de confirmer cette Election, ce qu'ils obtinrent: & de plus, Frederic jura sur les Evangiles, qu'il reconnoitroit toujours pour Papes legitimes Pascal & ses Successeurs, & Alexandre & les siens pour Schismatiques. Il fit faire le même Serment à tous les Ecclesiastiques qu'il y pût obliger. Pascal fut sacré par Henri Evêque de Liege le Dimanche 26. d'Avril. Cet Evêque avoit été choisi pour être lui-même Pape, à la place de Victor. Mais, il refusa cette Dignité, quelques instances qu'on pût lui faire: & même, ce ne fut qu'à regret, & avec larmes, qu'il reçut le *Pallium* de la main de l'Anti-Pape Pascal (42).

A Rome, Jules Cardinal Evêque de Palestrine Vicair de Pape Alexandre mourut, & on mit à sa place Jean Prêtre Cardinal du titre de St. Jean & St. Paul (43). Il fit tant par ses Exhortations, qu'il ramena à l'Obéissance d'Alexandre la plus grande partie du Peuple Romain, moiennant des sommes d'argent considerables, que donnerent ceux qui étoient demeurez fideles au Pape. Il est à croire que les Schismatiques devinrent aussi plus faciles à ramener, depuis la mort de l'Anti-Pape Octavien, & la diminution du credit de l'Empereur en Italie. Car, cet illustre Prince ne fut pas plutôt sorti de ce Pais-là, que les Venitiens firent une Ligue contre lui, où ils attirerent presque toutes les Villes de Lombardie. Ainsi, les Romains, toujours prêts à changer de Parti, promirent avec serment de reconnoître le Pape Alexandre. Ils etablirent un nouveau Senat, qui étoit à sa devotion: ils remirent entre les mains de son Vicair l'Eglise de St. Pierre & le Comté de Sabine, que les Schismatiques occupoient par les forces de l'Empereur. La Ville de Rome étant presque toute reduite à l'Obéissance d'Alexandre, le Cardinal Vicair assembla à St. Jean de Latran les plus affectionnez tant Cleres que Laiques, avec lesquels il resolut de le rappeler, & lui envoia en France une Deputation pour cet effet. Le Pape en delibera avec les Evêques & les Cardinaux qui étoient avec lui à Sens; &, quoiqu'il y vit de grandes difficultés, l'Avis du Roi de France, du Roi d'Angleterre, & des Evêques du Pais, le determina. Il fit au Cardinal Vicair une Responser certaine de son retour, & se pressa de faire les preparatifs de son Voiage.

Vers ce tems-là, Frederic avoit convoqué une nombreuse Assemblée à Virsbourg, dans la vuë d'y faire reconnoître Pascal III. pour Pape legitime. Et comme sur ces entrefaites le Roi d'Angleterre faisoit les derniers efforts

An de J.C.
1164.

Election
de Gui de
Crème
sous le
nom de
Pascal
III.

Alexandre
reprënd le
dessus à
Rome.

Plainte du
Pape con-
tre le
Roi d'An-
gleterre.

(42) *Aegidius de Aurea Valle, in Episcop. Isodiensib. Chronogr. Reicherpergensis, ad an.* 1164.

(43) *Acta Alex. ap. Baron.*

An de J.C.
1165.

efforts contre Thomas Bequet, Archevêque de Cantorberi, que le Pape protegeoit; il s'eleva quelque mesintelligence entre la Cour d'Angleterre, & celle du Pape Alexandre, sur ce sujet. Deforte que le Roi avoit formé le dessein de s'unir avec l'Empereur, pour les interêts de Pascal. L'Archevêque de Cologne presenta à l'Assemblée de Virsburg deux Envoyez du Roi d'Angleterre, qui jurèrent au nom de leur Maître, qu'il observeroit inviolablement tout ce que l'Empereur avoit juré, au préjudice d'Alexandre. Le Pape Alexandre fut promptement averti de ce qui s'étoit passé à Virsburg; & il écrivit aussi-tôt à Gilbert, Evêque de Londres, le Prelat le plus accredité auprès du Roi d'Angleterre; pour se plaindre, que ce Prince (44) avoit abandonné l'Eglise, en communiquant avec des Schismatiques, & des gens nommement excommuniés; & qu'il la persecutoit en la personne de l'Archevêque de Cantorberi. C'est pourquoi le Pape ordonne à Gilbert de se joindre avec Robert Evêque d'Herford, & tous deux ensemble de faire leurs efforts pour ramener Roi à la veneration qu'il doit à l'Eglise Romaine; enforte qu'il n'empêche point d'aller à Rome, ni d'y appeller: Qu'il retablisse l'Archevêque dans son Siege, & qu'il protege dans ses Etats l'Eglise qu'on l'accuse d'opprimer. Enfin, le Pape charge l'Evêque de faire lever le Denier de St. Pierre de l'année courante par toute l'Angleterre, & le lui envoyer le plutôt qu'il sera possible. „ Et en attendant, ajoute-t'il, que vous l'aiez reçu, vous nous l'avancerez dans le „ premier jour d'Août, de votre argent, ou de celui que vous pourrez emprunter; à la charge de vous rembourser sur le Denier même. Il nous fera aussi agréable, que si vous nous le donniez. „ Cette Lettre, qui fait voir le grand besoin que le Pape avoit d'argent, est datée de Clermont en Auvergne le 10. de Juillet 1165. Le Pape, qui étoit alors en chemin pour retourner à Rome, reçut reponse de l'Evêque de Londres; & il en parut satisfait. Il remercia ce Prelat (45) du soin qu'il prenoit d'entretenir son Roi dans l'attachement à l'Eglise, le priant d'y travailler de plus en plus avec l'Archevêque de Rouen, l'Evêque d'Herford, & l'Imperatrice Mathilde. La Lettre est datée du 22. d'Aout 1165. & du lieu nommé alors le Gras de Mercure, qui étoit une embouchure du Rhône près de Maguelone (46).

Retour du
Pape à
Rome.

Car le Pape, continuant toujours son voiage, passa de Clermont au Puy en Auvergne, puis à Montpellier où il demeura jusqu'à la Notre-Dame d'Août (47). De-là il écrivit au Roi de France, pour le prier, que si quelque Evêché, ou quelque Abbaïe, venoit à vaquer dans son Roiaume, il en fit pourvoir Thomas de Cantorberi, pour le faire subsister & les siens, en attendant qu'il fit sa Paix avec le Roi d'Angleterre (48). Le Pape écrivit encore (49) au Roi de France en faveur du nouvel Evêque de Chartres

(44) *Epist.* 37.

(45) *1. Epist.* 41.

(46) *V. Baudr. Gradus.*

(47) *Acta Alex. ap. Baron.*

(48) *Tom. X. Concil. p. 1336. Epist.* 71.

(49) *Tom. X. Concil. p. 1338. Ep.* 57. p. 347. *Ep.* 87.

très (50), qui l'étoit venu trouver de sa part. Et dans la même Lettre, il exhortoit ce Prince à soutenir la cause de l'Eglise, sans se laisser ébranler par les sollicitations de l'Empereur Frederic. Elle est datée de Montpellier le 19. d'Août.

On croit communément que l'Empereur Grec avoit dessein de se réunir de bonne foi à l'Eglise Latine. Une des plus fortes preuves qu'on allegue en faveur de cette opinion, c'est la Lettre que ce Monarque écrivit au Pape Alexandre, lorsqu'il étoit prêt à retourner à Rome (51). Elle étoit conçue en ces termes: „ Vous m'avez écrit que le Roi de France doit aller „ avec d'autres Seigneurs au secours de la Terre Sainte. J'en aurai bien de „ la joie, comme je vous l'ai déjà mandé; & je suis prêt à leur donner pas- „ sage, & à leur fournir la subsistance. Mais, il me faut donner mes sure- „ tez, qu'ils ne feront aucun dommage sur mes Terres; & qu'ils ne ren- „ dront toutes les Villes de Romanie, qu'ils prendront sur les Turcs, dont „ je vous ai envoyé l'état. Et comme vous êtes le Promoteur de cette Entre- „ prise, je desire que vous envoyiez avec eux un Cardinal, qui puisse repri- „ mer la temerité de ceux qui feront quelque desordre: car, il est impossible „ qu'il n'y ait quelques étourdis, dans une si grande multitude. „ La Let- tre est datée du mois de Mars indiction treizieme, l'an 1165. Toutes ces belles apparences s'évanouirent.

Le Pape Alexandre, qui, pour faire les fraix de son voiage, avoit im- posé une Collecte sur l'Eglise Gallicane (52), partit de Montpellier dans l'Octave de l'Assomption. Après une Navigation assez dangereuse, il arriva à Messine, Guillaume Roi de Sicile, l'ayant sçu à Palerme où il étoit, donna ordre que le Pape, qu'il reconnoissoit pour son Pere & son Seigneur, fut traité avec l'honneur convenable. Il lui envoya de magnifiques presens, pour le consoler des disgraces de la Fortune. Il fit armer une galere rouge pour le Pape, & quatre autres pour les Evêques & les Cardinaux: & il envoya un Archevêque & d'autres Seigneurs pour conduire le Pape jusques à Rome. Le St. Pere partit de Messine au mois de Novembre, par Salerne & Gaëte, puis par l'embouchure du Tibre, il arriva à Ostie, où il passa la nuit. Le lendemain matin, les Senateurs avec les Nobles, & une grande Multitude de Clergé & de Peuple, sortirent de Rome, vinrent le recevoir, portant des branches d'Olivier, & le conduisirent avec des demonstrations d'une parfaite joie jusques à la porte de Latran. Tout le reste du Clergé l'attendoit revêtu solemnellement. Les Juifs s'y trouverent aussi portant leur Loi sur les bras, suivant leur coutume: les Gonfaloniers avec leurs enseignes, les Ecuyers, les Secretaires, les Juges, & les Avocats. Ainsi marchant en procession & chantant à deux chœurs ils le conduisirent au Palais Patriarchal de Latran. C'étoit le 21. de Novembre. Trois jours après, le Pape écrivit à Henri Archevêque de Rheims & à ses Suffragans, pour leur faire part de son arri-
vée

An de J.C.
1165.

Lettre de
l'Empe-
reur Grec
au Pape.

Alexandre
arrive à
Rome.

(50) Guillaume aux blanches mains.

(51) *Ap. Baron. an. 1180.*

Tome III.

(52) *Mezerai, Abregé Chron. tom. 2. p. 220. Edit. d'Amsterdam 1723.*

An de J.C.
1166.

Legats en
Angleterre.
Lettres
du Pape.

vée à Rome, marquant qu'il avoit evité dans son voiage de grands perils de la part de ses ennemis.

Alexandre étant arrivé à Rome, declara son Legat dans toute l'Angleterre, excepté le Diocèse d'Yorc, Thomas Archevêque de Cantorberi (53). Et pour reconcilier ce Prelat avec le Roi, il envoya deux Legats au Roi d'Angleterre, savoir Guillaume de Pavie, Cardinal Prêtre du titre de St. Pierre aux Liens, & Otton Cardinal Diacre du titre de St. Nicolas de la Prison. Leur pouvoir ne s'etendoit que dans les terres de deça la Mer qui obéissoient au Roi d'Angleterre; mais, ils y avoient toute la plénitude de puissance que peuvent avoir des Legats. C'est ce qui paroît par la Lettre du Pape au Roi d'Angleterre (54), & encore plus par celle (55) qu'il écrivit aux Evêques de son Roiaume; où il dit, qu'il envoie ces Legats pour prendre connoissance de l'Appel qu'ils avoient interjetté contre l'Archevêque de Cantorberi, & des autres causes qu'ils jugeront à propos, & pour les terminer canoniquement. „ Cependant, ajoute-t'il, si quelqu'un de ceux „ que l'Archevêque a excommunié se trouve en peril de mort, celui de „ vous qui se trouvera le plus proche pourra l'absoudre après avoir pris son „ serment que s'il revient en tanté il obéira à notre Commandement sur „ ce sujet. „ La Lettre est dattée du Palais de Latran, le 1. Decembre. Mais, dans la Lettre à Thomas de Cantorberi, le Pape dit seulement (56), qu'il envoie ces Legats pour retablir la Paix entre le Roi & lui, par une amiable composition. Il l'exhorte à s'y rendre facile, vû la circonstance du tems, & le besoin que son Eglise a de sa presence. „ Vous pouvez, „ ajoute-t'il, vous confier entierement en ces Cardinaux, & vous ne devez avoir aucun soupçon de Guillaume de Pavie. Car, nous lui avons enjoint très-expressément de travailler à votre Paix de tout son pouvoir; & il nous l'a promis de maniere à ne nous pas permettre d'en douter. „ L'Archevêque se desioit de ce Cardinal, parce qu'à l'exemple de plusieurs autres de ses Collegues il avoit reçu de l'argent de l'Envoïé du Roi.

L'Empereur Frederic en Italie.

Cependant, le Pape jouissoit d'une douce tranquillité dans Rome, depuis son retour (57). Mais, au mois de Novembre de cette année 1166. l'Empereur Frederic revint en Italie, à dessein d'établir à Rome l'Anti-Pape Pascal, & d'en chasser Alexandre. C'est la resolution qui fut prise à Roncaille, dans une Assemblée generale de toute la Lombardie. L'Empereur avoit envoyé devant Rainold Archevêque de Cologne & Christien de Mayence, avec de nombreuses troupes; & pour lui il s'attacha avec son Armée au Siege d'Ancone, dont l'Empereur de Constantinople s'étoit emparé, moyennant de grandes sommes d'argent qu'il avoit données aux habitans. L'allarme étoit grande à Rome, parce que les Allemans s'étoient rendus Maitres de toutes les Villes d'alentour; & ne pouvant prendre Rome par

(53) I. Epist. 115. 116. 117.

(54) II. Epist. 2.

(55) Epist. 3.

(56) II. Epist. 1.

(57) Acta ap. Baron. an. 1166. Otto Morona.

force, ils essaierent de la gagner par argent; enforte que plusieurs d'entre le Peuple, cedant à leurs largesses, jurerent fidelité à l'Anti-Pape Pascal & à l'Empereur Frederic. Alexandre de son côté exhortoit les Romains à lui être fideles, & à ramener les Villes voisines. Il leur offroit même de l'argent pour cet effet: mais, il ne put rien gagner sur ce Peuple, qui, feignant de vouloir plaire aux deux Partis, n'étoit fidele à aucun. Or, Alexandre avoit reçu de Sicile un secours d'argent considerable. Car, Guillaume surnommé le Mauvais lui avoit laissé en mourant quarante mille livres sterlins; & le fils nommé aussi Guillaume, & depuis surnommé le Bon, lui en donna encore autant.

Vers le même tems, Manuel Comnene, Empereur de Constantinople en-voia à Rome Jourdain, fils de Robert Prince de Capoue, à qui il avoit donné le nom de Sebaste (58). Il se presenta avec grand respect devant le Pape Alexandre, & mit à ses pieds de grands presens, lui offrant le secours de l'Empereur Manuel, contre la Persecution de Frederic. Il assura le Pape, que Manuel vouloit réunir l'Eglise Greque avec la Romaine autant qu'elle l'avoit été dans la meilleure Antiquité: enforte que les Latins & les Grecs ne fissent plus qu'un seul Peuple Chrétien sous un seul Chef. Mais il demandoit, que, puisque l'occasion se presentoit si favorable, le Pape lui rendit la Couronne Imperiale, qui lui appartenoit de Droit, & non pas à Frederic. Il promettoit au Pape pour cet effet de si grandes sommes d'argent, des troupes si bonnes & si nombreuses, qu'elles suffiroient pour soumettre à l'Eglise, non-seulement Rome, mais l'Italie toute entiere. Quoique ces promesses parussent de difficile execution, le Pape, de l'Avis des Cardinaux, jugea à propos d'envoier à l'Empereur Manuel l'Evêque d'Ostie, & le Cardinal de St. Jean & St. Paul, avec le Sebaste Jourdain. On voit ici (59) la continuation de la bonne intelligence apparente entre l'Empereur Manuel, & le Pape Alexandre; & les Grecs même disoient, que c'étoit lui qui avoit retabli ce Pape sur le St. Siege, pour s'opposer aux entreprises de Frederic. Il est bien vrai, qu'il lui donna du secours, contre l'Allemand: mais, les affaires de la Religion n'en allerent pas mieux (60). Il est encore vrai, qu'il envoya plus d'une fois des Ambassadeurs au Pape Alexandre, pour lui temoigner, qu'il souhaitoit de tout son cœur la Réunion des deux Eglises: Qu'il reçut très-bien les Legats du St. Siege, qui firent divers voiajes à Constantinople, pour y traiter avec lui de cette grande affaire; & qu'il obligea le savant Hugo Etherianus, frere de Leon, Interprète d'un de ces Legats, d'écrire son docte Traité de la Procession du St. Esprit contre les Grecs (61). „ Mais, il y a grande apparence, dit le P. Maimbourg (62), „ qu'il n'en usoit de la sorte, que pour obliger le Pape, qu'il voioit en „ guerre ouverte contre Frederic, à lui ôter la Couronne de l'Empire, pour

Ande J. C.
1166.

Ambassa-
de de
l'Empe-
reur Ma-
nuel au
Pape.

(58) *Acta ap. Baron.*

(59) *V. Allat. Consens. II. n. 3. Cinnam. lib. V. n. 1.*

(60) *Maimbourg, Schism. des Grecs, liv.*

III. p. 345.

(61) *V. Bellarmin, de Script. Ecclesiast.*

(62) *Maimbourg, ubi supr. ex Allat. loc. cit.*

An de J. C. 1166. „ pour la restituer aux Grecs en sa personne, comme il le demandoit. Il
 „ fit encore quelque chose de plus; car, il consentit que l'on celebrât un
 „ Concile à Constantinople, où les Legats du Pape, avec plusieurs Evê-
 „ ques Latins, assisterent, pour trouver les moïens de faire la Réunion, ne
 „ demandant pour cela que trois choses, comme disent les Grecs, qui les
 „ expriment ordinairement en trois mots, qui signifient, la *Primauté*, l'*Ap-
 „ pel*, la *Commemoration*; c'est-à-dire, que l'on admit la Primauté du Pape,
 „ qu'on pût appeller de par-tout au St. Siege, & qu'on remit le nom des
 „ Papes dans les Diptyques, pour en faire Commemoration, en celebrant
 „ les Saints Mysteres. „ Nous verrons que toutes ces Negotiations se ter-
 „ minerent à la honte & au préjudice de l'Eglise Romaine.

An de J. C.
1167.

Ligue
contre
l'Empe-
reur. Mi-
lan rétabli.

Tandis que l'Empereur Frederic assiegeoit Ancone, les Villes de Lom-
 bardie, ne pouvant supporter davantage les mauvais traitemens des Gouver-
 neurs qu'il leur avoit donnez, tinrent une Conference, où elles se liguerent,
 pour leur defense reciproque; sauf la fidelité due à l'Empereur, qu'ils ne
 prétendoient pas rompre (63). C'est l'ordinaire que les Rebelles protestent
 de leur fidelité envers le Prince, dans le tems qu'ils attaquent son Autorité,
 avec le plus de fureur. En cette Conference, elles marquerent un terme,
 où les habitans de toutes ces Villes devoient aller à Milan, & y rétablir les
 Habitans; c'est-à-dire, y demeurer jusques à ce que les Murailles fussent re-
 levées, & que les Milanois pussent y être en sureté, & s'y défendre par
 eux-mêmes. Cette Resolution fut executée, & les Milanois rentrerent dans
 leur Ville, avec une extrême joie, le Jeudi 27. d'Avril 1167. & commen-
 cerent à la rebâtir.

L'Empe-
reur de-
vant Ro-
me.

D'autre côté, les Romains sortirent au nombre de quarante mille le 27.
 de May de la même année, qui étoit la veille de la Pentecôte, & atta-
 querent Tusculum, qui tenoit pour l'Empereur Frederic (64). Christien,
 élu Archevêque de Mayence, l'ayant appris, vint camper auprès des Ro-
 mains avec ses troupes composées de Flamands & de Brabançons; mais, el-
 les étoient prêtes à fuir, selon la coutume de ces Peuples lâches, quand
 Rainold, Chancelier de l'Empereur, & Archevêque élu de Cologne, vint au
 secours, & batit les Romains, en sorte qu'il y en eut huit mille de tuez,
 quatre mille de pris, & le reste fut mis en fuite. Cette Victoire des Alle-
 mans arriva le Lundi de la Pentecôte. L'Empereur, qui étoit toujours oc-
 cupé au Siege d'Ancone, marcha vers Rome après l'avoir prise, & y arri-
 va le 16. de Juillet. Le lendemain, il attaqua le Château St. Ange, &
 ensuite l'Eglise de St. Pierre, où il fit, mettre le feu; ce qui obligea les
 Assiegez à la rendre. Alors le Pape Alexandre, ne se trouvant plus en sureté,
 quitta son Palais de Latran, & se retira avec les Cardinaux & leurs Fa-
 milles dans les Maisons fortes des Frangipanes. Le jeune Roi de Sicile lui
 envoya deux Galeres avec de l'argent, pour le tirer des mains de l'Empe-
 reur.

(63) *Acerb. Morena.*

(64) *Alia ap. Baron. an. 1167. V. Pagi,*

cod. anno. Chr. Gr. Saxo Cod. V. Fleury. Hist. Eccl. liv. LXXI. §. 41.

reur. Elles arriverent à Rome par le Tibre: mais, le Pape les renvoia, & prit seulement l'argent, qu'il distribua dans Rome, pour encourager le Peuple à la defendre. L'Empereur, voiant qu'il lui seroit difficile de la prendre par force, s'adressa aux Evêques & aux Cardinaux qui l'étoient venus trouver de la part du Pape; & leur fit dire par Conrad *Archevêque Catholique* (65) de Mayence: „ Si vous pouvez persuader à Alexandre de renoncer „ au Pontificat, sans préjudice de son Ordination, je ferai que Pascal y „ renoncera aussi; & on elira pour Pape un troisieme. Alors je donnerai „ à l'Eglise une Paix solide, & je ne me mêlerai plus de l'Electon du Pa- „ pe. Je rendrai aux Romains tous leurs Prisonniers, & tout ce qui se „ trouvera de butin fait sur eux. „ Cette Proposition parut très-favorable au Peuple de Rome fatigué de la Guerre. Ils dirent tous d'une voix, qu'il falloit l'accepter, & qu'Alexandre pour racheter ses Citoiens auroit dû faire encore plus que de renoncer au Pontificat. Mais, les Evêques & les Cardinaux, après en avoir delibéré, repondirent unanimement à Frederic: *Il ne nous appartient pas de juger le Pape, que Dieu a réservé à son Jugement.* Ainsi Alexandre, de concert avec ses Amis, sortit secretement de Rome, en habit de Pelerin, pour se dérober au Peuple (66). Il passa à Terracine & à Gaëtte, d'où il se rendit à Benevent.

Cependant, Pascal III. qui attendoit à Viterbe l'arrivée de l'Empereur, s'approcha de Rome, & celebra la Messe solennellement à St. Pierre avec ses Cardinaux, le Dimanche 30. de Juillet; & le Mardi suivant, jour de St. Pierre aux Liens, il couronna dans la même Eglise l'Empereur Frederic & l'Imperatrice Beatrix son Epouse avec des Couronnes d'Or ornées de Pierreries (67). Alors les Romains, voiant qu'ils ne pouvoient plus tenir contre l'Empereur, n'osant pas même passer le Tibre, resolurent de traiter avec lui, & lui prêterent serment de fidelité, promettant de reconnoître Pascal pour Pape. Mais les Frangipanes, & quelques autres Nobles, qui avoient dans Rome des Tours & des Maisons fortes, difficiles à prendre, n'entrèrent point dans ce Traité. Pour recevoir le serment des autres, l'Empereur envoya au delà du Tibre des Commissaires entre lesquels étoit Acerbo Morena, Citoien de Lodi, & Juge de la Cour Imperiale, qui a écrit l'Histoire de son tems, continuée, par son fils Otton. Dès le lendemain Mercredi 2. jour d'Août, après un peu de pluie, survint un coup de Soleil, qui causa dans l'Armée de l'Empereur une mortalité effroiable. A peine pouvoit-on suffire à enterrer ceux qui mouroient chaque jour, & on voioit tomber morts ceux qu'on avoit vûs marcher le matin dans les ruës. Alexandre & son Parti en triompherent. Cette mortalité obligea l'Empereur à fortir de Rome dès le 6. d'Août; & les Peuples de Lombardie, revoltent contre lui, le chargerent dans sa retraite. Les Milanois, pour insultter au malheur des Allemands, bâtirent une Ville, qu'ils appellerent Alexan-

Ande J.C.
1167.

L'Empe-
reur est
couronné
par l'Anti-
Pape.

(65) C'est-à-dire Partisan d'Alexandre III.

(67) *Acerb. Morena.*

(66) *Romuald Salern. in Chron.*

An de J.C.
1167.

Alexandre
excom-
munié
l'Empe-
reur.

xandrie, du nom d'Alexandre leur Pape. Mais ceux de Pavie, qui tenoient toujours pour Frederic, donnerent à cette Ville, par derision, le nom d'Alexandrie de la Paille, qu'elle retient encore aujourd'hui (68). Thomas Becquet, Archevêque errant de Cantorberi, ayant appris que l'Empereur avoit été contraint de se retirer, écrivit au Pape Alexandre, pour le prier de lui en apprendre la Verité, & pour l'en feliciter (69). Il compare, mais peu judicieusement, cette Defaite à celle de Sennacherib. Il ne regarde plus Frederic comme Prince, parce qu'il étoit excommunié : & il conclut ainsi d'un ton d'Orateur extravagant : „ Qui osera deormais, „ tenant en terre la place de Jesus-Christ, se soumettre à la volonté des „ Princes pour la confusion de l'Eglise, en ne punissant pas les coupables? „ L'ose qui voudra: ce ne sera pas moi, pour ne pas m'attirer la peine du „ coupable, en dissimulant la vengeance. „ Jean de Sarisberi explique (70) plus clairement cette Excommunication de Frederic dans une Lettre écrite vers le même tems, où il dit : „ Le Pape ayant attendu long-tems „ en patience le Tyran Teutonique, pour l'exciter à penitence, & ce Schif- „ matique continuant d'ajouter pechez sur pechez, le Vicaire de St. Pier- „ re, établi de Dieu sur les Nations & les Royaumes, a absous les Italiens, „ & tous les autres, du serment de fidelité par lequel ils lui étoient enga- „ gez, à cause de l'Empire, & lui a ainsi enlevé presque toute l'Italie. „ Il lui a aussi ôté la Dignité Royale, l'a frappé d'anathême, & a défendu „ par l'autorité de Dieu, qu'il ait à l'avenir aucune force dans les Com- „ bats, qu'il remporte la Victoire sur aucun Chrétien; ou qu'il ait nulle „ part, ni paix, ni repos, jusques à ce qu'il fasse de dignes fruits de peni- „ tence. En quoi le Pape a suivi l'exemple de Gregoire VII. son Prede- „ cesseur, qui de notre tems à déposé de même l'Empereur Henri dans un „ Concile Romain. „ Mr. Fleury (71) observe avec beaucoup de bon sens, que *Jean de Sarisberi, tout savant qu'il étoit, ne trouvoit, dans toute l'Histoire de l'Eglise, aucun Exemple plus ancien, pour autoriser les Papes à déposer les Souverains.*

Arrivée
des Legats
en Nor-
mandie.

Le même Auteur (72) nous apprend, que les deux Legats du St. Siege, dont il a été parlé ci-dessus, & que le Pape Alexandre avoit accordé au Roi d'Angleterre, pour terminer l'Affaire de Thomas de Cantorberi, partirent de Rome le premier jour de Janvier 1167. Mais, ils n'arriverent en Normandie, où étoit le Roi, que vers la fin de l'Eté. Depuis leur départ, le Pape apprit que Jean d'Oxford triomphoit du bon succès de sa Negociation à Rome; & qu'il publioit que ces Legats venoient pour juger l'Archevêque & le condamner; & que le Pape avoit déjà exempté de sa jurisdiction plusieurs Prelats & plusieurs autres Personnes considerables d'Angleterre. Le Pape apprit aussi que ces bruits, qui couroient, troubloient, non

(68) Maimbourg, Decad. de l'Emp. liv. V. Concil. p. 1450.
p. 492.

(69) II. Epist. 22.

(70) II. Epist. 89. Jo. Ep. 210. tom. X.

(71) Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXXI. §. 42.

(72) Fleury, ibid. §. 43.

non seulement l'Archevêque, mais le Roi de France & les Seigneurs de son Roiaume. C'est pourquoi il ecrivit aux deux Cardinaux Legats Guillaume de Pavie & Otton, qu'ils travaillassent de tout leur pouvoir à consoler l'Archevêque, à lui ôter tout soupçon, & à le reconcilier avec le Roi d'Angleterre: & que jusqu'à ce que cette reconciliation fut entierement faite, ils ne fissent rien d'important dans ses Terres, & n'entrassent point dans son Roiaume, quand même il le voudroit. *Autrement*, ajoute-t'il, *vous nous exposeriez, & vous aussi, à plusieurs mauvais Discours.* La Lettre est datée de Latran le 7. de Mai. Le Pape ecrivit aussi au Roi de France, pour lui donner part de l'envoi des Legats, & le prier d'employer ses bons offices, pour la reconciliation de l'Archevêque avec le Roi d'Angleterre.

„ Et en cas, ajoute-t'il, qu'elle ne se puisse faire, nous voudrions bien,
 „ si vous l'aviez agréable, & s'il se pouvoit, sans choquer les Personnes
 „ considerables de votre Roiaume, qu'il y exercât nos pouvoirs, en qua-
 „ lité de Legat. „ C'étoit pour consoler Thomas de la suspension de ses
 „ pouvoirs en Angleterre, que le Pape lui vouloit donner cette Legation en
 „ France: mais, il est remarquable, qu'il demandoit pour cet effet le con-
 „ sentement du Roi & des Grands. On voit les plaintes de Thomas sur l'en-
 „ voi des Legats Guillaume & Otton, par les Lettres (73) qu'il ecrivit dès
 „ qu'il en fçut la premiere nouvelle: par une Lettre du Soudiacre Pierre Lom-
 „ bard au Pape, où il marque l'indignation du Roi de France, qui mena-
 „ çoit de defendre aux Legats l'entrée de son Roiaume: enfin par une Lettre
 „ de Jean de Sarisberi, où il dit que le Roi d'Angleterre se vançoit d'avoir le
 „ Pape & tous les Cardinaux dans sa bourse, & de jouir des mêmes prérogati-
 „ ves que son Aieul, qui étoit dans ses Etats, Roi, Legat, Patriarche,
 „ Empereur, & tout ce qui lui plaisoit. Il ajoute: „ Qu'auroient pû lui
 „ donner de plus les Anti-Papes Octavien & Gui de Crême? On écrira
 „ ceci dans les Annales de l'Eglise Romaine: que le Pape, touché des prie-
 „ res & des menaces du Roi d'Angleterre, dont il a souffert si long-tems
 „ les excès intolérables, a depouillé de ses pouvoirs, sans forme Juridique,
 „ un Prelat exilé depuis près de quatre ans avec une infinité d'innocens,
 „ pour la cause de Dieu, & la defense de la Liberté: non, parce qu'il
 „ l'a mérité, mais parce qu'il a plû au Tyran. C'est au Pape à pourvoir
 „ à sa Conscience, à sa reputation, & au salut de l'Eglise. „

Cette même année 1167. la guerre se ralluma entre la France & l'Angle-
 terre (74), pour la Ville de Toulouze, & pour d'autres sujets, dont le
 principal étoit, disoit-on, l'Affaire de l'Archevêque de Cantorberi. Le Pa-
 pe l'ayant appris ecrivit aux deux Legats Guillaume & Otton, d'employer
 tous les moïens possibles pour rétablir la Paix entre ces deux Puissances,
 dont l'union étoit si importante à l'Eglise. Il leur defend expressement
 d'entrer en Angleterre, & de se mêler des Affaires de ce Roiaume, princi-
 pale-

Les Le-
gats tra-
vaillent in-
utilement
à rétablir
la Paix.

(73) I. Epist. 165. II. Epist. 14. 21. 22. I.
Epist. 167.

(74) Chr. Gervaf. ad an. 1167.

An de J. C. 1167. palement des Consecrations des Evêques, avant la pleine reconciliation de l'Archevêque Thomas avec le Roi. La Lettre est dattée de Benevent le 22. d'Aout 1167. En execution de cet ordre, les Legats se donnerent divers mouvemens, à Sens, à Gisors, à Argentan; mais tout fut inutile, par l'opiniâtreté & les tergiversations du bon Thomas de Cantorberi. Desorte que les Legats, voiant ce Fanatique toujours obstiné, & rempli d'une noire malice, vernic des apparences de la devotion, lui defendirent de la part du Pape de jeter en Angleterre aucun Interdit ou Excommunication, jusques à ce que l'on allât en la presence du Pape & que l'on connût sa volonté. Thomas fit là-dessus des plaintes ameres: & les deux Legats retournerent à Rome, sur la fin de l'année 1167. sans que leur Legation eut été d'aucune utilité.

An de J. C. 1168. L'Empereur, aiant perdu ses Troupes par la peste, & voiant les Villes de Lombardie revoltées contre lui, ne savoit comment se tirer d'Italie. Il feignit de vouloir bien se reconcilier avec Alexandre. Mais, comme on étoit sur le point d'entrer en Conference sur ce sujet, il apprit que le Marquis de Montferrat avoit traité avec le Comte de Morienne son parent, & avoit obtenu de lui qu'il donneroit passage à l'Empereur. Ainsi Frederic ne voulut plus entendre parler de Paix. Il se retira au Mois de Mars 1168. mais de nuit & deguifé en valet; &, passant par la Comté de Bourgogne, il revint en Allemagne (75).

Mort de Pascal III. Election de Callixte III. Cependant, l'Anti-Pape Gui de Crème étoit toujours à Rome à St. Pierre: mais, il mourut cette même année 1168. le 20. de Septembre, d'une maladie violente & même honteuse, s'il en faut croire l'Auteur des Actes du Pape Alexandre. Cet Ecrivain assure, que la mort de Pascal III. fut le châtiment de son crime, & de la temeraire ambition qui l'avoit porté à continuer le Schisme, en recevant la Dignité Papale, que l'Empereur lui avoit deferée, & qu'il conserva pendant quatre ans & cinq mois. Son Parti lui substitua dans la Chaire de St. Pierre, Jean Abbé de Strum élu Evêque d'Albane, qui n'étoit connu que par ses Debauches (76). Il prit le nom de Callixte III.; & l'Empereur Frederic le supporta, comme il avoit fait les deux autres.

Ambassade de l'Empereur de C. P. au Pape. Sur ces entrefaites, le Pape Alexandre reçut encore une Ambassade de Manuel Empereur de Constantinople, semblable à celle qu'il en avoit reçue deux ans auparavant (77). Un des Grands de l'Empire Grec, en qualité d'Apocrifaire, vint trouver le Pape à Benevent, lui presenta de grandes sommes d'argent, & lui offrit de la part de Manuel toute sorte de secours contre Frederic; & la Réunion de l'Eglise Greque à la Romaine, demandant pour son Maître la Couronne Imperiale. Le St. Pere, par le Conseil des Cardinaux & des Nobles Romains, repondit: „ Nous rendons graces à l'Empereur „ Votre Maître, & recevons avec plaisir les temoignages de sa bonne volonté:

(75) Contin. Acerb. Moren.

(76) Mezerai, Abregé Chron. de Hist. de

France, tom. 2. p. 320.

(77) Aſia Ap. Baron. ad an. 1170.

„ lonté: mais ce qu'il demande touchant l'Empire est si important, si difficile, & si dangereux, que les Decrets des Peres ne nous permettent pas d'y consentir; puisque par le devoir de notre charge, nous devons être les Auteurs & les Conservateurs de la Paix. „ Il renvoia ainsi l'Apocriphaire; mais, je suis d'opinion qu'il garda l'argent, quoique les Actes de ce Pape, & Mr. Fleury, disent le contraire en termes formels. Il envoya deux Cardinaux à l'Empereur Manuel.

Alexandre apprit que ses Legats Guillaume de Pavie, & Otton, n'avoient pû conclure la Paix; & que la Conference, renouée à Montmirail entre le Roi de France & celui d'Angleterre, n'avoit eu aucun effet. Pour terminer la Guerre, & procurer le retablissement de l'Archevêque de Cantorberi, le Pape envoya au Roi d'Angleterre de nouveaux Nonces, qui furent Gratien, Neveu du Pape Eugene III. Soudiacre & Notaire de l'Eglise Romaine, avec le Docteur Vivien, Archidiacre d'Orviete, & Avocat en Cour de Rome. Le Pape leur donna la formule de la Paix qu'ils devoient traiter, & leur fit promettre par serment, de n'en point excéder les termes. Il leur defendit de souffrir que la Paix fut conclue; & de faire aucun sejour au delà du terme qui leur étoit prescrit, savoir la St. Michel de la même année 1169. Les Nonces étoient chargez de deux Lettres, l'une à l'Archevêque de Cantorberi, par laquelle le Pape lui conseilloit & lui ordonnoit de ne porter aucune sentence contre le Roi, le Roiaume, ou les Personnes distinguées, jusques au retour de ses Nonces; & s'il avoit porté quelque sentence, de la suspendre jusqu'à ce terme. Par la Lettre au Roi, il lui enjoignoit de la part de Dieu, & pour la remission de ses Pechez, de retablir l'Archevêque de Cantorberi dans son Eglise, & de lui rendre sincerement ses bonnes graces. La Lettre est datée de Benevent le 10. de Mai. Ils avoient aussi des Lettres pour le Roi de France, qu'ils lui rendirent à Souvigni en Bourgogne, où ils le rencontrèrent; & il ne leur conseilla pas d'aller chercher le Roi d'Angleterre, qui étoit en Gascogne avec son Armée; parce qu'ils ne pouvoient y arriver, sans courir de grands risques. Ils allerent donc à Sens attendre le retour de ce Prince.

Quand il fut revenu en Normandie, les Nonces Gratien & Vivien s'y rendirent & le rencontrèrent à Domfront (78). Il y eut-là une Conference, où l'on parloit tantôt paisiblement, tantôt avec grand bruit. Les Nonces presenterent au Roi la Lettre du Pape (79); & quand il l'eut luë, il commença par déclamer beaucoup contre l'Archevêque de Cantorberi, comme il avoit fait devant les Cardinaux Guillaume & Otton; mais, comme le Pape lui enjoignoit de recevoir ce Prelat en ses bonnes graces, il y consentit en quelque maniere, & dit qu'il en prendroit Conseil. Il demanda auparavant que les Excommuniez fussent absous. Les Nonces lui declarerent le pouvoir qu'ils avoient sur ce point, qui étoit de les faire absoudre, en prêtant serment de rendre tout ce qu'ils retenoient à l'Archevêque

An de J.C.
1169.

Gratien
& Vivien
Nonces
vers le Roi
d'Angle-
terre.

Conferen-
ce de
Dom-
front.

(78) III. Ep. 6.
Tom. III.

(79) Epist. 27.
I

An de J.C.
1169.

que de Cantorberi & aux siens dans la St. Michel, sous peine de retomber dans l'Excommunication, & à la charge que la Paix se feroit dans le même terme. Le Roi ne vouloit point que les Excommuniez prêtaissent ce serment: c'est pourquoi, un peu avant le coucher du Soleil, il sortit en colère, se plaignant beaucoup du Pape, & disant que jamais il ne l'écouteroit en rien. Puis il ajouta: *Par les yeux de Dieu, je ferai autre chose.* Mais Gratien lui repondit: *Seigneur, ne faites point de menaces. Nous ne les craignons pas. Nous sommes d'une Cour, qui a accoutumé de commander aux Empereurs & aux Rois.* Alors, le Roi appella tous les Barons & les Moines blancs, c'est-à-dire de Cîteaux, qui étoient presens, & presque tout le Clergé de sa Chapelle; & il les pria de rendre temoignage en tems & lieu des offres qu'il avoit faites pour le retablissement de l'Archevêque & de la Paix. Enfin, il parut un peu adouci en se separant des Nonces, & leur promit dans la huitaine une reponse précise. Cette grande affaire ne fut pas encore terminée. Il y eut pourtant une autre Conference, à Bayeux, où le Roi promit de retablir Thomas Becquet. Ce ne fut qu'avec peine qu'on obtint cette infructueuse Declaration; car, la Negociation fut sur le point de se rompre, & le Roi dit aux Legats qui refusoient de le satisfaire: *Faites ce que vous voudrez. Je ne vous estime, ni vos Excommunications, la valeur d'un œuf.* On s'assembla encore à Caën: mais on ne pût tomber d'accord, soit qu'il y eut de la faute du Roi, ou de celle des Legats & de l'Archevêque Thomas.

Ordonnan-
ce du Roi
d'Angle-
terre con-
tre le Pa-
pe.

Comme le Legat Gratien vouloit retourner à Rome, l'Archevêque de Sens fit ses preparatifs pour partir avec lui, on ne fait pas à quel dessein. Le Roi d'Angleterre fut alarmé de ce voiage. Il craignit que le Pape ne donnât à l'Archevêque la Legation de ses Etats de deçà la Mer. Car, il n'y avoit personne qui lui fût plus redoutable que ce Prelat dans l'Eglise Gallicane, & Gratien dans l'Eglise Romaine. Il envoya donc en Angleterre Geofroi Ridel, Archidiaque de Cantorberi, & Richard Archidiaque de Poiriers, avec d'autres Officiers, pour ordonner à tous les Evêques de s'assembler à Londres, & d'y jurer l'observance d'un nouvel Edit qui portoit en substance (80): „ Si, après la St. Denis, on trouve quelqu'un en Angleterre chargé de Lettres du Pape, ou de Thomas Archevêque de Cantorberi, portant Interdit, qu'il soit pris, & qu'on en fasse aussi-tôt Justice, comme d'un Traître. Si quelque Evêque, Abbé, ou autre Clerc ou Laïque veut observer l'Interdit, qu'il soit chassé du País avec tous ses parens, sans qu'ils emportent rien de leurs biens, qui seront mis en la main du Roi. Tous les Clercs, qui ont des revenus en Angleterre, seront avertis d'y revenir dans la St. Hilaire, c'est-à-dire le 14. de Janvier, autrement ils ne pourront plus esperer d'y rentrer, & leurs revenus seront mis en la main du Roi. Defense est faite d'appeller au Pape, ou à l'Archevêque. Si un Laïque vient d'Outre-Mer, ou s'il se presente pour s'embar-

(80) III. Epist. 65. Gervas. Chr. an. 1169, c. 6.

„ barquer, on s'informerá soigneusement s'il ne porte rien qui soit contre
 „ l'honneur du Roi; &, en ce cas, il sera mis en Prison. Défense à aucun
 „ Clerc ou Religieux de passer en Angleterre sans permission du Roi. Le
 „ Denier de St. Pierre ne sera plus païé au Pape, mais levé, soigneuse-
 „ ment gardé au Thresor du Roi, & employé par son ordre. Tous les
 „ Vicomtes d'Angleterre feront jurer l'observation de cette Ordonnan-
 „ ce. „

An de J.C.
1169.

Le Pape fut infiniment sensible à ce coup. Il essaia encore de ramener le Roi d'Angleterre, par des Personnes d'une vertu distinguée; premierement par Anthelme, Evêque de Bellai, & par le Prieur de la grande Chartreuse: puis par Simon Prieur de la Chartreuse du Mont-Dieu, au Diocèse de Rheims, & Bernard du Coudrai Moine de Grand-mont. Il manda à ces derniers:
 „ Nous vous enjoignons d'aller ensemble trouver le Roi d'Angleterre, deux
 „ mois après la reception de cette Lettre, s'il est deçà la Mer; & lui don-
 „ ner les Avis nécessaires, en lui presentant nos Lettres monitoires. Que
 „ s'il ne vous écoute pas, vous lui donnerez nos Lettres comminatoires; &
 „ lui declarerez que si avant le commencement du Carême prochain, il ne
 „ se reconcilie avec l'Archevêque de Cantorberi, nous n'empêcherons plus
 „ ce Prelat d'emploier la severité des Censures Ecclesiastiques. „ La Let-
 „ tre est datée de Benevent le 25. de Mai 1169. Simon & Bernard virent deux
 „ fois le Roi; mais, ils n'avancerent rien.

Autre De-
putation
du Pape au
Roi d'An-
gleterre.

On raporte à cette même année 1169. un incident qui prouve qu'Alexandre vendoit les Benefices à ceux qui avoient de l'argent à lui donner. Gautier Chapelain du Roi de Sicile, & autrefois son Précepteur, fut élu Archevêque de Palerme (81). Mais, le Clergé de cette Eglise n'avoit pas fait cette Election avec toute la Liberté requise. Le Peuple, gagné par l'argent de la Cour, avoit usé de violence, pour elever Gautier sur le Siege de Palerme. La Reine, & les Amis du Chancelier Etienne, qui s'étoit retiré, espererent de faire casser cette Election par le Pape; d'autant plus facilement que le Chancelier n'avoit renoncé à la sienne, que par force. Pierre Gaëtan Cardinal Soudiacre, qui étoit en Sicile, avoit promis que l'Election de Gautier seroit cassée; & avoit reçu, par ordre de la Reine, sept cens onces d'Or, pour porter au Pape. Mais, le parti de Gautier soutenoit, qu'en l'état où se trouvoit la Cour de Rome, elle n'ôsoit s'opposer à la volonté des Grands de Sicile, & ne refuseroit pas, dans le besoin où elle étoit, les sommes immenses qu'on lui offrirait pour confirmer l'Election. La chose arriva comme on l'avoit prévu. Le Pape confirma Gautier dans la Dignité d'Archevêque de Palerme.

Le Pape
gagné par
argent.

Ce fut vers le même tems, que le Pape écrivit, pour le Sultan d'Iconie, une Instruction sur la Foi Chrétienne. Elle se trouve entre les Oeuvres de Pierre de Blois (82); & elle est rapportée à cette année 1169. par un Auteur du Siècle suivant (83). Alexandre III. y parle ainsi: „ Nous avons appris
 par

Lettre du
Pape au
Sultan
d'Iconie,

(81) *Falcand. sub. sine. Fazet. VII. n. 5.*

(83) *Mathieu Paris, ad an. 1169.*

(82) *Pag. 431.*

An de J.C. 1169. „ par vos Lettres, & par la Relation fidele de vos Envoiez, que vous de-
 „ firiez vous convertir à Jesus-Christ, & que vous avez deja reçu le Pen-
 „ tateuque de Moïse, les Propheties d'Isaïe & de Jeremie, les Epitres de St.
 „ Paul, & les Evangiles de St. Jean & de St. Mathieu. Vous demandez qu'on
 „ vous envoie un homme, qui puisse de notre part vous instruire plus ample-
 „ ment de la Loi de Jesus-Christ, & comme cette priere nous est très-agreable,
 „ nous aurons soin de vous envoyer des Personnes, dont la Doctrine & les
 „ Mœurs puissent vous edifier. Cependant, comme vous demandez par
 „ vos Lettres une Exposition de notre Foi, nous vous la donnons en Abre-
 „ gé. „ Il l'instruit en effet sur les deux Mysteres de la Trinité & de l'In-
 „ carnation; & il se fonde sur des passages de tous les Livres de l'Ecriture:
 „ mais, on ne trouve point de preuve certaine, que cette Instruction ait eu
 „ quelque effet.

An de J.C.
 1170.

Suites de
 l'Affaire
 du Roi
 d'Angle-
 terre.

L'Affaire du Roi d'Angleterre fut encore remise sur le tapis. Le Pape Alexandre, instruit par le Nonce Vivien, & par diverses Relations de ce qui s'étoit passé par rapport à Thomas Becquet, comprit qu'il falloit presser le Roi d'Angleterre d'exécuter ses promesses, par la crainte des Centures Ecclesiastiques, qui faisoient alors trembler les plus intrepides Monarques. Pour cet effet, il envoya une nouvelle Commission à Rotrou Archevêque de Rouen, & à Bernard Evêque de Nevers (84). Il leur enjoit d'aller ensemble trouver le Roi dans un mois après la Lettre reçue, pour l'admonester de rendre à l'Archevêque la Paix & la fureté entiere, & le recevoir au baiser: de lui rendre à lui & aux siens tous leurs biens, & le faire retourner à son Eglise. Le Pape ajoute: „ Si le Roi, dans quarante jours
 „ après la monition, n'accomplit pas ce qu'il nous a promis, vous mettez
 „ en Interdit tous ses Etats de deça la Mer, en sorte qu'il ne s'y fasse au-
 „ cune Fonction Ecclesiastique, hors le Baptême des Entans, & la Penitence
 „ des Mourans. Quelque tems après la Paix faite, vous exhorterez enco-
 „ re le Roi à abolir les mauvaises coutumes, principalement celles qu'il a
 „ introduites de nouveau; & s'il le refuse, vous nous en donnerez avis. Si
 „ vous avez une esperance certaine de faire la Paix, vous pourrez absoudre
 „ tous les excommuniés, à la charge, que, si la Paix ne s'ensuit pas, vous
 „ les remettrez dans l'Excommunication. Si le Roi ne peut se refoudre au
 „ Baiser de Paix, à cause de son serment, vous exhorterez l'Archevêque à
 „ se contenter du Baiser du Prince son fils. „ La Lettre est dattée de Be-
 nevent, le 19. de Janvier 1170. Le Pape nomma l'Archevêque de Rouen,
 pour l'exécution de cette Paix, afin de ne pas donner sujet au Roi d'An-
 gleterre de se plaindre qu'il n'eut donné cette Commission qu'à des Etran-
 gers: mais, il manda en particulier à l'Evêque de Nevers d'y proceder seul,
 en cas que l'Archevêque de Rouen, ne pût, ou ne voulut pas, y proceder
 avec lui. Le Pape ecrivit au Roi d'Angleterre, pour lui donner avis de
 cette Commission; & il en ecrivit aussi aux Evêques de la Province de
 Cant,

(84) *v. Epist. 3.*

Cant, à l'Archevêque d'Yorck, & à ses Suffragans: ces Lettres font du 18. de Fevrier. Cependant, Alexandre III. fut averti que le Roi d'Angleterre vouloit faire couronner Henri son fils ainé, par l'Archevêque d'Yorck, au préjudice de celui de Cantorberi, auquel le Sacre des Rois d'Angleterre appartenoit, suivant l'ancienne coutume. C'est pourquoi le Pape ecrivit à Roger Archevêque d'Yorck, & aux autres Evêques d'Angleterre, pour leur defendre, sous peine de Déposition, de se mêler de cette Ceremonie, tant que l'Archevêque Thomas seroit en exil. La Lettre est du 26. de Fevrier. Le Pape ecrivit aussi à Thomas, pour lui defendre de sacrer le Prince, ou permettre à un autre de le sacrer, s'il ne prêtoit auparavant le serment que les Rois avoient coutume de prêter à l'Eglise de Cantorberi, & s'il ne dischargeoit tout le Monde de l'Observation de ses coutumes & du serment qu'il avoit exigé en dernier lieu. Thomas avoit lui-même fait solliciter ces Lettres en Cour de Rome; & les ayant reçus, il les adressa à Robert Evêque de Vorchestre son Suffragant, lui enjoignant de les montrer à l'Archevêque d'Yorc, & aux autres Prelats; & de leur defendre, de la part du Pape, de sacrer le Prince. Mais, toutes ces précautions furent inutiles. Les Lettres du Pape arriverent en Angleterre; mais, elles ne furent montrées à personne. Desorte que le jeune Prince fut sacré, même par l'Archevêque d'Yorc.

Thomas s'en plaignit amerement au Pape & à ses amis de Rome, jusques à dire: „ Je ne veux plus fatiguer la Cour de Rome. Que ceux-là y „ aillent, qui en reviennent triomphans de la Justice. Plut à Dieu que le „ Voiage de Rome n'eut pas fait perir inutilement tant d'Innocens malheu- „ reux! „ Il ecrivit sur le même ton à Gratien, qui étoit venu en France l'année precedence en qualité de Nonce. Les Compagnons de son exil ecrivirent de même au Cardinal Albert & à Gratien. Ils insistoient sur le trop d'indulgence dont le Pape avoit usé envers le Roi d'Angleterre; & Thomas, ecrivant au Pape même, lui represente le caractère de ce Prince, qu'il étoit plus facile de vaincre par la severité que par la douceur. Quel langage dans la bouche d'un Sujet! Enfin, Guillaume Archevêque de Sens ecrivit au Pape, que le Roi de France, & toute l'Eglise Gallicane, étoient scandalisez de cette conduite du St. Siege, où Satan étoit delié, & Jesus-Christ crucifié de nouveau. Il se plaint que le Sacre du jeune Henri étoit une Insulte au Roi Louis, dont la fille, fiancée à ce Prince, n'avoit pas été couronnée avec lui; & finit en exhortant le Pape à punir les Evêques qui ont commis cet attentat. Le Pape, dans sa Reponse à l'Archevêque de Sens, ne nie pas que l'Evêque de Londres ait été absous par son ordre & ne parle point du couronnement du jeune Henri: mais, il enjoint à l'Archevêque de Sens de presser l'Archevêque de Rouen, & l'Evêque de Nevers, d'executer leur Commission.

Avant que le Pape eut fait cette Reponse, ou même reçu les Lettres precedentes, la Paix étoit conclüe entre le Roi d'Angleterre & l'Archevêque de Cantorberi. Mais, l'orgueilleux Prelat ne jouit pas long-tems des fruits

An de J. C.
1170.

Plaintes
contre la
Cour de
Rome.

L'Arche-
vêque
Thomas
est massacré.

An de J.C.
1170.

de cette Paix. Car, à peine fut-il de retour en Angleterre, qu'il se mit à persecuter ceux qui s'étoient genereusement opposés à sa Révolte. Il excommunia les uns, il suspendit les autres, tout cela en vertu d'une permission qu'il avoit obtenuë du Pape. D'ailleurs, il renouvelloit tous les jours, par quelque action d'eclat, ses premiers Attentats contre les Droits de la Couronne. On s'en plaignit au Roi, qui, remarquant dans l'Archevêque des Demarches fort oppoëes à la Paix jurée, s'ecria: *Que je suis malheureux de n'avoir point d'Ami qui ose me venger de l'insultante Opiniatreté d'un miserable Prêtre!* (85) Ces Paroles, prononcées avec douleur, firent impression sur quatre Gentilshommes, qui concertèrent de le delivrer de son Ennemi. Ils allerent dans ce dessein à Cantorberi, & prirent le tems que l'Archevêque étoit à l'Eglise. Ils commencerent par des Reproches sur son Orgueil & son Ingratitude, auxquels le Prelat n'ayant repondu, à sa maniere, que par des menaces, ils le massacrerent au pied de l'Autel le 30. Decembre 1170. Telle fut la fin de cet Archevêque. Les plus declarez Partisans de l'Independance de l'Eglise ne peuvent s'empêcher de blâmer en lui un esprit inflexible & un zèle peu capable de ménagement. Le tems, le lieu, & le genre de sa mort, lui acquirèrent plus d'amis qu'il n'en avoit eu de son vivant. On publia, que Dieu approuvoit, par les Miracles qu'il operoit à son tombeau, la cause qu'il avoit defenduë avec tant de fermeté. Il s'en fit, dit-on, en si grand nombre, & de si surpenans, qu'il semble que les Fondateurs du Christianisme n'entrent point en concurrence avec le Defenseur des Immunités de l'Eglise. Rome ne laissa pas languir la Veneration des Peuples. Les Prodiges avoient été reçus, sans repugnance, & sans scrupule. Il ne manquoit plus à la satisfaction publique, que le moien de rendre au nouveau Martyr un Culte legitime. On lui donna trois ans après sa mort, une Place dans le Calendrier, sous le nom de St. Thomas de Cantorberi. Cette Decision n'empêcha pourtant pas que cinquante ans après il ne s'elevât dans l'Université de Paris une Dispute sur l'état de l'Amé de Becket, dont l'Orgueil devoit, au sentiment de plusieurs, être puni des Supplices éternels. Quelques Auteurs n'ont pas fait difficulté de lui refuser la qualité d'Honnête-homme & de Chrétien. Mais il avoit soutenu les Intérêts du Pape; & il avoit été massacré pour cette Querelle: c'en étoit assez pour lui meriter le glorieux titre de Martyr.

An de J.C.
1171.

Le Pape
vange la
Mort de
Becket.

Le Roi d'Angleterre, ayant appris cette sanglante execution, en fut très-mortifié, du moins en apparence. Deux Amis du defunt, Alexandre le Gallois, & Gontier Flamen, allerent en porter la nouvelle au Pape. Ils étoient chargez de plusieurs Lettres de recommandation, du Roi de France, de Thibaut Comte de Blois, & de Guillaume Archevêque de Sens, qui tous demandoient justice au Pape de ce meurtre. D'autre côté, le Roi d'Angleterre envoia aussi à Rome: & Arnoul Evêque de Lisieux, un des plus eloquens Prelats de son Obéissance, écrivit en sa faveur une Lettre où il

re-

(85) V. l'Hist. d'Angleterre, par Rapin. Revolut. d'Anglet. par le P. d'Orleans.

représente la douleur du Roi si violente, que l'on craignoit même pour sa vie; & il prie le Pape de punir les coupables, suivant l'énormité de leur crime, mais d'avoir égard à l'innocence de ce Prince. Cette Lettre étoit écrite au nom de tous les Evêques d'Angleterre. Jean de Cumin, qui étoit en Cour de Rome, pour solliciter, au nom du Roi, l'Absolution des Evêques excommuniés, alloit obtenir ce qu'il demandoit, moyennant cinq cens marcs d'argent. Mais, la nouvelle de la mort de l'Archevêque rompit cette Negociation. Car, le Pape en fut tellement troublé, que, pendant près de huit jours, les siens mêmes ne purent lui parler. Il y eut une défense generale de donner aux Anglois aucun accès auprès de sa personne, & toutes leurs affaires demeurèrent en suspens. Apparemment, le Pape se reprochoit d'avoir mal soutenu la Cause de l'Eglise, pour laquelle Thomas avoit tant souffert pendant six ans, & d'avoir enfin livré ce Prelat entre les mains du Roi. Les Deputez du Roi craignoient de n'être pas à Rome avant le Jeudi Saint, parceque le Comte Macaire les avoit arrêtés à Sienne, & ne leur permettoit pas de passer outre. Ils apprehendoient que le Pape ne prononçât Excommunication contre le Roi d'Angleterre. Pour prévenir cet orage, les Envoiez résolurent par deliberation commune, que quatre d'entr'eux prendroient les devans. Mais, quand ils furent arrivés à Tusculum, au travers de mille perils, le Pape ne voulut point les voir, & la plupart de Cardinaux daignerent à peine leur parler. Cependant, ils firent tant par les amis du Roi leur Maître, que l'Abbé de Wallace, & l'Archidiaque de Lisieux, furent admis à l'Audience du Pape, comme les moins suspects. Il se passa une Scene assez plaisante. Dès que ces deux Deputez prononcèrent le nom du Roi d'Angleterre en saluant le Pape de sa part, toute la Cour Romaine s'écria: *Arrêtez, arrêtez*; comme si le Pape n'eut pû entendre ce nom sans horreur. Le soir ils eurent une Audience particulier du St. Pere. Ils lui exposèrent leurs Ordres: ils releverent les bienfaits dont le Roi avoit comblé le defunt Archevêque, & les Injures que le Monarque avoit reçues de ce Prelat superbe. Le Jeudi Saint, jour destiné aux Excommunications, approchoit; ce qui faisoit trembler les Envoies du Roi. Sçachant certainement que l'on avoit très-long-tems deliberé touchant les Censures que l'on devoit jeter à pleines mains sur le Roi & sur son Roiaume, ils s'adresserent à quelques Cardinaux de leurs amis, & les conjurèrent de leur decouvrir l'intention du Pape. Ils ne leur rapporterent rien que de sinistre; & les Envoiez sçurent que ce jour-là le Pape, de l'avis de tous les Cardinaux, avoit resolu de prononcer l'Interdit contre le Roi nommément, & contre tous ses Etats. En cette extremité, ils esfaierent par le moyen des Cardinaux & des Domestiques du Pape d'obtenir du moins un delai jusques à l'arrivée des deux Evêques de Vorcestre & d'Evreux; & n'y aiant pû réussir, ils résolurent de prendre sur eux le peril, & par le moyen des mêmes Cardinaux bien intentionez pour eux, ils firent dire au Pape: „ Nous avons charge du Roi de jurer en votre presence, „ qu'il s'en tiendra à votre Commandement, & qu'il le jurera en personne. „

An de J.C.
1171.

An de J. C.
1171.

Le jour même du Jeudi Saint, qui cette année étoit le 25. de Mars, vers l'heure de None, les Envoiez du Roi & ceux des Evêques furent appelez au Consistoire general. Les Envoiez du Roi firent le serment qu'ils avoient offert. Les Envoiez de l'Archevêque d'York & des Evêques de Londres & de Sarisberi jurerent de même, que leurs Maîtres executeroient l'Ordre du Pape; & le même jour, le Pape excommunia generalement les meurtriers de l'Archevêque, tous ceux qui leur avoient donné conseil, aide ou contentement; & tous ceux qui leur donneroient retraite dans leurs terres, ou quelque forte de protection. Après Pâques, Alexandre fit appeler les Evêques de Vorcheitre & d'Evreux, pour entendre sa Reponse; & en leur présence, il confirma la Sentence d'Interdit que l'Archevêque de Sens, avoit prononcée sur les Terres de l'Obéissance du Roi, de deçà la Mer, & la Sentence de Suspende & d'Excommunication contre les Evêques d'Angleterre. Il ajouta, qu'il enverroit des Legats au Roi, pour connoître sa Soumission. Ensuite, après bien des Sollicitations, par l'intercession de quelques Cardinaux, & moyennant beaucoup d'argent, les Envoiez obtinrent que le Pape ecriroit à l'Archevêque de Bourges, que si dans un mois après le retour des Envoiez du Roi en Normandie, il n'avoit point de nouvelles, que les Legats eussent passé les Alpes, il absoudroit de l'Excommunication les Evêques de Londres & de Sarisberi, après leur avoir fait prêter serment d'obéir aux Ordres du Pape; bien entendu qu'eux & les autres demeureroient suspens. C'est ainsi que les Envoiez du Roi d'Angleterre se retirèrent de la Cour de Rome, & ils eurent bien de la peine à obtenir que le Pape lui ecrivit.

Le Roi
d'Angle-
terre passe
en Irlande.

Henri II. Roi d'Angleterre, aiant appris, que le Pape vouloit lui envoyer des Legats, se pressa de passer en Angleterre (86). Il donna ordre de garder soigneusement les Ports tant deçà que de-là la Mer. Si quelqu'un se trouvoit chargé de Lettres d'Interdit, de l'arrêter, & de le mettre en Prison: de ne laisser enfin passer aucun Clerc, qu'il ne jurât de n'avoir aucun mauvais dessein contre le Roi & le Roiaume. Henri arriva à Portsmouth le 3. d'Aout. Il y assembla une Armée considerable, pour passer en Irlande, où il étoit appellé pour en être reconnu Souverain. Il croioit aussi y être plus en sureté qu'en Angleterre, contre l'Interdit qu'il craignoit. Il aborda en Irlande (87) avec une flotte de quatre cens voiles, & le lendemain de son arrivée 18. d'Octobre, il vint avec son Armée à Waterford. Là vinrent à ses ordres les quatre Rois de Core, de Limeric, d'Oxeric, & de Mida, & presque tous les Seigneurs d'Irlande, hors le Roi de Conacte, qui prétendoit en être seul Souverain. Tous les Prelats y vinrent aussi: tous unanimement reçurent Henri pour Roi & Seigneur d'Irlande, & lui firent serment de fidelité à lui & à ses Successeurs, à perpetuité. Dans la suite, le Roi d'Angleterre envoya au Pape les Lettres des Prelats d'Irlande, & obtint

(86) *Gervas. Chr.*

(87) *G. Neubrig. II. c. 26. Roger. Hoved. V. Tom. X. Concil. p. 1433.*

tint la confirmation de ce Roiaume pour lui & ses Successeurs par l'autorité du St. Siege; comme il avoit deja obtenu du Pape Adrien IV. en 1156. la permission d'y entrer & de s'en rendre Maître.

An de J.C.
1172.

Tandis que le Roi étoit en Irlande, les Legats, que le Pape avoit promis d'envoyer pour connoître sa soumission, arriverent en Normandie (88). Ce Prince perdit tout à coup sa fermeté. Il abandonna son expedition contre le Roi de Conacte, sur le point de la finir glorieusement; & il vint trouver les Juges, qui lui donnerent le Baïser de Paix. La premiere Conference, qui se tint dans l'Abbaie de Savigni, fut infructueuse. Le Roi se separa des Legats avec Indignation, & il étoit prêt à retourner en Irlande; mais, il se laissa fléchir, & la Negociation fut renouée à Avranches. Le Roi convint lâchement de tout ce que les Legats lui proposerent; & il fit publiquement ce Serment, en touchant les SS. Evangiles: „ Je n'ai, ni pensé, ni sçu, ni commandé la mort de Thomas Archevêque de Cantorberi; & quand je l'ai apprise, j'en ai été plus affligé que si j'avois perdu mon propre fils. Mais, je ne puis m'excuser d'avoir donné occasion au meurtre, par l'animosité & la colere que j'avois conçue contre le St. Homme. Or, pour la reparation de cette faute, j'enverrai incessamment à Jerusalem deux cens Chevaliers pour la defense de la Chrétienté; & ils y serviront un an à mes depens. Je prendrai même la Croix pour trois ans, & je ferai le voiage en personne, à moins que le Pape ne me permette de demeurer. Je casse absolument les coutumes illicites que j'ai introduites de mon tems en tous mes Etats, & je defends de les observer à l'avenir. Je permettrai désormais de porter librement les appellations au St. Siege, sans empêcher personne. „ Le Roi promit encore de rendre à l'Eglise de Cantorberi toutes ses terres, & ses autres biens comme elle les possédoit un an avant que l'Archevêque encourut sa disgrâce; & de rendre ses bonnes grâces & leurs biens à tous ceux contre lesquels il avoit été irrité, à cause de ce Prelat. De plus: les Legats lui enjoignirent en secret des Jeûnes, des Aumônes, & d'autres Oeuvres penales, particulièrement d'aller nuds pieds au Tombeau du prétendu Martyr, & d'y recevoir humblement quelques Coups de Foüet de la Main des Moines. Ainsi, Alexandre eut la satisfaction d'humilier d'une étrange maniere un des plus fiers & des plus puissans Princes du Monde. La Penitence fut accomplie en 1173. surquoi un Auteur (89), peu porté à faire grace aux Princes, quand il s'agit de la Superiorité du St. Siege, ne peut s'empêcher de dire, qu'*Henri pratiqua certaines Aélions de Penitence, dans lesquelles il ne fit pas assez Reflexion, qu'un Roi doit tellement humilier Sa Majesté devant Dieu, qu'il ne l'avilisse pas devant les hommes.* Henri, tout different de lui-même, accepta les dures conditions qu'on lui prescrivit. Il dit devant tout le Monde: „ Seigneurs Legats, ma Personne est entre vos mains. Sachez certainement que quoique vous

Le Roi
d'Angle-
terre est
absous.

m'or-

(88) *Vita S. Thom. IV. c. 3. Chr. Gervás.*
Acta Alex. &c.
Tom. III.

(89) *Le P. d'Orleans.*

An de J.C. 1172. „ m'ordonniez, soit d'aller à Jerusalem, à Rome, ou à St. Jacques, soit „ autre chose, je suis prêt d'obéir. „ Les Legats, profitant de ces bonnes dispositions, menerent le Roi de son bon gré hors la porte de l'Eglise, où il reçut l'Absolution à genoux, mais sans ôter ses habits, ni être fustigé, comme il le fut au Tombeau de St. Thomas: puis ils le firent entrer dans l'Eglise. Le jeune Roi Henri fut obligé, pour assouvir la vengeance du Pape, de promettre entre les mains du Cardinal Albert, qu'il observeroit ce que le Roi son Pere avoit juré, & qu'il accompliroit la Penitence, si le Pere ne le pouvoit par mort ou autrement (90).

Additions
au Ser-
ment du
Roi.

Quatre mois après, dans un Concile qui se tint à Avranches (91), le Roi réitéra le même Serment, & il y ajouta les clauses suivantes: „ Que „ jamais il ne se retireroit du Pape Alexandre & de ses Successeurs, tant „ qu'ils le tiendroient pour Roi Catholique. Qu'à Noël prochain, il „ prendroit la Croix pour trois ans, & partiroit l'Été suivant pour Jerusa- „ lem, si le Pape ne l'en dispensoit: mais s'il étoit obligé d'aller en Espa- „ gne contre les Sarrasins, son voiage de Jerusalem seroit d'autant différé. „ Que cependant il donneroit aux Templiers l'argent nécessaire, suivant „ leur estimation, pour entretenir à la Terre Sainte deux cens Cheva- „ liers pendant un an. „ Les Legats donnerent au Roi leurs Lettres contenant toutes les clauses de son Serment, & il y fit aussi mettre son sceau. Cette affaire étant ainsi terminée, on élût l'année suivante 1173. Richard Prieur de Douvres, pour occuper le Siege de Cantorberi.

An de J.C.
1174.

Le Pape
protege
l'Archevê-
que de
Saltz-
bourg.

Depuis près de deux ans, l'Eglise de Saltzbourg étoit troublée à l'occasion du Schisme: car l'Archevêque Albert étoit attaché au Pape Alexandre; & cela même le rendoit odieux à l'Empereur, & à tous ses Amis (92). Desorte qu'il fut déposé d'un consentement unanime à la Diète de Ratisbonne, qui se tint cette année 1174. Il porta ses plaintes au Pape Alexandre, & lui envoya Erchembold son Chapelain Chanoine de Richersperg, qui avoit déjà été deux fois en Cour de Rome pour la même affaire. Cet Envoié rapporta trois Lettres du Pape dattées d'Anagni le 8. Septembre; la première à l'Archevêque Albert, la seconde à Conrad Archevêque de Mayence, & son Legat en Allemagne; la troisième au Prevôt & au Chapitre de Saltzbourg. Par ces Lettres, le Pape casse la Deposition d'Albert, comme faite contre tout Droit divin & humain, & par Attentat sur l'Autorité du St. Siege. Il ordonne à son Legat de prescrire à l'Evêque de Gurc, à celui de Brixen, & au Prevôt Henri (93) un terme dans lequel cet intrus soit obligé de retourner à son Eglise sous l'obéissance de l'Archevêque Albert. Cependant, l'Empereur maintint Henri quatre ans en possession du Siege de Saltzbourg.

Je

(90) *Le P. d'Orleans, Revol. d'Angleterre, Liv. II.*

(91) *Tom. X. Concil. p. 1457, ex Roger. Hoved.*

(92) *Chron. Reischep. an. 1172. 1174.*

(93) La Diète de Ratisbonne l'avoit élu à la place de l'Archevêque Albert.

Je ne dois pas oublier ici un fait curieux, qui sert à prouver le desintéressement du Pape Alexandre & de sa Cour: & qui fait voir en même tems l'Abus que les Moines faisoient alors de leurs Privileges; jusqu'à supposer de faux Actes pour décliner la Jurisdiction des Evêques. Les Moines de Malmesburi aiant élu un Abbé, l'Evêque de Sarisberi qui étoit le Diocésain, lui defendit de la part du Pape de recevoir d'autre que de lui la benediction Abbatiale (94). L'Abbé ne laissa pas d'aller secretement au País de Galles, & de se faire benir par l'Evêque de Landaf. L'Evêque de Sarisberi s'en plaignit à Archevêque de Cantorberi, qui suspendit l'Evêque de Landaf & le nouvel Abbé, jusques à ce qu'ils eussent justifié leur conduite. Les parties étant donc venues en sa presence, & aiant produit leurs Privileges, l'Archevêque ne trouva rien qui dispensât l'Abbé de la Dependance de l'Evêque de Sarisberi. Il produisit pourtant une Bulle d'Exemption. Mais elle étoit suspecte de fausseté par le iceau & par le stile. Après que l'on eut ouï les temoins & vû les pièces, l'Archevêque exhortoit les parties à la Paix, & l'Evêque ne s'en éloignoit pas; mais, l'Abbé refusa de s'accommoder, ni d'être jugé par l'Archevêque. Il prétendoit ne devoir repondre qu'au Pape, & en se retirant il ajouta avec Indignation (remarquez bien ce trait): *Les Abbez sont bien lâches, & bien miserables, de ne pas anéantir la Puissance des Evêques, puis que, pour un once d'or par an, ils peuvent obtenir de Rome une pleine Liberté.* L'Archevêque Richard en prit occasion d'écrire au Pape, pour se plaindre des Exemptions au nom de tous les Evêques. On croit que Pierre de Blois (95) fut l'Auteur de cette Lettre. Au reste, on peut remarquer sur ce fait, „ Que les Monasteres (96) obtenoient de la Cour de Rome, pour de l'argent, autant d'Exemptions qu'il leur plaisoit, & que la „ Simonie étoit fort en usage parmi les Moines, principalement parmi les „ Abbez Reguliers, qui se dispensoient par cette voie d'obéir à leurs Evêques, afin de pouvoir dissiper plus librement les revenus de leurs Monasteres, & de n'avoir personne qui les reprit de leurs vices. . . . Ces raisons & plusieurs autres semblables, que je passe sous silence, sont cause „ qu'on n'est pas favorable en France aux Exemptions des Monasteres, quoiqu'on ne les y rejette pas entierement: à quoi l'on peut ajouter que plusieurs de ces Exemptions, principalement celles des Chapitres, ont été „ obtenues dans des tems de Schisme; & il arrivoit souvent, que le Chapitre opposé à son Evêque reconnoissoit un Pape & l'Evêque un autre. „ C'est à quoi il faut prendre garde dans les Titres des Exemptions, afin de „ ne pas autoriser ce qui s'est fait à l'occasion du Schisme. „ Mr. Simon ajoute à cela dix Regles excellentes, pour distinguer les veritables exemptions d'avec les fausses. Je renvoie le Lecteur à l'Ouvrage même où elles se trouvent (97).

An de J.C.
1175.

Plaines
sur l'Abus
des
Exemptions.

Au

(94) V. Roger. Hoved. Gervaf. Chr. Guil. Neubrig. Richard. Simon. Hist. des Reven. Eccl. p. 284.

(95) Petr. Blas. Epist. 68.

(96) Richard. Simon, Reven. Eccl. p. 284.

(97) R. Simon, ubi supr. p. 285. & seq.

An de J.C.
1175.

Propo-
sitions de
Paix.

Au mois de Septembre de l'année précédente 1174. l'Empereur Frederic étoit entré en Lombardie pour la cinquieme fois, dans le dessein de subjuguier les Rebelles, & d'humilier le Pape Alexandre, qui lui donnoit tant d'occupation (98). Il s'attacha d'abord au Siege de la nouvelle Alexandrie, qui avoit été bâtie pour insulter à sa défaite: mais, au bout de quatre mois, il se vit contraint d'abandonner cette entreprise. Il se retira à Pavie. De là, il fit faire au Pape des Propositions de Paix. Alexandre parut disposé à les écouter. Il envoya à Pavie les Evêques de Porto & d'Ostie, & le Cardinal de St. Pierre aux Liens. D'autre côté, l'Empereur nomma Philippe élu Archevêque de Cologne avec son Chancelier & son Protonotaire, pour traiter avec les Legats & les Recteurs des Villes de Lombardie: mais on ne pût rien conclure, & on crût que l'Empereur n'avoit engagé cette Negociation, que pour gagner du tems & suspendre pendant l'Eté les armes victorieuses des Lombards. Le Pape, voulant recompenser la Ville d'Alexandrie de sa fidelité envers le St. Siege, l'erigea en Evêché. Au contraire, pour punir la Ville de Pavie d'avoir adheré long-tems à l'Anti-Pape Octavien, & à l'Empereur Frederic excommunié, il priva son Evêque du Droit de faire porter la Croix devant lui, & du *Pallium* (99).

An de J.C.
1176.

Ordre de
Militaire
de St.
Jacques.

Vers le même tems, le Pape Alexandre approuva le nouvel Ordre Militaire de St. Jacques en Espagne, composé de Clercs & de Chevaliers, les uns gardant le celibat, les autres mariez, dont les femmes étoient comptées pour Sœurs de l'Ordre (100). Leur but étoit de combattre les Sarrafins, tant pour garantir les Chrétiens de leurs Incurfions, que pour les attirer eux-mêmes à la Religion Chrétienne. Ces Chevaliers avoient un Maître nommé Pierre Fernandez & plusieurs Commandeurs. Ils vivoient en commun sans avoir rien de propre, à l'exemple des premiers fidèles de Jerusalem. Ils étoient liez à l'Ordre, & ne pouvoient revenir au Siecle, ni passer à un autre Ordre, sans la permission du Maître: mais les veuves des Chevaliers pouvoient se remarier. Tout ce qu'ils avoient conquis, ou qui leur avoit été donné, appartenoit à l'Ordre, pourvû qu'il eut été possédé par les Sarrazins de tems immemorial, nonobstant les titres anciens que l'on eut pû produire. Les Clercs de l'Ordre devoient vivre en communauté, porter le surplis, administrer les Sacremens aux Chevaliers, & instruire leurs Enfans. Ils devoient gouverner les Eglises nouvelles bâties par l'Ordre, & elles étoient exemptes, à l'égard des Evêques des Dîmes, & de toutes redevances. Tout l'Ordre étoit exempt des Interdits generaux, & ceux qui le composoient, ne pouvoient être interdits, ni excommuniés, que par un Legat à *Latere*; Privilege, qui s'étendoit à leurs familles & à leurs Serviteurs. En reconnoissance de cette Immunité, l'Ordre devoit paier au Pape, tous les ans, dix Malaquins, forte de Monnoie d'Espagne. C'est ce qui paroît par la Bulle du Pape Alexandre soufrite par treize Cardinaux, & dattée de Ferentino le 5. de Juillet 1175.

Le

(98) *Acta Alex. ap. Baron.* 1174. & 1175.

(99) *Ital. Sac. tom. 4. p. 449. Acta ap. Baron.*

(100) *V. Tom. X. Concil. p. 1378.*

Le Roi d'Angleterre, s'étant reconcilié avec la Cour de Rome, demanda au Pape un Legat, qui lui fut envoyé (1). On crut que ce Prince ne l'avoit demandé, que parce qu'il avoit quelques sujets de plaintes à proposer contre la Reine Alienor son Epouse, par le Conseil de la quelle ses Enfans lui avoient fait la Guerre. Il l'avoit fait enfermer dans une Forteresse, & vouloit même la repudier; c'est pourquoi il eut recours à l'Autorité du Pape. Alexandre lui envoya Hugues, ou Hugucion, Cardinal Diacre du titre de St. Ange, c'est-à-dire de St. Michel, qui étoit de la famille de Pierre de Leon. Il arriva en Angleterre sur la fin du mois d'Octobre 1175. Le Roi le reçut avec grand honneur. Il vouloit gagner ses bonnes graces, & il y réussit, car le Legat lui permit d'abord de poursuivre devant ses Officiers Laïques les Clercs accusez d'avoir chassé dans ses bois: ce qui fut trouvé très-mauvais par le Clergé d'Angleterre; & on accusa Hugucion de s'être laissé gagner par les liberalitez du Roi. Vivien Prêtre Cardinal arriva en Angleterre peu de jours après le depart du Legat Hugucion (2). Il étoit destiné pour l'Ecosse & les Isles voisines, & pour l'Irlande (3). Le Roi lui envoya Richard Evêque de Winchestre, & Geoffroi Evêque d'Elie, pour lui demander de quelle autorité, il avoit ôsé entrer dans son Roiaume, sans sa permission. Le Legat, epouvanté par cette question, promit par serment de ne rien faire dans sa Legation contre la Volonté du Roi. Ainsi on lui permit de passer, & le Roi lui donna escorte, & le defraia jusques à ce qu'il arrivât sur les Terres du Roi d'Ecosse. Après y avoir demeuré quelque tems, il passa en Irlande; & tint à Dublin un Concile general de toute l'Isle (4); mais il n'en sortit pas aussi chargé d'argent qu'il esperoit, & il retourna en Ecosse.

L'Empereur Frederic n'avoit rien perdu de son grand courage par l'infortune qui l'avoit chassé d'Italie. Aiant reparé ses pertes, il voulut poursuivre sa vengeance, & il rentra en Lombardie. Vers la fin du mois de Mai de l'an 1176., aiant reçu les Troupes qu'il attendoit d'Allemagne, il commença à ravager les terres des Milanois, qu'il croioit surprendre; mais, ils étoient si bien sur leurs gardes, qu'ils marcherent fierement contre lui le Samedi 4. de Juin & donnerent une sanglante Bataille (5). L'Empereur, aiant eu son cheval tué sous lui, disparut, & fut quelque tems crû mort. Son Armée fut entierement defaite. Cette Victoire fut fatale à l'Empire, mais infiniment avantageuse aux Souverains Pontifes. Elle assura la Liberté, ou plutôt la Licence, des Villes de Lombardie, & ruina en Italie la Puissance des Empereurs Allemans. Frederic fut d'autant plus sensible à cette disgrâce, qu'aïant accoutumé de vaincre & de regner (6) au milieu des Lauriers

An de J.C.
1176.

Legation
en Angle-
terre.

L'Empe-
reur veut
quitter le
Schisme.

(1) *Gervas. an. 1175.*

(2) Ce Legat partit à la fin de Juin 1176. & Vivien arriva au mois de Juillet suivant.

(3) *Gervas. Chr.*

(4) *Tom. X. Concil. pag. 1481. 1739. Guil. Neubrig. lib. 3. c. 9.*

(5) *Acta Alex. ap. Baron. 1176. Boric. 1. par. p. 140. ap. Fleury; Hist. Eccl. Liv. LXXIII. §. 1.*

(6) *Heiss, Hist. de l'Emp. Liv. II. in Frid. 1. ad an. 1175.*

An de J.C.
1176.

riers & de la gloire, il se voioit contraint de fléchir, & d'abandonner un Parti qu'avec tant de hauteur il avoit soutenu aux yeux de toute la Chrétienté. Ce qui le piquoit le plus étoit de voir en même tems la plupart des Princes d'Allemagne se séparer de ses interêts. Entr'autres Henri Duc de Saxe & de Baviere, appelé, comme son Pere, le Superbe, l'abandonna tout-à-fait pendant le Siege qu'il avoit mis devant Alexandrie. L'Empereur fit ce qu'il pût pour le retenir: mais, celui-ci ne lui donna d'autre raison, si ce n'étoit qu'il ne vouloit point être excommunié. L'Evenement fit voir que ce Prince étoit poussé par le Pape, pour aller en Allemagne envahir l'Empire. Frédéric ne l'ignoroit pas; & pour ce sujet, il souhaitoit passionnement en lui-même de faire la Paix; vu même que le Prince Henri son fils aîné, qui commandoit sa flotte contre les Venitiens, avoit perdu une Bataille, & avoit été fait Prisonnier. Mais comme l'Empereur avoit le cœur grand, il ne jugea pas à propos de temoigner encore l'envie qu'il avoit de s'accommoder avec le Pape. Il rallie donc ses troupes, il fait de nouveaux efforts, & se met en peu de tems en état de disputer la Campagne à ses ennemis. En effet, il les battit. Et comme il étoit aussi fin Politique que grand Capitaine, il ne perdit point ce moment favorable, pour faire un Accommodement.

Negocia-
tions pour
la Paix.

Les Auteurs varient extrêmement sur les faits qui conduisirent les choses un heureux Accord. Mais, il me semble qu'on peut s'en tenir par préférence au Récit de Romuald Archevêque de Salerne. Ce Prelat étoit alors Ambassadeur du Roi de Sicile; & il fut en cette qualité temoin oculaire de tous les incidens. Il est au reste très-vraisemblable, qu'il parle sans deguifement, & sans flaterie. Voici donc ce qu'il dit (7): Que Frederic, ayant gagné une seconde Bataille sur les Lombards, fut en même tems sollicité & pressé par les Princes de l'Empire, de faire la Paix avec le Pape Alexandre, pour le bien & le repos de l'Eglise & de l'Empire; qu'il envoya vers lui, en qualité d'Ambassadeurs, les Archevêques de Mayence & de Magdebourg, l'Evêque de Worms, & le Sieur de Pafy son Secretaire, avec plein pouvoir de traiter l'Accommodement & de le conclure: qu'ils rencontrèrent le Pape à Anagni, & qu'ils en furent reçus avec d'autant plus de joie, que le St. Pere desiroit lui-même depuis long-tems la Paix. *Nous avons* (8) *une grande joie de votre arrivée, leur dit-il; & nous ne pouvons apprendre en ce monde de plus agreable nouvelle, que celle de la Paix; s'il est ainsi que notre Empercur, que nous reconnoissons pour le plus grand entre les Princes du Monde, vueille nous la donner veritable. Mais, afin qu'elle soit entiere, il faut qu'il la donne aussi à nos Alliez, principalement au Roi de Sicile, aux Lombards, & à l'Empercur de Constantinople.* Romuald ajoute, Que la Paix fut conclue bientôt après, & que l'on convint que le Pape & l'Empercur s'entreverroient au plutót pour la ratifier en personne. Le même Auteur nous apprend, que

(7) Romuald. Salern. Chr. inter Script. Ital. Edit. Muratori.

(8) Chr. Jo. Gen. an. 1176.

que les Ambassadeurs retournerent vers l'Empereur avec le Traité qu'ils avoient fait. Ce Prince l'approuva, à l'exception des moiens de Paix que le Pape avoit proposez à l'égard des Lombards; & il ne voulut pas les ratifier. Ce refus aiant été rapporté au Pape, on demeura d'accord de faire une autre Assemblée à Ferrare, où le Pape se rendit encore en personne, avec les Ambassadeurs, pour prendre d'autres mesures, & lever cette difficulté. La Negociation aiant trainé long-tems, quelques flatteurs s'étoient prévalus auprès de l'Empereur de l'absence des Ambassadeurs, qui étoient ses plus fideles & ses plus habiles Ministres, pour lui persuader qu'ils avoient favorisé le Pape dans leur Traité, au prejudice de la Reputacion de l'Empereur, & pour leurs interêts particuliers. L'Empereur, persuadé qu'on lui parloit sincerement, entra dans une si furieuse colere, qu'il desavoia ses Ambassadeurs, & se declara pour l'Anti-Pape Calixte; ce qu'il n'avoit pas voulu faire ouvertement jusqu'alors. Les Ambassadeurs, en aiant eu avis, prièrent le Pape Alexandre de vouloir envoyer un Nonce avec eux vers l'Empereur, pour demander la Ratification du Traité. Quand les Ambassadeurs & le Nonce furent arrivez, Frederic se fit faire le raport de leur Negociation, & ensuite il refusa de ratifier le Traité. Il demeura quelque tems dans cette resolution, cherchant les moiens de revoquer d'une maniere plausible le pouvoir qu'il avoit donné à ses Envoiez. Mais, les Archevêques de Mayence, de Cologne, de Trêves, & de Magdebourg, & l'Evêque de Worms, avec le Vice-Cancelier Godefroi, & le Secretaire Pafy, que l'Empereur avoit tous employez à cette Negociation, desirant prévenir les suites fâcheuses de cette rupture, firent représenter à l'Empereur par l'Archevêque de Mayence, que Sa Majesté pouvoit bien se souvenir de la Commission qu'elle leur avoit donnée d'aller à Anagni traiter avec le Pape. Que le St. Pere s'étoit conduit dans cette affaire en homme de bien: qu'on ne pouvoit pas douter qu'il ne desirât la Paix, & qu'il étoit allé en attendre la Ratification à Venise: qu'ils avoient appris, qu'à la persuasion de quelques Particuliers, Sa Majesté Imperiale n'avoit plus la même inclination pour l'Accomodement qu'ils venoient de conclure entre l'Empire & l'Eglise. Que cela étant, ils ne vouloient pas lui dissimuler, qu'ils étoient tout prêts de lui rendre leurs respects, & l'assister de leurs forces & de leurs Conseils, puis qu'ils y étoient engagez par serment, à cause de leurs Caracteres & de leurs Benefices: mais que, comme lui Empereur n'avoit de pouvoir que sur le Corps, & non pas sur l'Ame, ils n'étoient pas dans la disposition de la lui engager à leur damnation eternelle, ni de perdre le Ciel pour la Terre: & qu'ainsi ils lui declaroient, qu'ils étoient tout d'un commun consentement resolu de reconnoître Alexandre III. pour vrai Chef de l'Eglise, ne regardant Calixte que comme un faux Pape. Sur cette Declaration, continuë Romuald, l'Empereur rentra en lui-même; & changeant de pensée, il leur dit, qu'il étoit juste qu'il se conformât au sentiment de ses principaux Ministres & des Princes de l'Empire: qu'il falloit qu'ils contribuassent à faire executer ce qu'ils jugeoient salutaire & avantageux au

bien

An de J.C.
1176.

bien public; & que pour leur faire voir qu'il ne desiroit pas se separer d'eux, ni de leur conseil, il étoit prêt de faire partir le Comte Henri Dessa avec eux, & avec le Nonce du Pape, pour Venise, afin d'y confirmer par serment en son nom, le Traité qu'ils avoient fait. En effet, il les dépêcha en même tems; & ces Princes suivant cette resolution furent le lendemain à Venise, & executerent l'Ordre de l'Empereur. Il se mit aussi en chemin lui-même peu de tems après, pour s'y rendre dans le dessein de ratifier en Personne tout ce qui avoit été conclu, & de faire visite au Pape, comme il avoit fait à Adrien & à Victor.

Si le Pape
mit le
pied sur le
cou de
l'Empe-
reur.

Divers Auteurs (9), & entr'autres Fortunatus Ulmus, sont d'opinion que Frederic en arrivant à Venise fut foulé aux Pieds par le Pape, tandis que les Cardinaux chantoient à haute voix, & d'un ton insultant, ce Verset du Pseau-me: *Super Aspidem & Basiliscum ambulabis, & conculcabis Leonem & Draconem.* A quoi l'Empereur repondit: *Non tibi, sed Petro, cui successor es, pareo:* & le Pape repliqua: *Et mihi & Petro.* Mais, cette Fable paroît inventée à plaisir, pour donner un faux éclat au St. Siege: car, elle ne se trouve que dans des Auteurs trop proches de notre tems, pour être crûs sur un fait de cette importance, dont aucun Auteur contemporain n'a fait mention. Romuald lui-même n'en a rien dit, quoi qu'il raconte avec beaucoup d'exactitude les Negociations de la Paix entre Alexandre III. & l'Empereur Frederic. Cela suffiroit pour refuter solidement un Conte si mal imaginé, & si opposé au Caractere de l'Empereur. Mais, j'y ajouterai des Remarques fort judicieuses, que je viens de lire dans la *Bibliothèque Italique* (10). Romuald, disent les Auteurs de ce Journal, nomme tous les lieux par lesquels le Pape passa, pour venir d'Anagni à Venise. Son arrivée au Port de cette Ville ne fut point clandestine: il avoit avec lui plusieurs Cardinaux & plusieurs Evêques. En descendant de son Vaisseau, il alla loger dans le Palais Patriarchal. Dès le lendemain, le Doge Sebastien Zani, accompagné des Patriarches de Venise & d'Aquilée, se rendit auprès de lui pour le conduire en Procession à l'Eglise de St. Marc. Il paroît dans toute la narration de cette affaire, que Romuald n'a négligé aucune des circonstances propres à relever la Dignité Papale. Cependant, il ne fait nulle mention de celle qui a fait le sujet de la Dispute entre Fortunatus Ulmus & Contelor. Il dit seulement, que Frederic, en abordant le Pape, touché du St. Esprit, & adorant Dieu en Alexandre, sans faire attention à sa Dignité d'Empereur, quitta son Manteau Imperial, & se prosterna aux pieds du Pontife, le corps entier étendu sur terre. Mais que le Pape, le relevant en pleurant, le baisa, & lui donna sa Benediction; sur quoi les Allemans entonnerent le *Te Deum.* Le silence de Romuald, sur une circonstance aussi frappante que l'eut été celle d'un Empereur foulé aux pieds par un Pape, nous paroît, comme à ceux qui nient ce fait, une preuve très-forte de sa fausseté. Car 1. Romuald ne pou-

(9) Hartmannus Schedelius, *Chr. Noriberg.* Naucerus, vol. 2. *Chronograph. Gen. LX. p.*

846. *Sabellius, lib. VII. Rer. Venet. Dec. 1. c. 6.*

(10) *Bibliot. Ital. tom. VI. Art. 1. p. 16.*

pouvoit l'ignorer. Il étoit présent; & par le rang qu'il tenoit, soit comme Archevêque, soit comme Ambassadeur, à portée de voir les mouvemens du Pape & de l'Empereur. *Hæc autem omnia*, dit cet Auteur, après avoir raconté tout ce qui se passa à Venise, *quæ prædiximus ita gesta fuisse, nulli dubitationis, vel incredulitatis scrupulum moveant, quia Romualdus secundus, Salernitanus Archiepiscopus, qui VIDIT, & interfuit, scripsit hæc; & sciatis quia verum est testimonium ejus.* 2. On ne voit aucune raison qui ait pu engager ce Prelat à taire cette circonstance, si la chose étoit arrivée. Ce ne pouvoit être, s'il l'eut fait, que par ménagement pour l'Empereur. Mais ce ménagement auroit déplû au Pape, qu'on negligeat ce monument de sa Victoire & de sa Domination sur le premier Potentat de l'Occident. Or, Romuald, aiant à opter entre le Pape & l'Empereur, n'auroit pas balancé à preferer la faveur du premier à celle du dernier, sans parler de la dependance particuliere dans laquelle la qualité d'Ecclesiastique mettoit cet Archevêque, ni du penchant ordinaire aux hommes de favoriser plutôt ceux de leur ordre, que d'autres professions, on peut dire que Romuald paroît dans toute sa Narration plus attaché aux interêts d'Alexandre, qu'à celui de Frederic. Il le devoit même comme Ambassadeur du Roi de Sicile, lié au Pape, & qui porta la deference pour ce Pontife, jusqu'à refuser la fille de l'Empereur, que ce Prince lui fit offrir en Mariage, & à préférer une Princesse d'Angleterre, parce qu'Alexandre le lui conseilla, pour ses propres interêts, comme Romuald le raconte. 3. Enfin, Romuald étoit si fort dans les bonnes grâces du Pape, qu'il en obtint, pour lui & ses Successeurs, le Privilege de porter la Croix dans la Ville & le Diocese de Salerne. Il n'y a donc nulle apparence que cet Historien ait supprimé cette circonstance flétrissante pour l'Empereur. Ce silence seul doit au contraire faire regarder comme une pure Fable ce qu'ont débité là-dessus les Auteurs posterieurs. Soutenir, comme Fortunatus Ulmus, Moine du Mont-Cassin (11), que cette partie de la Chronique de Romuald est d'une autre main que ce qui précède, parce que le Stile en est différent, c'est montrer qu'on a negligé de faire une Observation, qui se presente naturellement; savoir, que Romuald n'aiant fait dans la premiere partie de son Ouvrage, que mettre bout à bout les morceaux des Auteurs qu'il copie presque mot à mot, il falloit nécessairement que son Stile, qui est celui de chaque Auteur qu'il copie, devint toujours moins poli: les Auteurs d'où il tire s'éloignant toujours des bons Siècles. Mais, par la même raison, il ne pouvoit qu'y avoir une grande difference, entre ce qu'il raconte de son Chef, & ce qu'il a tiré des autres. Jusqu'à son tems, ce n'est pas Romuald qui parle, c'est St. Jerôme, c'est Orose, &c. Mais c'est Romuald, qui raconte à sa maniere ce qu'il a vû. Voilà la raison de cette difference de Stile, dont il nous paroît qu'on ne peut disconvenir. Mais, ce qui pourroit faire soupçonner que ce morceau, concernant l'Affaire de Venise, n'est pas de la main de Romuald, c'est la maniere dont il au-

roit

(11) *Fortunatus Ulmus, in Histor. de Alexandri III. occulto Adventu Venetias. Tome III.*

An de J.C.
1176.

Reconci-
liation de
l'Empe-
reur avec
le Pape.

roit parlé de foi, non seulement en troisieme personne, mais encore avec peu de modestie : puisqu'il se donne, sans difficulté, pour un homme prudent & fort lettré. Après cette Discussion critique, il faut reprendre le fil de l'Histoire.

Le lieu de l'entrevuë avoit d'abord été fixé à Boulogne: pour complaire à l'Empereur, le Pape se rendit à Ferrare. Mais, le Chancelier Chrillien, qui ne s'y croioit pas en sureté, se retira en diligence à Venise. Le Pape le suivit pour conclure la Paix; & l'Empereur y vint aussi dans le même dessein, comme je l'ai dit. Le Pape ordonna aux Commissaires de s'assembler dans la Chapelle du Palais Patriarchal où il logeoit, & de commencer la Conference par la Paix des Lombards, qui étoit de plus longue discussion (12). On ne put en convenir, & le Pape proposoit une Trêve avec les Lombards & le Roi de Sicile, qui ne fut pas acceptée par l'Empereur. Enfin, le Traité fut conclu: & le soir même de l'Entrevuë dont j'ai parlé, Frederic envoya prier le Pape de celebrer la Messe à St. Marc le lendemain Fête de St. Jacques, parce qu'il desiroit l'entendre. Le Pape l'accorda, & comme il alloit à l'Autel, l'Empereur, sans manteau, & une verge à la main, fit la fonction d'Huissier, marchant devant lui pour chasser les Laïques du Chœur, & lui faire faire place. Il demeura dans le Chœur avec les Prelats & le Clergé Allemand, qui ce jour-là chanta l'Office. Après l'Evangile, le Pape monta au Jubé, pour prêcher, & comme il parloit Latin, il chargea le Patriarche d'Aquilée d'expliquer son Sermon en Allemand, pour satisfaire à la devotion de l'Empereur. Après le Sermon & le *Credo*, l'Empereur, avec les Seigneurs de sa Cour vint baiser les pieds du Pape, & faire son offrande. Il reçut la communion de la main d'Alexandre; & quand la Messe fut finie, il le conduisit jusqu'à la porte de l'Eglise (13). Quand il monta à cheval, il lui tint l'étrier, & le conduisit quelque tems, jusques à ce que le Pape lui donna sa Benediction, & lui permit de se retirer, le dispensant du reste du chemin jusqu'à la Mer. Le lendemain vers l'heure de None, l'Empereur rendit au Pape une visite d'amitié; il vint dans sa chambre avec peu de suite, & s'entretint familièrement avec les Cardinaux. La conversation entre le Pape & l'Empereur fut affectueuse & gaie, mêlée de quelques railleries, sans préjudice de leur Dignité.

Paix jurée.

Six jours après (14), la Paix fut jurée solennellement. L'Empereur, accompagné des Prelats & des Seigneurs de sa Cour, vint au Palais Patriarchal où logeoit le Pape. La Seance se tint dans la Sale, qui étoit longue & spacieuse. Le Pape s'assit au fonds dans un fauteuil, aiant des deux côtez ses Evêques & ses Cardinaux. Il fit asseoir l'Empereur à sa droite, au dessus des Evêques & des Cardinaux Prêtres, & Romuald Archevêque de Salerne à sa gauche au-dessus des Cardinaux Diacres (15). Quand on eut fait silence, le Pape fit un petit Discours, où il temoigna sa joie de la conversation

(12) Romuald.

(13) Chr. Gaufr. Vossens. Tom. 2. Bill. Lab. un Lundi.

(14) Le premier jour d'Août, qui étoit

(15) V. Romuald, Chr.

tion de l'Empereur, & finit en declarant qu'il le recevoit à bras ouverts, comme son cher fils, avec l'Imperatrice son Epouse & leur fils le Roi Henri. Ensuite, l'Empereur, aiant ôté son Manteau, se leva de son fauteuil, & commença à parler en Allemand. Christien, son Chancelier, expliqua en Italien vulgaire, ce qu'il disoit. Dans ce Discours, l'Empereur reconnut publiquement qu'il s'étoit trompé en suivant de mauvais conseils, & qu'il avoit attaqué l'Eglise croiant la defendre. Il remercia Dieu de l'avoir tiré d'erreur, & declara qu'il quittoit le Schisme, qu'il reconnoissoit Alexandre pour Pape legitime, & qu'il rendoit sa Paix au Roi de Sicile & aux Lombards. Ce Discours fut suivi de grandes Acclamations à la louange de l'Empereur. On apporta les Evangiles, les Reliques, & la vraie Croix; & par ordre de l'Empereur, Henri Comte de Dieffe jura sur l'Ame de ce Prince, qu'il observeroit la Paix entre l'Eglise & l'Empire, la Paix avec le Roi de Sicile pour quinze ans, & la Trêve de six ans avec les Lombards, comme les Commissaires l'avoient accordée & redigée par écrit. Douze Princes de l'Empire, tant Ecclesiastiques, que seculiers, firent le même serment. Aussi-tôt, Romuald Archevêque de Salerne, se leva & jura sur les Evangiles, que quand les Envoyez de l'Empereur seroient arrivez en Sicile, le Roi feroit jurer pour lui par quelqu'un des Seigneurs l'observation de la Paix pour quinze ans; & feroit faire le même serment par dix autres Seigneurs. Le Comte Roger jura comme l'Archevêque de Salerne. Les Recteurs des Villes de Lombardie, qui étoient presens, firent aussi le serment pour leur Trêve de six ans, & promirent de le faire faire par les Consuls & les Nobles de chaque Ville. Après l'Absolution de l'Empereur, ceux qui avoient suivi le Schisme vinrent en foule l'abjurer & se faire absoudre. Le Pape écrivit aux principaux Evêques de la Chrétienté, pour leur donner part de cette Paix & de la Réunion de l'Empereur à l'Eglise; on le voit par les Lettres qui nous restent à Pierre Abbé du Mont-Cassin, & Archevêque de Capouë (16), à Guillaume Archevêque de Rheims, à Richard Archevêque de Cantorberi, & à Roger Archevêque d'Yorck. Il en écrivit aussi au Roi de France. Au reste, il est remarquable, que l'Absolution de l'Empereur ne tombe que sur l'Excommunication, à cause du Schisme, sans qu'il soit fait aucune mention de réhabiliter ce Prince comme déposé par le Pape (17). Aussi avons-nous vû, que pendant le Schisme ses Sujets Catholiques, même les Ecclesiastiques, ne lui obéissoient pas moins qu'auparavant, tout excommunié qu'il étoit. Car, on avoit peine à se soumettre aux nouvelles Prétenfions de Gregoire VII. touchant la Déposition des Souverains.

Le Dimanche quatorzieme jour d'Août veille de l'Assomption, le Pape Alexandre tint un Concile à Venise (18) dans l'Eglise de St. Marc avec ses Evêques & ses Cardinaux, les Evêques & les Abbez d'Allemagne, de Lombardie, & de Toscane. L'Empereur, le Doge Sebastien Zani, & les Envoyez

Concile.
de Venise.

(16) *Ad. Bar. Tom. X. Concil. p. 1244.*
1245. 1318. *Ep. 39.*

(17) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXXIII. §. 6.*

(18) *Acta Alex. Romuald. Tom. X. Concil.*

An de J. C.
1176.

voiez du Roi de Sicile y assisterent avec une grande multitude de Peuple. Après les Litanies & les Prieres accoutumées, & un long Sermon sur la Paix, le Pape fit donner des Cierges allumez à l'Empereur & aux autres Assistans, tant Clercs, que Laiques: puis, il prononça Excommunication contre quiconque troubleroit la Paix qui venoit d'être faite: aussi-tôt, on jetta & on éteignit les Cierges, en disant: *Ainsi soit-il.*

Lettre du
Pape au
Prêtre
Jean.

Tandis que le Pape étoit à Venise, il écrivit une Lettre à un Roi des Indes, nommé le Prêtre Jean, Chrétien, mais Nestorien, qui regnoit à l'extrémité de l'Orient. Voici comment le St. Pere parle à ce Prince (19):

„ Nous avons appris il y a long-tems par le raport de plusieurs personnes
 „ que vous faites profession de la Religion Chrétienne: que vous vous ap-
 „ pliquez aux bonnes œuvres, & cherchez à plaire à Dieu. Mais, le Mede-
 „ cin Philippe notre Ami dit avoir appris sur les lieux vos dispositions par
 „ les Grands de votre Roiaume; & que vous voulez être instruit de la Doc-
 „ trine Catholique, & n'avoir point d'autre Foi que celle du St. Siege. Il
 „ ajoute, que vous desirez ardemment avoir une Eglise à Rome, un Autel à
 „ St. Pierre, & un dans l'Eglise du St. Sepulchre; où des hommes sages
 „ de votre Roiaume puissent demeurer, pour se mieux instruire de la Doc-
 „ trine Catholique, & vous en instruire ensuite, vous & les vôtres. C'est
 „ pourquoi nous vous envoions le même Medecin Philippe, homme habi-
 „ le & prudent, que nous vous prions de recevoir favorablement, d'écou-
 „ ter ce qu'il vous dira de notre part, & d'envoier avec lui vers nous des
 „ personnes considerables chargées de vos Lettres, qui nous expliquent am-
 „ plement vos intentions. „ Cette Lettre est dattée de Ripalte le 28. de
 Septembre.

Le Pape
& l'Empe-
reur se se-
parent.

Avant que de partir de Venise, le Pape & l'Empereur nommerent cha-
 cun trois Commissaires pour la Restitution des Terres de l'Eglise, dont l'Em-
 pereur étoit en possession. Ensuite, l'Empereur, prit congé du Pape & re-
 tourna à Cefene. Le Pape partit après lui vers la mi-Octobre sur quatre
 Galeres Venitiennes, & arriva à Siponte le 29. du mois, d'où il passa à
 Troye, puis à Benevent, & enfin il arriva à Anagni le quatorzieme de
 Decembre, après une année entiere d'absence. Le recit de ce voiage &
 de tout ce qui s'y passa est principalement tiré de deux Originaux des Actes
 du Pape Alexandre écrits par un homme de sa suite, & de la Chroni-
 que de Romuald Archevêque de Salerne, un des Envoyez du Roi de
 Sicile.

Legation
en France.

Le Pape Alexandre avoit envoyé pour Legat en France Pierre Cardinal
 Prêtre du titre de St. Chryfogone. Celui-ci exerçoit l'Autorité prétenduë
 de son Maître tandis que la Paix se negocioit à Ferrare entre l'Empire &
 le St. Siege. Ce fut de cette Ville que le Pape écrivit à son Legat Pier-
 re de presser l'execution du Mariage accordé entre Richard second fils du
 Roi d'Angleterre, & Alis fille du Roi de France: en sorte que si dans qua-
 ran-

(19) *Alex. Epist.* 48.

rante jours après son admonition le Roi d'Angleterre n'y satisfait de sa part, le Legat prononce Interdit sur toutes les Terres de son Obéissance; & enjoigne aux Archevêques de Cantorberi & de Bourdeaux & à l'Evêque de Poitiers de le faire observer (20). Le Legat executa cet ordre (21), & le Roi Henri, qui étoit en Angleterre, l'ayant appris en appella au Pape, & passa aussi-tôt en Normandie, où il eut une Conference avec le Roi Louis à Ivry, le 22. de Septembre 1177. en presence du Legat & des Grands des deux Roiaumes. Les deux Rois y firent un Traité de Paix & d'Alliance, avec promesse de se croiser, & de faire ensemble le Voiage de Jerusalem; mais ce Projet n'eut point de suite.

An de J.C.
1167.

Cependant, les Vaudois & les Albigeois se fortifioient dans la Province de Toulouse. Pour les rendre odieux, on s'efforçoit de les faire passer pour de purs Manichéens; & l'on enflama si bien le Zele des Rois de France & d'Angleterre, que ces Monarques, après avoir fait leur Paix, resolurent, en 1178. d'aller en personne convertir ou exterminer ces Heretiques (22); mais, quelque tems après, ils comprirent, sans doute, qu'il ne leur convenoit pas de commettre ainsi leur autorité: de sorte qu'ils jugerent plus à propos de lâcher contr'eux des Gens d'Eglise. Plusieurs Prelats furent choisis pour cette Expedition sacrée, & ils avoient à leur tête le Legat Pierre de Chryfogone. Quand ils arriverent à Toulouse, ils trouverent que le Chef des Heretiques étoit un nommé Pierre Moran, homme avancé en age, qui avoit deux Chateaux, un dans la Ville & l'autre dehors, de grandes Richesses, beaucoup de Parens & d'Amis, & il étoit distingué entre les plus considerables. On commença par lui les Procedures. Tous ses Biens furent confisqués, & lui banni du Pais, avec ordre d'aller servir les Pauvres pendant trois ans à Jerusalem. Au reste, je marquerai ici le commencement des Vaudois. „ Ce fut environ l'an de Notre Seigneur „ (23) mille cent soixante, que peine de mort fut apposée à quiconque „ ne croiroit que (les paroles sacramentales prononcées par le Prêtre) le „ Corps de Notre Seigneur Jesus-Christ ne fut en l'Hostie, sous les accidens „ du pain, la rondeur & la blancheur, voire ce mesme Corps aussi gros & „ aussi grand comme il a esté en l'arbre de la croix, le pain s'évanouissant „ & estant transubstantié en la Chair de Christ. Il étoit enjoint d'adorer „ l'hostie, à laquelle on tapissoit les ruës, on se mettoit à genoux devant „ elle, on l'appelloit Dieu, on se battoit la Poitrine devant elle, on l'enfermoit au Ciboire pour l'adorer, comme il se pratique encore aujourd'hui. . . . Pierre Valdo, Citoyen de Lion, fut des plus courageux pour „ s'opposer à telle Invention, & taxa plusieurs autres Corruptions, les quelles avec le tems s'estoient glissées dans l'Eglise Romaine; disant, qu'elle „ avoit laissé la Foi de Jesus-Christ, qu'elle estoit la Paillarde Babilonique, „ le Figuier sterile lequel le Seigneur avoit jadis maudit. Qu'il ne falloit point

An de J.C.
1178.

Vaudois
persecutez.

(20) *Alex. Epist.*

(21) *Roger. Hoved. an. Gervaf. Chr.*

(22) *Gervaf. Chr. Roger. Hoved. Rob. de*

Monte, an. 1178.

(23) *Perrin, Hist. des Vaudois, Liv. I, Ch. I.*

An de J.C.
1178.

„ point obéir au Pape, d'autant qu'il n'étoit point Chef de l'Eglise. Que
 „ la Moinerie estoit une Charogne puante, & les Vœux des Cautes & mar-
 „ ques de la grand' Beste. Que le Purgatoire, Messes, Dedicaces des Tem-
 „ ples, Venerations des Saincts, & commemorations des morts, n'esto-
 „ yent qu'inventions des Diabes & attrapes d'Avarice. Valdo fut d'au-
 „ tant plus attentivement escouté, qu'il estoit en grande estime pour son
 „ erudition & pieté, & en oultre faisant des grandes aumones de ses biens
 „ aux souffreteux: avec le pain materiel pour nourrir leur corps, il les
 „ exhortoit à chercher principalement Jesus-Christ vrai pain de leurs Ames.
 „ Plusieurs Historiens ont escrit, qu'il print resolution de mener une vie
 „ irréprehenfible, approchant le plus qu'il pourroit de celle des Apôtres,
 „ sur l'occasion d'un funeste accident arrivé inopinément. C'est qu'e-
 „ tant un soir en certaine Compagnie de ses Amis, après souper lorsqu'ils se
 „ recreoyent ensemble, un des assistans tomba mort en terre, ce qui effra-
 „ ya tous ceux qui estoient presens. Valdo en fut touché au vif, & par ce
 „ traict de la Justice Divine, fut porté à un extraordinaire amendement,
 „ vacquant à la Lecture des Saintes Escritures, cherchant en icelles son sa-
 „ lut, mit au jour quelques traités des Anciens, & instruisoit continuelle-
 „ ment les Pauvres qui accouroient à luy pour participer à ses Aumosnes.
 „ L'Archevesque de Lion, nommé Jean de Belles Mayons, adverti que Val-
 „ do faisoit profession d'enseigner le Peuple, blasmoit hardiment les Vices,
 „ Luxe, Arrogance des Papes & de leur Clergé, luy deffendit de plus te-
 „ nir tel propos, n'y d'enseigner aucun, veu qu'estant personne Laïque,
 „ il excedoit les bornes de sa condition, & partant qu'il se contint en icel-
 „ le, sous peine d'excommunication, & d'estre procedé contre luy, com-
 „ me contre un heretique. Valdo replicqua, qu'il ne se pouvoit taire en
 „ chose de si grande importance qu'estoit le salut des hommes: & qu'il ai-
 „ mieux obéir à Dieu qui luy enjoignoit de parler, qu'aux hommes qui
 „ luy commandoient de se taire. Sur cette replicque l'Archevesque se
 „ mit en devoir de le faire apprehender, mais il n'en peut venir à bout,
 „ d'autant que Valdo estant fort apparenté & cheri de plusieurs, il substi-
 „ stoit dans Lion à couvert, sous la faveur de ses amis, par l'espace de
 „ trois ans. Le Pape Alexandre troisieme du nom, ayant entendu que
 „ desja dans Lion plusieurs personnes revocquoient en doute son Autorité
 „ souveraine sur toute l'Eglise, craignant que ce commencement de Re-
 „ bellion ne chocquast plus avant sa Dignité, il anathematiza Valdo & ses
 „ adherens, & commanda audit Archevesque de proceder contr'eux par Cen-
 „ sures Ecclesiastiques, voire jusqu'à entiere extirpation. Claude Rubis
 „ dit que Valdo & les siens furent entierement chassés de Lion, & Albert
 „ de Capitaneis dit qu'ils ne peurent estre du tout exterminés: autre chose
 „ n'avons-nous peu apprendre de cette premiere Persecution, si-non que les
 „ reschapés de Lion, lesquels de Valdo furent appellés Vaudois, le sui-
 „ virent, puis s'espandirent en diverses bandes & lieux. „
 „ Retournons en Italie. Nous y verrons d'abord le Pape rentrer dans Ro-
 me

me comme en triomphe. Car, tout le Clergé & le Peuple de Rome, voiant que l'Empereur Frederic s'étoit soumis au Pape, & que le Schisme étoit fini, jurèrent par deliberation commune de rappeler Alexandre, pour faire cesser les maux que sa longue absence avoit caufez, tant au temporel qu'au spirituel (24). Ils envoyerent donc à Anagni sept des principaux Citoïens Romains avec des Lettres du Clergé, du Senat, & du Peuple, pour le prier de revenir: mais le Pape, considerant qu'après l'avoir rappelé de France, ils avoient bientôt recommencé à le maltraiter, ne crut pas devoir rentrer à Rome sans avoir pris ses sûretés. Pour cet effet, il envoya, avec les sept Deputez des Romains, Hubalde Evêque d'Oflic, Rainier Prêtre Cardinal de St. Jean & St. Paul, & Jean Diacre Cardinal de St. Ange; qui, après une longue Negociation, firent regler par deliberation de tout le Peuple; Que les Senateurs, à leur Election, feroient Foi & Hommage au Pape: Que les Romains lui restitueroient l'Eglise de St. Pierre & les Droits regaliens, dont ils s'étoient emparez: Qu'ils observeroient inviolablement la Paix & la sûreté, tant à l'égard du Pape, que des Cardinaux, leurs biens, & tous ceux qui viendroient vers le Pape, ou qui en retourneroient. Ensuite, les Senateurs vinrent trouver le Pape, avec les trois Cardinaux; & après lui avoir baïfé les pieds, ils jurèrent publiquement l'observation de toutes ces conventions. Alors, le Pape se prépara à retourner à Rome, & le jour de St. Gregoire 12. de Mars, il partit de Tusculum, après la Messe. Le Clergé de Rome vint bien loin au devant, avec les Banieres & les Croix, ce qu'on ne se souvenoit point qui eut été fait à aucun Pape. Les Senateurs & les Magistrats venoient au son des Trompettes, les Nobles & la Milice en bel Equipage, le Peuple à pied avec des rameaux d'olivier, chantant les acclamations ordinaires de louanges. La presse étoit si grande à lui baïser les pieds, qu'à peine son cheval pouvoit-il marcher, & sa main étoit lassée de donner des benedictions à droite & à gauche, à tour de bras. On le conduisit ainsi jusques à l'Eglise de Latran, où après avoir congédié le Peuple & les Cardinaux, il monta au Palais, & se mit au Lit avant le repas, tant il étoit fatigué; car, il étoit avancé en âge. Le lendemain, il tint Consistoire, & reçut au baïser des pieds une multitude infinie de Clercs & de Laïques: puis, il fit les Stations ordinaires du Carême, & le Dimanche suivant qui étoit *Letare*, il alla en Procession à Sainte Croix. Enfin, le jour de Pâques, il porta la Thiare avec la Couronne nommée le Regne.

Dès la fin de l'année précédente, l'Anti-Pape Jean de Strume, autrement Calixte, aiant appris la Reconciliation de l'Empereur avec Alexandre, quitta secrettement sa residence de Viterbe, & vint au Mont d'Albane sous la protection de Seigneur du Chateau (25). Mais l'Empereur, pour montrer qu'il n'y prenoit point de part, desia & mit au Ban de l'Empire l'Anti-Pape & ses Defenseurs, s'il ne venoient au plutôt à l'Obéissance du Pape. Alexandre étant retabli à Rome, comme il étoit à Tusculum le 29. d'Aout

1178.

An de J.C.
1178.Alexandre
III. rentre
à Rome.Soumis-
sion de
l'Anti-Pa-
pe Calixte.(24) *Acta Alex. ap. Baron. an. 1178. §. 1.*(25) *Acta ap. Baron. an. 1177.*

An de J. C. 1178. Jean de Strume vint le trouver avec quelques-uns de ses Clercs, & en presence des Cardinaux & de plusieurs autres, confessa publiquement son peché, demanda pardon, & abjura le Schisme (26). Le Pape, suivant sa douceur naturelle, ne lui fit aucun reproche, & lui declara que l'Eglise Romaine le recevoit avec joie pour son fils & lui rendroit le bien pour le mal. En effet, le Pape le traita toujours depuis avec honneur dans sa Cour, & le reçut même à sa table. Cependant, le 29. Septembre, quelques Schismatiques élurent encore pour Anti-Pape Landositino de la Famille des Frangipanes, qu'ils nommerent INNOCENT III. Un Chevalier, frere de l'Anti-Pape Octavien, le prit sous sa protection, en haine du Pape Alexandre, & lui donna une Forteresse, qu'il avoit près de Rome.

An de J. C. 1179. Pendant le long Schisme qui avoit déchiré l'Eglise & l'Empire, il s'étoit introduit de grands Abus. Le Pape Alexandre, voulant y remedier, indiqua un Concile General à Rome (27), pour le premier Dimanche de Carême de l'an 1179. comme il paroît par la Lettre à l'Archevêque de Pise & à tous les Evêques & les Abbez de Toscane. Plusieurs, à qui il étoit impossible de faire le voiage, en furent dispensés pour de l'argent. Ce qui donna lieu de croire que cette Convocation étoit une Invention interessée de la Cour de Rome. C'est ainsi qu'en parle Guillaume de Neubrige Auteur du tems (28). Il y eut trois cens Evêques à ce Concile, qui se tint dans l'Eglise de Latran, où le Pape étoit sur un Siege élevé avec les Cardinaux, les Prefets, les Senateurs & les Consuls de Rome. Il y eut trois Sessions, & l'on y fit vingt-sept Canons: en voici la substance (29). Pour prevenir les Schismes, si dans l'Electioin du Pape les Cardinaux ne s'accordent pas assez pour la faire unanimement, celui-là sera reconnu pour Pape qui aura les deux tiers des voix. Et celui qui, n'ayant que le tiers, ou moins des deux tiers, en prendra le nom, sera privé de tout Ordre sacré & excommunié; en sorte qu'on ne lui accordera que le Viatique à l'extremité de la vie. La même peine s'étendra sur ceux qui l'auront reçu pour Pape. Le tout sans préjudice des Canons, qui ordonnent, que la plus grande & la plus saine partie doit l'emporter, parce que dans les autres Eglises les difficultés peuvent être décidées par leurs Superieurs, au lieu que l'Eglise Romaine n'a point de superieur. Nous declarons nulles les Ordinations faites par Octavien, Gui, & Jean de Strume; & nous ordonnons que ceux qui ont reçu d'eux des Dignitez Ecclesiastiques ou des Benefices en soient privés. Nous cassons les Alienations par eux faites des Biens Ecclesiastiques; & nous decla- rons suspens des Ordres sacrez & des Dignitez, ceux qui volontairement ont fait serment de tenir le Schisme. . . . Puisque l'Apôtre se nourrissoit lui & les siens du travail de ses mains, pour ôter tout prétexte aux faux Apôtres, & n'être point à charge aux fideles (30), nous ne pouvons souffrir que quelques-uns de nos Freres les Evêques obligent leurs Inferieurs, par les

(26) Romuald, Chron.

(27) Tom. X. Concil. p. 156.

(28) Guillel, Neubrig. lib. 3. c. 2.

(29) Tom. X. Concil. p. 1607.

(30) 1. Theff. I. 2. Theffal. III.

les grands frais des visites, à vendre les ornemens des Eglises, & à confumer en un moment ce qui auroit suffi pour les faire subsister long-tems. C'est pourquoi nous ordonnons que les Archevêques dans leurs visites aient tout au plus quarante ou cinquante Chevaux, les Cardinaux vingt cinq, les Evêques vingt ou trente, les Archidiaques sept, les Doïens & leurs Inferieurs deux. Ils ne meneront point de Chiens ou d'Oiseaux pour la chasse, & se contenteront pour leur table d'être servis suffisamment & modestement. Les Evêques n'imposeront ni tailles, ni exactions sur leur Clergé: ils pourront seulement en cas de besoin lui demander un secours charitable. . . . Le Concile defend comme des Abus horribles de rien exiger, pour l'Intronisation des Evêques ou des Abbez, pour l'Installation des autres Ecclesiastiques, ou la prise de possession des Curez: pour les Sepultures, les Mariages, & les autres Sacremens: en sorte qu'on les refuse à ceux qui n'ont pas de quoi donner. Et il ne faut point, dit le Concile, alleguer la longue Coutume, qui ne rend l'Abus que plus criminel. Il defend aussi aux Evêques & aux Abbez d'imposer aux Eglises de nouveaux cens, ou de s'approprier une partie de leurs revenus. Mais, ces sages Reglemens ont toujours été mal observez: les mêmes Desordres regnent aujourd'hui.

An de J.C.

1179.

*Pourquoi ceux qui devoient imiter les Apôtres,
Ont-ils seuls plus de bien qu'il n'en faut pour dix autres?
On devoit bien regler un tel dereglement,
Et montrer aux Pasteurs à vivre sobrement.
On ne voit que des gens de Mitres & de Crosses,
Faire aujourd'hui rouler de superbes Carosses.*

*On parle des Impôts dont la France est remplie:
Tout le Monde en murmure, & tout le Monde en crie:
Qu'est-ce en comparaison de tant d'injustes Droits,
Qu'aujourd'hui les Pasteurs levent en tant d'endroits?
Tout le Monde en naissant doit à la Sacristie,
Il faut payer l'entrée & payer la sortie.
Enfin tous les Pasteurs, par un fatal accord,
Trouvent de quoi gagner en la vie, en la mort.
Bonne condition, qui donne de quoi vivre,
En lisant seulement quatre feuillets d'un Livre!*

*Jamais aucun credit ne se fait à l'Eglise:
N'avez-vous point d'argent? La Croix de bois est mise (*).*

Le Concile condamna beaucoup d'autres Abus; mais, il ne les abolit pas. Il renouvela les Reglemens pour la Continence des Clercs; & les Defenses à ceux qui sont dans les Ordres sacrez de se charger d'affaires temporelles.

On

(*) Satire XII, attribuée à Mr. Despreaux.
Tom. III.

An de J.C.
1179.

On défend la pluralité des Benefices, qui dès-lors étoit venuë à tel excès, que quelques-uns en avoient jusques à six, & possédoient plusieurs Cures, d'où il arrivoit, qu'ils ne pouvoient résider, ni faire leurs fonctions, & que plusieurs dignes Ministres de l'Eglise manquoient de subsistance. Voici comment cet Abus s'étoit introduit: „ Comme les anciens Canons subsistoient „ encore, dit Frà-Paolo (31), un Clerc ne pouvoit pas avoir deux titres, „ ni par consequent deux Benefices. Mais, les revenus venant à diminuer, „ ou par les ravages de la Guerre, ou par les Inondations, l'on conféroit „ un Benefice à quelque Clerc, qui en possédoit déjà un, pourvû qu'il pût „ vaquer à tous les deux. Ce qui se pratiqua depuis, non pas en faveur du „ Beneficier, mais de l'Eglise, afin que, ne pouvant pas avoir à soi un „ Ministre particulier, faute d'un revenu suffisant pour l'entretenir, elle ne „ laissât pas d'être servie. Mais, sous couleur qu'un Benefice ne suffisoit pas „ pour vivre, & que personne ne vouloit s'en charger, on prit le train d'en „ donner plusieurs à un seul, bien que cela ne parut point nécessaire pour „ le service des Eglises; & peu à peu on leva le Masque, en faisant, en fa- „ veur du Beneficier, ce qui ne se faisoit auparavant, qu'en considération „ de l'Eglise. Et comme le Monde se scandalisoit de cette nouveauté, il „ fallut la colorer honnêtement, en ajoutant à la distinction de Benefices „ de résidence & de non-résidence, laquelle avoit passé, celle de compati- „ bles & d'incompatibles, par où l'on appelloit incompatibles entr'eux les „ Benefices à résidence; & compatibles ceux de non-résidence, qui peu- „ vent être joints entr'eux & avec les autres. „ Par le 19. Canon, le Con- „ cile défend, sous peine d'Anathême, aux Recteurs, Consuls, ou autres „ Magistrats des Villes, d'imposer aux Eglises aucune charge, soit pour four- „ nir aux Fortifications ou expéditions de Guerre, soit autrement; ni de di- „ minuer la Jurisdiction des Evêques & des autres Prelats sur leurs sujets. „ J'entens ici la Jurisdiction temporelle. On permet néanmoins au Clergé „ d'accorder quelque subside volontaire, pour subvenir aux nécessitez publi- „ ques, quand les facultez des Laiques n'y fussent pas.

Peines
contre les
Hereti-
ques.

Enfin, le dernier Canon du Concile de Latran est conçu en ces termes: „ L'Eglise, comme dit St. Leon (32), bien qu'elle rejette les executions „ sanglantes, ne laisse pas d'être aidée par les Loix des Princes Chrétiens; „ & la crainte du supplice corporel fait quelquefois recourir au remede „ spirituel. Or, les Heretiques, que l'on nomme Cathares, Patarins, ou „ Publicains (c'étoient les Vaudois) se sont tellement fortifiez dans la Gas- „ cogne, l'Albigeois, le Territoire de Toulouse, & en d'autres lieux, qu'ils „ ne se cachent plus, mais ils enseignent publiquement leurs erreurs. C'est „ pourquoi nous les anathematisons, eux & ceux qui leur donnent protection „ ou retraite; & s'ils meurent dans ce peché, nous défendons de faire d'o- „ blation pour eux, ni de leur donner la Sepulture entre les Chrétiens. „ Quant aux Brabançons, Arragonois, Navarrois, Basques, Cottereaux „ &

(31) Frà Paolo, *Hist. du Conc. de Trente.*
Liv. II.

(32) Leo. *Epist. 15. al. 93. ad Iurib.*

„ & Triaverdins, qui ne respectent ni les Eglises, ni les Monasteres, &
 „ n'épargnent ni Veuves, ni Orfelins, ni âge, ni sexe, mais pillent &
 „ desolent tout comme des Paiens, nous ordonnons pareillement que ceux
 „ qui les auront soudoiez, retenus ou protegez, soient denoncez excom-
 „ muniez dans les Eglises, les Dimanches & les Fêtes, & ne soient absous,
 „ qu'après avoir renoncé à cette pernicieuse Societé. Or, tous ceux qui
 „ s'étoient engagez à eux par quelque Traité doivent savoir, qu'ils sont
 „ quittes de tout hommage ou serment qu'ils pourroient leur avoir fait. Au
 „ contraire, nous leur enjoignons à eux & à tous les fideles, pour la remis-
 „ sion de leurs pechez, de s'opposer courageusement à ces ravages, & de
 „ defendre les Chrétiens contre ces malheureux; dont nous desirons que les
 „ biens soient confisquez, & qu'il soit libre aux Seigneurs de les reduire en
 „ Servitude. Quant à ceux qui mourront vraiment penitens en leur fai-
 „ sant la Guerre, ils ne doivent point douter qu'ils ne reçoivent le pardon
 „ de leurs Pechez & la récompense éternelle. Nous remettons aussi, à tous
 „ ceux qui prendront les Armes contr'eux, deux années de leur Penitence;
 „ laissant à la discretion des Evêques de leur accorder, selon leur travail,
 „ une plus grande indulgence; & cependant nous les recevons sous la pro-
 „ tection de l'Eglise, comme ceux qui visitent le St. Sepulchre. Mais
 „ ceux, qui mepriseront les Exhortations des Evêques pour prendre les Ar-
 „ mes contre ces Mechans, seront excommuniez. „ Nous verrons bien-
 „ tôt les funestes suites de ce violent Decret.

An de J.C.
 1179.

L'entreprise du Pape sur le Roiaume d'Ecosse merite d'être racontée. Un Schisme qui se forma dans l'Eglise de St. André, sur l'Electio[n] d'un Evêque, y donna occasion. Les Chanoines avoient élu le Docteur Jean, mais le Roi Guillaume choisit Hugues son Chapelain, & le fit sacrer, par les Evêques de son Roiaume; malgré l'Appellation que Jean avoit interjettée au Pape, pour juger ce Différend (33). Alexandre III. ne manqua pas d'envoier en Ecosse Alexis Soudiacre de l'Eglise Romaine, qui dep[os]a Hugues, comme intrus par violence, confirma l'Electio[n] de Jean, & le fit sacrer avec la permission du Roi, qui y consentit par le Conseil des Evêques, pour faire lever l'Interdit que le Legat avoit jetté sur le Diocèse de St. André. Mais aussi-tôt après le Roi defendit à Jean de demeurer dans son Roiaume. Cependant, Hugues se portoit pour Evêque comme auparavant (34). Il partit pour aller à Rome; & il emporta la Chapelle Episcopale avec l'anneau & la crosse. Le Legat Alexis l'excommunia, & le Pape confirma la sentence par une Lettre adressée aux Prelats d'Ecosse & au Clergé particulier de St. André (35). Le Pape fit plus. Il donna la Legation d'Ecosse à Roger Archevêque d'Yorc. Il y eut une Conference entre les Anglois & les Ecossois. Les premiers demandoient instamment que les Evêques d'Ecosse reconnussent l'Archevêque Roger pour leur Metropolitan;

Entreprise
 du Pape
 en Ecosse.

(33) Roger Hoved.
 (34) Alex. III. Epist. 55.

(35) Epist. 56.

An de J.C.
1179.

tain; & le Legat du St. Siege n'oublia rien pour en venir à bout. On disputa long-tems & vivement sur ce sujet, en presence du Roi Guillaume. Enfin, les Ecoffois repondirent qu'il y avoit peu de leurs Prelats à l'Assemblée; & qu'ils ne pouvoient forcer les absens à se soumettre à l'Archevêque d'Yorck. Ainsi l'affaire fut renvoyée à une autrefois. Cependant, le Roi d'Ecosse envoya des Deputez à Rome, qui revinrent joieux dans leur Patrie, parce que le Pape Alexandre III. aiant entendu & pesé leurs raisons, les delivra du joug de l'Angleterre (36). Auparavant, le St. Pere avoit ordonné à l'Archevêque d'Yorck, que conjointement avec Hugues Evêque de Durham, il excommuniât le Roi d'Ecosse & mit son Roiaume en Interdit, s'il ne laissoit l'Evêque Jean en possession paisible de l'Eglise de St. André: il defendit aussi à ce Prelat de quitter ce Siege par crainte ou autrement, ou d'en accepter un autre, sous peine de les perdre tous deux. Il écrivit aussi au Roi d'Ecosse, le menaçant, s'il n'obéissoit, de remettre son Roiaume en sujettion (37), sans doute du Roi d'Angleterre. C'étoit assez bien imiter l'orgueilleuse présomption de Gregoire VII. Mais le Roi Guillaume, insensible à ces menaces, chassa de son Roiaume Jean Evêque de St. André & son Oncle Mathieu Evêque d'Aberden. Ainsi l'Archevêque d'Yorck, l'Evêque de Durham, & le Legat Alexis, executant leur commission, excommunièrent le Roi, & mirent son Roiaume en Interdit.

L'Anti-
Pape Lando
do se sou-
met.

La bonne fortune d'Alexandre le fit triompher de son concurrent. L'Anti-Pape Lando fut contraint de se soumettre, faute d'appui. Le Pape, plus indigné contre ce Rebelle, que contre les précédens, qui avoient l'Empereur pour eux, & un Parti considerable, tint conseil avec les Cardinaux, & de leur avis fit sa Paix avec leurs Confreres, Parens de l'Anti-Pape Octavien, dont le frere étoit le protecteur de Lando. Il acheta de lui pour une grosse somme le Château de Palombara, qui étoit la retraite de cet Anti-Pape; & le prit ainsi par l'industrie de Hugues Cardinal Diacre autrement Hugucion de la famille de Pierre de Leon. Lando vint se jeter aux pieds du Pape, qui le fit enfermer à Cava, avec ses Sectateurs (38). Ainsi le Schisme fut entierement éteint.

An de J.C.
1181.
Nouvelle
Croisade.

Cependant, les affaires des Latins étoient en Orient dans un fort triste état (39). La Puissance de Saladin étoit redoutable, & les forces des Infideles étant réunies faisoient trembler les Chrétiens. Ces derniers étoient extrêmement affoiblis par leurs mesintelligence, par la corruption de leurs mœurs, & par leur incapacité dans la Guerre & les exercices Militaires. Enforte que les Sarrafins faisoient des progrès considerables, sans beaucoup de peine. Le Pape Alexandre, aiant appris ces tristes nouvelles, écrivit deux Lettres (40), l'une à tous les Princes & à tous les fideles; l'autre à tous

(36) Buchanan, *Rerum Scoticarum liber.* an. 1180. §. 8.
VII. p. 214.

(37) *Epist.* 7.

(38) *Auct. Aqui Cinct.* an. 1179. V. Page

(39) *Guil. Tyr. lib. XXI. c. 6. 7. &c.*

(40) *Alexand. Epist.* 59. 60.

tous les Prelats, l'une & l'autre dattée de Tusculum le 16. de Janvier, par les quelles il represente l'extrême danger où se trouve le Roiaume de Jerusalem, dont le Roi Baudouin affligé de la Lepre est peu en état d'agir, & où l'on manque de braves gens & de bons conseils. Il exhorte tous les fideles à marcher au secours de leurs freres d'Orient. Il dit que ce n'est pas être Chrétien, que de n'être pas touché des malheurs de la Terre Sainte. Il promet à ceux qui feront le voiage l'indulgence accordée par Urbain II. & Eugene III. & met sous la protection de l'Eglise leurs femmes, leurs enfans & leurs biens. Il leur permet, pour emprunter l'argent nécessaire à ce voiage, d'engager leurs heritages aux Ecclesiastiques, ou à d'autres, au refus des Parens & des Seigneurs de fief. La Lettre aux Prelats est pour leur enjoindre de prêcher la Croisade & de faire tenir par-tout la Lettre précédente. Les porteurs de ces Lettres étoient des Templiers & des Hospitaliers, qui les presenterent aux deux Rois Philippe de France & Henri d'Angleterre, dans une Conference qu'ils eurent en Normandie le 27. d'Avril 1181. Les deux Rois parurent touchés de la desolation de la Terre Sainte; & ils promirent d'y envoyer un prompt secours.

An de J. C.
1181.

La Croisade contre les Vaudois fut plus promptement executée. C'étoit peu d'avoir excommunié ces pauvres gens, il falloit les exterminer. On choisit pour cette sainte Expedition un homme qui s'étoit déjà distingué en cruauté. C'étoit Henri, qui d'Abbé de Clairvaux avoit été fait Cardinal & Evêque d'Albane, pour le récompenser du zele qu'il avoit fait paroître en d'autres occasions. Cette année 1181. le Pape Alexandre l'envoia Legat en Bourgogne (41). Revêtu de ce redoutable titre, Henri deposa deux Archevêques, celui de Lion & celui de Narbone. Ensuite, il marcha contre les Vaudois ou Albigeois avec une grande Armée (42). Il prit le Château de Lavour, aujourd'hui Ville Episcopale; & il obligea peu chrétiennement, mais avec devotion, Roger de Beziers & plusieurs autres Seigneurs à abjurer l'Herésie. On juge facilement qu'il n'épargna pas le sang du Peuple. Il ne revint à Rome que l'année suivante.

Croisade
contre les
Albigeois.

Le Pape Alexandre étoit mort dès le 30. d'Aout 1181. après avoir tenu le St. Siege environ 22. ans. Il mourut à Città di Castello; mais il fut enterré à Rome dans l'Eglise de Latran. Il passoit pour un des plus savans Papes qui eut été depuis cent ans. On dit qu'il étoit bien versé dans l'Ecriture Sainte, & qu'il entendoit parfaitement les Decrets, les Canons, & les Loix Romaines (43). Sa cruauté est assez connue par la Persecution qu'il fit aux Vaudois. Il avoit ordonné „ de proceder par Censures, pour faire „ paier entierement les Dîmes des moulins, des etangs, du foin, de la „ laine, & des abeilles; voulant que la dixme de toutes sortes de choses fut „ païée, avant qu'on eut retiré les fraix qu'on y avoit faits (44). „ Outre

Mort d'A-
lexandre
III.

(41) Chron. Claraval. an. 1181.

(42) Chr. Vossense, tom. 2. Bibliot. Lab.

(43) Pagi, an. 1181. §. 2. Rob. de Monte,

1181.

(44) Frà-Paolo, Mat. Benef. p. 150. ex Decret. 3. tit. de Decimis, &c. c. 5. &c.

An de J.C.
1181.

tre ses Constitutions, que j'ai rapportées, il s'en trouve une l'an 1180. (45) adressée à Casimir Duc de Pologne, par laquelle Alexandre, à la priere de ce Prince, confirme l'Ordonnance qu'il avoit faite par le Conseil de l'Archevêque, des Evêques, & des Seigneurs de Pologne, pour retrancher plusieurs Abus, mais principalement la confiscation des biens des Evêques decedez. Il est remarquable que ce Prince Souverain demanda au Pape la confirmation de ses Ordonnances.

FRIDERIC I.
Empereur d'Occident.

LUCIUS III.

LOUIS VII.
Roi de France.

CLXXVII. P A P E.

Election
de Hu-
baud.

Après la mort d'Alexandre III. on commença à mettre en pratique le Decret du Concile de Latran, qui demandoit les deux tiers des suffrages; & les Cardinaux commencerent à reduire à eux seuls le Droit d'elire le Pape, à l'exclusion du Peuple & du reste du Clergé. Ils ne laisserent vaquer le St. Siege qu'un seul jour; car le 1. jour de Septembre 1181. on elut Pape Hubaud ou Ubalde Evêque d'Ostie, homme fort âgé, mediocrement lettré, mais d'une grande expérience dans les affaires. On le fit couronner à Veletri le Dimanche suivant 6. jour du même mois, par Theodin Evêque de Porto, & par l'Archi-Prêtre d'Ostie: & on le nomma LUCIUS III. Il étoit de Luques en Toscane (1). Il fut un des Deputez qui negotierent la Paix entre le Pape Adrien IV. & Guillaume Roi de Sicile, l'an 1156. Il étoit alors Cardinal du titre de Ste. Praxedé. Il tint le St. Siege environ quatre ans.

An de J.C.
1183.

Le Pape
est chassé
de Rome.

L'Histoire est fort obscure & fort seche sur les Commencemens de son Pontificat: mais à l'an 1183. elle commence à nous fournir des particularités intéressantes. Elle nous parle d'abord de la Revolte des Romains, qui chasserent le Pape Lucius à main armée. La Revolte venoit de quelques Coutumes, que le St. Pere jura de ne jamais observer, quoique les Papes ses Predecesseurs les eussent gardées (2). Les Romains, extrêmement irritez, pillerent & brulerent les Terres du Pape; & le poursuiverent lui-même à main armée, & avec tant de fureur, qu'ils le contragnirent de fuir de Place en Place dans ses Fortereffes. Christien, Archevêque de Mayence, Chancelier de l'Empereur, vint au secours du Pape, avec une grande Armée d'Allemands. Il incommoda fort les Romains, & peut-être les eut-il reduits, s'il ne fut tombé dangereusement malade à Tusculum, où il mourut au mois d'Août de cette année. On prétendit que les Romains l'avoient fait empoisonner. Mais, il seroit difficile de prononcer avec assurance sur un point si delicat. Quoiqu'il en soit, son Armée se dissipa, & les Romains s'obstinerent plus que jamais dans leur Revolte.

Alors

(45) *Alex. Epist. 58. ex Longino.*

(1) *Guil. Tyr. lib. XXII. c. 7. Chr. Vossiens.*

V. Pagi, an. 1181. n. 5. & 1185. n. 13.

(2) *Roger Hoved. Jean. de Cen. Chr.*

Alors le Pape, destitué de tout appui, bien loin d'être en état de soumettre les Rebelles, ne pouvoit pas même leur faire tête. Il eut recours aux Rois & aux Seigneurs, tant Laïques, qu'Ecclesiastiques. Il leur envoya des Nonces, pour demander des secours d'argent. Ceux qui vinrent en Angleterre aiant fait leur Proposition, le Roi consulta les Evêques & le reste du Clergé. Tous lui conseillèrent de donner le subsidie au Pape, tel qu'il le jugeroit à propos, tant pour lui que pour eux. „ Car, ajouterent-ils, nous aimons mieux vous rembourser, si vous le voulez, de ce que vous aurez donné, que de souffrir que le Pape envoie ses Nonces en Angleterre, lever sur nous un subsidie, ce qui pourroit tourner en coutume, au préjudice du Roiaume. „ Le Roi suivit ce Conseil. Il envoya au Pape une grande somme d'argent, avec laquelle, & celles qu'il reçut de toutes parts des autres Princes, il acheta la Paix des Romains. Il revint à Rome : mais, comme il n'avoit fait qu'une Paix fourrée, il fut bientôt contraint d'en sortir pour la seconde fois (3).

An de J.C.
1183.Subsidie
accordé au
Pape.

Tandis qu'il étoit encore à Veletri, Jean & Hugues, qui se disputoient l'Evêché de St. André en Ecoffe, furent entendus en Consistoire, & on jugea qu'ils n'y avoient Droit, ni l'un, ni l'autre. Ils resignèrent entre les mains du Pape purement & simplement; & se retirèrent de sa Cour, attendant sa Misericorde. Peu de jours après, il rendit à Hugues l'Evêché de St. André, & donna à Jean celui de Donguelde avec tout ce que le Roi d'Ecoffe lui avoit ôté. Quand ces deux Prelats furent de retour, ils se mirent en possession chacun de leur Siege; mais, parce que le Roi ne voulut pas faire à Jean la restitution que le Pape avoit ordonnée, ce Prelat disputa encore à Hugues l'Evêché de St. André (4).

Affaire
d'Ecoffe.

Les Romains, aiant repris les Armes, chasserent encore le Pape, & continuerent à faire le dégât sur ses terres, pillant & brulant tout ce qu'ils rencontroient (5). La plus cruelle de leurs executions fut, qu'aiant trouvé plusieurs Clercs hors de la Ville, ils leur creverent les yeux, & ils leur mirent en dérision des Mitres sur la tête. Ils n'en épargnerent qu'un seul, pour conduire les autres vers le Pape. Lucius, touché de la plus vive douleur à cet affreux spectacle, frappa d'un Anathême perpétuel ceux qui avoient commis ce crime, & se retira à Verone (6). Ce fut-là qu'il eut une Conference avec l'Empereur. Ce Prince étoit venu en Italie, ou pour soumettre les Romains, ou pour soutenir ses Droits sur les Etats de la Comtesse Mathilde. Le Pape pretendoit que les Biens de cette Comtesse appartenoient à l'Eglise Romaine, par son Testament (7). Pour terminer ce Differend, on tint une grande Assemblée à Verone. Mais, on n'y decida rien; & l'affaire fut encore agitée quelques années après. Dans ce

An de J. C.
1184.Concile
de Vero-
ne.

Con-

(3) Pagi, *Brev. Rom. Pontific. in Lucio III.* §. 8.(4) Roger Hovedenus, *Annal. Angl. ad an.* 1183.(5) Joan. Ceccanus, *in Chr.*(6) *Chronographus Aquincensinus; an.* 1184; Nangius *an.* 1183.(7) Heiff, *Hist. de l'Emp. liv. II. p. 216. ex Arnoldo Lubecensi, in Chr. Sclavorum, lib. 3. c. 10.*

An de J. C.
1184.

Concile, les Romains furent condamnés comme ennemis de l'Eglise, quoiqu'ils n'en voulussent qu'au Pape (8). Ensuite Lucius fit une Constitution, ou Decret severe contre les Heretiques, qu'il vouloit convertir, c'est-à-dire exterminer, dans le Langage Anti-Chrétien du Clergé. Voici les termes de cette Constitution (9): „ La Vigueur Ecclesiastique doit s'exciter, „ pour abolir les diverses Heresies, qui ont commencé à pulluler de notre „ tems dans la plûpart des Lieux; veu principalement qu'elle se trouve ap- „ puiée de la Puissance Imperiale. C'est pourquoy, en la presence de notre „ cher fils l'Empereur Frederic, & de l'avis de nos freres les Cardinaux, „ des Patriarches, Archevêques, & Evêques, & de plusieurs Seigneurs as- „ semblez de diverses parties du Monde: Nous condamnons par ce Decret, „ toutes les Heresies, quelque nom qu'elles portent, entr'autres les Ca- „ thares & Paterins, & ceux qui se disent faussement, Humiliez, ou Pau- „ vres de Lion, les Passagins, Josephins, & Arnaudistes. (Tout ces noms „ designent les Vaudois (10).) Nous les foumettons tous à un Anathême „ perpetuel. Et parce que quelques-uns, sous prétexte de pieté, s'attri- „ buent l'autorité de prêcher, nous comprenons sous un pareil Anathême „ tous ceux qui oseront prêcher en public, ou en particulier, sans avoir „ mission & autorité de Nous, ou de l'Evêque du lieu: tous ceux qui „ pensent ou enseignent autrement que l'Eglise Romaine touchant le Sa- „ crement du Corps du Sang de Notre Seigneur Jesus-Christ, le Baptême, „ la remission des Pechez, le Mariage & les autres Sacremens. Et gene- „ ralement tous ceux qui auront été jugez Heretiques par l'Eglise Romaine, par chaque Evêque dans son Diocese, avec le Conseil de son Clergé, ou par le Clergé même, le Siege vacant, avec le Conseil, s'il est „ besoin, des Evêques voisins. Nous condamnons de même tous ceux „ qui donneront retraite, ou protection, à ces Heretiques, soit qu'on les „ nomme Consolez, Croyans, Parfaits, ou de quelqu'autre nom supersti- „ tieux. Et parce que la severité de la Discipline Ecclesiastique est quel- „ que fois meprisée, par ceux qui n'en comprennent pas la vertu, nous „ ordonnons que ceux qui seront manifestement convaincus des erreurs sus- „ dites, s'ils sont Clercs ou Religieux, soient depouillez de tout ordre & „ Benefice, & abandonnez à la Puissance Sezuliere, pour recevoir la pu- „ nition convenable: si ce n'est que le coupable, si-tôt qu'il sera decou- „ vert, fasse abjuration entre les mains de l'Evêque du lieu. Il en fera de „ même du Laïque, & il sera puni par le Juge sezulier, s'il ne fait abjura- „ tion. Ceux, qui seront seulement trouvez suspects, seront punis de mé- „ me, s'ils ne prouvent leur innocence par une Purgation convenable: mais „ ceux qui retomberont après l'Abjuration, ou la Purgation, seront laissez „ au Jugement sezulier, sans être plus ecoutez. Et les biens des Clercs „ condamnnez seront appliquez, selon les Loix, aux Eglises qu'ils servoient.

Cette

(8) Sigonius. Rubeus, Hist. Raven. lib. 6.
Radulphus de Diceto, in Imag. Hist. p. 624.
(9) Tom. X. Concil. p. 1737. extra de Hæ-

ret. Ad abol. e. 9. Decret. lib. 5. tit. 6.

(10) Voyez Perrin, Hist. des Vaudois, Ch. 3

An de J.C.
1184.

„ Cette Excommunication contre tous les Heretiques, sera renouvellee par
 „ tous les Evêques aux grandes solemnitez ou quand l'occasion s'en pre-
 „ sentera; sous peine d'être suspens, trois ans durant des fonctions Episco-
 „ pales. Nous ajoutons, par le Conseil des Evêques, sur la remontrance
 „ de l'Empereur & des Seigneurs de sa Cour, que chaque Evêque visitera
 „ une ou deux fois l'année, par lui-même, par son Archidiacre, ou par
 „ d'autres personnes capables, les lieux de son Diocese, où le bruit com-
 „ mun fera que des Heretiques demeurent; & il fera jurer trois ou quatre
 „ hommes ou plus de bonne reputation, & même s'il le juge à propos
 „ tout le voisinage; que s'ils apprennent qu'il y ait-là des Heretiques, ou
 „ des Gens qui tiennent des Assemblées secretes, ou qui menent une vie
 „ differente du commun des fideles, ils les denonceront à l'Evêque, ou à
 „ l'Archidiacre. L'Evêque ou l'Archidiacre appellera devant lui les ac-
 „ cusez; & s'ils ne se purgent, suivant la coutume du Pais, ou s'ils re-
 „ tombent, ils seront punis par le Jugement des Evêques. Que s'ils refu-
 „ sent de jurer, ils seront dès-là jugez Heretiques (11). Nous ordonnons
 „ de plus, que les Comtes, les Barons, les Recteurs, & les Consuls des
 „ Villes & des autres lieux promettent par serment, suivant la monition
 „ des Evêques, d'aider efficacement l'Eglise en tout ce que dessus contre
 „ les Heretiques & leurs Complices, quand ils seront requis; & qu'ils s'ap-
 „ pliqueront de bonne foi, à executer, selon leur pouvoir, ce que l'E-
 „ glise & l'Empire ont statué sur cette matiere; si-non, ils seront depouil-
 „ lez de leurs charges & ne seront admis à aucune autre: outre qu'ils seront
 „ excommuniez & leurs terres mises en Interdit. La Ville qui resistera à
 „ ce Decret, ou qui étant avertie par l'Evêque, negligera de punir les
 „ Contrevenans, sera privée du Commerce des autres Villes, & perdra la
 „ Dignité Episcopale. Tous les Fauteurs d'Heretiques seront notez d'in-
 „ famie perpetuelle, & comme tels exclus d'être Avocats & temoins, &
 „ des autres fonctions publiques. Ceux qui sont exempts de l'Evêque,
 „ & soumis seulement au St. Siege, ne laisseront pour ce que dessus de
 „ subir le Jugement des Evêques, comme deleguez du St. Siege, non ob-
 „ stant leurs Privileges. „

Il parut au Concile de Verone des Ecclesiastiques de divers Pais, qui
 avoient été ordonnez par les Schismatiques, sous le Pontificat précédent.
 L'Empereur s'interessa pour eux. Il conjura le Pape de leur faire grace,
 & de les rehabiliter. Lucius le promit. Mais le lendemain, il changea
 d'avis; & pour donner quelque prétexte à ce changement, il dit que la
 suspension contre ces Ecclesiastiques, aiant été prononcée à Venise dans le
 Concile general en 1177. ne pouvoit être revoquée que dans un pareil Con-
 cile. Il ajouta, qu'il en tiendroit un à Lion pour cette affaire. Les Alle-
 mans se plainquirent de ce trait de mauvaise-foi avec tant de hauteur,
 que

L'Empe-
reur s'in-
teresse
pour les
Ecclesia-
stiques
schismati-
ques.

(11) Si de ne pas jurer, c'est être Here- dont les Preceptes sont formels contre les
 tique; on le devient, en suivant l'Evangile, sermens.

Année J.C.
1184.

Affaire de
l'Archevê-
que de
Trèves.

Etat de
l'Eglise
d'Orient.
Nouvelle
Croisade.

que les Cardinaux disoient, qu'ils demandoient grace en menaçant (12).

On traita aussi à Verone d'une autre affaire importante. C'étoit l'Élection de l'Archevêque de Trèves. Ce grand Siege étant vaquant par la mort de l'Archevêque Arnold, le Chapitre se trouva partagé entre l'Archidiacre Volmar, & le Prevôt Rodolfe. On convint de se rassembler à l'heure de None, pour terminer ce Schisme. Mais Volmar prévint l'heure. Il se fit élire & introniser par ses Amis. Rodolfe venant avec les siens, à l'heure marquée, protesta de faire casser l'Élection de Volmar. Sur quoi l'Empereur Frederic aiant assemblé les Seigneurs à Coblents, ils jugerent qu'en cette division il pouvoit choisir une personne capable. Il donna l'Investiture à Rodolfe, & Volmar se pourvût devant le Pape. Le Pape & l'Empereur soutenoient chacun celui dont ils avoient pris la protection. Ils se separerent ainsi, sans avoir pû convenir. Frederic vouloit encore que le Pape couronnât Empereur son fils Henri; mais le Pape le refusa, disant que Frederic devoit donc quitter la Couronne Imperiale, & qu'il ne pouvoit y avoir deux Empereurs ensemble.

Les choses étoient en cet état dans l'Occident, lorsque le Pape, qui sans doute vouloit éloigner l'Empereur, pour être plus au large, & donner l'essor à son Ambition, écouta favorablement les Orientaux qui venoient implorer son secours contre les Sarrazins. L'affaire fut conclue au même Concile de Verone. Baudouin IV. Roi de Jerusalem étant incapable d'agir, à cause de la Lepre dont il étoit attrapé, envoya des Ambassadeurs en Italie, pour représenter au Pape & à tous les Princes Chrétiens, l'extrémité où il étoit réduit, & le danger qu'il couroit de perdre le peu qui lui restoit en Orient, par les divisions intestines, & par les Armes victorieuses de Saladin (13). Le Chef de cette Ambassade étoit Heraclius, qu'une Faction avoit élevé sur le Siege Patriarchal de Jerusalem, malgré les justes oppositions de Guillaume Archevêque de Tyr. Ce dernier fit le voiage de Rome, pour faire déposer Heraclius: mais, il fut empoisonné, & le Pape confirma le Patriarche dans sa Dignité. On sera bien aise de connoître ce digne Ambassadeur: Je toucherai ici quelques particularités de sa vie, pour faire juger de l'état du Christianisme dans la Terre Sainte. Voici de quelle maniere Heraclius vécut à son retour de Rome. „ Il devint amoureux „ d'une certaine Taverniere de la Ville de Naples de la Palestine à douze „ lieues de Jerusalem. Il alloit fort souvent la voir, & il la faisoit venir „ aussi fort souvent, la renvoyant chargée de presens, afin que ces voiajes „ ne deplussent pas au mari. Peu de tems après, le mari mourut, & le „ Patriarche transporta cette femme avec son Pere & sa Mere à Jerusalem. „ Il luy acheta une belle maison de pierres de taille, & à la vuë du Public „ il vivoit avec elle, comme un mari vit avec sa femme, excepté qu'ils ne „ demeuroient pas en même Maison. Quand elle alloit à l'Eglise, elle étoit

(12) *Arnoldus Lubecensis, Chron. Sclavorum, lib. 3. c. 10.*

(13) *Guillem. Tyrinus, de bello Sacro. lib. XXII.*

„ étoit dans l'équipage d'une Princesse, & d'une Reine, suivie d'une gran-
 „ de foule de Serviteurs. Si quelqu'un, qui ne la connoissoit pas, deman-
 „ doit qui étoit cette Dame, sans façon on répondoit que c'étoit la Patri-
 „ archeffe, ou la femme du Patriarche. Elle s'appelloit Pascha de Reve-
 „ ri, & eut plusieurs enfans du Patriarche. Il arriva un jour, qu'étant à
 „ l'Armée, le Roi tenant Conseil avec le Patriarche & les Barons, pour
 „ favoir si l'on donneroit Bataille aux Sarrazins, un bouffon entra hardi-
 „ ment, & s'adressant au Patriarche, il lui dit: Monseigneur, vous me de-
 „ vez paier mon voiage, pour la bonne nouvelle que je vous apporte; Pas-
 „ cha de Riveri votre femme est accouchée d'un beau garçon. Le Patriar-
 „ che fut un peu confus; mais pourtant, sans se déferrer, il luy repondit:
 „ Taisez-vous; vous êtes un fou: Taisez-vous. Cette conduite du Pa-
 „ triarche étoit un exemole, dont tout son Clergé, ses Moines, & ses Prê-
 „ tres profitoient fort bien; car, ils étoient si debauchez, qu'aucune femme
 „ ne tenoit bon contr'eux; & à peine y avoit-il une femme chaste dans
 „ toute la Ville de Jerusalem (14). „ Ce fut à la Sollicitation de cet infame
 „ Heraclius, & pour des gens aussi scelerats qu'il l'étoit lui-même, qu'on
 „ entreprit une nouvelle Croisade; & que Gerard Archevêque de Ravenne
 „ exposa publiquement au Concile de Verone le triste état du Roiaume de
 „ Jerusalem: exhortant toutes fortes de personnes à le secourir, pour la re-
 „ mission de leurs Pechez (15). Tout cela fut aussi inutile que les instances du
 „ Patriarche Heraclius, & des deux autres Ambassadeurs, Arnaud Maître
 „ des Templiers, & Roger Maître des Hospitaliers. Ils ne reçurent aucun
 „ secours effectif, ni de l'Empereur, ni du Pape. Ainsi, leur *Négociation ne*
 „ *fut pas si heureuse que leur Voiage, parce que les différens intérêts des Princes,*
 „ *en ce tems-là, ne leur permettoient pas de s'engager dans une aussi grande & aussi*
 „ *difficile Entreprise que celle de conduire toute une Armée de Croisiez dans la Pa-*
 „ *lestine, comme le prétendoient ces Ambassadeurs* (16). Frederic Barberousse
 „ vouloit retablir son Autorité en Italie, où elle avoit été fort affoiblie par le
 „ Schisme: Son absence, en cette conjoncture, eut été fatale à l'Empire, à
 „ en juger par le train que suivoient les Papes d'alors. Le Souverain Pontife
 „ Lucius III. avoit assez d'occupation avec les Romains, qui étoient fati-
 „ guez de la Domination des Ecclesiastiques, toujours la plus dure qu'on
 „ puisse imaginer. Guillaume Roi de Sicile faisoit la Guerre au cruel An-
 „ dronic, pour vanger la mort des Latins, que ce Tyran avoit fait massä-
 „ crer à Constantinople (17). Philippe II. Roi de France étant encore Jeu-
 „ ne, & n'ayant point d'Enfans, ne pouvoit entreprendre le Voiage d'Orient
 „ (18). Henri II. Roi d'Angleterre sembloit être intéressé à la defense de
 „ son Cousin Germain Baudouin IV. Roi de Jerusalem. Et d'ailleurs, il
 „ avoit promis d'aller au secours de la Terre Sainte, pour expier entierement
 „ le

An de J.C.
 1184.

(14) Besoldus, de Regib. Hierosolimit. p.
 284. ex Marino Sanuto, Secreta fidelium Cru-
 cis, lib. 3. part. 6. c. 24.

(15) Radulphus de Diceto, Imag. Hist.

(16) Maimbourg, Hist. des Croisad. Liv.
 IV. p. 54. 55.

(17) Nicetas.

(18) Rigord, Gest. Ph. ilip. Aug.

Ande J.C. le meurtre de Thomas Becquet. Mais, dans l'état où étoient les affaires, 1185. il n'eut pas été prudent de quitter l'Angleterre, qui n'avoit jamais eu une longue Paix avec les François (19). Tel étoit alors l'état de l'Europe.

Succès de l'Ambassade de de Jerusalem.

Le Pape ne fit autre chose en faveur des Chrétiens Orientaux, que de donner à leurs Ambassadeurs des Lettres de recommandation pour les Rois de France & d'Angleterre. Le Patriarche Heraclius vint à Paris où il fut très-bien reçu, & le Roi donna ordre à ses Prevôts & à ses Intendans de le défraier par-tout sur ses terres (20). On convoqua à Paris une Assemblée generale des Prelats & des Grands du Roiaume, qui s'opposèrent tous au voiage du Roi. Desorte que ce Monarque promit seulement aux Ambassadeurs de Jerusalem, qu'il feroit exhorter ses Peuples dans tout son Roiaume, à s'enrôler pour la Guerre Sainte, & qu'il fourniroit liberalement de son epargne ce qui feroit nécessaire à ceux qui prendroient les Armes pour cette Cause. Le Patriarche n'étoit pas trop satisfait de cette reponse; mais il fallut qu'il s'en contentât. Il esperoit qu'Henri II. Roi d'Angleterre favoriseroit mieux ses vuës. Il y fut trompé. Ce Monarque assembla les Seigneurs & les Evêques de ses Etats à Londres; & comme le Pape, dans sa Lettre, insistoit sur la promesse qu'Henri avoit faite d'aller à la terre sainte, on delibera d'abord sur cet engagement; & il fut décidé, que, vû l'état des choses, le Roi en étoit exempt (21). Ainsi les plus saines têtes de l'Assemblée conclurent que les Orientaux se contenteroient de la permission que le Roi donnoit à tous ses sujets de se croiser, & de la promesse qu'il fit de donner, par avance, un secours d'argent.

Insolence du Patriarche Heraclius.

Le Patriarche Heraclius, qui étoit d'une extrême violence, irrité de cette resolution, & rejettant avec mepris l'offre avantageuse du Roi, qui vouloit donner cinquante mille marcs pour cette Guerre, il repondit brusquement: Qu'ils n'avoient (22) pas affaire de son argent, mais de lui-même: qu'ils avoient plus d'or & d'argent qu'ils n'en vouloient; & qu'ils n'étoient venus de si loin, que pour chercher un homme qui eut besoin d'argent, pour faire utilement la Guerre contre les Infideles, & non pas de l'argent qui eut besoin d'un homme, qui sçut l'art de s'en bien servir en cette Guerre. Au reste, ajouta-t'il en luy parlant d'un air très-offensant, vous avez regné jusqu'à maintenant avec beaucoup de gloire, mais fachez que Dieu, dont vous abandonnez la cause, vous va maintenant abandonner. Pour en être persuadé, vous n'avez qu'à comparer les biens qu'il vous a faits, avec les crimes enormes dont vous l'avez païé, par une extrême Ingratitude. Vous avez violé la foi que vous devez au Roi de France, votre Souverain, & vous prenez maintenant pour prétexte de votre refus, la Guerre que vous craignez qu'il ne vous fasse. Vous avez fait barbarement

(19) Chronic. Joan. Brompton. Henr. Knygton. lib. 2. de Event. Ang. Chronic. Gervaf.
(20) Rigord. Gest. Philip. Ang.
(21) Roger. Hoved. Annal. Angl. Mathieu

Paris. Chr. Gervaf. Radulphus de Diceto.

(22) Chr. Brompt. Hen. Knygton. ap. Maimbourg, Hist. des Croisades, Liv. IV. p. 63.

ment massacrer le St. Archevêque de Cantorberi, & vous refusez maintenant d'aller à la defense de la Terre Sainte, après vous y être engagé solennellement dans un Sacrement. „ Et comme il vit que le Roi changeoit de couleur: „ Ne croyez pas, *poursuivit-il, en lui tendant le col,* que j'apprehende les effets de cette fureur, que la verité qu'on vous dit, & que vous ne pouvez souffrir, allume dans votre Ame. Tenez, voilà ma tête: traitez-moi, comme vous avez fait St. Thomas. J'aime autant mourir de votre main en Angleterre, que de celles des Sarrazins en Syrie: „ aussi bien ne valez-vous guere mieux qu'un Sarrazin. „ Le Roi fit paroître beaucoup de grandeur d'Ame, en meprisant ces violentes Insultes du Patriarche Heraclius, qui meritoit un severe Châtiment.

An de J.C.
1185.

On dit que, sur la premiere nouvelle des Conquêtes de Saladin, le Pape Lucius écrivit à ce fameux Capitaine, pour l'engager à faire la Paix avec les Chrétiens. Il écrivit aussi à Saphadin, ou Sifidin, frere de Saladin, dans la même vuë; & il envoya des Legats à l'un & à l'autre. Nous n'avons pas ces Lettres: mais, il en est fait mention dans celles que les deux Princes Sarrazins écrivirent au Pape, s'il en faut croire un Auteur qui les rapporte (23). Il paroît que Saladin & Saphadin son frere étoient fort portés à la Paix; mais, ils se desoient de la bonne foi des Chrétiens; & je crois qu'ils avoient raison. Ils vouloient bien, à la priere du Pape, faire une echange des Prisonniers. C'est tout ce qu'on fait de cette Negociation.

Lettres du
Pape à
Saladin &
à Sifidin.

Peut-être eut-elle aboutie à un accommodement avantageux aux Chrétiens, si le Pape ne fut pas mort sur ces entrefaites. Il étoit encore à Verone, ou il finit sa vie le 24. de Novembre 1185. Il y fut enterré le lendemain; & on grava sur son Tombeau cette Epitaphe:

Mort de
Lucius
III.

*Luca dedit lucem tibi Luci, Pontificatum
Ostia, Papatum Roma, Verona mori.
Immò Verona dedit verum tibi vivere, Roma
Exitium, curas Ostia, Luca mori (24).*

FREDERIC I.
Empereur d'Occident.

URBAIN III.

PHILIPPES-AUGUSTE.
Roi de France.

CLXXVIII. P A P E.

D'Abord, on choisit, pour succeder à Lucius, Hubert Crivelli, natif de Milan. Il avoit été Archidiaque de Bourges, & ensuite de Milan. L'an 1182. son Prédecesseur Lucius III. le fit Cardinal du titre de St. Laurent *in Damaso*. Après la mort d'Alfise, il fut fait Archevêque de Milan, & sept mois apres, on l'élut Pape sous le nom d'URBAIN III. Il garda toujours l'Archevêché de Milan (1). Le 12. de Janvier 1186. il écri-

Election
d'Urbain
III.

(23) Radulphus de Diceto, in *Imag. Hist.*
p. 621.

(1) Radulf. de Diceto, *Ughell. Ital. Sacr.*
tom. 2. p. 232.

(24) *Apud Ciaconium.*

An de J.C. 1186. écrivit à tous les Evêques & aux autres Prelats, pour leur donner part de son Election (2).

L'Empereur maria son fils, & lui donna le titre de Cefar.

L'Empereur, qui étoit encore en Italie, maria le Roi Henri son fils avec Constance, fille Postume de Roger, Roi de Sicile, & Tante de Guillaume II. qui regnoit alors. Elle avoit au moins 10. ans plus que son Epoux (3). Le Mariage fut célébré à Milan le 27. de Janvier 1186. & en cette Ceremonie l'Empereur Frederic fut couronné par l'Archevêque de Vienne, le Roi Henri par le Patriarche d'Aquilée, & la Reine Constance par un Evêque Allemand. Dès ce jour, le jeune Roi prit le titre de Cefar. Mais, le Pape Urbain le trouva mauvais: car, il soutenoit comme Lucius son Predecesseur, que Frederic ne pouvoit donner à son fils la Dignité Imperiale. D'ailleurs, son ambition & son intérêt particulier lui faisoient desapprouver ce mariage, qui donnoit à Henri l'esperance du Roiaume de Sicile, parce que le Roi Guillaume, neveu de Constance, n'avoit point d'enfans. Aussi suspendit-il de leurs fonctions tous les Evêques qui avoient assisté à cette ceremonie (4).

Differends entre le Pape & l'Empereur.

Nous avons vû, dans la Vie de Lucius III, que le Concile de Verone, ne decida rien sur les affaires qui interessoit l'Empereur; ce qui excita de nouvelles brouilleries entre le Sacerdoce & l'Empire. Car Urbain, ambitieux & vindicatif, affectoit un grand zèle pour les Droits de l'Eglise: mais, comme il étoit Milanois, toutes ses vues aboutissoient à vanger les maux que l'Empereur avoit fait autrefois à la Ville de Milan sa Patrie. De plus, il se plaignoit que Frederic Barberousse s'étoit emparé injustement des biens que la Comtesse Mathilde avoit donnez à l'Eglise Romaine: qu'il prenoit les depouilles des Evêques morts, enforte que leurs Successeurs, trouvant les Eglises denuées de tout, étoient reduits à faire des extorsions injustes: enfin que l'Empereur avoit dissipé plusieurs Monasteres de filles, dont il avoit pris les revenus sous prétexte de la vie dereglee des Abbeffes, sans en mettre à leur place de plus regulieres. L'Empereur, de son côté, fut fort irrité de ce que le Pape, soutenant Volmar élu Archevêque de Trêves, de la maniere que je l'ai dit ci-dessus, l'ordonna Prêtre Cardinal le Samedi de la Pentecôte, & le lendemain le sacra Archevêque. Urbain n'avoit pû s'empêcher de faire paroître combien il étoit mécontent du Mariage d'Henri; & ce Prince, ne menageant plus la Cour de Rome, fomenta par quelques traits de violence & d'autorité, la division entre le Pape & l'Empereur son Pere. Car, étant encore en Lombardie, il fit venir un Evêque, à qui il demanda de qui il avoit reçu l'Investiture. Du Pape, repondit l'Evêque. Le jeune Roi lui fit trois fois la même question, & l'Evêque ajouta: *Seigneur, je ne possède ni Regales, ni Officiers, ni Cours Royales: c'est pourquoi j'ai reçu du Pape le Diocese que je gouverne.* Alors, le Roi le traita à l'Allemande: il le fit battre à coups de poing par ses gens, & traîner dans la boue.

Une

(2) *Epist. 1. tom. X. Concil.*

(3) On lui donne plus de 31. ans & Henri n'étoit que dans sa 21. année.

(4) *Godefr. Viterb. Chr. Par. 17. p. 513. 522. Radulphus de Diceto, ubi. supr. p. 29. Auct. Aquincinç, an. 1186.*

Une autrefois, aiant rencontré un Serviteur du Pape Urbain, qui portoit une grande somme d'argent, il la lui ôta, & lui fit couper le nez. Il se passa encore d'autres choses, qui obligerent enfin le Pape à citer l'Empereur, & à le menacer de l'Excommunication (5).

An de J.C.
1186.

Mais, Frederic & son fils Henri méprisèrent ces menaces: ils s'appliquèrent tous deux à chasser & à persécuter les Prelats, qui, sans égard à la foi qu'ils avoient jurée, soutenoient le Pape dans ses criminels desseins (6). L'Empereur, comblé de gloire, aiant pacifié l'Italie, étoit revenu en Allemagne: &, voiant le Pape resolu de le pousser, il ferma tous les passages des Alpes & des Pais voisins, pour empêcher que Personne n'allât à la Cour de Rome: ce qui obligea le Pape à établir son Legat en Allemagne Philippe Archevêque de Cologne. L'Empereur fit venir ce Prelat & lui demanda s'il lui seroit fidele. Le Prelat répondit: „ Seigneur, vous n'en „ devez point douter; vous m'avez souvent éprouvé. Mais, pour vous par- „ ler au nom de tous les Evêques, si vous vouliez nous traiter un peu plus „ doucement, nous vous serions plus devouez. Le Pape croit se plaindre „ avec raison, de ce qu'après la mort des Evêques, on dépouille les Egli- „ ses, on enleve tous les Meubles & les revenus de l'année courante, enfor- „ te que le Successeur ne trouve rien. Si vous voulez nous faire justice sur „ ce point, nous ferons les Mediateurs entre vous & le Pape; sinon, nous „ ne pouvons abandonner la verité. „ L'Empereur repliqua: „ Nous fa- „ vons certainement, que les Empereurs nos Predécesseurs donnoient l'Inves- „ titure des Evêchez & les remplissoient de personnes plus dignes, que l'on „ ne fait depuis qu'ils vous ont permis l'Electiion, que vous appelez Cano- „ nique. Nous nous tenons à ce qu'ils ont réglé: mais, nous voulons con- „ server ce petit reste de notre Droit tel que nous l'avons trouvé. Cepen- „ dant, comme je vois que vous n'êtes pas de mon avis, je ne veux point „ que vous veniez à la Cour, que je dois tenir à Geilenshusen. „ Il s'y „ assembla grand nombre d'Evêques & de Seigneurs, & l'Empereur leur dit: „ Vous savez comme je suis attaqué par le Pape, sans que je sache avoir ja- „ mais manqué à ce que je lui dois. Il dit qu'aucun Laique ne doit posse- „ der les Dimes, que le Seigneur a destineez à ceux qui servent l'Autel. „ Mais, nous favons que l'Eglise étant attaquée a accordé les Dimes à per- „ petuité à des personnes nobles & puissantes, qui ont entrepris sa défense „ sans quoi elle n'auroit pû conserver ses biens. Le Pape dit encore, qu'il „ n'est pas juste que personne s'attribuë droit d'Avouërie sur les Terres ou les „ Vassaux de l'Eglise: mais, que les Prelats doivent en jouir librement, „ comme ils les ont reçus d'abord. Or, nous ne croions pas que l'on puisse „ changer facilement ce qui est établi par une ancienne coutume. Je de- „ mande donc aux Prelats leurs Avis sur ce sujet. „ Alors, Conrad Arche- „ vêque de Mayence se leva & dit. *Cette affaire est importante, & il ne nous*

Plaintes de
l'Empe-
reur con-
tre le Pa-
pe.

appar-

(5) *Arnoldus Lubecensis, Chr. Sclavor. lib.*
lib. c. 16.

(6) *Chr. Belg.*

An de J.C.
1186.

Lettre des
Evêques
Allemands
au Pape.

appartient pas de terminer un si grand Differend. Je suis d'avis que nous ecrivions au Pape, pour l'exhorter à faire la Paix, & à vous rendre Justice (7).

Tous se rangerent à cet Avis, & d'un commun consentement, on écrivit une Lettre au nom de tous les Evêques d'Allemagne & scellées de leurs sceaux. Ces Prelats disoient au Pape (8): „ Nous sommes sensiblement affligés de „ la Discorde qui s'éleve entre l'Eglise & l'Empire, ce qui fait entre-cho- „ quer les deux glaives qui se devoient mutuellement secourir. L'Empe- „ reur, dans une Cour Solemnelle, qu'il vient de tenir, s'est plaint que „ lorsqu'il vous temoignoit le plus d'amitié, & qu'il avoit envoie son fils „ unique le Roi des Romains, s'exposer à toutes sortes de perils, pour la „ defense de l'Eglise Romaine, vous avez affecté d'exercer votre inimitié „ contre lui, en recevant les Cremonois qu'il avoit declarez ennemis pu- „ blics de l'Empire, & detournant les Villes d'Italie, & particulièrement „ les Evêques, de lui prêter aucun secours. Il a ajouté de grandes plain- „ tes touchant l'affaire de Trêves. Car il n'y a point de memoire qu'au- „ cun de vos Prédecesseurs ait fait une telle injure à aucun des siens, de sa- „ crer un Evêque du Roiaume Teutonique, avant qu'il eut reçu les Regales „ par le Sceptre Imperial; & des personnes dignes de foi temoignent que „ vous aviez promis fermement de ne point sacrer le Seigneur Volmar. „ L'Empereur s'est encore plaint des torts que vous avez faits depuis long- „ tems à l'Empire dans l'Archevêché de Milan, un des plus grands Sieges „ d'Italie. Il ajoute, que toutes les Eglises de l'Empire sont accablées „ des exactions de ceux qui viennent de votre part, tant en argent, qu'en „ repas, & en logemens d'hommes & de chevaux; & on traite ainsi des „ Eglises & des Monasteres qui n'ont pas de quoi subsister. „ Les Evêques „ finissent leur Lettre en priant instamment le Pape de satisfaire à ces plain- „ tes, & de prendre confiance aux Deputez qu'ils lui envoient. On ne sau- „ roit douter de la Verité de ces Faits, puisqu'ils sont fondez sur des temoi- „ gnages authentiques. Ainsi, je m'étonne que le Pere Maimbourg ait écrit que Frederic entretint toujours la Paix avec le St. Siege, depuis qu'il se fut reconcilié avec le Pape Alexandre III (9).

Privileges
pour le
Roi d'An-
gleterre.

Au reste, si le Pape Urbain en vouloit à l'Empereur, il menageoit beau- coup le Roi d'Angleterre. C'étoit toujours Henri II. qui cette année 1186. envoya des Deputez à Urbain. Il obtint de ce Pontife plusieurs grâces que Lucius avoit refusées; entr'autres de faire couronner Roi d'Irlande celui de ses trois fils qu'il voudroit. Urbain lui en donna une Bulle; & pour marque de son consentement, il lui envoya une Couronne de plumes de Paon tissée d'or. Après Noël de cette même année, il envoya en Angleterre Octavien Cardinal Diacre, & Hugues de Nonam, Evêque de Coventri, à qui il donna la Legation en Irlande (10). Le Pape se réserva le
denier

(7) *Arnoldus Lubecensis, ubi supr. c. 17. 18.*

l'Emp. Liv. V. p. 497.

(8) *Apud Radulfum de Diceto, Imag. Hist. p. 632.*

(10) *Roger. Hovedenus, Annal. Angl. p. 631. & Gall. Chr. Praef. Edit. 1671.*

(9) *Maimbourg, Hist. de la Decal. de*

Denier de St. Pierre en ce Pais-là; & il n'oublia pas de s'y procurer de nouveaux Droits.

An de J. C.
1187.

Vers ce tems-ci, le Pape reçut, de la part des Evêques Allemans, la Lettre que j'ai rapportée plus haut. Il fut surpris du changement de ces Prelats: car, il lui sembloit avoir pris la defense de leur cause qu'ils abandonnoient eux-mêmes. Il demeura donc ferme dans sa Resolution d'excommunier l'Empereur, après les Citations legitimes: mais, les habitans de Verone, où il étoit, lui dirent: *Saint Pere, nous sommes Serviteurs & Amis de l'Empereur. C'est pourquoy nous vous prions de ne le pas excommunier dans notre Ville, & en notre Presence.* Le Pape, aiant egard à leur prieres, ou craignant quelque soulèvement, sortit de Verone: mais, lorsqu'il vouloit excommunier l'Empereur, la mort le prevint.

Le Pape
veut ex-
commu-
nier l'Em-
pereur.

Il prenoit le chemin de Venise, dans le dessein de pacifier les troubles de l'Occident, & d'assembler un puissant secours pour la Terre Sainte. Mais, étant à Ferrare, il apprit que l'invincible Saladin, après avoir entierement fait l'Armée Chrétienne à la journée de Tiberiade, s'étoit emparé de la vraie Croix, & de la Ville de Jerusalem. Que ses troupes occupoient tout le Roiaume, & que le Roi Gui de Lusignan étoit entre les mains des Sarrazins (11). Il ne put resister au chagrin que lui causerent des nouvelles si tristes & si accablantes. Et comme il étoit deja consumé de vicillesse, il tomba malade, & mourut le 19. d'Octobre 1187 (12). Il fut enterré le lendemain dans l'Eglise Cathedrale de Ferrare. Il a écrit quelques Lettres, qui se trouvent dans le X. Tome des Conciles du P. Labbe; & une Paraphrase du Pseaume L. qu'on trouve au I. Tome de la Bibliotheque des Peres.

Conquêtes
de Saladin.
Mort du
Pape.

FRIDERIC I.
Empereur d'Occident.

GREGOIRE VIII.

PHILIPPE-AUGUSTE.
Roi de France.

C L X X I X . P A P E .

Albert, Prêtre Cardinal du titre de St. Laurent en Lucine, & Chancelier de l'Eglise Romaine, succeda, par une Election Canonique, à Urbain III. Il prit le nom de Gregoire VIII. & il fut sacré le 25. d'Octobre. Il étoit savant & eloquent, d'une vie pure & austere, & d'un grand zele. Benevent étoit sa Patrie: & l'Histoire assure, qu'il ne tint le St. Siege qu'environ deux mois. Dans ce peu de tems, il fit ce qui lui fut possible, pour animer les fideles au recouvrement de la Terre Sainte; comme on voit par une grande Lettre donnée à Ferrare le 29. d'Octobre (1). Il les exhorte à appaiser la colere de Dieu par la Penitence & les bonnes Oeu-

Gregoire
VIII. com-
mence-
mens de
son Ponti-
ficat.

(11) *Vie MS. de Saladin, an. 1185. &c. Aust. Aquinçt. an. 1187. Guil. Neubrig. lib. III. c. 16. Nangius, Chr. an. 1186. 1187. Epist. in Chr. Reischerp. an. 1187.*

(12) *Gervas. Chr. p. 507. 510. V. Pagi, an. 1187. §. 13.*

(1) *Tom. X. Concil. Greg. Epist. I.*

An de J.C.
1187.

Oeuvres, & promet à ceux qui feront le voyage les mêmes graces que ses Predecesseurs; c'est-à-dire, l'indulgence pleniere de leurs Pechez, & la Protection de l'Eglise pour leurs Biens temporels. Par une autre Lettre (2) de la même datte, il marque en particulier la Penitence que l'on doit faire sur ce sujet. „ Nous ordonnons, dit-il, par le Conseil de nos Freres, c'est-à-dire, des Cardinaux, & avec l'Approbation de plusieurs Evêques, que tous, pendant cinq ans, jeunent au moins les Vendredis en viandes de Carême, & que la Messe ne se dise qu'à None. Tous ceux qui se portent bien, s'abstiendront de manger de la Chair le Mercredi & le Samedi: pour nous & nos Freres, nous nous en abstiendrons encore le Lundi avec nos Domestiques; & quiconque y manquera sera traité comme s'il avoit rompu l'abstinence du Carême. „ Un Auteur du tems (3) ajoute, que les Cardinaux promirent entr'eux de renoncer à toutes les Richesses & les delices; de ne plus recevoir aucuns presens de ceux qui avoient des affaires en Cour de Rome: de ne point monter à cheval, tant que la Terre Sainte seroit au pouvoir des Infideles, mais de se croiser tous les premiers & d'aller demandant l'aumône à la tête des Pelerins. Cet accès de Devotion étoit trop violent, pour être de durée. Comme, selon les regles de Droit, les commissions cessent par le decez du commettant, le Pape Gregoire craignit, que ceux qui avoient obtenu à grands frais des Lettres du Pape Urbain, pour faire juger leurs affaires sur les Lieux, ne fussent obligez d'en obtenir de nouvelles. C'est pourquoi, deux jours après son sacre, il fit expedier une Lettre adressée à tous les Prelats de l'Eglise (4), pour valider toutes les Commissions de cette nature accordées par son Predecesseur trois mois avant sa mort (5).

Mort de
Gregoire
VIII.

Il y avoit une ancienne inimitié entres les Pisans & les Genoï, dont les Villes étoient alors tres-riches & très-puissantes par Terre & par Mer. Le Pape Gregoire entreprit de les reconcilier, afin de les faire agir ensemble, pour le recouvrement de la Terre Sainte. Pour cet effet, il se rendit à Pise, où il fut reçu avec grand honneur le 9. de Decembre; &, y aiant fait venir les premiers d'entre les Genoï, il parla aux uns & aux autres avec tant de Sagesse, qu'ils commençoient à s'adoucir, & la Paix étoit en bon chemin; mais, la fièvre le prit, & une maladie de très-peu de jours le mit au Tombeau le 16. du même mois. C'est tout ce que l'Histoire nous en apprend. On trouve ses Lettres dans le X. Tome des Conciles.

(2) Tom. X. Concil. Greg. Epist. 2.

(3) Rog. Houed. ubi sup. p. 636.

(4) Epist. 3.

(5) Guil. Neubrig. Lib. III. c. 22.

An de J.C.
1188.FRIDERIC I.
Empereur d'Occident.CLEMENT III. PHILIPPE-AUGUSTE.
Roi de France.

CLXXX. P A P E.

L'Evêque de Palestrine, appellé Paul ou Paulin, qui avoit le titre de Cardinal, fut élu pour succeder à Gregoire VIII. Il prit le nom de CLEMENT III. & il fut couronné le 20. de Decembre 1187. Cette ceremonie se fit à Pise (1); & d'abord le nouveau Pape envoya des Deputez aux Romains ses Concitoïens, pour établir avec eux une Paix solide. L'occasion de la discorde étoit la Ville de Tusculum appartenant au Pape, à laquelle les Romains faisoient une Guerre implacable pour se la soumettre; ce qui causoit une cruelle division entr'eux & le Pape depuis le tems d'Alexandre III. Les deputez de Clement III, étant arrivez à Rome, exhorte-
 rent les Romains à le recevoir comme leur Pere & à se réunir à lui. „ Nous
 „ le souhaitons plus que lui, repondirent-ils: à condition neanmoins qu'il
 „ nous aidera à reparer la perte & la honte que nous avons reçue à l'oc-
 „ casion de la Guerre de Tusculum; & qu'il fera marcher ses troupes, s'il est
 „ besoin, contre cette Ville, en cas que nous ne puissions faire avec elle
 „ une Paix honorable. Enfin, qu'il nous la livrera, s'il en est un jour
 „ le Maître, pour en disposer à notre volonté (2). „ A ces conditions fut
 fait le Traité; où le Senat & le Peuple Romain, adressant la Parole au Pa-
 pe, disent en substance (*): „ Nous vous rendons dès à present le Senat, la
 „ Ville, & la Monoie. Nous vous rendons quitte l'Eglise de St. Pierre
 „ & les autres, qui étoient engagées pour la Guerre; à condition que
 „ vous cederez au Senat le tiers de la Monoie, sur quoi l'on dechargera tous
 „ les ans une partie de la somme, pour la quelle les Eglises étoient enga-
 „ gées jusques à ce qu'elle soit entierement acquitée; & dont les interêts
 „ diminueront à proportion du principal. Nous vous jurerons fidelité
 „ tous les ans, nous & les Senateurs nos Successeurs; & vous donnerez aux
 „ Senateurs & à leurs Officiers les Distributions ordinaires, aussi bien
 „ qu'aux Juges, aux Avocats, & aux Scriniaires que vous aurez établis. De
 „ quelque maniere que Tusculum soit detruit, l'Eglise Romaine y gardera
 „ tous ses Domaines & ses mouvances: mais, vous nous donnerez dans six
 „ mois tous les Murs de la Ville & de la Forteresse, pour les détruire,
 „ sans que vous puissiez jamais les rétablir. Et si Tusculum ne tombe
 „ pas entre nos mains d'ici au premier de Janvier, vous en excommuni-
 „ rez les habitans, & les contraindrez, par vos vassaux de Campanie & de
 „ Romagne avec notre secours, d'accomplir touchant leur Ville ce qui à
 „ été dit. Moïennant ce que dessus, nous jurerons de vous donner sureté,

Election
de Cle-
ment III.
Traité du
Pape avec
les Ro-
mains.(1) Gervaf. Chr. Annal. Mailros.
(2) Roger. Hovedenus, Annal. Angl. p. 689.

(*) Ap. Baron. an. 1188.



An de J.C.
1188.

„ à vous, aux Evêques, aux Cardinaux, à toute votre Cour, & à ceux
„ qui y viendront, y séjourneront, ou en retourneront; sauf les Droits
„ des Romains, qu'ils demanderont de bonne foi. Si vous les appelez
„ pour la défense du Patrimoine de St. Pierre, ils iront, à vos fraix,
„ selon la coutume de leurs Prédecesseurs. „ Ce sont les principales Clau-
ses de ce Traité, qui est datté du dernier de May 1188.

Le Pape
s'intéresse
pour la
Terre-
Sainte.

Les intérêts de part & d'autre étant ainsi réglés, le Pape se disposa à re-
venir à Rome. Mais, avant que de partir de Pise, il exhorta le Peuple, as-
semblé dans la grande Eglise, à travailler au recouvrement de la Terre Saint-
te; & pour les y conduire, il donna l'Etendart de St. Pierre à leur Arche-
vêque Ubalde, avec le titre de Legat (3). Ce Prelat partit à la mi-Sep-
tembre de cette année 1188. avec une Flotte de cinquante Vaisseaux. Il
passa l'hyver à Messine, & il arriva à Tyr le 6. d'Avril de l'année suivante.
Ce fut apparemment à Pise que le Pape ordonna des prieres particulieres par
toute l'Eglise pour la Paix, la delivrance de la Terre-Sainte & des Chrétiens
retenus captifs chez les Sarrazins (4).

Croisez en
France &
en Angle-
terre.

Le Pape, poursuivant avec vigueur le dessein qu'il avoit formé de secourir
la Terre-Sainte, envoya en France, en qualité de Legat, le Cardinal Evê-
que d'Albane, avec Guillaume Archevêque de Tyr, revêtu du même titre,
s'il en faut croire quelques Auteurs, qui étoit venu d'Orient implorer le se-
cours des Princes d'Occident (5). Guillaume de Tyr arriva tout à propos
en France pour suspendre une Guerre qui alloit se rallumer entre les Rois de
France & d'Angleterre. Il suspendit la vengeance & le ressentiment de ces
deux Princes, & il leur procura une entrevûe, dans une Campagne, qui
est entre Trie & Gisors. L'Archevêque parla si fortement & si pathetique-
ment des malheurs de la Terre-Sainte, que les deux Rois, oubliant leurs
différends qui étoient le sujet de la Conference, se reconcilierent & recu-
rent la Croix de sa main. A leur exemple, plusieurs Seigneurs & grand
nombre d'Evêques se croiserent; les François prirent la Croix rouge, & les
Anglois la verte, pour distinguer les deux Nations (6).

Regle-
mens pour
la Croisa-
de. Dixme
Saladine.

Le Roi d'Angleterre vint au Mans, & il ordonna que chacun donneroit
pendant cette année 1188. la Dîme de ses Revenus & de ses Meubles pour le
secours de la Terre-Sainte: excepté les Armes, les Chevaux, & les habits
des Chevaliers: les chevaux, les livres, les habits, & les chapelles des Clercs,
& les pierreries des uns & des autres. On publia des Excommunications
contre ceux qui ne paieroient pas cette Dîme. Pour en faire la collecte en
chaque Paroisse, on établit des Commissaires, entre lesquels étoient un
Templier & un Hospitalier, un Sergent du Roi, & un Clerc de l'Evêque.
Les Croisez étoient exempts de cette Dîme & recevoient celle de leurs Vas-
saux: mais les Bourgeois & les Païsans, qui se croisoient sans la permission
de

(3) *Chr. Pis. tom. 3. Ital. Sac. p. 888.*

(4) *Rogerius Hovdenus, Annal. Angl. p. 651.*

(5) *Mat. Paris, Girald. Cambri. lib. 2. Exp.*

Hilber.

(6) *Rigord. Chronic. I. Brompt. Roger. Neu-
brigenf. Rad. de Diceto. Chr. Gervaf. Chr.
Tiv.*

de leurs Seigneurs, ne païoient pas moins la dime. On défendit les Jurmens énormes, les dès ou autres Jeux de hazard, les fourrures de vair, de petit gris, ou de martes zebelines, l'ecarlare & les habits découpez: de se faire servir à table plus de deux mets achetez, & de mener en voiage des femmes, si non quelque lavandiere à pied, hors de soupçon. Celui, qui avant de se croiser a engagé ses revenus, ne laissera pas de jouir du revenu de cette année; & la dette ne portera point d'interêt pendant tout le voiage depuis la croix prise. Tous les Croisez peuvent engager pour trois ans leurs revenus, même Ecclesiastiques. Ceux, qui mourront dans le voiage, disposeront de l'argent qu'ils auront avec eux pour leurs Domestiques, pour le secours de la Terre-Sainte, & pour les Pauvres (7). C'est l'Ordonnance que le Roi d'Angleterre fit au Mans de l'Avis des Prelats & des Seigneurs. Le Roi de France en fit une autre à peu près semblable. Elle portoit que tous ceux qui n'étoient pas croisez donneroient cette année, au moins la Dîme tous leurs Meubles & de tous leurs Revenus; exceptés les trois Ordres de Cisteaux, des Chartreux, & de Fontevraud, & les Lepreux. On accorde aux Croisez un repit pour le Paiement de leurs dettes, en donnant les suretez qui sont spécifiées. Cette Dîme, qui devoit se lever avant les dettes, fut nommée la Dîme Saladine (8). Toutes ces précautions furent alors inutiles.

An de J.C.
1188.

Guillaume Archevêque de Tyr, & Legat du St. Siege, fut en France le Promoteur de la Croisade, tandis que l'Evêque d'Albane, sous la même qualité, travailloit au même projet en Allemagne. Le même jour que le Roi de France tenoit son Parlement à Paris pour y deliberer sur les moïens de secourir la Terre-Sainte, l'Empereur Frideric tint à Mayence une Diète solennelle, le 27. de Mars. Le Cardinal Henri, Evêque d'Albane, s'y trouva. On y lut publiquement la Relation de la Prise de Jerusalem; & l'Empereur se croisa avec son fils Frideric Duc de Suabe, & soixante-huit des plus grands Seigneurs, tant Ecclesiastiques, que Seculiers. On exhorta generalement tout le monde à la Croisade, & on fixa le rendez-vous, pour le départ à Ratisbonne à la St. George 23. d'Avril de l'année suivante. Pour éviter la trop multitude, & plus encore les desordres qui se glissent toujours parmi le grand nombre, l'Empereur fit défendre, sous peine d'Excommunication, à ceux qui ne pouvoient pas faire la depense, de trois mars d'argent de marcher avec son Armée (9). De Mayence, le Legat Henri vint à Liege, où il prêcha si fortement contre les vices du Clergé, sur-tout contre la Simonie, que 66. Chanoines resignerent leurs Prébendes, & il les pourvût canoniquement en d'autres Eglises. L'Evêque Raoul se croisa pour l'expiation de ses Pechez, & il partit en 1190. (10).

Croisez en
Allema-
gne.

Dans la Vie d'Alexandre III. j'ai parlé du Schisme qui divisoit l'Eglise de St. André, & avoit fait naître quelques Démêlez assez vifs entre le Roi & le

Fin du
Schisme
St. d'Ecosse.

(7) Rogerius Hovedenus, *Annal. Angl.* p. 641.

(8) Rigord. p. 52. tom. X. *Concil.* p. 1763.

(9) Chr. Reicherfp. an, 1188. Chr. Clareval.

cod. an. Otto à Sto. Blas. c. 31. Anon. tom. 5.

Canif.

(10) Egid. de Episc. Leod. c. 56.

An de J. C.
1188.

St. Siege. Cette querelle fut enfin terminée par Clement III. Pour finir le différend entre Jean Evêque de St. André & Hugues son Competiteur, le Pape écrivit aux Prelats du Pais, aux Rois d'Ecosse & d'Angleterre, & au Clergé de l'Eglise de St. André. Les Lettres sont toutes dattées de Pise le 16. de Janvier, & portent en substance: „ Hugues ne s'étant point pre-
„ senté au St. Siege, suivant l'ordre du Pape Urbain III. nous l'avons de-
„ claré dechû de l'Evêché de St. André, & suspens de toutes fonctions
„ Episcopales & ses Vassaux absous du serment de fidelité. Et, parce que
„ les Canons ne permettent pas, que les Eglises demeurent long-tems va-
„ cantes, nous voulons que le Chapitre de St. André élise un digne Pasteur,
„ & s'il se peut l'Evêque Jean, dont nous connoissons le merite. „ Il ex-
„ horte le Roi d'Ecosse à recevoir cet Evêque en ses bonnes graces, & le
„ Roi d'Angleterre à y contraindre ce Prince, par l'Autorité qu'il a sur lui.
Le Roi d'Ecosse aiant lû ces Lettres se laissa enfin persuader de rendre ses
bonnes graces à l'Evêque Jean, & lui laissa la paisible possession de l'Evêché
de Dunquelde avec la restitution des fruits, à condition que ce Prelat
renonceroit à toute prétention sur l'Evêché de St. André. Hugues fit
le voiage de Rome, & il y mourut après avoir obtenu l'Absolution du Pa-
pe (11).

Privilege
accorde au
Roi d'E-
cosse.

Le Roi d'Ecosse, aiant satisfait le Pape Clement, voulut à l'avenir se met-
tre à couvert contre les Censures des Prelats d'Angleterre, que cette affaire
lui avoit attirées. Pour cet effet, il obtint du Pape un Privilege, par le-
quel il ordonne que l'Eglise d'Ecosse sera desormais soumise au St. Siege sans
moien. „ Il ne sera permis, ajoute-t'il, qu'au Pape, ou à son Legat à
„ Latere, de publier Interdit, ou Excommunication, sur le Roiaume d'Ecos-
„ se, à peine de nullité. Personne ne pourra y exercer la fonction de Le-
„ gat, s'il n'est Ecossois, ou tiré du Corps de l'Eglise Romaine. Les dif-
„ ferends, pour les biens situez dans le Roiaume, ne pourront être tirez à
„ aucun Tribunal du dehors, sinon à Rome, par Appel. „ Cette Bulle est
du 13. de Mars 1188. (12).

An de J. C.
1189.

Le Roi de
France
meprise
les mena-
ces du Pa-
pe.

Nous avons laissé les Rois de France & d'Angleterre dans la disposition
d'aller au secours de l'Eglise d'Orient. Mais une nouvelle guerre qui sur-
vint entre ces deux Monarques retarda l'entreprise. Richard, fils du Roi
d'Angleterre, s'étoit jetté entre les bras du Roi de France, pour le prier
de contraindre son Pere à lui permettre de consommer son Mariage avec
Alix de France. L'Evêque d'Albane tachoit d'affoupir ces demelez; mais,
la mort le prevint. Le Pape le fit succeder dans sa Legation par le Cardi-
nal Jean d'Anagni. Ce dernier fut si bien, tant par la douceur, que par la
force de ses Discours, qu'il tira parole des deux Rois pour une entrevûe.
La Conference se tint près de la Ferté-Bernard. Le Roi de France deman-
da l'accomplissement du Mariage promis entre sa sœur Alix & Richard
Com-

(11) Tom. X. Conseil. Epist. 1. 2. 3. 4. 5. Ro-
gerius Hovedenus, ubi supr.

(12) Epist. 6. Clem. 3. Tom. X. Conseil. Ro-
gerius Hoved. ubi supr.

Comte de Poitiers : que ce Prince lui fit hommage de ses Terres, & que Jean son frere prit la Croix. Le Roi d'Angleterre rejeta ces Propositions. Il offrit seulement de faire epouser Alix à son fils Jean, qu'il ne craignoit pas comme Richard. Ainsi, on ne pût s'accorder. Le Cardinal Jean d'Anagni se trouva mal de prendre les choses avec trop de hauteur. Il protesta, que si le Roi de France ne convenoit entierement avec le Roi d'Angleterre, il mettroit l'Interdit sur toutes ses Terres. Mais, le Roi de France lui repondit avec fermeté, & en Stile Queneliste, *qu'il ne craignoit point la Sentence, & ne l'observeroit pas, parce qu'elle étoit injuste. Car, ajouta-t'il, il n'appartient pas à l'Eglise Romaine de porter aucune Censure contre le Roiaume de France, quand le Roi se met en devoir de reprimer ses Vassaux Rebelles, & de vanger ses Injures & le Mepris de sa Couronne.* Il dit aussi que le Cardinal avoit deja senti les Sterlings du Roi d'Angleterre. Ce sont les paroles de Roger de Hoveden, Auteur Anglois (13). *C'étoit-là parler & agir en grand Roi, qui, sans s'emouvoir, fait maintenir les Droits de sa Couronne, indépendante de tout autre, que de Dieu seul, & conserver son Autorité Souveraine, sans choquer celle de l'Eglise, dont le Roiaume tout Spirituel, qu'elle tient de Jesus-Christ, n'est pas de ce Monde* (14). Henri II. mourut bien-tôt après; & Frederic Barberouffe étant parti pour la Terre Sainte, y perit malheureusement (15). C'est ainsi que, tôt ou tard, le Clergé vient à bout de perdre ceux qui lui ont fait quelque Insulte. Richard Roi d'Angleterre, & Philippe Auguste Roi de France, accomplirent le vœu de la Croisade l'an 1190.

An de J. C.
1189.

Henri VI., qui avoit succédé à Frederic Barberouffe, voulut d'abord se faire couronner solennellement. Il vint donc en Italie, pour recevoir la Couronne Imperiale, & pour soutenir les Droits de la Reine Constance son Epouse, sur le Roiaume de Sicile. Mais, comme il approchoit de Rome, le Pape Clement III. mourut le 28. de Mars 1191. (16). Ce Pontife eut la Gloire en mourant d'avoir fraié à son Successeur un Chemin sûr à la Conquête de toute l'Europe, ou, pour mieux dire, à une Domination Tyrannique sur l'Eglise Universelle. Sa Pompe funebre fut des plus superbes; & on le loue d'avoir corrigé avec severité les Mœurs corrompues du Clergé (17).

An de J. C.
1191.

Mort de
Clement
III.

(13) Chr. Clarendon. Roger. Hoved. Annal. natus, &c.
Angl. p. 651. 652.

(14) Maimbourg, Hist. des Crois. Liv. V.
p. 125.

(15) Oite à S. Blas. Godefrid. Monach. Sa-

(16) Arnoldus Lubecensis, lib. 4. c. 4. Chr.
Richardus de S. Germano.

(17) Platine, in Clem. III.

An de J. C.
1191.HENRI VI.
Empereur d'Occident.

CELESTIN III.

PHILIPPE AUGUSTE:
LOUIS VIII.
Rois de France.

CLXXXI. P A P E.

Election
de Cele-
stin. Son
Sacré est
différé.

LE Cardinal Hyacinte, Diacre du titre de Ste. Marie en Cosmedin, fut élu Pape deux jours après la mort de Clement III. Il fut nommé CELESTIN III. Rome étoit sa Patrie, & l'on compte qu'il n'avoit guere moins de quatre-vingt-cinq ans. Il fut élu le 30. de Mars; mais, son Sacré fut différé pendant quinze jours, pour ne pas couronner le Roi Henri. Ce Prince étoit aux Portes de Rome, avec une bonne Armée. Les Romains allèrent trouver Henri, & lui dirent: „ Faites amitié avec nous: traitez-
„ nous comme ont fait vos Prédecesseurs, & nous faites Justice de vos Châ-
„ teaux de Tusculum, qui ne cessent point de nous inquiéter; & nous ob-
„ tiendrons du Pape qu'il vous couronne. „ Henri leur aiant promis ce qu'ils demandoient, ils s'adresserent au Pape, & lui dirent: „ Vous voiez comme
„ ce Prince occupe nos Terres avec son Armée, & ravage nos Moissons,
„ nos Vignes, & nos Oliviers. Nous vous prions de ne pas différer plus long-
„ tems son Sacré; puisqu'il dit qu'il n'a dessein que d'honorer notre Ville,
„ & d'obéir à votre Paternité (1). „ Le Pape se rendit à leur priere; & il se fit consacrer le jour de Pâques.

Couronne-
ment de
l'Empe-
reur Hen-
ri VI.

Le lendemain, il couronna l'Empereur Henri VI. & Constance sa femme Imperatrice. Dans le serment que le Pape Celestin fit faire à Henri avant que de le couronner, il lui fit promettre de lui rendre Tusculum. Ensuite, étant assis dans sa Chaire Pontificale, on lui mit la Couronne entre ses pieds: il la mit sur la Tête de l'Empereur, & la fit aussitôt tomber à terre d'un coup de pied, Henri étant à genoux devant lui. Les Cardinaux releverent la Couronne, & la remirent sur la tête de l'Empereur (2). Cette action, qu'aucun homme raisonnable ne sauroit approuver, signifioit que la Couronne Imperiale dependoit entierement du Pape (3). Le lendemain, l'Empereur donna au Pape la Ville de Tusculum, comme il avoit promis; & le Mercredi, le Pape la livra aux Romains (4). L'Empereur passa ensuite dans la Pouille, malgré la defense du Pape, qui vouloit soutenir Tancrede, Roi ou Usurpateur du Roiaume de Sicile.

Retour du
Roi Phi-
lippe.

Il étoit fatal aux Croisez d'entreprendre le Voiage de la Palestine. Le commerce des Grecs augmentoit leurs vices; & la division, qui se mettoit toujours entr'eux, faisoit echouer toutes leurs entreprises. Les Anglois & les François ne purent s'accorder; & le Roi Philippe, abandonnant la Croisade & ses Troupes, revint en France. Il aborda à Otrante le 10. d'Octobre 1191. De-là, il se rendit à Rome, où il fut reçu avec honneur par le Pape

(1) *Arnoldus Lubecensis, lib. IV. c. 4.*(2) *Rogerius Hovedenus, Annal. Angl. p. 689.*(3) *Baronius, Ann. Eccl. an. 1191. §. 10.*(4) *Roger. Hoved. ubi supr. p. 690. Radulphus de Diceto, Imag. Hist. p. 659.*

Pape Celestin, qui le defraia pendant huit jours. Il fit au St. Pere de grandes Plaintes contre le Roi d'Angleterre, & il se fit absoudre de son vœu, lui & les siens, parce qu'ils n'en avoient pas accompli le tems. Le Pape leur donna les marques du Pelerinage, savoir des Palmes & des Croix pendues au cou. Le Roi Philippe arriva en France vers la Fête de Noël (5).

An de J.C.
1191.

Tandis que les Croisez pressoient la Ville d'Acre, quelques Allemans signalerent leur devotion, par un Etablissement qui est devenu fameux dans la suite. Quelques Personnes de Brême & de Lubec, touchées de Compassion pour les Malades de l'Armée, qui manquoient de tout, établirent un Hôpital sous une tente, qu'ils firent d'un voile de Vaissseau, & ils y servoient charitablement les Malades. Là-dessus, on prit la resolution de former un troisieme Ordre Militaire, à l'imitation des Templiers & des Hospitaliers de St. Jean. Ce projet fut approuvé par les Prelats & par les Seigneurs, qui se trouvoient à la Terre-Sainte: & d'un commun consentement, Fride-ric Duc de Suabe, qui étoit à leur tête, envoya des Ambassadeurs à son frere Henri Roi des Romains, pour le prier d'obtenir du Pape la Confirmation de ce nouvel Ordre. Le Pape Celestin l'accorda par sa Bulle du 23. de Fevrier 1192. Le nouvel Ordre fut nommé l'Ordre des Chevaliers Teutoniques de la Maison de St. Marie de Jerusalem. Leur Habit étoit un Man-teau blanc, chargé d'une Croix noire. Le Pape leur donna tous les Privilé- ges des Templiers & des Hospitaliers de St. Jean, dont ils imitèrent l'Insti- tut: mais, ils étoient soumis au Patriarche & aux autres Prelats, & paioient la dime de tous leurs biens (6).

Chevaliers
Teutoni-
ques.

Cependant, Richard Roi d'Angleterre étoit toujours en Palestine; tan- dis que son Roiaume étoit rempli de troubles & de confusion. Le Comte de Mortain, & Geofroi Archevêque d'York, avoient formé un puissant parti contre Guillaume Evêque d'Eli, Chancelier du Roiaume & Legat du St. Siege, à qui le Roi avoit laissé toute l'Autorité. Guillaume fut con- traint de sortir d'Angleterre. S'étant retiré en Normandie, il envoya des Deputez au Pape. Ses Adversaires envoierent aussi à Rome; & malgré leurs plaintes exagerées, Celestin, plus touché des representations du Chan- celier son Legat, ecrivit une Lettre aux Evêques d'Angleterre, où il dit:
„ Le Roi Richard étant absent pour le service de Dieu, nous sommes obli-
„ gez de prendre la Protection de son Roiaume. Aiant donc appris, que
„ Jean, Comte de Mortain, & quelques autres, ont attenté contre ce Roiaum-
„ e & contre notre venerable frere Guillaume Evêque d'Eli Legat du St.
„ Siege; nous vous ordonnons, s'ils est ainsi, de vous assembler & de de-
„ noncer excommuniez au son des Cloches, & les Cierges allumez, le Com-
„ te & tous ceux qui se trouveront ses Complices, pour avoir mis la main
„ sur cet Evêque, l'avoir pris ou detenu en Prison, ou changé le Gouver-
nement

Affaires
d'Angle-
terre.

(5) *Rogorius, ubi supr. p. 697, 712. Rigord, Gest. Philip. Aug. p. 35.*

(6) *Chr. Pruss. c. 1. 2. Jac. Vitr. Hist. Hieros. c. 60. Auct. Aquicincti. an. 1189.*

Année J.C.
1191.

Poursuites
à Rome
contre l'É-
vêque
d'Éli.

nement du Roiaume établi par le Roi. Vous interdirez aussi tout office divin dans les terres des coupables, jusques à ce qu'ils viennent s'en faire absoudre par nous, avec les Lettres du Legat & les vôtres, qui témoignent qu'il est en liberté, & le Roiaume en son premier état. On n'eut aucun égard en Angleterre à cette Lettre du Pape (7).

L'Archevêque de Rouen se déclara aussi contre Guillaume d'Éli, & il envoya des Deputez à Rome pour plaider sa cause contre ce Prelat. Il se passa des choses, dans cette Negociation, qui font connoître le Caractere du Pape. Les Deputez de l'Archevêque de Rouen se rendirent à Rome, au travers de mille perils. Ils tomberent entre les mains des voleurs, qui les depouillerent, & ils arriverent à Rome sans argent : de sorte qu'ils ne pouvoient pas compter d'y faire de grands progrès. Les Deputez du Chancelier étoient bien en leurs affaires. Ils se dispoient à partir, après avoir fait confirmer la Legation de l'Evêque d'Éli. Le Pape, & ceux qui avoient le plus de part à sa confiance, penchoient tout-à-fait pour Guillaume. Les Deputez de l'Archevêque de Rouen aiant obtenu Audiance, ils rapportèrent devant le Pape & tous les Cardinaux les Lettres de leurs Maîtres, avec celles des Evêques, des autres Prelats, & des Justiciers d'Angleterre, y ajoutant ce qu'ils crurent convenable. Les Deputez de l'Evêque d'Éli aiant proposé leurs reponses & leurs objections, le Pape parla long-tems avec indignation & amertume contre l'Archevêque de Rouen, & dit : „ Nous savons que le Roi d'Angleterre a laissé le Gouvernement de tout son Roiaume à l'Evêque d'Éli, sans lui donner de Superieur, ni d'égal. Nous en avons vû les Lettres du Roi, & nous n'en avons point vû qui les aient revoquées. Il est vrai que plusieurs Personnes venerables nous écrivent contre le Chancelier ; mais, nous avons aussi reçu en sa faveur des Lettres de plusieurs Personnes considerables. Celles que vous apportez sont de ceux qui l'ont chassé, & nous ne nous étonnons pas qu'ils écrivent pour eux-mêmes. Nous savons que le Roi n'a jamais témoigné à personne tant d'amitié, ni fait tant d'honneur qu'à cet Evêque. Non content de lui avoir donné le très-riche Evêché d'Éli, la Chancellerie & la Regence de son Roiaume, il a encore demandé pour lui la Legation au Pape Clement de bonne memoire, & à Nous ; & nous l'avons accordée à ses instantes Sollicitations. Nous ne pouvons croire, sans voir ses Lettres & son Secau, qu'il ait si promptement ôté ses bonnes graces à un homme qu'il a tant aimé ; & nous ne pouvons, sans nous démentir nous mêmes, suspendre, ni revoquer la Legation de l'Evêque d'Éli, accordée à la priere du Roi & de tous les Evêques d'Angleterre. Nous en avons les Lettres : nous en avons même de votre Maître l'Archevêque de Rouen. Tous écrivoient pour lui quand il étoit en prosperité : aucun particulier ne se plaignoit à Nous qu'il fit aucune exaction. A present qu'il

(7) Radulf de Diceto, ubi supr. p. 663. Rogerius Hovedenus, ubi supr. Gervaf. Chr. Joan. Brompt. Coelest. Epist. I.

„ qu'il est malheureux, tout le Monde crie contre lui. „ Ces raisons ne pouvoient être que d'un grand poids, étant proposées par celui qui n'a point de Supérieur, qui est le Pontife & le Juge souverain, à la volonté du quel personne ne résiste. Ce sont les termes des Deputez de l'Archevêque de Rouen. Ils ajoutent que quelques-uns trouvoient encore fort contre leur Maître, la priere que le Roi avoit faite au Pape, de donner à l'Archevêque la Legation en Normandie, & dans ses autres Etats d'Outre-Mer. Personne ne pouvoit croire que le Roi eut dessein de lui donner en même tems la Regence en Angleterre & la Legation en Normandie; puis qu'un même homme residant en cette Province ne peut exercer l'une & l'autre. Enfin le Pape étant un peu revenu, tant par les instances des Deputez, que par celles de quelques Cardinaux qui s'étoient laissé gagner, prit les avis de tous les Cardinaux assemblez; & après une longue deliberation, il prononça Sentence, par laquelle il dechargeoit le Chancelier de la Denonciation de l'Archevêque de Rouen; & reciproquement il declaroit nulle la Sentence que le Chancelier avoit rendue contre l'Archevêque. Il n'ota pas au premier l'exercice de sa Legation; mais, il la restreignit, en lui defendant de prononcer Interdit, Suspension, ou Excommunication contre l'Archevêque de Rouen, les Justiciers, ou les Grands d'Angleterre. Le Pape ajoute, que de concert avec les Parties il enverroit sur les Lieux des personnes capables d'être Mediateurs de la Paix entre l'Archevêque & le Chancelier, du moins pour ôter l'aigreur des Esprits. „ Au reste, ajoutent les Deputez, „ nous esperons faire revoker les Lettres du Pape adressées à tous les Evêques d'Angleterre, en vertu des quelles le Chancelier vous a denoncé ex- „ communié avec plusieurs autres. Et comme nous nous en plaignions „ en plein Consistoire, les Lettres aiant été lues, le Pape protesta hautement qu'il n'avoit point eu connoissance de ces Lettres. Les Cardinaux „ en dirent autant avec admiration; & le Pape n'ecouta point la Remon- „ trance des Deputez du Chancelier. Mais, la nuit suivante, ils vinrent „ trouver le Pape, lui reprocherent d'avoir nié publiquement son propre „ fait, lui representèrent les services que leur Maître lui avoit rendus, & „ le conjurerent, pour l'honneur de l'Eglise Romaine & sa propre gloire, „ de rendre temoignage à la vérité. Le Pape, cedant à ces Remonstrances, „ fit le lendemain cette Declaration publiquement à l'audiance, en presen- „ ce des Cardinaux, du Clergé, & du Peuple: *Mes Freres, je confesse que „ j'ai fait une grande faute contre l'Evêque d'Elie & ses Deputez. Car je me „ suis souvenu que les Lettres par les quelles j'ai confirmé sa Sentence d'Excom- „ munication contre le Comte de Mortain, l'Archevêque de Rouen, & ses Complices, „ ont été expédiées par mon ordre. Je les approuve encore. J'ordonne même „ qu'elles soient executées* (8). „ Preuve indubitable de l'Infaillibilité Papale, de la sincerité & de la droiture de Celestin III !

An de J.C.

1191.

Com-

(8) Rogerius Hovedenus, *Annal. Angl.* p. 718. *Joan. Brompt. &c.*

An de J.C.
1191.

On ne
veut pas
recevoir
les Legats
du Pape en
Norman-
die.

Comme le Pape avoit promis d'envoyer des Legats sur les Lieux, pour faire droit aux Parties, deux Cardinaux, Octavien Evêque d'Ostie, & Jourdain Abbé de Fosseneuve, Prêtre du titre de Ste. Anastasie, partirent de Rome, pour se rendre en Normandie. Mais, lorsqu'ils arriverent à Gisors, le Senechal de la Province leur fit fermer les Portes. Malgré leurs prieres & leurs menaces, on les contraignit à main armée de retourner sur leurs pas. Le Cardinal Octavien jetta Interdit sur la Normandie, & il excommunia le Senechal & ses Complices. La Reine Alienor s'intrigua beaucoup pour faire revoquer ces Censures. Les Legats offriront d'aller à Rouën, non comme Cardinaux, mais comme étrangers, à condition que le Senechal jureroit de se soumettre au Jugement de l'Eglise. Le Senechal ne voulut point permettre aux Legats d'aller en Normandie, sans la permission du Roi, desorte qu'ils s'en retournerent, sans lever leurs Censures, quoique l'Evêque de Durham les suivit jusqu'à Vezelai. Cependant, le Pape, je ne sais pour quelles raisons, si ce n'est par crainte, ou par foiblesse, leur fit lever l'Interdit; & leur defendit en même tems d'entrer en Normandie (9).

An de J.C.
1193.

Le Roi
d'Angle-
terre est
pris par le
Duc d'Au-
riche.

Cependant, le Roi Richard apprit en Orient les troubles excitez en Angleterre, à l'occasion de son absence. Il se hâta de conclure une Trêve de trois ans avec Saladin. Il fit naufrage au fonds du Golfe de Venise, & il fut obligé de marcher sur les Terres de Leopold Duc d'Autriche, qu'il avoit sensiblement offensé au Siege d'Acra. Richard fut reconnu, malgré son deguisement. On l'arrêta: on le mena au Duc, qui le retint à Vienne dans une étroite Prison (10). L'Archevêque de Rouen & ses Suffragans en écrivirent au Pape Celestin. Ils se plaignoient que ce Prince eut été pris en revenant du Pelerinage de Jerusalem, contre le Privilege de la Croisade, qui mettoit les Croisez sous la Protection speciale du St. Siege: & ils exhortoient le Pape à employer en cette occasion le Glaive de St. Pierre (11). La Reine Alienor écrivit jusqu'à trois fois au Pape sur le même sujet (12). Le Pape, ne pouvant resister plus long-tems à des instances si pressantes & si souvent réiterées, excommunia l'Archiduc d'Autriche; & soumit à l'Anathème l'Empereur & tous ses Etats, s'il ne mettoit d'abord en Liberté le Roi Richard que Leopold lui avoit livré. Pendant cette Negociation, Richard convint de paier une rançon exorbitante; & il fut, à ces conditions, remis en liberté. Il avoit promis de donner cent cinquante mille marcs d'argent. La Reine Alienor se donna de grands mouvemens pour faire cette somme. Ses sujets, tout epuisez qu'ils étoient, en fournirent les deux tiers, avec lesquels Alienor partit, menant des otages pour le reste (13). Il y eut pourtant quelques Difficultés, par les Intrigues de la France, qui offroit une som-

(9) Rogerius. Brompt. ubi supr.

(10) Rogerius. ubi supr. Guil. Neubrig. lib. IV. c. 29. 31. Chr. Reichersf.

(11) Petr. Blef. Epist. 64.

(12) Idem, Epist. 144. 145. 148.

(13) Voyez l'Histoire d'Angleterre, par Mrs de Rapin, Vie de Richard I.

somme plus confiderable à l'Empereur, s'il vouloit prolonger la Prifon de Richard. Ce fut apparemment pour cette raifon, que le Pape menaça le Roi de France d'Excommunication, & fon Roiaume d'Interdit, s'il ne cefloit de perfecuter l'Anglois (14). L'Archiduc d'Autriche temoigna quelque defir de fe foumettre à la Cour de Rome, en donnant fatisfaction à Richard. Le Pape en fut informé; & voici ce qu'il ecrit à l'Evêque de Verone fon Legat: „ Nous voulons que vous preniez ferment du Duc „ d'Autriche, qu'il obéira en tout à nos Ordres. Puis, vous lui commande- „ rez de delivrer tout les ôtages du Roi d'Angleterre, de le décharger des „ conditions qu'il a exigées de lui; de restituer tout ce qu'il a reçu de fa „ rançon, & de fatisfaire entierement pour l'injure, & le dommage qu'il „ lui a caufé. Alors, vous lui donnerez l'Abfolution à lui & aux fiens. „ Vous leverez l'Interdit jetté fur fes terres. Vous leur ordonnerez, de plus, „ d'aller au plutôt à la Terre-Sainte, & d'y faire le service de Jesus-Christ „ autant de tems que le Roi a été en Prifon. A faute de quoi vous les re- „ mettrez dans l'Excommunication. „ Leopold se foumit, & il fut ab- „ fous; mais, après fa mort, le Duc fon Successeur ne voulut pas accomplir ces conditions (15). Ceci arriva l'an 1194. en même tems que l'Empereur fut reconnu Roi de Sicile, après la mort de Tancrede.

An de J.C.
1194.

L'année fuivante, on fit les preparatifs d'une Croifade, à l'occafion de la mort du grand Saladin. Dans une Diète que l'Empereur tint à Wormes fur la fin de Novembre 1195. le Cardinal Gregoire, Legat du Pape, prêcha la Croifade. Les plus éloquens de l'Assemblée fuivirent cet exemple & parlerent fi efficacement fur ce fujet, qu'un grand nombre de Prelats, de Seigneurs, & d'autres braves gens se croiferent. L'Empereur lui-même vouloit prendre la Croix; mais, on l'en détourna, & il donna tous fes foins à faire réuffir l'entreprise. Le Pape envoya pour ce fujet deux Cardinaux en France; & il ordonna à l'Achevêque de Cantorberi de prêcher la Croifade (16).

An de J.C.
1195.
Nouvelle
Croifade.

Philippe Augufte avoit epoufé en secondes Nôces Ingeburge fille de Canut IV. Roi de Dannemarck. „ C'étoit, dit Mezerai, une belle & chaf- „ te Princeffe, mais qui avoit quelque défaut secret; auffi la premiere nuit „ de fes Nôces, Philippe en prit un tel degout, qu'il ne la voulut point „ toucher. Il la garda néanmoins quelque tems; & après, s'ennuyant de „ cette charge inutile, il fit enforte que l'Archevêque de Rhêmes, Legat „ du Pape, avec quelques Evêques de France, prononça Sentence de Sépa- „ ration. Ce fut fur les temoignages des Seigneurs qu'il lui produifit, les „ quels affurerent qu'il y avoit parenté entre les Parties du cinquieme au „ fixième degré (17). „ Le Pape, touché des plaintes du Roi de Danne- „ marc,

Le Pape se
brouille
avec la
France.

(14) R. Hoveden, ubi fupr. V. Pagi, Brev. Rom. Pontif. in Cœleft. III. §. 18.

(15) Radulfus de Diceto, in Imag. Hift. p. 675. Roger. Hoved.

(16) Guil. Neubrig. lib. V. c. 26. Arnold.

Lubec. lib. V. c. 1. Radulfus de Diceto, ubi fupr. Renaudot, Vie M^s. Saladin. Aut. Aquicinct. an. 1193. &c.

(17) Mezeray, Vie de Philippe II. p. 258.

An de J.C.
1196.

marc, frere d'Ingeburge, envoya en France deux Legats, Mellior Prêtre Cardinal & Cencio Sous-Diacre. Ils assemblerent à Paris un Concile, pour examiner cette affaire. Mais, la crainte les aiant empêché d'agir avec liberté, leur Legation fut fans effet (18). Après leur retour, le Pape écrivit à Michel Archevêque de Sens (19). Il se plaignoit, qu'avant que de decider une affaire de cette importance, on n'eut pas consulté le St. Siege; quoique, selon lui, on doit lui rapporter toutes les Causes Majeures. A quoi il ajoute: „ Nous avons exhorté le Roi Philippe par le Sous-Diacre Cencio „ envoié exprès, & par nos Lettres, à traiter maritalement la Princesse son „ Epouse, sans écouter les mauvais Conseils: mais, il n'a pas reçu ce Legat „ avec la Devotion convenable. C'est pourquoi, aiant égard à l'acte public, qui nous a été envoié par l'Archevêque de Lunden, & ses Suffragans, touchant la Genealogie de la Princesse & la commune Renommée: „ nous cassons & annullons, de l'Avis de nos Freres, cette Sentence de Divorce donnée sans la forme de Droit: mandant & ordonnant que si le Roi, „ du vivant de cette Princesse, en vouloit epouser une autre, vous le lui „ défendiez expressément de notre part. „ Cette Lettre est dattée du 13. de Mars 1196. Malgré les menaces du St. Siege, Philippe epousa la même année au mois de Juin Marie fille du Duc de Bohême. Ingeburge s'en plaignit au Pape Celestin, par une Lettre où elle dit, qu'il y a trois ans que Philippe l'a epousée, & qu'il la retient en prison dans un Château (20). Mais, Celestin ne fit plus de poursuites sur ce sujet, soit qu'il se fut relâché, soit que son grand âge, & le peu qu'il vécut depuis, ne lui permissent pas d'agir plus vigoureusement.

An de J.C.
1197.

Mort de
l'Empereur.
Avarice
du Pape &
des Cardinaux.

L'Empereur Henri avoit temoigné assez hautement le Mepris qu'il faisoit des foudres du Pape; car, il ne se fit point absoudre des Censures qu'il avoit encourues par la detention du Roi Richard. Il étoit retourné en Sicile, & il mourut à Messine, extrêmement haï des gens du Pais. Comme l'Impératrice Constance ne l'aimoit pas, on la soupçonna de l'avoir empoisonné. Le Pape defendit d'enterrer l'Empereur, parce qu'il étoit mort excommunié; & l'Archevêque de Messine fut obligé d'aller à Rome demander la permission de donner la sepulture aux cendres de ce Prince. Le Pape ne l'accorda qu'à condition que le Roi d'Angleterre y consentiroit, & que ce que ce dernier avoit donné pour sa rançon seroit rendu. L'Archevêque de Messine demandoit encore le consentement du Pape pour faire couronner Roi de Sicile Frederic fils de l'Empereur: le Pape repondit qu'il le permettroit, si les Cardinaux y consentoient; & pour cette permission, on donna mille mares d'argent au Pape, & autant aux Cardinaux. Rare exemple de desintéressement! Il fallut encore que l'Impératrice jurât sur les Evangiles, que Frederic étoit fils de l'Empereur & d'elle (21).

De-

(18) Rigord, Gest. Philip. Aug. p. 37.

(19) Ap. Radulf. de Diceto, Imag. Hist. p. 681.

(20) Gest. Inn. III. n. 50. ap. Baluz. Miscel.

p. 422.

(21) Roger. ubi supr. p. 773.

Depuis quelque tems, le Pape jouissoit d'une Santé tres-foible. Accablé d'années & d'infirmité, il tomba malade avant Noël l'an 1197. & aiant fait venir devant lui tous les Cardinaux, il leur ordonna de traiter ensemble du choix de son Successeur. Il faisoit son possible pour faire élire Jean de St. Paul, Prêtre Cardinal du titre de St. Prisque, dont il connoissoit, dit-on, la vertu, la sagesse, & l'équité. Il le preferoit tellement à tous les autres, qu'il l'avoit fait son Vicaire General, pour l'exercice de toutes les fonctions, excepté la Consécration des Evêques, qui appartenoit à l'Evêque d'Ostie. Celestin offrit même de se demettre du Pontificat, si les Cardinaux convenoient d'élire Jean de St. Paul. Mais, ils repondirent tous d'une voix, qu'ils ne l'éliroient point conditionnellement, & qu'il étoit inouï que le Pape se démit. Leur pretexte étoit que l'Élection devoit être libre & absoluë: mais, en effet, c'est que la plupart prétendoient au Pontificat: l'Evêque d'Ostie, l'Evêque de Porto, Jourdain de Fosseneuve, Gratien: ces quatre entr'autres, faisoient tous leurs efforts pour y parvenir. Enfin, le Pape mourut sur ces entrefaites le 8. de Janvier 1198. après avoir tenu le St. Siege 6. ans, 9. mois, & 9. jours. Outre l'orgueil, l'avarice, & l'ambition, vices dont il fut coupable, on peut l'accuser de mauvaise-foi, même dans des choses essentielles. Il paroît, par son Histoire, qu'il pouvoit d'abord ses entreprises avec vigueur: mais, quand il trouvoit quelque obstacle à l'exécution de ses desseins, il s'arrêtoit. Assez souvent, il tâchoit d'obtenir par politique, & par adresse, ce qu'il ne pouvoit emporter de vive force, ou par menaces. Je ne me suis pas arrêté sur quelques particularitez, qui me paroissent moins importantes, que celles que j'ai rapportées.

An de J. C.
1198.

Mort de
Celestin.

FREDERIC II.
Empereur d'Occident.

INNOCENT III.

PHILIPPE-AUGUSTE,
LOUIS VIII.
Rois de France.

C L X X X I I . P A P E .

LE Cardinal Lothaire, qui fera le sujet de cet Article, étoit d'Anagni. Son Pere se nommoit Trasimond, & on assure qu'il étoit de l'illustre Maison des Comtes de Segni. Sa Mere, noble Romaine, se nommoit Clarine. Le Jeune Lothaire étudia d'abord à Rome, ensuite à Paris, & enfin à Boulogne. Par-tout il se distingua des jeunes gens de son âge par ses Progrès, tant en Philosophie, qu'en Theologie. Il fut premierement Chanoine de St. Pierre de Rome. Le Pape Gregoire VIII. l'ordonna Sous-Diacre & Clement III. le fit Diacre Cardinal. Il lui donna le titre de St. Serge qui avoit été le sien. Dans les deux premieres années de son Cardinalat, Lothaire fit reparer à ses dépens cette Eglise qui tomboit en ruine; & quand il fut Pape, il fit bâtir au devant un portique à colonnes, des biens qu'il avoit acquis: ce qui parut à plusieurs un sujet d'admiration, parce qu'on étoit prévenu de son desintéressement. Il fit graver pour Devise autour de

Histoire
du Cardi-
nal Lo-
thaire.

An de I. E.
1198.

Il est élu
Pape.

de son cachet ce mot du Pseaume 85. *Fac mecum, Domine, signum in bonum* (1).

Dès qu'on eut rendu les derniers devoirs au Pape Celestin, les Cardinaux s'assemblerent au lieu nommé *Septa Solis*, pour y traiter de l'Élection du Successeur avec plus de liberté & de sûreté. Ils assistèrent tous ensemble & seuls à la Messe du St. Esprit; puis, s'étant assis, ils se prosternerent à terre & se donnerent l'un à l'autre le baiser de paix. On fit une exhortation; ensuite, selon la coutume, on choisit des Scrutateurs, qui, aiant pris les suffrages de chacun en particulier, & les aiant mis par écrit, en firent leur raport aux Cardinaux. La plûpart des voix furent pour le Cardinal Lothaire, quoi qu'on en eut aussi nommé trois autres. On disputa un peu sur son âge; car, il n'avoit que 37. ans. Enfin, tous s'accorderent à l'élire. On eut egard à ses bonnes Moeurs & à sa Doctrine. Il résista, il pleura, il jeta les hauts cris, peut-être par politique; mais, tout cela fut inutile. On le nomma INNOCENT III. L'Élection étant publiée, le Clergé & le Peuple le conduisirent, avec des acclamations de louanges, à la Basilique de Constantin; & de-là au Palais de Latran, où il fut intronisé (2).

Commen-
cemens de
son Ponti-
ficat.

Il n'étoit encore que Diacre. C'est ce qui fit différer son Sacre jusques aux quatre-tems de Carême. Mais, bien qu'il ne fut pas consacré, il expédia plusieurs Bulles, pour regler diverses affaires; principalement celles des Pauvres. Ces Bulles n'avoient qu'un demi-sceau, & pour epargner aux Parties les fraix d'en faire expedier de nouvelles, il declara depuis que ces Lettres avoient autant d'autorité, que celles qui avoient la Bulle entiere. D'abord il donna part de son Election aux Evêques & à divers Princes. Le 21. de Fevrier, il fut ordonné Prêtre, & ensuite consacré selon les ceremonies accoutumées. Le lendemain de son Sacre, il reçut le serment de fidelité & l'hommage-lige de Pierre Prefet de Rome, à qui il donna par un manteau l'Investiture de sa charge: au lieu que jusques là le Prefet la tenoit de l'Empereur, & lui prètoit le Serment de Fidelité. Après cet heureux debut, qui ne promettoit rien de bon aux Puissances, Innocent s'appliqua entierement à recouvrer les Domaines de l'Eglise en Italie. Il mit tout en œuvre pour en chasser ceux qui les avoient usurpez. Il envoya plusieurs Nonces dans les Provinces. Il visita en Personne le Duché de Spolète & la Toscane: il employa même les Armes contre ceux qui ne vouloient pas subir le joug de bonne grace; mais, il n'aimoit pas ces soins d'affaires temporelles; & il disoit souvent cette Sentence de l'Écriture: *Qui touche la Poix se salira* (3). Le travail étoit grand; & l'utilité mediocre. Entre tous les desordres qui regnoient alors dans la Cour de Rome, il haïssoit souverainement la Venalité. Pour déraciner cet abus enorme, il defendit à tous ses Officiers de rien exiger, excepté seulement les Scripteurs & les Scelleurs, dont

(1) *Gesta Innoc. n. 1. 2.*

(2) *Gesta Innoc. n. 5. Lib. I. Epist. 1. Pape.*

broch, Conat.

(3) *Ecccl. XIII. 1.*

dont il fixa les salaires, ne leur permettant de prendre au de-là, que ce qui leur seroit offert gratuitement. Il ôta les Huissiers des Chambres des Notaires, afin que l'accès y fut libre. Il fit ôter d'une des Cours du Palais de Latran un Comptoir, où l'on vendoit de la vaisselle & on changeoit de la Monnoie. Trois fois la Semaine, il tenoit le Consistoire public dont l'usage étoit presque aboli. Il y ecoutoit les plaintes de toutes les Parties: il renvoioit à d'autres les moindres affaires; & il examinoit par lui-même les plus importantes. Tout le monde admiroit sa penetration & sa sagesse. De savans Jurisconsultes & autres venoient à Rome, seulement pour l'entendre. Ils s'instruisoient plus dans ses Consistoires, qu'ils n'auroient fait dans les Ecoles, particulièrement quand il prononçoit les Sentences. Car il rapportoit avec tant de force & d'exactitude les raisons des Parties, que chacune entendant les siennes esperoit gagner sa cause; & il n'y avoit si habile Avocat, qui ne craignit terriblement ses Objections. Dans ses Jugemens, il n'avoit aucun egard aux Personnes; & il ne les prononçoit qu'après une mûre Deliberation. C'est ce qui, joint à ses Ruses & à ses Intrigues secretes, lui attira de toute la Terre tant de si grandes Causes, qu'on n'en avoit point tant jugé à Rome depuis très-long-tems. Le Pape ordonna à André fils de Bela III. Roi de Hongrie de partir pour la Terre Sainte, sous peine d'Excommunication, & de perdre le Droit qu'il avoit au Roiaume de son Pere. Mais, cette menace fut sans effet. Innocent refusa aussi au jeune Frederic l'Investiture du Roiaume de Sicile, du Duché de Pouille, & de la Principauté de Capouë. Quatre sujets principaux causerent ce refus; les Legations, les Appellations, & les Conciles. L'Imperatrice Constance voulut gagner le St. Pere par des presens; mais, elle n'y réussit pas. Innocent s'appliqua aussi à delivrer les Prisonniers que l'Empereur Henri avoit envoieez en Allemagne. Il s'interessoit particulièrement pour l'Archevêque de Salerne, dont la detention étoit injurieuse au St. Siege. Pour le delivrer, il envoya en Allemaigne l'Evêque de Sutri Alleman de Nation, avec l'Abbé de St. Anastase de l'Ordre de Citeaux; & il ecrivit (4) aux Evêques de Spire, de Strasbourg, & de Wormes de procurer la Liberté de l'Archevêque & d'y emploier, s'il étoit besoin, les Censures Ecclesiastiques; menaçant, en cas de desobeissance, de mettre toute l'Allemagne en Interdit.

An de J.C.
1198.

Après la mort de l'Empereur Henri, le jeune Frederic devoit avoir l'Empire; mais, le Duc Philippe, oncle du Pupille, se fit elire Roi des Romains par quelques Seigneurs. D'autres elurent Otton Duc de Saxe, sous prétexte que Philippe étoit excommunié. Celui-ci, aiant donc interêt de se faire absoudre de l'Excommunication, vint trouver les Nonces à Wormes, & se fit donner l'absolution, mais secretement & sans prêter de Serment solennel. Il delivra gratuitement l'Archevêque de Salerne & ses freres, qui étoient Prisonniers avec lui. L'Evêque du Sutri, Nonce du Pape

Affaires
d'Alle-
magne,

assista

(4) Lib. I. Epist. 24.
Tom. III.

Q

An de J. C.
1198.

assista en habits Pontificaux à la Ceremonie du Couronnement de Philippe (5). Cette division intestine déchira l'Empire, pendant dix ans, par de cruelles Guerres Civiles. „ Le Pape Innocent III, qui n'aimoit point la Po-
„ sterité de Frederic Barberousse, ne manqua point de profiter en fort ha-
„ bile homme d'une si belle occasion de recouvrer, comme il fit, par les
„ Armes spirituelles & par les temporelles, la Romagne, la Marche d'An-
„ cone, le Duché de Spolette, & le Patrimoine de la Comtesse Mathilde,
„ que des Ducs & des Comtes tenoient en fief des Empereurs, qu'ils re-
„ connoissoient pour leurs Souverains. Et comme il reçut aussi à Rome
„ l'hommage du Prefet & du Senat, qui ne prétendit plus y être le Maître,
„ comme il faisoit auparavant, on peut dire que c'est lui qui a commencé
„ d'établir plus solidement que tous les autres la Souveraineté des Papes dans
„ leur Temporel, que les Empereurs précédens avoient occupé, ou du moins
„ qu'ils vouloient toujourns qui relevât de leur Couronne (6). „ Ces faits
meritent un peu de detail.

Traité du
Pape avec
la Reine
de Sicile.

L'Imperatrice n'avoit pû obtenir du Pape ce qu'elle lui avoit demandé pour son fils; mais, sans se rebuter du mauvais succès de sa premiere Negotiation, elle envoya à Rome Anselme Archevêque de Naples, & Aimeri Archidiacre de Syracuse, avec des Magistrats, qui obtinrent enfin l'Investiture du Roiaume de Sicile pour l'Imperatrice & pour son fils. Le Pape y envoya le Cardinal Octavien Evêque d'Ostie pour recevoir le serment (7). Ce Nonce étoit chargé de plusieurs Bulles. La premiere est la concession du Roiaume de Sicile & de ses Dependances, à condition que l'Imperatrice jurera entre les mains du Legat de faire hommage au Pape dès qu'elle pourra venir en sa presence; & que le jeune Roi le fera aussi, quand il sera en âge, à condition encore de payer à l'Eglise Romaine le cens annuel de mille squifates (8). La seconde Bulle, adressée aussi à l'Imperatrice & à son fils, regle la forme des Elections en Sicile (9). La troisieme, adressée aux Evêques & au Clergé de Sicile, contient le même reglement touchant les Elections, & il y est dit: „ Nous voulons que désormais vous appelliez librement au St.
„ Siege quand il sera besoin, & que vous deferiez aux appellations. Nous
„ vous enverrons aussi des Legats toutes les fois qu'il sera nécessaire, &
„ vous leur obéirez, sans que l'on puisse opposer à tout ce que dessus au-
„ cun Privilege ou Rescrit obtenu du St. Siege (10). „ L'Imperatrice
Testament, elle donna pour Conseil à son fils Gautier Evêque de Troyes, Chancelier de Sicile, avec les trois Archevêques, de Palerme, de Montreal, & de Capouë. Elle fit le Pape Regent du Roiaume; ordonnant, que durant la Regence, il recevroit tous les ans des revenus du Pais trente mille

(5) Otto à S. Blas. c. 46. Chr. Godesf. Mon.
an. 1198. Roger. Hoveden p. 776. Gesta Innoc.

(6) Maimbourg, Hist. de la Decal. de l'Emp.
Liv. V. p. 500. Il cite Sigonius, lib. 15. Cia-
conius.

(7) Gesta Innoc. n. 21.

(8) Lib. I. Epist. 410.

(9) Epist. 411.

(10) Epist. 412.

tarins; & seroit de plus remboursé de tous les frais qu'il pourroit faire pour la defense du Roiaume.

Cependant, le Pape avoit fort à cœur le secours de la Terre Sainte, & il s'y employa avec efficace. Cette année 1198. il envoya des Ambassadeurs ou Nonces en divers endroits de l'Europe, pour animer les Princes à se croiser dans cette vuë. Ce qui réussit sur-tout en France & en Italie. Innocent n'ignoroit pas le reproche qu'on faisoit à l'Eglise Romaine d'imposer aux autres des fardeaux auxquels elle ne touchoit pas du bout du doigt. Pour prévenir ce reproche, qui n'étoit que trop bien fondé, il choisit deux Cardinaux, Soffred Prêtre du titre de Ste. Praxede, & Pierre de Capouë Diacre du titre de Ste. Marie *in via lata*, auxquels il donna la Croix, afin qu'ils invitassent les autres à la Croisade par leur exemple, aussi-bien que par leurs paroles. Il ordonna en même tems, que tout le Clergé paieroit le quarantieme de tous les revenus Ecclesiastiques. Et, pour éviter tout sujet de plainte, il se taxa lui & les Cardinaux au dixieme. Il fit faire un Navire, dont la construction lui couta 1300. Livres. Il le fit charger de vivres, & l'envoya à Messine sous la conduite d'un Templier, d'un Hospitalier, & d'un Moine. En même tems, il publia une Lettre circulaire adressée à tous les Evêques, les Seigneurs, le Clergé, & le Peuple, de France, d'Angleterre, de Hongrie, & de Sicile, pour les exhorter à la Croisade. Je supprime cette Pièce, pour éviter la longueur. Le Cardinal Soffred exerça sa Legation à Venise. Il y fit de grands progrès. Pierre de Capouë fut envoyé en France. Il étoit chargé de trois Affaires importantes; de prêcher la Croisade, de faire la Paix entre la France & l'Angleterre, & d'obliger le Roi de France à reprendre Ingeburge son Epouse. Quant à ce dernier article, le Pape Celestin, qui d'abord avoit pressé le Roi vivement, s'étoit relâché sur la fin, comme il a été dit: mais, le Pape Innocent, dès qu'il fut élu, avoit écrit à l'Evêque de Paris d'exhorter le Roi à rentrer dans son devoir. Il en avoit écrit au Roi même, & lui en écrivit encore par le Legat Pierre de Capouë, à qui il ordonna de mettre en Interdit toutes les Terres de l'Obéissance de ce Prince, s'il ne reprenoit Ingeburge dans un mois après son admonition. Ce Legat n'arriva en France, que vers Noël de cette année 1198. & on l'y nommoit en Langage du tems, *Maître Perron de Chapes Chardonas de l'Apostole* (11). La Legation de Pierre s'étendoit aussi en Angleterre. Les Seigneurs des deux Roiaumes, où il prêcha la Croisade, assemblèrent en peu de tems une Armée de troupes bien agguerries, & animées autant par l'esperance du butin & par les Indulgences & les Privileges qui leur étoient accordez, que par zèle de Religion. Une partie de cette Armée se rendit à Marseille & l'autre à Venise, dans l'esperance de passer plus vite. Mais, ce fut le contraire. Comme l'argent manqua, le Doge de Venise en offrit aux Croisez, à condition qu'ils iroient donner la chasse aux Pyrates sur la Mer Adriatique, & qu'ils assiègeroient Zara Ville maritime,

An de J.C.
1198.

Le Pape
entre-
prend une
Croisade.

(11) Rigord, Gest. Philip. August. pag. 42. Villehard.

An de J.C.
1198.

Vaudois &
Albigois
persecu-
tez.

qui s'étoit renduë aux Hongrois. Les Croisez acceptèrent la condition, affiegerent Zara, & la prirent en 1201. sans se mettre en peine de l'Excommunication du Pape qu'ils encoururent par-là. Il leur avoit defendu d'attaquer aucune des Terres des Croisez, & specialement Zara, parce que le Roi de Hongrie avoit pris la Croix. C'est ce que nous developerons ailleurs.

Le Zèle d'Innocent n'épargnoit pas plus les Heretiques, que les Infidèles. On en a une preuve complete dans plusieurs Lettres du Pape Innocent données cette année 1198. Il écrivit, par exemple, à l'Archevêque d'Auch, de s'appliquer avec les autres Evêques à déraciner les Manichéens de Gascogne, & d'y employer même, s'il étoit besoin, les Armes des Princes & des Peuples. C'est ce que l'Auteur de l'Histoire des Vaudois appelle *une autre Voie que celle des ordinaires Evêques, pour former les Procès aux Vaudois & autres qu'il appelloit Heretiques.* „ C'est qu'il autorisa, dit cet Ecrivain, certains „ Moynes, lesquels eurent le plein pouvoir de l'Inquisition en main, & for- „ moyent les Procès, livroyent au bras seculier d'autorité pleniere & abso- „ lue, & par un chemin racourci, mais bien plus cruel, trainoyent les „ personnes à milliers ès mains des Magistrats, & les Magistrats aux bour- „ reaux : & par ainsi en peu d'années toute la Chrestienté fut agitée par ce „ piteux & lamentable spectacle, de voir ès feux & gibets toute personne „ qui osoit se confier en un seul Jesus-Christ pour son salut & renoncer aux „ vaines esperances controuvées par les hommes (12). „ Ces cruelles exe- „ cutions commencerent d'abord par deux Moines de Cisteaux, Rainier & Gui, que le Pape envoya contre les Heretiques Vaudois & Albigois. Il écrivit aux Evêques du Pais de traiter favorablement ces Apôtres du Diable, de les assister dans leurs travaux de sang & de carnage, & d'observer inviolablement tout ce qu'ils jugeroient à propos d'ordonner contre les Heretiques opiniâtres & leurs fauteurs. „ Nous mandons aussi, ajoute le Pa- „ pe, aux Princes, aux Comtes, & à tous les Seigneurs de votre Provin- „ ce, de les assister puissamment contre les Heretiques par la puissance qu'ils „ ont reçue pour la punition des Mechans. Enforte qu'après que Frere „ Rainier aura prononcé l'Excommunication contr'eux, les Seigneurs con- „ fisquent leurs biens, les bannissent de leurs Terres, & les punissent plus se- „ verement s'ils osent y demeurer. Or, nous avons donné pouvoir à Frere „ Rainier d'y contraindre les Seigneurs par Excommunication & par Inter- „ dit sur leurs Terres. Nous écrivons aussi à tout le Peuple de votre Pro- „ vince, que lorsqu'ils en seront requis par Frere Gui, ils marchent contre „ les Heretiques; & nous accordons à ceux qui les assisteront fidèlement „ la même Indulgence que s'ils alloient à Rome ou à St. Jacques. „ Cete Lettre est le premier Titre de la Sainte Inquisition, qui, contre tout droit divin & humain, fait bruler les corps, pour sauver les ames. Dans le cours de cette même année, si fertile en belles choses, le Pape confirma l'Ordre des Trinitaires, pour la Redemption des Captifs.

Pierre

(12) Perrin, *Hist. des Vaud.* Liv. 2. ch. 12.

Pierre de Capouë, voulant remplir les ordres du Pape sur les trois affaires dont il étoit chargé, n'oublia rien pour réunir les Rois de France & d'Angleterre. Mais, tous ses soins n'aboutirent qu'à une Trêve de cinq ans, qui fut très-mal observée (13). Il reussit encore plus mal dans l'Affaire d'Ingeburge. Le Roi refusa constamment de reprendre cette Princesse; & craignant que Pierre de Capouë ne procedât contre lui par Censures Ecclesiastiques, il appella au Pape; ce qui n'empêcha pas le Legat de publier l'Interdit sur toutes les Terres de l'Obéissance du Roi Philippe, avec ordre à tous les Prelats de l'observer, sous peine de Suspense. Cette Censure fut prononcée dans un Concile tenu à Vienne en Daupiné. Le Legat Pierre fut plus heureux sur le point de la Croisade. Il fut puissamment secondé par le fameux Foulques de Neuilly, & il eut tout lieu de s'applaudir du succès.

An de J.C.
1198.

Succès de
la Lega-
tion de
Pierre de
Capoue.

Le Pape preparoit les choses en Orient pour cette grande Entreprise. Il agissoit auprès d'Aimeri de Lusignan, Roi de Chipre & de Jerusalem; & auprès de l'Empereur de Constantinople, pour faire réussir ses desseins. Il écrivit, à cette fin, au Comte de Tripoli, au Prince d'Antioche, & aux Maîtres des Templiers & des Hospitaliers. Alexis l'Ange, Empereur de Constantinople, effraï des preparatifs d'une nouvelle Croisade, voulut mettre le Pape dans ses intérêts, pour se mettre à couvert de toute insulte. Il envoya au St. Pere des Ambassadeurs avec de riches presens; & il reçut de Rome des Legats avec une Lettre, par laquelle le Pape l'exhortoit à travailler de tout son pouvoir à la delivrance de la Terre Sainte, & à la réunion des Grecs avec les Latins (14). L'Empereur Alexis feignit d'être fort porté à donner satisfaction au Pape sur ces deux points: & il exhorta sa Sainteté à convoquer un Concile General, promettant que l'Eglise Greque s'y trouveroit, pour travailler de bonne foi à l'extinction du Schisme. Le St. Pere entra aussi en Negociation avec Jean Camatere, Patriarche de Constantinople, qui sembloit accuser les Latins d'être les Auteurs de la Division: en quoi il ne se trompoit pas. Innocent lui fit une longue Reponse (15). Il s'étend d'abord sur les preuves de la Primauté du St. Siege établie par l'Autorité de Dieu même; & il dit en passant que *St. Pierre seul peut remettre, non seulement tous les Pechez, mais ceux de tous les hommes*: Proposition impie & blasphematoire, quelque sens qu'on lui donne. Repondant ensuite aux questions du Patriarche, il dit que l'Eglise est appelée Universelle en deux sens: premierement comme étant composée de toutes les Eglises, & c'est en ce sens qu'on la nomme en Grec Catholique. L'Eglise Romaine n'est pas Universelle en ce sens: elle n'est que partie de l'Eglise Universelle. Mais elle est Universelle, en ce qu'elle tient sous elle toutes les Eglises. Quant à l'objection que Jerusalem est la Mere des Eglises, le Pape repond aussi par deux distinctions. Jerusalem est la Mere à raison du tems, Rome à raison de

An de J.C.
1199.

Negocia-
tion du
Pape avec
les Grecs.

(13) Roger. Hoveden. p. 790. Aquicinct. an.
1199. Tom. X. Concil. p. 7.

(14) Gest. Innoc. n. 60. lib. 1. Epist. 353.

(15) Lib. 2. Epist. 209. & Gest. Innoc. n. 61.

An de J.C.
1199.

de la Dignité; comme St. Pierre a eu la Primauté sur St. André qui avoit suivi Jesus-Christ le premier. Jerusalem est la Mere de la foi, mais Rome est la Mere des fideles, comme l'Eglise est la Mere generale, quoiqu'on nomme aussi la Synagogue Mere de l'Eglise: parce qu'elle l'a precedée, & que l'Eglise en est sortie. Le Pape ajoute, qu'il a resolu d'assembler un Concile general. Il invite le Patriarche à s'y trouver, suivant la promesse de l'Empereur, ou en personne, ou par quelques-uns des plus grands Prelats: autrement il lui declare, qu'il sera obligé de proceder contre l'Empereur, contre lui, & contre l'Eglise Greque. Il fit la même menace à l'Empereur Alexis (16). On peut juger facilement que l'Empereur & le Patriarche se repentirent de bon cœur des avances qu'ils avoient faites. Après une longue deliberation, Alexis écrivit au Pape, que s'il faisoit tenir un Concile en Grece, ou les quatre premiers Conciles avoient été tenus, l'Eglise Greque y enverroit ses Deputez. Il prouva même que l'Empire étoit au-dessus du Sacerdoce. Le Pape repondit à cela par de mauvaises Raisons, que les Compilateurs du Droit ont pris pour argent comptant, qu'ils en ont tiré une fameuse Decretale, comme contenant les Preuves de la Superiorité du Sacerdoce sur l'Empire (17). *Mais, le Lecteur instruit du vrai sens des Saintes Ecritures, peut juger de la force de l'allegorie des deux Luminaires, qu'il est aussi facile de nier que d'avancer.* (18).

Réunion
des Bulgares & des
Serviens.

Si le Pape ne put pas soumettre les Grecs, il acquit de nouvelles possessions à son Siege; mais, par des voies très-condamnables. Car, il favorisa ouvertement les Bulgares, qui s'étoient revoltez contre l'Empereur Isaac l'Ange; & qui continuoient dans leur Rebellion, sous le commandement de Jean ou Joannice; que le Pape n'eut pas honte de feliciter de l'heureux succès de ses Armes, c'est-à-dire de la multiplication de ses crimes (19). Innocent embrassa avec ardeur l'occasion qui se présentoit de soumettre la Servie à son Obéissance; & il donna la Couronne Roiale à Voulc, que le Roi de Hongrie avoit établi Gouverneur de ce Pais-là.

Droit du
Pape sur
tous les
Benefices.

Ce fut cette même année 1199. que le Pape prétendit avoir droit sur tous les Benefices, & que les translations d'un Siege à l'autre étoient un privilege special de l'Eglise Romaine. Pour traiter ce sujet en Historien & en Critique, j'emprunterai les termes d'un savant Canoniste. C'est le docteur Mr. Simon, qui parle ainsi: „ L'on ne doute pas, qu'en qualité d'Evêque de „ Rome, le Pape ne puisse disposer des Benefices qui sont dans la „ dépendance de son Diocèse. Il ne reste donc qu'à examiner, s'il peut, en „ qualité de Patriarche d'Occident, & de Chef de l'Eglise, pourvoir de „ Droit à tous les Benefices ou Dignitez Ecclesiastiques de toute la Chrétienté. „ Si nous suivons la preuve de fait, il est de notoriété publique, que l'E- „ glise de Rome n'a eu en cela aucun privilege par dessus les autres Eglises. „ Chacune prenoit le soin d'établir les Ministres dont elle avoit besoin, sans „ avoir

(16) *Lib. II. Epist. 211. Gest. n. 60.*

(17) *C. Solita 6. extra de Majorit. &c.*

(18) *Fleuri, Hist. Eccl. Liv. LXXXV. §. 14.*

(19) *Nicet. Isaac III. n. 3. 8. Alex. II. n. 3. „ Gang. Famil. p. 318.*

„ avoir recours à Rome; & quand il survenoit des difficultez, on les re-
 „ gloit dans des Conciles Provinciaux. Personne n'avoit encore écrit avant
 „ l'établissement du nouveau Droit, que le seul Evêque de Rome, en quali-
 „ té de Successeur de St. Pierre, avoit toute la Jurisdiction Ecclesiastique,
 „ & que les autres Evêques n'étoient que ses Vicaires, ou Delegez. . . .
 „ L'on est obligé quelquefois de ne se servir point de son Droit, ou d'en ce-
 „ der une partie pour le bien de la Paix. Les Loix de la rigueur nuisent quel-
 „ quefois au repos de l'Eglise, & alors on suit les Loix de douceur propor-
 „ tionnées au tems. C'est pourquoi le Pape Innocent III. affirme dans une
 „ de ses Epitres (20), que les translations des Evêques & autres changemens
 „ de Siege appartiennent de Droit à l'Eglise de Rome, & que les Papes
 „ jouissent de ce Privilege en qualité de Successeurs de St. Pierre; & qu'en
 „ cette qualité, ils sont les Maîtres de tout le Droit Canonique. Desorte
 „ que, selon son raisonnement, il ne faut pas tant considerer ce qui est or-
 „ donné par les Canons, que ce qui est ordonné par les Papes, desquels
 „ dependent les mêmes Canons; parce que, selon son Principe, tout le Droit
 „ Canonique tire son origine & son autorité de la Primatie de St. Pier-
 „ re. Le Pape Innocent, qui avance cette maxime en faveur de son Sie-
 „ ge, favoit néanmoins que tout l'ancien Droit étoit contraire à cela, &
 „ que les Elections des Evêques, leurs Translations, & leurs Demissions ou
 „ Resignations se faisoient dans les Conciles Provinciaux; & de plus, que
 „ les Princes ont aussi eu grande part à toutes ces choses dans leurs Roiau-
 „ mes (21). „

An de J.C.
1199.

Cependant, le Pape s'occupoit toujours à poursuivre les Heretiques. Il
 y en avoit déjà beaucoup en Italie; & ils étoient en si grand nombre à Or-
 viete, qu'ils osoient prêcher publiquement contre l'Eglise Romaine. Ces
 Heretiques étoient des Vaudois, que la persecution avoit chassés des contrées
 meridionales de la France. Innocent envoya contr'eux un jeune homme
 tout bouillant de zèle, nommé Pierre Parenzo. Il lui donna le Gouver-
 nement d'Orviete. Pierre extorqua par ses violences quelques abjurations; &
 de ceux qui foutinrent leur Doctrine, il y en eut de mis aux fers, de fou-
 ettez publiquement, de bannis, de condamnez à des amendes; d'autres
 dont on saisit les biens, plusieurs dont on abbatit les Maisons (22). Après
 ces executions, Pierre vint à Rome celebrer la Fête de Paques avec sa fa-
 mille. Il se presenta au Pape qui lui demanda le serment de fidelité pour le
 Gouvernement qu'il lui avoit donné. Pierre repondit, qu'il étoit prêt d'o-
 béir; & le Pape lui dit: „ Nous vous remettons le Serment: mais, com-
 „ ment gouvernez-vous notre Ville? Et comment avez-vous executé nos
 „ ordres, contre les Heretiques? „ Pierre repondit: *Seigneur, j'ai si bien
 „ abatié les Heretiques d'Orviete, qu'ils me menacent de mort publiquement.*
 „ Mon fils, dit le Pape, continuez de les combattre hardiment: ils ne
 „ peu-

Bulle en
faveur des
Juifs.

(20) *Innoc. III. de Translat. Episc. tit. 7. c. 7.*

(22) *Vita S. Petr. Paren. c. 1. Boll. tom. 16.*

(21) *Simon, Hist. de l'Orig. de Her. Eccl. p. 86.*
p. 98. & suiv.

An de J. C.
1199.

„ peuvent tuer que le corps; & , si vous mourez par leurs mains, je vous
 „ donne, de la part de Dieu & de ses Apôtres, l'Absolution de tous vos Pe-
 „ chez. „ Pierre Parenzo retourna à Orviète. Il y trouva la mort violente
 qu'il meritoit par sa cruauté. Il y avoit aussi des Vaudois à Metz. Le
 Pape en fut averti. Il écrivit sur ce sujet deux Lettres, l'une au Peuple
 de Metz (23), l'autre à l'Evêque & au Clergé de cette Ville (24). Mais,
 s'il persecutoit les Heretiques avec fureur, il avoit beaucoup d'égards pour
 les Juifs. Je ne trouve point la raison de ce contraste. Je fais seulement
 que cette année 1199. il accorda aux Juifs la Protection du St. Siège. Il de-
 fendit très-expressement, par une Bulle en forme, de les forcer à recevoir le
 Baptême, de leur ôter leurs biens par violence, de changer leurs bonnes
 coutumes, de les troubler dans la celebration de leurs fêtes, d'exiger d'eux
 des services nouveaux qu'ils ne doivent point, enfin de retrancher de leurs
 cimetieres, ou deterrer leurs corps (25).

An de J. C.
1200.

Caractere
du 13 Sic-
cle.

Nous entrons à present dans le treizieme Siecle, dont Mathieu Paris
 nous donne une Idée assez juste, en décrivant l'état du Roiaume d'Angle-
 terre. „ Le peu de foi, dit-il, qui restoit alors, & qui n'étoit plus qu'une
 „ petite étincelle de feu, s'éteignit entierement; tout se reduisit en cendre.
 „ L'on commettoit le crime de simonie sans honte. L'usure étoit publi-
 „ que, & rongeoit également les grands & les petits. La charité s'étoit
 „ évanouie, la Liberté Ecclesiastique étoit perie, la Religion anéantie, &
 „ la Ville de Sion étoit devenuë une infame prostituée sans pudeur, com-
 „ me sans chasteté. On ne voioit tous les jours que des gens de la dernie-
 „ re lie du Peuple, sans Lettre & sans vertu, armez de Bulles Romaines,
 „ qui pilloient impunement tous les revenus accordez par nos Ancêtres aux
 „ Religieux pour leur nourriture, la subsistance des Pauvres, & l'exercice
 „ de l'hospitalité, sans avoir aucun respect pour les Privileges qui leur
 „ avoient été accordez. Il falloit paier sur le champ tout ce qu'ils deman-
 „ doient: autrement vous étiez frapez de foudres & d'anathêmes. Et si
 „ ceux qu'on pilloit ainsi vouloient se defendre par quelque appel, ou par
 „ le moien de leurs Privileges, aussi tôt venoit un Prelat autorisé d'un Bref
 „ papal, qui les excommunioit. On depouilloit ainsi le monde, hardi-
 „ ment, insolemment, impunement, selon ce mot du Poëte: *Les Armes*
 „ *à la main un puissant vous supplie.* Cela fut cause que là ou l'on voioit
 „ qu'auparavant les Gentils hommes, & les Ecclesiastiques rentez, les Pa-
 „ trons des Eglises, & tant d'autres avoient accoutumé d'embellir les Terres
 „ de leurs Domaines, de recevoir les passans & les bien traiter, recueillir
 „ & secourir les Pauvres, on n'y voioit plus que des scelerats, des perfides,
 „ des fripons de Procureurs, & des Fermiers Romains, qui ravageoient tout
 „ ce qu'il y avoit de bon, & le faisoient tenir à leurs Maîtres de-là la Mer;
 „ qui vivoient delicieusement du Patrimoine du Crucifix, & faisoient pa-
 „ rade des richesses, ou plutôt de la mendicité d'autrui. De quelle douleur
 n'étoit

(23) II Epist. 141. c. 12. extra de Haret.

(25) Lib. 2. Epist. 302.

(24) Lib. 2. Epist. 142.

„ n'étoit-on pas touché, quand on voioit les larmes des gens de bien, leurs
 „ tristes plaintes, leurs sanglots amers pour ces injustices, & qu'on en-
 „ tendoit ces cris lamentables qui fendoient le cœur: *Il nous seroit plus avan-*
 „ *tageux de mourir, que de voir ces Spectacles d'horreur & toutes ces funestes*
 „ *calamitez, qui desolent notre Nation & scandalisent les Saints? O Sollicitudes*
 „ *steriles de la Cour de Rome! O aveugle Ambition!* Nous souffrons tous
 „ pour ses desordres. Et cette Eglise Universelle, que tu devrois defendre
 „ par ton autorité & tes biens immenses, se plaint que c'est toi-même qui
 „ l'opprime (26). „ Un certain Archidiacre d'Oxford, nommé Walter Ma-
 „ pez découvre assez librement les Dereglemens de Rome, dans un Poëme
 „ qu'il a fait de la Corruption de l'Eglise. Il dit que Rome est à la verité le
 „ Chef de l'Univers, mais un Chef tout pouri, & dont le Corps est tout gâté.
 „ Il a fait un autre Livre, dont le Titre seul est une Censure piquante de l'E-
 „ glise Romaine. Ce Titre est: *L'Apocalypse du Pape Goliath* (27). Nous ver-
 „ rons bientôt, qu'Innocent III. autorisa ou introduisit une partie de ces des-
 „ ordres.

Interdit
sur la
France.

Ce Pontife eut bientôt occasion de signaler son humeur violente, au su-
 jet du divorce & du second mariage du Roi Philippe. Le Legat Pierre
 de Capouë prononça l'Interdit que le Pape avoit jetté sur toutes les Terres
 du Roi: il ordonna à tous les Evêques de France d'observer & de faire ob-
 server cet Interdit, sous peine de suspension de leurs fonctions; & à tous les
 autres, de quelque Rang & de quelque Dignité qu'ils fussent, sous peine
 d'interdiction de tous offices & benefices. Le Pape en excepta les Croi-
 sez, ordonnant qu'eux seuls entendoient la Messe & recevoient la Sepulture
 Ecclesiastique (28). Nous en avons la preuve dans une grande Lettre
 qu'il ecrivit en ce même tems aux Prelats de France touchant la Croisade.
 Il leur reproche leur peu de zele pour le secours de la Terre Sainte, & dit:
 „ Comment donneriez-vous votre vie pour vos Ouailles, vous qui n'avez pas
 „ encore voulu donner pour Jesus-Christ la quarantieme partie de vos reve-
 „ nus? „ Il marque ensuite comment cette quarantieme partie doit être levée
 „ & recueillie dans trois mois; & il ajoute: „ Nous exceptons de cet ordre
 „ general les Ermites de Grandmont, les Chartreux, les Moines de Ci-
 „ teaux, & les Chanoines de Prémontré, aux quels nous avons donné sur
 „ ce sujet un ordre particulier. Nous ordonnons de plus que l'on mette
 „ en chaque Eglise un tronc creux fermé à trois Clefs, dont la premiere
 „ sera chez l'Evêque, la seconde chez le Curé, la troisieme sera gardée par
 „ un pieux Laïque, afin que tous les fideles y mettent leurs aumônes; &
 „ en chaque Eglise, on chantera toutes les semaines une Messe, pour la re-
 „ mission des Pechez, principalement de ceux qui donnent. Or, nous ac-
 „ cordons aux Evêques le pouvoir de commuer les Penitences en cette au-
 „ mône pour le secours de la Terre-Sainte, eu egard à la qualité des Per-
 „ son-

(26) *Mat. Paris.*

(27) *Ex Heyddeger, Hist. Papat atat. IV.*

(28) *Tom. XI. Concil. p. 11. Gest. Innoc. n.*

51. 52. &c. *Epist. Innoc. ap. Steph. Tornac.*
p. 383.

An de J.C.
1200.

„sonnes, & à la ferveur de leur zèle. „ Il recommande ensuite aux Croi-
 „lez la frugalité des tables & la modestie des habits. Il ordonne aux Evê-
 „ques de défendre les Tournois, au moins pour cinq ans, sous peine d'Ex-
 „communication & d'Interdit. Enfin, il nomme pour Exécuteurs de cette
 „Bulle les Evêques de Paris & de Soissons, & les Abbez de Vauxferney & de
 „St. Victor. Il ne paroît pas que les Ecclesiastiques s'empressassent beau-
 „coup à satisfaire aux ordres de la Cour de Rome, touchant le quarantieme
 „auquel ils étoient taxés; puisque le même ordre fut renouvelé quatorze ans
 „après, comme je le dirai en son lieu. Cependant, l'Interdit dura huit mois
 „en France, avec tant de rigueur, que les Eglises étoient fermées, & les
 „corps morts demeuroient sur terre sans sepulture (29). „ Le Roi, connoif-
 „sant les fâcheuses suites de cette affaire, qui eut pû aller jusques à lui
 „ôter la Couronne de dessus la tête, & sachant qu'il se trouvoit divers
 „Partis contre lui. . . , sollicita si fort auprès du Pape: que sa Sainteté
 „donna ordre à Octavien Cardinal d'Ostie, l'un de ses Legats, de lever
 „l'Interdit; à la charge toute fois, qu'il (le Roi Philippe) se remettroit
 „avec Hemburge, & que dans six mois, six semaines, six jours, & six
 „heures, il feroit lever la cause du divorce par devant ses deux Legats &
 „les Prelats du Roiaume, les Parens de cette Princesse y étant assignez
 „pour la défendre (30). „ Au reste, l'Interdit procura la Paix entre la Fran-
 „ce & l'Angleterre.

An de J.C.
1201.

Le Pape se
 declare
 pour Ot-
 ton, Roi
 des Ro-
 mains.

Nous avons vû ci-devant, qu'il y avoit trois Empereurs, le jeune Fre-
 „deric à qui la Couronne appartenoit de Droit, Philippe de Suabe & Otton
 „de Saxe, qui se disputoient l'Empire les armes à la main. Le Pape, qui
 „avoit toujours favorisé secrettement Otton de Saxe, se declara enfin ouver-
 „tement pour lui. Les raisons de cette conduite furent 1. Que Frederic seroit
 „trop puissant & trop redoutable au St. Siege, s'il joignoit l'Empire au
 „Roiaume de Sicile. 2. Que Philippe de Suabe étoit incapable de regner,
 „parce qu'il avoit été excommunié par le Pape Celestin, pour avoir envahi
 „à main armée le Patrimoine de St. Pierre. 3. Qu'Otton de Saxe meritoit
 „la Couronne Imperiale, par son attachement à l'Eglise Romaine. Il deci-
 „de donc pour ce dernier, & dit, qu'il faut le reconnoître pour Roi. Il
 „envoia en Allemagne deux Legats, l'Evêque de Palestrine, & le Notaire
 „Philippe; & il ecrivit sur ce sujet des Lettres à divers Prelats Allemands.
 „Celle qu'il ecrivit à Otton finit ainsi: „ Par l'Autorité de Dieu tout-puif-
 „sant, qui nous a été donnée en la personne de St. Pierre, nous vous re-
 „cevons pour Roi, & nous ordonnons que desormais on vous rende en
 „cette qualité respect & obéissance, & après les Preliminaires accoutu-
 „mez, nous vous donnerons solennellement la Couronne Imperiale. „ En
 „même tems, il ecrivit une Lettre aux Princes d'Allemagne, tant Ecclesia-
 „stiques que séculiers, où après avoir expliqué les raisons qui l'ont détermi-
 „né

(29) Roger. Hoveden. p. 801. *Gesta Innoc.*
 n. 84.

(30) Mezerai, *Vie de Philippe II.* p. 259.

né en faveur d'Otton, il leur enjoit de lui rendre respect & obéissance en qualité de Roi des Romains & d'Empereur élu; & quant aux Sermons qu'ils peuvent avoir faits auparavant, il promet de mettre en sûreté leur Reputation & leur Conscience (31). Je remarquerai en passant, que l'Evêque de Palestrine, nommé Gui Paré, Legat du Pape en Allemagne, étant à Cologne, ordonna que quand on leve l'Hostie à la Messé tout le Peuple se prosternerait à l'Eglise au son de la Clochette (32). C'est-là l'Origine de l'Adoration de l'Eucharistie.

An de J.C.
1201.

Le Legat du St. Siege tint une Assemblée des Partisans d'Otton de Saxe, à Cologne; & en leur présence il déclara publiquement Otton Roi des Romains, excommuniant tous ceux qui s'y voudroient opposer, particulièrement Philippe de Suabe & ses Fauteurs. Ceux qui étoient présens reçurent cette publication avec de grandes Demonstrations de joie (33). Mais, les Princes du Parti de Philippe de Suabe se plainquirent amèrement de la conduite du Legat par une Lettre au Pape, qui porte le nom des deux Archevêques de Magdebourg & de Brême, de onze Evêques, de trois Abbez, du Roi de Bohême, & de douze Seigneurs distinguez. „ Nous ne „ pouvons comprendre, disent-ils, que le renversement du Droit vienne „ du lieu où jusqu'ici il a été le plus solidement affermi, de Rome, où, „ par l'institution divine, est le Chef de la Religion. C'est pourquoi nous „ ne pouvons croire que l'Evêque de Palestrine, qui se dit votre Legat, „ ait agi par votre ordre & du consentement des Cardinaux, en ce qui re- „ garde l'Electio du Roi des Romains. Car, qui a jamais oui parler d'une „ pareille audace? Où avez-vous lû que vos Prédecesseurs ou leurs En- „ voiez se soient mêlez de l'Electio des Rois des Romains, soit comme „ Electeurs, soit comme Juges de la validité de l'Electio? Autrefois, l'Elec- „ tion du Pape ne se pouvoit faire sans l'Autorité de l'Empereur. La pieté „ des Princes a remis ce Droit à l'Eglise, comme il paroît par la Consti- „ tution d'Henri I. où il est dit: *Nous defendons absolument à aucun de nos* „ *Envoiez de mettre empêchement à l'Electio du Pape.* Si les Laïques ont „ été assez simples pour ceder le Droit qu'ils avoient, comment les Pon- „ tifes s'attribuent-ils un Droit qu'ils n'ont jamais eu? Nous ne voions pas „ quel personnage a pû faire en cette occasion l'Evêque de Palestrine. Si „ c'est celui d'Electeur, pourquoi a-t'il cherché l'occasion de l'absence „ des Juges, & meprisé la plus grande partie des Seigneurs & la plus con- „ siderable par sa Dignité? Quant au personnage de Juge, il n'a pû le fai- „ re; car, s'il arrive un partage dans l'Electio du Roi des Romains, il n'y „ a point de Juge supérieur qui en puisse décider; c'est aux Electeurs à le „ lever volontairement. Jesus-Christ a distingué les fonctions des deux „ Puissances, en sorte que celui qui est au service de Dieu ne s'engage point „ dans les affaires temporelles, & que celui qui est chargé de ces affaires ne pré-

Plaintes
des Alle-
mans au
Pape.

(31) Roger. Hovedenus, p. 799. De Neg.
Imp. Epist. 26. 28. 30. 32. 33. Collect. 1. Decret.
tit. 2. epist. 18.

(32) Cesar. Mirac. Dist. IX. c. 51.

(33) Annales. Godefr. an. 1201.

An de J. C.
1201.

„ préside point aux choses divines. Que si vous vous portez pour Juge,
„ nous vous disons, suivant vos propres maximes, que la Sentence donnée
„ en l'absence d'une des parties ne peut subsister. Or, nous vous déclarons,
„ que nous avons donnée tout d'une voix nos suffrages au Serenissime Sei-
„ gneur Philippe, pour l'elire Roi des Romains; en promettant fermement
„ qu'il ne se retirera jamais de votre Obéissance, qu'il se rendra agréable à
„ Dieu & à vous, par son respect filial, & sa protection: c'est pourquoi,
„ nous vous demandons que vous le couronniez en tems & lieu comme il
„ est de votre devoir (34). „

Preten-
sions du
Pape sur
l'Élection
de l'Em-
pereur.

Cette Lettre étoit vive: elle portoit au St. Pere, & à son Autorité, des coups bien dangereux. Aussi le Pape repondit-il incontinent aux Princes d'Allemagne. Sa Lettre est longue; & on en a tiré le fameux Chapitre *Venerabilem*, dont les Puissances devoient faire un Sacrifice solemnel à Vulcain. „ Nous reconnoissons, dit le Pape, le Droit d'elire pour Roi celui qui doit être Empereur, dans les Princes à qui il appartient par une ancienne coutume, vû principalement que ce Droit leur est venu du St. Siege, qui a transféré l'Empire Romain des Grecs aux Germains en la Personne de Charlemagne. Mais les Princes doivent reconnoître & reconnoissent en effet, que nous avons droit d'examiner la Personne de celui qui est élu pour Roi; puisque c'est nous qui le sacrons & qui le couronnons Empereur. Car, c'est une regle generale, que l'examen de la personne appartient à celui qui lui impose les mains. Et si les Princes elisoient, même unanimement, un sacrilege, un excommunié, un infensé, un heretique, serions-nous obligés de le couronner? . . . Pour repondre donc à l'Objection des Princes, nous soutenons que notre Legat n'a fait le Personnage, ni d'Electeur, ni de Juge. Il n'a élu, ni fait elire personne. Il n'a confirmé, ni infirmé l'Élection de l'un, ni de l'autre, quant au fait des Electeurs: il a seulement fait la fonction de Denonciateur, en declarant la Personne du Duc indigne de l'Empire, & la personne du Roi capable de l'obtenir. Joint que plusieurs de ceux qui ont droit de l'Eglise sont accordés en la personne d'Otton, & que les Partisans de Philippe l'ont élu en l'absence & au mepris des autres: or, c'est une maxime certaine, que le mepris que souffre un Electeur nuit plut que la contradiction de plusieurs. Ils ont donc merité de perdre leur droit, dont ils avoient abusé. D'ailleurs, le Duc n'a été couronné, ni au lieu, ni par la personne, qui le devoit faire; & le Roi l'a été à Aix-la-Chapelle & par l'Archevêque de Cologne. Or, qu'en cas de partage entre les Princes, nous puissions favoriser l'une des parties, nous le montrons par le Droit & par l'Exemple. Car le St. Siege ne doit pas être sans Avoué & sans Defenseur, ni souffrir de la diversion des Princes; & vous savez, qu'étant arrivé un partage dans l'Élection de Lothaire & de Conrad, le Pape couronna Lothaire, qui demeura Empereur; &
Con-

(34) *De Neg. Imp. Epist.* 61.

„ Conrad se reconcilia avec lui. „ Le Pape fait ensuite de grands reproches au Duc de Suabe; & il exhorte les Princes à l'abandonner, & à reconnoître le Roi Otton (35). Il vouloit detruire la Maison de Suabe, que ses Predecesseurs & lui avoient toujourns regardée comme ennemie du St. Siege: & Innocent en particulier avoit une si grande animosité contre les Princes de cette Famille, qu'il dit qu'il falloit que le Duc Philippe perdit l'Empire, ou lui le Souverain Pontificat. . . . Et il n'omit rien ensuite de ce qu'il crut pouvoir satisfaire sa passion, & semer la division en Allemagne, déchargeant même les Princes du serment de fidelité qu'ils avoient fait à l'Empereur Henri (VI.) en faveur de son fils (36). Ce fut le Pape, qui alluma & qui entretint le flambeau de la Guerre civile, comme l'Abbé d'Ursperg s'en est plaint. Une conduite si criminelle est-elle digne d'un Pape: ou, pour mieux dire, n'est-elle pas indigne du dernier des Chrétiens? Le Roi de France en connut bien l'injustice. Non content de favoriser sous main les Entreprises de Philippe de Suabe, il se plaignit hautement de la Protection que le Pape donnoit à Otton de Saxe (37). Mais Innocent fut inflexible (38).

An de J.C.
1201.

Les Croisez, aiant fait de grands preparatifs pour le voiage de la Terre Sainte, se rendirent à Venise, & traiterent avec le Doge Dandolo, pour avoir des Vaisseaux, moiennant une fort grosse somme. La Republique fut exacte à degager sa parole; mais, les Croisez ne trouverent pas assez d'argent pour satisfaire les Venitiens. Desorte que Dandolo profita de cette occasion en habile Politique, pour les engager au Siege de Zara, Place forte qui étoit alors sous la Domination du Roi de Hongrie. Le Pape fit defendre aux Croisez d'attaquer Zara, parce que le Prince, à qui-elle appartenoit, avoit pris la Croix. Mais Dandolo prouva aux François, qu'ils ne devoient pas craindre les foudres de Rome, dans une entreprise aussi juste & aussi glorieuse. Ainsi, le Siege de Zara fut resolu. La Place fut emportée, & le Pape excommunia les Croisez, & en particulier les Venitiens. Ces derniers ne se mirent pas fort en peine de ces Censures: mais, les Seigneurs François, plus scrupuleux, s'excuserent auprès du Pape, & ils en obtinrent l'Absolution. Un autre incident brouilla tout de nouveau les Croisez avec le St. Pere: voici le fait. Alexis Comnene regnoit fort tyranniquement à Constantinople. Le jeune Alexis son Neveu s'échapa, & vint trouver les Princes Croisez, pour implorer leur secours contre son Oncle. Il fit avec eux un Traité, par lequel on s'engageoit à chasser le Tyran de Constantinople, & à l'établir sur le Thrône de ses Ancêtres, dont il pretendoit être l'heritier legitime. On consulta le Pape sur cette Entreprise: mais, il s'y opposa, gagné par Comnene, qui lui faisoit esperer la Réunion des deux Eglises. Flatté de cette vaine esperance, Innocent III. écrivit aux Croisez qu'ils abandonnassent l'Entreprise de Constantinople, pour passer incessamment en Palestine. On meprisa les ordres & les menaces du Pape. Constantin-

An de J.C.
1202.
1203.

Entreprises des
Croisez.

(35) De Neg. Imp. Epist. 62. Extra de Elect. c. 24.

(36) Heist, Hist. de l'Emp. Liv. II. p. 228.

(37) Epist. 63.

(38) Epist. 64.

An de J.C.
1203.

Constantinople fut attaquée & prise par les François & les Venitiens; & le jeune Alexis y fut couronné Empereur le 1. d'Août 1203. L'Entreprise aiant réuffi, le Pape l'approuva; & les Croizez en furent quittes pour de legeres excuses (39).

Le Pape
se pretend
arbitre de
le Paix.

Le Pape, qui ne cherchoit qu'à s'aggrandir, voulut s'ériger en arbitre de la Paix & de la Guerre entre les Puiffances. Il fit son coup d'essai, dans la Guerre qu'il y avoit alors entre les Rois de France & d'Angleterre. Il envoya, en qualité de Legats, Jean Abbé de Cafemaire, & l'Abbé des trois Fontaines, tous deux de l'Ordre de Citeaux, pour denoncer aux deux Rois de faire la Paix entr'eux. Le Roi Philippe, suivant l'avis des Prelats & des Seigneurs de son Roiaume, appella de cette Denonciation, & ils renvoierent la Cause au Pape (40). On trouve au Thresor des Chartes une Lettre Patente d'Eudes Duc de Bourgogne, par laquelle il declare qu'il a conseillé au Roi Philippe son Seigneur, de ne faire ni Paix ni Trêve avec le Roi d'Angleterre, par contrainte du Pape, ou d'aucun Cardinal. „ Et si le „ Pape, ajoute-t'il, vouloit faire au Roi quelque violence sur ce sujet, je „ lui ai accordé comme à mon Seigneur lige, & lui ai repondu sur tout ce „ que je tiens de lui, que je lui donnerois secours à cet effet selon mon pou- „ voir, & que je ne ferois aucune Paix avec le Pape que par le moien du „ Roi. „ Cette Declaration est dattée du mois de Juillet 1203. (41). Elle est accompagnée de dix autres semblables d'autant de Seigneurs ou Dames (42). Le Roi seconda la fermeté de ses Sujets. Il repondit aux Legats, qu'il n'appartenoit point au Pape de se mêler des differends des Rois; & qu'ils n'étoient point obligez à recevoir ses Ordres en ce qui regardoit leurs Vassaux. L'Abbé de Cafemaire fit savoir cette Reponse au Pape. Innocent écrivit au Roi Philippe avec assez de fierté (43).

An de J.C.
1204.

Réunion
des Grecs.

Cependant, les choses avoient bien changé de face à Constantinople. Le jeune Alexis, monté sur le Thrône par le secours des Croizez, écrivit au Pape, qu'il travailleroit à la Réunion des Grecs. Le Pape l'y exhorta fortement par ses Lettres: mais, pendant qu'on traitoit l'Affaire du Schisme, Alexis temoigna quelque refroidissement pour les Latins. Ceux-ci lui declarerent la Guerre, & un Seigneur de la Cour mit l'Empereur aux fers, voulant usurper la Couronne. Constantinople fut prise une seconde fois par les Croizez, qui commirent en cette occasion d'étranges desordres. Baudouin Comte de Flandres fut élu Empereur; & ce fut lui qui eut la gloire de soumettre les Grecs au St. Siege. Je dis qu'il eut cette gloire; mais d'autres, moins scrupuleux que moi, diroient que ce fut pour ce Prince le comble de l'Infamie, puisqu'il eut recours à de grandes Violences, pour reduire ses nouveaux Sujets sous le joug Tyrannique du Pape. Mais, il suivit en tout
les

(39) *Ville-Hardouin*, n. 53. *Œc. Gunther.*
ap. Rainald. an. 1203. Gest. Innocentii. Nie-
tas. Voyez les Lettres d'Innocent III.

(40) *Rigord, Gest. Philip. August. Guil.*
Armor. Philip. lib. 6. Matth. Paris, an. 1202.

Œc.

(41) *Du Till. p. 166. Preuv. Lib. Gallie. ch. 7.*
n. 2.

(42) *Ap. Rainald*

(43) *Lib. VI. Epist. 165.*

les avis d'Innocent III. & de ses Legats (44). Le Schisme reprit bien-tôt de nouvelles forces.

Mais, si le Pape perdoit d'un côté, il gagna de l'autre les Païs des Bulgares, où il fut enfin reconnu pour Chef de l'Eglise Universelle. Je raconterai dans les termes du P. Maimbourg de quelle maniere la chose arriva.

„ Ces Peuples (*les Bulgares*) qui avoient été subjuguez & reduits en Province par l'Empereur Basile, fils de Romain, secouerent enfin le Joug environ deux cens ans après, sous l'Empire d'Isaac l'Ange, qu'ils dèfirent dans les Detroits du Mont Hemus, sous la conduite de leur Prince Afanes, qui chassa les Grecs de tout le Païs, & les repoussa jusques au de-là des Montagnes la Thrace. Son fils Calojean, ou comme on l'appelle ordinairement Joannisse, qui lui succeda, & prit le titre d'Empereur des Bulgares & des Valaques, jeune Prince adroit & vaillant, mais extrêmement barbare & cruel, porte encore plus loin ses Conquestes, passe les Montagnes, entre dans la Thrace, y met tout à feu & à sang, s'empare de toutes les Villes jusques à l'Ebre, & se rend Maître de Philippoli Capitale de la Province. Après quoi, beaucoup plus, sans doute, en haine des Grecs, que par un veritable sentiment de Religion, il resolut de se soumettre à l'Eglise Romaine, comme il en étoit sollicité par le Pape Innocent III. auquel il envoya des Ambassadeurs pour lui prester l'Obéissance filiale, & luy demander la Couronne Royale, comme les Rois des Bulgares ses Predecesseurs l'avoient autrefois reçue du St. Siege. Innocent aussi de son côté ne manqua pas de lui envoyer des Legats, qui trouvant ce Roy ferme dans sa résolution, malgré tous les efforts que l'Empereur Alexis & son Patriarche avoient faits pour l'en détourner, réconcilierent à l'Eglise les Bulgares, rétablirent l'ordre dans leur Eglise, créèrent un Primat, & sous lui des Metropolitains: après, quoi le Cardinal Leon couronna solemnellement Joannisse; & ce Roi fit ensuite un Edit par lequel il retablit la Religion Catholique dans tous ses Etats. Ainsi les Bulgares qui, sous le Pape Nicolas I. s'étoient donnez à l'Eglise Romaine, qui s'étoient soustraits de son Patriarchat sous l'Empereur Basile le Macedonien pour se soumettre à celui de Constantinople, & qui s'étoient enfin laissé malheureusement engager dans le Schisme de l'Eglise Greque, dont ils faisoient une partie considerable, se remirent sous l'Obéissance & sous la Jurisdiction immediate de l'Eglise Romaine, par les soins du Pape Innocent III. qui sçut parfaitement bien profiter de l'occasion favorable que lui donnoit la Guerre que ce Roi Bulgare faisoit aux Grecs. Cela pourtant n'empêcha pas que Joannisse, qui n'avoit fait cette Réunion que par Politique, pour n'avoir plus de commerce avec les Grecs, ne rompit encore avec les Latins, si-tôt qu'il les vit Maîtres de Constantinople (45). „

An de J.C.
1204.

Soumission des Bulgares à l'Eglise Romaine.

Je

(44) Ville-Hardouin. Nicetas, *Gesta Innoc.* tom. 2. p. 8. & suiv.

(45) Maimbourg, *Schism. des Grecs*, liv. 17.

An de J.C.
1204.

Couron-
nement du
Roi d'Ar-
ragon.

Je ne m'arrêterai pas à remarquer en détail, que le Pape accorda la Dignité Roiale à Primislas 30. Duc de Boheme: mais, il ne le fit qu'à la recommandation d'Othon de Saxe, dont Primislas avoit embrassé le Parti, après avoir tenu celui de Philippe de Suabe. On peut consulter là-dessus les Auteurs citez en marge (46). Mais, je dois dire que Pierre II., Roi d'Arragon, vint en personne le faire couronner par le Pape Innocent. La ceremonie fut éclatante: & le Roi fit serment d'être toujours obéissant au Pape, lui & son Roiaume; de défendre la Foi Catholique; de combattre l'Herésie: de conserver la Liberté & l'Immunité des Eglises. Il reçut de la main de sa Sainteté l'Epée de Chevalier; & il mit sur l'Autel de St. Pierre, son Sceptre, sa Couronne; &, ce que le Pape aimoit mieux encore, une Lettre Patente, par laquelle il offroit son Roiaume au St. Siege, & le lui rendre Tributaire, s'obligeant à lui paier tous les ans une Somme considerable (47). Mais, les Seigneurs & le Peuple d'Arragon, bien loin d'approuver cette Conduite, se plainirent du Joug que le Roi avoit imposé à une Nation libre (48). Vers ce tems-ci, le Pape fonda à Rome, à ses depens, l'Hôpital du St. Esprit, pour les Malades & pour les Pauvres.

An de J.C.
1205.

Vaudois
persecu-
tez.

Je passe sous silence quantité de petites Affaires que le Pape regla, pendant l'année 1205. Car il est impossible de dire tout dans un Abregé aussi succint que le doit être celui-ci. Mais, pour ne pas oublier les Faits essentiels, je parlerai des Vaudois. Cette Secte, si fameuse, & persecutée avec tant de Fureur, se multiplioit tous les jours. Elle se trouvoit même appuïée de la faveur & du credit de quelques grands Seigneurs, entr'autres de Raimond IV. Comte de Toulouse, & de Raimond-Roger V. Comte de Foix. Pour combattre ces Heretiques, le Pape donna la charge de Legats, ou plutôt d'Inquisiteurs, à Pierre de Castelnau, & à Raoul, tous deux Moines de Citeaux. Arnaud, Abbé du même Ordre, se joignit à eux, par ordre d'Innocent. Ces trois Missionnaires joignirent la Violence à la Prédication, afin de persuader plus efficacement ceux qu'ils vouloient, ou convertir, ou exterminer. Cependant, ces Precheurs ne convertissoient mie que quelque petite gent, mais des gros y en avoit peu qui revinssent à la vraye foy (49). L'Auteur de qui j'emprunte ces mots dit: „ Quand vindrent nouvelles au Pape Innocent le tiers, qu'en sa Province de Narbonne estoit espandue la desloya- „ le Herésie, non mie plus en pauvres Gens, mais aux Comtes, Barons, & „ Chevaliers: Pour ce y envoya le Pape, l'Abbé de Cisteaux, & deux „ Moynes avec luy, pour sermonner contre les desloyaux Bougres. „ Quand ils eurent allé une piece sermonnant par le Pays, il revindrent à „ Montpellier: là trouverent un vaillant homme qui estoit Evêque de Cef- „ tere. Ce Preud'homme demanda à l'Abbé de Cisteaux qu'il faisoit-là. Il respon-

(46) *Aeneas Sylvius*, c. 22. 24. *Dubrawius*, lib. 12. & lib. 15. *Innoc. Epist.* 42. lib. VII. ap. *Rainald*, an. 1204. §. 55.

(47) *Indic. Rev. Arrag.* tom. 3. *Hispan.* III. p. 61. *Innoc.* lib. 7. ep. 229. ap. *Rainald*, an.

1204. §. 71. *Gesta Innoc.* §. 20. *Du Chesne*, tom. 4. p. 808.

(48) *Indic. Rev. Arrag.* ubi supr.

(49) *Thresor de l'Histoire*, an. 1206. apud *Perrin*, *Hist. des Vaudois*, Liv. II. ch. 2.

„ répondit que le Pape l'avoit envoyé contre les Bougres : mais qu'il ne les
 „ pouvoit convertir. Ce Preud'homme luy dit, qu'il ne s'esmayast pas ; ains
 „ maintinst tandis la besongne de nostre Seigneur vigoureuement, & allast
 „ à pied pour donner bon exemple aux autres gens, & il mesme demoure-
 „ roit & iroit à pied avec luy. Par-en-après retourna l'Abé pour le general
 „ Chapitre : mais l'Evesque & les deux Moynes demourerent, si allerent
 „ par les Pays longuement preschant. . . L'Abé revint au Pays & amena
 „ un autre Abé avec luy, & plusieurs Moynes y venoient tous à pied, dont
 „ s'en cuida r'aller l'Evesque de Cestre en son Pays : mais il mourut en la
 „ voye. Les Moynes qui sermonnoient par le Pays trouverent les Princes
 „ si durs en leurs malices, qu'ils ne voudrent plus demourer en la Terre,
 „ ains s'en r'allerent en leurs Contrées, fors un Preud'homme qui avoit
 „ nom frere Pierre de Chateaufneuf : luy demoura preschant avec un sien
 „ compains (50). „

An de J. C.
1205.

Cependant, Philippe de Suabe donnoit du dessous à son Concurrent, & se fortifioit de plus en plus vers le bas Rhin. Il desit son ennemi près de Cologne, & la Ville se rendit au Vainqueur. Otton de Saxe, aiant été contraint de prendre la fuite lui quatrieme, passa la Mer, & vint trouver en Angleterre le Roi Jean son Oncle. Le Pape, aiant appris cette facheuse nouvelle, envoya un Legat à Philippe pour l'exhorter 1. à ne plus proteger Leopold, qui pretendoit avoir été transferé du Siege de Wormes à celui de Mayence, où le Pape vouloit maintenir Sigefroi. 2. A faire une Treve avec le Saxon. Le Legat, qui fut chargé de cette Negociation, étoit Valter ou Volfger, Patriarche d'Aquilée. Il s'acquita fidellement de sa Commission. Philippe parut disposé à la Paix. Il écrivit au Pape, 1. pour justifier son Election. 2. Il offre, par respect pour le St. Siege, d'abandonner Leopold, pourvû que le Pape, à sa consideration, fasse aussi desister Sigefroi, qu'il promet en ce cas de recevoir en sa grace. 3. Il declare, qu'une Treve avec Otton ne lui étoit, ni avantageuse, ni honorable ; mais qu'il l'auroit pourtant acceptée, si les Legats avoient pû s'aboucher avec son Concurrent. 4. Quant à la Paix entre le Pape & lui, il affirme qu'il l'a toujours desirée. Qu'il est prêt à se foumettre à des Arbitres, sur le tort qu'il peut avoir fait au St. Pere, ou à l'Eglise Romaine. Mais que, si le Pape a fait quelque tort, ou à lui Philippe, ou à l'Empire, il s'en raporte à sa Conscience. Il choissoit-là un mauvais Juge. 5. Enfin, il soutient qu'il n'a jamais été excommunié par le Pape Celestin III. Le Pape aiant reçu cette Lettre envoya de nouveaux Legats en Allemagne, avec plein-pouvoir de traiter la Paix & de la conclure (51). Ceci se passa en 1206. L'année suivante, Otton de Saxe revint d'Angleterre en Allemagne. Il y trouva les Legats occupez à traiter de la Paix, & qui, gagnez par les Liberalitez du Roi Philippe, passerent d'abord assez legerement sur les Ordres du Pape.

An de J. C.
1207.

Philippe
reconnu
Roi des
Romains
par le Pa-
pe.

Otton

(50) *Idem, ubi supr.*

(51) *Ann. God. an. 1206. Albertus Sta-*

Tom. III.

dienfis, eod. Arnoldus Lutecensis, Lib. VII. c. 5. De Neg. imp. Epist. 136. 137. 138. 140. 141.

An de J.C.
1207.

Otton leur fit des menaces terribles. Ils en furent effraiez, & ils vinrent trouver Philippe, qui accepta les conditions suivantes, pour être delivré de toute Censure. Premièrement, les Legats reçurent publiquement le serment de ce Prince, qu'il obéiroit aux Ordres du Pape sur tous les Articles pour lesquels il avoit été excommunié: ainsi, ils lui donnerent solennellement l'Absolution, ou plutôt confirmerent celle qu'ils lui avoient vendue auparavant. Ensuite, ils lui enjoignirent de delivrer Brunon Archevêque de Cologne, qu'il leur remit pour le mener à Rome. Ils lui persuaderent, quoiqu'avec peine, de retirer les Regales de l'Archevêché de Mayence qu'il avoit données à Leopold, qui en resigna les Droits Spirituels entre les mains des Legats. Ils n'eurent pas moins de peine à obtenir de Philippe, que Sigefroi administrât par son Vicaire le Spirituel de l'Eglise de Mayence. Ils firent congédier la grande Armée que Philippe avoit assemblée contre Otton. Ils firent par deux fois conférer ensemble ces deux Princes pour traiter la Paix; &, n'ayant pû la conclure, ils établirent entr'eux une Trêve d'un an (52).

An de J.C.
1208.

Interdit
sur l'An-
gleterre.

Le Pape n'eut pas plutôt retabli cette espece de tranquillité en Allemagne, qu'il eut sur les bras une autre Affaire où il fit paroître autant de fermeté, que dans celle du Roi Philippe. Il avoit donné l'Archevêché de Cantorberi à un de ses Cardinaux, appelé Etienne Langton, sans avoir consulté le Roi (53). Le Monarque irrité écrivit au Pape en ces termes: „ Après avoir rejetté honteusement l'Élection de l'Evêque de Norwich, „ vous avez sacré Archevêque de Cantorberi un certain Etienne de Lang- „ ton, qui m'est inconnu, & qui a demeuré très-longtems en France avec „ mes ennemis declarez; &, ce qui est le plus préjudiciable aux Libertez de „ ma Couronne, sans avoir demandé mon Consentement. C'est pourquoi „ je ne puis assez admirer que vous & toute la Cour de Rome ne confide- „ riez pas, combien mon amitié vous a été nécessaire jusqu'à present, & „ qu'il vous revient plus d'utilité de mon Roiaume, que de tous les Pais „ de deça les Alpes. „ Il protestoit de ne jamais se départir de l'Élection de l'Evêque de Norwich, & concluoit en declarant, que s'il étoit refusé, il empêcheroit ses Sujets d'aller à Rome y porter les richesses qui lui étoient nécessaires, pour repousser ses ennemis; & qu'ayant chez lui des Prelats suffisamment instruits, il n'iroit point demander Justice aux étrangers. Le Roi Jean n'étoit pas capable de tenir parole. Il étoit foible, imprudent dans sa conduite, & peu aimé de ses sujets. Ainsi le Pape, qui ne le craignoit pas, lui écrivit qu'il ne devoit pas songer à faire revivre des Coutumes auxquelles les Rois son Pere & son Frere avoient renoncé (54). Et, poussant toujours sa pointe, sans se mettre en peine des menaces du Roi d'Angleterre, il écrivit aux trois Evêques de Londres, d'Éli, & de Worchester, de prononcer une Sentence d'Interdit general sur toute l'Angleterre, si le Roi

(52) *De Neg. Imp. Epist.* 142.

(53) *Mat. Paris. Westminst. Gesta Inno.*

(54) *Lib. X. Epist.* 113.

Roi refusoit de recevoir Etienne de Langton. Ces Prelats allerent trouver le Roi Jean. Ils lui exposerent l'Ordre du Pape, & s'efforcerent de l'amener à leur but. Mais Jean, transporté d'une juste colere, dit des injures au Pape & aux Cardinaux. Il jura par les Dents de Dieu, que si ces Evêques, ou d'autres, jettoient l'Interdit sur ses Terres, il enverroit aussitôt au Pape tous les Prelats & tout le Clergé d'Angleterre, & confisqueroit tous leurs biens. Il ajouta, qu'il feroit arracher les yeux & couper le nez à tous les Romains qui se trouveroient dans ses Etats, & les renverroit à Rome, afin qu'à ces marques on les distinguât de toutes les autres Nations. Les Evêques se retirerent; & après avoir delibéré entr'eux, ils mirent toute l'Angleterre en Interdit. Cette Sentence fut inviolablement observée, selon les Ordres du Pape (55). Nous verrons ailleurs les suites de cette Affaire.

An de J. C.
1208.

Il faut parler à present des nouvelles Persecutions que les pauvres Vaudois & Albigeois essuierent de la part du Pape. Rien de plus affreux que le Recit des Cruautez qui se commirent contre ces gens-là. En un seul jour on egorgea cent mille de ces Heretiques. Et ce qu'il y a de plus horrible, c'est que des Docteurs de notre Communion se vantent de cette Barbarie, comme d'un Triomphe remporté par l'Eglise (56). Le Pape Innocent fut le Promoteur de ces sanglantes Executions. Ennuié de la Lenteur de ses Missionnaires, qui ne faisoient pas de grands progrès, il s'avisâ de publier une Croisade contre les Heretiques. On avoit tenu auparavant une celebre Conference à Montreal; mais, comme les Agents du St. Siege n'en remporterent pas les avantages dont ils s'étoient flattés, il fallut prendre d'autres mesures. Pierre de Castelnau ou Chateaufort continuoit toujours à prêcher, & peut-être même à persecuter les Albigeois: & il fut tué, comme l'on croit, par les ordres du Comte de Toulouse. Ce meurtre fut comme le signal qui arma de toutes parts les Orthodoxes contre les Heretiques. Le Pape accorda des Indulgences à ceux qui vengeroient la mort de ce Prédicateur, qu'il érigea, sans façon, en Martyr de la Foi Catholique. La tempeête menaçoit particulièrement le Comte de Toulouse, qui fut d'abord excommunié. Ce Prince, pour conjurer l'orage qui alloit fondre sur sa tête, se soumit aux Legats du Pape, prêta serment, reçut l'absolution, & prit lui-même la Croix, pour se garantir de toute insulte. Mais, il n'obtint sa reconciliation, qu'en se depouillant de ses Etats; car il fut obligé de remettre ses meilleures Places au Pouvoir du Legat. D'ailleurs, il subit une penitence honteuse, dont Perrin nous apprend les Particularités dans son Histoire des Albigeois: „ Le Legat, dit-il, commanda au dit Comte Re-
„ mond de se despouiller tout nud hors l'Eglise de St. Gilles, ayant seule-
„ ment des calçons de toile, au reste pieds nus, teste nue, & les espaulles:
„ puis il luy mit une estolle au col, & le trainant par la dite estolle, il luy
„ fit faire neuf tours au tour de la fosse de feu Frere Pierre de Chateaufort,
lequel

An de J. C.
1209.

Croisade
contre les
Albigeois.

(55) *Mat. Paris, an. 1208. Lib. X. Innoc. Epist. 161.*

(56) *V. Conformité des Ceremonies anciennes avec les modernes, pag. 323.*

An de J.C.
1209.

lequel avoit esté enseveli en ladite Eglise; & le fouettant de verges que ledit Legat avoit en sa main, pendant qu'il tournoioit la dite sépulture. Le Comte Remond protesta de ceste extraordinaire Penitence pour un peché qu'il n'avoit point commis; car, il n'avoit point tué ledit Moyne. Le Legat repondit, qu'encor qu'il ne l'eust tué ni fait tuer, que parce que ce meurtre s'étoit fait dans ses terres, & qu'il n'en avoit fait aucune poursuite, ce meurtre luy estoit meritoirement imputé: & partant qu'il devoit satisfaire au Pape & à l'Eglise par ceste humble repentance, s'il desiroit estre reconcilié à l'un & à l'autre. Il falut donc estre fouetté, & en outre ès presences des Comtes, Barons, Marquis, Prelats, & quantité de Peuples. Il le fit jurer sur le *Corpus Domini*, qu'ils appellent, & sur certaines autres Reliques qui furent apportées pour cest effet, qu'il seroit toute sa vie obéissant en toutes choses au Pape & à l'Eglise Romaine; & qu'il seroit guerre perpetuelle, mortelle, & irréconciliable aux Albigeois, jusqu'à ce qu'ils fussent entierement exterminés, ou rangez à l'obéissance de l'Eglise Romaine. Ce qu'ayant esté par luy juré solennellement & par force, le Legat, pour l'honorer davantage, & l'obliger à tenir ce qu'il avoit juré, le fit Chef & Conducteur de l'Armée des Croisez pour le Siege de Beziers. Ce qu'il faisoit aussi à dessein de porter les Albigeois au desespoir de jamais plus estre soutenu par celuy, qui, ayant abjuré leur croyance, estoit en charge pour la persecuter (57). Le Legat, s'étant ainsi assuré du Comte de Toulouse, tourna ses armes, & sa sainte fureur, contre le Comte de Beziers, qui, quoique bon Catholique, meritoit d'être chatié pour avoir souffert des Heretiques dans ses Terres. Le Comte supplia le Legat d'epargner Beziers, à cause du grand nombre de Catholiques. L'Evêque fit inutilement la même priere. Le Legat fut inflexible: il jura que tous les habitans seroient passez au fil de l'Epee, s'il ne se soumettoit incessamment tout ce que le St. Siege voudroit exiger. La Ville fut attaquée & prise. Les Croisés occirent grand plante d'habitans, & puis bouterent le feu à la Ville, si l'ardirent toute à poudre (58). Ils n'epargnerent, ni âge, ni sexe, ni condition, ni Religion. Le Comte de Beziers se retira à Carcassone, bien resolu de defendre cette Place jusqu'à la dernière extremité. Il y fut bientôt investi par une Armée innombrable. Le Roi d'Arragon interceda pour lui, mais inutilement. Le Legat prétendoit que tous les habitans se rendissent à discretion, & sortissent de la Ville nuds sans chemise, tant hommes que femmes, & attendissent en cet état nuds comme des Enfans naissans, le fort qu'on leur preparoit. Cet excès d'inhumanité est attesté par Pierre Moine des Vallées de Sernai. C'étoit un plaissant spectacle! Mais le Legat, ne pouvant se rendre Maître du Comte de Beziers par la force, eut recours à l'Imposture; ce qui lui réussit. Le Comte tomba dans le piege, & Carcassone fut prise par les Croisez.

(57) Perrin, *Hist. des Albigeois*, Liv. 1.
Chap. 3.

(58) *Thresor des Hist. ubi sup.*

sez. On donna le commandement de l'Armée à Simon Comte de Montfort, qui s'acquita de cette Charge en vrai Ministre du Diable. *Les disputes ne se firent plus qu'avec des fagots, & les Maistres Disputeurs estoient les Bourreaux, & les Moynes Inquisiteurs les Harpies desquelles se servoit le Pape, pour l'extirpation des Albigeois* (59). Un Auteur fort Catholique n'a pû s'empêcher de blâmer les Exces du General des Croisez. „ C'estoit, dit-il, une „ chose fort louable de chastier ceux qui s'estoient elgarés de la foi. Mais, „ c'estoit un grand crime de presser excessivement ses Vassaux en amoncelant sur eux miseres sur miseres, en violant filles & femmes, & en retenant le bien d'autrui, &c. Mais, comme je pense, le desir de regner l'aveugla, ce qui est aisé à connoître par les mauvais traitemens, les oppressions, & les extorsions de l'innocent peuple de Toulouze (60). „ Mais, quand la Providence eut permis à cet exécrationnable Persecuteur, à ce petit Tyran, de s'élever aussi haut qu'il pouvoit monter, elle prit soin de le punir. Il faut observer, que le Roi de France ne voulut pas être du nombre des Bourreaux des Vaudois. *Le Pape pria au Roy Philippe & plusieurs Barons qu'ils voussissent entreprendre vers luy la voye d'Albigeois contre les Hereses & gagner le pardon. Mais le Roi respondit, qu'il estoit trop ensongné de Guerre contre l'Empereur Otton & le Roy Jehan d'Angleterre* (61). „ On peut fonder là-dessus un juste Eloge du Roi Philippe Auguste.

An de J.C.
1209.

Cependant, les Affaires d'Allemagne changerent de face en peu de tems. Philippe de Suabe étant reconcilié, du moins en apparence, avec la Cour de Rome, fit encore la Paix avec son Concurrent, à qui il donna même sa fille Beatrix en mariage. Alors, il fut reconnu pour legitime Empereur. Mais, comme on ne s'étoit accommodé avec lui que par contrainte, Otton de Saxe & le Pape ne pouvant résister à ses armes victorieuses, on chercha les moiens de le faire perir. On en vint à bout assez facilement. Le Comte Palatin le tua. Otton de Saxe, songeant à ses interêts, marcha en Italie, tint à Boulogne une Cour generale avec les Seigneurs du País, passa en Toscane, & envoya à Rome le Patriarche d'Aquilée & l'Evêque de Spire, pour traiter avec le Pape des Conditions de son Couronnement. Avant que de partir d'Allemagne, & apparemment à la Sollicitation des Legats, il avoit fait un Serment au Pape, qui porte en substance: „ Nous vous rendons l'honneur & l'obéissance que nos Predecesseurs ont renduë aux „ vôtres, & nous l'augmenterons plutôt que de la diminuer. Nous voulons que les Elections des Prelats se fassent librement, & que le Siege vacant soit rempli par celui que tout le Chapitre, ou la plus grande & la „ plus saine partie aura choisi. Les Appellations au St. Siege pour les Affaires Ecclesiastiques se feront & se poursuivront librement. Nous renonçons à l'Abus que nos Predecesseurs ont commis, en s'emparant des „ biens des Prelats decedez, ou des Eglises vacantes; & nous laissons à vous

Serment
d'Otton
IV. au Pape.

(59) Perrin, ubi supr.

(60) Nogu. Hist. de Thoul. liv. 3. ch. 10.

(61) Thresor des Histories ubi supr.

An de J. C.
1209.

„ vous & à tous les Prelats la disposition libre de tout le Spirituel. Nous
 „ travaillerons efficacement à déraciner l'Herésie. Nous laisserons à l'E-
 „ glise Romaine les Terres qu'elle a retirées, soit de nos Predecesseurs, soit
 „ d'autres; & l'aiderons à les conserver & à recouvrer celles où elle n'est
 „ pas encore rentrée. „ On fait ensuite le denombrement de ces Terres, &
 „ celles de la Comtesse Mathilde y sont comprises. Le Roi Otton promet
 encore de conserver à l'Eglise Romaine ses Droits sur le Roiaume de Sicile
 (62). J'ignore sur quoi les prétensions du Pape pouvoient être fondées: mais
 je fais bien qu'il ne les fit pas valoir l'année précédente, quand il obtint le
 Comté de Sore du Roi de Sicile pour son frere Richard. La Ville de Sore
 est dans la Campanie; & l'Abbé du Mont-Cassin, à la sollicitation du Pa-
 pe, l'ôta aux Allemans. Innocent III. sortit alors de Rome, & s'étant
 rendu au Monastere de Fosse-neuve, Richard son frere y fut proclamé
 Comte de Sore, au son de la Trompette, par un Protonotaire que Frideric
 Roi de Sicile avoit envoyé exprès (63). Car, c'étoit ce Prince qui donnoit
 le Comté à Richard, pour le tenir immédiatement du Pape & de lui en
 chef. C'est ce qu'on voit par l'acte de foi & hommage que Richard en prêta
 au Pape le 6. d'Octobre de la même année, par lequel il reserve la fidelité
 & l'obéissance au Roi de Sicile (64).

Couron-
nement
d'Otton,
qui se
brouille
avec le
Pape.

Otton de Saxe, aiant satisfait les Legats par le serment dont on a vû la
 formule, promet encore que le Pape & les Cardinaux seroient en sûreté.
 Tout étant réglé, l'Armée Allemande vint camper devant Rome, où le
 Pape se rendit aiant passé l'Eté à Viterbe. Le lendemain 27. de Septem-
 bre, Otton fut reçu & couronné à St. Pierre, après avoir fait un nouveau
 Serment d'être le Défenseur des Eglises, & principalement du Patrimoine de
 St. Pierre. La Ceremonie étant finie, le Pape congedia l'Empereur, &
 le pria de se retirer le lendemain du territoire de la Ville; ce que l'Empe-
 reur fut bientôt contraint de faire malgré lui, parce que ses Troupes man-
 quoient de vivres (65). Cependant, les Allemans' prirent querelle avec les
 Romains, tant pour quelques depenses dont les Romains demandoient le
 remboursement à l'Empereur, que pour les mauvais traitemens qu'ils avoient
 reçus des Allemans. Ils en vinrent aux mains. Plusieurs Allemans furent
 tuez, & l'Empereur prétendit avoir perdu en cette occasion onze cens che-
 vaux (66). Ce fut l'origine d'une brouillerie qui eclata bientôt après entre
 le Pape & l'Empereur, à l'occasion que je vais dire. Les Magistrats des
 Villes d'Italie firent entendre à Otton IV. qu'il avoit été surpris, quand
 il avoit promis de rendre les Terres de la Comtesse Mathilde, & que les
 Papes avoient abusé de la foiblesse & du grand âge de cette Princesse, pour
 se faire donner ces Domaines. Ainsi l'Empereur Otton refusa de les ren-
 dre. Il attaqua même les Terres du Roi de Sicile, prétendant que la Pouil-
 le

(62) Otto à S. Blasio, c. 51. &c. De Negot.
Imp. Epist. 189.

(63) Chr. Fossanova. an. 1208.

(64) Ap. Rainald. an. 1208. §. 27.

(65) Otto à Sto. Blasio, c. ult. Joan. Cec-
canus, an. 1209.

(66) Rigord, Gest. Philip. Aug. p. 51.

le appartenoit à l'Empire. Le Pape le fit avertir par l'Archevêque de Pise, & par d'autres Prelats, de garder ses fermens, & de rendre justice à l'Eglise; mais, ces avertissemens furent inutiles. Car, l'Empereur prétendoit observer un premier Serment qu'il avoit fait de conserver & de faire valoir les Droits de l'Empire; & il soutenoit que, tandis qu'il étoit vacant, le Pape & le Roi de Sicile avoient usurpé plusieurs Terres qui lui appartenoient (67).

An de J.C.
1210.
1211.

Les choses s'aigriront de part & d'autre à tel point, que le Pape Innocent excommunia l'Empereur Otton; & comme ce Prince n'en étoit que plus animé contre le Pape, & arrêtoit ceux qui vouloient aller à Rome pour quelque affaire que ce fût, le Pape déclara tous ses Sujets absous du serment de fidélité; défendant, sous peine d'Excommunication, de le reconnoître pour Empereur. Il écrivit à quelques Prelats d'Italie, de renouveler la Sentence d'Excommunication prononcée contre Otton & ses fauteurs; & il chargea l'Evêque d'Albane, son Legat, de punir canoniquement ceux qui negligeroient cet ordre. Il ordonna au même Legat d'excommunier le Podesta & le Peuple de Boulogne, s'ils continuoient de donner secours à Otton & à ses Fauteurs; les menaçant même d'ôter de leur Villes les Ecoles qui la rendoient si fameuse. L'Empereur méprisa ces foudres. Il fit plusieurs Conquêtes en Pouille & en Calabre; & il passa l'hiver à Capoue. Durant ce séjour, le Pape lui envoya l'Abbé de Morimond, qui fit en peu de tems cinq voïages de Rome à Capouë, pour traiter de la Paix. Mais, il ne put en aucune maniere fléchir l'Empereur Otton, qui vouloit chasser du Pais le Roi Frederic. Il esperoit même ôter la Sicile à ce Prince, suivant les promesses d'un des Seigneurs du Pais, qui tenoit des Places très-fortes dans les montagnes avec des Sarrazins. Otton vouloit d'ailleurs se vanger de Philippe Auguste, Roi de France, pour les Terres qu'il avoit conquises sur le Roi d'Angleterre son Oncle. Le Pape, qui savoit plier quand la nécessité de ses affaires le demandoit, se reduisit jusques à vouloir souffrir tout le dommage que l'Empereur avoit fait, ou feroit à l'avenir sur les Terres de l'Eglise. Otton ne voulut pas accepter cette condition. Ainsi, le Pape resolut de le déposer. Et, pour affoiblir l'Empire, il resolut en même tems d'envoyer de nouveaux secours dans la Palestine. Afin d'autoriser ses Entreprises, il forma le dessein d'assembler un Concile general (68).

Suites de
cette Af-
faire.

Le Pape voulut pousser à bout l'Empereur Otton. Il ordonna à l'Archevêque de Mayence de publier l'Excommunication de ce Prince. L'Archevêque tint à ce sujet une petite Assemblée à Bamberg. Mais, il ne pût y faire approuver la resolution trop violente du Pape. Il ne laissa pas pourtant d'excommunier Otton, & d'envoyer des Lettres à tous les Evêques, pour les faire entrer dans la Conspiration. Il se donna

An de J.C.
1212.

Frederic
II. recon-
nu Roi de
Germanie.

tant

(67) Godefrid. Monac. an. 1209. Mat. Paris, an. 1210.

(68) Chr. Godefr. an. 1211.

An de J.C.
1212.

tant de mouvemens, qu'enfin plusieurs Seigneurs se joignirent à lui, prirent les Armes, declarerent Otton dechû de l'Empire, & appellerent à leur secours Frideric, Roi de Sicile, qu'ils avoient élu Empereur. Otton, aiant appris ces facheuses nouvelles, quitta l'Italie avec précipitation: mais, il eut du dessous; & il fut obligé de se retirer en Saxe. Le Pape, voulant encourager les Rebelles, écrivit aux Archevêques de Mayence & de Magdebourg, Legats du St. Siege, de faire défendre étroitement par toute l'Allemagne, que personne ne reçut de la main d'Otton, qu'il nomme Tyran, les Offices ou les Benefices de ceux qui s'étoient retirez de son Obéissance, pour n'être pas enveloppez dans son Excommunication. La Lettre est du 4. d'Avril 1212 (69).

Jean Roi
d'Angle-
terre ex-
communié
& deposé.

Cette même année, le Roi d'Angleterre fut aussi excommunié & deposé. Les mauvais traitemens que le Pape fit à l'Empereur Otton augmentèrent la haine que le Roi d'Angleterre avoit pour le St. Pere, & la mesintelligence qui étoit entr'eux. Nous avons vû de quelle maniere & pour quelles raisons l'Angleterre avoit été mise en Interdit. Le Roi ne cessoit de persecuter les Ecclesiastiques, qui, trop obéissans à la Cour de Rome, levoient l'Etendart la Rebellion contre leur Prince. Cependant, le Roi Jean, pour donner quelque sorte de satisfaction au Pape, permit à Etienne de Langton de prendre possession de l'Archevêché de Cantorberi. Il rappella les Evêques & les Moines bannis: mais, comme il ne voulut pas promettre satisfaction touchant leurs biens confisqués & les dommages qu'ils avoient soufferts, le Pape declara tous les Vassaux du Roi & ses Sujets absous du serment de fidelité: défendant expressément, & sous peine d'Excommunication, que personne communiquât avec lui, ni pour la table, ni pour le Conseil, ni simplement pour lui parler. Sur ces entrefaites, les Evêques de Londres & d'Elie allèrent à Rome avec Etienne Archevêque de Cantorberi; & representèrent au Pape les divers excès que le Roi Jean avoit commis depuis le commencement de l'Interdit, & la cruelle Persecution qu'il faisoit à l'Eglise Anglicane. Ils exagererent leurs sujets de plaintes. Le Pape en fut touché. De l'avis de ses Cardinaux, il donna sa Sentence, qui portoit que le Roi Jean seroit deposé du Thrône, & qu'à la poursuite du Pape, on lui donneroit un Successeur digne. En execution de cette Sentence, le Pape écrivit au Roi de France de se charger de cette Entreprise pour la remission de ses Pechez: afin qu'ayant detroné le Roi Jean, lui & ses Successeurs possédassent à perpetuité le Roiaume d'Angleterre. Il écrivit aussi à tous les Seigneurs, les Chevaliers, & les autres gens de Guerre de diverses Nations, qu'ils eussent à se croiser, pour depousseder le Roi d'Angleterre, & qu'ils travaillassent en cette entreprise, à vanger l'injure de l'Eglise Universelle sous la conduite du Roi de France. Le Pape declara de plus, que quiconque contribueroit de ses biens, ou autrement, à la destruction de ce Roi rebelle, recevrait de l'Eglise la même protection que ceux qui visitoient

toient le St. Sepulchre. Innocent envoya en France le Soudiacre Pandolfe, avec Etienne de Langton, l'Auteur de toute cette Querelle, afin d'exécuter ces ordres, comme j'aurai soin de le marquer ailleurs (70).

An de J.C.
1213.

On travailloit en même tems à trois Croisades; 1. contre les Albigeois: 2. contre le Roi Jean d'Angleterre: 3. contre les Sarrazins. Chacun prit parti, selon ses interêts, ou sa passion dominante. La premiere n'eut pas d'abord un grand succès: le Comte de Montfort, qui en étoit le Chef, se vit presque abandonné; mais sa femme, & quelques Evêques, lui amenerent de nouveaux secours. Ainsi la persecution continua: elle n'épargnoit, ni les bons Catholiques, ni les Heretiques. Le prétexte de Religion servoit d'une honnête couverture aux plus grands crimes (71). La Croisade contre le Roi d'Angleterre commença sous les auspices de Philippe Auguste. Ce Prince étoit sans doute bien convaincu de l'injustice manifeste du procédé du Pape; mais, comme il avoit des demelez avec l'Anglois, il sacrifia la Religion à la Politique. Il saisit avidement cette occasion qu'il attendoit avec impatience. Il se prepara à la Guerre, & il ordonna à tous ses vassaux de se rendre à Rouen dans l'Octave de Pâques 1213. avec leurs armes & leurs chevaux, sous peine de felonie. Il fit aussi armer tout ce qu'il put de Vaisseaux, avec toutes sortes de munitions. La Flotte étoit prête à mettre à la voile, lorsque le Roi Philippe rappella Ingeburge son Epouse, n'ayant pu obtenir du Pape la dissolution de son mariage (72).

Croisade
contre le
Roi d'An-
gleterre.

Le Legat du Pape, Italien rusé, donnoit au Roi d'Angleterre des avis secrets, fort propres à intimider ce Prince: desorte que la Clemence du Pape lui parut le seul moien qui lui restât pour conjurer l'orage prêt à fondre sur sa tête. Car, il ne pouvoit compter sur la fidelité de ses sujets, qui le haïssoient mortellement. Dans cette extremité, il promit de se soumettre à toutes les conditions que le Pape voudroit lui prescrire. Innocent III. stipula lui même les conditions du Traité, où le Roi disoit en substance:

Le Roi
d'Angle-
terre se
rend Vas-
sal du Pa-
pe.

„ Nous promettons de nous soumettre aux ordres du Pape devant son Le-
„ gat ou son Nonce sur tous les Articles pour lesquels il nous a excommu-
„ nié. Nous donnerons une pleine Paix à Etienne de Langton, Archevê-
„ que de Cantorberi, & aux cinq Evêques Guillaume de Londres, Eusta-
„ che d'Eli, Gilles d'Herford, Jocelin de Bath, & Hubert de Lincolne,
„ & aux autres tant Clercs que Laiques interessez en cette affaire, sous pei-
„ ne de perdre la garde des Eglises vacantes, & notre Droit de Patronage.
„ Nous leur restituerons tout ce qui leur a été ôté, & les dedommagerons
„ de toutes les pertes qu'ils ont souffertes: & pour cet effet, aussi-tôt après
„ l'arrivée de celui qui nous doit absoudre, nous ferons remettre huit mille
„ livres sterling pour partie de la restitution. S'il y a quelque difficulté sur
„ les autres articles, nous nous en rapporterons à l'arbitrage du Pape. „

Cette

(70) *Mat. Paris.*

(71) *V. Perrin, Hist. des Albigeois, Liv. I.*

(72) *Mat. Paris. Rigord, Gest. Philip. Aug.*

p. 53. G. Nangius, an. 1213.

An de J.C.
1213.

Cette promesse fut confirmée par le serment de plusieurs Seigneurs. Deux jours après, le Legat extorqua au Roi Jean une Charte authentique, par laquelle ce malheureux & trop lâche Monarque declare, que pour l'expiation de ses Pechez, de sa franche volonté, & de l'avis de ses Barons, il donne à l'Eglise Romaine, au Pape Innocent, & à ses Successeurs, le Roiaume d'Angleterre, & celui d'Irlande, avec tous leurs Droits: qu'il ne le tien-droit plus que comme Vassal du Pape, & qu'il lui en feroit hommage-lige: & que pour marque de sujétion, outre le Denier de St. Pierre, il paieroit tous les ans au Pape mille marcs de sterlings, savoir sept cens pour l'Angleterre & trois cens pour l'Irlande. Il obligeoit tous ses Successeurs à maintenir cette Donation, sous peine d'être dechus de la Couronne. Le Roi donna cet Acte à Pandolfe, pour le porter à Rome, & aussi-tôt il fit hommage au Pape & serment de fidelité (73). Il ne faut pas croire que le Roi Jean fit cette demarche, pour obtenir le pardon de ses Pechez. On se tromperoit aussi de croire que le chagrin de voir son Peuple privé de la Messe, par l'Interdit, y eut quelque part: car, ce Prince ne croioit pas trop en Dieu; & il avoit peu ou point de Religion. C'est un Historien de poids qui nous l'apprend. „ Le Roi Jean, dit Mathieu Paris, avoit des opinions „ éloignées de la Foi Chrétienne touchant la Resurrection, & sur plusieurs „ autres points du Christianisme. Il arriva qu'un jour aiant pris à la chas- „ se un grand Cerf fort gros, comme on l'écortochoit devant lui, il se mit à „ rire & dit: *En voilà un qui a bien commodement passé sa vie, quoiqu'il n'ait „ jamais été à la Messe.* „ Le Roi Jean reçut l'Absolution; & il ne songea plus qu'à se vanger du Roi de France, qui refusoit de quitter les armes, malgré les ordres du Pape & de son Legat. Jean vouloit passer en Poitou, mais les Seigneurs de son Roiaume refuserent de le suivre. Ne sachant plus quel parti prendre, il envoya une grosse somme d'argent au Pape, pour acheter des Excommunications. On lui en vendit, pour foudroier les mêmes personnes qui avoient obéi aveuglément aux Ordres du St. Pere, lorsqu'il étoit en querelle avec le Roi. Mathieu Paris develope tous ces mysteres d'ini- quité; & ajoute que *des Canailles, des infames Usuriers & Simoniaques, sont les Maitres, ou plutot les Tyrans du Monde, par leurs Excommunications* (74). En effet, le Pape agissoit, comme en Pais de Conquête, par des extorsions inouïes. Ce joug étoit si pesant, que le Roi, pour se vanger en même tems du Pape, du Roi de France, & de ses sujets, envoya secretement une Ambassade au Roi de Maroc, pour lui offrir de se rendre son Tributaire & même d'embrasser sa Religion. Le Mahometan conçut tant de mepris pour le Roi d'Angleterre, que, ne voulant avoir, ni pour Ami, ni pour Esclave, un Prince si lâche, il chassa ses Ambassadeurs avec indignation. Jean fut contraint de retourner au Pape, & de confirmer la Donation qu'il lui avoit faite de tous ses Etats.

Les

(73) *Mat. Paris, Westmonasteriensis, an.*
1213.

(74) *Ap. Heydegger, Hist. Papat. at at, 4.*

Les Seigneurs Anglois s'étoient revoltez contre le Roi, pour obtenir la confirmation de leurs Libertez. Ils obtinrent ce qu'ils demandoient. Mais, le Roi ne fut pas long-tems à se repentir de sa foiblesse. Il envoya à Rome le Soudiacre Pandolfe, avec quelques autres, pour demander au Pape la cassation des Chartres qu'il venoit de jurer. Ces Envoiez exposèrent au Pape, que les Barons d'Angleterre avoient excité une revolte contre le Roi, exigeant de lui des Libertez injustes & préjudiciables à la Dignité Roiale. Le Pape, les aiant entendus, fronça les sourcils, & dit avec indignation: *Les Barons d'Angleterre veulent-ils donc detroner un Roi croisé, & sous la protection du St. Siege, & faire passer à un autre le Bien de l'Eglise Romaine? Par St. Pierre, nous ne laisserons pas cet Attentat impuni.* Ensuite, aiant pris le Conseil des Cardinaux, il rendit sa Sentence, par laquelle il dit, que la concession des Libertez a été extorquée par force, au préjudice des offres que le Roi faisoit de rendre justice à ses Barons, ou de s'en raporter au Jugement du St. Siege. C'est pourquoi il casse cette concession, defendant sous peine d'Excommunication au Roi de l'observer, ni aux Barons de s'en aider. C'est ce que porte la Bulle adressée à tous les fideles, & datte du 24. d'Aout 1215. Par une autre de même datte, adressée aux Barons, le Pape leur ordonne de renoncer à cette concession, de se reconcilier avec leur Roi, & d'envoyer leurs Procureurs au Concile general, où il promet de leur donner satisfaction. Mais les Barons, sans avoir égard à ces Lettres, continuerent la Guerre. Le Pape, l'aiant appris, les excommunia (75).

C'est ici le lieu de parler du Concile de Latran; mais, il faut auparavant que je raporte un fait qui interesse nos Libertez. Le Pape avoit envoyé en France, pour prêcher la Croisade, Robert de Carceone, Cardinal de St. Etienne au Mont Celius. Ce Legat fit paroître tant d'aigreur contre le Clergé, & tant de facilité à donner la Croix à toutes sortes de gens, que l'on en porta des plaintes à la Cour de Rome. Il se rendit si odieux par ses entreprises contre les Droits de l'Eglise Gallicane, que l'on appella de ses procedures. Les Deputez du Clergé de France poussèrent l'Appel avec vigueur; & confondirent de telle forte ce Cardinal dans une Assemblée generale qui se tint à Rome que le Pape les pria de se relâcher sur les griefs enormes dont ils se plaignoient (76). Cependant, les Prelats se rendoient de toutes parts à Rome, pour le Concile. L'Assemblée fut très-nombreuse: & l'on y regla diverses choses; mais, je ne parlerai que des plus importantes. 1. Frederic II. fut reconnu Empereur, après avoir assuré le Pape, qu'il ne prétendoit point unir la Sicile à l'Empire (77). 2. Les Deputez du Roi d'Angleterre accuserent Etienne de Langton de favoriser les Rebelles. Etienne confus demanda absolution de la suspenſe; mais, le Pape lui repondit avec indignation: *Par St. Pierre, vous ne l'obtiendrez pas si facilement, après avoir ainsi fait injure, non seulement au Roi d'Angleterre, mais à l'Eglise Romaine.*

An de J.C.
1215.
Suite des
Affaires
d'Angle-
terre.

Quatrié-
me Con-
cile de
Latran.

De-

(75) Math. Paris.

(76) Sponde, *Annal. Eccl. an. 1212.*

(77) *Ap. Raimald. an. 1215. §. 28.*

An de J.C.
1215.

Desorte que la suspenſe fut confirmée. 3. Les Chanoines d'Yorc deman-
rent pour Archevêque Gautier de Grai, à cauſe, diſoient-ils, de ſa pureté
extraordinaire. Le Pape dit: *Par St. Pierre, la Virginité eſt une grande*
Vertu; je vous le donne pour Archevêque (78). 4. Le Concile decida que le
Pain & le Vin de l'Euchariftie ſont *transſubſtantiez* au Corps & au Sang de
Jeſus-Chriſt. Le but de ce Decret étoit d'oter la licence qu'on ſe donnoit
d'expliquer differemment la Preſence corporelle de Jeſus-Chriſt dans le St.
Sacrement de nos Autels. Mais, comme le Pape n'obſerva pas les formalitez
ordinaires, l'Egliſe ne reçut pas cette Décifion, avec la deference qu'elle
avoit pour les Decrets des Conciles. „ Ce Pape (Innocent III.) avouoit
„ lui-même, qu'il reſtoit dans l'Euchariftie une certaine *paneité & vineité,*
„ qui appaiſent la faim & la ſoiſ. . . . Il feroit beau voir (à la Chine) un
„ homme qui diroit aux gens d'eſprit de ce Pais-là, que ce qui reſte dans
„ le Calice n'eſt pas du Vin, mais de la *vineité,* & que ce qu'on donne aux
„ communians n'eſt point du pain, mais de la *paneité* (79). „ 5. On con-
damna le Traité de l'Abbé Joachim contre le Maître des Sentences ſur la
Trinité. 6. On fit un terrible Canon contre les Heretiques. „ Etant con-
„ damnez, dit le Concile, ils ſeront abandonnez aux Puiffances ſeculieres
„ pour recevoir la punition convenable, les Clercs étant auparavant degra-
„ dez. Les biens des Laiques ſeront confifquez, & ceux des Clercs ap-
„ pliquez aux Eglifeſ, dont ils recevoient, leurs retributions. Ceux qui
„ ſeront ſeulement ſuſpectſ d'heréſie, ſ'ils ne ſe juſtificent par une purga-
„ tion convenable, ſeront excommuniez; & ſ'ils demeurent un an en cet
„ état, condamnez comme heretiques. Les Puiffances ſeculieres ſeront
„ averties, & ſ'il eſt beſoin, contraintes par cenſures, de prêter ſerment
„ publiquement, qu'ils chafferont de leurs terres tous les Heretiques notez
„ par l'Egliſe. Que ſi le Seigneur temporel étant admonéſté, negligé
„ d'en purger ſa terre, il ſera excommunié par le Metropolitan & ſes com-
„ provinciaux; & ſ'il ne ſatisfait dans l'an, on en avertira le Pape, afin
„ qu'il declare ſes vaffaux absous du ſerment de fidelité; & qu'il expoſe ſa
„ terre à la Conquête des Catholiques, pour la poſſeder paiſiblement après
„ en avoir chaffé les Heretiques, & la conſerver dans la pureté de la foi:
„ ſauf le droit du Seigneur principal, pourvû que lui-même n'apporte
„ aucun obſtacle à l'execution de ce Decret. Les Catholiques, qui ſe croi-
„ ſeront, pour exterminer les Heretiques, jouiront de la même indulgence
„ que ceux qui vont à la Terre Sainte. Nous excommunions auſſi les
„ Croians des Heretiques, leurs receleurs, & leurs fauteurs: en forte que ſ'ils
„ ne ſatisfont dans l'an depuis qu'ils auront été notez, dès lors ils ſeront
„ infames de plein droit, & comme tels exclus de tous Offices, ou Con-
„ ſeils publics, d'elire les Officiers, porter temoignage, faire teſtament,
„ ou recevoir une ſucceſſion. Perſonne ne ſera obligé de leur repondre en
juſti-

(78) *Math. Paris, an. 1215.*

(79) *Bayle, Nouvelles de la Republ. des Lett. Decemb. Art. V.*

justice, & ils repondront aux autres. Si c'est un Juge, sa Sentence sera nulle, & on ne portera point de causes à son audience. S'il est Avocat, il ne sera point admis à plaider. S'il est Tabellion, les Actes par lui dressez seront nuls, & ainsi du reste. Si c'est un Clerc, il sera depose & privé de tout Benefice. Quiconque n'evitera pas ces excommuniez de puis qu'ils seront notez par l'Eglise, sera lui-même excommunié. Les Clercs ne leur donneront, ni les Sacremens, ni la Sepulture Ecclesiastique; & ne recevront, ni leurs aumones, ni leurs offrandes, sous peine de deposition; & les Reguliers, sous peine de ne point jouir de leurs privileges dans le Diocese. Et parce que quelques-uns, sous prétexte de pieté, s'attribuent l'autorité de prêcher, tous ceux qui le feront, soit en public, soit en particulier, sans avoir reçu Mission du St. Siege, ou d'un Evêque Catholique, seront excommuniez & punis encore d'autre peine, s'ils ne se corrigent au plutôt. 7. Il y a un Decret qui regle la juridiction Ecclesiastique (80). 8. Sur la Simonie, le Concile renouvelle les defenses du précédent Concile de Latran. Il veut que les Sacremens soient conferez gratuitement: mais que les Evêques en connoissance de cause repriment ceux qui s'efforcent malicieusement d'abolir *les pieuses coutumes*. Pour entendre cela, il faut sçavoir qu'Innocent III. defendit aux Clercs de faire aucun marché pour leur Ministère, ni de le refuser à qui ne vouloit pas les paier: mais avec ordre, qu'après qu'ils auroient fait les fonctions requises, ils contraignissent les seculiers par Censures, à paier ce qui étoit en usage (81); & c'est ce qu'il appelle *garder la pieuse coutume*. Car, il mettoit beaucoup de différence, entre forcer par convention, avant que d'administrer, & forcer par Censures apres l'administration; condamnant l'un comme Simoniaque, & approuvant l'autre comme legitime (82). 9. On fit un Decret particulier touchant la Croisade. 10. On traita l'Affaire des Albigeois. Raimond Comte de Toulouse y vint accompagné de son fils & du Comte de Foix. Ces Seigneurs firent le voiage de Rome, à la persuasion de Bonaventure, Legat du Pape contre les Albigeois, & pour demander la restitution de leurs Terres, que le Comte Simon de Montfort avoit usurpées sous prétexte de Religion. Perrin dit que le Comte de Foix *se laissa piper par les promesses du Legat, & que s'il alla fol à Rome, il s'en retourna de mesme*: car le Legat avoit prevenu le Pape & les Cardinaux contre le Comte de Foix, leur faisant entendre qu'il étoit un dangereux Albigeois, quoiqu'il fût bon Catholique. Ainsi, tout ce que fit Innocent III. fut de prodiguer à ce Seigneur *des Signes de Croix, & des Bulles & des Paroles*: mais en effet il commandoit à son Legat, qu'il ne luy rendit ses Places qu'après des bonnes preuves de son obéissance & justification. A l'égard du Comte de Thoulouse, voici comment Perrin raconte le succès de sa Negociation: „ La Cause du Comte Remond, dit-il, fut debattuë devant le Pape. Il y eut un Cardinal qui soustint qu'on

An de J.C.
1215.

(80) Dist. 22. c. Renovantes. 6.

(81) Decret. lib. 5. tit. de Simonia, cap. ad

Apostolicam.

(82) Frà-Paolo, Mat. Brev. p. 152.

An de J. C.
1215.

„ qu'on faisoit grand tort à ces Seigneurs, lesquels avoyent souvent baillé
 „ de leurs meilleures terres à l'Eglise pour tesmoignage de leur obéissance.
 „ L'Abé de Saint Uberi soutint aussi leur parti très-courageusement. Le
 „ Comte Remond defendit luy mesme sa cause, chargea l'Evesque de Thoulou-
 „ louse de plusieurs excès, & que s'il avoit esté contraint de se deffendre,
 „ il en falloit accuser ceux qui l'avoient porté à telle nécessité; que sans
 „ la résistance qu'il avoit faite, il y auroit long-tems qu'il seroit esté acca-
 „ blé. Que l'Evesque de Thoulouse luy avoit à plusieurs fois crocheté le
 „ plus beau de ses revenus, & que n'estant jamais rassasié, il continuoit à
 „ le vexer, se partageant son bien avec le Comte Simon de Montfort; que
 „ leur seule avarice estoit cause de la mort de dix mille hommes à Thoulou-
 „ louse, & du pillage de ceste belle & grande Ville, perte qui ne
 „ pourroit jamais être réparée. Le Chantre de Lion remontra aussi
 „ au Pape, que l'Evesque de Thoulouse avoit toujours allumé le
 „ feu, & s'estoit prevalu de l'embrasement. Arnaud de Villemur se presen-
 „ ta aussi au Pape, demandant justice de ce que le Legat & le Comte Simon
 „ luy avoyent envahi sa terre, sans sçavoir pourquoi, veu qu'il n'avoit jamais
 „ esté que très-obéissant à l'Eglise Romaine; representa bien au long les
 „ maux, meurtres, saccagemens, pilleries, bruslemens, qu'avoient fait faire
 „ ledit Legat & Comte sous le Manteau du service du Pape & de l'Eglise;
 „ & pourtant qu'il importoit d'oster ce masque, qui tournoit à deshonneur
 „ & au Pape & à l'Eglise, & y rapporter quelque bon remede pour la Paix
 „ & le bien de l'Eglise. Remond de Roquefeuil du Pais de Querci mit
 „ aussi en avant plusieurs meschancetez perpetrées par ledit Comte de Mont-
 „ fort, commençant par les deduire de ce qui avoit esté fait contre le Com-
 „ te de Beziers, lequel il avoit miserablement fait mourir en Prison, enva-
 „ hi ses Terres & ruiné ses sujets, jusqu'à ce qui s'estoit passé contre tous
 „ les autres Seigneurs qui avoyent esté contraints de se deffendre contre ses
 „ violences. Le Pape esmu de tant d'excès vouloit rendre quelque justi-
 „ ce; mais il lui fut remontré, que s'il faisoit rendre au Comte de Mont-
 „ fort ce qu'il avoit pris pour le service de l'Eglise, qu'il ne se trouveroit
 „ à l'advenir plus personne qui voulut combattre, ni pour le Pape, ni pour el-
 „ le. Joint que quand mesme il l'ordonneroit, que le Comte Simon auroit
 „ droit de n'en desmordre jusqu'à entiere satisfaction de ses travaux
 „ & despenfes. Le Pape envoya l'affaire au Legat, luy commandant
 „ en termes generaux, de rendre les terres à tous ceux qui se monstre-
 „ roient fidelles à l'Eglise, & que pour le fils de Remond, il vouloit que
 „ la Terre, laquelle le Comte Remond avoit en Provence, sçavoir le Com-
 „ té de Venisse, fut gardée pour de-là en partie ou du tout donner provi-
 „ sion à son fils, pourveu qu'il donnast bons & certains indices de loyauté,
 „ & bonne conversation, se montrant digne d'une misericorde. Estans de
 „ retour ils demandent au Legat execution de leurs Bulles, requerans resti-
 „ tution de leurs terres. Le Legat dit qu'il y avoit des restrictions pour
 „ lesquelles vuidier il falloit du temps: qu'ils montraissent donc des fruits di-
 „ gnes

„ gnes de leur amandement, & qu'ils recevroient ce que le Pape leur ac-
 „ cordoit, autrement non. Comme les Comtes virent qu'ils avoient esté
 „ trompés, ils se resolurent d'en venir aux mains (83). „ 11. On rapor-
 te que St. François d'Assise vint au Concile de Latran, & que le Pape y de-
 clara publiquement, qu'il avoit approuvé sa Regle, quoique sans Bulle. On
 ne fera pas fâché que je raporte ici quelques traits de la Vie de ce Saint, qui
 n'étoit, à bien dire, qu'un Visionnaire, un furieux, & un fanatique. Un
 jour il se deshabilla tout nud devant son Pere & devant l'Evêque d'Assise.
 „ Au commencement de sa conversion, il se jettoit souvent en hyver dans
 „ une fosse pleine de glace, afin de vaincre parfaitement l'ennemi domesti-
 „ que; & de preserver de l'incendie du plaisir la robe blanche de la chaste-
 „ té. Il assuroit qu'un homme spirituel aimoit incomparablement mieux
 „ souffrir un grand froid dans sa chair, que de ressentir tant soit peu dans
 „ son Ame, l'ardeur de la Volupté charnelle. Estant attaqué un jour d'u-
 „ ne grande tentation de la chair, il se depouilla & se donna une rude Dis-
 „ cipline. Puis étant animé d'une admirable ferveur d'esprit, il ouvrit
 „ sa Cellule; &, étant forti, il entra dans un jardin, ou, après
 „ avoir plongé son petit corps tout nud dans un grande neige, il en fit
 „ sept pelotes; & se les mettant devant les yeux, il parloit ainsi à son
 „ homme exterieur. La plus grande de ces Pelotes est votre femme: les
 „ quatre autres sont vos deux filles. Les autres deux sont votre serviteur
 „ & votre servante qu'il faut avoir à votre service. Hatez vous donc de les
 „ habiller, car elles meurent de froid (84). „ Il appelloit ses soeurs des
 Hirondelles & des Cigales: des Lievres & des Agneaux étoient ses freres.
 Enfin les Disciples de St. François ont publié (85) tant de choses de leur
 Patriarche avec si peu de Jugement, qu'ils l'ont exposé à une sanglante grê-
 le d'injures & de railleries. En voici un Echantillon. Personne n'ignore
 que St. François eut, dit-on, le stigmates, c'est-à-dire les marques des cinq
 playes de Jesus-Christ. On a supposé que ces playes étoient des coups de
 broche qu'il avoit reçus de St. Dominique. „ Quelcun se fit une idée diver-
 „ tissante de ces deux Fondateurs d'Ordre, en feignant qu'ils se querellerent
 „ un jour jusqu'à se battre, & que St. François s'étant réfugié sous un lit,
 „ l'autre armé d'une broche la lui fourra cinq ou six fois dans le corps, & là-
 „ dessus quelqu'un poussa la plaisanterie jusques à dire que les stigmates de
 „ St. François sortirent de cette querelle (86). „ Je n'oublierai pas ici cette
 autre Raillerie sanglante du Sieur d'Aubigné: „ Si quelque Evêque, ou Car-
 „ dinal, devient amoureux de son Page, qu'ils se console à l'imitation de St.
 „ François qui appelle ses amours avec *Frater Maceus* sacrées. Et de fait
 „ ils temoignerent leur fureur jusqu'à l'Autel. . . St. François demuroit
 „ tout en feu regardant Frere Macéus, & s'écrioit souvent, même un jour
 com-

(83) Perrin, *Hist. des Albis. Liv. II. ch. 1.*
 (84) Ferrand, *Reponse à l'Apologie pour la*
Reformat. ex Bonavent. Vita Sti. Francisci.
 (85) Voyez les *Conformitez. de la Vie de*

St. François à la Vie de Jesus Christ.
 (86) Bayle, *Dist. Art. François d'Assise;*
Rem. F.

An de J. C.
1215.

„ comme il tenoit le calice, & l'autre les cannettes, il s'écria transporté de fureur: *Præbe mihi te ipsum* (87). „ 12. Enfin, au Concile de Latran, le Pape, à la poursuite du Roi Jean, mais contre l'avis de plusieurs, excommunia tous les Barons d'Angleterre, qui persécutoient ce Prince, quoiqu'il fut Croisé & Vassal de l'Eglise Romaine (88). L'Excommunication comprenoit tous leurs fauteurs, & tous ceux qui travailleroient à envahir son Roiaume, ou empêcheroient d'aller à son secours. C'est ce qui paroît par la Lettre du Pape dattée de 16. de Decembre 1215. (89). A la fin du Concile, le Pape tira de tous les Prelats de grandes sommes d'argent, qu'ils furent contraints d'emprunter des Usuriers de Rome à de dures conditions, avec la depeñse de leur voiage (90).

An de J. C.
1216.

Les Anglois & les François me prient les Foudres de Rome.

La Sentence du Concile de Latran fut apportée en Angleterre. Mais, la Ville de Londres la meprisa, & soutint que les Barons ne devoient point l'observer, ni les Prelats la publier. „ Car, disoient-ils, ces Lettres ont été surprises sur de faux exposez, & par consequent elles sont nulles: vû principalement qu'il n'appartient pas au Pape de regler les affaires temporelles. Dieu n'a donné à St. Pierre & à ses Successeurs la conduite que de ce qui regarde l'Eglise. Pourquoi la cupidité insatiable des Romains s'étend-elle sur nous? Qu'est-ce que les Evêques Apostoliques ont à voir sur notre Guerre? Ce sont les Successeurs de Constantin, & non de St. Pierre à qui ils ne ressemblent, ni par le merite, ni par les œuvres. Ces Politrons de Romains, ces Usuriers, ces Simoniaques, qui n'ont rien de noble, ni de guerrier, veulent dominer sur tout le Monde par leurs Excommunications (91). „ Le Roi de France fit aussi fort peu de cas des avis, des menaces, & des foudres mêmes de la Cour de Rome; car, le Prince Louis son fils passa en Angleterre, où il étoit appelé, où il fut reconnu Roi. Philippe Auguste declara nettement à Galon Legat du St. Siege, que le Roiaume d'Angleterre n'avoit jamais été, ni ne seroit jamais, le Patrimoine de St. Pierre. Le resultat de cette affaire fut que le Prince Louis, aiant été excommunié, ne laissa pas de poursuivre son entreprise, & tandis qu'il faisoit la Conquête de l'Angleterre, il fit plaider sa Cause à Rome par ses Ambassadeurs. Le Pape Innocent étoit dans une étrange perplexité. Un jour il dit aux Envoyez du Prince Louis, en se frapant la poitrine, & poussant un grand soupir: *Helas! l'Eglise ne peut éviter de recevoir de la confusion en cette affaire! Si le Roi d'Angleterre est vaincu, sa honte retombe sur nous, puisque c'est notre Vassal, & nous sommes tenus de le defendre. Si le Seigneur Louis est vaincu, sa perte est encore la nôtre, car nous avons toujours compté sur lui, comme sur notre ressource la plus assurée dans les besoins de l'Eglise Romaine.* A la fin, il ajouta, qu'il aimeroit mieux mourir, qu'il arrivât quelque mal en cette occasion au Prince Louis.

On

(87) D'Aubigné, *Confession Catholique de Sancy*, Liv. 1. ch. 2.

(88) *Guil. Armor.*

(89) *Ap. Mat. Paris*, an. 1216.

(90) *Mat. Paris*, an. 1215.

(91) *Mat. Paris*, ubi supr.

On ne pouvoit guere compter sur cette Proteſtation, vû la duplicité du Pape. En effet, il fit bientôt après un Sermon, où il prit pour texte ces paroles du Prophete Ezechiel: *Glaive, glaive, fors du fourreau, & aiguise-toi pour tuer* (92). Dans ce Sermon, il excommunia ſolemnellement le Prince Louis & les ſiens: puis, aiant fait venir des Secretaires, il commença à dicter des Sentences très-dures contre le Roi Philippe & ſon Roiaume. Il travailloit en même tems à reconcilier les Piſans, les Genoïs, & les Lombards, afin de procurer de prompts ſecours aux Chrétiens de la Paleſtine. Il s'étoit rendu à Perouſe dans cette vûe. Occupé de ces grands deſſeins, il fut attaqué d'une fièvre tierce, dont étant guéri promptement, il tomba dans une fièvre aiguë, qu'il garda pluſieurs jours, continuant de manger beaucoup, ſuivant ſa coutume. Enfin, il tomba en Paralyſie, puis en Lethargie, & mourut le 16. de Juillet 1216. Il fut enterré dans l'Egliſe Cathedrale de Perouſe (93).

An de J.C.
1216.

Mort
d'Inno-
cent III.

On a parlé bien différemment de ce Pape, & pour mettre le Lecteur en état de juger du Caractere de ce Pontife, je rapporterai ce que quelques Auteurs en ont écrit. „ Ce grand Pape, dit le P. Maimbourg, par une „ manifeſte Inſpiration du St. Eſprit, qu'on ne ſuit pas toujours avec une „ pareille promptitude, fut élu le jour même du Decès de Celeſtin, ſon „ Predeceſſeur, le 8. de Janvier; & ce qui augmente cette merveille, étant „ le plus jeune des Cardinaux, & en l'age d'environ ſeulement 30. ans, „ quoique les plus vieux du ſacré College euſſent fort travaillé à faire leur „ brigade, durant la maladie du deſunt Pape, pour lui ſucceder. Il étoit „ de très-noble extraction, étant ſorti de l'illuſtre Maïſon des Comtes de „ Segnie, d'une juſte ſtature, fort bien fait de ſa perſonne, aiant le viſage „ très-agreable, l'air grand, & d'un fort honnête homme, l'eſprit ſubtil „ & très-eclairé, la memoire prodigieuſe, le Jugement très-ſolide, avec „ une merveilleuſe vivacité jointe à une grande application; ce qui le rendit en ſi peu de tems l'un des plus ſavans hommes que l'Egliſe ait jamais „ eus en toutes fortes de ſciences, divines & humaines. . . . Au reſte, „ d'une ame encore plus belle & plus grande que ſon eſprit, & naturelle- „ ment encline à toutes les vertus, qui peuvent concourir à faire un des „ premiers hommes du Monde, & particulierement un Chef de l'Egliſe; „ étant ſur-tout extrêmement zélé, vigilant, genereux, actif, & toujours „ ſur ſes gardes, pour maintenir & défendre la Foi Catholique, & pour „ conſerver la pureté de ſon Principe, qui eſt la Parole de Dieu, contre „ les ſurpriſes des Heretiques (94). „ Le même Auteur, dans l'endroit où il marque la mort d'Innocent III., dit que ce Pontife quitta la vie, la 49. année de ſon âge „ après avoir rempli tous les devoirs d'un ſouverain Pon- „ tife, avec tant de perfection, qu'il ne s'en eſt guere veus après luy, je „ ne dirai pas qui l'ayent ſurpaſſé, mais, comme tous les Auteurs qui en ont

Son Ca-
ractere.

(92) *Ezech. XXI. 28.*

(93) *Mart. Polon. Ric. S. Germ. an. 1216.*

Guil. Armor.

(94) *Maimbourg, Hiſt. des Croiſ. Liv. VII.*

An de J.C.
1216.

„ ont écrit en conviennent, qui l'aient pû seulement egaler en Doctrine,
 „ en prudence, en fermeté d'Esprit, en autorité sur toutes les Puissances
 „ de la Terre, pour maintenir en sa force & en sa vigueur la Discipline de
 „ l'Eglise, en zele pour la pureté de la foi, & en toutes fortes d'actions de
 „ vertus, qui peuvent être sur la Terre les marques assurées, comme elles
 „ sont aussi les effets, d'une eminente Sainteté (95). „ Un Auteur contempo-
 „ rain dit, que c'étoit un homme d'un grand courage, & d'une grande sagesse,
 „ qui n'avoit point de pareil en son tems, & qui fit des choses merveil-
 „ leuses (96). Un autre dit, qu'en plusieurs affaires, il parut attaché à une ri-
 „ gueur excessive; & que, par cette raison, sa mort causa plus de joie que de
 „ tristesse à ceux qui lui étoient soumis (97). Mathieu Paris dit que Jean Roi
 „ d'Angleterre savoit par experience, que ce Pape étoit le plus ambitieux, le
 „ plus orgueilleux, le plus avare de tous les hommes; & qu'il n'y avoit pas
 „ de crimes, quelque atroces qu'ils fussent, qu'il ne put commettre & favori-
 „ ser, pourvû qu'on lui promit de l'argent (98). L'Histoire d'Innocent prouve
 „ assez les crimes & les excès énormes dont on le charge. Mezerai l'a
 „ bien dépeint, lorsqu'il a dit, que ce Pape agissoit par tout & se mêloit de tout,
 „ poussant les choses avec hauteur, quand il trouvoit du foible & de la division (99).
 „ Cela, sans doute, ne pouvoit engager Platine à mettre Innocent au rang des
 „ Saints Papes (100). Le P. Pagi lui donne de grands Eloges; & il releve en-
 „ tr'autres vertus sa Liberalité envers les Pauvres (1). Mais, il s'est trouvé des
 „ personnes très-pieuses, & qui ont même obtenu l'honneur de la Canoniza-
 „ tion, qui n'ont pas jugé fort avantageusement de ce Souverain Pontife.
 „ Sainte Lutgarde, Religieuse de l'Ordre de Citeaux en Brabant, racontoit
 „ qu'incontinent après la mort du Pape Innocent, elle l'avoit vû environné
 „ d'une grande flamme; & que lui ayant demandé pourquoi il étoit ainsi tour-
 „ menté, il repondit: *C'est pour trois causes qui m'auroient fait même condam-
 „ ner au Feu eternel, si je ne m'étois repenti à l'extremité de ma vie par l'interces-
 „ sion de la Mere de Dieu, à la quelle j'ai fondé un Monastere: mais je serai cruel-
 „ lement tourmenté jusques au jour du Jugement.* Thomas de Cantinpré, qui
 „ rapporte ce fait, ajoute qu'il avoit appris de Lutgarde les trois causes des
 „ souffrances de ce Pape; mais que, par respect pour lui, il n'avoit pas voulu
 „ les rapporter (2). Plus hardi que Frere Amat de Graveçon (3), & que le P.
 „ Pagi (4), j'ose dire après Raynaldus (5), que ce Recit est fabuleux. Il porte
 „ certaines marques de fausseté & d'imposture grossiere; mais, on en peut con-
 „ clure que des Personnes de grande vertu étoient persuadées qu'Innocent III. avoit
 „ fait

(95) Maimbourg, Hist. des Croisad. Liv. IX. p. 223.

(96) Rigord, Gest. Philip. Aug. p. 66.

(97) Guil. Armor. p. 89.

(98) Math. Paris, an. 1213.

(99) Mezerai, Vie de Philippe II. p. 281.

(100) Platine, Vita Innoc. III.

(1) Pagi, Gest. Rom. Pontif. Innoc. III. §. 105.

& seq.

(2) Vita Luitgardis, ap. Suriam. 16. Junii, lib. II. c. 6.

(3) Amat. de Graveçon, Hist. Ecclesiast. tom. 5. p. 82.

(4) Pagi, Brev. Rom. Pontif. in Innoc. III. §. 110.

(5) Raynaldus, Annal. Eccl. ad an. 1216.

fait de grandes fautes (6). Outre les Lettres de ce Pape, qui sont en très-grand nombre & distribuées par années, à peu près selon leurs dattes, il reste de lui plusieurs Ecrits, Sermons, Traitez de Pieté, & autres, dont quelques-uns ne sont pas encore imprimez.

An de J.C.
1216.

FREDERIC II.
Empereur d'Occident.

HONORIUS III.

PHILIPPE-AUGUSTE,
LOUIS VIII.
Rois de France.

C L X X X I I I . P A P E .

Cencio Savelli, qui fut élu le 18. de Juillet 1216., pour succéder à Innocent III. étoit Romain. Après avoir été Cardinal Diacre du titre de Sainte Luce, il étoit alors Cardinal Prêtre du titre de St. Jean & St. Paul. Sous Clement III. il avoit été Camerier de l'Eglise Romaine, & comme en cette qualité, il avoit l'Intendance de tous ses revenus, il entreprit d'en faire, sur les anciens Memoires, un Registre plus exact que l'on n'en avoit fait jusques alors. Ce qu'il executa l'an 1192. sous le Pontificat de Celestin III. & il intitula cet Ouvrage: *Le Livre des Cens de l'Eglise Romaine*. Il n'étoit alors que Chanoine de Ste. Marie Majeure. Il composa aussi un Ordre Romain, ou Ceremonial, qui est imprimé (1). Après son Election, il se fit appeller HONORIUS, & il fut le troisieme Pape de ce nom. Il étoit recommandable, pour sa science, & pour la pureté de ses moeurs (2). Marchant sur les traces de son Prédecesseur, il n'eut rien tant à cœur que la Conquête de la Terre Sainte. C'est ce qui paroît par la Lettre qu'il écrivit dès le lendemain de son Sacre au Roi de Jerusalem, pour lui donner avis de la mort du Pape son Prédecesseur, & de son Election (3). Il envoya d'autres Lettres aux Evêques de France pour les exhorter à relever le courage des Croisez: & il écrivit à l'Empereur Latin de Constantinople, qu'il avoit un grand desir de dompter le faste des Schismatiques; & de fortifier contre les attaques des Grecs l'Empire d'Orient, qui étoit comme une Place avancée, pour faire la Guerre aux Sarasins. Ses Lettres à l'Empereur Frederic, & aux autres Souverains, ont aussi pour but la delivrance de la Palestine. Il fit toutes ces Demarches, étant encore à Perouse, d'où il revint à Rome le dernier jour d'Aout, & il y fut reçu avec une extrême joie (4).

Histoire
de Cencio
Savelli &
son Elec-
tion.

Il renou-
velle la
Croisade.

Ce ne fut pas seulement par raport à la Croisade qu'Honorius imita la conduite de son Predecesseur; ce fut aussi par raport aux Affaires d'Angleterre. Avant que de partir de Perouse, pour retourner à Rome, il écrivit au Legat Galon de continuer, comme il avoit commencé, à soutenir le

Affaires
d'Angle-
terre.

(6) Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXXVII. §. 62.

p. 80.

(1) Ric S. Germ. an. 1216. Abb. Ursperg. cod. V. Baronius, ad an. 1192. Tom. 2. Mus. Ital. p. 167.

(3) Lib. I. Epist. 1. ap. Rainald. an. 1216.

§. 28.

(2) Amat. de Graveson, Hist. Eccl. tom. 5.

(4) Chr. Fossanova.

An de J.C. le Roi Jean, & l'assurer que la Protection du St. Siege ne lui manqueroit
 1216. point (5). Ce Prince étant mort peu de tems après, le Pape continua la même Protection à Henri III. fils du defunt & son Successeur (6). Tous les Dimanches, on excommunioit regulierement, par l'Autorité du St. Siege, le Prince Louis de France & ses fauteurs; ensorte que les Anglois rentroient peu à peu dans le devoir, & Louis étoit abandonné. Mais, le Pape craignant de s'attirer l'indignation du Roi de France, par la protection qu'il donnoit au jeune Roi d'Angleterre, ecrivit à l'Abbé de Citeaux, & à l'Abbé de Clairvaux, qui avoient beaucoup de Credit auprès du Roi Philippe, & de Louis son fils. „ Vous irez, dit-il, trouver le Roi de notre
 „ part, &, prosternez en terre, vous le prierez avec larmes, & le conjurez
 „ rez par le sang de Jesus-Christ, tant pour sa propre gloire, que pour le
 „ respect du St. Siege, de remettre aux jeunes Princes l'offense qu'il peut
 „ avoir reçu du Roi leur Pere, & de procurer sincerement le retour de
 „ son fils Louis, & la restitution de ce qu'il a pris du Roiaume d'Angle-
 „ terre, pour nous delivrer lui & nous de la fâcheuse nécessité où son fils
 „ nous a mis. Vous irez aussi trouver le Prince Louis, & vous le conjurez
 „ rez de même au nom de celui qui est au-dessus des Roiaumes de la Ter-
 „ re, & les donne à qui il lui plait, de cesser de persecuter ces pupilles, se
 „ vaincre lui-même, & sacrifier à Dieu & au St. Siege la honte qu'il
 „ pourroit craindre en cette occasion. Mais, ne laissez pas de lui declarer
 „ que s'il ne se rend à vos exhortations, comme nous ne pouvons abandon-
 „ ner ces Pupilles, nous invoquerons contre lui le Ciel & la Terre, &
 „ nous appesentirons sur lui notre main, de tout notre pouvoir, selon
 „ qu'il nous sera inspiré d'en haut. „ Cette Lettre est du 6. Decembre
 1216.

An de J.C.
 1217.

Suite du
 même
 Sujet.

Comme le Prince Louis ne recevoit aucun secours du Roi son Pere, & que la crainte de l'Excommunication affoiblissoit son parti, il quitta l'Angleterre. Le Pape se donna de grans mouvemens en faveur du jeune Roi Henri, il ecrivit plusieurs Lettres contre le Prince Louis: il fulmina contre les Rebelles; & il exhorta pathetiquement les Anglois, ou à rentrer dans le devoir, ou à demeurer fideles à leur Prince legitime, & à l'Eglise Romaine. De sorte que Louis, étant revenu en Angleterre, fut battu à plates coutures en bataille rangée, & le Legat du Pape l'excommunia nommement: alors, il fut contraint de faire la Paix avec l'Anglois, & de repasser en France (7).

Croisade.

De tous côtés on se preparoit au voiage de la Palestine, lorsque le Pape apprit, par une Lettre du Maître des Templiers, que les Sarrazins étoient extrêmement affoiblis. Honorius crut l'occasion favorable. Il assambla le Clergé & le Peuple de Rome dans l'Eglise de Latran, d'où ils allerent en procession à Sainte Marie Majeure; nuds pieds, & faisant porter les Chefs
 de

(5) *Lib. I. Epist. 6.*
 (6) *Mathieu Paris, an. 1216.*

(7) *Mathieu Paris, Guil. Armor. G. Nangius, &c.*

de St. Pierre & St. Paul. C'est ce que le Pape temoigne dans une Lettre Circulaire à tous les Evêques, à qui il ordonne d'en faire de même chacun dans son diocèse, & d'exhorter les Croisez à se tenir prêts pour aller au secours de la Terre Sainte, au prochain passage. Le Roi de Hongrie étoit déjà parti à la tête d'une nombreuse Armée: & sur les ordres du Pape, de nouvelles troupes firent le même voiage (8).

An de J.C.
1217.

Le Comte de Montfort, odieux à tout le Monde, Catholiques & Albigeois, se voioit attaqué de tous côtés, par des gens qui, les Armes à la main, demandoient raison des violences de ce furieux Persecuteur. Le Comte de Thoulouze rentra dans sa Ville, & Montfort étant accouru pour la reprendre perit dans cette entreprise, malgré l'assurance prophétique du Legat Bertrand, qui flattoit les Croisez de la douce esperance de reprendre Thoulouze & de massacrer tous les habitans (9). Ce fut sans succès que le Pape se donna de grands mouvemens. Il ecrivit à plusieurs personnes, à son Legat, au Roi d'Arragon, aux Villes de Toulouze, de Marseille, & d'Avignon, au jeune Comte Raimond, & au Roi Philippe Auguste; aux uns, pour leur defendre de secourir les Albigeois; aux autres, pour leur ordonner d'aider le Comte de Montfort à exterminer ces Heretiques. Mais, ses remontrances, ses exhortations, & ses menaces ne furent ecoutées nulle part; & ne produisirent aucun effet. Thoulouze fut l'ecueil des Catholiques, & les Albigeois reprirent le dessus pour un tems.

Albigeois.

Theodore Comnene, Prince d'Epire, retenoit Jean Colonne, Legat du St. Siege. Le Pape avoit envoieé deux Ambassadeurs à ce Prince, pour obtenir la delivrance de son Legat. Cette Negociation aiant été inutile, le Pape excita les Croisez Venitiens, François, & Hongrois à vanger l'injure faite à l'Eglise. Il leur promit des Indulgences considerables. Et comme les Venitiens étoient animez par leur interêt particulier de recouvrer Durazzo, Theodore alloit être attaqué, s'il n'eut prévenu le coup. Par un effet de sa fraieur, il écouta les Propositions du Pape, & promit avec serment de se soumettre à l'Obéissance de l'Eglise Romaine, & de delivrer le Legat. La Paix fut faite à ces conditions. Honorius reçut Theodore sous la Protection du St. Siege, & il defendit aux Croisez d'attaquer les Terres de ce Prince, sous peine d'Excommunication. Le Legat Jean Colonne fut delivré au mois de Mars, & il alla à Constantinople exercer sa Legation (10).

An de J.C.
1218.

Le Prince
d'Epire se
soumet au
Pape.

L'Empereur Frédéric II. avoit temoigné un grand zèle pour la Croisade. Il s'étoit enrollé des premiers dans cette sainte milice. Mais, il ne put partir, à cause des affaires qu'il avoit sur les bras, & il alleguoit pour raison, qu'il n'avoit pas encore reçu la Couronne Imperiale de la main du Pape. Honorius, qui n'aimoit pas ce Prince, auroit bien souhaité qu'il allât

An de J.C.
1220.

Couron-
nement de
Frédéric
II. Le Pa-
pe le veut
envoyer en
Palestine.

(8) *Tritheme. Godefrid. Monac. Alberic. Monac. Alisiod. Sabellic. Nauch. ap. Maimbourg, Hist. des Croisad. Liv. IX.*

(9) *Perrin, Hist. des Albigeois, Liv. II. p. 107.*

(10) *V. Rainald. an. 1218.*

An de J. C.
1220.

chercher la mort dans la Palestine; il n'osa pourtant l'en prier alors avec trop d'instances, de crainte de decouvrir la haine secrete qu'il lui portoit. Ainsi Frideric demeura en Europe. Ce Prince entra en Lombardie au mois de Septembre 1220. Il vint à Rome, où il fut couronné solennellement dans l'Eglise de St. Pierre, avec l'Imperatrice Constance son Epouse. Ensuite, il reçut la Croix de la main du Cardinal Hugolin, Evêque d'Ostie, & il renouvela publiquement le vœu qu'il avoit fait d'aller à la Terre Sainte. Il promit d'y envoyer un secours magnifique au passage de Mars 1221. & d'y aller en personne au passage d'Août (11). Pendant la Messe du Couronnement, le Pape publia une Excommunication contre tous les Heretiques, & leurs fauteurs; & contre ceux qui seroient observer des statuts & des Coutumes abusives contre la Liberté de l'Eglise, s'ils ne les abrogeoient dans deux mois (12). Cependant, l'Empereur Fréderic temoignoit un grand empressement pour le succès de la Croisade: le Pape, de son côté, travailloit avec ardeur à envoyer du secours à Damiete: & comme l'Empereur differoit toujours son voiage d'Outre-Mer, le Pape lui en fit des reproches dans une Lettre du 13. de Juin; où il dit (13): „ Plut à Dieu que vous voulussiez
„ considerer avec quelle impatience vous êtes attendu par l'Eglise Chrétien-
„ ne d'Outre-Mer, & quelle esperance vous avez donnée à l'Eglise Univer-
„ selle, qui croit que vous quitterez tout autre soin pour recouvrer Jerusa-
„ lem, vû principalement que Dieu vous en a donné tous les moïens.
„ Mais à present plusieurs murmurent de ce que vous differez l'execution
„ de votre vœu, & que vous retenez les Galeres que vous aviez fait armer
„ sous prétexte de les mener avec vous: au lieu que si elles passioient à pre-
„ sent, elles seroient d'un grand secours à l'armée Chrétienne qui en man-
„ que. „ Il conclut en le conjurant au nom de Jesus-Christ, qui est la ve-
„ rité même, d'être fidele à ses promesses & d'agir sincerement. L'Empe-
„ reur repondit, que pour obeïr au Pape il avoit envoié à la Terre Sainte qua-
„ rante galeres qui se trouvoient prêtes sous la conduite du Comte de Malte &
„ de l'Evêque de Catane. A quoi le Pape repliqua, que si l'Empereur avoit
„ resolu de ne point partir, il devoit envoyer plutôt ses Galeres, qui au-
„ roient été alors d'une bien plus grande utilité.

An de J. C.
1222.

Mesintel-
ligence
entre
l'Empe-
reur & le
Pape.

Bien-tôt après on apprit la facheuse nouvelle de la perte de Damiete. L'Empereur fit temoigner au Pape le chagrin que cet accident lui donnoit, & promit qu'il faisoit tous efforts pour se mettre en état d'aller lui-même en Syrie, à la tête d'une bonne Armée. Mais le Pape, qui ne le voioit pas de bon œil, „ lui écrivit des Lettres extremement fortes, dans lesquelles il se
„ plaint amerement de ce que, pour avoir abusé si souvent de sa bon-
„ té, en rejettant toujours de terme en terme le voiage auquel il s'étoit en-
„ gagé par serment, & par vœu, il avoit été causé de cette grande plaie
„ que la Chrétienté avoit reçue, par la deplorable perte qu'on venoit de
„ faire

(11) *Albertus Stadiensis. an. 1228. 1220.*
Ric. S. Germ. an. 1220. Honor. III. Epist. 250.
Rainald. n. 21.

(12) *V. Epist. 310. c. Novaris. 49. de Sentent.*
excom.

(13) *Epist. 709.*

„ faire en Egypte. Et après l'avoir exhorté à reparer promptement cette
 „ faute, en conduisant promptement en Syrie le secours qu'il avoit tant de
 „ fois promis, il proteste que s'il ne le fait, sans plus amuser le Monde par
 „ ses excuses & ses delais, il le declarera, & le fera solennellement declarer,
 „ excommunié par toute la Chrétienté, pour le couvrir de confusion,
 „ comme sacrilege & violateur du vœu qu'il avoit fait à Dieu (14). „ Fré-
 „ deric, qui avoit de bonnes raisons pour demeurer en Europe, fut piqué de la
 „ hauteur du Pape. „ Et comme il étoit violent quand on le choquoit; & que le
 „ bonheur, qui avoit toujours jusqu'alors accompagné ses entreprises, le ren-
 „ doit encore plus fier, il rompit ouvertement avec le Pape; entreprit sur des
 „ terres de l'Eglise, qu'il soutint être de l'Empire; chassa du Roiaume de Na-
 „ ples & de la Sicile quelques Evêques qui lui étoient suspects; en nomma
 „ d'autres de son autorité, renouvelant les anciennes prétensions des Rois
 „ de Sicile, qui vouloient que ce droit leur appartint; & pour justifier ses
 „ actions, il fit une longue deduction des grands sujets qu'il prétendoit avoir
 „ de se plaindre des injustices qu'il disoit lui avoir été faites, & par le Pa-
 „ pe Innocent son Tuteur, pour s'être emparé de ses Droits & de son Bien
 „ durant sa Minorité; & par Honorius même, qu'il accusoit d'avoir injus-
 „ tement exigé de lui bien des choses qu'il avoit été contraint de lui céder
 „ contre sa volonté, pour recevoir de lui la Couronne Imperiale (15). „
 Le Pape, qui étoit d'un esprit fort souple dans le besoin, ne voulut pas por-
 ter les choses à l'extremité. Redoutant la Puissance & la Fierté de l'Em-
 pereur, il se contenta de répondre avec douceur aux Reproches trop bien
 fondés qu'on lui faisoit. Par d'autres Lettres, il exhorta Frédéric à se res-
 souvenir, qu'il étoit Protecteur de l'Eglise; à ne pas opprimer cette bonne
 Mere, en lui ôtant ses Libertez; & à prendre pitié de l'Eglise d'Orient qui
 lui tendoit les bras, & n'avoit plus d'esperance qu'en son secours. Deux
 Auteurs modernes se trouvent en contradiction sur les suites de ce Differend.
 Mr. Heifs dit que le Pape tint un Conseil, ou un Synode, avec les Cardinaux &
 autres Prelats, où ils excommunierent l'Empereur, le mirent au Ban, confisque-
 rent la Dignité Imperiale, & tous les Roiaumes & Pais Hereditaires, & de-
 chargerent les Princes & Etats de l'Empire du serment de fidelité qu'ils lui avoient
 prêté (16). Le Pere Maimbourg assure au contraire, que l'Empereur satisfit
 le Pape, qu'il prit & tous ses Etats en sa Protection; qu'on ne passa point au delà
 des menaces jusqu'à l'Anathême, durant tout ce Pontificat (17). Mes Auteurs
 ne m'ont rien fourni de décisif là-dessus; mais, je crois que Mr. Heifs a con-
 fondu les tems, & qu'il attribué à Honorius l'Excommunication qui ne fut
 lancée que par Gregoire IX.; car, je ne trouve que des menaces dans les Let-
 tres d'Honorius III. Je crois donc que les choses s'adoucirent de part &
 d'autre; & que l'Empereur, voiant former une Ligue contre lui en Allema-
 gne & en Italie, voulut temporiser: & même à sa priere il se rendit à Ve-
 roli,

(14) Maimbourg, Hist. des Croisades, Liv. X.
tom. 4. p. 22.

(15) Maimbourg, ubi supr.

(16) Heifs, Hist. de l'Emp. Liv. II. p. 241.

(17) Maimbourg, Hist. des Croisad. Liv. X.
tom. 4. p. 25.

An de J. C.
1223.

Confere-
nce de Fe-
rentino,
touchant
la Croisa-
de.

Albigéois
persecu-
tez.

roli, où il furent en conference pendant quinze jours du mois d'Avril (18). Ils resolurent d'en tenir une plus solemnelle à Verone à la Saint Martin, où seroient appellez les Princes Chrétiens, tant Ecclesiastiques, que Seculiers, pour deliberer sur cette importante affaire du secours de la Terre Sainte, pour laquelle l'Empereur Frederic temoignoit toujourns un grand zèle.

La Conference, que le Pape avoit indiquée à Verone touchant la Croisade, pour la Saint Martin de cette année 1222., se tint l'année suivante à Ferentino en Campanie. Là se trouverent l'Empereur Frederic, qui étoit venu de son Roiaume de Sicile, Jean Roi de Jerusalem venu d'Outre-mer avec le Patriarche, l'Evêque de Bethleem, le Maître de l'Hopital, le Commandeur du Temple, le Maître des Chevaliers Teutoniques; & plusieurs autres Personnes de divers Païs se trouverent à cette Conference. Le Pape quoiqu'incommodé d'un mal de jambe, vint aussi de Rome, & après que l'affaire de la Croisade eut été meurement examinée, l'Empereur promit de passer à la Terre-Sainte de la Saint Jean prochaine en deux ans; & il en fit ferment. Pour plus grande sureté de sa promesse, il s'engagea aussi par ferment d'epouser Yolande, fille de Jean de Brienne, Roi de Jerusalem. Ce fut le Pape qui negocia cette Alliance, afin d'engager Frederic à secourir la Terre sainte, par la vuë de ses propres interêts, puisque la Princesse Yolande étoit Heritiere présomptive de la Couronne de Jerusalem. Cette grande affaire étant réglée, l'Empereur, le Roi de Jerusalem, & le Pape se separerent, pour travailler chacun de son côté, & selon son pouvoir, à disposer les choses à la Guerre Sainte, que l'on devoit commencer dans deux ans (19). Le Pape écrivit à Philippe Auguste ce qui s'étoit passé en cette Conference; l'exhortant à contribuer au secours de la Terre Sainte, & à y envoyer ses sujets avec un de ses fils à leur tête. Il en avoit deux, Louis qui lui succeda, & Philippe Comte de Clermont. Le Pape écrivit des Lettres semblables au Roi de Hongrie, au Roi d'Angleterre, & aux autres Princes. Le Roi de Jerusalem visitoit les Cours de l'Europe, pour appuier, par ses lamentations, les instances du St. Pere. Et l'Empereur Frederic agissoit comme s'il eut veritablement songé à faire le voiage d'Orient. Il faisoit de grands preparatifs par Terre & par Mer; & l'on eut dit qu'il étoit enfin tombé dans le piege que le Pape lui avoit tendu. Mais, il ne se donnoit tant de mouvemens, que pour endormir le St. Pere; car, je ne crois pas qu'il eut envie d'abandonner ses Etats à la merci du Clergé.

Nous avons dit en passant, que la mort du Comte Simon de Montfort avoit remis les affaires des Albigéois sur un assez bon pied; & celle de St. Dominique, Fondateur de l'Ordre des Freres Prêcheurs, les delivra heureusement du plus cruel Persecuteur qu'on eût encore vû. Innocent III. étoit mort avant ce barbare Inquisiteur. Tous ces changemens promettoient une
meil-

(18) Ric. S. Germ. an. 1222.

Stad. an. 1222. V. Rainald. an. 1223. §. 1.

(19) Rich. à S. Germ. Chr. Sanut. Albert.

meilleure Fortune aux Heretiques. Et en effet, ils se virent sur le point de
 jouir de la Paix, après avoir soutenu long-tems la plus sanglante de toutes
 les Guerres. Car, „ le Pape Honorius III., qui n'avoit point manié cette
 „ Guerre par son autorité dès son principe, & n'en sçavoit, ni l'importance,
 „ ni quelle en devoit être la direction, eut besoin d'estre informé par son
 „ Legat des moyens de la Continuation & du Profit qui en revenoit à son Sie-
 „ ge. Bonaventure donc le pria d'y deputer un autre Legat, & luy marqua
 „ que la necessité de ceste Guerre estoit telle, qu'il ne s'agissoit pas seulement
 „ de la perte de toute la Terre conquise sur les Albigeois, d'autant qu'ils la
 „ recouvreroient facilement s'ils n'estoient contrequarrés: mais aussi, que
 „ c'estoit fait de l'Eglise Romaine, parceque la Doctrine des Vaudois & Al-
 „ bigeois choquoit directement l'Autorité des Papes, & renversoit les sta-
 „ tuts de l'Eglise. Que ceste Guerre avoit beaucoup cousté, puisque de-
 „ puis moins de quinze ans, il estoit mort en icelle plus de trois cens mille
 „ Croisez, lesquels estoient venus à diverses fois mourir en Languedoc,
 „ comme s'il n'y eust eu assez de quoy les enterrer ailleurs, ou comme s'il
 „ falloit en ce temps-là naistre en France, & venir de necessité mourir en
 „ choquant les Albigeois. Que tout cela seroit perdu, si on ne conti-
 „ nuoit à les harrasser jusqu'à leur entiere destruction. Le Pape delegua un
 „ certain nommé Contat, lequel s'y achemina (20). „ Ainsi la Cour de
 Rome prit de nouvelles mesures, pour exterminer les Albigeois. Raimond
 Comte de Toulouse, Chef de ces Heretiques, étant mort 1120., le Pape crut
 que la perte de ce redoutable Guerrier entraineroit la ruine de tout son par-
 ti, qui fut en effet fort affoibli: mais, comme le Roi Philippe Auguste ne vé-
 cut pas long-tems après, la Persecution, que ce Prince soutenoit en per-
 mettant à ses sujets de prendre la Croix; la Persecution, dis-je, se rallen-
 tit; outre qu'Honorius n'étoit, ni si cruel, ni si actif, que son Predécesseur.
 Ce Pontife, aiant appris la mort de Philippe Auguste, écrivit pourtant à
 Louis VIII. premierement le 25. d'Octobre, une Lettre de Condoleance
 sur la mort de son Pere, dont il l'exhorte à imiter les vertus, sur-tout son
 attachement au St. Siege. Ensuite le 13. de Decembre, il lui écrivit une
 autre Lettre, où il dit en substance: „ Comme les Princes Chrétiens sont
 „ obligez de rendre compte à Dieu de la defense de l'Eglise leur Mere, vous
 „ devez être sensiblement affligé de voir les Heretiques attaquer insolemment
 „ la Religion dans l'Albigeois, qui est de l'estendue de votre Roiaume; &
 „ s'il est de votre devoir de poursuivre les voleurs, à plus forte raison de
 „ purger votre état de ceux qui veulent ravir les Ames. Or, nous voions
 „ avec douleur, que les efforts que l'on a faits jusques ici pour detruire cette
 „ Heresie sont devenus presque inutiles; qu'elle s'étend de plus en plus; &
 „ qu'il est à craindre qu'elle n'insécte votre Roiaume fondé & affermi dans la
 „ foi plus que les autres, par une Benediction particuliere de Dieu; & qu'ain-
 „ si la principale partie étant ebranlée, une nouvelle persecution s'excite
 con-

(20) Perrin, *Hist. des Albigeois*, Liv. II. p. 120.
 Tom. III.

An de J.C.
1223.

contre l'Eglise entiere. C'est pourquoi, nous vous exhortons & conjurons par Notre Seigneur, comme Prince Catholique, & Successeur des Princes Catholiques, d'offrir à Dieu les prémices de votre regne, embrassant en cette occasion la cause de Jesus-Christ, & de vous assurer du secours, non seulement spirituel, mais temporel de l'Eglise Romaine. Au reste, comme nous avons appris qu'Amauri Comte de Toulouse (21) vous offre tout le Droit qu'il a en ce Pais-là, pour le joindre à votre Domaine, nous vous prions de l'accepter, pour en jouir & le transmettre à vos Successeurs (22). C'est ce que fit le Roi de France; & pour recompenser Amauri de Montfort, il lui donna la Dignité de Connétable. Louis voulut se mettre en possession de ses nouveaux Domaines: il leve une nombreuse Armée, & vient attaquer les Albigeois.

An de J.C.
1224.

Raimond
le jeune
Comte se
reconcilie
avec le Pa-
pe.

Mais, comme il étoit allié avec la Maison de Thoulouse, il jugea convenable de persuader au jeune Comte Raimond de faire sa Paix avec le Pape (23), qui avoit écrit au Roi sur ce sujet en ces termes: „ On croit certainement que Raimond, fils de Raimond jadis Comte de Thoulouse, craint tellement votre Puissance, que s'il sçait que vous la vouliez employer toute entiere contre lui, il n'osera l'attendre; mais il obéira à votre gré aux ordres de l'Eglise, comme il l'offre; & Dieu vueille que ce soit sincerement. C'est pourquoi, nous vous conjurons de le presser efficacement, & par exhortations & par menaces, de se reconcilier à l'Eglise, en sorte que le Pais soit purgé d'Heretiques; que les torts faits aux Ecclesiastiques soient reparez, que l'on pourvoie à la Liberté de l'Eglise pour l'avenir, & à l'honneur d'Amauri Comte de Toulouse, que nous ne pouvons abandonner en cette occasion. Par ce moien, vous ôterez un grand obstacle au secours de la Terre Sainte. Nous vous prions aussi de donner entiere créance à ce que le Legat vous dira de notre part, pour le renouvellement de la Treve avec le Roi d'Angleterre. „ Cette Lettre est du 4. d'Avril 1224. En effet, le Comte Raimond fit sa Paix avec le Pape, bientôt après. Car, dans un Concile, ou Parlement general, que le Roi tint à Paris le 5. de Mai de la même année, le Legat Conrad, au nom du Pape, declara Raimond Catholique, & revoqua pour un tems l'Indulgence accordée par le Concile de Latran à ceux qui marcheroient contre les Albigeois (24).

Lettre du
Pape pour
la Croisa-
de.

Le Legat Conrad, qui avoit eu beaucoup de part à cette Negociation, passa en Allemagne. Il portoit des Lettres Circulaires du Pape à tous les Metropolitains & à leurs Suffragans. Honorius leur disoit en substance: „ C'est pour éprouver les Chrétiens, que Dieu a permis que la Terre Sainte fut possédée par les Infidelles, & pour voir, s'il y a quelqu'un qui vueille

(21) C'étoit le Fils du Comte de Montfort.

(22) G. Nang. an. 1223. Lib. VIII. Epist. 77. Rainald. n. 36. Epist. 135. Rainald. n. 42. Du Chesne, tom. 5.

(23) De Serres, Inventaire general de l'Histoire de France, n. 1224.

(24) Lib. VII. Epist. 380. ap. Rainald. n. 13. 40. Du Chesne, tom. 5. p. 859. Gest. Lud. G. Nang. an. 1224. Concil. tom. XI. p. 289.

vueille vanger ses injures, & temoigner de la reconnoissance pour tant de graces qu'il a reçues. Or, il en est revenu aux fideles une infinité d'avantages. Combien de pecheurs delicats, craignant la Penitence qu'on leur auroit imposée, seroient demeurez abimez dans leurs crimes, & dans le desespoir, qui, touchez par la grace, ont formé la Resolution salutaire de donner leur vie pour Jesus-Christ? Combien d'autres, aiant souffert la mort pour une si bonne cause, ont reçu la Couronne du Martyre; & combien, avec ou après l'accomplissement de leur pelerinage, sont morts avec la gloire des Confesseurs? Il leur represente ensuite, combien il seroit honteux d'abandonner l'Empereur qui va se mettre à leur tête. Il ajoute, qu'il a envoie des Predicateurs pour publier l'Indulgence de la Croisade, & qu'il a donné au Cardinal Conrad la Legation d'Allemagne pour le même effet (25). Un nombre infini de gens de tout ordre se croiserent en Allemagne (26).

An de J.C.
1224.

Les Vaudois, persecutez en France avec la dernière fureur, se disperserent de côté & d'autre. Dès l'an 1229. il y en avoit un grand nombre en Italie. En la seule Valcamonica ils avoyent dix escholes; & de toutes parts de leurs demeures, ils envoyoient argent en Lombardie pour l'entretien desdites escholes (27). Ils étoient plus riches & plus puissans que les Catholiques. Le Pape ne pouvoit manquer de les persecuter; & il ordonna à l'Evêque de Bresse & à celui de Modene de les reprimer. Mais, quand ce dernier fut allé à sa Legation du Nord, le Pape donna cette commission à l'Evêque de Rimini, à qui, & à l'Evêque de Bresse, il ecrit en ces termes: Les Heretiques & leurs fauteurs ont fait de la Ville de Bresse comme leur domicile, & sont venus depuis peu à ce point d'insolence, d'armer des Tours contre les Catholiques, de brûler des Eglises, & de jeter des flambeaux allumez, en declarant qu'ils excommunioient l'Eglise Romaine & ceux qui suivent sa Doctrine. C'est pourquoi nous voulons que les Tours de tels & tels (il nomme les plus coupables) soient rasées jusques à terre, sans jamais pouvoir être rebâties, si-non par la permission du St. Siege, & que celles des moins coupables soient abbatuës jusques à la moitié, ou au tiers, selon la qualité des crimes. Aucun de ceux qui sont excommuniez pour ce sujet, ne pourra recevoir l'absolution qu'il ne se presente en personne au St. Siege. La Lettre est du 9. de Janvier 1225 (28). Honorius n'epargna pas les Heretiques de France. Il y envoya Romain Diacre Cardinal du titre de St. Ange, en qualité de Legat. Et comme le secours du Roi de France étoit nécessaire, pour l'execution de ce dessein, le Pape chargea son Legat de negocier la Trêve entre ce Prince & le Roi d'Angleterre. Il ecrit à Louis VIII. une Lettre où il dit en substance:

An de J.C.
1225.

Vaudois
en Lombardie.

Nous

(25) *Golesfr. an. 1224. VIII. Epist. 404. 405. ap. Rainall.*

(26) *Chr. Aug. an. 1225.*

(27) *Perrin, Hist. des Vaudois Liv. II. ch. 16.*

(28) *IX. Epist. 146.*

An de J. C.
1225.

Préten-
sions mal
fondées du
Pape.

„ Nous vous avons déjà écrit quantité de Lettres, pour vous conjurer
 „ de proroger la Trêve faite par le Roi Philippe votre Pere, & le Pere du
 „ Roi d'Angleterre; & quand elle seroit finie de ne pas attaquer les terres
 „ de ce Prince, au préjudice du secours de la Terre Sainte. Cependant,
 „ vous les avez attraquées, au mepris de nos prieres, & il semble qu'elles
 „ n'aient servi qu'à vous elever contre l'Eglise Romaine votre Mere; com-
 „ me s'il étoit impossible que vous deveniez un jour suppliant devant elle. „
 „ Il lui represente la viciffitude des choses humaines, & lui propose l'exemple
 „ de l'Empereur Otton IV. qui est tombé devant Frédéric encore enfant; &
 „ de Richard Roi d'Angleterre, contre lequel Philippe Auguste implora uti-
 „ lement la Protection de l'Eglise. Il ajoute: „ Au reste, vous ne devez pas
 „ trouver mauvais, que le Saint Siege, usant de la plénitude de Puissance
 „ qu'il a reçuë de Dieu, vueille vous empêcher de faire la guerre au Roi
 „ d'Angleterre. Qu'on ne vous dise point que ce n'est pas à nous à pren-
 „ dre sa defense en cette occasion, parce qu'il s'agit de choses feudales. Il a
 „ été dit à Jeremie qui étoit Prêtre: Je t'ai établi sur les Peuples & les
 „ Roiaumes pour arracher & détruire, edifier & planter: d'où il paroît qu'il
 „ appartient au Pape, qui tient le premier rang dans le sacerdoce, d'arracher
 „ tout peché mortel; ce qui ne se peut faire quelque fois sans réprimer les
 „ Rebelles. Puis donc que l'on croit que vous pechez manifestement con-
 „ tre le Roi d'Angleterre, nous que regarde la correction de tout peché,
 „ en quelle conscience pouvons-nous boucher les oreilles à ses plaintes?
 „ C'est pourquoi, malgré tous vos refus, nous vous conjurons encore de
 „ nous tirer de cette peine, en restituant à ce Prince les terres que vous
 „ avez envahies sur lui, en cessant de le maltraiter, & reservant à pour-
 „ suivre legitimement dans un tems convenable les pretensions que vous
 „ avez contre lui, afin de ne pas detourner le secours de la Terre-Sainte,
 „ dont les Rois de France ont accoutumé d'être les principaux Promoteurs.
 „ Autrement, quelque déference que nous aions pour vous, nous ne pour-
 „ rons manquer plus long-tems à ce que nous devons au Roi d'Angleterre
 „ (29). „ Mr. Fleury a fait sur cette Lettre une Remarque importante,
 „ que je copierai: „ Suivant ces Maximes, dit-il, qu'Honorius avoit reçûes
 „ de ses Predecesseurs depuis Gregoire VII. le Pape est Juge de tous les
 „ Differends des Souverains; & il ne leur est permis de faire la Guerre, que
 „ quand il aura décidé qu'ils le peuvent sans peché. Quant au passage de
 „ Jeremie (30) tant de fois allegué en ces matieres, il prouveroit que le
 „ moindre Prêtre peut disposer des Couronnes suivant le sens qui lui est ici
 „ attribué: mais, il est evident par la suite du texte Sacré, qu'il ne s'agit
 „ point de la Puissance ordinaire du Sacerdoce, mais de la Mission prophe-
 „ tique; & que le Prophete n'est établi pour edifier & détruire, qu'en
 „ prédisant comme il a fait la ruine & le rétablissement des Roiaumes (31). „
 Je

(29) *Epist.* 169. *Rainald.* n. 30.

(30) *Jerem.* L. 10.

(31) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXXIX. §. 8.*

Je ne fais si le Roi de France fut la dupe des folles prétensions du Pape; mais, je fais que la Negociation du Legat Romain fut efficace, puis que le Roi cessa de poursuivre ses Droits contre les Anglois, & qu'il marcha contre les Heretiques.

An de J.C.
1225.

Cependant, le Pape Honorius fut obligé de sortir de Rome, à cause des Seditions & des Combats qui s'y donnoient sous le Senateur Parenzo; & il se retira à Tibur, où l'Empereur Frederic lui envoya le Roi & le Patriarche de Jerusalem, pour obtenir un delai, touchant son voiage à la Terre Sainte. Il obtint l'effet de sa demande (32). Mais, peu de tems après, il eut un grand Differend avec le Pape, au sujet de quelques Evêchez. La Querelle avoit commencé deux ans auparavant, (en 1223.) de la maniere que je vais dire. L'Empereur envoya au Pape le Juge de Bari, qui lui nomma quelques personnes entre lesquelles l'Empereur desiroit qu'il en choisit deux, pour remplir le Siege de Capouë, & celui d'Averse, qui étoient vacans. Le Pape dit qu'il ne pouvoit prendre sur cette affaire une résolution decisive, à cause de l'absence de quelques Cardinaux: il fit écrire des Lettres pour l'Empereur, dont l'Envoïé ne se voulut point charger; & il demanda une Audiance au Pape, où il dit de la part de l'Empereur, que le Pape lui avoit donné une Protection qui devoit plutôt être nommée Destruction, puisqu'elle tendoit à la ruine de sa Personne & de son Roiaume; & il ajouta: „ Puis que vous ne voulez pas recevoir les Evêques nommez par l'Em-
„ pereur, n'en envoyez point pour ces Eglises, il ne les recevra pas. „ Le Pape se plaignit à l'Empereur de ce procedé par une Lettre du 27. de Juin 1223. où il dit: „ Il sembleroit par-là, que vous voudriez rompre avec
„ nous, & rien ne pourroit nous arriver de plus amer, ni à vous de plus
„ desavantageux. Car qui pourroit vous attirer plus de haine, que de vous
„ voir attenter, par une Usurpation intolerable, sur la Liberté Ecclesiastique?
„ Quoi! N'aurons-nous pas dans le Roiaume de Sicile, qui est un Patri-
„ moine du St. Siege, le pouvoir que nous avons en France, en Angleter-
„ re, en Espagne, dans les autres Roiaumes Chrétiens, & dans l'Empire
„ même? „ Il conclut en lui donnant ce Conseil: *Ou desavouez votre Envoïé, s'il a ainsi parlé de son mouvement; ou, si c'est par votre ordre, reconnoissez votre faute* (33). Deux ans après (34), le Pape pourvût de son propre mouvement, & sans la participation de l'Empereur, à cinq Eglises de Pouille, vacantes depuis long-tems, Capouë, Salerne, Brindes, Compa, & Averse. Il en donna avis à Frederic par une Lettre dattée de Rieti le 25. de Septembre 1225. dont il chargea le nouvel Archevêque de Salerne. Il y allegue, pour raison de sa conduite, la longue vacance de ces Eglises, qui attiroit des reproches à lui & à l'Empereur; & il prétend avoir choisi de si bons sujets, qu'ils ne peuvent manquer de lui être agréables. Mais, l'Empereur ne se paia point de ces complimens; & regardant cette Promotion comme
faite

Differend
touchant
les Evê-
chez de
Pouille.

(32) Ric. S. Germ. V. Rainald. an. 1225.
p. 4.

(33) XII. Epist. 194. Rainald. n. 15.
(34) Au mois de Septembre 1225.

An de J.C.
1225.

faite à son préjudice, il ne permit point que ces Prelats fussent reçus dans leurs Eglises. Il ne reçut point non plus, pour Abbé de St. Laurent d'Avèrse, Nicolas Moine du Mont Cassin, qui vint le trouver en Sicile avec des Lettres du Pape (35). Ferdinand III., Roi de Castille, ne souffroit pas non plus, que l'on etablit dans son Roiaume des Evêques malgré lui. Ainsi, l'Evêque de Segovie aiant été élu sans son consentement, quoique l'Election eut été confirmée, il l'obligea de sortir de l'Evêché, & fit saisir ses biens. On s'en plaignit au Pape, qui encrivit au Roi; mais, je ne trouve pas qu'on eut egard aux Remontrances de sa Sainteté (36).

Demandes
injustes du
Pape rejet-
tées.

Le Cardinal Romain, exerçant sa Legation en France, fut choisi pour Arbitre d'un Différend entre l'Université & l'Eglise de Paris, au sujet du sceau particulier dont les Ecoliers se servoient depuis peu. Il rompit le sceau de l'Université. Les Ecoliers s'en plaignirent hautement. Ils s'assemblerent, & vinrent en Armes attaquer la Maison du Legat, qui ne fut delivré de ce peril que par l'Autorité du Roi; mais non sans effusion de Sang. Romain sortit de Paris avec escorte; excommuniant tous les Ecoliers qui lui avoient fait cette Insulte; & je crois qu'à cette occasion le Pape fit une Constitution très-severe pour la sûreté des Cardinaux (37). Le Legat Romain tint en suite un Concile à Bourges, le dernier Jour de Novembre 1225 (38). Après qu'on eut deliberé sur les pretensions du jeune Raimond Comte de Thoulouze & d'Amauri de Montfort, le Legat permit aux Procureurs des Chapitres de retourner chez eux; mais, il retint les Prelats. Les Procureurs découvrirent l'artifice; & ils craignirent, qu'après leur retraite, on ne statuât quelque chose au préjudice des Prelats absens. Car, ces Deputez étoient plus experimentez & plus capables par leur grand nombre de résister au Legat. Après avoir long-tems deliberé, ils envoierent au Legat les Procureurs des Eglises Metropolitannes, qui lui dirent: „ Seigneur, nous avons „ appris, que vous avez des Lettres speciales de la Cour de Rome, pour „ exiger des Prébendes dans toutes les Eglises Cathedrales & conventuelles. „ C'est pourquoi nous sommes fort etonnez que vous n'aiez pas fait cette „ proposition dans le Concile en notre presence, puisque c'est nous qu'elle „ touche principalement. Nous vous prions donc de ne pas introduire ce „ Scandale dans l'Eglise Gallicane; car, quand quelque particulier y consen- „ tiroit, son consentement seroit nul dans une affaire generale, à la quelle „ le Roi & tous ses sujets sont prêts de s'opposer même au peril de leur vie, „ pour prévenir le renversement du Roiaume & de l'Eglise. Or, la raison „ de notre crainte est que vous n'en avez point parlé aux autres Roiaumes, „ & que vous avez ordonné à quelques Evêques, & à quelques Abbez, de „ réserver au Pape les Prebendes qui viendront à vacquer. „ Sur cette Remontrance, le Legat, voulant tirer leur consentement, montra pour la premiere fois l'Original de la Lettre du Pape, par la quelle il exigeoit de cha-
que

(35) Rich. de S. Germ. an. 1225.

(36) IX. Epist. 253. Rainald. n. 41.

(37) Ms. Tournon. ap. Duboulay, tom. 3. p.

118. & Tom. XI. Concil. p. 202. Rainald. n. 50

(38) Tom. XI. Concil. p. 291.

que Eglise Cathedrale deux Prébendes, une du Chapitre, l'autre de l'Evêque; & de même dans les Monasteres, ou les Menfes étoient séparées, une de l'Abbé & l'autre de la Communauté, c'est-à-dire une place monachale de chacun. Alors il representa l'avantage qui en pourroit arriver, savoir qu'il ne seroit plus permis à ceux qui avoient des affaires en Cour de Rome de rien offrir, ni aux Romains de rien recevoir; & qu'ainsi on ôteroit de l'Eglise Romaine le scandale de l'avarice. Le Procureur de l'Archevêque de Lion repondit: *Seigneur, nous ne voulons point être sans Amis à Rome, ni nous exempter d'y repandre des Liberalitez.* D'autres alleguoient plusieurs inconveniens. „ Car, disoient-ils, pour recevoir le revenu de ces Prébendes, „ il y aura en chaque Diocese, ou du moins en chaque Province, un „ Procureur Romain, qui ne vivra pas à ses depens, mais qui fera de „ grandes exactions sur les Eglises, & sous le nom de Procureur ex- „ ercera les Pouvoirs du Legat. Le Pape, quand il lui plaira, or- „ donnera à ce Procureur d'assister aux Elections en son nom: ainsi, avec „ le tems les Elections se trouveroient devoluës à la Cour de Rome, qui „ mettroit en la plupart des Eglises des Romains, ou des gens qui lui se- „ roient devouez, enforte que les Prelats du Pais, ni les Princes, n'y au- „ roient plus aucune part. „ Ils ajouterent que si le revenu de ces Pre- „ bendes étoit distribué avec proportion, toute la Cour de Rome deviendroit „ riche, puisqu'elle recevoit beaucoup plus que le Roi même. D'où il arri- „ veroit que les plus grands de la Cour de Rome dedaigneroient d'écouter les „ causes, & leurs Inferieurs feroient à regret les expeditions. „ On en voit „ déjà, disoient-ils, l'experience; puisque, dès à present, ils tirent les af- „ faires en longueur après avoir reçu les retributions ou l'assurance les rece- „ voir. Ainsi la justice seroit en danger, & les complaignans réduits à „ mourir à la Porte des Romains qui exerceroient une Domination abso- „ lue. De plus, comme l'avarice est insatiable, ils feroient par eux-mê- „ mes, & procureroient à leurs gens de plus grands presens que ceux que „ l'on donne aujourd'hui. Les grandes richesses rendroient les Romains in- „ sensés, & la division entre les familles puissantes causeroit des seditions ca- „ pables de renverser la Ville. Enfin, quand les Prelats, qui sont à present, „ s'obligeroient, leurs Successeurs ne recevoient pas cet engagement, & ne „ ratifieroient pas l'obligation. „ Ils conclurent en priant le Legat d'être „ touché de zèle pour l'Eglise Universelle, & en particulier pour l'Eglise Ro- „ maine, de peur que si l'Oppression étoit generale, la Revolte ne le fut aussi. „ Le Legat parut touché de ces raisons. Il avoua franchement, que quand il „ étoit à Rome, il n'avoit jamais consenti à cette exaction, qu'il n'en avoit „ reçu les Lettres qu'après être entré en France, & qu'il en avoit été sensi- „ blement affligé. Que ce qu'il avoit proposé sur ce sujet étoit sous la con- „ dition tacite, que l'Empire & les autres Roiaumes y eussent consenti; & „ qu'il n'en parleroit plus, jusques à ce qu'on eut ce consentement qu'il n'es- „ peroit pas. Le Legat declara encore au Concile de Bourges, que le Pape „ avoit donné pouvoir à deux Evêques de deposer tous les Abbez de France

An de J. C.
1225.

suivant l'Avis de quatre Abbez qu'il avoit envoieé visiter les Abbaies de tout le Roiaume, & en corriger les desordres. Ce que les Evêques aiant ouï, & voiant que, par cette commission, ils perdoient toute juridiction sur les Abbaies, ils déclarerent que tant qu'ils vivoient, ils n'en souffriroient point l'execution. Ainsi les Ordres du Pape, tant sur les Prébendes, que sur la déposition des Abbez, demeurèrent en suspens. Alors, plusieurs Docteurs ou Maîtres ès Arts de Paris, au nombre d'environ 80., qui avoient assisté à l'Insulte faite au Legat, lui demanderent dans le Concile l'Absolution de l'Excommunication qu'il avoit prononcée contr'eux, & ils l'obtinrent aussitôt (39). Le Docteur Otton fit aussi, de la part du Pape, la demande de deux Prebendes dans les Eglises d'Angleterre; mais il n'obtint rien. Je voudrois que ces exemples fissent quelque impression sur l'esprit de nos Prelats, qui, bien loin de maintenir nos Libertez, à l'exemple de nos Prédecesseurs, sont les premiers à les detruire.

An de J. C.
1226.

Nouvelles
Brouille-
ries entre
l'Empe-
reur & le
Pape.
Lettres vi-
ves de part
& d'autre.

L'Empereur & le Pape n'étoient pas bons Amis; & celui-ci, qui ne travailloit qu'à la ruine de l'autre, empêcha qu'on ne tint à Cremona une Assemblée generale de l'Empire (40). Frédéric irrité vint en Lombardie, & de-là dans le Duché de Spolète. Il ordonna aux habitans de le fuivre en Lombardie, pour tenir dans le respect les Villes qui, par les intrigues de la Cour de Rome, commençoient à remuer. Les Spolétins refusèrent d'obéir sans ordre du Pape, dont ils étoient Vassaux. L'Empereur réitéra son commandement par des Lettres plus fortes, avec une certaine peine; & les Spolétins envoierent ces Lettres en Cour de Rome. Le Pape écrivit à l'Empereur. Il ne dissimula pas combien il étoit choqué de ce procédé. L'Empereur, piqué au jeu, répondit au Pape comme d'égal à égal; ce qui lui attira une replique encore plus dure (41). L'Empereur disoit en substance: „ Vous m'avez trouvé, contre l'opinion de tout le monde & le Con-
„ seil des Seigneurs, prêt à suivre vos volontez; en sorte qu'il n'y a point
„ de memoire qu'aucun de mes Prédecesseurs aient été si devouez à l'Egli-
„ se. Cependant, quand elle prit ma Tutelle pendant mon Enfance, le Pa-
„ pe Innocent m'envoia dans la Pouille des ennemis, au lieu de Defenseurs;
„ & il eleva sur le Thrône de mon Pere un étranger, qui, non content de
„ l'Empire, aspira au Roiaume de Sicile (42). „ Venant ensuite au Pa-
„ pe Honorius, il lui disoit: „ Vous voulez diminuer, par vos Consti-
„ tutions, l'ancien Droit des Rois de Sicile, dans l'Electon des Prelats: &
„ contre l'usage reçu, vous avez placé, sans ma participation, quelques per-
„ sonnes en des Eglises vacantes. Après mon retour dans le Roiaume de
„ Sicile, j'ai chassé les Rebelles, & vous avez donné retraite à des gens
„ qui m'étoient suspects. „ Enfin, l'Empereur faisoit valoir son Droit
d'Avoüé de l'Eglise, & offroit de rendre justice en sa Cour à ceux qui se plaindroient de lui (43). La reponse du Pape fut fort aigre, & fort hau-

(39) Mathieu Paris, ap. Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXXIX. §. 17.

(40) Abbas Urspergensis.

(41) Ric. S. Germ. an. 1226.

(42) Il parle d'Otton IV.

(43) Ap. Rainald, an. 1226. §. 6.

faine. „ Quant aux Seigneurs, disoit-il, on voit quels Confeils ils vous
 „ ont donnez par les Actes authentiques scellez de leurs feaux qui font dans
 „ les Archives de l'Eglise; & quant à vos Prédecesseurs, si vous regardez
 „ les derniers, il ne falloit pas un grand effort pour surpasser leur soumis-
 „ sion à l'Eglise; mais, si vous remontez plus haut, vous vous trouverez
 „ bien au-dessous de ces Princes, qui ont affermi, par plusieurs Constitu-
 „ tions, la Liberté de l'Eglise, & l'ont enrichie par de grandes Liberalitez.
 „ A l'égard du soin que l'Eglise Romaine a pris de vous conserver dans vo-
 „ tre Enfance le Roiaume de Sicile, jusques ici vous n'en avez temoigné
 „ que de la reconnoissance; avouant, que vous tenez de l'Eglise, après Dieu,
 „ tout ce que vous êtes, & même votre vie. D'où vient donc un langa-
 „ ge si différent? Est-ce-là le secours que vous promettiez à l'Eglise dans
 „ le besoin? Souvenez-vous combien le Pape Innocent vous a trouvé petit
 „ & abbatu à la mort de l'Imperatrice votre Mere, & combien en
 „ mourant il vous a laissé grand & élevé. . . . A l'égard d'Otton, vous
 „ ne devez pas dire qu'il ait été mis sur le Thrône de votre Pere, puisque
 „ ce Thrône n'est pas hereditaire, mais électif. Or personne n'ignore,
 „ qu'après la mort de l'Empereur Henri, il y eut deux partis, l'un pour
 „ Philippe, l'autre pour Otton. Philippe prétendoit d'abord agir pour
 „ vous, mais ensuite il se prevalut du succès pour lui-même; & se tenant
 „ assuré de l'Empire, il étendoit ses esperances sur la Sicile. Le St. Siege
 „ s'y opposa, & empêcha qu'il n'eut aucune entrée dans ce Roiaume: mais,
 „ après la mort de Philippe, il ne put refuser la Couronne Imperiale à Ot-
 „ ton élu d'un commun consentement de tous les Seigneurs. Il temoigna
 „ bien-tôt son ingratitude, que l'Eglise dissimula avec sa patience ordina-
 „ re. Mais, quand il vint à vous attaquer, comme c'étoit la frapper à la
 „ prune de l'œil, elle chercha tous les moiens de vous secourir: elle excita
 „ les Princes Chrétiens à vous prêter la main. Il tomba. Vous profitâtes
 „ de sa chute; &, au lieu qu'il vous restoit à peine l'extrémité de votre
 „ Roiaume, vous possédez tout son Empire. C'est ainsi que l'Eglise votre
 „ Mere a pris soin de vous, & dans votre enfance, & dans un âge plus meur.
 „ Voilà ce qui regarde mon Predecesseur. J'ai succédé à son affection pour
 „ vos interêts, & j'ai mis le comble à votre Dignité, même au préjudice
 „ de la mienne. Vous vous plaignez cependant que j'entreprends sur vos
 „ Droits dans l'Electiion des Evêques: mais, si vous aviez examiné vos Ecris
 „ & ceux de votre Mere, vous verriez que l'Eglise ne fait que défendre
 „ sa Liberté. Nous ne connoissons point cet usage qui assujetit à votre vo-
 „ lonté le Jugement du St. Siege pour le choix des Evêques; mais nous ne
 „ prétendons pas en promouvoir qui vous soient suspects, pourvû que vos
 „ soupçons soient raisonnables. „ Le Pape se plaint ensuite des mauvais
 „ traitemens faits par l'Empereur à l'Archevêque de Tarente, & aux Evêques
 „ de Catane & de Cefalou en Sicile; & il dit qu'en cette occasion & en tou-
 „ tes les autres il fera son devoir pour maintenir la Liberté de l'Eglise, parce
 „ que l'Indulgence seroit criminelle, & préjudiciable à l'Empereur même.

An de J. C.
1226.

Le Pape veut ensuite se justifier au sujet des Rebelles à qui l'Empereur l'accusoit d'avoir donné retraite; & il soutient que l'Eglise leur devoit Protection, soit comme aiant confirmé les Traitez que l'Empereur avoit faits avec eux, & auxquels il avoit contrevenu, soit par d'autres raisons. Il lui reproche en particulier son Ingratitude envers le Roi de Jerusalem son beau-pere, & dit, qu'elle sera très-préjudiciable à la Terre Sainte. Pour entendre ceci, je dois remarquer, que l'Empereur, après avoir épousé la Princesse Yolande, demanda au Roi de Jerusalem, qu'il lui cedât sur le champ son Roiaume pour la dot de cette Princesse. Jean de Brienne n'étoit pas en état de s'opposer à la volonté d'un Prince redoutable, & qui savoit bien se faire obéir (44). Depuis ce tems-là, les Rois de Naples & de Sicile ont ajouté la Croix de Jerusalem à leurs Armes (45). Le Roi Jean, se voyant ainsi depouillé par son Gendre, se retira à Rome sous la Protection du St. Siege. Honorius fit inutilement tout ce qu'il put, pour faire rétablir ce Prince; & pour le dedommager en quelque sorte, il le fit Gouverneur d'une grande partie de l'Etat Ecclesiastique. Il reprocha encore à l'Empereur, dans la même Lettre, l'Usurpation des Terres de l'Eglise Romaine, qu'il devoit défendre comme Avoué. Il l'exhorte à ne se pas laisser éblouir par la prospérité presente, & lui declare que le St. Siege ne cessera point de le favoriser, s'il n'y met obstacle lui-même (46). On dit que Frédéric, aiant reçu cette Lettre, voulut appaiser le Pape, & qu'il lui écrivit avec une entière soumission (47). Cette demarche fut sans succès. L'Empereur tint enfin à Cremone une Assemblée, où l'on traita de l'extirpation des Heretiques d'Italie, de l'affaire de la Terre Sainte, & de la réunion des Villes de Lombardie: mais, la plupart s'étoient liguées contre lui, & ne voulurent, ni lui obéir, ni même le recevoir. Conrad, Evêque d'Hildesheim, chargé de prêcher la Croisade, excommunia les Lombards rebelles à l'Empereur. Mais, le Pape revoqua depuis cette sentence; ce qui encouragea Milan & les autres Villes opposées à l'Empereur à maintenir leur Confederation, qui fut nommée pendant long-tems la Société de Lombardie (48). Un des Continuateurs de Baronius nous apprend que le Pape ordonna à tous les Evêques de déclarer publiquement l'Empereur excommunié, parce qu'il travailloit manifestement à la ruine de l'Eglise. Il en donna avis à l'Empereur, afin de le ramener à son devoir par cette severité; promettant de prendre lui & ses Etats sous la Protection du St. Siege, s'il se soumettoit à l'Eglise, & s'il faisoit le voiage de la Terre-Sainte (49).

An de J. C.
1227.

Mort
d'Honorius III.

Mais, comme on paroissoit convaincu que la Revolte des Lombards étoit l'effet des Intrigues du Pape, & que d'ailleurs Frédéric avoit un prétexte legitime de differer son voiage d'Outre-Mer, tandis que ses sujets auroient les

Armes

(44) *Sanus. Lib. 3. part. II. c. 10. Jord. Ms. ap. Rain. an. 1226.*

(45) *Platine, in Honor. 3.*

(46) *Ap. Rainald. an. 1226.*

(47) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXXIX. §. 22.*

(48) *Ric. S. Germ. Ab. Ursperg. Godefr. an. 1226. Tom. XI. Concil. p. 301.*

(49) *Baronius, Annal. Eccl. an. 1226. §. 1.*

Armes à la main, Honorius travailla à pacifier les troubles, qu'il avoit lui-même excités. L'Empereur & les Lombards le choisirent pour Arbitre. Il s'en défendit d'abord; mais enfin il fit la Paix aux conditions portées par une Lettre qu'il écrivit aux Recteurs de la Société de Lombardie, de la Marche, & de la Romagne (50). Il y dit: „ On nous a représenté de la part de l'Empereur, que votre Société l'a empêché de procéder, comme il avoit résolu, contre l'Herésie, dont on dit que le Pais est infecté; d'y relever la Liberté Ecclesiastique opprimée, & de procurer le secours de la Terre-Sainte; & que, contre le Droit & la Dignité de l'Empire, on avoit refusé de lui rendre les Prisonniers. Sur ces Remontrances & les autres faites des deux côtez, nous avons ordonné que l'Empereur remettra à tous ceux de votre Société tout ressentiment des injures, & revoquera toutes les Sentences & Constitutions faites contr'eux, & tout ce qui s'en est ensuivi, particulièrement l'Ordonnance contre l'Ecole de Boulogne. D'autre part, ceux de la Société fourniront à l'Empereur pendant deux ans, à leurs depens, quatre cens Chevaliers, pour le secours de la Terre Sainte, feront la Paix avec les Villes, les Lieux, & les Personnes attachées à l'Empereur, & revoqueront toutes Sentences & Ordonnances contraires. Ils observeront inviolablement toutes les Constitutions & les Loix publiées par l'Eglise Romaine, ou par les Empereurs, contre les Heretiques, & revoqueront tous Statuts faits contre la Liberté Ecclesiastique. „ Cette Lettre est dattée du 5. de Janvier 1227 (51). La Paix étant ainsi concludë, le Pape pressâ plus fortement qu'il n'avoit encore fait la Croisade en Allemagne & en Hongrie; & il vint en Italie une infinité de Croisez de toute l'Europe. On dit même qu'il en sortit d'Angleterre plus de soixante mille (52). Mais, le Pape mourut sur ces entrefaites le 18. de Mars 1227. Je ne m'aviserai pas de transporter son Ame au Ciel, de ma propre Autorité, malgré l'exemple du P. Maimbourg (53); mais, sans excéder les bornes que le sens-commun prescrit à un Historien, je peux dire que son corps fut enseveli à Ste. Marie Majeure. Il étoit assez sçavant; & moins violent que son Predecesseur.

An de J.C.
1227.

(50) Rainaldus, an. 1226. §. 20. Rich. S. Germ. an 1226.

(52) V. Math Paris.

(51) IX. Epist. 440. Rainald. an. 1226. §. p. 35. & 36.

(53) Maimbourg, Hist. des Croisad. Liv. X.

An de J.C.
1227.FREDERIC II.
Empereur d'Occident.

GREGOIRE IX.

SAINT LOUIS
Roi de France.

CLXXIV. P A P E.

Eloge de
Gregoire
IX.

LE P. Maimbourg, qui fait & qui detruit des miracles, selon son caprice, juge à propos de dire que le Successeur d'Honorius III. fut élu par voye d'inspiration (1). C'étoit Hugolin, Cardinal Evêque d'Ostie, qui prit le nom de GREGOIRE IX. Il étoit de la Ville d'Anagni. Son Pere venu des Comtes de Segni étoit proche Parent du Pape Innocent III. qui avoit employé Hugolin dans les Affaires les plus importantes de l'Eglise. Voici l'Eloge pompeux qu'en fait le Pere Maimbourg, après les Actes citez par Rainaldus. C'étoit un „ homme de grand esprit, très-bien fait, & „ d'un port extrêmement majestueux, fort savant, très-grand Canoniste, „ d'une vie tout-à-fait irréprochable, & à qui St. François, l'Ordre du „ quel il avoit pris sous sa Protection, avoit prédit qu'il seroit Pape: au „ reste, d'un cœur extrêmement grand, & incapable de ceder, même dans „ la vuë des plus grands perils, mais aussi allant un peu vite à l'exécution, „ sans en craindre les suites, quelque fâcheuses qu'il les pût prévoir (2). Le jour de son Couronnement, il alla à St. Pierre, accompagné de plusieurs Prelats, y prit le *Pallium*, suivant la coutume; & après avoir dit la Messe, il marcha au Palais de Latran couvert d'or & de pierreries. Le jour de Pâques, onzieme d'Avril, il celebra la Messe solennellement à Sainte Marie Majeure, & revint la Couronne en tête. Le Lundi, aiant dit la Messe à St. Pierre, il revint portant deux Couronnes, monté sur un cheval richement caparaçonné, environné des Cardinaux vêtus de pourpre & d'un Clergé nombreux. Les rues étoient tendues de tapisseries rehaussées d'or & d'argent des plus beaux ouvrages d'Egypte & des plus belles couleurs de l'Inde, & parfumées de divers aromates: le Peuple chantoit à haute voix *Kyrie eleison*, & des Cantiques de joie accompagnez du son des trompettes: les Juges & les Officiers brilloient avec des habits dorez & des chapes de Soie. Les Grecs & les Juifs chantoient les louanges du Pape, chacun en leur langue. Un Peuple innombrable marchoit devant portant des palmes & des fleurs. Le Sénateur & le Prefet de Rome étoient à pied, aux côtés du Pape tenant les rênes de son Cheval; & c'est ainsi qu'il fut conduit au Palais de Latran. Dès le 23. de Mars, il donna part de son Election, suivant la coutume, à tous les Prelats de la Chrétienté, se recommandant à leurs prieres; & dans la même Lettre, il leur ordonne de presser tous les Croisez de marcher à la Terre Sainte, en les menaçant des Censures Ecclesiastiques. (3).

La

(1) Maimbourg, *Hist. des Croisad. Liv. X.*
p. 36. tom. 4.(2) Maimbourg, *ubi sup.*(3) *Ap. Rainald.*

La Guerre contre les Vaudois continuoit, malgré la mort de Louis VIII. Raimond, Comte de Thoulouze, se voyant maltraité par le Pape auquel il s'étoit soumis, à la persuasion du Roi, avoit repris les Armes. „ Il creut
 „ qu'ayant affaire avec un Roy Enfant (4), & une Femme (5), il pourroit recouvrer par force ce qu'il avoit quitté par accord: ce qui le fit résoudre à
 „ prendre les Armes, fortifié & poussé à ce faire par le secours des Albigeois
 „ ses sujets, lesquels esperoient remettre leur parti en vigueur, durant le bas
 „ age du Roy de France; mais, ils furent tous trompez en leurs projects.
 „ Car, bien que Loys neufviésme fut mineur, si fut-il accompagné de ce
 „ bonheur d'avoir une Mere sage & prudente si jamais il en fut. . . . Imbert
 „ de Beaujeu fit valoir l'Authorité du Roy en Languedoc, prit les Armes,
 „ & s'opposa au Conte Remond & aux Albigeois. La Royne luy envoya des troupes,
 „ par le moyen desquelles il recouvra le Chateau de Bonteque, près de Thoulouze,
 „ lequel incommodoit extrêmement Imbert & ceux de son parti. Tous les Albigeois
 „ qui se trouverent dedans furent mis à mort: & un certain Diacre fut mis à part
 „ avec ceux qui ne voulerent point abjurer leur croyance; & par le commandement
 „ dudit Imbert, d'Amelin Legat du Pape, & de l'avis de Guyon Evêque de Carcassone,
 „ ils furent bruslez tout vifs en l'année 1227. endurans la mort d'une constance
 „ admirable. Plus la Persecution croissoit, plus le nombre des Albigeois
 „ multiplioit, ce qu'appercevant Imbert de Beaujeu, il alla à la Cour
 „ représenter que sans secours il ne pouvoit plus garder les Pais & Places
 „ annexées de nouveau à la Couronne & Patrimoine de France, contre les
 „ Albigeois & le Conte Remond (6). „ Pour soutenir les fraix de cette Guerre,
 „ le Legat Romain voulut obliger le Clergé de France à continuer le Paiement
 „ d'une Decime, qu'il avoit promise au Roi Louis VIII. pour cinq ans. Le Clergé
 „ s'en plaignit amerement au Pape. Nous avons sur ce sujet la Lettre du Chapitre
 „ de Paris. Elle merite d'être inserée dans cet Ouvrage. „ Si Dieu, dit le
 „ Chapitre, avoit réservé à son Peuple un autre Jeremie, pour en déplorer la
 „ Servitude, il ne se contenteroit pas de le faire par quatre Alphabets; & selon
 „ la nouveauté du crime, il inventeroit une autre espece de Lamentation. . . .
 „ Le Legat, continue-t'il, aiant assemblé à Bourges un Concile de toute sa
 „ Legation, des Deputez des Chapitres s'y trouverent, pour rapporter à leurs
 „ Compagnies ce qui y seroit résolu touchant l'Affaire des Albigeois; mais,
 „ sans avoir reçu de pouvoir, pour consentir à rien. Quand donc le Legat
 „ les consulta sur la maniere de la subvention, & leur voulut persuader que
 „ l'on paiât la Decime des biens de l'Eglise pendant cinq ans, si le Roi alloit
 „ en personne à cette Guerre, ils dirent, qu'ils ne pouvoient excéder leur
 „ pouvoir, & qu'ils ne répondroient que pour eux, & non pour leurs
 „ Chapitres. Mais, il leur paroissoit utile de paiër cette Decime, si le Roi
 „ ne vouloit pas marcher autre-

An de J.C.
1227.

Plaintes,
du Clergé
de France
sur une
Decime.

(4) Louis IX.

(5) La Reyne Blanche, tutrice de Louis son fils, & Regente pendant sa minorité.

(6) Perrin, *Hist. des Albigeois*, Liv. II, ch. 5.

An de J.C.
1227.

trement; sachant combien sa presence étoit nécessaire à cette entreprise. Les Chapitres donc, voyant avec quelle ferveur le Roi s'y étoit engagé, paierent la moitié d'une Decime, non sous le nom de Decime, mais de Subside volontaire, par pure Liberalité, & sans y être obligé par aucune promesse. Et ils en auroient de bon cœur païé davantage, si Dieu eut conservé le Roi en vie, & dans la même resolution. Mais, depuis la mort de ce Prince, tout ce que le Legat peut avoir fait avec la Reine, ce qu'il a ordonné ou promis, a été fait sans demander le consentement des Chapitres. C'est pourquoi, ne voyant personne qui pût conduire cette Guerre avec le même avantage qu'auparavant, ils n'ont point trouvé raisonnable de paier la Decime de cinq ans; vû principalement que le Legat vouloit, disoit-on, les y contraindre, comme il avoit promis à la Reine, en lui disant, qu'il lui donneroit jusques à leurs chapes: & la Reine ne vouloit s'obliger, ni à un certain tems, ni à un certain nombre de Chevaliers. Considerant donc que cette Liberalité se tournoit en obligation, & en servitude, & craignant pour l'avenir, les Chapitres des quatre Provinces, de Rheims, de Sens, de Tours, & de Rouen, ont appellé au St. Siege. L'Acte d'Appel est du 26. de Mai 1227. Le Chapitre de Paris ajoute, qu'après cet Appel, le Legat les a frappez de Censures Ecclesiastiques, & qu'il a fait saisir leurs biens par les Officiers du Roi, pour les contraindre au paiement de cette Decime (7).

Reponse
du Pape.

Le Pape repondit à ces Plaintes par une Lettre, où il dit entr'autres choses: „ Nous reconnoissons que l'Eglise Gallicane est après le St. Siege le Miroir de toute la Chrétienté, & l'Appui innébranlable de la Foi, puis que dans le zele pour la Religion & la devotion au St. Siege elle ne suit pas les autres Eglises; mais, qu'elle nous permette de le dire, elle les precede. Aiant donc appris le prejudice que vous porte une certaine Ordonnance publiée à Sens par le Cardinal Romain notre Legat, nous en avons été sensiblement affligé: nous lui avons fait par nos Lettres une forte Reprimende comme il meritoit, & lui avons fermement enjoint de revoquer incessamment cette Ordonnance. „ Cependant, sur la Remontrance du Legat, le Pape changea d'avis & de conduite. Il écrivit au jeune Roi Louis une Lettre où il dit: „ Aiant ouï sur l'Appel des Chapitres quelques-uns de leurs Deputez & le Cardinal Legat; aiant aussi consideré que pour une Affaire si utile à l'Eglise, il a eu, par le Droit de sa Legation, l'Autorité de statuer ce qu'il voioit être expedient, joint le pouvoir special qu'il en avoit reçu; nous en avons trouvé legitime & sainte l'ordonnance & la promesse qu'il a faite au Roi de l'avis de presque tout le Concile de Bourges; & par le Conseil de nos freres les Cardinaux, nous l'avons approuvée & ratifiée; voulant que, conformément à la promesse du Legat, la Decime vous soit entierement païée. „ Cette Lettre est du 13. de Novembre 1227 (8).

Gre-

(7) *Ap. Rainald an. 1227. §. 56. Gall. Chr. tom. 1. p. 471.*

(8) *L. Epist. 133. Rain. n. 59.*

Gregoire IX. s'étoit brouillé ouvertement avec l'Empereur. Il vouloit se vanger de ce Prince, qui avoit maltraité deux de ses Parens dont voici Poccation. Frédéric II., aiant été couronné à Rome, se retira dans son Roiaume de Naples. „ D'abord, il y trouva que les deux freres du feu Pape Innocent, savoir Thomas & Richard, avec leurs Adherens, s'étoient soulevez, & s'étoient saisis d'une partie de ce Roiaume. Il proceda aussitôt contre ces seditieux, & fit arrêter, condamner, & envoyer le Comte Richard en exil dans le Roiaume de Sicile. Le Comte Thomas & quelques autres Rebelles se retirerent à Rome, & le Pape Honorius les reçut avec joie en sa Protection (9). „ Nous avons dit ailleurs, que cette conduite du Pape avoit déplû à l'Empereur. Gregoire IX., qui étoit proche Parent des Comtes Thomas & Richard, chercha d'abord les moïens de se vanger de l'affront qu'il croioit avoir été fait en leurs Personnes à sa Famille. Voilà le veritable sujet de la querelle: mais, la Guerre sainte servit de prétexte à la vengeance de Gregoire. Ce Pontife, considerant que l'Empereur avoit promis & juré de s'embarquer cette année pour la Croisade, le pressa d'accomplir ses promesses si souvent réitérées. Il lui écrivit d'Anagni une Lettre tout-à-fait puerile, & qui donne une fort mauvaise idée de son Esprit & de son Jugement. Le stile en est barbare, comme on en peut juger par cet echantillon: „ Le Seigneur vous à mis en ce Monde „ comme un Cherubin armé d'un glaive tournoiant pour montrer à ceux „ qui s'égarerent le chemin de l'arbre de vie. Car, considerant en vous la raison illuminée par le don de l'intelligence naturelle, & l'imagination nette pour la comprehension des choses sensibles, on voit manifestement en vous une vertu motrice pour distinguer le convenable de ce qui ne l'est pas, & une vertu compréhensive, par laquelle vous pouvez facilement obtenir ce qui est licite & convenable (10). „ L'Empereur ne jugea pas à propos de différer plus long-tems son départ. Il assigna le Rendez-vous à Brindes, où les Troupes se rendirent: mais, les chaleurs de l'Eté en firent perir un grand nombre (11): outre qu'un Fourbe contribua beaucoup à la diminution de l'Armée des Croisez. Le Pape s'étoit retiré à Anagni, à cause du mauvais air de Rome pendant l'été. Un particulier, profitant de son absence, & se disant faussement son Vicaire & à son insçu, mais soutenu de quelques Romains, se tenoit au Portique de St. Pierre, & donnoit pour de l'argent à tous les Croisez qui le demandoient l'absolution de leurs vœux. Mais le Pape, en étant averti, le denonça au Sénateur de Rome, qui le prit & le punit comme il le meritoit (12).

An de J.C.
1227.

Le Pape
se brouille
avec l'Em-
pereur.

Cependant, l'Empereur, aiant fait tous les preparatifs nécessaires, se mit sur Mer: mais, apres trois jours de Navigation, il fit changer la route, & il revint à Otrante, disant qu'il se portoit mal, & qu'il n'avoit pû supporter la

Le Pape
excom-
munie
l'Empe-
reur.

(9) Heiss, *Hist. de l'Empereur*, Liv. II. p. 239.

(11) Richard. à Sto. Germ. Ursperg. Sigonius.

(10) *Epist.* 142. Rainald. n. 21.

(12) *Vita Greg. ap. Rainald.*

An de J. C.
1227.

la Mer. Soit que cette maladie fut feinte ou réelle, il est certain que le Pape ne voulut point entendre les raisons de l'Empereur. Le jour de St. Michel 29. de Septembre 1227., dans la grande Eglise d'Anagni, étant revêtu Pontificalement, & assisté des Cardinaux, des Evêques, & des autres Prelats, Gregoire fit un Sermon, où il prit pour texte, *Il est nécessaire qu'il arrive des scandales*; &, aiant parlé du triomphe de St. Michel sur le Dragon, il déclara publiquement excommunié l'Empereur Frédéric, comme refusant d'exécuter son vœu, après plusieurs monitions; & aiant encouru la Sentence du Pape Honorius, à laquelle il s'étoit volontairement soumis, s'il ne passoit à la Terre Sainte au terme convenu. Le Pape revint ensuite à Rome, où l'Empereur lui envoya faire ses excuses, par les Archevêques de Rege & de Bari, le Duc de Spolete & le Comte de Malte: mais, le Pape ne crut point ce qu'ils lui dirent de la maladie de l'Empereur; &, aiant assemblé à Rome autant de Prelats qu'il pût d'Italie & même du Roiaume de Sicile, il réitéra le 18. de Novembre l'Excommunication de l'Empereur. En conséquence, le Pape écrivit une Lettre circulaire à tous les Evêques, où il rapporte toutes les promesses & les remises de l'Empereur Frédéric, qui avoit pris pour dernier terme ce passage d'Août 1227. A quoi il ajoute:

„ Voiez comment il a accompli ces promesses. Sur ses frequentes instan-
 „ ces, plusieurs milliers de Croisez s'étoient rendus à Brindes au terme pres-
 „ crit, pressez par la menace d'Excommunication; & ils étoient venus à ce
 „ port, parce que la plûpart des autres Villes maritimes avoient perdu les
 „ bonnes grâces de l'Empereur. Mais, il a retenu si long-tems les Croisez
 „ pendant la plus grande ardeur de l'Été en ce País mal sain & cet air cor-
 „ rompu, qu'une grande partie, non seulement du Peuple, mais encore des
 „ Nobles & des Seigneurs, y sont morts de peste, de soif, de chaleur, &
 „ d'autres incommoditez; entr'autres les Evêques d'Angers & d'Auf-
 „ bourg. . . Ils se sont exposez au peril, pour l'Amour de Jesus-Christ,
 „ croiant que l'Empereur les suivroit incessamment. Mais lui, méprisant
 „ la devotion de ce Peuple, ses promesses, & les Censures de l'Eglise, est re-
 „ tourné aux delices ordinaires de son Roiaume sous un vain prétexte de
 „ maladie. Considérez donc quelle est la douleur de l'Eglise Romaine, de
 „ se voir si cruellement trompée par un fils qu'elle a élevé dès le barreau &
 „ comblé de tant de bienfaits, & en qui elle a mis son esperance pour cette
 „ entreprise. Afin de ne lui pas donner occasion de s'en détourner, elle a
 „ dissimulé les exils des Prelats, les Spoliations, les Prisons, & les maux
 „ sans nombre qu'il a faits aux Eglises, au Clergé, & aux Religieux,
 „ sans compter les plaintes des Peuples & des Nobles du Patrimoine
 „ de l'Eglise.„ Le Pape conclut en déclarant, que l'Empereur Frédéric a
 „ encouru l'Excommunication à laquelle il s'est volontairement soumis, & me-
 „ nace de proceder plus rigoureusement contre lui, si sa contumace l'exige;
 „ c'est-à-dire, de le déposer de l'Empire (13).

Cette

(13) I. Epist. 177. tom, XI, Concil. p. 312. ex Mat. Paris. an. 1228.

Cette Lettre étoit trop dure & trop piquante, pour demeurer sans Réponse. L'Empereur, étant revenu à Capouë, écrivit de-là aux Princes d'Allemagne une grande Lettre, ou reprenant toute la suite de sa Vie, il ramassoit tous les sujets de plaintes qu'il prétendoit avoir contre les Papes; d'avoir diminué son Roiaume, sous prétexte de le conserver; d'avoir élevé Otton à l'Empire à son préjudice, &c. Il s'excusoit de n'avoir point fait le voiage cette année, sur sa maladie, qui étoit de notoriété publique: & il prétendoit mériter plutôt récompense de la part de l'Eglise que punition, à cause des avances qu'il avoit déjà faites pour le secours de la Terre Sainte. Enfin, il se plaignoit de ce que le Pape n'avoit pas voulu recevoir les excuses qu'il lui avoit proposées par ses Envoiez. Il envoya ces mêmes excuses à Rome, par un Docteur nommé Rosfrid de Benevent, qui les fit lire publiquement dans le Capitole, du consentement des Romains (14). L'Empereur écrivit aussi à tous les Rois & les Princes Chrétiens. Il soutenoit, qu'il ne s'étoit pas desisté de son voiage pour des excuses frivoles, comme le Pape lui imputoit faussement, mais à cause d'une très-grande maladie, dont il prenoit Dieu à témoin. Il assuroit, qu'aussi-tôt qu'il auroit recouvré sa Santé, il accompliroit son vœu d'une maniere convenable à la Dignité Imperiale. Dans la Lettre au Roi d'Angleterre, il disoit: „ L'Eglise Romaine brûle d'une telle Avarice, „ que les Biens Ecclesiastiques ne lui fussent plus. Elle n'a pas honte de de- „ pouiller les Princes Souverains, & se les rendre Tributaires. Vous en avez „ une Preuve bien sensible en votre Pere le Roi Jean. Vous avez celle du „ Comte de Thoulouse, & de tant d'autres Princes, dont elle tient les Terres „ en Interdit, jusques à ce qu'elle les reduise à une pareille servitude. Je ne „ parle point des Simonies, des Exactions innouies, qu'elle exerce sur le „ Clergé, des Usures manifestes ou palliées, dont elle infecte tout le Mon- „ de. Cependant, ses Sangsüés infatiables usent de Discours tout de miel, „ disant que la Cour de Rome est l'Eglise notre Mere & Nourrice, au lieu „ que c'est une Marâtre & la source de tous les Maux. On la connoit par „ ses fruits. Elle envoie de tous côtez des Legats avec pouvoir de punir, „ de suspendre, d'excommunier, non pour répandre la Parole de Dieu, „ mais pour amasser de l'argent & moissonner ce qu'ils n'ont point semé. „ Ils pillent ainsi les Monasteres & les autres Lieux de pieté, que nos Peres „ ont fondez pour la nourriture des Pelerins & des Pauvres. Et maintenant „ ces Romains, sans noblesse & sans valeur, enflés seulement de leur Lit- „ terature, aspirent aux Roiaumes & aux Empires. L'Eglise a été fondée „ sur la pauvreté & la simplicité, & personne ne peut lui donner d'autre „ fondement que celui que Jesus-Christ y a mis. On m'accuse à present „ de n'avoir pas voulu passer au terme prescrit. Mais, outre ma maladie, plu- „ sieurs Affaires indispensables me retenoient, entr'autres l'Insolence des „ Siciliens rebelles, puisqu'il n'étoit pas sensé, ni utile à Chrétienté, de „ passer à la Terre Sainte, laissant derriere une Guerre intestine (15). „

An de J.C.
1227.Apologie
de l'Em-
pereur.

Ce-

(14) *Abbas Ursi. Rich. à S. Germ.*
Tom. III.(15) *Mathieu Paris, an. 1228.*

Z

An de J.C.
1228.

Excom-
muni-
cations réi-
térées con-
tre l'Em-
pereur
Frédéric.

Cependant, le Pape continuoit de fulminer contre l'Empereur Frederic. Il assembla à Rome un Concile des Prelats de Lombardie, de Toscane, de Pouille, & de tout le Patrimoine de l'Eglise, & des autres qui étoient venus à sa Cour poursuivre leurs affaires particulieres. Il fit un Sermon, où il prit pour texte ces paroles de Job: *Qui me donnera un auditeur, afin que le Tout-Puissant écoute mon desir* (16)? Puis, aiant recueilli les Suffrages, il regla comment il devoit proceder contre l'Empereur; & il réitera encore l'Excommunication, le Jeudi saint 23. de Mars 1228. comme il le marque dans une Lettre à tous les Evêques de Pouille où il dit: „ Voiant que l'Empereur Frederic negligeoit son salut en refusant d'accomplir le vœu qu'il „ avoit confirmé par serment, nous avons tiré contre lui le glaive medici- „ nal de St. Pierre; publiant en esprit de douceur la Sentence d'Excommu- „ nication, à laquelle il s'étoit lui-même soumis s'il ne passoit à la Terre „ Sainte au terme prescrit. Mais, loin de profiter de la correction, il ajoute de „ nouveaux pechez aux anciens; & , au mepris des Clefs de l'Eglise, il fait „ celebrer devant lui l'Office divin. C'est pourquoi, afin de ne paroître „ pas déferer à l'Homme contre Dieu, le Jeudi saint dernier, nous avons „ prononcé contre lui solennellement la Sentence d'Excommunication, tant „ pour n'avoir pas passé à la Terre-Sainte, ni fourni les Troupes & l'Argent „ qu'il avoit promis, que pour avoir empêché l'Archevêque de Tarente „ d'aller à son Eglise, & de visiter son Peuple: pour avoir depouillé les „ Templiers & les Hospitaliers des Biens qu'ils avoient dans le Roiaume de „ Sicile: pour n'avoir pas gardé la composition faite entre lui & le Comte „ de Celune & Rainald d'Averse dont l'Eglise Romaine s'étoit rendue cau- „ tion à sa priere: pour avoir depouillé de ses Terres le Comte Roger croi- „ sé & reçu sous la Protection du St. Siege, & avoir refusé de delivrer de „ Prison son fils, suivant notre mandement souvent réitéré. Nous avons „ ajouté à l'Excommunication de l'Empereur, que tous les Lieux où il ar- „ rivera seront soumis à l'Interdit Ecclesiastique: en sorte que, tant qu'il y „ sera present, on n'y celebre aucun Office divin, sous peine de privation „ de tout office & benefice à quiconque osera le celebrer devant lui; & si „ Frederic assiste desormais à l'Office divin, nous procederons contre lui „ comme contre un Heretique qui meprise les Clefs de l'Eglise. Enfin, „ s'il ne cesse d'opprimer l'Eglise & fouler aux pieds sa Liberté, ou s'il „ continue de mépriser l'Excommunication, nous absoudrons de leur ser- „ ment tous ceux qui lui ont juré fidelité, particulièrement les Vassaux „ du Roiaume de Sicile; parce que, suivant le Decret du Pape Urbain II. „ on n'est point obligé de garder la foi que l'on a jurée à un Prince Chré- „ tien, quand il s'oppose à Dieu & à ses Saints, & qu'il meprise leurs com- „ mandemens. Et si l'Empereur ne cesse d'opprimer les Orfelins, les Veu- „ ves, les Nobles, & les autres Sujets du Roiaume, qui appartient speciale- „ ment à l'Eglise Romaine, & dont il lui a fait hommage, il pourra crain- „ dre d'être privé du Droit de Pief (17). „

L'Em-

(16) Job. XXXI. 35.

(17) Tom. XI. Concil. p. 413. Acta ap. Rainald. 1228. n. 1.

L'Empereur fit peu de cas de cette terrible Bulle; &, au lieu de s'en alarmer, il chercha à s'en venger. Il fit venir les Frangipanes & d'autres Romains des plus nobles & des plus puissans, pour les engager à lui prêter serment comme Vassaux de l'Empire, & à le servir en toutes rencontres. Il leur fit estimer à un certain prix tout ce qu'ils avoient de Biens immeubles à Rome, en Maisons & en Terres: il les acheta d'eux, & les leur rendit à titre de Fief. Ceux-ci étant retournez à Rome exciterent le Peuple contre le Pape; enforte que le Lundi de Pâques, comme il celebrait la Messe à St. Pierre, suivant la coutume, ils vinrent lui insulter avec de grands cris mêlez de menaces, même pendant le Canon. Ainsi le Pape, ne se croiant pas en sureté à Rome, en sortit au mois d'Avril, & il vint avec bonne escorte à Rieti, d'où il passa ensuite à Spolète, & à Perouse. Cependant, l'Empereur, aiant appris la mort de Noradin Sultan de Damas, envoya promptement un secours de cinq cens Chevaliers à la Terre Sainte, tandis que lui-même se préparoit tout de bon à partir; ce qu'il fit bien-tôt après: & il eut une heureuse Navigation (18). Le Pape lui avoit fait denoncer expressément qu'il ne prétendit pas passer la Mer comme Croisé, jusques à ce qu'il fût absous des Censures qu'il avoit encouruës; mais l'Empereur n'eut point d'égard à cette defense (19).

Avant que de s'embarquer, il écrivit au Pape Gregoire, qu'il avoit laissé plein pouvoir à Rainald Duc de Spolète de traiter la Paix avec l'Eglise, & il envoya cette Lettre par l'Archevêque de Bari, & Henri Comte de Malte. Quoique le Pape fût persuadé que cette Ambassade ne tendoit qu'à l'amuser, il ne laissa pas d'écouter l'Archevêque & le Comte en tout ce qu'ils voulurent proposer: mais, voiant n'avoient autre charge que d'offrir Rainald pour negociateur de la Paix, le Pape repondit que c'étoit un Persecuteur de l'Eglise, & qu'il ne pouvoit, ni ne devoit, traiter avec lui. Les Envoiez se retirerent aussi-tôt, & Rainald ne songea plus qu'à faire la Guerre au Pape. Il attaqua donc le Patrimoine de St. Pierre, aiant dans ses Troupes des Sarrazins de Sicile sujets de l'Empereur son Maître; &, dans cette guerre, il y eut des Prêtres & d'autres Clercs pris, mutilez, aveuglez, & même pendus. Rainald attaqua ensuite la Marche d'Ancone, & le Duché de Spolète, où il detourna plusieurs sujets de l'obéissance du Pape, & ses Sarrazins y commirent encore de grands excès d'impieté & de cruauté. Le Pape, après avoir employé en vain l'Excommunication contre Rainald & ses gens, vit bien qu'il falloit opposer à ce mal des rémèdes plus sensibles; & crut qu'il lui étoit permis d'employer le glaive materiel, & de repousser la force par la force. Il envoya contre Rainald de la Cavalerie & de l'Infanterie, sous la conduite de Jean de Brienne Roi de Jerusalem, irrité, comme nous avons vû, contre l'Empereur son gendre; & il lui joignit pour la conduite de cette Guerre le Cardinal Jean Colonne. Comme il s'agissoit de defendre les Biens temporels de l'Eglise Romaine, ces Troupes se nommoient simplement l'Armée de

An de J.C.
1228.

Vangeance de
l'Empereur. Son
depart.

Guerre
entre le
Pape & les
Lieutenans de
l'Empereur.

(18) Rich. S. Germ. Ab. Ursperg.

(19) Sanut.

An de J. C.
1228.

de l'Eglise, & prétendoient servir la Religion comme les Croisez : mais, au lieu de Croix, ils portoit sur leurs habits des Clefs, Symbole de la Puissance de l'Eglise. Ensuite, le Pape, voiant que Rainald ne se desistoit point de son entreprise, resolut de faire diversion & d'entrer dans les Terres de l'Empereur. Aiant donc assemblé une autre Armée de Campanie & de la Côte maritime, il l'envoia sous la conduite de Pandolfe d'Anagni son Chapelain en qualité de Legat, & pour Capitaines les Comtes Thomas de Celano & Roger d'Aquila chassés du Roiaume. Cette Armée entra sur les Terres de l'Empereur au mois de Janvier 1229. (20).

On se
plaint de
la Con-
duite du
Pape.

Pour ne rien omettre de ce qui peut faire connoître à fond les mœurs, le genie, le caractère, & les intrigues du Pape, je rapporterai ici une Lettre de Thomas d'Aquin, Comte d'Acerra, que l'Empereur avoit laissé pour gouverner le Roiaume de Sicile en son absence. Elle est curieuse; en voici les termes : „ Après votre depart, le Pape Gregoire, aiant assemblé une „ nombreuse armée par le moien de Jean de Briene jadis Roi de Jerusalem „ & de quelques autres braves gens à qui il en a donné le comman- „ dement, est entré sur vos Terres; & contre la Loi Chrétienne, a resolu de „ vous vaincre, par le glaive materiel, ne pouvant, dit-il, le faire par le „ glaive spirituel. Car, Jean de Brienne aiant ramassé des Troupes confide- „ rables de France & des Pais voisins, les entretient de l'argent du Pape, „ dans l'esperance de parvenir à l'Empire, s'il peut vous soumettre; & si „ l'on parle d'Empereur, il dit qu'il n'y en a point d'autre que lui. En „ cette Guerre, les Troupes du Pape brulent les Villages, enlèvent le bé- „ tail, prennent des Prisonniers, qu'ils obligent à force de tourmens à se „ racheter cherement, sans épargner les femmes, ni respecter les Eglises & „ les Cimetieres. Ils prennent les Châteaux & les Bourgades, sans confi- „ derer que vous êtes au service de Jesus-Christ. Vos Amis, & principale- „ ment le Clergé del'Empire, admirent en quelle Conscience un Pape peut „ tenir cette Conduite, & faire la Guerre à des Chrétiens: vû principale- „ ment, que lorsque St. Pierre voulut fraper du glaive materiel, Notre Sei- „ gneur lui dit de le remettre au fourreau, & que quiconque frappera du „ glaive périra par le glaive (*). Ils s'étonnent encore, comment celui qui „ excommunique tous les Voleurs, les Incendiaires, & ceux qui tourmentent „ les Chrétiens, peut autoriser, ces violences. Pourvoiez donc, je vous „ prie, à votre sûreté, & à votre honneur: car, Jean de Briene a mis des Gar- „ des à tous les Ports de deça; afin que, si vous reveniez sans précaution, „ il vous fit Prisonnier, ce qu'à Dieu ne plaise (21). „

Le Pape
se plaint
de Tho-
mas Com-
te d'Acer-
ra.

Le Pape se plaignoit aussi de Thomas Comte d'Acerra. La Lettre, que nous avons sur ce sujet, est adressée au Cardinal Romain, Legat en France, en datte du 5. d'Aout 1228. „ L'Empereur, dit le Pape, se sert des Sarra- „ fins pour ruiner les Maisons des Hospitaliers & des Templiers qui ont jus- „ ques

(20) Rich. S. Germ. ap. Fleury,
(*) Mathieu, XXVI, 52.

(21) Ap. Mathieu Paris, an. 1229.

„ ques ici conservé les restes de la Terre Sainte. . . Les Templiers, aiant
 „ recouvré le butin que les Sarrazins leur avoient enlevé jusques à la valeur
 „ de six mille mares d'argent, Thomas Comte d'Acerra, à leur retour,
 „ le leur a ôté par violence & l'a rendu aux Sarrazins; parce que les Tem-
 „ pliers, suivant les Statuts de leur Ordre, n'osoient employer leurs Armes
 „ contre les Chrétiens. Thomas, persecutant ces deux Ordres Militaires,
 „ les a depouillez par violence de plusieurs Terres; & veut aneantir les Pri-
 „ vilèges qu'ils ont du St. Siege, pour les soumettre à la Jurisdiction
 „ de l'Empereur. Il a rendu aux Sarrazins cent Esclaves que les Hospita-
 „ liers & les Templiers avoient en Sicile & en Pouille, sans leur en donner
 „ aucun dedommagement. Sachez encore, que bien que l'Empereur se soit
 „ embarqué avec peu de Troupes, il a envoyé contre le Patrimoine de l'E-
 „ glise une grande Armée de Chrétiens & de Sarrazins. C'est pourquoi, nous
 „ vous mandons de publier tout ceci dans l'étendue de votre Legation, &
 „ d'exhorter les fidèles à défendre la Foi & la Religion, comme ils soutien-
 „ droient leurs intérêts particuliers (22).

An de J.C.
1228.

Cependant, Frédéric, aiant appris que le Pape lui faisoit la Guerre en Ita-
 lie avec succès, entra en Negociation secreete avec le Sultan Melic-Camel.
 Ils conclurent un Traité, dont on peut voir les Articles chez les Annalis-
 tes (23). L'Empereur, aiant remarqué qu'il étoit haï des Chrétiens d'Orient,
 hâta son retour. Il n'étoit par en sûreté en Palestine; car Mathieu Paris,
 Auteur contemporain, dit que les Templiers & les Hospitaliers, encouragés
 par l'Autorité du Pape si hautement déclaré contre l'Empereur, écrivirent au
 Sultan d'Egypte que Frédéric avoit résolu d'aller au Fleuve du Jourdain en
 devotion, marchant à pied & avec peu de suite; & qu'ainsi le Sultan pour-
 roit à son gré le prendre ou le tuer. Mais, comme la Religion ne fait pas
 l'honnête-homme, le Sultan, aiant reçu la Lettre, dont il connoissoit le
 sceau, detesta la Perfidie des Chrétiens, & particulièrement de ces Reli-
 gieux: &, de l'avis de son Conseil, il envoya la Lettre à l'Empereur, qui
 étoit déjà averti de la trahison; mais, il ne pouvoit la croire, attendu la qua-
 lité des Personnes (24). Elle étoit pourtant bien réelle: & l'Empereur, aiant
 de justes soupçons, s'embarqua & revint en Occident.

An de J.C.
1229.
Retour de
l'Empe-
reur.

Cependant, le Pape continuoit toujours la Guerre contre l'Empereur.
 Pour fournir aux fraix, il envoya en Angleterre Etienne son Chapelain en
 qualité de Nonce; & il le chargea d'une Lettre par laquelle il demandoit à
 tous les Clercs & les Laïques la Dîme de tous leurs Meubles en Angleterre,
 en Irlande & en Galles, pour soutenir la Guerre d'Italie: „ J'ai fait, di-
 „ soit-il, moi seul cette entreprise pour l'Eglise Universelle, que Frédéric,
 „ excommunié & rebelle depuis long-tems, s'efforce de renverser, comme
 „ il paroît par des marques évidentes. Les richesses du St. Siege ne suffi-
 „ sent pas pour défaire ce Prince. Ainsi, la nécessité me contraint d'im-
 plorer

Decime-
levée en
Angleter-
re.

(22) *Ap. Mathieu Paris, an. 1228. Tom. XI. Concil. p. 315.*

(23) *Ap. Rainald. an. 1229. §. 15.*

(24) *Sanct. Mathieu Paris, an. 1229.*

An de J.C.
1229.

„ plorer le secours de tous les Enfans de l'Eglise. Car, si l'Eglise Romai-
 „ ne succombe, il faut que tous les Membres perissent avec leur Chef. „
 Le Nonce appua la Bulle par son Discours. Les Seigneurs, & tous les Lai-
 ques, refuserent nettement de donner cette Decime. Mais, elle fut levée par
 autorité Roiale. Le Legat avoit pouvoir d'excommunier les oppofans &
 d'interdire leurs Eglises; & comme le Pape avoit besoin d'un prompt se-
 cours, il obligea les Prelats à lui avancer incessamment l'argent, en
 l'empruntant, ou autrement, fauf à en faire ensuite le recouvrement sur
 les Particuliers. On comprenoit dans cette Decime même la recolte de l'an-
 née, qui étoit encore en herbe; & on l'exigeoit avec tant de rigueur, que
 les Prelats furent obligez à vendre ou engager les reliquaires, les calices, &
 les autres vases sacrées. Le Nonce avoit avec lui des Usuriers, qui, sous
 le nom de Marchands, offroient de l'argent à ceux qui étoient presséz, mais
 à si gros interêts, qu'ils attirerent la malediction publique; & depuis ce
 tems-là, plusieurs de ces Usuriers Ultramontains s'établirent en Angleterre
 (25). Ce qui consoloit un peu les Anglois de ces exactions, c'est que
 les autres Roiaumes n'en étoient pas exempts. Car, le Pape Gregoire de-
 mandoit de tous côtez du secours pour cette Guerre, en Italie, en Espa-
 gne, en Portugal, en France, en Allemagne, où il envia le Cardinal Ot-
 ton, avec ordre de passer en Danemarck; & dès l'année précédente le Pape
 en avoit écrit au Roi de Suede (26). Il pretendoit même que les Evêques,
 en vertu de leur serment, étoient obligez de venir à son secours en person-
 ne; & il fit de grands reproches à l'Archevêque de Lion, pour y avoir
 manqué (27).

Le Pape
veut a-
douceir la
Guerre.

Jean de Briene, & les autres Chefs de l'Armée Papale, faisoient la Guerre à
 la maniere du tems, c'est-à-dire, avec une extrême cruauté. Ils tuoient
 sans nécessité, & usoient souvent de mutilation de Membres. Le Pape en
 fut touché. Il en écrivit ainsi à Pelage Evêque d'Albane son Legat à l'Ar-
 mée: „ Dieu veut tellement conserver la Liberté de son Eglise, que l'hu-
 „ milité ne nous empêche pas de la defendre, & que cette defense n'exce-
 „ de pas les bornes de l'humanité. D'où il s'ensuit que le Defenseur de la
 „ Liberté Ecclesiastique ne doit user du glaive materiel contre les Tyrans
 „ qui persecutent l'Eglise, que rarement & à regret. Qu'il ne doit pas
 „ être avide de sang, ni chercher à s'enrichir aux depens d'autrui; mais
 „ plutôt à ramener au Droit chemin ceux qui s'egarent, & les conserver
 „ dans leur Liberté. Il est indigne, dans l'Armée de Jesus-Christ, de tuer
 „ ceux à qui l'on peut conserver la vie, ou de les mutiler, en defigurant
 „ l'image du Créateur, comme nous avons appris avec douleur qu'il est ar-
 „ rivé ces jours passez. Ha! mon Frere, il ne nous convient pas, à nous
 „ qui rappellons au sein de l'Eglise ses Enfans egarez, de les irriter
 „ en prenant plaisir à repandre le Sang. L'Eglise, qui donne sa pro-
 tection

(25) Mathieu Paris, ubi supr.

(26) Rainald. an. 1228. §. 19.

(27) Epist. Ep. Rainald. an. 1229. §. 33.
34. &c. Godesfrid. an. 1230.

„ tection aux Criminels pour les délivrer de la mort, doit être bien
 „ éloignée de tuer & de mutiler. C'est pourquoi nous vous ordon-
 „ nons de faire garder exactement ceux qui tomberont désormais en-
 „ tre les mains de nos Troupes, sans leur faire autre mal; enforte qu'ils
 „ aient sujet de se réjouir de leur Captivité, plutôt que de la mau-
 „ vaise Liberté dont ils jouissoient auparavant. Et vous défendrez à ceux
 „ qui commandent l'Armée d'user de pareilles violences, sous peine de no-
 „ tre indignation & d'amende pecuniaire, telle que vous jugerez à propos.
 „ Ainsi, nous mettrons à couvert des reproches, la reputation de l'Eglise &
 „ la nôtre. „ Cette Lettre est datée du 19. de Mai 1229 (28).

An de J.C.
1229.

L'Armée du Pape avoit conquis grand nombre de Places en Campanie, en Pouille, & dans toutes les Provinces d'Italie qui dependoient du Roiaume de Sicile. Mais, quand la nouvelle se repandit que l'Empereur Frédéric étoit revenu de la Terre Sainte, ses Serviteurs reprirent courage, & en peu de tems il regagna tout ce qu'il avoit perdu (29). Jusques-là le Pape Gregoire s'étoit contenté d'excommunier Frédéric, sans executer les menaces qu'il avoit faites de passer plus avant: mais, cette année, après avoir réitéré l'Excommunication, il y ajouta cette Clause: „ Et parce que meprisant l'Excommunication, il n'est point revenu se soumettre aux Ordres du St. Sie-
 „ ge, nous declaron absous de leurs sermens tous ceux qui lui ont juré fi-
 „ delité, particulieremet les Sujets du Roiaume de Sicile; parce que per-
 „ sonne ne doit garder fidelité à celui qui s'oppose à Dieu & à ses Saints, &
 „ qui foule aux pieds ses commandemens (30). „ Maxime nouvelle, & qui semble autoriser les Révoltes, dit judicieusement Mr. Fleury (31).

Nouvelle
Excom-
munica-
tion de
l'Empe-
reur.

L'Empereur se preparoit tout de bon à la Guerre. Il assembloit en Pouille de nouvelles Troupes, pour repousser celles du Pape. Mais, pour mettre tout le Droit de son côté, il fit faire des Propositions de Paix, à son Ennemi. Les Ambassadeurs eurent le chagrin de revenir sans avoir rien conclu. Mais, au mois de Novembre, l'Empereur étant à Aquin, le Maître des Chevaliers Teutoniques lui apporta de bonnes nouvelles de son Traité avec le Pape; & aiant été au devant de Thomas de Capouë, Cardinal de Ste. Sabine, il l'amena à l'Empereur avec le projet du Traité. Cependant, la Paix ne fut faite que l'année suivante (32).

Negocia-
tion entre
l'Empe-
reur & le
Pape.

Cet Hiver le Tibre inonda extraordinairement: enforte que le 1. jour de Fevrier 1230. l'eau gagna les Maisons dans Rome jusques à St. Pierre & à St. Paul. Il y perit plusieurs hommes & plusieurs bêtes. On perdit quantité de vin, de bled, & de meubles; & quand l'inondation fut diminuée, il resta dans la Ville beaucoup de grands serpens qui causerent une infection horrible & des maladies. Les Romains en furent si effraiez, que, craignant de perir tous, ils envoierent, par deliberation commune, des Deputez à Perouse prier le Pape de revenir. Il y con-

An de J.C.
1230.

Gregoire
est rappel-
lé à Rome.

(28) III. Ebst. 14. ap. Rainald. hoc. an. §. 44.

(29) Ric. S. Germ. 12. 8. 1229.

(30) Ap. Rainald. Ubi Supr. n. 37.

(31) Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXXXIX. § 57.

(32) Ric. S. Germ.

An de J. C.
1230.

La Paix se
conclut
entre
l'Empe-
reur & le
Pape.

consentit, & la premiere semaine de Carême il rentra à Rome, où il fut très-bien reçu. Il y fit apporter des environs des vivres dont il avoit grand besoin (33).

Le Pape avoit reçu la premiere Ambassade de l'Empereur avec tant de hauteur & d'indifférence, que la Negociation se rompit comme je l'ai dit. Mais Frédéric ne se rebuta pas. Il envoya de nouveaux Deputez au Pape: & pour mettre les choses en voie d'Accomodement, il jura en presence de deux Legats, Jean Evêque de Sabine & Thomas Prêtre Cardinal, de se soumettre aux Ordres de l'Eglise précisément & sans aucune condition. On prit des mesures, pour faire rentrer sous l'obéissance de l'Empereur les Places du Roiaume de Sicile qui s'étoient soumises au Pape, sans que l'honneur de l'Eglise Romaine fut blessé par cette restitution; & l'Empereur, pour sûreté de ses promesses, mit en sequestre plusieurs Places entre les mains d'Herman Maître de l'Ordre Teutonique. Enfin, le Mercredi 28. d'Août, l'Empereur, étant à son Camp près de Ceperano en Campanie, fut absous de l'Excommunication par les deux Legats Jean & Thomas, qui, de l'Autorité du Pape, imposèrent à l'Empereur les Conditions suivantes :

„ Il n'empêchera, ni par lui, ni par un autre, que les elections, postulations,
 „ & confirmations des Eglises ni des Monasteres dans le Roiaume de Si-
 „ cile, ne se fassent librement à l'avenir, suivant les Decrets du Concile
 „ general. Il satisfera aux Comtes de Celane, suivant le Traité, dont l'E-
 „ glise a pronis la garantie. Il reparera les dommages qu'ont soufferts les
 „ Templiers, les Hospitaliers, & les autres Personnes Ecclesiastiques, dans
 „ les termes que l'Eglise prescrira. Il donnera dans huit mois des cau-
 „ tions suffisantes à l'Eglise de l'accomplissement de ce Traité, savoir des
 „ Seigneurs d'Allemagne, des Villes de Lombardie, de Toscane, de la
 „ Marche, & de la Romagne, & des Seigneurs des mêmes Provinces,
 „ que l'Eglise nommera. Le tout sans préjudice des sûretés que l'Empe-
 „ pereur a déjà données pour l'Affaire de la Terre Sainte, à la quelle il sa-
 „ tisfera selon qu'il sera ordonné par l'Eglise. Nous declaron, que le Pa-
 „ pe veut être remboursé des dépenses qu'il a été contraint de faire hors
 „ le Roiaume, pour conserver la Liberté de l'Eglise & le Patrimoine de
 „ St. Pierre. Que si l'Empereur n'accomplit pas de bonne-foi ce qu'il a
 „ promis en ce Traité, il encourra par le seul fait l'Excommunication,
 „ dont nous le frappons dès à present, par l'Autorité du Pape (34). „ L'Ac-
 „ te est datté du 28. Aout 1230. Deux ou trois jours après, l'Empereur & le
 „ Pape se virent à Anagni, & mangèrent ensemble (35).

An de J. C.
1232.

Le Pape
chassé de

Le Pape, qui, comme je l'ai dit, avoit été rappelé à Rome en fut encore chassé par les Citoiens toujours rebelles. Il demeura successivement à Spolète, à Anagni, & à Rieti, d'où le 24. de Juillet il ecrivit à l'Empereur Frédéric, le priant de venir incessamment au secours de l'Eglise sa Mere.

(33) *Gesta Greg. ap. Rainald. n. 2. Rich. S. Germ.*

(34) *Rainald. n. 4. 6. 8. Rich. S. Germ.*

(35) *Gesta Greg. ap. Rainald. n. 15.*

Mere. L'Empereur fomendoit sous main la Revolte des Romains, même par ses Largeffes; & il ne laissoit pas de promettre au Pape d'emploier ses Armes pour la protection de l'Eglise. Il envoya pour l'en assurer l'Archevêque de Messine, & Pierre Juge de la Cour Imperiale, & le Pape l'en remercia en termes magnifiques; soit qu'il fut effectivement trompé, soit qu'il ne voulut pas encore aigrir l'Empereur. Mais, quelque tems après, il se plaignit à lui que des Sarrazins, qui étoient à son service, avoient fait une Ecurie d'une Eglise dependante du Monastere de St. Laurent d'Averfe; & ensuite l'ayant abbatuë en avoient employé les materiaux à des Bâtimens qu'ils faisoient à Nocera. Il restoit en Sicile quantité de Sarrazins sujets de l'Empereur, qui les faisoit servir dans ses Troupes (36).

On eut cette année quelque esperance de la Réunion des Schismatiques d'Orient, fondée sur les Lettres que Jean Vatace Empereur Grec, & German Patriarche de Constantinople, ecrivirent au Pape, qui repondit de son côté avec empressement. Il envoya même à Nicée deux Religieux de St. Dominique & deux de St. François, qui entrerent en conférence avec les Schismatiques; mais, sans rien conclure. Jean Vatace, qui agissoit, je crois, avec sincerité pour la Réunion, proposa aux uns & aux autres de se relacher sur quelques points, afin de se rapprocher plus facilement sur le fond de la Doctrine: mais, la Reponse des Moines Latins fut si déraisonnable & si brusque, qu'on en demeura-là (37). Le Pape envoyoit par-tout des Freres Mineurs, en Afrique & en Asie, aux Sarrazins de Fez & de Maroc, au Soudan de Damas, & jusqu'au Calife de Babylone. Ces Missionnaires ne réussirent nulle part. Mais, Gregoire IX. travailla avec plus de fruit à la Conversion des Sarrazins de Sicile, qui étoient en Italie, au service de l'Empereur (38).

Frere Jean de Vicence, de l'Ordre de St. Dominique, s'étoit acquis tant d'autorité par ses Predications, que le Pape Gregoire ne trouva personne qui fut plus propre que ce Religieux à pacifier les Villes d'Italie, craignant que l'Empereur Frederic ne se prevalût de leur division, pour se les assujettir, principalement celles de Lombardie (39). Il fit donc Jean de Vicence son Legat dans la Marche d'Ancone. Il l'envoya ensuite en Toscane, pour faire la Paix entre Florence & Sienne. Mais, il ne fut pas aisé de le tirer de Boulogne & des autres Villes où il étoit cheri; & le Pape fut obligé de les menacer des Censures Ecclesiastiques, si elles s'opiniatroient à le retenir. Le Pape ecrivit à ce saint Religieux, pour le feliciter du succès de ses travaux, & l'y encourager; & pour le consoler des calomnies qu'on repandoit contre lui (40).

An de J. C.
1232.

Rome implore le secours de l'Empereur.

Zèle du Pape pour la Réunion des Grecs.

An de J. C.
1233.

Le Pape réunit les Villes d'Italie contre l'Empereur.

L'an

(36) Rich. Germ. an. 1231. Rainald. n. 37. 40. VI. Epist. 149. 184.

(37) Rainald. Anonim. ap. Allatium. Mathieu Paris. Wading. V. aussi. les Lettres de Gregoire IX.

(38) Rainald. an. 1233. §. 26. Wading. Tom. III.

cod. n. 27. Greg. lib. 7. Epist. 310. ap. Rainald. n. 24.

(39) Sigonius.

(40) Liv. VII. Epist. 68. 218. 230. 218. ap. Rainald. an. 1233. n. 36. 37. 38.

An de J. C.
1234.

Compila-
tion du
Droit Ca-
nonique.

Revolte
des Ro-
mains.

L'an 1234. est remarquable par la Publication d'un Recueil des Decretales, qui porte le nom du Pape Gregoire IX. Ce Pontife, „ considerant „ comme Theodose avoit formé la Politique de l'Empire, en faisant un „ Recueil de ses propres Ordonnances, & de celles de ses Predecesseurs, le- „ quel fut depuis appelé *Code Theodosien*; & comme Justinien avoit acco- „ modé les anciennes Loix à l'usage de son tems, & mis en Corps les Edits „ des Empereurs précédents, sous le nom de *Code Justinien*: ce Pape, à „ leur exemple, forma une Politique à sa mode, en ramassant en un Livre „ toutes les Decisions, & tous les Cas arrivez, qui servoient à montrer la „ Puissance Papale; & en étendant à l'usage commun ce qui n'étoit établi „ que pour un lieu particulier, & peut-être dans un cas unique: & ce Re- „ cueil fut appelé les Decretales de Gregoire IX., qui par-là jetta les pre- „ miers fondemens de la Monarchie Pontificale, particulièrement en ce qui „ concerne les Benefices. Mais, ce Livre est beaucoup plus propre à l'Edi- „ fication des Procès, qu'à l'Edification des Ames (41). „ Il fut compilé par Remond de Pennafort, Dominicain, & Penitencier.

Le Pape étoit à Spolète, où il se tint une Assemblée touchant la Croisade. De concert avec l'Empereur, le St. Pere envoya un nouveau Legat à la Terre Sainte, afin de réunir les Latins divisés. D'ailleurs, il écrivit plusieurs Lettres aux Princes & aux Prelats, pour les animer au secours de la Palestine. Il fit plus: il ne se contenta pas de donner de tous côtés des ordres pour la publication de la Croisade, il la prêcha lui-même à Spolète dans la grande place, où tout le Peuple étoit assemblé. Son Sermon fut si touchant, qu'un grand nombre reçurent aussitôt la Croix de sa main fondant en larmes (42). Le Pape demandoit aussi de tous côtez du secours contre les Romains qui l'avoient chassé. La principale cause du Differend est qu'ils pretendoient avoir un ancien privilege de ne Pouvoir être excommuniez par le Pape, ni leur Ville mise en Interdit. A quoi le Pape repondoit, qu'il étoit Superieur de tous les fideles, même des Rois & des Empereurs, à plus forte raison de ceux dont il étoit le Pasteur particulier. Il y avoit encore des interêts temporels qui donnoient matiere à cette Division, & elle se tourna en Guerre ouverte, parce que les Romains meprisoient les Censures Ecclesiastiques (43). C'est ainsi que le Pape en écrivoit à l'Archevêque de Rouën, dans une Lettre du 5. de Decembre, où il ajoute: „ Comme „ il ne s'agit pas ici d'un interêt particulier, mais de la cause commune de „ l'Eglise, nous vous ordonnons expressement de nous fournir un secours „ convenable de gens de Guerre; afin que nous puissions tellement reprimer nos Adveraires, que d'autres à l'avenir ne s'elevent pas contre l'E- „ glise (44). „ Le Pape écrivit de même aux autres Archevêques de France, & à ceux d'Espagne: aux Rois de Castille, d'Arragon, de Navarre, & de

(41) *Frà-Paolo, Mat. Benef. S. 31. pag. 166.*

(42) *Ric. S. Germ. an. 1232. VI. Epist. 65. ap. Rainald. 1231. n. 44. Albericus Rubens, Hist. Raven. Lib. 6. Rainald. an. 1234. VIII.*

Epist. 304. ibid. n. 28. Mathieu Paris, an.

1234. tom. XI. Concil. p. 331.

(43) *Mathieu Paris, an. 1234.*

(44) *VIII. Epist. 394. ap. Rain. n. 7.*

de Portugal: aux Comtes de Barcelone & de Rouffillon, & en Allemagne au Duc d'Autriche (45). Il tira par-là de grandes sommes d'argent des Prelats de deça les Monts. J'avoue, dit Mr. Fleury, que je ne vois pas comment l'Eglise Univerfelle avoit interêt de conferver aux Papes la Seigneurie temporelle de Rome, dont ils s'étoient paffez durant tant de Siècles (46).

An de J.C.
1235.

Cependant, les Romains firent leur Paix avec le Pape au mois de Mai de l'année fuivante 1235. par un Traité où ils promirent de le fatisfaire fur plusieurs Chefs, entr'autres fur le Pillage du Palais de Latran & des Maisons de quelques Cardinaux, & fur le Statut qu'ils avoient fait, que le Pape ne rentreroit point à Rome, & qu'ils ne feroient point de Paix avec lui, s'il ne leur reftituoit certaines fommes. Il ordonnerent auffi, que tous les Ecclefiastiques, & les Domestiques du Pape & des Cardinaux, ne feroient point pourfuis devant les Juges feculiers, non plus que les Etrangers Clercs ou Laiques, qui viendroient vifiter le St. Siege, ou les Eglifes des Apôtres, & qu'ils feroient fous la protection du Senat (47).

Paix des
Romains
avec le
Pape.

L'Empereur avoit prêté fes Armes au Pape en cette Guerre contre les Romains, & le Pape à fon tour prêta les fiennes à l'Empereur pour réduire à fon obéiffance le Roi Henri fon fils ainé, qui s'étoit revolté en Allemagne. A la priere de l'Empereur, le Pape ecrit aux Evêques & à tous les autres Princes de l'Empire, les priant de ne donner aucun fecours, confeil, ni faveur au Prince rebelle; & declarant nuls tous les Sermens qu'on lui avoit prêtés. La Lettre est du 13. de Mars 1235. Le jeune Roi fe foumit, & l'Empereur fon Pere le fit amener en Pouille & enfermer dans un Chateau, où il mourut fept ans après. Le Pape menageoit ainfi l'Empereur, pour l'encourager à la Croifade; & pour en lever d'ailleurs les obstacles, il travailloit à pacifier les Villes d'Italie entr'elles & avec ce Prince. Pour cet effet, il envoya en Tofcane le Cardinal Jaques Pecoraria, Evêque de Palefrine, en qualité de Legat, pour réunir les Villes de Florence, Sienne, & Orviete, divisées entr'elles par les Confeils de perfonnes mal-intentionnées. En Lombardie, il envoya pour Legat le Patriarche d'Antioche, comme il paroît par la Lettre qu'il en ecrit aux Prelats du Pais le 21. de Mai 1235 (48).

L'Empe-
reur & le
Pape fem-
blent agir
de con-
cert.

Mr. Fleury a eu, fans doute, des vuës politiques, pour ne parler qu'en paffant de la Revolte du Prince Henri contre l'Empereur Frederic fon Pere. Il n'auroit pû s'étendre fur cet Evenement, fans être obligé de developper des Faits extrêmement flétriffans pour le Pape. En effet, on accuse Gregoire IX. d'avoir tramé contre l'Empereur les plus noires trahifons qui fe puiffent imaginer. „ Il engagea par ferment toutes les Villes d'Italie à la ruine de „ Frederic, & même il fit revolter contre lui fon propre Fils, l'induisant par
fes

Remar-
ques fur la
Conduite
du Pape
envers
l'Empe-
reur.

(45) *Idid.* n. 6.

(46) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXXX. §. 48.*

(47) *Ric. S. Germ. an. eod. ap. Rainald. n. 4.*

(48) *Alb. Stad. an. 1235. Vita Greg. lib.*

VIII. Epist. 461. ap. Rainald. n. 8. 9. 12.

An de J. C.
1235.

„ ses Legats à venir enlever à son Pere le Roiaume de Lombardie. Ce Pe-
 „ re trouva moien d'arrêter les desseins de ce Fils rebelle à l'instigation du
 „ Pape, & le convainquit même de l'avoir voulu empoisonner: il
 „ descendit en Lombardie, & mit à la raison tous ces rebelles que Gregoire
 „ IX. lui avoit mis sur les bras par ses Intrigues secretes. Le Pape fremif-
 „ soit cependant, n'ayant pas de prétexte, pour agir ouvertement contre
 „ l'Empereur (49). „ L'Auteur, que je cite sur ce Fait, paroît peut-être
 „ suspect à quelques personnes, parce qu'il est Protestant. Mais, son temoi-
 „ gnage est appuyé sur des Autoritez de grand poids. Car, un Ecrivain, connu
 „ sous le nom de Conrad de Fabaria, dit en termes formels, que tandis que
 „ l'Empereur Frédéric étoit occupé à recouvrer le St. Sepulchre, le Pape fai-
 „ soit tout son possible pour le perdre, jusqu'à faire revolter les Seigneurs Alle-
 „ mans, pour mettre la Couronne sur la tête du Prince Henri (50). Il est
 „ donc certain, 1. que le Pape, par le plus noir de tous les crimes, fit re-
 „ volter le Prince Henri contre l'Empereur son Pere: 2. qu'il travailla à re-
 „ tablir la Paix, par la crainte qu'il eut de la Puissance Imperiale.

An de J. C.
1236.

Plaintes
de l'Em-
pereur. Le
Pape tâ-
che de se
justifier.

Car, Frédéric, voulant soumettre les Lombards, entra en Italie accompagné
 de mille Chevaliers. Il assembla ses Troupes sous Verone, & secondé par
 les Cremonois, il attaqua Mantouë revoltée contre lui, & il fit le degat à
 l'entour. Le Legat Jaques Evêque de Palestrine ne pût l'arrêter, & sa Ne-
 gociation fut sans fruit, parce que l'Empereur étoit persuadé, que le Pape
 n'agissoit pas sincerement, & qu'il avoit promis son secours aux Milanois &
 aux autres Lombards rebelles. D'ailleurs, le Legat devint suspect à l'Em-
 pereur, pour avoir réuni entr'eux les Citoïens de Plaisance sa Patrie, & le
 chargea d'injures & de menaces (51). Il se plaignit même au Pape de la con-
 duite du Legat, aussi-bien que du secours que le Pape donnoit aux Lombards;
 & le Pape lui écrivit pour sa justification une Lettre où il dit en substance:
 „ Etant obligé, à l'imitation du Sauveur, de procurer la Paix, nous avons
 „ envoyé en Lombardie un Legat, pour reconcilier les Peuples de cette
 „ Province avec vous, & entr'eux mêmes. Et le dessein que vous aviez
 „ d'y venir n'a pas dû nous détourner d'y envoyer: puisque vous n'y ve-
 „ niez, disiez-vous, que pour l'extirpation de l'Herésie, le secours de la
 „ Terre Sainte, le recouvrement des Droits de l'Eglise & de l'Empire, &
 „ le rétablissement de la Paix; ajoutant, que vous ne prétendiez rien faire
 „ que par notre Conseil. Or, nous avons choisi pour cette Legation un
 „ homme qui devoit être d'autant moins suspect, qu'il a tout quitté pour
 „ s'élever à la perfection de l'amour divin: & sa Patrie, ni sa famille, ne
 „ doivent point donner d'ombrage, puisqu'il y a renoncé en embrassant la
 „ vie Religieuse. . . . Enfin, ajoute le Pape, si vous avez quelque repro-
 „ che contre lui, nous sommes prêts à vous en faire justice. „ La Lettre
 est

(49) *Jurieu, Hist. du Papis. & du Calvin.* Gall. c. 16.
 3. art. p. 262.

(51) *Godefrid. Monach. an. 1236. Mat. Pa-
 ris, eod. Vita Greg. ap. Rainald. an. 1236. n. 8.*

est du 23. d'Octobre (52). Dans la même Lettre, le Pape refute ce que l'Empereur avançoit pour sa justification au sujet des entreprises sur les Eglises de Sicile. „ Encore, dit-il, qu'il soit permis aux Eglises de traiter par „ échange avec les Seigneurs, elles ne doivent pas être contraintes à le faire „ à leur désavantage, ni sans le consentement de leur Supérieur, au „ préjudice du serment de ne pas aliéner les biens des Eglises. Supposé que „ vous confériez quelque Benefice vacant, vous ne pouvez commettre la „ charge des Ames qui y est annexée, puisque c'est un Droit Spirituel, „ dont un Laïque n'est pas capable: ni substituer d'autres titulaires à ceux „ qui sont vivans, & n'ont point été destituez juridiquement. Supposé „ que vous succediez aux Evêques morts pour la collation des Benefices, „ vous n'y avez pas plus de pouvoir qu'eux, & nous ne pardons pas en ce „ cas le Droit de conférer, même du vivant de l'Evêque, les Benefices dont „ il n'a pas disposé (53). „ Le Pape vient ensuite au neveu du Roi de Tunis, que l'Empereur avoit mis en Prison. Ce Prince Mufulman avoit quitté le Roi son Oncle qui le menaçoit de mort, & il vouloit venir à Rome embrasser la Religion Chrétienne & se faire baptizer par le Pape: mais Frédéric, persuadé que ce n'étoit qu'un prétexte pour colorer sa fuite, l'avoit fait arrêter, apparemment à la prière du Roi de Tunis. Le Pape lui en fait un grand crime, comme s'il vouloit empêcher la Conversion du Neveu (54). Dans la suite de la Lettre, le Pape Gregoire renvoie l'Empereur Frédéric aux exemples de ses Predecesseurs, & il ajoute: „ Il est manifeste que Constantin, dont la Monarchie s'étendoit par tout le Monde, „ du consentement du Senat & de tout le Peuple de l'Empire, a donné au „ Pape les Ornemens Imperiaux, la Ville & le Duché de Rome, que vous „ voulez révolter contre nous par l'argent que vous y répandez; & que „ laissant l'Italie à la Disposition du St. Siege, il se choisit en Grece une „ nouvelle residence. D'où le St. Siege ensuite a transféré l'Empire aux „ Germains en la personne de Charlemagne, sans diminuer en rien la substance de sa Jurisdiction & de sa Superiorité sur les Empereurs, à qui l'Eglise donne le glaive dans leur Couronnement. Par où vous êtes convaincu de déroger aux Droits du St. Siege, à votre foi, & à votre honneur, „ en méconnoissant celui qui vous à fait ce que vous êtes. „ Je ne m'arrêterai pas à refuter un Raisonnement si absurde, & qui n'est fondé que sur des faits visiblement faux. L'Empereur, sans faire beaucoup d'attention à la Lettre du Pape, fit de grands progrès en Lombardie. Mais, aiant appris la Revolte du Duc d'Autriche, il vint incessamment le soumettre: tandis que le Pape, feignant toujours d'agir sincèrement, envoya deux nouveaux Legats en Lombardie, Rainald Evêque d'Ostie, & le Cardinal de Ste. Sabine (55).

Des

(52) X. Epist. 253. ap. Rainald.

(53) Ubi supr.

(54) Ap. Math. Paris. an. 1239.

(55) Godesfrid. Monach. an. 1236. Richar. S. Germ. eod. Vita Greg. Rainald. an. 1236. n. 13.

An de J.C.
1239.

Le Pape
excom-
munié
l'Empe-
reur.

Des evenemens peu intéressans nous conduisent jusqu'à l'an 1239. qui est remarquable par l'Excommunication de l'Empereur Frédéric. Depuis long-tems le Pape ne cherchoit qu'un prétexte pour colorer sa vengeance & sa haine contre ce grand Prince. Il trouva enfin une occasion favorable. L'Empereur soutint, contre les fausses prétensions du Pape, que la Sardaigne appartenoit anciennement à l'Empire, & que ses Prédecesseurs ne l'avoient perdue, que parce qu'ils avoient été occupez ailleurs à des affaires plus importantes. Or, ajoutoit-il, *j'ai juré, comme tout le monde sait, de retirer tout ce qui a été demembré de l'Empire, & je ne serai point negligent à l'exécuter.* Il envoya donc son fils Hents, qui s'empara de la plus grande partie de l'Isle, & l'Empereur l'en déclara Roi (56). Le Pape en fut extrêmement irrité. Il lui fit plusieurs Monitions en forme. L'Empereur vit bien qu'il vouloit le pousser à bout. Pour le prévenir, il écrivit aux Cardinaux, pour les prier de retenir ces mouvemens du Pape, qui venoient plus de Passion, que de Justice. Le Pape ne laissa pas de passer outre, & il publia solennellement à Rome l'Excommunication contre Frédéric. Elle étoit conçue en ces termes (57): „ De l'Autorité du Pere, du Fils, & du St. Esprit, des Apôtres St. Pierre & St. Paul, & de la nôtre, nous excommunions & anathématisons Frédéric, soi-disant l'Empereur, pour avoir excité Sedition à Rome contre l'Eglise, à dessein de nous en chasser, nous & les Cardinaux; contre les prérogatives d'Honneur & de Dignité, qui appartiennent au St. Siege, contre la Liberté Ecclesiastique, & au préjudice du Serment qu'il a fait à l'Eglise. *Item*, pour avoir empêché par quelques-uns des siens l'Evêque de Palestrine, Legat du St. Siege, de proceder en sa Legation contre les Albigeois. *Item*, parce qu'il ne permet pas de remplir les Sieges de quelques Eglises Cathedrales & autres vacantes dans le Roiaume de Sicile: ce qui met en danger la Liberté de l'Eglise, & même la Foi, parce qu'il n'y a personne qui propose la parole de Dieu & qui gouverne les Ames. *Item*, parce que dans le même Roiaume, les Clercs sont pris, emprisonnez, proscriz, & mis à mort. On y profane & on y detruit les Eglises consacrées à Dieu. Frédéric ne permet point de rétablir l'Eglise de Sore. *Item*, parce qu'il retint le Neveu du Roi de Tunis, qui venoit à l'Eglise Romaine, pour recevoir le Baptême. Parce qu'il a pris & retient en prison Pierre Sarrafin noble Citoyen Romain, qui venoit à Rome de la part du Roi d'Angleterre. *Item*, parce qu'il a envahi plusieurs Terres de l'Eglise, entr'autres la Sardaigne. Il a aussi envahi & ravagé les Terres de quelques Nobles du Roiaume de Sicile, que l'Eglise tenoit en sa main. Il a depouillé de leurs biens quelques Eglises Cathedrales, & quelques Monasteres. Dans le même Roiaume, les Templiers & les Hospitaliers depouillez de leurs biens n'ont pas été entierement rétablis, suivant la teneur de la Paix. On y con-

(56) *Math. Paris, an. 1239.*

(57) *Ap. Rainald. n. 2. Math. Paris. Alb. Stad.*

„ contraint les Prelats, les Abbez de Cistcaux, & d'autres Ordres, de donner
 „ une certaine somme par mois, pour la construction de nouveaux Châ-
 „ teaux. *Item*, contre la teneur du Traité de Paix, ceux qui ont été du
 „ parti de l'Eglise sont depouillez de tous leurs biens & contraints d'aller
 „ en exil; leurs Femmes & leurs Enfans demeurant en captivité. Enfin,
 „ Nous l'excommunions, parce qu'il empêche le secours de la Terre Sain-
 „ te, & le Rétablissement de l'Empire de Romanie. Et nous déclarons ab-
 „ sous de leurs Sermens tous ceux qui lui ont juré fidelité: leur defendant
 „ étroitement de l'observer, tant qu'il demeurera excommunié. Quant
 „ aux vexations des Nobles, des Pauvres, des Veuves, & des Orfelins, pour
 „ lesquelles Frédéric a autrefois juré d'obéir aux Ordres de l'Eglise, nous
 „ prétendons l'admonester & proceder selon la Justice. Mais, quant aux Ar-
 „ ticles précédens, pour lesquels il a été par nous admonesté souvent & soi-
 „ gneusement, & n'a tenu compte d'obéir, c'est pour ceux-là que nous
 „ l'excommunions. Au reste, parce qu'il est notablement diffamé presque
 „ par tout le Monde, tant à cause de ses paroles, que de ses actions, com-
 „ me n'ayant pas de bons sentimens de la Foi Catholique, nous procederons
 „ sur ce sujet, Dieu aidant, selon que l'ordre du Droit le requiert. „
 Frédéric reçut à Padouë la nouvelle de l'Excommunication prononcée contre
 lui. Il en fut outré de colere. Il écrivit aux Romains, pour leur
 faire de grands Reproches de l'avoir souffert, sans prendre sa Défense contre
 le Pape. Il les exhorte à reparer leur faute, en le vengeant de l'Injure
 qu'il a soufferte: autrement, il les menace de leur ôter ses bonnes graces,
 comme à des ingrats (58).

L'Empereur n'en demeura pas-là. Il écrivit aux Rois & aux Princes
 une longue Lettre, où il se justifie pleinement sur toutes les Accu-
 sations du Pape. Les Auteurs que je cite en marge (59) rapportent cette
 Pièce curieuse. Quand le Pape eut vû la Lettre circulaire de Frédéric, il
 en publia une de son côté, adressée aussi à tous les Princes & à tous les Pre-
 lats. Il prétend detruire tout ce que l'Empereur avoit avancé contre lui,
 comme étant des Mensonges & des Calomnies. Mais, il ne me paroît pas
 qu'il y réussisse. Voici l'Endroit le plus curieux de cette Lettre: „ Nous
 „ avons, dit le Pape, des Preuves encore plus fortes contre sa Foi. C'est
 „ qu'il a dit que le Monde entier avoit été trompé par trois Imposteurs, Je-
 „ sus-Christ, Moïse, & Mahomet; mettant Jesus-Christ crucifié au des-
 „ sous des deux autres morts dans la Gloire. Il a de plus osé dire, qu'il
 „ n'y a que des Infensez, qui croient que Dieu, Createur de tout, aît pû
 „ naître d'une Vierge: qu'un Homme ne peut être conçu que par l'union
 „ des deux Sexes; & qu'on ne doit croire que ce qu'on peut montrer par
 „ la Raïson naturelle. On pourra prouver en tems & lieu tous ces Blaf-
 „ phêmes, & qu'il a combattu la Foi en plusieurs autres manieres, tant par
 les

An de J.C.
 1239.

Lettre du
 Pape contre Frede-
 ric.

(58) *Monachus Paluanus. Sigonius, de Reg. Ital. lib. 18. Mathieu Paris, hoc an.*

(59) *Petr. de. Vin. I. Epist. 21. Mathieu Paris.*

An de J.C.
1239.

„ ses paroles, que par ses actions (60). „ Il y a beaucoup d'apparence que ces Blasphêmes attribués à l'Empereur n'étoient que des Impostures de ses ennemis, pour le rendre odieux. Il est vrai qu'alors la Conduite des Chrétiens n'étoit guere propre à inspirer de bons sentimens de la Religion qu'ils professoient. Mais l'Empereur, aiant vû la Lettre du Pape, y fit une Réponse, où il rendoit Injures pour Injures. „ C'est, dit-il, parlant du Pape, „ le grand Dragon qui seduit l'Univers, l'Antechrist, un autre Balaam, „ & un Prince de Tenebres. „ Pour se justifier touchant les trois Impositeurs, il fait sa Profession de Foi correcte & catholique sur la Divinité de Jesus-Christ & le Mystere de l'Incarnation. Il parle de Moïse & de Mahomet, comme doit faire un Chrétien; soit qu'en effet il n'eut pas les sentimens qu'on lui attribuoit, soit que la crainte l'empêchât de s'expliquer en termes précis. Il reproche aux Cardinaux de n'avoir pas retenu les emportemens du Pape, qu'il attribue à la jalousie de ses bons succès contre les Lombards. Il soutient que le Pape a perdu sa Puissance, en perdant la Vertu: il tient ses Censures pour nulles, & pour des Injures dont il doit tirer vengeance, même par le fer, si les Cardinaux ne ramènent le Pape à la raison, & n'arrêtent le cours d'un procédé si violent (61).

Suites des
Demelez
de l'Em-
pereur &
du Pape.

La Guerre étant ainsi déclarée de part & d'autre, l'Empereur ne garda plus de menagement. Il fit chasser de Sicile les Freres Prêcheurs & les Mineurs originaires des lieux rebelles de Lombardie. Il leva un subside sur les Ecclesiastiques, sans exception. Il rappella tous ses Sujets qui étoient en Cour de Rome, & defendit aux autres d'y aller, sans sa permission, &c. (62). D'autre côté, le Pape, abandonnant le soin de la Terre Sainte qu'il sembloit avoir si fort à cœur, ne songea plus qu'à se defendre contre l'Empereur. Pour cet effet, il retint les Croisez, qui étoient prêts à s'embarquer pour la Palestine, & il detourna même une partie des Legs pieux & des autres Aumônes destinées au Secours de la Terre-Sainte. Il fit plus. Il envoya un Legat en France, pour y publier la Sentence d'Excommunication contre Frédéric: il ecrivit au Roi St. Louis, & en Allemagne, des Lettres fort aigres contre ce Prince (63). Mais, ses demarches furent inutiles; car, les Prelats d'Allemagne lui conseillèrent de faire la Paix avec l'Empereur, dont les Chevaliers Teutoniques prirent le Parti, malgré les menaces du St. Siege.

An de J.C.
1240.

L'Empe-
reur se
justifie.

L'Empereur, se voyant appuyé de la sorte, avançoit toujours vers Rome, avec de bonnes troupes. Il fut reçu à Foligni au mois de Fevrier 1240. ensuite à Viterbe, d'où il ecrivit au Roi d'Angleterre une grande Lettre, pour justifier sa Conduite, & la Guere qu'il faisoit au Pape. Il se plaint de l'Excommunication prononcée contre lui l'année précédente; & il dit: „ Comme ce Procédé nous paroissoit injuste, nous envoiames des Ambassadeurs

(60) *Ap. Rainald. an 1239. n. 22. Mathieu Paris. Tom. XI. Concil. p. 340.*

(61) *Petr. de Vin. I. Epist. 31.*

(62) *Ric. S. Germ.*

(63) *G. Nanzius. Du Chesne, tom. 5. p. 535. tom. XI. Concil. p. 366. Ric. S. Germ. Bullar. Greg. Mat. Paris. Albertus Stadiensis.*

fadeurs aux Cardinaux, demandant la Convocation d'un Concile general. Mais, loin d'y avoir egard, le Pape fit honteusement emprisonner les Evêques que nous avions envoieez, violant le Droit des Gens. Ensuite, il a soulevé contre nous la Marche Trevisane & la Ville de Ravenne; & pour soutenir la Revolte des Milanois, il leur a envoieé le Legat Gregoire de Montelongo, & Frere Leon Ministre des Freres Mineurs; qui, non seulement se deguisoient en Soldats, portant des Epées & des Cuirasses, mais encore dans leurs Predications donnoient l'Absolution à tous ceux qui agiroient contre nous. Aujourd'hui même, ce Legat & ce Moine se donnent dans leurs Lettres le titre de Gouverneurs de Milan; ce qui montre que le Pape en veut usurper la Seigneurie temporelle, au préjudice de l'Empire (64). . . . Etant donc excités par tant de pertes & d'affronts, nous n'avons pû nous contenir plus long-tems; nous avons pris les Armes, pour défendre notre Cause & celle de l'Empire, contre un Ennemi déclaré, qui nous attaque, par les Armes temporelles, & est alteré de notre sang. Nous avons laissé des forces suffisantes dans la Ligurie, qui s'est renduë à nous. Nous avons passé en Toscane, & y avons retabli plusieurs Droits de l'Empire; & aiant envoieé notre cher fils Henri, pour ramener la Marche d'Ancone à notre obéissance, nous avons marché en personne avec nos Aigles victorieuses vers le Duché de Spolète & le voisinage de Rome. Tout s'est soumis jusques à Viterbe, excepté très-peu de Villes. Rome même nous appelle. En sorte que notre Ennemi au desespoir a prêché la Croisade contre nous; disant faussement que nous prétendons renverser l'Eglise Romaine & profaner les Reliques des Saints Apôtres. Mais, il n'a pû faire prendre la Croix qu'à des Valets, de vieilles femmes, & très-peu de Soldats mercenaires (65). „

L'Evêque de Palestrine, Legat du St. Siege, étant arrivé en France, publia par-tout le Roiaume la Sentence d'Excommunication prononcée par le Pape contre l'Empereur Frédéric. Il tint un Concile à Meaux, où il donna des ordres qui ne furent pas bien observez. Il fit assembler à Senlis les Evêques de la Province de Rheims; & il fit si bien qu'il obtint le vingtième de tous les Revenus Ecclesiastiques pour le secours du Pape. Enfin, il déclara au Roi St. Louis, que le St. Pere vouloit conférer la Dignité Imperiale au Prince Robert Comte d'Artois, Frere du Roi. Louis, par le Conseil des Seigneurs, fit cette Réponse: „ Comment le Pape a-t'il ôsé déposer un si grand Prince que l'Empereur Frédéric, qui n'a point son pareil entre les Chrétiens, sans qu'il soit convaincu des Crimes qu'on lui reproche, ni qu'il les ait confessés? S'il avoit mérité d'être déposé, il ne le devoit être que par un Concile general; & quant à ses Crimes, on ne doit pas en croire ses Ennemis, dont on fait que le Pape est le principal. Il est encore innocent à notre egard. Il nous a toujours été bon voi-

Le Pape offre l'Empire aux François, qui le refusent.

(64) *Monachus Paduanus, an. 1239.*
Tome III.

(65) *Ric. S. Germ. Mat. Paris.*
Bb

An de J. C.
1240.

voisin; & nous n'avons trouvé rien de mauvais en lui, ni quant à la fidelité dans les affaires temporelles, ni quant à la Foi Catholique. Nous savons qu'il a fidèlement fait le Service de Jesus-Christ dans la Terre Sainte, s'exposant aux perils de la Mer & de la Guerre; & que le Pape, au lieu de le proteger, s'est efforcé de le depouiller en son absence. Nous ne voulons pas nous exposer à de grands perils en faisant la Guerre à Frédéric Prince si puissant, qui sera soutenu contre nous par tant de Roiaumes, & par la Justice de sa Cause. Qu'importe aux Romains que nous prodiguions notre Sang, pourvû que nous contentions leur Passion? Si le Pape, par nous, ou par d'autres, foumet Frédéric, il en deviendra infiniment fier, & foulera aux pieds tous les Princes. Mais, afin qu'il ne semble pas, que nous aions reçu en vain les offres du Pape, quoiqu'il soit constant qu'elles sont plutôt l'effet de sa Haine pour l'Empereur, que de son Affection pour nous; nous enverrons à l'Empereur des Ambassadeurs, qui s'informeront exactement de ses sentimens touchant la Foi Catholique, & nous en feront le raport. S'ils le trouvent orthodoxe, pourquoi l'attaquerions-nous? S'il est dans l'Erreur, nous le poursuivrons à outrance, comme nous en userions à l'égard de tout autre, & du Pape même. St. Louis tint parole. Il envia d'abord à Frédéric des Ambassadeurs, qui lui dirent le contenu de la Lettre du Pape. L'Empereur en fut surpris. Il répondit, qu'il étoit Chrétien & Catholique, & que sa Creance étoit saine sur tous les Articles de Foi. A Dieu ne plaise, ajoute-t'il, que je m'ecarte de la Foi de mes Peres & de mes illustres Predecesseurs: mais, je lui demande justice de celui qui me diffame ainsi par tout le Monde. L'Empereur parloit ainsi, etendant les mains au Ciel, avec des Larmes & des Sanglots. Puis, se tournant vers les Ambassadeurs, il leur dit: Mes Amis, & mes chers Voisins, quoique dise mon Ennemi, je crois comme les autres Chrétiens; & si vous me faites la Guerre, ne vous étonnez pas si je me defends. J'espere en Dieu Protecteur des innocens. Il fait que le Pape ne s'eleve contre moi, que pour favoriser mes Sujets rebelles, principalement les Milanois Heretiques. Mais, je vous rends graces de ce qu'avant que d'accepter ses offres, vous avez voulu vous assurer de la verité par ma Réponse. Les Ambassadeurs, convaincus de la Mauvaise-Foi du Pape, dont la Passion étoit marquée au plus mauvais coin, repondirent: Dieu nous garde d'attaquer aucun Prince Chrétien sans cause legitime. Ce n'est point l'Ambition qui nous touche. Nous estimons le Roi notre Maître, qui vient à la Couronne par sa naissance, au-dessus de tout Prince electif. Il suffit au Comte Robert d'être Frere d'un si grand Roi (66). Le Pape sollicita aussi les Princes d'Allemagne d'élire un autre Empereur: mais, il n'y gagna rien; & quelques-uns d'eux lui repondirent, qu'il n'avoit pas droit de faire un Em-

(66) *Gesta S. Ludovici. Duchesne, tom. 5. Fland. Mathieu Paris.*
p. 335. tom. XI. *Concil. p. 371. Meyer. An.*

Empereur, mais seulement de couronner celui que les Princes avoient élu. Ainsi parle Albert Abbé de Stade en basse Saxe, qui escrivoit alors (67). An de J.C.
1240.

Le Pape s'avisa d'un autre expedient, qu'il avoit deja mis en usage avec assez de succès; ce fut de faire demander, par son Legat Otton, aux Ecclesiastiques d'Angleterre le cinquieme de leurs Revenus, pour soutenir la Guerre contre l'Empereur. Mais, les Evêques, les Abbez, & les moindres Clercs rejeterent hautement cette proposition (68). Et comme l'Empereur faisoit chaque jour de nouveaux progrès en Italie, quelques Cardinaux des plus considerables, & quelques Religieux, s'entremirent de procurer une Treve entre le Pape & lui, pour parvenir à la Paix. Le Pape vouloit y comprendre les Lombards, mais l'Empereur le refusoit: ainsi, on ne conclut rien pour lors. Quelque tems après le Pape envoya à l'Empereur l'Evêque de Bresse lui dire, que, pour procurer la Paix, il vouloit convoquer un Concile à Pâques prochain; & qu'afin que les Seigneurs & les Prelats y pussent venir en sureté, il falloit faire une Trêve au moins jusques à ce terme, où les Lombards même fussent compris. L'Empereur persista dans son refus. Le Pape ne laissa pas de faire expedier les Lettres pour la convocation du Concile. Nous avons celle qu'il adressa à l'Archevêque de Sens. Ilcrivit en même tems au Roi St. Louis d'envoier ses Ambassadeurs au Concile; & il adressa des Lettres semblables aux autres Princes & aux Prelats (69). Le Pape
convoque
un Con-
cile.

L'Empereur, aiant vû ces Lettres,crivit aux Rois de France & d'Angleterre, en datte du 13. Septembre. Il avouè qu'il a demandé un Concile Universel. Il rapporte tout ce qui s'étoit passé l'Eté précédent, touchant la Negociation de la Trêve: puis, il se plaint que dans la convocation du Concile, le Pape ne fait aucune mention de la Paix qui s'y devoit traiter, mais seulement des grandes Affaires de l'Eglise Romaine. „Voiez, ajoutez, t'il, comme il prend son tems. Après nous avoir refusé le Concile, il veut le convoquer, lorsque nous avons attaqué nos Sujets rebelles. Confidez les Personnes qu'il appelle nommément. Ce ne sont pas vos Ambassadeurs, qui lui ont fait si souvent de votre part des Propositions de Paix: c'est le Comte de Provence, le Duc de Venise, le Marquis d'Este, & d'autres manifestement revoltez contre nous, & qu'il a gagnez par argent, comme on le dit publiquement.„ Et ensuite, parlant du Pape, il dit: „Tant que cette Division durera entre nous & lui, nous ne permettrons point qu'il assemble un Concile, lui qui est Ennemi déclaré de l'Empire. Vû principalement que nous jugeons très-indécent pour nous, pour l'Empire, & pour tous les Princes, de soumettre au Tribunal de l'Eglise, ou au Jugement d'un Concile, une Cause où il s'agit de notre Puissance seculiere. Nous ne donnerons donc aucune sureté dans les

L'Empe-
reurs'op-
pose au
Concile.
Pourquoi?
(67) *Albertus Stadionsis, an. 1240.*(68) *Mathieu Paris, ad h. an.*(69) *Petr. de Vin. I. Epist. 36. Mat. Paris.*

An de J.C.
1240.

„ les Terres de notre Obéissance à ceux qui sont appellez à ce Concile, ni
 „ pour leurs Biens. Et nous vous prions de faire publier dans votre Roiau-
 „ me, qu'aucun Prelat ne s'achemine à ce Concile, dans la confiance d'a-
 „ voir sûreté de notre part. „ Outre ces raisons, l'Empereur en alleguoit
 „ d'autres, pour s'opposer à la tenuë d'un Concile. „ Le terme, disoit-il,
 „ est trop court, & je n'y ai jamais consenti. Le Cardinal Otton, Le-
 „ gat en Angleterre, & le Roi, m'ont fait excommunier dans le Roiaume,
 „ pour me couvrir d'Infamie, & l'ont epuisé d'argent pour contribuer à
 „ ma perte. C'est pourquoi, j'ai sujet de regarder tous les Prelats d'An-
 „ gleterre comme mes Ennemis, & de les recuser pour Judges: d'autant
 „ plus que ces Prelats & leur Roi même ont prêté serment de fidelité au
 „ Pape, & non à moi, ni à l'Empire. Le Pape attend l'argent qu'il
 „ prétend tirer de France, & principalement d'Angleterre; & il a pro-
 „ mis de le rendre à mes ennemis, ce qui les rend plus fiers. Enfin,
 „ ils auront le tems de respirer pendant la durée du Concile, qui sera
 „ peut-être longue, & de se fortifier par la protection du Pape (70). „

St. Louis
arrête l'ar-
gent levé
pour le
Pape, &
l'Empe-
reur sur-
prend les
Evêques
qui al-
loient au
Concile.

Il est vrai que le Pape souhaitoit plutôt d'amasser de l'argent, que de te-
 nir un Concile. Ses Legats seconderent ses vuës avec un grand zele; & ils
 leverent de grandes sommes par toute l'Europe, sur-tout en France. „ St.
 „ Louis fit arrêter cet argent, levé sous des prétextes de devotion, mais que
 „ l'on destinoit à faire la Guerre à un Empereur Chrétien. Cette Trahi-
 „ son de Gregoire IX, qui, sous prétexte d'envoyer des Legats pour con-
 „ voquer un Concile, faisoit faire de grandes levées de deniers, pour faire
 „ la Guerre à l'Empereur, l'obligea à faire cette action sur la quelle les
 „ Historiens de la Cour de Rome se récrient, comme sur le plus horrible
 „ de tous les attentats; c'est qu'il fit prendre les Cardinaux Legats du Pape
 „ avec tous les Evêques qu'ils emmenoiënt au Concile par Mer, & les fit
 „ conduire prisonniers à Naples (71). „

An de J.C.
1241.

Progrès de
l'Empe-
reur en
Italie.

Cependant, l'Empereur pouvoit toujours la Guerre en Italie. Dès l'an-
 née 1239. le Pape avoit envoie le Cardinal de Colonne en qualité de Legat
 dans la Marche d'Ancone, pour s'opposer au Roi Hents qui y étoit rentré
 avec une Armée au nom de l'Empereur son Pere. Mais, ce Cardinal, mal fa-
 tisfait du Pape, le quitta, prit le Parti de l'Empereur au mois de Janvier
 1241. Six mois après, il quitta Rome, & prit plusieurs places sur les Ro-
 mains en haine du Pape. L'Empereur prit Benevent, & Faience, d'où
 il vint à Fano, puis à Spolette, qui se rendit, & ensuite à Assise, faisant le
 degat autour des Villes qui ne vouloient pas le recevoir (72).

Invasion
des Tarta-
res en
Hongrie.

Sur ces entrefaites, Etienne Evêque de Vacia apporta en Italie la nou-
 velle de l'Invasion des Tartares en Hongrie, & de la defaite du Roi Be-
 la (73). Le Pape repondit à ce Monarque par de grands Complimens de
 Con-

(70) Petr. de Vin. I. Epist. 34. Mathieu Pa-
 ris. Rainaldus. Nangius. Rich. S. Germ.

(71) Jurieu Hist. du Calvin. & du Papis.
 III. part. p. 263.

(72) Ric. S. German.

(73) Abulfar. Hairo. c. 22. Nangius. Re-
 ger. Destruct. Hung. c. 2. & seq. Mar. Paris.
 Dubrav.

Condolance & des Promesses generales de secours. Il ajoute : „ Si Frédéric, qui se dit Empereur, vouloit s'humilier & se soumettre à l'Eglise, elle seroit prête à faire la Paix avec lui, & ce seroit un moien de vous secourir plus efficacement (74). „ Frédéric, de son côté, accusoit le Pape d'être la cause de ce qu'il ne pouvoit secourir la Hongrie, fomentant la Révolte des Lombards, & des autres Italiens ses Sujets. C'est ce qui paroit dans la Réponse qu'il fit au Roi Bela, où il dit qu'il est occupé à rétablir en Italie les Droits de l'Empire; qu'il ne lui faut plus qu'un peu de tems pour achever ce grand ouvrage; & que toute la peine & la depense, qu'il y a employées, deviendroient inutiles, s'il quittoit le País. Que l'expérience du passé lui fait craindre l'avenir; & que le Pape ne manqueroit pas d'attaquer le Roiaume de Sicile pendant son absence, comme il fit pendant son voiage de la Terre-Sainte. „ C'est pourquoi, ajoute-t'il, j'ai tout quitté pour marcher vers Rome, dont je suis déjà proche, & je travaille continuellement à la Paix, que j'espère obtenir incessamment, & marcher ensuite contre les Tartares. „ Il écrivit, dans le même sens, au Roi de France, & aux autres Princes Chrétiens, une Lettre où il dit en substance; „ Nous apprenons que les Tartares approchent des Frontieres de l'Empire, & tendent à sa ruine & à celle de l'Eglise Romaine. Mais, quelque résolution que nous aions faite de nous y opposer nous sommes contraints de pourvoir aux maux presens, plutôt qu'à ceux dont nous ne sommes que menacez; c'est-à-dire, de soumettre l'Italie, que le Pape revolte contre nous. C'est pourquoi, nous vous exhortons tous à vous opposer à l'Ennemi commun, pendant que nous poursuivons les Droits de l'Empire (75). „ Il fait les mêmes Plaintes contre le Pape, dans une grande Lettre au Roi d'Angleterre, dattée du 3. de Juillet. Après y avoir représenté les progrès des Tartares & la destruction de la Hongrie, il dit: „ Combien de fois avons-nous recherché le Pape, pour l'obliger à faire la Paix, & à ne plus soutenir nos Sujets rebelles? Mais, il n'a suivi que sa Passion, & a fait prêcher contre nous la Croisade, qu'il devoit employer contre les Tartares ou les Sarrasins. Or, les Tartares ont envoyé de tous côtés des Espions, par lesquels ils ont appris la Division qui est entre nous, & elle les a encouragés à nous attaquer. Que s'ils entroient sans obstacle en Allemagne, les autres Princes pourroient s'attendre à les voir bien-tôt chez eux. „ Cette Lettre fut aussi envoyée aux autres Princes; & dans celle qui étoit pour le Roi de France, l'Empereur ajoutoit: „ Nous admirons que les François si eclairez n'aient pas mieux pénétré que les autres les Artifices du Pape, dont l'Ambition insatiable se propose de se soumettre tous les Roiaumes Chrétiens, & attaque l'Empire après avoir foulé aux pieds la Couronne d'Angleterre (76). „

Cependant, l'Empereur ne s'en tenoit pas à ces Plaintes infructueuses. Il

An de J.C.
1241.Plaintes
reciproques de
l'Empereur & du
Pape.Mort de
Gregoire
IX.(74) *Ap. Rainald. an. 1241. n. 27.*(75) *Petr. de Vin. lib. 1. Epist. 29. 30. Rich.**S. Germ.*(76) *Ap. Mat. Paris.*

An de J. C.
1241.

se pressoit de marcher vers Rome, où il étoit appelé par le Cardinal Jean de Colomne, qui, pendant le même mois de Juillet, quitta le Pape, passa à Palestrine, prit quelques Places sur les Romains, & reçut des Troupes de l'Empereur. Au mois d'Août, Tivoli se rendit à l'Empereur, qui, s'approchant toujours, prit quelques Châteaux du Monastere de Farsse, & vint camper à la Grotte ferrée, d'où il ravageoit les dehors de Rome (77). Ce fut-là qu'il apprit la mort de Gregoire IX. arrivée le 20. d'Août 1241. Il étoit agé de près de cent ans. La-dessus, l'Empereur écrivit une Lettre à tous les Princes, où il ne dissimule pas sa Haine contre Gregoire, & il souhaite qu'on lui donne un Successeur mieux disposé pour la Paix (78). L'Empereur avoit raison de faire ce Souhait; car, j'ose affirmer, que cette Guerre, qui mit toute l'Italie en feu, par les horribles excès des Guelphes & des Gibelins, n'étoit venuë que de l'Ambition du Pape, qui la fomenta toute sa vie par mille Fourberies. C'est pourtant de cet endroit, qui lui fait si peu d'honneur, qu'on a pris sujet de faire son Eloge. On applaudit à son grand zele pour la Liberté de l'Eglise (79). Un autre Ecrivain dit que Gregoire IX. meritoit de *jouir plus long-tems & de la vie & du Pontificat. En combattant avec vigueur pour la Liberté Ecclesiastique, ajoute-t'il, il donna à ses Successeurs un exemple de fermeté, & de constance, qu'ils doivent suivre. Non seulement il fut l'honneur de Rome, mais de toute l'Eglise; & il augmenta la Majesté du Saint Siege* (80). L'an 1587. Gerard Vossius publia en Grec & en Latin, avec des Notes, quelques Decretales de Gregoire IX. il y joignit les Bulles de Canonisation de St. Dominique, de St. Antoine de Padouë, & de Ste. Elizabeth, Reine de Hongrie. Gregoire donna une Constitution en faveur des Benedictins. Elle fut imprimée à Paris en 1619. Enfin, tous ses Ouvrages ont paru à Anvers, avec les Notes de Jacques Pammelius (81).

FREDERIC II.
Empereur d'Occident.

CELESTIN IV.

LOUIS IX.
Roi de France.

C L X X X V . P A P E .

Division
dans le fa-
cré Colle-
ge.

L'Empereur Frédéric avoit pris sur Mer deux Cardinaux (1), qu'il retenoit en Prison. Desorte qu'il n'en restoit que dix à Rome, pour proceder à l'Electon d'un nouveau Pape. Ces dix envierent prier l'Empereur de laisser venir leurs Confreres à Rome, à telle condition qu'il lui plairoit. Il l'accorda, mais à la charge qu'ils reviendroient en Prison, à moins qu'Otton ne fut élu Pape: & en general, il permit à tous les Car-

(77) Ric. S. Germ.

(78) Mathieu Paris. Petr. de Vin. lib. I.
Epist. 11.

(79) Pagi, Brev. Pontif. Rom. tom. 3. p.
286.

(80) Bzovius, Annal. Eccl. an. 1241. §. 13.

(81) Pagi, ubi supr.

(1) Jaques Evêque de Palestrine, & Otton Diacre du titre de St. Nicolas.

An de J.C.
1241.

dinaux qui étoient hors de Rome de s'y rendre en cette occasion. Les dix qui s'y trouvoient n'attendirent pas l'arrivée des autres. Ils s'assemblerent pour l'Élection; mais, comme ils ne convenoient de rien, le Sénateur, & les Romains, les enfermerent, pour les obliger à élire au plutôt un Pape (2): mais, ils se partagerent, six d'un côté, & quatre de l'autre. Cinq des premiers élurent le sixième, savoir Geofroi, Milanois, Evêque de Sabine. Trois des autres élurent le quatrième, savoir Romain auparavant Cardinal de St. Ange, & alors Evêque de Porto. L'Empereur approuva l'Élection de Geofroi. Il rejetta celle de Romain, à cause de la mauvaise réputation qu'il avoit eue en France, par son Différend avec l'Université de Paris, & les mauvais bruits, qui avoient couru sur ses liaisons avec la Reine Blanche; & d'ailleurs, parce qu'on l'accusoit d'avoir fomenté la Division entre le défunt Pape & l'Empereur (3). Ces deux Elections étoient nulles, parce qu'aucun des deux n'avoit les deux tiers des voix, comme il étoit nécessaire par la Constitution d'Alexandre III.

Cette double Élection causa de grandes Disputes entre les Cardinaux. Elles ne furent terminées que par la Cession volontaire des deux Elûs. Alors, on se réunit. On proceda à une nouvelle Élection, & on convint du Cardinal Geoffroi de Chatillon, Milanois. Il étoit fils de Jean de Chatillon, & sa mere, sœur du Pape Urbain III. se nommoit Cassandre Cribelli. Il avoit été Chanoine, puis Chancelier de l'Eglise de Milan. Il prit l'habit Monastique dans l'Ordre de Cîteaux: & aiant été fait Prêtre Cardinal du titre de St. Marc, Gregoire IX. lui donna l'Evêché de Sabine, d'où il parvint au Pontificat sous le nom de C E L E S T I N I V (4).

Élection de Celestin IV.

D'abord, le nouveau Pape chercha les moyens de rendre la Paix à l'Eglise, & à l'Empire. Il écrivit à l'Empereur des Lettres pleines de tendresse, pour adoucir son esprit. Il n'y a aucun doute qu'il n'eut réussi dans ce beau dessein, si la mort ne l'eut prévenu, dix huit jours après son exaltation; & avant même qu'il eut été consacré. Il étoit de bonnes mœurs & savant; mais vieux & infirme. On soupçonna qu'il avoit été empoisonné (5). Il étoit charitable & pacifique (6).

Il meurt sur le point de rendre la Paix à l'Eglise.

F R E D E R I C I I. I N N O C E N T I V. L O U I S I X.
H E N R I D E H E S S E. R o i d e F r a n c e.
G U I L L A U M E D E H O L L A N D E.
Empereurs.

C L X X X V I. P A P E.

F R é d é r i c I I. retenoit toujours Prisonniers les deux Cardinaux qu'il avoit pris sur Mer. Quelques-uns de ceux qui étoient à Rome s'enfuirent à

Vacance du St. Ana-Siege.

(2) Richardus à St. Germano.

(3) Albertus Stadensis, Chr. an. 1241. Ughel. tom. 1. p. 154.

(4) Platine, in Coelest. 4. Pagi, ibid. §. 2.

(5) Mathieu Paris. Ric. S. Germani. Nauclerus, ex Flavio Blondo Martinus Polonus.

(6) Nauclerus. Autor Compilationis Chronologica, ap. Pagi, ubi supr. §. 4.

An de J.C.
1242.

Anagni, après la mort de Celestin IV. La Division, qui regnoit toujours dans le sacré College, donnoit lieu à des insultes & à des railleries sanglantes. Il restoit six ou sept Cardinaux à Rome; quelques-uns étoient morts, d'autres demeuroient cachez dans leurs Pais avec leurs Amis & leurs Parens; & leurs esprits n'étoient pas moins divisez que les corps: la Cour de Rome étoit desolée, & tombée dans un grand mepris. Cependant, Frédéric recherchoit la Paix; mais, il ne pût la conclure (1). Ennuié de la Vacance du St. Siege qui duroit deja depuis plusieurs mois, il écrivit aux Cardinaux, pour leur reprocher leur Division & leur retardement de l'Electio d'un Pape. „ Vous n'avez point d'attention, dit-il, aux choses spirituelles, mais „ seulement à celles de ce monde que vous avez devant les yeux. Chacun „ de vous desire ardemment le Pontificat, & ne fuit que sa Passion, sans „ avoir égard au merite. Vous poussez la jalousie jusques à souhaiter la „ mort l'un de l'autre, loin de vouloir le voir Pape. Faites donc cesser entre vous les Factions. Accordez-vous pour donner un Chef à l'Eglise, „ & un meilleur exemple à vos Inferieurs. „ La Vacance du Siege continuant, l'Empereur écrivit aux Cardinaux une seconde Lettre plus vehemente, où il entre beaucoup de Reproches & d'Injures. „ Tout le monde „ assure, dit-il, que ce n'est point Jesus-Christ auteur de la Paix, qui est „ au milieu de vous; mais Satan Pere du Mensonge & de la Division: que „ chacun, aspirant à la Chaire Pontificale, ne peut consentir qu'un autre „ y monte. Ainsi, elle demeure vuide & meprisée; & on ne vous apporte „ plus de presens, quoique vous soiez toujours prêts à les recevoir. „ On trouve aussi une Lettre du Roi de France aux Cardinaux, où il leur fait des Reproches semblables; & les exhorte à ne point craindre la violence de l'Empereur (2). C'étoit un prétexte que les Cardinaux prenoient pour s'exculser. Ils se plaignoient encore de ce que l'Empereur ne relâchoit pas leurs Confreres; & sur ce fondement, ils rejettoient toute la faute de leurs Delais & de leur mesintelligence sur l'Empereur. C'est ce qui obligea ce Prince à remettre enfin en liberté les deux Cardinaux qu'il retenoit depuis long-tems, & qui avoient protesté contre l'Electio qu'on pourroit faire en leur absence: en quoi ils étoient appuyés par leurs Confreres, s'il en faut croire Flavius Blondus (3). Mais Frédéric, voiant que l'Electio du Pape n'avançoit pas d'avantage, il resolut de la presser par la terreur de ses Armes.

An de J.C.
1243.

L'Empereur & les François demendent un Pape.

Il se mit en Campagne au mois d'Avril 1243. & quittant la Pouille, il entra dans la Terre de Labour. Au mois de Mars, il marcha à Rome, fit le dégât tout à l'entour, & assiegea même une grande partie de la Ville. Les Romains s'en plaignirent. Ils representèrent à l'Empereur, qu'ils étoient innocens de la longue Vacance du St. Siege, & qu'il ne devoit s'en prendre qu'aux Cardinaux; qui, non seulement étoient divisez d'interêts & de senti-

mens

(1) *Albert. Stadenfis, an. 1242. Mathieu Paris. Rich. St. Germani. Petr. Vin. lib. 4. Epist. 1.*

(2) *Petr. de Vin. lib. 1. Epist. 14. 27. 35.*

(3) *Mathieu Paris. Flavius Blondus.*

mens, mais encore dispersez en divers lieux, & cachez en plusieurs Villes. L'Empereur, aiant egard à cette Remontrance, retira ses Troupes. Il mit les Cardinaux au Ban de l'Empire, & il permit à son Armée de ravager leurs Terres & celles de l'Eglise; ce qui fut executé par les Gibelins, qui n'epargnoient, ni âge, ni sexe, ni condition; pillant les Eglises, & mettant tout à feu & à sang. La Ville d'Albane fut traitée à la dernière rigueur. Les Cardinaux, voiant les autres Terres de l'Eglise menacées d'une pareille desolation, prièrent l'Empereur de faire cesser ces ravages, promettant d'elire un Pape au plutôt; & l'Empereur, qui ne demandoit qu'un bon Pape & la Paix, retira ses Troupes, & retourna dans son Roiaume de Sicile (4). D'autre côté, les François pressoient aussi l'Electioin du Pape. Ils envoierent à cette fin une Ambassade à la Cour de Rome; & ils exhorterent les Cardinaux à faire incessamment une Election: *Autrement, ajouterent-ils, nous chercherons les moyens de suppléer à votre negligence, & de nous donner un Pape deça les Monts, à qui nous soions tenus d'obéir* (5).

An de J.C.
1243.

Les Cardinaux, ainsi pressés, s'accorderent enfin à elire un Pape le jour de la St. Jean 24. de Juin 1243. Ce fut Sinibale de Fiesque, Genoïs, de la Maison des Comtes de Lavagne; Cardinal Prêtre du titre de St. Laurent *in Lucina* (6). Il étoit Chanoine de l'Eglise Cathedrale de Parme, lorsque Gregoire IX., aiant entendu parler de son savoir, le fit Auditeur & Vice-Chancelier de la Cour de Rome. Il le fit en suite Prêtre Cardinal du titre de St. Laurent, & il lui donna le Gouvernement du Picentin (7). Sinibale fut élu à Anagni d'un commun consentement, nommé I N N O C E N T I V. & sacré au même lieu, le Lundi 29. du même mois Fête de St. Pierre & de St. Paul. Le St. Siege avoit vaqué un an & près de huit mois, & Innocent le tint onze ans & demi. D'abord il donna part aux Evêques de son Election, se recommandant à leurs prieres, comme il paroît par la Lettre adressée à l'Archevêque de Rheims & à ses Suffragans, & datée du second de Juillet. Elle finit par cette Clause remarquable: „ Au „ reste, parce que les Porteurs de ces fortes de Lettres font quelque fois „ des exactions, nous vous defendons de rien donner à celui-ci, que la „ nourriture & les secours nécessaires en cas de maladie, parce qu'il a fait „ serment de ne rien prendre, & qu'on a pourvû d'ailleurs aux frais de son „ voiage (8). „

Innocent
IV. élu
Pape.

Le Pape Innocent avoit été Ami de l'Empereur, dans la Dignité de Cardinal. Desorte que l'on se flattoit qu'il rendroit la Paix à l'Eglise. Mais Frédéric, plus penetrant que ses Ministres, s'affligea de cette Election; & il en dit pour raison, que ce changement de Fortune lui faisoit perdre l'amitié d'un Cardinal & lui attiroit la haine d'un Pape (9). Cependant, il fit faire

Negociations pour
la Paix.

(4) *Rich. S. Germ.*
(5) *Mathieu Paris.*
(6) *Martinus Polonus, Chr. Richardus de St. Germano, Chr. Nicolans de Curbio, Vita Innoc. ap. Baluz. tom. 7. Miscel. c. 6.*
(7) Le Picentin, en Latin *Picenum*, com-
Tom. III.

prenoit la plupart de la Marche d'Ancone, dans l'Etat Ecclesiastique, & une partie de l'Abbruze Ulterieure.
(8) *Rainald. an. 1243. n. 5. 6. 7.*
(9) *Ricordano Melepp. c. 132. Richard. St. Germani, Chr.*

An de J.C.
1243.

re par tout son Roiaume des prieres en actions de graces; &, au mois de Juillet, il envoya au Pape une Ambassade solemnelle, composée de cinq Personnes considerables, qui portoient une Lettre, où l'Empereur reconnoit que le Pape est issu de la Noblesse de l'Empire, & son ancien Ami; & lui fait offre de toute sa Puissance, pour maintenir l'Honneur & la Liberté de l'Eglise (10). Le Pape reçut cette Ambassade très-favorablement; &, pour negocier la Paix avec l'Empereur, il lui envoya trois Nonces, Pierre de Colmieu Archevêque de Rouen, Guillaume ancien Evêque de Modene, & un autre Guillaume Abbé de St. Fagon en Gallice (11). L'instruction qu'il leur donna portoit en substance qu'ils demanderoient la Liberté de tous les Prelats, & des autres Ecclesiastiques, qui avoient été pris sur les Galeres de Genes, & que l'Empereur tenoit encore en Prison; & qu'ils recevroient ses offres sur la satisfaction qu'il voudroit faire pour les Causes de son Excommunication. Les Nonces devoient aussi offrir satisfaction de la part de l'Eglise, si elle avoit fait quelque tort à l'Empereur; &, pour juger lequel des deux avoit sujet de se plaindre, le Pape étoit prêt d'appeller les Rois, les Prelats, & les Princes tant Seculiers qu'Ecclesiastiques en quelque lieu sûr, & s'en rapporter à leur Jugement. Il demandoit aussi que tous ses Amis & ses Adherens fussent compris dans la Paix. Mais, cette Negociation fut sans effet, parce que l'Empereur de son côté proposoit des plaintes & des demandes aux quelles le Pape ne crût pas devoir déferer. Cependant, plusieurs Villes d'Italie, entr'autres Viterbe, revinrent à l'obéissance du Pape, & la reputation de l'Empereur dechût notablement. Le Pape quitta Anagni à la fin du mois d'Octobre, & vint à Rome, où il fut reçu avec grand honneur par le Senat & par le Peuple; & Raimond Comte de Toulouse, qui étoit alors en Italie, vint l'y trouver pour traiter de la Paix entre lui & l'Empereur (12). Il sollicitoit en même tems son Absolution, qu'il obtint: après quoi, il se presenta au Pape, avec de grans temoignages d'humilité & de devotion. Le Pape le reçut d'un visage serein, & de l'avis des Cardinaux lui rendit les bonnes grâces du St. Siege; considerant que par le rang qu'il tenoit entre les Princes, par sa Puissance & son habileté, il pouvoit être considerablement utile à l'Eglise. Le Pape eut encore grand egard à la recommandation du Roi St. Louis, qui intercedoit puissamment pour le Comte (13).

An de J.C.
1244.

Traité entre l'Empereur & le Pape.

Le Comte Raimond, étant ainsi rentré en grace avec le Pape, fut nommé par l'Empereur pour traiter de sa Paix avec le St. Siege, & il lui joignit les deux Juges de la Cour Imperiale, Pierre des Vignes son Secrétaire, & Thadée de Suesse. Le Pape nomma de sa part l'Evêque d'Ostie & trois autres Cardinaux, Etienne, Gilles, & Orton. Ces Deputez convinrent en peu de tems des Conditions suivantes: Que Frédéric rendroit tou-

(10) *Petrus de Vineis, lib. 1. epist. 33. V. Rainaldus, an. 1243. §. 11.*

(11) *Sent. in Erid. tom. XI. Concil. p. 640.*

(12) *Rainald, an. 1243. §. 14. 17. Richardus S Germano. Mathieu Paris.*

(13) *Eleury, Hist. Eccl. Liv. LXXXII. §. 8.*

toutes les Terres qui avoient appartenu au Pape avant la rupture, ou qu'il avoit prises sur les Alliez du St. Siege. Il devoit écrire par-tout, que ce n'étoit point par mepris qu'il n'avoit pas obéi à la Sentence prononcée par Gregoire IX., mais parce qu'elle ne lui avoit pas été dénoncée; en quoi pourtant il reconnoissoit avoir manqué. „ Car je confesse, ajoutoit-il, que „ le Pape, quand même il seroit pecheur, a la plenitude de Puissance, „ quant au spirituel, sur tous les Chrétiens Clercs & Laiques, même sur „ les Rois. „ L'Empereur promettoit d'expier cette faute par des Aumônes, des Jeûnes, & d'autres bonnes Oeuvres, & d'exécuter la Sentence jusques au jour de son Absolution. Quant aux Prelats qui avoient été pris, il promettoit de leur restituer tout ce qu'on leur avoit ôté, & de réparer tous les torts faits aux autres; de fonder des Eglises & des Hopitaux, & d'obéir en tout au Pape, sans préjudice de la possession de l'Empire & de ses Roiaumes. Il promettoit aussi de révoquer tous les Decrets donnez contre ceux qui avoient tenu le Parti du Pape, de délivrer tous les Prisonniers, & de permettre à tous de rentrer dans leur Patrie & dans leurs Biens. Enfin, que pour les torts qu'il pretendoit avoir soufferts avant la rupture, il s'en rapporteroit au Jugement du Pape & des Cardinaux (14). Ces Articles furent jurez publiquement à Rome, à la grande satisfaction du Pape. Mais, Frédéric se repentit bientôt de la démarche qu'il venoit de faire. Il craignoit, avec raison, que le Pape n'abusât de sa facilité. De sorte qu'il refusa nettement d'exécuter ce que ses Agens avoient solennellement juré. Le Pape en donna avis au Lantgrave de Thuringe, l'exhortant à demeurer fidele au St. Siege. Cependant, l'Empereur tâchoit de surprendre le Pape, s'il en faut croire Mathieu Paris. Il lui tendoit secrettement des pieges, qui furent decouverts dans la suite; & le Pape, en étant averti, se tenoit sur ses gardes, & se devoit même des siens (15). Pour se mieux fortifier, il crea dix Cardinaux, la veille de la Sainte Trinité, 28. de Mai, & non pas le 29. comme Mathieu Paris, & après lui Mr. Fleury, l'ont écrit. Car, je m'en rapporte à Nicolas de Curbio (16).

Cependant, le Pape, ne voulant pas rompre ouvertement avec l'Empereur, dont il redoutoit la Puissance, proposâ une Entrevuë, & dans ce dessein il se rendit à Città di Castello, & ensuite à Sutri. Mais, l'Empereur lui manda qu'il n'exécuteroit rien de ce dont on étoit convenu, s'il ne recevoit auparavant les Lettres de son Absolution. Le Pape répondit, que cette proposition n'étoit pas raisonnable: & aiant eu avis que l'Empereur vouloit le faire arrêter, ou feignant de craindre cette violence, il rompit tout à coup la Negociation. Il resolut même de se retirer secrettement. Mais, il ne communiqua son dessein à personne, de peur que Frédéric n'y mit des obstacles. Le jour même (17), il apprit que trois cens Chevaliers Toscans devoient venir la nuit suivante pour le prendre. Il parut sur son visage

Le Pape
s'enfuit à
Genes.

(14) *Math. Paris.*

(15) *Idem.*

(16) *Nicolaus de Curbio, Vita Innoc. 6. 12.*

ap. Baluz. Miscel.

(17) Le 28. de Juin 1244.

An de J.C.
1244.

sage qu'il étoit fort allarmé de cette nouvelle. A l'heure du premier somme, il quitta les marques de sa Dignité, & armé légèrement il monta sur un excellent Coureur, prit sur lui de l'argent, & partit sans que personne le sçut si-non ses Valets de Chambre. Il poussa si vivement son cheval, qu'avant l'heure de Prime, il avoit fait onze lieuës, sans que Personne le pût suivre. Au milieu de la nuit, on s'aperçut de la retraite du Pape; & tous en furent extrêmement surpris. Pierre de Capouë le suivit avec un seul homme; & après avoir essuié quelques perils, il le trouva à Civitta-Vecchia. Là étoient venuës de Genes au devant du Pape vingt-trois Galeres montées chacune de soixante hommes bien armez & de cent quatre rameurs, outre l'Equipage; ce qui faisoit juger que le Pape avoit formé de loin ce dessein. Ces Galeres étoient commandées par l'Amiral de Genes, & les premiers de la Ville, qui tous se vantoient d'être Parens ou Alliez du Pape. Innocent IV. s'embarqua le soir avec sept Cardinaux & peu de suite: mais, il essuia une violente tempête. Enfin, il arriva le 5. de Juillet à Genes. Il y fut reçu au son des cloches & des instrumens de Musique, & avec de grandes acclamations (18). L'Empereur Frederic fut très mortifié de la fuite du Pape; & pour le mettre à l'étroit, il fit occuper par ses Troupes les avenues de Genes, principalement du côté de la France. Le Pape, ne voulant pas être à charge à sa Patrie, envoya un Nonce en Angleterre, pour y lever de l'argent (19).

Le Pape sollicite diverses Puissances, pour en obtenir azile & protection.

Le Pape, ne se croiant pas en sureté à Genes, fit demander au Roi de France la permission de venir à Reims, dont le Siege étoit vacant. Mais les Barons du Roiaume, jaloux de nos Libertez, repondirent qu'ils ne souffriroient point que le Pape vint s'établir en France. Ils savoient que la Cour de Rome étoit à charge à ses hôtes. Ainsi, la Proposition fut rejetée. Le Pape envoya aussi faire au Roi d'Arragon la même demande d'être reçu dans ses Etats, & il fut refusé de même. Il s'adressa indirectement au Roi d'Angleterre dans la même vûë. Il lui fit écrire par quelques Cardinaux, comme de leur propre mouvement, qu'il devoit prier le Pape de passer dans son Roiaume. Le Roi reçut agréablement cette Proposition. Il auroit facilement donné dans le Piège, si des Personnes sages ne l'en avoient détourné, en lui disant: *C'est deja trop que nous soions infectez des Usures & des Simonies des Romains, sans que le Pape vienne ici lui-même piller les Biens de l'Eglise & du Roiaume* (20).

Le Pape arrive à Lion, où il indit un Concile.

Le Pape Innocent, refusé par-tout, forma le dessein de venir à Lion, ville neutre alors, appartenant à son Archevêque: il partit de Genes & passa sur les Terres du Comte de Savoie: & lorsqu'il fut arrivé à Lion, il fit expédier des Lettres circulaires pour la Convocation d'un Concile general. Le but de ce Concile devoit être: 1. de rétablir dans sa splendeur l'Eglise agitée par une horrible tempête. 2. de pourvoir au peril de la Terre Sain-

(18) *Math. Paris.*

(19) *idem.*

(20) *Idezz.*

Sainte. 3. De relever l'Empire de Romanie. 4. De reprimer les Tartares & les autres Infideles. 5. Enfin de terminer, l'Affaire entre l'Eglise & l'Empereur. C'est ce qui est exprimé dans les Lettres de Convocation (21).

An de J.C.
1245.

A l'entrée du Carême, qui commença le premier jour de Mars cette année 1245. le Pape fit renouveler par toute la France l'Excommunication contre l'Empereur, à cause de quelques nouvelles invasions qu'il avoit faites sur ses Parens, & sur des Ecclésiastiques. Un Curé de Paris, aiant reçu l'ordre de publier cette Excommunication, dit plaisamment, en Public, dans sa Paroisse, un jour solemnel: *J'ai ordre de dénoncer excommunié l'Empereur Frédéric. Je n'en fais pas la Cause. Mais, je fais qu'il y a un grand Différend entre le Pape & lui. Je ne sai qui a tort, ni qui a raison: mais, autant que j'en ai le pouvoir, j'excommunie celui des deux qui fait le tort, & j'absous celui qui le souffre.* Cette Raillerie vint jusqu'aux oreilles de l'Empereur, qui envoya des presens au Curé; mais, le Pape châtia son indiscretion (22). Le Pape se plaignit à ses Confidens, que l'Eglise Romaine étoit accablée de dettes; & il faisoit entendre, qu'il avoit un extrême besoin d'argent. Le bruit s'en rependit dans le Public. D'abord, plusieurs riches Prelats vinrent le trouver; lui temoignerent qu'ils compatissoient à ses peines & à ses perils, & le feliciterent d'avoir évité les pieges de l'Empereur, & de s'être approché de ses Enfans, qui lui étoient devouez. En même tems, ils lui offrirent des presens inestimables, des chevaux, de la vaisselle, des habits, des meubles précieux, de l'or, & de l'argent: ce qu'il accepta (23).

Conduite
du Pape.

Je produirai ici un Exemple remarquable de la vigueur avec laquelle nos anciens Ecclesiastiques maintenoient nos Libertez, contre les injustes Entreprises de la Cour de Rome. Quelques Prebendes étant venues à vaquer dans l'Eglise de Lion, le Pape les voulut donner à des Etrangers ses Parens, sans la participation du Chapitre. Mais, les Chanoines lui résisterent en face, & protesterent avec serment, que si ces Etrangers se montroient à Lion, ils seroient jettés dans le Rhône, sans que l'Archevêque, ni eux, pussent l'empêcher. Vers le même tems, un Huissier du Pape aiant repoussé rudement un Citoyen de Lion, qui demandoit honnêtement à entrer, le Citoyen lui coupa la main; & Philippe de Savoie eut bien de la peine à en faire faire quelque satisfaction, pour sauver l'Honneur du Pape (24). Exemples à imiter.

Les Chanoines de Lion résistèrent au Pape.

Pour ne pas m'engager dans une trop longue Discussion, je remarquerai seulement, que le Concile de Lion fut très-nombreux. L'Empereur Frédéric y envoya des Ambassadeurs pour soutenir ses Droits. On tint d'abord une Congregation preliminaire, où Thadée de Suesse au nom de l'Empereur son Maître offrit au Pape, pour retablir la Paix, & regagner son Amitié,

Concile de
Lion.

(21) Tom. XI. Concil. p. 636. ap. Rainald. an. 1245. §. 1.

(22) Math. Paris. p. 575.

(23) Idem.

(24) Idem.

An de J. C.

1245.

de ramener à l'Obéissance de l'Eglise Romaine l'Empire de Romanie, de s'opposer aux Tartares, aux Coreimiens, aux Sarrazins, & aux autres Ennemis de l'Eglise: d'aller en personne à ses depens à la Terre-Sainte, la delivrer du peril où elle étoit, & la rétablir selon son pouvoir: enfin, de rendre à l'Eglise Romaine ce qu'il lui avoit ôté, & reparer les injures qu'il lui avoit faites. Le Pape s'écria: *O les grandes promesses! Mais, elles n'ont jamais été accomplies, & ne le seront jamais. On voit bien qu'elles se font pour éviter le coup qui menace, & se moquer ensuite du Concile: votre Maître a juré la Paix depuis peu: qu'il l'observe, selon la forme de son serment, & j'acquiesce. Mais, si j'acceptois ses offres, & qu'il voulut s'en dedire, comme je ne m'attens pas à autre chose, qui seroit sa caution, & qui le contraindroit à tenir sa parole? Le Roi de France & le Roi d'Angleterre, repondit Thadée. Et le Pape reprit avec un Orgueil insupportable: *Nous n'en voulons point. Car, s'il manquoit à ses promesses, comme nous n'en doutons pas par les exemples du passé, nous serions obligez de nous en prendre à ces Princes, & de les châtier comme lui: ainsi, l'Eglise auroit pour ennemis les trois plus puissans Princes seculiers* (25). „ Quel Chrétien pourroit lire de si terribles endroits dans l'Histoire des Papes, sans fremir d'horreur, & sans y reconnoître le veritable Caractere de l'Ante-Christ? Vous diriez que tous les Souverains du Monde sont des Valets de Rome, à qui le Pape est en droit de donner les Etrivieres tout aussitôt qu'ils manquent à leur devoir (26). „ Voilà ce qui se passa de plus remarquable dans la Congregation préliminaire. Dans la premiere Session le Pape forma de grandes plaintes contre Frideric; & il finit son Sermon par des reproches personnels contre ce Prince. Thadée de Suesse repondit à tout avec fermeté, & demanda au Concile un petit delai, pour écrire à l'Empereur, & le persuader de venir en Personne au Concile. A quoi le Pape repondit: *A Dieu ne plaise. Je crains les pieges que j'ai eu tant de peine à éviter. S'il venoit, je me retirerois aussitôt: je ne me sens encore préparé, ni au Martyre, ni à la Prison.* Dans la troisieme Session, les Anglois se plainquirent amerement des Exactions de la Cour de Rome: mais, quelque instance qu'ils fissent, le Pape ne leur repondit autre chose, si-non qu'une Affaire de cette importance demandoit une mure deliberation. Ensuite, il prononca la Sentence d'Excommunication & de Deposition contre l'Empereur Frédéric, n'ayant aucun égard à l'Appel que Thadée de Suesse interjeta au Pape futur & à un Concile general. Innocent IV. declara l'Empire vacant, & il donna aux Electeurs d'y pourvoir.*

Suites de
la Désposi-
tion de
l'Empe-
reur.

L'Empereur étoit à Turin, quand il apprit ce qui s'étoit passé à Lion. Il fut transporté de colere; mais, il ne perdit pas courage. Il vint à Cremonne, où il regla les Affaires de l'Empire; puis il passa en diligence dans la Pouille, où il craignoit quelque soulèvement; & il envoya promptement son fils Conrad en Allemagne (27). Il écrivit aux Princes, pour se les rendre
fa-

(25) *Idem. an. 1245.*

pag. 113.

(26) *Daniel Desmarets, Tableau des Papes,*(27) *Monac. Paduanus, an. 1245.*

favorables. Nous avons la Lettre qu'il adressa au Roi St. Louis, pour montrer les Nullitez de la Sentence du Pape (28). Mais, d'autre côté, le Pape soutenoit son Jugement, & s'il ne le faisoit pas par des railons, il n'y épargnoit, ni les paroles, ni l'ancre, ni le papier. Frédéric envoya une Ambassade solemnelle à St. Louis, pour le mettre dans ses interêts; & ce Monarque, qui n'approuvoit point la Déposition de l'Empereur, entreprit de faire sa Paix avec le Pape.

An de J.C.
1245.

C'est dans cette vuë, que le Roi pria le Pape de venir à Cluni, ne voulant pas qu'il entrât plus avant en France. Il s'y rendit lui-même, & ils y eurent des Conférences fort secretes; mais, personne ne doutoit qu'ils ne traitassent de la Paix entre le Pape & l'Empereur. Car le Roi, aiant resolu d'aller à la Croisade, ses troupes, sans cette Paix, ne pouvoient passer en sûreté, ni par Mer, ni par les Terres de l'Empereur; &, quand le passage eut été libre, il n'étoit pas à propos d'aller faire la Guerre dans la Terre-Sainte, laissant dans la Chrétienté une division si dangereuse. On crut aussi, qu'ils avoient traité de la Paix entre la France & l'Angleterre, ou du moins de la Trêve, afin que St. Louis fit son voyage plus sûrement. Avant que le Pape retournât à Lion, l'Abbé de Cluni obtint de lui la permission de lever une Décime sur tout l'Ordre pendant une année; pour se dédommager, tant des grands presens qu'il lui avoit faits à son arrivée à Lion, que de l'hospitalité qu'il lui avoit donnée pendant près d'un mois, le defraiant magnifiquement lui & toute sa suite. Mais, il devoit revenir au Pape trois mille mares d'argent de cette cette Décime (29). Preuve évidente d'un Desintéressement tout à fait Apostolique!

Entrevuë
du Roi &
du Pape.

Innocent IV. pressoit toujours les Princes d'Allemagne d'élire un autre Empereur. Il écrivit pour cet effet plusieurs Lettres, où il soutenoit que c'étoit le moien de retablir la Paix dans l'Eglise & dans l'Etat. Il envoya Legat en Allemagne Philippe Fontaine élu Evêque de Ferrare; & il se donna tant de mouvemens, qu'il fit élire Roi des Romains Henri Lantgrave de Turinge & de Hesse. L'Archevêque de Mayence, qui eut beaucoup de part à cette Affaire, prêcha d'abord la Croisade contre Frédéric; & le Pape ordonna de publier de nouveau l'Excommunication de ce Prince, & de mettre en Interdit les Terres de ceux qui lui obéiroient. Il envoya deux Cardinaux en Sicile, pour y porter les Esprits à la Révolte; &, selon toutes les apparences, ce fut lui qui menagea une Conspiration formée contre l'Empereur. Les meilleurs Amis de ce Prince en étoient complices; mais, leur crime aiant été decouvert, ils furent poursuivis avec chaleur, & punis comme ils meritoient (30). Alors, on vit ,, toute l'Allemagne & toute l'Italie en feu, couvertes d'armées; ,, & l'on ne vit de toutes parts que des Ligues, des Factions, des Revoltes, des

An de J.C.
1246.

Henri
Lantgrave
élu Roi
des Ro-
mains.
Conspira-
tions con-
tre l'Em-
pereur.
Guerre
Civile.

(28) *Petrus de Vineis, lib. 1. epist. 2. 3. Math. Paris. Rainaldus, an. 1246. §. 21. &c.*

(29) *Chr. Senon. c. 9. tom. 3. Spicil. p. 367. Math. Paris. Biblioth. Cluniacensis, p. 1666.*

(30) *Monachus Paduanus. Rainaldus, an. 1248 §. 2. 3. 5. 6. 7. 11. 14. Albertus Statten- sis, an. 1246. Siffridus, cod. Mathieu Paris. Petrus de Vineis.*

Année J. C.
1246.

„ des Sieges, des Batailles: Conrad en Allemagne pour son Pere, Frideric
 „ lui-même en Italie, combattoient pour l'Empire & pour la Vie. Henri,
 „ Competiteur de Fréderic, fut tué dans un Combat; la Faction papale lui
 „ donna pour Successeur Guillaume Comte de Hollande, qui ne fut pour
 „ un tems guere plus heureux que le Lantgrave; car, il fut battu souvent
 „ par Conrad fils de Fréderic. Mais, toutes ces Victoires de Fréderic, tant
 „ en Allemagne, qu'en Italie, coûtoient du sang, des travaux, & du bien
 „ infiniment aux sujets de l'Empire, qui, par la fureur des Papes, étoit un
 „ affreux Theatre de desolations (31). „

Lettre du
Sultan
d'Egypte
au Pape.

Le Pape, voulant perdre Fréderic, à quelque prix que ce fût, aux depens
 même de la Religion, s'avisâ d'écrire à Melic-Saleh, Sultan d'Egypte,
 pour lui persuader de renoncer à l'Alliance qu'il avoit avec l'Empereur. Le
 Sultan, tout Sarrafin qu'il étoit, aiant un plus grand fond de probité que le
 Pape, repondit en ces termes: „ Nous avons reçu vos Lettres & écouté
 „ votre Envoié. Il nous a parlé de Jesus-Christ, que nous connoissons mieux
 „ que vous, & que nous honorons plus que vous ne faites. Quant à ce
 „ que vous dites, que vous desirez procurer la Paix entre tous les Peuples,
 „ nous ne le souhaitons pas moins de notre côté. Mais, vous savez qu'en-
 „ tre nous & l'Empereur, il y a une Alliance & une Amitié reciproque dès
 „ le tems du Sultan notre Pere, que Dieu mette en sa gloire. C'est pour-
 „ quoi, il ne nous est pas permis de faire aucun Traité avec les Chrétiens,
 „ sans le consentement de ce Prince; & nous avons écrit à l'Envoié que
 „ nous avons à sa Cour, lui envoiant les Propositions que le vôtre nous a
 „ faites. Il ira vous trouver, & conferera avec vous; & nous agirons con-
 „ formement à la Reponse que nous recevrons de lui, sans nous éloigner de
 „ ce qui sera de l'utilité publique: enforte que nous puissions en avoir du
 „ merite devant Dieu (32). „ Il est honteux au nom Chrétien de voir
 un Infidele parler & agir avec la bonne-foi & la franchise d'un Servi-
 teur de Jesus-Christ; & d'entendre un Pape, qui tient le Langage d'un
 Païen.

Fréderic
purgé
d'Herésie.
Seconde
Entrevuë
de St.
Louis &
du Pape.

Cependant, Fréderic se voulut purger du Soupçon d'Herésie, le prétexte
 le plus odieux de sa Condamnation. Il se fit examiner par sept personnes
 considerables, Archevêques, Evêques, Abbez, & Freres prêcheurs, qui
 s'accorderent tous à le declarer innocent. Ils vinrent trouver le Pape à
 Lion, pour le convaincre de l'Orthodoxie de l'Empereur; mais, le St. Pere
 les renvoia avec mepris; & leur declara même, qu'ils meritoient punition.
 Le Roi St. Louis, aiant une Procuracy de l'Empereur, fit tous ses efforts,
 pour reconcilier ce Prince avec le Pape, dans une seconde Entrevuë qu'ils
 eurent à Cluni: mais, Innocent fut inflexible, malgré les offres avantageu-
 ses de Fréderic; & le Roi se retira fort indigné de la dureté du St. Pe-
 re (33).

Le

(31) *Jurieu, Hist. du Calvin. & du Papism. Paris. Albertus Stadensis.*
 3 part. p. 267.

(33) *Mathieu Paris.*

(32) *Ap. Rainald. hoc anno, §. 52. Math.*

Le Pape, non content de poursuivre Frederic avec la dernière fureur, entreprit encore de ruiner deux autres Souverains. Le premier étoit Jaques Roi d'Arragon, qu'il excommunia, parce que ce Prince avoit fait couper la Langue à l'Evêque de Gironne, qui avoit revelé ses Secrets (34). L'autre Prince étoit Sanche II. Roi de Portugal, contre lequel les Prelats & les Seigneurs porterent des plaintes au Pape. Innocent IV. renouvela l'Interdit qui avoit été jetté sur le Roiaume par Gregoire IX, & il donna la Regence du Portugal à Alfonse Comte de Boulogne, frere du Roi; d'où il vint une Guerre civile (35).

An de J.C.
1246.

Les Rois
d'Arragon
& de Por-
tugal ex-
commu-
niez.

Les Anglois étoient accablez par les Exactions continuelles de la Cour de Rome, qui ruinoit impitoyablement le Roiaume. On en fit des plaintes ameres; & le Roi s'opposa même ouvertement aux Entreprises des Emisaires du Pape. Innocent IV. l'ayant appris, il entra en grande colere; & il resolut de mettre le Roiaume en Interdit. Mais, le Cardinal Jean de Tolède, Anglois de Nation, lui dit: „ Pour Dieu, moderez-vous, & confidez que le tems est facheux. La Terre Sainte est en grand peril. L'Église Greque s'est separée de nous. Frederic, qui n'a point d'egal en Puissance entre les Princes Chrétiens, nous est opposé. Nous sommes chassés d'Italie, & comme en exil. La Hongrie & les Pais voisins n'attendent que leur ruine entiere de la part des Tartares. L'Allemagne est agitée par ses Guerres civiles. En Espagne, on maltraite les Evêques, jusqu'à leur couper la Langue. Nous appauvrissons la France, & elle a conspiré contre nous. L'Angleterre, fatiguée & epuisée par nos Vexations, commence à parler & à se plaindre, comme l'Aneffe de Balaam, accablée de coups. Ainsi, nous attirons tout le monde contre nous. „ Le Pape ne se rendoit pas à cette judicieuse Remontrance. Il alloit punir l'Angleterre, quand les Ambassadeurs qui en étoient partis arriverent, & l'assurerent que ses Amis avoient adouci le Roi, & qu'il en obtiendrait bientôt ce qu'il desiroit. Cette nouvelle réjouit le Pape, & ramena la serenité sur son visage. Reprenant donc courage, il ecrivit aux Prelats d'Angleterre, que tous les Beneficiers residens en leurs Benefices lui païassent le tiers de leurs revenus, & les non-residens la moitié. L'Evêque de Londres, qui fut commis pour l'execution de ce Mandement, exposa la volonté du Pape, dans une Assemblée, qui se tint le 1. de Decembre dans l'Eglise de St. Paul: mais, on s'opposa unanimement à cette contribution. On appella à Jesus-Christ même & au Concile qui se tiendroit un jour. Mais il ne fut pas besoin de poursuivre cet Appel: car, le Roi envoya à l'Assemblée de Londres un Chevalier & un Docteur, qui défendirent étroitement de sa part de consentir à cette nouvelle Exaction (36).

Les An-
glois s'op-
posent aux
Exactions
de la Cour
de Rome.

Si je rapporte avec exactitude beaucoup de Faits desavantageux au Pape Innocent, je ne dois pas dissimuler ses belles Actions. En voici, une dont l'Histoire

Le Pape
protege
les Juifs,

(34) Marca, *Hisp. Mariana*, lib. XIII. n.68. De *Supl. Negl. c. 2. in 6.*
c. 6. Gomes, lib. XIV. Rainald, n. 44.

(36) *Méth. Paris.*

(35) *Mariana, ubi supr. Rainald, an. 1245.*
Tom. III.

An de J. C.
1247.

L'Histoire lui fait honneur. Les Juifs d'Allemagne se plaignirent à lui, que quelques Princes, tant Ecclésiastiques que Seculiers, & d'autres Nobles, pour avoir prétexte de piller leurs biens, inventoient contr'eux des Calomnies, & disoient qu'à la Fête de Pâques ils mangeoient le cœur d'un enfant qu'ils avoient tué, ce qui leur tenoit lieu de Communion; & quand on trouvoit le corps d'un homme mort, qu'on les accusoit de l'avoir tué. Que sans les avoir convaincus, ni même poursuivis en justice, on les depouilloit de leurs biens, & on les mettoit en Prison, où on leur faisoit souffrir la faim & divers tourmens, & on en condamnoit même plusieurs à mort: en sorte qu'ils étoient réduits à quitter des Lieux qu'eux & leurs Peres avoient habitez de tems immemorial, & à vivre dans un miserable exil. On voit dans ces plaintes tout ce que le faux zèle de Religion peut produire de plus affreux. Le Pape en fut touché. Il prit genereusement la protection des Juifs: & c'est, sans difficulté, la plus belle, pour ne pas dire la seule belle Action de son Pontificat. Ilcrivit à tous les Evêques d'Allemagne de se rendre favorables aux Juifs; de faire reparer les torts qui leur avoient été faits, par les Prelats, les Nobles, & autres Personnes puissantes; & de ne pas permettre qu'à l'avenir on les maltraitât sans sujet. Cette Lettre est dattée de Lion le 5. de Juillet 1247 (37).

Entreprises sur la Vie du Pape.

Quelque tems auparavant, un Chevalier de l'Empereur Frédéric, nommé Raoul, étant mecontent de lui, vint à Lion, où il se trouva logé en même Hotellerie avec le Docteur Gautier d'Ocre Conseiller de l'Empereur. Celui-ci l'exhorta de rentrer à son service, & lui persuada de tuer le Pape, pour mieux regagner les bonnes graces de son Maitre. Ils engagerent dans la Conjuraton leur hôte nommé Renaud, qui, étant connu du Pape & de ses Officiers, devoit leur donner les moïens pour l'execution. Là-dessus Gautier partit; mais, Renaud étant tombé malade, & se voïant prêt à mourir, découvrit tout à son Confesseur. Dès qu'il fut mort, le Confesseur en avertit le Pape. Raoul fut pris. Il nia d'abord. Mais, étant mis à la question, il confessa tout. Vers le même tems, on prit à Lion, pour le même sujet, deux Chevaliers Italiens, qui assurerent qu'environ quarante autres très-braves avoient conjuré la mort du Pape; & que quand même Frédéric ne seroit plus au monde, aucune crainte de la mort ne les empêcheroit de mettre le Pape en pièces; croïant en cela faire une Oeuvre agréable à Dieu & aux Hommes. Depuis ce tems-là, le Pape, hardi comme un Prêtre, se tint caché dans sa Chambre, gardé jour & nuit par environ cinquante hommes armez; & il n'osoit sortir de son Palais, pas même pour aller à l'Eglise dire la Messe (38).

Le Roi de Norwege donne de l'argent au Pape.

Cependant le Pape, bien mortifié de ne pouvoir tirer de l'Argent d'Angleterre, envoya un Legat en Norwege, pour couronner Haquin, qui s'étoit croisé. Haquin, après son Couronnement, compta au Pape quinze mille marcs de Sterlings; & le Legat, outre les grands presens qu'il reçut, leva

(37) *Apud Rain. an. 1247. n. 4.*

(38) *Mash. Paris.*

leva cinq cens marcs sur les Eglises du Roiaume (39). Vers le même tems, An de J.C. 1249.
 il reçut aussi de grands secours des Polonois, par l'entremise d'un Legat artificieux, qui avoit eu l'adresse de tirer de grandes sommes de Pologne (40).

St. Louis
en Orient.

Je ne dirai rien des soins que le Pape prit de réunir à l'Eglise divers Schismatiques; ni des ses Missions infructueuses chez les Tartares. Il est plus à propos de m'arrêter sur le Voiage de St. Louis en Orient. Ce Prince, aiant assemblé une Armée nombreuse de Croisez, partit le 12. de Juin 1248. & il arriva l'année suivante en Palestine. Il est certain, que les Intentions de ce Monarque étoient très-pures; mais, ceux qui l'accompagnoient se livrerent à toutes sortes de crimes. Voici ce que nous en dit le Seigneur de Joinville: „ Les Barons, Chevaliers, & autres Seigneurs qui estoient au Camp, „ qui devoient sagement garder leur bien, & epargner iceluy pour s'en ay- „ der, & l'employer à la nécessité, commencerent à le despandre folle- „ ment, faisant grands & exquis banquets les uns aux autres, prenant „ tous les plaisirs, dont ils se pouvoient adviser. Ensorte qu'en peu de „ temps tout leur argent fut dependu; puis commencerent à opprimer & „ forcer le commun Peuple, & les piller par tous moyens. Il n'y avoit „ femme ni fille qui ne fût violée, ni mise à honte. Les Bordeaux estoient „ esendus par tout le Camp: ensorte que le Roy mesme trouva plusieurs „ Bordeaux que ses gens tenoyent au tour de son Pavillon, à un jet de Pier- „ re; & de ce averti le Roy donna congé à plusieurs de ses Officiers. Et „ tant d'autres maux estoient commis & perpetrés au Camp, qu'il seroit „ chose de grande horreur, qui les voudroit tous raconter. Ainsi donc- „ ques, tout le monde estoit mal vivant. Mais, nous en endurames la Pei- „ ne, comme sera dit ci-après (41). „ En effet, St. Louis, qui avoit d'a- „ bord enlevé Damiete aux Sarrazins, sortit de cette Ville, avec une Armée „ triomphante, composée de soixante mille hommes. Elle fit des merveilles; „ elle battit plusieurs fois les Sarrazins: St. Louis fit par-tout des prodiges de „ valeur. Mais enfin, il périt avec toute cette grande Armée, en partie par des „ maladies, en partie par la fatigue du Voiage en un País chaud & inconnu; „ & sur-tout par le nombre des Sarrazins qui l'accablerent, lui taillerent en „ pièces ses meilleures Troupes, & le firent Prisonnier avec le reste de son „ Armée (42). Voilà le fruit de cette grande Expedition. Toute la Noblesse „ Françoisé y perit: & le Roi ne pût racheter sa Liberté, qu'en cédant Da- „ miette aux Sarrasins, & en leur donnant de prodigieuses sommes d'or. Quel- „ ques-uns ajoutent, qu'il donna même son Dieu pour sa Rançon, c'est-à-dire „ une Hostie consacrée (43). Maudit soit éternellement le Pape, qui à inventé „ les Croisades, & ceux qui les ont prêchées! Toutes les Horreurs, qui ont „ accompagnées ces Expeditions dans la Terre Sainte, m'arrachent cette Im- „ pré-

(39) *Idem.*
 (40) *Dlugos, Hist. Polon. lib. 7. Cromer, lib. 8. Sponde, an. 1247. Rainald, an. 1248. Mathias Michovienfis, lib. 3. c. 51.*

(41) *Joinville, Chr. de St. Louis.*
 (42) *V. Joinville, Marin Sanut, &c.*
 (43) *Paul Jove.*

An de J.C.
1249.

précation. Qui ne seroit sensible aux Desordres affreux des Croisez? Il faudroit être dénaturé, pour lire sans emotion ce que raconte un Moine, appelé Brocardus Argentoratensis, qui a fait la Description de la Terre Sainte, selon ce qu'il avoit vû de ses propres yeux, dans ce tems-là. „ Il y a, „ dit-il, dans la Terre promise, des hommes de toutes les Nations qui sont „ sous le Ciel, & chaque Nation y vit selon ses coûtumes; &, pour en dire „ la verité, à notre très-grande confusion, il n'y en a point de pires, & „ de plus corrompus dans leurs mœurs, que les Chrétiens, dont je crois „ que voici la raison. En Espagne, en France, en Allemagne, en Italie, „ quand quelqu'un est coupable de quelque crime, comme homicide, lar- „ cin, pillerie, inceste, adultere, fornication, trahison, & qu'il craint „ le châtement, il se fauve en la Terre-Sainte, comme pour abolir tous ses „ Pechez. Quand il est arrivé-là, il se trouve qu'il a changé de lieu, „ sans changer de cœur. Et il luy arrive ce qu'il est écrit: *Le More peut-il „ changer sa Peau?* Ainsi, dans la Terre Sainte il y a plusieurs Personnes qui „ dépouillent les Pelerins logés chez eux, vivants sous leur bonne-foi, & „ étant de même Pais qu'eux. Ces Peres detestables laissent des Enfants „ encore plus méchans qu'eux, qui foulent aux pieds le Lieu saint, & par „ leur vie honteuse attirent un grand mepris sur les saints Lieux (44). „ Tels étoient les Croisez, à qui les Papes promettoient effrontément la Couronne du Martyre.

Disgraces
de Frédéric.

Tandis que le Roi de France alloit chercher en Orient les Malheurs qu'il y éprouva, l'Empereur Frédéric retourna en Poüille, où il tomba dangereusement malade, cette année 1249. Le Docteur Pierre des Vignes, Confident de Frédéric, son Secretaire & son Chancelier, avoit auprès de lui un Médecin, qui fut chargé de preparer la Medecine & le Bain; &, par le Conseil de Pierre, il y mêla du Poison mortel. Les Ennemis du Pape disoient, qu'il avoit porté Pierre à ce Crime par presens & par promesses. Soit que cela fut vrai, ou faux, toujours est-il certain que la Reputacion du Pape en souffrit; car, on ne douta point qu'il ne fût l'Auteur de cette infame Trahison, puisqu'il avoit auparavant suborné des Assassins qui manquerent leur coup. Frédéric fut encore averti du Complot: &, quand le Medecin vint avec Pierre lui presenter le Breuvage, il lui commanda d'en boire le premier, aiant mis des Gardes derriere, afin qu'il ne pussent échaper. Le Medecin surpris & effraïé feignit de faire un faux pas, & se laissant tomber en devant répandit la plus grande partie de Breuvage: mais, Frédéric fit donner le peu qui restoit à des criminels condamnez, qui moururent aussi-tôt. Il fit pendre le Medecin, & aveugler Pierre des Vignes; &, après l'avoir promené en plusieurs Villes d'Italie, il le livra aux Pisans, qui le haïssoient mortellement: mais, Pierre prévint leur vangeance, en se cassant la tête contre une Colonne à laquelle on l'avoit attaché. L'Empereur n'ignoroit pas d'où le Coup lui venoit; car, il s'écria dans son lit, quand cette nouvelle Conjuration

(44) Brocardus Argentoratensis, apud Canisium, Antiq. Lect. lib. 6.

tion fut découverte: *Que je suis malheureux! Mes propres Entrailles s'arment contre moi! Que ce Pierre, qui étoit la moitié de moi-même, me veuille donner la Mort; & que le Pape, que mes Predecesseurs ont créé, enrichi, & fait devenir Grand, de rien qu'il étoit, s'efforce de ruiner l'Empire, & de me donner la Mort* (45)! Cependant, Malepini Florentin, Auteur du tems, dit que Pierre fut accusé de Trahison par envie de son grand pouvoir (46). Hents, Roi de Sardaigne, fils naturel de Frédéric, fut pris par les Bolognois, qui le retinrent en prison jusqu'à sa mort. Vers le même tems, un autre des fils naturels de l'Empereur mourut en Pouille; & ces accidens, joints à la Trahison de Pierre des Vignes, le toucherent sensiblement. Enfin, il fut frappé lui-même de la maladie que l'on nommoit le Feu sacré; & se sentant humilié de tant d'Adversitez, il offrit la Paix au Pape, à des conditions fort avantageuses. Mais, le Pape les refusa; ce qui lui attira l'Indignation de plusieurs Nobles, & les rendit favorables à Frédéric.

An de J. C.
1249.

L'année suivante 1250. il arriva une chose en France, qui fait bien voir que l'Esprit de la Croisade étoit un Esprit de Fureur & de Frenesie. Voici le fait dans les termes d'Antonin, qui l'a tiré de Paul Emile & de Blondus. „ Il ne faut pas oublier, dit-il, une étrange Illusion du Diable, qui arriva après que les fideles eurent été defaits en Egypte par les Sarrafins, ainsi qu'il a été dit. L'année suivante, on ne fait par quel esprit, presque tous les Bergers de France s'assemblerent & formerent un Corps sous un Chef, qu'ils appelloient leur Maître. Ils disoient qu'un Ange leur avoit revelé, que la Terre promise devoit bien-tôt être delivrée & tirée des mains des Paiens. S'assemblans à grandes Troupes, sous prétexte ferveur & de zele pour la Justice, ils persecutoient les Prêtres & les Religieux, qui s'opposoient à leurs crimes & à leurs actions frénétiques. Ils faisoient & defaisoient leurs mariages par caprice & par fureur. Ils pardonnoient les pechez commis & à commettre. Quelques-uns d'entr'eux portoient l'Anneau Episcopal, & donnoient la Benediction au Peuple. Pretextans de faux Miracles, ils se rendoient les Maîtres des Eglises, ils sonnoient les cloches, & disoient qu'ils avoient des Visions d'Ange, & commerce avec les habitans des Cieux. Et, parce que les Prêtres s'opposoient à ces fureurs, ils les persecutoient même jusqu'au sang. Car, à Orleans, à Chartres, & en divers autres Lieux, ils tuerent ceux du Clergé & du Peuple qui s'opposeroient à eux. Leur Maître, sous la Conduite duquel ils marchaient, étant arrivé à Bourges avec sa Compagnie de Bergers, il se mit à y persecuter les Juifs, & brula leurs Livres: & après avoir commis diverses Enormités, il se retira. Les Bourgeois le poursuivirent; & l'ayant rencontré entre Villeneuve & Mortemar, ils le tuerent avec un grand nombre de ces Canailles: le reste fut dispersé (47). „ Croira qui voudra que les autres Croisés étoient beaucoup plus sages. Mais, je n'en croirai jamais rien. S'il y avoit

An de J. C.
1250.

Esprit de
la Croisade.

(45) *Math. Paris.*
(46) *Malepini, c. 131.*

(47) *Antonin, Chron. 3. Tit. 19. c. 2. §. 5.*

An de J. C. des sages parmi eux, ils avoient du moins la folie de se laisser emporter par
1251. les fous.

Mort de
Frédéric
II. Intrigues du
Pape contre l'Em-
pereur
Conrad.

L'Empereur Frédéric II. mourut cette même année, laissant l'Empire à son fils Conrad (48). Le Pape en apprit la nouvelle, par le Cardinal Pierre Capocce son Legat. Il écrivit d'abord en Allemagne, & en Sicile, pour y maintenir la Révolte; là, en faveur de Guillaume Comte de Hollande, qu'il reconnoissoit Roi des Romains; ici, pour usurper les Droits de l'Empereur sur le Roiaume de Sicile (49). Mais, toutes ses Demarches furent inutiles. Guillaume de Hollande, qui avoit temerairement accepté l'Empire, fut réduit à se retirer; &, malgré tous les efforts du Pape, son Parti devenoit de plus en plus meprisable par tout l'Empire. Le Comte de Gueldres, le Duc de Brabant, & le Comte de Cornouaille, refuserent la Dignité Imperiale. Enfin, le Pape, ne trouvant personne assez lâche pour seconder sa Passion & sa Tyrannie, offrit l'Empire à Haquin Roi de Norwege: mais, ce Prince déclara publiquement, qu'il vouloit toujours combattre les Ennemis de l'Eglise; mais, non pas tous ceux du Pape. *Il me l'a dit à moi même, dit Mathieu Paris, & avec un grand Serment* (50).

Retour du
Pape en
Italie.

La Faction des Guelfes, qui favorisoit le Pape, aiant le dessus en Italie, depuis la mort de Frédéric, Innocent IV. se disposa à quitter Lion, où il avoit fait un Séjour si long & si onereux à la France. Mais, avant que d'en partir, il réitéra l'Excommunication contre la Memoire de Frédéric, & contre Conrad son fils, comme s'étant approprié, sans l'aveu de l'Eglise Romaine, l'Empire & le Roiaume de Sicile (51). En même tems, il confirma l'Élection de Guillaume de Hollande, pour Roi des Romains (52). Après ces deux Exploits, il partit de Lion le 19. d'Avril; &, après avoir évité plusieurs dangers, il arriva à Genes sa Patrie, où tous les Grands de Lombardie, qui suivoient son Parti, vinrent lui faire la reverence. Il y séjourna jusqu'au 22. de Juin (53). De Genes, il vint à Milan, où il fut reçu avec grand honneur; & il y demeura deux mois. Ensuite, il traversa promptement la Lombardie, évitant de s'enfermer dans les grandes Villes; & il s'arrêta à Perouse, où il passa le reste de l'année.

Conrad en
Italie.
Plaintes
contre le
Pape.

Cependant, l'Empereur Conrad fils de Frédéric étoit entré en Italie dès le mois de Mai de cette année 1251. pour prendre possession du Roiaume de Sicile; & les Venitiens lui aiant fourni une Flotte, il descendit à Pescaire le 26. d'Août. Tous les Barons du Pais allerent au devant de lui. Il marcha avec toutes ses Troupes contre les Comtes d'Aquin & de Sore, qui s'étoient declarez pour le Pape, & les defit le jour de St. Martin. Le Pape, pour s'opposer à ses progrès, fit prêcher la Croisade, contre Conrad, particulièrement en Brabant, en Flandres, & en France, même avec de plus grandes in-

(48) Chr. Mat. Spinell. ap. Papebroc. Conat. p. 41. Rainaldus, an. 1250. §. 33. Mathieu Paris, Albertus Stadenfis. Ricard. S. Germani, &c.

(50) Albertus Stadenfis. Math. Paris.

(51) Math. Paris.

(52) Stero, an. 1251.

(53) Mathieu Paris. Menachus Paduanus. n. 30.

Indulgences, que celle de la Terre Sainte; car, elles devoient s'étendre au Pere & à la Mere du Croisé. La Reine Blanche, aiant reçu une Lettre de St. Louis son fils, qui demandoit un prompt secours d'hommes, de vivres, & d'argent, elle assembla tous les Nobles du Roiaume, pour les consulter sur ce sujet. Ils se plainquirent hautement de la Conduite du Pape, qui excitoit une nouvelle Guerre dans la Chrétienté, pour étendre sa Domination. La Reine, touchée de cette Remontrance, fit saisir les Terres de tous les nouveaux Croisez, disant: *Que le Pape entretienne ceux qui vont à son Service, & qu'ils partent pour ne plus revenir.* Les Seigneurs en userent de même à l'égard des Croisez de leurs Terres; ce qui fit tomber la Croisade. Ils firent aussi de fortes Reprimandes aux Freres Prêcheurs, & aux Freres Mineurs, qui l'avoient prêchée. *Nous vous bâtissons, disoient-ils, des Eglises & des Maisons: nous vous recevons, nous vous nourrissions, & vous entretenons. Quel bien vous fait le Pape? Il vous fatigue, & vous tourmente. Il vous fait les Receveurs de ses Impôts, & vous rend odieux à vos Bienfaiteurs* (54).

An de J.C.
1251.

Cependant, le Pape ecrivit au Roi d'Angleterre, pour lui persuader d'aller au secours du Roi de France à la Terre Sainte. Et, pour montrer aux François qu'il agissoit avec sincérité, il ajouta de nouvelles graces à l'Indulgence pleniére, afin de rendre la Croisade plus nombreuse. Il donna pouvoir à l'Evêque d'Avignon, d'absoudre ceux qui avoient frapé des Clercs, ou brulé des Eglises: de dispenser les Clercs des Irregularitez qu'ils avoient encouruës; permettre aux Bâtards de recevoir les Ordres sacrez & des Benefices; commuer au voeu de la Croisade tous les autres voeux, excepté celui de Religion. La Lettre est du 13. de Fevrier 1252 (55). C'est ainsi qu'on prodiguoit les Dispenses au préjudice de la Discipline. Ce fut cette même année, six mois avant la mort de la Reine Blanche, que le Pape Innocent ecrivit aux Evêques, aux Abbez, & à tous les Ecclesiastiques du Roiaume de France, pour abolir une Coutume très-ancienne, mais barbare, d'obliger les Ecclesiastiques à prouver par le Duel, le Droit qu'ils avoient sur les Serfs des Eglises, quand ils vouloient reconnoître d'autres Seigneurs. Autrement, les Ecclesiastiques n'étoient point reçus à prouver leur Droit sur ces serfs, quoiqu'ils pussent le faire par temoins ou par d'autres voies legitimes. Le Pape défend d'en user ainsi à l'avenir, puis que le Duel n'est permis aux Clercs, ni par eux-mêmes, ni par d'autres; & il declare nuls les Jugemens rendus contr'eux sur ce sujet. La Bulle est du 23. de Juillet (56).

An de J.C.
1252.

Indulgen-
ces de la
Croisade.

Pour donner une Idée juste de la Conduite & des Maximes du Pape & de sa Cour, je dois rapporter ici les Plaintes ameres, mais trop justes, de Robert Grosse-tête, Evêque de Lincolne, Prelat sçavant, irréprochable dans sa vie, & zélé pour la pureté des Mœurs & de la Discipline. Aiant reçu, cette année 1253, un Ordre du Pape, qui ne lui paroissoit pas juste,

An de J.C.
1253.

Plaintes
de Robert
Grosse-
tête contre
la Cour de
Rome.

(54) *Chron. Mat. Spinol. Math. Paris.*

(55) *Ap. Rainald. an. 1252. §. 26.*

(56) *Ap. Rainald. ubi supr. §. 37.*

An de J.C.

1253.

il ecrivit ainſi aux Evêques qui le lui avoient adreſſé : „ Sachez, que
 „ j'obéis avec reſpect aux Mandemens Apoſtoliques; mais, je m'oppoſe pour
 „ l'honneur du St. Siege à ce qui leur eſt contraire; car, je ſuis obligé à
 „ l'un & à l'autre par le Commandement de Dieu. Or, les Mandemens
 „ Apoſtoliques ne peuvent être tels, s'ils ne ſont conformes à la Doctrine
 „ des Apôtres & de Jeſus-Chriſt même, que le Pape repreſente dans l'E-
 „ glife; & la Lettre, que j'ai reçuë, ne convient point à la Sainteté Apoſto-
 „ lique. Premièrement, elle porte la claſſe *nonobſtant*, qui eſt une ſource
 „ d'Inconſtance, d'Imprudencè, de Menſonge, de Tromperie, de Deſiance,
 „ & de Renverſement de la Societé humaine. De plus, continuë-t'il, après
 „ le Peché de Lucifer, qui fera auſſi celui de l'Antechriſt, il n'y en a point
 „ de plus grand que celui de perdre les Ames, en les fruſtrant du Service
 „ qu'on leur doit en qualité de Paſteur, & ne ſongeant qu'à tirer du
 „ Troupeau les Commoditez temporelles. Or, comme la cauſe du mal
 „ eſt pire, que l'effet, il eſt clair que ceux qui introduiſent dans l'E-
 „ glife ces faux Paſteurs, & ces meurtriers des ames, ſont pires qu'eux,
 „ & plus proches de Lucifer & de l'Antechriſt; & d'autant plus, qu'ayant
 „ dans l'Eglife une plus grande puiſſance, ils ſont plus obligez à en banir ces
 „ faux Paſteurs. Le St. Siege, qui a reçu ſa pleine Puiſſance de Jeſus-Chriſt,
 „ ſeulement pour l'Edification, ne peut donc rien ordonner, ni rien faire,
 „ qui tende à un Peché ſi abominable & ſi pernicieux au Genre humain.
 „ Ce ſeroit abuſer manifeſtement de la Puiſſance, & ſ'éloigner du Thrône de
 „ Jeſus-Chriſt, & ſ'aſſeoir dans la Chaire de peſtilence en Enfer. Et quiconque
 „ eſt fidele au St. Siege, & n'en eſt pas ſeparé par le Schiſme, ne peut obéir
 „ à de tels Commandemens de quelque part qu'ils viennent, fût-ce du Sou-
 „ verain Ordre des Anges, mais il eſt obligé d'y reſiſter de toute ſa force.
 „ C'eſt pourquoi, mes venerables Seigneurs, je vous declare, que, loin d'y
 „ obéir, je m'y oppoſe: & vous ne devez pour cela rien ordonner de fâ-
 „ cheux contre moi; puis-que ce que j'en fais tourne à l'honneur du Pape
 „ & au vôtre. „ Le Pape fut fort irrité de cette Lettre, quand elle vint
 „ à ſa connoiſſance; & il vouloit faire châtier l'Evêque de Lincolne par le
 „ Roi d'Angleterre. Mais, les Cardinaux modérerent ſes tranſports par leurs re-
 „ monſtrances. L'Evêque, toujours zélé pour le bon ordre, ne ſe contentoit
 „ pas d'écrire contre les deſordres de la Cour de Rome; il ſ'en plaignoit de
 „ vive voix & amèrement à ſes amis: „ Le Pape, diſoit-il, n'a point honte
 „ d'annuller les Conſtitutions de ſes Prédeceſſeurs, par le *nonobſtant*: en
 „ quoi il temoigne un trop grand mepris pour eux, & donne l'exemple de
 „ caſſer auſſi les ſiennes. Quoique pluſieurs Papes aient déjà affligé l'E-
 „ glife, celui-ci l'a reduite à une plus grande Servitude, principalement par
 „ les Uſuriers qu'il a introduits en Angleterre, & qui ſont pires que les Juifs.
 „ De plus: il a ordonné aux Freres Precheurs & aux Freres Mineurs, qu'en
 „ aſſiſtant les Mourans, ils leur perſuadent de donner, par Teſtament, pour le
 „ Secours de la Terre Sainte, & de ſe croiſer eux-mêmes, afin de fruſtrer
 „ les Heritiers de leurs Biens, ſoit qu'ils vivent, ſoit qu'ils meurent. Il
 „ vend

„ vend les Croisez à des Laïques, comme on vendoit autrefois des Bœufs &
 „ des Moutons dans le Temple, & mesure l'indulgence, selon l'argent que
 „ l'on donne pour la Croisade. De plus: le Pape ordonne aux Prelats par
 „ ses Lettres de pourvoir un tel d'un Benefice, selon qu'il voudra l'accep-
 „ ter, quoiqu'il soit étranger, absent, & entierement indigne, sans Let-
 „ tres, ignorant la langue du País; enforte qu'il ne peut, ni prêcher, ni
 „ entendre les confessions, ni même assister les Pauvres, & recevoir les pas-
 „ sans, parce qu'il ne reside pas. Je vois ce qui m'est nouveau, que le Pa-
 „ pe, pour s'attirer la faveur des Grands, permet d'être Evêque, sans jamais
 „ se faire sacrer; seulement pour avoir le revenu, en gardant ceux dont on
 „ jouïssoit déjà. Ce zelé Prelat s'étendoit sur les Vices de la Cour de Rome,
 „ particulièrement l'Avarice & l'Impureté; & il ajoutoit, que, pour tout
 „ englourir, elle s'attribuoit les biens de ceux qui mouroient sans Testa-
 „ ment; & qu'afin de piller plus librement, elle faisoit part au Roi de ses rapines.
 „ L'Evêque se plaingnoit encore, que le Pape emploioit au recouvrement de
 „ ses exactions les Freres Mandians lettrez & vertueux, abusant ainsi de leur
 „ obéissance, pour les faire rentrer dans le Monde qu'ils avoient quitté. Qu'il les
 „ envoioit en Angleterre avec de grands pouvoirs comme des Legats travestis,
 „ ne pouvant y envoier des Legats en forme & à decouvert, si le Roi ne le
 „ demandoit (57). J'ai raporté ces Plaintes, à dessein de faire connoître par-
 „ faitement le caractère & la conduite d'Innocent IV. Elles sont d'un grand
 „ poids; & pour les déprimer, on diroit en vain que ce ne sont que les Dis-
 „ cours d'un Particulier: car, si ces Plaintes étoient trop aigres, elles étoient
 „ trop bien fondées, comme il paroît par les écrits du tems, même par les
 „ Lettres des Papes. C'est Mr. Fleury qui s'en exprime de la sorte (58); &
 „ son temoignage ne peut être recusé sous aucun prétexte.

An de J.C.
1253.

Quoique la Faction des Guelfes eut l'avantage sur les Gibelins, ceux-ci
 avoient encore à leur tête un Capitaine nommée Ecelin, qui commettoit
 d'horribles cruautés dans la Marche Trevisane. Le Pape le cita à compa-
 roître devant son Tribunal. Ecelin meprisa cette citation; sur quoi le Pa-
 pe le declara excommunié, & depouillé de tous ses biens (59). Innocent
 IV. voulant porter les derniers coups à la Faction des Gibelins, qui étoit fort
 affoiblie, avoit cité le Roi Conrad, fils de l'Empereur Frédéric, pour re-
 pondre sur divers Chefs d'Accusation touchant la foi & les mœurs; & ce
 Prince avoit envoié des Ambassadeurs en Cour de Rome, qui proposerent
 publiquement ses defenses. On ne fait pas quelle eut été la suite de cette
 Negociation; car, le Roi Conrad mourut cette année 1254. le 21. de Mai.
 Il laissa un fils nommé aussi Conrad ou Conradin, âgé de deux ans, sous la
 Tutelle d'un Seigneur Allemand nommé Bertold Marquis d'Honebruc. Il
 recommanda à ce Seigneur de mettre le jeune Prince sous la Protection du
 St. Siege. Ainsi, Bertold envoia des Ambassadeurs au Pape, qui promit de
 pren-

An de J.C.
1254.

Le Pape
devient
Maitre
absolu en
Italie.

(57) Mathieu Paris.

(58) Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXXXIII §. 43.

(59) Monachus Paduanus, Raimaldus, an.

Tome III.

1251. n. 36. 1254. n. 35. 40. Tom. XI. Concil.
p. 610.

An de J.C.
1254.

prendre la défense du Pupille, mais à la charge que le St. Siege entreroit dès-lors en possession de la Sicile, pour la garder jusques à ce que l'Enfant fût en age (60). C'est ce qui paroît dans une Lettre du Pape, rapportée par Raynaldi, où le St. Pere declare, qu'il veut conserver à Conradin le Roiaume de Jerusalem, le Duché de Suabe, & tous les Droits qu'il peut avoir au Roiaume de Sicile ou ailleurs. *Et nous permettons, ajoute-t'il, que tous les Sujets de ce Roiaume, en nous prêtant Serment de Fidelité, y ajoutent: SAUF LE DROIT DU JEUNE CONRAD (61).* Ensuite, le Pape vint à Anagni, pour donner ordre de plus près aux affaires du Roiaume, & là il fit publier solennellement, le jour de l'Ascension quinziesme d'Août, une Monition au Marquis d'Honebruc, à Mainfroi, & aux autres de leur Parti, de laisser à l'Eglise Romaine la libre possession du Roiaume de Sicile & de ses dependances, leur donnant pour tout delai jusques à la Nativité de la Vierge, 8. de Septembre: le tout, sous peine d'Excommunication & de privation de toutes Dignitez & autres Droits. Et le terme étant echû, sans qu'ils eussent satisfait, le Pape declara, qu'ils avoient encouru toutes ces peines, & le fit savoir à Guillaume de Hollande son Roi des Romains. En même tems, il envoya pour Legat au Roiaume de Sicile Guillaume de Fiesque son neveu, Cardinal Diacre du titre de St. Eustache, & encore jeune. Il lui donna une Armée & des Pouvoirs très-amples, favoir, d'emprunter au nom de l'Eglise Romaine autant qu'il jugeroit à propos: de prendre tous les revenus des Eglises vacantes du Roiaume, Cathedrales & autres; & même de celles qui ne seroient pas vacantes, mais dont les Prelats n'aideroient pas à son gré l'affaire de l'Eglise Romaine. Il avoit aussi pouvoir d'imposer & d'exiger de nouvelles Collectes, & de faire battre de nouvelle monnoie: de priver de leurs biens tous les fauteurs de Frédéric & de ses Enfans, & tous les autres qui étant admonestez ne reviendroient pas à l'obéissance de l'Eglise: de retirer tous les Domaines de la Couronne & revoquer toutes les infeodations & les autres concessions; enfin, de prendre tous les dépôts des Rebelles. La Commission est du second jour de Septembre (62).

Mainfroi
se soumet
au Pape.

La soumission de Mainfroi, qui étoit devenu le Tuteur de Conradin son Neveu & Regent du Roiaume, par la cession du Marquis Berthold, mit le comble aux desirs ambitieux du Pape. Mainfroi, voyant beaucoup de disposition dans une grande partie de la Pouille, & de la Sicile, à se soumettre au Pape, crut plus avantageux pour lui de le faire entrer dans le Roiaume de bonne grace, que d'attendre qu'il y entrât par force. Il fit donc savoir au Pape, qu'il étoit prêt à l'y recevoir; & le Pape lui accorda une Bulle datée d'Anagni le 27. de Septembre, par la quelle il le reçoit en ses bonnes graces & confirme les Concessions que l'Empereur Frédéric son Pere lui avoit faites de la Principauté de Tarente & des Comtez de Gravine & de
Tri-

(60) *Anonym. ap. Ughell. tom. ult. p. 765.*
& *suiv.*

(61) *Ap. Rainald hoc anno, n. 47.*

(62) *Rainald. ubi supr. §. 52.*

Tricarique (63). Il le fit même son Vicaire ou Lieutenant dans une grande partie du Roiaume. Le Pape y entra donc, & Mainfroi vint au devant de lui jusques à Ceperano, & tint la bride de son Cheval jusqu'au Pont du Gariglian. Le Pape s'arrêta à Capouë, où il étoit le 20. d'Octobre: puis il vint à Naples, le 3. de Novembre (64). Ce fut-là, qu'il donna une Bulle fameuse pour restreindre les Privileges des Religieux mands (65).

An de J.C.
1254.

Cependant, le nouveau Legat du Roiaume de Sicile, secondant admirablement les vuës du Pape son Oncle, étendoit son Autorité d'une maniere qui faisoit dire aux Partisans de Mainfroi, que ce Prelat agissoit, non en Gouverneur, mais en Maître; & que le Pape vouloit s'approprier le Roiaume, & exterminer la Race de l'Empereur Frédéric. D'ailleurs, un Seigneur nommé Burel, qui avoit quitté Mainfroi pour s'attacher au Pape, fut tué par les gens de Mainfroi, & assez près de lui, quoique sans son ordre, à ce qu'il soutenoit; mais, le Pape crût le contraire: & Mainfroi, ne se croiant pas en sureté, s'éloigna du Pape, qui étoit encore à Capouë, & par des chemins detournez s'alla jeter dans Nocerra, habitée par des Sarrasins qui l'y reçurent à bras ouverts, le second jour de Novembre. Il y trouva de grands thresors, rassembla en peu de tems une Armée nombreuse; & comme le Legat & l'Armée du Pape occupoient Troye & Fogia près de Nocera, une partie des Troupes de Mainfroi s'engagea dans un Combat qui lui donna occasion d'entrer dans Fogia, le 2. de Decembre 1254. La garnison l'abandonna la nuit suivante; & en même tems le Legat, aiant pris l'épouvante, s'enfuit aussi de Troye avec précipitation: ainsi Mainfroi demeura Maître de l'une & de l'autre Place (66).

Conduite
du Legat
en Sicile.

Le Pape Innocent mourut à Naples sur ces entrefaites, le 7. de Decembre. Il fut enterré dans l'Eglise Cathedrale. On ne sauroit nier que ce Pape ne fut savant, sur-tout dans le Droit; mais, on a tort de l'appeller *le Pere du Droit & de la Verité* (67). Toute sa Vie prouve qu'il meritoit plutôt d'être appellé *le Pere de l'Erreur, du Mensonge, & de l'Imposture*. Son Avarice insatiable, son Ambition demesurée, les Entreprises criminelles sur les Droits des Rois, les Guerres sanglantes qu'il entretint, ou qu'il alluma, sont des endroits infiniment desavantageux à sa memoire. Il étoit habile, on n'en sauroit douter (68): mais, qu'il se soit fait des Miracles à son Tombeau, comme Nicolas de Curbio l'assure (69); c'est ce que j'ai de la peine à croire, quoique le P. Pagi nous fasse remarquer que le temoignage de Nicolas de Curbio est d'un grand poids (70). Mathieu Paris raporte qu'Innocent

Mort
d'Inno-
cent IV.
son Ca-
ractere.

(63) *Anonym. ap. Ughell. tom. ult. p. 769.*

tom. 5. p. 85.

(64) *Rainald. ubi supr. §. 57. 63. 64.*

(68) *Paulus Langius in Chr. Citizenfi, an. 1242. 1254.*

(65) *Bulla & si animar. Pref. Guil. de S. Amour. Duboulat.*

(69) *Nicolaus de Curbio, Vita Innocentii IV. c. 42. 43. ap. Baluzium, tom. 7. Miscellaneorum.*

(66) *Anonym. ap. Ughell. p. 771. Epist. Manfredi, ap. Petrum de Vineis, lib. II. c. 5.*

(70) *Pagi, Brev. Pontif. Rom. in Alexandro IV. §. 58.*

(67) *Erere Amat de Gaveson, Hist. Eccl.*

An de J. C.
1254.

nocent, étant à l'article de la mort, & voiant ses Parens pleurer, leur dit: *Pourquoi pleurez-vous, bonnes gens? Je vous laisse tous riches.*

INTERREGNE,
dans l'Empire.

ALEXANDRE IV.

LOUIS IX.
Roi de France.

CLXXXVII. P A P E.

Election
d'Alexan-
dre IV.

Les Cardinaux, & toute la Cour de Rome, étoient si epouvantez de la Victoire de Mainfroi, qu'ils vouloient quitter Naples & retourner en Campanie. Mais, le Marquis Berthold les rassura. Il les pressa tant de se rassembler & de faire un Pape, que le jour de Noël ils élurent le Cardinal Rainald Conti Evêque d'Ostie, qui prit le nom d'ALEXANDRE IV. & il fut couronné le Dimanche suivant 27. de Decembre 1254. Il étoit de l'illustre famille des Comtes de Segni, fils de Philippe Conti, frere du Pape Gregoire IX. Il étoit né au Château de Jenne dependant de l'Abbaie de Sublac au Diocese d'Anagni, où il demeura long-tems & fut Chanoine de la Cathedrale. Le Pape son Oncle le fit premierement Cardinal Diacre du titre de St. Eustache, puis Evêque d'Ostie en 1231. (1). Il étoit pieux, doux, appliqué à la priere, & pratiquant severement l'abstinence: mais, il passoit pour trop facile à ecouter les flateurs, & il étoit d'ailleurs naturellement porté à l'Avarice. Dès le dernier de Decembre, il écrivit une Lettre circulaire à tous les Evêques, pour leur donner part de sa Promotion, & leur demander avec humilité le secours de leurs prieres; afin que Dieu lui fit la grace de bien gouverner l'Eglise, & d'être un digne Vicaire de Jesus-Christ & Successeur de St. Pierre. Cette Lettre fit esperer des tems plus heureux, sous un Pape, qui commençoit son Administration sous de si favorables auspices (2). Nous verrons si cette esperance fut bien fondée; & si l'evenement repondit à l'attente & aux desirs du Public.

An de J. C.
1255.

Premieres
dema-
rches du
Pape.

Le premiers soins d'Alexandre furent de perdre Ecelin, Chef des Gibelins, qui ravageoit la Marche Trevisane. Il excita contre cet Officier les Prelats & les Seigneurs d'Italie qui avoient à cœur l'honneur du St. Siege. Il le depouilla de ses biens, pour en investir Alberic, qu'il encouragea à prendre les Armes, en faveur de l'Eglise, contre son frere Ecelin (3). Ensuite, il songea aux moiens d'arrêter les progrès de Mainfroi; & pour cet effet, il donna la Legation du Roiaume de Sicile à Octavien Ubaldin, Cardinal Diacre du titre de Ste. Marie *in via lata*, qui fit son Vicaire General un Frere Mineur nommé Rufin, Chapelain & Penitencier du Pape, homme de grande reputation pour son industrie. Et comme Mainfroi n'envoioit point au Pape le complimenter, suivant la coutume des Princes, sur son Avenement au Pontificat, le Pape envoya un Evêque le citer à compa-
roï-

(1) Anonym. ap. Ughell. Papebroch. Conar. Miscell. tom. 6.
Rainald. tom. 2. init. Ughell. tom. 1. pag. 83. (2) Math. Paris.
Malespini, Hist. de Reb. Siculis, ap. Baluzium, (3) Lib. 2. Epist. 1.

roître en sa Cour, à la Purification de Notre-Dame, pour répondre sur le meurtre de Burel d'Anglone, & sur l'injure qu'il avoit faite au St. Siege en chassant de Poüille le Legat Guillaume & l'Armée de l'Eglise. A cette citation, Mainfroi repondit par Lettres, qu'il n'avoit point fait d'injure à l'Eglise Romaine, en soutenant son Droit & celui de son Neveu. Mais, à la fin, il se laissa persuader d'envoyer au Pape deux de ses Secretaires, pour traiter de la Paix, sans interrompre le progrès de ses Conquêtes (4). D'autre côté, le Legat Octavien s'avança pour combattre Mainfroi; mais, ses Troupes se trouvant accablées de maladie, & manquant de vivres, il changea d'avis & fut contraint de proposer la Paix. Le Traité fut conclu, à condition que Mainfroi cederait la Terre de Labour au Pape; & qu'il retiendrait tout le reste du Roiaume au nom Conradin son Neveu; mais que, si le Pape ne ratifioit pas ce Traité, il pourroit faire valoir les Droits du jeune Conradin sur la Terre de Labour. Après la conclusion de ce Traité, le Legat pria Mainfroi de rétablir dans leurs honneurs, biens, & dignitez plusieurs Seigneurs qui avoient été bannis sous le Regne précédent. Mainfroi les reçut genereusement en ses bonnes graces. Mais, le Pape Alexandre refusa de ratifier le Traité que son Legat avoit fait, apparemment sans sa participation, & pressé par la nécessité de ses affaires (5).

Alexandre IV. fut très-favorable aux Religieux Mandians; & dès l'entrée de son Pontificat, il donna une Bulle en leur faveur, par la quelle il revoque celle de son Predecesseur, qui restrainoit leur Privileges. Pour autoriser cette revocation, il dit ces paroles remarquables, où les Docteurs Ultramontains trouveront, s'il peuvent, un Argument en faveur de l'Infaillibilité: *Il n'est pas extraordinaire d'examiner plus attentivement ce qui a été fait par prévention, ou avec précipitation* (6). Trois mois après, il publia une grande Bulle, pour terminer les Différends entre les Docteurs de Paris, & les Freres Prêcheurs, & servir de Reglement à l'Université. Il declare, que pour le bien de la Paix, il a jugé à propos de moderer les Statuts de l'Université, conformément à une Constitution de Gregoire IX. Il prescrit donc en detail la maniere dont le Chancelier de Paris doit donner les Licences, & lui permet de les accorder à autant de Docteurs qu'il jugera convenable, sans en fixer le nombre, même à l'égard des Reguliers. Il confirme le Statut touchant la cessation des Leçons, en cas d'insulte faite à l'Université. Enfin, il rétablit les Docteurs de l'Ordre des Freres Prêcheurs, que l'Université avoit retranchés de son corps; lui ordonne de les recevoir, & revoque toutes les Sentences portées contr'eux. Cette Bulle, qui commence par ces mots *Quasi lignum vitæ*, est dattée du 14. Avril 1255 (7). Presqu'en même tems, le Pape accorda à St. Louis quelques graces que ce bon Roi lui avoit demandées. C'est ce qui paroît par deux

An de J.C.
1255.

Le Pape
protege
les Man-
dains.

(4) Rainaldus, an. 1255. n. 2. 3. Anonym. ap. Ughell. Wading. an. 1255. n. 13.

(5) Anonym. ap. Ughell.

(6) Ap. Wading. Append. tom. 2. pag. 18.

Duboulai.

(7) Duboulai, tom. 3. p. 282. Wading. an. 1255. S. 2. Math. Paris.

An de J.C.
1256.

Bulles dattées du 25. d'Avril 1255. dans les quelles il fait son Eloge (8). Cependant, les Docteurs de Paris refuserent d'obéir aux Ordres de la Cour de Rome; & le Pape fit excommunier toute l'Université en Corps, ce qui n'intimida pas les Docteurs, qui mepriserent également & les Censures & les Injures du Pape. Ils avoient raison de tenir cette Conduite, & d'exclure de leur Societé les Moines Mandians, qui, dans ce tems-là, soutenoient des Maximes horribles, dans un Livre intitulé, *L'Evangile Eternel*. Ce Mystere d'Iniquité fut dévoilé par Guillaume de St. Amour, qui releva les Propositions impies, blasphematoires, & très-scandaleuses de *L'Evangile Eternel*, dans un Livre qu'il intitula, *Des Perils des derniers Tems*. Cet Ouvrage fit grand bruit. L'Université envoya des Deputez à Rome; & les Mandians, protegez par le Roi St. Louis, plaiderent leur Cause devant le Pape. Condamna-t'on hautement les Moines & leurs Sentimens profanes & libertins? Point du tout. Le Pape voulut menager ce Corps, qui fut dans la suite le plus ferme Appui de son Autorité. Il se contenta de faire bruler secretement *L'Evangile Eternel*. Mais, pour l'Ouvrage du Docteur Guillaume de St. Amour, il fut brulé publiquement, non qu'il renfermât quelque Herefie; mais, parce qu'il reveloit les Infamies detestables des Religieux Mandians (9).

Le Pape
offre la
Couronne
de Sicile
au Roi
d'Angle-
terre.

Il suffira de dire en passant, qu'Alexandre entreprit la Réunion des Grecs Schismatiques à l'Eglise Latine; & pour cet effet, il envoya pour Legat l'Evêque d'Orviere à Theodore Lascaris, Empereur Grec. Mais cette Negociation fut infructueuse (10). Le Pape étoit plus occupé de sa Guerre contre Mainfroi, qui continuoit à faire de grands progrès par ses Armes victorieuses. L'Armée Papale étant aux Abois, Alexandre offrit la Couronne de Sicile au Roi d'Angleterre pour Edmond son second fils. Il envoya pour cet effet Jaques Bomcambio Evêque de Boulogne, qui étant arrivé en Angleterre, le Roi convoqua une grande Assemblée de Seigneurs, où le Prelat investit le jeune Prince Edmond du Roiaume de Sicile & de Pouille, par un Anneau qu'il lui donna de la part du Pape. Ceci se passa l'année précédente 1255. Un mois après, vint en Angleterre Rustand, Docteur Legiste, Soudiacre & Chapelain du Pape, Gascon de Nation, à qui le Pape donna commission, avec l'Archevêque de Cantorberi & l'Evêque d'Herford, de lever une Decime en Angleterre, en Ecosse, & en Irlande, pour le Pape, ou pour le Roi indifféremment. Il lui donna aussi pouvoir d'absoudre le Roi du vœu de la Croisade pour Jerusalem, à la charge de marcher en Pouille contre Mainfroi. Rustand fit ensuite prêcher la Croisade contre Mainfroi à Londres & dans le reste de l'Angleterre, avec l'Indulgence de la Terre-Sainte. Ce qui fit murmurer le Peuple, qui s'étonnoit que l'on promît autant de Pardon pour répandre le Sang des Chrétiens, que pour celui des Infideles. Les Evêques d'Angleterre furent assemblez à l'oc-

(8) *Ap. Rainald. n. 42. 45.*
(9) *Math. Paris.*

(10) *Maimbourg, Schism. des Grecs, Liv. IV. p. 29. tom. 2.*

l'occasion de cette Entreprise, pour laquelle le Pape leur demandoit des sommes immenses. Cependant, le Roi d'Angleterre, aiant appris le mauvais état des affaires du Pape en Sicile, perdit l'envie d'y aller, quoiqu'il s'y fut obligé sous peine de censures (11). L'année suivante 1257, le Pape, indigné de la fermeté avec laquelle l'Archevêque Seval refusoit de conferer les meilleurs Benefices de son Eglise à des Italiens indignes & inconnus, le fit excommunier dans toute l'Angleterre, au son des cloches, & les flambeaux éteints, pour l'intimider par une Censure si infamante. Mais, Seval montra toujours la même fermeté. Jusqu'au dernier soupir, il se plaignit de l'Injustice que le Pape lui faisoit; il en appella au Jugement de Dieu; & dans cette amertume de cœur, il ecrivit au Pape même, pour le prier d'imiter la Conduite de ses saints Prédecesseurs, & de moderer sa Tyrannie. Le Pape, aiant reçu cette Lettre, n'en témoigna que du mepris & de l'indignation: il continua comme il avoit commencé (12).

An de J. C.
1256.

Cependant, Alexandre étoit accablé de soins & d'affaires temporelles. Au mois de Mai 1257. il fut obligé de quitter Rome, pour se garantir de la violence du Peuple. Le sujet de la Sédition fut que le Sénateur, qui étoit alors un Citoyen de Bresse, opprimoit le Peuple, à la persuasion des Nobles, aux quels seuls il cherchoit de plaire, principalement à la famille Annibaldi. La Populace, entraînée par un Boulanger Anglois, s'assembla & alla briser les Portes de la Prison, où le Sénateur précédent, nommé Brancalion, étoit enfermé. L'en aiant tiré, ils l'établirent Sénateur, & lui prêtèrent serment de fidélité, suivant l'ancienne coutume. Brancalion chassa de Rome ses ennemis, & fit pendre deux Annibaldes parens d'un Cardinal. Le Pape l'excommunia avec ses auteurs: mais, ils prétendoient avoir le privilège de ne pouvoir être excommuniés. Ils se moquoient du Pape. Ils le menaçoient même de le poursuivre avec ses Cardinaux jusqu'à leur ruine entière. Le Pape, craignant quelque chose de pis, se retira à Viterbe, & se proposa d'aller jusques à Assise. On voit par les dattes de ses Lettres, qu'il étoit encore à Rome le 12. de Mai. 1257. qu'il étoit déjà à Viterbe le 29. & qu'il y demeura jusqu'au commencement de Septembre 1258. Brancalion n'épargna, ni les amis, ni les Parens du Pape: au contraire, il fit armer les Romains, pour marcher contre Anagni, qui étoit regardée comme sa Patrie, parce qu'il étoit né dans le Diocèse, & avoit été Chanoine de la Cathédrale. Les habitans envoierent au Pape de ses parens le prier d'avoir pitié d'eux; & il fut réduit à supplier Brancalion de retirer ses troupes; ce qu'il obtint, malgré l'animosité des Romains. Ils étoient soutenus par Mainfroi, qui aimoit Brancalion, & fut ravi de voir le Pape humilié. Ce Prince pouffoit toujours ses Conquêtes, & se trouvant Maître de l'île de Sicile, de la Principauté de Tarente, de la Pouille, & de la Terre de Labour, il se fit solennellement couronner Roi à Palerme le Dimanche

An de J. C.
1257.

Revolte
contre le
Pape.

(11) *Anonym. ap. Ughell. tom 3. p. 843. 844. Rainald. an. 1255. §. 8. Mash. Paris.*

(12) *Math. Paris.*

An de J.C.
1257.

Affaires
du Pape.

che onzieme d'Aout 1258. Ecelin remporta aussi un grand avantage; il surprit, & battit à plattes coutures, l'Armée du Pape; & il fit prisonnier le Legat qui la commandoit (13).

Le Pape Alexandre travailloit en même tems à pacifier les Genoïs & les Pisans, qui se faisoient la Guerre, pour des prétensions dans l'Isle de Sardaigne. Les Venitiens, s'étant joints aux Pisans, desfirent sur Mer l'Armée de Genes: ce qui rompit les mesures que le Pape avoit prises pour la Paix. Le St. Pere étoit encore fort intrigué par les divisions qui regnoient en Allemagne, à cause de la double Election qui partageoit l'Empire en deux Partis, l'un pour Richard Comte de Cornouaille, frere du Roi d'Angleterre: l'autre pour Alphonse Roi de Castille. Ce dernier se dispoit à marcher vers l'Allemagne, lorsqu'il apprit que les Sarrazins d'Espagne vouloient profiter de son absence pour reprendre Cordouë. Il demeura donc, & envoya des Ambassadeurs au Pape, pour le prier de ne point admettre d'autre que lui à la Couronne Imperiale, vû qu'il avoit étendu les bornes de la Chrétienté plus que tous les autres Rois. Le Pape répondit: *Vous savez que c'est une coutume établie de tout tems, que le Roiaume d'Allemagne est comme un gage de la Dignité Imperiale. Que le Roi votre Maître fasse donc en sorte d'être élu dans les formes & couronné à Aix-la-Chapelle, & alors nous lui serons favorables pour sa Promotion à l'Empire.* Cependant, le Pape reconnoissoit Richard pour Roi des Romains, & lui en donnoit le titre dans ses Lettres; ce qui fit que plusieurs Seigneurs d'Italie lui promirent fidélité (14).

An de J.C.
1259.

Clercs
concupis-
saires.
Secte des
Flagellans.

Toutes les defenses, que j'ai produites en divers tems contre le mariage ou le concubinage des Ecclesiastiques, n'avoient pu encore rendre les Clercs chastes. L'incontinence étoit devenues si commune & si publique dans le Clergé, que le Pape Alexandre crut y devoir chercher quelque remede; & pour cet effet, il ecrivit une Lettre circulaire adressées aux Archevêques & à leurs Suffragans, aux Abbez & aux autres Superieurs Ecclesiastiques. D'abord, il leur represente fortement le compte terrible qu'ils rendront à Dieu des ames dont ils ont la conduite. Il exagere le scandale que donnent les Clercs qui entretiennent publiquement des Concubines, au mepris des Canons, & n'ont pas honte d'exercer avec des mains impures les fonctions sacrées de leur Ministère. Il marque les reproches qu'ils s'attirent de la part des Heretiques, l'oppression de l'Eglise par les Seigneurs, & le mepris des Peuples. Il exhorte les Prelats à faire cesser ce desordre, premierement par leur vie exemplaire, puis en procedant contre les coupables; & il déclare, que leurs poursuites ne seront point retardées par l'Appel, & que les Lettres Apostoliques obtenues par les Coupables au préjudice de ces poursuites, seront nulles. Cette Lettre est du 13. de Fevrier 1259 (15). Le Pape continuoit toujours sa protection aux Religieux Mandians, contre

(13) *Math. Paris. Rinaldus, an. 1258. Math. Paris. n. 2. 6. Anonym. ap. Ughell. tom. 9. p. 812.*
(14) *Rainald. an. 1258. §. 30. 39. Sanut.*
(15) *Ap. Rainald. §. 22.*

tre l'Université de Paris: il donna encore cette année plusieurs Bulles aux quelles on n'eut pas egard (16). Dans ces conjonctures, il s'eleva en Italie un mouvement de Devotion, sans exemple jusqu'alors. Il commença à Perouse, passa à Rome, puis dans le reste du País. Les Nobles & le Peuple, les Vieillards & les jeunes gens, jusques aux Enfans de cinq ans, touchez d'une espece de Fanatisme fort singulier, alloient dans les Villes par les ruës tout nuds, hors les pieces destinées à la propagation. Ils marchaient deux à deux en Procession, tenant à la main chacun un fouët de courroies, & avec beaucoup de gemissemens & des larmes se frapotent si rudement sur les epaules, qu'ils se mettoient tout en sang, implorant la Misericorde de Dieu & le secours de la Sainte Vierge. Ils marchaient même la nuit tenant des Cierges allumez & par un hiver très-rude. On en voïoit des centaines, des milliers, & jusques à dix mille, précédés par des Prêtres avec les Croix & les Banieres: ils accouroient aux Eglises, & se prosternoient devant les Autels. Ils en faisoient de même dans les Bourgs & les Villages, en sorte que les Montagnes & les Plaines retentissoient de leurs cris. On n'entendoit plus que ces tristes voix, au lieu des Instrumens de Musique & des Chançons amoureuses. Les Femmes, jusques aux plus grandes Dames & aux Filles les plus delicates, prirent part à ce Fanatisme. On vit alors une surprenante & prompte Reformation dans les Mœurs. Un mouvement si subit de Penitence donnoit à penser aux plus sages, qui ne voïoient point d'où il pouvoit venir. Le Pape, qui étoit toujours à Anagni, ne l'avoit point ordonné. Ce n'étoit, ni l'Eloquence de quelque Predicateur, ni l'Autorité d'aucune personne, qui l'eut excité: les simples avoient commencé, & les autres les avoient suivis (17). On appella Flagellans ceux qui embrasserent cette Secte. Ils s'étendirent en Allemagne, en Pologne, & en plusieurs autres País; & l'on ne doit pas s'en etonner, si l'on fait reflexion, qu'il n'y a rien qui produise des effets plus subits, qu'une Devotion outrée. C'est une verité de fait, que les hommes donnent facilement dans des Notions bizarres & extravagantes, sans avoir aucun mauvais Desein, jusqu'à ce que les Penchans naturels du cœur se saisissent de l'occasion qu'on leur offre, & qu'ils tournent en crime ce qui est procedé de l'intention du monde la plus innocente. Temoin les Veilles pieuses, qui furent en usage dans l'Eglise Primitive. Comme ceux qui veilloient ensemble se trouvoient en grand nombre au milieu de la nuit; des voluptueux en abuserent, & quand on vit que tous les moïens dont on se servoit pour remedier à ce mal étoient insuffisans, on trouva bon d'abolir entierement cette coutume (18). Je suis persuadé, que les premiers Flagellans n'avoient que des intentions pures, & un veritable dessein de prévenir les terribles Jugemens de Dieu. Mais, la superstition s'y mêla bientôt. Ces foibles cervelles prétendoient que personne ne pouvoit être absous de tous ses Pechez, s'il ne faisoit un mois la Penitence des Fla-

(16) Duboulai, *Hist. Univers.* p. 348. &c. *Wading. an.* 2159. §. 4. 5. 6.

(17) *Monachus Paduanus, Chr.*

Tom. III.

(18) *Pensées Libres sur la Religion, &c.* tom. 2. p. 253.

An de J.C.
1259.

Flagellans. Ils se confessoient les uns aux autres, & se donnoient l'Absolution, quoique Laïques. Ils prétendoient que leur Penitence étoit utile aux morts; même à ceux qui étoient en Enfer, ou en Paradis (19). Ils meritoient uniquement d'être tournés en ridicules; & l'on auroit dû traiter ces Novateurs fanatiques, comme toute l'Europe a agi avec les Petits Prophetes des Cevennes & du Vivarets. Mais, le Clergé n'est point endurant; & ce n'est pas son Fort d'entendre Raillerie sur tout ce qui le concerne. Ces Messieurs prennent d'abord leur serieux, & ils ont recours au Remede specifique de la Persecution. Cependant, quand les Gens tombent dans l'Erreur, parce qu'ils sont fous à lier, il est injuste de se mettre en colere contr'eux, & de les traiter comme des scelerats. Les Flagellans persecutez furent bientôt meprisez, abandonnez, dispersés.

An de J.C.
1260.

Le Pape
veut unir
les Princes
Chrétiens
contre les
Tartares.

Cependant, Alexandre, allarmé des progrès continuels des Tartares, écrivit aux Princes Chrétiens, aux Prelats, & aux Communautés, de penser aux moïens de resister à ces Barbares, tant à la Terre Sainte qu'ils attaquoient, qu'en Hongrie, en Pologne, & dans les autres Païs, d'où ils pouvoient envahir le reste de la Chrétienté: quelles forces chaque Roiaume seroit tenu de leur opposer: quelles contributions d'argent seroient imposées, pour cet effet, sur le Clergé & sur le Peuple. Enfin, le Pape leur ordonna d'envoyer au St. Siege des Deputez pour le Concile qu'il pretendoit tenir sur ce sujet au commencement de Juillet 1261. Cette Lettre du Pape produisit des Edits contre le Luxe & les grands Crimes, comme les Blasphêmes. En Angleterre & en Allemagne, on se disposa aussi à satisfaire aux Ordres du Pape, & à resister aux Tartares (20).

An de J.C.
1261.

Mort d'Alexandre
IV.

Il se tint, sur ce sujet, un grand nombre de Conciles, en divers lieux. Après quoi les Princes Chrétiens & les Prelats envoïerent au St. Siege des Ambassadeurs & des Deputez, mais la plupart n'arriverent qu'après la mort d'Alexandre IV. Il n'étoit plus à Rome depuis quatre ans; car, n'osant y demeurer, il se retira à Viterbe, comme je l'ai dit en son lieu. Il y demeura quinze mois. Il vint ensuite à Anagni, où il étoit encore le 21. d'Octobre 1260. Enfin, il retourna à Viterbe, où il mourut le 25. de Mai 1261. après six ans & 5. mois de Pontificat. Il fut enterré dans l'Eglise de St. Laurent Cathedrale de Viterbe (21). On dit qu'il avoit une grande humilité & beaucoup de pieté (22). Voici l'Eloge qu'on trouve de ce Pape dans Platine: „ Sa vie est louée de tout le Monde. Il étoit bien faisant & liberal, „ sur-tout envers les Pauvres, & envers les bons Chrétiens. . . . Quand „ il étoit debarrassé d'affaires exterieures, il se faisoit des occupa- „ tions utiles & instructives: il compila les Decretales; & il fut si favora- „ ble aux Savans, qu'il les elevoit jusq'au Cardinalat. C'est ce qu'il fit à
l'é-

(19) *Stero, an. 1260.*

(20) *Rainaldus, an. 1261. §. 29. 30. Math. Paris. Stero, an. 1261. Du Chesne, tom. 5. pag. 372. Nangius, Chr. an. 1260. Tom. XI. Concil p. 815, Math. Westmonaster. Serrarius,*

Hist. Mog. Lib. I. c. 33. &c.

(21) *Rainald. an. 1258. 1260. 1262. Stero, an. 1261. Du Chesne. Papebroch. Conat.*

(22) *Ptolomæus Lucensis, Hist. Eccl. lib. 22. c. 16.*

„ l'égard d'Henri de Cardinal d'Oflic, homme très-versedans l'un & l'autre Droit. Il fut très-liberal pour le Docteur Bathelemi de Bresse; & toutes ces actions lui acquirent une grande reputation de Savoir & de Sainteté (23). „ Un Auteur Moderne encherit encore sur cet Eloge. Il dit qu'Alexandre IV. étoit fort adonné à la priere & à l'abstinence; & qu'il se distingua par une singuliere douceur (24). Mais du Boulai, dans son Histoire de l'Université de Paris, n'est pas si favorable à ce Pontife. Cet Auteur, parlant des Differends de l'Université avec les Religieux Mendians, s'écrie: „ Qui ne fremiroit de voir tant de Bulles données (par Alexandre IV.) pour un si petit Sujet? Qui ne seroit surpris de voir que ce Souverain Pontife, homme vertueux d'ailleurs, ait pû se laisser prévenir par les Ennemis de l'Université jusqu'à la persécuter avec tant de violence, parce qu'elle ne vouloit pas recevoir des hommes d'un autre Ordre & d'un autre Institut? Les Docteurs ne se mettoient pas fort en peine de la condamnation du Livre de Guillaume de St. Amour. Mais, ils ne pouvoient souffrir que leurs Privileges fussent violés, leur Liberté diminuée, leurs Statuts meprisés, par les Mendians. On ne sauroit exprimer combien ils étoient indignés de se voir contraints d'avoir des Liaisons avec leurs Ennemis declarez, & de s'y voir contraints par ces Ennemis mêmes: d'avoir tout en commun avec leurs cruels Perfecuteurs; en un mot, de faire Societé avec des gens qui les maltraitoient (25). „ C'étoit Alexandre IV. qui causoit tous ces violens chagrins à l'Université par sa conduite tyrannique, & par la protection déraisonnable qu'il accordoit aux Moines Mendians. Aussi du Boulai remarque-t'il, dans l'endroit où il parle de la mort de ce Pape, qu'alors les Musés de Paris furent plus tranquilles, Alexandre les aiant traitées fort durement, & persécutées tout le tems de son Pontificat, à cause de Guillaume de St. Amour, le Marteau des Moines Mendians, qui étoient protegés par le Pape (26). Frere Amat de Gravefon entreprend de faire l'Apologie du Pape contre du Boulai; mais, il ne me paroît pas qu'il y réussisse (27).

An de J.C.
1261.

INTERREGNE.
en l'Allemagne.

U R B A I N I V.

LOUIS IX.
Roi de France.

C L X X X V I I I . P A P E .

I L ne se trouvoit à Viterbe que huit Cardinaux, deux Evêques, deux Prêtres, & quatre Diacres, pour proceder à l'Electiion d'un nouveau Pape. Encore étoient-ils tellement divisez, qu'ils ne purent convenir d'aucun de leur Corps. Mais, après quelques Disputes, ils s'accorderent tous à élire Pape

Electiion
d'Urbain
IV.

(23) Platine, in Alexandro IV.

pag. 355.

(24) Amat de Gravefon, Hist. Eccl. tom. 5. p. 89.

(26) Duboulai, ubi supr. pag. 363.

(25) Duboulai, Hist. Universit. tom. 3. p. 91.

(27) Amat de Gravefon, Hist. Eccl. tom. 5.

An de J. C.
1261.

Son His-
toire a-
vant son
Pontificat.

pe Jaques Pantaleon, Patriarche de Jerusalem, qui se trouvoit à Viterbe, pour solliciter une affaire de son Eglise : & ce changement de fortune le mit en état de se faire justice, aux depens des Hospitaliers, à qui le Pape Alexandre avoit accordé le Monastere de St. Lazare de Bethanie. Jacques Pantaleon fut élu le 39. d'Aout, & couronné le 4. de Septembre; & il prit le nom d'URBAIN IV (1).

Il étoit de Troyes en Champagne, & fils d'un Savetier. Etant venu jeune étudier à Paris, il fut premierement Maître ès Arts, puis Docteur en Droit Canon. Ensuite, s'étant appliqué à la Theologie, il devint fameux Predicateur, & enfin il fut Archidiacre de Liege, & Chapelain du Pape Innocent IV. qui, l'an 1248. l'envoia Legat en Pologne (2). En 1252. il fut pourvû de l'Evêché de Verdun, & envoyé Legat en Pomeranie. Sur la fin de l'an 1255. le Pape Alexandre le fit Patriarche de Jerusalem, & il l'envoia à la Terre Sainte en qualité de Legat dans la Province & dans l'Armée Chrétienne qui s'y trouveroit (3). Mes Auteurs temoignent qu'il s'acquitta fort bien de ses Legations (4). Il n'avoit pas honte de la bassesse de sa naissance; &, quelqu'un lui en aiant fait des reproches, il repondit avec beaucoup de sel & de bon sens; *que l'homme ne naît pas noble, mais qu'il le devient par la vertu* (5). St. Antonin temoigne, qu'en effet il s'leva fort au dessus de sa Naissance, & se distingua par sa sagesse & par ses vertus (6). Dès qu'il fut Pape, il écrivit aux Evêques, pour leur donner part de sa promotion, & demander le secours de leurs prieres. Il écrivit en particulier au Roi St. Louis, dont il étoit né sujet, & à Philippe son fils; & il leur donna des Indulgences (7). Comme le Pape Alexandre n'avoit point fait de Cardinaux, le nombre en étoit fort petit; ce qui obligea Urbain à en créer quatorze; sept au mois de Decembre 1261. & sept au mois de Mai 1262.

An de J. C.
1262.

Il se de-
clare con-
tre Main-
froi, qui
fait des
Alliances
pour se
maintenir.

Cependant, Mainfroi s'établissoit de plus en plus dans le Roiaume de Sicile, & le Pape Urbain ne lui étoit pas moins opposé que ses Prédecesseurs. Mainfroi, voulant s'appuier par une puissante Alliance, proposa de donner sa fille Constance en Mariage à Pierre fils aîné de Jacques Roi d'Arragon, qu'il pria de le reconcilier avec l'Eglise Romaine. Il se plaignoit de la dureté dont on usoit à son égard, aiant souvent demandé la Paix, sans avoir pû l'obtenir. Le Roi d'Arragon se chargea d'en être le Mediateur. Il envoya au Pape Urbain un Religieux, par lequel il s'offrit à y travailler en Personne. Le Pape lui repondit en substance: „ Je m'étonne que vous vous „ laissez surprendre aux Artifices de Mainfroi; & je me trouve obligé de „ vous donner au moins une legere connoissance de ses crimes. Apres la mort de

(1) Rainald. an. 1261. §. 7. Anonym. de Reb. Sic. p. 856. Papebroch. Theodoricus Vallicolor, Vita Urb. 4.

(2) S. Antonin, Chr. 3. part. tit. 19. c. 13.

(3) Rainald an. 1255. §. 65. 66.

(4) Theodoricus Vallicolor, ubi supr. Greg.

Bajocensis, in ejus Vita.

(5) Philippus Bergomensis, lib. 13. Bernardinus Corius, part. 2.

(6) Antoninus, part. 3. tit. 19. c. 13.

(7) Rainald. an. 1261. §. 118. 119. &c.

„ de son frere Conrad, il prêta serment de fidelité au Pape Innocent, & le
 „ laissa entrer paisiblement dans le Roiaume, l'en reconnoissant veritable
 „ Seigneur. Le Pape Innocent, de son côté, le reçut charitablement com-
 „ me son fils, lui donna par pure liberalité la Principauté de Tarente, à la
 „ quelle il n'avoit aucun droit, & lui fit de plus de magnifiques presens.
 „ Incontinent après, il fit tuer cruellement, presqu'à la vuë du Pape, Bu-
 „ rel Comte d'Anglone, Serviteur fidele de l'Eglise; &, se révoltant ouver-
 „ tement contr'elle, il alla trouver les Sarrafins de Nocera, avec lesquels
 „ aiant fait alliance, il s'empara du Roiaume, sous pretexte de la tutelle de
 „ son neveu le fils de Conrad: puis, aiant feint que cet enfant étoit mort, il
 „ s'est attribué le Roiaume comme son heritage; &, malgré le defaut de sa
 „ naissance, il a pris le titre de Roi, à la honte de la Dignité Roiale &
 „ de tous ceux qui portent couronne, sans avoir d'horreur d'une telle tra-
 „ hison contre son Neveu & son Pucille. Ensuite, il s'est emparé, com-
 „ me il fait encore, des Eglises vacantes du Roiaume: il pille celles qui ne
 „ le sont pas, & leurs Prelats, dont il charge quelques-uns d'exactions, &
 „ en retient d'autres dans de cruelles Prisons. Il fait celebrer devant lui les
 „ divins Offices, seulement par mepris des Clefs de l'Eglise, & des Excom-
 „ munications prononcées contre lui par notre Predecesseur. Il a fait mou-
 „ rir cruellement quelques Barons du Roiaume, pour s'être attachez au
 „ Pape & à l'Eglise, quoique de son consentement; & il a banni du Roiau-
 „ me plusieurs Grands & d'autres, sans epargner ni Age, ni Sexe. L'E-
 „ glise n'auroit pas laissé de le recevoir à bras ouverts, s'il étoit revenu de
 „ bonne-foi, & nous avons ecouté ses Envoiez comme avoit fait le Pape
 „ Alexandre. Mais, ils ne nous ont fait que des Propositions illusoires. C'est
 „ pourquoi nous ne croions pas qu'il soit de votre Dignité d'entrer dans
 „ une telle Negociation, & encore moins de contracter une Alliance si hon-
 „ teuse, & de vous unir si étroitement à un ennemi de l'Eglise, dont vous
 „ avez toujours pris la défense avec tant de valeur & de succès. „ Cette
 „ Lettre est du 26. d'Avril 1262 (8). St. Louis appuia le Pape, & declara
 „ hautement, qu'il ne vouloit contracter aucune Alliance avec le Roi d'Arra-
 „ gon, s'il formoit des liaisons si étroites avec Mainfroi. Le Pape, informé
 „ de cette Declaration, écrivit au St. Roi une Lettre pleine de louanges &
 „ de remerciemens: cependant, Philippe de France epousa Isabelle d'Arragon;
 „ & Pierre d'Arragon epousa Constance de Sicile. Desorte que Jaques Roi
 „ d'Arragon prefera aux Remontrances du Pape l'esperance du Roiaume de
 „ Sicile, qui ne fut pas vaine.

An de J.C.
1261.

Urbain fut étourdi du coup; &, pour donner de nouvelles occupations à
 Mainfroi & au Roi d'Arragon, il s'avisá d'offrir le Roiaume de Sicile à St.
 Louis pour un de ses Enfans. Mais, le St. Roi craignit de faire tort à Con-
 radin, qui en étoit l'heritier legitime. Sur quoi le Pape Urbain écrivit à
 Albert de Parme son Notaire & son Nonce, qu'il avoit chargé de cette Ne-

Le Pape
offre la
Couronne
de Sicile
aux Fran-
çois.

go-

(8) Rainald. an. 1262. §. 9.

An de J.C.
1262.

gociation. Dans cette Lettre, le Pape louë la Delicately de Conscience de St. Louis. Mais, il charge Albert de le rassurer sur ce sujet, & de lui declarer que le Droit du St. Siege a été bien examiné par le Pape & par les Cardinaux, qui ont aussi leur Conscience à garder, & sont bien éloignez de vouloir faire tort à personne. Au refus du Roi, Albert étoit chargé d'offrir la Couronne de Sicile à son frere Charles Comte d'Anjou & de Provence, à qui il l'avoit deja offerte neuf ans auparavant, de la part d'Innocent IV (9).

Le Pape
veut ar-
mer les
François
contre les
Grecs.

Les Grecs reprirent enfin Constantinople sur les Latins, qui furent chassés avec leur Empereur. St. Louis, qui croioit pieusement que la Foi étoit en danger par cette Revolution, temoignoit un grand desir d'armer contre les Grecs. Le Pape Urbain l'en pressa par une Lettre où il disoit en substance :
 „ Vous êtes le seul des Princes Chrétiens, qui compatissiez sincèrement aux
 „ maux de l'Eglise, qui êtes toujours prêt à la secourir. Ainsi, dans l'ex-
 „ trême affliction que nous a causé la perte de Constantinople, nous avons
 „ d'abord tourné les yeux vers vous, & nous vous avons envoyé l'Evêque
 „ d'Agen pour traiter de cette Affaire avec vous, & avec les Prelats de vo-
 „ tre Roiaume. Mais, notre douleur a été depuis peu cruellement renou-
 „ vellée par la venuë de l'Empereur Baudouin, des Ambassadeurs du Duc
 „ Rainier Zeno & de la Commune de Venise, & de plusieurs autres Latins
 „ de Romanie; voiant cet Empereur ainsi chassé par les Grecs Schismati-
 „ ques à la honte éternelle des Latins. Nous desirons donc procurer un
 „ prompt secours à cet Empire, & par consequent à la Terre Sainte dont
 „ l'interêt s'y trouve joint : D'autant plus que les Seigneurs Latins qui sont
 „ encore les Maîtres des Principautez d'Achaïe, de la Morée, & des Isles
 „ voisines, sont prêts à s'opposer fortement par Terre aux Usurpateurs
 „ avec des Troupes considerables, & les Venitiens par Mer avec une Flot-
 „ te magnifique de Galeres: offrant même le Passage gratuitement à tous
 „ ceux qui viendront au secours. C'est pourquoi nous vous envoyons An-
 „ dré de Spolete, Archidiacre de Paphos, notre Chapelain, auquel vous
 „ pourrez ajouter foi sur tout ce qu'il vous dira de vive voix: vous priant
 „ d'étendre votre Protection sur l'Empire de Romanie, & d'exciter les Pre-
 „ lats de votre Roiaume à contribuer d'un subside honorable, comme
 „ nous leur avons enjoint par d'autres Lettres, suivant qu'il en seront re-
 „ quis par l'Evêque d'Agen. „ La Lettre est du 5. de Juin (10). Vers
 le même tems, le Pape donna Commission au Provincial des Freres Mineurs
 en France, de faire prêcher dans tout le Roiaume par les Freres de son Ordre
 la Croisade contre Michel Paleologue avec la même indulgence que celle de
 la Terre Sainte; & quarante ou cent jours d'indulgence à ceux qui vien-
 droient aux Sermons de la Croisade (11).

Paleolo-
gue pré-
vient sa
ruine.

Paleologue fut averti que le Pape travailloit avidement à sa ruine. Sa-
chant que tout étoit venal en Cour de Rome, & que le prétexte de Reli-
gion

(9) Rainald. ubi supr. §. 21.

(10) Rainald. an. 1262. §. 39.

(11) Rainald. an. 1262. §. 34. Wading an.
1261. §. 17.

gion y servoit de coloris à tous les crimes, il s'avisa, pour conjurer l'orage, de traiter & de faire esperer au Pape la Réunion des Grecs à l'Eglise Latine. Il envoya frequemment à Rome des Deputez avec de riches presents, tant pour le Pape, que pour quelques-uns des Cardinaux, & des autres qui avoient du credit auprès du St. Pere. Dans une de ses Lettres, il qualifioit Urbain, *Pape de l'ancienne Rome, Successeur du Throné Apostolique, & Pere Spirituel de l'Empereur.* Il temoignoit un grand desir pour la Paix & la Concorde, & marquoit qu'il avoit deja écrit au Pape pour ce sujet, aussitôt après la prise de Constantinople. „ Mais, ajoutoit-il, j'ai été sensiblement affligé d'apprendre que vous avez excommunié les Genoïs pour avoir fait Alliance avec moi, & que vous les pressez de la rompre. Je m'étonne que vous, qui tenez le premier rang entre les Evêques, preferiez la Guerre à la Paix & à l'Amitié entre les Chrétiens, tels que sont les Genoïs & les Grecs. „ Il decrivait les grands maux arrivez à la Chrétienté depuis les Conquêtes des Latins sur les Grecs: la profanation des Eglises, la cessation des divins Offices, les Sacrileges. „ Or, continuoit-il, puisqu'on ne peut faire que le passé ne soit arrivé, il faut du moins pour l'avenir faire cesser les Inimitiez & les Scandales; & comme je le desire de tout mon cœur, si vous y voulez penser serieusement, rien ne peut empêcher un si grand bien. C'étoit à vous qui êtes notre Pere à nous prévenir, & cependant j'ai bien voulu vous offrir la Paix le premier, protestant devant Dieu & ses Anges, que si vous la refusez, je n'aurai rien à me reprocher. Je ne parle quant à present, ni des Dogmes, ni des Ceremonies de la Religion. S'il y a quelque differend sur ce sujet, il sera plus facile à terminer quand la Paix sera faite. Enfin, je vous prie de m'envoyer des Nonces, qui aient veritablement l'Esprit de Paix, & j'attends par eux votre Réponse (12). „

An de J.C.
1262.

Urbain fut trompé par Michel Paleologue. Il en eut d'abord quelque defiance, sur ce qu'il apprit que les Grecs faisoient la Guerre à Guillaume de Ville-Hardoüin, Prince d'Achaïe, & autres Latins du Pais. Par cette raison, il differa quelque tems de repondre à Paleologue, craignant que ce Prince n'eut changé de volonté. Mais, seduit par les Protestations réitérées des Ambassadeurs Grecs, il envoya Legats à Constantinople quatre Freres Mineurs, pour faire la Paix avec les Grecs. Il les chargea d'une Lettre à l'Empereur, dattée du 28. de Juillet 1263. où il temoignoit un grand desir de conclure la Paix. En ce cas, il faisoit esperer à Paleologue le secours de tous les Latins contre ses Ennemis (13). Il envoya bientôt après de nouveaux Nonces à Constantinople. Mais, en attendant le succès de cette Negociation, Urbain ne laissoit pas de pourvoir aux frais de la Guerre, pour le rétablissement de l'Empereur Baudouin. A cette fin, il envoya deux Nonces en Angleterre, Leonard & Berard. Mais, le Clergé repondit

An de J.C.
1263.

Reponse
du Pape
à Paleologue.

(12) *Pachym. Lib. 3. c. 18. Rainaldus. an. 1263. §. 23.*

(13) *Rainald. an. 1263. §. 32. Wading. n. 2. c.*

An de J. C.
1263.

Subven-
tion pour
la Terre
Sainte.

Affaires
d'Allema-
gne.

pondit nettement à leur demande, qu'il ne vouloit rien contribuer pour ce sujet; ajoutant, qu'ils devoient plutôt subvenir à leurs propres besoins, qu'à ceux d'un Prince Etranger (14). Le Clergé de France refusa de même le secours pecuniaire pour le recouvrement de Constantinople. Le Pape en fit des reproches aux Provinces de Reims, de Sens, & de Bourges. Les Prelats de Castille & de Leon firent un pareil refus (15).

Les Prelats de France ne furent pas si difficiles pour le secours de la Terre-Sainte. Le Pape avoit écrit sur ce sujet à St. Louis une grande Lettre pleine de Lamentations, & il envoya en France l'Archevêque de Tyr en qualité de Legat. On tint à Paris une Assemblée où l'on ordonna ce qui suit: „ Le Legat remettra au Roi les Lettres, dont il est porteur, & qu'il „ a fait lire touchant la levée du centieme des Revenus Ecclesiastiques pour „ le secours de la Terre-Sainte; & il ne se servira plus de ces Lettres con- „ tre ceux qui obéiront à l'Ordonnance des Prelats qui est telle. Les Pre- „ lats ont accordé tant pour eux que pour leur Clergé, *non en vertu de la* „ *Lettre du Pape, ni par aucune contrainte*, mais volontairement & de leur „ bon gré, pour le besoin de la Terre Sainte, un subside de vingt sous par „ cent Livres, auquel personne ne sera contraint par la Puissance seculie- „ re; mais, chaque Prelat y contraindra le Clergé de son Diocese par Cen- „ sures Ecclesiastiques. Le Curé ou autre, dont le revenu n'excede pas „ douze livres Parisis, ne paiera rien s'il ne veut. Cette subvention dure- „ ra cinq ans, & sera païée moitié à la St. Jean, moitié à Noël. Les Cha- „ noines ne paieront rien de leurs Distributions quotidiennes, pourvû que „ la bourse commune du Chapitre paie la subvention (16). „

Depuis plus de douze ans, tout étoit en confusion dans l'Empire, & la double Election, dont j'ai parlé ailleurs, augmentoit le desordre. Les deux Concurrents, Alfonse Roi de Castille, & Richard Comte de Cornouaille, pressoient le Pape de décider la question de leurs Elections. Dès l'année précédente, l'Archevêque de Mayence avoit indiqué aux Electeurs une Diète, pour proceder à une nouvelle Election, & quelques-uns prétendoient elire Conradin, petit fils de l'Empereur Frédéric. Mais, le Pape Urbain en étant averti par le Roi de Boheme, réitera la defense faite six ans auparavant par Alexandre IV. d'elire Conradin, sous peine de Nullité & d'Excommunication contre les Electeurs. La Lettre est du 3. de Juin 1262 (17). Cette année 1263. le Roi Alfonse d'Arragon renouvela ses instances après du Pape, pour obtenir la Couronne Imperiale; mais avant que de juger la question au fond, le Pape Urbain voulut regler les Qualitez des Parties; & après avoir ouï leurs raisons, il donna le 7. d'Aout une Bulle, par laquelle il declare avoir resolu de nommer dans ses Lettres l'un & l'autre *Roi des Romains élu*, sans porter de préjugé pour l'un, ni pour l'autre. Urbain eut bien souhaité que ce grand Différend se fut terminé par un Accom-

(14) *Math. Westm.*

(15) *Rainald. an. 1263. §. 19. 20. 21.*

(16) *Tom. X. Concil. p. 824. Joinville, Ob-*

servat.

(17) *Rainald. an. 1262. §. 5.*

commodement entre les Parties. Mais, après avoir longtems attendu, & les avoir fait convenir de s'en rapporter au Jugement de l'Eglise Romaine, il leur envoya des Nonces qui les citerent à comparoître devant lui le 2. jour de Mai de l'année suivante 1264. (18). Mais, il mourut avant ce terme.

An de J. C.
1263.

D'autre côté, le Pape se trouvoit extrêmement resserré par les progrès continuels de Mainfroi. Ce Prince avoit attiré à son Parti les Sienois, les Pisans, & la plus grande partie de la Toscane. Il s'avançoit même dans la Marche d'Ancone & dans d'autres Terres de l'Etat Ecclesiastique. Le Pape, effrayé de ces Conquêtes rapides, fit publier une croisade contre Mainfroi. Cette entreprise réussit en quelque sorte: car, plusieurs prirent les Armes en Italie; & il vint de France un puissant secours, qui mit d'abord en fuite les Troupes de Mainfroi, & alla joindre Urbain à Viterbe. Sur ces entrefaites, les Romains se souleverent de nouveau contre le St. Pere. Urbain, ne se croiant pas en sureté à Viterbe, se retira à Orviete. Peu de tems après, l'argent venant à manquer, les Croisez se disperferent, les uns d'un côté, les autres de l'autre (19). Alors, le Pape eut recours aux Armes Spirituelles, au défaut des temporelles, qui auroient été bien plus utiles, & plus efficaces. Il proceda contre Mainfroi. Le 29. de Mars, il le cita publiquement devant la Multitude des Fideles, & la Citation fut affichée aux Portes des Eglises d'Orviete où le Pape faisoit sa residence. Elle portoit que Mainfroi comparoîtroit dans le premier jour d'Aout en Personne ou par Procureur, pour satisfaire au St. Siege sur plusieurs Chefs, savoir la Destruction de la Ville d'Aviano, qu'il avoit fait ruiner de fond en comble par les Sarrafins, le meurtre de trois personages de marque, & de plusieurs autres, le mepris des Censures Ecclesiastiques, au préjudice des quelles il faisoit celebrer devant lui Office divin depuis plusieurs années, non sans soupçon d'Herésie; la frequentation avec les Sarrazins, qu'il tenoit auprès de lui, & les préferoit aux Chrétiens (20). Enfin, le Pape accusoit Mainfroi d'opprimer le Roiaume de Sicile par des Exactions intolerables (21).

Procedu-
res contre
Mainfroi.

Quoique cette citation n'eut point été signifiée personnellement à Mainfroi, & qu'il n'en eut été instruit que par la voix publique, il ne voulut pas donner sujet au Pape de l'accuser de Contumace, & il lui envoya au terme prescrit proposer ses excuses. Le Pape, croiant mieux réussir par la voie de la Negociation, que par celle des Armes, qu'il avoit inutilement employée jusqu'alors, & aiant ouï les Deputez de Mainfroi, il accorda à ce Prince un delai jusqu'au 18. de Novembre. Comme ce terme approchoit, Mainfroi dépêcha d'autres Envoiez, qui dirent que voulant venir se presenter en Personne, il demandoit sureté, pour entrer dans les Terres de l'Etat

Suites de
cette Af-
faire.

(18) Rainald. an. 1263. §. 38. 40. 48. 51. 52.
an. 1264. §. 37. &c.

(19) Sumont. Hist. Neapol. lib. 2. Villani.
Blondus, Platine, &c.

Tom. III.

(20) Rainaldus, an. 1263. §. 65. Anonim.
de Reb. Sicul.

(21) Chr. Mar. Spinell.

An de J. C.
1263.

Ecclesiastique, avec une fuite convenable à sa Dignité. Le Pape lui prescrivit de n'ameper pas plus de huit cens Personnes, dont il n'y auroit que cent armez, & soixante & dix Chevaux, & qu'il ne pourroit demeurer plus de huit jours dans l'Etat Ecclesiastique; le tout sous peine d'Excommunication. Le Pape envoya deux Nonces pour recevoir le serment de Mainfroi sur ce sujet, comme on voit par sa Lettre du onzieme de Novembre: mais, cette Negociation fut sans effet, aussi bien que les exhortations & les menaces que le Pape fit aux Sienois & aux Pisans pour les detacher du Parti de Mainfroi. Sur la fin de l'année le Pape mit en Interdit le Roiaume de Sicile. Mais, voiant que Mainfroi & ses Adherens se moquoient des Censures, & qu'elles tournoient au préjudice de la Religion, il modera l'Interdit au commencement de l'année suivante.

Negociation du Pape contre Mainfroi. Legat en Angleterre pour la Paix.

Cependant, le Pape continuoit de negocier avec Charles, Comte d'Anjou & de Provence, pour le Roiaume de Sicile, n'attendant plus rien du Roi d'Angleterre, trop occupé de se maintenir dans son propre Roiaume. Le Pape envoya donc en France Barthelemi Pignatelli, Archevêque de Cosence, homme plus militaire qu'ecclesiastique, ennemi déclaré de Mainfroi, qu'il avoit abandonné pour s'attacher au Pape. Le sujet de sa Negociation étoit d'exhorter le Roi St. Louis à aider Charles d'Anjou son Frere à la Conquête du Roiaume de Sicile. Il devoit aussi negocier auprès du Roi d'Angleterre, pour le faire desister de ses prétensions sur la Sicile, à cause de son fils Edmond (23). Le Pape envoyoit encore un Legat particulier en Angleterre, savoir le Cardinal Gui Fulcodi Evêque de Sabine, chargé de procurer la Paix entre le Roi & les Barons. Il étoit porteur de plusieurs Bulles dattées du 22. de Novembre 1263. & des jours suivans. Il avoit pouvoir, non seulement d'user de Censures contre Rebelles, mais encore de faire prêcher la Croisade contr'eux, car on appliquoit ce remede à tous les grands maux. En même tems, le Pape écrivit au Roi St. Louis, d'employer sa mediation pour appaiser la Guerre civile d'Angleterre; & ce Prince le fit si efficacement, que le Roi Henri de son côté, & les Seigneurs Anglois du leur, le choisirent pour arbitre (24). On peut voir, dans les Historiens d'Angleterre, les causes, les suites, & la fin de cette Guerre.

An de J. C.
1164.

Suites de l'Affaire de Sicile.

Je reviens à la grande Affaire de Sicile, qui occupoit beaucoup le St. Pere. L'an de Jesus-Christ 1264. Urbain envoya en France Simon de Brie, Cardinal de Ste. Cecile, en qualité de Legat, avec charge de demander au Clergé une Decime pour la Guerre contre Mainfroi, & de traiter avec Charles d'Anjou des conditions auxquelles il devoit recevoir le Roiaume de Sicile, reservant au Pape de lui en donner l'Investiture. La Commission est du 25. d'Avril; & le 3. de Mai le Pape écrivit à St. Louis. Il lui represente ainsi le peril où Religion étoit exposée en Italie, par la Guerre qu'y faisoit Mainfroi, sur la nouvelle qu'il avoit eüe du Traité avec le Comte d'An-

(22) Rainaldus, an. 7263. §. 67. 73. 75. 9. p. 294.
an. 1264. §. 1.

(24) Rainaldus, an. 1263. §. 83. 84. &c.
Conc. Prov. Narb. app. p. 169. &c.

d'Anjou. „ Il s'est mis en possession, dit le Pape, de plusieurs Eglises
 „ Cathedrales & de plusieurs Monasteres, où il protege des intrus, & en
 „ donne d'autres en Commende, comme il lui plaît, tournant les revenus à
 „ son usage: cependant, les heresies pullulent presque par toute l'Italie. La
 „ Foi Catholique est deprimée, le Service Divin diminué; les Droits & les
 „ Libertez Ecclesiastiques foulées aux pieds. Les Prelats & les Clercs
 „ sont envoieés en exil, jetteés dans des Prisons, mutileés ou mis à mort.
 „ Les lieux consacrez à Dieu sont depouilleés de leurs biens, & convertis à
 „ des usages profanes. On force quelques Ecclesiastiques à celebrer les di-
 „ vins Offices, dans les lieux Interdits, & à administrer les Sacremens à des
 „ Excommuniés (25). „ A ce sujet se raporte ce que dit Mathieu Spinel-
 „ li, qui vint l'automne suivant dans l'Armée de Mainfroi: „ Le 3. de
 „ Septembre 1264. vinrent trois Nobles envoieés par les Napolitains, pour
 „ prier le Roi de faire la Paix avec le Pape, parce que la Ville demouroit
 „ excommuniée, & l'Archevêque ne vouloit pas que l'on dit la Messe. Le
 „ Roi repondit, que ce n'étoit pas sa faute si l'on faisoit la Guerre, mais la
 „ faute du Pape, qui vouloit le chasser de son Roiaume; & il ajouta:
 „ *J'enverrai à Naples trois cens Sarrazins, qui feront dire la Messe par force.*
 „ *Envoyez-moi dans une Galere les Prêtres & les Moines qui le refuseront.* Les
 „ Deputeés repondirent: *Seigneur, n'envoyez point de Sarrazins. Naples ne*
 „ *voudra pas les loger.* Et le Roi entra en grande colere (26). „ Pendant
 que le Pape étoit ainsi occupé de la Guerre contre Mainfroi, il institua la
 Fête du S. Sacrement de l'Autel, par les Révélations d'une Fanatique, nom-
 mée Julienne de Mont-cornillon. Une autre Visionnaire, appelée Eve, &
 Recluse à Liege, eut aussi beaucoup de part à cette Institution. Cette Fête
 fut autorisée par une Bulle qui se trouve dans le Recueil des Conci-
 les (27).

An de J.C.
 1264.

Il y avoit deux ans que le Pape Urbain étoit à Orviete, d'où la plûpart
 de ses Lettres sont dattées. Mais cette année les Orvietans s'étant decla-
 rez contre lui, & aiant pris une Forteresse appartenant à l'Eglise, il se fit
 porter en Litier à Perouse, où il mourut le 2. d'Octobre 1264. Il fut en-
 terré dans l'Eglise Cathedrale dediée à St. Laurent. On dit qu'il fut
 doux, pieux, benin, liberal, affable (28). On voit dans ses Lettres un
 exemple remarquable de bonté. Du tems qu'il étoit Archidiacre de Lie-
 ge, le Pape Innocent IV. étant à Lion l'envoia en Allemagne pour quel-
 ques affaires de l'Eglise Romaine. Là, trois Gentilshommes du Diocese
 de Trêves le firent prendre & le retinrent quelque tems Prisonnier, après
 lui avoir ôté des chevaux, de l'argent, & d'autres Meubles. Lorsqu'il fut
 Pape, ces Gentilshommes offrirent de lui restituer ce qu'ils lui avoient
 pris, & de lui faire satisfaction pour l'insulte. Ils demandoient seulement
 dispense d'aller en Personne recevoir l'Absolution de l'Excommunication
 qu'ils

Mort
 d'Urbain
 IV. Son
 Caractere.

(25) Rainald, an. 1264. §. 9. 10. 13.

(26) Papebroch, Conat. p. * 47.

(27) Tom. XI. Concil. p. 817.

(28) Gregorius Bajocensis, ap. Pajirium
 Massonum.

An de J.C.
1264.

qu'ils avoient encouruë, attendu les perils du chemin & les ennemis qu'ils avoient. Le Pape donna commission au Prieur des Freres Prêcheurs de Coblantz de les absoudre, & de leur declarer ensuite, qu'il leur remettoit liberalement en vuë de Dieu tout le tort & l'injure qu'ils lui avoient faite : leur enjoignant seulement de s'abstenir desormais de pareilles violences. La Lettre est du 9. de Juillet 1264.

INTERREGNE
en Allemagne.

CLEMENT IV.

LOUIS IX.
Roi de France.

CLXXXIX. P A P E.

Histoire
de Gui
Fulcodi
avant son
Pontificat.

GUI le Gros Fulcodi étoit François de Nation, & d'une Famille noble. Il nâquit dans un Bourg de la Province de Narbonne, c'est-à-dire à St. Gilles en Languedoc. Son Pere étoit un homme de grande vertu qui mourut Chartreux; car, il embrassa l'état Monastique, après la mort de sa femme. Le jeune Guy suivit d'abord la profession des Armes. Mais il la quitta pour s'appliquer à l'Etude; & il y fit de si grands progrès, que Durand, celebre Jurisconsulte du tems, l'appelloit la *Lumiere*, ou le *Flambeau du Droit*. Il consacra ses talens au Barreau, où il se fit remarquer sous la qualité d'Avocat. St. Louis, connoissant son merite, l'admit dans son conseil le plus secret. Après la mort de sa femme, dont il avoit plusieurs Enfants, il entra dans l'état Ecclesiastique, & fut Archidiacre du Puy en Velai, puis Evêque de la même Eglise en 1257. & Archevêque de Narbonne en 1259. Ensuite, le Pape Urbain le fit Cardinal Evêque de Sabine, dans la promotion du mois de Decembre 1261. Mais Gui ne pouvoit se résoudre à quitter son Eglise; & le Roi St. Louis vouloit le retenir en France encore un an. Il fallut des instances très-pressantes du Pape, pour l'obliger à se rendre en Cour de Rome (1). J'ai dit qu'en 1263. Urbain l'envoia Legat en Angleterre, pour y pacifier les Troubles. Mais, il ne put y entrer, à cause de l'opposition des Barons & des Evêques revoltez contre leur Roi; car, ils ne s'en tinrent pas au Jugement de St. Louis, bien qu'ils l'eussent choisi pour arbitre de leurs differends, & la Guerre civile recommença avec plus de fureur qu'auparavant (2). Le Legat fut donc obligé de s'arrêter à Boulogne sur Mer, où il séjourna long-tems. Il y assembla quelques Evêques d'Angleterre qui se trouverent deça la Mer. Alors, par l'Autorité du Pape, il prononça Excommunication contre tous ceux qui faisoient la Guerre à leur Roi, avec Interdit sur la Ville de Londres & les cinq Ports d'Angleterre qu'on lui tenoit fermes. Il commit aux Evêques Anglois qu'il avoit appellez l'execution de ces Censures, & il se mit en chemin, pour retourner à la Cour de Rome (3).

Mais

(1) *Protopius Lucensis, lib. 22. c. 29. &c.*
Martinus Polonus, Chr. S. Antoninus, tit.
20. c. 1. §. 11. &c. Aubery, Hist. des Card.
tom. 1. p. 385.

(2) *Mat. West.*

(3) *Tom. XI. Concil. pag. 380. Mathieu*
Paris. Rainaldus, an. 1265.

Mais, pendant le voiage, il apprit qu'il avoit été élu Pape à Peroufe. Il s'y rendit deguisé, en Marchand selon quelques-uns, ou en Frere Mendiant, selon d'autres, pour éviter les Embuscades de Mainfroi. Etant arrivé, il fit, dit-on, tous ses efforts, pour refuser le Pontificat: mais, le deguisement qu'il avoit mis en usage, & la diligence qu'il fit pour se rendre à Peroufe, me font douter de la sincérité de ces refus. Le Pontificat n'étoit pas alors un morceau indifferant: aussi l'accepta-t'il, après s'être fait prier par formalitez, & il fut couronné le 22. de Fevrier 1265. Il prit le nom de C L E M E N T IV, parce qu'il étoit né le jour de St. Clement, & qu'il avoit reçu de Dieu plusieurs graces singulieres ce même jour; & il donna part à tous les Evêques de sa Promotion, selon la coutume, par une Lettre circulaire du 26. Fevrier (4).

An de J. C.
1265.
Il est élu
Pape.

On voit ses sentimens sur sa nouvelle Dignité dans les Réponses qu'il fit aux Princes qui l'en felicitoient, & encore mieux dans la Lettre à Pierre Le Gros son Neveu. On y peut admirer entr'autres vertus une rare modestie, qui a été peu imitée de ses Successeurs. Voici les termes de sa Lettre: „ Plusieurs, dit-il, se rejouissent de notre promotion, mais nous „ n'y trouvons matiere que de crainte, & de larmes, étant le seul qui sentons le poids immense de notre charge. Afin donc que vous sachiez, „ comment vous devez vous conduire en cette occasion, apprenez que „ vous en devez être plus humble. Nous ne voulons point que vous, ni „ votre frere, ni aucun des nôtres, vienne vers nous, sans notre ordre particulier; autrement, frustrez de leurs esperances, ils s'en retourneroient „ confus. Ne cherchez pas à marier votre sœur plus avantageusement à „ cause de nous. Nous ne le trouverions pas bon, & ne vous y aiderions pas. „ Mais, si vous la mariez au fils d'un Chevalier (*militis*), nous nous proposons de donner trois cens tournois d'argent (5). Si vous aspirez plus „ haut, n'esperez pas un denier de nous; encore voulons-nous que ceci „ soit très-secrèt, & qu'il n'y ait que vous & votre Mere qui le sache. „ Nous ne voulons point qu'aucun de nos Parens s'enfle, sous prétexte de notre elevation; mais, que Mabile & Cecile prennent les „ Maris qu'elles prendroient, si nous etions dans la simple Clericature. „ Voiez Gilie, & lui dites qu'elle ne charge point de place, mais qu'elle demeure à Suze, & qu'elle garde toute la gravité & la modestie possible „ dans ses habits. Qu'elle ne se charge de recommandations pour Personne. Elles seroient inutiles à celui pour qui on les feroit, & nuisibles à „ elle-même. Si on lui offre des presens pour ce sujet, qu'elle les refuse, „ si elle veut avoir nos bonnes graces. Saluez votre Mere & vos Freres de „ notre part. Nous ne vouscrivons point, ni à ceux de notre famille, „ avec la bulle, mais avec le sceau du Pêcheur, dont les Papes se servent „ dans leurs affaires secrètes. Donnée à Peroufe le jour de St. Perpetuë & „ de

Sentimens
du nou-
veau Pape
à l'égard
de sa Fa-
mille.

(4) Rainaldus, an. 1265. §. 1. 2. 9. Pape-
broch. Conat. p. 53.

(5) C'étoit environ 150. livr. de notre

Monnoye. Le Blanc, Traité de la Mon. p.
190.

An de J.C.
1265.

de Ste. Felicité ; (c'est-à-dire le 7. de Mars) 1265 (6). „ Le Pape ne dementit en rien, par sa conduite, les beaux & genereux sentimens qu'il exprima dans cette Lettre. Un Chanoine de Liege, qui a continué depuis l'an 1147. jusqu'à 1348. les Vies des Evêques de Liege, dit que plusieurs Personnes de la premiere Noblesse rechercherent en Mariage Cecile fille du Pape. Mais, Clement se moqua de la folle Ambition de ces Seigneurs. Il leur dit en raillant: *Ce n'est pas Cecile que vous demandez ; c'est le Pape: car, vous n'auriez jamais recherché l'Alliance de Gui Fulcodi, dont elle est fille, & non du Pape* (7). Et comme ce genereux Pontife ne voulut pas prendre du Bien du Crucifix pour etabliir richement ses deux filles prêtes à marier, les prétendans se retirèrent: desorte qu'elles firent à Dieu un Sacrifice de leur Virginité (8). Le Pape avoit un Frere Ecclesiastique, qu'il fit Curé d'une Paroisse, & il ne se mit pas en peine de l'élever à de plus hauts emplois (9). Tritheme raconte sous l'an 1269. que le Pape Clement IV. avoit tant d'horreur pour la pluralité des Benefices, qu'il ordonna à son neveu, qui avoit trois Prebendes, d'en resigner deux. Toutes les Remontrances, que ses Amis lui firent sur ce sujet, furent inutiles (10). Jamais il ne ceda à la faveur, ni aux Rois, ni aux Princes: De-là vient qu'il étoit craint & aimé de tout le Monde. D'ailleurs, il étoit fort liberal envers les Pauvres (11).

Conces-
sion du
Roiaume
de Sicile à
Charles
d'Anjou.

L'Affaire de Sicile étoit trop importante au St. Siege, pour être negligée. Le Pape Clement y donna ses premiers soins ; & , suivant le plan que ses Predecesseurs lui avoient tracé, il n'eut égard, ni au droit incontestable de Conradin, ni à l'équité naturelle qui defend de dépouiller un Heritier, & surtout un Pupille des biens que sa Naissance lui donne. Il ne songea qu'à vanger son Siege de l'injure que Mainfroi lui faisoit. Dès le 26. de Fevrier, il fit expedier deux Bulles sur ce sujet. Dans la premiere, il raconte la Concession du Roiaume de Sicile, faite par Alexandre IV. à Edmond second fils du Roi d'Angleterre, & confirmée par Innocent IV. Les diligences faites par le St. Siege pour l'effectuer, & le défaut d'execution de la part du Roi & de son fils: enfin la sommation qu'Urbain IV. leur avoit fait faire de declarer s'ils y prétendoient encore. En consequence, le Pape Clement revoke & annulle cette Concession ; & declare que l'Eglise Romaine est en pleine liberté de disposer du Roiaume de Sicile. Par l'autre Bulle du même jour, le Pape donne ce Roiaume à Charles Comte d'Anjou & de Provence, aux Conditions qui y sont exprimées fort au long, & dont la plupart ne regardent que l'état temporel. On peut les voir toutes au long dans Rainaldi & Bzovius (12). Je me contenterai de rapporter celles qui concernent l'Eglise, & qui ont un rapport direct à mon sujet. Les voici: „ Tous les biens „ meubles & immeubles qui ont été ôtés aux Eglises, ou aux Personnes Ec-
cle-

(6) *Ap. Ciaconium, in Clem. 4. & Bzovium, an. 1265. §. 2.*

(7) *Hocsemius, Gest. Episcop. Leod.*

(8) *Antonin. Chr.*

(9) *Hocsemius, ubi supr.*

(10) *Trithemius, Chr. Hirsfaug. an. 1269.*

(11) *V. Pagi, Brev. Pontif. Rom. tom. 3. p. 372.*

(12) *Rainaldi, an. 1265. Bzovius, eod. §. 3. ex Antonio Summarzio, Hist. Neapolit.*

„ clestiaftiques, leur seront restitués en chaque lieu, à mesure que le nou-
 „ veau Roi en prendra possession. Les Elections des Eglises Cathedrales &
 „ autres, seront entierement libres, sans demander le consentement du Roi,
 „ devant, ni après. La Jurisdiction Ecclesiastique sera conservée en son entier,
 „ avec liberté d'aller poursuivre les Appellations au St. Siege. Le Roi re-
 „ voquera toutes les Loix de Frederic, de Conrad, ou de Mainfroi contrai-
 „ res à la Liberté Ecclesiastique. Aucun Clerc ne sera poursuivi devant un
 „ Juge seculier, ni chargé de Tailles ou Collectes. Le Roi n'aura, ni Rega-
 „ le, ni autre Droit, sur les Eglises vacantes, & n'en tirera aucun profit.
 „ Les Nobles & les autres Habitans du Roiaume jouiront de la même Li-
 „ berté & des mêmes Privileges, qu'ils avoient eus de Guillaume II. Roi
 „ de Sicile., Seize Cardinaux souscrivirent à ces deux Bulles, avec le Pa-
 „ pe. Charles d'Anjou accepta ces conditions, qui resserroient les bornes de
 „ sa nouvelle Autorité. Il conclut le Traité avec le Legat Simon de Brie,
 „ Cardinal de Ste. Cecile, du consentement de St. Louis, & à la persuasion
 „ de son Epouse qui ne soupiroit qu'après une Couronne. Il ne perdit point
 „ de tems, pour l'execution. Après Pâques, il sortit de Paris, & se rendit
 „ à Marseille, où il s'embarqua avec mille Chevaliers. Malgré les précau-
 „ tions que Mainfroi avoit prises, pour lui fermer le passage par Terre & par
 „ Mer, il arriva heureusement à Ostie le Mercredi avant la Pentecôte. Dès
 „ l'année precedente, les Romains l'avoient élu leur Senateur, qui étoit leur
 „ premier Magistrat, pour les défendre contre Mainfroi, & il l'avoit accep-
 „ té, ce qui pensa rompre le Traité pour le Roiaume de Sicile. Car le Pa-
 „ pe, voulant se réserver la Souveraineté de Rome, ne put souffrir qu'un si
 „ grand Prince y eut une telle Autorité, principalement pour toute sa vie,
 „ comme les Romains prétendoient. On trouva un temperament, qui fut de
 „ le faire Senateur pour trois ans. Etant donc arrivé à Rome, il y fut reçu
 „ avec une extrême joie & de très-grands honneurs. Mais le Pape, qui pre-
 „ noit facilement ombrage des moindres demarches, trouva mauvais que le Com-
 „ te d'Anjou eut logé de ses gens dans le Palais de Latran, craignant qu'il
 „ n'entendit trop loin son Autorité de Senateur. Charles obéit sans résistance;
 „ & le Pape, qui étoit toujours à Perouse, envoya à Rome quatre Cardinaux,
 „ qui lui donnerent l'Investiture du Roiaume de Sicile avec l'Etendart, de-
 „ vant l'Autel de l'Eglise de Latran, le 29. de Mai. Le nouveau Roi ne fit
 „ pas de grands exploits le reste de cette année. Il attendoit son Armée, qui
 „ venoit par Terre, composée de Croisez, & soudoiée des Decimes du Cler-
 „ gé de France. Car, le Cardinal de Ste. Cecile faisoit prêcher fortement la
 „ Croisade contre Mainfroi & les Sarrazins de Nocera. Il dechargeoit ceux,
 „ qui recevoient la Croix à cette intention, des vœux faits pour le recouvre-
 „ ment de la Terre-Sainte, ou de Constantinople, parce que le Pape jugeoit
 „ l'Affaire de Pouille la plus pressée (13).

Ce

(13) Spicil. tom. 9. Malepini, c. 277. Du Chesne, Miscell. Monachus Paduanus. Rainal-
 dus. an. 1265.

An de J.C.
1265.

Croisades
de tous
côtés.

Ce n'étoit par-tout que Croisades; en Espagne, contre les petits Rois Mores de Grenade & de Murcie (14). En France, outre celle de la Pouille contre Mainfroi, on continuoit de prêcher celle de la Terre-Sainte; & le Pape redoubloit ses efforts pour y exciter, sur les tristes nouvelles qu'il recevoit des progrès de Bondocdar Sultan d'Egypte (15). En Hongrie, il s'agissoit de résister aux Tartares; & on prêchoit la Croisade contr'eux en Bohême, en Pologne, en Stirie, en Autriche, en Carinthie, & dans la Marche de Brandebourg; sans prejudice de la Terre Sainte, & d'une troisieme, qui se prêchoit encore, pour le secours des Chevaliers Teutoniques, & des autres fideles de Livonie, de Prusse, & de Curlande (16). La Croisade d'Angleterre étoit contre les Rebelles, qui, malgré les foudres de Rome, faisoient toujours la Guerre au Roi, sous le commandement de Simon de Montfort, Comte de Leicester (17). Ainsi toute l'Europe étoit en Armes; & le Pape, pour satisfaire son Ambition, à la faveur du desordre, avoit allumé le feu aux quatre coins & au milieu de l'Europe. Charles d'Anjou, aiant été couronné à Rome Roi de Sicile, & son Epouse Reine, alla chercher son ennemi, à la tête d'une florissante Armée. Il le rencontra près de Benevent, & lui aiant livré Bataille, Mainfroi y fut tué. Les François remporterent une Victoire complete, qui terrassa le Parti Gibelin, & fit revenir la plus grande partie de l'Italie à l'Obéissance du Pape (18).

An de J.C.
1267.

Michel
Paleologue
traite
de la Réu-
nion avec
l'Eglise
Latine.

J'ai parlé d'une Negociation qu'il y eut sous le Pontificat d'Urbain IV. pour la Réunion des Grecs à l'Eglise Latine. Elle n'avoit abouti qu'à certains Articles que Clement IV. ne pût approuver. Desorte que le Schisme continuoit; & pour dire tout, l'Empereur Michel Paleologue n'avoit pas un desir sincere de se réunir. La crainte des Latins le faisoit agir. Cette crainte augmenta par l'Alliance du Roi de Sicile avec Baudouin qui avoit été renversé du Thrône de Constantinople. Et comme en même tems, le Roi St. Louis faisoit de grands préparatifs pour la Croisade, Paleologue se crût perdu, s'il ne faisoit sa Paix avec le Pape. „ Cela le fit résoudre à „ traiter serieusement avec Clement IV., ne doutant point que si ce Pape „ étoit une fois assuré de la Reduction des Grecs, il n'empêchât que Char- „ les (Roi de Sicile) ne lui fit la Guerre. L'occasion de commencer cet- „ te importante Negociation se presenta très-favorable sur ces entrefaites: „ car le Pape, l'ayant invité cette même année à entrer dans la Ligue Sainte „ contre les Infideles, à l'exemple du Roi de France St. Louis, qui avoit „ pris de nouveau la Croix avec les Princes ses Enfants, lui avoit écrit, que „ s'il s'excusoit sur la crainte d'être cependant attaqué par les Latins, il lui „ étoit bien aisé de se garantir de ce danger, en rentrant, avec ses Sujets, „ dans l'Obéissance de l'Eglise Romaine. Il envoya donc sur cela ses Ambassa-

(14) Mariana, Hist. Hisp. Lib. XIII. c. 15.

(15) Sanutus.

(16) Rainald. an. 1265. §. 42. 49.

(17) Mathieu Paris, an. 1264. Westmona-

ster. etc.

(18) Anonym. de Reb. Sicul. Rainaldus, an. 1266. §. 2. 7. 11. 12. 13.

„ bassadeurs à Rome, avec de grandes protestations, qu'il ne fouhaitoit rien
 „ si ardemment, que la Réunion des deux Eglises; demandant au Pape,
 „ qu'il lui plût convoquer un Concile General dans quelque Ville de l'Em-
 „ pire Grec, pour y terminer cette grande Affaire (19). „ Le Pape en-
 „ voia quelque tems après la Profession de Foi de l'Eglise Latine, à Mi-
 „ chel Paleologue, comme une Piece qu'il falloit recevoir sans examen.

An de J. C.
 1267.

C'étoit un usage introduit dès le tems d'Innocent III., que les Benefices vacans en Cour de Rome ne pouvoient être conferez que par le Pape. Clement IV. autorisa cet étrange Abus. Il „ forma la Resolution de jeter les
 „ fondemens par où lui & ses Successeurs pussent devenir les Maîtres ab-
 „ solus de toutes les Collations des Benefices par tout le Monde, & s'af-
 „ franchir de la sujettion d'inventer incessamment des finesses pour attirer les
 „ collations à Rome. Il commença donc par une Bulle, qui ne con-
 „ clut qu'à la Reservation des Benefices vacans *in Curia*, disant que
 „ la Collation en est reservée au Pape par un ancien usage, lequel, par
 „ consequent, il approuve, & entend qu'il soit observé. Mais, pour ne
 „ conclure que cela, il ne laisse pas de faire un Prologue hypotetique en
 „ ces termes: *Bien que l'entiere Disposition de tous les Benefices appartienne si*
 „ *justement au Pontife Romain, qu'il peut non seulement les conférer, quand ils*
 „ *vaquent, mais encore donner Droit pour les acquerir avant la vacance, nean-*
 „ *moins l'ancienne Coutume a reservé plus spécialement tous ceux qui vaquent en*
 „ *Cour. C'est pourquoi nous approuvons cette Coutume* (20). S'il eut fait un
 „ Decret concluant que la Disposition de tous les Benefices lui appartenoit,
 „ le Monde se fut recrié, & les autres Patrons Laiques eussent dit haute-
 „ ment leurs raisons; au lieu que cette Proposition tournée en conditionel-
 „ le, sans conclusion, passa facilement, sans qu'on s'aperçut combien elle
 „ concludoit en effet (21). „ Clement ne tarda pas à faire valoir ce nou-
 „ veau Droit, qu'il s'attribuoit de sa pleine Autorité, au préjudice des anciens
 „ & legitimes Patrons. Il prétendit que l'Archidiaconé de Sens étoit dans le
 „ cas de son Decret; & il defendit à Girard de Rampillon, à qui St. Louis
 „ l'avoit conféré, de prendre possession de cette Dignité, qu'il ne fût venu
 „ auparavant se présenter à lui (22). L'affaire ne fut point terminée du vi-
 „ vant de Clement, ni de Louis IX. Mais, par l'évenement, le Roi gagna sa
 „ cause, & Girard demeura en possession de l'Archidiaconé de Sens (23).

Remar-
 ques sur les
 Benefices
 vacans
in Curia.

Après la Défaite de Mainfroi, le jeune Conrad, petit fils de l'Empereur
 Frédéric, plus connu sous le nom de Conradin, prétendit à l'Empire, &
 prit en attendant le titre de Roi de Sicile. Il agit en cette occasion par les
 conseils des Princes Allemans ses Parens, ou amis de sa famille: & il fut
 appelé en Italie par la Faction des Gibellins. Il n'avoit que quinze ans.
 Le Pape Clement, aiant eu connoissance de son Entrepris, lui defendit pu-
 bli-

An de J. C.
 1268.

Conradin
 excom-
 munié.

(19) Maimbourg, Schisme des Grecs, Liv. IV. tom. 2. p. 60.

(20) Sexti Decret. lib. 3. tit. de Prabendis, cap. 2.

Tome III.

(21) Fra-Paolo, Traité des Benefices, pag. 203. etc.

(22) Libertez de l'Eglise Gallicane, p. 3701.

(23) Duboulai.

An de J.C.
1268.

bliquement de passer outre; & cette Publication fut faite dans la grande Eglise de Viterbe, le 18. de Novembre 1266. avec defense à qui que ce fut de le reconnoître pour Roi de Sicile, & de favoriser son entreprise en aucune maniere; le tout, sous peine d'Excommunication contre les Personnes, & d'Interdit sur les Villes. Conradin ne laissa pas d'establir ses Vicaires en Toscane, & ses Officiers dans le Roiaume de Sicile, & d'y accorder des Privilèges & des Graces, comme le Pape en eut la preuve par les Lettres qui lui tomberent entre les mains. C'est pourquoi le Jeudi Saint 14. d'Avril 1267. il réitéra les mêmes defenses, & les mêmes menaces, contre lui & ses fauteurs; declarant qu'ils avoient encouru les Censures portées par la Sentence précédente, avec Citation à Conradin de se presenter devant le Pape dans la St. Pierre en personne, ou par Procureur, pour repondre sur les excès précédens, & se soumettre au bon plaisir de l'Eglise. Le 26. de Mai de la même année, le Pape defendit étroitement à Conradin d'entrer en Italie, si ce n'étoit pour satisfaire à la citation précédente: mais, ce Prince ne laissa pas de venir à Verone où il étoit appelé, accompagné du Duc de Baviere son Oncle, & du Comte de Tirol son Pere, & il y demeura trois mois. Alors, le Pape continua de proceder contre lui, & le jour de la Dedicace de St. Pierre, il declara qu'il avoit encouru l'Excommunication, & lui ordonna de sortir dans un mois de Verone & de toute l'Italie, lui & tous ses gens, avec defense de se mêler en aucune façon des Affaires de l'Empire ou du Roiaume de Sicile: autrement, le Pape le privoit de tout Droit au Roiaume de Jerusalem, & dispensoit tous ses Sujets du serment de fidelité. Les Censures s'étendoient à proportion sur le Duc de Baviere & les autres Seigneurs de la suite de Conradin, & sur les Villes qui les recevoient. Elles ne l'arrêterent pas plus que les précédentes. De Verone, il vint à Pavie, avec des troupes choisies en 1268. & il y demeura quelque mois. Le Pape continua aussi ses procedures, & enfin le Jeudi Saint 5. d'Avril de la même année, il le declara encore excommunié, dechû du Roiaume de Jerusalem, inhabile à en tenir aucun autre, & privé de tous les fiefs qu'il pourroit tenir de l'Eglise: ses Vassaux absous du serment de fidelité, & ses Terres mises en Interdit. C'est ce que porte la Bulle dattée du même jour, après avoir enoncé toute la procedure precedente (24).

Pillage à Rome.
Bulle contre les Romains.

Malgré toutes ces violentes procedures, le Parti de Conradin se fortifioit, & il étoit même le plus fort à Rome. Pour savoir comment il se fit des Amis dans cette Ville, il faut reprendre les choses de plus haut. Henri de Castille, Fils de St. Ferdinand, & Frere du Roi Alfonse surnommé l'Astrologue, s'étant brouillé avec ce dernier, sortit d'Espagne, & se retira auprès du Roi de Tunis. Il demeura quatre ans parmi les Infideles, & l'on prétend qu'il y devint un grand Scelerat. Aiant appris que Charles d'Anjou, Roi de Sicile & son proche parent, avoit triomphé de Mainfroi,

(24) *Monach. Pal. Anonym. de Reb. Sicul. Rainaldus, an. 1268. §. 4. 14.*

froi, il vint le trouver en 1266. accompagné de plusieurs braves Chevaliers Espagnols. Charles le reçut avec plaisir, & Henri eut l'industrie de se faire elire Senateur de Rome à sa place. En suite, il se mit à la tête de quelques mécontents revoltez contre Charles, & prit le parti de Conradin. Etant donc Maître de Rome, il pillà les thresors que l'on y gardoit dans les Eglises. Il fit briser les Portes, profaner les Sacrillies, ouvrir les coffres. Ici on emportoit l'argent comptant, là les Vases d'or & d'argent, ailleurs les paremens, enfin tout ce qu'on trouvoit de précieux. Ainsi furent pillées les Eglises de Latran, de St. Paul, de St. Sabas, de St. Basile au Mont Aventin, de Sainte Sabine, & d'autres. Tout retentissoit des cris lamentables des Ecclesiastiques. Les Seditieux se declarerent hautement pour Conradin (25). Le Pape irrité de ce soulèvement publia, le 5. d'Avril, une Bulle contre les Romains, où il leur reproche avec aigreur l'Ingratitude envers l'Eglise leur Mere; & il ajoute: „ Après que nous avons excommunié Conradin, rejetton d'une race maudite & ennemi déclaré de l'Eglise „ avec tous ses fauteurs, Galvan la Lance Enfant de malediction est entré „ dans Rome, portant les Enseignes de Conradin deploïées. Les Ro- „ mains l'ont reçu avec pompe, l'ont conduit jusques au Palais de La- „ tran, & l'ont encore admis avec plus d'honneur à leurs jeux publics. „ Ensuite, ils ont reçu d'autres Envoiez de Conradin chargés de ses Let- „ tres, & aiant assemblé le Conseil dans le Capitole leur ont donné solem- „ nellement Audience. „ En consequence, le Pape declare excommuniez Henri de Castille, Senateur de Rome, & Gui de Montefeltro son Vic- caire, les autres Officiers, & tous ceux qui volontairement ont pris part à la reception de Galvan & des autres Envoiez de Conradin. Cette Bulle est dattée de Viterbe, le Jeudi Saint 5. d'Avril 1268 (26).

On continuoit à prêcher dans toute l'Europe la Croisade pour la Terre-Sainte, & le Pape y vouloit engager Alfonse Roi de Castille. Mais, ce Prince avoit une Affaire à terminer, qui le touchoit de plus près: C'étoit sa Prétension à l'Empire. Le Pape Urbain étant mort avant le terme qu'il avoit prescrit pour la decision de cette affaire, Clement son Successeur donna encore un delai jusqu'au 8. de Janvier 1266. A ce terme comparurent devant le Pape les Procureurs de Richard d'Angleterre, aiant à leur tête Henri son fils aîné, & ils produisirent plusieurs Pieces pour fonder le Droit de Richard. De la part du Roi Alfonse, comparut Rodolfe de Poggibonzi, mais sans aucunes Pièces, prétendant que le Droit de son Maître avoit été assez prouvé. Cependant, il demanda encore permission de faire oüir des temoins en Allemagne, en France, en Espagne, & en Italie: ce que le Pape lui accorda, marquant pour lieux de ces Enquêtes les Villes de Francfort, Paris, Burgos, Boulogne, & la Cour de Rome: pour terme de l'Enquête la Toussaints prochaine; pour terme peremptoire du Ju- gement

An. de J. C.
1268.

Affaires
de l'Em-
pire.

(25) Mariana, Hist. Hisp. Lib. XIII. c. 11.
Anonimus, de Reb. Sicul.

(26) Rainald. an. 1268. §. 21.

An de J.C.
1268.

gement l'Annonciation 25. de Mars de l'an 1268. Il representa au Roi Alfonso, qu'il ne devoit pas prétendre d'être couronné Empereur à Rome, avant que d'avoir été couronné Roi des Romains à Aix-la-Chapelle par l'Archevêque de Cologne. Le terme prescrit étant échû (27), Guillaume Archidiaque de Rocheiter, Procureur de Richard d'Angleterre, le presenta devant le Pape & les Cardinaux, demandant que l'Affaire de deux Elections à l'Empire fut jugée definitivement sans autre delai. Mais, les Procureurs du Roi Alfonso représenterent, que l'Evêque de Silve, chargé auparavant de cette Affaire, avoit été tué en Toscane par des Gibelins, & les Pieces qu'il portoit avec lui perduës; & que Rodolfe de Poggibonzi étoit demeuré malade & enfermé dans une Place assiégée. A quoi le Pape aiant egard, il donna au Roi Alfonso encore un Delai du premier de Juin prochain en un an. C'est ce que porte la Lettre du Pape au Roi Alfonso du 18. de Mai 1268. Mais, les Electeurs fatiguez de ces delais, & touchez des maux que la longue Vacance attiroit dans l'Empire, se plaignoient que Richard, Alfonso, & le Pape même, se moquoient d'eux; & resoluient de faire une nouvelle Election d'un troisieme sujet. Ils en marquerent le jour, & tous les Electeurs furent citez pour y proceder. Le Roi de Boheme, qui dès lors étoit du nombre, en avertit le Pape, & lui fit demander comment il devoit se conduire en cette rencontre. Le Pape lui repondit par une grande Lettre, où il rapporte tout ce qui s'étoit passé en cette Affaire sous ses deux Predecesseurs Alexandre & Urbain, & sous son Pontificat; puis il ajoute: „ Que peut-on donc imputer à l'Eglise? Est ce que les Princes „ d'Allemagne ont été partagez dans l' Election? Est ce que les deux Elus „ ne veulent point renoncer au Droit qu'ils se croient acquis? Est-ce la „ retenue de l'Eglise, qui n'a point voulu donner d'atteinte à leurs Droits, „ par un Jugement injuste, ou précipité, ou qu'elle n'a pas obvié à de „ cas fortuits que la prudence ne peut détourner? Si les Electeurs faisoient „ ces Reflexions, ils auroient honte de penser à une troisieme Election, pen- „ dant que le Jugement de celles qu'ils ont faites eux-mêmes est encore en „ suspens. „ Il conclut, en leur defendant de proceder à cette nouvelle Election, & la declarant nulle par avance. La Lettre est du 7. de Novembre 1268. (28).

Suppliee
de Conra-
din, con-
seillé par le
Pape.

Cependant, Conradin avoit fait de grands progrès. Meprisant les Excommunications du Pape, il traversa la Lombardie & la Toscane. Il s'étoit même avancé jusques à Rome, où il fut reçu par le Senateur Henri de Castille, & par le Peuple, comme s'il eut été Empereur, avec une extrême joie. Ensuite, il passa en Pouille, où le Roi Charles vint s'opposer à lui; & les Armées s'étant rencontrées près de Tagliacozzo, il y eut une sanglante Bataille, le 23. d'Aout 1268. Le Roi Charles en donna avis au Pape le même jour. Il ne savoit ce qu'étoient devenus Conradin, le Duc d'Autriche,

(27) Le 26. de Mars.

§. 23. an. 1268. §. 42. 43. 46.

(28) Rainald. an. 1266. §. 36. an. 1267.

triche, & le Senateur Henri. Ces trois Princes avoient pris la fuite; mais, ils furent pris, par les soins, ou par la trahison du Pape, s'il en faut croire un Auteur que je cite en marge (29). Ils furent livrés à leur ennemi, qui les fit conduire Prisonniers à Naples. D'abord, le Roi Charles consulta le Pape, sur la destinée de ces illustres Captifs; & Clement, qui parut très-cruel en cette occasion, repondit: *La Vie de Conradin est la Mort de Charles; & la Mort de Conradin est la Vie de Charles* (30). C'étoit dire assez clairement, qu'il falloit faire perir le malheureux Conradin à quelque prix que ce fût, sans egard au Droit naturel, ni aux Loix de la Guerre. Ainsi le Roi Charles, content d'observer quelques formalitez de Justice, assembla un petit nombre de Jurisconsultes, qui condamnerent les Prisonniers à mort, comme Criminels de Leze-Majesté, & particulièrement comme Ennemis de l'Eglise. La Sentence fut executée sur la grande Place de Naples: *Execution, qui fait encore fremir d'horreur la Posterité* (31), & dont on ne pourra jamais justifier le Pape Clement; puis que divers Auteurs de poids affirment qu'il conseilla cruellement de faire perir Conradin par une mort prématurée (32). C'est en vain que les Amis de Rome s'efforcent de faire à cet egard l'Apologie du Pape. Ils n'y réussirent jamais. Le fait est trop averé, & tout ce que Mr. de Sponde a pû dire ne sauroit autoriser un doute raisonnable. On trouve à la verité deux Auteurs assez anciens, qui temoignent que le Pape & les Cardinaux desapprouverent hautement le supplice de Conradin, & qu'ils en reprirent avec aigreur le Roi Charles (33). Mais un Pape, qui avoit été capable d'armer toute l'Italie contre son Souverain legitime, de le faire poursuivre par des Armées de Croisés, de l'excommunier, & de delivrer ses Sujets du serment de fidelité: un Pape, dis-je, capable de tous ces excès, auroit-il pû être fâché du Supplice d'un Prince qu'il avoit persecuté avec la dernière fureur dès le berceau? Ou plutôt toutes les Demarches de Clement, dans l'Affaire de Sicile, n'avoient-elles pas eu pour but unique la sanglante Tragedie, qui extermina la Maison de Suabe, par la main du Bourreau? Je ne crois pas qu'on puisse rien opposer de raisonnable à des Reflexions si solides.

On ajoute à cela, que le Pape Clement avoit predit la ruine de Conradin. Ce Prince passant avec une belle & florissante Armée aux environs de Viterbe, le Pape le vit du haut des murailles: & il dit, que Conradin étoit mené à la boucherie (34). D'où je conclus, non pas que le Pape Clement fut inspiré en cette occasion, comme le Pere Pagi l'a cru (35); mais, qu'il avoit pris de justes mesures pour la perte entiere du jeune Conradin. Quoiqu'il

Mort de
Clement
IV. Son
Eloge.

(29) Heydegger, *Hist. Papat. atat. 4.*
 (30) Struvius, *Hist. German. Sect. 7. §. 11.*
 pag. 492.
 (31) Mezeray, *Vie de St. Louis, pag. 424.*
 (32) Albertus Argentoratensis, *pag. 98.*
 Henricus Gundelfingius, in *Appendice Hist. Austriacæ, apud Lambecium, Comment. Bib.*

Vindob. lib. II. c. 6. & ex eo Pandul. Colletutus, lib. IV. p. 217. Gundlingiana, part. 5. n. 2. §. 36.

(33) Joannes Villanius, in *Annal. Ricordanus, c. 191.*

(34) *MS. Vatic. ap. Raynald.*

(35) Pagi, *Brev. Pontif. tom. 3. p. 380.*

An de J. C.
1268.

qu'il en soit, Clement ne survécut guere à la Défaite de ce Prince; car, il mourut à Viterbe le 29. de Novembre 1268. On convient généralement qu'il avoit de la pieté; mais, de cette pieté qui consiste en veilles, jeûnes, longues prieres, & autres Oeuvres de cette nature (36). D'autres Ecrivains disent qu'il étoit d'une grande prudence, excellent Jurisconsulte, habile Predicateur, & qu'il prêchoit souvent à Viterbe étant Pape, pour fortifier le Peuple dans la Foi Catholique. Il chantoit même fort bien. Pendant long-tems il ne mangea point de viande, coucha sur un Lit très-dur, & ne porta point de Linge. Sa vie étoit très-pure (37); & l'on a dit, que plus sa dignité augmenta, plus il se distingua par sa Sainteté: *Hic quanto plus crevit in Dignitate, tanto plus floruit in Sanctitate* (38). Il fut enterré à Viterbe dans l'Eglise de Freres Prêcheurs, où l'on voit encor son Tombeau, orné de l'Image de Ste. Hedwige de Pologne qu'il avoit canonisée, & dont il ecrivit la Vie. Il y eut du bien, & du mal dans la conduite de Clement IV. Du bien en ce qu'il ne chercha pas à enrichir ses Parens aux depens de l'Eglise; & on lui donne à cet egard de justes Eloges (39); du mal, dans l'Affaire de Conradin, où il agit par une passion outrée, comme il est démontré par les faits authentiques, que j'ai rapportés.

V A C A N C E

DU St. SIEGE.

LA Division étoit si grande parmi les Cardinaux, qu'après la Mort de Clement IV. le St. Siege vaqua deux ans, dix mois, & vingt-sept jours: car, ils ne pouvoient s'accorder sur le choix d'un Pape. Chacun prétendoit à ce poste, & briguoit de tout son pouvoir, afin d'y parvenir. Il se passa, durant cet intervalle, deux choses qui meritent notre attention.

An de J. C.
1269.

Pragmati-
que de St.
Louis.

I. Nous avons vû que le Pape Clement s'étoit fort intrigué pour donner du Secours à la Terre Sainte. Le Roi St. Louis, toujours animé d'un zele ardent pour les progrès du Christianisme, fut un des premiers à reprendre la Croix, pour aller encore faire la Guerre aux Sarrazins. Il fit de grands preparatifs pour cette Entreprise. Mais, avant que de partir, il voulut pourvoir à la tranquillité de l'Eglise Gallicane pendant son absence. Les Abus, & les Entreprises de la Cour de Rome, dit à ce sujet notre Historien, étoient venus jusques à tel point, que le Roi St. Louis, quoique très-
de

(36) *Continuator Parisi, ad an. 1269.*

(37) *Martinus Polonus. Guillelmus Nangius, Chr. an. 1264. Ptolomæus Lucensis, Hist. Eccl. Lib. 22. c. 28. M. S. Vasie. Antonini Chr. part. 3. tit. 20. c. 1. §. 11.*

(38) *Ptolomæus Lucensis, in Annalibus, ad an. 1265.*

(39) *Amat. de Graveson, Hist. Eccl. tom. 5. p. 94.*

„ devot au St. Siege, fit cette année une Pragmatique pour en arrêter le
 „ cours en France, principalement touchant la Dispensation des Benefi-
 „ ces (1). „ Cette Pragmatique Sanction est divisée en six Articles, qui
 „ portent 1. Les Eglises, les Prelats, les Patrons, & les Collateurs ordinaires
 des Benefices jouiront pleinement de leurs droits, & on conservera à cha-
 cun sa juridiction. 2. Les Eglises Cathedrales & autres auront la Li-
 berté des Elections, qui seront entierement effectuées. 3. Nous voulons
 que la Simonie, ce crime si pernicieux à l'Eglise, soit entierement bannie
 de notre Roiaume. 4. Les promotions, collations, provisions, & disposi-
 tions des Prelatures, Dignitez, & autres Benefices ou Offices Ecclesiastiques,
 quels qu'ils soient, se feront suivant la Disposition du Droit commun, des
 Conciles, & des Institutions des anciens Peres. 5. Nous renouvelons & ap-
 prouvons les Libertez, Franchises, Prérogatives, & Privileges accordez par
 les Rois nos Prédecesseurs & par nous aux Eglises, Monasteres, & autres Lieux
 de pieté, aussi bien qu'aux Personnes Ecclesiastiques. 6. Nous ne voulons
 aucunement qu'on leve ou qu'on recueille les exactions pecunaires & les
 charges très-pesantes que la Cour de Rome a imposées ou pourroit imposer
 à l'Eglise de notre Roiaume, & par lesquelles il est miserablement appau-
 vri. Si ce n'est pour une cause raisonnable & très-urgente, ou pour une
 inevitable nécessité, & consentement libre & exprès de nous & de l'Eglise.
 Cette Ordonnance est de l'an 1269 (2). Quelques Auteurs doutent qu'elle
 soit de St. Louis, parce que *les Ecrivains contemporains n'en disent rien. Ou-
 tre qu'il ne se voit point, que le Pape qui regnoit alors ait eu aucun Differend
 avec ce Roi; ce qui n'eut jamais manqué d'arriver, si cette Ordonnance eut été de
 lui* (3). Cela ne dit rien; car, il n'y avoit point de Pape siegeant lorsque la
 Pragmatique fut publiée. D'ailleurs, notre Histoire fait foi que St. Louis
 avoit supporté fort impatiemment les Entreprises du Pape Clement IV. sur
 nos Libertez dans les Affaires de Rheims & de Sens. Quand même il seroit
 exactement vrai, que les Auteurs contemporains n'en auroient rien dit, ce si-
 lence ne seroit pas une preuve de fausseté contre la Pragmatique de St. Louis,
 puisqu'elle se trouve dans les Registres du Parlement, comme Nicole Gil-
 les dans la Vie de St. Louis, & le Compilateur des Preuves des Libertez de
 l'Eglise Gallicane, l'assurent (4). Il est vrai que quelques Exemplaires n'ont
 point le sixieme Article contre les Exactions de la Cour de Rome: „ Mais,
 „ dit Mr. Fleury, on croit avec raison, qu'il en a été retranché. Car, en-
 „ core que la Cour de Rome ne soit pas nommée dans les autres Articles de
 „ cette Ordonnance, on voit bien qu'elle tend principalement à reprimer
 „ les Entreprises des Papes sur les Droits des Ordinaires pour les Elections,
 „ les Collations de Benefices, & la Jurisdiction contentieuse; quoique le St.
 Roi

(1) Mezeray, Vie de St. Louis, p. 425.

Traité des Benef. pag. 205. not. *

(2) Tom. XI. Concil. p. 907. Duboulai,
pag. 389.(4) V. La Pref. de Mr. Pinsson sur cette
Pragmatique, pag. 30. n. 61. &c.

(3) Amelot de la Houffaye, sur Fra-Paulo,

An de J.C.
1269.

„ Roi puisse aussi avoir eu en vuë les Entreprises des Seigneurs & des Laïques. Depuis quelques années, il avoit eu des Différends fâcheux avec le Pape Clement, quoique d'ailleurs son Ami, au sujet des Benefices vacans en Regale dans les Eglises de Reims & de Sens; & il étoit de sa prudence de prévenir de pareilles Contestations (5).„

Demar-
ches de
Paleolo-
gue pour
la Réu-
nion.

II. J'ai dit ailleurs, que la crainte des Latins avoit inspiré à Michel Paleologue, Empereur Grec, un véritable desir de se réunir au St. Siege. Sa fraieur augmenta considérablement, quand il apprit la mort funeste de Conradin, & les Victoires continuelles de Charles Roi de Sicile, qui, n'ayant plus d'ennemis en Italie, songeoit à la Conquête de Constantinople. Michel Paleologue étoit dans la dernière consternation. Il envoya souvent au Pape, mais en cachette, parce que les passages étoient gardés. Il se servoit quelques fois de Freres Mendians, pour ces Negociations secretes. Il flattoit le Pape dans ses Lettres, & le conjuroit de ne pas permettre à Charles de faire la Guerre aux Grecs qui étoient Chrétiens comme les Latins, & reconnoissoient comme eux le Pape pour Pere Spirituel & premier des Evêques. Il promettoit de faire cesser le Schisme, & de rétablir dans l'Eglise l'ancienne Union, en sorte qu'elle ne fit qu'un seul troupeau: ajoutant, qu'il n'y avoit plus d'obstacle, depuis que les Grecs étoient rentrés à Constantinople. Michel envoyoit de l'argent aux Cardinaux, afin de les gagner. Il faisoit la même chose pour tous ceux qui pouvoient lui rendre le Pape favorable. Comme il eut appris que St. Louis étoit sur le point de s'embarquer pour l'Orient, sa Crainte redoubla. Il lui envoya des Ambassadeurs & des Lettres fort touchantes, pour le conjurer, par le Sang de Jesus-Christ, de decider les Differends qui separoient les Grecs des Latins. St. Louis ne voulut pas se charger de cet arbitrage: mais, il sollicita le St. Siege de se rendre favorable au desir des Grecs. Pour cet effet, il envoya en Cour de Rome deux Freres Mineurs, Eustache d'Arras, & Lambert de la Couture, avec des Lettres pour les Cardinaux qui gouvernoient l'Eglise Romaine pendant la Vacance du St. Siege. Les Cardinaux repondirent au Roi, par une Lettre dattée de Viterbe le 15. de Mai 1270. où ils disent qu'ils ont renvoié l'execution de cette Affaire au Cardinal Evêque d'Albane Legat en France. Ils avertissent le Roi de se defier des Artifices des Grecs, qui ont fait souvent de pareilles propositions, seulement pour gagner du tems. Le même jour, les Cardinaux écrivirent au Legat Raoul de Chevriers qui étoit chargé du soin de la Croisade, par une Commission du Pape Clement, que les Cardinaux confirmèrent. Ils lui donnerent pouvoir de reprendre avec Paleologue la Negociation commencée par les deux derniers Papes Urbain & Clement, sans s'écarter des Conditions qu'ils avoient prescrites aux Grecs. Le Roi de France s'embarqua dans cette Conjoncture: & il alla prendre terre devant Tunis, dans le dessein de convertir le Roi Sarrazin: mais, il y mourut malheureusement, & son fils Philippe le Har-

An de J.C.
1270.

(5) Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXXXVI. §. 1.

di lui succeda (6). Cet evenement rompit l'Entreprise des Croifez; & la Negociation pour la Réunion des Grecs fut continuée sous le Pontificat de Gregoire X.

An de J.C.
1271.

RODOLFFE DE
HAPSBOURG.
Empereur d'Allemagne.

GREGOIRE X.

PHILIPPE III,
dit le Hardi,
Roi de France.

CXC. P A P E.

IL y avoit près de trois ans, que quinze Cardinaux étoient en Conclave à Viterbe, sans pouvoir convenir d'un Pape, tant ils étoient divifez par diverfes Factions. Ennuiez d'un si long delai, & enfermez de puis quelques jours, ils se determinerent enfin à faire un Compromis entre les mains de six d'entr'eux, aux quels ils donnerent le Pouvoir d'elire un Pape; & ces six elurent tout d'une voix l'Archidiacre Thealde le premier jour de Septembre 1271. Il étoit allé en Orient, par Devotion, pour visiter les Saints Lieux, & il reçut à Acre la nouvelle de son Election (1).

Gregoire
X Pape.

Thealde, ou Thibaud, car c'est ainsi que quelques-uns l'appellent, étoit natif de Plaifance, de la noble Famille Visconti. Il avoit été premiere-ment Chanoine de Lion, puis Archidiacre de Liege (2). J'ai deux Auteurs, qui assurent qu'il étoit Cardinal & Legat du St. Siege en Syrie, lorsqu'il fut élu Pape (3); & St. Antonin pretend, qu'il étoit Evêque de Plaifance (4). Mais, l'Acte d'Electio nement dement ces trois Ecrivains, puisque Thibaud y est simplement nommé Archidiacre de Liege. Quoi qu'il en soit, l'Histoire nous apprend que Thibaud, ou Thealde, étoit peu lettré, mais d'une grande experience dans les affaires seculieres, & plus appliqué à faire l'aumône qu'à amasser de l'argent. Dès sa jeunesse, il fut un exemple de vertu (5). Les Cardinaux lui envoyerent d'abord le Decret de son Electio nement, avec une Lettre où ils marquent entre les motifs de leur choix la connoissance qu'il avoit par lui-même des Besoins de la Terre-Sainte. Ils le conjuroient de venir incessamment en Italie; ce qu'il fit. Mais, avant que de partir d'Acre, il fit un Serment de procurer du Secours aux Chrétiens de Palestine, & il y employa ces terribles paroles du Pseaume 136: *Si oblitus tui fuero Jerusalem, oblivioni detur dextera mea: adhæreat Lingua mea faucibus meis, si non meminero tui; si non proposuero Jerusalem in principio Lætitie meæ*

Particula-
rités de sa
Vie avant
son Pontifi-
cat.

(6) G. de Pod. Laur. c. 49. Monachus Paudanus. Du Cange, Hist. de C. P. Liv. 5. n. 40. Pachym. Liv. V. c. 8. Rainaldus, an. 1269. n. 7. an. 1270. n. 2. 3. 4.

(1) Rainald. an. 1271. n. 7. Tom. XI. Concil. p. 925. Augustinus Oldoinus, in Nova Addit. ad Ciaconium.

(2) Petrus Maria Campius, in Vit. SS. Placentinor.

(3) Ricordanus Malefina, Hist. Florent. c. 196. Joannes Villanius, lib. 7. c. 4.

(4) Antoninus, part. 3. tit. 2. c. 2.

(5) Petrus Maria Campius, Vit. SS. Placentinorum. ap. Pagi, Brev. Pontif. tom. 3. p. 388.

An de J.C.
1272.

Il arrive à
Viterbe,
& travail-
le à la
Croisade.

meæ (6). Il consentit à son Election le 27. d'Octobre, & il prit le nom de GREGOIRE X.

Après une heureuse Navigation, le nouveau Pape arriva à Brindes le 1. de Janvier 1272. Etant encore sur les Terres du Roi de Sicile, il reçut une Ambassade des plus Grands de Rome, qui le prioient instamment d'y venir. Mais, il considéra qu'à Rome il pourroit trouver d'autres Affaires, qui le détourneraient de celle de la Terre-Sainte, à la quelle il vouloit donner ses premiers soins. Il alla donc droit à Viterbe, où residient les Cardinaux & la Cour de Rome; & il y arriva le 10. de Fevrier. Là, sans se donner le tems de se reposer après un si grand voiage, & fermant la porte à toutes les autres Affaires, il travailla uniquement pendant huit jours au Secours de la Terre-Sainte, qu'il avoit laissée reduite à l'extremité (7). Il „ fit encore plus que pas un de ses Prédecesseurs, pour unir tous les Prin- „ ces Chrétiens, & même les Grecs & les Tartares, dans une Sainte Li- „ gue pour chasser les Sarrazins de la Palestine & de la Syrie (8). „ Il engagea Pise, Genes, Marseille, & Venise à fournir chacune trois Galeres armées: & pour subvenir aux frais de la Guerre, il donna ordre au recouvrement des legs pieux destinez à cet effet. Le Cardinal Raoul, Evêque d'Albane, mort devant Tunis, avoit laissé mille onces d'or: Richard de Cornouaille élu Roi des Romains en avoit laissé huit mille (9). Le Pape Gregoire envoya en France l'Archevêque de Corinthe, avec une Lettre au Roi Philippe, pour l'engager à reprendre la Croix. Mais, quand le Roi fut prêt d'aller en personne au Secours de la Terre-Sainte, le Pape le pria de differer jusques à ce que les preparatifs de l'Expedition fussent achevés (10).

Convoca-
tion d'un
Concile
general.

Le Pape Gregoire ne fut sacré à Rome, que le 27. de Mars; & deux jours après, il fit expedier une Lettre circulaire à tous les Evêques, pour leur donner part de son Ordination. Cette Lettre fut bientôt suivie d'une autre aussi adressée aux Evêques, pour la Convocation d'un Concile general. Le Pape en marque principalement trois Causes: le Schisme des Grecs: le mauvais état de la Terre-Sainte, dont il étoit témoin oculaire: les Vices & les Erreurs qui se multiplioient dans l'Eglise. „ Voulant donc, dit-il, „ remedier à tant de maux par un Conseil commun, nous vous mandons „ de vous trouver le 1. de Mai 1274. au lieu que nous vous indiquerons „ dans le tems convenable. Nous voulons qu'en chaque Province demeure un ou deux Evêques, pour exercer les Fonctions Episcopales; & que „ ceux qui demeureront envoient des Deputez au Concile aussi bien que les „ Chapitres, tant des Cathedrales, que des Collegiales. Cependant, vous „ examinerez & mettrez par escrit ce qui a besoin de correction pour l'ap- „ porter au Concile (11). „

(6) *Sanutus, lib. 3. part. 12. c. 13.*

(7) *Papebr. Conat. Rainald. an. 1272. §. 2.*

(8) *Maimbourg, Hist. des Crois. Liv. XII. tom. 4. p. 276.*

(9) *Rainaldus, an. 1272. §. 4. L'once d'or*

On
valoit cinquante sous Tournois, qui fai-
soient vingt cinq Livres de notre Monnoie.

(10) *Rainald. ubi supr. n. 7.*

(11) *Papebr. Conat. Rainald. an. 1272. n. 9. 21. Tom. XI. Concil. p. 929.*

On avoit toujours traité de la Réunion entre les Grecs & les Latins. Michel Paleologue, qui desiroit sincerement cette Revolution, pour éviter la Guerre que le Roi de Sicile vouloit lui déclarer, n'avoit point cessé & continuoit d'envoyer par Mer de frequentes Ambassades en Cour de Rome. Il s'efforçoit en même tems de faire concourir à l'Union Joseph Patriarche de Constantinople & les Evêques de son Empire: mais, ils ne l'écoutoient que par complaisance; & ils craignoient de subir la Jurisdiction des Latins, qu'ils regardoient comme des Marchands & des Artisans. Ils traitoient pourtant amiablement les Freres Mandians, & les autres Italiens. Quand le Pape Gregoire fut élu, l'Empereur Michel apprit par la renommée que c'étoit un homme vertueux & zélé pour l'Union des Eglises; & Gregoire, en revenant de Syrie, lui envoya des Freres Mandians, le complimenter, lui donner part de son Election, & lui temoigner son ardent desir pour l'Union; & que si l'Empereur la fouhaitoit de son côté, il n'en auroit jamais une plus belle occasion que sous son Pontificat. L'Empereur Michel recommença son Traité. Il envoya pour cet effet des Ambassadeurs au nouveau Pape, qui lui réitererent les mêmes Protestations qu'il avoit faites précédemment au Pape Clement & à St. Louis (12). „ Gregoire, qui estoit „ du moins aussi habile à negocier que Michel, prit alors les voies sêures „ d'achever bientôt cette grande Affaire. Car, d'une part il lui fit nettement entendre par ses Lettres (13) extrêmement fortes & touchantes, & „ par quatre savans Cordeliers, entre lesquels étoit le P. Jérôme d'Ascoli, „ qui fut depuis Pape, qu'il falloit avant toutes choses, ou presentement, „ ou dans le Concile auquel il l'invitoit, faire Profession de Foi sans dispute, selon la Formule qu'il avoit reçue du Pape Clement, & que le Sacré College lui avoit prescrite; & qu'ensuite on accorderoit aisément tout le reste, & qu'il auroit assurément la Paix du côté des Latins. „ Mais aussi, comme il vit que ce Grec, extrêmement fin & dissimulé, faisoit tout ce qu'il pouvoit pour susciter des Ennemis à Charles, & pour mettre de son côté les Venitiens; ce Pape, encore plus adroit que lui, agit fortement auprès d'eux, pour empêcher qu'ils ne prolongeassent la Treve qu'ils avoient faite avec les Grecs, & qui étoit sur le point d'expirer; de sorte qu'ils renvoierent les Ambassadeurs de Michel, sans avoir rien conclu (14). Cette conduite ferme & fort adroite réussit admirablement. Paleologue, qui vit bien qu'il avoit affaire à un homme trop éclairé pour se laisser surprendre, & qu'il couroit risque d'avoir plus d'un ennemi sur les bras, s'il ne s'accordoit, ne balança plus sur le parti qu'il devoit prendre. Il fit par Politique, & par la crainte des armes de Charles, ce que Gregoire faisoit par Raison divine, & par l'Amour de la Verité, pour le Bien public, comme un Historien même schismatique le reconnoit de bonne-foi (15); & il prit enfin une forte

An de J.C.
1272.
Negociation de
Paleologue avec
le Pape.

re-

(12) Pachym. lib. V. c. 10. 11. Tom. XI.
Concil. p. 942. Rainald. an. 1272. §. 25.

(13) Greg. Ep. lib. I. Epist. 37. 38.

(14) And. David. lib. 19. Epist. Greg. ad
Laur. Tiep. Duc. Venet. ap. Rainald.

(15) Pachym. lib. 5. c. 11.

An de J.C.
1272.

„ resolution d'achever le grand Ouvrage de la Paix de l'Eglise, quelque
„ Opposition, & quelque Obstacle qu'il y put trouver dans son Empire. Il
„ s'y prit d'abord par les voyes de la douceur (16). „ Ensuite, il se mit à
traiter les Schismatiques *avec tant de rigueur, par toutes les sortes de peines dont
on a coutume de punir les Rebelles, qu'il jetta la terreur par-tout, & contraignit
les plus opiniâtres d'obéir* (17).

An de J.C.
1273.

Gui de
Montfort
excom-
munié.
Il se sou-
met.

L'année suivante 1271. Edouard d'Angleterre revint de la Terre Sainte. Il aborda sur les Terres du Roi de Sicile, qui le conduisit jusqu'à Orviète, où le Pape residoit avec sa Cour. Tous les Cardinaux vinrent au devant des deux Rois; car Edouard, aiant appris la mort de son Pere, prit d'abord les Ornemens Roiaux. Il avoit contracté amitié avec le Pape à la Terre-Sainte, & il representa à sa Sainteté le triste état où il l'avoit laissée. Ensuite, il lui demanda justice de la mort de Henri d'Allemagne, son Cousin Germain, fils de Richard de Cornouaille élu Roi des Romains. Henri avoit été tué à Viterbe pendant le Carême de l'an 1271. par Gui de Montfort. Le Pape avoit déjà excommunié l'Assassin, & fait quelques procédures contre son Beaupere le Comte Aldebrandin Rosso, Complice du meurtre: mais alors, à la poursuite du Roi Edouard, le Saint Pere prononça une nouvelle Sentence contre Gui de Montfort, dans la quelle il excéda son pouvoir. Elle est conçue en ces termes: „ Nous le desfons & le
„ bannissons, permettant à toutes personnes de le prendre, mais non de le
„ faire mourir, ou le mutiler. Nous ordonnons à tous Gouverneurs de
„ Provinces ou de Places de l'arrêter, & nous mettons en Interdit tous les
„ lieux où il arrivera, à moins qu'on ne l'y arrête. Nous defendons à tou-
„ tes Personnes, ou Communautéz, de le recevoir, l'admettre à aucune char-
„ ge, lui prêter secours, ni avoir aucun commerce avec lui. Enfin, nous
„ absolvons & dispensons tous les vassaux & sujets qu'il peut avoir de leur
„ serment de fidelité. „ La datte de cette violente Proscription est du 1.
d'Avril 1273 (18). Gui de Montfort, ne se trouvant en sureté nulle part, resolut enfin de se soumettre au Pape. Il vint à sa rencontre sur le chemin de Florence, sans autre habillement qu'une Chemise & des Caleçons, aiant la corde au cou. Il étoit accompagné de ses Complices, dans le même Equipage. Ils se jetterent tous aux pieds du Pape, & lui demanderent pardon de leur crime. Grégoire leur accorda la vie; mais, il les mit entre les mains du Roi de Sicile, pour les retenir dans une étroite Prison, le reste de leur vie. Quelque tems après, il permit au Patriarche d'Aquilée d'absoudre Gui de Montfort des Censures Ecclesiastiques, à condition pourtant que tout ce qui avoit été statué d'ailleurs contre lui demeurât dans toute sa force (19).

Le

(16) Maimbourg, *Hist. du Schisme des Grecs*, §. 1. 2.
Liv. IV. tom. 2. p. 69. 70.

(17) Maimbourg, *ibid.* p. 89.

(18) *Mat. Westmon. Rainaldus, an. 1273.*

(19) Pagi, *Brev. Pont. in Gregorio X. §. 14.*
ex ejusdem Gregorii Epistolis.

Le Pape, toujours attentif à maintenir ou à étendre la Liberté du Clergé, donna des Avis assez aigres à Alphonse Roi de Portugal, contre lequel on lui avoit fait des plaintes. Nous avons, dans Rainaldi, la Lettre que Sa Sainteté écrivit à ce Prince. Elle est conçue en ces termes: „ Vous devez savoir que la Liberté Ecclesiastique est le rempart de la foi, qui est le lien de la Société Civile. C'est pourquoi, quand l'Ennemi du Genre Humain veut renverser les Etats, il commence par persuader aux Princes, qu'il leur est avantageux de détruire la Liberté Ecclesiastique. Or, nous avons appris, que, contre le Serment que vous avez fait de la conserver, vous faites souffrir aux Prelats & à tout le Clergé des vexations insupportables; vous avez envahi & vous retenez les revenus des Eglises de Brague, de Conimbre, de Viseu, & de Lamego; & vous donnez à divers particuliers Clercs ou Laiques des Maisons & des Terres appartenant aux Eglises. Un de vos Juges, s'attribuant une Jurisdiction induë, ôse bien connoître des causes, qui regardent le Tribunal Ecclesiastique; & si les Clercs en appellent au St. Siege, il les reputé contumaces, & met les complaignans en possession. Vous même contraignez les Clercs de repondre en toutes Causes dans votre Cour & dans celles des autres Juges. Vous imposez de nouveaux peages & des exactions induës sur vos Sujets tant Clercs que Laiques & sur leurs serfs, contre les Canons, & au mepris des Censures prononcées par le St. Siege. Si des Juifs ou des Sarrazins de condition libre viennent au Baptême, vous faites aussi-tôt confisquer leur bien & les reduisez en servitude. Si des Sarrazins esclaves des Juifs recoivent le Baptême, vous les faites rentrer dans la servitude des Juifs. Si des Juifs, ou des Sarrazins, acquierent les heritages des Chrétiens, vous ne permettez pas que les Paroisses, où ces biens sont situez, s'en fassent paier les Dîmes (20). „ Cette Lettre est dattée d'Orviete le 28. de Mai 1273. Mais, elle n'eut pas grand effet.

An de J.C.
1273.

Avis du
Pape au
Roi de
Portugal.

Quelques semaines auparavant, Gregoire, qui avoit déjà indit un Concile General, avoit fait expedier une autre Lettre circulaire à tous les Archevêques, pour fixer le lieu où ce Concile s'assembleroit. Il marque dans cette Lettre qu'il seroit plus convenable à sa Dignité, & plus commode à lui & aux Cardinaux, de le tenir à Rome; mais, qu'il s'agit principalement du Secours de la Terre Sainte, & qu'il sera plus facile aux Princes & aux Prelats qui peuvent le plus y contribuer, de s'assembler de là les Monts, ce qui l'a déterminé à choisir la Ville de Lion. La date est du 13. d'Avril. Le Pape invita aussi au Concile les Rois & les Princes Chrétiens, entr'autres Alphonse Roi de Castille, & Philippe le Hardi Roi de France. Il y invita le Roi d'Armenie, & jusques aux Tartares. Il pria le Roi d'Armenie de lui envoyer les Actes du Concile de Nicée, qu'il prétendoit avoir en sa Langue (21).

Le Conci-
le est con-
voqué à
Lion.

Peu

(20) Rainald. an. 1273. §. 25.

(21) Rainald. an. 1273. §. 1.

Année J. C.
1273.

Le Pape
étant à
Florence
reconcilie
les Guelfes
avec
les Gibelins.

Peu de tems après, le Pape partit d'Orviète, & s'étant mis en chemin pour se rendre à Lion, il vint à Florence, où il arriva le 18. de Juin. Outre les Cardinaux & les Officiers de sa Cour, il étoit accompagné de Charles Roi de Sicile, & de Baudouin Empereur titulaire de Constantinople qui mourut sur la fin de cette année. Le Pape trouva la situation de Florence si agreable pour le bon air & pour les belles eaux, qu'il resolut d'y passer l'Eté; & logea pendant son sejour dans le Palais d'un riche Marchand de la Maison des Mozzi. Mais, il fut affligé de voir une si belle Ville déchirée par les deux Partis des Guelfes & des Gibelins. Les Guelfes avoient pris le dessus, & avoient fait bannir plusieurs Citoïens comme Gibelins. Le Pape entreprit de les faire rappeler, & de réunir les esprits. Il les fit convenir d'une Paix, qui fut conclüe le second jour de Juillet, sous peine de vingt mille marcs de sterlings païables, moitié au Pape, moitié au Roi Charles. Mais, les Sindics des Gibelins étant venus à Florence pour la conclusion de cette Paix, on leur dit que le Maréchal du Roi Charles, à la poursuite des Guelfes, les feroit tuer, s'ils ne se retiroient. Ce qui les epouvanta tellement qu'ils s'en allerent, & la Paix fut rompuë. Le Pape en fut extrêmement irrité. Il partit de Florence au bout de quatre jours, après l'avoir mise en Interdit, & elle y demeura pendant tout son Pontificat (22). Dès l'année précédente, le Pape s'appliquoit fortement à procurer la Paix entre les Villes d'Italie; & pour cet effet, il avoit fait son Legat l'Archevêque d'Aix, dont la Commission portoit:

„ Vous ferez venir en un lieu convenable les Deputez de chaque Parti; &
 „ leur ferez entendre que pour la tenuë du Concile, que nous avons ordonné, il faut préparer la sureté des chemins, ou par une Paix solide, ou
 „ du moins par une Trêve. Vous leur ferez considerer les perils spirituels
 „ & temporels, & les pertes que leurs divisions leur ont attirées; & que
 „ s'ils retombent dans la Guerre civile, elle leur sera plus pernicieuse encore, que ci-devant. Que, par consequent, ils doivent prévenir le mal
 „ promptement, en ramenant par la douceur un petit nombre de seditieux
 „ qui troublent le repos, ou les châtiant rigoureusement. Enfin, il lui
 „ ordonne d'emploier les peines spirituelles contre ceux qui s'opposeroient
 „ à la Paix. Mais, les exhortations & les censures Ecclesiastiques n'étoient pas de grand effet sur des Peuples animez depuis long-tems les uns contre les autres (23).

Le Pape
fait élire
Empereur
Rodolphe
de Hapsbourg.

J'ai parlé en plus d'un endroit des violentes Persecutions que les Papes firent souffrir aux Empereurs, pour les rendre leurs Vassaux: & j'ajouterai qu'ils eurent tant de Succés dans cette criminelle Entreprise, que la Gloire & la Majesté de l'Empire furent ensevelies avec Frédéric II. L'Allemagne fut horriblement déchirée pendant plusieurs années; mais, elle commença à respirer par l'Electiön d'un Empereur. Richard d'Angleterre étoit mort le 2. jour d'Avril 1271.; & le 16. de Septembre de l'année suivante, le Pape avoit de-

(22) Ricordanus Malepina, cap. 198. Gio. fol. 39. Rainald. an. 1273. §. 28.

Villani, lib. VII. c. 63. Leonard Aretin, Hist.

(23) Rainald. an. 1272. §. 40. Fleury, Hist.

Flor. Lib. 3. Machiavel, Hist. Florent. Lib. 2.

Eccl. Liv. LXXXVI. §. 23.

declaré à Alfonse Roi de Castille, qu'il ne jugeoit pas recevables ses Prétentions sur l'Empire. Ensuite, le St. Pere, de l'avis de son Conseil, ordonna aux Princes Allemans, qui avoient droit d'élire un Empereur, de pourvoir au Thrône Imperial: autrement, qu'il feroit lui-même un Roi des Romains. Les Princes s'assemblerent incessamment à Francfort (24). L'Archevêque de Mayence, qui avoit quelque obligation à Rodolfe Comte de Hapsbourg, menagea si bien les autres Electeurs, qu'il fit nommer ce Seigneur à l'Empire (25). „ Rodolfe. . . jugea, que pour n'avoir point de demeslé „ avec les Papes, le plus sûr étoit de leur laisser leur Couronne Imperiale à „ Rome, dont il se passa fort bien, demeurant veritablement Empereur en „ Allemagne; mais, il perdit toute l'Italie. Adolfe, & Albert, qui lui succederent ne prirent point non plus la Couronne de la main des Papes, „ quelques instances que les Papes leur en fissent; & cela fut cause que la „ Querelle touchant la Souveraineté du Pape sur la Dignité des Empereurs „ n'eclata pas durant ces Regnes-là (26). „

De tous cotez, on se preparoit au Concile; & il faut avouer que l'Eglise avoit un grand besoin d'être reformée. Les Vices se monstroient à découvert, parmi les Grands & les Petits, les Pauvres & les Riches, les Ecclesiastiques & les Seculiers: c'est ce qui paroît par un Memoire de Brumon Comte de Stheumberg Evêque d'Olmutz, qui l'envoia au Pape, pour faire connoître à sa Sainteté le triste état de l'Eglise d'Allemagne (27). On en peut encore juger par une Lettre du Pape à Henri Evêque de Liege. Le Pape connoissoit mieux que personne la Vie scandaleuse de ce Prelat, & voici les Vices qu'il lui reproche: „ Nous avons, dit-il, appris avec dou- „ leur, que vous vous êtes addonné à la simonie & à l'incontinence; enforte „ que vous avez eu plusieurs Enfans devant & après votre Promotion à „ l'Episcopat. Vous avez pris une Abbessse de l'Ordre de St. Benoit, „ pour votre Concubine; & dans un Festin, vous vous êtes vanté devant „ tous les convives d'avoir eu en vingt deux mois quatorze enfans; à quel- „ ques-uns desquels vous avez donné ou procuré des Benefices, même à char- „ ge d'Ames, quoiqu'ils n'eussent pas l'age; & vous avez donné à d'autres „ de vos Enfans des Biens de votre Evêché, en les mariant avantageuse- „ ment. Dans une de vos Maisons nommée le Parc, vous tenez depuis „ long-tems une Religieuse avec d'autres Femmes; & quand vous venez à „ cette Maison, vous y venez seul, laissant dehors ceux que vous menez „ avec vous. Un Monastere de votre Diocèse aiant perdu son Abbessse, „ vous avez cassé l'Electiion canonique qu'on y avoit faite, & vous y avez „ mis pour Abbessse la Fille d'un Comte, au Fils duquel vous aviez marié „ une de vos filles; & l'on dit que cette Abbessse est accouchée d'un En- „ fant qu'elle a eu de vous. „ Après quelques autres faits aussi scandaleux, le Pape ajoute: „ Aiant obtenu du St. Siege le vingtième des Revenus de „ votre

An de J.C.
1273.

Preparatifs
pour le
Concile.
Vices de
l'Evêque
de Liege.

(24) *Frag. Hist. p. 93. Roo, Lib. 1. p. 13.*

Papism. 3. part. p. 272.

(25) *Albertus Argentoratensis.*

(27) *Ap. Rainald. an. 1273. §. 8. &c.*

(26) *Jurieu, Parallele du Calvin. & du*

An de J. C.
1273.

„ votre Diocèse, pour en acquiter les dettes, vous recevez de plus les
 „ fruits d'un demie Prébende en chaque Eglise, sous le faux pretexte de
 „ quelques terres alienées; & vous amassez cet argent pour enrichir vos
 „ Enfans, comme vous avez avoué vous-même étant malade. Vous ne
 „ permettez pas d'exécuter les Lettres Apostoliques pour la provision des
 „ Benefices de votre Collation; & vous faites emprisonner les impetrans, au
 „ grand mépris du St. Siege. Vous chargez d'exactions indues le Clergé
 „ & les Religieux, au préjudice de l'Immunité Ecclesiastique; & vous la
 „ violez encore en faisant tirer par force des Eglises ceux qui s'y réfugient
 „ pour sauver leur vie. Vous laissez usurper les Droits des Eglises par la
 „ Noblesse; & vous êtes si négligent dans l'exercice de votre Justice tem-
 „ porelle, que vous exemptez de la punition les voleurs, les homicides,
 „ & les autres malfaiteurs, pourvu qu'ils donnent de l'argent. Enfin,
 „ vous ne dites point l'Office Ecclesiastique; & vous ne l'entendez point,
 „ étant sans Lettres. Vous portés souvent des habits seculiers d'ecarlante,
 „ avec des ceintures d'argent; ensorte que vous paroissez plutôt un Cheva-
 „ lier qu'un Prelat. „ Le Pape l'exhorte à se convertir incessamment, sans
 „ se fier à sa Jeunesse qui sembloit lui promettre une longue vie (28). Les
 „ Rois de Norvege & de Dannemarc, craignant que leurs Evêques ne se
 „ plaignissent au Concile de divers Abus qui s'étoient glissés dans l'Admi-
 „ nistration du temporel des Eglises, jugerent à propos de faire des Concor-
 „ dats, le premier avec l'Archevêque de Drontheim, & l'autre, avec l'Ar-
 „ chevêque de Lunden, & les Evêques (29).

Le Pape
se rend à
Lion. Ce
qu'il fit à
Milan.

Cependant, Gregoire X. étant parti de Florence, comme il a été dit
 ci-dessus, se rendit en Lombardie. Le 3. d'Octobre, il arriva à Plaifan-
 ce, accompagné d'Otton Visconti Archevêque de Milan, qui, aiant été
 banni par la Faction des Turriens, esperoit de rentrer dans sa Patrie avec le
 Pape dont il étoit parent. Mais, apprenant les menaces des Turriens & du
 Peuple de Milan, qui prenoit déjà les armes, il craignit pour sa personne
 & se retira à Pavie. Le Vendredi 6. d'Octobre, le Pape arriva à Lodi &
 le Dimanche 8. à Milan, où les Turriens le reçurent avec tout l'honneur
 possible. Mais, comme il étoit mal satisfait de cette Faction opposée à sa
 famille, il entra dans la Ville sans se montrer, assis dans un Chariot couvert,
 & donnant seulement la Benediction par une Portiere. Il ne séjourna que
 trois jours dans cette Ville. Il n'y donna point d'Indulgences, & ne se
 laissa presque voir à personne. Il en partit à cheval la nuit du Mercredi,
 sans autre compagnie que de ses gens. On disoit qu'il en avoit ainsi usé
 pour le mécontentement qu'il avoit reçu au sujet de l'Archevêque Ot-
 ton. En arrivant à Lion, il tomba malade de la fatigue du chemin (30).

Concile
de Lion.

Dès que le Pape fut un peu remis, il répondit à l'Empereur Grec qui
 faisoit toujours paroître un grand empressement pour la Réunion, & qui fai-

(28) Tom. XI. Concil. p. 929.

(29) Rainaldus, an. 1273. §. 19. an. 1255.

§. 53. Hist. Gent.

(30) Corio, 2. part. Rainaldus, an. 1273. §. 40.

An de J.C.
1274.

faisoit les preparatifs d'une Ambassade solemnelle pour terminer cette grande Affaire au Concile de Lion. La premiere Session de ce nombreux Concile se tint le 7. de Mai 1274. dans l'Eglise Metropolitaine de St. Jean. Le Pape en fit l'ouverture par un Sermon sur ce texte: *J'ai desiré ardemment de manger cette Pâque avec vous* (31); & après s'être un peu reposé, il expliqua au Concile les raisons pour lesquelles il l'avoit assemblé, savoir le secours de la Terre-Sainte, la Réunion des Grecs, & la Reformation des Mœurs. Dans l'intervalle entre la premiere & la seconde Session, le Pape & les Cardinaux appellerent separement les Archevêques chacun avec un Evêque & un Abbé de sa Province; & le Pape les aiant pris en particulier dans sa Chambre leur demanda & obtint une Decime des revenus Ecclesiastiques pour six ans, commençant à la St. Jean de la même année 1274. Dans la seconde Session, St. Bonaventure fit un Sermon sur la Réunion des Eglises, à l'occasion des Lettres que le Pape reçut de deux de ses Nonces qui étoient à Constantinople. Le Roi d'Arragon n'assista pas à la troisieme Session. Il se retira du Concile, mal satisfait du Pape, qui avoit refusé de le couronner, s'il ne paioit le Tribut que le Roi Pierre son Pere avoit promis, lorsqu'il fut couronné à Rome l'an 1204. par Innocent III. On publia douze Constitutions touchant les Elections des Evêques & les Ordinations des Clercs.

Cependant, les Ambassadeurs que Michel Paleologue avoit destinez pour le Concile, s'étant embarqués au commencement du mois de Mars 1275. eurent une fort mauvaise Navigation. La Galere qui portoit les riches presents de l'Empereur fit naufrage, & il ne s'en sauva qu'un seul homme. Mais celle qui portoit le Patriarche Germain, & le Logothete, prit Terre après avoir été long-tems battuë de la Tempête. Ainsi le Patriarche arriva heureusement à Lion le 24. de Juin, avec le Logothete. Ils furent conduits avec de grands honneurs au Palais du Pape. Ils assisterent à la Messe que le Pape celebra solemnellement le 29. du même mois; & en chantant le Symbole, ils repeterent trois fois l'Article, *qui procede du Pere & du Fils*. Le 4. de Juillet, on reçut à Lion les Ambassadeurs du Can des Tartares; & deux jous après on tint la 4. Session du Concile. Les Ambassadeurs Grecs y furent placés au côté Droit du Pape, qui representa, dans un beau Discours: „ Que contre l'opinion presque de tout le monde, „ les Grecs venoient librement à l'Obéissance de l'Eglise Romaine, sans „ demander rien de temporel. Nous avons écrit à l'Empereur Grec, continua-t'il, que s'il ne vouloit pas venir de lui-même à l'Obéissance de „ l'Eglise Romaine & à sa Foi, il envoiât des Ambassadeurs pour traiter de „ ce qu'il vouloit demander; & par la Misericorde de Dieu, ce Prince, „ toutes affaires cessant, à reconnu librement la Foi de l'Eglise Romaine & „ sa Primauté, & a envoié ses Ambassadeurs pour le declarer en notre „ presence, comme il est expressement porté dans ses Lettres. „ Ensuite le

Arrivée
des Grecs
à Lion.
Suite du
Concile.(31) *Luc. XXII. 15.*
Tom. III.

An de J.C.
1274.

Constitu-
tion du
Conclave.

le Pape fit lire la Lettre de l'Empereur, qui lui donnoit dès l'entrée les titres de Premier & de Souverain Pontife, de Pape Oecumenique, & de Pere commun de tous les Chrétiens. Il faisoit ensuite sa Profession de Foi dans les termes que le Pape Clement IV. lui avoit prescrits en 1267. & après qu'on eut lû avec la même attention la Lettre des Evêques Grecs, le grand Logothete George Acropolite fit au nom de l'Empereur le serment par lequel il abjuroit le Schisme, acceptoit la Profession de Foi de l'Eglise Romaine, & reconnoissoit sa Primauté, promettant de ne s'en jamais départir. C'est à ces Conditions, que les Grecs se réunirent à l'Eglise Latine. Mais, comme tout ce qui se fait par intérêt ou par crainte n'est pas de durée, les Latins eurent une courte joie de cette Réunion (32).

Le lendemain septieme de Juillet, le Pape montra aux Cardinaux la Constitution qu'il avoit faite sur l'Élection du Pape. Elle portoit en substance: „ Le Pape étant mort dans la Ville où résidoit sa Cour, les Cardinaux presens attendront les absens pendant dix jours seulement, après lesquels ils s'assembleront dans le Palais où logeoit le Pape, & se contenteront chacun d'un seul serviteur, Clerc ou Laïque, à leur choix. Ils logeront tous dans une même Chambre, sans aucune separation de muraille, ou de rideau, ni autre issue que pour le lieu secret. D'ailleurs, cette chambre commune sera tellement fermée de toutes parts, qu'on ne puisse y entrer, ni en sortir. Personne ne pourra approcher des Cardinaux, ni leur parler en secret, si ce n'est du consentement de tous les Cardinaux presens, & pour l'Affaire de l'Élection. On ne pourra leur envoyer, ni message, ni écrits: le tout sous peine d'Excommunication par le seul fait. Le Conclave aura pourtant une fenêtre, par où l'on puisse commodement servir aux Cardinaux la nourriture nécessaire, mais sans qu'on puisse entrer par cette fenêtre. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, trois jours après leur entrée dans le Conclave, ils n'ont pas encore élu de Pape, les cinq jours suivans, ils se contenteront d'un seul plat tant à diner qu'à souper. Mais, après ces cinq jours, on ne leur donnera plus que du pain, du vin, & de l'eau, jusqu'à ce que l'Élection soit faite. Pendant le Conclave, ils ne recevront rien de la Chambre Apostolique, ni des autres Revenus de l'Eglise Romaine. Ils ne se mêleront d'aucune Affaire que de l'Élection, sinon en cas de peril, ou d'autre nécessités evidentes. Si quelqu'un des Cardinaux n'entre point dans le Conclave, ou s'il en sort, sans cause manifeste de maladie, il n'y sera plus admis, & on procedera sans lui à l'Élection. S'il veut rentrer après être guéri, ou si d'autres absens surviennent après les dix jours, la chose étant en son entier, c'est-à-dire avant l'Élection, ils seront admis en l'état où l'affaire se trouvera. S'il arrive que le Pape meure hors la Ville de sa residence, les Cardinaux s'assembleront dans la Ville Episcopale du territoire où il sera decédé, & y tiendront le Conclave, dans la Maison de l'Evêque, ou autre qui leur se-
ra

(32) *Psolomans Lucensis, ap. Rainaldum, an. 1274. §. 1. Tom. XI. Concil. p. 955.*

ra assignée. Le Seigneur ou les Magistrats de la Ville où se tiendra le Conclave feront observer tout ce que dessus, sans y ajouter aucune plus grande rigueur contre les Cardinaux; le tout sous peine d'Excommunication, d'Interdit, & de tout ce que l'Eglise peut imposer de plus severe. Les Cardinaux ne feront entr'eux aucune convention, ni serment, ni ne prendront aucun engagement, sous peine de nullité: mais, ils procederont à l'Electio[n] de bonne-foi, sans préjugé, & sans passion, n'ayant en vuë que l'utilité de l'Eglise. On fera par toute la Chrétienté des prieres publiques pour l'Electio[n] du Pape. „ Gregoire, aiant communiqué aux Cardinaux cette Constitution, ce fut le sujet d'une Contestation entre lui & eux, qui d'abord fut secreta, mais devint ensuite publique. Car, le Pape appella les Prelats sans les Cardinaux, & les Cardinaux s'assembloient tous les jours en Consistoire sans le Pape (33). Ils parlerent aussi à quelques Prelats, & les prioient, si le Pape leur demandoit leur consentement sur cette Constitution, qu'ils ne le donnassent qu'après avoir ouï leurs raisons. Plusieurs Cardinaux appellerent aussi chez eux les Prelats par Nations, leur demandant Conseil sur cette affaire, & secours en cas de besoin. Le Pape, de son coté, aiant appelé les Prelats, leur expliqua son intention, après leur avoir enjoint le secret, sous peine d'Excommunication. Ainsi, il les fit consentir à la Constitution, & les obligea à y mettre leurs seaux, & en donner leurs Lettres en chaque Province. Cette Negociation fit differer la Session publique jusques au Lundi 16. de Juillet. On y publia divers Articles de Discipline, & des Reglemens pour maintenir la Liberté Ecclesiastique. Dans la sixieme & derniere Session, on lut deux Constitutions. L'une pour, reprimer la Multitude des Ordres Religieux. L'autre ne se trouve plus. Mais, après qu'elle eut été luë, le Pape parla au Concile, & dit, que des trois Causes de sa Convocation, il y en avoit deux heureusement terminées, savoir l'Affaire de la Terre Sainte, & la Réunion des Grecs: quant à la troisieme qui étoit la Reformation des Mœurs, il dit que les Prelats étoient cause de la Chute du Monde entier, & qu'il s'etonnoit que quelques-uns, qui étoient de mauvaise vie, ne se corrigeoient point, tandis que d'autres, les uns bons, les autres mauvais, étoient venus lui demander instamment la permission de quitter. C'est pourquoi, il les avertit de se corriger, parce que s'ils le faisoient, il ne seroit pas nécessaire de faire des Constitutions pour leur Reformation: autrement, il leur declara, qu'il la feroit severement. Il ajouta, qu'il apporteroit promptement les remedes convenables, pour le gouvernement des Paroisses; ensorte que l'on y mit des Personnes capables, & qui résidasent. Il promit aussi de pourvoir à plusieurs autres abus, ce qu'on n'avoit pû executer dans le Concile, à cause de la multitude des affaires. Trois mois après, le Pape fit un Recueil des Constitutions qu'on avoit publiées au Concile. Il ordonna à tout le monde de s'en servir dans les Jugemens & dans les Ecoles. Ce Recueil est datté du 1. de Novembre 1274., & composé de 13. Articles, qui furent depuis inserés dans le Sixte des Decretales.

An de J.C.
1274

Soins du
Pape pour
la Croisa-
de,

Le Pape
reconnoit
Rodolfe
Roi des
Romains.

An de J.C.
1275.

Le Roi de
Castille re-
nonce à
l'Empire.

Les premiers soins du Pape, après la Conclusion du Concile, furent pour la Croisade, qu'il avoit extrêmement à cœur: il envoya Legat en France Simon de Brie, Cardinal de Ste. Cecile. Il lui écrivit dès le 1. jour d'Aout de profiter de la bonne volonté du Roi Philippe le Hardi, qui avoit repris la Croix, & de la Décime accordée par le Concile pour six ans. Il lui ordonna en même tems de faire prêcher la Croisade (34). Nous avons aussi deux exemplaires d'une Lettre circulaire que le Pape écrivit aux Archevêques & à leurs Suffragans sur les Affaires de la Terre-Sainte (35). Le 23. d'Octobre suivant, il fit une Constitution, pour moderer la Décime accordée par le Concile. Il en exempte absolument les Leproseries, & les Hopitaux: aussi bien que les Religieuses dont les revenus sont si modiques, qu'elles sont obligées de mandier publiquement pour y suppléer; & les Clercs seculiers, dont les revenus Ecclesiastiques n'excedent pas sept livres tournois. Mais, tous ces preparatifs de la Croisade furent sans effet, & il ne se fit plus aucune Entreprise generale pour le Secours de la Terre-Sainte (36).

Il y avoit un grand obstacle au succès de la Croisade. C'étoit la Dispute pour l'Empire d'Occident. Le Roi de Castille y prétendoit toujours, & il soutenoit que le Comte de Hapsbourg n'avoit pû être élu à son préjudice. Le Pape soutenoit celui-ci, dans l'esperance qu'il se mettroit à la tête des Croisez. Il écrivit à Alfonse Roi de Castille plusieurs Lettres honnêtes, mais pressantes, où il s'efforçoit de lui persuader que sa conscience & son honneur l'obligeoient de préférer à son interêt particulier le bien general de la Chrétienté, & sur-tout de la Terre-Sainte; & qu'au fonds il n'avoit aucun Droit à l'Empire, n'ayant point été couronné à Aix-la-Chapelle comme Rodolfe. Alfonse ne se rendit pas encore; mais, il fit dire au Pape, qu'il l'iroit trouver, & en general qu'il se conformeroit toujours à ses intentions. Cependant, le Pape écrivit à Rodolfe, que, de l'avis des Cardinaux, il nommoit Roi des Romains. „ Et nous vous exhortons, ajoute-t'il, à vous „ préparer pour recevoir de nos mains la Couronne Imperiale, lorsque „ nous vous appellerons, ce que nous esperons faire bien-tôt. „ La Lettre est du 27. de Septembre; &, par une autre, il le pria de s'avancer le plutôt qu'il pourroit aux quartiers de ses Terres les plus proches, & le lui faire savoir (37).

Alfonse, Roi de Castille, se rendit en France, comme il l'avoit promis, pour conférer avec le Pape. Ils negocièrent pendant quelques mois, sans rien conclure. Le Pape, qui s'étoit déclaré pour Rodolfe, demeura ferme à soutenir son Election; & le Roi Alfonse, maintenant toujours la validité de la sienne, dès qu'il fut de retour en Espagne, reprit les Ornemens Imperiaux qu'il avoit quittés, & même le sceau, avec lequel il écrivit aux Princes d'Allemagne & d'Italie, pour les engager dans son Parti. Le Pape, l'ayant appris, écrivit à l'Archevêque de Seville, d'admonester le Roi en pre-

(34) *Ap. Rainaldum, an. 1274. §. 37.*

(35) *ibid. §. 40.*

(36) *Ubi supr. §. 43.*

(37) *Rainaldus, an. 12. 74. §. 45. 50.*

54. 55. 56.

presence de temoins, qu'il eut à se desister de sa prétension, sous peine des Censures Ecclesiastiques; & l'Archevêque s'étant acquité de sa commifion, Alfonse se rendit enfin, & renonça à l'Empire. Alors, le Pape lui accorda une Décime pour les frais de la Guerre contre les Mores qui l'attaquoient violemment; & c'est ce qui le rendit plus traitable au sujet de la Dignité Imperiale (38).

An de J. C.
1275.

Après le Concile, le Pape vint de Lion à Beaucaire, où il publia une terrible Bulle contre Alfonse III. Roi de Portugal. Il fait d'abord de grands Reproches à ce Prince; & il declare que Martin Archevêque de Brague, & plusieurs autres Evêques, lui ont porté leurs plaintes, sur lesquelles il a donné au Roi Alfonse plusieurs Avertissemens qu'il a toujours eludés par de belles paroles. „ C'est pourquoi, ajoute-t'il, nous ordonnons que ce Prince s'o-
„ bligera solemnellement par serment, à l'observation de ce qui est conte-
„ nu dans les Lettres des Papes Honorius & Gregoire, & dans les articles
„ de Paris. Il promettra que ses Successeurs feront la même promesse dans
„ l'an de leur avènement à la Couronne; & il en donnera ses Lettres à l'Ar-
„ chevêque de Brague & à chacun des Evêques de son Roiaume. Il fera
„ faire le même à ses deux fils Denis & Alfonse, à ses Officiers, & à ceux
„ auxquels il donnera des charges à l'avenir. Il donnera sureté à l'Archevê-
„ que & aux Evêques qui ont eu part à la poursuite de cette affaire. Si dans
„ les trois mois que cette Ordonnance sera venue à la connoissance du Roi,
„ il n'accomplit ce que dessus, tous les lieux où il se trouvera seront en In-
„ terdit, & un mois après il encourra l'Excommunication que nous pronon-
„ çons dès à present contre lui. Un mois après l'Interdit s'etendra à tout
„ son Roiaume de Portugal & d'Algarve: après trois autres mois, tous ses
„ Sujets seront absous de serment de fidelité, & dispensés de lui obéir. Tant
„ qu'il demeurera dans son opiniâtreté, il perdra l'exercice de son Droit de
„ Patronage sur les Eglises. „ La Bulle est dattée de Beaucaire le 4. de Sep-
„ tembre 1275. Mais, la mort du Pape arrivée cinq mois après en arrêta l'exe-
„ cution; & il n'y avoit pas lieu d'en attendre un grand effet. Les Sermens
„ font de foibles Remedes pour les Parjures, & les Censures Ecclesiastiques pour
„ ceux qui les meprisent (39). Environ deux mois auparavant, le Pape avoit
„ fait une Reprimende assez aigre au Roi d'Arragon, qui entretenoit publique-
„ ment une Dame, qu'il avoit ôtée à son Mari. Il lui declare, que s'il ne la
„ renvoie, il ne pourra se dispenser de satisfaire à son devoir, c'est-à-dire de
„ proceder contre lui par Censures. Le Roi d'Arragon reçut fort mal cette
„ Reprimende; ce qui lui attira une autre Lettre encore plus forte que la pré-
„ cedente (40).

Bulle con-
tre le Roi
de Portu-
gal.

De Beaucaire, où se firent ces deux Expéditions, le Pape se rendit à Vienne en Dauphiné, & ce fut-là qu'il unit l'Evêché de Die à celui de Valence par une Bulle du 25. de Septembre (41). Ensuite, le Pape prit

Entrevuë
du Pape
& de Ro-
dolphe à
le Lausanne;

(38) Rainaldus, an. 1275. §. 14. 15.

(40) Rainaldus, ubi supr. §. 28. 31.

(39) Rainaldus, an. 1275. §. 21. Fleury,
Hist. Eccl. Liv. LXXXVI. §. 55.

(41) Gall. Chr. tom. 2. p. 1114.

An de J. C. le chemin de Lausanne où il arriva le 6. d'Octobre. Rodolfe Roi des Romains le vint trouver en cette ville, le 18. du même Mois, accompagné de la Reine son Epouse, & de presque tous ses Enfans. Deux jours après, il prêta Serment au Pape de conserver tous les Biens & les Droits de l'Eglise Romaine, & de l'aider au recouvrement de ceux dont elle n'étoit pas en possession, comme aussi à la defense de son Droit sur le Roiaume de Sicile. A ce serment furent presens sept Cardinaux, entr'autres Pierre de Tarantaise Evêque d'Ostie, & Ottobon de Fiesque Diacre du titre de St. Adrien. Le Roi Rodolfe promit de réitérer ce Serment avant que d'être couronné Empereur, & il fit celui-ci dans l'Eglise de Lausanne le 20. d'Octobre 1275. Le lendemain, il publia un Edit, par lequel il accorde aux Chapitres la Liberté entiere dans l'Election des Prelats, & rejette comme un Abus l'usage de s'emparer des Biens des Prelats decedez, & des Eglises vacantes, pratiqué par ses Predecesseurs. Il laisse aussi la Liberté des appellations au St. Siege, & promet son secours pour l'extirpation des Heresies. Il réitére sa promesse pour la conservation des Patrimoines de l'Eglise Romaine, & il ajoute qu'il ne recevra jamais aucun Office, ni Dignité, qui lui donne aucun pouvoir dans ces lieux, particulièrement à Rome. Il n'attaquera aucun des Vassaux de l'Eglise Romaine, & specialement Charles, Roi de Sicile; & fera confirmer toutes ses promesses par les Princes d'Allemagne. En cette même Assemblée de Lausanne, Rodolfe se croisa pour la Terre-Sainte, à la priere du Pape, qui avoit cette Croisade fort à cœur, prétendant y aller en Personne, & finir ses jours à la Terre-Sainte (42).

Retour du
Pape en
Italie.

De Lausanne, le Pape, retournant en Italie, passa à Sion en Valais, où il commit l'Archevêque d'Embrun pour faire en Allemagne le recouvrement de la Decime de six ans destinée à la Croisade. Etant à Milan, il ecrivit à l'Evêque élu de Verdun, chargé du même recouvrement pour l'Angleterre, de faire delivrer au Roi Edoüard les Decimes d'Angleterre, de Galles, & d'Irlande, en cas que ce Prince, qui étoit croisé, fit le voiage en personne. Le Pape étoit arrivé à Milan le onzieme de Novembre. Il y fut reçu avec honneur, & logé au Monastere de St. Ambroise. Il s'y laissa voir à tout le Monde avec bonté, & accorda plusieurs Indulgences à ceux qui en demanderent. Mais, le jour de la Dedicace de St. Pierre de Rome 18. de Novembre, il renouvella dans l'Eglise de St. Ambroise toutes les Censures prononcées par le Pape Clement IV. contre la Ville de Milan, afin qu'on ne crût pas qu'elles étoient abrogées par le tems. De Milan, le Pape vint à Plaisance, puis à Florence, où il arriva le 18. de Decembre; mais, il ne voulut pas entrer dans la Ville, parce qu'elle étoit interdite & les habitans excommuniés, pour n'avoir pas observé la Paix qu'il avoit faite avec les Guelfes & les Gibelins, lorsqu'il passa chez eux deux ans auparavant. Or, comme l'Arne, enflé par les pluies, ne se pouvoit

(42) *Annal Colmar. Rainaldus, an. 1275. §. 37. 42.*

voit passer à gué, il fut obligé de traverser un Pont de la Ville; & alors, il leva les Censures, & donna au Peuple des Benedictions en passant. Mais, quand il fut dehors, il les excommunia de nouveau, & dit en colere ce Verset du Pseaume: *Retenez-les avec le mors & le carveçon* (43).

An de J. C.
1276.

De-là, le Pape vint à Arezzo, & y passa les fêtes de Noël; mais, il y tomba malade, & mourut le 10. de Janvier 1276. Il fut enterré dans l'Eglise Cathedrale dediée à St. Donat (44). Il avoit une experience admirable pour les affaires seculieres. Loin d'être avare, on loue son Desintereffement & sa Liberalité envers les Pauvres. Il temoigna beaucoup d'affection aux Religieux (45). Leonard Aretin a parlé de ce Pape avec de grands eloges: *C'étoit, dit-il, sans difficulté, un excellent & très-saint homme. Il étoit fort animé contre les Ennemis du nom Chretien. Il eut toujours en vûe le recouvrement de la Terre-Sainte; & son but étoit de pacifier les troubles de la Chrétienté, pour munir tous les fideles contre les Sarrazins* (46). St. Antonin temoigna dans sa Chronique, que Gregoire X. fut un grand zelateur de la foi, & du culte de Dieu, ennemi déclaré de toute partialité, & amateur de la Paix (47). On ajoute à ces Eloges, qu'il se fit de grands Miracles à son Tombeau. Aussi est-il regardé comme Saint dans le Pais. La nouvelle Cathedrale bâtie dans le 14. Siecle est tirée de son nom. Sa fête est celebrée par le Peuple d'Arezzo, & on entretient continuellement une Lampe devant son Tombeau (48). Le P. Pagi se plaint de ce qu'on a dit que le Pape Gregoire étoit mediocrement lettré (49).

Sa Mort
& son
Eloge.

RODOLFE DE
HAPSBURG,
Empereur d'Occident.

INNOCENT V.

PHILIPPE III.
Roi de France.

CXCI. P A P E.

Pierre de Tarantaise, qui fut élu sous le nom d'INNOCENT V. tiroit son nom du lieu de son origine, en Bourgogne, sur les bords de l'I-ferre. Il étoit jeune, lorsqu'il entra dans l'Ordre des Freres Precheurs. Il y devint un excellent Docteur. Il en sortit pour monter sur le Siege Archiepiscopal de Lion, & il fut fait ensuite Evêque d'Osie, d'où il parvint au souverain Pontificat (1). Onuphre Panvini dit que Gregoire X. l'avoit elevé à la Charge de grand Penitencier.

Particu-
larités sur
Innocent
V. avant
son Ponti-
ficat.

Dix

(43) Ps. XXXI. 9.

(44) Rainaldus, an. 1275. §. 43. 44. 45. 46. 47. an. 1276. §. 3. 4 &c. Cario, 2. part. Malepina, c. 102. Papebroch, Conat.

(45) Ptolomeus Lucensis, Hist. Ecclesiast. liv. 22. c. 4.

(46) Leonardus Aretinus, Hist. Florent. Lib. 3.

(47) St. Antoninus, Chr. part. 3. tit 20. §. 2.

(48) Ptolomeus Lucensis, in Chr. Bernardus Guidonis, Chr. Rom. Pontif. Dlugoff. Hist. Pol. ad an. 1275. Leonard Aretin, ubi supr. Oldoinus. Bzovius, an. 1276. §. 2. Bollandus, Acta SS. 10. Janv. tom. 1. p. 620. Chastelain, Notes sur le Martyr. p. 162.

(49) Pagi, Brev. Pontif. in Greg. X. §. 35.

(1) Codex Bibliot. Vallicellana, ap. Raynaldus §. 15.

An de J.C.
1276.

Son Elec-
tion.

Il rétablit
la Paix en
Ita. ie.

Sa mort.

Dix jours après la mort du Pape Gregoire, les Cardinaux enfermez en Conclave elurent pour lui succeder Pierre de Tarantaise, qui vint aussitôt d'Arezzo à Rome, où il fut couronné à St. Pierre, le 1. Dimanche de Carême, 23. de Fevrier, & il alla loger au Palais de Latran (2).

Ses premiers soins, après son Couronnement, furent consacrés à retablir la Paix en Italie. Pour cet effet, il envoya en Toscane deux Legats avec les Ambassadeurs de Charles Roi de Sicile, pour pacifier les Différends entre les Lucquois & les Pisans; car, toute la Toscane s'étoit liguée contre ces derniers: mais à l'arrivée des Legats & des Ambassadeurs, la Paix fut rétablie (3). Le Pape releva les Florentins des Censures prononcées contr'eux par son Prédecesseur, sous promesse, qu'ils obéiroient aux Ordres de l'Eglise (4).

Innocent V. étoit sur le point d'envoyer des Legats à Michel Paleologue, Empereur Grec, pour confirmer l'Acte de Réunion fait au Concile de Lion: & il meditoit de beaux Projets; mais, la mort prévint l'exécution de ses desseins. *Cette belle fleur à peine ecloise secha tout à coup* (5). Il ne tint le St. Siege que cinq Mois & deux Jours. Il fut enterré à St. Jean de Latran; & Charles Roi de Sicile assista à ses funeraillles (6).

RODOLFE DE
HAPSBURG,
Empereur d'Allemagne.

ADRIEN V.

PHILIPPE III.
Roi de France.

CXCII. P A P E.

Election
& Mort
d'Arien
V.

Après dix-sept jours de Vacance, on elût Pape Ottobon de Fiesque, Genoïis, Neveu du Pape Innocent IV. Cardinal Diacre du titre de St. Adrien, d'où il prit le nom d'ADRIEN V. Il étoit déjà malade; & ses Parens lui étant venus faire compliment sur son Election, il leur dit: *J'aurois mieux que vous fussiez venus voir un Cardinal en santé, qu'un Pape mouribond*. Aussitôt après son Election, il suspendit l'exécution de la Constitution du Conclave, faite par Gregoire X. prétendant en ordonner autrement (1). Il fit paroître un grand zele pour le Secours de la Terre-Sainte; & il ecrivit aux Fideles d'Orient pour relever leurs esperances (2). Mais, il ne put rien executer; car, aiant passé de Rome à Viterbe, il y mourut le 18. d'Aout, un mois & 9. jours après son Election, sans avoir été sacré Evêque, ni même ordonné Prêtre. Il fut enterré à Viterbe, dans l'Eglise des Freres Mineurs, où l'on voit encore son Tombeau, & le St. Siege vaqua 28. jours (3).

(2) Rainaldus, an. 1276. §. 15. 17. Papebroch., Conat.

(3) Ptolomæus Lucensis, Hist. Eccl. liv. 23. c. 19.

(4) Leonardus Aretinus, Hist. Florent. lib. 3.

(5) Bernardus Guido, Chr. Rom. Pontif.

(6) Ptolomæus Lucensis.

(1) Rainaldus. Papebroch.

(2) Guillelmus Nangiacus, Chr. Marinus Sanutus, lib. 3. part. 12. c. 15.

(3) Rainaldus. Papebroch.

JEAN

RODOLFE DE
HAPSBURG.
Empeur d'Allemagne.

J E A N X X I.

PHILIPPE III.
Roi de France.

An de J.C.
1276.

C X C I I I . P A P E .

Après la mort d'Adrien V. les Cardinaux s'assemblerent dans le Palais de Viterbe, pour proceder à l'Electiion d'un Successeur, le plus promptement qu'il seroit possible: mais, les Citoïens de la Ville voulurent les obliger à s'enfermer en Conclave, suivant la Constitution de Gregoire X. à quoi ils furent excités par quelques Prelats, & par des Officiers de la Cour de Rome, comme des Scribeurs du Pape & des Procureurs. Les Cardinaux disoient que la Constitution du Conclave avoit été suspendue par le Pape Adrien; mais, les Prelats soutenoient le contraire, & en avoient persuadé les Officiers de la Ville. Les Cardinaux, par Deliberation commune, envoierent l'Archevêque de Corinthe, & le General des Freres Prêcheurs avec le Procureur de l'Ordre, publier la Suspension, que l'on revoquoit en doute. Mais les Procureurs, & les autres Patriciens de la Cour de Rome, qui craignoient que les Cardinaux en liberté ne différassent l'Electiion, s'assemblerent au lieu de la publication; & quand l'Archevêque & ses Assistans se presenterent, avec les Lettres des Cardinaux scellées de leurs sceaux, ils firent de grands cris & du bruit en diverses manieres, pour empêcher d'en entendre la Lecture. Ils se jetterent même sur l'Archevêque, arracherent quelques Sceaux des Lettres qu'il tenoit, lui jetterent des Bâtons, & tirerent des Epées contre lui.

Conclave
pour l'E-
lectiion
d'un Pape.

Les Cardinaux, sans egard à leurs Remontrances, furent resserrés plus étroitement qu'auparavant, & contraints de proceder à l'Electiion. Deforte que, le 13. de Septembre 1276. ils élurent Pierre Julien, Cardinal Evêque de Tusculum, qui prit le nom de JEAN XXI (1). On ne devroit le compter que le XX. puis que le dernier Pape du même nom étoit Jean XIX. qui mourut l'an 1033., mais quelques-uns comptoient pour Pape Jean XV. en 986. Pierre Julien étoit né à Lisbonne, & il avoit étudié en toutes les facultés, ce qui le faisoit nommer *Clerc Universel*, suivant le stile du tems. En particulier, il étoit en reputation pour la Medecine; & il en a laissé un *Traité*, sous le titre de *Tresor des Pauvres*, qui est imprimé. Il favorisoit les Pauvres Etudians, & leur donnoit des Benefices (2).

Pierre Ju-
lien élu
Pape.

D'abord, le nouveau Pape revoqua pour un tems la Constitution du Conclave, faite au Concile de Lion par Gregoire X. C'est ce qui paroît par une Bulle dattée de Viterbe, & rapportée par Rainaldus. Il ordonna aussi, par une autre Bulle, que les Personnes qui avoient fait violence aux Cardi-
naux

Commen-
cement de
son Admi-
nistratiion.

(1) Rainaldus, an. 1276. §. 29. 31. Pape-
broch, Conat. p. 169. 181. * 59.

(2) Martinus Polonus, Chr. Ptolomæus Lu-
consis, Hist. Eccl. lib. 23. c. 21.

An de J.C.
1276.

naux avant son Election, comme je l'ai dit au commencement de cet Article, repondroient de leur conduite devant le Tribunal de Justice qu'il établit pour cet effet. Il voulut aussi qu'on procedât par Censures Ecclesiastiques contre ceux qui declineroient la Jurisdiction de ce Tribunal; ce qu'il fit par le Conseil de Jean Caietan, qui avoit beaucoup de credit sur son esprit (3).

Le Roi
de Sicile
lui fait
hommage.

Le 7. jour d'Octobre de la même année 1276. Charles Roi de Sicile fit au Pape Jean la foi & hommage, pour son Roiaume, aux mêmes conditions de l'Investiture qui lui en avoit été donnée par Clement IV. tant pour l'ordre de la Succession, que pour l'incompatibilité avec l'Empire (4).

An de J.C.
1277.

Le Pape
vaut ac-
commo-
der les
Differends
entre les
Rois de
France &
de Castille.

En même tems, le Pape apprit que Philippe le Hardi, Roi de France, avoit un différend avec Alfonse, Roi de Castille, qu'il étoit resolu de decider par les Armes; ce qui l'eut empêché d'executer son vœu pour le secours de la Terre-Sainte. Le St. Pere, qui avoit cette expedition à cœur, voulut retablir l'harmonie entre ces deux Puissances. Dans cette vuë, il ecrivit au Roi Philippe de terminer l'affaire à l'amiable, & lui envoya Jean de Verceil, General des Freres Prêcheurs, & Jérôme d'Ascoli, General des Freres Mineurs, pour negocier cette affaire. Sa Lettre est datée de Viterbe du 15. Octobre; & la Commission de ces deux Nonces leur donnoit pouvoir de casser tous les Traitez & les Engagemens qui pourroient mettre obstacle à la Paix, & dispenser des Sermens dont ils seroient appuiés. Le Pape ecrivit à même fin à son Legat en France Simon de Brie, Cardinal de Ste. Cecile, qui, étant François, s'interessoit particulièrement à la prosperité du Roiaume. Il lui represente que le Concile de Lion a ordonné, en faveur de la Croisade, une Paix generale entre tous les Princes Chrétiens, avec pouvoir aux Prelats de proceder par Censures contre ceux qui n'y voudroient pas acquiescer. „ C'est pourquoi, ajoute le Pape, nous vous „ mandons de contraindre le Roi de France & tous ses Adherens à se desister „ de cette entreprise de Guerre contre le Roi de Castille, employant, si vous „ le jugez expedient, l'Excommunication contre les Personnes, & l'Interdit „ sur les Terres; nonobstant tout privilege de ne pouvoir être frappé de „ Censures. „ Cette Lettre est du 3. de Mars 1277. (5). Le Pape se méloit des Affaires de toute l'Europe, sous prétexte de procurer un prompt secours à la Terre-Sainte; car, outre ce qu'il fit pour empêcher la Guerre qui étoit sur le point de s'allumer, entre le Roi de France & celui de Castille, il envoya l'Archevêque de Corinthe en France pour presser la Croisade, il fit souvenir l'Empereur Rodolfe de ses promesses; il envoya des Nonces au Can des Tartares, pour convertir ses sujets, & confirmer dans la Foi Chrétienne ceux qui en faisoient déjà profession. Il en destina d'autres pour la Hongrie, afin d'y appaiser les troubles domestiques. Enfin, il envoya une Legation à Michel Paleologue, Empereur des Grecs, pour confirmer la

(3) *Protom. Lucensis, ubi supr.*

(4) Voyez ci-dessus la Vie de Clement IV. §. 3. 5.

(5) *Rainald. an. 1276. §. 47. an. 1277.*

la Réunion qui s'étoit faite au Concile de Lion. Le P. Pagi conclut de ce detail, que Martin Polonois, Henri Stero, Ptolomæus Lucensis, Bernard Gui, & après eux Platine, Naucler, & autres, ont eu tort d'accuser Jean XXI. d'ignorance, & d'incapacité, à moins qu'on ne dise avec Platine, qu'il ne fit rien de bon durant son Pontificat, que par le Conseil du Cardinal Jean Gaetan (6).

An de J.C.
1277.

Quoiqu'il en soit, le Pape Jean XXI. se promettoit une longue vie, & il ne feignoit point de le dire. Mais, il fut trompé. Car, étant dans une Chambre neuve, qu'il avoit fait faire pour lui, près le Palais de Viterbe, le bâtiment tomba; & il fut tellement blessé par la chute du bois & des Pierres, qu'il en mourut au bout de six jours, après avoir reçu tous ses Sacremens, le 16. de Mai 1277. Il fut enterré à St. Laurent de Viterbe. On le blâme de peu de discretion, & de précipitation dans ses paroles (7). Il deshonnora la Chaire de St. Pierre par la corruption de ses mœurs, & par une forte de folie, qui avilit sa science. La seule chose, qu'il y eut de louable en lui, fut l'attention qu'il eut toujours de pourvoir aux besoins des Pauvres Etudiants. Il se communicuoit volontiers aux gens de Lettres, de quelque condition qu'ils fussent, pauvres ou riches (8). Il eut le défaut des Savans, qui est de manquer de prudence & de conduite dans les affaires temporelles (9). Sur les Ecrits de Jean XXI. voyez Ciaconius, & Louis Jacob, *Bibliotheca Pontificia*.

Mort de
Jean XXI.
Son Ca-
ractere.

RODOLFE DE
HAPSBOURG,
Empereur d'Allemagne.

NICOLAS III.

PHILIPPE III.
Roi de France.

C X C I V . P A P E .

PEU de jours après la mort de Jean XXI. arriverent à Viterbe des Ambassadeurs de Michel Paleologue. Ils étoient chargés de plusieurs Lettres adressées au Pape, de la part de l'Empereur, du Patriarche de Constantinople, & des autres Prelats de l'Eglise Orientale, qui reconnoissoient tous, les uns de bon gré, les autres par force, la Primauté de l'Eglise Romaine, & confirmoient l'Acte de Réunion fait au Concile de Lion (1).

Ambassa-
de des
Grecs.

Les Ambassadeurs Grecs attendirent l'Electioin du nouveau Pape, qui ne se fit que le 25. de Novembre 1277. Le choix tomba sur Jean Gaetan, qui avoit eu toute l'autorité en main sous le Pontificat de Jean XXI. Il étoit Romain, de la famille des Ursins, Cardinal Diacre du titre de St. Nicolas, d'où il prit le nom de NICOLAS III. Il étoit grave & discret. On dit qu'étant encore Enfant il fut présenté à St. François, par son Pere

Electioin
de Nicolas
III.

(6) Pagi, *Bref. Rom. Pontif. in Joan. XXI.* §. 6. *sis, Hist. Eccl. Lib. 23. c. 24.*

(9) Platine, *in Joan. XXI.*

(7) Martinus Polonus, *Chr. Papebroch, Conat. Rainald. an. 1277. §. 19.*

(1) Rainald. *an. 1277. §. 21. Wading. §. 45. Allatius, Conf. p. 738. &c.*

(8) Martinus Polonus, *Chr. Ptolom. Leuen-*

An de J. C.
1277.

Pere qui étoit du tiers Ordre, & que le Saint prédit, qu'encore qu'il ne portât pas son habit, il feroit le Defenseur de son Ordre, & enfin Maître du Monde. Il eut des Benefices dans les Eglises d'Yorc, de Soiffons, & de Laon. Le Pape Innocent IV. le fit Cardinal, & en cette qualité il fut Protecteur des Freres Mineurs. Il étoit très-bien fait de sa personne, & si modeste, que plusieurs l'appelloient le *Composé*. On louoit aussi sa prudence & la maturité de ses reponses (2). Mr. Desponde & le P. Pagi disent qu'il fut Inquisiteur General de la Foi, avant que d'être Pape (3). Après son Election, il ne demeura pas long-tems à Viterbe, car il étoit à Rome dès le 12. de Decembre, & il y fut ordonné Prêtre; puis sacré & couronné solennellement à St. Pierre le jour de St. Etienne 26. du même mois, qui étoit un Dimanche. Au commencement de l'année suivante, il ecrivit, selon la coutume, une Lettre Circulaire aux Evêques, pour leur donner part de son Election, & leur demander le secours de leurs prieres. La datte est du 15. de Janvier 1278. & le même jour il en ecrivit aussi une à Philippe le Hardi, Roi de France. Rainaldus rapporte ces Lettres. Le 12. de Mars suivant, le Pape fit une Promotion de neuf Cardinaux (4).

An de J. C.
1278.

Ambassa-
de des
Tartares.
Le Pape
leur en-
voie des
Nonces.

Jean XXI. avoit reçu des Ambassadeurs d'Abaga, Can des Tartares, qui avoient passé en France, dès l'an 1276. Et comme le Roi Philippe étoit Croisé, ces Ambassadeurs lui promirent le secours de leur Nation, s'il vouloit passer en Syrie contre les Sarrazins. Mais, on doutoit en France, si c'étoit de vrais Ambassadeurs, ou des Espions: car, ce n'étoit point des Tartares, mais des Georgiens Chrétiens, Nation entierement soumise aux Tartares. Nicolas III. les renvoia dans leur País. Mais, il paroît avoir pris serieusement cette Ambassade. Nous en avons une preuve convaincante dans la Lettre qu'il ecrivit à Abaga le 1. d'Avril 1278. Il y exhorte le Can à se faire Chrétien; & pour procurer sa conversion & celle de son Peuple, il lui envoie cinq Freres Mineurs, Gerard de Prato, Antoine de Parme, Jean de Ste. Agathe, André de Florence, & Mathieu d'Arezzo, aux quels il donna de grands pouvoirs, principalement pour lever les Censures, donner des Abolutions & des Dispenses: mais, on ne voit pas les effets de cette Mission, quoiqu'on trouve que les Freres Mineurs convertirent plusieurs Tartares aux environs de la Hongrie; enforte que le Pape jugeoit à propos d'y établir un Evêque (5). Marin Sanut nous apprend qu'Abaga n'eut aucun egard aux instances du Pape, qui le pressoit de se faire baptizer; car, il demeura toujourn attaché au Culte des Idoles (6).

Ce-

(2) *Jordanus, MS. Biblioth. Vatican. apud Rainald. §. 53. Bernard. Guido, Chr. Rom. Pontif. Ptolomæus Lucensis, ubi supr. Wading. Annal. Minorum, ad an. 1222. n. 3. Volaterr. Antropologia, lib. 23.*

(3) *Spondanus, an. 1277. §. 4. Pagi, Brev.*

Rom. Pontif. in Nicol. 3. §. 3.

(4) *Auberi, Hist. des Cardinaux, p. 221.*

(5) *Rainaldus, an. 1278. §. 17. Wading. Annal. Minor. un. 1278. §. 10. 12. Nangiacus. Chr. an. 1276.*

(6) *Marinus Sanutus, lib. 3. part. 13. c. 8.*

Cependant, Rodolfe de Hapsbourg, qui n'avoit pas le genie de ses Prédeceffeurs, ni l'envie de maintenir, comme ils avoient fait, les droits de l'Empire, au peril de sa Dignité, & même de sa Vie: Rodolfe, dis-je, pria le Pape Nicolas de le couronner Empereur. Mais celui-ci, qui, dès le commencement de son Pontificat, eut grand soin d'affermir & d'étendre les Usurpations temporelles de l'Eglise Romaine en Italie, fit signifier à Rodolfe, qu'il obtiendrait ce qu'il souhaitoit, pourvu qu'il confirmât toutes les Donations des Empereurs, suivant la Negociation commencée par Gregoire X. au Concile de Lion. Rodolfe, voulant à quelque prix que ce fût vivre de bonne intelligence avec les Papes, donna un ample pouvoir à Conrad de Tubinge, Provincial des Freres Mineurs dans la haute Allemagne, de ratifier tout ce qui avoit été fait avec Gregoire, & de consentir que l'Eglise Romaine entrât en possession de tous les Biens contenus en ces Donations. La Procuracion est du 19. de Janvier 1278. En consequence, Frere Conrad vint à Rome, où, le 4. de Mai, il fit la ratification en Consistoire devant le Pape & douze Cardinaux. Cependant, Rodolfe, Chancelier du Roi des Romains, envoyé en Italie pour y recouvrer les Droits de l'Empire, fit prêter Serment au Roi par plusieurs Villes de l'Etat Ecclesiastique, entr'autres Boulogne, Imola, Fayence, Forli, Cesene, Ravenne, Rimini, & Urbin. Le Pape s'en étant plaint, l'Empereur desavoia son Chancelier, & il eut la foiblesse d'envoyer au Pape Godefroi Prevôt de Soli au Diocèse de Saltzbourg son Protonotaire, qui, à Viterbe en plein Consistoire, agissant au nom du Roi Rodolfe, declara nuls les Serments faits par ces Villes, & reconnut qu'elles appartenoient à l'Eglise Romaine. L'Acte est du 30. de Juin 1278. Pour prendre possession de ces Villes & de toute la Romagne, le Pape y envoya en qualité de Legat son neveu Latin, Cardinal Evêque d'Ostie. On disoit, que, pour engager le Roi Rodolfe à céder à l'Eglise Boulogne & la Romagne, le Pape l'avoit dispensé de son vœu d'aller à la Terre-Sainte, & dechargé de la peine qu'il avoit encourue faute d'y satisfaire. Quoiqu'on n'ait point de preuve authentique de ce fait, on ne le revoquera pas en doute, si l'on fait attention que Rodolfe ne fut point excommunié, comme l'avoient été quelques-uns de ses Prédeceffeurs, pour n'avoir pas accompli le vœu de la Croisade. Ce qu'il y eut de singulier dans cette Affaire, fut que, pour convaincre le Roi Rodolfe du Droit de l'Eglise Romaine sur la Romagne, & les Villes en question, le Pape lui envoya des Copies de ses Titres, c'est-à-dire de la Donation de Louis le Debonnaire, & des Confirmations d'Otton I. & de St. Henri, après en avoir montré les Originaux à Frere Conrad Procureur de Rodolfe (7). Comme si les Princes pouvoient, au préjudice de leurs Successeurs & de leurs Sujets, aliener les Domaines & les Droits de leur Couronne. Ils sont les Tuteurs des Peuples; & en cette qualité, ils doivent travailler à l'aggrandissement de leurs Etats, bien loin d'être en Droit de les diminuer par des Alienations si déraisonnables.

An de J. C.
1278.

Rodolfe
cede au
Pape les
Droits de
l'Empire
en Italie.

(7) *Rainald. an. 1278. §. 45--57. Ricordano Malaspini, c. 204.*

An de J.C.
1278.

Traité de
Rodolfe
avec Char-
les Roi
de Sicile.
Constitu-
tion du
Pape.

A l'égard de Charles d'Anjou Roi de Sicile, le Pape Nicolas exhorta Rodolfe à faire avec lui un Traité d'Alliance, & retint pour cet effet à Rome Frere Conrad, auquel en effet Rodolfe donna Plein-pouvoir de conclure ce Traité, suivant que le Pape jugeroit à propos. Il joignit à ce Religieux son Protonotaire Godefroi avec le même pouvoir. La Commission est du 5. de Septembre 1278. Une des conditions du Traité fut que Charles renonceroit au Vicariat de l'Empire en Toscane suivant la promesse que le Pape avoit exigée de lui en recevant son hommage pour la Sicile. Il fit aussi renoncer le Roi Charles à la Dignité de Sénateur de Rome, que Clement IV. lui avoit donnée en 1264. ce que Ricordano Malespini attribue au ressentiment du Pape contre ce Prince pour avoir refusé son Alliance. „ Car, dit-il, le Pape Nicolas fit prier le Roi Charles, de vouloir „ bien donner une de ses Nièces à un des Neveux du Pape; mais, le Roi „ n'y voulut pas consentir, disant: *Bien qu'il ait la chaussure rouge, sa Fa- „ mille n'est pas digne de se mêler avec la nôtre, & son Etat n'est pas heredi- „ taire.* De quoi le Pape indigné lui fut secretement contraire en toutes „ choses (8). „ En même tems, le Pape fit une Constitution, où il mit la Donation de Constantin pour fondement de sa Souveraineté sur la Ville de Rome. Il soutient que cette Puissance temporelle donne moien au Pape & aux Cardinaux d'exercer librement leurs Fonctions Spirituelles. Il relève avec vehemence les maux qu'a produits à Rome dans les derniers tems le Gouvernement des Etrangers; & il ordonne qu'à l'avenir aucun Empereur, Roi, Prince, ni autre Seigneur titré ou distingué par sa Puissance, ne pourra être pourvû du Gouvernement de Rome à titre de Sénateur, Capitaine, Patrice, ou sous quelqu'autre nom que ce soit; & que personne n'aura cette Charge pour plus d'un an. La Constitution est du 18. de Juillet (9).

Affaire de
Castille.

Le Pape Nicolas pressoit toujurs l'Accommodement entre le Roi de France & celui de Castille. Il avoit marqué la Ville de Thouloufè pour les Conférences de leurs Ambassadeurs, comme la plus commode à l'un & à l'autre. A la tête de cette Negociation étoient deux Cardinaux, Gerard Bianchi & Jerome d'Ascoli, & Jean de Verceil, nommé au Patriarchat de Jerusalem. Le Roi de France accepta la Ville de Thouloufè, pour le lieu des Conférences; mais, le Roi de Castille la refusa, sous prétexte qu'elle étoit sous la Domination du Roi de France, & pour d'autres mauvaises raisons que le Pape refuta fortement. Il lui fit de grands reproches de son mépris pour le St. Siege & pour les Cardinaux, & de son éloignement pour la Paix. Il l'exhorta à envoyer au premier jour de Mars ses Ambassadeurs en Gascogne, où les Cardinaux marqueroient le jour & le lieu de la Conférence. La Lettre est du 29. de Novembre 1278. Mais
tou-

(8) Ricordano Malespini, *Hist. Florent. cap.*
204.

(9) Rainaldus, *an.* 1678. §. 64. 66. 69. 74.
C. Fundament. c. 17. de Electione in Sexto.

toutes les diligences du Pape, pour procurer la Paix entre ces deux Rois, furent inutiles (10). An de J.C.
1278.

Le St. Pere ne renvoia que cette année les Ambassadeurs Grecs, qui étoient arrivez l'année précédente pendant la Vacance du St. Siege. Michel Paleologue les avoit envoie, non seulement pour apprendre au Pape l'acceptation de l'Union, mais encore pour s'informer de la conduite de Charles Roi de Sicile : s'il avoit ralenti son ardeur & moderé sa fierté. Mais, ils le trouverent qui ne respiroit que la colere, & conjuroit le Pape de lui permettre d'aller attaquer Constantinople. Ils le voioient tous les jours se jeter aux piés du Pape, & mordre de fureur le sceptre qu'il tenoit entre ses mains, parce que le Pape n'avoit point d'égard à ses prieres, quoiqu'il lui representât son Droit & les Preparatifs qu'il avoit faits pour son voiage. Le Pape lui remontróit au contraire, que les Grecs n'avoient fait que reprendre une Ville, qui leur avoit appartenue : qu'ils l'avoient par Droit de Conquête, & qu'enfin ils étoient Chrétiens, & Enfans de l'Eglise. De sorte qu'il ne pouvoit permettre à d'autres Chrétiens, de leur faire la Guerre, sans attirer la colere de Dieu (11).

Retour
des Am-
bassadeurs
Grecs.

Après que les Ambassadeurs Grecs furent partis, le Pape envoya à Constantinople quatre Lettres, deux pour l'Empereur, la troisieme pour Andronic fils ainé de ce Prince, & la quatrieme pour les Patriarches & autres Prelats Grecs (12). Il donna de plus à ses Legats une Instruction qui merite d'être rapportée, parce qu'elle sert à faire connoitre le genie subtil du St. Pere. Cette consideration m'engage à la copier, quoiqu'elle soit un peu longue. En voici les termes : „ A votre arrivée, vous donnerez la „ Benediction de notre part à l'Empereur Michel, & à son fils Andronic ; „ & vous leur temoignerez quelle a été notre joie à la reception de leurs „ Lettres, & quelle est celle de tous les Latins, dans l'esperance de la parfaite Union avec les Grecs. Ensuite, vous presenterez à l'Empereur la „ Lettre qui regarde le spirituel, puis à Andronic & au Patriarche celles „ qui leur sont adressées. Quant aux affaires temporelles, pour vous in- „ sinuer plus facilement auprès de l'Empereur & de son fils, vous direz d'a- „ bord que l'Eglise Romaine les regardant comme rentrez dans son sein, „ prétend les favoriser entre tous les Princes Catholiques, autant que la justice le permettra. C'est pourquoy, dès le tems du Pape Jean, elle n'a rien „ dissimulé à l'Empereur. Elle lui a donné le conseil salutaire de faire la „ Paix avec quelques Princes Latins, qui prétendent qu'il leur fait tort & „ ont grande confiance en leur bon droit & en leur puissance. Vous pouvez sur cet Article vous instruire amplement par la Lettre du Pape Jean „ au même Empereur & par la nôtre concernant le temporel ; c'est-à-dire la „ seconde que vous lui rendrez, après avoir fait ce qui vient d'être dit. Mais, „ avant

Instruc-
tion du
Pape à
ses Nou-
ces.

(10) Rainaldus, an. 1278. §. 25. 27.

(12) Rainald. an. 1278. §. 2. 5. 6. 15.

(11) Pachym, Lib. V. c. 26.

An de J.C.
1278.

„ avant que d'insister sur l'article du temporel, il faut demander à l'Empe-
 „ reur un *duplicata* de ses Lettres, qu'il a envoyées par les Ambassadeurs re-
 „ tournez depuis peu, tochant la Profession de Foi & la Reconnoissance de
 „ la Primauté; avec ce seul changement d'y mettre notre nom, au lieu de
 „ celui de Gregoire; surquoi même il ne faut pas trop insister. Il faut de-
 „ mander un pareil *duplicata* au Prince Andronic, & prendre garde que ces
 „ secondes Lettres soient en bon parchemin & sellées en Bulles d'or, com-
 „ me les premières. Il faut aussi représenter à l'Empereur, que le Patriarche
 „ & les autres Prelats n'ont pas encore fait leur Profession de Foi suivant le
 „ Formulaire donné par l'Eglise Romaine. C'est pourquoi lui, qui assure
 „ que toute l'Affaire dépend de lui, & qu'elle est absolument en sa Puissan-
 „ ce, doit faire en sorte que les Prelats y satisfassent effectivement, &
 „ qu'ils accomplissent tout ce qui peut servir à affermir l'Union. Quant
 „ à ce que l'Empereur a demandé dans ses Lettres, que l'Eglise Greque
 „ dise le Symbole comme elle le disoit avant le Schisme, & qu'elle garde
 „ ses Rites, il faut répondre que l'unité de créance ne permet pas que
 „ les Professions de Foi soient différentes principalement quant au Sim-
 „ bole, qui doit être d'autant plus uniforme, qu'on le chante plus souvent.
 „ C'est pourquoi l'Eglise Romaine a résolu que les Latins & les Grecs
 „ le chantent uniformement avec l'Addition *filioque*, parce qu'il a été par-
 „ ticulierement traité de cette Addition, & que la reconnoissance de la
 „ vraie Foi, loin d'être cachée, doit être hautement publiée. A l'égard
 „ des autres Rites des Grecs, il faut répondre que l'Eglise Romaine
 „ veut bien les tolérer en tout ce qu'elle ne jugera contraire ni à la Foi,
 „ ni aux Canons. Au reste, comme pendant cette Negociation, il est
 „ à propos de s'abstenir entierement des insultes & des violences qui pour-
 „ roient aigrir les choses: il faut traiter d'abord d'une Trêve, & convenir
 „ avec l'Empereur Michel du tems nécessaire pour avoir le consentement
 „ de Philippe (Empereur titulaire de Constantinople) & du Roi de Sici-
 „ le. Voici maintenant ce qu'il faut demander au Patriarche, aux autres
 „ Prelats, au Clergé de chaque Ville, Bourg, ou Village: Que chacun
 „ d'eux en particulier fasse sa Profession de Foi, suivant le Formulaire con-
 „ tenu dans la Lettre de Gregoire X. dont vous êtes Porteurs, qui leur se-
 „ ra lû & expliqué fidelement: Qu'ils la fassent sans aucune condition, ni
 „ addition, & la confirment par serment. „ La forme en est rapportée;
 „ & voici la suite de l'Instruction: „ Ils ne doivent alleguer aucune coutume
 „ pour se dispenser de ce serment. C'est ici un cas nouveau; & on ne doit
 „ point observer ces coutumes contraires aux Droits des Supérieurs, princi-
 „ palement de l'Eglise Romaine. Ce sont plutôt des abus que des usages.
 „ Nous voulons aussi que la promesse des Prelats & du Clergé porte, qu'ils
 „ n'enseigneront rien en public, ni en particulier, contraire à leur Profes-
 „ sion de Foi, & même que ceux qui exercent le Ministère de la Predica-
 „ tion, expliqueront fidelement au Peuple ces veritez. Vous ajouterez
 „ pourtant à ces reconnoissances, les autres précautions que vous jugerez
 „ à propos, selon votre prudence & les circonstances particulières. Au
 „ reste

„ reste pour l'exécution plus facile de ce qui a été dit, nous croions expedi-
 „ dient de vous transporter en personne à tous les lieux considerables du
 „ Pais où vous aurez l'accez libre, pour recevoir ces Professions de Foi &
 „ ces Sermens; & l'on en fera des actes publics, dont on delivrera plusieurs
 „ expéditions scellées de sceaux authentiques; afin que vous puissiez en gar-
 „ der les unes par devers vous, mettre les autres en depôt, & en envoyer
 „ d'autres au St. Siege par divers Couriers, pour être gardées en ses Archi-
 „ ves. Vous aurez encore soin que ces Actes soient enregistrez dans les Li-
 „ vres authentiques des Cathedrales, des autres Eglises notables, & des Mo-
 „ nasteres des lieux. En travaillant à ces reconnoissances, vous represente-
 „ rez aux Grecs, que l'Eglise Romaine s'étonne qu'ils n'aient point en-
 „ core eu soin d'assurer leur état pour le passé, c'est-à-dire de se faire ab-
 „ foudre des Censures qu'ils ont encouruës, à cause de leur Schisme, & que
 „ le Patriarche & les autres Prelats, après leur retour à l'Eglise Romaine,
 „ n'aient point demandé d'être confirmez dans leurs Dignitez. De-là vous
 „ pourrez prendre occasion de conseiller à l'Empereur & aux autres de de-
 „ mander un Cardinal Legat, comme nous avons intention d'en envoyer
 „ un, pour y établir toutes choses avec plus de solidité. Vous aurez donc
 „ soin d'insinuer discrettement dans vos Conferences, que la presence d'un
 „ Cardinal Legat, muni d'une pleine autorité, seroit très-utile en ces Quar-
 „ tiers-là; & après avoir traité des autres affaires, quand vous serez près de
 „ la conclusion, vous proposerez à l'Empereur de demander un Legat lui-
 „ même. Mais, soit que vous puissiez le lui persuader, ou non, vous vous infor-
 „ merez avec soin & précaution, comment un Legat pourroit aller sûrement
 „ dans le Pais & y demeurer. Pour vous en instruire, peut-être vaudra-t'il
 „ mieux d'abord interroger qu'affirmer; & leur demander s'ils n'ont point
 „ de memoire par écrit ou autrement, comment les Legats du St. Siege y
 „ ont été reçus & defraiez: quels honneurs & quelle obéissance on leur a
 „ rendus, quelle Jurisdiction ils ont exercée, quelle étoit leur famille &
 „ leur suite. Si la Reponse de l'Empereur est conforme à l'état d'un Cardi-
 „ nal Legat, il faut faire en sorte de l'avoir par écrit. Si-non vous lui ex-
 „ pliquerez ce qui s'observe chez les Latins à l'égard des Cardinaux Legats,
 „ tant par le droit, que par la coutume. Or, il ne faut pas tout dire à la
 „ fois, en sorte qu'un Legat paroisse être à charge: mais, modestement &
 „ avec mesure, pour attirer, plutôt que de rebuter. Vous pouvez join-
 „ dre quelques raisons: que le Legat represente la personne du Pape, qu'il
 „ peut remedier à beaucoup de maux tant au spirituel, qu'au temporel, &
 „ que s'il étoit envoyé à la priere de l'Empereur ce seroit un Signe plus evi-
 „ dent de la sincerité de l'Union. Vous devez aussi prendre garde, que, par
 „ une Lettre que nous vous adressons, nous vous donnons pouvoir d'excom-
 „ muner tous ceux qui dans ces Quartiers-là troubleront l'Affaire de l'Union,
 „ de quelque Dignité qu'ils soient; de mettre leurs Terres en Interdit, & de
 „ proceder contr'eux spirituellement & temporellement, comme vous jugerez
 „ à propos. Or, le St. Siege aiant donné le même pouvoir aux deux Evêques

An de J. C.
1278.

„ de Ferentine & de Turin envoiez tous deux pour la même affaire; Paleolo-
 „ gue les pressa fortement d'employer les Censures contre quelques Seigneurs
 „ Grecs, qui avoient fait alliance avec l'Empereur Latin de Constantinople &
 „ le Roi de Sicile, comme Perturbateurs de l'Union. Mais les Evêques, après
 „ s'être informez du fait, ne procederent point contre ces Grecs, sachant
 „ que nos Predecesseurs Gregoire & Innocent ne voulurent point écouter
 „ la même priere de Paleologue contre tous ceux qui se retiroient de son
 „ obéissance, comme il se voit par leurs Lettres que vous avez. C'est pour-
 „ quoi, si l'on vous demandoit la même chose, vous devez bien vous garder
 „ de proceder contre ces Grecs, comme alliez à l'Empereur Philippe &
 „ au Roi Charles, & ennemis de Paleologue, mais seulement s'ils empêchent
 „ directement l'Union. Au reste, quoiqu'en executant votre Commission,
 „ vous deviez éviter de donner quelque occasion de rupture, nous voulons
 „ pourtant que vous ne traitiez pas l'affaire superficiellement, comme quel-
 „ ques-uns ont fait jusques à présent, mais en sorte que vous penetriez à
 „ fonds les intentions des Grecs; & que, sur chaque article, vous tiriez une
 „ reponse affirmative ou negative, ou un refus exprès de repondre, afin
 „ qu'à votre retour le St. Siege puisse être informé clairement de ce qui
 „ reste à faire (13). „ Rien n'est plus propre que cette Piece à manifester
 „ le veritable Caractere du Pape Nicolas. Je ne m'arrêterai pas aux suites
 „ de cette Affaire. Ceux, qui voudront en savoir le detail, n'auront qu'à consul-
 „ ter Pachymere & Rainaldi.

An de J. C.
1279.

Plainte du
Pape con-
tre les
Tournois.

L'année suivante, Charles, Prince de Salerne, fils aîné du Roi de Sicile,
 & Cousin Germain du Roi Philippe le Hardi, vint en France où il fut reçu
 avec grand honneur par le Roi & ses Barons: & pour l'amour de lui, le Roi
 permit les Tournois qu'il avoit defendus auparavant; & il le fit encore en
 consideration de son frere Robert Comte de Clermont, qu'il avoit fait Che-
 valier avec plusieurs autres peu de tems auparavant. Le Pape Nicolas fut
 très-mecontent de ce retablissement des Tournois, & je produirai ici la Lettre
 qu'il en écrivit au Cardinal de Ste. Cecile son Legat en France. „ Vous
 „ nous avez écrit, lui dit-il, que le Roi de France avoit depuis peu revo-
 „ qué, à la priere des Barons, l'Edit qu'il avoit fait par leur conseil pour
 „ s'abstenir des Tournois jusques au passage general de la Terre Sainte; Que
 „ les Tournois ont été publiés en votre presence, & executez contre la De-
 „ fense du St. Siege, qui portoit peine d'Excommunication. Or, nous som-
 „ mes sensiblement affligé de voir ce Roi, fils d'un Pere si pieux, souffrir
 „ que ses Sujets méprisent ainsi les Censures Ecclesiastiques, & nous ne pou-
 „ vons excuser votre silence & votre negligence. Votre zele devoit s'allu-
 „ mer dans un si grand peril des Ames. Il falloit menacer, prononcer des
 „ peines, y en ajouter de plus grandes; & ne pas vous contenter de n'avoir
 „ pas donné, comme vous dites, votre consentement à cette Ordonnance.
 „ On dit que les Tournois sont un Exercice utile, & que la Noblesse y ap-
 „ prend à manier les armes pour la defense de la Religion & de la Terre
 „ Sain-

(13) *Allsius, Conf.*

„ Sainte; mais, les Papes nos Prédécesseurs en ont jugé autrement, quand
 „ ils ont defendu les Tournois, particulièrement au Concile de Latran, qui
 „ prive ceux qui y meurent de la Sepulture Ecclesiastique (14). D'ailleurs,
 „ ce n'est pas aux Particuliers à juger si ces Exercices sont bons ou mauvais.
 „ Ils doivent s'en rapporter à la Decision de leurs Pasteurs, & sur-tout du
 „ Pape. Nous voulons donc que vous denonciez publiquement excom-
 „ muniiez tous les Comtes, Barons, Chevaliers, & autres, qui ont pris part
 „ à ces Tournois; que vous les exhortiez à demander humblement l'Absolu-
 „ tion, & la donniez à ceux qui la demanderont; leur imposant penitence,
 „ & leur faisant promettre par serment de n'y plus retourner. „ Cette Let-
 „ tre est du 22. d'Avril 1279 (15). Le stile en est très-vehement, d'où l'on
 „ peut juger du Caractere de l'Auteur.

An de J.C.
1279.

Le Pape s'efforçoit toujours de procurer la Paix entre le Roi de France & le Roi de Castille; & comme ce dernier s'en éloignoit le plus, il lui écrivit une grand Lettre, où il lui représente ce que le Pape Jean XXI. avoit fait pour y parvenir, & ensuite ce qu'il avoit fait lui-même. Comme il avoit marqué pour le lieu des Conférences la Ville de Toulouse, que le Roi de Castille avoit refusée: comme ensuite le Cardinal Gerard Bianchi & Jean de Verceil, General des Freres Prêcheurs, avoit fait convenir les Ambassadeurs des deux Rois de la Ville de Bourdeaux, où l'on s'assembla en effet, pour traiter d'une Paix, ou d'une Trêve: mais les Ambassadeurs de Castille ne voulurent accepter ni l'un, ni l'autre, & le Traité fut rompu. Le Pape temoigne la douleur qu'il en a ressentie, principalement à cause du retardement du secours de la Terre-Sainte; & declare au Roi de Castille, qu'il rappelle auprès de soi ses deux Legats, le Cardinal Gerard & le General des Freres Prêcheurs, qui ont reçu cet affront. La Lettre est du 9. de Juin 1279 (16). Le Pape étoit d'ailleurs mal satisfait d'Alfonse de Castille, contre lequel il avoit reçu de grandes plaintes du Clergé de son Roiaume, comme il paroît par l'Instruction qu'il donna à l'Evêque de Rieti l'envoiant en Castille. En voici la substance: „ Le Roi s'est emparé depuis plusieurs
 „ années du tiers des dimes, sous prétexte d'une concession faite à son Pe-
 „ re par le St. Siege, dont le terme est expiré, il y a long-tems: & il en
 „ fait un mauvais usage; car, il les assigne à des Laiques, & même à des
 „ Juifs en paiement de ce qu'il leur doit. Il s'attribue les revenus des Egli-
 „ ses Cathedrales & des Monasteres pendant la Vacance du Siege, sans en
 „ avoir aucun Droit, ni à titre de garde pour les conserver aux Successeurs,
 „ ni à titre de Regale; puis qu'il n'est autorisé, ni par la fondation des
 „ Eglises, ni par privilege, par coutume, ou par prescription. L'Arche-
 „ vêque de Compostelle à ses griefs particuliers. Le Roi lui demande
 „ l'hommage que, ni lui, ni ses Prédécesseurs n'ont jamais fait. Il lui dispute
 „ la Seigneurie de la Ville de Compostelle, & a pris parti contre lui dans
 „ le

Plaintes
contre le
Roi de
Castille.

(14) *Concil. Later. III. c. 20.*

an 1279. §. 17.

(15) *Du Chesne, tom. 5. pag. 537. Rainald.*

(16) *Rainald. an. 1279. §. 21.*

An de J.C.
1279.

” le differend qu’il a eu avec les Bourgeois. Il a aussi fait tort à l’Evêque
 ” & à l’Eglise de Leon, & en general à toutes les Eglises, par les prieres
 ” mêlées de menaces & les violences qu’il emploie dans les Elections des
 ” Prelats & des Maîtres de Religion, j’entens des Ordres Militaires. Il
 ” n’observe point les Privileges & les Libertez accordées par le Droit, par
 ” ses Predecesseurs & par lui-même. On traîne les Clercs aux Tribunaux
 ” seculiers, on les prend & on les juge en matiere criminelle. Il prend
 ” connoissance de l’usure, même contre les Clercs. Il empêche les Pre-
 ” lats de proceder en matiere spirituelle, fait revoquer leurs sentences, ou
 ” defend de les observer, particulièrement les Interdits. Il defend d’ex-
 ” communier, si-non en certains cas, & l’exception d’Excommunica-
 ” tion n’est point admise en sa Cour. Depuis quelques années, on a
 ” brisé les Thresors des Eglises en divers lieux. Les Prelats & les Clercs,
 ” sortant du Roiaume pour Etudes, Pelerinages, ou autres justes cau-
 ” ses, n’ont pas la Liberté d’en tirer de l’argent pour leurs besoins. Le
 ” Roi se rend tributaires les Heritages acquis de nouveau par l’Eglise ou
 ” par les Religieux. Il n’a point d’égard à la prescription qu’ils ont ac-
 ” quise; & s’ils ne montrent des Titres, il les depouille de leurs immeubles.
 ” Il ne permet pas de publier dans son Roiaume les Indulgences du Pape,
 ” ou des Evêques, afin de tirer plus de profit de celles qu’il a obtenues.
 ” Voilà les principaux Articles de l’Instruction donnée à l’Evêque de Rieti. Le
 Pape l’accompagna d’une Lettre au Roi, par laquelle il l’exhorte fortement
 à cesser & à reparer toutes ces Entreprises sur les Droits de l’Eglise. Elle est
 dattée du 23. de Mars 1279 (17).

Affection
du Pape
pour les
Freres Mi-
neurs.

Cette même année, les Freres Mineurs tinrent à Assise leur Chapitre
 general, où ils elurent pour Chef de leur Ordre Fiere Bonne-grace, à la
 place du Cardinal Jerôme d’Ascoli. Le nouveau General de l’Ordre vint
 trouver le Pape à Surien, où la Cour de Rome residoit cet été. Il étoit ac-
 compagné entr’autres de Philippe de Perouse, qui ecrivit la Relation de
 ce qui s’y passa. Après avoir rendu compte au Pape de ce qui s’étoit fait
 dans le Chapitre, ils lui demanderent un Protecteur, comme ils étoient
 obligés par la Regle: si ce n’étoit qu’il voulût lui-même s’en reserver la
 Fonction à l’exemple d’Alexandre IV. Le Pape Nicolas repondit: *Il n’est
 rien que je fisse plus volontiers; mais, les soins de la Conduite de l’Eglise Universelle
 ne me permettent plus de donner l’attention nécessaire au Gouvernement de votre
 Ordre;* & après avoir pris leurs suffrages en secret pour le choix d’un Pro-
 tecteur, il trouva qu’ils s’accordoient tous à demander son neveu Mathieu
 Rosso des Ursins, Cardinal Diacre du titre de Ste. Marie au Portique. Le
 Pape approuva leur choix, & dit au Cardinal: *Mon cher Fils, je vous ai fait
 bien des graces, mais voici la plus grande & la plus propre à vous conduire au
 Ciel, puis que vous aurez part aux prieres & aux bonnes œuvres de tous les Fre-
 res Mineurs. En vous donnant la Protection de cet Ordre, je vous donne ce que
 j’ai de plus précieux, & les delices de mon cœur.* Ses sanglots & ses larmes
 l’in-

(17) Rainaldus, an. 1279. §. 24.

l'interrompirent alors, & les Freres qui étoient presens ne purent retenir les leurs. Ce mouvement de tendresse étant passé, le Pape tira l'Anneau qu'il portoit au doigt, & le donna au Cardinal pour marque de sa nouvelle charge, & ajouta: *Cet Ordre n'a pas besoin de votre Gouvernement. Il a des Superieurs très-sages & très-éclairés. Il n'a besoin que de Protection contre ses Adversaires, qui sont puissans & en grand nombre.* Dès ce jour, le Pape s'appliqua à reprimer ceux qui attaquoient la regle & la vie des Freres Mineurs. Il résolut de donner une ample declaration de leur institut. Il y travailla pendant deux mois avec deux Cardinaux de l'Ordre, Jérôme d'Ascoli, Evêque de Palestrine, qui étoit revenu de sa Legation de France, & Bentivenga, Evêque d'Albane, aux quels il joignit le nouveau General & quelques Provinciaux. La Cour de Rome étoit étonnée de voir pendant tout ce tems renvoyer à d'autres toutes les Affaires, & on ne comprenoit point quelle étoit celle que le Pape traitoit si secretement. Enfin, le 14. d'Aout parut la Bulle *Exiit qui seminat* (18), où il refout fort au long les objections que l'on faisoit contre les Freres Mineurs, & les difficultez que trouvoient plusieurs d'entr'eux dans la pratique de leur regle (19).

An de J.C.
1279.

Dans le Cours de cette même année, le Pape eut une Affaire très-délicate à demêler avec le Roi de Hongrie. Il avoit envoie Legat en ce Pais-là Philippe Evêque de Fermo dans la Marche d'Ancone, pour appaiser les troubles intestins; car, les Seigneurs du Roiaume s'étoient elevez contre le Roi Ladislas III. Les biens des Eglises étoient pillés; ses Droits & ses Libertés violées. La Legation de Philippe s'étendoit à la Pologne, la Dalmatie, la Croatie, la Servie, la Comanie, & les Pais voisins; & sa Commission est datée du 22. de Septembre 1278 (20). A sa Sollicitation le Roi Ladislas fit un Edit, où il reconnoit que la Hongrie a reçu de l'Eglise Romaine la lumiere de la Foi, & la Dignité Roiale en la Personne du Roi St. Etienne son Aieul; & declare qu'il a promis solennellement & par serment de garder & faire garder dans son Roiaume la Foi Catholique & la Liberté Ecclesiastique: d'observer inviolablement les Constitutions des Rois ses Ancêtres & les bonnes coutumes du Roiaume; & d'assister le Legat par sa Puissance seculiere, pour contenir les Heretiques & les chasser du Roiaume. Il fait ensuite quelques Statuts contre les Comains Idolâtres, & il ajoute: „ Nous promettons aussi d'accepter & de faire observer tout „ ce que le Legat jugera à propos d'ordonner pour l'accroissement de la „ Foi, la Liberté Ecclesiastique, & la tranquillité de notre Roiaume, dans „ l'Assemblée generale qui se tiendra le 20. jour après la Saint Jean. Que „ si nous ne pouvons persuader aux Comains d'accomplir tout ce que dessus, nous promettons que dans la même Assemblée nous indiquerons une „ Campagne pour marcher contr'eux en corps d'Armée, les y contraindre „ par force, & leur faire donner des ôtages, qui seront gardés suivant les

Demêlé
du Pape
avec le
Roi de
Hongrie.

Or-

(18) C. 3. de Verb. Sign. in Sexto.

(19) Wadingus, Annal. Minor. an. 1279. §. 7.

(20) Rainald. an. 1278. §. 23.

An de J. C.
1279.

„ Ordres du Legat. „ Cet Edit de Ladiflas est datté de Bude le 23. de
 Juin 1279 (21). L'Assemblée generale dont il y est fait mention se tint au
 même lieu; & elle est comptée entre les Conciles. J'en supprime les Ac-
 tes, pour éviter la longueur (22). Mais, voici le point delicat de l'Affaire.
 Pendant qu'on tenoit ce Concile, le Roi Ladiflas prêta l'oreille à quelques
 personnes qui lui firent entendre que cette Assemblée lui étoit injurieuse.
 Delorte qu'il commanda, sous de grosses peines, aux Juges & aux Bour-
 geois de Bude, de chasser les Prelats de la Ville, de ne point permettre qu'il
 y en entrât, & d'empêcher de leur fournir des vivres pour leur argent à eux
 & à leurs Domestiques. En même tems, il appella des Ordonnances du
 Legat, refusant de lui obéir, & en détournant les autres, même par puni-
 tion, sans compter pour rien les promesses ni ses sermens. La cause de ce
 changement de Ladiflas étoit son attachement pour les Comains; car, il en-
 tretenoit plusieurs Concubines de cette Nation (23). Le Pape Nicolas, aiant
 appris cette triste nouvelle, fit tous ses efforts pour soumettre le Roi de
 Hongrie. Il ecrit au Roi Charles de Sicile, dont Ladiflas avoit epoufé
 la fille, & à Rodolfe Roi des Romains, d'agir auprès de lui par leurs Am-
 bassadeurs, pour le ramener de ses egaremens. Il ecrit à la Reine son
 Epouse, aux Evêques, & aux Seigneurs Hongrois. Il exhorta le Legat
 Philippe à ne point perdre courage, à continuer d'agir vigoureusement
 pour la défense de la Religion. Enfin, il ecrit au Roi Ladiflas une gran-
 de Lettre capable de le toucher, s'il eut eû de l'honneur ou de la Conscience.
 Il lui dit en substance: „ C'est pour satisfaire à notre devoir, &
 „ pour remedier aux desordres de votre Roiaume, que ne pouvant y aller
 „ nous-mêmes, comme nous aurions desiré, nous vous avons envoié le Le-
 „ gat Philippe. On nous a dit, que vous craigniez son entrée dans votre
 „ Roiaume, & que vous vouliez l'empêcher, comme si l'Eglise Romaine
 „ eut prétendu nuire à vos Droits & à votre Dignité. Mais, nous avons
 „ eu la consolation d'apprendre, qu'après l'entrée du Legat vous avez dé-
 „ feré à ses salutaires exhortations, & avez juré sur l'Autel en touchant les
 „ Evangiles de conserver la Liberté Ecclesiastique & de chasser les Hereti-
 „ ques de votre Roiaume. „ Le Pape ajoute ce que le Roi avoit promis
 touchant les Comains, & il ajoute: „ Lorsque nous attendions que vous
 „ demeureriez ferme dans cette salutaire resolution, nous avons vû avec
 „ douleur, que vous n'avez point executé ce que vous aviez promis & ju-
 „ ré tant de fois. En quoi vous avez reconnu que vous aviez grièvement
 „ peché, & que vous etiez retombé dans l'Excommunication & votre
 „ Roiaume dans l'Interdit. Vous avez renouvelé le même serment & re-
 „ noncé à toute appellation, exception, & opposition: mais vous n'avez pas
 „ mieux observé cette Promesse. Vous avez encore eu recours à l'appellation
 „ & secoué l'obéissance du Legat. „ Le Pape lui représente ensuite la gran-
 deur

(21) Rainald. an. 1279. §. 31. Du Cange,
 Observat. sur Villehardouin, pag. 336.

(22) Voyez ces Actes, tom XI. Concil. p. 1071.

(23) Joan. Thurocz, Chr. c. 79. 80.

deur de son egarement, la rigueur du Jugement de Jesus-Christ où les appellations n'auront point de lieu: il lui declare qu'il emploiera pour le corriger les moiens spirituels & les temporels; & il le menace de la Révolte generale de ses Sujets. La Lettre est du 9. de Decembre 1279.

La crainte d'une Guerre civile obligea Ladislas à changer de conduite. Du moins voions-nous que l'année suivante, il reconnut sa faute d'avoir dissipé le Concile de Bude; & pour reparation, il donna au Legat, stipulant au nom des Pauvres, cent marcs d'argent de revenu annuel, pour l'entretien d'un Hopital qu'il devoit fonder dans son Roiaume. La Lettre est du 18. d'Aout 1280. & en même tems il en donna une autre pour accepter toutes les Constitutions emanées du St. Siege contre les Heretiques & les faire observer dans son Roiaume. Mais enfin, il chassa le Legat Philippe, qui passa en Pologne, où il fut reçu avec honneur (24).

Cependant, le Pape rouloit de grands projets pour l'établissement de sa famille. Jene parle pas du Complot affreux, dont les *Vépres Siciliennes* furent l'execrable effet sous le Pontificat suivant. Il est certain que le Pape Nicolas fut le principal Auteur de cette noire Trahison (25). Mais, je dois remarquer, qu'en haine de l'Empereur Rodolfe, & de Charles d'Anjou, Roi de Sicile, il avoit dessein de partager tout l'Empire en quatre Roiaumes, pour l'affoiblir, celui d'Allemagne pour la Postérité de Rodolfe, celui de Vienne en Daupiné, qui seroit donné en dot à Clemence fille de Rodolfe & femme de Charles-Martel, petit fils du Roi de Sicile. Les deux autres Roiaumes devoient être en Italie, l'un en Lombardie, pour s'opposer aux Allemans, & l'autre en Toscane, pour resserrer les François dans la Sicile. Ces deux Roiaumes étoient destinés à deux Seigneurs de la Maison des Ursins, Parens du Pape (26). Mais, la mort de ce Pontife prevint l'execution de ces vastes Projets. Mr. Fleury a donné à gauche, quand il a dit que le Pape agissoit en cela de concert avec Rodolfe, Empereur d'Allemagne (27): car, les trois Auteurs que je viens de citer en marge, sont formellement contraires à ce Systeme Historique. Le Pape Nicolas sembloit devoir vivre long-tems par la bonté de sa complexion, & la moderation de son Regime. Cependant, il fut frappé d'Apoplexie, & mourut subitement le 22. d'Aout 1280. à Surien près de Viterbe. Son corps fut porté à Rome, & enterré dans la Chapelle de St. Nicolas de l'Eglise de St. Pierre, qu'il avoit presque toute rebâtie. Il y avoit mis les Images des Papes, & augmenté le nombre & le revenu des Chanoines pour l'accroissement du service divin. Il bâtit aussi près de l'Eglise de St. Pierre un Palais magnifique, où il fit faire des Logemens pour tous ses Officiers, principalement pour les Penitenciers, qui étoient enfermés d'un même treillis.

An de J.C.
1280.

Ladislas se soumet au St. Siege; mais il chasse le Legat.

Differends ambitieux de Nicolas III. Sa Mort.

II

(24) Rainald. an. 1280. §. 8. 10.

(25) Ricordano Malespini, Hist. Florent. cap. 206. Villani, lib. 7. c. 57. S. Antoninus, tit. 20. c. 4. §. 1. Blondus, Forolivienis, lib. 2. Decad. 8. Fazellus, Summonitus, Hist. Neap.

polit. lib. 3.

(26) Blondus, Lib. VIII. Hist. Decad. 2. Platine, in Nicolao III. Georgius Merula, de Antiquit. Vice-Comitum, p. 84.

(27) Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXXXVII. §. 46.

An de J.C.
1280.

Son Ca-
ractere.

Il y fit un grand Jardin, planté de diverses sortes d'Arbres, & enclos d'une forte muraille garnie de tours (28).

Les Histoires que j'ai en main conviennent unanimement, que le Pape Nicolas III. étoit doué de plusieurs Vertus, de courage, de grandeur d'Ame, de prudence, de pieté, de chasteté; qu'il avoit beaucoup de Religion & d'amour pour les sciences; & ils ajoutent, qu'il pleuroit abondamment toutes les fois qu'il celebrait la Messe (29). Mais il eut un attachement trop charnel pour ses Parens; & on disoit, qu'ayant mené une vie exemplaire pendant sa Jeunesse, & même étant Cardinal, il s'étoit engagé à leur persuasion en de grandes entreprises pour les aggrandir, jusques à employer la Simonie: en sorte que pendant le peu de tems qu'il vécut, il les rendit les plus riches de tous les Romains en Terres, en Châteaux, & en Argent comptant (30).

RODOLFE DE
HAPSBOURG.
Empereur.

MARTIN IV.

PHILIPPE III;
Roi de France.

CXC.V. P A P E.

An de J.C.
1281.

Sedition à
Viterbe.

Après la mort du Pape Nicolas, la mesintelligence qu'il y eut entre les Cardinaux fit durer près de six mois la Vacance du St. Siege. Charles Roi de Sicile se rendit à Viterbe, dès qu'il eut appris que son ennemi juré le Pape Nicolas n'étoit plus au nombre des vivans, & il vouloit faire élire un Pape qui lui fût favorable. Les Cardinaux étoient divisez en deux Factions, celle des Urfins Parens du dernier Pape, & celle du Roi Charles à la tête de la quelle étoit Richard Annibaldi dont la Famille étoit la plus puissante de Rome. Richard avoit ôté le Gouvernement de Viterbe à Urso des Urfins neveu de Nicolas III. C'est pourquoi les deux Cardinaux de cette Famille, Mathieu Rosso & Jourdain, empêchoient l'Élection du Pape jusques à ce qu'Urso fut retabli. Mais Richard, toutenu par le Roi Charles, fit soulever le Peuple de Viterbe. On sonna la cloche. Ils prirent les Armes & coururent au Palais Episcopal, où les Cardinaux étoient assemblés pour l'Élection, & faisant de grands cris, ils en tirerent de force les deux Cardinaux Urfins tous deux Diacres. Ils les maltraiterent, & les entermerent dans une Chambre du même Palais, dont ils boucherent les Portes & les Fenêtres, & repousserent rudement les autres Cardinaux qui s'opposoient à cette violence. Ils relâcherent ensuite Jourdain, sous certaines conditions; mais ils retinrent Mathieu plusieurs jours, & durant quelques-uns ne lui donnerent pour nourriture que du pain & de l'eau (1).

Les

(28) Rainaldus, an. 1280. §. 23. 24. ex Ptol. Luc. Bern. Guid. Jord. MS.

(29) Westmonasteriensis, Ptolomaus Lucensis.

(30) V. Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXXXVII.

§. 15.

(1) Ricordano Malespini, Hist. Florent. c. 207. Rainaldus, an. 1281. §. 1. 2. Platine, in Nicolas III.

Les autres Cardinaux de la Faction du Roi Charles s'accorderent enfin à elire un Pape le jour de la Chaire de St. Pierre, 22. de Fevrier 1281. & ils déferent cette Dignité à Simon de Brie Cardinal Prêtre du titre de Ste. Cecile. Il étoit François, né à Montpincé en Brie, mais il avoit demeuré long-tems à Tours étant Chanoine & Thresorier de l'Eglise de St. Martin; ce qui faisoit croire aux Italiens qu'il étoit Tourangeau. Le Pape Urbain IV, aussi François, le fit Cardinal au mois de Decembre 1261. & il exerça deux Legations en France. Il faisoit une depense magnifique, & St. Antonin assure qu'il étoit de bonnes mœurs, éloigné de toute cupidité pour lui, ou pour ses Parens, & zélé pour les Droits de l'Eglise (2). Il résista à son Election jusques à faire déchirer son Manteau, quand on le voulut revêtir de celui de Pape. Enfin, aiant accepté, il prit le nom de MARTIN en l'honneur du Saint qu'il avoit servi à Tours. La Ville de Viterbe aiant été mise en Interdit à cause de la violence faite aux Cardinaux, le nouveau Pape se retira à Orviète, ne jugeant pas encore à propos d'aller à Rome trop divisée par les Factions des Annibaldi & des Ursins (3).

Mais, il y envoya deux Cardinaux, Latin Evêque d'Ostie, & Godefroi Diacre du titre de St. George au voile d'or, qui ne trouverent point de meilleur moien de retablir la Paix à Rome, que d'en faire donner le Gouvernement au Pape même à titre de Sénateur; &, pour cet effet, le Pape Martin revoqua la Constitution de Nicolas son Predecesseur, qui defendoit de faire Sénateur de Rome aucune Personne constituée en Dignité. Après quoi le Pape nomma deux Citoïens, pour elire le Pape à la Charge de Sénateur, ce qu'ils firent par un Acte public conçu en ces termes: „ L'an 1281. „ le Lundi 10. jour de Mars, le Peuple Romain étant assemblé au son de la „ cloche, & à cri public, suivant la coutume, devant le Palais du Capitole, les „ Nobles Seigneurs Pierre de Conte, & Gentil des Ursins, Senateurs & Electeurs nommés par le Peuple, considerant les vertus de notre St. Pere le „ Pape Martin IV. & son affection pour la Ville & le Peuple de Rome, & „ esperant que par sa sagesse il en pourra retablir le bon état, ont commis „ au dit Seigneur Pape, non à raison de sa Dignité Pontificale, mais de sa „ personne issuë de noble Race, le Gouvernement du Senat de Rome & de „ son Territoire, pendant tout le tems de sa vie. Ils lui ont donné Plein- „ pouvoir d'exercer ce Gouvernement par lui, ou par autre, & d'instituer „ un ou plusieurs Senateurs, pour tel tems & avec tel salaire qu'il lui „ plaira. Il pourra aussi disposer des revenus appartenans à la Ville ou à „ la communauté du Peuple Romain, & en attribuer ce qu'il jugera à propos au Sénateur & aux autres Officiers de la Ville. Il pourra reprimer „ les Rebelles, ou desobéissans, par telles peines & autres voies qu'il lui „ plaira. Ce que dessus ne diminuera ni n'augmentera en rien le Droit du „ Peuple ou de l'Eglise Romaine pour l'Election du Sénateur après la vie du

An de J.C.
1281.Simon de
Brie élu
Pape.Martin
IV. Sena-
teur de
Rome.

(2) Antoninus, part. 3. tit. 20. cap. 4. Ferrandus MS. ap. Rainald. §. 4.

Tom. III.

(3) Rainaldus, hoc an. §. 6. 8.



An de J.C.
1281.

„ du Pape Martin; mais, chacun conservera son Droit entier. „ Ensuite, les deux Electeurs lurent publiquement cet Acte au Peuple, qui l'accepta & le confirma (4). N'oublions pas ici la Réflexion que Mr. Fleury fait sur cet Acte: *Comme les Papes, dit-il, depuis deux Siecles au moins se prétendoient Seigneurs Temporels de Rome, j'admire comme Martin IV. se soumit à cette Election: car, je ne sache point d'exemple que jamais un Prince Souverain ait reçu de ses Sujets une simple Magistrature dans sa Ville Capitale* (5). Au reste, la Noblesse ici attribuée au Pape est contredite par Ricordano Malespini, Auteur contemporain, qui dit qu'il étoit de basse naissance, & cependant de grand Courage, & très-désintéressé tant pour lui que pour les siens. Il ajoute que son Frere l'étant venu voir depuis qu'il fut Pape, il le renvoia aussitôt en France avec de petits presens, & lui dit que les Biens dont il jouissoit étoient à l'Eglise, & non pas à lui (6). Le Pape Martin donna depuis à Charles Roi de Sicile la Dignité de Sénateur de Rome. Cependant, il se fit sacrer & couronner à Orviete le 23. de Mars 1281 (*). Le 12. d'Avril suivant, il fit une Promotion de neuf Cardinaux (7).

Michel
Paleologue
excommunié.

Nous avons vû que Charles Roi de Sicile perséveroit dans le dessein d'attaquer les Grecs, & de les chasser de Constantinople. Le Pape Nicolas s'y opposa toujours constamment. Mais, les choses changerent de face sous son Successeur. Car Martin IV, voulant favoriser en tout, même aux dépens de la justice, le Roi Charles son Protecteur, qui l'avoit élevé sur le St. Siege, reçut très-mal les Ambassadeurs que Michel Paleologue lui avoit envoyés. Il les traita avec mepris, & il ne leur accorda audience que très-difficilement. De plus, Michel Paleologue fut excommunié comme un Moqueur, qui n'avoit point agi sincèrement dans l'Affaire de la Réunion (8). L'Excommunication fut prononcée à Orviete dans la Place de la grande Eglise le 18. de Novembre 1281. & elle étoit conçue en ces termes: „ Nous denonçons excommunié Michel Paleologue, que l'on nomme Empereur des Grecs, comme fauteur de leur ancien Schisme & de leur Herésie, & nous defendons étroitement à tous Rois, Princes, Seigneurs, & autres de quelque condition qu'ils soient, & à toutes les Villes & Communautés, de faire avec lui, tant qu'il demeurera excommunié, aucune Société ou Confederation, ou lui donner aide ou Conseil dans les affaires pour lesquelles il est excommunié, sous peine d'Excommunication, qui sera encouruë par le seul fait, d'Interdit, & d'autres Peines, selon que nous jugerons à propos (9). „ Michel Paleologue fut indigné de ce procédé du Pape, auquel il n'avoit point donné lieu (10). Mais, il ne voulut pas rompre le Traité fait avec les Latins.

Ce-

(4) Rainald. an. 1281. §. 14. 15.

(5) Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXXXVII. §. 52.

(6) Ricordano Malespini, Hist. Florent. c. 207.

(*) Rainald §. 6. Papebroch, Conas.

(7) Jourdain, ap. Papebroch.

(8) Pachymere, lib. V. c. 39.

(9) Rainald. §. 25. Bullar. Mart. IV. Conf. 1.

(10) Maimbourg, Schism. des Grecs, Liv. IV.

Cependant, il se hâta de faire réussir la Conjuración dans laquelle il étoit entré avec le Pape Nicolas contre le Roi Charles. Je raconterai cette Histoire dans les termes de Mr. de Mezerai: „ Jean, autrefois Seigneur de l'Isle de Procida, près de celle de Sicile, avoit été depouillé de ses biens par Charles, pour avoir trempé dans quelque Conspiration. Etant donc poussé d'un cruel ressentiment, il forma le dessein d'introduire le Roi d'Arragon comme Heritier de la Maison de Suabe, à cause de sa Mere, dans le Roiaume de Sicile, & il fit tant d'allées & de venues vers l'Empereur d'Orient, vers le Pape, & vers les Siciliens, qu'il achemina l'Affaire au succès qu'il desiroit. Cependant, le Pape Nicolas, qui avoit tramé pour la plus grand part ce que nous allons voir éclore en ce Pais-là, vint à mourir. . . ; & Martin IV. . . ne savoit rien du tragique Complot de son Predécesseur, & avoit des intentions toutes contraires; mais, le mouvement étant donné, il en vit l'effet, plutôt qu'il ne put prévoir le coup. La mort de Nicolas ne decouragea point les conjurez; le Seigneur de Procida, continuant ses voïages toujours travesti en Moine, apporta de Constantinople trois cens mille onces d'or à l'Arragonois pour hâter l'exécution de son dessein. Il le trouva qui étoit tout prêt de mettre une grande Armée navale en Mer, sous prétexte d'aller faire la Guerre aux Sarrazins, & il avoit eu l'adresse, pour mieux couvrir son dessein, d'emprunter vingt-mille Ecus d'or au Roi Philippe, & autant, comme disent quelques-uns, à Charles même, lequel il alloit détrôner. Etant ainsi armé, il se tint quelque tems sur les côtes d'Afrique pour favoriser l'entreprise concertée. Cependant, Charles negligeoit tous les avis qu'on lui donnoit de se prendre garde; & occupoit toutes ses forces à la Conquête de l'Empire d'Orient, à quoi il ne réussissoit guere bien, son Armée navale aiant été battuë par celle de l'Empereur Michel. Tandis que son mauvais destin le tenoit comme aveuglé, voilà que les Siciliens, un jour de Pâques, au premier coup de Vêpres, egorgerent tous les François par toute l'Isle, mais avec tant de fureur, que les bons Religieux Jacobins & Cordeliers trempoient avec plaisir leurs mains dans le sang, & maffacroient les malheureux jusques sur les Autels; que les Peres eventroient leurs filles qui étoient grosses des François, & ecrasoient leurs petits enfans contre les Rochers. Ils en tuerent huit mille en deux heures, & ne pardonnerent qu'à un seul à cause de sa rare probité (11). „

Cet horrible Massacre, qui avoit été saintement menagé par un Pape, se fit l'an 1282. Le Roi Charles, en aiant appris la nouvelle, alla trouver le Pape Martin & les Cardinaux, & leur demanda Aide & Conseil. Ils l'exhorterent à travailler incessamment à regagner la Sicile, soit par la douceur, soit par la force, lui promettant toute sorte de secours spirituel & temporel comme Fils & Champion de l'Eglise. Le Pape, voulant ramener les

An de J.C.
1281.

Conjuration
contre le Roi
de Sicile.
Vêpres
Siciliennes.

An de J.C.
1282.

Conduite
du Roi
Charles
dans cette
Affaire.

(11) Mezeray, *Abregé Chr. tom. 3. pag. 16. 17.*

An de J.C.
1282.

les Siciliens à leur devoir, publia une Bulle où il reprend l'Affaire de Sicile depuis le tems du Pape Innocent IV. & la Deposition de l'Empereur Frédéric au Concile de Lion. Il vient ensuite à Conrad, à Mainfroi, à Conradin, enfin à la dernière Revolte de Sicile, & continue ainsi : „ Puis donc
 „ que le Roiaume de Sicile appartient à l'Eglise Romaine, nous admonestons
 „ toutes fortes de Personnes de quelque condition qu'elles soient, & leur de-
 „ fendons étroitement de molester, attaquer, ou troubler dans la Possession de
 „ ce Roiaume, l'Eglise, ou le Roi Charles qui le tient d'elle. De plus :
 „ nous defendons à tous les fideles, particulièrement aux Seigneurs & aux
 „ Communautés des Villes, de donner aucun secours à ceux qui vou-
 „ droient envahir ce Roiaume: autrement, nous declaronons dès à present
 „ les Personnes excommuniées, & les Villes interdites. Nous avertissons
 „ aussi les Evêques, les Abbez, & les autres Prelats, que s'ils contrevien-
 „ nent à cette Monition, nous les priverons de toute Dignité Ecclesiasti-
 „ que & les autres Clercs de leurs Benefices; & quant aux Laiques, nous
 „ leur denonçons que nous les priverons des Fiefs qu'ils tiennent de l'Egli-
 „ se; que nous abloudrons leurs sujets du ferment de fidelité, & les expo-
 „ serons eux-mêmes, tant leurs Personnes que leurs Biens, à qui voudra les
 „ attaquer. „ Enfin, il ordonne à la Ville de Palerme, & aux autres re-
 „ voltées, de revenir incessamment à l'Obéissance du Roi Charles (12). Cette
 Bulle fut publiée à Viterbe dans la place de la grande Eglise en presence
 d'un grand Peuple, le 7. de Mai 1282. Le même jour, & dans la même
 Place, le Pape renouvela l'Excommunication contre l'Empereur Michel
 Paleologue, prononcée le 18. de Novembre 1281. avec la défense à tous
 Princes ou Communautés de contracter avec lui aucune Alliance, ni de lui
 fournir, armes, chevaux, Vaissaux, ou autres moiens de faire la Guerre.
 Quelque tems après, ceux de Palerme, & quelques autres Siciliens, reconnu-
 rent qu'ils avoient failli; & apprenant les preparatifs que le Roi Charles
 faisoit pour les attaquer, ils envoierent au Pape des Religieux demander
 misericorde, sans dire autre chose qu'*Agnus Dei, qui tollis peccata Mundi, mi-
 serere nobis*. Le Pape, pour toute reponse, leur dit en Latin ces paroles de
 l'Evangile: *Ils le nommoient Roi des Juifs, & lui donnoient des soufflets* (13).
 Ainsi, les Envoiez se retirerent mal contents. Ensuite, la Ville de Palerme
 envoya une Apologie au Pape, où elle disoit : „ Vous savez, qu'aussitôt
 „ après le Massacre, nous avons élevé l'Etendart de St. Pierre & invoqué
 „ la Sainte Eglise Romaine pour notre Protectrice; mais, parce que vous
 „ nous avez jugez indignes de la grace de St. Pierre & de la Vôtre, ce-
 „ lui qui a soin des grands & des petits a envoyé à notre secours un au-
 „ tre Pierre que nous n'attendions pas (14). „ Ils parlent du Roi d'Ar-
 ragon, qui, après avoir fait voile pour la forme vers la Côte d'Afrique,
 & mis le Siege à une Place en attendant des nouvelles de Sicile, aborda

(12) *Malespini, cap. 210. Tom. XI, Concil.*
 p. 1146.

(13) *Joan. XIX. 3.*

(14) *Malespini, c. 210.*

da à Trapani au commencement du mois d'Août, & de-là passa à Palerme (15).

Année J.C.
1282.

Legat en
Sicile.

Cependant, le Pape envoya un Legat en Sicile, pour essayer de procurer la Paix, & ramener les Peuples à l'obéissance du Roi Charles. Il choisit pour cet effet Gerard Bianchi de Parme, Cardinal Evêque de Sabine, dont la Commission est du 5. de Juin 1282. Le Legat se rendit auprès du Roi Charles, qui, avec la Flotte destinée pour attaquer Constantinople, passa en Sicile & mit le Siege devant Messine, dont les Habitans epouvantés lui envoient dès Deputés & au Legat; priant le Roi pour l'amour de Dieu d'avoir pitié d'eux & de leur pardonner, car ils avoient pris part à la Revolte. Mais, Charles, croiant qu'ils ne lui pouvoient resister, les rebuta & les defia à mort suivant le stile du tems, comme traîtres à l'Eglise & à lui. Ils envoient encore prier le Legat de venir à Messine, pour les reconcilier avec le Roi; & quand il y fut entré, il leur presenta une Lettre du Pape adressée à tous les Siciliens, où il les traitoit de perfides & de cruels, & leur commandoit, aussitôt la Lettre vûë, de rendre le Pais au Roi Charles; à faute de quoi il les denonçoit excommuniés & interdits: le Legat leur ordonna d'y satisfaire, & le leur conseilla de son Chef (16).

„ Cette Ville, effraïée. . . des foudres du St. Siege, se fut renduë d'a-
 „ bord, & toute la Sicile ensuite (au Roi Charles) si sa juste colere eût
 „ pû les recevoir à quelque Misericorde. La bonne Politique & la Reli-
 „ gion Chrétienne lui conseilloit de le faire: il n'est rien de si dangereux
 „ que de porter les Esprits à la dernière extremité, ni rien de plus contrai-
 „ re à la Loi de l'Evangile, que de ne rien donner à la Misericorde. Aussi
 „ ce Prince se rendant inexorable, Dieu l'abandonna; le desespoir donna
 „ du cœur aux Rebelles, & l'arrivée de l'Arragonois les rassura tout-à-
 „ fait. Il étoit abordé à Palerme à la fin d'Août, & s'y étoit fait cou-
 „ ronner Roi de Sicile. Néanmoins, se sentant trop inégal en forces à ce
 „ Prince, qu'il voioit appuyées de celles qui lui arrivoient continuelle-
 „ ment de France; il s'avisâ d'une vilaine ruse, qui lui conserva la Sicile
 „ aux dépens de son honneur. Il lui envoya offrir de vuidier ce differend
 „ par un combat de leurs Personnes assistez chacun de cent Chevaliers d'e-
 „ lite. Charles, plus brave qu'avisé, accepta le défi, malgré le conseil &
 „ les defenes réitérées du Pape. Le Roi Edouard Parent de tous les deux,
 „ leur assura le Champ à Bourdeaux: le jour fut assigné au premier de Juil-
 „ let de l'année suivante: & sur ces paroles d'un perfide, Charles leva im-
 „ prudemment le Siege (de Messine), & accorda la Trêve. Cepen-
 „ dant le Pape, deploiant toutes les forces de son Autorité sur la tête de
 „ l'Arragonois, non seulement l'excommunia, mais encore le degrada de
 „ la Roiauté, & exposa son Roiaume en proye (17). „

Ce

(15) *Malespini*, c. 212.

(16) *Malespini*, c. 211.

(17) *Mezerai*, *Abregé Chron.* tom. 3. p. 18.

An de J.C.
1282.

Bulle con-
tre le Roi
d'Arra-
gon.

Ce fut à Montefiascone, que le Pape publia sa Bulle contre le Roi d'Arragon. Il avoit été contraint d'abandonner Rome vers la St. Jean, à cause des troubles excités & fomentés par les deux Factions des Ursins & des Annibaldi. Dans cette Bulle, il reprend l'Affaire de Sicile depuis la Deposition de Frédéric par Innocent IV. au Concile de Lion. Il rapporte la Revolte de Sicile contre le Roi Charles, la Monition publiée à Orviette le jour de l'Ascension, & la Legation du Cardinal Gerard. Il vient ensuite à l'Entrée de Pierre d'Arragon en Sicile, qu'il traite, sans detour, d'Invasion injuste, parce que le Droit qu'il y prétendoit par sa femme, comme fille de Mainfroi, étoit nul, Mainfroi lui même & son Pere Frédéric aiant été privés de ce Roiaume par l'Eglise Romaine. Pour mettre d'autant plus le Roi d'Arragon dans son tort, le Pape Martin rapporte comment le Roi Pierre II. son Aieul vint à Rome se faire couronner, fit serment de fidélité au Pape Innocent III, offrit & soumit son Roiaume à l'Eglise Romaine, & lui promit un Tribut annuel à perpetuité. Le Pape Martin en prend sujet d'accuser Pierre III. de perfidie: aussi bien que pour avoir feint d'aller contre les Infideles, afin de tourner ses Armes contre le Roi Charles croisé, pour le combattre, sans l'avoir défié auparavant. De-là le Pape conclut que le Roi Pierre & ses Adherens ont encouru les Censures de la Monition publiée le jour de l'Ascension. C'est pourquoi, il les dénonce expressément excommuniés, & leurs Terres soumises à l'Interdit. Il defend au Roi d'Arragon de prendre le titre de Roi de Sicile, ni d'en exercer aucune fonction. Il étend les Censures sur l'Empereur Michel Paleologue, comme raisonnablement suspect d'avoir aidé le Roi Pierre dans l'Invasion de la Sicile. Il declare nuls tous les Traités faits au sujet de cette Entreprise, & menace de proceder contre tous ceux qui y ont pris part, Ecclesiastiques ou Seculiers. Enfin, il denonce au Roi d'Arragon que s'il ne se retire du Roiaume de Sicile dans la Purification, les autres plus éloignez s'ils ne se soumettent aux Ordres de l'Eglise dans le premier de Mai; il expose leurs Personnes & leurs Meubles à quiconque voudra s'en saisir, les prive de tous les fiefs & autres biens qu'ils tiennent de l'Eglise, & absout leurs vassaux du serment de fidélité. Se reservant, après le terme échû, de priver Pierre du Roiaume d'Arragon, & de proceder contre lui suivant la qualité de ses Crimes. C'est la substance de la Bulle, qui fut publiée à Montefiascone le 18. de Novembre 1282 (18).

An de J.C.
1283.

Con suite
du Roi
d'Arra-
gon.

Le Roi d'Arragon „ s'étoit bien préparé contre tous ces efforts: aussi „ les tourna-t'il en raillerie; car, comme s'il eut voulu obéir à la Sentence du „ Pape, il ne se faisoit plus appeller Roi, mais le Chevalier d'Arragon, le „ Seigneur de la Mer, & le Pere de trois Rois (19). „ Charles avoit accep-
té le Combat singulier que Pierre d'Arragon lui avoit proposé. S'étant rendu

(18) Rainaldus, an. 1283. §. 23. 28. Fom.
XI. Concil. p. 1187. Spicil. tom. 2. p. 649.

(19) Mezeray, ubi supr.

du dans la plaine de Bourdeaux, „ il entra dans le Champ, & y demeura de-
 „ puis Soleil levant jusqu'à Soleil couchant. L'Arragonois n'avoit garde
 „ de paroître: mais, sur le soir, il arriva en poste; & s'en étant allé trouver le
 „ Senechal de Bourdeaux, il prit Acte de ce qu'il s'étoit présenté, & lui
 „ laissa ses Armes pour en servir de temoignage. Cela fait, il se retira en
 „ grand hâte, feignant qu'il avoit peur de quelque surprise de la part du
 „ Roi de France. Bel Acte de comparition, & digne de la bravoure d'un
 „ Prince à qui ses Sujets ont donné le nom de *Grand!* Le Pape, qui l'avoit
 „ frappé d'Excommunication dès l'an passé, la reaggrava encore celui-ci. De
 „ plus: il fit publier la Croisade contre lui, avec les mêmes indulgences &
 „ privileges que pour la Terre-Sainte; & donna son Roiaume (d'Arragon)
 „ à Charles Comte de Valois, second fils de France, qu'il en fit investir
 „ par le Cardinal Jean Cholet son Legat, lequel il envoya exprès à Pa-
 „ ris (20). „

Traité du
 Pape avec
 le Comte
 de Valois
 pour le
 Roiaume
 d'Arra-
 gon.

Le Pape prétendoit, comme il paroît par sa conduite, avoir la pleine Dis-
 position du Roiaume d'Arragon, après en avoir privé le Roi Pierre. Voi-
 ci la substance du Traité qu'il fit sur ce sujet avec la Cour de France, par
 l'entremise du Legat Cholet: „ Le Roi de France Philippe choisira un de
 „ ses fils tel qu'il lui plaira, autre que celui qui doit lui succéder au Roiaum-
 „ me de France, & le Legat, au nom du Pape, conferera au Prince le
 „ Roiaume d'Arragon, pour en prendre possession, & en jouir pleinement
 „ lui & ses Descendans à perpetuité. La Bulle exprime ici fort en detail
 „ comment la succession du Roiaume devoit être réglée entre les Enfans du
 „ nouveau Roi mâles ou femelles, & à qui elle devoit passer en cas que sa
 „ Posterité vint à manquer. Il est dit que le Roiaume d'Arragon ne fera ja-
 „ mais à un autre Roiaume, ni uni en la même Personne avec ceux de Fran-
 „ ce, de Castille, de Leon, ou d'Angleterre: Que les droits & les Libertez
 „ de l'Eglise seront conservés dans le Roiaume d'Arragon, particuliere-
 „ ment pour les Elections & les Provisions des Benefices. Le Roi de Fran-
 „ ce & son fils, ni leurs Successeurs, ne feront jamais aucun Traité pour la
 „ restitution de l'Arragon, sans le consentement du Pape. Enfin, le nou-
 „ veau Roi & ses Successeurs se reconnoîtront Vassaux du Pape, lui prête-
 „ ront serment de fidelité, & lui paieront tous les ans à la St. Pierre cinq
 „ cens Livres de petits tournois à titre de cens (21). „ La Bulle, qui con-
 „ tient cette Commission du Legat, est dattée d'Orviete le 27. d'Août 1283.
 Il est étonnant que les Rois, & leur Conseil, ne vissent pas, qu'en acceptant
 ainsi des Roiaumes de la main du Pape, ils autorisoient sa prétension de pou-
 voir les déposer eux-mêmes.

An de J. C.
1284.

Censures
 du Pape
 méprisées.

Cependant, les Censures, que le Pape avoit prononcées contre Pierre Roi
 d'Arragon & les Terres de son Obéissance, y furent méprisées, non-seule-
 ment par le Roi, les Seigneurs, & les autres Laiques, mais par les Evêques,
 le Clergé, & les Religieux de tous les Ordres. Ils ne se tinrent point pour ex-

(20) Mezeray, ubi supr.

(21) Rainaldus, an. 1283. §. 25.

An de J. C.
1284.

excommuniez & n'observerent point l'Interdit. Le Roi Pierre recusa le Jugement du Pape Martin, & en appella à un Pape non suspect. Les Peines Spirituelles étant epuïées, il ne restoit que la force des armes & la guerre ouverte, pour soumettre l'Arragonois. C'est aussi ce moïen qu'emploia le Pape par les sollicitations du Cardinal Cholet son Legat en France. Philippe le Hardi avoit accepté les Roïaumes d'Arragon & de Valence, & le Comté de Barcelone, pour Charles de Valois son second fils, & il s'étoit croisé avec plusieurs Seigneurs pour cette Entreprise (22). Mais, le Roi d'Arragon „ se confirma dans son crime par les bons succès de Roger de „ Lauria son Admiral. Ce Capitaine, le meilleur homme de Mer de son „ Siecle, aiant remporté plusieurs avantages sur les gens de Charles, se vint „ planter devant Naples durant son absence, & fit si bien, qu'il attira Charles le Boiteux son fils au combat le 5. de Juin, le vainquit, & le mena Prisonnier à Palerme. Sa tête y courut grand risque. On la vouloit faire servir de repesailles pour celle de Conradin; & les Siciliens l'avoient condamné à mort: mais Constance, craignant la suite de cette tragedie, le tira adroitement de leurs mains, & l'envoia en Arragon au Roi son Mari. La douleur du Pere étoit d'autant plus grande, qu'il arriva trois jours après la prise de son fils, avec bon nombre de Vaissaux bien armez. Il eut bien de la peine à contenir la Pouille & la Calabre; & , aiant encore lutté six mois contre ses infortunes, il mourut à Foggi dans la Pouille, le 7. de Janvier de l'an 1285. laissant son fils Charles le Boiteux heritier de ses malheurs (13). „

An de J. C.
1185.

Soins du
Pape pour
le Roïaume
de Sicile.

Comme Charles II. étoit Prisonnier en Catalogne, le Pape Martin prit soin de la Conduite du Roïaume. Il en écrivit ainsi au Legat Gerard: „ Dès le tems que le defunt Roi Charles s'acheminoit à Bourdeaux, il nous „ remit par ses Lettres Patentes la Direction de son Roïaume pour y reformer les Abus dont se plaignoient les Eglises, les Communautés, & les Particuliers; & en dernier lieu, pendant la maladie qui l'a enlevé en peu de jours, il nous a confirmé ce Pouvoir par d'autres Lettres patentes. Or, en vertu des premieres, nous vous avons chargé de vous informer exactement de l'état du Roïaume; & aiant reçu votre reponse, nous avons commencé à chercher les moïens les plus efficaces pour y rétablir la tranquillité, & nous nous propofons de continuer jusqu'à ce que nous en voions l'effet (24). „

Sa Mort.

Mais, le Pape Martin IV. n'eut pas le tems d'exécuter ses bons desseins pour la Sicile. Le jour de Paques 25. Mars, aiant célébré la Messe, & mangé à son ordinaire avec ses Chapelains, il se trouva mal, sans qu'il y parut au dehors; & , quoiqu'il dit qu'il souffroit beaucoup, ses Medecins ne trouvoient point sa maladie considerable, & ne voioient aucun indice pour la juger mortelle. Cependant, le 28. du même mois, il mourut sur le minuit

(22) Rainald. an. 1284. Indic. Arragon. p. 127. Du Chesne, tom. 5. p. 542.

(23) Mezeray, ubi sup.

(24) Rainald. an. 1285. §. 3.

à Perouse, où il fut enterré dans l'Eglise de St. Laurent, & plusieurs malades furent guéris à son Tombeau, en présence d'un grand nombre de Clercs & de Laiques, suivant le temoignage d'un Auteur du tems, qui dit que ces Miracles duroient encore lorsqu'il écrivoit, savoir le 12. de Mai suivant (25). On peut juger de son Caractere par son Histoire. On dit de lui, qu'il haïssoit si fort l'Allemagne, qu'il souhaitoit souvent de la voir convertie en un Lac (26).

An de J.C.
1285.

RODOLFE.
Empereur.

HONORIUS IV. PHILIPPE LE BEL.
Roi de France.

CXCVI. P A P E.

LE second d'Avril, les Cardinaux élurent Jaques Savelli, noble Romain, Cardinal Diacre du titre de Ste. Marie en Cosmedin. Il avoit étudié plusieurs années dans l'Université de Paris. Il étoit Chanoine à Chalons sur Marne, lorsque le Pape Urbain IV. le fit Cardinal au mois de Decembre 1261. Etant élu Pape, il prit le nom d'HONORIUS IV. Il étoit fort incommodé de la goutte aux piés & aux mains, enforte qu'il ne pouvoit célébrer la Messé qu'avec certains instrumens. Aiant été élu à Perouse, il passa aussitôt à Rome, où il fut sacré & couronné, comme il est vraisemblable le Dimanche 20. de Mai jour de l'Octave de la Pentecôte, & le 25. il écrivit sa Lettre Circulaire, pour donner part à tous les Fideles de sa Promotion (1).

Honorius
IV. élu
Pape.

J'ai dit que Philippe le Hardi, Roi de France, s'étoit croisé pour la Conquête du Roiaume d'Arragon. Je dois ajouter ici, qu'outre les Decimes de France, le Pape Martin avoit accordé à ce Prince, en faveur de cette Entreprise, celles des Dioceses de Liege, de Verdun, & de Basle: l'Empereur Rodolfe s'en plaignit au nouveau Pape. Il demanda que cette Concession fut revoquée. Mais Honorius lui representa, que cette Guerre étoit entreprise par ordre du St. Siege contre Pierre d'Arragon son Persecuteur, & que les Decimes de ces Dioceses n'étoient imposées que pour peu de tems. La Lettre est du premier jour d'Août. Il donna aussi les Decimes du Roiaume de Majorque pendant trois ans à Jaques Roi de cette Isle, qui bien que frere de Pierre Roi d'Arragon avoit pris contre lui le Parti du Roi Philippe (2).

Il maintient les
Ordonnances de
son Predecesseur.

L'Armée de France entra en Catalogne le 20. de Juin, & les Croisés dont elle étoit composée ne commettoient pas moins de defordres que d'autres troupes. Ils profanoient les Eglises par l'effusion du Sang & par des Impuretés. Ils violoient même les Religieuses. Ils emportoient les vases sacrés,

Conduite
des Croisés
en Catalogne.

les

(25) Rainald. an. 1285. §. 18. Papebroch, Conat. Du Chesne, tom. 5. p. 544. Continuator Martini Poloni, ad h. an.

(26) Heydegger, Hist. Papat, Etat. IV. Tome III.

(1) Rainald. an. 1285. §. 14. 15. 19. Papebroch, Conat.

(2) Rainaldus, §. 24. Du Chesne, tom. 5. p. 544.

An de J.C.
1285.

les Croix, les Images, les Livres, & les Ornaments de l'Eglise, & se les vendoyent l'un à l'autre. Ils dépendoyent les cloches, les brisoient, ou les emportoient. C'est ainsi qu'ils se conduisirent pendant toute la Campagne. Ils prétendoient pourtant gagner l'Indulgence de la Croisade, pour la quelle ils avoient une telle Devotion, que ceux qui ne pouvoient tirer de flèches ou employer d'autres armes, prenoient des pierres & disoient : *Je jette cette Pierre contre Pierre d'Arragon, pour gagner l'Indulgence* (3). Cette Entreprise fut si mal conduite, qu'elle n'eut aucun succès; & Charles de Valois mourut dans les malheurs qui ont été attachés à sa Famille. „ Le Pape Martin „ IV. (comme je l'ai dit) lui donna l'Investiture du Roiaume d'Arragon. „ Boniface VIII. lui promit l'Empire d'Allemagne. Il se donna la Qualité „ d'Empereur de Constantinople, du Chef de Catherine de Courtenai sa femme. Ce Prince eut des Titres & n'eut point d'Etats. Il fut fils de Roi, „ frere de Roi, Oncle de trois Rois, & Pere de Roi, sans être Roi; étant „ fils de Philippe le Hardi, frere de Philippe le Bel, Oncle des Rois Louis „ Hutin, Philippe le Long, & Charles le Bel, & enfin Pere de Philippe de „ Valois (4). „

Constitution du Pape pour la Sicile.

Cependant, Honorius IV. achevant le travail commencé par son Prédecesseur, publia une Constitution pour retrancher les Abus introduits dans le Roiaume de Sicile, qui avoient causé la Révolte; & cela, du consentement du nouveau Roi Charles II. qui s'étoit entièrement soumis à ce que le Pape en ordonneroit. Cette Constitution est datée de Tivoli le 27. de Septembre 1285. & souscrite par quatorze Cardinaux; mais, elle ne regarde que le Gouvernement temporel. Ensuite le Pape, voulant ramener à l'Obéissance des François les Siciliens, qui reconnoissoient le Roi d'Arragon, déclara qu'ils seroient privez du Benefice de cette Constitution, tant qu'ils demeureroient soumis à l'Arragonois. Enfin, il reserwa au St. Siege la Disposition des Evêchez du Roiaume de Sicile, tant que la Guerre dureroit, de peur qu'on n'y mît des Sujets mal-intentionez pour le Roi Charles (5).

Absolutions accordées par le Pape.

D'autre côté, le Pape Honorius parut beaucoup plus indulgent que son Predecesseur. 1. La Ville de Viterbe étoit demeurée excommuniée pendant tout le Pontificat précédent, à cause de la Sédition arrivée après la mort de Nicolas III. & de l'Emprisonnement des deux Cardinaux Mathieu & Jean des Ursins. Les habitans avoient demandé pardon au Pape Martin, sans avoir pû l'obtenir. Mais, le Pape Honorius se laissa fléchir à leurs soumissions, & leva l'Excommunication, à la charge qu'ils abbatroient la plus grande partie de leurs murailles & fonderoient un Hopital, où ils emploieroient jusqu'à vingt-quatre mille livres de papalins, & qui seroit pleinement soumis à celui du St. Esprit de Rome. De plus: la Ville de Viterbe fut privée de toute Juridiction, & le Pape la retint toute entiere; se reservant aussi

(3) *Gesta Comit. Barcin. p. 566.*

(4) *Reflex. Polit. de Gracian, pag. 41. Not.*

(26.)

(5) *Rainald. S. 29.*

aussi la faculté de proceder, ainsi qu'il jugeroit bon, contre les particuliers coupables de la Sédition. La Bulle est du 4. de Septembre 1285 (6). 2. Le Marquis de Montferrat, aiant fait arrêter l'Evêque de Tortone Melchior Busseto, qui avoit soutenu la Guerre contre lui, ce Prelat fut tué, sans qu'on pût decouvrir les Auteurs de ce meurtre. Le Pape s'en prit au Marquis de Montferrat, qui fut cité à comparoître en personne. Le Marquis envoya en Cour s'excuser, protestant premierement qu'il n'avoit, ni commandé, ni conseillé, la mort de l'Evêque; & qu'au contraire, il en avoit une sensible douleur. Ensuite, qu'il lui étoit impossible de faire le voiage de Rome, à cause des ennemis dont il étoit environné, & de ceux par les Terres desquels il faudroit passer; enforte que ce seroit exposer sa vie & son Etat pendant son absence. Le Pape Honorius fut touché de ces raisons. Il donna Commission à l'Archevêque de Cosence, & au Provincial des Freres Prêcheurs en Lombardie, d'examiner, sans Procedures Judiciaires, les excuses du Marquis; & s'ils les trouvoient veritables, de le recevoir à se purger de la mort de l'Evêque de Tortone avec vingt Personnes. Mais, coupable ou non, il falloit lui imposer une Penitence fort desagrecable qui est ainsi spécifiée: „ Il ira publiquement nuds piés en chemise & la tête nuë, depuis le lieu ou „ l'Evêque a été pris, jusques à l'Eglise de Tortone, & dans les Villes de „ Verceil, d'Ivrée, & d'Albe, depuis la Porte jusques à l'Eglise Cathedra- „ le. Il sera privé lui & toute sa Posterité de tout Droit de Patronage, fief „ ou bail emphytheotique qu'il tient de l'Eglise de Tortone; & sa Posterité „ jusq'à la quatrieme generation sera incapable de posséder aucun Bene- „ fice dans la même Eglise. Il rendra tous les Châteaux & les Terres qu'il „ retient appartenans à cette Eglise. Ensuite, vous lui donnerez l'Absolu- „ tion qu'il demande, à la charge de fonder dans un an un Autel dans l'E- „ glise de Tortone, qui soit desservi par deux Prêtres, aiant chacun vingt „ cinq livres Genoises de revenu. Vous lui enjoindrez aussi le voiage d'Ou- „ tre-Mer, ou le Pelerinage à St. Jacques de Compostelle, lequel nous ju- „ gerons à propos; & de plus des Jeûnes, des prieres, & d'autres œuvres „ pies, selon que vous croirez expedient pour son salut. Nous voulons de „ plus, qu'il vienne se presenter devant nous dans l'an après que ses excuses „ auront cessé; & nous ne prétendons point par cette Indulgence ôter aux „ Princes seculiers la faculté d'exercer envers lui les Loix portées con- „ tre les Sacrileges. „ Cette Commission est dattée de Rome le 2. de De- „ cembre 1285 (7).

C'est ainsi que le Pape repandoit d'une main ses saintes Liberalités, tandis que de l'autre il lançoit des Foudres. Le Roi d'Arragon étant mort, Jacques l'un de ses fils lui succeda au Roiaume de Sicile, & fut couronné à Palerme le 2. de Fevrier 1286. le Pape Honorius l'avoit denoncé excommunié avec sa Mere Constance, comme favorisant & augmentant la Révolte de

An de J.C.
1285.

An de J.C.
1286.

Excommuni-
cations lan-
cées, au
sujet de la
Révolu-
tion de
Sicile.

(6) Rainald. an. 1285. §. 70. 43.

(7) Rainald. ubi sup. §. 67. Ughell. Ital. Sac. tom. 4. p. 862.

An de J.C.
1286.

la Sicile; & il leur avoit ordonné d'en fortir incessamment. Quand il eut appris le Couronnement de Jacques, il renouvela l'Excommunication, déclara nulle cette Ceremonie, qu'il dit n'être pas un Sacre, mais une Execration, prononça Interdit contre tous les lieux où Jaques d'Arragon se trouveroit. Il cita les deux Evêques de Cefalou en Sicile, & de Nicastro en Calabre, à comparoître devant lui dans la Toussaints, pour avoir fait la Ceremonie du Couronnement. Et comme, ni le Roi, ni les deux Evêques, n'obéirent point, le Pape confirma & renouvela contr'eux les Censures, le jour de la Dedicace de St. Pierre 18. de Novembre, mais avec aussi peu de fruit.

Le Pape soutient Charles de Valois contre Alfonse d'Arragon.

Alfonse, qui avoit succédé à Pierre III. son Pere au Roiaume d'Arragon, parut plus sensible que son Frere Jacques Roi de Sicile aux Censures du Pape, ou plutôt à la crainte des François armés en faveur de Charles de Valois, pour le mettre en possession du Roiaume d'Arragon. Alfonse écrit au Pape & aux Cardinaux. Il s'excusa de n'avoir pas envoyé des Ambassadeurs à Rome après la mort du Roi Pierre son Pere, & assura qu'il en envoioit alors (8). C'est pourquoi le Pape déclara le Jeudi Saint qu'il suspendoit, jusques à l'Ascension, les procédures commencées contre lui. Le Pape prorogea ensuite ce terme, & les Ambassadeurs étant arrivez, il leur donna sauf-conduit pour leur retour. Mais il ne reçut par les excuses d'Alfonse, & ne cessa pas de soutenir Charles de Valois. Au contraire, il donna de nouveaux ordres au Cardinal Jean Cholet, Legat en France, de proceder par Censures & privation des revenus des Benefices contre les Ecclesiastiques qui favoriseroient Alfonse (9).

Venitiens excommuniés & absous.

Sous le Pontificat de Martin IV. Bernard Cardinal Evêque de Porto, & Legat du St. Siege, vint à Venise, pour faire armer une Flotte contre les Siciliens revoltés, & les ramener à l'Obéissance du Roi Charles. Mais les Venitiens le refuserent, sous prétexte d'une ancienne Loi, qui defendoit à aucun d'entr'eux de marcher en armes contre aucun Seigneur, ou aucune Republique, sans la permission du Doge, du petit & du grand Conseil; & ils renouvelerent cette Loi en presence du Legat. Il le prit à injure, & prétendit que les Venitiens, refusant ce secours au Roi Charles, prenoient le parti des Siciliens & de Pierre d'Arragon, & que par consequent ils avoient encouru les Censures prononcées contre leurs Fauteurs. Sur cette plaifante Logique, il mit la Ville de Venise en Interdit. Honorius étant monté sur le St. Siege, les Venitiens lui envoierent trois Ambassadeurs, qui lui représenterent que cet ancien Statut n'avoit point été fait au mepris de l'Eglise Romaine; mais pour la conservation de leur Etat, & pour éviter les Guerres. Sur quoi le Pape donna la Commission à l'Evêque de Venise de lever l'Interdit, à condition que les Venitiens ne prendroient aucune part à l'Affaire de Sicile contre les interêts de l'Eglise Romaine & des Heritiers du Roi Charles. Cette Lettre est du 5. d'Aout 1285 (10). Mais, le Pape

(8) Pendant le Carême de l'an 1286.

1286. §. 6. 8. 9.

(9) *Nic. Special. lib. 11. n. 9. Rainaldus, an.*

(10) *Rainald. an. 1285. §. 63.*

Pape apprit depuis, que le Doge & la Republique de Venise avoient procedé rigoureusement contre ceux de leurs Citoïens, qui, à la requisition du Legat, mais sans leur permission, étoient allez au secours du Roi Charles. C'est pourquoi il ecrivit une autre Lettre à l'Evêque de Venise, par la quelle il lui manda, qu'avant de lever l'Interdit, il admonestât le Doge & le Conseil, de declarer qu'ils n'avoient publié le Statut en question, ni au préjudice de l'Eglise & du Roi Charles, ni en faveur de Pierre d'Arragon; qu'ils inférassent cette Declaration dans le Livre de leurs Statuts, & qu'ils revocassent les procedures faites contre ceux qui avoient pris le parti du Roi Charles, & leur remissent les peines decernées contr'eux. Les Venitiens obéirent, & envoierent au Pape deux Freres Prêcheurs & deux Freres Mineurs, pour l'assurer qu'ils avoient executé ses Ordres; sur quoi il manda à l'Evêque de Venise de lever l'Interdit. La Lettre est du 18. de Mars 1286 (11).

An de J. C.
1286.

Cependant, la Negociation pour la Liberté de Charles, Prince de Salerne, & sa Paix avec Alfonso Roi d'Arragon, & Jacques son Frere Roi de Sicile, ne réussit pas au gré du Pape Honorius. Edouard Roi d'Angleterre, qui en étoit le Mediateur, fit convenir Charles, qu'il abandonneroit à Jacques d'Arragon la Sicile entiere & en Italie l'Archevêché de Regio, & qu'il se chargerait d'obtenir du Pape la confirmation de ce Traité, avec la Revocation des Procedures faites contre le Roi Pierre d'Arragon, la Reine Constance sa femme, & leurs fils Alfonso & Jaques. Le Roi Charles envoya au Pape le Projet de ce Traité. Mais, le Pape le rejetta comme desavantageux à Charles & injurieux à l'Eglise Romaine, à la quelle Constance & ses deux fils n'avoient point eu recours ni donné aucune marque de repentir ou de soumission. Cependant, pour consoler Charles, il lui permit durant sa Prison à Barcelone de faire celebrer par ses Chapelains, à voix basse, la Messe & l'Office divin, pour lui & ses gens, nonobstant l'Interdit de la Catalogne. Ces deux Lettres sont du 4. de Mars 1287 (12).

An de J. C.
1287.

Traité
pour la
Sicile des-
approuvé
par le Pa-
pe.

Honorius n'y survécut qu'un mois: car, le Jeudi Saint 3. d'Avril, il mourut à Rome dans le Palais qu'il avoit fait bâtir près de Sainte Sabine. Il fut enterré à St. Pierre (13). Il étoit sobre, pacifique, discret, sage, ne cherchant à faire de la peine à personne; mais fort porté pour l'avancement & les interêts de sa famille. C'est ce que j'entens par ces mots de la plus basse Latinité (*fuis benè profectivus*) dont se sert *Ptolomæus Lucensis* (14). Louis Jacob dit qu'on trouve en Manuscrit le Testament de ce Pape dans la Bibliotheque Barberine (15). Je trouve que dans une Assemblée d'Evêques tenuë à Wurtzbourg, Probus Evêque de Toul appella Honorius le Satrape de l'Ante-Christ. C'est Heydegger, qui m'apprend cette particularité.

Mort
d'Hono-
rius IV.
son Carac-
tere.

(11) Rainald. an. 1286. §. 6. 7.

(12) Rainaldus, an. 1287. §. 4. Gall. Chr. tom. 3. p. 1127.

(13) Rainaldus, ubi supr. §. 9. Papabroch,

Conat.

(14) Martini Poloni Continuator. Ptolomæus Lucensis, &c.

(15) Ludovicus Jacob, Bibliot. Pontificia.

An de J. C.
1288.RODOLFE
Empereur.NICOLAS IV. PHILIPPE LE BEL,
Roi de France.

CXC VII. P A P E.

Nicolas
IV. Pape.

LE St. Siege vaqua tout le reste de l'année 1287. Car, les Cardinaux s'étant enfermés pour l'Élection dans le Palais du Pape Honorius près de Ste. Sabine, l'air s'y trouva si mauvais pendant l'Été, que plusieurs tomberent malades, & il en mourut six ou sept. Tous les autres se retirèrent chacun chez eux. Le Cardinal Jérôme d'Ascoli, Evêque de Palestrine, fut le seul qui demeura dans ce Palais, sans être attaqué de la Maladie; &, pour s'en garantir, il fit faire du feu dans toutes les Chambres pendant tout l'Été. Ce qui aiant purifié l'air, & l'hyver étant venu par dessus, les Cardinaux se rassemblèrent; & le premier Dimanche de Carême, 15. de Fevrier, 1288. ils elurent tout d'une voix, & par un seul Scrutin, l'Evêque de Palestrine: mais, il renonça deux fois à son Élection, & il n'y consentit que le Dimanche suivant jour de la Chaire de St. Pierre. Il prit le nom de NICOLAS IV. par reconnoissance pour Nicolas III. qui l'avoit fait Cardinal; & il fut couronné le 25. du même mois (1). Il étoit natif d'Ascoli dans la Marche d'Ancone, & de basse naissance, au raport de Ciaccinius. Etant entré dans l'Ordre des Freres Mineurs, il fut Docteur en Theologie. St. Bonaventure, alors General de l'Ordre, le fit Ministre Provincial de Dalmatie, d'où il fut envoyé Nonce à Constantinople par le Pape Gregoire X. en 1272. Il n'étoit pas encore revenu de cette Nonciature, quand il fut élu General de son Ordre au Chapitre tenu à Lion le 20. de Mai 1274. Trois ans après, il voulut s'en demettre au Chapitre de Padoue, en 1277. où il ne put assister: mais, le Chapitre le confirma de nouveau. Il négocioit, de la part du St. Siege, un Accommodement entre la Cour de France & celle de Castille, quand Nicolas III. le fit Cardinal Prêtre du titre de Ste. Potentienne: & en même tems il manda aux Prelats de France d'augmenter le Subside qu'ils lui donnoient comme Legat, afin qu'il pût soutenir sa nouvelle Dignité. Mais, Jérôme ne voulut point recevoir cette Augmentation. Il voulut même refuser le Cardinalat; & il est certain qu'il ne l'accepta, que par la crainte de faire tort à son Ordre. Mais, comme le Pape, dans la Provision de Cardinal, le qualifioit ci-devant Ministre General des Freres Mineurs, il se crut dechargé du Generalat, & il fallut un nouvel Ordre du Pape pour l'obliger à en continuer les Fonctions (2). Le 23. d'Avril 1281. le Pape Martin IV. lui donna l'Evêché de Palestrine (3). Ce fut enfin le premier Pape de l'Ordre des Freres Mineurs. Pendant son Pontificat, il favorisa secretement le Parti Gibellin dont étoit toute sa Famille

(1) *Ptolomæus Lucensis. Wading. Annal. an. 1274. §. 32. an. 1277. §. 7. an. 1278. §. 19. Minor. an. 1288. n. 1. Padebroch, Conat. 20. 21.*

(2) *Wading. Annal. Minor. an. 1272. §. 3.*

(3) *Ughelli, Ital. Sac. tom. 1. p. 243.*

mille, quoique ce fut le Parti contraire aux Papes. A Rome, il eleva & aggrandit la Famille Colonne, mais il abbaissa les Guelfes & le Roi Charles (4).

An de J.C.
1288.

Cependant, à juger de ses intentions par ses demarches, on eut dit qu'il s'interessoit infiniment pour la Maison d'Anjou, & en particulier pour Charles le Boiteux. Car, dès le 15. de Mars de cette année 1288. il envoya une Monition à Alfonse Roi d'Arragon, lui ordonnant de mettre en Liberté Charles Roi de Sicile, lui defendant de donner aucun secours à Jacques d'Arragon son frere, & le citant à comparoître dans six mois devant le St. Siege; sous peine de proceder contre lui spirituellement & temporellement. Ensuite, le 25. du même mois, il publia à Rome, dans l'Eglise de Latran, une Bulle où il disoit: „ Quoique le St. Siege ait fait jus-
„ qu'ici plusieurs procedures contre Jaques fils de Pierre ci-devant Roi d'Ar-
„ ragon, nous voulons cependant au commencement de notre Pontificat
„ eprouver s'il reste en lui quelque etincelle de devotion: c'est pourquoi
„ nous l'admonestons lui & les Siciliens de revenir à notre Obéissance; au-
„ trement nous procederons contr'eux par les voies spirituelles & tempo-
„ relles, selon que nous verrons être expedient. A la Pentecôte, qui fut le
„ 3. de Mai, le Pape publia encore une Citation contre le Roi Jacques &
„ les Siciliens (5).

Il prend
soin de la
Sicile.

La veille de la même Fête, le Pape crea six Cardinaux. On observe que Pierre Colonne fut de ce nombre, quoique marié: mais, Mr. Fleury ajoute que d'abord après sa promotion sa femme se retira dans un Monastere, où elle fit vœu de continence (6). Vers le même tems, Nicolas IV. reçut l'agreable nouvelle de la Conversion de plusieurs Tartares. Le Can Argan lui envoya une Ambassade avec une Lettre, que le Pape reçut avec grande joie. Il fit reponse au Can. Il le felicita sur le desir qu'il avoit d'étendre le Christianisme, & de se faire baptizer lui-même à Jerusalem, quand il l'auroit tirée de la Puissance des Infideles. Il l'exhorta pourtant à ne pas differer son Baptême jusques-là (7). Le desir de secourir la Terre-Sainte portoit peut-être le Pape à donner plus de creance à cette Ambassade, qu'elle ne meritoit: car, nous ne voions aucun fruit de ces belles esperances.

Promo-
tion de
Cardi-
naux. Con-
version de
plusieurs
Tartares.

Mais, au mois de Novembre de cette même année 1288., Charles Prince de Salerne, fils ainé du defunt Roi de Sicile, fut delivré de la Prison où le retenoit Alfonse Roi d'Arragon, en vertu du Traité fait à Oleron en Bearn, & aux mêmes conditions accordées l'année précédente & rejettées par le Pape Honorius; savoir de laisser à Alfonse l'Isle de Sicile, & de procurer sa Paix avec le Pape, le Roi de France, & Charles de Valois: mais, pour sûreté de l'exécution, Charles de Valois sortant de Prison devoit don-
ner

Charles II,
Roi de
Sicile de-
livré.

(4) *J. Villani, lib. 7. c. III.*

(5) *Rainald. an. 1288. §. 10. II. 12.*

(6) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXXXVIII, p. 7. 127.*

(7) *Wadingus, Annal. Minor. an. 1288.*

§. 2. 3. Rainald. eod. §. 33. 36. Bibliot. Orient.

An de J. C.
1288.

ner pour ôtages trois de ses fils, & rentrer lui-même en Prison, si dans trois ans il n'exécutoit le Traité. Il fut donc mis en Liberté, & commença à prendre le titre de Roi de Sicile. Vers la Fête de Noël, vinrent en Cour de Rome des Envoyez du Roi Alfonse d'Arragon, que le Pape avoit cité dès le quinziesme de Mars à comparoître dans six mois. Ils proposerent en Consistoire les excuses du Roi leur Maître, disant qu'il n'étoit point responsable de la conduite de son Pere: que long-tems avant la mort de ce Prince il étoit en possession du Roiaume; c'est pourquoi il prioit qu'on l'en laissât jouir en Paix: enfin, il s'offroit au service de l'Eglise. Le Pape repondit aux Ambassadeurs Arragonois: „ Nous serions fort aises que „ votre Maître fut innocent: mais, il montre le contraire; car, il envoie „ continuellement des Troupes en Sicile. Il ne permet pas d'y observer „ l'Interdit, & il a envahi les Terres du Roi de Majorque qui secourt l'E- „ glise. Il retient le Prince de Salerne qui est innocent; & il n'a aucun „ Droit au Roiaume d'Arragon. C'est à Charles, Frere du Roi de Fran- „ ce, qu'il appartient. Cependant, nous sommes prêts d'ecouter votre „ Maître, s'il vient, & de lui rendre justice. „ Le Pape ne savoit pas encore la delivrance du Roi Charles, dont il desaprouva les Conditions (8).

An de J. C.
1289.

Charles
II. cou-
ronné Roi
de Sicile.

Au commencement de l'an 1289, le Pape sortit de Rome, & se rendit à Rieti, où il celebra la Fête de Pentecôte. Le jour de la Fête 29. de Mars, il couronna solennellement Charles II. Roi de Sicile, qui étoit revenu en Italie, par la France, au sortir de sa Prison. Après son Couronnement, il fit au Pape la foi & hommage de son Roiaume, aux mêmes conditions qu'avoit fait le Roi son Pere, comme il paroît par ses Lettres du 19. de Juin, & l'acceptation du Pape. Nicolas IV. accorda alors plusieurs Graces au nouveau Roi. Il lui donna des Decimes pendant trois ans, pour le recouvrement de l'Isle de Sicile, & cassa le Traité fait avec Alfonse Roi d'Arragon; declarant Charles, & Edouard Roi d'Angleterre, quittes de leurs sermens par lesquels ils l'avoient confirmé, comme exigez par force & par crainte, & contre les bonnes mœurs. Il excommunia le Roi Alfonse & Jaques son frere, qui étoit en possession de la Sicile: enfin, il renvoia le Roi Charles avec de grands presens en joiaux & en argent comptant, & lui donna pour Legat dânt son Roiaume le Cardinal Berard Evêque de Palestrine (9).

Le Pape
veut se-
courir la
Terre
Sainte.

Cependant, les Infideles faisoient de grandes & d'importantes Conquêtes sur les Chrétiens d'Orient. Après la perte de Tripoli, Jean de Grelli fut en voié au Pape avec quelques autres par Henri Roi de Chipre & de Jerusalem, pour demander du Secours contre les Sarrazins. Ils demandoient en particulier vingt Galeres bien armées, pour la garde de la Terre-Sainte, & fournies de toutes les Munitions nécessaires pour servir un an: ce que le Pape

(8) *Surita, Indic. Arragon. Lib. 2. Rainaldus, an. 1288. §. 13. 14. 16.*

(9) *Rainald. an. 1289. §. 1. 13. 15. J. Villani, lib. 7. c. 129.*

Pape accorda, prenant cette depense sur le fond des subsides qu'il avoit reçus pour ce sujet; & il envoya ces Galeres sous la conduite de l'Evêque de Tripoli: mais, il ordonna que quand elles seroient arrivées à Acre, le Patriarche de Jerusalem & Jean de Grelli en eussent le commandement, & des Troupes qu'elles portoient. C'est ce qui paroît par la Lettre du Pape au Patriarche du 13. Septembre 1289. Ces vingt Galeres furent armées à Venise; mais elles ne furent d'aucun secours aux Chrétiens de la Palestine (10).

An de J.C.
1289.

Au commencement de l'année 1290. le Pape Nicolas publia une Bulle, où il exagere pathetiquement la prise & la ruine de Tripoli, & le peril extrême où se trouvoit la Terre-Sainte; exhortant tous les fideles à la Croisade qu'il avoit ordonné de prêcher, & promettant l'Indulgence plenièrè & les autres graces que l'on avoit accoutumé d'accorder aux Croisez, même l'Absolution des Censures qu'ils auroient encouruës. Cette Bulle est du 5. de Janvier 1290. & elle se trouve dans Rainaldi (11). Vers le même tems, le St. Pere en adressa une à Nicolas Patriarche Latin de Jerusalem, & son Legat, par la quelle il lui ordonne d'établir dans les Terres de sa Legation des Inquisiteurs par le Conseil des Provinciaux des Freres Prêcheurs & des Freres Mineurs (12).

An de J.C.
1290.

Bulle pour
la Croisade.

Cependant, la Ville d'Acre fut prise par les Infideles. Le Pape Nicolas „ faisoit, depuis plus d'un an, tous les efforts imaginables, pour former une „ Croisade generale de tous les Chrétiens d'Occident contre les Mammelus, qui menaçoient toujours la Palestine. Il y avoit invité tous les „ Rois avec de grands empressemens, & avoit enfin si bien fait, qu'Edouard Roi d'Angleterre s'étoit déclaré le Chef, & qu'il faisoit de grands „ preparatifs, pour se mettre en état de marcher au tems que ce bon Pape „ avoit marqué, qui étoit la Fête de St. Jean Baptiste de l'année 1293. Et „ cependant il apprit que tout étoit perdu pour les Chrétiens dans la Syrie „ dès le mois de Mai de l'an 1291. Ce fut-là comme un grand eclat de „ Tonnerre, qui l'étonna extremement, & qui pourtant n'empêcha pas qu'il „ ne redoublât ses efforts par ses Lettres, par ses Legats, par les Predicateurs qu'il envoioit par-tout le Monde, pour exciter les Chrétiens à „ prendre la Croix, & pour engager les Princes d'Orient & d'Occident & „ les Rois mêmes des Tartares, des Iberiens, des Georgiens, & d'Arménie, à unir leurs forces dans le dessein de reconquerir, tous ensemble, ce „ qu'on venoit de perdre, contre leur ennemi commun. Mais, comme on „ crut que le mal étoit desesperé & sans remede, tout ce que fit ce Pape, & „ tout ce que ses Successeurs entreprirent encore après lui pour le même „ sujet, ne put jamais produire aucune Croisade qui servît au recouvrement „ de la Terre-Sainte (13). „

An de J.C.
1291.

Perte de
la Terre
Sainte.

La-

(10) Rainaldus an. 1289. §. 69. an. 1290. §. 7. 8.

(11) Rainaldus an. 1290. §. 2.

(12) Wadingus, an. 1290. §. 2.

(13) Maimbourg, Hist. des Croisades, Liv. XII. pag. 294.

An de J. C.
1292.

Preten-
sions du
Pape sur
la Hon-
grie.

Ladislas, Roi de Hongrie, dont j'ai déjà parlé ci-dessus, toujours abandonné à ses Debauches, & livré aux Commains, fut enfin tué par ces Barbares le 17. de Juillet 1290. Ne laissant point d'Heritiers, il y eut trois prétendants au Roiaume. L'Empereur Rodolfe étoit le plus redoutable. Du vivant de Ladislas, le Pape Nicolas avoit destiné pour Legat en Hongrie Bienvenu Evêque d'Eugubio, & lui avoit fait expedier ses Lettres : mais, aiant appris la mort de ce Prince, il en ajouta une pour l'Empereur Rodolfe, où il temoigne la crainte qu'il a que ce Roiaume soit troublé par les Tartares, les Sarrazins, les Païens, & les Heretiques dont il est rempli, au grand préjudice de la Religion. C'est pourquoi il prie l'Empereur d'accorder sa Protection au Legat. Cette Lettre est du 9. de Septembre 1290 (14). Cependant, l'Empereur Rodolfe avoit investi son fils Albert du Roiaume de Hongrie, comme d'un Fief devolu à l'Empire. Le Pape, l'aïant appris, y envoya au commencement de l'année suivante Jean Evêque d'Iesi, pour s'informer des circonstances de la mort de Ladislas : savoir, s'il s'étoit repenti de ses crimes, & s'il étoit mort en vrai Chrétien. De plus : il avoit Ordre de declarer à l'Empereur Rodolfe, & à son fils Albert Duc d'Autriche, que le Roiaume de Hongrie appartenoit au Pape & à l'Eglise Romaine ; avec Protestation que personne, de quelque Dignité, ou Condition qu'il fût, n'entreprît de s'y attribuer aucun Droit ou y causer aucun dommage. La Lettre est du 2. de Janvier 1291 (15).

An de J. C.
1293.

Mort de
Nicolas
IV.

Le Pape avoit toujours fort à cœur l'Affaire de la Croisade ; mais, tous ses Projets s'évanouirent par son décès. Il mourut à Rome consumé de vieillesse, le Vendredi Saint 4. d'Avril 1292. & il fut enterré à Ste. Marie Majeure (16). Outre ce que j'ai dit de ce Pape, je dois remarquer, qu'il reduisit la Romandiole sous la juridiction speciale de l'Eglise Romaine. Il appaisa les Factions & les Troubles en Italie. Il reconcilia les Princes Chrétiens, & les unit par une Sainte Alliance : il eut soin de recouvrer par les Armes les Droits qui avoient été enlevés à l'Eglise. Il établit l'Inquisition à Venise, & à Avignon, pour reprimer les Heretiques. Il confirma l'Institut du Tiers-Ordre pour les Seculiers qui avoient de la Devotion à St. François. Il retablit la Liberté Ecclesiastique en Portugal. Enfin, comme il étoit savant, & qu'il aimoit les Sciences & les Gens de Lettres, il eut beaucoup de part à l'Etablissement de la celebre Université de Mont-pellier. C'est ce que divers Ecrivains nous apprennent ; & entr'autres Wading, dans ses Annales des Freres Mineurs. Mais, pour faire connoître plus particulièrement son caractere, je ne dois pas oublier, que Jean de Beziers Cordelier, & Pierre Cassiodore, furent, par ordre de ce Pape, tirez de leur Tombeau, & reduits en cendres, pour avoir osé l'appeller l'*Ante-Christ* (17). Il excommunia Menard, Comte de Tirol, pour s'être
faifi

(14) Rainaldus, an. 1290. §. 42.

(15) Rainaldus, an. 1290. §. 45. 46. &c.

(16) Rainaldus, an. 1292. §. 17.

(17) Heydegger, Hist. Papat. stat. 4.

faïsi des Châteaux & des Forts de l'Evêque, & avoir voulu arrêter sa trop grande Ambition.

An de J.C.
1292.

Vices du
Clergé.

Le Comte de Tirol publia une Apologie, dans la quelle il expose les Vices du Clergé. On lit cette Piece curieuse dans Aventin, & je crois qu'on ne fera pas fâché de la trouver ici: „ Ce n'est pas moi, dit-il, & „ Dieu m'en est témoin: ce n'est pas moi qui fais la Guerre. Je ne fais que „ la repousser. Et je n'ai jamais rien tant souhaité que d'avoir la Paix „ avec tout le Monde, principalement avec les Evêques: mais, ces bons „ Pasteurs, se laissant corrompre par l'abondance, comme le reste des hom- „ mes, ôsent bien nous attaquer & tacher à nous depouiller, par les Ar- „ mes de notre Patrimoine. Voilà ce qui m'a forcé à prendre les Armes, „ & à enlever aux ennemis de la Patrie leurs Châteaux, afin de me conser- „ ver, moi & mes sujets, dans la Paix & la possession de nos biens. Si quel- „ qu'un veut se faire garant & caution que je n'aurai plus à craindre au- „ cune perfidie, ni aucune violence, de la part de ces Loups, & de ces Maî- „ tres orgueilleux de Synagogue, car j'aurois tort de les appeller des Pa- „ steurs, je rendrai tout à l'instant ce dont je me suis saisi. Sans cela, je „ ne ferai pas si fou de lâcher la Poignée que je tiens, & de me mettre en „ proie, & à la discretion de ces Ante-Christes effeminez, & de ces Eunu- „ ques monstrueux. Il n'y a personne qui ruine plus qu'eux la Concorde „ Chrétienne. Ils ne s'appliquent jamais à expliquer, ou à apprendre, les „ Saintes Ecritures. Ils ne s'occupent qu'à faire des bâtards, à se plon- „ ger dans l'ivrognerie, à amasser des Richesses, & s'acquérir des Roia- „ umes, & assouvir leur Ambition par les vains honneurs du Siecle. C'est „ pour ces choses qu'ils nous font la Guerre aux dépens du sang de leurs „ Brebis. Non seulement ils ne suivent pas la pauvreté de Jesus-Christ & „ de ses Disciples, mais il s'en moquent même, & cherchent à l'abolir „ pour jamais. S'ils ne font pas des Ante-Christes, dites-moi, je vous prie, „ ce qu'ils font? Est-ce donc-là comme l'on paît les Brebis de Jesus-Christ? „ Est-ce-là comme l'on aime son Troupeau? Que de ne chercher que les „ richesses, les honneurs, les biens d'autrui, opprimer ses Brebis, les „ tuer. Ils renversent le Précepte de Jesus-Christ: *Donnez-leur votre Ro- „ be*; ils vous volent encore votre Manteau. Qui pourroit être si dur, si „ insensible, & si bête, que de souffrir, sans se plaindre, l'orgueil, le faste, „ la perfidie, le luxe, les debauches, l'avarice, en un mot tous les cri- „ mes de ces scelerats & de ces fripons, qui, plus mechans que les Turcs, „ les Sarrazins, les Tartares, & les Juifs, portent à la Republique Chré- „ tienne plus de dommage, & en oppriment plus cruellement la Liberté „ que Jesus-Christ lui a acquise par son sang, que ces ennemis declarez du „ Nom Chrétien. Ils sont nos serviteurs, &, néanmoins, ils nous veulent „ maîtriser, contre le Droit des Gens, contre les Loix sacrées, & les Ora- „ cles des Saintes Ecritures. C'est un Proverbe commun, que les Prêtres „ veulent aveugler les yeux des mortels par les charmes trompeurs de la Su- „ perstition, & se servir des Ceremonies qu'ils ont inventées comme des

An de J. C.
1292.

„ fucs de mandragore pour enchanter & assoupir nos Esprits. He quoi !
„ N'est-ce pas assez que le Berger tonde sa Brebis , & en tire le lait ? Un
„ Envoié ne doit-il pas uniquement faire les Affaires de son Maître ? C'est
„ pourquoi j'appelle d'un cruel & injuste Pontife (Nicolas IV.) à un
„ équitable & clement Pasteur (18).„

V A C A N C E

D U S t. S I E G E .

IL y eut, après la Mort de Nicolas IV, un Interregne de deux ans & trois mois : ce qui se passa durant ce tems-là merite un Article particulier.

Division
entre les
Cardi-
naux.

I. Il y avoit deux Factions dans le sacré College. L'une vouloit un Pape agréable au Roi Charles, & leur Chef étoit Mathieu Rosso des Ursins. Le Chef du Parti opposé étoit Jaques Colonne. Il n'y avoit à Rome que douze Cardinaux. Ils s'enfermerent ensemble ; & l'Evêque d'Ostie, Latin des Ursins, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, leur fit une belle Exhortation pour leur persuader d'élire promptement un digne Sujet : mais, ils n'en furent point touchés, & ne purent même demeurer en place. Après avoir été dix jours au Palais, que Nicolas IV. avoit fait bâtir à Ste. Marie-Majeure, ils passèrent à celui d'Honorius IV. près de Ste. Sabine, au Mont Aventin. De-là, ne pouvant s'accorder, ils allèrent à la Minerve : mais, le St. Esprit ne les y suivit pas. Au contraire, les maladies causées par la corruption de l'air les disperferent au mois de Juin. Vers la mi-Octobre, ils revinrent à Rome, & s'assemblerent encore à la Minerve ; mais, sans pouvoir s'accorder (1).

An de J. C.
1293.

Sedition à
Rome.

II. Il s'émût à Rome une violente Sédition, à l'occasion des Senateurs qu'il fallut renouveler au commencement de l'an 1293. Pendant six mois, Rome fut sans Senateurs, & ses Citoyens se firent une cruelle Guerre. On enfonça les Portes, on brula des Tours & des Maisons, on pilla des Meubles. Trois Cardinaux Romains, se sentant les plus foibles, allèrent passer l'Eté à Rieti avec Mathieu d'Aquasparta & Gerard de Parme. Benoit Caëtan demeura seul à Viterbe. Les trois autres Cardinaux demeurèrent à Rome : ceux-ci écrivirent à leurs Collegues en ces termes : *Nous pouvons étant à Rome faire un Pape en votre absence ; mais, nous aimons mieux le faire de Concert avec vous. Venez donc promptement, si vous voulez mettre fin à la Vacance du St. Siege.* Cette Declaration fit craindre un Schisme, en cas que les trois Cardinaux qui étoient à Rome prétendissent avoir Droit d'élire seuls par le Privilege du lieu, & que les autres qui étoient à Rieti voulussent pre-
valoir

(18) Heydegger, ubi supr.

(1) J. Villani, Lib. VII. c. 150. Rainaldus,

an. 1292. §. 18. 19. 20. Jac. b. Stefanest. ap. Bolland. tom. 15. p. 439.

valoir par leur nombre. Ceux-ci assemblèrent les plus habiles Jurisconsultes, pour examiner la Question; & par leur Conseil, ils firent un compromis, & prirent des arbitres, qui déciderent que tous les Cardinaux s'assembleroient à Perouse le 18. d'Octobre 1293. Les Cardinaux suivirent cette resolution. Ils se rendirent à Perouse: mais l'hyver se passa encore avant qu'ils fissent une Election (2).

An de J.C.
1293.

III. Les Cardinaux, divisez à Perouse comme par-tout ailleurs, ne purent s'accorder sur le choix d'un Pape. L'hyver étoit presque passé quand Charles le Boiteux, Roi de Sicile, revenant de France, arriva à Perouse où il rencontra son fils aîné Charles-Martel, Roi de Hongrie, qui venoit de Pouille au devant de lui. Les Cardinaux envoient pour le recevoir à quelque distance de la Ville deux Cardinaux Diacres. Le reste des Cardinaux les reçut à l'entrée de l'Eglise, & les salua par le baiser: & ils les firent asseoir au milieu d'eux. Le Roi de Sicile les exhorta à remplir promptement le St. Siege; & le Cardinal Latin lui répondit au nom de tout le College: mais, le Roi eut de grosses paroles sur ce sujet avec le Cardinal Benoit Caietan (3).

An de J.C.
1294.

Le Roi de Sicile préfère l' Election.

IV. Cependant, le St. Siege vaquoit depuis vingt sept mois, & l'on étoit au commencement de Juillet 1294. quand les Cardinaux étant assemblés vinrent à parler de la mort, à l'occasion de Napoleon qui avoit été obligé de s'absenter, parce qu'il avoit perdu son frere tué d'une chute de Cheval. Cet accident fit faire aux Cardinaux de serieuses Reflexions, & Jean Bouccamace, Evêque de Tusculum, dit: *Pourquoi donc differons-nous si long-tems de donner un Chef à l'Eglise? Pourquoi cette Division entre nous? Le Cardinal Latin ajouta: Il a été revelé à un saint Homme, que si nous ne nous pressons d'elire un Pape, la Colere de Dieu eclatera avant quatre mois.* Benoit Caietan dit en souriant: *N'est-ce point Frere Pierre de Mouron à qui cette Revelation a été faite? Latin répondit: c'est-lui-même. Il me l'a écrit, & qu'étant la nuit en priere devant l'Autel, il avoit reçu ordre de Dieu de nous en avertir.* Alors, les Cardinaux commencerent à s'entretenir de ce qu'ils favoient du St. Homme. L'un relevoit l'austerité de sa vie, l'autre ses vertus, l'autre ses Miracles: quelqu'un proposa de le faire Pape; & on raisonna sur cette Proposition, qui fut enfin reçue, comme je vais le raconter.

Deliberation sur le choix d'un Pape.

(2) Boll. tom. 15. p. 440. &c. Trithem, de Script. Eccl. p. 299. Labbe, Script. tom. an. 1293. §. 2. I. p. 422.

(3) Boll. tom. 15. p. 440. 448. Rainaldus,

An de J.C.
1292.ADOLFE DE
NASSAU,
Empereur.

CELESTIN V.

PHILIPPE LE BEL,
Roi de France.

CXCVIII. P A P E.

Histoire
de Pierre
Mouron.

Pierre Mouron, qui fit rentrer les Cardinaux en eux-mêmes, étoit né l'an 1215. au Diocèse d'Isernia en Pouille. Son Pere se nommoit Ange-lier, mais on ne lui donne point de surnom : sa Mere s'appelloit Marie ; gens obscurs, mais vertueux. Ils eurent douze fils, dont ils souhaitoient que quelqu'un se donnât au service de Dieu, ce qui réussit à Pierre qui étoit l'onzieme. Il temoigna dès l'enfance tant d'inclination à la vertu, que sa Mere demeurée veuve le fit étudier ; & comme il avoit toujours senti un grand attrait pour la solitude, il commença dès l'age de vingt ans à exécuter son dessein. Il se retira premierement à une Eglise de St. Nicolas, près du Château de Sangre, puis à un Hermitage de la Montagne voisine, & enfin à une Grotte d'une autre Montagne, où il trouva une grande Roche, sous la quelle il creusa un peu, en sorte qu'il s'y logea, mais si à l'étroit, qu'à peine s'y pouvoit-il tenir debout ou s'étendre pour se coucher ; & pourtant il y demeura trois ans. Comme tout le Monde lui conseilloit de se faire ordonner Prêtre, il alla à Rome, & y reçut la Prêtrise. Il vint au Mont de Mourron, près de Sulmone, Ville Episcopale de l'Abbruze Ulteriore, & y aiant trouvé une Grotte à son gré, il s'y arrêta, & y demeura cinq ans. Là, il fut tenté de s'abstenir de dire la Messe par humilité, mais Dieu lui fit, dit-on, connoître, qu'il devoit continuer de la dire. Comme il ne trouvoit pas ce lieu assez solitaire, parce qu'on avoit defriché les bois d'alentour, il passa au Mont de Magelle, près la même Ville de Sulmone. Il y trouva une Grotte qui lui plût beaucoup, mais non pas à deux Compagnons qu'il avoit, ni à ses amis ; c'est pourquoi il y demeura seul. Cependant, ses Compagnons qui l'aimoient vinrent y demeurer quelques jours après : il lui vint ensuite plusieurs autres Disciples. Il refusoit autant qu'il pouvoit de les recevoir, disant qu'il étoit un homme simple, & que son inclination étoit de demeurer toujours seul. Mais quelquefois, vaincu par la charité, il consentoit à leur desir. Enfin, on bâtit en ce lieu de Magelle un bel Oratoire à l'honneur du St. Esprit. C'est ainsi que Pierre raconte lui-même les commencemens de sa Vie ; mais, avec beaucoup d'autres circonstances, qui font voir, qu'il étoit en effet très-simple, & qu'il prenoit aisément ses pensées pour des inspirations, ses songes pour des revelations, & tout ce qui lui paroissoit extraordinaire pour des Miracles (1). Ses Disciples embrasserent la Regle de St. Benoit ; & le Pape Urbain IV. approuva leur Institut en 1263. Mais, Pierre ajoutoit aux Observances de la Regle plusieurs

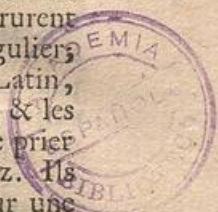
(1) Bolland. tom. 15. p. 505. & alibi.

fiours austerités. Il étoit reclus dans une Cellule particuliere si bien fermée, que celui qui lui repondoit à la Messé le servoit pas la fenêtre. Pendant certains tems, il gardoit absolument le silence. Il couchoit, ou sur la Terre nuë, ou sur des planches, avec une Pierre, ou un billot de bois pour chevet. Il portoit une Ceinture chargée de Chaines de fer, & une chemise de mailles sur la chair. Il jeunoit tous les jours hors le Dimanche, & les Mardis, & les Vendredis au pain & à l'eau. Il passoit souvent les nuits à reciter des Pseaumes, sans dormir; & pour eviter l'oïfiveté, il faisoit des cilices qu'il donoit (2).

An de J.C.
1294.

Un homme de ce Caractere n'étoit point fait pour être Pape. Il le fut pourtant, & voici de quelle maniere il fut élevé à cette Dignité. Le Cardinal Latin, voiant les esprits bien disposez, s'avança & donna le premier sa voix à Pierre de Mouron, pour être Pape. Ensuite, il demanda les suffrages, & six autres le suivirent. Jaques & Pierre Colonne refuserent de se declarer jusqu'à ce que l'on eut appris l'intention du Cardinal de St. Marc, qui étoit à son Logis malade de la goutte. On envoya à Napoleon, qui vint, & approuva les avis des autres. Enfin, tous les suffrages des onze Cardinaux concoururent, même celui du Cardinal de St. Marc absent, & tous fondans en larmes se sentirent comme inspirez d'élire Pierre de Mouron. Il étoit tems que le St. Esprit vint à leur secours; mais, je m'étonne qu'il abandonnât si-tôt son ouvrage. Cependant, les Cardinaux crurent apparemment quel'inspiration n'étoit pas un moien d'Electio[n] assez regulier; car, pour faire tout dans l'ordre, ils donnerent pouvoir au Doien Latin, Evêque d'Ofsie, d'élire Pierre au nom de tous; ce qu'il fit aussi-tôt, & les autres ratifierent l'Electio[n]. Ensuite, ils écrivirent à Pierre, pour le prier d'accepter le fardeau qu'on lui imposoit. On lui envoya cinq Deputez. Ils arriverent à Sulmone, petite Ville, près de laquelle étoit Mouron sur une Montagne haute & escarpée. Ils firent demander audience au Pape élu, & le lendemain, ils monterent la Montagne par un chemin très-rude. Ils fondoient en sueur, & à peine pouvoient-ils passer deux de front. Enfin, ils arriverent à la cellule du Saint reclus, qui ne parloit que par une fenêtre grillée. Ce fut ainsi qu'il leur donna audience. A travers cette grille, ils virent un Vieillard d'environ 72. ans, pale, attenué de jeûnes, la barbe hérissée, les yeux enflés des larmes qu'il avoit repanduës à cette surprenante nouvelle, dont il étoit encore tout effraïé. Les Deputez se decouvrirerent, s'agenouillerent, & se prosternerent sur le Visage: Pierre se prosterna de son côté. Ensuite, l'Archevêque de Lion commença à parler & lui declara comme il avoit été élu Pape par acclamation, tout d'une voix, & contre toute esperance, le conjurant d'accepter & de faire cesser les Troubles dont l'Eglise étoit agitée. Pierre repondit: *Une si surprenante Nouvelle me jette dans l'Incertitude. Il faut consulter Dieu. Priez-le aussi de votre côté.*

Pierre de Mouron élu Pape.



Alors, il prit par sa fenêtre le Decret d'Electio[n], & s'étant encore prosterné, il pria quelque tems, puis il dit: *Il ne faut point de grands Discours pour des*

Il accepte le Pontificat.

(2) Ughell. Ital. Sac. tom. 6. Boll. ubi supr.

An de J.C.
1294.

des Personnes telles que vous êtes. J'accepte le Pontificat, & je consens à l'Élection. Je me soumets, & je crains de résister à la volonté de Dieu, & de manquer à l'Église dans son besoin. Aussi-tôt, il ouvrit sa Cellule. Les Deputés lui baisèrent les pieds; mais, il les baisa à la bouche. Ils louerent Dieu & soupirerent de joie. La nouvelle de cet Evenement s'étant répandue, on accourut de tous côtés voir le nouveau Pape; & entre les autres y vint Jaques Stefaneschi Romain, depuis Cardinal, de qui nous tenons tout ce détail. Il y vint des Evêques, des Ecclesiastiques, des Religieux, des Comtes, des Seigneurs, des Nobles, des grands & des petits; tous s'empressoient de voir le saint Homme, qui auparavant ne se laissoit pas voir à tous ceux qui le desiroient. Charles Martel, fils du Roi de Sicile, & Roi titulaire de Hongrie, vint à ce spectacle comme les autres; & le Roi Charles le Boiteux son Pere vint le lendemain trouver le nouveau Pape à l'Abbaïe du St. Esprit, où il avoit passé la nuit accompagné du Cardinal Pierre Colonne.

Sejour de
Celestin à
l'Aquila.

Pierre de Mouron, qui fut appelé CELESTIN V., aiant renoncé dès sa Jeunesse aux esperances du Siecle, n'avoit étudié ni le Droit, ni les autres Sciences, & il avoit formé dans le même esprit les Moines de sa nouvelle Congregation; ensorte que c'étoient de bonnes gens rustiques & sans étude. La Defiance est le foible commun petits Genies. Celestin y fut sujet, à l'égard des Cardinaux & de tout le Clergé seculier; & il se livra à des Jurisconsultes Laiques, dont il estimoit l'habileté pour les Affaires, mais peu instruits des Matieres Ecclesiastiques, qui leur étoient nouvelles. Il écrivit aux Cardinaux à Perouse, qu'il lui étoit impossible de les y aller trouver, & de faire un si grand voiage dans les chaleurs de l'Été, lui qui étoit avancé en âge, & accoutumé au froid des Montagnes. Il étoit environ à soixante mille ou vingt lieues de Perouse. Il prioit les Cardinaux de venir jusqu'à la Ville de l'Aquila, & de lui faire savoir leur intention. Cependant, il se rendit à cette Ville nouvelle, encore peu habitée. Le Pape y entra monté sur un Ane, dont la bride étoit tenue à droite & à gauche par les deux Rois Charles le Pere & le Fils. Cette Humilité apparente couvroit un grand fonds de Vanité; Passion, dont les Devots sont toujours attaqués. Je souscris à l'opinion de ceux qui croient que le nouveau Pape auroit mieux fait de renfermer l'humilité dans son cœur, & de monter, suivant la Coutume, un Cheval richement enharnaché.

Les Cardi-
naux veu-
lent atti-
rer le
Pape à Pe-
rouse.

Pendant que le Pape attendoit les Cardinaux à l'Aquila, il donna diverses Charges à des hommes de l'Abbruze; & il prit un Laique pour son Secrétaire, ce qui parut un étrange nouveauté. Il fit Vice-Chancelier de l'Église Romaine Jean de Castro-Celi, qui de Moine & Prevôt du Mont-Cassin avoit été élu Archevêque de Benevent, & confirmé par le Pape Martin IV. en 1282 (3). Il savoit la Theologie & le Droit Canonique, mais il étoit intéressé, & on lui attribua plusieurs fautes qu'il fit faire au Pape.

Ce-

(3) Ughell. Ital. Sac. tom. 8. p. 220.

Cependant, le Pape reçut une Lettre des Cardinaux, qui le prioient de venir les trouver, & de confiderer le mauvais exemple qu'il donneroit de transférer la Cour de Rome, si jamais on elisoit un Pape de Pais étranger: joint le peril des maladies, dans la saison où l'on étoit, & la depense que toute la Cour seroit obligée de faire pour se rendre auprès de lui. Ils avoient écrit cette Lettre, avant que de recevoir celle du Pape, après la quelle ils s'expliquerent plus clairement: „ Il nous est dur, dirent-ils, d'être appellés „ dans le Roiaume de la Pouille, & nous n'avons pas oublié que le Pape „ Martin IV. fut pressé par les François d'y passer, quand les Arragonois „ menaçoient ce Roiaume: mais, ce sage Pape aima mieux s'exposer aux „ ennemis, que de fortir de ses Terres. Nous voions bien, qu'à votre âge, „ il est incommode de voiajer au mois d'Août; mais, vous pouvez venir en „ litiere (4). „

An de J.C.
1294.

Le Papene fut point touché de leurs raisons, & persista à vouloir être sacré à l'Aquila, cedant aux persuasions du Roi Charles le Boiteux, qui vouloit montrer sa puissance à faire de nouveaux Cardinaux. Le Cardinal Latin Malebranche des Ursins devoit sacrer le nouveau Pape, comme étant Evêque d'Ostie; mais, il mourut à Perouse le 10. d'Août. Alors, le Pape donna l'Evêché d'Ostie à Hugues Seguin, né à Billon en Auvergne, Cardinal Prêtre du titre de Ste. Sabine, & le fit sacrer par l'Archevêque de Benevent; puis il prit lui-même les Ornaments de Pape élu; savoir la Mitre ornée d'or & de pierreries. Il les reçut de Napoleon Cardinal Diacre, qui étoit venu à l'Aquila avec Hugues, & en même tems il changea son nom de Pierre en celui de Celestin (5); ce que Napoleon aiant publié, tout le Monde vint baiser les piés au nouveau Pape, les Rois, les Evêques, le Clergé, les Seigneurs; & il monta en un lieu élevé, d'où il donna la Benediction au Peuple. Les Cardinaux, aiant appris ces nouvelles, vinrent en diligence à l'Aquila, où Celestin fut sacré le Dimanche 29. d'Août. Après la Ceremonie du Sacre, le Pape s'assit sur un echaffaut dressé dans la Campagne près de l'Eglise, pour se montrer au Peuple, & rentra dans l'Aquila en Procession monté sur un Cheval blanc: enfin, il mangea en festin avec les Cardinaux, suivant la coutume. Quoiqu'il ne manquât pas absolument de bon sens & de discernement pour parler à propos, son défaut d'experience & de connoissance du monde le rendoit incertain & timide. Il parloit peu, & toujours en Italien, ne sachant pas assez de Latin, pour s'exposer à le parler; & ne rendoit jamais de sa bouche aucune reponse en public. Il les faisoit rendre par d'autres. Comme il ne consultoit point les Cardinaux, il fit plusieurs mauvais choix d'Evêques & d'Abbez, soit de lui-même, soit par suggestion d'autrui (6). Etant encore à l'Aquila, il envoya, suivant la coutume, une Lettre circulaire aux Evêques, sur sa Promotion au Pontificat, où il dit: „ Cette Charge nous paroissoit tellement au-dessus de nos forces, que nous en „ étions

Sacre de
Celestin
IV.

(4) *Boll. tom. 15.*

(5) C'est de là, sans doute, que l'Institut de Pierre de Mouron a été appelé l'Ordre
Tom. III.

des Celestins.

(6) *Ughell. Ital. Sac. tom. 1. p. 86. Bolland. tom. 15 p. 440. &c.*

An de J.C.
1294.

„ étions epouvantez, d'autant plus que, vivant depuis très-long-tems en solitude, nous avons renoncé à tous les soins des affaires du Monde. Mais, „ considerant qu'un plus grand retardement dans l'Electiion d'un Pape attiroit de grands maux à toute l'Eglise, & pour ne pas resister à la Vocation divine, nous avons subi le fardeau, nous confiant au secours de celui „ qui nous l'a imposé (7). „ Ces paroles font voir la fausseté de ce qu'on publioit cent ans après, que ce saint Homme avoit d'abord refusé le Pontificat, & s'étoit même enfui pour l'éviter: car, il n'auroit pas manqué de le dire dans cette Lettre (8).

Promotion de
Cardinaux.

Le 18. de Septembre, le nouveau Pape fit une Promotion de douze Cardinaux, sept François & cinq Italiens. La plupart des anciens Cardinaux en furent mal satisfaits. Celestin leur en fit un secret, & il ne declara les noms des nouveaux que la veille de l'Ordination. De plus: ils étoient choqués qu'on leur donnât des Confreres inconnus, comme étoient la plupart des François inconnus au Pape même, qui avoit passé sa vie en solitude; en sorte qu'on voioit clairement qu'il ne les avoit fait Cardinaux qu'à la persuasion du Roi Charles de Sicile. Il eut encore pour lui la complaisance d'aller s'établir à Naples, où ce Prince faisoit sa residence; & il l'y attira, sous prétexte de procurer la Paix de Sicile: au lieu que, les chaleurs de l'Eté étant passées, on s'attendoit avec raison qu'il reviendrait à Rome. Il sembloit que ce bon Pape ne comprît pas, qu'étant Evêque de Rome, il étoit obligé d'en prendre soin par lui-même (9).

Graces accordées au
Roi Charles.

Charles, Roi de Sicile, voulut profiter du pouvoir qu'il avoit sur l'esprit foible de Celestin, pour ses interêts particuliers. 1. Il obtint de lui la confirmation du Traité qu'il avoit fait avec Jaques Roi d'Arragon; mais, à cette condition, que le Roi de France & son frere Charles y consentiroient. La Bulle est dattée de l'Aquila le 1. d'Octobre. 2. Louis, second fils du Roi Charles, & Prisonnier du Roi d'Arragon, n'avoit que 21. ans, & n'étoit pas encore tonsuré. Seulement, il temoignoit son desir d'entrer dans l'état Ecclesiastique. Le Pape ne laissa pas de lui donner l'Archevêché de Lion, vacant par la Promotion au Cardinalat de Beraud de Gout, Evêque d'Albane; & il donna à ce jeune Prince l'Administration de cet Archevêché tant au spirituel, qu'au temporel. La Bulle est dattée de Sulmone le 9. d'Octobre; mais, elle fut sans effet, & le Siege de Lion ne fut rempli que deux ans après (10).

Mecontentement
des Cardinaux.

Ainsi, quoique les intentions de Celestin fussent très-pures, la simplicité dans laquelle il avoit passé sa vie, le défaut d'experience, la foiblesse de l'age, lui firent commettre bien des fautes par les artifices de ses Officiers & des autres, auxquels il étoit livré. Desorte qu'on trouvoit quelquefois les mêmes graces accordées à trois ou quatre Personnes, & des Bulles selées

(7) Rainaldus tom. 15. *Annal. App. an.* 1294.

(8) *Petr. Alliac. ap. Bolland. Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXXXIX. §. 29.*

(9) Rainald. an. 1294. §. 16. 17.

(10) Rainaldus, tom. 15. *App. Gall. Chr.* tom. 1. p. 326.

lées en blanc : on trouvoit des Benefices donnés avant qu'ils fussent vacans. Il en donnoit plusieurs, sans consulter les Cardinaux & en leur absence; même des Evêchez. Enfin, les Cardinaux furent extremement indignez de ce qu'il renouvella l'Ordonnance du Conclave publiée 20. ans auparavant par Gregoire X. Celestin fit trois Constitutions sur ce sujet. Par la premiere, il leva la suspension de l'exécution ordonnée par ses Predecesseurs: par la seconde, il releva le Roi Charles du Serment que les Cardinaux avoient exigé de lui, de ne les point enfermer, ni les retenir dans son Roiaume, si Celestin y venoit à mourir. Par la troisieme, il ordonna que le Decret du Conclave seroit executé, soit en cas de Mort, soit en cas de Renonciation du Pape. Elle est datée du 9. de Decembre, lorsqu'il avoit deja pris la resolution de renoncer. En effet, sa Conduite excita des plaintes de quelques Cardinaux, qui trouvoient l'Eglise & la Ville de Rome en danger sous un tel Gouvernement; & pendant qu'il alloit à Naples, quelques-uns lui insinuerent qu'il devoit renoncer à sa Dignité, & qu'il ne pouvoit demeurer Pape en sûreté de Conscience (11).

On raporte à ce sujet les criminels Artifices de Benoit Caietan. Ce Prêtre, brulant d'Ambition, ne soupiroit qu'après le Pontificat. Convaincu, que, pour y parvenir plus sûrement, il ne devoit pas chercher les Voies Canoniques, il persuada à Celestin, qui étoit homme de bien, de se défaire du Papat. Voici la Fourbe dont il se servit. Il introduisit une Sarbatane dans la Chambre de Celestin; & par ce moïen, il lui cria pendant plusieurs mois, comme si c'étoit un Ange qui parlât: *Celestin, Celestin, cede le Papat: c'est une Charge au-dessus de tes forces* (12). Le Pape, qui avoit la Conscience delicate, & l'Esprit un peu alteré par ses Visions, crut facilement que c'étoit-là un Avertissement celeste.

Artifices
criminels
de Benoit
Caietan.

Le tems de l'Avent étant proche, Celestin voulut se mettre en retraite, suivant sa coutume, & s'enfermer dans la Cellule qu'il s'étoit fait faire au Palais: laissant cependant à trois Cardinaux le pouvoir d'expedier en son tems toutes les affaires. Leur Commission étoit deja dressée, mais non encore scellée, quand le Cardinal Mathieu Rossi des Ursins revint de Rome à Naples, & fit voir au Pape les Inconveniens de cette Commission, qui sembleroit faire trois Papes, & l'obligea de la suspendre. Alors Celestin, meditant dans sa Cellule, & voiant combien il étoit dechû de la Perfection dont il approchoit auparavant, disoit en pleurant: *On dit que j'ai tout Pouvoir en ce Monde sur les Ames, & pourquoi ne puis-je donc pas assurer le Salut de la mienne, & me decharger de tous ces soins, pour procurer mon Repos, aussi bien que celui des autres? Dieu me demande-t'il l'impossible, & ne m'a-t'il élevé que pour me précipiter? Je vois les Cardinaux divisez, & j'entens des Plaintes contre moi de tous côtez: ne vaut-il pas mieux rompre mes liens, & laisser le St. Siege à quelqu'un qui sache gouverner l'Eglise en Paix? Si pourtant il m'est per-*

Scrupules
de Cele-
stin.

(11) Boll. tom. 15. p. 427. 440. n. 1. 457. (12) Heydegger, Hist. Papat. atat. 5. Rainald. an. 1294. §. 18. tom. 15. app.

An de J.C.
1294.

mis de quitter cette Place, & de retourner à ma Solitude. Dans ce doute, il eut recours à un petit Livre qu'il consultoit dans son desert, pour suppléer à la science qui lui manquoit, & qui contenoit en abrégé les Maximes du Droit. Il y trouva qu'il est permis à tout Ecclesiastique de renoncer à son Benefice ou à sa Dignité, pour cause valable & du consentement de son Supérieur: mais, il douta si le Pape, qui n'a point de Supérieur, étoit compris dans la Regle generale; & sur cette difficulté, il consulta un Ami, qui lui dit: *Vous pouvez, sans doute, renoncer, pourvû que vous en aiez une Cause suffisante.* Je n'en manque pas, reprit Celestin, j'en ai plusieurs; & c'est à moi à en juger. Il consulta encore une autre Personne qui decida de même: ainsi, il s'affermir dans la Resolution de renoncer. Mais, ces Consultations ne furent pas si secretes, qu'elles ne vinssent à la connoissance des Celestins, je veux dire, des Moines de la nouvelle Congregation, qui étoient continuellement auprès du Pape leur Fondateur. Ils firent tous leurs efforts, pour lui faire changer de Resolution; lui representant, que s'il les abandonnoit, ils seroient insultés de toutes parts, & ne pourroient subsister long-tems. Ils exciterent même secretement le Peuple de Naples à se presenter en tumulte au Château où logeoit le Pape, dont ils rompirent les Portes, & vinrent jusques à sa Cellule, que plusieurs Nobles enfoncerent demandant à le voir. Il vint à eux, leur parla, & sçut si bien dissimuler son dessein qu'il les apaisa. Cinq jours après, il assembla les Cardinaux, & leur representa comment il avoit passé sa vie dans le Repos & la Pauvreté, les douceurs qu'il y avoit gouttées, les graces qu'il avoit reçues de Dieu, à qui il raportoit tous ses biens, sans se rien attribuer. Puis il ajouta avec larmes: *Mon âge, mes manieres, la grossiereté de mon Langage, mon peu d'Esprit, le manque de Prudence & d'Experience, me font craindre le peril auquel je suis exposé sur le St. Siege. C'est pourquoi, je vous demande instamment votre Conseil: Puis-je ceder en sureté, & ne sera-t'il pas utile à l'Eglise que je renonce à un Métier que je ne fais pas?* Les Cardinaux, après y avoir bien pensé, lui conseillerent de s'essayer encore pendant quelque tems, d'eviter les mauvais Conseils qui nuisoient aux affaires & à sa reputation; & ils lui promirent un heureux succès, s'il vouloit les croire. Cependant, ils lui conseillerent d'ordonner des Processions & des prières publiques, pour demander à Dieu qu'il fit connoître ce qui seroit le plus utile à son Eglise. On fit donc une Procession solennelle, depuis la grande Eglise de Naples, jusqu'au Château du Roi, où logeoit le Pape. Plusieurs Evêques s'y trouverent avec tous les Religieux & tout le Clergé; & quand on fut arrivé au Château, toute la Procession demanda au Pape sa Benediction. Il vint à une Fenêtre accompagné de trois Evêques; & après qu'il eut donné la Benediction, un des Evêques de la Procession lui demanda Audiance: puis, au nom du Roi, de tout le Roiaume, du Clergé, & du Peuple, il le supplia à haute voix, que puisqu'il étoit la gloire du Roiaume, il ne se laissât persuader en aucune maniere de renoncer. Un de ceux qui étoient avec le Pape repondit, par son ordre, que ce n'étoit point son intention, à moins

moins qu'il ne vit quelqu'autre raison qui l'y obligéât en Conscience. Alors, l'Evêque qui parloit pour le Roi & le Roiaume entonna le *Te Deum*, & chacun retourna chez soi. C'étoit au commencement de Decembre. Tout le Monde crut, & le Roi même fut persuadé, que le Pape Celestin ne pensoit plus à renoncer (13).

An de J.C.
1294.

Mais, le 13. du même mois, jour de Sainte Luce, il tint un Consistoire, où étant assis avec les Cardinaux, revêtu de la Chape d'Ecarlate & des autres Ornemens de Pape, il tira un papier fermé; &, après avoir defendu aux Cardinaux de l'interrompre, il l'ouvrit & le lût en ces mots: „ Moi Celestin, Pape cinquieme du Nom, mû de causes legitimes, d'humilité, de desir d'une meilleure vie, de ne point blesser ma Conscience, de la foiblesse de mon corps, du defaut de science, & de la malignité du Peuple, & pour retrouver le Repos & la Consolation de ma vie passée, je quitte librement & volontairement la Papauté, & je renonce expressement à cette Charge & à cette Dignité; donnant dès à present au Sacré College des Cardinaux la pleine & libre faculté d'elire canoniquement un Pasteur à l'Eglise Universelle. „ On dit qu'à cette Lecture, les Cardinaux ne purent retenir leurs soupirs & leurs larmes. Mathieu Rossi, le plus ancien Diacre, par ordre de tous, dit à Celestin: *St. Pere, s'il n'est pas possible de vous faire changer de Resolution, faites une Constitution qui porte expressement que tout Pape peut renoncer à sa Dignité, & que le College des Cardinaux peut accepter sa Resignation* (14). Celestin l'accorda (15). Rossi dicta la Constitution, & elle fut depuis insérée au Sixte des Decretales (16). Alors, Celestin sortit du Consistoire; & les Cardinaux, après en avoir deliberé, & gagnez la plupart par les Intrigues de Benoit Caietan, admirent sa Resignation. L'ayant fait rentrer, ils l'exhorterent à demeurer tranquille, & à prier pour le Peuple qu'il laissoit sans Pasteur. Mais, l'état où ils le virent leur fit encore repandre des larmes; car, il avoit quitté toutes les Marques de sa Dignité, & avoit repris l'Habit de simple Moine. Il avoit tenu le St. Siege cinq mois & quelques jours depuis son Election & depuis son Sacre trois mois & demi. Cette Cession du Pape Celestin fut interpretée diversement. Les gens du monde la regarderent comme une action de pusillanimité & de bassesse de courage: mais, les plus sages l'admirerent comme un effet de la plus sublime vertu (17).

Cession de
Celestin.

(13) *Boll. tom. 15. p. 458. &c.*

(14) *Boll. ubi sup. p. 460. c. 17.*

(15) *Platine, in Celestino V.*

(16) *De Renunciat. c. 1.*

(17) *Dante, Inferno. Canto 3. fol. 20. Petrarque, Vita Solitar. lib. 2. c. 17.*

An de J.C.
1294.

ADOLPHE DE
NASSAU,
Empereur.

BONIFACE VIII.

PHILIPPE LE BEL,
Roi de France.

CXCIX. P A P E.

Benoit
Caietan
élu Pape.

Après la Cession de Celestin, le Sacré College attendit dix jours, suivant la Regle; & pendant ce tems-là, Benoit Caietan, dont l'ambitieux Projet commençoit à réussir, ne cessa point de briguer le Pontificat. Il s'étoit montré le plus impatient & le plus adroit de ceux qui cherchoient à monter sur le St. Siege. On convient qu'il n'auroit eu aucun besoin des Artifices & des Fourberies dont j'ai parlé, pour persuader la Retraite à Celestin. Mais, Mr. Baillet avouë qu'il en avoit pourtant employé de plus d'une espece, & qu'après avoir procuré au saint Homme Celestin toutes les facilités possibles pour sa Demission, il n'y eut point de Brigues qu'il ne mit en usage, pour se faire elever à sa Place (1). Il y réussit; car, les Cardinaux s'étant enfermez en Conclave dans le Palais du Roi, ils elurent Pape, à la pluralité des voix, le Cardinal Benoit Caietan, alors Prêtre du titre de St. Silvestre & St. Martin, qui prit le nom de BONIFACE VIII. (2).

Son Histoire avant son Pontificat.

Il étoit né à Anagni: son Pere, qui se nommoit Leufroi, étoit de l'illustre Maison des Caietans. Dès sa jeunesse, Benoit s'appliqua à l'étude du Droit tant civil que canonique, & il fut Docteur en cette Faculté. Il fut Chanoine de Paris & de Lion; & il exerça à Rome la fonction d'Avocat Consistorial & de Notaire du Pape. Son premier emploi fut auprès du Cardinal Ottobone Legat en Angleterre. En 1280. le Pape Nicolas III. l'envoia avec le Cardinal Mathieu Rossi pour le Traité entre Rodolphe Roi des Romains & Charles I. Roi de Sicile. L'année suivante, le Pape Martin IV. le fit Cardinal Diacre du titre de Saint Nicolas; puis il l'envoia au même Roi Charles, pour le détourner du Duel avec Pierre Roi d'Arragon. Nicolas IV. le fit Legat en Pouille: en suite, il le chargea de faire un Accommodement entre Denis Roi de Portugal, & le Clergé du Roiaume. Ce même Pape le fit Cardinal Prêtre, & l'envoia avec le Cardinal Gerard de Parme, pour terminer les differends entre le Roi Charles de Sicile, & Alfonse Roi d'Arragon, & entre Philippe le Bel & Edouard. Il étoit savant, dit St. Antonin, prudent, d'un grand courage, Zelateur & Conservateur des Droits (ou plutôt des Usurpations) de l'Eglise (3). Les Historiens contemporains, & entr'autres Jourdain, dont l'Ouvrage se trouve en Manuscrit dans la Bibliothèque du Vatican, l'accusent de Fauste & d'Orgueil (4). Il meprisoit tout le reste des hommes, & Ciacconius lui reproche judicieusement son Avarice & son Ambition: *Il avoit,* dit

(1) Baillet, *Demêlez de Boniface VIII. avec Philippe le Bel*, pag. 18.

(2) *Boll. rom.* 15. p. 462. *Rainald. an.* 1294.

(3) *Antoninus*, tit. 20. c. 8. §. 1.

(4) *Jord. MAS. ap. Rainald. an.* 1294. §. 23.

dit cet Auteur, parlant de Boniface, *un grand fonds d'Iniquités, de Fourberies, d'Arrogance, d'Audace; & de plus une Ambition demesurée & une cruelle Avarice* (5). Nous en verrons bientôt des preuves authentiques.

An de J.C.
1295.

Le nouveau Pape partit de Naples au commencement de Janvier 1295. pour se rendre à Rome. Il passa à Anagni sa Patrie, où il fut reçu avec des danses, & d'autres marques de réjouissance publique, & là vint une grande partie de la Noblesse Romaine, lui offrir la Dignité de Sénateur qu'il accepta. Rome le reçut comme s'il eut été delivré de la Prison des ennemis. La Noblesse faisoit des courses à cheval: le Clergé marchoit en Procession avec l'encens en chantant. Il alla d'abord à St. Jean de Latran, puis il vint loger à St. Pierre, où il fut sacré solennellement le 16. de Janvier, & ensuite couronné à la Porte de l'Eglise. Il marcha en Cavalcade à St. Jean de Latran, accompagné des deux Rois à pied: Charles Roi, de Sicile tenoit la bride du Cheval à droite; & le Roi de Hongrie son fils la tenoit à gauche. Les mêmes Princes eurent encore la lacheté de le servir à table au Festin solennel, la Couronne en tête (6). Boniface, avant son Sacre, fit Serment sur l'Autel de St. Pierre, de conserver la Foi & la Discipline de l'Eglise; particulièrement les 8. Conciles Generaux (7).

Boniface
vient à
Rome.

Les voies, que Boniface prit pour s'assurer de sa nouvelle Dignité, ne repondirent point mal aux moiens qu'il avoit employés pour y parvenir; & l'on jugea sur les premiers traits de sa violente Politique, quelles pourroient être les Maximes dont il se serviroit pour gouverner l'Eglise. Il veilloit avec une attention particuliere sur la Conduite de Pierre de Mouron son Predecesseur. D'abord, il fit confirmer son Abdicacion dans le College des Cardinaux. Sachant d'ailleurs que l'Abdicacion de Celestin étoit contraire au Droit Canon, qui ne permet pas de renoncer à la Chaire de St. Pierre (8), ce rusé Pontife s'avisa, pour rendre sa Vocation legitime, de faire regarder comme valables toutes les Renonciations faites avec Serment, quelque contraires qu'elles fussent aux Loix; & preuve que cet interêt particulier étoit la raison de Boniface, c'est que ce même Pape établit des Maximes tout opposées à celle-là dans le Sexte même (9). Ces précautions ne purent le rassurer contre les reproches de sa Conscience. Il craignoit que Celestin n'eut envie de reprendre la Dignité qu'il avoit quittée. Il feignit d'abord de traiter ce bon homme avec humanité. Il l'envoia à Rome devant lui, avec quelques Personnes pour l'accompagner & l'observer. Mais on dit (10) qu'en partant de Naples le premier ou le second jour de Janvier, il apprit avec étonnement que Pierre s'étoit derobé de nuit à sa Compagnie, & s'étoit echapé, suivi seulement d'un jeune Religieux de son Ordre, voulant retourner à sa Cellule, près de Sulmone. Boniface, allarmé de cette nouvelle, fit courir après lui; & on le trouva près de Viesti Ville Maritime de la Ca-
pi-

Il fait ar-
rêter Ce-
lestin.

(5) *Ciaconius, in ejus Vita.*

(6) *Boll. tom. 15. p. 462. &c. Rainaldus, an. 1295. §. 1. 2.*

(7) *Rainald. tom. 15. App.*

(8) *Vide Gloss. & Joan. Andr. in Cap. Quoniam, de Renunciat. in Sexto.*

(9) *C. Non est Obligatorium 57. in Sexto.*

(10) *Ap. Boll. ubi supr. p. 440. 445.*

An de J.C.
1295.

pitanate: car, sachant qu'on le cherchoit, il avoit resolu de passer en Grece pour se mettre en sureté; mais, le vent contraire le retint, & il fut reconnu quoiqu'il se fût deguisé. On l'arrêta par ordre du Pape Boniface & du Roi Charles, mais avec grand respect; car, le Peuple le regardoit toujours comme un Saint, coupoit des morceaux de son habit, & arrachoit du poil de son Ane comme des Reliques. C'est ce que l'on trouve raconté fort serieusement dans la Vie de Pierre de Mourron, que les Bollandistes ont inserée dans le 15. Tome de leurs Actes des Saints. Quand on eut amené Celestin à Boniface, il le reçut, & disent les mêmes Actes, avec beaucoup d'honnêteté, lui donna de grandes louanges, l'envoia d'abord à Anagni, & le fit enfin convenir de demeurer au Château de Fumone en Campanie. Le Cardinal Pierre d'Ailly raconte la chose autrement. Il dit que Boniface voulut entendre lui-même la Confession de Celestin, pour connoître les Secrets de son cœur; & que l'ayant fait sortir, il le fit ensuite arrêter, sous prétexte qu'on pourroit abuser de sa facilité, pour lui faire reprendre la pensée du Pontificat, & donner lieu à un dangereux Schisme (11).

Premieres
Demar-
ches de
Boniface
pour éta-
blir sa
Puissance
sur le
Temporel
des Rois.
Il se rend
l'Arbitre
de leur
Diffé-
rends.

Boniface, après s'être assuré de son Competiteur, qu'il retenoit Prisonier dans le Chateau de Fumone, „ ne songea plus qu'à executer les Projets „ qu'il avoit formez pour se procurer une Souveraineté temporelle & spiri- „ tuelle sur toutes les Puissances de la Chrétienté. Mais, pour en faciliter „ le succès, il crut devoir y aller par degrez, & commencer par les choses „ où il se trouvoit moins de difficultez. Il exigea d'abord de nouvelles sou- „ missions du Roi de Sicile, & des autres qui relevoient du St. Siege. Il „ disposa du Roiaume de Naples après la mort de Charles II. dit *Martel*, „ comme d'un Domaine dont il avoit la Souveraineté. Il decida les „ Droits de ceux d'Arragon & de Valence en faveur du Roi Jaques, com- „ me s'il en eut été le Maître; & lui promit de même ceux de Sardaigne „ & de Corse. De-là, il crut pouvoir tourner ses vûes sur les Rois de „ France & d'Angleterre qui étoient en guerre, & il leur offrit sa Media- „ tion pour accomoder leur Différends. Les deux Rois, dont les esprits éga- „ lement aigris l'un contre l'autre, & portés à la vangeance, n'avoient en- „ core aucune dispoition à la Paix, s'accorderent à rejeter d'abord les „ Propositions du Pape. Ils temoignerent à ses Legats (12), que comme „ il n'étoit pas Question du spirituel dans leur Différend, ils n'avoient „ aucun besoin de l'entremise de sa Sainteté pour les terminer. Boniface „ leur fit dire, que ce n'étoit pas comme Pape, mais comme Personne Pri- „ vée, & comme Ami commun des Parties, qu'il cherchoit à les accomo- „ der, & qu'il n'avoit en vûe que le bien de la Paix & l'union des Princes „ Chrétiens, pour ôter aux Sarrasins, & aux autres Infideles, les moiens „ de profiter de leurs divisions (13). „ Cependant, le Pape, de son auto- „ rité, ordonna une Trêve, sous peine d'Excommunication entre le Roi des
Ro-

(11) Pierre d'Ailli, Vie de St. Pierre Celestin. ap. Baillet, *Damelez de Bonif VIII* p. 19.

(12) Berard d'Albano, & Aimon de Pa-

lestrino.

(13) Baillet, *ubi sup.*

Romains, le Roi de France, & le Roi d'Angleterre (14). Mais, la Guerre ne laissa pas de continuer avec la même animosité; & les Legats se contentent de tirer beaucoup d'argent des Religieux d'Angleterre.

An de J.C.
1296.

Le Pape, pour se fortifier contre les Mecontens, fit une Promotion de cinq Cardinaux: mais, comme sa Conscience lui reprochoit toujours les voies iniques par lesquelles il étoit parvenu au Pontificat, il voulut affoiblir l'horreur de ce crime par un autre encore plus detestable. Pierre de Mouron, quoique Prisonnier, lui faisoit toujours ombrage. Il étoit gardé jour & nuit par six Chevaliers & trente Soldats. On ne le laissoit voir à Personne. Il demanda deux Freres de son Ordre, pour celebrer avec eux l'Office divin, & on le lui accorda: mais, ils ne pouvoient souffrir long-tems cette Prison si étroite. On les en tiroit malades, & d'autres leur succedoient. Le lieu étoit si ferré, que le saint Homme la nuit en dormant avoit la tête au même endroit où il posoit les pieds le jour en disant la Messe. Il souffroit toutes ces incommodités & les mauvais traitemens de ses gardes, sans donner aucun signe d'impatience. Mais son corps, affoibli par une si dure captivité, & son esprit rongé de chagrin, il ne put soutenir plus long-tems la cruauté de son Persecuteur: il mourut le 19. de Mai 1296 (15). Cette mort attira sur la conduite de Boniface, l'horreur & l'averfion de tous les gens de bien. Je ne dirai rien des Miracles dont on fait honneur à Celestin: ces fortes de faits sont trop bien placez dans les Legendes; je ferois mal de les en tirer, pour en noircir mon Papier.

Mort du
Pape Ce-
lestin.

Frédéric d'Arragon s'étoit cantonné dans la Sicile, d'où le Pape vouloit le chasser, en lui persuadant, s'il eut été possible, de remettre l'Isle de Sicile au pouvoir de l'Eglise Romaine. Mais, tous les efforts du Saint Pere furent inutiles. Frédéric & les Siciliens renvoierent les Legats avec menaces & mepris, sans même leur donner Audience & les menaçant même de la mort (16). Boniface fulmina. Il traita le Couronnement de Frédéric de Crime horrible & d'Usurpation punissable, le declara nul, aussi bien que l'Electon qui l'avoit précédé, defendit à ce Prince de prendre le nom de Roi, ni de se mêler du Gouvernement de la Sicile, & lui ordonna de revenir à l'Obéissance du St. Siege dans l'Octave de la St. Pierre, sous peine de proceder contre lui, spirituellement & temporellement. Il defendit à tous les fideles, sous peine d'Excommunication, de lui donner aucun secours, ni aux Siciliens; & il revoqua tous les Privileges qui lui avoient été accordés par le St. Siege. Frédéric, ni les Siciliens ne furent point touchés de ces menaces, que Boniface renouvela le jour de la Dedicace de St. Pierre, 18. de Novembre, mais avec aussi peu d'effet (17).

Boniface
meprisé
par les
Siciliens.

Cependant, le Roi d'Angleterre s'étoit ligué avec Adolfe de Nassau Roi des Romains, les Ducs d'Autriche & de Brabant, & Gui Comte de Flandre.

Affaires de
France,

La

(14) Rainald. an. 1295. §. 46.

(15) Boll. ubi supr.

(16) Wicquesfort. l. Ambassadeur & ses Fon-

tions, Liv. I. p. 221.

(17) Rainaldus, an. 1297. §. 6. 15.

An de J.C.
1296.

La fille de ce dernier étoit comme en otage à la Cour Philippe le Bel. Le Comte Guy voulut l'en retirer; mais, voyant qu'il n'avançoit pas beaucoup, il eut recours au Pape. Et comme en même tems quelques Prelats de France & d'Angleterre se plainquirent au St. Siege des contributions que les deux Rois Edouard & Philippe levoient sur le Clergé, pour subvenir aux frais de la Guerre, Boniface saisit avec empressement cette occasion, pour abbaissier la France. Il deputa un Prelat vers Philippe le Bel, pour le sommer de faire raison au Comte de Flandre sur la Liberté de sa fille, avec ordre, que s'il persistoit dans son refus, il le citât à Rome pour comparoitre devant son Tribunal, où le Comte l'avoit appelé, & pour y être jugé. Le Prelat s'acquitta ponctuellement de sa Commission. Il declara même au Roi, que le Pape étoit resolu d'employer les derniers Remedes de l'Eglise, c'est-à-dire l'Excommunication, pour se faire obéir. Le Roi, surpris & offensé de cette Liberté, se contenta de repondre: *Qu'il n'avoit à rendre compte de sa conduite qu'à Dieu, en ce qui regardoit les affaires temporelles de son Roiaume. Qu'il trouvoit étrange, que le Pape lui fit parler d'un ton si haut, pour des choses qui ne le regardoient pas. Que c'étoit se declarer à contre-tems pour ses ennemis, & entreprendre au de-là de sa Jurisdiction. Qu'au reste, il avoit sa Cour, pour faire justice à ses Sujets & à ses Vassaux; & qu'ainsi il remercioit Boniface, dont les inquietudes & les soins lui étoient inutiles en cette rencontre* (18).

Bulles &
Edits.

Le Pape, loin de se rebuter, entreprit en même tems la defense des Immunités Ecclesiastiques, contre les Levées, qui se faisoient en France & en Angleterre sur les Biens des Eglises. Il publia une Bulle ou Decretale connue sous ces mots *Clericis Laicos*, également menaçante contre ceux qui exigeoient ces impositions & contre ceux qui les paioient (19). Quoique cette Bulle parut generale pour toutes les Puissances, Philippe le Bel crut qu'elle le touchoit de près. Il s'imagina avec raison, que le dessein du Pape étoit de rendre insensiblement tous les Rois de la Chrétienté Feudataires du St. Siege, ou de les gouverner, comme il gouvernoit les Princes de l'Italie. C'est ce qui lui donna sujet de faire deux Edits fort mortifians pour la Cour de Rome. L'un portoit defenses très-expresses à toutes personnes, de quelque qualité ou nation qu'elles fussent, de transporter hors de son Roiaume de l'or ni de l'argent en masse, en vaisselle, en joyaux, ou en monnoie; des vivres, des armes, des chevaux, ou des munitions de Guerre, sans sa permission. L'autre defendoit aux Etrangers de demeurer en France, & d'y faire le Commerce (20). Boniface parut sensible à ces defenses, au de-là de ce que la prudence, ou la bonne Politique, pouvoient lui suggerer. Il s'en plaignit au Roi par une Bulle menaçante, qu'il lui envoya par Guillaume Evêque de Viviers. Il y explique la Constitution *Clericis Laicos*, & declare qu'il n'a pas defendu absolument au Clergé de donner au Roi quel-

(18) Richer, Liv. I. ch. 4.

(20) Preuves, Differ. p. 13. 15. Rainaldus;

(19) Preuves, Differ. p. 14. c. 3. de Immun. an. 1296. §. 25.
in Sexto.

quelque secours d'argent pour les nécessités de l'Etat; mais seulement de le faire sans la Permission du St. Siege (21). D'ailleurs, il est certain, selon Mr. Baillet, que le Pape ne declara point le Roi excommunié, ou lié par quelque autre Censure Ecclesiastique (22), bien que quelques Auteurs l'aient écrit. Le Roi, vivement piqué, repondit à cette Bulle par un Ecrit fort ample, & conçu en termes dignes de la Majesté de nos Rois (23). Les Evêques & les Abbez de la Province de Rheims, excitez par leur Archevêque Pierre Barbet, Imitateur du celebre Hinemar, soutinrent la Querelle du Roi. Ils écrivirent au Pape une Lettre en forme de Requête, où ils le supplierent de considerer combien il étoit important de conserver l'Eglise Gallicane, dans ses Libertez & dans le Repos qui lui étoit nécessaire; & qu'elle seroit néanmoins toujours troublée, si elle ne demouroit parfaitement unie avec le Roi, les Princes, & tous les Seigneurs temporels du Roiaume. Ils lui deputerent en même tems des Prelats de leur corps, pour lui faire comprendre de vive voix la nécessité qu'il y avoit de revoquer la Constitution *Clericis Laicos*, ou de l'expliquer d'une maniere qui put être favorable au Roi & à leurs Eglises (24). Cependant, Philippe-le-Bel fit suspendre l'Execution des Ordonnances qu'il avoit données contre le commerce des Etrangers dans son Roiaume, & le transport de l'argent, &c. Il esperoit de rendre l'Esprit de Boniface plus traitable à son égard. Mais, aiant remarqué l'inutilité de ce menagement envers sa Sainteté, il redonna vigueur à ses Edits, & les fit executer, pour empêcher les ennemis de la France de tirer avantage de leur commerce avec ses Sujets (25).

An de J. C.
1296.

Boniface n'y fut pas insensible. Il s'en plaignit amerement par un Bref qu'il adressa au Roi le 7. de Fevrier de l'année suivante. Il declara à ce Monarque, qu'il avoit encouru les Censures Ecclesiastiques: & il écrivit à ses Legats, que si on vouloit les empêcher de faire sortir de France l'argent qu'ils y avoient levé pour l'Italie & pour la Terre Sainte, ils declarassent le Roi & ses Officiers soumis à la peine des Canons, & qu'ils les excommuniassent nommément (26). Mais, aiant oüi les Representations des Deputez de la Province Ecclesiastique de Rheims, il parut se relâcher considerablement sur le Sens de sa Bulle *Clericis Laicos*, qui faisoit tant de peine aux bons François (27). Cependant, on croit que sa Declaration où il paroît abandonner une grande partie de ses premieres prétentions, étoit pleine d'artifices: & quoiqu'elle parût s'éloigner un peu de la fin principale qu'il s'étoit proposée dès le commencement de son Pontificat, les Esprits clairvoians ne laissoient pas d'y appercevoir les ressources qu'il s'étoit réservées pour la continuation de ses grands desseins sur la puissance temporelle de tous les Etats du Monde (28). Ce moïen fut sans effet, & la mesintelligence augmenta

An de J. C.
1297.

Nouvelles
Menaces
du Pape
contre le
Roi.

(21) *Ubi supr.*
(22) *Baillet, ubi supr. p. 37.*
(23) Cette Reponse ne se trouve qu'en partie dans *Vigor, Du Puy, & Richer.*
(24) *Prenves, p. 26, Vigor, Richer, &c.*

(25) *Rainaldus, an. 1296. §. 32.*
(26) *Prenves, pag. 25.*
(27) *Rainald. an. 1297. §. 44.*
(28) *Baillet, Démêlez de Bonif. p. 39.*

An de J. C.
1297.

gmenta par une nouvelle imprudence du Pape, qui, agissant toujours avec hauteur, sans prévoir, ou sans craindre les conséquences, donna pouvoir à ses Legats de renouveler la Treve avec l'Angleterre, & de la prolonger jusqu'au terme de deux années. Cette Entreprise piqua le Roi. Il déclara aux Legats devant les principaux de son Conseil: *Que le soin & l'administration du temporel dans le Roiaume de France apparteñoient au Roi seul, & non à aucun autre. Que le Roi ne reconnoissoit & n'avoit aucun Supérieur sur la Terre pour ce point. Qu'il pretendoit exercer de plein droit sa juridiction sur tous ses fiefs, défendre les limites de son Roiaume avec ses sujets, & maintenir, avec l'assistance de Dieu, son autorité en toute rencontre. Que jamais il n'avoit eu intention de se soumettre au Pape, ni à aucun homme vivant, pour le temporel de ses Etats; mais que, pour le spirituel, & pour ce qui concernoit la conduite des Ames, il étoit toujours prêt d'obéir au St. Siege comme avoient fait ses Predecesseurs, autant qu'il y étoit obligé en véritable Enfant de l'Eglise.* Les Legats suivirent les Ordres du Pape, malgré cette Protestation.

Differend
du Pape
avec les
Colonnes.

Selon le cours que prenoit la disposition facheuse des Esprits en France, à l'égard de Boniface, il étoit de son intérêt de se fortifier de son côté, & de réunir les Partis divisez à son sujet dans Rome & en Italie, afin d'ôter à ce qu'il pouvoit avoir d'anciens adversaires, ou d'ennemis domestiques, tout sujet de se joindre aux nouveaux qu'il se faisoit de jour en jour au delà des Alpes. Mais, la prudence lui manqua encore en ce point. Au lieu de chercher à se reconcilier avec ceux de la puissante & nombreuse Maison des Colonnes, dont les principaux lui avoient toujours été contraires depuis la Demission de son Predecesseur Celestin, il entreprit de les pousser à bout, & de les perdre, comme ennemis du St. Siege & de l'Eglise. Il en vouloit principalement aux deux Cardinaux Jaques & Pierre Colonne, & aux cinq freres de ce dernier, Jean de St. Vit, Odon ou Eudes, Agapet, Etienne, & Jaques dit Sciarra Colonne, tous neveux du Cardinal Jaques. Le principal sujet de la haine du Pape contr'eux étoit leur attachement à la memoire du feu Pape Celestin, & au parti Gibelin; car Boniface, qui avoit toujours servi les Gibelins contre les Guelfes, tant qu'il vécut dans une condition privée, avoit entierement changé d'inclination en changeant de Fortune. Il condamnoit aux Enfers ceux qu'il avoit auparavant protégé: voici à ce sujet un trait singulier. Officiant un Mercredi des Cendres, il dit en les donnant à un Archevêque de Genes de la Maison Spinola, qui tenoit pour l'Empereur: *Memento homo, quia Gibellinus es, & cum Gibellinis in Infernum descendes* (29). Et, au lieu de lui mettre des cendres sur le front, il les lui jetta dans les yeux: il lui ôta même son Archevêché (30). On peut juger de cette belle action, quelle estime Boniface faisoit de ses propres Ceremonies. Ainsi, furieusement animé contre tous les Gibelins, & en particulier contre les Colonnes qui ne pouvoient se refoudre à le reconnoître

(29) Amelot de la Houffaye, *Memoires Hist. Polit. & Littéraires*, tom. I. p. 435.

(30) Platine, in *Bonif. VIII.*

An de J.C.
1297.

tre pour Pape legitime, il envoya le 4. de Mai 1297. un Clerc de sa Chambre signifier au Cardinal Jaques Colonne, & à Pierre son Neveu, de comparoître en personne devant lui le même jour au soir en presence des Cardinaux, pour repondre à la Question *Si Boniface étoit Pape?* Les deux Cardinaux ne crurent pas pouvoir obéir, sans mettre leur Personnes en peril. Mais, ils envoierent proposer leurs excuses par des Procureurs, qui, n'ayant pas été admis, firent le lendemain une Protestation dans la Chambre du Pape en presence des huissiers: & les deux Colonne, ne se croiant pas en sureté, sortirent incessamment de Rome & se retirerent au Chateau de Longuezza. Le Pape prit cette retraite pour une marque de Rebellion; &, dès le Vendredi suivant, il fulmina contr'eux une Bulle sanglante en plein Consistoire (31); tandis que d'autre coté les Colonne, sans savoir ce qui se passoit à Rome, dresserent un Ecrit, dans lequel ils declarent que Boniface à usurpé le St. Siege. Ils disent, entr'autres choses, ces paroles remarquables: „ Parce que nous craignons votre Tyrannie, & que vous ne „ procediez contre nous par censures, ou par voies de fait, nous protes- „ tons de nullité contre toutes vos procedures, & appellons au Saint „ Siege & au Concile general (32). „ Le même jour 6. de Mai, le Pape publia de son côté une Bulle contre les Colonne: il les cite à comparoître devant lui dans dix jours: mais, ils se garderent bien d'obéir à la citation; &, le jour de l'Ascension, Boniface, ayant vû l'Ecrit qu'ils avoient fait contre lui, les declara incapables de toutes Charges publiques, Ecclesiastiques, ou seculieres, infames, & excommuniez. Il ordonna ensuite aux Inquisiteurs de les poursuivre comme Heretiques. Mais les Colonne, loin d'être ebranlés par ces terribles menaces, se lierent avec Frédéric Roi de Sicile, & regurent ses Ambassadeurs dans leur Ville de Palestrine. C'est pourquoi le Pape donna une nouvelle Bulle contr'eux, qui confirme les précédentes, & qui fut publiée le jour de la Dedicace de St. Pierre 18. de Novembre (33).

La sainte Vengeance du scelerat Pontife ne fut pas encore assouvie. Les Colonne, appuiez de beaucoup d'autres mecontens qui se rangerent de leur côté, & resolus de se mettre à couvert des violences du Pape, s'étoient retranchés dans les Places qui appartenoint à leur Famille. Cette conduite reveilla l'humeur guerriere de Boniface; &, s'imaginant avoir trouvé l'occasion de les exterminer, il publia une Croisade contr'eux, avec de grandes Indulgences pour ceux qui prendroient les armes. La Guerre fut sanglante, & les Colonne dispersés eurent des aventures assez singulieres (34), mais qui n'entrent pas dans mon sujet.

Cependant, le Pape donnoit ordre à ses Legats & à ses Commissaires de menager tellement les Esprits en France, qu'ils pussent au moins disposer le Clergé & les Peuples du Roiaume à reconnoître en lui une Souveraineté

Croisade
contre
les Colon-
nes.

Moderation de la
Bulle
Clericis
Laicos,
&c.

(31) Preuves, pag. 29. Rainald.
(32) Preuves, Differ. p. 33. 34.
lib. 2. Rainaldus, Bzovius, &c.

(33) Rainald. an. 1297. §. 35. 41.
(34) Villani, Platine, Petrarque Epist. 2.

Ande J. C.
1297.

té temporelle. Il écrivit en même tems à Philippe le Bel, & à Edouard II. Roi d'Angleterre pour les prévenir contre les Colonnes. Et, craignant que ses ennemis ne se prévalussent de la disposition du Roi Philippe contre lui, il voulut, en faveur de ce Monarque, moderer encore sa Decretale *Clericis Laicos*, par de nouvelles Interpretations. Il fit publier une Bulle adressée au Clergé & au Grands du Roiaume, le 31. Juillet, dans laquelle il marque entr'autres choses: „ Que sa Bulle, qui defendoit aux Ecclésiastiques d'aider les Rois de leurs biens, ne regardoit point la France. „ Que le Roi & ses Successeurs peuvent, dans le cas de nécessité, recevoir des subsides des Ecclesiastiques pour la defense de l'Etat, sans demander, ni la permission, ni le consentement, ni l'avis du Pape. Que pour juger de cette nécessité, le Roi & ses Successeurs s'en rapporteroient à leur propre Conscience, lorsqu'ils auroient passé l'age de 20. ans, ou aux gens de leur Conseil, quand ils seroient au dessous de cet âge. Qu'au reste, il n'avoit jamais prétendu par cette defense donner aucune atteinte aux Coutumes de la France, ni aux Libertez, Franchises, ou Usages du Roi & des Grands du Roiaume (35). „ Quelques Auteurs ont soupçonné cette Bulle de Fausseté, sur ce qu'elle paroît trop favorable à Philippe le Bel, & trop éloignée des Prétensions de Boniface (36). Mais, de bons Critiques en soutiennent l'authenticité par des raisons incontestables (37). D'ailleurs, il paroît manifestement qu'alors Boniface, effraié du grand nombre d'ennemis qu'il avoit sur les bras, faisoit tout au monde pour mettre la France dans ses interêts: car il termina, à la satisfaction du Roi & de tout le Roiaume, une affaire qui duroit depuis 24. ans: je veux dire qu'il canonisa Louis IX (38). Il accorda au Roi Philippe des Decimes pour trois ans. C'étoit par Politique & par Adresse, que Boniface agissoit de la sorte. Il jugea ce menagement nécessaire pour accomoder ses propres Affaires: & le Roi, qui ne pénétoit pas les vuës du Pape, delia les mains aux deux Traitans du St. Siege, & leur permit de faire passer en Italie l'argent qu'ils avoient amassé pour sa Sainteté, mais qui avoit été mis en sequestre par Ordre du Roi.

Boniface promet au Roi de faire son frere Empereur.

Mauvaise conduite du Pape envers la France.

Le Pape fit plus encore. Comme il favoit que les Allemans, peu satisfaits de la conduite d'Adolfe de Nassau, prenoient des mesures, pour le deposer, & lui donner un Successeur, il fit espérer à Philippe le Bel, qu'il emploieroit tout son credit pour faire elire Roi des Romains & Empereur le Comte de Valois son frere. Philippe se flatta de cette douce esperance, trompé par la profonde Diffimulation du Pape (39).

Car, les Electeurs aiant depose Adolfe de Nassau, & élu à sa place Albert d'Autriche, le Pape, sans se foucier de la parole qu'il avoit donnée au Roi de France, favorisa secrettement le parti d'Albert. Ce sujet de mécontentement

(35) *Preuv. Diff.* p. 26. 39. *Rainaldus*, an. 1239. §. 50.

(36) *Du Moulin*, tom. 3. p. 1417.

(37) *Baillet, Demelez*, &c. p. 53.

(38) *Rainald.* §. 58.

(39) *Villani*, lib. 8. c. 62. *Ciacconius*, *Vita Bonif. Vecerius in Henrico VII.* p. 64.

ment ne fut pas le seul que le Pape donna au Roi de France. Le Roi d'Angleterre aiant armé de nouveau, au préjudice de la Trêve, Philippe le Bel s'en plaignit à Boniface comme au Garand du Traité. Il se raporta entierement à la bonne-foi du Pape de la Decision de ses Differends avec l'Anglois; & Boniface, aiant reçu le compromis des deux Rois le 27. de Juin 1298., rendit sa Sentence arbitrale le jour suivant, non comme Pape, mais comme Personne privée, selon la Protestation qu'il en fit, sous son premier nom de Benoit Caietan. Mais, la Sentence arbitrale fut renduë au profit du Roi d'Angleterre & du Comte de Flandre. Car, pour ce qui regardoit le premier, il ordonna: „ Que Philippe le Bel lui donneroit sa „ sœur Marguerite en mariage, & sa fille Elizabeth à Edouard fils de ce „ Roi, avec la dispense du St. Siege, pour le degré defendu de leur parenté. Que les deux Rois se desfaistroient de ce qu'ils avoient pris l'un „ sur l'autre, & le mettroient en sequestre entre les mains de sa Sainté. „ Et, à l'égard du Comte de Flandre, il étoit dit par la Sentence: „ Que le „ Roi de France lui rendroit, non seulement toutes les Places qu'il lui avoit „ prises, mais aussi sa fille qu'il retenoit depuis deux ans, & qu'il seroit „ libre au Comte de la marier à qui il lui plairoit. „ Enfin, il conclut, que *Philippe le Bel iroit dans le Levant faire la Guerre aux Infideles* (40). Le Pape, oubliant qu'il n'avoit rendu cette Sentence que comme Personne privée, fit expedier une Bulle de ce qu'il venoit de juger. Il la mit entre les mains de l'Evêque de Durham, Ambassadeur du Roi d'Angleterre, pour être renduë à Philippe le Bel. Elle fut luë au Conseil du Roi: mais, le Comte d'Artois, homme de boutade, l'arracha des mains de l'Evêque Anglois, la déchira, & la jetta au feu (41), disant *Que jamais tel deshonneur n'advieroit au Roy de se soumettre à telles conditions* (42). Cette action d'eclat ne deplut pas au Roi, qui avoit déjà passé au Pape les Conditions d'Accomodement qu'il avoit établies entre lui & le Roi d'Angleterre, par sa Sentence. Mais, il protesta devant l'Ambassadeur Anglois, qu'il ne feroit rien de tout ce qu'on lui imposoit à l'égard du Comte de Flandres, & qu'il recommenceroit la Guerre dès que la Treve seroit finie (*). C'est ainsi que le Pape Boniface, fier, hautain, imperieux, & entreprenant, qui croioit que tous les Princes de la Terre dussent ploier sous Commandemens, trouva en teste un Philippe, Roy de France, jeune, d'un naturel peu scrupuleux, encore moins endurant, plus puissant que pas un de ses Predecesseurs, & qui avoit un Conseil de gens hardis & impetueux (43).

Philippe le Bel, se voiant indignement traité par le Pape, resolut de se vanger d'une maniere sanglante. D'abord, il reçut dans son Roiaume & sous la protection *Etienne Colonne*, & les autres fugitifs de la même Maison, qui s'étoient sauvez de l'Italie, & qui cherchoient à se garantir de la Persecution de

An de J.C.
1298.

An de J.C.
1299.

Philippe se
vange de
Boniface.

(40) Villani, Walsingham, Onderghest, Paul-Emile, Polydore, Virgile, Rainaldus, an. 1298. §. 2. Sponde, eod. §. 1. Baillet, Additions aux Preuves de Mr. Du Puy, No. V.

(41) Mezerai, Abregé Chron. tom. 3. p. 38.

(42) Jean de Serres, Invent. de l'Hist. de France, p. 152.

(*) Meyer, Onderghest, Villani, &c.

(43) Mezeray, ubi supr. p. 33.

An de J.C.
1299.

de Boniface. Il prit occasion de l'Interdit où le Pape avoit mis les Evêques de la Regale de leurs Evêchez, c'est-à-dire de la garde & de l'administration des biens temporels de leurs Eglises, comme si leur Siege eut été déclaré vacant par cet Interdit. Sur les plaintes de l'Evêque de Laon, qui avoit été cité à Rome, le Pape écrivit un Bref au Roi, datté de Rieti le 4. d'Octobre 1298. pour lui faire entendre; *Que les Eglises de son Roiaume ne devoient pas être censées vacantes, ni par l'Interdit, ni par la Suspension, ni même par l'Excommunication de leurs Prelats* (44). Le Roi, faisant toujours son chemin, ne se soucia point de faire rendre à Robert de Courtenai, nouvellement élu Archevêque de Rheims, les revenus qu'avoit produit la Vacance du Siege depuis la mort de Pierre Barbet son Prédecesseur. Il n'eut aucun égard aux remontrances réitérées du Pape. Boniface faisoit croire, par sa conduite, „ Qu'il ne cherchoit qu'à établir sa Domination par toutes sortes de „ voies; & les manieres dures & imperieuses, qu'il emploioit dans ses Brefs „ & dans les Commissions de ses Envoyez, ne servirent qu'à aigrir de plus „ en plus, & à éloigner de lui, l'esprit du Roi & des Grands du Roiaume (45). „ Philippe le Bel recommença la Guerre contre le Comte de Flandre, que Charles de Valois fit Prisonnier avec ses deux fils. Peu de tems après, le Roi fit encore une action qui traversa les grands Desseins de Souveraineté temporelle sur les Princes seculiers, dont le Pape entretenoit toujours son Ambition. Ce fut l'Entrevûe de Vaucouleur, entre Philippe le Bel & le Roi d'Allemagne Albert d'Autriche. Ces deux Princes renouvelerent l'Alliance qui avoit toujours subsisté entre les Allemans & les François, & qui n'avoit été troublée que sous le Regne précédent, par la mauvaise conduite d'Adolfe de Nassau. Et le Traité fut confirmé par le Mariage arrêté entre Rodolfe Duc d'Autriche fils d'Albert, & Blanche soeur de Philippe le Bel (46).

Mecon-
tentement
du Pape,

La nouvelle de cette Alliance mit le Pape hors des Gonds; mais, ne trouvant pas de sûreté pour lui à s'en prendre au Roi de France, il dechargea toute sa fureur sur l'Empereur Albert. Lorsqu'il fut question de célébrer le Mariage de Rodolfe & de Blanche, Albert envoya des Ambassadeurs à Rome pour en faire part à sa Sainteté, & pour demander en même tems la confirmation du choix que les Electeurs avoient fait de lui, pour être Roi des Romains. Alors, Boniface déclara publiquement: *Que l'Election d'Albert étoit nulle, & qu'il falloit le traiter comme un homicide; &* non content de refuser l'Audience à ses Ambassadeurs, il se montra lui-même en public, l'épée au côté, revêtu d'un Habit de General d'Armée, disant: *Qu'il n'y avoit point d'autre Cesar, ni d'autre Roi des Romains, que le Souverain Pontife des Chrétiens* (47).

Ces

(44) Villani, S. Antonin, in Chr. Rainaldus, §. 24.

(45) Baillet, Demelez de Bonif. p. 66.

(46) Villani, Belleforest, Vignier, Papyre

Masson.

(47) Stemmata Lotharingia, apud Sponde. §. 2. Baillet, ubi supr. p. 69.

CES HORREURS furent comme les preludes des Defordres du 14. Siecle, dans lequel nous allons entrer. L'Idée qu'on se peut faire de ce Siecle se trouve dans un Livre de Robert Gallus, imprimé à Paris avec les Propheties d'Hildegarde. Le temoignage de ce Robert a d'autant plus de poids, qu'il étoit un peu visionnaire, ou fort devot à la maniere des Saints de Rome. Cet Auteur, dans le cinquieme Chapitre de son Ouvrage, appelle le Pape *une Idole*. *Qui est-ce*, dit-il, *faisant parler Dieu, qui a placé cette Idole dans mon Temple, & sur mon Peuple?* Dans le Chapitre premier & douzieme, il dépeint le Pape sous le nom de Serpent, qui s'eleve avec un orgueil extrême, opprime les gens de bien, abbaisse le nom glorieux de Jesus-Christ pour rehausser le sien, & le faire publier par tous les faux Prophetes qui l'environnent. Voici le Portrait au naturel qu'il fait de l'Eglise Romaine:

„ J'étois en priere, prosterné à genoux, & les yeux levez au Ciel, devant
 „ l'Autel de St. Jacques à Paris, & je vis en l'air le corps d'un Pape vêtu
 „ d'une Etole, le dos tourné vers l'Orient, & les mains levées vers le Cou-
 „ chant, comme les Prêtres quand ils sont à l'Autel, & font le Sacrifice.
 „ On ne voyoit point sa tête; & voulant favoir qui il étoit, je vis enfin
 „ une tête sèche, maigre, & telle que du bois. Et l'Esprit de Dieu me
 „ dit: Cela signifie l'état de l'Eglise Romaine, dans la quelle il n'y a plus
 „ ni sang, ni suc, capable d'en conserver la vie. „ Il montre ensuite quel
 „ étoit le pain que l'Eglise donnoit alors à ses enfans affamez. „ Un autre
 „ jour, dit-il, lorsque j'étois dans le même état, je vis en esprit un homme vê-
 „ tu comme auparavant, qui tournoit autour de moi, portant sur son dos un
 „ pain delicat, avec du vin excellent. Le pain & le vin tomboient jusques sur
 „ les côtés, & dans sa main il avoit une longue pierre très-dure, qu'il ron-
 „ geoit, tout de même que feroit un homme affamé qui rongeroit du pain,
 „ mais qui pourtant ne mangeroit rien. De la pierre sortoient deux têtes de
 „ Serpent. Et l'esprit m'apprit tout ce que vouloit dire ce Myftere. Cet-
 „ te pierre, me dit-il, signifie toutes les Questions inutiles & curieuses,
 „ qui occupent ces hommes affamez, pendant qu'ils negligent ce qui peut
 „ nourrir veritablement les Ames. Je lui dis: Mais, que veulent dire ces té-
 „ tes? Et l'esprit en appella une *vaine gloire*; & l'autre *perte de Reli-
 „ gion* (48). „ Ce mal-heureux Siecle eut pourtant des gens de bien, qui
 „ detesterent hautement la corruption de l'Eglise. Dante, Florentin, se signa-
 „ la par son Traité de la Monarchie, dans lequel il refute la prétendue Dona-
 „ tion de Constantin, & releve hardiment toutes les Usurpations des Pontifes
 „ Romains. Dans son Poëme Italien du Paradis, du Purgatoire, & de l'En-
 „ fer, il se plaint amerement, que le Pape est devenu un Loup; que les
 „ Brebis de Jesus-Christ se sont egarées du droit chemin, que l'Evan-
 „ gile est abandonné, qu'on negligé les Ecrits des Saints Peres, & qu'on n'e-
 „ tudie que les Decretales: que le Pape & les Cardinaux ne jettent les yeux
 „ que

An de J. C.
1300.Caractere
du XIV.
Siecle.(48) *Apud Heydegger, Hist. Papat. atat. 5.
Tome III.*

An de J.C.
1300.

que sur le Vatican & les lieux qui en sont proches. „ Cependant, dit-il, „ ces lieux sont les cimetières de ceux qui ont jadis embrassé la milice de „ Jesus-Christ, à l'exemple de St. Pierre; mais hélas! c'est un véritable „ Cimetière dans lequel est enterrée la Doctrine de St. Pierre. On faisoit au- „ trefois la Guerre à l'Eglise avec l'épée; maintenant on la lui fait par la „ famine, on lui a arraché le pain de vie, la Parole de Dieu, qui lui avoit „ été donnée pour la nourrir. On ne se contente pas de laisser-là les saintes „ Ecritures, on les corrompt; on les tord misérablement à sa damnation. „ Chacun s'applaudit dans les inventions Scholastiques, & se moque des ve- „ ritez de l'Evangile. On ne prêche dans les chaires, pendant des années „ entières, que des questions vaines & curieuses, des fables, des songes, & „ c'est-là de quoi l'on repaît les Brebis de Jesus-Christ: on leur donne du „ vent au lieu de pain. „ Enfin, les Desordres de Rome furent si grands „ dans ce quatorzième Siècle, & si scandaleux, qu'ils donnerent lieu à Fré- „ deric Roi de Sicile de douter de la Verité de l'Evangile, & de penser que „ la Religion Chrétienne étoit un joug onereux que les Politiques avoient „ imposé aux autres hommes. Arnaud de Villeneuve le rafermit dans la „ foi (49).

Institution
du Jubilé.

Tel étoit l'état affreux du Christianisme, particulièrement sous le Ponti- „ ficat de Boniface VIII. Cet adroit Pontife, ne cherchant que des moïens „ d'établir sa tyrannie *per fas & nefas*, trouva dans la Superstition du Peuple „ une occasion favorable à ses desseins. Il se repandit un bruit que l'année „ 1300., comme chaque centième année, avoit la vertu d'effacer tous les Pe- „ chez, pourvu que l'on visitât les Tombeaux des Apôtres St. Pierre & St. „ Paul. Ainsi, le premier jour de Janvier, il y eut un prodigieux concours „ de Peuple à St. Pierre, pour gagner l'Indulgence. Je ne doute pas que le „ Pape n'eut disposé secrètement, par ses Emisaires, les petits Genies à cette „ devotion. Car, non seulement il la favorisa; mais il en fit une Bulle, qui „ fut publiée solennellement le 22. de Février (50). Jean Villani, Historien „ Florentin, dit, que la plus grande merveille qu'on eut jamais vuë fut que, „ pendant toute l'année, il y eut continuellement à Rome deux cens mille Pe- „ lerins, outre le Peuple Romain, sans compter ceux qui étoient par les che- „ mins; & tous furent pourvus suffisamment de vivres, tant les hommes, que „ les chevaux. „ Je puis, ajoute-t'il, en rendre temoignage, puis que j'y „ fus present. Des offrandes des Pelerins il vint un grand tresor à l'Eglise; „ & les Romains s'enrichirent tous par le debit de leurs denrées (51). „

Orgueil de
Boniface.

Ce fut au milieu de ces troupes innombrables de Pelerins, que le Pape ma- „ nifesta son orgueil d'une manière fort odieuse. Il n'épargna rien pour la pom- „ pe extérieure & pour la magnificence; &, l'ouverture du Jubilé étant faite, „ il

(49) Du Plessis Mornay, *Myst. d'Iniquité*, 1300. §. 1. 2. 3. 4. 5. *Extrav. Comm. de Pœnis.*
pag. 973. *ſc.* cap. I.

(50) *Jacobus Stefaneschi, ap. Rainald. an.* (51) Villani, *Hist. Florent. Lib. VIII. c. 36.*

il s'y fit voir d'abord en Habits Pontificaux, & prodigua ses BenediCTIONS aux Peuples. Le lendemain, il parut en Habits Imperiaux, faisant porter devant lui l'Epée, le Sceptre, & les autres Marques de l'Empire, & crier publiquement: *Il y a ici deux Epées. Pierre, tu vois ici ton Successeur; & vous, ô Christ, regardez votre Vicaire.* Il continua de se montrer ainsi alternativement au Peuple, tantôt comme Souverain Pontife de l'Eglise, & tantôt comme Empereur de la Terre, pour faire entendre qu'il réunissoit en lui toute la Puissance spirituelle & temporelle. Ce Fait est attesté par de bons Auteurs que je cite en marge (52).

An de J.C.
1300.

Aucun Souverain ne parut s'intéresser dans cette Affaire. Philippe-le-Bel fit même des démarches pour se reconcilier avec le Pape. Il lui envoya des Ambassadeurs, dont le principal étoit Guillaume de Nogaret, de St. Felix, Baron de Cauviffon, Seigneur de Tamarlet, homme de grande considération à la Cour, très-versé dans la connoissance des Affaires de l'Etat, qui fut depuis Chancelier, & qui eut les Commissions les plus importantes du Roiaume pour le Roi. Il fit savoir au Pape, qu'il étoit serieusement disposé à entreprendre le voyage du Levant, avec ses Troupes & la Noblesse de son Roiaume, pour l'Expedition de la Guerre Sainte contre les Infideles, comme sa Sainteté le fouhaitoit. Que pour vaquer plus librement à la Croisade, & faciliter une Entreprise si importante auprès des Princes ses voisins, non seulement il avoit accepté les conditions de la Sentence qui regardoient les mariages de sa sœur & de sa fille, avec le Roi d'Angleterre, & le Prince de Galles; mais, qu'il avoit crû devoir aussi faire une Alliance particuliere avec le Roi des Romains, & qu'il avoit chargé ses Ambassadeurs de faire part d'une si bonne nouvelle à sa Sainteté. Le Pape, sur ce dernier avis, ne put s'empêcher d'éclater, & de temoigner son mécontentement avec aigreur: il lui échapa des termes assez durs, & même des menaces, contre le Roi des Romains en particulier, si ce Prince ne donnoit la Toscane à l'Eglise Romaine. Il s'emporta aussi contre Philippe-le-Bel, & il tint de lui des Discours fort desobligeans (53).

Le Roi
Philippe
lui envoya
des Am-
bassadeurs.

Nogaret prit hautement la défense du Roi, & il donna à Boniface sur diverses actions de sa vie passée des avis qui pouvoient être regardez comme de veritables reproches. Le Pape, surpris, & irrité de la Liberté de Nogaret, lui demanda s'il avoit ordre du Roi son Maître de lui tenir de tels Discours, ou s'il parloit de son propre mouvement? Nogaret repondit avec la fermeté convenable à l'Ambassadeur d'un grand Roi: *Qu'il ne craignoit pas que le Roi son Maître desavouât tout ce qu'il venoit d'avancer; mais que, prévoyant les maux que devoit causer l'humeur du Pape, le zele qu'il avoit pour le repos de l'Eglise, & pour l'honneur de la France, l'avoit porté à lui dire tout ce qu'il avoit crû capable de lui ouvrir les yeux, sur le danger qu'il y avoit*

Liberté
de Noga-
ret envers
le Pape.

(52) Abbas Ursperg. Paralip. Albert Crantz, lib. 4. c. 56. Saxon. Felix Ofius ad Mussar. p. 153. Le Maire, Antiquitez de la Gaule Bel-

gique, liv. 5.

(53) Preuves, pag. 615-618. V de Nogaret. Baillet. ubi supr. p. 72.

Année J.C.
1300.

Diffimu-
lation du
Pape.

avoit de se commettre mal à propos avec un Prince aussi instruit de ses Droits, & aussi jaloux de sa Puissance, que l'étoit le Roi de France.

Ces paroles dites avec fierté firent comprendre au Pape, qu'il falloit user d'artifice dans l'exécution du dessein qu'il avoit formé de se rendre Maître du Temporel & du Spirituel en France. Il songea à faire sortir du Roiaume Philippe le Bel & les Grands; afin que la France, se trouvant epuisée & vuide des forces qu'il redoutoit, il pût sans obstacle y établir sa domination, à la faveur du Clergé. Dans cette vuë, il feignit de vouloir plus que jamais s'unir avec le Roi. Il pressa le Comte de Valois son frere de passer en Italie avec son Armée pour l'y amuser, sous prétexte d'y pacifier les troubles dont elle étoit agitée, & il pria le Roi d'avancer les preparatifs nécessaires pour la Croisade à la quelle il le voioit porté.

Année J.C.
1301.

Il envoie
en France
l'Evêque
de Pa-
miers.

Mais, il s'y prit fort mal, pour l'exécution de ses desseins; car, il envoya en France Bernard de Saiffet qu'il avoit fait Evêque de Pamiers, cinq ans auparavant, sans le consentement du Roi. C'étoit un homme violent, qui étoit desagréable à la Cour, pour plus d'une raison. Le Pape, outre la Negociation du Voiage d'Outre-Mer, l'avoit encore chargé de demander au Roi la Delivrance du Comte de Flandre & de ses Enfants. Le Prelat s'acquitta fort imprudemment de ces deux Commissions. Non seulement il parla avec trop de hardiesse; mais il perdit encore le Respect du à sa Majesté. Il dit hautement: Qu'encore que sa Ville de Pamiers se trouvât dans les limites du Roiaume de France, il n'étoit sujet de Personne. Qu'il ne tenoit rien du Roi, qu'il n'étoit soumis qu'au Pape, & qu'il ne reconnoissoit point d'autre Puissance que la sienne, tant pour le temporel, que pour le spirituel. Il porta même l'Insolence jusqu'à menacer au nom de Boniface, que si on ne remettoit promptement le Comte de Flandre en Liberté, il jetteroit l'Interdit sur tout le Roiaume, & fulminerait même l'Excommunication sur la Personne du Roi. Après ces insolentes Menaces, il commençoit à soutenir la Puissance absolue du Pape sur les Princes souverains. Mais, le Roi ne voulut pas souffrir plus long-tems les Emportemens de ce Frenetique. Il lui ordonna de se retirer de la Cour (54). Bernard de Saiffet obéit à cet ordre mortifiant. Il alla rendre compte de sa Negociation à Rome. Boniface, qui ne se rebutoit pas du mauvais succès, renvoia cet Evêque en Languedoc, pour y remuer contre l'Autorité Roiale, en faveur de la sienne. Ce fut pour lors, que se croiant à couvert des atteintes de la Cour de France, il se dechaina contre le Roi avec toute sorte de licence & de fureur. Il fit ce qu'il put, pour remplir le Pais de factions & de revoltes, soulever les Peuples contre leur devoir, & pratiquer des intelligences contre le service du Roi avec les Princes étrangers & les ennemis de la France. Le Roi fut averti de cette Conduite par ses Officiers; & il trouva bon de faire arrêter ce seditieux, par l'Archevêque de Narbonne, Metropolitain de Pamiers. Il envoya en Cour de Rome Pierre Flotte, Seigneur de Revel, pour informer sa Sainteté de ce qui s'étoit passé.

Le

(54) Du Puy, Sponde, Baillet, Richer, l. 2. c. 4.

Le Pape Boniface, persuadé que l'Affaire de l'Evêque de Pamiers étoit la sienne, songea d'abord aux moïens de se vanger de l'affront qu'il pretendoit avoir reçu en la Personne de ce Prelat. Il fit composer des Bulles & des Brefs sur ce sujet, pour diverses Personnes. Cependant, Pierre Flotte veilloit sur les interêts de son Maître, & tâchoit de penetrer les Intrigues de la Cour de Rome. Il fit tout ce qu'il pût pour observer ce qui s'y passoit au préjudice de la France: &, dans une Audience qu'il eut de Boniface peu de tems avant son retour, ce Pape lui aiant dit, *qu'il avoit la Puissance temporelle sur le Roi & sur le Roïaume, aussi bien que la spirituelle*, Flotte repondit: *Je le veux; mais, celle du Roi mon Maître est réelle, au lieu que la votre n'est que verbale.*

L'Ambition du Pape n'eut pas été satisfaite d'avoir réellement sur not re Roïaume la Puissance temporelle qu'il vouloit s'y attribuer. C'étoit un Cœur comme celui d'Alexandre, que toute la Terre ne pouvoit contenir. Car, l'année précédente, il avoit fait valoir ses prétensions sur le Roïaume d'Ecosse: c'est ce que nous voions dans la Lettre qu'il écrivit au Roi d'Angleterre, où il soutient que le Roïaume d'Ecosse appartient de plein droit à l'Eglise Romaine (55). Mais, cette Rodomontade Italienne n'eut point de suites. En second lieu, il pretendoit avoir Droit de disposer de la Charge de Vicair de l'Empire en Italie; &, pour la remplir, il appella Charles de Valois, frere de Philippe le Bel, par le Conseil de quelques Florentins (56). Troisiemement, on voit dans une Lettre aux trois Electeurs Ecclesiastiques, qu'il s'attribuoit le Droit d'approuver ou de rejeter celui qui est élu Roi des Romains; &, en consequence, il cassa l'Electïon d'Albert d'Autriche (57).

Cependant, le Pape ne voulut plus garder de mesures avec le Roi Philippe-le-Bel. Il fit sceller sept ou huit Bulles, le 5. de Decembre 1301. La plus fameuse est celle qui commence par ces mots *Ausculta fili*, dans la quelle il s'attribuë l'Autorité suprême sur le Roi & sur le Roïaume de France, avec la Collation de tous les Benefices (58). Par une autre Bulle, il cita les principaux du Clergé à Rome, dans la vuë de soulever toute l'Eglise Gallicane contre Philippe le Bel; ce qui ne lui réussit pas. Peu de jours après que ces Bulles eurent été renduës publiques, le Nonce Jaques des Normands, pour prélude de sa Nonciature, produisit un Bref très-insolent, congu en ces termes: „ Boniface Evêque, serviteur des servi-
 „ teurs de Dieu. A Philippe Roi de France. *Craignez Dieu & gardez*
 „ *ses Commandemens.* Apprenez, que vous nous êtes soumis pour le Spiri-
 „ tuel & pour le Temporel. La Collation des Benefices & des Prebendes
 „ ne vous appartient en aucune maniere. Si vous avez la garde de quel-
 „ ques-uns de Bces enefices, pendant la Vacance par la mort des Benefi-
 „ ciers

An de J.C.
1301.Rupture
ouverte
entre le
Roi & le
Pape.Preten-
sions du
Pape sur
divers
Etats.Bulle con-
tre le Roi.

(55) Tom. XI. Concil. p. 1399. Rainald. an. 1299. §. 14.

(56) Joan. Villani, lib. 8. c. 39. Rainaldus, an. 1300. §. 24.

(57) Rainald. an. 1300. §. 2.

(58) Differends, pag. 48. Rainald. ubi supr. §. 31.

An de J. C.
1301.

„ ciers, vous êtes obligé d'en réserver les fruits à leurs successeurs. Si vous
 „ avez conferé quelques Benefices, nous declarons nulle cette Collation
 „ pour le Droit, & nous revoquons tout ce qui s'est passé dans ce cas,
 „ pour le Fait. Ceux, qui croiront autrement, seront reputez Heretiques.
 „ Au Palais de Latran, le 5. jour de Decembre, l'an 7. de notre Pontifi-
 „ cat. „ Cette Piece se trouve dans tous les Auteurs qui ont parlé de ces
 Demelez. Elle est même dans la Glose du Droit Canon, comme une pro-
 duction incontestable de Boniface. Ce n'étoit pourtant que l'abregé
 d'une autre Bulle beaucomp plus etenduë, dont tous les articles font
 voir à quel point l'esprit de l'homme peut s'écarter des Regles de la
 Justice & de la Verité, lorsqu'il s'est laissé aveugler par son Ambi-
 tion (59).

Suite de
l'Affaire
de l'Evê-
que de Pa-
miers.

L'Evêque de Pamiers étoit toujours sous la garde de l'Archevêque de
 Narbonne son Metropolitain. Les gens bien intentionnez pour le Roi &
 pour le Roiaume pressoient le Supplice de ce Prelat seditieux. Mais, l'Ar-
 chevêque faisoit languir les procedures, esperant que le Pape trouveroit en-
 fin l'occasion favorable de sauver ce Criminel. Boniface, persuadé par les
 pièces du procès, que l'Evêque de Pamiers étoit coupable, & convaincu des
 crimes qu'on lui imputoit, ne voulut pourtant pas abandonner cet homme
 qui avoit executé si ponctuellement ses Ordres; & l'on prétend que le Roi
 l'envoia à Rome, le chassant pour toujours de son Roiaume, avec le Nonce
 qui avoit apporté en France les Bulles de disension (60).

An de J. C.
1302.

On proce-
de en
France
contre les
Entrepri-
ses du Pa-
pe.

Philippe le Bel jugea, que puis que Boniface avoit entierement levé le
 masque, il étoit inutile de differer plus long-tems à proceder contre ses
 Entreprises par des voies directes. Le 10. d'Avril 1302. il tint à Paris un
 grand Parlement, où il fit ses plaintes contre Boniface. Surquoi les Ba-
 rons & les Sindics des Communautéz laïques lui donnerent de grandes louan-
 ges. Ils declarèrent unanimement, qu'ils étoient prêts de donner leurs Biens
 & leurs Personnes, jusqu'à souffrir la mort & toutes sortes de tourmens,
 plutôt que d'endurer les Entreprises du Pape, quand même le Roi voudroit
 les tolerer, ou les dissimuler. Quand je compare cette Generosité de nos
 Ancêtres, avec la Lacheté que nous voions aujourd'hui dans tous les Or-
 dres du Roiaume, quel sujet n'ai-je pas de m'écrier: *O domas antiqua,*
quam dispari dominaberis Domino! Les Prelats se firent un peu prier pour
 répondre. Mais, enfin, ils seconderent la genereuse Resolution des Sie-
 gneurs & des Communes (61). Ilscrivirent au Pape, pour le faire rentrer
 en lui-même à la vuë du danger; & les Seigneurscrivirent aux Cardi-
 naux (62).

Bulle du
Pape bru-
lée.

Le Roi resolut ensuite de faire bruler la grande Bulle. C'est ce qui se
 fit en presence d'un grand nombre de Seigneurs & d'autres personnes quali-
 fiées, qui se trouvoient à Paris, & qui furent appellées au Palais pour ce
 sujet.

(59) Baillet, Demelez, pag. 102.

(60) Walsingham, 1^oed. Neustr.

(61) Differends, pag. 88. &c.

(62) Ibid.

sujét. L'après midi, on fit publier cette action à son de trompe par toutes les rues de la Ville; & le decri de la Bulle passa ensuite dans les Provinces. Douze jours après cette execution, le Roi déclara par un Acte, en présence de toute sa Cour, des Grands & des Pairs du Roiaume qui s'y rencontrèrent: *Qu'il desavouoit son Fils pour Heritier de la Couronne, & tous ses autres Enfants qui pourroient y succeder, s'ils reconnoissoient au dessus d'eux une autre Puissance que celle de Dieu, de qui seul il dependoit pour le temporel, ou s'ils avouoient tenir le Roiaume de France d'aucun homme vivant* (63).

An de J. C.
1302.

Le Roi, pour satisfaire sa vengeance, & porter au dernier période son juste mepris pour le Pape, voulut repondre de mot à mot à la petite Bulle de Boniface, & encherir encore sur la dureté des termes dont le Pontife s'étoit servi. Voici les Expressions de cette Reponse: „ Philippe, par la „ Grace de Dieu, Roi de France, à Boniface prétendu Pape, *peu ou point de salut*. Sachez, grand Fat, que nous ne sommes soumis à personne pour le temporel: que la Collation des Benefices, & des Prebendes vacantes, nous appartient par le Droit de notre Couronne, & que les fruits de leurs revenus sont à Nous. Que les Provisions que nous avons données, & que nous donnerons, sont valides, & pour le passé, & pour l'avenir; & que nous sommes résolu de maintenir dans la possession ceux que nous y avons mis. Ceux, qui croiront autrement, seront reputés fous & infensés. A Paris, &c. „ Pour reprendre haleine, faisons une Courte en Italie & en Hongrie.

Reponse
vigoureu-
se du Roi
au Pape.

Charles de Valois, cedant aux instances du Pape, étoit arrivé l'année précédente 1301. à Anagni, où residoit la Cour de Rome. Il étoit accompagné de plusieurs Seigneurs & de cinq cens Chevaliers François. Il fut reçu fort gracieusement par le Pape & les Cardinaux; & le 3. de Septembre le Pape le fit Capitaine General de l'Eglise Romaine, avec pouvoir de faire la Guerre aux ennemis par lesquels elle étoit attaquée, & de traiter avec eux s'ils se foumettoient. Il le fit aussi Comte de Romagne, & Pacifique, ou Pacificateur de Toscane, & en cette Qualité il entra le jour de la Toussaint à Florence, où le Pape renvoia un mois après le Cardinal Mathieu d'Aquasparta en qualité de Legat, pour travailler avec Charles à réunir les Factions qui déchiroient cette grande Ville (65). Ces Factions étoient celle des Blancs & celle des Noirs. Charles de Valois ne trouva point de meilleur moien de pacifier la Ville, que d'en chasser la Faction des Blancs. Car la présence de ce Prince, bien loin d'assoupir les troubles dont la Ville étoit agitée, ne servit qu'à les augmenter. La Faction des Noirs se sentant favorisée par ce Prince commit mille violences. Elle chassa ceux de la faction contraire. Elle brula ou abatit leurs Maisons, & cela ne se fit point sans le meurtre de plusieurs Personnes. Le celebre Dan-

Affaires
d'Italie.

(63) *Prewes, pag. 59.*

(64) *Prewes, pag. 44.*

(65) *Rainald. an. 1301. §. II. 12. 14. 15.*
Villani, Hist. Florent, lib. VIII. c. 48.

Année J.C.
1302.

Dante, qui étoit alors du Conseil des huit (66), & l'un des Chefs de la Ville qui étoient nommez *Prieurs*, avoit été député au Pape pour négocier une Paix. En son absence, il fut condamné au bannissement, sa Maison fut abbatuë, & toutes ses Terres furent pillées (67). Cela fut causé qu'il débita un Mensonge ridicule sur l'Extraction de Hugues Capet, qu'il dit être fils d'un Boucher; & cela, pour se vanger de Charles de Valois, & en même tems de toute la Maison de France. Car, Dante supporta fort impatiemment sa Disgrace. Il tacha même de se vanger aux depens de sa Patrie, & il ne tint pas à lui qu'elle ne fût exposée à une sanglante Guerre (68). Tous les efforts qu'il fit pour y être retabli furent inutiles. Il ne put jamais y rentrer; & il mourut dans son exil. 2. Je dois remarquer que la pacification des troubles de Florence n'étoit pas le principal objet du Voyage de Charles de Valois. Il devoit aider le Roi Charles le Boiteux à recouvrer l'Isle de Sicile: c'est pourquoi le Pape lui donna des Decimes à lever en France, en Italie, en Sicile, en Sardaigne, en Corse, dans la Principauté d'Achaïe, le Duché d'Athenes, & les Isles voisines (69). 3. Les Genoïs, excitez par le Pape, firent un effort pour le secours de la Terre-Sainte. Les femmes de qualité y contribuèrent plus que les hommes. Transportées du zele qui est ordinaire au beau sexe, elles donnerent leurs bijoux & leurs pierreries, pour equiper une Flotte, & elles attirerent d'autres femmes, dont quelques unes resolurent de s'exposer aux perils & aux fatigues du voiage, pour le service des Croisez. Le Pape loua leur zele & leur courage; & il donna la Commission à Porcheto Spinola d'être le Promoteur de cette Entreprise; mais, l'armement des Genoïs n'eut aucun succès remarquable (70): & je ne trouve pas que le P. Maimbourg en ait fait mention dans son *Histoire des Croisades*. 4. Porcheto Spinola fut plus heureux à reconcilier les Genoïs avec Charles Roi de Sicile. Quelques-uns d'entr'eux, particulièrement des familles Doria & Spinola, avoient pris le parti de Frederic d'Arragon & des Siciliens qui le reconnoissoient pour Roi. C'est pourquoi le Pape declara les Genoïs excommuniés, par sa Sentence publiée à Rome le Jeudi Saint 7. d'Avril 1300. Touchez & effraiez de cette Censure, ils envoierent à Rome des Ambassadeurs pour faire leur Paix avec le Pape & le Roi Charles. Porcheto en fut le Mediateur. Il fit convenir la Republique de Genes d'un Traité de Commerce avec ce Prince, qui fut approuvé & autorisé du Pape, par sa Bulle du 1. de Juin 1301. Ensuite le Pape donna commission à Porcheto d'absoudre des Censures ceux qui les avoient encouruës (71).

Scètes des
Fratricel-
les & des
Begards.

Sur la fin du Siecle précédent, il s'éleva des Docteurs & des Scètes qui se multiplierent malgré les Anathêmes du St. Siege. Entre ces Docteurs se distingua Pierre d'Olive, Frere Mineur de Serignan en Languedoc. Comme

(66) Paul Jove, *Elog. c. 4. p. m. 19.*

(67) V. Sponde, *Annal. Eccl. an. 1301. §. 34.*

(68) Volaterran, *Lib. 22. Comm. Urban.*

p. 771.

(69) Rainald. *ubi supr. §. 15.*

(70) Rainald. *ubi supr. §. 33. 34. 35.*

(71) *Idem, an. 1300. §. 10. 11. an. 1301. §. 17.*

me il blamoit hautement le relâchement de ses Confreres, il se fit un grand nombre d'ennemis. On l'accusa d'avoir avancé en public des erreurs & même des heresies. Sa Doctrine fut condamnée, comme tirée de celle des Fratricelles, autrement Frerots, ou Bizoques, que Boniface VIII. avoit condamnés dès l'an 1297. On y peut joindre les Begards, qui, au raport des Historiens de ce tems-là, ne differoient presque pas des Fratricelles. Il n'est pas aisé de savoir précisément quelles étoient leurs opinions, parce qu'ayant declamé contre le Siege de Rome, les Historiens de ce Siege n'ont pas manqué de les rendre fort odieux. Monsieur Lenfant soupçonne que c'étoit des Fanatiques, qui, sous prétexte de la corruption de l'Eglise Romaine, s'étoient jettés dans une autre extrémité, s'attribuant à eux-mêmes la Hierarchie, & toute Administration Ecclesiastique (72). Quelques-uns en font des Disciples de Pierre d'Olive, dont on a déjà parlé. Quoique la reputation de ce Franciscain outré eut été fort equivoque par raport à l'Orthodoxie, il ne laissa pas de trouver des Apologiftes, même dans le sein de l'Eglise Romaine, comme on le peut voir dans Henri de Sponde, l'un des Continuateurs de Baronius (73). Voici de quelle maniere un savant Protestant s'exprime touchant les Fratricelles : „ Certains Docteurs, qu'on appella *Fratri-*
 „ *celles*, parurent en ce tems-là dans l'Italie, dont les principaux furent Ger-
 „ rard Sagorelli de Parme, Dulcin de Novare, les Disciples d'un certain
 „ Herman fameux pour sa Pieté & sa Doctrine. Boniface traita ces gens-
 „ là avec la derniere rigueur, sous prétexte qu'on les accusoit de je ne fais
 „ quelles saletez. Car, au fond, c'étoient des gens de bien, & que leur seu-
 „ le vertu exposoit à la Persecution, aussi bien que les sentimens qu'ils
 „ avoient, que le Pape étoit l'Ante-Christ, & l'Eglise Romaine la Babylo-
 „ ne Apocaliptique; & que ceux qui s'imaginoient être fort spirituels,
 „ l'étoient le moins, & étoient des reprouvez. C'est ce dont leurs plus grands
 „ ennemis, ceux-là mêmes qui leur imputent je ne sai quelles heresies, de-
 „ meurent d'accord (74). „ J'entre tout-à-fait dans la pensée de Mon-
 „ sieur de Beaufobre, qui croit avec beaucoup de raison que ces Sectes, accu-
 „ sées des crimes les plus enormes, étoient dans les principes des Vau-
 „ dois (75).

Le Pape Boniface faisoit de grands efforts pour établir Roi de Hongrie le jeune Charobert, ou Charles le Boiteux, Roi de Naples. Il envoya pour cet effet un Legat à *Latere*, en Hongrie. Mais, les Seigneurs du Pais déférerent la Couronne à Wenceslas fils du Roi de Boheme; ce qui deplut extrêmement à sa Sainteté. Le Legat, par ordre du Pape, cita à Rome tous les prétendans au Roiaume de Hongrie. Sur ces entrefaites, Boniface écrivit au Roi de Boheme, qui, dans la reponse, outre le titre de Roi de Boheme, prenoit aussi celui de Roi de Pologne. Le Pape lui en fit de grands

Affaire de
Hongrie.
Prenen-
sions du
Pape sur la
Pologne.

re-

(72) Lenfant, *Hist. de la Guerr. des Hussites*,
Livr. II. p. 27.

(73) Sponde, an. 1297. §. 7.

(74) Heydegger, *Hist. Papat. atat. 4.*

(75) De Beaufobre, *Dissert. sur les Ada-
micos*, 2. part.

An de J.C.
1302.

Consistoi-
re tenu à
Rome sur
les Affaires
de France.

reproches, supposant comme notoire, que la Pologne appartenoit au St. Siege, & traitant cette entreprise de crime d'Etat (76).

Il ne parut pas plus moderé à l'égard de la France: mais, il y trouva des gens feimes, qui furent bien reprimer son Ambition. Ne jugeant pas que sa Bulle au Clergé, non plus que les Lettres des Cardinaux à la Noblesse & au Tiers-Etat du Roiaume, fussent suffisantes, il tint encore un grand Consistoire vers la fin du mois d'Août, pour prendre de nouvelles deliberations sur la conduite qu'on tenoit en France à l'égard du St. Siege. L'Evêque d'Axerre Envoié du Roi, & ceux de Noion, de Coutance, & de Beziers Deputez du Clergé, y assisterent par ordre de sa Sainteté. Le Cardinal de Porto fit l'ouverture des Avis. Il declara, qu'on ne connoissoit point à Rome l'Auteur de la petite Bulle, *Scire te volumus*, que j'ai rapportée ci-dessus; & il la desavoua hautement, au nom du Pape & de tous les Cardinaux. Mais, au reste, il foutint toutes les Pretensions de Boniface, exprimées dans la Bulle *Ausculta fili*; & il osa dire: *Que le Pape étoit le Seigneur de toutes choses, tant pour le temporel, que pour le spirituel*. Le Pape prit ensuite la parole. Le principal but de sa Harangue étoit de prouver qu'il étoit avantageux à la France d'être unie au St. Siege; aiant peut-être en vuë ce vieux Proverbe:

*Mariage est de bon devis
De l'Eglise & des Fleurs-de-l'ys.
Quand l'un de l'autre partira,
Chacun d'eux si s'en sentira (77).*

Ensuite, il deduisit avec ostentation tous les Avantages qu'il prétendoit que cette union avoit procurés à la Couronne; & il fit remarquer entre les autres, *Que sous le Regne de Philippe Auguste, les Rois de France n'avoient pas plus de dix huit mille livres de revenus; au lieu que sous son Pontificat, ils en avoient plus de quarante mille, par le moien des graces & des dispenses que l'Eglise leur avoit accordées*. Enfin, transporté de la fureur qui lui étoit naturelle, il dit: *Que si le Roi ne devenoit plus sage, & que s'il ne laissoit aller à Rome les Prelats de son Roiaume, il sauroit le chatier comme un petit Garçon (Sicut unum Garcionem), & lui ôter la Couronne (78).*

Nouveaux
sujets de
Brouillerie
entre le
Roi & le
Pape,

Si cette menace ne fut pas entierement Prophetique, elle eut du moins une partie de son Accomplissement, par la defaite de l'Armée du Roi à la journée de Courtray. Vingt-cinq mille hommes sans experience dans l'Art militaire, & ramassés des Boutiques de Bruges & de Gand, desfirent une Armée de cinquante mille hommes de Troupes agguerries. Le Comte d'Artois, & Pierre Flotte, y perirent, & le Pape en eut de la satisfaction. Le Roi, consterné d'un echec si préjudiciable à tout le Roiaume, rappella d'Italie Charles de Valois son frere. Le Pape voulut retenir

ce

(76) Rainaldus, an. 1303. §. 4. 6. 7. 10. 20.
21. 22. Joan. Thurocz, cap. 83. 84. Ranzau,
Hist. Austr. an. 1302.

(77) MS. de St. Victor, Sponde, an. 1302.
§. 10.

(78) Preuves, p. 77.

ce Prince; mais, toutes ses instances furent inutiles. Il n'en tira qu'une promesse de menager la Paix entre la France & le St. Siege, à l'avantage des deux Parties. Ce n'étoit pas ce que le Pape desiroit. Il vouloit que le Roi se soumit à ses volontez: mais, il étoit trop tard, même pour calmer le juste ressentiment du Roi. Car, on étoit déjà instruit à la Cour de France des Intrigues par lesquelles Boniface avoit fait revolter les Flamands contre le Roi. On avoit encore appris que c'étoit par les sollicitations du Pape, que le Roi d'Angleterre avoit violé la Paix & l'Alliance contractée entre les deux Couronnes par les mariages de sa sœur & de sa fille; & que c'étoit de concert avec Boniface, qu'il avoit favorisé les Rebelles de Flandres de ses Conseils, & de l'argent des Decimes, que sa Sainteté avoit fait lever sur les Eglises d'Angleterre & d'Irlande (79). Une conduite si indigne d'un Pape acheva d'aigrir l'esprit de Philippe le Bel contre la Cour de Rome, aux artifices de la quelle il attribua la perte qu'il avoit faite de son Armée à la Journée de Courtrai. Le Pape, de son côté, ne se crut pas encore assez vangé. Il ne rabatit rien de son humeur hautaine, & de ses prétensions ambitieuses. C'est ce qui rendit les deux Puissances personnellement irreconciliables. Le Roi fit saisir les Biens des Ecclesiastiques, qui, malgré ses defenses, étoient allés à Rome; & le Pape tint un Synode, où il renouvela & confirma les censures qu'il avoit fulminées jusques-là contre Sa Majesté & ses Officiers (80). Mr. Fleury dit, qu'il fit beaucoup de bruit, & eclata en menaces contre le Roi Philippe le Bel, mais sans en venir à l'exécution (81).

Cependant, on regarde comme l'ouvrage de ce Synode la fameuse Bulle *Unam Sanctam* qui se trouve parmi les *Extravagantes* (82). Elle fit voir la mauvaise-foi avec la quelle le Pape accusoit Pierre Flotte d'avoir falsifié celle qui avoit été adressée au Roi, pour lui faire entendre, que Sa Majesté devoit le reconnoître comme son Supérieur dans son temporel. Elle met au jour toute la Supercherie dont il avoit usé dans la tenuë de son Consistoire, & dans la Reponse des Cardinaux à la Noblesse & au Tiers Etat du Roiaume pour deguiser ses prétensions sous des equivoques. Par cette dernière Constitution, il parut vouloir ôter toutes sortes de bornes à la Puissance Ecclesiastique, & lui donner une étendue plus grande qu'il n'avoit encore fait, affectant de ne plus distinguer le pouvoir qu'il s'attribuoit sur tous les Etats Souverains & independans, à raison du Peché, d'avec ceux qui relevoient en fief du St. Siege, & qui lui devoient l'hommage. Il abusoit à son ordinaire de l'Ecriture Sainte, dont il avoit une grande connoissance, aussi bien que de l'un & de l'autre Droit; & des passages qu'il emploioit, il tiroit des consequences, qui ne tendoient qu'à donner au Souverain Pontife une Monarchie absolue (83). Le Pere Maimbourg se sert de

An de J.C.
1302.

Bulle
Unam Sanctam.

(79) *Vecerius, Felix Ossus, ad Mussatum. Walsingham, in Eduard. & in Ypodig. Neustr.*

(80) *Baillet, Demelez de Bonif. p. 164.*

(81) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XC. §. 18.*

(82) *Extrav. de Majoritate & Obedientia, Preuves, pag. 54. Duboulay, Hist. Univerf.*

(83) *Petrus de Marca, lib. 4. c. 16. n. 5. de Concordiâ Sacerdotii & Imperii.*

An de J.C.
1302.

de l'exemple de cette indigne Bulle, pour détruire la Theologie des Ultramontains sur l'Infaillibilité du Pape. Elle „ propose, dit-il, à tous les „ fideles comme un article de foi, dont la creance est nécessaire à salut, „ que les Papes ont une Puissance Souveraine sur tous les Roiaumes du „ Monde, pour le temporel. On crut en tous les Roiaumes en ce tems- „ là, comme on le croit encore aujourd'hui, que cette definition est fauf- „ se (84). „ Cependant, Boniface ne s'en tint pas aux termes de sa Bul- „ le; car, il excommunia peu de jours après Philippe-le-Bel; mais sans le nommer.

Instruc-
tion don-
née au
Cardinal
le Moine.

Peu de tems après, il envoya Legat en France, Jean le Moine Cardinal Prêtre du titre de St. Marcellin, avec pouvoir d'absoudre le Roi, s'il le demandoit, de l'Excommunication que le Pape prétendoit qu'il eut encouruë. L'Instruction de ce Legat contenoit les Prétenfions du Pape contraires à celles du Roi, & qui se reduisent à ces douze Articles: „ 1. Il' revoke „ la defense qu'il a faite aux Evêques & aux autres Ecclesiastiques de venir „ à Rome, où nous les avons appellés, pour le premier jour de Novem- „ bre dernier: il levera les saisies faites à ce sujet, & en fera pleine satisfac- „ tion. 2. Vous lui declarerez que le Pape a la principale Autorité de con- „ ferer les Benefices vacans en Cour de Rome, ou ailleurs, & que la Col- „ lation de quelque Laïque que ce soit n'y donne aucun Droit sans le con- „ sentement du St. Siege. 3. Que le Pape peut envoyer librement des Le- „ gats & des Nonces à tous les Roiaumes, & les autres Lieux, comme il lui „ plait, sans la demande, ni le consentement de Personne, nonobstant tout „ usage contraire. 4. Que l'Administration des Revenus Ecclesiastiques „ n'appartient à aucun Laïque, & que le Pape en a la souveraine Dispen- „ sation: enforte qu'il peut demander & exiger, selon qu'il trouve à pro- „ pos, le centieme, le dixieme, ou une autre quantité. 5. Que le Roi, „ ni aucun autre Laïque, ne peut saisir, ni occuper les Biens Ecclesiasti- „ ques, si-non dans les cas de Droit: ou attirer à son Tribunal les person- „ nes Ecclesiastiques pour les actions personnelles, ou pour les recellés à „ l'égard des biens, qui ne sont pas tenus de lui en fief. En quoi on em- „ pêche les Prelats d'user du glaive spirituel, particulièrement sur les Mo- „ nasteres qui sont en la garde du Roi. 6. Comme en la presence du Roi, „ & sans qu'il l'empêchât, on a brulé publiquement, au mepris du St. „ Siege, une Bulle dont le sceau portoit les images des Saints Apôtres & no- „ tre nom, vous lui denoncerez qu'il ait à comparoître devant nous par „ Procureur, pour se justifier, s'il le peut, & obéir à nos ordres; & vous „ lui declarerez, que pour peine d'un tel crime, nous avons résolu de revo- „ quer tous les Privileges accordez par nous & nos Prédecesseurs, à lui, à „ sa famille, & à ses Officiers. 7. Qu'il n'abuse pas de la garde des Cathedrales qu'on nomme Regale, en degradant les bois & les bâtimens, & „ consumant les fruits au de-là des frais de garde nécessaires. 8. Qu'il ren-
de

(84) Maimbourg, *Traité Histor de l'Egl. de Rome*, ch XIII.

de aux Prelats l'exercice du glaive spirituel, nonobstant ses privileges. 9. Il faut lui ouvrir les yeux sur le changement de monnoie fait par deux fois en peu de tems au grand préjudice des Ecclesiastiques & des Secliers: sur quoi il est obligé à restitution & reparation. 10. Il faut encore le faire souvenir des Abus commis pas lui & par les siens mentionnés dans sa Lettre close que lui porta notre Notaire Jaques des Normands. Le 11. Article est touchant la Ville de Lion, que le Pape soutient n'être point dans les limites du Roiaume de France, mais appartenir à l'Eglise de Lion, sans que le Roi y ait aucun Droit, même de ressort. C'est pourquoi il defend au Roi de troubler la juridiction de l'Archevêque & du Chapitre, & veut qu'il repare les dommages qu'il leur a causés. 12. L'instruction du Legat finit par une menace, que si le Roi dans un certain tems ne remedie à tous ces Abus, en sorte que le Pape ait sujet d'être content, il procedera contre le Roi spirituellement & temporellement comme il jugera expedient (85).

An de J.C.
1302.

Le Cardinal le Moine s'acquita de sa Commission, & voici en substance la Reponse que le Roi lui donna par écrit: „ Le Roi n'a fait aucune defense contraire à la Liberté d'aller à Rome & d'en revenir. Seulement à cause des Guerres & particulierement de la Revolte des Flamans, il a defendu aux naturels François de sortir du Roiaume sans sa permission, & prié les Evêques & les autres Ecclesiastiques, même leur a enjoint, de ne pas abandonner le Roiaume & leurs Eglises dans un tems si dangereux, où ils sont tenus d'assister le Roi de leurs conseils & de leur secours. 2. Le Roi n'a usé de la Collation des Benefices, que suivant le Droit & la Coutume, comme St. Louis & ses autres Predecesseurs de tems immemorial. Il ne veut rien innover sur ce sujet, & ne croit pas que le Pape vueille innover de son côté. 3. Le Roi ne prétend empêcher l'entrée de son Roiaume aux Legats, aux Nonces, ou à aucune autre Personne, à moins qu'elle ne lui soit suspecte. 6. La Bulle brulée avoit été obtenue par l'Evêque & le Chapitre de Laon contre les Echevins de la Ville: mais, l'instance aiant été portée au Parlement, l'Evêque & le Chapitre declarerent qu'ils ne vouloient point s'en aider, & elle fut brulée à la Requête des Echevins, afin que leurs parties ne pussent s'en prévaloir. En quoi on n'eut intention de rien faire au mepris du Pape ou de l'Eglise. Le Roi a eu recours au changement de la monnoie, pour la nécessité de defendre son Etat, suivant le pouvoir qu'il en a, & l'usage de ses Predecesseurs. „ Les Reponses sur les autres Articles sont plus generales. Sur la plûpart, le Roi nie le fait, & promet, si ses Officiers ont commis quelque Abus, d'y apporter le remede convenable. Il conclut par le desir qu'il a d'entretenir la Paix & l'Union avec l'Eglise Romaine. Il supplie le Pape d'y contribuer de son côté & de ne le pas troubler dans l'usage de ses Libertez & de ses Privileges: enfin il declare qu'il veut bien, sur les difficultés qui pourroient rester

Reponse
du Roi
aux Plain-
tes du
Pape.

(85) Rainaldus, an. 1302. §. 15. an. 1303. §. 34. Diff. p. 90.

An de J.C.
1303.

Lettre du
Pape à
Charles de
Valois.

Requête
de Noga-
ret contre
le Pape.

rester, croire le Conseil des Ducs de Bretagne & de Bourgogne, auxquels le Pape avoit aussi offert de s'en raporter. Mr. Fleury nous fait remarquer que cette Reponse étoit assez respectueuse pour un Roi qui ne devoit compte à Personne du Gouvernement de son Etat; & que pourtant le Pape Boniface n'en fut pas satisfait (86).

Son mécontentement est assez marqué dans une Lettre qu'il écrivit à Charles de Valois Frere du Roi le 24. de Fevrier 1303. en voici les termes: „ Nous avons reçu depuis peu des Lettres du Cardinal de St. Marcellin, „ contenant les Reponses du Roi votre Frere aux Articles que ce Cardinal lui „ a presentez de notre part; & nous avons trouvé qu'elles contredifent des „ veritez certaines, qu'elles ne s'accordent, ni avec la raison, ni avec l'equi- „ té, & ne sont pas conformes à l'assurance que l'Evêque d'Auxerre & „ vous nous aviez donnée quand vous quittâtes la Cour de Rome, pour re- „ tourner en France. C'est pourquoi nous écrivons au Cardinal, que nous „ ne sommes point contents de ces Reponses; & vous devez savoir, que si le „ Roi ne les corrige, nous procederons contre lui spirituellement & tem- „ porellement, comme nous jugerons à propos (87). „

L'Affaire s'aigrissant de plus en plus, le Roi Philippe tint une Assemblée à Paris, en sa Maison Royale du Louvre, le 12. de Mars 1303. Guillaume de Nogaret, qui avoit été chargé des Seaux après la mort de Pierre Flotte, forma sa plainte dans cette Assemblée, & presenta au Roi une Requête contre le Pape. Il commença par des Invectives contre la Personne du Pape, qu'il chargea de Crimes atroces, & qu'il pretendoit ne pouvoir être nommé Boniface, que par Anti-Phrase. Il representa d'abord, soutint, & offrit de prouver: Que Boniface n'étoit point Pape: qu'il avoit employé la Fourbe & l'Imposture pour s'emparer du St. Siege, après avoir séduit Celestin. Qu'encore que les Cardinaux eussent consenti de nouveau à son Election, après la mort de son Predecesseur, son Intrusion n'avoit pû être rectifiée, étant vicieuse dans ses motifs & dans ses moiens. Que n'étant pas entré dans la Bergerie par la Porte, il n'étoit, ni vrai Pasteur, ni Mercenaire même; mais, aux termes de l'Evangile, un Voleur & un Brigand, qui étoit venu fondre sur le Troupeau de Jesus-Christ, pour le perdre & pour le massacrer. Après l'avoir acculé d'Herésie & de Simonie, il attaqua ses mœurs, & le depeignit comme le plus abandonné des hommes, comme le corrupteur de la Religion, l'ennemi de Dieu & de l'Eglise. Il remontra au Roi, qu'étant l'Oint du Seigneur, & le Protecteur de l'Eglise, il devoit s'interesser plus que les autres dans la justice qu'il falloit faire de Boniface. Il le supplia de l'assister dans la poursuite qu'il prétendoit faire contre lui. Il demanda ensuite à Sa Majesté qu'il lui plût assembler son Parlement ou les Etats de son Roiaume, pour y proceder à la convocation d'un Concile general, par lequel Boniface pût être jugé & déposé. Il offrit de verifier devant le Concile tous les Crimes dont il l'accusoit; & il representa

(86) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. XC. §. 20.*

(87) *Diff. p. 92.*

An de J.C.
1303.

fénta que par provision il seroit nécessaire que le Roi & le College des Cardinaux pourvussent l'Eglise Romaine d'un Vicaire pour faire les fonctions Pontificales, jusqu'à ce qu'on eut fait l'Élection d'un nouveau Pape, parce qu'on seroit obligé d'arrêter la Personne de Boniface, pour empêcher qu'il ne traversât tous les bons desseins qu'on auroit de remedier aux maux qu'il causoit à l'Eglise. Il voulut même persuader au Roi qu'il étoit obligé de faire la Pour suite de toute cette Affaire, prétendant qu'il y alloit de la foi, que l'exemple des Rois ses Prédecesseurs exigeoit cela de lui, aussi-bien que le Serment qu'il avoit fait de defendre les Eglises de son Roiaume, dont il étoit Patron (88).

Le Pape, voiant bien que tout étoit perdu pour lui, se porta aux dernières extremitez. Il écrivit à son Legat de signifier au Roi toutes les Censures qu'il avoit encouruës. Il disoit: Que suivant la Coutume de l'Eglise Romaine, il avoit jusques-là publié diverses Sentences d'Excommunications generales, pour épargner le nom des Particuliers qui en étoient frappez. Qu'il n'y avoit aucun doute que Philippe le Bel n'eut encouru ces Sentences, tout Roi qu'il étoit, & malgré les Privileges qui le declaroient exempt de l'Excommunication, de l'Interdit, & de toute autre Censure Ecclesiastique. Que ces Privileges devoient être censez revoquez par cette Bulle, sans autre Declaration. Qu'il avoit encouru l'Excommunication, pour avoir empêché plusieurs Personnes d'aller à Rome, & maltraité ceux qui en revenoient, principalement les Prelats de France, & les autres Ecclesiastiques qui avoient reçu un ordre exprès de Sa Sainteté de se rendre à Rome; afin de delibérer avec eux sur la Reformation du Roiaume. Il manda aussi au Legat, qu'après avoir annoncé ou signifié l'Excommunication Personnelle au Roi, il excommuniât les Prelats & tous les Ecclesiastiques, qui seroient assez hardis pour administrer les Sacremens de l'Eglise, ou pour dire la Messe en sa presence, & qu'il les interdit de toutes les fonctions de leur Ministère. Qu'il eut soin de faire publier cette Excommunication dans la Ville, les Provinces du Roiaume, & par-tout où il seroit nécessaire, pour maintenir l'honneur & l'autorité du St. Siege. Qu'il ordonnât aussi de la part de Sa Sainteté au Confesseur du Roi (c'étoit le Pere Nicolas Jacobin) d'aller à Rome, & de comparoitre devant le Pape dans trois mois, afin d'y répondre sur ce dont il étoit accusé par l'Evêque de Pamiers, par l'Archidiacre de Narbonne, & par ceux qui rejettoient sur ce Pere la resistance que le Roi avoit apportée jusques-là aux volontez de Boniface (89). De plus: il cita à Rome tout le reste des Prelats François; & ces Bulles furent confiées à Nicolas de Benefracte, pour les apporter en France au Cardinal le Moine.

Le Roi est
excom-
munié.

Mais, elles firent tant de bruit sur la route, que la Cour en fut instruite avant qu'elles arrivassent. Le Roi, de l'avis de son Conseil, donna ordre à

Le Roi
fait arrêter
un Envoié
du Pape.(88) *Vigor*, p. 26. *Prewes*, p. 56. *Baillet*,
ubi supr. p. 169.(89) *Prewes*, p. 98.

An de J.C.
1303.

ses Officiers d'arrêter en chemin l'Archidiacre de Coutance, Nicolas de Benefracto, qui fut mis en Prison à Troyes en Champagne, avant que d'avoir pû rendre les Bulles au Legat. On arrêta aussi quelques Ecclesiastiques, qui, selon leur Genie seditieux, semoient des Copies de ces Bulles que l'Archidiacre avoit laissé prendre, & qui s'en servoient déjà pour tâcher de soulever les Sujets contre l'Autorité du Roi (90).

Le Legat
se retire.

Mr. Baillet ajoute, que le Legat, aiant appris la detention de Benefracto, sollicita son élargissement à la Cour de France: mais, il n'y trouva plus comme auparavant de facilitez pour persuader le Roi. Loin d'avoir la Liberté de publier ces Bulles, il ne put obtenir main levée de la faisie que l'on avoit faite de leurs Originaux à Troyes. Il eut le chagrin de voir publier un nouvel Edit portant, *Que les Biens des autres Ecclesiastiques, qui étoient allez à Rome, seroient confisquez*, dans le même tems qu'il apprit la convocation d'une Assemblée generale du Parlement ou des Trois Etats du Roiaume, contre les Entreprises du Pape son Maître. C'est ce qui l'obligea de quitter Saint Martin de Tours, où il s'étoit retiré, s'en retourner à Rome, ne pouvant se résoudre à demeurer dans le Roiaume sous la disposition des Gardes ou Inspecteurs que le Roi lui avoit donnez, pour observer ses Demarches, & ses entretiens; ce qu'il fit avec tant d'égards & de menagemens pour le Pape & pour le Roi tout à la fois, qu'il sçut plaire à l'un, sans déplaire à l'autre, & faire approuver sa conduite à tous les deux (91).

Le Pape
reconnoit
Albert
Roi des
Romains.

Alors, le Pape vit le danger auquel il s'étoit exposé imprudemment, en se brouillant mal à propos avec tous les Princes de l'Europe. La fermeté du Roi de France lui fit comprendre, que ce seul ennemi lui suffisoit: & suivant la Maxime des Politiques, qui veulent que quand on a trois ennemis, on fasse la Paix avec deux, pour accabler le troisieme, il commença par se reconcilier avec Albert d'Autriche, en le reconnoissant Roi des Romains. Nous avons vû comme il s'étoit déclaré contre son Election, deux ans auparavant, traitant ce Prince de sujet rebelle & de meurtrier du Roi Adolfe. Maintenant, toujours infallible, même dans ses Contradictions, il reconnoissoit qu'Albert avoit été élu unanimement Roi des Romains, & couronné à Aix-la-Chapelle, & qu'il avoit exercé pendant près de cinq ans l'Autorité Roiale. Mais, avant que le Pape donnât sa Bulle de confirmation, Albert lui envoya des Procureurs chargez de Lettres Patentes, qui portoient en substance ce qui suit: „ Je reconnois que l'Empire Romain a „ été transferé par le St. Siege des Grecs aux Allemans en la Personne „ de Charlemagne: que le Droit d'elire le Roi des Romains, destiné à être „ Empereur, a été accordé par le St. Siege à certains Princes Ecclesiasti- „ ques & seculiers; & que les Rois & les Empereurs reçoivent du St. Sie- „ ge la puissance du glaive materiel. „ Ensuite, est le Serment de fidelité au Pape & la confirmation de toutes les Promesses faites par Rodolfe & les Empereurs ses Prédecesseurs. Albert confirme aussi les concessions faites

(90) *Du Puy*, pag. 17. *Baillet*, p. 185.

(91) *Baillet*, *ubi sup.* p. 186.

tes par l'Empereur Louis le Debonnaire & le Roi Otton. Il promet de défendre tous les Droits du St. Siege contre tous ses ennemis quels qu'ils soient, même Rois ou Empereurs, ni faire avec eux aucune Alliance; au contraire, de leur faire la Guerre, si le Pape l'ordonne. Boniface, aiant reçu cette Patente d'Albert, fit expedier sa Bulle en datte du 30. d'Avril 1303. par la quelle, en vertu de sa pleine Puissance Apostolique, il le prend pour Roi des Romains, voulant qu'il soit reconnu pour tel, & que tous les sujets de l'Empire lui obéissent. Il supplée tout ce qui pourroit être defectueux en son Election (92).

An de J.C.
1303.

En même tems, le Pape travailloit à gagner l'amitié de Frederic Roi de Sicile. Dès l'année précédente, Charles de Valois faisant la Guerre en Sicile, & se voiant obligé, comme je l'ai dit, à revenir en France, traita, conjointement avec Robert Duc de Calabre, fils aîné de Charles le Boiteux, Roi de Naples, pour terminer les differends touchant le Roiaume de Sicile. Les principales conditions du Traité furent, que Frederic seroit pendant toute sa vie Roi de l'Isle de Sicile, & la posséderoit en Chef, sans en devoir aucun service à Personne. Qu'il epouserait Eleonore fille du Roi Charles, & que le Traité seroit ratifié & confirmé par le Pape. Frederic en aiant demandé la confirmation, le Pape la refusa, jusqu'à ce que le Traité fut corrigé, & qu'on y eut ajouté la reconnoissance que la Sicile relevoit de l'Eglise Romaine. Cependant, pour attirer Frédéric à se reconcilier, il le fit absoudre de l'Excommunication, & lever l'Interdit sur la Sicile; & lui accorda la Dispense pour son Mariage avec Eleonore. Frederic, ainsi prévenu, forma la resolution de satisfaire le Pape. Il lui envoya trois Ambassadeurs avec Plein-pouvoir de reformer le Traité & de suppléer ce qui y manquoit. Il convint donc de tenir du Pape l'Isle de Sicile en qualité de Vassal, & de lui paier tous les ans à la St. Pierre un Tribut de trois mille onces d'or, & lui fournir cent Chevaliers bien armez pour servir trois mois toutes les fois que le Pape diroit en avoir besoin. Il promit aussi de tenir pour Amis & pour Ennemis ceux de l'Eglise Romaine, & de poursuivre ceux-ci de tout son pouvoir, quand il en recevroit l'ordre. A ces conditions, le Pape confirme le Traité, de l'Avis de tous les Cardinaux, excepté Mathieu Rossi des Ursins (93).

Frédéric
reconnu
Roi de Si-
cile.

Boniface voulut encore se faire un troisieme Ami en la personne de Charobert; & pour cet effet, il decida le Procès touchant le Roiaume de Hongrie. J'ai dit ci-dessus, que les Parties interessées avoient été citées par le Cardinal Legat Nicolas Evêque d'Ostie, pour comparoître devant le Pape. Marie Reine de Naples, avec son petit-fils Charobert, ne manquerent pas de s'y presenter par leurs Procureurs. Mais Wenceslas, Roi de Boheme, ni son fils, ne comparurent point. Ils se contenterent de proposer leurs excuses par trois Envoyez, qui declarerent hardiment en Consistoire, que le Roi leur

Charobert
déclaré
Roi de
Hongrie.

(92) Rainald. an. 1303. §. 1--14.

§. 1--6. an. 1303. §. 24. 25.

(93) Jordanus ap. Rainaldum, an. 1302.

Tom. III.

An de J.C.
1303.

Poursuites
du Roi
contre le
Pape.

leur Maître ne prétendoit point plaider pour le Roiaume de Hongrie. Sur quoi le Pape le reputa contumax, decida que ce Roiaume étoit successif, non electif, & l'adjugea à la Reine Marie & à Charobert son petit-fils. La Sentence est du 30. de Mai 1303. ; mais, elle ne fut pas executée, & la Guerre civile continua en Hongrie comme auparavant. Le Legat Nicolas de Trevisé, voyant qu'il n'y faisoit rien, revint en Cour de Rome, laissant la Ville de Bude sous l'Interdit. Les Religieux & les Curez s'y conformerent ; mais, quelques Prêtres le mépriserent, faisant l'Office divin, & administrant publiquement les Sacremens. Ils ôserent même assembler le Peuple ; & , aiant allumé les Lampes, ils excommunierent solemnellement le Pape, tous les Evêques de Hongrie, & les Religieux (94).

Le Pape, aiant ainsi pris toutes les mesures qu'il crut propres à sa defense, continua d'agir, sans menagement, contre Philippe le Bel. C'est ce qui paroît par une Lettre du 13. d'Avril 1303. où il declare que Roi a encouru l'Excommunication. Mais, Philippe-le-Bel, meprisant ces foudres, prit de son côté toutes les précautions qu'il crut nécessaires, pour dissiper ou prevenir les mauvais desseins du Pape. Il tint au Palais, ou dans le Jardin du Louvre, une Assemblée des trois Etats du Roiaume. Guillaume du Plessis, Seigneur de Vezenobre, assisté de Louis Comte de St. Pol, de Jean Comte de Dreux, se porta Partie contre le Pape. Il dit que l'Eglise étoit en grand danger sous la Conduite de Boniface, & qu'il étoit necessaire de la pourvoir d'un Pasteur legitime, attendu que Boniface étoit coupable d'Herésie & de plusieurs autres Crimes detestables: ce qu'ils jurèrent sur les Evangiles. Guillaume du Plessis ajouta, qu'il le pouvoit prouver, soit dans un Concile General ou ailleurs. Il demanda au Roi, comme au Champion de la Foi (*Pugil Fidei*), qu'il procurât la tenue du Concile, & en requit instamment les Prelats, comme faisoit toute la Noblesse. Les Prelats dirent, que l'Affaire étoit très-difficile, & qu'elle avoit besoin d'une mûre deliberation, après quoi ils se retirerent. Le lendemain 14. de Juin, en presence de l'Assemblée, Guillaume du Plessis lut dans un Ecrit qu'il tenoit en main 19. Articles d'Accusations contre Boniface, dont voici les principaux: „ Il „ ne croit point l'Immortalité de l'Ame, mais il croit qu'elle perit avec „ le Corps; & , par consequent, qu'il n'y a de bonheur à esperer qu'en cette „ vic. Il ne croit point que le Corps de Jesus-Christ soit en l'Hos- „ tie consacrée, & ne lui rend point ou peu de respect (95). Le bruit „ commun est qu'il dit que la Fornication n'est pas un Peché. Il a „ souvent dit, que, pour abbaïsser le Roi & les François, il se pré- „ cipiteroit, & tout le Monde, & toute l'Eglise. Il est Sorcier, & con- „ sulte les Devins. Il a prêché publiquement, que le Pape ne peut „ commettre de Simonie, ce qui est une Herésie. Il a fait fraper en „ sa presence plusieurs Clercs qui en sont morts. Aiant fait mettre en

Pri-

(94) Rainald. an. 1303. §. 17. 18. &c. Joan. Thurocz. c. 86.

(95) Je m'étonne que le Protestans ne

mettent pas Boniface VIII. au nombre de leurs Apôtres, puisqu'il se moquoit du Dogme de la Transubstantiation.

„ Prifon un Gentil-homme, il defendit qu'on lui adminiftrât le Sacrement
 „ de Penitence qu'il demandoit à l'article de la mort. Ce qui fait juger
 „ qu'il ne croit pas la néceffité de ce Sacrement. Il a contraint quelques
 „ Prêtres à lui reveler des Confefſions qu'il a depuis publiées. Il n'obſer-
 „ ve, ni les Jeûnes, ni les Abſtinences de l'Eglife, mangeant de la Viande in-
 „ differemment en tout tems & fans caufe; & il fouffre que les Domesti-
 „ ques en uſent de même, difant qu'il n'y a point de peché (96). Il de-
 „ prime les Moines, & les Ordres des Freres Mineurs & des Prêcheurs,
 „ dont il a ſouvent dit qu'ils perdoient le Monde; que c'étoient des Hypo-
 „ crites, & que jamais il n'arriveroit de bien à celui qui ſe confeſſe à eux,
 „ ou qui les retient chez lui (97). Il a voulu empêcher la Paix entre la
 „ France & l'Angleterre, & engager Frédéric qui tient la Sicile à faire la
 „ Guerre à la France. Il a confirmé le Roi d'Allemagne Albert, & decla-
 „ ré publiquement qu'il le faisoit pour détruire la ſuperbe Nation des
 „ François, qui diſoient n'être ſoumis à Perſonne pour le temporel: ajou-
 „ tant, qu'ils en avoient menti par la gorge, & prononçant Anathème con-
 „ tre quiconque diſoit qu'ils ne ſont pas ſoumis au Pape & à l'Empereur,
 „ fut-ce un Ange deſcendu du Ciel. Et cependant il avoit ſouvent dit pu-
 „ bliquement, qu'Albert étoit un Traître, & Meurtrier de ſon Seigneur.
 „ On dit hautement, qu'il eſt Simoniaque, & la ſource de la Simonie,
 „ pour les Benefices, les Ordres, & les Diſpenſes; le tout afin d'en-
 „ richir ſes Parens, leur donner des Seigneuries, & leur faire bâtir des Forte-
 „ reſſes (96). „

An de J.C.
1303.

Enſuite, du Pleftis demanda Acte de ſon Appel au futur Concile. Le
 Roi ſe rendit auſſi Appellant, parce qu'il connoiſſoit Boniface ſujet au reſen-
 timent, & d'humeur fort vindicative. Les Evêques, les Abbez, l'U-
 niverſité de Paris, tous les Ordres du Roiaume, appellerent auſſi de Boni-
 face VIII. au Concile General (97).

Appel au
futur Con-
cile.

Ce ne fut pas ſeulement dans les Brovinces du Roiaume, & parmi les Voi-
 ſins que la Cauſe du Roi fut trouvée juſte. Elle eut encore des Defenſeurs
 dans Rome même. On vit, ce qu'on n'eut jamais oſé eſperer à la Cour de
 France, juſqu'au nombre de neuf ou dix Cardinaux acquieſcer par trois dif-
 férens Actes aux Demandes des Ambaſſadeurs de ſa Majeſté, adherer à l'Ap-
 pel au futur Concile, approuver les deſſeins du Roi & la poursuite qu'il en
 faiſoit. Mais, il faut avouer auſſi, que ces Cardinaux n'avoient plus rien à
 craindre de Boniface quand il firent dreſſer ces Actes (98). Enſuite, le Roi
 envoya des Ambaſſadeurs & des Lettres en divers Pais, pour avancer la tenuë
 du Concile General.

Le Roi
trouvé des
Amis à
Rome.

Pen-

(96) Autre Article important, qui devoit
 valoir à Boniface une place honorable par-
 mi les Apôtres de la Reformation.

(97) Voilà un troiſieme Article, qui rend
 le Pape Boniface tout-à-fait digne de paſſer
 pour un des Precurſeurs du grand Monſieur

Jean Calvin.

(*) Diff. p. 101. 109.

(†) Preuves, pag. 107. &c. V. Marca, de
 Concord. lib. 4. c. 16. n. 7.

(98) Preuves, pag. 219. 231. &c. Baillet,
 p. 198.

Ande J. C.
1303.

Pratiques
de Noga-
ret contre
le Pape.

Le Pape se
retire à
Anagni &
fulmine
contre la
France.

Dernieres
Entrepri-
ses du Pa-
pe contre
la France.

Pendant tous ces mouvemens de la Cour de France, Nogaret s'en donnoit d'autres en Italie, pour assurer le succès des justes Desseins du Roi son Maître. Philippe le Bel envoya à ce fidele sujet la resolution de la derniere Assemblée du Louvre, avec ordre de la signifier au Pape, & de la publier ensuite par la Ville de Rome. Nogaret s'acquita de sa Commission, après s'être assuré de la disposition de plusieurs d'entre le Peuple & la Noblesse du País, & de quelques Cardinaux mêmes qui ne s'accomodoient pas de la Domination despotique de Boniface.

Le Pape, n'étant pas en sureté à Rome, où ses ennemis prenoient le dessus, quitta le Vatican, pour se retirer à Anagni lieu de sa naissance, où il crut qu'il lui seroit plus libre de se vanger de la France. Il assembla tous les Cardinaux qui suivoient encore ses interêts; &, en leur presence, il se purgea par serment des crimes enormes, que Nogaret & du Plessis lui avoient imputez. Ensuite, il fit dresser plusieurs Bulles contre le Roi & tous les Ordres du Roiaume de France (99).

Mais, c'étoit-là de foibles précautions contre les Intrigues de Nogaret. Ce Chevalier traitoit secretement avec diverses personnes contre le Pape. Sciarra Colonna, que le Roi avoit fait racheter à Marseille d'entre les mains des Corsaires, se joignit à lui. Il étoit encore assisté, dans ses Negociations, de Jean Mouschet Gentilhomme François & de deux hommes de Robe, Thierni d'Hiricon, & Jacques de Gesserin, qu'il envoya dans les Villes voisines du Patrimoine de St. Pierre, pour fonder les Esprits & les prévenir favorablement sur les bonnes intentions du Roi son Maître. Ses Lettres de change lui fournirent assez d'argent pour entretenir ses ligues secretes, & pour former une petite Armée. En quoi il se conduisoit avec tant d'adresse & de prudence, qu'il scût couvrir tous ses desseins sous les apparences d'un Traité de Paix qu'il menageoit entre le Pape & le Roi, & que toutes ses pratiques n'eclaterent, que lorsqu'il vit Boniface absolument déterminé à pousser les choses aux dernieres extremités (100).

Cependant, il n'y eut rien que le Pape ne mît en œuvre, pour porter le dernier coup à la Souveraineté de la Monarchie Françoisé. Il commença par une longue & violente Procédure qu'il avoit donnée en forme de Bulle après la Fulmination de toutes celles du 15. d'Août, & qu'il devoit faire publier le jour de la Nativité de Notre-Dame. Tournant ensuite toutes ses vuës du côté des Puissances qu'il croioit pouvoir armer contre la France, il sollicita ardemment contre le Roi, les Allemans, les Anglois, & les Flamans. C'est ce qu'on ne peut revoquer en doute après l'aveu qu'en a fait Benoit XI. qui avoit assisté aux Deliberations de Boniface. Il eut encore recours aux Armes Spirituelles; & non seulement il livra la Personne du Roi à Satan par une Excommunication nouvelle, accompagnée d'Execrations & de MalediCTIONS sur sa Famille & sur sa Posterité; non seulement il jetta

(99) Diff. p. 166. Richer, liv. 10. Rainald.
n. 1203.

(100) Preuves, p. 174. Felix Ofius, p. 160.
161. Baillet, Demélez, p. 211.

jetta l'Interdit sur le Roiaume, & cassa tous les Privileges que lui avoit accordé le St. Siege. Il dispensa encore tous les Sujets du Serment de Fidelité & de l'Obéissance qu'ils devoient à leur Souverain. Il entreprit de les soulever contre lui, d'attirer ses ennemis de dehors en France, & d'en donner le Roiaume à Albert d'Autriche Roi des Romains, pour le posséder à juste titre, après qu'il en auroit fait la Conquête. Mais, Albert ne se mit pas en peine de profiter d'une Liberalité si caduque & si perilleuse. Il trouva plus de sûreté pour lui à se maintenir dans l'Alliance & l'Amitié contractées avec Philippe-le-Bel depuis leur entrevûë de Vaucouleurs (1). Pour donner à une telle Conduite quelque apparence de justice, Boniface, dans sa dernière Procédure, tacha de colorer toutes ses violences du nom de severité paternelle, nécessaire pour corriger un Enfant opiniâtre & rebelle. Après avoir exagéré les mauvais traitemens faits au Legat, qui, dans la verité, se reduisoient à la detention de Benefracto, il avança diverses faussetez contre la verité de ce qui s'étoit passé en France touchant l'Appel au Concile, afin de rendre le Roi encore plus odieux, & de le faire trouver coupable. Pour cela, il feignit, que, non content d'avoir fait arrêter l'Abbé de Cîteaux, & exigé par force les Suffrages de la plûpart des Gens d'Eglise, Reguliers & Seculiers, parmi les Sujets naturels, il avoit fait aussi saisir beaucoup de Religieux Italiens & d'autres Etrangers, qu'on avoit jettez dans les Prisons du Chatelet de Paris, pour avoir voulu se retirer, pour ne pas adherer à l'Appel (2).

Le Pape avoit déjà donné ses ordres pour faire afficher cette Bulle le 8. de Septembre. Mais, Nogaret le prevint. Assuré de sa petite Armée, & des principaux Habitans, il entra dans la Ville le 7. de ce mois, à la pointe du jour, accompagné de Sciarra Colonna: les Soldats crioient, *Vive le Roi de France: meure le Pape Boniface*. Ils trouverent quelque resistance devant le Palais de Pierre Caietan neveu du Pape; mais, ils forcerent ce Palais & les Maisons voisines; les pillerent, & firent Prisonniers trois Cardinaux. Nogaret persuada aux Habitans de se joindre à lui, pour le bien de l'Eglise; & tous ensemble allerent forcer le Palais du Pape. Les Cardinaux se cachèrent, ou se sauverent. Boniface, ainsi abandonné, fut contraint de demander à Sciarra Colonna une Treve qui ne lui fut accordée que jusques à trois heures après-midi. Il employa ces precieux momens à faire sollicitier le Peuple d'Anagni sa faveur; mais, n'ayant rien obtenu, il pria Sciarra de lui donner par écrit ce qu'il desiroit de lui. Sciarra, sensible au plaisir de la Vengeance, que les Italiens appellent le *Morceau des Dieux* (3), lui fit dire qu'il ne lui accorderoit la vie qu'à deux conditions; la 1. qu'il retablirait les Colonnnes

An de J.C.
1303.

Le Pape
est pris
dans A-
nagni.

(1) Preuves, p. 181. 182. Baillet, *Addit. aux Preuves de Du Puy*, n. XIII. Sponde, *an.* 1303. §. II. Rainald, *ead.* §. 36.

(2) Preuves, p. 182. Bullaus pag. 17. apud Baillet, *Demélez de Bonif.* p. 214. &c.

(3) Les Italiens trouvent tant de plaisir

dans la Vengeance, qu'ils disent par une Profanation horrible, que Dieu se l'est réservée, afin d'être le seul qui gouter d'un mets si délicieux. Bayle, *Pensées diverses sur les Cometes*, 1. part. §. 171.

An de J. C.
1303.

lonnes & toute leur Famille : la 2. qu'il renonceroit à la Papauté. Boniface fut entierement consterné de ces deux Propositions, & jettant un profond soupir: *Ab!* dit-il, *que ces Conditions sont dures!* & il ne fit point d'autre reponse, la colere & l'indignation lui aiant tellement ferré le cœur, qu'il parut avoir perdu la parole pendant un long espace de tems. La Treve finie, Sciarra força le Palais du Pape, qui pleura amerement à la vuë du danger. Mais, soit par faiblesse de cœur, soit par le retour de sa confiance, il esluia ses Larmes, lorsqu'il entendit briser les Portes & les Fenêtres de son Appartement, & qu'il y vit mettre le feu. Il fut pris par les Soldats de Sciarra, qui lui firent toutes les insultes, & toutes les menaces, que la brutalité pût leur suggerer. Ils pillerent, malgré Nogaret, ses Coffres & sa Trésorerie, où ils trouverent tant d'argent, tant de pierres, & tant de Meubles précieux, que, si l'on en croit quelques Auteurs, tous les Rois de ce tems-là, joignant leurs richesses ensemble, n'auroient pas pû en fournir autant en un an, qu'il en fut pris en un seul jour dans le Palais du Pape, dans celui du Marquis Caietan son neveu, & dans ceux des trois Cardinaux, qui avoient été faits Prisonniers le matin (4).

Extrémité où Boniface se trouve réduit.

Boniface, se voiant abandonné de tout le monde, se surmonta lui-même; & rappellant ses forces & sa fierté, qu'une disgrâce si imprevue n'avoit pû abbatre: *Puis que je suis pris en trahison,* dit-il, *& que je suis indignement livré entre les mains de mes ennemis, comme le Sauveur du Monde, pour être mis à mort, il faut au moins que je meure en Pape.* Il se fit revêtir du Manteau de St. Pierre, & des autres Ornemens Pontificaux, se fit mettre la Couronne de Constantin sur la tête, & prenant les Clefs & la Croix à la main, il s'assit sur son Thrône. Cette majestueuse posture retint la soldatesque dans le respect pendant quelque tems; mais, elle n'empêcha pas Nogaret & Sciarra de s'approcher du Pape. Nogaret lui declara de nouveau sa Commission, lui signifia tout ce qui s'étoit fait en France contre ses entreprises & ses prétensions, & le somma de faire assembler le Concile. La contenance & le silence de Boniface firent juger qu'il n'acquiesceroit pas volontiers à cette demande. Ce qui porta Nogaret à le faire descendre du Thrône, en le menaçant de le faire conduire lié & garotté à Lion, pour y être jugé & depolé par le Concile General, que le Roi son Maître devoit y assembler. Il lui donna pourtant une sauvegarde, & l'assura de la Vie; ajoutant, qu'il falloit qu'il y eut contre lui un Jugement Canonique de l'Eglise, avant qu'on entreprit rien sur sa Personne. Sciarra prit alors la Parole, & demanda au Pape, s'il ne vouloit pas ceder la Papauté? *Non,* répondit Boniface. *J'y perdrai plutôt la vie.* Puis s'avancant vers les chefs du Parti Colonne, il dit en Italien: *Voilà mon cou, voilà ma tête: mais, j'aurai la satisfaction de mourir Pape.* Il fit ensuite de sanglans reproches à Nogaret, qu'il regardoit comme le premier Auteur de son malheur, & il s'emporta de paroles contre le Roi de France, qu'il maudit jusqu'à la quatrième

(4) *Walsingham, Topog. Neustr. & Histor. Du Puy, p. 22. Preuv. p. 195.*

trieme Generation. Nogaret, piqué au vif, lui dit avec beaucoup de fierté: *Cbetif Pape que tu es, regarde & considere la bonté de Mon Seigneur le Roi de France, qui, bien que son Roiaume soit fort éloigné de toi, te garde par moi, & te defend de ses ennemis, ainsi que ses Predecesseurs ont toujours gardé les tiens.* Le Pape repondit avec amertume: *Je me consolerai aisement de me voir condamné par des Patariens, pour la Cause de l'Eglise.* Nogaret entendit plus qu'à demi-mot ce qu'il vouloit dire. Cela le fit souvenir du supplice de son Grand-Pere, qui avoit été condamné & brulé vif, par ordre des Inquisiteurs, comme Patarien ou Albigeois. La confusion, qu'il eut de ce reproche, l'obligea de se taire. Mais, Sciarra Collonna chargea le Pape d'injures. Il lui donna même de son gantelet sur le visage, *jusques à grande effusion de sang.* Le Pape de crier, & les autres de frapper; si que Nogaret, n'ayant commandement de venir aux mains, le tira des Griffes Colonnaises. . . . beurlant & blasphémant comme un homme desesperé (5). D'autres Ecrivains assurent que Dieu ne permit pas que Personne le touchât (6).

An de J.C.
1303.

Nogaret aiant pris la Personne du Pape & celle de ses neveux sous la Protection particuliere contre les Insultes des soldats de Sciarra, mit Boniface en la garde de Renaud de Suppino, Capitaine des Florentins, avec ordre de lui laisser une honnête Liberté, & de lui faire donner à manger. Mais, la crainte d'être empoisonné par ses ennemis, la fuite de ses gens, & l'indifference de Renaud, firent que ce dernier point fut fort mal executé; de sorte qu'il se vit en danger de mourir de faim au bout de trois jours qu'on l'avoit laissé à jeûn, s'il ne se fut trouvé une pauvre femme, qui lui apporta un peu de pain & quatre oeufs, dont il mangea d'autant plus volontiers, qu'il favoit qu'on ne pouvoit les rendre susceptibles de poison dans leur coque (7).

Il est mis
en Prison.

Cette extremité de misere toucha les habitans d'Anagni. Fâchez d'avoir abandonné le Pape, ils se souleverent contre les François, prirent les Armes, & se mirent à crier: *Vive le Pape, & meurent les Traitres.* Ils entrerent dans le Palais, au nombre de près de dix mille hommes, forcerent & tuerent les Gardes & les Soldats qui volurent leur resister, chasserent les François, & mirent en fuite le reste des Conjurez avec leurs Chefs. Nogaret & Sciarra Colonna, voiant toute la Ville changée en si peu de tems, & animée contr'eux, furent obligez de se retirer, sans avoir même le loisir de sauver la Banniere de France qu'ils avoient arborée sur le Pavillon du Palais. Walsingham, Auteur Anglois, a écrit que ces deux Chefs firent monter Boniface sur un Cheval sans bride & sans selle, le visage tourné vers la queue, & qu'ils le contraignirent de courir de la sorte jusqu'à perdre haleine: circonstance, dit Mr. Baillet, qu'aucun Ecrivain n'a rapportée

Les Habitans d'Anagni chasserent les François.

(5) Jean de Serres, Inventaire, &c. p. 155.
(6) Antonin, Raimaldus, Sponde, Felix, Osius, Ptolomæus Lucensis, Hist. MS. lib. 24. c. 36. Jordanus MS. Bibliot. Vatic. Walsin-

gham, Hist. Pistor. & Du Puy, p. 24.

(7) Walsingham, Hist. Felix Osius, p. 162. col. 2.

An de J.C.
1303.

Le Pape
retourne à
Rome.

tée, & dont il ne fut fait aucune mention dans le Procès que les Defenseurs de Boniface firent depuis à Nogaret (8).

Le Pape, se voiant en Liberté avec ses neveux, & delivré de la crainte de la mort dont les gens de Sciarra l'avoient menacé à toute heure, se fit porter dans la place publique de la Ville. Il y representa devant le Peuple sa Misere & ses Besoins extrêmes d'une maniere fort pathetique. Il fit entendre qu'on l'avoit laissé trois jours sans manger; & se recommandant aux charitez des Particuliers, il promit l'absolution de tous les Pechez à ceux qui lui donneroient du pain & du vin. Ce qui fit qu'on lui en apporta de toute part, & qu'on alla en foule au Palais recevoir sa Benediction. Il declara en suite, qu'il pardonnoit à tous ceux des habitans de la Ville qui avoient pris les Armes contre lui; mais, qu'il exceptoit les Voleurs du Thresor de l'Eglise & des Cardinaux. Il temoigna aussi qu'il desiroit de faire sa Paix avec les Cardinaux Colones, & que son intention étoit de les retablir. Il feignit même de vouloir se remettre bien avec la France, & offrit de s'en rapporter au Jugement du Cardinal Mathieu Rossi, touchant tout le Différend qu'il pouvoit avoir avec le Roi. Il accorda en même tems le pardon à tous les François qui étoient venus l'attaquer, & nommément à Guillaume Nogaret; ajoutant, qu'ils n'avoient pas encouru les Censures de l'Eglise, & qu'en cas qu'ils les eussent encouruës, il leur en donnoit l'Absolution (9).

Sa Mort.

Mais, ce mouvement de bienveillance s'évanouit avec ses besoins. Lorsqu'il se vit retabli & qu'il fut entierement revenu de l'étourdissement & de la consternation où son malheur l'avoit jetté, il fit sur tout ce qui s'étoit passé des Reflexions qui le porterent à chercher les moïens de s'en vanger sur le Roi de France & sur tout le Roïaume. Dans cette vuë, il prit le parti de s'en retourner à Rome, & d'y tenir un Concile sur les Deliberations du quel il pût agir. Les Romains envoierent au devant de lui le Cardinal Mathieu des Ursins, avec quelques Compagnies de la Ville pour l'escorter. Mais, le bon accueil qu'on lui fit ne pût le garantir du chagrin que lui causa le souvenir de l'Injure qu'il avoit reçüe. La tristesse le fit tomber dans une espece d'alienation d'esprit, durant la quelle il ne prononçoit que maledictions & anathêmes contre Philippe le Bel, Nogaret & les autres Ministres du Roi. Il en contracta une maladie accompagnée d'une violente frenesie, qui le mit dans de si grands transports, que selon quelques Auteurs, il se devora les bras, & voulut plusieurs fois se casser la tête contre le bois de son lit. Il mourut dans les accès de cette fureur le 11. d'Octobre 1303 (10). Rainaldi assure, qu'il fit en mourant sa profession de foi (11). Mais, Mr. Baillet dit qu'il n'eut pas un intervalle de tranquillité pour pouvoir se reconnoître (12). Un genre de mort si triste & si peu ordinaire-

(8) Baillet, *Demélez de Boniface VIII. avec Philippe le Bel.* p. 227.

(9) *Walsingham. Hist. Pistoria. Du Puy*, p. 24. Nicole Gilles.

(10) Villani, *Platine, St. Antonin, &c.*

(11) Rainald. *an.* 1303. §. 42.

(12) Baillet, *ubi supr.* p. 230.

dinaire, rappella la memoire d'une espece de Prophetie, qui couroit de lui, & que l'on attribuoit à son Predecesseur St. Pierre Celestin. On representoit ce St. Pape disant à Boniface: *Tu es monté sur le Throné comme un Renard*; ce qui marquoit les artifices & les ruses dont il s'étoit servi pour parvenir au Pontificat: *Tu regneras comme un Lion*, par où l'on entendoit les violences qu'il exerçoit pour se faire obéir: *Tu mourras comme un chien*; ce qui designe assez clairement la nature de sa derniere maladie. Il fut enterré à St. Pierre dans une Chapelle qu'il avoit fait bâtir à l'entrée de l'Eglise (13). „ C'est ainsi, dit Mr. Baillet, que finit Boniface VIII. au milieu „ des vains efforts qu'il avoit faits pour convertir le Ministère Apostolique „ de l'Eglise en une Domination despotique, contre la disposition expresse de Jesus-Christ. On peut dire qu'il étoit né pour commander, & il „ avoit beaucoup d'excellentes parties propres à lui attirer la soumission des „ autres, s'il eut sçu se contenir dans des bornes legitimes. Personne ne „ le passoit en son tems dans la connoissance des Saintes Ecritures, de l'un „ & de l'autre Droit, & de toutes les Affaires Ecclesiastiques & Civiles; & „ l'on ne peut, sans injustice, lui refuser la gloire d'avoir fait beaucoup de „ Reglemens salutaires, pour maintenir les Droits & la Discipline de l'E- „ glise. Mais, il avoit une Ambition demesurée, & une Avarice insatiable, „ qui lui firent faire un mauvais usage de tous ses grands talens, & „ qui le porterent à préférer dans le Gouvernement de l'Eglise, les „ Maximes d'une Politique intéressée & cruelle, aux Regles Saintes de l'E- „ vangile (14). „

Je joindrai à ce temoignage celui des autres Auteurs que j'ai en main, afin qu'on puisse juger plus sùrement du Caractere de Boniface. Villani le represente comme un homme cruel, avare, mondain, ambitieux, & uniquement occupé du soin d'enrichir l'Eglise & ses Parens: mais, il avoué qu'il étoit savant, penetrant, fort versé dans le maniment des Affaires, d'un grand esprit, & d'une memoire prodigieuse; magnanime & liberal envers les habiles gens (15). Mugello Archidiacre de Bologne, qui, selon le Mire (Miraus) vivoit en 1299., dit que jamais personne d'un si grand esprit n'occupa le St. Siege. Le même Auteur, cité par Oldoin, appelle Boniface la lumiere du Monde, la regle des mœurs, l'ornement de l'Eglise, l'honneur de la Patrie, la lumiere du Droit; en effet, il étoit fort habile Jurisconsulte, selon Paul Jove. Le P. Pagi, Bzovius, Amat de Graveyson, & d'autres Historiens, traitent de Calomnies ce que j'ai rapporté de la mort de ce Pape (15). Voici comme Platine en parle: „ Telle fut, dit-il, „ la mort de ce Boniface, qui cherchoit plutôt à intimider les Empereurs, „ les Rois, les Princes, les Nations, & les Peuples, qu'à leur inculquer des

Son Ca-
ractere.

(13) Bzovius, an. 1303. §. 7. 8. Rainald. *cod.* §. 44.

(14) Baillet, *Hist. des Demeslez de Bonif. VIII. avec Philippe le Bel*, pag. 231. 232.

(15) Joannes Villani, *Hist. Flor. Lib. 8. c. 65.*

V. Ciaconius, & St. Antonin.

(16) Pagi, *Brev. Rom. Pontif. in Bonif. §. 77.*
Bzovius, an. 1303. §. 7. 8. Amat de Graveyson, *Hist. Eccl. tom. 5. p. 114.*

An de J.C.
1303.

„ sentimens Religieux. Il s'efforçoit de donner & d'ôter les Roiaumes, de chasser & de rappeler les hommes, selon son caprice. Cet exemple doit apprendre aux Princes tant Seculiers qu'Ecclesiastiques, qu'ils doivent dominer sur les Peuples & sur le Clergé, non avec orgueil & mepris, comme le Pape dont nous parlons; mais faintement & avec modestie, comme Jesus-Christ notre Roi; & chercher plutô à se faire aimer, qu'à se faire craindre; car, c'est de cette derniere source que vient d'ordinaire la ruine des Tyrans. Quelques Auteurs ont escrit que Boniface VIII. souffla le feu de la discorde en Italie, & particulièrement entre les Genoïs & les Venitiens (17). „ Cela se raporte assez au sentiment de Du Haillant, qui dit que Boniface *estoit plus enflé de gloire & de vanité, que de bon zele au repos de Princes Chrestiens*. Il étoit hautain, turbulent, plein de courage & de fierté, entreprenant, ambitieux, fourbe, violent, peu réglé dans ses mœurs, moins touché du Spirituel que du Temporel, peu estimé, peu aimé, même parmi les siens. „ C'étoit, dit un Auteur Protestant, le plus mechant homme qui fut jamais au monde: ce fut un enragé, qui pensa faire perir l'Eglise; un impie, qui se moquoit de Dieu & des Hommes; un gouffre insatiable & sans fonds, qui devoit tout l'or & l'argent des Roiaumes Chrétiens. Voilà comment Sabellic, Naucler, & Platine nous depeignent ce Pontife (18). „

Ses Impietez.

On trouve dans les Enquêtes Juridiques faites contre Boniface VIII. après sa mort, & mises au jour en 1655. par le celebre Mr. Du Puy, dans l'Histoire du Differend entre ce Pape & Philippe le Bel, diverses Preuves de l'Irreligion de Boniface. Outre les temoignages authentiques, par lesquels il est convaincu des plus effroiables Impuretez, de Simonie, & de toutes sortes de Pratiques abominables, plusieurs temoins deposent, qu'il avoit dit: „ Que Dieu me fasse seulement du bien en ce monde, je me soucie moins de l'autre que d'une fêve. Les hommes ont les mêmes Ames que les Bêtes, & elles ne vivent pas plus long-tems les unes que les autres. „ Que toutes les Loix contiennent quelque chose de faux, & quelque chose de vrai; & qu'entr'autres la Loi de l'Evangile enseigne plusieurs veritez & plusieurs mensonges. Par exemple la Doctrine de la Trinité est fausse, l'Enfantement d'une Vierge est impossible, l'Incarnation du fils de Dieu ridicule, aussi bien que la Transubstantiation. Outre cela, la Doctrine de la Vie avenir n'est point veritable. A quoi il ajoutoit: Telle est ma croiance, & tout homme savant doit croire de même, quoiqu'en dise le Vulgaire. Il faut que nous parlions comme le Peuple; mais il ne faut pas que nous croyons comme lui. Que faire l'Amour aux Femmes & aux Garçons, ce n'est pas un plus grand peché que de frotter ses mains l'une contre l'autre. Un Ecclesiastique l'exhortant à

(17) Platine, in Bonif. VIII.

(18) Jean Henri Heydegger, Hist. Papat. stat. 5.

„ à la mort, d'invoquer la Sainte Vierge, ce scelerat lui repondit : *Je ne crois pas plus en elle, qu'en une Aneffe; ni à son Fils, qu'au Poulain d'une Aneffe* (19). „

An de J. C.
1303.

Les Aventures plaisantes & comiques de Notre-Dame de Lorette prouvent assez que Boniface VIII. se jouoit de la Religion & de la Credulité superstitieuse du Peuple. Voici comment Mr. Desmarets en parle : „ Ce Pape, dit-il, s'étant heureusement servi du Ministère des Anges pour debusquer son Prédecesseur, & se rendre Maître du St. Siege, s'en servit une seconde fois; car, les Anges étoient fort à son commandement. Il les munit donc de son Autorité, pour aller enlever à Nazareth, en Galilée, la Maissonnette dans la quelle on veut que la Vierge Marie est née, où elle a été fiancée & mariée avec Joseph; où s'est faite l'Annonciation de l'Ange & l'Incarnation du Fils de Dieu. Selon les ordres du Pape, les Anges partent de la main, vont à Nazareth, enlèvent la *Santa Casa*, & la transportent tout d'une haleine de Galilée en Dalmatie, où ils la posèrent sur une petite Montagne appelée *Terfatto*. Elle ne fut là que 3. ans 7. mois. D'où les Anges l'enleverent une seconde fois, & la porterent au milieu d'une Forêt dans le Territoire de Recanati, qui est de la Marche d'Ancone. La Melodie Celeste réveilla les habitans du voisinage, qui accoururent de tous côtés, & virent le miracle à la faveur d'une grande lumière, dont la Maissonnette étoit environnée. Toute la Nature tressaillit de joye, & il n'y eut pas jusqu'aux Chesnes de la Forêt qui ne se courbassent pour rendre leurs hommages. Pour rendre parfaits ces hommages, il ne leur manqua que la voix des Chesnes de Dodone. Après que cette Maissonnette eut été là huit mois entiers, elle s'y deplut, à cause des vols & des brigandages, qui se faisoient aux environs. Desorte que les Anges la transporterent, pour la troisieme fois, à un mille de-là. Mais, elle n'y fut pas si-tôt arrivée, qu'il s'eleva de grandes Contestations entre deux Freres à qui la Terre appartenoit, chacun la voulant avoir dans son lot. Cela fut cause que, quatre mois après, les Anges l'enleverent encore de cet endroit, & la placerent près de-là, au milieu d'un champ, qui appartenoit à une bonne femme devote nommée Lorette, où elle est restée depuis le XIII. Siecle jusques à nos jours. Et c'est-là que les devots indiscrets de la Sainte Vierge poussent la superstition au degré suprême (20). „

Notre Dame de Lorette.

(19) *Du Puy*, p. 529-557.

(20) *Desmarets, Tableau des Papes*, §. 30. p. 117.

An de J.C.
1303.

ALBERT D'AUTRICHE.
Empereur d'Occident.

BENOIT XI.

PHILIPPE LE BEL,
Roi de France.

C C. P A P E.

Nogaret
continuë
ses Pour-
tes contre
Boniface.

Quoiqu'on ne pût douter que la mort de Boniface alloit mettre fin à la facheuse Querelle dont ce Pape avoit été la cause, Nogaret ne voulut pas perdre l'occasion de faire triompher le Roi son Maître. Il resolut de poursuivre la Memoire du defunt contre ses Defenseurs & ses Heritiers, & de continuer l'Appel interjetté en France. Il alla trouver Renaud de Suppino à Ferentino, & tacha de lui rendre le courage que lui avoient fait perdre ceux d'Anagni, le jour qu'ils chasserent les François, pour delivrer le Pape. Il lui offrit, au nom du Roi, selon le pouvoir qu'il en avoit reçu, tous les secours d'hommes & d'argent nécessaires, pour le vanger lui & les siens des Habitans d'Anagni & des Parens de Boniface, avec un dedommagement entier de tout ce qu'il avoit souffert, & de ce qu'il souffriroit encore dans la fuite pour la même cause (1).

Election
de Benoit
XI.

Cependant, les Cardinaux étant entrez en Conclave, le 10. jour après la mort de Boniface, elurent, dès le lendemain, Nicolas de Bocassini de l'Ordre des Dominicains, qui fut sacré le Dimanche suivant 27. d'Octobre 1303. & prit le nom de BENOIT XI. Il étoit né à Trevisé de Parens très-obscurs: il étoit fils d'un Notaire nommé Bocasio Bocassini. Il fut élevé à Venise, où étant jeune Clerc, il gagna sa vie pendant quelque tems à instruire des Enfans. Il entra dans l'Ordre des Dominicains, où il se distingua tellement par sa science & par sa vertu, qu'il passa par toutes les charges, & fut Sou-Prieur, Prieur, Provincial, & enfin neuvieme General de l'Ordre. Ce fut Boniface VIII. qui le fit Cardinal (2). Dès qu'il fut Pape, il écrivit sa Lettre circulaire aux Evêques, en datte du 1. de Novembre; & il y marqua les degrez par lesquels il étoit parvenu au Pontificat, & les circonstances de son Election. Cette Lettre est rapportée par Rainaldi (3). Peu de jours après, le nouveau Pape écrivit encore à Charles Roi de Naples, pour le feliciter d'avoir chassé les Sarrasins de Nocera, & en avoir retabli l'Eglise Cathedrale (4).

Le 18. du même mois de Novembre, il adressa une autre Lettre à Martin Archevêque d'Antibari en Albanie, pour reprimer les desordres qui se commettoient dans les Eglises de Servie & de Dalmatie (5).

Ambassa-
de du Roi
de France
au Pape.

Dès que Philippe-le-Bel eut appris l'Election de Benoit XI. il lui en écrivit des Lettres de Congratulation, de Respect, & de Soumission filiale, & nom-

(1) *Preuves*, p. 174.

(2) *Papebr. Conat.* p. 69. *Rainald. an.* 1303. §. 45. *Joan. Villani, Hist. Flor. Lib. VIII. c. 66.*

St. Antonin, Chr. tom. 3.

(3) *Rainald. h. an.* §. 47.

(4) *Rainaldi, ibid.* §. 55. *Ughelli Ital. Sacr. tom. 8. p. 451.*

(5) *Rainald. ubi supr.*

nomma trois nouveaux Ambassadeurs, outre ceux qu'il avoit déjà à Rome, pour les lui presenter (6).

An de J.C.
1303.

Plaintes de
Peredo au
nom du
Roi.

Du vivant de Boniface, le Roi avoit envoie au St. Siege, au Clergé de Rome, & en d'autres endroits de l'Italie, Pierre de Peredo, Prieur de Chesa, pour diverses affaires, dont la principale étoit de former ses plaintes contre ce Pape. Le Prieur de Chesa, n'étant arrivé à Rome que la veille de la mort de Boniface, ne put rien faire durant les Funerailles & le Conclave. Mais, Benoit XI. ne fut pas plutôt élu, qu'il alla se presenter à lui avec le Memoire des Plaintes de son Maître, & des Remontrances qu'il avoit à lui faire sur la corruption que Boniface avoit introduite dans l'Eglise. Il proposa ce qui s'étoit fait à Paris le 14. de Juin devant le Roi & l'Assemblée des Etats du Roiaume, renouvella les Appellations interjettées en France, & demanda la convocation d'un Concile à Lion, ou ailleurs, pourvu que ce fût dans un lieu qui ne fût ni suspect, ni éloigné, ni incommode, ni dangereux pour le Roi & son Roiaume. Il fit ensuite, en présence du Pape & des Cardinaux, un long paralelle d'opposition entre la conduite des anciens Pontifes & celle de Boniface; & il mit dans un grand jour les excès & les deportemens de celui-ci, pour faire voir jusqu'à quel point il avoit violé & ruiné la Discipline de l'Eglise (7).

Benoit XI. ne crut pas que le Consistoire dût deliberer sur la Remonstrance de Peredo, jusqu'à ce que celui-ci eut reçu du Roi un nouveau pouvoir & des Lettres de creance pour le Pape. Mais, comme il avoit dessein d'étouffer toute cette Affaire, il fit prier Guillaume de Nogaret de sa part, par l'Evêque de Toulouse, de ne point passer outre dans ses poursuites, sans un nouveau commandement du Roi; afin de trouver moins d'obstacles aux mesures qu'il vouloit prendre pour appaiser le scandale, & remettre l'union entre l'Eglise Romaine & le Roiaume de France (8).

Le Pape
veut abolir
cette
Affaire,

Tandis que tout se disposoit à rendre la Paix à l'Eglise, le Peuple de France, qui faisoit alors son affaire de l'Independance de la Couronne, presenta au Roi une Requête contre Boniface. Cette Piece fameuse, qu'on nous a conservée dans son ancien Langage, merite de trouver place dans cet Ouvrage. En voici les termes (9): *A vous, très-noble Prince notre Sire, Philippe, par la Grace de Dieu, Roi de France, supplie & requiere le Peuple de votre Royaume (pour ce qui lui appartient que soit fait) que gardiez la Souveraineté & Franchise de votre Royaume, qui est telle que ne reconnoissez de votre temporel Souverain en Terre fors que Dieu, & que fassiez declarer, si que tout le Mondo le sache, que le Pape Boniface erra manifestement, & fit peché mortel notoirement, en vous mandant par Lettres Bullées, qu'il estoit votre Souverain, de votre temporel, & que ne pouviez Prebendes donner, ne les fruits des Eglises Cathedra-*

Requête
du Peuple
de France
au Roi
contre
Boniface.

(6) Bullans, p. 205.

(8) Bailles, Demelez de Bonif. p. 238.

(7) Du Puy, Preuves, p. 210. Voi. l'Atle
Ego Frater.

(9) Vigor Preuves, p. 214.

An de J.C.
1304.

Revoca-
tion des
Procedu-
res de Bo-
niface
contre la
France.

Retablisse-
ment des
Colonnes.

*les vacantes retenir, & que tous ceux qui croyent au contraire il tient pour Here-
tiques.* Cette Requête fut présentée à genoux (10).

Le nouveau Pape, voyant que les Esprits étoient toujours aigris en Fran-
ce, & l'exemple de son Predécesseur lui faisant craindre quelque chose de
funeste pour lui-même, resolut de terminer ce Différend scandaleux, à la sa-
tisfaction des François. Le Roi avoit eu dessein de prévenir sa Sainteté :
mais, le Pape voulut avoir la gloire d'agir le premier, sans être sollicité. Il
donna donc à Philippe le Bel l'Absolution de toutes les Censures qu'il pouvoit
avoir encouruës ; c'est ce qu'il lui signifia par sa Bulle du 2. d'Avril
1204 (11). Divers Historiens ont remarqué, que ce bon Pape avoit eu au-
tant d'égard à la justice de la cause du Roi, qu'à la Passion de Boniface,
dans cet acte de generosité, aiant considéré que les prétendus crimes, qui
lui avoient attiré les Censures de Rome, ne consistoient que dans la défense
des Droits de sa Couronne, & dans l'Appel qu'il avoit fait interjetter de
Boniface au Concile (12). Enfin, peu de jours après, Benoit XI. fit scel-
ler six Bulles, pour remettre toutes les choses sur l'ancien pied, & re-
voquer tout ce que Boniface avoit statué au préjudice de la Fran-
ce (13).

Cependant, les Cardinaux & les autres de la Famille des Colonnes, pour-
suivoient leur retablissement & la revocation de tout ce que Boniface avoit
fait contr'eux. Le Pape Benoit la leur accorda par une Bulle, qui casse, an-
nulle, & revoque les Sentences de Deposition contre les deux Cardinaux Ja-
ques & Pierre, & les autres peines prononcées contre le reste de la Famille,
excepté les confiscations qu'il tient en suspens, aussi-bien que le rétablisse-
ment de Palestrine (14). Ils se contenterent pour lors de ces premieres fa-
veurs ; mais, l'impatience de se voir entierement rétablis fit qu'ils s'adres-
ferent, quelque tems après, à Philippe le Bel, pour lui demander qu'il leur
continuât sa Protection, & le prier de joindre leur cause à la sienne dans le des-
sein qu'il avoit de poursuivre ses procedures contre la Memoire de Boniface.
Ils lui presenterent un Manifeste contenant plusieurs articles, qui tendoient à
demander leur retablissement general & sans exception, par voie de restitu-
tion en entier, & non par voie de nouvelle creation (15). Benoit XI. ne vé-
cut pas assez long-tems pour mettre la dernière main à leur retablissement,
& pour leur faire restituer les Villes, Châteaux, & Seigneuries que Boniface
leur avoit injustement ôtez, & qu'il avoit donnez aux Ursins & aux Caje-
tans. Mais, le Peuple Romain y suppléa peu de tems après par un Decret
solemnel, pour casser tout ce qui s'étoit fait contr'eux, leurs Créatures, &
pour condamner Pierre Caietan, & les autres Parens de Boniface, à les de-
dom-

(10) Boulainvilliers, *Hist. de l'Ancien Gou-
vern. de la France*, tom 2. p. 73.

(11) *Preuves*, p. 207.

(12) Sponde, *ad an. 1304. n. 20.* Paul-
Emile. *Felix Osius*, p. 165. col. 2.

(13) *Preuves*, p. 209. 224. 229. 230. &c.

Richer, l. 12. n. 2. Bullaus, *Hist. Univers. tom.*
4. p. 64. 65. 66.

(14) Rainald. *an. 1304. §. 13. Diff. p. 228.*
Richer, *lib. 12. n. 3. Felix Osius ex variis*
Auctor. p. 166.

(15) *Preuves*, p. 225.

dommager de toutes les pertes qu'ils avoient faites. Il fut arrêté même que ce Decret du Senat de Rome seroit regardé comme une Loi du Peuple & un Statut de la Ville, & qu'il auroit lieu nonobstant tout droit Canon ou Civil, & toutes Coutumes contraires.

An de J.C.
1304.

Le Pape travaille à la Paix de l'Italie.

Au commencement de cette année, le Pape avoit donné une autre marque de ses intentions pacifiques. Il avoit envoyé le Cardinal de Prato Legat en Toscane, en Romagne, & dans la Marche Trevisane, pour y procurer la Paix entre les Peuples divisez par les factions des Guelfes & des Gibelins, des Blancs & des Noirs. La commission est du dernier de Janvier 1304. Le Legat se rendit à Florence; mais, tout ce qu'il fit, pour y retablir la Paix, n'aboutit qu'à y exciter une Guerre civile: ce qui l'obligea de se retirer, donnant sa Malediction à la Ville, la laissant interdite, & les Florentins excommuniés (16). Le Cardinal de Prato, étant retourné auprès du Pape Benoit qui étoit à Perouse, se plaignit fort de ceux qui gouvernoient à Florence, & les rendit fort odieux à lui & aux Cardinaux, les représentant comme des ennemis de l'Eglise. Le Pape, extrêmement irrité, & suivant le Conseil du Cardinal, cita douze des principaux Florentins du Parti Guelfe, pour se presenter devant lui dans l'Octave de St. Pierre, c'est-à-dire au commencement de Juillet. Ils vinrent, avant ce terme, à Perouse, bien accompagnés, proposer au Pape leurs excuses. Mais, pendant leur absence, les Gibelins de Pise, de Boulogne, & de plusieurs autres Villes, vinrent attaquer Florence, & on accusa le Cardinal de Prato de les y avoir appellez secretement (17).

Dès le 7. de Decembre 1303. le Pape Benoit avoit donné commission à Bernard Roiard, Archidiacre de Saintes, d'aller à Anagni & aux environs pour chercher & retirer ce qu'il pourroit du thresor de l'Eglise pillé à l'occasion de la prise de Boniface. Il lui donna pouvoir de faire toutes les Procédures nécessaires à cette fin. Mais, six mois après, & le 7. de Juin 1304. le Pape passa plus avant, & fit publier une Bulle à Perouse, par laquelle après avoir raconté & exagéré pathetiquement tout ce qui s'étoit passé à la prise de Boniface, & en particulier le pillage du thresor, il denonce excommuniés Guillaume de Nogaret, Sciarra Colonna, & onze autres, qu'il cite à comparoître devant lui dans la Saint Pierre (18).

Le Pape recherche ceux qui avoient maltraité Boniface.

Charles de Valois, Frere du Roi Phlippe, n'avoit pas perdu l'esperance de l'Empire d'Orient, avec celle de l'Empire d'Allemagne dont Boniface l'avoit flatté quelques années auparavant. Il envoya au Pape Benoit son Chancelier, qui étoit un Chanoine de Paris, avec un Gentilhomme du Diocèse de Chartres, lui représenter qu'il armoit pour le recouvrement de l'Empire de Constantinople, qu'il pretendoit lui appartenir du Chef de Catherine de Courtenai son Epouse; & pour cet effet, il demandoit au Pape de commuer les vœux de ceux qui s'étoient croifez pour la Terre Sainte,

Il veut armer les François contre les Grecs.

&c

(16) Rainald. an. 1304. §. 1. 2. Joan. Villani, Lib. VIII. c. 69.

(18) Rainald. an. 1303. §. 57. Idem, an.

(17) Villani, ubi sup. c. 72. Rainald. cod. 1304. §. 13. Diff. p. 232. Richer, l. 12. n. 4.

An de J. C.
1304.

& qui voudroient passer avec lui contre les Schismatiques, & de lui accorder, pour les frais de cette Guerre, les Legs pieux, & les autres Donations destinées au secours de la Terre Sainte. Enfin, il demandoit que le Pape fit prêcher une Croisade generale pour cette Entreprise de Constantinople. Surquoi le Pape ecrivit à ce Prince, qu'il lui accordoit ses Demandes, excepté la Predication generale de la Croisade, qu'il differoit à un autre tems. La Lettre est du 27. de Mai 1304. Mais le 20. de Juin, le Pape ecrivit à l'Evêque de Senlis, & aux autres Prelats de France, une Lettre où il dit :

„ Le zele de la Foi doit, sans doute, enflammer les Cœurs des Fideles à
 „ delivrer l'Empire de Constantinople du pouvoir des Schismatiques. Car
 „ s'il arrivoit, ce qu'à Dieu ne plaise, que les Turcs & les autres Sarra-
 „ zins, qui attaquent continuellement Andronic, s'en rendissent Maîtres,
 „ il ne seroit pas facile de le tirer de leurs mains. Et quel peril, quelle
 „ honte seroit-ce pour l'Eglise Romaine, & pour toute la Chrétienté ?
 „ Nous desirons donc, que l'Entreprise du Comte Charles ait un heureux
 „ Succès, comme très-utile au secours de la Terre Sainte si long-tems re-
 „ tardé par diverses causes. C'est pourquoi, nous vous prions tous de con-
 „ courir puissamment à cette bonne œuvre : car, si vous saviez le mepris que
 „ les Grecs ont pour nous, leur haine & leurs erreurs dans la foi, vous
 „ n'auriez pas besoin de notre exhortation, pour entreprendre cette affaire
 „ avec ardeur (19). „

Benoit XI.
meurt
empoison-
né.

Le Pontificat de Benoit fut court, & quoique ce Pape ne negligêât rien pour pacifier les troubles que son Predecesseur avoit excitez, il eut pourtant des ennemis qui le firent perir par le poison. Voici comment on raconte ce crime. Le Pape, étant a table à Perouse, où il residoit, il vint un jeune homme habillé en fille, se disant Touriere des Religieuses de Ste. Petronille, tenant un bassin d'argent plein de belles Figues, qu'il presenta au Pape, de la part de l'Abbesse sa Devote. Le Pape les reçut avec joye, parce qu'il en mangeoit volontiers, & sans en faire l'essai il en mangea beaucoup. Aussitôt, il tomba malade, & mourut peu de jours après le 6. de Juillet 1304. Il fut enterré à Perouse même, dans l'Eglise des Freres Mineurs, sans ceremonie, & d'abord dans un tombeau simple, où depuis on ajouta des Ornemens d'Architrecture Gothique à la maniere du tems. On dit qu'il s'y fit plusieurs Miracles (20). Mr. Baillet observe, que les Ecrivains ne sont pas d'accord sur les empoisonneurs de Benoit XI. Les uns ont soupçonné quelques Cardinaux mécontents de voir assis sur le St. Siege un homme dont ils regardoient la Vie austere comme une Censure de leurs Dereglemens. Les autres en ont accusé les Parens même de Boniface, qui étoient encore tout-puissans alors, & qui étoient chagrins du retablissement des Colonnes, & de l'Absolution qu'il avoit donnée aux autres ennemis de son Predecesseur. D'autres enfin ont voulu rejeter ce crime sur ceux que

Benoit

(19) Rainald. an. 1304. §. 28. 29. Du Cange,

Hist. de C. P. p. 224.

(20) Villani, Hist. Flor. Lib. VIII. cap. 80.

Papebr. Conas. Rainald. §. 32. Papyre Masson.
 Alonse Giacominus. Matth. Westmonasteriensis,
 in Flor. Histor. Felix Osius, p. 166. 167.

Benoit avoit dernièrement declarez excommuniez pour la prise de Boniface, & le vol du Threfor des Papes, & nommement sur Guillaume Nogaret & Sciarra Colonna. Mais, il est aisé de detruire ce dernier sentiment, si l'on fait Reflexion que Nogaret étoit revenu en France depuis plus de six mois; qu'ayant laiffé partir les Ambassadeurs de Mercœuil, du Pleffis, & de Belle-perche, à la tête desquels il avoit été mis par le Roi, il étoit demeuré à la Cour; & que s'il retourna depuis en Italic, ce ne fut que fort long-tems après la mort de Benoit (21).

An de J.C.
1304.

Quoiqu'il en foit de ce fait obscur, je dois dire avec sincerité, que la mort de Benoit fut une veritable perte pour l'Eglise & pour toute la Chrétienté. Heureuse eut été l'Eglise, si tous les Successeurs de ce St. Pontife eussent été, comme lui, vertueux, pacifiques (22)! Entre ses vertus, n'oublions pas de raporter un Exemple signalé de son Humilité. Sa Mere le vint voir après son exaltation: elle se para de riches habits; mais, Benoit feignit de ne la point connoître sous ces ornemens: elle reprit ses premiers habillemens; & alors le St. Pape la reçut avec honneur, & l'embrassa tendrement (23).

Son Elo-
ge.

ALBERT D'AUTRICHE:
HENRI DE LUXEMBOURG:
LOUIS DE BAVIERE.
Empereurs.

CLEMENT V. PHILIPPE LE BEL,
LOUIS HUTIN.
Rois de France.

CCI. P A P E.

LA Vacance du St. Siege dura près d'un an par la mesintelligence des Cardinaux. Ils s'étoient enfermés en Conclave à Perouse, peu de jours après la mort de Benoit XI. Mais ils se trouverent divités en deux factions également puissantes & obstinées à vouloir l'emporter l'une sur l'autre. La premiere étoit celle des Italiens, qui avoit à sa tête Mathieu Rosso des Ursins, avec François Cajetan neveu du Pape Boniface: l'autre avoit pour Chefs Napoleon des Ursins & le Cardinal de Prato, qui vouloient retablir leurs Parens & leurs Amis les Colonnes. Les premiers vouloient faire un Pape Italien, & favorable aux amis de Boniface. Les autres vouloient elire un François, ou du moins un Ami de Philippe le Bel & du parti Gibellin.

An de J.C.
1305.

Factions
pami les
Cardi-
naux.

Un jour, le Cardinal de Prato se trouvant en particulier avec François Cajetan, lui dit: *Nous faisons un grand mal & un grand préjudice à l'Eglise en n'elisant point de Pape. Il ne tient pas à moi, dit Cajetan. Et si je trouvois un bon moiën, reprit l'autre, seriez-vous content?* Cajetan repondit qu'ouï, & la Conclusion fut, que pour ôter tout soupçon une des Factions choisiroit trois Ultramontains propres à être Papes, que l'autre choisiroit dans qua-

Artifices
du Cardi-
nal de
Prato.

(21) Baillet, *Demeloz de Bonif.* p. 252.

(22) Bernardus Guido, *Chr. Rom. Pontif.*

(23) Amat de Graveson, *Hist. Eccl. tom. 5.*
p. 118.

An de J.C.
1305.

quarante jours un de ces trois, & que celui-là seroit Pape. La Faction du Cardinal Mathieu se chargea de choisir les trois sujets Papables; & ils choisirent trois Archevêques Ultramontains, à leur egard, faits par le Pape Boniface, leurs Amis de confiance, & ennemis du Roi de France; tenant pour assuré, que quel que fut celui que prendroit l'autre Faction, ils auroient un Pape à leur gré. Le premier des trois, & leur plus affidé, étoit Bertrand de Got Archevêque de Bordeaux; & le Cardinal de Prato fut que c'étoit celui qui leur convenoit le mieux pour arriver à leur but. Il est vrai qu'il étoit Creature de Boniface, & nullement ami du Roi de France; à cause des maux que Charles de Valois lui avoit faits durant la Guerre de Gascogne: mais, le Cardinal de Prato le connoissoit pour homme ambitieux & intéressé, & qui seroit aisément sa Paix avec le Roi. Ainsi, lui & ceux de sa Faction firent secrettement & par écrit leurs conventions avec l'autre Faction; puis, sans qu'elle en eut connoissance, ils écrivirent au Roi & lui envoierent ce Traité par des Couriers fideles que leur fournirent leurs Marchands, & qui firent une si grande diligence, qu'ils vinrent de Perouse à Paris en onze jours. Par ces Lettres, ils prioient le Roi de recevoir en grace l'Archevêque de Bordeaux, s'il vouloit se reconcilier lui-même avec l'Eglise, & relever ses Amis les Colonnes, parce qu'il dependoit de lui de le faire Pape. Le Roi reçut ces Lettres avec joie, & il embrassa l'entreprise avec ardeur. Il écrivit à l'Archevêque des Lettres pleines d'Amitié, lui donnant un Rendez-vous pour conferer ensemble. C'étoit une Abbaye dans une Forêt proche de St. Jean d'Angeli. Six jours après le Roi s'y rendit secrettement & avec peu de suite; & l'Archevêque y vint aussi. Après qu'ils eurent ouï la Messe, & fait serment sur l'Autel de se garder fidelité, le Roi proposa au Prelat de le reconcilier avec Charles de Valois; & il lui dit: *Il est en mon pouvoir de vous faire Pape, si je veux, & c'est pour ce sujet que je suis venu; ensorte que si vous me promettez six graces que j'ai à vous demander, je vous procurerai cette Dignité.* Il lui montra les Lettres qu'il avoit reçues, & le Traité entre les deux Factions des Cardinaux.

Demandes
du Roi à
l'Archevê-
que de
Bordeaux.

L'Archevêque, aiant vû ces pieces, & transporté de joye, se jeta aux pieds du Roi, & lui dit: *Sire, je vois maintenant que vous m'aimez plus qu'homme du Monde, & que vous me voulez rendre le bien pour le mal: vous n'avez qu'à commander, je serai toujours prêt à vous obéir.* Le Roi le releva, l'embrassa, & lui parla en ces termes: „ Voici les six graces que je vous
„ demande. La premiere, que vous me reconciliez parfaitement avec l'E-
„ glise, & me fassiez pardonner le mal que j'ai fait à la prise de Boniface.
„ La seconde, de me rendre la Communion à moi & à ceux qui m'ont sui-
„ vi. La troisieme, que vous m'accordiez toutes les Decimes de mon
„ Roiaume pendant cinq années, pour les frais que j'ai faits en la Guerre
„ contre les Flamans. La quatrieme, que vous aneantirez la Memoire du
„ Pape Boniface. La cinquieme, que vous rendrez la Dignité du Cardi-
„ nalat à Jacques & à Pierre Colonne, & que vous ferez Cardinaux quel-
„ ques-

ques-uns de mes Amis. Quant à la fixieme grace, je me reserve à la declarer en tems & lieu, parce qu'elle est secrette & importante. L'Archevêque promit le tout, avec serment sur l'Eucharistie; & de plus, donna pour ôtages son frere & deux de ses Neveux; & le Roi lui promit aussi avec serment de le faire elire Pape. Apres quoi ils se separerent très-bons Amis.

An de J.C.
1305.

Le Roi de retour à Paris ecrivit au Cardinal de Prato & à ceux de sa Faction ce qu'il avoit fait, & qu'ils pouvoient elire en sureté l'Archevêque de Bordeaux; & l'affaire fut si bien conduite, que la reponse arriva très-secretement à Perouse en trente-cinq jours. Le Cardinal de Prato l'ayant reçue la communiqua aussi en secret à sa Faction: puis ils dirent à la Faction opposée: *Nous nous assemblerons tous quand il vous plaira: nous voulons observer les conventions.* Ainsi les deux Factions se réunirent, & ratifierent leur Traité solemnellement par Lettres & par Sermens. Le Cardinal de Prato, ayant pris un Texte de l'Ecriture convenable au sujet, fit un Discours qu'il conclut en elisant au nom de tous pour Pape, Bertrand de Got, Archevêque de Bordeaux, & on chanta le *Te Deum* avec grande joye. C'est ainsi que furent trompez ceux de la Faction de Boniface, qui croioient avoir pour Pape l'homme en qui ils avoient le plus de confiance. Tout ce Recit est tiré de l'Histoire de Jean Villani (1).

Election
de Cle-
ment V.

Mais, le Decret d' Election est contraire à quelques egards au temoignage de Villani. Je vais marquer les differences essentielles que j'y trouve. 1. Les Cardinaux disent qu'étant au nombre de quinze, dix d'entr'eux avoient donné leurs voix à Bertrand de Got, par Scrutins & par Suffrages. 2. Que les cinq autres Cardinaux ont accédé au Choix de leurs Collegues. Et 3. Que l' Election avoit été faite par François Cajetan (2). Ce Decret, qui est daté du 5. de Juin 1305. fut envoyé par trois Deputez avec une Lettre où les Cardinaux prioient instamment le Pape de venir prendre possession du St. Siege; lui representant les perils où étoit exposé l'etat temporel de l'Eglise Romaine, & le peu qui restoit aux Chrétiens dans la Terre-Sainte.

Decret
d'Elec-
tion.

Bertrand de Got étoit né à Villandrau dans le Diocese de Bordeaux. Son Pere nommé aussi Bertrand, ou selon d'autres Beraud, étoit Chevalier & de la premiere Noblesse du Pais, & avoit un Frere nommé aussi Bertrand qui fut Evêque d' Agen. Son neveu, qui est le Pape dont nous parlons, fut fait Evêque de Comminge en 1295. par Boniface VIII. qui peu avant Noel en 1299. le transféra à l'Archevêché de Bordeaux, qu'il possédoit depuis près de six ans quand il devint Pape. Il étoit en Poitou occupé à la visite de sa Province, quand la nouvelle lui vint qu'il étoit élu Pape. Il revint à Bordeaux le 15. de Juillet, & y fut reçu processionnellement avec une grande joie de toute la Ville & de tout le Pais, & un grand concours de

Histoire
de Cle-
ment V.
avant son
Pontificat.

(1) Villani, *Hist. Flor. lib. VIII. c. 80. V. St. Antonin, Part. 3. tit. 21. c. 1.*

(2) Tom. XI. *Concil. p. 1496. Rainald. an. 1305. §. 6.*

An de J.C.
1305.

de Seigneurs & de Prelats. Il n'agissoit pourtant qu'en Archevêque, jusqu'à ce qu'il eut reçu le Decret d'Electiion, qui lui fut présenté en particulier le 21. du même mois ; & le lendemain en public dans l'Eglise Cathédrale de Bordeaux ; où, étant assis dans sa Chaire, il prit le nom de CLEMENT V. & commença dès lors à se porter pour Pape. A la fin du mois d'Aout, il partit de Bordeaux pour s'acheminer à Lion, où il manda aux Cardinaux de se trouver. Il passa à Agen, à Toulouse, puis à Montpellier, où il fit quelque séjour. Car, Jaques Roi d'Arragon vint l'y trouver, & lui rendit en Personne l'hommage pour le Roiaume de Sardaigne & de Corse, & il l'accompagna jusqu'à Lion. De Montpellier le Pape vint à Nismes, où il étoit le 21. d'Octobre, & le 23. à Bagnols (3).

Il est couronné à Lion.

Les Cardinaux avoient crû que le nouveau Pape viendroit se faire couronner à Rome. Desorte qu'ils furent la plupart mécontents de l'ordre qu'ils reçurent de se rendre à Lion. Ils virent alors qu'on les avoit trompez, & Mathieu Rosso des Ursins, Doien du sacré College, dit au Cardinal de Prato (ou du Prat): *Vous êtes venu à vos fins de nous mener au de-là des monts : mais, l'Eglise ne reviendra de long-tems en Italie : je connois les Gascons.* Le Pape avoit aussi mandé le Roi de France, le Roi d'Angleterre, & tous les grands Seigneurs de deça les Alpes pour assister à son Couronnement, qui se fit à Lion dans l'Eglise de St. Just le 14. de Novembre 1305. Ce fut Mathieu Rosso, qui mit la Couronne Pontificale sur la tête du Pape, & elle avoit été apportée exprès à Lion par un Camerier. Après la Ceremonie, le Pape retournant à son Logis marchoit à Cheval la Tiare en tête. Le Roi de France à pied le conduisit d'abord par la bride de son Cheval. Ensuite, les deux freres du Roi, Charles de Valois & Louis d'Evreux, avec Jean II. Duc de Bretagne, lui rendirent le même honneur. Mais, un accident imprévu rendit cette Ceremonie lugubre. Car, comme le Pape passoit à Cheval par la rue, environné de toute sa Cour & de celle de France, un vieux mur mal echaffaudé & chargé de trop de Monde, tomba tout à coup sous son poids, & ecrasa, etouffa, ou estropia une infinié de Personnes. Gaillard de Got, ou d'Agoust, frere du Pape y fut tué, aussi bien que le Duc de Bretagne. Le Comte de Valois, & le Roi lui-même, furent blesez avec beaucoup de Seigneurs & de gens de marque, qui les accompagnoient. Le Pape fut renversé de Cheval, & il perdit une Escarboucle de sa Thiare, estimée six mille florins (4). Ce fut sous de tels auspices, que le St. Siege fut transporté depuis de Rome à Avignon, où il demeura plus de 70. ans ; séjour, qui, pour ce sujet, fut appelé par les Italiens la *Captivité de Babylo-* ne, & qui a été aussi à charge à la France, que pernicieux à toute l'Eglise (5). Le jour de St. Clement 23. de Novembre, le Pape celebra sa

(3) Rainald an. 1305. § 5. 8. 11. Baluze, Hist. Pap. Aven. p. 61. & 616. p. 1. & 576. p. 62. & 623.

(4) F. Villani, lib. VIII. c. 81. Baluze, Hist.

Pap. Aven. p. 63. & 624. 625. Contin. Nangii, tom. XI. Spicil.

(5) Baillet, Demelez de Bonif. p. 267.

la premiere Messe Pontificale; & il donna un disner après lequel il s'emût une Querelle entre ses gens & ceux des Cardinaux; & elle s'echauffa tellement qu'on en vint aux mains; & il y eut du sang repandu (6).

Depuis long-tems la Primatie de Bourges étoit à charge à Clement V. car n'étant encore qu'Archevêque de Bordeaux, il s'intituloit Primat d'Aquitaine; ce qui lui attira de grands Demêlez avec Gilles de Rome Archevêque de Bourges, qui le fit excommunier par un Suffragant de la Metropole de Bordeaux. Bertrand de Got, se voiant Pape, affranchit le Siege de Bordeaux du Droit de Primatie & de toute Jurisdiction de l'Archevêque de Bourges. Ensuite, il deposa Gautier de Bruges, Evêque de Poitiers, qui avoit osé l'excommunier, comme je viens de le dire, de la part de l'Archevêque de Bourges; & il renvoia ce Prelat chez les Freres Mineurs d'entre lesquels il avoit été tiré (7). Et, pour se fortifier contre les Cardinaux Italiens, il en crea dix nouveaux le 15. de Decembre 1305. Enfin, il s'avisa de conférer plusieurs Evêchez en France. Mais, il le fit du consentement du Roi, qui employoit même l'Autorité du Pape, pour avoir les Evêques qu'il desiroit.

Le 1. jour d'Avril 1306. le Pape Clement donna deux Bulles, qui montrent la bonne intelligence entre lui & le Roi Philippe; & le desir sincere qu'il avoit de favoriser les François, en s'acquittant avec exactitude des Promesses qu'il avoit faites à Philippe le Bel. Il avoit deja rendu le Chapeau aux deux Cardinaux Colonnes, Jacques & Pierre; & les avoit rehabilitez de telle sorte qu'ils pussent être elûs comme auparavant, pour pouvoir parvenir à toutes les Dignitez de l'Eglise, même au Souverain Pontificat (8). Enfin, dans l'une des Bulles, qu'il fit expedier en faveur de la France, il revoque & annulle, par raport au Roi & au Roiaume, la Constitution de Boniface *Unam Sanctam*. L'autre Bulle revoque la Constitution *Clericis Laicos*, & les Declarations faites en conséquence, à cause des scandales & des inconveniens, qu'elles avoient produits & pouvoient produire encore (9). Ces deux Bulles furent données à Lion, où le Pape passa l'hyver. Le Pape fit plus encore. Car, en execution de la troisieme condition qu'il avoit jurée au Roi dans leur entrevûe de St. Jean d'Angeli, il accorda pour cinq ans à ce Prince les Décimes sur le Clergé de son Roiaume (10).

Clement vint à Cluni, accompagné de neuf Cardinaux. Il y demeura cinq jours, pendant lesquels il causa de grands dommages au Monastere. Comme, pendant son sejour de Lion, il avoit extorqué des sommes immenses des Evêques & des Abbez de France, qui avoient des affaires à poursuivre en Cour de Rome; il fit aussi des depenses excessives à Nevers & à Bourges. Car, au sortir de Lion, au lieu de prendre le chemin d'Italie, il

An de J. C.
1305.

Les premiers soins du nouveau Pape.

An de J. C.
1306.

Il acquitte ses Promesses envers le Roi de France.

Conduite du Pape.

(6) Mathieu de Westm. p. 452.

(7) Gall. Chr. tom. 1. pag. 219. Thomassin; Dife. Eccl. tom. 2. part. 4. p. 43.

(8) St. Antonin.

(9) Rainald. an. 1306. n. 1. Diff. p. 288. Extrav. Comm. de Priv. C. Meruit.

(10) Villani, lib. 8. c. 81. Du Haillan, Hist. Sponde, an. 1306. §. 1.

An de J.C.
1306.

reprit celui de Bordeaux. Il partit de Lion vers le commencement de Fevrier, & passa à Mâcon, Ville agréable sur la Saone. Etant à Decise le 18. de Mars, il donna le Gouvernement du Duché de Spolette à son frere Arnaud Garzia Vicomte de Lomagne. Le Pape étoit à Nevers le 26. du même mois, lorsqu'il écrivit à Antoine de Bec Evêque de Durham en Angleterre, qu'il avoit fait l'année précédente Patriarche Titulaire de Jerusalem, à cause de sa Richesse, & de sa Liberalité (11).

Il favorise
le Roi
d'Angle-
terre.
Origine
des Anna-
tes.

Vers le même tems, le Roi Edouard accusa l'Archevêque de Cantorberi, Robert de Vinchesée, auprès du Pape Clement, comme aiant troublé la Paix de son Roiaume, & favorisé les Rebelles pendant qu'Edouard étoit en Flandres l'an 1297. Le Pape cita l'Archevêque, qui vint à Bordeaux, où il fut suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce qu'il se fut purgé legitiment de ce dont il étoit accusé. Pendant la semaine de Pâques, qui cette année fut le 3. d'Avril, le Roi Edouard fit publier une Bulle, par laquelle le Pape lui donnoit l'absolution du serment qu'il avoit fait à ses sujets touchant la confirmation de leurs Libertés, & le défrichement des forêts, avec excommunication contre ceux qui voudroient observer ce serment. Le Pape accorda aussi au Roi d'Angleterre les Décimes pendant deux ans pour le service de la Terre-Sainte. Mais, ils furent emploiez à d'autres usages. Voici une autre preuve du Desintéressement du Pape. Quelques Evêques d'Angleterre lui demanderent, pendant un an, la jouissance des Eglises qui vaqueroient dans leurs Dioceses. Cette proposition fit croire au Pape que, suivant la Maxime, *Charité bien ordonnée commence par soi-même*, il pouvoit s'attribuer en qualité de Maître ce que ses Inferieurs lui demandoient. Desorte que, pour assouvir son Avarice, il s'appropriâ tous les Revenus de la premiere année de tous les Benefices qui vaqueroient en Angleterre de là à deux ans, Evêchez, Abbaies, Prieurés, Prebendes, Cures, & jusques aux moindres Benefices (12). Telle fut l'origine des Annates (13).

Plaintes
contre le
Pape.

Le Pape continua sa route de Lion à Bordeaux, donnant toujours & en tous lieux de nouvelles marques de son Avarice. Lui-même, & ceux de sa suite, à son exemple, mettoient sous contribution les Eglises seculieres & les Monasteres. Arrivé à Bourges, il fit paier à l'Archevêque Frere Gilles de Rome trois cens Livres tournois pour avoir manqué deux fois à visiter le St. Siege tous les deux ans. Voilà la raison que les Historiens donnent de cette exaction; mais, j'y soupçonne de la vengeance, à cause du Demêlé que le Pape avoit eu avec lui, au sujet de la Primatie de Bourges, comme je l'ai remarqué ci-dessus. Gilles de Rome fut réduit à une si grande pauvreté, qu'il le vit contraint d'assister à l'Office comme un simple Chanoine, afin de subsister des Distributions journalieres. C'est ainsi que l'Eglise Gallicane fut au pillage. La Plainte de Mezerai ne doit pas être supprimée: „ Le séjour de la Cour Romaine en France y a introduit, dit-il, ou fort aug-

(11) *Chr. Clun.* p. 1670. *Baluze, Vit. Pap.*
Aven. p. 3. 480. *Contin. Nanzii, Rainald.* §. 9. p. 724.
14. *Math. Westmonast.*

(12) *M. Westm. N. Trivet, tom. 8. Spicil.*

(13) *Thomassin, Discipl. Eccl.* p. 793.

„ augmenté trois grands Defordres; la Simonie, fille du Luxe & de l'impie-
 „ té; la chicane, exercice de gratte-papiers & gens oiseux, tels qu'étoient
 „ une infinité de Clercs, qui suivoient cette Cour; & un execrable dere-
 „ glement à qui la nature ne sauroit donner de nom (14). „ Les plaintes,
 que nous avons sur ce sujet, ne sont pas toutes des Ecrivains posterieurs
 au Siecle de Clement V. Il en fut formé dans le tems que le Pape pilloit
 & ruinoit impitoyablement les Eglises du Roiaume. Quelques Envoyez du
 St. Pere, étant venus à Paris, s'y rendirent fort à charge, parce qu'ils de-
 mandoient de grandes sommes, outre leur depense. Le Clergé s'assembla
 en divers lieux pour se mettre à couvert de l'insatiable Avarice de Clement
 & de ses Cardinaux. On porta des plaintes au Roi, qui, de son côté, aver-
 tit le Pape de la mauvaise conduite de ses Envoyez. Clement se contenta
 de repondre que sa conscience ne lui reprochoit rien, & de promettre qu'il
 corrigeroit les Abus qui pouvoient être commis par ses gens (15).

An de J. C.
1306.

Il y avoit alors une Negociation importante sur le tapis. Mes Auteurs di-
 sent qu'il s'agissoit d'envoyer du secours dans la Terre Sainte; & que ce fut
 pour cela, que le Pape envoya au Roi Philippe deux Cardinaux, qui de-
 voient regler avec Sa Majesté & son Conseil les moïens de faire une nou-
 velle Croisade. Mr. Fleury dit que ces Cardinaux devoient encore traiter
 d'affaires importantes (16): & je crois qu'il s'agissoit proprement de la Des-
 truction des Templiers. Au reste, Mr. Baluze rapporte une Lettre que le
 Pape écrivit au Roi pour le prier de finir promptement la Negociation. A
 quoi il ajoute ces mots: „ Vous savez aussi que depuis que nous vous
 „ avons écrit la derniere fois, nous avons été attaqué d'une maladie, qui
 „ nous a presque amenez jusqu'aux Portes de la mort: mais, Graces à Dieu,
 „ nous sommes revenus en pleine Santé. Les Cardinaux sont chargez de
 „ repondre à ce que vous nous avez mandé touchant notre entre-
 „ vuë (17). „ Cette Lettre est dattée de Pessac près de Bordeaux le 5.
 Novembre 1306. Au même lieu, & dans le mois de Fevrier 1307. le
 Pape donna une Bulle qui revoque les Commendes qu'il avoit accordées
 trop legerement à des Ecclesiastiques & à des Religieux (18).

Maladie
du Pape.

Pour l'entrevuë qui se ménageoit entre le St. Pere & le Roi, elle se fit à
 Poitiers. Le Roi l'avoit assignée au commencement de Mai; mais, le Pape
 lui repondit que les Medecins lui aiant conseillé de se purger au commence-
 ment de ce mois-là, il étoit d'avis d'avancer l'entrevuë jusqu'au commence-
 ment d'Avril. Cependant, le Roi ne se rendit à Poitiers que vers la Pen-
 tecôte, & le Pape & lui y demurerent long-tems. Le Pape y avoit me-
 né sa Cour, qui y fut un an dans l'inaction, à cause de sa maladie (19).
 On y regla pourtant deux choses qui se trouvent marquées dans les Histo-
 riens

An de J. C.
1306.

Entrevuë
de Poi-
tiers.

(14) Mezerai, *Abregé Chron.* tom. 3. p. 51.

(18) Rainald. an. 1307. §. 28. *Extrav.*

(15) *Contin. Nangii.* Baluze, *Pap. Aven.*
tom. 1. p. 64. 654 *ſc.* tom. 2. p. 58.

Comm. de Prab. c. 2.

(16) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. XCL.* §. 8.

(19) Baluze, tom. 2. p. 88. 90. tom. 1. p. 6.
26. 585.

(17) Baluze, tom. 2. p. 77.

An de J.C.
1307.

Poursuites
contre la
Memoire
de Boni-
face.

riens, outre les affaires secretes. 1. Le Pape confirma la Paix que le Roi Philippe avoit faite avec le Comte de Flandre : & 2. on affermit & on consumma le Traité de Paix entre la France & l'Angleterre (20).

Villani, St. Antonin, & après eux quelques Modernes (21), disent que la sixieme Condition que le Roi de France avoit exigée de l'Archevêque de Bordeaux pour l'élever au Pontificat, & qu'il n'avoit pas voulu exprimer dans l'entrevuë de St. Jean d'Angeli, étoit la Condamnation de la Memoire de Boniface : mais, je crois que tous ces Auteurs se sont trompés; & des Notes Manuscrites, que j'ai en main, me font remarquer que Mr. Fleury est tombé en contradiction sur ce sujet; car, dans l'endroit où cet Historien parle de l'entrevuë de St. Jean d'Angeli, il exprime la Condamnation de Boniface dans la quatrieme Condition; & quelque pages après, copiant trop scrupuleusement Villani, voici comment il parle: „ Dès le tems que le Pape Clement étoit à Lion pour son Couronnement, le Roi Philippe lui „ declara quel étoit l'Article secret qu'il lui avoit fait jurer, pour parvenir au „ Pontificat; lui disant que c'étoit de condamner la Memoire de Boniface VIII. „ & faire brûler ses os (22). „ Je ne crois pas avec cet Auteur que ce fut là le sixieme Article des Conventions du Roi avec le Pape; mais, il est certain qu'à la Conference de Poitiers Philippe le Bel pressa fortement le Pape de condamner la Memoire de son Predecesseur. La resolution ferme où étoit le Roi de faire prouver juridiquement les Crimes imputez à Boniface allarma le Pape, & toute la Cour de Rome. Mais, quel moien d'eluder une chose promise par serment? La refuser nettement, c'eut été se declarer parjure. Mais, la Cour de Rome fut-elle jamais sterile en expediens? En voici un, qui fut suggeré au St. Pere par le Cardinal du Prat Evêque d'Os- tie: „ Vous n'avez ici, dit-il à sa Sainteté, qu'un expedient: c'est de „ dissimuler avec le Roi, & lui dire, que ce qu'il vous demande touchant le „ Pape Boniface, est une affaire difficile à faire passer dans l'Eglise: qu'u- „ ne partie des Cardinaux n'y consent pas; & qu'il faut de nécessité, mê- „ me pour mieux parvenir à l'intention du Roi, & rendre la memoire de „ Boniface plus odieuse, que les preuves des cas dont on l'accuse soient fai- „ tes dans un Concile general, afin de les rendre plus authentiques, puis „ que c'est en de tels Conciles, qu'on traite les plus grandes Affaires de l'E- „ glise. Vous convoquerez ce Concile à Vienne en Daupiné, comme à un „ lieu neutre & également convenable aux François, aux Anglois, aux „ Allemans, aux Italiens, & aux Languedociens. Le Roi ne pourra s'y op- „ poser, ni dire que vous ne lui accordiez pas sa demande, & l'Eglise fera „ en Liberté; car, partant d'ici, & allant à Vienne, vous ferez hors de sa
Puif-

(20) Contin. Nangii. J. Villani, lib. 8. c. 91. Rainald. n. 8. Baluze, tom. 1. p. 65.

(21) Pagi, Brev. Pontif. Rom. in Clem. V. §. 10. Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCI. §. 13. ex Villani, Lib. VIII. c. 91. & St. Antonin, Hist.

part. 3. tit. 21. c. 4. §. 2.

(22) Fleury, Hist. Eccl. tom. 19. Edit. de Bruxelles. Conférez la page 89. avec la 109. & vous verrez la Contradiction.

An de J.C.
1307.

„ Puissance & de son Roiaume (23). „ Le Pape goûta ce Conseil artifi-
 „ cieux ; & voici la Bulle qu'il adressa au Roi, en conformité, sur cette Af-
 „ faire: „ Vous nous avez fait proposer que plusieurs personnes considerables
 „ vous ont autrefois denoncé le Pape Boniface VIII. comme coupable
 „ d'Herésie, dont quelques-uns d'entr'eux vouloient l'accuser directement,
 „ & vous requeroient comme Defenseur de l'Eglise de procurer la Convoca-
 „ tion d'un Concile General: d'autant plus que l'entrée de Boniface au
 „ Pontificat avoit été illegitime, le progrès condamnable, & sa conduite
 „ si criminelle & si scandaleuse, qu'elle mettoit l'Eglise en peril. Surquoi,
 „ poussé du zèle de la Justice & de la Reformation de l'Eglise, vous avez
 „ reçu la denonciation & entrepris la poursuite de cette affaire, soit pour
 „ justifier Boniface, s'il étoit innocent, comme vous le desiriez; soit,
 „ en cas qu'il fût coupable, pour en delivrer l'Eglise & lui donner un Pas-
 „ teur legitime. Vous avez donc poursuivi cette Affaire, tant du vivant
 „ de Boniface, que par devant Benoit XI. & par devant nous, lorsque nous
 „ étions ensemble à Lion pour traiter de l'affaire de la Terre-Sainte & de
 „ plusieurs autres importantes. Et vous nous pressiez instamment de ren-
 „ dire justice sur cet article, attendu le préjudice que le retardement pou-
 „ voit causer à vous & aux vôtres. Mais nous avons considéré avec nos
 „ Freres les Cardinaux, que la poursuite trop vive de cette affaire pourroit
 „ alterer l'union & l'amitié etablie depuis long-tems entre l'Eglise Romaine
 „ & vous, vos Ancêtres & votre Roiaume: quelle pourroit troubler la
 „ Paix, nuire à l'entreprise de la Terre Sainte, & produire un scandale ge-
 „ neral & plusieurs autres maux. C'est pourquoi, à la priere de nos Freres,
 „ nous vous avons exhorté paternellement à vous désister de la rigueur
 „ des accusations en forme; & laisser entierement à nous & à l'Eglise l'ex-
 „ amen & la décision de cette affaire. Après nos prieres souvent réité-
 „ rées, vous y avez enfin consenti; & voulant de notre part vous en-
 „ te moigner notre reconnoissance, & vous mettre en sureté pour l'ave-
 „ nir, nous revoquons & annullons toutes les Sentences d'Excommuni-
 „ cation, d'Interdit ou autres peines prononcées contre vous & votre
 „ Roiaume, contre les Denonciateurs & Accusateurs susdits; les Pre-
 „ lats, Barons, & autres habitans du Roiaume, vos Confederez, fau-
 „ teurs, ou adherens, de quelque Qualité, ou Dignité qu'ils soient,
 „ depuis le commencement du Differend entre Boniface & vous, c'est-
 „ à-dire depuis la Toussaint 1300. Et si l'on pouvoit à l'avenir vous char-
 „ ger de quelque reproche, à l'occasion des accusations, injures, & autres
 „ excès commis contre Boniface, même de sa capture & du pillage
 „ du thresor de l'Eglise; nous abolissons ce reproche, vous en dechar-
 „ geons, & vous en quittons entierement. „ Le Pape absout aussi Guil-
 „ laume de Nogaret & Renaud de Suppino, qui avoient pris Boniface,
 „ pourvû qu'ils se soumettent à la penitence qui leur sera imposée par
 „ trois

(23) Villani, lib. 8. c. 91. ap. Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCI. §. 13.
 Tome III. ZZ

An de J.C.
1307.

trois Cardinaux qu'il nomme. Cette Bulle est datée de Poitiers le 1. de Juin 1307. & elle se trouve dans Rainaldi à l'endroit que je cite en marge (24).

Entreprise
sur C.P.

On traita encore à la Conference de Poitiers des moïens de secourir la Terre-Sainte. Le Pape avoit toujours compris, que pour réussir dans ce dessein, il falloit executer l'Entreprise de Charles de Valois pour la Conquête de Constantinople; car l'année précédente il y avoit encouragé ce Prince par plusieurs Bulles, par ses Conseils, & même par sa bourse (25). Cette année 1307. il fit plus; car, il fit prêcher la Croisade dans le Roïaume de Sicile, pour l'execution de cet important dessein (26): & c'est ce qui a fait croire à Blondus, que les Bulles, données en faveur de Charles de Valois, étoient adressées à Charles II. Roi de Sicile. Enfin, le Pape publia une autre Bulle à Poitiers, par la quelle il denonce excommunié Andronic Paleologue, comme Fauteur du Schisme des Grecs. Defendant à tous Rois, Princes, Villes, Communautés, ou Particuliers, quels qu'ils soient, de faire avec lui aucune Alliance, ou lui donner Aide ou Conseil, sous peine d'Excommunication (27). Le St. Pere confirma le Roïaume de Hongrie à Charobert; &, pour retablir la Paix en ce Roïaume, il y envoya en qualité de Legat Gentil de Montefiori Cardinal Prêtre de St. Martin aux Monts, avec de très-amples pouvoirs (28).

Les Tem-
pliers font
arrêter.

Mais, la principale affaire qui occupa le tapis, pendant la Conference de Poitiers, fut la ruine des Templiers. Ils étoient accusés d'une infinité de crimes enormes: & le Roi & le Pape se porterent à l'extinction de cet Ordre avec une egale ardeur: ce qui me fait croire que Mezerai s'est trompé, en nous donnant cela comme le sixieme Article que le Roi avoit exigé du Pape à la Conference de St. Jean d'Angleli (29). Le Proverbe: *Boire comme un Templier*, est encore aujourd'hui une preuve de la reputation de ces Chevaliers sur cet article. „ On ne doutoit pas, dit judicieusement Mr. Baillet, qu'il n'y eût beaucoup de dereglement parmi les Templiers: „ mais ceux, qui observoient de plus près la passion que le Pape & le Roi „ faisoient paroître pour amasser de l'argent, crurent que les richesses de „ ces malheureux étoient leur plus grand crime. On avoit deja accusé „ Philippe-le-Bel, epuisé par la Guerre de Flandre, de n'avoir chassé les „ Juifs de son Roïaume au mois de Juillet de l'année précédente, que pour „ profiter de leurs biens. Ce Prince autorisé du Pape, qui s'étoit chargé „ de faire dans les autres Parties de la Chrétienté, ce qu'il faisoit dans son „ Roïaume, & qui lui avoit promis de faire confirmer dans le Concile „ œcumenique l'extinction totale de l'Ordre, fut si bien servi, que les „ Templiers furent arrêtez à la même heure par toute la France le Vendredi

(24) Rainald. an. 1307. §. 10.

(25) S. Puzi, Brev. Rom. Pontif. tom. 4. pag. 10.

(26) Rainaldus. an. 1307. n. 6. Du Gange, Hist. C. P. p. 225.

(27) Rainald. ubi supr. § 7.

(28) Rainald. n. 15-21. Joan. Thurocz, c. 87.

(29) Mezerai, Abregé Chron. tom. 3. p. 54.

„ di 13. d'Octobre 1307 (30). „ Pour mieux assurer le succès de ce dessein, le Pape avoit eu recours à la trahison; car, il avoit fait venir d'Orient le grand Maître du Temple, sous prétexte de traiter avec lui du Secours de la Terre Sainte (31). De sorte que ce Seigneur, aiant obéi trop ponctuellement aux Ordres du Pape, se trouva envelopé dans la ruine de ses Chevaliers. Je ne saurois concilier ces faits, dont Mr. Fleury convient, avec ce que cet Ecrivain dit ensuite, que „ le Pape aiant appris par bruit „ commun la capture des Templiers, & ne sachant pas les raisons qui y „ avoient induit le Roi, en fut affligé & indigné, principalement contre „ l'Inquisiteur Guillaume de Paris, qui, sans l'en avertir, avoit subitement „ procédé à leur Interrogatoire (32). „ Comment peut-on supposer que le Pape ignoroit les raisons que le Roi avoit eues de faire arrêter les Templiers, après avoir dit qu'ils avoient traité ensemble & à Lion & à Poitiers des moyens d'abolir cet Ordre? Il faut un Esprit plus penetrant que le mien, pour concilier des faits si visiblement contradictoires, & si opposés à la Bulle que je vais rapporter.

An de J. C.
1307.

Tandis que l'on travailloit au Procès des Templiers, & à leur extorquer des aveux des crimes qu'on leur imposoit, le Pape donna une Bulle pour la Convocation du Concile. Elle dement en termes exprès ce que Mr. Fleury a écrit que le Pape ignoroit pourquoi Philippe le Bel avoit fait arrêter les Templiers. En voici les termes: „ L'Ordre Militaire des Templiers „ avoit été institué pour la Defense de la Terre-Sainte, & dans cette vue „ l'Eglise lui avoit donné de grandes Richesses & de grands Privileges. „ Mais, nous avons appris avec une extrême douleur, que tout cet Ordre „ étoit tombé dans l'Apostasie, dans des Impuretez abominables, & diverses Heresies. Ces plaintes nous ont été portées en secret dès le commencement de notre Pontificat, avant même que nous allassions à Lion pour notre Couronnement: mais, elles étoient si peu vraisemblables, que nous n'avions pas voulu y prêter l'oreille. Ensuite, notre cher fils le Roi de France Philippe, en étant aussi informé, nous a donné de grandes instructions sur ce sujet par ses Envoies & par ses Lettres, ce qu'il n'a fait que par zèle pour la foi, sans aucun motif d'interêt puisqu'il ne prétend rien s'approprier des biens de cet Ordre: au contraire, il nous en a laissé l'administration & la conservation à nous & à l'Eglise dans l'étendue de son Roiaume. Cependant, la mauvaise reputation des Templiers croissoit, & un d'entr'eux, de grande Noblesse, & fort estimé dans l'Ordre, deposa secrettement devant nous, après avoir prêté serment, qu'à la reception des Freres, la coutume est, que celui qui est reçu renonce à Jesus-Christ & crache sur une Croix qu'on lui presente: ajoutant, que celui qui reçoit, & celui qui est reçu, font des choses qui ne sont ni permises ni même honnêtes à dire (33). „ Voici un Passage de la

An de J. C.
1308.

Crimes
des Tem-
pliers.

(30) Baillet, *Demelez de Bonif.* p. 275.

(32) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. XCI. §. 21.*

(31) Baluze, *Vit. Pap. Aven. tom. 1. p. 6.*

(33) *Tom. XI. Concil. p. 1503.*

Contin. Nangii. Rainald. an. 1306. §. 12.

An de J. C.
1308.

la Chronique de St. Denis, où l'on trouve ce que le Pape supprime dans sa Bulle. Celui qui recevoit l'habit, dit l'Auteur de cette Chronique, étoit conduit en une chambre obscure, où il renioit Dieu par sa mâle aventure & passoit par dessus la Croix, & en sa douce figure crachoit; & tantôt après, ils alloient adorer une fausse Idole, & pour certain icelle Idole estoit une vieille peau, ainsi comme toute embasinée & comme toile polie, & illecques certes le Templier mettoit sa très-ville foy & creance, & en luy très-fermement croyoit (34). Le Pape avoit raison de supprimer cette Acculation; car, elle est si ridicule, qu'elle auroit fait douter de toutes les autres: „ Que les Templiers ayent „ esté fort debauchés, on y consent, mais qu'ils aient crû parmi leurs „ horribles débauches, qu'il falloit renoncer à Jesus-Christ en ceremonie, „ & adorer une vieille peau, cela n'est pas apparent. Quel bien leur en „ feroit-il revenu, par rapport aux brutales sensualitez où ils se plongeient; „ & s'ils étoient assez impies, pour renoncer à la Religion Chrétienne qui „ étoit celle de leur naissance, comment auroient-ils pû se confier à une „ Idole (35)? „ Il est certain, qu'on ne s'est point encore avisé d'obliger le Monde à croire que l'Eglise a été infaillible dans le Jugement qu'elle rendit contre les Templiers. La plupart des Historiens doutent que ces Chevaliers aient été coupables des Impietez & des Abominations dont le Pape & en suite le Concile de Vienne les declarerent atteints & convaincus. Pour peu que l'on examine ce Procès, on sent qu'on les opprima par une force majeure; & combien d'Auteurs ai-je en main, qui ont écrit, au milieu même de l'Italie, que la Richesse de cet Ordre étoit le seul crime, qui reveilla le zele de ses ennemis? Voici les termes de Claude Tolomei Auteur Italien: *Si come fu creduto e publicato del Re Philippo de Francia, il quale destruffo l'Ordine de Templarii perche fu detto che gli habea cio fatto per guadagnar le lor ricchezze, & che i proveretti erano innocenti, e non havevano commesso errore alcuno.* Avant que de prononcer sur un fait de cette nature, il est bon de consulter une Dissertation Apologetique de l'Ordre des Templiers: Mr. Thomafius, qui en est l'Auteur, y a rassemblé toutes les Circonstances capables de charger de haine la Conduite du Roi de France. Mr. du Puy, qui s'est déclaré contre les Templiers, n'y est pas épargné. Cet Ouvrage m'a obligé de suspendre mon jugement en faveur des Prévenus, quoi qu'auparavant je fusse persuadé que les Templiers étoient coupables, si-non de tous, au moins de la plus grande partie des excès qu'on leur imputoit. Le Pape fit informer contr'eux; & de tous côtés, il envoya des Lettres de destruction pour avancer la perte de ces malheureuses victimes de son Avarice.

Convoca-
tion du
Concile de
Vienne.

Dans la même Bulle, dont j'ai rapporté le commencement touchant les Templiers, le Pape marque pour causes de la Convocation du Concile qu'il indique à Vienne en Daupiné, au commencement d'Octobre 1310. 1. L'Affaire

(34) Chronique de St. Denis, ap. Guillaume Marcel, *Hist. de l'Origine de la Monarchie Française.*

(35) Bayle, *Nouvelle de la Repub. des Lett.* Art. 6, Sept. 1686.

faire des Templiers. 2. Le maintien de la Foi Catholique. 3. Le recouvrement de la Terre-Sainte. 4. Enfin la Reformation de l'Eglise quant aux mœurs & au retablissement de ses Libertez (36).

An de J.C.
1308.

Tandis que le Pape étoit occupé à faire bruler les Templiers, il apprit qu'à Rome, la nuit du 5. au 6. de Mai le feu avoit pris à l'Eglise de St. Jean de Latran. Il commença par la Sacrific, gagna le toit de la grande nef, qu'il brula presque tout entier. Plusieurs Maisons du voisinage perirent par le même accident. Cela remplit la Ville de lamentations, & y apporta un notable changement pour les mœurs, & chacun voulut contribuer à reparer l'Eglise. Sur la nouvelle de cet incendie, le Pape envoya Isnard Archevêque Titulaire de Thebes & Vicaire de Rome, avec une grande somme d'argent, pour retablir l'Eglise de St. Jean de Latran dans la premiere magnificence (37). Les Lettres, que le Pape écrivit à ce sujet à l'Evêque de Tusculum & aux Romains, sont dattées de Poitiers. Mais, sur la fin du mois d'Aout, il quitta cette Ville, où peut-être il n'y avoit plus à piller; & il arriva, pour la seconde fois, à Thoulouse au mois de Decembre.

Eglise de
St. Jean de
Latran
brulée.

Les Politiques du tems raisonnoient beaucoup sur le 6. Article des Conventions que Philippe le Bel avoit faites avec le Pape à St. Jean d'Angeli. Le tems decouvrit enfin dequoi il s'agissoit: car Albert d'Autriche aiant été tué en trahison par le Duc de Suabe son neveu, lorsqu'il fut question de lui donner un Successeur, le Roi crut que la division des Electeurs lui presentoit une occasion favorable pour faire sa brigue en faveur de Charles de Valois son frere. Fondé sur les promesses du Pape, il decouvrit son dessein à ses Ministres, & leur dit que c'étoit ce sixieme Article (38) qu'on étoit si curieux de savoir; ajoutant, que le St. Pere l'ignoroit encore. Les Ministres & tout le Conseil furent d'avis de ne point perdre de tems, & ils suggererent au Roi les moiens qu'ils trouverent les plus propres pour conduire heureusement cette affaire. Ils lui persuaderent d'aller avec le Comte de Valois son frere, les Seigneurs de sa Cour, toute la Gendarmerie de sa Maison, & d'autres Troupes, trouver le Pape dans Avignon, où il avoit transporté son Siege; & de prendre pour prétexte de ce voiage ses poursuites contre la Memoire de Boniface. Le Roi se rendit à cet avis. Mais, pendant qu'il faisoit ses préparatifs, le Pape fut averti secretement de tout ce qui se passoit, par un de ceux mêmes qui avoient donné leurs voix dans le Conseil de Sa Majesté. Clement consulta son Oracle ordinaire, qui étoit le Cardinal du Prat, sur ce qu'il y auroit à faire, pour se débarasser d'une Affaire si delicate. Du Prat, qui avoit changé d'inclination pour

Le Roi est
trompé
dans l'es-
perance
d'élever
Charles de
Valois à
l'Empire.

(36) *Tom. XI. Concil. p. 1506.*

(37) *Villani, lib VIII. c. 97. Rainald. § 10.*
II. *Baluze, tom. I. p. 67. V. Mœurs Christ.*
n. 32. 36.

(38) C'est là le sentiment de Mr. Baillet:
mais, un autre Ecrivain très-habile Homme,

conjecture que ce 6. Article Secret avoit
pour but d'établir le St. Siege en France, où
le Roi esperoit de venir mieux à bout des
Papes, qu'il ne l'avoit pu faire de Boniface
VIII. & de son Successeur à Rome. *Lenfant,*
Hist. du Concile de Pise, Liv. I. p. 4.

An de J. C.
1308.

pour le Roi, dit à Clement qu'il falloit prévenir ce Prince, & rompre ses mesures avant qu'il pût faire sa Proposition à Sa Sainteté. Il lui conseilla de dépêcher en diligence vers les Electeurs pour presser l'Electon d'un Roi des Romains, & leur faire nommer Henri de Luxembourg. Clement suivit cet avis, sans autre Deliberation. L'expédition fut si prompte & si secreta, qu'en huit jours de tems les Electeurs s'assemblerent & choisirent celui que le St. Pere leur avoit marqué, avant qu'on eût decouvert en France leur premiere Demarche. Philippe fut surpris à la nouvelle qu'il en reçut. Il en temoigna ses ressentimens au Pape, qui, feignant d'ignorer dequoi il étoit question, s'excusa sur ce que le Roi ne lui avoit pas decouvert son dessein plutôt, & tacha de l'appaiser par la creation d'un grand nombre de Cardinaux, amis, creatures, Serviteurs ou Sujets de sa Majesté (39).

An de J. C.
1309.

Etat de
l'Italie.
Bulle contre les Venitiens.

Depuis que les Empereurs avoient été contraints d'abandonner l'Italie à la discretion des Papes, on n'y voioit que des desordres affreux. „ La plupart des Villes ne vouloient plus être soumises à l'Empire, ou étoient opprimées par de petits Tyrans qui s'en étoient rendus les Maîtres, ou opprimoient les autres qu'elles avoient assujeties par force pour accroître leur Domination, ou se desoloient elles-mêmes par les cruelles & sanglantes discordes des Guelfes & des Gibellins, qui sans se plus guere soucier, ni des interêts du Pape, ni de ceux de l'Empire qu'ils faisoient Profession de soutenir, ne songeoient qu'à se rendre les plus puissans dans leurs Villes, pour en chasser leurs ennemis, de sorte que l'on ne voioit par-tout que des bannis de l'une & de l'autre faction, qui n'attendoient que les occasions de se venger, & d'accabler sous les ruines mêmes de leur Patrie, s'ils ne le pouvoient autrement, ceux qui les en avoient chassés. Ce qui augmentoit encore le desordre & les troubles, étoit l'absence du Pape Clement V. le quel avoit transporté le St. Siege en France depuis cinq ou six ans. Cela fut cause de la desolation, non seulement de Rome, horriblement déchirée par les deux Factions des Guelfes & des Gibellins, mais aussi de l'Etat Ecclesiastique, où la plupart des Villes furent envahies par des usurpateurs, qui ne se soucioient guere des foudres qu'on leur lançoit inutilement du Palais d'Avignon, s'ils n'étoient ou accompagnés ou suivis d'autres armes dont les coups leur étoient bien plus redoutables (40). „ Cependant, le Pape se servit encore de ces impuissantes foudres contre les Venitiens: voici pour quelle raison. Après la mort d'Azon d'Este, Marquis de Ferrare, François son frere, & Frisque son Bâtard, se disputèrent la Seigneurie de la Ville, ce qui y excita du tumulte entre le Peuple, & les fit chasser l'un & l'autre. Le Pape crut l'occasion favorable pour recouvrer Ferrare, que l'Eglise Romaine

(39) J. Villani, lib. 8. c. 101. Contr. Vecerius, Vita Henr. VII. Felix Osius, pag. 167. 168. Prewer, p. 287. Sponde, an. 1308. n. 3.

(40) Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. V. p. 523.

maine prétendoit être de son Domaine; & il ecrivit à la Communauté de la Ville, les félicitant d'être delivrez de ceux qui les opprimoient depuis longtems, & les exhortant à se jeter entre les bras de l'Eglise leur Mere. Mais les Venitiens, trouvant Ferrare à leur bienfiance, songeoient à s'en emparer: c'est pourquoy le Pape y envoya deux Nonces, qui obligerent les Ferrarois à se reconnoître Sujets de l'Eglise Romaine, & à leur donner les Clefs de la Ville. Alors, ils établirent des Gardes aux Portes & aux Ponts, firent prêter serment au Pape par le Podesta & le Conseil de la Ville, & mirent Garnison aux Fortereffes du País. Or, sachant les preparatifs de Guerre que faisoient les Venitiens, ils ecrivirent au Doge Pierre Gradenigo & au Sénat, pour les en détourner; & l'Abbé de Tulle alla lui-même à Venise pour cet effet. Mais, il y fut mal reçu: la populace s'emût contre lui: on le chargea d'injures, on lui jetta des Pierres, & on le menaça de mort. Les Venitiens entrerent dans le Ferrarois, & enfin prirent la Ville sous la conduite de Jean de Superance, & ils en donnerent le Gouvernement à Vital Michieli. Les deux Nonces du Pape emploierent alors les armes de leur Profession; ils excommunierent le Doge & le Sénat, & mirent l'Etat de Venise en Interdit. Jusques-là, le Pape avoit taché de détourner les Venitiens de leur entreprise: mais, aiant appris qu'ils s'étoient rendus maîtres de Ferrare, & qu'ils en avoient chassé ceux qui y gouvernoient au nom de l'Eglise, il se porta vivement à vanger cet affront. Il publia une Bulle par laquelle 1. il reproche aux Venitiens leur ingratitude envers l'Eglise Romaine, & rapporte les exemples de Lucifer, de Dathan, & Abiran, & d'Abfalom. 2. Il les admoneste & leur ordonne de quitter dans un mois la Ville de Ferrare & ses Dépendances, & d'en laisser la possession libre à ses Nonces; à faute de quoi le Doge & la Republique de Venise & nommément Jean de Superance, & Vital Michieli, encoureront l'Excommunication, dont ils ne pourront être absous que par le Pape, si-non à l'article de la mort; & en même tems Venise & toutes les Terres de son obéissance seront en Interdit. 3. En ce même cas de desobéissance, le Pape defend tout commerce avec les Venitiens, en sorte que Personne ne leur porte ou leur vende blé, ris, ni vin, ni viandes, ni toffes ou autres Marchandises, ni ne les recoive ou achette d'eux, sous les mêmes peines d'excommunication d'Interdit. 4. Il prive le Doge & la Republique de Venise de tous les Privileges à eux accordés par le St. Siege, & de tous les fiefs & biens qu'ils tiennent de l'Eglise Romaine ou des autres Eglises. 5. Il absout tous leurs sujets du serment de fidelité; & declare tous les Venitiens infames, incapables de donner ou de recevoir par Testament, ou de comparoître en justice en demandant ou en defendant; d'exercer aucune juridiction, ni autre fonction publique, sous peine de nullité: leurs Enfans, jusqu'à la quatrième generation, ne seront admis à aucune Dignité Ecclesiastique ou seculiere, à aucun Benefice, ou Office Ecclesiastique. 6. Enfin le Pape ordonne à l'Evêque de Venise & à tout le Clergé seculier & regulier; & particulièrement aux Religieux Mandians, d'en fortir dans dix jours après le

mois.

An de J.C.
1309.

mois : laissant seulement quelques Prêtres pour administrer le Baptême aux Enfans, & la Penitence aux Mourans. 7. Que si les Venitiens persistent un second mois dans leur desobéissance, le Pape depose dès lors le Doge de sa Dignité, & les Officiers de leurs Charges, les rendant inhabiles à en posséder aucune autre. 8. Il confisque leurs biens meubles & immeubles & expose leurs Personnes & celles des autres Venitiens à être prises par les Fideles. 9. Le Pape les menace d'implorer contr'eux le secours de tous les Rois, les Princes, & les autres Fideles, pour dompter leur Orgueil & leur insolence : 10. Il declare que s'il ne satisfont dans trois mois, tous ceux qui feront avec eux quelque Alliance, ou confederation, encoureront les mêmes peines d'Excommunication & d'Interdit. Cette terrible Bulle fut publiée à Avignon au mois de Mars & au mois de Mai 1309. Le Pape ne s'en tint pas aux menaces. Il ecrivit aux Rois de Sicile, d'Espagne, de France, & d'Angleterre, de saisir & de confisquer les Biens & les Personnes des Venitiens qui se trouveroient sur leurs Terres, ce qui fut executé en quelques Lieux ; & comme les Venitiens ne laissoient pas de garder toujours Ferrare, le Pape fit prêcher la Croisade contr'eux. Il envoya en Italie le Cardinal Arnaud de Pelegruë son Parent, pour commander l'Armée en qualité de Legat : ce qu'il fit avec tant de succès, qu'il gagna une sanglante Bataille à Francolin près du Pô, & reprit Ferrare le jour de St. Augustin 28. d'Août de la même année (41).

An de J.C.
1310.

Procedu-
res contre
Memoire
de Bonifa-
ce.

J'ai dit plus haut, que le Pape avoit renvoyé au Concile indiqué à Vienne l'Examen des Accusations atroces intentées à Boniface. Mais Philippe le Bel ne jugea pas à propos d'attendre la tenuë de ce Concile ; & le Pape, qui croioit s'être mis à couvert de ses Importunités en sortant de ses Etats, se vit bientôt obsédé dans Avignon par les Agens de sa Majesté, pour solliciter la Continuation des Procedures. Desorte que Clement se vit obligé d'entendre les Accusateurs de Boniface. Mais, il tiroit les choses en longueur, & le Roi s'en plaignit par des Lettres dattées de St. Denis le 3. de Juillet 1309. Clement lui repondit par une Bulle du 23. Août, pour justifier sa diligence & ses bonnes intentions sur ce point, au milieu des embaras que lui causoient toutes les autres Affaires de la Chrétienté ; & il lui marqua, qu'il avoit decouvert les Falsifications des Partisans de Boniface, arrêté leurs mauvaises pratiques, & procedé même fort severement contre ceux qui refusoient de rendre temoignage de ce qu'ils savoient (42). Je ne m'arrêterai pas au detail des procedures, qui contiennent cent redites inutiles, & les accusations avec les preuves des crimes innouis dont j'ai parlé dans l'Histoire de Boniface. C'est ce que l'on peut voir dans le Recueil de Mr. Du Puy sur cette Affaire.

Mais

(41) Rainaldus, an. 1308. n. 14. 15. 16. J. Villani, lib. 8. c. 101. 115.
Bzov. an. 1309. n. 3. 4. Rainald. eod. n. 7. 8. (42) Preuves, p. 192.
Baluze, Pap. Avon. tom. I. p. 32. 69. 608. 643.

Mais, il est de l'interêt de tout le Roiaume de produire ici une Piece importante, qui contient les Droits du Roi, & de la Couronne, tels qu'on les avoit observez en France, depuis le commencement de la Monarchie. Les principaux de ces Droits étoient 1. Que le Roi ne reconnoit au-dessus de lui pour le temporel, que Dieu seul. 2. Que le Roi n'a point d'autre Juge que lui & sa Cour, pour les choses qui dependent du temporel, & qui regardent son Etat & ses Sujets. 3. Que nos Rois ont toujours conservé les Droits & les Libertés de l'Eglise, selon les Coutumes de leur Roiaume, ce qui leur avoit rendu propres certaines choses qui sembloient n'avoir appartenü autrefois qu'aux Eglises; comme il se trouvoit aussi d'autres choses, qui, ayant appartenü au Roi & aux autres Seigneurs temporels par le Droit écrit, étoient devenuës propres aux Eglises du Roiaume, par les mêmes Coutumes. 4. Que nos Rois, comme Fondateurs & Bienfaiteurs des Eglises de leur Roiaume, peuvent empêcher les levées de deniers sur les Ecclesiastiques de leurs Etats, & prendre garde que leur bien ne se dissipe; & que les Papes ne peuvent mettre sur eux aucune imposition sans le consentement du Roi. 5. Que le Roi a toujours été regardé en France comme le Gardien des Eglises de son Roiaume, principalement des Cathedrales; ce qui avoit été considéré de tout tems comme très-avantageux pour ces Eglises. 6. Que la Cour seculiere, sur-tout celle du Roi, connoît des Successions & autres choses temporelles, tant en demandant qu'en defendant, soit qu'elles soient à des Ecclesiastiques, soit qu'elles appartiennent à des Laïques. 7. Que le Roi n'a jamais plaidé ailleurs que dans sa Cour, si ce n'est pour des Causes purement Spirituelles, qui regardent la Foi. 8. Que, dès les premiers commencemens de la Monarchie, le Roi a le Droit de Regale sur les biens immeubles de plusieurs Eglises de son Roiaume, & qu'il en jouit jusqu'à ce que les nouveaux Prelats aient été mis personnellement en possession de leur temporel. 9. Que le Roi conféroit les Dignitez, Benefices, & Prebendes de plusieurs Eglises, qui sont de Fondation Roiale. 10. Qu'outre le Droit de Regale, on a toujours remarqué que nos Rois ont un autre Droit qui en est distingué, qui consiste à percevoir les fruits des Eglises vacantes, & à se les approprier, sans aucune restitution; & qu'ils jouissent de ce temporel jusqu'à ce que les Prelats leur aient rendu l'hommage & prêté le serment de fidelité. 11. Que pendant la Regale, le Roi donne les Dignitez, Prebendes, & autres Benefices qui sont à la Collation de l'Evêque, soit qu'ils vacquent en Cour de Rome, soit qu'ils vacquent d'une autre maniere. 12. Que nos Rois ont cédé ce Droit de Regale à quelques Barons, c'est-à-dire aux grands Seigneurs de leur Roiaume, & que ces Barons en jouissent par Droit Feodal & Roial: Droit, qui ne s'appelle ainsi, que parce qu'ils l'ont reçu du Roi. 13. Que si les Prelats ou leurs Officiaux vouloient, par le moïen de leur Justice spirituelle, empêcher les fonctions de la Justice Roiale, les Rois, suivant une Coutume immémoriale du Roiaume, peuvent en ce cas faire saisir le temporel des Ecclesiastiques, jusqu'à ce qu'ils se desistent de leurs entreprises. 14. Qu'il est au

An de J. C.
1310.Droits du
Roi de
France.An de J. C.
1311
Clement
V. Pape
1311
1311Le Roi
de France
est
le
seul
qui
peut
faire
des
lois
en
France
1311

An de J.C.
1310.

pouvoir du Roi de faire garder les passages de son Roiaume; qu'il peut defendre tout transport d'Argent & de Marchandises hors de ses Etats; & empêcher de venir & d'aller tant à Rome qu'ailleurs, quand il s'agit des interêts de la Couronne, de ceux de Sa Majesté, ou du bien de ses Sujets. 15. Que les Differends qui surviennent pour le Droit de Patronage des Eglises ont été de tout tems decidez par le Roi & son Conseil (43). Ces Articles furent soutenus devant le Pape en plein Consistoire.

An de J.C.
1311.

Clement
tache d'ar-
rêter les
Procedu-
res,

L'Affaire étoit bien delicate, & les Partisans de Boniface VIII. tâchoient de l'embrouiller, à dessein de faire echouer les poursuites des Accusateurs de ce Pontife. Clement V, & tous les Cardinaux, se trouvoient fort embarrassés: & cela fut cause que le Concile General fut renvoyé au mois d'Octobre 1311. Cependant, le Pape commençoit à se determiner contre Boniface en faveur des François: mais, les Defendeurs s'en étant apperçus firent grand bruit dans la Ville d'Avignon, où ils avoient trouvé moien de faire entrer des Compagnies de Soldats, pour se faire craindre. Le Pape, qui l'année précédente (1309) avoit fait bruler publiquement dans la Ville les fausses Pieces qu'ils avoient fabriquées pour servir au Procès contre la verité de celles que produisoient les François, voiant quel'indulgence, qu'il avoit eue de leur remettre la peine qu'ils meritoient comme Faussaires, n'avoit servi qu'à les rendre plus violens, apprehenda qu'ils ne se portassent aux dernieres extremitez, si l'on continuoit les poursuites. C'est ce qui le fit refoudre à prier le Roi de vouloir se desister de ses procedures, durant lesquelles on ne pouvoit vivre en sureté dans Avignon. Il en avoit deja écrit à Charles de Valois Frere de Sa Majesté dès le 22. de Mai 1310. & il l'avoit pressé de faire enforte que le Roi laissât achever cette Affaire en son particulier; qu'il s'en remit à la definition du St. Siege; & qu'il ordonnât à ceux qui en faisoient la poursuite sous son Autorité, d'en user de même.

Le Roi se
desiste de
ses Pour-
suites con-
tre Bonifa-
ce.

Le Roi delibera long-tems, avant que d'acquiescer à ces Propositions. Mais, voiant que la plupart des Grands du Roiaume se joignoient au Comte de Valois son Frere pour solliciter la même Affaire, il consentit enfin aux desirs du Pape. Il en écrivit à sa Sainteté dès le mois de Fevrier 1311. Il lui fit un précis de toute la conduite qu'il avoit gardée à l'égard de Boniface, pour justifier ses intentions, celles de ses Ministres, & de ses Sujets. Il lui declara que ce n'étoit, ni comme Partie, ni comme Juge, qu'il avoit agi dans tout ce qui étoit arrivé à ce Pape, mais comme un bras de l'Eglise, qui ne devoit pas demeurer sans action dans ses besoins. Il ajouta, que malgré l'interêt qu'il auroit eu de faire poursuivre la Memoire de Boniface en continuant les Procedures commencées, il remettoit volontiers tout le Differend entre les mains de Sa Sainteté, à la priere des Cardinaux, pour être vuide par le St. Siege en plein Concile sans aucune Poursuite de sa part. Il promit d'acquiescer sans reserve à ce qu'il en jugeroit. Il voulut aussi que

(43) *Preuves*, p. 315.

ceux de la Cour, qui s'étoient portez pour Parties dans cette Affaire, & qui s'étoient rendus Accusateurs de Boniface, firent un semblable desistement, & remisent le tout à la disposition du Pape. En quoi il fut exactement obéi par Louis Comte d'Evreux son second Frere, & par Gui Comte de St. Pol, Grand Bouteiller de France, qui en écrivirent à sa Sainteté dès le 14. du même mois en des termes assez semblables à ceux de la Lettre du Roi. Il n'y étoit point fait mention du Comte de Dreux, qui leur avoit été associé dans la poursuite de cette affaire, parce qu'il étoit mort quelque tems auparavant. Les Defendeurs & les Avocats de Boniface, aiant appris ces nouvelles dispositions de leurs Adversaires, crurent qu'il étoit de leur devoir de donner de leur côté des marques semblables de la déference qu'ils avoient pour le St. Siege. Ils remirent tous leurs interêts entre les mains de Clement, à la premiere requisition qui leur en fut faite de sa part. Ainsi, le Pape, aiant reçu le desistement des deux Parties, ordonna que les Actes en fussent enregistrez & conservez dans les Archives du St. Siege. Mais, afin de ne pas donner lieu aux Accusateurs & aux Defendeurs de Boniface de croire qu'il eut voulu se saisir de cette Affaire pour l'étouffer, ou leur refuser la satisfaction qu'ils attendoient de lui, il publia une Bulle le 27. jour d'Avril, par laquelle il declara que toute Personne Catholique seroit bien reçue à proposer ce qu'elle sauroit de Boniface, qui pourroit servir à charger sa Memoire, ou à la defendre (44).

Le même jour, le St. Pere donna une autre Bulle beaucoup plus ample, où, après avoir deduit tout ce qui s'étoit passé au sujet de Boniface, il cassa & revoqua toutes Sentences, Constitutions, & Declarations non comprises au fixieme Livre des Decretales, entant qu'elles pouvoient porter préjudice à l'honneur, à l'état, aux Droits, & aux Libertez du Roi de France, de son Roiaume, de ses Sujets, & de ses Alliez. Il en excepta néanmoins les deux Constitutions, l'une qui commençoit par *Unam sanctam*, & l'autre par *Rem non novam*, qui sont dans les Extravagantes communes, s'étant contenté de les modifier & de declarer que leur execution ne s'étendroit point sur la France, où toutes choses demeureroient dans l'état où elles avoient été avant que Boniface eut donné ces Decretales. Mais, il ordonna qu'elles subsisteroient & auroient leur effet dans les autres endroits de la Chrétienté. Il revoqua par la même Bulle toutes suspensions de Privileges, toutes Censures, Excommunications, Interdits, Privations, Depositions, & generalement tout ce qui avoit été entrepris de Fait & de Droit, tant par Boniface VIII. que par Benoit XI. depuis le jour de la Toussaints 1300. tant contre le Roi Très-Christien, les Princes ses Enfans, ses Freres, le Roiaume de France, que contre les Denonciateurs, Prelats, Barons, & autres Regnicoles, au sujet de leurs Denonciations, Appellations, Demandes d'un Concile General, attentats, blasphêmes, prise de corps de Boniface, invasion de la Mai-

An de J.C.
1311.

Le Pape
casse tout
ce qui
s'étoit fait
contre le
Roi de
France.

(44) Preuves, p. 292. & passim alibi. Riche, an. 1319.
cher. Hist. Univ. lib. 13. Bullans tom. 4. Spen-

An de J.C.
1311.

Maison, vol & dissipation du Thresor de l'Eglise, & autres Dependances du fait commis dans Anagni, & de tout ce qui regardoit le Differend que Boniface avoit eû contre le Roi & ses Adherens, morts ou vivans. Il abolit toute tache de Calomnie, toute note d'Infamie, dont on auroit, pour cette affaire, voulu marquer dans la Posterité le nom ou la reputation de ceux qui y avoient eû part en quelque maniere que ce fût. Il ordonna que toutes les Sentences données par Boniface & Benoit, & tous les autres Actes concernant la même affaire, seroient ôtez des Registres de Rome, & il en fit supprimer tous les Originaux. Il enjoignit à toute Personne de quelque Qualité ou Condition que ce fût, Greffiers, Notaires, Judges, & autres, sous peine d'Excommunication, de retirer dans quelques mois de tous Registres, Greffes de Lieux Publics ou Privez, de supprimer & mettre au feu toutes les pièces concernant cette affaire, avec défense d'en garder aucunes copies sur les mêmes peines: le tout, néanmoins, sans préjudice du point principal de l'affaire, & de la poursuite qui s'en pourroit faire d'Office, à laquelle il déclara ne vouloir point donner d'atteinte. Il se reserva aussi le Droit de pouvoir entendre & examiner les Temoins & les Denonciateurs qui se présenteroient, & qui seroient recevables contre Boniface & sa Memoire, aussi bien que les defences & les exceptions legitimes, s'il en avoit à proposer en faveur de ce Pape, pourvû qu'elles ne touchassent, ni le Roi de France, ni ses Sujets, ni les Denonciateurs qu'il venoit de comprendre dans sa Bulle (45).

Abolu-
tion de
Nogaret.

Il excepta néanmoins de cette Abolition & Remise generale Guillaume de Nogaret, Sciarra Colonna, Renaud de Suppino, les autres Gentilshommes Italiens & les Citoyens d'Anagni qui avoient trempé dans la Conjuraton faite contre le Pape Boniface, ou qui avoient eu part à la prise de sa Personne, ou au vol du thresor de l'Eglise. Mais, l'envie qu'il avoit de ne point gratifier à demi Philippe le Bel (qu'il déclara entierement innocent, & qu'il loua même jusqu'à la flatterie, pour le zele que ce Prince faisoit paroître, selon lui, pour la gloire de Dieu & l'utilité de l'Eglise dans l'affaire du Pape Boniface) le porta à se relâcher sur l'heure même en faveur de Guillaume de Nogaret. Il ne se contenta pas d'excuser ce Ministre, en supposant que tout ce qui s'étoit passé d'odieux, dans ce qu'il avoit fait, au nom & pour le service du Roi son Maître, étoit arrivé contre son intention, & par la seule resistance que Boniface avoit apportée à la demande qu'on lui avoit faite d'un Concile General: il lui accorda encore par une autre Bulle du même jour l'Absolution à *cautele* de toutes les fautes qu'il pouvoit avoir commises; & il lui enjoignit pour Penitence des Pelerinages en France, un Voiage à St. Jacques de Compostelle, & une Croisade au Levant (46).

Et de ceux
d'Anagni.

Le 27. d'Avril ne se passa point que le Pape n'eut absous pareillement ceux d'Anagni par une Bulle particuliere; mais, il semble que cette Absolu-
tion

(45) *Preuves*, pag. 606. etc.

(46) *Preuves*, pag. 601.

tion n'étoit point pour ceux qui avoient mis la main sur Boniface & qui l'avoient outragé en son corps ou en son honneur; au moins ne s'étendit-elle pas sur ceux qui avoient volé le threfor de l'Eglise: Injure beaucoup plus sensible à la Cour de Rome, que toutes les insultes & les violences que Boniface avoit souffertes (47). Clement se reserva la Liberté de les absoudre, ou de les poursuivre, quand il le jugeroit à propos. Il publia encore une cinquième & une sixième Bulle en faveur de la France, l'une pour revoquer la Conclusion qu'on avoit prise de ne point admettre de François à déposer contre Boniface; l'autre pour déclarer, qu'il ne recevroit à l'avenir aucun acte; où l'on blameroit le louable zele & les bonnes intentions que Philippe le Bel avoit fait paroître dans toute cette affaire (48). Nous verrons bien-tôt la fin de cette grande Querelle.

An de J.C.
1311.

Cependant, l'Empereur, qui avoit promis au Pape d'aller en Italie pour en appaiser les Troubles, tint sa parole. Mais, avant que de partir, il fit un Serment solennel au Pape Clement, par lequel il promettoit de défendre la Foi Catholique, d'exterminer les Heretiques, de ne faire aucune Alliance avec les ennemis de l'Eglise, de protéger le Pape, & de conserver les Droits de l'Eglise Romaine. Il confirma & renouvela tous les Privileges, & toutes les Donations qu'elle avoit reçus de Constantin, de Charlemagne, de Henri, d'Otton IV. de Frideric II. & des autres Empereurs (49). Ce Monarque s'étoit flatté d'appaiser les Troubles; mais, sa présence les augmenta. La Protection qu'il accorda aux Gibellins donna de la jalousie aux Guelphes, qui entreprirent d'opposer leurs forces à celles de l'Empire. Il ne put se faire un passage en Lombardie que les Armes à la main; &, pour se rendre à Rome, il fut obligé d'assiéger des Villes, & de livrer plusieurs combats (50), quoique le Pape eut écrit en sa faveur aux Genoïs, aux Florentins, aux Milanois, & aux autres Peuples d'Italie, & qu'il eut chargé le Legat Arnaud de Pelegruë de l'aider dans son entreprise (51). Il avoit même promis d'aller à Rome pour le couronner Empereur: mais, il aim mieux en donner la Commission à cinq Cardinaux. Dans la Bulle de leur Commission, le Pape s'attribuë le pouvoir de disposer de l'Empire; & voici ses termes: „ Jesus-Christ, le Roi des Rois, a donné une telle Puissance à son Eglise, que le Roiaume lui appartient; qu'elle peut elever „ les plus grands Princes, & que les Empereurs & les Rois doivent lui obéir „ & la servir (52). „

L'Empe-
reur Henri
VII. en
Italie.

Cependant, on se préparoit de tous côtés pour la celebration du Concile General indiqué à Vienne. Le Pape faisoit paroître un grand zele pour la Reformation de l'Eglise; & deux Evêques entr'autres, persuadés de la Sincerité & de la Droiture de ses Protestations à cet egard, dresserent des Memoires

Avis pour
le Concile
de Vien-
ne.

(47) Baillet, *Demêlez. de Bonif. VIII. &c.*
p. 307.

(48) *Preuves, pag. 604.*

(49) *Rainaldus, an. 1310. n. 3.*

(50) *Baluze, Miscel. tom. I. p. 119. vit.*
1160. 1161.

(51) *Rainaldus, an. 1310. §. 10. II. &c.*

(52) *Rainaldus, an. 1311. §. 7.*

An de J. C.
1311.

moires pour le Bien du Christianisme dont ils deploroient la Corruption. En cela, ils agissoient selon les Ordres de sa Sainteté. Je me contenterai de donner un Extrait de l'Instruction de l'Evêque de Mande, Guillaume Durandi. Quoiqu'elle contienne des choses fort desavantageuses à la Cour de Rome, elle fut pourtant imprimée d'une maniere authentique à Paris, l'an 1545. L'Auteur y releve d'abord les Vices des Ecclesiastiques; & il continue ainsi: „ Ils ont suivi le train de Balaam de Bozor, qui aima le salaire
 „ d'iniquité, & se moqua de la correction qui lui fut faite. Une Bête brute,
 „ que Dieu fit parler comme un homme, ne put approuver la folie du Pro-
 „ phète; & c'est ce qui arrive aujourd'hui. Les Gens d'Eglise, qui de-
 „ vroient être la Lumiere des autres, & le flambeau posé sur le Chandelier
 „ commettent tant de desordres & tant d'infamies, que ceux-là même, qui
 „ ne sont point du tout elevez en la connoissance divine, condamnent haute-
 „ ment leurs folies & leurs impietez, & se montrent plus sages & plus ver-
 „ tueux, que ceux qui devroient être les exemples & les modeles de la ver-
 „ tu. „ Il dit qu'on devroit abolir tous les abus, toutes les méchantes
 coutumes, qui se sont introduites dans l'Eglise, toutes les dispenses de la Cour
 de Rome, les Exemptions & les Libertez qui sont contraires à la Religion
 & au bon ordre. Que le Pape se doit regler selon les Loix divines & hu-
 maines, & qu'il faut soumettre à l'Autorité divine des Ecritures l'Eglise Ro-
 maine, qui a degénéré de sa premiere institution, & de la Foi des Peres &
 des Conciles de la Primitive Eglise: Qu'il faut defendre au Pape de faire
 porter & evoker les Affaires des Provinces devant son Tribunal. Il se plaint
 fortement de la Simonie qui regnoit en Cour de Rome, où l'on exigeoit
 des Prelats, qui y étoient promus, certaines sommes qui se partageoient en-
 tre le Pape & les Cardinaux, & le prétexte de ces exactions étoient l'expedi-
 tion des Lettres, les salaires des Curseurs, des Huissiers, & des autres Of-
 ficiers. En general, l'Auteur demande une grande Reforme dans la Cour de
 Rome, dans les Prelats, & dans le Clergé inferieur. L'Incontinence y étoit si
 commune, qu'il proposé de permettre le Mariage aux Prêtres, comme dans
 l'Eglise Greque; & il se plaint qu'on voioit des lieux infames près des
 Eglises, & en Cour de Rome, près le Palais du Pape, & que son Maréchal
 tiroit un Tribut des Femmes Prostituées. N'eut-il pas mieux valu marier
 tous les Prêtres, que de souffrir des excès si criants? Durandi voudroit enco-
 re que l'on obligéât les Moines à gagner leur vie du travail de leurs mains,
 qu'on reprimât l'abus des images, des indulgences, & la licence des Moi-
 nes de prêcher leurs Chimeres Scholastiques. Mais, n'esperant point une
 telle Reforme, toute nécessaire qu'elle étoit, il s'ecrie de tems en tems:
Helas! il semble que la Prophetie d'Isaïe touchant la Ville de Babylone, cette
Ville fiere & superbe des Chaldéens, se verifie de nos jours! Elle sera la retraite
des Dragons, & le repaire des Satyres & des Demons, &c. Plut à Dieu que cet-
te autre Parole du même Prophete: ce Peuple-ci m'honore des Levres, mais
leur cœur est fort éloigné de moi, ne se trouvât pas encore accompli dans notre
Clergé!

En-

Enfin, tout étant disposé pour la tenuë du Concile, le Pape accompagné des Cardinaux, sortit d'Avignon, & se rendit à Vienne en Dauphiné, vers la mi-Septembre. Il s'y trouva plus de trois cens Evêques, sans compter les autres Prelats, comme les Abbez & les Prieurs. Le 16. d'Octobre, le Pape fit l'Ouverture du Concile par un Sermon, où il exprima pour causes de sa convocation, 1. L'affaire des Templiers: 2. Le secours de la Terre Sainte, & 3. la Reformation des Mœurs & de la Discipline de l'Eglise. Il suffira de marquer les principaux Actes de ce Concile.

1. Tous les Evêques se declarerent contre les exemptions; mais le Pape, qui n'avoit assemblé ce Concile que pour avoir de l'Argent, ainsi qu'on le publoit alors, les conserva à l'Ordre de Citeaux, moiennant des presents considerables (53).

2. Dans la seconde session, le Pape supprima l'Ordre des Templiers, sans avoir ouï ces infortunés, quoique tous les Prelats, excepté deux ou trois, fussent d'avis de les entendre dans leurs defenses. Leurs biens furent donnés aux Hospitaliers: & ceux, qui étoient situés en Espagne, furent appliqués à la defense de ce Pais-là contre les Mores (54). 3. Les Historiens prétendent que l'Affaire de Boniface fut examinée en ce Concile, & qu'elle y fut entierement décidée; mais, ils en ont parlé plutôt suivant les premieres mesures que le Pape Clement V. avoit prises avec le Roi à Poitiers, que selon leurs dernieres Conventions. Le desistement, par lequel le Roi avoit remis toutes choses entre les mains de Sa Sainteté, avoit changé les vuës d'abord de recevoir l'Appel de Sa Majesté & des Etats du Roiaume au Concile futur, & d'en accorder la Convocation aux instances que le Roi en avoit fait faire par ses Ambassadeurs. Mais, l'impatience qu'il avoit eüe de se faire rendre satisfaction, & de faire condamner la mémoire de Boniface sans attendre le Concile qu'il avoit tant demandé, obligea le Pape à vider l'Affaire sans eclat; desorte que le Concile se contenta d'approuver & de confirmer le Jugement de Sa Sainteté sans aucune discussion (55). Ainsi, Mr. Fleury s'est servi d'expressions fort impropres, & même contraires à la verité de l'Histoire, lorsqu'il a dit que le Concile declara que le Pape Boniface avoit été Catholique, & n'avoit rien fait que le rendit coupable d'Herésie (56). Ce fut le Pape, qui de son Chef fit un Decret par lequel il decida que Boniface avoit été legitime Pasteur; qu'il étoit mort Catholique; que jamais il n'avoit été Heretique; & que les preuves alleguées par ses Accusateurs, pour le persuader, n'étoient pas suffisantes (57). Toute la part que le Concile eut à cette Decision fut l'Approbation qu'il y donna. Pour justifier une Decision si contraire

An de J.C.
1311.

Concile
de Vien-
ne.

An de J.C.
1312.

Suite du
Concile de
Vienne.

(53) Villani, lib. IX. c. 22. Baluze, Vit. Pap. tom. 1. p. 43. &c. Walsingham, an. 1311. p. 99. &c.

(54) Baluze, Vit. Pap. Aven. tom. 1. Rainaldus, an. 1311. n. 3.

(55) Baillet, Demélez de Bonif. VIII. &c. p. 307. 308. V. Antoninus Florentinus, part.

3. Villani, lib. IX. c. 22. Jean Le Maire, du Schisme, t. 20. part. 2. Du Puy, p. 40. Sponde, an. 1311. §. 6.

(56) Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCI. §. 56.

(57) Baillet, Demélez de Bonif. VIII. p. 309.

An de J.C.
1312.

traire à toute la Conduite que Clement V. avoit tenuë précédemment contre son Predecesseur Boniface, quatre Docteurs en Droit Canon eurent ordre de parler au Roi, & faire entrer l'honneur du St. Siege en consideration avec celui de France, qu'ils prétendoient y être également interessé. Deux Cavaliers Catalans, au raport de Villani, se presenterent aussi à sa Majesté, & demanderent à faire preuve de l'innocence de Boniface VIII. l'Epée à la main, contre les deux Gentilshommes les plus vaillans de la Noblesse Francoise, qu'il lui plairoit de nommer. Le Roi, etonné de la resolution de ces deux Champions, acquiesça enfin au Jugement du Pape, & abandonna le Procès contre la Memoire de Boniface.

Fin de la
Querelle
de Bonifa-
ce VIII.
avec la
France.

4. En reconnoissance de ce dernier desistement, le Pape & les Cardinaux donnerent un Decret par lequel il étoit dit: Que le Roi ni ses Successeurs ne pourroient jamais être recherchés ou blamez pour tout ce qui s'étoit fait contre le Pape, sous le nom ou l'autorité de Sa Majesté, soit en Italie, soit en France, soit par les Colonnes, soit par Nogaret, ou toute autre Personne que ce pût être. Pour ce qui regarde la part que le Concile de Vienne eut dans cette Affaire, on prétend, qu'encore que le plus grand nombre de ceux qui le composoient fût plus attaché aux interêts du St. Siege & de la Cour de Rome, qu'à ceux de la France, & qu'en general il eut temoigné qu'il ne pouvoit approuver la poursuite que le Roi avoit faite contre Boniface, il ne laissa pas de déclarer injuste & nul tout ce que Boniface avoit fait ou entrepris de faire contre le Roi & le Roiaume (58). „ Mais, dit Mr. „ Baillet, quoi que le temoignage des Ecrivains qui attestent ce dernier „ point ne paroisse pas suffisant pour le mettre hors de toute contestation, „ il est toujours incontestable, que les Droits du Roi & de la Couronne fu- „ rent maintenus, & les prétensions & entreprises de Boniface reduites à rien „ par les Papes ses Successeurs. C'est à quoi aboutit enfin tout ce fâcheux „ Demêlé, qui avoit divisé la France d'avec Rome & scandalisé l'Eglise „ pendant dix ans entiers. Philippe le Bel n'ayant pû détruire ou noircir „ entierement la Memoire de Boniface dans la Chrétienté, voulut au moins „ qu'elle se perdit ou s'aneantit dans son Roiaume, par les defenses qu'il fit „ d'alleguer le sixieme Livre des Decretales, qui étoit de la Compilation de „ ce Pape. Ce fut la principale raison, avec le point de la Regale, qui „ empêcha qu'on ne lui donnât du cours & de l'autorité en France. C'est „ ce qui a été remarqué fort à propos par l'Auteur de la Glose Jean André „ de Boulogne, qui vivoit peu de tems après, mais qui a été retranché „ dans le Siecle dernier, par les prétendus Correcteurs du Droit Canon „ dans l'Edition de Rome (59). „

Begards;
&c. con-
damnés.

5. Ce fut pendant le Concile de Vienne, que le Pape donna une Constitution contre les Begards ou Fratricelles, admirateurs & sectateurs de Pierre Jean d'Olive. Voici les Sentimens que le St. Pere leur attribué dans sa Con-

(58) Jean Le Maire, du Schisme, c. 20. part. 2. Du Puy pag. 4.

(59) Baillet, Hist. des Demêlez de Bonif. VIII. avec Philippe le Bel, pag. 312. 313.

Constitutions: „ Nous avons appris, dit-il, avec une extrême douleur, qu'il s'est élevé en Allemagne une Secte abominable de quelques hommes malins appelez Beguins, & de quelques Femmes Infidèles appelez Beguines, qui enseignent les erreurs suivantes. 1. Que l'homme pendant cette „ vie peut acquerir un assez haut degré de Perfection pour devenir impeccable, „ & qu'il ne peut plus faire de plus grands progrès dans la grace; car, di- „ sent-ils, s'il en pouvoit faire, il deviendroit plus parfait que Jesus- „ Christ. 2. Que l'homme ne doit, ni jeûner, ni prier, quand il a acquis „ ce Degré de perfection, parce que la Sensualité est alors si parfaitement „ soumise à l'Esprit & à la Raison, que l'homme peut accorder librement „ au corps tout ce qui lui plait. 3. Que ceux qui ont acquis ce Degré de „ Perfection, & cet Esprit de Liberté, ne sont plus assujettis à l'Obéissance „ humaine, ni engagez par aucune Loi de l'Eglise; parce que, comme „ ils disent, *là où est l'Esprit du Seigneur, là est la Liberté.* 4. Que, dès ici „ bas, l'homme peut être aussi pleinement heureux qu'il le sera dans le „ Ciel. 5. Que toute Nature intellectuelle est naturellement heureuse „ en elle-même, & qu'elle n'a pas besoin de la lumiere de la gloire „ pour s'élever à Dieu, pour le voir, & pour jouir de lui. 6. Que c'est „ une imperfection de s'exercer à des actes de vertu, & qu'une ame parfaite „ licentie les Vertus (*Licenciat à se Virtutes*). 7. Que le Baiser d'une „ Femme est un Peché mortel, si l'inclination n'y porte pas; mais que l'Ac- „ te charnel, quand la nature y porte, n'est pas un Peché, sur-tout si ce- „ lui qui exerce cet acte est tenté (60). 8. Qu'à l'elevation de l'Eucharis- „ tic, on nedoit, ni se lever, ni lui donner aucune marque de veneration, „ parce que ce seroit une imperfection de descendre de la pureté & de la „ sublimité de contemplation, que de penser au Ministère, & au Sacrement „ de l'Eucharistie, & de s'occuper de la passion de l'humanité de Jesus- „ Christ. „ Le Pape, avec l'approbation du Concile, condamne toutes „ ces erreurs, & ordonne aux Evêques & aux Inquisiteurs de rechercher & de „ punir les Begards & les Beguines (61). Il faut remarquer, qu'Henri de Spon- „ de met quelque difference entre les Begards & les Beguins, quoique d'habi- „ les gens soutiennent que c'étoient les mêmes. Quoiqu'il en soit, voici les „ Opinions que Sponde attribue aux Beguins: Qu'il est contre la perfection „ Evangelique de posséder quelque chose en commun, parceque Jesus-Christ „ & ses Apôtres n'ont rien possédé, ni en propre, ni en commun; que le Pa- „ pe, par conséquent, ne peut pas donner dispense aux Religieux qui ont fait „ vœu de pauvreté de garder du froment & du vin dans leurs Monasteres pour „ l'usage commun. Que l'état des Freres Mineurs est plus parfait que celui „ des Evêques. Qu'il n'est pas permis au Pape de dispenser d'un vœu fait ab- „ solu-

(60) Mr. Fleury a omis cet Article par une fausse delicatesse; car il est formel dans les Clementines, & il serviroit beaucoup à justifier la Condamnation des Begards, s'il

étoit veritable. *Hist. Eccl. Liv. XCI §. 8.*

(61) *Clement. Lib. V. tom. 3. c. 3. ad Nos-
trum.*

An de J.C.
1312.

Apologie
des Be-
gards, &c.

folument, quand ce seroit pour le bien de la Paix, & pour la conversion de quelque Peuple à la Foi Chrétienne (62).

Les Begards, Beguins, & Beguines aiant été declarez Heretiques & recommandez aux Inquisiteurs, on commença à les bruler. Mais, les Supplicés ne firent qu'irriter le zele des Prevenus. Ils dirent hautement, que l'Eglise Romaine étoit la Meurtriere des Saints, & la Prostituée de l'Apocalypse. Pour donner quelque couleur à la Persecution qu'on leur faisoit, on leur imputa toutes sortes d'Abominations. „ Des mœurs Cyniques, dit „ Monsieur de Beaufobre, des incestes execrables (63) n'étoient qu'un jeu „ pour eux. Persuadez que tout ce qui est en nous (64) au dessous du cœur „ ne sauroit pecher, ils en ufoient avec une licence effrenée. Si ce sont les „ mêmes que les Fratricelles, on dit (65) que ces gens-là, non contents d'al- „ ler dans des Cavernes avec des Femmes & des Filles, faisoient mourir dans „ les tourmens les Enfans qui naissoient de leur debauché. Celui, entre les „ mains de qui un de ces Enfans expiroit, étoit le grand Prêtre de la Sec- „ te. Ils brûloient ensuite ces innocentes victimes: ils en jettoient les cen- „ dres dans du vin, & faisoient boire de ce vin à leurs Profelytes. C'étoit „ le Sacrement de leur initiation. Je ne crois pas qu'on puisse mieux con- „ firmer ces enormitez, qu'en avertissant le Lecteur, que ces mêmes Fra- „ tricelles disoient (66), que le Sacrement de l'Eucharistie n'est point „ le vrai Corps de Jesus-Christ: que ce Corps ne sauroit être conte- „ nu sous un si petit Morceau de Pain, & qu'ils appelloient les Prêtres „ par derision des Faiseurs de Dieu, *Deifices*. Tous les Crimes, toutes „ les Heresies, sont enchainées avec cette Erreur. Parlons serieuse- „ ment, ce sont d'infames & de detestables Calomnies. Des Propositions „ innocentes, vraies, deviennent des Propositions scandaleuses, Hereti- „ ques, pour peu qu'on les deguise. Entre celles que l'on attribue à ces „ Sectaires, il y a celle-ci (67): *Que Dieu n'impute aucun Crime à ceux qui „ ont la Charité*. Cette Proposition est très-fausse & très-scandaleuse. „ Mais, si l'on exprime le sentiment des mêmes Heretiques, dans les termes „ de Vincent, le faux & le scandale disparaissent. *Il enseignent, dit cet Au- „ teur, qu'il y a des actions qui seroient des pechez, mais qui ne le sont pas, lors- „ qu'elles sont faites par un motif de charité* (68). Je ne voudrois „ pourtant pas nier absolument, qu'il n'y ait eu des Mystiques, qui aient „ pensé, agi, d'une maniere extravagante. Il y a quelque fois beaucoup „ d'affinité entre le mystique & la folie. Souvent l'un n'est qu'une nuance „ de l'autre: où trouve-t'on plus de Folies que dans les Legendes des Saints? „ Il y a dans les Actes de l'Inquisition de Toulouse un Guillaumè Roux, „ qui avouë (69) qu'il avoit fait des epreuves de continence à peu près sem- „ blables à celles de quelques Moines de Palestine; ajoutant de plus, qu'il „ avoit

(62) *Sponde, an. 1311. §. 9.*

(63) *Magdeburg. Cent. XIII. c. V. col. 565.*

(64) *Ibid.*

(65) *V. Kortholt, Sec. XIII. cap. 2. p. 544.*

Les Auteurs qu'il cite.

(66) *Ibid.*

(67) *Apud Magdeb. Cent. XIII. col. 559.*

(68) *Ibid.*

(69) *Fol. 196. c.*

voit oïi dire à une Personne qu'il nomme, que quelques gens étoient dans l'opinion qu'un homme ou une femme ne pouvoient passer pour véritablement vertueux, s'il n'avoit la force de s'approcher nud d'une femme nuë, sans faire l'acte Charnel de la Generation. Le même confesse, qu'il avoit oïi dire qu'en Italie quelques Fratricelles & quelques hommes de la Penitence croioient, que pour être parfait, il falloit pouvoir soutenir cette epreuve-là. Supposons que cette confession soit véritable, on y trouvera bien une preuve de la folie de ces Beguins; mais, on n'y en trouvera pas de leurs impudicitez. Bien loin de croire que tout soit permis aux Personnes qui sont consommées dans la charité, ils croioient au contraire, que dans cet état l'ame n'est plus susceptible de mauvais desirs, ni les organes du corps d'aucun mouvement deregulé. La Loi des Membres est entièrement soumise à celle de l'Entendement. Au reste, il faut remarquer 1. Qu'entre tous ces Beguins, que l'Inquisition de Thouloufc examina & punit dans l'espace de quelques années, il n'y en a qu'un seul qui ait fait l'aveu, que je viens de rapporter. 2. Que cet homme n'attribue pas à la Secte des Fratricelles en general, mais seulement à quelques-uns d'Italie, le merveilleux raffinement de Continence, dont il parle. Il ne savoit même ce qu'il dit de ces derniers, que pour l'avoir oïi dire à une seule personne (70). L'Extrait qu'on vient de lire est un peu long; mais, l'équité naturelle ne m'a pas permis d'en rien supprimer, puis qu'il s'agissoit de justifier, par l'autorité d'un très-habile homme, des gens calomniés de la maniere la plus horrible, & brûlez en divers lieu, sans aucun fondement. J'en tire cette double Consequence: ou le Pape Clement V. fut mal informé de la Doctrine & des Mœurs des Beguins; ou bien, il meprisa d'une façon très-odieuse les plus inviolables Loix de la Justice, par ce qu'il s'agissoit de maintenir l'Autorité de son Siege, que les Beguins attaquoient trop ouvertement.

6. Quoique, pour éviter la longueur, je passe sous silence plusieurs Constitutions du Concile de Vienne, je ne supprimerai pas celles qui regardent les Mœurs du Clergé. Il est defendu aux Clercs, même mariez, d'exercer en personne les métiers de Bouchers ou de Cabaretiers, sous peine de perdre le Privilege Clerical. Defense de s'appliquer à tout commerce qui ne convient pas à leur état, ou de porter des armes. Defense de paroître en public vêtus d'habits rayés, ou mi-partis de deux couleurs, ou de Manteaux si courts, que l'habit de dessous paroisse notablement, ou des chauffers déchiquetées rouges ou vertes (71). Voilà à quoi aboutirent toutes les belles Promesses que le Pape avoit faites de travailler à la Reformation de l'Eglise.

7. Comme les Chevaliers de l'Hopital de St. Jean de Jerusalem avoient pris l'Isle de Rhodes, & que le Roi des Romains Henri VII, Philippe le Bel, Louis Roi de Navarre son fils ainé, Edouard Roi d'Angleterre, promet-

Constitutions sur les Mœurs du Clergé.

Du Secours de la Terre Sainte.

(70) *Beausobre, Dissert. sur les Adamites, 2. part.*

(71) *Clem. Diocef. de Vita & Honest.*

An de J.C.
1312.

mettoient de faire le Voiage de la Terre Sainte, le Pape crut que les circonstances étoient des plus favorables pour une Croisade. Il avoit en cela des vuës d'interêt qu'il couvroit, à l'exemple de ses Prédecesseurs, du pretexte specieux du zèle pour la foi. „ Toutefois, le malheur voulut que le Levant „ fut le tombeau des Chrétiens, que nos Croisades se soient evanouies en „ fumée, & que tous les Pais que nous esperions convertir par les „ Armes soient demeurez dans leurs anciennes mescreances. Et qui plus „ est que nous ayons tourné avec le temps les premiers fondemens des Croi- „ fades en une ruine & desolation de notre Eglise. Parce qu'en premier lieu „ depuis les Papes exerçant inimitiés particulieres contre quelques Prin- „ ces Souverains lorsqu'ils s'en voulurent vanger, les excommunierent, puis „ à faute d'absolution les declarerent Heretiques. Et à la suite de cela fi- „ rent souvent trompeter des Croisades contr'eux, comme s'ils eussent „ esté Infideles, afin que les autres Princes s'armassent & s'emparassent de leurs „ Principautez & Royaumes. Ce qui causa une infinité de Divisions, de „ Troubles, & de partialitez dans notre Chrestienté. D'avantage, lorsque „ les Courtisans de Rome vouloient, sous fausses enseignes, faire un grand „ amas de Deniers, on faisoit publier une Croisade contre les Turcs: & „ pour exciter chacun à y aller ou contribuer à cette Sainte ligue, les Pa- „ pes envoyoit par toutes les Provinces plusieurs gens Porteurs „ de leurs Indulgences, afin d'en faire part plus ou moins, selon le plus „ ou moins de Deniers que l'on financeroit pour l'expédition de tels voya- „ ges. Comme de fait il advint sous Clement cinquième; car, ayant esté „ une Croisade conclüe au Concile de Vienne, il la fit prescher par un „ Cardinal en France, & se trouverent une infinité de Seigneurs qui se „ vouèrent à ce Pelerinage. Entr'autres choses, qui donnoit un denier „ avoit pardon d'un an, douze deniers, de douze ans, & qui donnoit au- „ tant comme il convenoit pour defrayer un homme de Guerre avoit in- „ dulgence pleniere, & absolution de tous ses Pechez. Et le Pape disposa „ des Personnes auxquelles il se fioit pour recevoir ces offrandes durant cinq „ ans, pendant lesquels il leva une incroyable somme de deniers. Mais, au „ bout du tems, le voiage fut rompu par occasion; & dit le Livre dont „ j'ay tiré cette Histoire, que la plus grande partie de ces deniers fut don- „ née par le Pape à un Marquis sien Neveu (72). „ C'étoit-là le but des „ Croisades, comme on a pû le remarquer dans divers Endroits de cet Ouvra- „ ge. Les Papes vouloient se rendre Tout-puissans en Europe, & s'en- „ richir.

L'Empe-
reur Hen-
ri VII. à
Rome.

Cependant, l'Empereur Henri VII. étant entré dans Rome les Armes à la main, à la faveur des Colonnes, qui tenoient son Parti, eut à combattre, dans la Ville même, contre les Troupes que Robert Roi de Naples lui avoit opposées; & il lui fut impossible de les forcer, pour se faire couronner à St. Pierre. Desorte que la Ceremonie se fit à St. Jean de Latran, après avoir renouvelé & confirmé le Serment qu'il avoit fait à Laufan-

(72) Pasquier, Recherches, Liv. 5. ch. 21.

ne (73). Le Pape prétendit que c'étoit un Serment de Fidelité, prêté à lui & à l'Eglise Romaine. Il s'en expliqua dans une Lettre (74) adressée aux Cardinaux, qui avoient Commission de couronner ce Prince. Mais Henri, choqué de cette prétension du Pape, protesta par écrit que ni lui, ni ses Predecesseurs, n'avoient jamais fait serment de fidelité à Personne (75). Le St. Pere fut irrité de ce procedé; & cet incident donna lieu à de nouvelles brouilleries, dont nous parlerons bientôt.

An de J.C.
1313.

Henri VII. fortit de Rome où il avoit de puissans ennemis, & il revint en Toscane, à dessein d'abatre le Parti des Guelfes. Il commença par une Sentence contre Robert Roi de Naples, qu'il traita de Vassal Rebelle, & qu'il mit au Ban de l'Empire: & comme il se préparoit à reduire Florence, un Moine Jacobin, nommé Bernard de Montpulcien, qui avoit été gagné par les ennemis de ce Prince, lui donna du Poison avec le Pain sacré de l'Eucharistie, dont il mourut (76). Les Auteurs cités à la marge rendent temoignage de cet attentat enorme; & même un Ecrivain Protestant accuse le Pape & le Roi de Naples d'avoir eu part à ce crime, ou par Conseil, ou par Approbation (77). Quoique le fait soit avéré, les Dominicains ont toujours osé le nier (78). Bzovius entr'autres a fait bien des efforts inutiles pour justifier son Ordre à cet égard; il a prétendu que l'Empereur étoit mort du chagrin qu'il eut de ne pouvoir soumettre ses ennemis, ou comme d'autres disent, d'un apostume à la cuisse (79). Le Pape même eut grand soin de justifier l'Assassin de l'Empereur, & tout l'Ordre de St. Dominique; car, il fit déposer des Medecins, qui nierent le fait.

Sa Mort.

Quoiqu'il en soit, le Pape publia deux Constitutions contre la memoire de l'Empereur. Dans la premiere, il soutient que Henri avoit prêté serment de fidelité & d'obéissance, avant & après son couronnement: qu'il l'avoit réitéré & confirmé publiquement par ses Lettres: que ses Predecesseurs avoient prêté le même serment: & il definit que cela étoit véritablement un serment de fidelité (80). Par la seconde Bulle, le St. Pere pretendoit que quand même ce que l'Empereur avoit imputé au Roi de Naples seroit exactement vrai, ce Prince n'avoit eu aucun Droit de le condamner comme Criminel de Leze-Majesté, puis que ce Roi étoit Vassal immediat du St. Siege. De sorte que le St. Pere, par la superiorité qu'il s'attribuë sur l'Empire, & par la plénitude de sa Puissance, cassé & annulle la Sentence & autres Procedures de l'Empereur contre Robert Roi de Naples (81). Au reste, le St. Pere, excité par les Lettres de Philippe le Bel qui protegeoit le Roi de Naples,

Bulles du
Pape contre la
Memoire de
l'Empereur.

aiant

(73) Baluze, Vit. Pap. Aven. tom. 1. p. 46. &c. Idem Miscel. tom. 1. p. 128. Villani, lib. IX. c. 39. 42.

(74) Clem. de Jure Jur.

(75) Baluze, Vit. Pap. Aven. tom. 2. p. 1206. 1207.

(76) Baluze, p. 367. ex Nauclero, Gen. 44. Jo. Vitoduranus, ap. Hottinger, secul. 14.

p. 752.

(77) Heydegger, Hist. Papat. atat. 5.

(78) Hottinger, Hist. Ecclesiast. secul. 14.

p. 752.

(79) Bzovius, Annal. Eccl. an. 1313. S. 4. & suiv.

(80) Clem. unic. de Jure Jur.

(81) Clem. Pastor. 2. de sent.

An de J. C.
1313.

aiant appris que l'Empereur avoit dessein de s'emparer du Roiaume de Sicile, publia une Bulle, par la quelle il excommunie toute Personne qui envahiroit ce Roiaume, fut-ce un Evêque, un Empereur, ou un Roi (82). Mais, comme on fit entendre à Henri, qu'il ne seroit point soumis à l'Excommunication portée par cette Bulle, si, au lieu d'attaquer le Roiaume, il attaquoit la personne du Roi Robert; le Pape, informé de cet avis subtil, donna une seconde Bulle portant peine d'Excommunication contre tout homme qui entreroit à main armée dans la Pouille, soit pour envahir ce Pais, soit pour lui porter dommage, ou attaquer le Roi Robert & les siens (83). Au reste, ce fut Clement V. qui canonisa St. Pierre Celestin, qu'on peut regarder comme le Martyr de l'Ambition de Boniface VIII. Bzovius rapporte la Bulle de cette Canonization (84). On trouve dans le même Auteur la Constitution par la quelle le St. Pere absout les Venitiens de l'Excommunication qu'il avoit prononcée contr'eux quelque tems auparavant (85).

An de J. C.
1314.

Le Pape
vient à
Montil, &
ce qu'il y
fit.

Le Pape Clement avoit passé d'Avignon à Montil, près de Carpentras, où étant avec sa Cour le jour de St. Benoit 21. de Mars, il fit publier devant lui en Consistoire les Constitutions du Concile de Vienne, qu'il avoit fait mettre en ordre, & dont il avoit resolu de faire un septieme Livre des Decretales, comme Boniface VIII. avoit fait le sexte; mais, il fut dès-lors attaqué de la maladie dont il mourut: & ainsi ce Livre ne fut point envoyé, selon la coutume, aux Universitez, ni rendu Public. Le Jeudi saint 4. jour d'Avril, le Pape publia une Sentence contre les Modenois, les bannis de Boulogne & d'autres de la Romagne & de Mantouë, pour avoir attaqué à main armée Raimond Marquis d'Ancone, son Neveu, qui conduisoit le Thresor de l'Eglise, accompagné de quarante Personnes & avec sauf conduit. Ils ne laisserent pas de le tuer, & de piller tout le Thresor (86).

Sa Mort:
& son Ca-
ractere.

Clement, se voyant malade, vouloit respirer son air natal: mais, comme il se faisoit transporter à Bordeaux, il mourut à la Roquemaure sur le Rhône, près d'Avignon, au Diocese de Nîmes, le 20. d'Avril 1314. après avoir tenu le St. Siege 8. ans, dix mois, & quinze jours (87). Il étoit attaqué de Dissenterie, accompagnée d'une violente colique, & d'un vomissement assez frequent (88). On est obligé d'avouer que ce Pape étoit *ambitieux & vain* (89). Son Avarice est assez connue; & voici comment Jean Villani en parle: „ Il aimait fort l'argent, en sorte qu'on vendoit à sa Cour tous les „ Benefices. On disoit publiquement, qu'il avoit pour Maitresse la Comtesse de Perigord très-belle femme, fille du Comte de Foix. Il laissa à ses

(82) *Anonimus Venetus*, ap. Baluzium, 5. *Vita Clem. V. inter Pap. Aven.* & ap. Rainaldum, an. 1313, n. 21.

(83) *Ptolomæus Lucensis*, ap. Baluzium, ubi sup. & Rainaldum, n. 23.

(84) Bzovius, an. 1313. §. 24.

(85) *Idem*, ibid. n. 29.

(86) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. XCII. §. II.*

ex Baluzio, *vit. Pap. Aven. tom. I. p. 54* 60. 615. & Rainaldo, n. 6. 14.

(87) *Bernardus Guidonis*, in *ejus Vita* ap. Baluz.

(88) *Ptolomæus Lucensis*, in *ejus Vita*, ap. Pagi, *Brev. Rom. Pontif. tom. 4. p. 45.*

(89) Mezerai, *Abregé Chron. tom. 3. p.*

50.

An de J.C.
1314.

neveux, & à ses autres Parens, des thresors immenses (90). Il ajoute que ce Pape eut recours à l'Art magique pour apprendre l'état de l'ame d'un de ses neveux qui étoit mort. St. Antonin confirme ces particularitez (91). Au raport d'Heyddeger, Langius impute à Clement V. des desordres horriblement scandaleux (92). L'Auteur de l'*Histoire des Martyrs* dit, „ Qu'il se peignist soy-mesme en ses Clementines, combien qu'aucuns escrivent qu'il se retracta & les brula. Desja paravant luy, on n'oyoit retentir par les Temples que Messies à prix d'argent. . . . Ce Clement quitta Rome & transporta son Siege en Avignon, où il demeura l'espace de septante cinq ans, dont vindrent les differents de l'election des Papes; car, quelquesfois en un mesme temps, il y avoit deux ou trois Papes, l'un esleu en un endroit, l'autre en un autre, & là-dessus c'estoit à desployer les moyens de fraude & de violence pour demeurer le Maistre, avec une ambition enragée, & les cruantez les plus estranges du monde. Bref, ils troublerent tellement la Chrestienté, que non seulement l'Italie agitée de ces tempestes, comme d'un continuel tremblement de Terre, & esbranlée en ses propres entrailles, chancela & se vid sur le point d'estre accablée du tout: mais aussi les Empereurs & Roys Chrestiens furent tellement occupez à appaiser les debats de ces furieux, que les forces d'Occident furent espuisées, & les Turcs commencerent à avoir le dessus (93). Au reste, Henri de Sponde & Rainaldi traitent de Calomnies les vices & les crimes imputez à Clement V (94). Je trouve que ce Pape declara dans sa Bulle *Angelis Paradisi*, que l'Amé de quiconque iroit à Rome, pour avoir des Indulgences, seroit exempté du Purgatoire, & iroit tout droit à la gloire celeste, s'il venoit à mourir en chemin (95).

J'oublois de marquer les plaintes que les Religieux firent au Pape, l'an 1311. ou 1312. contre les Evêques. Je ne saurois mieux faire que d'insérer ici les termes de Mr. Simon. „ Les Evêques, dit ce savant Auteur, appelloient *Coutumes*, ce qu'ils exigeoient des Monasteres dans leurs visites, parce qu'ils ne suivoient pas toujours en cela les Regles que le Droit leur prescrivoit. Nous en avons un exemple considerable dans les Clementines, au titre de *Censibus, exactionibus, & procurationibus*. . . . Clement (V.) temoigne que les Religieux de Premontré lui avoient adressé leurs plaintes, sur ce que les Evêques, dans les visites des Monasteres de cet Ordre, ne se contentoient point des droits ordinaires, en exigeant avec violence de fort extraordinaires & contraires aux Privileges de leur Ordre. Outre les aumônes accoutumées que ces Religieux faisoient, les Evêques en faisoient faire d'autres malgré eux, en des lieux-mêmes où ils ne pouvoient rien exiger selon le Droit & la Coutume. . . . Ils prenoient

Bulle en
faveur de
l'Ordre de
Premon-
tré.

(90) Jo. Villani, lib. LX. c. 58.

(91) St. Antonin, tom. 3. Histor. p. 287.

(92) Heyddeger, Hist. Papat. atar. 5.

(93) Hist. des Martyrs, fol. 24. verso.

(94) Sponde, an. 1314. §. 2. Rainaldus,

cod.

(95) Lensant, Hist. du Concile de Pise, Liv. 8. p. 243, tiré du Traité de l'Eglise de Jean Hus, ch. 12.

An de J.C.
1314.

„ noient de plus de l'argent pour la ferrure de leurs chevaux; & leurs Cui-
 „ finiers se faisoient aussi paier des gages. Les Evêques ne se contentant
 „ point de la composition que les Monasteres avoient faite avec eux, . . .
 „ les Religieux avoient representé au Pape Clement V. plusieurs autres
 „ sujets de plaintes, qui sont exposées au long dans cette Decretale, & qui
 „ leur rendoient les visites des Evêques tout-à-fait insupportables. . . . Je
 „ crois qu'il y a de l'exageration dans les expressions des Moines de Prémon-
 „ tré: cependant, il falloit que les Evêques y eussent donné occasion; puis-
 „ que le Pape Clement jugea à propos d'y apporter remede dans le Concile
 „ de Vienne, où il fut arrêté que les Evêques dans les Visites des Mo-
 „ nasteres n'exigeroient que ce que le Droit commun ou special, la
 „ Coutume ou le Privilege leur accordoient . . . Ces excès des Evê-
 „ ques obligeoient les Monasteres à composer avec eux pour leurs Droits de
 „ Visites (96). „

V A C A N C E

D U S t. S I E G E.

1. **D**Es que le Pape Clement eut les yeux fermez, on pilla son Thre-
 for. Son Neveu Bertrand Comte de Lomagne fut accusé d'avoir
 detourné plus de trois cens mille florins d'or destinés aux frais de la Croisa-
 de (1).

2. En Italie, & au mois de Juin de l'an 1314. Hugucion de la Fayolle
 avec ses Gibellins surprit Luques qui fut pillée pendant huit jours par les
 Pisans & les Allemans; & ils prirent entr'autres le Threfor de l'Eglise Ro-
 maine, que le Cardinal Gentil de Montefiore avoit, par ordre du Pape, amené
 de Rome, de la Campanie, & du Patrimoine, & mis en dépôt dans l'E-
 glise de Fridien de Luques; ce qui n'empêcha pas qu'il ne fut enlevé & por-
 té à Pise (2).

3. Comme le Pape Clement avoit renouvelé la Constitution du Concla-
 ve de Gregoire X. les Cardinaux, pour s'y conformer, s'enfermèrent au
 nombre de vingt-trois dans le Palais Episcopal de Carpentras, pour procé-
 der à l'Electioin d'un Souverain Pontife. Mais, ils ne purent s'accorder; car,
 les François vouloient un Pape de leur Nation: & les Italiens, qui vouloient
 retourner dans leur Patrie, faisoient leurs brigues en faveur de quelque Pre-
 lat d'au de là les monts. Tandis qu'ils étoient ainsi en dispute, leurs Do-
 mestiques troublèrent le repos de la Ville. Ils pillèrent les Marchands Ro-
 mains & les autres Etrangers qui suivoient la Cour: on mit le feu à quel-
 ques Maisons voisines du Palais Episcopal; desorte que les Cardinaux furent
 contraints d'en sortir vers la fin de Juillet, à condition de se rassembler à un
 cer-

(96) Richard Simon, *Hist. de l'Origine, &c. des Revenus Eccl.* pag. 330. & suiv.

(1) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. XCII. §. II.*

(2) Rainaldus, *an. 1314. §. 14.*

certain jour. Mais, ils furent deux ans sans se rassembler, ne pouvant convenir du lieu de l'Élection, ni du choix d'un Pape. Les Italiens disoient, qu'il falloit aller à Rome, d'autres ailleurs, & ainsi ils se disperserent: quelques-uns se retirèrent à Orange, d'autres à Avignon, & chacun où il lui plut. Quelques saints Personnages, & même des Princes, les exhorterent inutilement à se rassembler pour donner un Chef à l'Église (3).

4. Sur les Desordres arrivés à Carpentras, les Cardinaux Italiens firent leurs efforts pour charger leurs adverfaires de tous le blame, qui, selon mon sentiment, devoit tomber également sur les uns & sur les autres. Ils écrivirent une Lettre circulaire aux cinq premiers Abbez de Citeaux, & au Chapitre general de l'Ordre; & voici comment ils racontent ce qui s'étoit passé. „ Comme nous étions dans le Palais en Conclave, pour élire un Pape, „ tout d'un coup les Gascons, sous prétexte d'emporter le Corps de Cle- „ ment V., prirent les Armes le 24. de Juillet, étant en grand nombre à pied „ & à Cheval, conduits par Bertrand de Got & Raimond Guillaume neveu „ de Clement, soit qu'il craignissent que le Pape futur ne recherchât leur „ Conduite, soit qu'ils voulussent s'assurer par la force la possession du St. „ Siege. Etant ainsi entrez dans Carpentras, ils tuerent inhumainement „ plusieurs Italiens de la Cour de Rome, car ils n'en vouloient qu'à notre „ Nation; puis, ils commencerent à piller, & leur fureur croissant, ils mi- „ rent le feu en divers Quartiers de la Ville. Non contents de cela, ils at- „ taquerent à main armée, & au son des trompettes, les logis de plusieurs de „ nous autres Cardinaux; & le bruit augmentant comme dans une Ville „ prise, ils assiegerent la Porte du Conclave, en criant: *Meurent les Cardi- „ naux Italiens. Nous voulons un Pape. Nous voulons un Pape.* D'autres „ Gascons & d'autres Cavaliers armez se jetterent dans la Place du Conclave, „ & environnerent le Palais, criant de même. En cette extremité, nous, Car- „ dinaux Italiens, craignant une mort si honteuse & si cruelle, & ne pou- „ vant sortir publiquement, nous fimes une petite ouverture à la muraille „ de derriere du Palais, & sortant separement de Carpentras, nous nous re- „ tirames en divers lieux, non sans peril de notre vie; &, par la misericor- „ de Dieu, nous sommes arrivez en terres d'amis. Considerez donc qu'il „ n'a pas tenu aux Gascons de repandre le Sang des principaux Membres „ de l'Église Romaine, qui les a nourris, enrichis, & comblés d'honneur; „ & de la charger de confusion, & l'exposer à la risée des Infidèles. Au „ reste, nonobstant tout ce que nous avons souffert, nous ne cherchons „ que la Paix & l'Unité de l'Église, & nous faisons tous nos efforts pour la „ procurer. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'Affaire venoit à une ruptu- „ re, nous nous assurons sur votre zele, que vous combattriez avec nous pour la „ justice, & que vous & les autres bons Catholiques assisteriez l'Église en ce
be-

(3) Bernard Guido, ap. Baluzium, Vit. Pap. Aven. tom. I. p. 80. Nangii, Contin. Bzovius;

an. 1314. §. II. ex Ciaconio, Platina, Masson, &c.

Ande J. C.
1314.

„ besoin. „ La Lettre est datée de Valence le 8. de Septembre 1314. Elle est rapportée par Mr. Baluze dans le 2. Tome des *Papes d'Avignon*, & j'ai suivi la Traduction de Mr. Fleury (4).

5. J'insérerai encore ici une autre Lettre écrite par le Cardinal Napoleon des Ursins au Roi Philippe le Bel, où il est dit en substance : „ Nous „ avons pris les précautions possibles dans l'Élection du Pape defunt, croiant „ avoir procuré un grand Avantage à vous & à votre Romaine: mais, nous „ avons été fort trompés; & si on examine bien sa Conduite, il a pensé nous „ jeter dans le précipice. Sous son Pontificat, la Ville de Rome est tom- „ bée en ruine. Le Patrimoine de St. Pierre a été pillé, & l'est encore, par „ des Voleurs, plutôt que des Gouverneurs. Toute l'Italie est négligée, „ comme si elle n'étoit pas du corps de l'Eglise; & elle est pleine de sedi- „ tions. Il n'est presque pas resté de Cathedrale, ou de Benefice un peu „ considerable, qui ne soit vendu à prix d'argent ou donné suivant l'incli- „ nation de la chair & du sang. Ce Pape nous a traités avec le dernier mé- „ pris, nous autres Italiens qui l'avions fait Pape. Souvent, après avoir „ cassé, sans forme de Droit, des Elections unanimes de personnes de meri- „ te, il nous appelloit quand il vouloit publier la Sentence, comme pour „ nous faire dépit. J'aime mieux pourtant qu'il ait fait ces Injustices sans „ notre participation. Quelles mortelles douleurs souffrions-nous en voiant „ cette conduite: moi principalement, à qui mes amis reprochoient sans ces- „ se d'avoir été cause de ce mal? Dieu a eu pitié de nous, car le Pape Cle- „ ment vouloit reduire l'Eglise à un coin de la Gascogne; & nous savons „ certainement, qu'il avoit formé des desseins qui l'auroient perdu lui & l'E- „ glise. Ne doutés point, Sire, que tout le monde n'ait les yeux ou- „ verts en cette occasion, & ne soit prêt à temoigner son mécontentement, „ s'il arrivoit, ce qu'à Dieu ne plaise, que le Successeur fut semblable. „ Certainement, ce ne fut jamais mon intention de transférer le Siege de „ Rome, ni de rendre deserts les Sanctuaires des Apôtres. C'est pourquoi „ nous autres Cardinaux Italiens souhaitons un Pape de sainte vie, & qui „ avec les autres qualitez nécessaires soit affectionné à vous & à votre Roiaume: qui s'applique à l'Affaire de la Terre Sainte, que vous avez entrepri- „ se; & s'y applique, non par des paroles trompeuses, mais efficacement: „ qui reforme les abus, bannisse la Simonie qui a eu cours jusqu'à present, „ & n'enrichisse pas ses Parens des depouilles de l'Eglise. Pour cet effet, „ nous avons tourné nos pensées sur le Cardinal Guillaume de Mandagat, Evê- „ que de Palestrine, auparavant Archevêque d'Aix. Nous l'avons nommé d'a- „ bord, croiant que les Gascons l'accepteroient aussitôt; mais, nous avons été „ surpris de leur résistance, dont nous ne pouvons trouver la cause. „ Il „ conclut en conjurant le Roi de procurer avec eux l'Élection d'un bon Pa- „ pe, & lui demande le secret à l'égard des Cardinaux créés par le de- „ fant (5).

6. Le

(4) Baluze, *Pap. Aven. tom. 2. p. 287. V.*
Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCII. §. 12.

(5) Baluze, & Fleury, *ubi supr.*

6. Le Roi n'approuvoit pas la Conduite des Cardinaux François, à en juger par la Lettre qu'il écrivit à deux d'entr'eux pour les inviter à élire au plutôôt un Pape, dont l'Eglise avoit un extrême besoin. 1. Il leur declare, que la separation du Conclave l'avoit sensiblement affligé, prévoyant les perils & les scandales qui en seroient les suites. 2. Il les exhorte à se rassembler en quelque lieu sûr & libre en France ou ailleurs. 3. Il ne dissimule pas que les Villes d'Avignon & de Carpentras sont justement suspectes aux Cardinaux Italiens; & que la Ville de Lion, qu'ils proposent entre plusieurs autres, est un lieu commode & convenable pour l'Élection dont il s'agit. 4. Que les Italiens rendent leur Cause raisonnable, & mettent les François dans leur tort. 5. Enfin, qu'en cas d'une double Election, il ne pourroit reconnoître aucun des deux élus, ni permettre qu'on lui rendît Obedience (6). Philippe le Bel mourut bien tôt après, & Louis Hutin son fils aîné lui succeda (7).

An de J.C.
1314.

7. L'Empire n'étoit pas moins divisé que l'Eglise. Depuis quatorze mois qu'il étoit vacant, les Electeurs n'avoient pas encore donné un Successeur à Henri VII: & cette année 1314, les uns élurent Louis de Baviere, & les autres Frédéric d'Autriche. Cette double Election fut suivie de grands desordres (8).

8. On raporte à l'année suivante 1315. l'Origine de la Secte des Lolhards, dont les Historiens font Chef un certain Gautier Lolhard d'Autriche. L'Abbé Tritheme temoigne qu'ils se repandirent en grand nombre dans la Boheme, & dans les lieux circonvoisins, & qu'on en fit un grand incendie (9). Ils pullulerent sur-tout dans une petite Ville nommée Crems, au Diocèse de Passau. Voici ce qu'en dit l'Abbé Fleury après Tritheme: „ Ils „ furent decouverts par les Inquisiteurs de l'Ordre de St. Dominique; & „ demeurant opiniâtres dans leurs erreurs, ils furent condamnés au feu & „ brulés hors la même Ville de Crems. Leurs Erreurs avoient pris leur origine de celles des Fratricelles, condamnées au Concile de Vienne, & en „ voici les principaux Articles. Ils disoient que Lucifer, & les autres Demons, avoient été chaffés du Ciel injustement, & qu'ils y seroient un jour rétablis: au contraire, ils soutenoient que St. Michel, & les autres Anges coupables de cette injustice, seroient damnés éternellement, avec tous les hommes qui n'étoient pas de leur Secte. D'où vient que leur salut (10) étoit: *Que celui à qui on a fait tort te saluë*, entendant Lucifer. Ils disoient aussi, si Marie est demeurée Vierge après l'enfantement, ce n'est pas un homme qu'elle a mis au Monde; c'est un Ange. Ils avoient douze hommes choisis d'entr'eux, qu'ils nommoient Apôtres, & qui parcouroient tous les ans l'Allemagne, pour affermir dans leurs Erreurs ceux qu'ils avoient seduits. Entre ces douze ils separoient encore ceux

An de J. C.
1315.

Origine
des Lol-
hards &
leurs Sen-
timens.

(6) Baluze, tom. 2. p. 293.

(7) Contin. Nangii.

(8) Bzovius, an. 1314. §. 13. Albert. Ar-
gent. J. Villani, lib. IX. c. 66.

(9) Tritheme, Chronic. Hirsaug. p. 212.
Sponde, an. 1315. n. 5.

(10) C'est-à-dire, qu'ils se saluoient ainsi.

Année J.C.
1315.

deux Vieillards, qu'ils nommoient les Ministres de la Secte; & ceux-ci feignoient qu'ils entroient tous les ans dans le Paradis, où ils recevoient d'Enoch & d'Elie le pouvoir de remettre tous les Pechez à ceux de leur Secte, & ils communiquoient ce pouvoir à plusieurs autres dans chaque Ville ou Bourgade. Ces Heretiques meprisoient tous les Sacremens, disant: si le Bapême en est un, tout Bain l'est aussi, & tout Baigneur est Dieu. Ils corrompoient le Sacrement de Penitence, ne se confessant qu'à des Laïques, & seulement en general, sans rien specifier. Ils ne croioient pas au St. Sacrement de l'Autel, disant que l'Hostie consacrée étoit un Dieu imaginaire, & se moquant de la Messe & des Prêtres. Ils appelloient communément le Mariage Prostitution jurée, & se moquoient de l'Extreme-Onction. Ils disoient publiquement: Nous croions que les herbes sont d'autant meilleures, qu'on y met plus d'huile. Ils comptoient pour rien les Ordinations des Evêques & des Prêtres, les Dedicaces des Eglises, les Benedictions des Cimetieres, & de quelque autre chose que ce soit. Ils disoient que Dieu ne punissoit, & même ne connoissoit pas, les Pechez qui se font sous Terre. C'est pourquoi ils s'assembloient dans des Cavernes & des Souterrains, où ils se mêloient ensemble comme des Bêtes, sans aucun egard à la Parenté la plus proche. Ils disoient que l'Eglise Romaine n'étoit pas celle de Jesus-Christ, mais une Societé d'Infideles. Aussi se moquoient-ils des Censures Ecclesiastiques, de l'Autorité des Prelats, & de toutes les Ceremonies de la Religion: ils ne gardoient ni Jeûnes, ni Abstinences, & mangeoient de la viande, même le Vendredi Saint. Ils n'observoient aucune Fête, & travailloient le jour de Pâques. Ils ne tenoient pas le parjure pour un peché. Ils enseignoient que l'Intercession des Saints n'étoit d'aucune utilité, & qu'il ne falloit, ni les invoquer, ni les honorer. Enfin, ils enseignoient plusieurs autres Erreurs, dont le recit seroit ennuyeux & feroit horreur. Leur nombre étoit grand: un de leurs Apôtres, qui fut brulé à Vienne (en Autriche,) confessa à la question, qu'ils étoient plus de huit mille en Boheme, en Turinge, & aux environs: outre ceux du reste de l'Allemagne & de l'Italie. Les Freres Prêcheurs exerçant l'Inquisition en decouvrirent plusieurs qui furent condamnés au feu. Mais, ils demurerent tous dans leur Opiniatreté, & se livrerent au supplice avec joie, sans qu'un seul se repentit (11). Quoique cet Extrait soit long, j'ai cru que je pouvois le copier, à l'exemple de Mr. Lenfant, qui l'a inseré dans son *Histoire de la Guerre des Hussites, Livre II.* Cet Auteur a remarqué, qu'on y decouvre des Traces du Hussitisme, au milieu de plusieurs Erreurs, qu'il ne faut pas imputer aux Hussites (12). Je crois même, qu'on auroit grand tort d'en soupçonner les Lolhards, quoiqu'ils en aient été accusez par leurs Adversaires, qui vouloient les rendre odieux.

Voilà

(11) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. XCII. § 20.*

Liv. II. pag. 301.

(12) Lenfant, *Hist. de la Guerre des Hussit.*

Voilà ce qui se passa de plus curieux pendant plus deux ans que dura la Vacance du St. Siege. Parlons maintenant de l'Élection d'un nouveau Pontife.

An de J.C.
1316.

LOUIS DE BAVIERE,
Empereur d'Allemagne.

JEAN XXII.

CCII. P A P E.

LOUIS HUTIN,
PHILIPPE LE LONG,
CHARLES IV,
PHILIPPE VI,
Rois de France.

Louis Hutin, qui avoit succédé à Philippe le Bel, s'ennuyant de la longue Vacance du St. Siege, & voulant prévenir les maux que la division scandaleuse du sacré College ne manqueroit pas d'entraîner après elle, envoya Philippe Comte de Poitiers son frere, pour presser l'Élection d'un Pape, & la procurer, suivant le projet de Philippe le Bel. Le Comte vint à Lion, où il manda à tous les Cardinaux, à l'insçu l'un de l'autre, de s'y rendre, sous prétexte de traiter quelque affaire du Roiaume. Les aiant ainsi rassemblés par adresse, il leur promit qu'il ne leur feroit faire aucune violence; mais il les exhorta, par les motifs les plus pressans, à donner un Pape à l'Eglise. Sur ces entrefaites, Louis Hutin mourut. Le Comte de Poitiers fut alors fort embarrassé. Il ne jugeoit pas à propos de demeurer plus longtems à Lion, puisque ses Interêts le demandoient ailleurs; & il ne vouloit pas laisser imparfaite l'Affaire de l'Élection du Pape. Aiant pris Conseil, des personnes prudentes jugerent, que le Serment qu'il avoit fait de ne point enfermer les Cardinaux étoit illicite, & que, par conséquent, il ne devoit point le garder. Alors, il fit venir tous les Cardinaux en la Maison des Freres Prêcheurs, & leur déclara qu'ils n'en sortiroient point qu'ils n'eussent élu un Pape; & après avoir mis des Gardes pour les empêcher de sortir, il revint à Paris (1), & fut nommé Regent du Roiaume, en attendant l'accouchement de la Reine (2). Les Cardinaux furent enfermés le 28. de Juin, & 40. jours après ils elurent unanimement Jacques d'Euse Cardinal Evêque de Porto (3). Les Auteurs de la quatrième, de la cinquième, & de la sixième Vie de ce Pape, publiées par Mr. Baluze, conviennent qu'il fut élu par 23. Cardinaux: de sorte qu'Augustin Oldoin, qui n'en compte que 19, s'est trompé (4).

Élection
de Jean
XXII.

Je ne dois pas oublier, que quelques anciens Ecrivains, entr'autres Henri Rebdorf, & Jean Villani, ont dit que les Cardinaux firent un Compromis entr'eux, par lequel ils s'engagerent à reconnoître pour Pape celui qui seroit nommé par Jacques d'Ossa ou d'Euse. Ils ajoutent, que ce Cardinal se nomma lui-même (5). Mais, Odoric Rainaldi soutient que c'est une fausseté;

On a dit,
qu'il s'élat
lui-même.

(1) Baluze, *Vit. Pap. Aven. tom. 2. p. 113.* 24. c. 42. MS. Vatic. ap. Rainald. an. 1316. §. 2.

(2) *Contin. Nangii.*

(3) Baluze, *tom. 1. Pap. Aven. Bernardus Guidonis, Ptolemaus Lucensis. Hist. Eccl. lib.*

(4) *Pagi. Brev. Pontif. Rom. tom. 4. p. 52.*

(5) *Jo. Villani, lib. 9. c. 79. V. Maimbourg. Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. VI. p. 540.*

Ande J.C.
1316.

té; 1. parce que l'Empereur, & les autres ennemis du Pape, ne lui ont jamais rien reproché sur ce fait. 2. Il produit la Lettre, que Jacques de Porto écrivit au Roi de Sicile après son Couronnement, par laquelle il paroît qu'on lui avoit fait une espece de violence pour l'obliger à se charger d'un fardeau si pesant (6). Mr. Baluze a remarqué là dessus, qu'il est contre toute apparence qu'un homme savant, sage, & de bonne reputation, eut été assez impudent pour écrire qu'il avoit d'abord delibéré s'il ratifieroit son Election, supposé que lui-même se fût élu. Cefavant Abbé croit donc, qu'on a tout lieu de douter du recit de Rebdorff & de Villani: & il suppose qu'on proposa en effet la voix du compromis, mais qu'ensuite les Cardinaux aimerent mieux proceder à l'Election par Scrutins (7); de peur d'être trompés une seconde fois, comme ils l'avoient été par l'Election de Clement V.

Son Histoire avant son Pontificat.

Lorsque Jacques d'Euise fut élu, „ Il étoit, dit Maimbourg, âgé d'environ soixante & dix ans, très-petit de corps, mais de grand Esprit, & d'un cœur encore plus grand, qui l'elevoit infiniment par dessus sa fortune & sa naissance, qui étoit très-basse; car, il étoit fils d'un pauvre Saverrier de Cahors; & n'ayant pas de quoy suivre son genie dans une si miserable condition, il trouva moien d'entrer au service de Pierre Ferrier Archevêque d'Arles, & Chancelier de Charles le Boiteux Roi de Naples & Comte de Provence. Cet Archevêque, qui connut d'abord la beauté de son Esprit & de son naturel, l'entretint aux Etudes où il fit de si grands progrès en toutes fortes de sciences, qu'on le fit Evêque de Fréjus; & après la mort de l'Archevêque son Patron, le Roi Robert fils de Charles le jugea digne de succeder à ce Prelat en la charge de Chancelier. Il s'en acquita si bien, que ce Prince lui procura le Chapeau, que Clement V. lui donna, après l'avoir transferé de l'Evêché de Fréjus à celui d'Avignon, qu'il quitta quelque tems après pour celui de Porto, qui lui servit de degré pour monter sur le Thrône Pontifical (8). „ Il prit le nom de JEAN XXII.

Le Pape élu le le Serment qu'il avoit fait au Cardinal Napoleon.

Le Comte de Poitiers, Regent du Roiaume, pria le Pape de differer son Couronnement, parce qu'il avoit dessein de s'y trouver, pour rendre la Ceremonie plus eclatante. Mais le nouveau Pape, ennuié d'avoir attendu près d'un mois, se fit couronner à Lion dans l'Eglise Cathedralle, le 21. de Septembre (9). Il avoit promis & juré au Cardinal Napoleon des Ursins, qu'il rétablirait le St. Siege à Rome; & qu'il ne monteroit, ni Cheval, ni Mule, qu'il n'eût acquité sa promesse: mais, les desordres d'Italie ne lui donnerent pas l'envie de tenir sa parole; & sa subtilité lui fournit un curieux expedient pour violer son Serment en sûreté de Conscience. Il alla par eau de Lion à Avignon: & toutes les fois qu'il étoit obligé de sortir de son Palais, il alloit à pied, de crainte de passer pour parjure, s'il eut monté un Cheval ou une Mule (10). Je crois qu'il auroit pû,

(6) Rainald. an. 1316. §. 8.

Liv. VI. p. 540 &c.

(7) Baluze, in Notis ad Vit. Papat. Aven.

(9) Rainald. an. 1316. §. 4.

p. 717.

(8) Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp.

(10) Bzovius, an. 1316. §. 2. ex Ciaconio & Massonio.

pû, en fureté de conscience, aller sur un Ane. Il auroit epargné ses sacrées Pantouffes, sans violer son Serment. Si les Pasquinades avoient été à la mode, on n'auroit pas manqué de dire, qu'il alloit à pied pour faire valoir le Métier de son Pere. Sponde & Rainaldi n'ont pas crû que le Pape eut fait un pareil Serment; & ils ont supposé que ce fait n'étoit fondé que sur le temoignage de Ciaconius. Mais, nous avons l'Autorité d'un Auteur contemporain. C'est Ptolomée de Lucques, qui nous apprend encore que le Subterfuge de Jean XXII. deplut si fort à Napoleon, que ce Cardinal ne voulut jamais voir le Pape depuis ce tems-là (11). Au reste, un Auteur contemporain assure que Jean XXII. étoit d'une Famille noble & ancienne (12). Le 17. de Decembre, il fit une Promotion de huit Cardinaux, tous François, hormis un seul qui étoit Italien.

An de J.C.
1316.

Le nouveau Pape, aiant canonisé St. Louis jadis Evêque de Toulouse, érigea encore cette Eglise en Metropole. Il établit en France un grand nombre de nouveaux Evêchez: il reforma l'Ordre de Grand-mont; & il s'avisâ de donner des Avis à quelques Princes Souverains. On nous a conservé une Lettre qu'il écrivit à Philippe le Long, où il dit: „ Nous avons ap-
 „ pris, que quand vous assistez à l'Office divin, particulièrement à la Mes-
 „ se, vous parlez tantôt à l'un, tantôt à l'autre; & vous appliqués à des
 „ affaires, qui vous detournent de l'attention que vous devez donner aux
 „ Prières qui se font pour vous & pour le Peuple. Vous devriez, aussi de-
 „ puis votre Sacre, prendre des manieres plus graves, & porter le Manteau
 „ Royal comme vos Ancêtres. On dit que dans vos Quartiers on profane
 „ le Dimanche, en rendant la Justice, & faisant la barbe & les cheveux;
 „ ce que vous ne devez pas dissimuler, sachant que la Sanctification du Sa-
 „ bath est un des Préceptes du Decalogue. „ Il donna des Avis semblables
 à Edouard II. Roi d'Angleterre; & lui envoya deux Legats, qui furent mal-
 traitez & pillés par les Anglois. Sur les plaintes qu'ils en firent au Clergé,
 & sur la demande de huit deniers par marc d'argent, pour les dédommager
 de la perte qu'ils avoient faite, on leur repondit qu'ils devoient s'imputer
 l'affront & la perte qu'ils avoient soufferte, puisque leur Avarice les avoit
 poussés à passer les bornes que le Clergé leur avoit prescrites (13). Je dois
 faire observer à mes Lecteurs, que les Legats avoient ordre de recevoir l'hom-
 mage du Roi d'Angleterre, & de se faire paier ce que le St. Siege préten-
 doit lui être dû. Outre le Cens ou Tribut établi par le Roi Jean, le Pape
 levoit, toujours en Angleterre le Dernier de St. Pierre, imposé depuis plu-
 sieurs Siecles; & il ne l'exigeoit pas seulement en Angleterre, mais en Gal-
 les & en Irlande; & de plus dans les Roiaumes du Nord, en Suede, en
 Norwege, en Dannemarc, en Pologne, comme il paroît par les Lettres de
 Jean XXII. aux Rois & aux Archevêques de ces Pais-là (14). Ensuite,
 le

An de J.C.
1317.

Commencemens de
son Pontificat.

(11) *Ptolomæus Lucensis, Vita Joan. XXII. 5.* ap. Baluzium, p. 178.

(12) *Albertus Argentinensis, ap. Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom. 4. p. 55.*

(13) *Baluze, tom. 1. p. 153. Contin. Nangii.*

Rainaldus, an. 1317. §. 42. 45. Thomas Walsingham.

(14) *Rainald. an. 1317. §. 49. Du Cange, Gloss. tom. 1. p. 54.*

An de J. C.
1317.

le Pape écrivit à l'Université de Paris, où il avoit étudié, de corriger les Abus qui s'y étoient glissés, & d'en bannir les Questions plus curieuses qu'utiles (15). Il publia les Clementines, & les envoya aux Universités (16). Voilà en gros quels furent les premières Demarches de Jean XXII. dans son Administration. Mais, racontons des Faits plus singuliers & plus importants.

Schisme
des Freres
Mineurs.

Le Schisme des Freres Mineurs duroit toujours, & devenoit de jour en jour plus scandaleux. Les Spirituels se separerent des Freres de la Commune Observance, prirent des Habits différens, & se donnerent un Superieur. Le Pape, à la requisition de Michel de Cefene dix-septieme General de l'Ordre, condamna la Conduite de ces Spirituels, par une Lettre du 15. de Mars (17). Il publia ensuite la Constitution *Quorundam exigit*, par laquelle il permet aux Freres Mineurs d'avoir des Caves & des Greniers, pour y mettre du bled & du vin (18). Il donna commission à Bertrand de la Tour d'obliger les Spirituels à quitter leurs Habits singuliers, & à rentrer sous l'Obéissance de leurs Superieurs; mais, bien loin d'obeir, ils en appellerent au Pape Jean mieux informé. Le St. Pere les fit comparoître devant son Tribunal: il les fit enfermer, & plusieurs d'entr'eux abandonnerent leurs sentimens. Vint-cinq y persisterent, & le Pape les abandonna aux Inquisiteurs (19).

Bulle: *Sanc-
ta Roma-
na.*

Vers la fin de l'année, le Pape Jean donna une Constitution, que Mr. Fleury rapporte en ces termes: „ Une Multitude profane d'Hommes nom-
„ més vulgairement Fratricelles, ou Freres de la Vie pauvre, Bizoques,
„ Beguins, ou autrement, se trouvent en Italie, en Sicile, dans le Comté
„ de Provence, dans les Provinces de Narbonne & de Toulouse, & en d'au-
„ tres lieux, où ils ont la temerité de prendre l'Habit d'une nouvelle Reli-
„ gion, faire des Conventicules, choisir des Ministres, des Custodes, ou des
„ Gardiens, bâtir de nouveau des Maisons où ils logent en commun, & man-
„ dier publiquement; comme si leur Secte étoit une des Religions approu-
„ vées par le St. Siege. Pour pallier leur Impieté, plusieurs d'entr'eux
„ soutiennent qu'ils observent à la Lettre la Regle de St. François, quoi-
„ qu'ils ne demeurent point sous l'Obeissance du General & des Provinciaux
„ de l'Ordre, prétendant avoir un Privilege du Pape Celestin. Mais, quand
„ ils le pourroient montrer, il ne serviroit de rien, puisque Boniface VIII.
„ a cassé tous les Privileges accordés par ce Pape son Predecesseur. Quel-
„ ques-uns d'entr'eux disent avoir reçu cet Habit, & cette Maniere de vivre,
„ de quelques Evêques ou d'autres Prelats, qui n'ont pas eu le pouvoir de le
„ donner contre la Defense du Concile General (20). D'autres prétendent
„ être du tiers Ordre de St. François nommé des Penitens, quoique la Re-
gle

(15) Rainaldus. an. 1317. §. 15. an. 1318.
§. 25.

(16) Baluze, tom. 1. p. 137. Prefat. Clem'

(17) Wading, *Annal. Minor.* an. 1314 §. 7.
§. an. 1316. §. 3. 4. 5. an. 1317. §. 9. 10.

(18) *Extrav. Joan. de Verb. signif.* c. 1.

(19) Wading, *Annal. Minor. hoc an.* §. 11.

12. Baluze, tom. 1. Miscel. p. 195.

(20) C'est le Concile de Latran en 1215.
qui défendit les nouveaux Ordres Religieux.

„ gle du tiers Ordre ne permette point une telle maniere de vivre. Et par-
 „ ce que ceux qui préferent leurs propres pensées aux décisions des Peres
 „ tombent facilement dans l'erreur, plusieurs de ceux-ci s'éloignent de la
 „ Foi Catholique, méprisant les Sacremens de l'Eglise, & semant d'autres
 „ Erreurs en grand nombre. C'est pourquoi, nous condamnons cette Secte
 „ & cet état, declarant nul tout ce que ceux qui le professent ont fait, sous
 „ le nom de Religion & de Congregation. Nous leur defendons, sous
 „ peine d'Excommunication, de demeurer davantage en cet état, & nous
 „ decernons la même peine contre les Evêques & les autres Prelats, qui ac-
 „ corderont à ces Personnes ou à d'autres la permission de mener une telle
 „ vie sans un pouvoir special du St. Siege (21). „ Cette Constitution est
 du 30. de Decembre 1317.

An de J.C:
1317.

Les Affaires de l'Empire nous conduiront maintenant jusqu'à l'année sui-
 vante. La double Election de Louis de Baviere, & de Frédéric d'Autriche,
 avoit divisé toute l'Allemagne en deux Partis formidables, qui se faisoient
 une cruelle Guerre. Les deux Concurrents en vinrent à deux grandes Batail-
 les, pour terminer tout d'un coup la division funeste qui ruinoit l'Empire.
 Louis de Baviere fut victorieux; & son Cousin le Duc d'Autriche, aiant
 été fait Prisonnier, ne fut remis en Liberté, qu'en renonçant à toutes ses pré-
 tentions à la Couronne Imperiale (22). „ Tandis que ces deux Rivaux dis-
 „ putoient de la Couronne, le Pape Jean XXII. qui fut élu deux ans après
 „ le commencement de ce Schisme de l'Empire, quoiqu'il penchât beau-
 „ coup plus du côté de Frédéric pour plus d'une raison, ne se voulut nean-
 „ moins d'abord déclarer, ni pour l'un, ni pour l'autre. Ils les entretint
 „ tous deux de bonnes paroles, & de fort belles esperances; croiant, com-
 „ me il étoit aussi adroit que hardi & entreprenant, que, durant leur divi-
 „ sion, il pourroit plus facilement étendre sa Puissance dans l'Empire, &
 „ singulierement en Italie, en ruinant le Parti des Gibellins (23). „ Les
 Officiers que Louis de Baviere, avoit établis en Italie, persecutoient vivement
 les Guelfes. Sur les plaintes des Florentins, des Pisans, & des Lucquois, qui
 s'étoient ligués contre l'Autorité de l'Empereur, le Pape cassa tous les Vi-
 caires & Officiers de l'Empereur en Italie; & comme il pretendoit que le
 Thrône étoit vacant, il s'attribua le Gouvernement de l'Empire. Il don-
 na la Charge de Vicaire de l'Empire au Roi Robert; & pour montrer qu'il
 avoit Droit de disposer de la Couronne Imperiale, il cita les deux Concur-
 rens à comparoître devant son Tribunal, afin d'y produire leurs Droits. Il
 entra dans la Ligue des Guelfes: & il engagea Philippe le Long, Roi de
 France, à seconder ses desseins. Enfin, il excommunia solennellement Ma-
 thieu Visconti, le plus puissant des Gibellins. Louis de Baviere ne negligeoit
 pas ses veritables interêts. Tandis qu'il faisoit solliciter la confirmation de
 son Election par ses Ambassadeurs auprès du Pape, ses Emissaires travail-
 loient

Etat de
l'Empire
& de l'Ita-
lie.

(21) Extrav. Joan. P. Rom. de Relig. dem.

45. Onuphre, etc.

(22) Rehdorf. Villani Albert. Argentin.
Cuspin. in Frid. & Ludov. Naucler, gener.

(23) Maimbourg, Hist. de la Decad. de
l'Emp. Liv. VI. p. 558.

An de J.C.
1311.

loient en Italie à fortifier son Parti, contre les prétensions du St. Siege (24). Desorte que la Guerre des Guelfes & des Gibellins fournit l'occasion à quelques Villes de l'Etat Ecclesiastique de secouer le Joug du Pape.

Bulle contre les Clercs Ambitieux & Avarés.

Je trouve dans Bzovius, sous l'an 1316., une Bulle de Jean XXII. contre les Ecclesiastiques ambitieux & avarés. 1. Le Pape s'y plaint de certains Clercs tant seculiers que réguliers, qui, trop avides, accumulent des Benefices & des Dignitez Ecclesiastiques, non-seulement en différentes Eglises, mais quelquefois en divers Roiaumes. 2. Il expose les inconveniens qui naissent de cet usage. 3. Il ne condamne pas absolument la pluralité des Benefices; mais, il prétend qu'aucun Ecclesiastique ne doit posséder deux Benefices à charge d'ames, que par dispense du St. Siege (25). C'étoit un moien d'avoir de l'argent.

An de J.C.
1318.

Soins du Pape pour l'Orient.

Quoique le Pape eut de grandes affaires à de démêler en Occident, il ne laissoit pas de travailler à la Conversion des Infideles, & à la Réunion des Armeniens. Il écrivit à Schah Uzbeg, qui disputoit l'Empire de Tartarie à Bahadour: il le felicite de ce qu'il étoit favorable aux Chrétiens, l'exhorte à embrasser la vraye Religion, le prie de protéger les Missionnaires, & de revoquer la defense qu'il avoit faite depuis trois ans de sonner les Cloches pour l'Office divin (26). Un Religieux Dominicain, nommé Barthelemi, faisoit alors de grands progrès dans l'Armenie pour l'Eglise Romaine. Aiant attiré à lui par ses Prédications plusieurs Moines, il s'en servit pour réunir les deux Eglises (27). Le Roi d'Armenie envoya au Pape des Ambassadeurs, parmi lesquels il y avoit un Evêque qui souscrivit à la Confession de Foi de l'Eglise Romaine. Ce ne fut qu'un incident; car, l'Ambassade des Armeniens avoit pour but d'exciter les Princes d'Occident à marcher au secours de la Terre Sainte (28). Et l'on a remarqué, que les Armeniens n'ont rien changé dans leurs Usages.

Conjuration contre le Pape. Il poursuit les Magiciens.

Le Pape n'étoit pas aimé. On forma plusieurs Conjurations contre lui, & l'Histoire nous parle d'une entr'autres, dont il est fait mention dans une Commission que Jean XXII. donna en 1317. à Gaillard Evêque de Riés & à Pierre Desprez depuis Cardinal, pour informer contre Pierre d'Artige, Chantre de Poitiers, & Chapelain du Pape, qui avoit travaillé à mettre de la division entre lui & les Cardinaux. Le Pape, l'ayant fait mettre en Prison, avoit appris plusieurs Particularitez de sa mauvaise vie, qu'il avoit ignorées jusqu'alors. Il apprit aussi qu'on vouloit l'empoisonner; & il se pourvût de preservatifs. Il en écrivit à Charles, Comte de la Marche, Frere du Roi de France, en ces termes: „ Pour vous ôter tout sujet de doute, sur ce point, „ nous vous faisons savoir, que quelques Traîtres ont conspiré contre nous, „ & contre quelques-uns de nos Freres les Cardinaux. Ils ont préparé des breu-

(24) Bzovius, an. 1317. §. 9. Villani, lib. 9. St. Antoninus tit. 21. c. 4.

(25) Bzovius, an. 1317. §. 13.

(26) Ap. Rainaldum, an. 1318. n. 2.

(27) Richard. Simon, Hist. Crit. des Dogmes des Orientaux, pag. 144.

„ breuvages & des images pour nous faire perir : ils en ont souvent cherché
 „ l'occasion ; mais, Dieu nous a préservés. „ Avant que le Pape écrivit
 cette Lettre, il avoit donné commission d'informer contre ces empoison-
 neurs. Elle est adressée à Barthelemi Evêque de Frejus, & à Pierre Tessier
 Docteur en Droit Canon. „ Nous avons appris, dit le Pape, que Jean de
 „ Limoges, Jacques dit Brabançon, Jean d'Amant Medecin, & quelques
 „ autres, s'appliquent, par une damnable curiosité, à la Necromancie, &
 „ à d'autres Arts magiques, dont ils ont des Livres ; qu'ils se sont souvent
 „ servis de miroirs & d'images consacrées à leur maniere. Se mettant dans
 „ des Cercles, ils ont souvent invoqué les malins Esprits, pour faire perir
 „ les hommes par la violence de l'enchantement, ou leur envoyer des ma-
 „ ladies qui abregent leurs jours. Quelquefois, ils ont enfermé des Demons
 „ dans des Miroirs, des Cercles, ou des Anneaux, pour les interroger,
 „ non seulement sur le passé, mais sur l'avenir, & faire des prédictions. Ils
 „ prétendent avoir fait plusieurs experiences en ces matieres ; & ne crai-
 „ gnent pas d'assurer qu'ils peuvent, non-seulement par certains breuva-
 „ ges, ou certaines viandes, mais par de simples paroles, abreger ou al-
 „ longer la vie, ou l'ôter entierement, & guerir de toutes sortes de mala-
 „ dies. „ Le Pape donna encore une autre Commission pour informer de
 la Conjuraton formée contre lui & contre les Cardinaux : „ Ils ont prépa-
 „ ré, dit-il, des breuvages pour nous empoisonner, nous & quelques Car-
 „ dinaux ; & n'ayant pas eu la commodité de nous les faire prendre, ils ont
 „ fait faire des images de cire sous nos noms, pour attaquer notre vie en
 „ piquant ces images avec des enchantemens magiques, & des invocations
 „ des Demons ; mais, Dieu nous a préservés, & a fait tomber entre nos
 „ mains trois de ces images (29). „ Il est inutile de remarquer que ces
 „ pretendus sortileges étoient des chimeres.

Le Pape, aiant abandonné à la sainte Inquisition les Imitateurs severes
 de la Pauvreté de Jesus-Christ, on vit bien-tôt en divers endroits des bû-
 chers allumés pour les punir. Il s'agissoit de les rendre odieux, afin de
 pouvoir les persecuter impunement. Dans cette vuë, le Pape publia sa
 Bulle *Gloriosam Ecclesiam*, où il leur attribue les Erreurs suivantes : 1. Ils
 feignent deux Eglises ; l'une charnelle, comblée de richesses, plongée dans
 les delices, & noircie de crimes, à la quelle commandent le Pape & les au-
 tres Prelats : l'autre Eglise est spirituelle, ornée de vertus, frugale, pau-
 vre, elle ne consiste qu'en eux & leurs sectateurs, & ce sont eux comme
 les plus spirituels qui la gouvernent. 2. Les Prêtres, selon eux, & les au-
 tres Ministres de l'Eglise, n'ont aucune autorité pour donner des sentences,
 conferer les Sacremens, ou instruire les Peuples : la puissance Ecclesiasti-
 que ne reste qu'à ceux de leur secte. 3. On ne doit jurer en aucun cas ;
 c'est un peché mortel. 4. Les Prêtres, quoique legitiment ordonnez, per-
 dent par le crime le pouvoir de consacrer & d'administrer les Sacremens. 5.
 C'est

Supplice
des Fra-
tricelles.

(28) Rainaldi, n. 8.

(29) Rainaldi, an. 1317. §. 51. 52. 53.

An de J.C.
1320.
1321.

Etat de
l'Italie.

C'est en nous seuls, disent-ils, & de notre tems, que l'Evangile de Jesus-Christ a été accompli. Il avoit été caché jusqu'ici. Le Pape condamna tous ces sentimens, & il eut recours aux Puissances pour exterminer ceux qui les défendoient (30).

L'éloignement du Pape, & son Différend avec l'Empereur Louis de Baviere, causoient un grand desordre en Italie, où les Villes étoient, non seulement opposées les unes aux autres, mais divisées en dedans. Ce n'étoit par-tout que petites Guerres, pillages, massacres, & toutes fortes de crimes. Les Gibellins, protegez par les Officiers Imperiaux, prenoient le dessus, & l'Autorité du Pape étoit meprisée, non seulement pour le spirituel, mais pour le temporel, dans les Terres de son Obéissance. A Recanati, Ville de la Marche d'Ancone, Amelius, Prevôt de Beaumont & Chapelain du Pape, Gouverneur de la Province, envoya Ponce Arnaud son Cousin & son Maréchal, pour executer quelques Sentences contre le Podesta, le Capitaine, le Conseil, la Communauté de la Ville, & quelques Particuliers. Il fit publier, qu'il ne prétendoit nuire à personne, mais seulement ramener la Ville à un Etat paisible & tranquille, & à l'Obéissance du Pape & de l'Eglise sous l'Autorité du Gouverneur; & que tous les Citoyens de Recanati bannis de la Province eussent à se presenter devant lui dans un certain jour. Mais, le Podesta, les autres Officiers, & le Peuple de Recanati se jetterent à main armée sur le Maréchal & ceux de sa suite, & le tuerent avec trois cens autres. Ils emprisonnerent ceux qui s'étoient sauvés du Massacre, & quelques-uns de leurs Concitoiens qui avoient pris le parti du Maréchal. Ils en trainerent quelques-uns par la Ville, & les enterrerent dans les Places publiques où ils avoient abbatu leus Maisons. Ils en pendirent quelques-uns, & couperent la tête à d'autres, après en avoir extorqué des ventes ou des donations de leurs biens. Ils massacrerent jusqu'à des petits Enfans. Ils violerent des femmes, des filles, & même des Religieuses. Le Pape, informé de ces crimes, employa premièrement les procédures Judiciaires, les monitions, & les Citations, pour ramener les coupables à leur devoir; & comme ils les mepriserent, il declara qu'ils avoient encouru les peines dont il les avoit menacés, entr'autres la suppression de l'Evêché de Recanati, qu'il transféra à Macerata, Ville voisine & fidelle à l'Eglise Romaine; la declarant exempte de la Jurisdiction des Evêques de Fermo & de Camerino dont elle dependoit auparavant (31). Cela se fit le 18. de Novembre 1320. L'année suivante 1321. le Pape fut informé qu'à Recanati quelques-uns des Rebelles s'abandonnoient à toutes sortes d'impuretez & d'infamies, à des superstitions qui alloient jusqu'à l'Idolatrie & blasphemoient contre l'Eglise & contre Jesus-Christ même. L'Inquisiteur les cita. Ils ne comparurent point. Apès avoir instruit leur procès par contumace, il les declara excommuniés, les abandonna aux Judges seculiers, & confisqua leurs biens

(30) Rainaldi, an. 1318. n. 45. Vading, sod. n. 8. Post Emmeric. Lett. Apost. p. 58.

(31) Ughello, Ital. Sacr. tom. 2. p. 808. Rainaldi; an. 1320. n. 8.

biens au profit du Pape. Mais, ils se moquerent ouvertement de sa sentence, & ils furent soutenus & protégés par les Habitans de Recanati, d'Offimo, & de Spolette, & par les Comtes de Montefeltro. Enfin le Pape, les voiant incorrigibles, fit prêcher la Croisade contr'eux (32).

An de J. C.
1322.

Le Pape Jean avoit déjà excommunié Mathieu Visconti, Chef des Gibellins en Lombardie. Il continua ses Procédures, & le frapa d'un nouvel Anatheme. Il entreprit même de lui faire son Procès comme à un Hérétique. Mais, tous ces moïens étoient de foibles ressources contre des gens bien armez. De sorte que le Pape fut aussi contraint d'employer les voies de fait. Il fit passer en Italie Henri frere de l'Archiduc Frederic. Il excita le Marquis de Montferrat à prendre les armes contre Visconti, qu'il accuse d'Herésie, & de nier la resurrection des Corps, ou du moins de la revoquer en doute. Enfin, il fit prêcher la Croisade contre lui (33). „ Mais „ Mathieu Visconti, l'un des plus fins & adroits Politiques de son tems, „ fit représenter à Frederic (d'Autriche, concurrent de Louis de Baviere) qu'en travaillant à opprimer les Gibellins Vassaux de l'Empire, „ il agissoit contre lui-même qui prétendoit être Empereur, & se rendoit „ odieux & suspect aux Allemans, qui verroient bien qu'il trahissoit les „ veritables interêts de l'Empire. Et il fit tant par ses remontrances, que „ ce Prince craignant en effet d'en être abandonné, rapella son frere, qui „ d'ailleurs, s'étant laissé corrompre par les riches presens que Mathieu lui „ fit, feignit d'être fort mécontent de ce qu'on refusoit de lui remettre la „ Ville de Bresse entre les mains. Surquoi, laissant là les Guelfes Confederés, il s'en retourna rejoindre son frere en Baviere, où, quatre mois après „ son arrivée, ils furent pris tous deux à la Bataille de Muldorff (34). „ La même année, le Pape cassa le mariage de Charles le-Bel, sous prétexte de Parenté; mais, en effet, parce que la Reine étant convaincuë d'Adultere, le Roi ne pouvoit se refoudre à la reprendre (35).

Procedu-
res du
Pape con-
tre les Gi-
bellins.

Les desordres du Clergé étoient une suite de l'horrible confusion qui reugnoit dans toute l'Europe. Il paroît par le 6. Canon du Concile tenu cette année à Valladolid, que le Mariage des Prêtres étoit encore assez à la mode: car, ce Canon défend aux Ecclesiastiques, de quelque rang qu'ils soient, d'assister aux baptêmes, fiançailles, ou epousailles de leurs enfans même Legitimes (36). Ce n'est pas le Mariage des Prêtres, que je mets au rang des desordres du Clergé. J'approuve la genereuse conduite de Jean Folham, Auteur Anglois de ce tems-là, qui prit hautement la defense du Mariage; & je fais que l'an 1320. un Docteur de Paris soutint qu'il étoit plus à propos, que les Clercs fussent mariés, que de vivre dans l'incontinence comme ils faisoient alors; je n'ignore pas non plus, que l'Archevêque qui étoit alors à Cologne avoit une femme legitime (37). Mais, je condamne le

Ecclesiastiques
concubinaires &
mariés.

(32) Rainaldi, an. 1321. n. 38.

(33) Idem, an. 1322. n. 5. 6. 7.

(34) Maimbourg. Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. VI. p. 563.

(35) Baluze, tom. I. p. 133. Contin. Nangii.

Du Tillet. Villani, lib. IX. c. 171.

(36) Tom. XI. Concil. p. 1582.

(37) V. Horstinger, Hist. Eccl. sec. XIV. pag. 914. ex Baluzio, & aliis.

An de J.C.
1322.

le Concubinage de la plupart des Ecclesiastiques de ce siecle; & c'est ce que j'appelle un desordre, un desordre affreux. Alvare Pelage, Auteur Espagnol de ce tems-là, n'a pû s'empêcher de dire, sur ce sujet, parlant des Clercs Concubinaires: „ Plut à Dieu qu'ils n'eussent jamais promis la continence, principalement en ces Provinces, où l'on voit presque autant „ d'enfans de Clercs que de Laiques. Et ce qui est plus criminel, pendant „ plusieurs années, il se levent d'auprès de leurs Concubines, pour aller à „ l'Autel consacrer l'Hostie terrible; sans s'être confessés auparavant, ou „ ne l'avoir fait que pour la forme, dans la resolution de retourner à leur „ Peché (38). „ Le Concile de Valladolid fit un Decret pour reprimer ce scandale.

An de J.C.
1323.

Suites de
la Guerre
d'Italie.

Le Pape avoit toujours fort à cœur la destruction des Gibellins. Il travailloit sur-tout à la ruine de la Maison Visconti; & pour, cet effet, il joignit aux Troupes qu'il avoit dans le Pais celles de Robert Roi de Naples. Ils eurent d'abord des avantages assez considerables sur les Gibellins, & ils en contraignirent plusieurs à se soumettre au Pape & à l'Eglise. Mais Louis de Baviere, qui n'avoit plus de concurrent à l'Empire, releva le courage des Gibellins par ses Ambassadeurs, & par de nouveaux secours. Les Ambassadeurs de l'Empereur prièrent d'abord le Legat Bertrand de Poiet de lever le Siege de Milan; & sur le refus qu'il en fit, ils allerent negocier avec tant de promptitude & de succès, que les Gibellins s'étant réunis vinrent attaquer l'Armée de l'Eglise, & firent lever le Siege de Milan, au mois de Juin 1323 (59).

Monitoire
contre
l'Empereur
Louis.

Cet echec obligea le Pape à publier un Monitoire contre l'Empereur. Il porte en substance: „ L'Empire Romain aiant été autrefois transféré „ par le St. Siege des Grecs aux Germains en la Personne de Charlemagne, „ l'Electio de l'Empereur appartient à certains Princes, qui, après la mort „ de Henri de Luxembourg, se sont, dit-on, partagés; & les uns ont élu „ Louis Duc de Baviere, les autres Frederic Duc d'Autriche. Or, Louis „ a pris le titre de Roi des Romains, sans attendre que nous eussions examiné son Election, pour l'approuver ou la rejeter, comme il nous appartient; & non content du titre, il s'est attribué l'administration des „ Droits de l'Empire, au grand mepris de l'Eglise Romaine, à laquelle appartient le Gouvernement de l'Empire vacant. A ce titre, il a exigé & „ reçu le serment de fidelité des Vassaux de l'Empire, tant Ecclesiastiques, „ que Seculiers, en Allemagne, & en quelques Parties d'Italie, & a disposé „ à son gré des Dignitez & des Charges de l'Empire, comme ces jours „ passez du Marquisat de Brandebourg, qu'il a donné publiquement à son „ fils ainé. De plus: il s'est déclaré Fauteur & Defenseur des ennemis „ de l'Eglise Romaine, comme de Galeas Visconti & ses freres, quoique „ juridiquement condamnés pour Crime d'Herefie. Voulant donc obvier „

(38) *Alvare Pelage, de Planctu Eccl. lib. IX. c. 180. 183. 193. 212. Albertus Argentinenfis.*

(39) *Corio, Hist. Mediol. part. 2. Villani,*

„ à de pareilles entreprises pour l'avenir, defendre les Droits de l'Eglise,
 „ & ramener ce Prince de son egarement, Nous l'admonestons par ces pre-
 „ sentes, & lui enjoignons, sous peine d'Excommunication *ipso facto*, de
 „ se desister dans trois mois de l'Administration de l'Empire, & de la protec-
 „ tion des ennemis de l'Eglise; & de revoquer, autant qu'il sera possible,
 „ tout ce qu'il a fait apres avoir pris le titre de Roi des Romains. Autre-
 „ ment nous lui declaron, que non obstant son absence, nous procederons
 „ contre lui, selon que la Justice le demandera. De plus, nous defendons
 „ à tous Evêques & autres Ecclesiastiques, sous peine de suspension, à tou-
 „ tes Villes & Communautéz, à toutes Personnes seculieres, de quelque
 „ condition & dignité qu'elles soient, sous peine d'Excommunication sur
 „ les Personnes, d'Interdit sur leurs Terres, & de perte de tous leurs Privi-
 „ leges, d'obéir à Louis de Baviere en ce qui concerne le Gouvernement
 „ de l'Empire, ni de lui donner Aide ou Conseil, non obstant tout serment
 „ de fidelité ou autres, dont nous les déchargeons. „ Cette Bulle est du
 9. d'Octobre 1323 (40). Elle fut envoyée à tous les Archevêques & Evê-
 ques d'Allemagne, d'Italie, de France, d'Angleterre, de Hongrie, & des
 autres Roiaumes Chrétiens, avec ordre de la publier (41).

An de J.C.
 1323.

Louis, informé de cette procedure parle bruit public, envia au Pape, Al-
 bert Maître des Chevaliers Hospitaliers en Allemagne, Grustorp Archi-
 diacre de Virsburg, & Henri Chanoine de Prague, pour savoir les causes
 de cette monition, & demander un delai. Leur Commission est dattée de
 Nuremberg, le 12. de Novembre. Le Pape, les aiant entendus, accorda à
 l'Empereur un delai de deux Mois, non pas pour contester, ou pour re-
 pondre, mais pour se repentir & obéir au Monitoire: declarant, qu'après ce
 terme, il publieroit les peines duës aux excès de Louis de Baviere. C'est ce-
 qui paroît par les Lettres de Jean XXII (42).

L'Empe-
 reur de-
 mande un
 delai.

Il faut croire que cette Demarche de Louis de Baviere n'avoit pour but
 que d'endormir le Pape (43): car, avant que ses Envoiez fussent arrivez à
 Avignon, il assembla son Conseil, & protesta contre le Monitoire: il appela
 même au Pape mieux informé, & au Concile General (44). Voici ce
 qu'il dit en cette occasion: „ Nous, Louis, Roi des Romains, comparoif-
 „ sons devant vous, comme si nous étions devant le Pape, ou nous ne pou-
 „ vons être, vû la distance des Lieux & le terme trop court, & nous di-
 „ sons que nous avons appris, que le Pape a publié contre nous quelques
 „ Procedures, où il nous accuse d'avoir pris le titre de Roi injustement, &c. . .
 „ Nous repondons, que la coutume observée de tems immemorial &
 „ connuë de tout le Monde, principalement en Allemagne, est que le Roi
 „ des Romains, dès-là qu'il est élu par tous les Princes Electeurs, ou par leur
 plus

Protesta-
 tion de
 l'Empe-
 reur.

(40) Ezovius, an. 1323. n. 4. Aventin, Annal. Bojor. Lib. 8.

(41) Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom. 4. p. 77.

(42) Apud Ezovium, an. 1324. & Tomo

2. Thesauri Anecdotorum, col. 647.

(43) Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom. 4. p. 78.

(44) Villani, lib. 9. c. 227. St. Antonin, tit. 2. c. 5. §. 6. Naucler, Gener. 45.

An de J.C.
1323.

„ plus grand nombre, & couronné aux lieux accoutumés, est reconnu pour
 „ Roi, en prend le titre, & en exerce librement les Droits. Tous lui obéif-
 „ sent. Il reçoit les sermens de fidélité, confere les fiefs, & dispose com-
 „ me il lui plaît des biens, des Dignités, & des charges du Roiaume. Or,
 „ il est notoire, que nous avons été élu par le plus grand nombre des Elec-
 „ teurs, & couronné dans les Lieux accoutumez : enfin, nous sommes en pai-
 „ sible possession depuis environ dix ans. C'est donc à tort, que le Pape
 „ nous accuse d'avoir usurpé le titre & les fonctions de Roi, & il le dit
 „ sans avoir vû la loi, oûi la partie, examiné l'affaire, ni observé l'ordre
 „ judiciaire : prétendant que nous nous dégradions nous-mêmes en quittant
 „ le nom de Roi, & la conduite du Royaume. Il paroît de ce qui a été dit,
 „ que le Pape avance contre la verité, que l'Empire est maintenant vacant,
 „ & que le Gouvernement lui en appartient. Il n'est point vacant, puisque
 „ nous en sommes en possession. Nous ne convenons pas non plus simple-
 „ ment comme il le propose, qu'il appartienne au St. Siege d'examiner notre
 „ Election & notre Personne, l'approuver, ou la rejeter. Si ce droit
 „ lui appartenoit, ce seroit peut-être quand l'affaire lui seroit portée par
 „ plainte ou appellation : ou si nous avions demandé la Couronne Imperiale,
 „ & que le Pape prétendit avoir de justes raisons pour nous la refuser.
 „ Quant à ce qu'il ajoute, que nous avons donné Protection à Galeas Vis-
 „ conti & à ses freres condamnés pour Heresie, & à quelques autres Revol-
 „ tez contre l'Eglise Romaine, qu'il ne nomme point, nous n'en avons
 „ aucune connoissance. Nous ne savons point si les Visconti sont condam-
 „ nés comme heretiques, & nous conjecturons qu'on nomme Rebelles
 „ à l'Eglise quelques-uns qui sont fideles à l'Empire. C'est le Pape lui-mê-
 „ me, qui est fauteur d'Heretiques, puis qu'il a reçu des plaintes de quelques
 „ Prelats contre les Freres Mineurs de ce qu'ils révèlent les Confessions ;
 „ & que néanmoins il a dissimulé ces plaintes jusques à present, & ne-
 „ gligé de remedier à un si grand mal, se declarant au contraire Protec-
 „ teur de ces Religieux. . . . Voiant donc que le Pape veut éteindre
 „ l'un des deux grands Luminaires, & abolir les Droits de l'Empire, dont
 „ nous avons juré la conservation, nous appellons au St. Siege, pour nous,
 „ & pour tous ceux qui voudront adherer à notre Appel, & nous deman-
 „ dons la Convocation d'un Concile General, où nous prétendons assister
 „ en Personne (45). „

An de J.C.
1324.

Nouveau
delai ac-
cordé à
l'Empe-
reur.

Les deux mois de delai que les Envoies de l'Empereur avoient obtenus
 étant ecoulés, le Pape declara que Louis de Baviere avoit encouru la peine
 d'Excommunication : mais, pour les autres peines portées par le Monitoire,
 il lui accorde encore trois mois, après lesquels il le declare privé de toute
 juridiction & administration des affaires de l'Empire, non obstant tout ser-
 ment de fidélité à lui prêtés. Il lui defend particulièrement de continuer
 fa

(45) *Hervart. an. 1324. n. 34. Sponde, eod. n. 3.*

La Protection aux Visconti & aux Marquis d'Este, manifestement Rebelles à l'Eglise (46).

An de J.C.
1324.

Cette seconde Monition ne produisit aucun effet. L'Empereur la méprisa; & poursuivant son droit par les Armes, il donna du secours aux Gibelins d'Italie, qui remportèrent plusieurs avantages sur les troupes de l'Eglise. Ce fut alors, que le Pape prit la Résolution de ne rien ménager. Les trois mois du nouveau délai étant expirés, il prononça sa Sentence contre l'Empereur. Il le déclare coutumace, & privé de tout Droit que son Election pouvoit lui donner au Royaume & à l'Empire; se réservant de prononcer contre lui d'autres peines, si, dans le premier d'Octobre, il ne s'abstient de toute fonction publique, & de la protection des Rebelles à l'Eglise. Il défend à tous les Sujets de l'Empire, sans exception, de donner aide, ou conseil, d'obéir, & de donner le titre d'Empereur à Louis de Bavière, sous de très-grièves peines (47). Cette Constitution fut envoyée en Allemagne, avec les précédentes. Quelques-uns s'y soumirent fidèlement: d'autres les méprisèrent comme nulles (48).

Sentence
contre
l'Empe-
reur.

Cependant, le Pape continuoit aussi ses procédures contre les Fratricelles. On agitoit toujours la Question de la Pauvreté Evangelique, & le Pape consultoit là-dessus les plus savans Theologiens, & les plus celebres Universitez. Enfin, comme il étoit d'un naturel fort décisif, il publia sa Constitution *Cum inter nonnullos*, où il déclare erronée & Heretique la Proposition soutenue opiniâtement, que Jesus-Christ & ses Apôtres n'avoient rien en propre. Michel de Cesene, General des Freres Mineurs, autorisé par la Decision du dernier Chapitre de Perouse, refusa de se soumettre à la Decision du Pape; & Guillaume Occam, Religieux Anglois du même Ordre, la combattit hautement, jusqu'à la traiter d'Herésie. Le Pape fut outré de la hardiesse de ce Docteur. Il commit les Evêques de Ferrare & de Boulogne, pour informer contre lui, & le citer à comparoître devant le St. Siege (49). Ceci se passa l'an 1323. & les procédures continuerent l'année suivante, comme nous le verrons bien-tôt.

Bulles
contre les
Fratricel-
les.

Le Pape, aiant appris que les Troupes de l'Eglise commandées par Raimond de Cardonne avoient été défaites par les Milanois, sous la conduite de Galeas & Marc Visconti; & que Raimond lui-même avoit été pris & mené Prisonnier à Milan; publia une Bulle contre les Visconti, où il leur reproche divers excès, & les accuse d'endurcissement dans leurs crimes, & de Rebellion contre Dieu & l'Eglise Romaine. C'est pourquoi, de l'avis des Cardinaux, il publia la Croisade contr'eux, leurs fauteurs & adherens, & il accorde l'Indulgence accoutumée du secours de la Terre-Sainte à tous ceux qui marcheront contre ces excommuniés. Cette Bulle est datée d'Avignon

Bulle con-
tre les Vis-
conti.

(46) Bzovius, an. 1324. n. 7. *Theaurus Anecdotorum*, tom. 2. col. 652.

(47) *Apud Bzovium, ubi supr. Villani, lib. IX c. 251. 265. Baluze, Vit. Pap. Aven. tom. 1. p. 141 701.*

Tom. III.

(48) Nauclerus, *Generations* 45.

(49) Rainaldi, an. 1323. n. 30. 58. 61. 67. *Wading, eod. n. 14. Baluze, Vit. Pap. Aven. tom. 1. p. 139. 166. Extrav. Joan. de Verb. signif.*

Ecc

An de J.C.
1324.

Marfile de
Padouë &
Jean de
Gand, se
retirent
vers l'Em-
pereur.

Reproches
de l'Em-
pereur
contre le
Pape.

vignon le 23. de Mars 1324. On la trouve dans l'Auteur que je cite au bas de la page (50).

Vers ce tems-ci, deux Docteurs celebres combattirent ouvertement l'Autorité du Pape; c'est Marfile de Padouë, & Jean de Jandun ou de Gand. L'Histoire raconte que ces deux hommes, s'étant retirez auprès de l'Empereur Louis, lui tinrent ce Langage: „ Voiant dans l'Eglise une Erreur que
„ nous ne pouvons plus souffrir en conscience, nous nous sommes refugiez
„ près de vous, à qui l'Empire appartient de droit, & qui par conséquent
„ devez corriger les Desordres. Car, l'Empire n'est pas soumis à l'Eglise, &
„ il subsistoit avant qu'elle eut aucun Domaine temporel: & l'Empire ne
„ doit pas être réglé par les Loix de l'Eglise, puis qu'on trouve que plu-
„ sieurs Empereurs ont confirmé les Elections des Papes, assemblé des Con-
„ ciles auxquels ils ont donné l'Autorité de decider des points de foi. Que
„ si pendant quelque tems l'Eglise a prescrit quelques Droits contre les Li-
„ bertez de l'Empire, c'est une Usurpation frauduleuse & malicieuse. Nous
„ voulons soutenir cette verité contre qui que ce soit, & souffrir pour sa
„ defense toutes sortes de supplices, & la mort même (51). „

L'Empereur se servit de la plume de ces deux hommes, pour composer l'Edit sanglant, qu'il fit passer contre Jean XXII. dans une Diète assemblée pour cet effet à Saxenhausen. Selon cet Edit, composé par des Heretiques, seduits par faveur ou à prix d'argent, le Pape étoit un Persecuteur injuste des innocens, un Destructeur du St. Siege, un Violateur des Canons, un Auteur de Discordes, un Destructeur de l'Empire, un Prévaricateur des Loix, un Profane enfin qui meprisoit la Pauvreté de Jesus-Christ & les Sacremens (52). Je tirerai d'Aventin quelques Endroits de cet Ecrit: „ Ce Jean, dit l'Empereur, qui se dit Pape XXII. de ce
„ nom, fait assez connoître ce qu'il est; & il est de notre devoir & de notre
„ interêt de le faire encore mieux connoître, de peur que ce Loup de-
„ guisé sous la peau de Brebis ne trompe les Brebis de Jesus-Christ, & ne
„ vienne enfin à les devorer. Il corrompt par argent les Princes, les Evê-
„ ques, & les Peuples d'Allemagne & d'Italie. Cet Ante-Christ ne peut
„ souffrir que les Chrétiens gardent entr'eux la Paix que Dieu leur a don-
„ née. Et telle est la fureur & la manie de cet Homme, plutôt de ce Satan,
„ qu'il prêche en plein Sermon ses crimes & ses abominations, comme si
„ c'étoient des actions de vertu. Quand, dit-il, les Princes Chrétiens sont
„ en discorde, c'est alors proprement que le Pontife Romain, le Souverain
„ Pontife, commande & regne. La Division des Germains est le Salut des
„ Papes. C'est pourquoi il n'a fait qu'entretenir la Division parmi nous,
„ me favorisant tantôt, & tantôt Frederic d'Autriche; ou plutôt, faisant
„ semblant de nous favoriser, il nous invitoit l'un & l'autre à prendre la
„ Cou-

(50) Rainaldi, an. 1324. n. 7. & suiv.
(51) Lenfant, Hist. de la Guerre des Hussites, Liv. II. p. 30.

(52) Rebdorff, in Annalib. Villani, lib. IX. c. 265. & 275.

„ Couronne, & ce n'étoit que de belles paroles qu'il nous donnoit pour
 „ mieux nous tromper & nous perdre. Car, quand il a vû que nous nous
 „ portions à la Paix, il nous a persuadé l'un & l'autre separement à reprendre
 „ les Armes, afin de nous faire perir tous deux ensemble & la Republique
 „ même par ces Guerres civiles, &c. C'est un Impie, qui n'a que l'Esprit
 „ de Satan, & qui, semblable à lui, ôse se comparer au Dieu Très-haut,
 „ se faire adorer comme lui, ce qu'un Ange refusa de la part de St. Jean.
 „ C'est un autre Diocletien, un autre Alexandre, qui, comme ces cruels
 „ Tyrans, oblige les hommes à lui venir baiser les pieds. C'est une honte
 „ abominable pour nous, & une lâcheté infame; ou plutôt c'est un effet
 „ de la colere de Dieu de souffrir que le Prince des Princes soit le Sujet &
 „ l'Esclave du Serviteur des Serviteurs. S'il est tel, que ne le fait-il voir
 „ en s'acquittant de son Ministère, en enseignant, en prêchant l'Évangile
 „ de Jesus-Christ? Pourquoi est-il un Fourbe, un menteur, un Tyran?
 „ Qu'il se montre un bon Berger, qu'il païsse dignement le Troupeau de
 „ Jesus-Christ, qu'il le chérisse au lieu de le dissiper & de l'opprimer par
 „ les armes. Que sa conversation soit comme celle des Anges du Ciel: qu'il
 „ ne s'attache qu'aux choses spirituelles, sans se souiller des corporelles.
 „ Qu'il ne se mêle point de nos affaires, qu'il nous laisse gouverner nos
 „ Etats selon le Droit des Gens, & l'Autorité des Saints Oracles, sans s'y inter-
 „ resser; & nous le laisserons en paix? Nous ne lui dirons rien. S'imaginer-
 „ t'il que tous les Germains sont des fous, des ânes, des trons, des stupi-
 „ des, des insensibles, comme les appellent ceux de Rome. Il m'appelle
 „ Fauteur d'Heretiques. N'a-t'il pas bonne grace de me traiter ainsi,
 „ moi qui suis Chrétien, & lui qui est un vrai Herefiarque: car enfin, ce-
 „ lui-là n'est pas Disciple de Jesus-Christ, qui se raille de sa vie, qui se mo-
 „ que de sa Pauvreté, fouille & corrompt sa Religion, profane les choses
 „ les plus Saintes, &c (53). „

Les deux Docteurs, qui composerent cet Ecrit, étant de la Secte des Fratricelles, ne manquerent pas d'y censurer vivement les Constitutions que le Pape avoit publiées contr'eux l'année précédente. Voici ce qu'ils font dire à l'Empereur: „ On dit que Jean XXII. a taxé d'Impiété, & condamné
 „ comme des Impies, les Sectateurs de St. François. Savez-vous bien pour-
 „ quoi? C'est parce que, toujours insatiable de richesses, toujours avide
 „ de regner, cet homme préfere l'Argent à l'Évangile, & l'Or à la Pauvre-
 „ té de Jesus-Christ. Il traite les Franciscains de Fratricelles, & leur
 „ donne ce nom par mepris. Il les appelle des animaux stupides, de
 „ pernicioeux Renardeaux, qui en imposent au Monde sous le maf-
 „ que de la Religion, & qui seduïsent le Peuple. Il tache de les dé-
 „ truire, parce qu'ils soutiennent que Jesus-Christ n'a rien possédé sur la
 „ Terre (54). „

L'Empe-
 reur pro-
 tege les
 Fratricel-
 les.

De

(53) *Aventin, Annal. Bojor. Lib. 8.*

(54) *Apud Goldast, Constit. imp. part. 2. p. 238.*

An de J.C.
1324.

Bulle
Quia quorundam.

De tous les Excès imputés au Pape dans cet Edit, il ne parut touché que de l'Accufation d'Hereſie. Et comme on fondoit ce Crime ſur les Conſtitutions qu'il avoit publiées contre les Fratricelles, loin de ſe retracter, il donna cet année une nouvelle Bulle, qui commence par ces mots, *Qui quorumdam.* Il y repond aux Objections des Fratricelles, tirées de la Decretale *Exiit qui ſeminat* de Nicolas III. & des autres données par divers Papes en faveur des Freres Mineurs (55). Il revoque cette Conſtitution, en ſtatuant une Opinion contraire à celle de Nicolas III. „ Car, dit Mr. Fleury, il rejette comme injuſte le ſimple Uſage de fait que Nicolas admettoit, non ſeulement comme juſte, mais comme meritoire; & Jean tait d'Hereſie d'attribuer à Jeſus-Chriſt cette eſpece d'Uſage que Nicolas lui attribue. Il eſt donc neceſſaire de reconnoître que l'un de ces deux Papes s'eſt trompé ſur ce point, dans une Deciſion revêtuë de toute la ſolemnité poſſible (56). „ S'il eſt donc vrai, comme le prétend le Pere Pagi, que Jean XXII. ſe purgea du Crime d'Hereſie (57), on ſera contraint d'avouer, que Nicolas III. en fut coupable.

L'Empereur appelle de nouveau au Concile.

Dans la même Aſſemblée de Saxenhaulén, où l'Empereur Louis fit paſſer l'Edit que j'ai produit ci-deſſus, ce Prince proteſta, qu'il n'agiſſoit de la ſorte par aucun motif de haine contre le Pape, mais par zele de la Religion, & pour la deſenſe de l'Egliſe en qualité de ſon Protecteur, & pour la conſervation des Droits de l'Empire & de ſes Vaſſaux. Il finit ainſi ſon Acte d'Appel: „ Nous appellons au ſuſdit Concile General, dont je demande, par des inſtances réitérées, la Convocation en un lieu sûr: Nous appellons à un veritable & legitime Pontife, à la Sainte Eglife, au St. Siege Apoſtolique, & à tout autre à qui l'on doit appeller: nous réitérons les Appels que nous avons deja interjettés: & nous en demandons Acte aux Princes Eccleſiaſtiques & Seculiers, & aux Notaires publics ici preſens. Au reſte, nous proteſtons expreſſement que nous renouvelons cet Appel en tems & lieu, & devant les Perſonnes qu'il conviendra, pour le bien & la fureté de nos Droits & de ceux de l'Empire (58). „

Le Pape condamne Jean Marfile & Jean de Gand.

Cependant, Marfile de Padouë, aiant compoſé ſon fameux Traité connu ſous le Titre de *Deſenſeur de la Paix*, il le dedia à l'Empereur Louis, ſoit que l'eſperance d'être recompensé le fit agir, ou qu'il abuſât de la facilité de l'Empereur (59). Jean de Gand ſe joignit à lui, & publia un Traité de la Puiffance Eccleſiaſtique. Le Pape, en aiant eu connoiſſance, publia une Conſtitution contre les Sentimens de ces deux Docteurs, & il condamna entr'autres ces cinq Articles de leurs Ecrits: 1. Que Jeſus-Chriſt paie le Tribut à l'Empereur, parce que les Biens temporels de l'Egliſe appartiennent à l'Empereur, & qu'il en peut jouir comme du ſien. 2. Que quand Je-

(55) *Extrav. ult. Joan.*

(56) *Fleury, Hiſt. Eccl. Liv. XCIII. §. 15.*

(57) *Pagi, Brev. Pontif. Rom. tom. IV. p. 80.*

(58) *Bzovius, an. 1324. §. 7. ex MS.*

4008. *Bibliot. Vatic. Baluzii, Vit. Pap. Aven. tom. 2. p. 378.*

(59) *Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom. 4. p. 81.*

Jesus-Christ monta dans le Ciel, il ne laissa aucun Chef visible à l'Eglise, qu'il ne s'établît point de Vicaire, & que St. Pierre n'a pas eu plus d'Autorité que les autres Apôtres. 3. Que c'est à l'Empereur à établir le Pape, à le destituer, & à le punir; & que Pilate crucifia Jesus-Christ comme lui étant sujet. 4. Que selon l'Institution de Jesus-Christ, tous les Prêtres, soit un Pape, soit un Archevêque, soit un simple Prêtre, ont une égale Autorité & une égale Jurisdiction. 5. Que toute l'Eglise ensemble ne peut punir personne de peine coactive, pour quelque péché que ce soit, si l'Empereur ne le permet (60).

An de J.C.
1324.

Frederic d'Autriche, aiant été fait Prisonnier à la journée de Muldorff, traita & fit sa Paix avec Louis de Baviere, à condition que celui-ci passeroit en Italie, avec Leopold d'Autriche, qui auroit le titre de Vicaire General de l'Empire; & que Frederic gouverneroit l'Allemagne pendant l'absence de Louis, mais sans aucune marque de la Dignité Royale, quoiqu'il retint le titre de Roi (61). Il est certain, selon le P. Pagi, que les Electeurs de l'Empire, à l'instigation du Pape, rejeterent les Conditions de ce Traité, & declarerent que Louis de Baviere & Frederic d'Autriche étoient tous deux déchus de l'Empire (62). Du moins on fait que Jean XXII. cassa le Traité, & delivra Frederic & Leopold d'Autriche du Serment illicite par lequel ils l'avoient confirmé (63). Voions ce qui se faisoit en Italie.

An de J.C.
1325.

Il desapprouve le Traité de Louis de Baviere & de Frederic d'Autriche.

Les Romains, aiant chassé presque toute la Noblesse de la Ville, donnerent le Gouvernement de Rome à Sciarra Colonna, & ils établirent un Conseil de cinquante deux Citoïens. Ensuite, ils envoïerent des Ambassadeurs à Avignon, pour prier le Pape de venir résider à Rome avec sa Cour, comme il y étoit obligé: autrement, qu'ils pourvoiroient à leurs affaires, comme ils jugeroient à propos; & que même ils traiteroient en tems & lieu convenables de l'Élection d'un Pape, selon que la nécessité de leurs affaires, & le bien de l'Eglise, le demanderoient. Le Pape, usant de dissimulation, feignit d'avoir un grand desir de retourner à Rome; mais, il representa que les chemins n'étoient pas sûrs, que la Ville étoit en troubles, & que d'ailleurs un Vieillard plus qu'octogenaire ne pouvoit entreprendre un voïage si long & si perilleux. Mais, il crea le Roi Robert Sénateur de Rome; & il fit Consuls Jacques Sabelli & Etienne Colonne, exhortant les Romains à vivre en Paix entr'eux, & à s'opposer à Louis de Baviere, Tyrann, Heretique, & Ennemi de l'Eglise (64).

An de J.C.
1326.

Les Romains appellent le Pape.

Mais, les Romains, peu touchés des Exhortations du Pape, écrivirent à l'Empereur Louis, pour le prier de venir incessamment pacifier les troubles

Louis de Baviere en Italie.

(60) Bzovius, an. 1327. *Thesaurus Auctororum*, tom. 2. col. 704.

(61) Cuspinianus, in sua *Austr. ex Diplom. German. Joannes Hoefemius, de Gest. Pontif. Leodiensium*, tit. 2. c. 10. *Autor Chron. Regis inter Rex. Bohemicarum Script. Sponde,*

an. 1325. §. 5.

(62) Pagi, *Brev. Rom. Pontif. tom. 4. p. 82.*

(63) Rainaldi, an. 1325. n. 2.

(64) Villani, lib. 9. c. 343. *Lib. 10. c. 20. Naclerus, gener. 45.*

An de J.C.
1327.

bles de Rome & de toute l'Italie. Les Gibellins de Toscane, & de Lombardie, firent une semblable Demarche, sur ce que Robert Roi de Naples avoit envoié à Florence Charles Duc de Calabre son fils ainé, avec un grand nombre de Noblesse, & un Parti considerable, pour soutenir les Guelfes, & favoriser les desseins de Jean des Ursins Cardinal Legat. L'Empereur se rendit facilement aux instances des Italiens. Il vint à Trente, où se rendirent tous les Chefs des Gibellins, & les autres Ennemis de la Tyrannie du Pape. Au mois de Fevrier, il y tint une Diète; & il promit avec serment de passer en Italie, & de ne point retourner en son País qu'il n'eut été à Rome. Ce fut-là que l'Empereur, de l'avis de plusieurs Evêques, & Docteurs, publia que Jean XXII. étoit atteint d'Herésie sur 16. Articles qu'il enonça. Et, bien loin de se soumettre à l'Excommunication lancée contre lui, il faisoit continuellement celebrer devant lui l'Office divin & excommunier le Pape, qu'il nommoit par dérision le *Prêtre Jean*. Il partit de Trente le 13. de Mars 1327; & aiant traversé les Montagnes, il vint à Come, & de là à Milan, où il reçut la Couronne de Fer des mains de l'Evêque d'Arezzo (65).

Etat de
l'Italie.
Nouvelle
Sentence
contre
l'Empe-
reur.

Son arrivée augmenta les troubles d'Italie, par les efforts que firent les Factions des Guelfes & des Gibellins, pour acquerir quelque superiorité. Tandis que les Romains negocioient avec Louis de Baviere, ils assuroient Robert Roi de Naples qu'ils tenoient la Ville pour lui (66). En même tems ils envoierent au Pape une nouvelle Ambassade pour supplier sa Sainteté de se rendre incessamment à Rome. Le Pape leur fit une Reponse à peu près semblable à celle qu'il leur avoit déjà faite (67). Mais, il manda au Cardinal Jean des Ursins, son Legat en Toscane, de se rendre à Rome, ou à quelque lieu voisin, come il jugeroit plus à propos, pour y retablir la Paix & l'Union. En même tems, le Pape donna de nouvelles Bulles contre l'Empereur, qui lui avoit envoié des Ambassadeurs à Avignon, pour le prier, ou de venir à Rome en Personne, ou d'y envoyer deux Cardinaux, pour lui donner la Couronne Imperiale (68). Le Pape renvoia cette Ambassade avec mépris, & il excommunia tout de nouveau l'Empereur, le declarant dechû de toute Dignité (69). Rebdorff écrit, qu'il envoia en Allemagne un Deputé pour engager les Electeurs à élire un autre Roi des Romains. Les Archevêques de Mayence & de Cologne auroient secondé la Passion du Pape, si l'Electeur de Trêves & le Roi de Boheme ne s'y fussent opposés (70).

Legat du
Pape à St.
Pierre.

Le Legat Jean des Ursins étant à Florence publia la Sentence de Déposition contre l'Empereur Louis de Baviere, & il prit le chemin de Rome, le 30. d'Août, pour executer sa Commission. Il se joignit à Jean Prince de la Morée, Frere du Roi Robert, à qui les Romains avoient fermé les

Por-

(65) Villani, lib. 10. c. 1. 17. Corio, Hist. Mediol.

(66) Villani, lib. 10. c. 20.

(67) Rainaldi, an. 1327. n. 9. 10.

(68) Tritheme, Chr. Hirsaug. ad. an. 1328.

(69) Thesaurus Anecdotorum, tom. 2. Col. 698.

(70) Rebdorfius, in Annalib.

Portes de la Ville; mais, le Legat & lui y entrèrent par surprise la nuit du 28. de Septembre. Ils se saisirent de l'Eglise & du Quartier de St. Pierre: mais, le jour étant venu, ils en furent chassés par un sanglant Combat (71).

An de J. C.
1328.

L'Empereur, étant sorti de Milan le 12. d'Aout, prit le chemin de Rome. La Ville de Pise lui ayant fermé les Portes, il y mit le Siege, & l'ayant prise par composition, cette Conquête le rendit grand & redoutable à tout le Monde. Le Pape comptoit que le Duc de Calabre, & le Legat de Lombardie, joindroient leurs forces pour fermer les chemins à l'Empereur. Mais, il fut trompé; car, Louis vint de Pise à Rome sans obstacle. Il fut reçu des Romains avec une extrême joie & de grands honneurs: les Amis du Pape, craignant quelque violence, se retirèrent. L'Empereur, étant donc seul Maître dans la Ville, se fit couronner par Jacques Albertin, neveu du Cardinal de Prato. Après la Ceremonie, l'Empereur fit lire trois Edits par les quels il promettoit de maintenir la Foi Catholique, d'honorer le Clergé, & de protéger les Veuves & les Orfelins; ce qui plût fort aux Romains (72).

L'Empereur à Rome.

Tandis que l'Empereur assuroit sa Domination dans Rome, le Pape, qui, dans Avignon, n'apprenoit qu'assez tard ce qui se faisoit en Italie, écrivit au Cardinal Jean des Ursins, son Legat en Toscane, de publier que tous ceux qui, pendant un an, porteroient les armes contre Louis de Baviere, sous les Enseignes de l'Eglise, gagneroient la même Indulgence que s'ils faisoient le Voyage de la Terre-Sainte. Mais, cette Bulle fut faite après coup, puisque l'Empereur étoit depuis trois semaines à Rome. Quand le Pape eut appris, & que les Romains avoient proclamé Louis Sénateur & Capitaine du Peuple, il déclara nuls les Couronnemens faits à Milan & à Rome, & il cassa tout ce qui s'étoit fait en conséquence (73).

Croisade contre l'Empereur, &c.

Mais l'Empereur, méprisant de pareilles Sentences, pouvoit toujours sa pointe. Le 14. d'Avril, il tint une grande Assemblée dans la Place de St. Pierre, & en présence du Peuple Romain, il fit publier une Loi, portant que quiconque seroit trouvé coupable d'Herefie, ou de Leze-Majesté, seroit puni de mort, suivant les anciennes Loix: que tout Juge competent le pourroit juger, soit qu'il en fût requis ou non; & que cette Loi s'endroit aux crimes déjà commis, comme à ceux qui se commettraient à l'avenir. Le Lundi suivant, dans une autre Assemblée qu'il tint au même lieu, ayant fait faire silence, un Augustin nommé Nicolas de Fabriano, s'avança & cria à haute voix: *Y a-t'il quelqu'un qui vueille defendre le Prêtre Jacques de Cahors, qui se fait nommer le Pape Jean XXII?* ce qu'il repeta trois fois. Personne ne répondit. Alors, un Abbé d'Allemagne, fort lettré, s'avança, & prêcha en Latin eloquemment, prenant pour texte ces paroles (74): *C'est ici un jour de bonne nouvelle.* Il parla beaucoup à la louange

Le Pape Jean déposé.

(71) *J. Villani, Lib. 10. c. 21. 26.*

(73) *Theaurus Anecdotorum, tom. 2. col.*

(72) *Villani, lib. 10. c. 34. 35. 49. 56. 727.*

Rainaldi, 1327.

(74) *4. Reg. VII. 9.*

An de J.C.
1328.

ge de l'Empereur; & il dit des choses fort deshonorantes contre le Pape. Le Sermon étant fini, on lut une Sentence fort longue, dont Mr. Fleury nous donne l'Extrait en ces termes (75): „ Dieu, qui a établi le Sacerdoce „ & l'Empire independans, afin que l'un administre les choses divines & „ l'autre les choses humaines, nous à élevé à l'Empire Romain, pour ex- „ terminer les mechans, & procurer la Paix à nos Sujets. C'est pourquoy, „ ne pouvant plus tolerer les Crimes enormes de Jacques de Cahors, qui „ se dit le Pape Jean XXII. nous avons quitté notre Demeure & nos Enfans „ encore en bas âge, nous sommes venus promptement en Italie, & à Ro- „ me notre Siege principal, où nous sommes entrés sans resistance, & y „ avons reçu la Couronne, fait reconnoître notre Puissance, & reprimé les „ Rebelles. Or, nous avons reconnu que leur Révolte venoit des Usurpations „ du prétendu Pape, & que l'impunité ne faisoit que l'encourager à com- „ mettre de nouveaux excès. Il a amassé des Thresors, sous prétexte du „ Secours de la Terre-Sainte, tant par des Extorsions violentes sur le Cler- „ gé de toute l'Eglise, que par les Collations simoniaques des Benefices, „ qu'il donne à des sujets, qui n'ont ni l'âge, ni les mœurs, ni la capaci- „ té requises: outre les Indulgences qu'il promet pour solde à des hommi- „ cides, ne cessant de semer la division dans notre Empire. Il engage les „ Ministres de l'Eglise à employer le glaive materiel, dont l'usage leur est „ interdit par les Canons; & profane le Sacerdoce de Jesus-Christ, emplif- „ sant de sang les mains des Cardinaux ses Legats en Italie, des Prelats „ & des autres Ecclesiastiques. Enforte qu'on peut l'appeller Ante-Christ „ mystique, ou du moins Précurseur de l'Ante-Christ. Il a refusé aux „ Chrétiens limitrophes des Sarrazins, comme les Armeniens & les Rus- „ ses, le Secours qu'ils lui ont intamment demandé pendant cinq ans; & „ a enjoint au Maître des Chevaliers Teutoniques d'observer la Trêve „ avec les Infideles de Prusse, sous prétexte d'étendre la Foi: ce qui a don- „ né occasion à ces Barbares de massacrer quantité de Chrétiens, même des „ Enfans au berceau, d'en emmener grand nombre en captivité, de vio- „ ler des Religieuses & d'autres femmes, de profaner des Eglises, & mé- „ me le sacré Corps de Jesus-Christ qu'ils perçoient de leurs lances & l'ele- „ voient en disant: *Voilà le Dieu des Chrétiens*. Il a détourné plusieurs Ga- „ leres que le Roi de France envoioit au Roi d'Armenie, pour les em- „ ployer contre les Genoïs nos Sujets. Il s'est attribué par usurpation les deux „ Puissances, l'Imperiale & la Sacerdotale, que Jesus-Christ à voulu être dis- „ tinctes & en différentes Personnes, comme il a montré, quand il a dit: *Ren- „ dez à César ce qui est à César, & à Dieu ce qui est à Dieu* (76). Quand il s'en- „ fuit seul sur la Montagne pour éviter d'être enlevé & reconnu Roi. Quand „ il dit à Pilate: *Mon Roiaume n'est pas de ce Monde*. Aussi, les Canonistes re- „ connoissent que le Pape n'a pas l'une & l'autre Jurisdiction, & que nous „ avons seul la Puissance temporelle. C'est pourquoy, nous l'avons par l'E-
lection

(75) Fleury, *Hist. Eccl. Liv. XCIII, §. 44.*

(76) *Mathieu XXII, 21. Joan. VI, 15.*

An de J.C.
1328.

„ lection seule, sans avoir besoin d'aucune confirmation de la part des hom-
 „ mes. Nous savons encore, que nous sommes chargés de la protection
 „ de l'Eglise, dont nous rendrons compte à Dieu seul; & qu'en cette qua-
 „ lité, nous devons venir au secours des Cardinaux, des Evêques, & des
 „ autres Prelats, qui n'ont pû jusqu'ici par leurs Remontrances empêcher
 „ cet homme de detruire la Discipline Ecclesiastique; comme il fait en cas-
 „ sant les Elections Canoniques de personnes capables, pour reserver à sa
 „ volonté la Collation des Eglises Cathedrales; afin d'en exclurre les bons
 „ sujets, & y en mettre d'indignes & ses semblables. De plus: pendant son
 „ Pontificat, il a privé de sa residence personnelle cette Sainte Ville de
 „ Rome, quoique son Peuple lui ait envoie pour l'y rappeler plusieurs
 „ Ambassades solempnelles: au contraire, il fait prêcher la Croisade contre
 „ les Romains, comme contre des Infideles. C'est pourquoi, nous avons re-
 „ solu d'user de l'autorité qui nous a été donnée d'enhaut, pour la punition
 „ des mechans & la louange des bons, comme dit St. Pierre, & du glaive
 „ que nous ne portons pas en vain, comme dit St. Paul. Nous voulons
 „ aussi suivre l'exemple de l'Empereur Otton I., qui, avec le Clergé & le
 „ Peuple de Rome, deposa le Pape Jean XII. & fit condamner un autre
 „ Pape; &, trouvant Jacques de Cahors convaincu d'Herésie par ses Ecrits
 „ contre la parfaite Pauvreté de Jesus-Christ, & de Leze-Majesté par ses
 „ injustes Procedures faites contre l'Empire en notre Personne, nous le
 „ déposons de l'Evêché de Rome, par cette Sentence donnée de l'avis una-
 „ nime & à la requisition du Clergé & du Peuple Romain, de nos Princes
 „ & Prelats Allemans & Italiens, & de plusieurs autres fideles; y étant en-
 „ core induits par les instantes prieres de plusieurs Syndics du Clergé & du
 „ Peuple Romain, chargés de commission speciale & par escrit. En con-
 „ sequence, ledit Jacques étant depouillé de tout Ordre, Office, Benefice,
 „ & Privilege Ecclesiastique, nous le soumettons à la Puissance seculiere
 „ de nos Officiers, pour le punir comme Heretique. . . . Or, voulant
 „ pourvoir incessamment d'un Pasteur Catholique à Rome & à toute l'Egli-
 „ se, nous ordonnons à tous les Chrétiens d'eviter ledit Jacques de Cahors,
 „ comme notoirement convaincu d'Herésie, sous peine de privation de
 „ tous les Fiefs qu'ils tiennent de l'Empire & de tous Privileges (77). „

„ Quatre jours après la publication de cette Sentence, Jacques Colonne,
 „ tout bouillant du feu de la Jeunesse, & enflamé de zele pour l'honneur du
 „ Pape, se rendit à la Place de St. Marcel, où, en presence de plus de mille
 „ Romains qui y étoient assemblés, il lût une Bullé du Pape contre Louis
 „ de Baviere, que personne n'avoit encore ôlé publier à Rome. Voici, en-
 „ tr'autres choses, ce que ce jeune homme dit: „ Il est venu aux Oreilles du
 „ Clergé de Rome, qu'un certain Syndic a comparu devant Louis de Ba-
 „ viere, soi-disant Empereur, au nom du Clergé de Rome, & un autre
 „ au nom du Peuple, & que celui du Clergé a proposé des Accusations

Jacques
 Colonne
 se declare
 pour le
 Pape, par
 une action
 temeraire.

con-

(77) *Aventin. Annal. Bojor. lib. 7. Baluze, Vit. Pap. Aven. tom. 2. p. 512.*
 Tom. III.

An de J.C.
1328.

„ contre le Pape Jean XXII. Mais, ce prétendu Syndic n'étoit pas verita-
 „ ble, puisque les Chanoines de St. Pierre, de St. Jean de Latran, & de
 „ Sainte Marie-Majeure, qui sont les premiers du Clergé de Rome, les
 „ autres Ecclesiastiques les plus grands, après eux les Abbez, les Reli-
 „ gieux, & les Freres Mandians, étoient deja partis de Rome il y a plu-
 „ sieurs mois, à cause des excommuniés qui y étoient entrés: autrement,
 „ s'ils y étoient demeurez, ils auroient été excommuniez eux-mêmes.
 „ C'est pourquoi, je m'oppose à ce qui a été fait par Louis de Baviere; &
 „ je soutiens que le Pape Jean est Catholique & Pape legitime, & que ce-
 „ lui qui se dit Empereur ne l'est point, mais qu'il est excommunié, &
 „ tous les Adhérens avec lui. „ Jacques Colonne s'étendit beaucoup sur ce
 „ sujet: il offrit de prouver ce qu'il avançoit par raison, &, s'il étoit besoin,
 „ l'épée à la main en lieu neutre. Aiant fini sa Harangue seditieuse, il affi-
 „ cha promptement la Bulle du Pape à la Porte de l'Eglise de St. Marcel: &
 „ remontant sur un excellent Courfier, il s'enfuit à Palestrine chez son Pe-
 „ re. L'Empereur, averti de cet Attentat, envoya des Gens pour prendre Jac-
 „ ques Colonne; mais, on ne pût l'atteindre. Il est remarquable, que le Peu-
 „ ple ne s'opposa point à cette Action criminelle. Il fallut, sans doute, quel-
 „ ques momens de Reflexions pour dissiper la surprise que causa cette teme-
 „ rité. Au reste, le Pape recompensa ce crime par un Evêché, quoi-
 „ que Jacques Colonne ne fût pas encore en âge de posséder cette Di-
 „ gnité (78).

Loi Impe-
riale tou-
chant les
Papes.

Le lendemain 23. d'Avril, l'Empereur fit assembler les Chefs du Peuple;
 &, après les avoir entretenu sur l'action de Jaques Colonne, afin de pene-
 trer leurs veritables sentimens à son egard, il publia une Loi portant, que
 le Pape seroit tenu de faire à Rome sa résidence continuelle, sans s'en elo-
 gner plus de deux journées, s'il n'en obtenoit la permission du Clergé &
 du Peuple Romain: auquel cas, la Cour & le Consistoire demeureroient
 à Rome. Que si le Pape s'absente contre cette Regle, & qu'après trois
 monitions de la part du Clergé & du Peuple il ne revienne pas à Rome au
 terme prescrit, pour y faire sa continuelle demeure, l'Empereur veut que,
 de plein droit, il soit privé de sa Dignité Pontificale; & il ordonne qu'il
 sera procedé à l'Electon d'un autre Pape, comme si l'absent étoit
 mort (79).

(78) Villani, lib. X. c. 71. Petrarque, Epist.
Epist. 6. famil. lib. 4.

(79) Villani, lib. X. c. 72. Rainaldi, an.
1328. §. 21.

LOUIS DE BAVIERE,
Empereur d'Allemagne.

NICOLAS V.

CHARLES IV,
PHILIPPE VI,
Rois de France.

An de J.C.
1328.

ANTI-PAPE.

LE Pape Jean continuoit ses Negociations avec les Princes d'Allemagne, pour faire elire un autre Empereur. Mais, à Rome, on agissoit contre lui avec plus de succès. Un Manuscrit du Vatican nous apprend, que l'Empereur prononça contre lui Sentence de mort (1). Ensuite, il fit elire Pape, Pierre Rainalluci, natif de Corbiere dans l'Abbruze; & voici de quelle maniere cette grande Entreprise fut executée. Le 12. Mai 1328. les Romains s'assemblerent devant l'Eglise de St. Pierre. L'Empereur s'y trouva, revêtu de ses Habits Imperiaux; & il fit asseoir Pierre Rainalluci sous le dais. Nicolas de Fabriano prêcha sur les paroles de St. Pierre quand il se vit delivré de Prison (2); &, dans l'application qu'il en fit, l'Empereur étoit l'Ange, & le Pape Jean, Herode. Après le Sermon, Jacques Albertin, Evêque de Venise, demanda trois fois au Peuple, s'ils vouloient pour Pape, Frere Pierre de Corbiere. On repondit qu'oüi, quoiqu'on eut souhaité d'avoir un Pape Romain. Sur ce consentement unanime, on lut le Decret d'Electio: l'Empereur nomma le nouveau Pape NICOLAS V. lui donna l'Anneau, le revêtit de la Chape, & le fit asseoir à sa droite (3).

Pierre de
Corbiere
elâ Pape.

Je trouve, dans l'Histoire, du bien & du mal sur le fujet de ce Pape. Jean XXII. & ses Amis l'ont peint des plus noires Couleurs. Ils l'accusent d'Hypocrise, d'être entré dans l'Ordre des Freres Mineurs, au mepris de la foi conjugale, après cinq ans de mariage: de ne professer qu'extérieurement les vertus qui lui donnoient de la reputation; & d'avoir eu des habitudes criminelles avec plusieurs femmes. On n'a pas epargné sa naissance; car, on a écrit que son Pere étoit un Païsan. On lui reproche encore d'avoir été excommunié, & mis en Prison pour ses Crimes (4).

Repro-
ches
qu'on lui
fait.

Mais, nous avons en main des Auteurs qui lui ont rendu plus de justice, & parlé de lui avec plus d'impartialité. Ciaconius & l'Auteur de la Chronique Roiale, qui vivoit alors, assurent que Pierre de Corbiere étoit de l'Illustre Maison des Colonnes. Un Ancien, cité par Wading loué les bonnes mœurs, l'Eloquence, l'Abstinence admirable, la Pauvreté Evangelique, & la Religieuse Obedience, dont Pierre de Corbiere fit constamment profes-
sion

Son Apo-
logie.

(1) *Nicolaus Minorita*, MS. n. 4008. in *Bibliot. Vatic. apud Rainaldi*, an. 1328. n. 23.

(2) *Act.* XII. 11.

(3) *Villani*, ubi *supr.* c. 73.

(4) *Bernardus Guidonis*, *Vita Joan.* XXII.

ap. Baluzium, inter *Pap. Aven.* tom. 2. *Anecdor.* p. 763. *Wading*, *Annal. Minor. Alvaré Pelage*, de *Planctu Eccl.* lib. 5. c. 27. *Contelcor.* p. 36.

Année J.C.
1328.

fion pendant quarante ans qu'il demeura chez les Freres Mineurs (5). Je citerai encore en sa faveur un Ecrivain dont le temoignage ne sauroit être suspect en ces matieres. C'est le P. Maimbourg. „ Je sçais, dit cet Auteur, parlant de l'Anti-Pape, que quelques Ecrivains, même de son Ordre, en parlent avec grand mepris, comme d'un mechant hypocrite, qui, sous pretexte de pieté & de direction étoit éternellement avec des femmes, & gardoit mal son vœu de Chasteté. Mais assurément, c'est ou l'Ignorance ou la Passion qui les fait parler de la sorte, contre le temoignage manifeste de très-graves Auteurs. Et assurément ils temoignent tous, que c'étoit un homme de qualité. . . ., qui, après avoir été marié cinq ans, & séparé de sa femme par Sentence de son Evêque, qui avoit déclaré nul son mariage, étoit entré dans l'Ordre des Freres Mineurs, où il avoit vecu quarante ans en grande opinion de Sainteté, pour les beaux exemples qu'il donnoit de toutes sortes de Vertus Religieuses. . . . Outre qu'il étoit savant homme, grand Predicateur, & Penitencier Apostolique, qui avoit fait de grandes conversions, & avec cela fort habile & intelligent dans le maniment des Affaires. Voilà comme en parlent des Ecrivains de grande autorité, & qui n'avoient nul intérêt à le louer (6). „

On lui ordonne de retourner avec sa femme.

Peu de tems après que ce saint homme fut élevé au Pontificat, les Amis de Jean XXII. s'aviserent d'un plaisant Stratageme, pour le tourner en ridicule. Ils engagerent la femme, qu'il avoit autrefois épousée, & qui étoit encore en vie quand il fut fait Anti-Pape, à intenter alors procès contre lui, devant l'Evêque de Rieti, qui déclara qu'on n'avoit pu dissoudre son mariage. & le condamna à retourner avec elle, puisqu'elle le reclamoit comme son legitime Epoux. „ C'est une Comedie qu'on fit jouer pour lui faire insulte. Nos Annalistes pouvoient s'abstenir de raconter serieusement une pareille chose pour la lui reprocher, & Jean XXII. d'envoier cette Sentence à tous les Princes de la Chrétienté, pour le tourner en ridicule. En effet, qui ne voit qu'une vieille sexagenaire, laquelle n'a rien dit & n'a rien fait pour avoir son prétendu mari durant tout l'espace de quarante ans qu'il étoit Cordelier, Prêtre & Penitencier Apostolique, & qui s'avise de le redemander en justice aussi-tôt qu'il est proclamé Pape, à l'age de soixante & dix ans, doit avoir été subornée pour jouer cette Farce; & que cet Evêque, qui cassa la Sentence de son Predecesseur, ne le fit alors que pour se moquer de cet Anti-Pape. Il y a, sans doute, assez d'autres choses à lui reprocher, sans qu'il faille y mêler ces sortes de petits Contes, qui sont indignes de la Majesté de l'Histoire. Car enfin, n'est-ce pas une chose pitoyable, qu'un homme de son âge, si mortifié, si austere, en une si haute reputation, & si savant, après quarante ans de Religion, se laisse tellement eblouir par le faux éclat d'une Papauté si mal fondée, qu'aussi-tôt que

(5) B. Odoricus de Foro-Julio, Chr. MS. ap. Wading, an. 1328. a. 3.

(6) Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. VI. p. 608.

„ que l'Empereur eut consenti au desir du Peuple, qui demandoit ce Cor-
 „ delier pour Pape, il y donne les mains sans resistance, & se précipite
 „ aveuglement dans l'abîme d'un horrible Schisme, reconnu pour tel de tout
 „ le reste de la Chrétienté, & devienne Anti-Pape? Que l'on se fie après
 „ cela à tous ces éclatans dehors de mortification, de reforme, & de pieté!
 „ Si l'Humilité manque, qui doit être le fondement de toutes les vertus,
 „ tout ce grand & bel Edifice de prétenduë Perfection Chrétienne va par
 „ terre au premier soufle de la vanité & de l'ambition, quand elle trouve
 „ une occasion, qui lui donne lieu de se satisfaire. Aussi voit-on que ce de-
 „ vot ambitieux, l'ayant trouvée, ne manqua pas de s'y abandonner de tout
 „ son cœur (7). „

An de J.C.
 1328.

Pierre de Corbiere commença son Administration par la creation de sept
 Cardinaux, à qui l'Empereur donna des Equipages. Le nouveau Pape re-
 çut aussi de ce Prince de quoi soutenir sa Dignité; car, quoique sous l'Habit
 de Moine il eut fait Profession de la Secte des Fratricelles, devenu Pape, il
 abandonna sa morale rigide. Il souffrit & voulut même avec ses Cardinaux
 avoir des chevaux, des Domestiques vêtus de leurs Livrées, des Gentils-
 hommes & des Pages; & il tenoit une grosse table comme les autres. Tant
 de dépenses epuiserent bien-tôt la bourse de l'Empereur. Desorte que l'An-
 ti-Pape se mit à faire argent de sa Marchandise. Il vendoit des Privileges,
 des Dignités, & des Benefices, en cassant les Concessions que le Pape
 Jean en avoit faites. Continuant d'agir en Pape, il couronna de nouveau
 l'Empereur, après avoir reçu la Calotte rouge de la main de ce Prince. Il
 envoya des Legats en Lombardie & ailleurs, & des Gouverneurs dans les
 Villes de l'Etat Ecclesiastique (8).

Commencement de
 son Ponti-
 ficat.

Tandis que le Pape Jean fulminoit à Avignon des Sentences terribles
 contre l'Empereur & contre Pierre de Corbiere, celui-ci, sous le nom de
 Nicolas V., lui rendoit vertement la pareille. Car, le 27. de Mai 1328. il
 publia deux Bulles contre Jean XXII. Par la premiere, il confirme la De-
 position de ce Pape, & declare tous les Clercs seculiers & reguliers, qui lui
 adheroient encore, privez de leurs Benefices, qu'il reservoit à sa disposition.
 Il defend, par la seconde Bulle, aux Laiques d'obéir, en aucune maniere,
 à Jacques de Cahors, ou de le nommer Pape, sous peine d'être punis com-
 me Heretiques. Ces Bulles furent executées avec tant de rigueur, que le
 nouveau Prefet de Rome fit bruler un Toscan & un Lombard, parce qu'ils
 soutenoient avec obstination, que Jean XXII. étoit le Pape legitime, &
 Pierre de Corbiere un Anti-Pape (10). C'étoit un Coup d'Etat nécessaire
 pour les vuës de l'Empereur; &, par consequent, un bon Politique ne sauroit
 blamer cette rigueur. On remarque aussi que le Tableau du Pape Jean fut
 brulé à Rome, par la main du Bourreau (11).

Les deux
 Papes s'ex-
 commu-
 nient.

Mais

(7) Maimbourg, ubi supr. p. 609. 610.

(9) Rainald. an. 1228. §. 44. 45.

(8) Villani, lib. 10. c. 75. 76. Wading, an.
 1328. n. 9. Chr. Aula reg. c. 22. Vita Pap.
 Aven. tom. I. p. 148.

(10) Villani, lib. 10. c. 76.

(11) Heydegger, Hist. Papat. atat. 3.

An de J. C.
1328.

Rome se
rend au
Pape Jean.

Mais, les Affaires changerent bien-tôt de face. Les Emiffaires du Pape d'Avignon firent jouer de si puiffans ressorts, que l'Autorité de l'Empereur declina sensiblement tout à coup. Ce Prince étant sorti de Rome, pour se faifir de quelques Places aux environs, perdit Pistoie; & , aiant fait des tentatives inutiles, pour entrer dans le Roiaume de Naples, il fut obligé, faute de vivres & d'argent, de rentrer à Rome le 20. de Juillet. Il s'apperçut bien-tôt que les Guelfes y repronoient le dessus; & , ne pouvant plus y demeurer en fureté, il emmena son Pape à Viterbe. Les Romains, par un effet de leur Inconstance naturelle, les accabloient d'injures, les traitoient d'heretiques & d'excommuniés, & crioient contr'eux: *Qu'ils meurent, & vive la Sainte Eglise.* Ils les pourfuiurent à coups de Pierres, & tuerent quelques uns de leurs gens. La nuit même qui suivit le depart de l'Empereur, les Troupes du Pape Jean entrerent dans Rome; & le Cardinal Legat Jean des Urfin y fut reçu le 7. d'Aout, avec grande joie. Il ne manqua pas de traiter l'Empereur & l'Anti-Pape comme ils avoient traité son Maître. Il fit bruler dans la Place du Capitole tous leurs Privileges. Les Enfans prirent part à cette Revolution par d'horribles attentats; car, ils alloient aux Cimetieres deterrer les Corps des Allemans & des autres Partifans de l'Empereur, & , après les avoir trainés par la Ville, ils les jettoient dans le Tibre (12). Le Pape approuva tous ces excés; & , dans le transport de sa joie, il en donna part à Philippe de Valois Roi de France (13). Albertin Mussat infinue, que ce changement fut l'effet des prieres solemnelles que le Pape Jean fit faire dans toute son Obedience, pour demander à Dieu, ou la conversion de ses ennemis, ou leur ruine (14).

L'Empe-
reur fait
publier la
Déposi-
tion du
Pape Jean.

L'Empereur Louis étant à Pise, une partie de sa Cavalerie Allemande l'abandonna, parce qu'il manquoit d'argent. Mais, supportant ses infortunes avec une admirable grandeur d'Ame, & voulant donner de nouvelles preuves de son Autorité, il fit publier le 12. de Decembre la Sentence de Déposition contre le Pape Jean (15). Celui-ci de son côté renouvela, aux quatre tems de l'Avent, la Sentence d'Excommunication & de Déposition de l'Empereur Louis (16).

An de J. C.
1329.

Et l'Anti-
Pape l'ex-
commu-
nic.

L'Anti-Pape Nicolas V. suivit l'Empereur à Pise, où il fut reçu comme Pape indubitable, & on fit de grands honneurs, & à lui, & à ses Cardinaux. Cinq jours après, Nicolas prêcha, & donna pardon de Peine & de Coulpes à quiconque renonceroit à Jacques de Cahors. Il éleva ensuite au Cardinalat Visconti, qui fut excommunié par le Pape d'Avignon. L'Anti-Pape Nicolas tint le 18. de Fevrier une Assemblée où assisterent l'Empereur & tous ses Barons, avec une partie des Notables de Pise; & , d'un consentement unanime, il publia une Sentence d'Excommunication contre Jacques de Cahors, le Roi Robert, les Florentins, & leurs Adherens (17). Il fit aussi

(12) *Jein. Villani, lib. X, c. 78. 79.*

(13) *Rainald. an. 1328 n. 50.*

(14) *Albertinus Mussatus, in Lud. Bavar. tom. 2. Thesauri Anecdor. col. 748.*

(15) *Baluze, Vit. Pap. Aven. tom. 2. p. 545.*

(16) *Villani, lib. X. cap. 115.*

(17) *Villani, ubi supr. c. 116. 123.*

aussi de nouveaux Evêques; & il envoya un Legat en Corse, & un autre en Grece: mais le Pape Jean traversoit tous ses desseins; & il étoit si bien servi, que les Pisans, après le depart de l'Empereur, negocièrent la Paix avec le St. Siege, & ordonnerent à Corbiere de sortir de leur Ville. Il demanda un sauf-conduit qu'on lui refusa: desorte que Boniface Novelli de Donairatique le fit conduire secretement dans son Château de Burgari à dix lieues de la Ville: au bout de trois mois, le Comte Boniface le fit ramener *incognito* à Pise, où il le tint caché jusqu'au mois d'Août de l'année suivante (18).

An de J.C.
1329.

Cependant, l'Empereur Louïs, pressé par la nécessité de ses affaires, se rendoit odieux, & aux Guelfes par la rigueur de ses procédures contre Jean XXII. & aux Gibellins par ses exactions. Il tacha de s'emparer des meilleures Places de la Lombardie; mais, il se contenta de quelques Courses & de quelques pillages, ne pouvant executer aucune entreprise plus importante. L'Anti-Pape n'osoit plus se montrer; & les Pisans envoyoient des Ambassadeurs à Avignon, pour se reconcilier avec le Pape Jean qui les reçut en grace: Il en usa de même avec les Romains, qui, dès le commencement de l'année étoient revenus à son Obéissance & lui avoient prêté serment de fidelité. D'autre côté, Jean Cardinal de St. Theodore, Legat en Toscane, reprit Viterbe & toutes les villes du Patrimoine; tandis que le Cardinal de Poïet occupoit dans la Lombardie quelques Places des Gibellins. L'Empereur n'éprouva jamais mieux qu'en cette occasion l'inconstance de la Fortune: se voiant abandonné de ses Troupes & de ses Amis, il retourna en Allemagne (19), où il fut suivi par Michel de Cefene & Guillaume Okkam dont il faut parler à present.

Le Pape
Jean réta-
blit son
autorité.

Michel de Cefene fut le dix-septieme General des Freres Mineurs, homme de grande reputation pour sa Doctrine & pour sa Vertu. L'an 1327. il fut cité à Avignon, & il comparut devant le Pape Jean. La dureté avec laquelle on le traita, & la défense qui lui fut faite de se retirer sans permission expresse du Pape, l'aigriront & lui firent craindre quelque Catastrophe semblable à celle de plusieurs Personnes de son Ordre, que les Inquisiteurs faisoient bruler en divers Lieux par ordre de Jean XXII. Il repondit au Pape avec fierté, & il ôsa même soutenir en sa presence, que la Décision du Chapitre de Perouse sur la parfaite Pauvreté de Jesus-Christ étoit Catholique en tout. Le Pape irrité assambla ses Cardinaux; & Michel de Cefene, aiant appris que c'étoit pour trouver des prétextes afin de lui faire son procès comme à un Heretique, il appella de la défense que le Pape lui avoit faite de se retirer, des Decretales qu'il avoit publiées sur la Question de la Pauvreté, & en general de tout ce que le Pape feroit contre lui & contre les Freres Mineurs. Le Pape negocia au Chapitre General de Boulogne pour

Michel de
Cefene
embrasse
le Parti de
l'Empe-
reur.

(18) Rainaldi, an. 1329. §. 2.3. Ughello, Ital. Sac. tom. 2. p. 784. Villani, lib. X. c. 130. Bernard. Guido, tom. 1. Vit. Pap. Aven. Baluzii, p. 143. & not. p. 170. Wading, Annal.

Minor. 1328. §. 10.

(19) Sponde, an. 1329 §. 3. ex Villani, lib. X. c. 116. 130. 150. Corio, Hist. Mediol. part. 3.

Ann. de J.C.
1329.

pour faire déposer Michel de Cesene du Généralat; mais, il arriva tout au contraire, qu'on le confirma dans cette charge. Sur ces entrefaites, Michel trouva le moyen de sortir d'Avignon, & il vint à Pise sous la protection de l'Empereur. Alors, le Pape le dépoussa, & le frappa d'Anathême, avec Guillaume Ockam Docteur Anglois du même Ordre, qui s'étoit retiré avec son General. Michel de Cesene appella de cette Sentence à l'Eglise Catholique, & au futur Concile (20). En 1329. Michel fut condamné comme Herefrique & schismatique, & privé de tout office, honneur, & Dignité; & le Pape le fit déposer en effet par le Chapitre general tenu à Paris (21). Peu de tems après, il publia encore une très-longue & très-ennuyante Bulle contre le même homme. Je ne renvoierai pas ailleurs une Observation curieuse qui me tombe sous la main: „ Cette Querelle, dit un Auteur Protestant, fut si forte & si animée entre les Freres Prescheurs qui tenoient pour Jean XXII. & les Freres Mineurs: ceux-ci soutenant, que Jesus-Christ étoit tout nud sur la Croix, qu'il n'y avoit pas où reposer sa tête, & qu'elle étoit couronnée d'épines; & ceux-là, tout au contraire, soutenant que Jesus-Christ n'étoit pas nud sur l'Arbre de la Croix, & qu'il n'avoit point de couronne d'épines sur la tête: qu'au contraire il en avoit une d'or, & qu'il y étoit vêtu d'une Robe de pourpre, qui lui tomboit jusques aux talons, avec des franges d'or; que dans ses pieds, il avoit de bons souliers, fort mignons, & brodez d'or. Voilà le Crucifix que le Pape Jean avec ses Dominicains fit elever & suspendre dans les Eglises. Bullinger, dans son Histoire MS. sur Jean XXII., rapporte qu'on voioit encore de son tems de telles Images de Jesus-Christ crucifié en plusieurs endroits, mais toutes mangées & rongées de vieillesse. Et Jean Barvotte Cordelier, qui vivoit en ce tems-là, dit qu'on y voioit des Images du Crucifix, qui mettoit une main dans une bourse attachée à sa ceinture, comme pour en tirer quelque chose pour les Pauvres, ou bien pour sa propre nécessité, & qui avoit l'autre attachée à la Croix. Par ces Fourbes & ces Impietez qui changerent Jesus-Christ en Judas, ils vouloient faire accroire au Peuple ignorant, qu'il n'avoit pas été si pauvre que le faisoient les Freres Mineurs. Mais, les gens eclairez & pieux virent bien ce que vouloit dire le Pape par ces Images Sacrileges, savoir que ce Profane ne vouloit point de la Pauvreté de Jesus-Christ pour son partage, qu'elle lui faisoit mal au cœur, & que l'or & l'argent étoient à préférer à l'Evangile. Aussi l'Empereur Louis sçut bien le lui reprocher dans un Edit qu'il publia contre lui. Le Penitencier même du Pape, nommé Alvare Pelage, l'Ornement de l'Espagne, censura avec beaucoup de force cette Impieté de son Maître, & de ses Parasites les Dominicains, dans son Livre du Deuil de l'Eglise (*de Planctu Ecclesiæ*) où il decouvre & blâme fort librement l'avarice, l'hypocrisie, & les desordres

(20) Wading, *Annal. Minor. an. 1327. n.6.*
an. 1328. n. 12. 13. 14. 15. 18. Rainaldi, *cod.*
n. 61. 62. 63. 64.

(21) Rainaldi, *an. 1329. §. 21.* Wading,
cod. §. 1. 2.

„ dres abominables des Ecclesiastiques de son Siecle. Et depuis peu Heral-
 „ dus traite assez ouvertement de temeraire Jean, pour avoir soutenu que
 „ Jesus-Christ n'étoit point pauvre, contre les Decrets de ses Prédecesseurs
 „ Nicolas III. & Clement V. qui avoient défini le contraire, même
 „ sous peine d'anathême (22). „

An de J.C.
1330.

„ Cependant, l'Empereur aiant abandonné l'Italie à ses Desordres, le Pape
 Jean faisoit tous les jours de nouveau progrès. L'Archevêque de Pise,
 l'Evêque de Florence, & Guillaume Doucin de Montauban, élu Evêque
 de Luques, aiant reçu Ordre du Pape d'arrêter Pierre de Corbiere, le
 faisoient chercher de tous côtés sans pouvoir le decouvrir. Ils apprirent
 enfin, qu'il étoit à Pise, renfermé dans la Maison du Comte Boniface de
 Donairatique. Le Pape l'aiant sçu ecrit à ce Seigneur, pour l'exhorter
 à livrer l'Anti-Pape entre les mains des Commissaires du St. Siege. L'Evê-
 que de Luques negocia cette Affaire; & l'Anti-Pape n'aiant plus de ressour-
 ces, il en chercha une dans la Clemence & la Generosité de son Ennemi. Il
 ecrit donc à Jean XXII. en ces termes: „ Au très-St. Pere & Seigneur
 „ le Pape Jean, Frere Pierre de Corbiere, digne de toute peine, & proster-
 „ né à ses pieds. J'avois ouï proposer contre vous des Accusations si atro-
 „ ces d'Herésie, que j'eus la temerité de monter injustement sur le St. Sie-
 „ ge. Mais, étant venu au Territoire de Pise, & m'étant soigneusement
 „ informé de ces Accusations, j'en ai decouvert la fausseté, & j'ai con-
 „ çu une grande douleur, & un grand repentir de ce que j'ai fait contre
 „ vos Droits par le Conseil des Méchans. La preuve est qu'il y a un an
 „ entier que j'ai abandonné volontairement votre Adversaire, & quitté ma
 „ prétention sur le St. Siege; & je me propose fermement d'y renoncer à
 „ Pise, à Rome, & par-tout où votre Sainteté l'ordonnera. „ Il finit, en
 demandant pardon au Pape (23).

Nicolas V.
negocie sa
Paix avec
le P. Jean
XXII.

„ Jean XXII. reçut cette Lettre avec plaisir, parce que la Soumission de
 l'Anti-Pape étoit un moien de finir promptement le Schisme. Il ecrit
 à Pierre de Corbiere une Lettre pleine de douceur & de consolation; & il
 l'exhorte à se rendre auprès de lui. Cependant, le Comte Boniface étoit
 trop genereux pour livrer l'Anti-Pape sans avoir pris ses furetés. Il obtint
 du Pape Jean que Pierre de Corbiere auroit la vie sauve, & trois
 mille florins d'or par an pour sa subsistance; avec promesse, que si cette
 somme ne suffisoit pas, le Pape l'augmenteroit (24).

Condi-
tions qu'il
en obtient.

„ Ces conditions étant réglées, Pierre de Corbiere parut en Public; &, le
 25. de Juillet, il fit son Abjuration en présence de Simon Archevêque de
 Pise, de Guillaume Evêque de Luques, & de Raimond Etienne Camerier
 & Nonce Apostolique. Il detesta le Schisme avec amertume de cœur, &
 les Commissaires du Pape lui donnerent l'Absolution des Censures qu'il avoit
 encouruës (25). Une nombreuse Assemblée de Prelats, de Religieux,
 de

Il recon-
noit sa
faute.

(22) Heydegger, Histoire du Papisme, Age 5. Vit. Pap. Aven. tom. I. p. 144.
pag. 220.

(24) Vading, an. 1330.

(23) Rainaldi, an. 1330. §. 2. 3. Baluze,

(25) Rainaldi, an. 1330. §. 9.

Tome III.

An de J.C.
1330.

Pierre de
Corbiere
va à Avig-
non.

Il fait une
Abjuration
plus am-
ple.

de Noblesse, & d'hommes de toutes conditions, fut témoin de cette Abjuration (26).

Le 4. d'Aout suivant, Pierre de Corbiere fut embarqué au Port de Pise, sur une Galere Provençale; & par tous les lieux considerables ou il passoit, il confessoit publiquement ses fautes; mais, le Peuple ne laissoit pas de le charger de maledictions comme Anti-Pape: c'est pourquoi, il entra à Avignon en habit seculier, n'osant paroître avec le sien. Le 25. du même mois, le Pape fit dresser un Echaffant, sur lequel monta Pierre de Corbiere, pour renouveler son Abjuration, aiant la Corde au cou, & en Posture de Suppliant. Mais, la douleur de se voir réduit à un état si humiliant, après s'être vû adorer comme Pape, lui ôta la parole, & il ne pût achever son Discours. S'étant jetté aux pieds du Pape, il fut admis au baiser de paix; & le Pape entonna le *Te Deum* en actions de grâces de sa Victoire (27).

Le Pape ne se contenta pas de cette seconde Soumission de Pierre de Corbiere. Il voulut tirer de lui un Aveu formel & authentique des Crimes qu'on lui imposoit. De sorte que, le 6. de Septembre, il le fit paroître en Consistoire secret, & lui fit faire une enumeration de ses actions. Comme l'Acte de cette troisieme Abjuration, contient diverses Particularités importantes de la Vie de Pierre de Corbiere, il est bon d'en donner ici un Extrait. Voici en substance ce qu'il dit en presence des Cardinaux & Officiers de la Cour de Rome: „ Quoique j'aie déjà fait à Pise mon Abjuration
„ publique, & reçu l'Absolution, je veux encore reconnoître & abjurer mes
„ Erreurs en presence de votre Sainteté & du sacré College des Cardinaux.
„ Premièrement, je reconnois que Louis de Baviere étant arrivé à Rome,
„ le Provincial des Freres Mineurs, & votre Legat Jean Cardinal Diacre de
„ St. Theodore, nous enjoignirent publiquement à moi & aux autres
„ Freres qui étions à Rome, d'en sortir sous peine d'Excommunication. A
„ quoi je n'obéis point, mais je demurai à Rome, quoique Louis y fût
„ present avec plusieurs autres Schismatiques & Heretiques; & quoique
„ vous eussiez justement mis la Ville en Interdit, j'y celebrai plusieurs fois
„ les divins Offices. Ensuite, Louis s'étant fait couronner Empereur, &
„ aiant publié contre vous une Sentence injuste de Déposition, & m'aiant
„ élu pour Pape, ou plutôt pour Anti-Pape, je me suis laissé séduire par
„ ses prieres & celles de plusieurs autres, tant Cleres que Laïques Ro-
„ mains, qui disoient que l'Empereur pouvoit déposer le Pape & en mettre
„ un autre à sa place. Ainsi, par une Ambition damnable, j'ai consenti à
„ cette Election, & me suis laissé sacrer par Jacques ci-devant Evêque de
„ Castello, & couronner par Louis de Baviere, à qui toute fois ce Droit
„ n'appartenoit pas, quand il auroit été vrai Empereur, & moi vrai Pape.
„ De plus: j'ai fait de prétendus Cardinaux avec tous les Officiers qu'un
vrai

(26) *Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom. 4.*

lib. X. c. 164. Vading, an. 1330. §. 8.

(27) *Contim. Nangii, tom. XI. Spicil. Villani,*

„ vrai Pape à coûtume d'avoir & un seau. Et, pour mieux affermir mon
 „ état & celui de Louis, & les fausses Opinions de Michel de Cefene, j'ai
 „ confirmé par ma pleine Puissance les Procedures faites par Louis contre
 „ vous & contre vos Décisions touchant la Pauvreté de Jesus-Christ. D'où
 „ il s'enfuit que je suis tombé dans l'Herésie que vous avez condamnée.
 „ De plus: j'ai envoyé mes Lettres aux Rois & aux Princes, où vous
 „ chargeant de plusieurs Calomnies, je leur faisois savoir que Louis & moi
 „ nous vous avions déposé, & les exhortois à ne vous obéir, ni favoriser
 „ en rien, mais à nous aider contre vous. J'ai contraint à Rome, & en
 „ plusieurs autres Lieux, les Clercs seculiers & reguliers à celebrer l'Office
 „ divin, malgré votre Interdit. A Rome & ailleurs j'ai imposé des tailles
 „ aux Eglises pour les quelles je les ai depouillées de leurs calices & de leurs
 „ ornemens. J'ai oté à plusieurs Catholiques leurs Prelatures & leurs Be-
 „ nefices, pour les conferer à des Heretiques & à des Schismatiques, le
 „ plus souvent avec Simonie. J'ai employé le glaive materiel & le spiri-
 „ tuel contre les Freres Mineurs, qui ne reconnoissoient pas Michel de Ce-
 „ fene pour leur General, ou qui observoient les Interdits prononcés par
 „ vous, ou par vos Officiers. J'ai donné des Indulgences & accordé des
 „ Dispenses reservées au St. Siege. J'ai disposé en quelques lieux du Pa-
 „ trimoine de St. Pierre pour un tems, & quelque fois à perpetuité. Je
 „ reconnois que tous ces Actes sont nuls par défaut de puissance, & je les
 „ revoque, autant qu'il est en moi. Je declare aussi que je tiens la foi que
 „ l'Eglise Romaine, & vous, Saint Pere, tenez & enseignez (20)., On
 „ dressa des Actes publics de cette Confession, & le Pape eut soin d'ecrire
 „ par-tout, qu'elle avoit été volontaire. Il reçut à penitence Pierre de Cor-
 „ biere, & lui donna l'Abolution. Mais, dit Bernard Guion Evêque de
 „ Lodeve, qui escrivoit alors, pour s'en assurer, & eprouver la sincerité de sa
 „ conversion, il le fit enfermer dans une Prison honnête, où il étoit traité en
 „ ami, & gardé comme ennemi (29). Il étoit enfermé dans une Chambre au
 „ dessous de la Thresorerie. Il étoit nourri de la viande du Pape. Il avoit
 „ des livres pour etudier, mais on ne le laissoit parler à personne. Il vécut
 „ trois ans & un mois dans cette Prison, & il fut enterré à Avignon,
 „ dans l'Eglise des Freres Mineurs en habit de Religieux (30). Le Pape
 „ Jean ne manqua pas de faire savoir à tous les Princes, & aux Prelats,
 „ l'heureuse nouvelle de la Reduction de l'Anti-Pape; & il obligea les
 „ Romains à ecrire aux Rois & aux Princes, pour desavouer tout
 „ ce qu'ils avoient fait en faveur de Louis de Baviere & de l'Anti-Pa-
 „ pe (31).

L'Empereur, voyant que tout étoit perdu pour lui en Italie, étoit fort
 embarrassé sur le parti qu'il devoit prendre. Otton Duc d'Autriche, Jean

An de J.C.
 1330.

Le Pape
 rejette les
 Condi-
 tions que
 l'Empe-
 reur lui
 propose
 pour la
 Paix.

(28) Tom. 2. *Theauri Anecdotorum*, col. 800. & seq.

(29) *Bernardus Guido*, ap. *Baluzium*, *Vita Pap. Aven.* tom. 2. p. 145.

(30) *Villani*, lib. X. c. 64. V. *Sponde*, an. 1330. n. 7.

(31) *Rainaldi*, an. 1330. §. 26. 27.

An de J.C.
1330.

de Luxembourg, Roi de Boheme, & son Oncle Baudouin Archevêque de Trêves, entreprirent de le reconcilier avec le Pape. Mais Jean XXII., qui avoit fait de grands progrès en peu de tems, crut qu'il seroit facile de soumettre l'Empereur. On lui envoya des Ambassadeurs qui lui offrirent de la part de Louis de Baviere, d'abandonner l'Anti-Pape, de revoquer son Appel au Concile, & tout ce qu'il avoit fait contre le Pape, & de reconnoître qu'il avoit été justement excommunié: mais, à condition qu'il conserveroit l'Empire. Il n'y eut qu'une extrême nécessité qui arracha ces Soumissions à l'Empereur. Tout autre Pape mieux avisé que Jean XXII. en eut été fort content: mais, celui-ci les rejeta avec un orgueil insupportable. On en pourra juger par l'Extrait de la Lettre qu'il écrivit sur cette Affaire au Roi de Boheme: „ Il „ n'est ni utile, ni honorable à l'Eglise, d'avoir pour Empereur un hom- „ me justement condamné comme l'auteur d'Heretiques, & Heretique lui- „ même: qui a retiré auprès de lui Marfile de Padouë, & Jean de Jan- „ dun, & y tient encore Michel de Cefene, Guillaume Ockam, & Bonne- „ grace de Bergame, Freres Mineurs Rebelles. Comment un tel Empe- „ reur pourroit-il proteger la Religion, & quel Exemple donneroit-il à ses „ Sujets? Il offre de déposer l'Anti-Pape: mais, ce n'est rien offrir, puisque „ quand il seroit veritable Empereur, cette Deposition ne lui appartiendroit „ pas. De plus: Pierre de Corbiere s'est deja déposé lui-même, comme „ il nous l'a écrit de sa main ces jours passez. Il offre de se desister de son „ Appel: mais, cet Appel est nul, comme interjetté par un Heretique, & de „ celui dont on ne peut appeller, puisqu'il n'a point de Superieur. Enfin, „ prétendant garder l'Empire, il montre qu'il est impenitent, & par conse- „ quent indigne d'Absolution. Mais, encore à quel Titre prétend-il garder „ l'Empire? Est-ce par le Droit qu'il y a deja, ou par celui qu'il espere „ acquerir de nouveau? Il n'y a aucun Droit quant à present, puisque, par „ sa Condamnation, il a perdu celui qu'il pouvoit y avoir; & il n'en peut „ acquerir de nouveau, puisqu'il est inéligible, comme Tyran, Sacrilege, „ & Excommunié. „ Le Pape conclut cette infame Lettre, la Honte du „ St. Siege, en exhortant le Roi de Boheme à faire élire un autre Empereur. Ce Prince continua ses instances pour la Paix; mais le Pape, toujours inflexible, lui écrivit une seconde Lettre pleine de sanglans Reproches. Il le menaça même de l'Indignation du St. Siege, s'il n'abandonnoit le Parti de Louis de Baviere (32). Mais, le Roi de Boheme, convaincu que le procédé du Pape étoit tres-inique, méprisa ces menaces; & des cette année, de concert avec Louis, il passa en Italie en Qualité de Vicair de l'Empire (33).

An de J.C.
1331.

Question
sur la Vi-
sion Beati-
fique.

Ce fut l'année suivante 1331., que le Pape Jean XXII. donna lieu à la Question fameuse de la Vision Beatifique. Il prétendoit que les Ames des Bienheureux ne voient que l'Humanité de Jesus-Christ, jusqu'au Jour du Jugement; mais, qu'après la Resurrection de toutes choses, elles verroient Dieu face

(32) Rainaldi, ubi sup. n. 28. & suiv.

(33) Villani, lib. X. c. 179.

face à face, comme s'exprime St. Paul. Il prêcha cette Doctrine dans trois Sermons consecutifs (34). Toute l'Eglise fut scandalisée de cette Nouveauté; & les Ennemis de Jean XXII. ne manquèrent pas de mettre cette Opinion entre les Heresies qu'ils lui reprochoient. Ses Amis étoient embarrassés à le défendre. Ils se reduisoient à dire, qu'il ne decidoit rien sur le fonds de la Question; & qu'il la proposoit seulement comme une Doctrine litigieuse (35). Cependant, le Scandale s'appaîsa peu à peu; mais, la temerité du Pape le fit renaître deux ans après.

An de J.C.
1331.

Cependant, le Pape publioit qu'il vouloit passer en Italie, & s'établir à Boulogne, afin d'être plus à portée de pacifier les troubles du País, & d'avancer le Passage d'Outre-Mer, pour lequel on faisoit dès-lors des préparatifs inutiles (36). Le Cardinal Bertrand de Poict, Evêque d'Ostie, Legat en Lombardie, & residant à Boulogne, fit si bien par ses diligences & son industrie, que le 10. de Janvier 1332. les Bolonois se donnerent au Pape & à l'Eglise Romaine, sans autre condition que de conserver leur Liberté; sous la promesse, que le Pape Jean leur faisoit par ses Lettres, de venir dans un an demeurer à Boulogne avec sa Cour. En conséquence de ce Traité, le Legat commença à faire bâtir à Boulogne un Château grand & fort, joignant les murs de la Ville, disant que c'étoit pour le Logement du Pape. Il en fit bâtir un autre pour lui-même plus avant dans la Ville, prenant pour cet effet plusieurs Maisons de Citadins; & dit qu'il y logeroit quand le Pape seroit venu. Enfin, il fit marquer des Palais ou devoient loger tous les autres Cardinaux. Mais, l'évenement prouva que le Legat avoit fait tout cela par artifice & par dissimulation pour bâtir la Forteresse, sans opposition, & s'assurer de la fidelité des Bolonois. Ceux-ci de leur part se laisserent brider de la sorte, par l'esperance d'avoir chez eux la Cour de Rome, qui les enrichiroit tous. Ils envoierent donc une Ambassade solemnelle à Avignon, pour donner au Pape la Seigneurie de leur Ville, & le prier d'avancer le terme de sa venue. Il les reçut gracieusement, & accepta au nom de l'Eglise leur soumission. Il leur promit plusieurs fois en Consistoire public d'aller certainement à Boulogne dans l'année; mais, ce furent des paroles inutiles (37). Pendant toute l'année, il parut uniquement occupé des Persecutions qu'il faisoit essuier aux Fratricelles en divers lieux. On peut voir dans Rainaldi plusieurs commissions qu'il donna contr'eux (38).

An de J.C.
1332.

Le Pape promet d'aller à Boulogne.

L'Année suivante, il fut très-attentif à augmenter les Privileges des Freres Prêcheurs employés dans les Missions Orientales & Septentrionales (39). Il réveilla en même tems son Opinion scandaleuse sur la Vision Beatifique, en faisant mettre en Prison Thomas Valles, Anglois de Nation, & de l'Ordre

An de J.C.
1333.

des
Question sur la Vision Beatifique renouvelée.

(34) Rainaldi, an 1331. §. 43. &c. Baluze, Vit. Pap. Aven. tom. 1. p. 788. &c.

(35) Contin. Nangii, tom. XI. Spicil. p. 753. Oekam, comp. error. c. 7.

(36) Voyez ci-dessous, an. 1334.

(37) Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCIV. ex Vil-

lani, lib. X. c. 207.

(38) Rainaldi, an. 1332. §. 1. & suiv. Vading. eod. n. 6.

(39) Rainald. an. 1333. §. 17. & seqq. Vading. eod. §. 1. 2. 3.

An de J.C.
1353.

Le Roi
menace le
Pape de
le faire
bruler, s'il
ne se re-
tracte.

des Freres Prêcheurs, qui avoit ôsé la combattre en Chaire. Il écrivit de tous côtés pour appuier son Sentiment: mais, tous les Docteurs de Paris le rejetterent hautement (40).

Le Roi Philippe de Valois fut allarmé du bruit que faisoit cette Question temeraire, pour ne rien dire de plus fort. Le Pape, pour calmer les Scrupules de ce Monarque, lui écrivit une Lettre le 18. de Novembre (41). Mais le Roi, sans s'arrêter aux Discours du Pape, consulta les Docteurs en Theologie de l'Université, qui declarerent tous la Doctrine du Pape fautive & Heretique (42). Surquoi le Roi menaça le Pape de le faire brûler, s'il ne se retractoit. Ce Fait, que nos bons Catholiques ont eu grand soin de supprimer, est raconté par le Cardinal Pierre d'Ailly, qui parut avec distinction aux celebres Conciles de Pise & de Constance. Voici ses termes en vieux Langage: *Quand, dit-il, l'en traita de l'erreur de Jean XXII. sur la Vision Beatifique, le Roi de France, qui estoit au Bois de Vincennes, envoya par devers la Faculté de Theologie, non mie par devers l'Université, & luy envoya l'en à Vincennes la Faculté 26. Maitres, & l'appointement qu'ils feirent, il l'executa, & manda lors au Pape Jean XXII. qu'il se revocast, ou qu'il le feroit ardre* (43).

An de J. C.
1306.

Le Pape
vent ap-
paizer le
Roi.

Ce fut, selon ma conjecture, cette menace terrible qui engagea le Pape à donner, en presence des Cardinaux, la Declaration suivante, qui fut reçue par des Notaires: „ De peur que quelqu'un, par une mauvaise interpreta-
„ tion, ne puisse dire que nous avons eu quelque Sentiment contraire à la
„ Sainte Ecriture, ou à la Foi Orthodoxe, nous disons & protestons expres-
„ sément, qu'en tout ce que nous avons dit, allegué ou proposé sur la
„ Question, si les Ames purifiées du Peché & des Peines du Peché voient
„ Dieu de la Vision que l'Apôtre nomme face à face, nous n'avons préten-
„ du decider rien de contraire à l'Ecriture ou à la Foi; & que si, dans les
„ Sermons ou les Conferences nous avons dit quelque chose qui y paroisse
„ contraire, ç'a été contre notre intention, & nous le revoquons ex-
„ pressément (44). „ Cette Declaration est du 3. de Janvier 1334. Elle est equivoque & trop superficielle. Il écrivit dans le même sens au Roi de France. Il ne s'expliqua point sur ses Sentimens (45).

Projets
inutiles
pour la
Croisade.

Depuis trois ans, on faisoit avec beaucoup d'éclat, mais sans succès, des preparatifs pour une nouvelle Croisade. Jean XXII. avoit entamé la chose, & la pouvoit vivement: „ Ce Pape, dit le P. Maimbourg, qui souhai-
„ toit avec beaucoup de passion le Rétablissement de l'Empire des Chrétiens
„ dans la Palestine, agissoit de concert pour une si noble fin avec le Roi
„ Philippe de Valois, qui étoit alors & le plus puissant & le plus renommé
de

(40) Contin. Nanzii, tom. XI. Spicil. p. 758.
Vading, an. 1333. §. 12. Sc. Duboulay, Hist. Univ. tom. 4. p. 235. Sc. Launois, Hist. Nav. tom. 1. p. 61. Preuves, Lib. Gall. Edit. de 1651 c. 35. p. 1267.

(41) Rainald. an. 1333. §. 46.

(42) Contin. Nanzii, tom. XI. Spicil. p. 759.
(43) Pierre d'Ailly, ap. Lenfant, Hist. du Conc. de Pise, Liv. II. §. 67. p. 146. 147.

(44) Baluze, Vit. Pap. Aven. tom. 1. p. 176. 792. Rainald. an. 1334. §. 28.

(45) Vading, an. 1333. n. 1.

„ de tous les Rois, particulièrement depuis la glorieuse Victoire qu'il venoit de remporter sur les Flamans à la Bataille de Cassel. „ Ce Prince negocia d'un côté avec le Soudan d'Egypte pour la Restitution du Roiaume de Jerusalem, à des Conditions raisonnables; mais, n'ayant rien pû obtenir de cet Infidèle, il songea serieusement au moien de lui enlever sa proye. Il se croisa avec Jean Roi de Boheme, & Philippe Roi de Navarre, qui étoient alors à sa Cour avec la plupart des Barons du Roiaume. „ Il fit ensuite „ ses préparatifs avec une extrême application, & des depenses excessives, „ & surpassa tout ce que les Rois ses Prédecesseurs avoient fait en de semblables occasions, jusques-là même qu'il fit équiper dans ses Ports la plus belle Flotte qu'on vit jamais en France, & qui estoit capable de porter quarante mille hommes d'armes avec leurs chevaux, & fournie de toutes sortes de Provisions, dans une abondance prodigieuse. Il avoit aussi pris grand soin de faire publier cette Croisade par toute l'Europe, & avoit engagé les Rois d'Arragon, de Majorque, de Sicile, de Chypre, & de Hongrie, les Republicques de Venise & de Genes, à joindre leurs Armes aux siennes, pour aller tous ensemble, sous sa conduite, contre le Soudan: desorte qu'on faisoit estat que cette puissante Armée de Croisez seroit de trois cens mille combattans; ce qui faisoit déjà trembler tout l'Orient, & remplissoit toute la Terre de la gloire du nom François, au bruit d'un si formidable appareil. Mais. . . . la Guerre qu'Edouard Roi d'Angleterre declara sur ces entrefaites à Philippe, aiant arrêté ce grand Prince, qui fut obligé de tourner ses armes ailleurs, pour se defendre; toute cette grande Croisade, qu'il faisoit agir, devint tout à fait inutile, & toutes les forces des Princes de l'Europe s'étant partagées entre ces deux grands Partis de France & d'Angleterre, il n'en resta plus pour aller combattre dans l'Egypte & dans la Syrie les Ennemis de Jesus-Christ (46). „

Cependant, les Bolonois s'apperçurent enfin qu'ils étoient duppés par la Cour de Rome. Le Chagrin qu'ils en eurent les porta à la Révolte. Ils assiegerent le Legat Bertrand de Poïet dans son Palais, & ils abandonnerent au pillage les Biens de tous ceux qui étoient attachés au Pape Jean. Le Legat, & les autres Gascons qui étoient à Boulogne, n'échaperent qu'avec peine à la rage des seditieux; & ils se retirerent auprès du Pape, après avoir perdu, pour son service, tout ce qu'ils avoient. Jean XXII. commençoit à faire informer contre les Bolonois; mais, sa mort interrompit la Procédure (47).

Il s'appliquoit en même tems à deux Affaires difficiles, à faire élire un nouvel Empereur, & à terminer la Question imprudente sur la Vision Beatifique. Il auroit bien voulu faire passer son Sentiment sur ce dernier point pour la Doctrine de l'Eglise. Mais, le Scandale de tous les Chrétiens, & la crainte

An de J.C.
1334.

Le Legat
du Pape
en chassé
de Boulogne.

Il se re-
tracte sur
la Vision
Beatifique.

(46) Maimbourg, *Hist. des Croisad.* Liv. XII. Froissard, Liv. 1. c. 28.

p. 296. &c. Il cite Contin. Nangii. Villani,
Lib. 10. c. 167. Naucier, *gener.* 45. Belleforest.

(47) Rainaldi, *an.* 1334. §. 27. Baluze,
Vit. Pap. Aven. tom. 1. p. 177.

An de J. C.
1334.

crainte du Roi de France, l'obligerent à se retracter : ce qu'il fit en presence de vingt Cardinaux. Voici les termes de sa Declaration : „ Nous confessons & nous croions, que les Ames separées des Corps & purifiées sont „ au Ciel dans le Paradis avec Jesus-Christ & en la Compagnie des Anges, „ & qu'elles voient Dieu & l'Essence divine clairement & face à face, „ tant que le comporte l'état d'une Ame séparée du Corps. Que si nous „ avons prêché, dit, ou écrit quelque chose au contraire, nous le revoquons „ expressement (48). „

S'il fut
coupable
d'Herésie?

Je ne saurois m'empêcher de faire ici une petite digression sur le Sentiment du Pape touchant la Vision Beatifique. On s'est bien gardé de justifier l'Opinion en elle-même; mais, on a voulu que le Pape fut innocent de l'Herésie qu'elle renferme. Mr. de Sponde a imaginé trois moïens de Justification que le P. Pagi adopte sans examen. 1. Il dit que Jean XXII. ne produisit la Question que par maniere de Dispute (*disputative*), & non affirmativement (*non assertive*). 2. Que si ce Pontife disputa contre la Foi, il le revoqua. 3. Enfin, que l'Eglise n'ayant point encore prononcé sur le Sujet de la Dispute, il étoit libre à chacun d'en dire son Avis, mais avec la disposition d'embrasser le Sentiment qui seroit reconnu pour le Systeme de l'Eglise (49). Examinons d'un œil critique ces trois Raisons.

1. On nous dit que Jean XXII. n'affirma point que les Ames des Saints ne verroient Dieu face à face qu'après la Resurrection generale. Mais, le contraire paroît par les Sermons du Pape sur cette matiere (50). Au raport de Jean Villani, Auteur contemporain, *on disoit comme certain & on voioit par les effets, que le Pape Jean croioit cette Opinion. Car, si quelque Docteur, ou quelque Prelat, lui apportoit une autorité ou un passage des Peres qui favorisât son opinion en quelque maniere, il le voioit volontiers & lui donnoit quelque Benefice* (15).

2. Nous avons vû les deux Declarations du Pape sur cette matiere. Celle du mois de Janvier ne signifie rien; car, le Pape y dit seulement qu'il n'a jamais eu intention de rien avancer contre la foi. *Il n'y a personne qui n'en dit autant, puis qu'aucun de ceux qui se trompe ne convient que son intention soit de blesser la Foi* (52). La seconde Declaration paroît plus précise; & par cela même, elle est une Preuve plus forte de l'Erreur du Pape. Dès l'an 1331. il avoit soutenu, que jusqu'à la Resurrection les Ames des Saints ne voient que l'Humanité de Jesus-Christ: mais, peu de tems avant sa mort, il declare authentiquement qu'elles voient Dieu & l'Essence divine face à face. Il reconnoit donc l'Erreur de son premier Systeme.

3. La troisieme Raison de Sponde vaudroit quelque chose, s'il s'agissoit d'un simple Particulier: mais, comme il est question d'un Pape, qui se dit Ju-
ge

(48) *Petrus de Herentals, in Sext. Joan. Baluze, tom. 1. Vit. Pap. Aven. p. 788. 789. Vit. av. Baluzium. Villani, lib. XI. c. 19. 20.*

(49) *Sponde, an. 1333. §. 3. Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom. 4. p. 102.*

(50) *Rainaldi, an. 1331. §. 43. & seqq.*

(51) *Villani, lib. X. c. 220.*

(52) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCIV. §. 44 p. 481.*

ge suprême en matiere de foi, le sentiment d'un tel homme est une Decision. Il en faut convenir, ou avouer que le Pape peut se tromper sur ces matieres aussi facilement qu'un Particulier. Je conclus de ces Remarques, qu'en supposant, avec tous les Catholiques, qu'il y eut une Heresie à nier que les Ames purifiées voient Dieu face à face, dès le moment de la mort : je conclus, dis-je, que Jean XXII. fut Heretique dans toutes les formes pendant plus de trois ans, & qu'il ne cessa de l'être qu'à l'heure de la mort, par sa Retractation. Jean Gerson dit que l'Erreur du Pape Jean fut condamnée publiquement à son de trompe (53).

An de J. C.
1334.

Ce Pontife fit son Testament en presence des Cardinaux, à qui il recommanda l'Eglise & ses neveux. Il revoqua toutes les reserves de Benefices qu'il avoit faites, voulant qu'elles fussent nulles du jour de sa mort. Il mourut dans ces dispositions le 4. de Decembre 1334. après avoir entendu la Messe & communié. Il avoit environ quatre-vingt dix ans; & il avoit régné dix huit ans, trois mois, & vingt huit jours (54). Il fut enterré dans l'Eglise Cathedrale d'Avignon, où l'on voit encore son tombeau d'Architecture Gothique.

Sa Mort.

Des Auteurs de poids ont parlé de Jean XXII. avec de grands Eloges. Jean André dit qu'il étoit industrieux, savant, d'un esprit penetrant, & d'un grand courage; mais, cet Auteur s'est trompé en ajoutant, qu'il étoit ennemi de la Simonie (55). Villani, qui ne lui est pas favorable, dit pourtant, qu'il fut modeste dans sa maniere de vivre, sobre, aimant mieux les vian- des grossieres que les delicates, & depensoit peu pour sa personne. Presque toutes les nuits, il se levoit, pour dire son Office, & pour etudier. Il disoit la Messe presque tous les jours, donnoit volontiers audience, & expedioit promptement les affaires. Il étoit colere & prompt à se facher, savant, & d'un esprit penetrant & magnanime pour les grandes choses (56). On dit qu'il aimoit beaucoup les gens de Lettres (57). Il avoit, dit l'Abbé Choisy, gouverné l'Eglise près de dix-neuf ans, avec une fermeté inébranlable, sans pouvoir jamais être fléchi par les prieres, ni par les menaces, de l'Empereur Louis de Baviere: mais, quoiqu'il fût si entier dans ses sentimens, il fut pourtant obligé un peu avant sa mort à se retracter de l'Opinion qu'il avoit avancée, que les Ames des Bienheureux ne voioient Dieu clairement qu'après la Resurrection; & en cette occasion, il se rendit avec humilité aux Conseils du Roi & à l'Avis des Docteurs de France. Ce fut lui, qui ajouta une troisieme Couronne à la Thiare Pontificale. Les Papes, au commencement, ne portoient sur la tête qu'un Bonnet d'une forme un peu plus haute que les Bonnets ordinaires, assez semblable aux Mytres Phrygiennes, dont se servoient autrefois les Sacrificateurs de Cybelle. Mais Clovis, Roi des François, pour

Son Caractere.

(53) Gerson, *Sem. de Pasch.*

(54) Villani, lib. XI. c. 19. Ptolomæus Lucensis, in sexta Joan. Vit. ap. Baluzium.

(55) Joannes Andrea in Proemium Cle. Tom. III.

mentin.

(56) Villani, lib. XI. c. 20.

(57) Amat de Graveyson, *Hist. Eccl. tom. 5. p. 125.*

An de J.C.
1334.

„ temoigner son respect envers l'Eglise Romaine, qu'il reconnoissoit com-
 „ me la premiere de toutes les Eglises Chrétiennes, aiant envoyé à St. Jean
 „ de Latran une Couronne Roiale d'Or, dont Anastase Empereur de Con-
 „ stantinople lui avoit fait présent, le Pape Hormisdas mit sur sa Thiare
 „ cette Couronne Roiale, qui en ce tems-là n'étoit autre chose qu'un cer-
 „ cle d'or surmonté de quelques feuillages, à peu près comme sont aujour-
 „ d'hui les Couronnes des Marquis en France. Les Successeurs d'Hormis-
 „ das ont toujours porté la Thiare avec une seule Couronne jusqu'à Boni-
 „ face VIII : mais ce Pape, aiant prétendu, dans les Demêlez qu'il eut avec
 „ le Roi Philippe le Bel, que les choses temporelles lui étoient soumises
 „ aussi bien que les spirituelles, il voulut marquer cette double Autorité
 „ jusques sur la Thiare Pontificale, & y mit deux Couronnes au lieu d'une:
 „ & enfin, le Pape Jean XXII. y en ajouta une troisieme, ce qui fait
 „ presentement l'Ornement de la Thiare Papale, que les Italiens appellent
 „ *Il regno*, & quelque fois *Il trivregno* (58). „

Jean XXII
accusé
d'Avarice,
de Simo-
nic, &c.

J'avoué que Jean XXII. avoit des qualitez excellentes: mais, il est aussi
 convaincu de defauts enormes, entr'autres d'Avarice, de Simonie, & d'une
 Ambition demesurée. En voici des preuves incontestables. Après sa mort,
 on trouva dans le Thresor de l'Eglise à Avignon, en Or monnoié, la va-
 leur de dix-huit millions de florins & plus; & en vaisselle, croix, cou-
 ronnes, mitres, & autres joiaux d'or & de pierres précieuses, la valeur
 de sept millions; faisant en tout vingt-cinq millions de florins d'or. C'est
 ce que rapporte Jean Villani, qui ajoute: „ J'en puis rendre un temoignage
 „ certain, parce que mon Frere, homme digne de foi, qui étoit alors à
 „ Avignon Marchand du Pape, l'apprit des Thresoriers & des autres qui
 „ furent commis pour compter & peser le Thresor, & en faire le rapport
 „ au College des Cardinaux, pour le mettre dans l'Inventaire. Ce Thre-
 „ sor fut amassé pour la plus grande partie par l'industrie du Pape Jean,
 „ qui, dès l'an 1319. établit les Reserves de tous les Benefices des Eglises
 „ Collegiales de la Chrétienté; disant, qu'il le faisoit pour ôter les Simonies,
 „ d'où il tira un Thresor infini. De plus: en vertu de la Reserve, il ne con-
 „ firma presque jamais l'Élection d'aucun Prelat, mais il promouvoit un
 „ Evêque à un Archevêché, & mettoit à sa place un moindre Evêque:
 „ d'où il arrivoit souvent que la vacance d'un Archevêché ou d'un Pa-
 „ triarchat produisoit six Promotions ou plus, dont il venoit de grandes
 „ sommes d'argent à la Chambre Apostolique. Mais, le bon homme ne se
 „ touvenoit pas de l'Évangile où Jesus-Christ dit à ses Disciples (59): *Que*
 „ *voire Thresor soit dans le Ciel, & ne thesaurisés point sur la Terre.* Le Pape
 „ disoit qu'il amassoit ce Thresor pour fournir au Passage d'Outre-Mer, &
 „ peut-être en avoit-il l'intention (60). „ Mezerai dit que Jean XXII.
 avoit amassé cet immense Thresor par les Exactions qu'il avoit faites sur le
 Cler-

(58) Choisy, *Hist. de Philippe de Valois*, liv.
I. p. 42.

(59) *Math. VI. 19. 20.*

(60) Villani, *lib. XI. c. 20.*

Clergé de France (61). Ce fut lui, selon Frà-Paolo, qui inventa les Annates (62). An de J. C.
1334

J'ai dit, après des Auteurs contemporains, que Jean XXII. étoit favant; & ses Ecrits en font une Preuve. Il composa un Traité du *Mepris du Monde*; ce qu'il fit peut-être à l'exemple de Seneque, qui, possédant plus de sept millions d'or (63), & qui donna même six cens cinquante mille Ecus à usure (64), ne laissa pas de dogmatizer sur le Mepris des Richesses. Le Pape Jean ecrivit encore sur l'Art de changer les Metaux. Cet Ouvrage parut à Lion, en François, l'an 1557. Mais, on n'en connoit pas le Traducteur. Outre ses Sermons & ses Lettres, on trouve dans le Corps du Droit Canon vingt Decretales appellées *Extravagantes* (65). Ses Ecrits.

LOUIS DE BAVIERE, **BENOIT XII.** PHILIPPE VI.
Empereur. *Roi de France.*

CCIII. P A P E.

Neuf jours après la mort de Jean XXII., le Comte de Noialles Seneschal du Roi Robert en Provence, fit assembler les Cardinaux au nombre de 24. & les enferma dans le Palais d'Avignon. Mais, ils étoient divisés en deux Factions. La plus nombreuse étoit celle des François, qui avoient à leur tête le Cardinal de Comminge, auparavant Archevêque de Toulouse, & alors Evêque de Porto. Ils vinrent lui offrir leurs voix, à condition qu'il promettrait de ne point aller à Rome; ce qu'il refusa, & dit qu'il renonceroit plutôt au Cardinalat, que d'acquiescer le Pontificat par une condition si préjudiciale à l'Eglise. Ainsi, les Cardinaux en vinrent au Scrutin; & les deux Partis s'accorderent à nommer le moindre Personnage du sacré College. C'étoit le Cardinal Jacques Fournier, surnommé Blanc de la Couleur de son Habit; car, il étoit Moine de Citeaux. Sans observer l'ordre du Scrutin, on l'elût tout d'une voix, le 20. de Decembre 1334. Quand la chose fut faite, chacun s'étonna de ce Choix; & le nouveau Pape dit à ses Cardinaux, *Vous avez élu un Ane*. Il étoit pourtant savant Theologien, & habile Jurisconsulte; mais, il n'étoit pas fait au manège de la Cour de Rome (1). Election
de Jacques
Fournier.

Jacques Fournier étoit né à Saverdun au Comté de Foix. Son Pere se nommoit Guillaume. Tous les Historiens sont d'accord sur ce point: mais, l'Auteur de la huitieme Vie publiée par Mr. Baluze, ajoute qu'il étoit de basse Extraction; ce qui a donné lieu à Ciaconius de remarquer, que la Tradition faisoit Jacques Fournier fils d'un Boulanger. Sur quoi le P. Pagi dit qu'il suit de-là, que ceux qui ont dit que ce Jacques étoit fils de la sœur Son Histoire
avant son
Pontificat.

(61) Mezerai, *Abregé Chron.* tom. 3. p. 135.

(62) Frà-Paolo, *Traité des Benef.* pag. 225.

et suiv.

(63) Tacite, *Annal.* lib. XIII. n. 46.

(64) Dion Cassius, in Ner. c. 17.

(65) Pagi, *Brev. Rom. Pontif.* tom. 4. p. 104.

(1) Villani, lib. XI. c. 21. *Vita Pap. Avon.* tom. 1. p. 2. & 826.

An de J.C.
1334.

soeur de Jean XXII. se sont trompés, puisque ce dernier étoit, dit-il, d'une famille noble (2). Mais, cette raison ne me paroît pas solide, puisque le sentiment le plus commun est que Jean XXII. étoit fils d'un Savetier de Cahors. Quoiqu'il en soit, on sait que Jacques Fournier embrassa la Vie monastique dès sa jeunesse. Il prit l'Habit Religieux dans l'Abbaie de Boulbone de l'Ordre de Cîteaux au Diocèse de Mirepoix. Il vint étudier à Paris, où il étoit déjà Bachelier en Théologie, quand il fut élu Abbé de Fontfroide du même Ordre en 1311. Aiant reçu le Degré de Docteur, il fut Evêque de Pamiers en 1317. & il gouverna cette Eglise neuf ans, pendant les quels il en augmenta les Batimens, la Jurisdiction, & les Droits; & il y deracina l'Herésie qui s'y étoit étendue par la négligence de ses Prédecesseurs. Il fut ensuite transféré au Siege de Mirepoix, où il demeura 22. mois. Enfin, Jean XXII. le fit Cardinal Prêtre du titre de St. Prisque; & huit ans après, il fut élu Pape, & prit le nom de BENOIT XII (3).

Son Election fut prédite à un Evêque Italien.

Pour égaier la matiere, je rapporterai un petit Conte, qui peut servir à faire connoître le Genie fabuleux de ce Siècle. Un Evêque d'Italie, s'étant mis en chemin pour venir à Avignon, vit en songe une personne qui lui dit: *Vous cherchez le Pape. Il n'est plus.* Un moment après, cette voix lui dit: *Regardez. Voici le Pape:* il vit alors un grand homme qui lui étoit inconnu. Continuant son chemin, il apprit des nouvelles certaines de la mort du Pape Jean XXII. Arrivé à Avignon, il entra en plein Consistoire: il regarda attentivement tous les Cardinaux; & ne reconnoissant point parmi eux la figure qu'il avoit vuë en songe, il demanda si tous les Cardinaux étoient en ce lieu? On lui repondit, qu'il n'y manquoit que le Cardinal Blanc. Il alla le voir à son logis: & aiant reconnu que c'étoit l'original de la copie qu'il avoit vuë en dormant, il lui dit: *Mon Pere, vous serez élu Pape.* Le Cardinal ne pût s'empêcher de rire, n'ayant pas de si hautes esperances, parce qu'il étoit le plus pauvre de tous les Cardinaux. Mais, l'Evenement confirma la Prediction (4). Ce recit est fort suspect.

Sa Libération.

Benoit XII., dès le lendemain de son Election, tint son premier Consistoire, où il ordonna que l'on réparât les Eglises de Rome, entr'autres St. Pierre & St. Jean de Latran, & les Palais abandonnez. Il donna pour cet effet cinquante mille florins, & cent mille au College des Cardinaux pour subvenir à leurs besoins. Le jour de Noël, il accorda à tous ceux qui avoient assisté à la Messe de l'Evêque de Palestrine sept années & sept quarantaines d'Indulgence (5).

An de J.C.
1335.

Ses premieres Actions.

Il fut couronné solennellement dans l'Eglise des Freres Prêcheurs à Avignon, le 8. de Janvier 1332. & dès le lendemain, il écrivit des Lettres circulaires aux Princes & aux Prelats, pour leur donner avis de son Election.

(2) *Pagi, Brev. Pontif. Rom. tom. 4. p. 107.*

(3) *Vita. Pap. Aven. tom. 1. p. 197. 229. 796. Albert. Argent.*

(4) *Albertus Argentinensis, in Chron.*

(5) *Vita. Pap. Aven. ubi supr. p. 219. Raimond. an. 1334. §. 2.*

An de J.C.
1335.

tion (6). Le 10. du même mois, il ordonna aux Prelats & à tous les autres Ecclesiastiques, qui avoient des Benefices à charge d'Ames, de sortir d'Avignon, à moins qu'ils ne produisissent des raisons valables pour autoriser leur séjour dans cette Ville; leur declarant, qu'en cas de desobéissance, il emploieroit contr'eux les Remedes de Droit (7).

Peu de tems après, Alfonse Roi d'Arragon lui fit hommage pour la Sardaigne, & Robert pour le Roiaume de Naples; mais, Frederic, Roi de Sicile, le refusa. Robert fit de grandes instances pour faire poursuivre ce Prince comme Rebelle à l'Eglise. Mais, le Pape se contenta de lui envoyer un Nonce, avec une Monition, où il lui reproche plusieurs crimes (8).

On lui fait hommage de la Sardaigne & de Naples.

Dans un Consistoire que Benoit XII. tint le dernier jour de Mai, il revoqua toutes les Commendes faites par ses Predecesseurs, excepté celles des Cardinaux & des Patriarches. Il revoqua aussi toutes les Expectatives dont son Predecesseur avoit chargé les Eglises, & meprisa entierement toutes les Sollicitations importunes des Princes seculiers, & même des Personnes Ecclesiastiques. Il refusa de donner des Benefices à ceux qui en avoient de suffisans, selon leur condition; & quand il leur en donnoit de plus grands, il les obligeoit à quitter les premiers. Enfin, on assure, qu'il bannit de la Cour de Rome la Simonie, & qu'il s'efforça d'éloigner de l'Eglise de Dieu la cupidité & la conduite intéressée (9).

Il revoque les Commendes.

Dès le 2. de Fevrier, le Pape avoit fait un Sermon, où il dit, qu'avant le jour de la Resurrection generale, les Saints voient clairement l'Essence; ce qui est contraire à l'Opinion erronée de son Predecesseur. Deux jours après, il fit appeller en Consistoire ceux qui avoient prêché le sentiment de Jean XXII. pour découvrir les raisons & les motifs de leur conduite. Le 6. de Juillet, il alla au Pont de Sorgue près d'Avignon. Il y mena avec lui plusieurs Maîtres en Theologie; & en leur presence, il fit lire le Traité qu'il avoit composé sur la Question de la Vision Beatifique. Rainaldi nous apprend, que ce docte Traité est en Manuscrit dans la Bibliotheque du Vatican (10). Cependant, la Dispute ne fut terminée que l'année suivante 1336. par la Constitution *Benedictus Deus*, où il definit, après un mûr examen, & de l'avis de les Freres les Cardinaux, 1. Que, suivant la commune disposition de Dieu, les Ames de tous les Saints qui sont sortis de ce monde avant la Passion de Jesus-Christ, celles des Apôtres, des Martyrs, & des autres Fideles, qui sont morts sans avoir été baptizés, sans qu'à l'heure de leur mort il y eut rien en eux à purifier: celles qui ont été purifiées après leur mort; celles des enfans baptizés & morts avant l'usage de raison; toutes ces ames, même avant la réunion à leur corps & le jugement general, sont dans le Ciel & le Paradis avec Jesus-Christ, joints à la Compagnie des Anges, & voient l'Essence

Decret sur la Vision Beatifique.

(6) *Ptolomæus Lucensis*, ap. *Baluzium*, ubi supr. *Rainald.* an. 1334. §. 3.

(7) *Vit. Pap. Aven.* p. 221. 230. *Rainaldi*, an. 1335. §. 67.

(8) *Ubi supr.*

(9) *Vit. Pap. Aven.* p. 198. 212. 230. *Rainaldi*, §. 57.

(10) *Rainaldi*, an. 1335.

An de J.C.
1335.

sence divine d'une Vision intuitive & face à face, sans moien d'aucune créature interposée. 2. Que, par cette Vision, elles jouissent de l'Essence divine, & que c'est ce qui les rend vraiment heureuses, & leur donne la vie & le repos éternel. 3. Que cette Vision, & cette jouissance de l'Essence divine, fait cesser en elles les actes de foi & d'esperance, en tant que ce sont des Vertus Theologiques; & que quand cette Vision intuitive aura une fois commencé, elle continuera sans interruption jusqu'au jugement final, & ensuite éternellement. 4. Que les Ames de ceux, qui meurent en peché mortel, descendent aussi-tôt en Enfer, & y sont tourmentées. Enfin, il menace de traiter comme Heretique quiconque à l'avenir aura la temerité d'avancer sciemment quelque Proposition contraire à la Doctrine contenuë dans cette Bulle (11). Elle est dattée du 29. de Janvier 1336. C'est ainsi que Benoit XII. rejetta par une Definition authentique le Sentiment de son Prédecesseur. Mais, on ne doit pas s'en étonner.

Parallele
de Jean
XXII. &
de Benoit
XII.

Car, Benoit XII. étoit très-différent de Jean XXII. même à l'exterieur. Jean avoit le visage pâle, la taille petite, la voix foible. Benoit étoit fort grand, avec un visage sanguin, & une voix sonore. Leur conduite ne fut pas moins différente. Jean s'appliquoit à elever & à enrichir ses Parens, à regner sur la Noblesse en écoutant favorablement leurs demandes, à avoir à ses gages grand nombre de Chevaliers. Benoit ne fit rien de semblable. Car il disoit: Dieu me garde, que le Roi de France m'affervisse tellement par le moien de mes Parens, qu'il me contraigne à faire tout ce qu'il desire, comme il est arrivé à mon Predecesseur (12).

Pourquoi
le Pape
n'alla pas
en Italie.

Avant que le Pape se retirât au Pont de Sorgue, il avoit donné Audience en plein Consistoire aux Deputez que les Romains lui envoierent pour le presser d'aller retablir le St. Siege à Rome. Benoit parut touché des fortes raisons qu'on lui allegua; & après en avoir deliberé avec les Cardinaux, il repondit aux Ambassadeurs, que son intention étoit de correspondre au juste desir des Romains; mais, qu'il remettoit jusqu'au 1. d'Octobre à declarer sa volonté sur le terme du voiage (13). Rainaldi a conjecturé que le Pape fut retenu à Avignon par les Artifices de Philippe de Valois Roi de France (14). Mais, l'Auteur de la premiere Vie de Benoit XII., dans le Recueil de Mr. Baluze sur les Papes d'Avignon, produit un autre motif du sejour de la Cour de Rome à Avignon. Le Pape, dit-il, avoit resolu de transporter le St. Siege à Boulogne, pourvû que les Habitans voulussent le recevoir & le traiter avec honneur, lui rendre obéissance, & lui demeurer fideles. Il s'en expliqua en Consistoire public; & il voulut que ses intentions fussent divulguées dans toute la Chrétienté, sur-tout en Italie. Pour fonder les intentions des Bolonois, il leur envia des Nonces pour leur communiquer son dessein, avec ordre, s'ils trouvoient les Bolonois disposés à le recevoir, de preparer son Palais & ceux des Cardinaux. Mais, les Nonces à leur arrivée

(11) *Apud Bzovium, an. 1336.*

(12) *Albertus Argentinensis, ap. Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCIV. §. 44. §. 497.*

(13) *Vit. Pap. Aven. p. 199.*

(14) *Rainald. an. 1335. §. 3. & seq.*

vée, trouverent que la Ville de Boulogne étoit encore en pleine Rebellion contre l'Eglise Romaine, de même que la plupart des autres Villes voisines. Les Nonces revinrent à Avignon rendre compte à Benoit de l'état des choses. Le Pape en fut affligé. Mais, voyant qu'il n'y avoit aucun remede à un si grand mal, il changea d'avis, & resolut de fixer son séjour à Avignon (15). Il commença donc à faire bâtir depuis les fondemens un Palais magnifique pour le tems, & très-bien fortifié de Murailles & de Tours, & continua ce bâtiment tant qu'il vécut. Il prit pour cet effet la place de la Maison Episcopale. Mais, il ordonna qu'on en bâtit ailleurs une autre pour l'Evêque d'Avignon, en recompense (*in Recompensam*) de celle qu'il ôtoit à ce Prelat; ce qui fut executé (16).

Quelques Historiens, Italiens & Allemans, ont écrit que Benoit XII. confirma les violentes Procédures de son Prédecesseur contre l'Empereur Louis de Baviere. Mais, le P. Pagi leur oppose les huit Auteurs qui ont écrit la Vie du Pape Benoit (17). Je pense qu'en distinguant les tems, on peut facilement concilier ces Historiens, quoique leurs Narrations paroissent fort opposées & même contradictoires, au jugement du R. P. Pagi (18). Ne peut-on pas concevoir, qu'au commencement de l'an 1335. le Pape a pû confirmer l'Excommunication & les autres Peines de Droit que Jean XXII. avoit prononcées contre Louis de Baviere; & que sur la fin de la même année il se soit relâché de cette rigueur, à l'occasion que je vais dire. Le Roi Philippe, qui avoit pris beaucoup d'ascendant sur Jean XXII., & qui s'étoit mis en droit de tout demander à ce Pape sans craindre d'être refusé, voulut agir de la même maniere avec Benoit XII. Il lui envoya des Ambassadeurs, par lesquels il lui demanda 1. de faire Jean son fils ainé Roi de Vienne; 2. de le faire lui-même Vicaire de l'Empire en Italie, de lui donner la Décime des Dîmes pendant dix ans, & tout le Thresor de l'Eglise pour le Secours de la Terre Sainte. Ces Demandes épouvantèrent tellement le Pape & les Cardinaux, qu'ils resolurent de se reconcilier avec l'Empereur: ce que ce Prince aiant appris, par les Amis qu'il entretenoit toujours en Cour de Rome, il envoya aussi-tôt au Pape & aux Cardinaux des Ambassadeurs avec des Lettres très-soumisses. Le Pape, de son côté, écrivit aux Ducs d'Autriche allies de Louis, qu'il recevoit ce Prince avec plaisir, s'il vouloit revenir au Sein de l'Eglise (19). J'ai même des Auteurs qui disent que le Pape envoya des Nonces à l'Empereur, pour le porter à se soumettre au St. Siege; mais, que ce Prince demeura invinciblement obstiné dans sa Révolte (20); ce que nous allons convaincre de faux.

La Negociation continua. L'Empereur Louis renvoia ses Ambassadeurs à Avignon l'année suivante 1336. avec une Procuracion par laquelle il revoque tout ce qu'il avoit fait contre le Pape Jean XXII. & tous les Edits qu'il avoit publiés à Rome, ajoutant plusieurs Promesses pour confirmer l'ac-

An de J. C.
1335.

Negociation avec l'Empereur.

An de J. C.
1336.

Suites de la Negociation.

(15) Baluze, *Vie. Pap. Aven.* p. 199.

(16) *Ibid.*

(17) Pagi, *Brev. Rom. Pontif. tom. 4. n. 113.*

(18) *Ubi supr.*

(19) *Vita ap. Baluzium*, p. 126. Rainaldi, *an. 1345. §. 1. 2.*

(20) *Prima Vit. Benedict. apud Baluzium Quarta Vita*, *ibid.* col. 227.

An de J.C.
1336.

l'accomodement. „ Et assurement, il s'oblige à tant de choses dans ses Lettres, tres, pour satisfaire le Pape & l'Eglise, qu'en les lisant comme elles sont, rapportées tout au long en dix-huit feuillets par le Chancelier Heuvert, & en abrégé dans les Annales de Mr. de Sponde, on se persuade aisément que l'Affaire est conclüe, & qu'on ne peut rien exiger davantage, pour lui donner son Absolution (21). „ Les Ambassadeurs furent ouïs en Confitoire public; mais, le Pape ne decida rien. Albert de Strasbourg Auteur du tems dit pourtant: que le Pape repondit fort gracieusement, que Lui & les Cardinaux feroient bien aises que l'Allemagne, ce noble rameau de l'Eglise, se réunit au tronc d'une maniere si honorable pour le St. Siege. Il s'étendit sur les Louanges de l'Allemagne & de Louïs, qu'il disoit être le plus noble Seigneur du Monde, attribuant à la Vacance de l'Empire les Desordres de l'Italie, & la perte de l'Armenie & de la Terre-Sainte. Il conclut, qu'il devoit donner l'Absolution à Louis, & on esperoit qu'il la donneroit le lendemain. Mais, le Roi de France & le Roi de Naples avoient détourné de ce dessein presque tous les Cardinaux. Car, pour s'y opposer, il étoit venu à Avignon deux Archevêques, deux Evêques, & deux Comtes, de la part du Roi Philippe, & autant de la part du Roi Robert; qui soutenoient, qu'il n'étoit pas raisonnable de préférer un si grand Heresiarque à leurs Maîtres très-fideles à l'Eglise, & que le Pape devoit prendre garde d'être nommé Fauteur d'Heretiques. Le Pape repondit: *Que veulent donc vos Maîtres? Veulent-ils, qu'il n'y ait point d'Empire?* Ils repliquerent fierement: *Saint Pere, ne faites pas dire à nos Maîtres, & à nous, ce que nous ne disons pas. Nous ne parlons pas contre l'Empire, mais contre la Personne de Louis, qui est condamné.* Et comme ils disoient, qu'il avoit beaucoup fait contre l'Eglise, le Pape repondit: *Au contraire, c'est nous qui avons fait contre lui. Il seroit venu avec un Bâton à la main aux pieds de notre Predecesseur, s'il avoit voulu le recevoir; & tout ce qu'a fait ce Prince, c'est parce qu'il y a été poussé.* Mais, quoique le Pape assurât qu'il tireroit de Louis de meilleures Conditions pour les deux Rois, que s'ils le tenoient dans une Tour, il ne put rien gagner, parce que le Roi de France avoit saisi dans tous ses Etats les Revenus des Cardinaux. En ce même tems, Jean Roi de Boheme, & Henri Duc de Baviere son Gendre, avoient écrit en Cour de Rome, qu'avec le Secours du Roi de Hongrie, du Roi de Pologne, & de quelques autres, ils vouloient etablir hautement un autre Roi des Romains; ce qui poussa encore les Cardinaux à détourner le Pape de l'Absolution de Louis, en disant: *Puisque ceux-même de son Parti le veulent déposer, ce seroit une Imprudence au St. Siege de choquer tant de Princes pour un Homme foible & sans appui.* Ainsi, le Pape donna un autre terme pour deliberer, & les Ambassadeurs de Louis s'en retournerent sans avoir rien fait (22). Ce Prince ne se rebuta pas. Il envoya peu de tems après d'autres Ambassadeurs pour la même Affaire; mais, il ne put rien obtenir.

Cc

(21) Maimbourg, *Hist. de la Decad. de l'Emp.* Liv. VI. p. 638.

(22) *Albertus Argentinensis ap. Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCIV. §. 45.*

Ce que Louis de Baviere entreprit encore l'année suivante fut pareillement sans succès. Et comme le Roi Philippe étoit cause de la dureté du Pape, le Pape, à son tour, desapprouva l'Alliance que Philippe vouloit faire, apparemment contre l'Anglois, avec Louis de Baviere (23).

An de J.C.
1337.

Philippe de Valois temoignoit toujours un desir sincere d'aller faire la Guerre aux Sarrazins dans la Palestine. Mais, comme le Roi d'Angleterre faisoit alors de grands préparatifs, il „ lui envoya le Comte d'Eu, Connétable de France, pour l'exhorter à se croiser, comme tant d'autres Princes Chrétiens avoient déjà fait. Edouard leur repondit fierement, qu'il seroit le premier à prendre la Croix, quand Philippe lui auroit rendu ce qu'il avoit usurpé sur lui; ne voulant point qu'on lui pût reprocher, qu'en faisant une Reponse ambiguë, il avoit laissé partir Philippe, & n'avoit attaqué la France qu'en l'absence de son Roi, & pendant qu'il combattoit les Infideles. Cette Reponse fit connoître clairement les intentions du Roi d'Angleterre; Philippe ne songea plus à passer la Mer, mais il alla à Avignon, avec le Duc de Normandie, représenter au Pape, que ce n'étoit pas sa faute, & que, sur le point d'être attaqué par Edouard, il ne seroit pas de la prudence d'abandonner son Roiaume. Le Pape le reçut fort froidement, & ne voulut point entendre à ses raisons: il croioit qu'Edouard n'eut osé entrer en France, parce qu'il l'avoit menacé de l'Excommunication, s'il troubloit la Croisade; &, sur cette confiance, il vouloit absolument que le Roi partît: il s'emporta même, quand il vit le voiage tout-à-fait rompu, jusqu'à nommer Philippe Deserteur de la Cause de Dieu. . . . Le Roi, à qui sa Conscience ne reprochoit rien, ne s'embarassa pas beaucoup du Zele un peu indiscret du Pape (24) „ & il n'eut aucun egard à ses plaintes touchant les Immunités du Clergé (25).

Tentative
pour la
Croisade.

L'Empereur, n'ayant pû se reconcilier avec la Cour de Rome, rappella les Ambassadeurs qu'il avoit envoyez en dernier lieu à Avignon. L'Archevêque de Mayence, aiant à cœur les interêts de l'Empire, assembla à Spire plusieurs Prelats considerables, qui resolurent unanimement d'envoyer au Pape, pour lui demander l'Absolution de Louis, & s'il la refusoit de se rassembler & deliberer sur ce qu'ils avoient à faire. Le Pape reçut agreablement les Deputez de l'Assemblée de Spire; mais, il leur dit à l'Oreille, presque en pleurant: *Je suis bien disposé pour votre Prince; mais, le Roi de France m'a écrit, què si je l'absous sans son consentement, il me traitera plus mal que ses Predecesseurs n'ont traité Boniface* (26).

An de J.C.
1338.

Affaire de
l'Empe-
reur.

Toutes les Demarches de l'Empereur furent inutiles en Cour de Rome; mais, on ne sauroit croire combien elles contribuerent à affermir son Autorité. On se persuada facilement, que le Pape en vouloit aux Droits incontestables de l'Empire; &, pour les maintenir, tous les Electeurs, excepté le

Conduite
de l'Em-
pereur.

(23) Rainald. an. 1336. §. 39.

(25) Apud Rainaldum, an. 1337. §. 17.

(24) Choisy, Hist. de Philippe de Valois,
Liv. I. p. 47. 48.

(26) Albert. Argentinesis, in Chr.

An de J. C.
1338.

le Roi de Boheme, s'assemblerent à Constaïm au Territoire de Mayence, où ils declarerent, Que celui qui est élu Roi des Romains par les Princes Electeurs, ou par la plus grande partie même en discorde, n'a point besoin d'approbation, de confirmation, ni de consentement du St. Siege pour prendre le titre de Roi, ou pour administrer les Biens & les Droits de l'Empire. Ils s'assemblerent aussi à Rens sur le Rhin, où ils s'engagerent par Serment à maintenir l'Empire & ses Droits contre tous, sans exception, & y obliger tous ceux qu'ils pourroient, nonobstant toute dispense ou ab-solution (27).

Diète de
Francfort.

L'Empereur, voiant tous les Princes de l'Empire bien disposés en fa-veur, profita de l'occasion; il convoqua une Diète à Francfort, où il fit passer le fameux Decret datté du 8. d'Aout, qui casse toutes les Procedures faites contre lui par Jean XXII.; soutenant que le Pape ne peut rien faire de semblable contre l'Empereur, que par Attentat. Le Roi d'Angleterre se trouva à Francfort, avec les Princes de l'Empire (28). De plus: par le Conseil de Guillaume Ockam, les Actes & Procedures de Jean XXII. furent cassés & annullés par un Decret Imperial (29): à quoi l'on ajouta un Decret particulier de l'Excellence & des Droits de l'Empire, & de la Puif-sance du Roi des Romains (30). Les Electeurs donnerent avis de ce Decret au Pape; & Goldast nous a conservé leurs Lettres (37). L'Empereur se defendit aussi par une Apologie particuliere contre les Entreprises du Pa-pe (32).

Conduite
du Pape.

Le Docteur Albert de Strasbourg fut envoyé par son Evêque à Avignon, porter au Pape des Copies du Decret de Louis & de la Resolution de Princes de l'Empire, pour en maintenir les Droits; & représenter à Sa Sainteté, que l'Evêque de Strasbourg ne pourroit plus résister à l'Empereur Louis, ni se dispenser de lui faire hommage, & reconnoître qu'il tenoit de lui les Droits Regaliens. C'est Albert, qui rapporte ce Fait dans sa Chronique; & il ajoute: „ Le Pape me parla durement du Prince (l'Empereur Louis); „ & je lui dis: Votre Discours favorable l'a rendu plus glorieux, que si „ vous lui aviez donné cent mille Mars d'argent. Alors le Pape, eclatant de „ rire, dit: Or, il veut donc me rendre le mal pour le bien. Et ce rire „ fit voir que ses paroles dures ne venoient pas du fonds du cœur (33). „

Ce-

(27) Apud Herwart, an. 1338. §. 34. Du Mont, Corps Diplomat. tom. I part. 2. p. 168. Schilversus, de Libertate Eccl. Germ. lib. 3. c. 3. §. 3. Albertus Argentinensis, Nic. Burgundus, Aventinus, lib. VII. c. 18. n. 3.

(28) Adlzreiter, part. 2. lib. 3. n. 38. Herb, in Chron. Francof. an. 1338. Nicolaus Minoris, fol. 331. 342.

(29) Ap. Goldastum, tom. 3. p. 410. Alber-tus Argentinensis, p. 129.

(30) Apud Albericum de Rosate, lib. 3. C. de Quadrienni prescriptione. Flacium, de

Translat. Imperii, pag. 100. Hier. Balbum, de Coron. Caroli V. p. 65. Henricum Rehdorfium, ad an. 1339. Lehmannum, lib. VII. cap. 17. Goldast, tom. 3. p. 410. Leibnitz, p. 1. Cod. Jur. Germ. Diplom. p. 148. &c.

(31) Goldast, Stat. & Rescripts. Imper. p. 101. tom. 1. p. 335.

(32) Mutius, lib. 24. p. 236. Goldast, tom. 1. p. 371. Freher. Flacius, Cat. Test. Veris. p. 820. Naucier, Gener. 45.

(33) Albertus Argentinensis, Chr. p. 129.

Cependant, Mutius nous apprend, que Benoit XII. publia contre les Decrets de l'Empereur & des Princes un grand nombre de Bulles horribles, dont les Consciences furent miserablement tourmentées: *Pomifex è contrà Bullis horrendis & multis fulminavit, quibus conscientia miserrimè tortæ sunt* (34). Il se plaint encore par ses Lettres à divers Princes de l'Europe des excès de l'Empereur Louis (35). Il établit Vicaire de l'Empire en Italie Luquin Visconti, comme si le Thrône Imperial eut été vacant. Il établit aussi des Gouverneurs pour l'Eglise, à Verone, à Parme, à Vicenze: Les Seigneurs de Gonzaga furent établis à Mantouë & à Regio, & le Marquis de Ferrare à Modene, moiennant une redevance de cinq mille florins d'or par an, & à condition qu'ils entretiendroient pendant trois mois, tous les ans, deux cens Cavaliers & trois cens Fantassins bien armés, dans la Lombardie, pour le Service de l'Eglise (36). On peut conclure de ces Faits averés, que l'Abbé de Choisy s'est trompé, lorsqu'il a écrit que le Pape, pour s'assurer d'un Protecteur contre Philippe de Valois, s'accomoda avec Louis de Baviere, lui donna l'Absolution, & le reconnut pour Empereur (37). Mes Auteurs m'apprennent tout le contraire. La même année 1338. le Pape fit une Promotion de six Cardinaux.

An de J.C.
1338.

Mais, l'année suivante, l'Empereur fit un Edit pour defendre expressement à ses Sujets de recevoir ou d'exécuter aucune Lettre du Pape, sans en avoir la Permission de l'Evêque (38). Cependant, le Roi Robert faisoit ses efforts pour recouvrer le Roiaume de Sicile: mais, cet Etat étoit au pouvoir de Pierre II. fils aîné du Roi Frideric mort le 24. de Juin 1337. Robert écrivit à Benoit XII. qui, par sa Lettre du 28. d'Août, lui promit de ne point souffrir que l'on entreprit rien à son Préjudice, & au contraire de l'assister de tout son pouvoir. Sur ces entrefaites, Pierre II. envoya demander au Pape par deux Chevaliers l'Investiture du Roiaume de Sicile; mais, le Roi de Naples envoya de son côté en Cour de Rome, pour représenter à sa Sainteté les Droits qu'il prétendoit avoir sur la Sicile. Le Pape envoya deux Nonces en Italie, avec une grande Bulle, où il ordonne à Gocio Patriarche titulaire de Constantinople, & à Ratier Evêque de Vaison, ses deux Nonces, de se transporter en Sicile, & de déclarer Pierre d'Arragon, & les autres Enfans ou heritiers de Fréderic, déchûs de la possession de cette Isle; & quelle est devoluë à l'Eglise Romaine, & par conséquent réunie à l'autre partie du Roiaume, c'est-à-dire à la Sicile deçà le Fare: qu'enfin, elle appartient au Roi Robert, comme vrai Feudataire de l'Eglise. Mais, toutes les diligences des Legats ne produisirent d'autre effet, que l'Excommunication de Pierre II, qui meprisa l'Anathême dont on l'avoit frappé (39). En même

An de J.C.
1339.

Procedu-
res contre
Fréderic
de Sicile.

(34) Mutius, lib. XXIV. p. 238. Herwart, an. 1338. §. 53.

(35) Apud Du Mont, Corps Diplomat. tom. I. part. II. p. 169.

(36) Quinta Vit. Benedicti, Liber Arnoldi Camerarii, apud Baluzium, ubi supr.

(37) Choisy, Hist. de Philippe de Valois, Liv. 3. p. 48.

(38) Rebdorff, ad an. 1339. Struvius, Hist. Germ. tom. I. p. 604. §. 24.

(39) Rainaldi, an. 1339. §. 26. 36. 42. 44. 45. &c. Villani, lib. XI. c. 70.

An de J.C.
1339.

On traite
de la Réu-
nion des
Grecs.

même tems, le Pape s'appliquoit à la Réforme de divers Ordres Religieux, qui commençoient à decheoir notablement de la pureté de leur premiere Institution (40).

Cette année 1339. il y eut, sur le tapis, une Negociation importante pour la Réunion des Grecs avec l'Eglise Latine. Mais, il n'y avoit point de sincerité dans les demarches que firent les Schismatiques à ce sujet. Ils n'agissoient que par intérêt, & par le pressant besoin qu'ils avoient du Secours des Princes d'Occident contre les Turcs qui approchoient du Thrône Imperial. L'Empereur Andronic, pressé par la nécessité de ses affaires, envoya en France le Moine Barlaam son Confident, & un noble Venitien de la Maison Dandolo, pour demander du Secours. Philippe de Valois n'étoit pas en situation d'entamer une pareille Negociation. L'Anglois étoit pour lui un ennemi trop dangereux. Les Ambassadeurs Grecs vinrent donc à Avignon, où Barlaam, pour obtenir du Secours, représenta: „ Que son
„ Maître avoit toutes les envies du Monde de faire une bonne & solide Réu-
„ nion, au contentement des uns & des autres: Qu'il croioit que le vrai
„ moien d'y parvenir étoit que les Princes Latins gagnassent les esprits &
„ l'affection des Grecs, en leur envoyant un prompt & puissant Secours, pour
„ reprendre & pour remettre entre leurs mains les quatre principales Villes
„ que les Turcs leur avoient enlevées: Qu'après cela, si le Pape vouloit
„ convoquer un Concile general, où les quatre Patriarches se trouvaissent,
„ ou en personne, ou par leurs Deputez, pour y examiner la Question du
„ St. Esprit, il ne doutoit nullement qu'elle ne fût decidée selon la Doc-
„ trine de l'Eglise Romaine; & qu'enluite, on ne fit d'un commun consen-
„ tement une Réunion toute autrement solide qu'on ne l'avoit faite au Con-
„ cile de Lion, où il ne s'étoit trouvé pour les Grecs que des Deputez de
„ la part de l'Empereur Michel Paleologue, & pas de celle des Patriar-
„ ches; ce qui a été la cause d'une si prompte & si generale rupture. „ De
„ l'avis du Sacré College, le Pape Benoit repondit: „ Qu'il falloit avant tou-
„ tes choses rétablir l'Union, par le retour des Grecs à l'Obéissance de l'E-
„ glise Romaine; après quoi l'on ne manqueroit pas de porter les Princes
„ Chrétiens à leur envoyer au plutôt le Secours qu'ils demandoient. Que
„ sans cela, on avoit lieu de croire que les Grecs, qui ne parloient guere de
„ Réunion, que quand ils avoient besoin du Secours des Latins, n'y songe-
„ roient plus quand ils en auroient tiré tout ce qu'ils prétendoient. Que
„ pour la Convocation du Concile, c'étoit une chose à la quelle il ne falloit
„ nullement penser, en un tems où tout étoit en Guerre, outre que l'E-
„ glise ne vouloit pas qu'on examinât de nouveau une Question deja deci-
„ dée, & si solemnellement reconnuë & declarée dans plusieurs Conciles,
„ & tout nouvellement encore dans celui de Lion, qu'on ne pouvoit pas
„ douter qui ne fût Oecumenique, puis qu'outre une infinité de Prelats de
„ l'Occident, les Ambassadeurs des Princes Chrétiens, & ceux de l'Empe-
reur.

(40) *Secunda Vit. Benedicti, ap. Baluzium.*

„ reur Michel Paleologue, il s'y étoit encore trouvé des Deputez de 38.
 „ Metropolitains Grecs, & de tous leurs Suffragans. Que cela néanmoins
 „ n'empêchoit pas que les Patriarches ne pussent envoyer au Pape leurs Depu-
 „ tez, non pas pour entrer en Dispute, mais pour être instruits de la Doctri-
 „ ne des Latins, dont on seroit toujours bien aisé de leur faire voir la fo-
 „ lidité par l'écriture & par la Tradition (41). „ Toutes les Romontran-
 ces de Barlaam furent inutiles. Le Pape & les Cardinaux ne voulurent ja-
 mais changer d'avis, quoiqu'on leur pût dire. Il est vrai que Benoit XII.
 envoya deux Evêques à Constantinople, pour instruire les Grecs, s'ils le
 vouloient être; mais, leur Negociation, ou plutôt les tentatives qu'ils firent
 pour en entamer une, furent inutiles (42).

An de J.C.
1339.

Nous avons vû dans la Vie de Jean XXII, que les Bolonois s'étant revol-
 tés contre ce Pape chassèrent de leur Ville Bertrand de Poiët son Legat.
 L'an 1337. le Pape fit informer contre cet Attentat, excommunia les Bolo-
 nois, priva leur Ville de son Academie, & revoqua tous les Privileges que ces
 Rebelles avoient obtenus des Empereurs, & du St. Siege. Les Bolonois,
 considerant que cette Sentence leur étoit fort préjudiciable, envoient
 des Deputez à Avignon, se soumettre au Pape. Ils furent reçus en
 grace, moiennant un Tribut annuel de huit mille florins d'or. Le Traité
 étant conclu, & les Bolonois s'étant entierement soumis à la Jurisdiction du
 Pape, sous le Gouvernement du Legat, furent absous de toutes les Censures
 prononcées contr'eux (43).

An de J.C.
1340.

Reduction
de Bolo-
gne sous
l'Obéissan-
ce du Pa-
pe.

Le Pape n'avoit rien oublié pour prevenir la Guerre qui s'alluma entre la
 France & l'Angleterre: mais, il ne put rien obtenir du Roi Edouard, qui vou-
 loit absolument qu'on lui rendît ses Places de Guienne, & que les François
 abandonnassent le Roi d'Ecosse; ce que Philippe de Valois ne vouloit pas
 faire (44). Pour entretenir les Armées qui étoient en Campagne, le Roi
 Philippe obtint du Pape les Decimes de deux ans; mais, ne les trouvant pas
 suffisantes, il resolut aussi d'y employer l'argent des Decimes destinées pour
 la Croisade; à quoi le Pape s'opposa fortement, par sa Lettre du 2. d'Avril
 1340 (45).

L'an 1342. le Pape Benoit XII. mourut d'un ancien mal de jambes, dont
 l'humeur coulant plus qu'à l'ordinaire, les Medecins la voulurent arrêter:
 ce qui joint à quelques autres accidens emporta le malade le 25. d'Avril,
 après avoir tenu le St. Siege, sept ans, quatre mois, & six jours. Il fut
 enterré dans l'Eglise d'Avignon, où l'on voit encore son Tombeau. „ Il
 „ fut fort regretté des gens de biens, dit l'Abbé de Choisy. Il avoit
 „ fait recouvrir l'Eglise de St. Pierre qui tomboit en ruine, & n'avoit
 „ point songé à enrichir ses Parens: il laissa un grand Thresor, dont
 „ les Papes suivans se servirent pour mettre à la raison les petits Tyrans
 Ita-

An de J.C.
1342.

Mort de
Benoit
XII.

(41) Maimbourg, *Hist. du Schisme des Grecs*,
 Liv. V. p. 153. ou *Regest. Bened. V. Sponde*,
 Bzovius, Rainaldi, ad an. 1339.

(42) Nicéphore, *Gregoras*, *Hist. lib. 10.*

(43) *Quinta Vita Benedicti*, ap. Baluzium,

Pap. Aven.

(44) Choisy, *Hist. de Philippe de Valois*, Liv.
 I. p. 57.

(45) Rainald. an. 1340. §. 57.

Ande J. C.
1342.

„ Italiens. Il fut le premier Pape, qui persuada au Senat & au Peuple Ro-
main de gouverner en son nom & au nom de l'Eglise; &, pour s'en met-
tre en possession, il confirma pour cinq ans dans la Dignité de Senateurs
de Rome Etienne Colonne, & le Comte de Languillara de la Mai-
son des Ursins, les deux plus considerables d'entre les Seigneurs Ro-
mains (46). „

Il oublia
ses Parens.

Monsieur de Mezeray, parlant de Benoit XII, dit, que *ce bon Pape, plus
affectionné à l'Exaltation du St. Siege qu'à celle de sa Famille, laissa un grand Thre-
sor à l'Eglise, & rien du tout à ses Parens, que des Instructions pour leur Sa-
lut* (47). En effet, l'Auteur de la premiere Vie de ce Pape dit, qu'il n'eut
aucun soin d'elever ses Parens aux Dignitez. Un seul de ses Neveux fut mis
sur le Siege d'Arles, & encore aux instantes prieres des Cardinaux. Une
Niece étant venuë le voir avec son Mari, qui étoit un riche Marchand de
Toulouse, dans la vuë d'obtenir quelque Grace, le Pape leur dit que Jacques
Fournier les connoissoit bien; mais, que le Pape n'avoit point de Parens.
Ce Fait est raconté différemment dans un autre Auteur: „ Une seule Niece
qu'il avoit, dit-il, fut recherchée en Mariage par des grands Seigneurs
qui ne purent l'obtenir; & le Pape disoit à ce sujet dans ses Entretiens fa-
miliers, que *la Selle ne convenoit pas à la Jument*. Il ajoute qu'il la maria au
Fils d'un simple Marchand de Toulouse, lui donnant une dot convenable
à cet état. „ On pourroit peut-être me soupçonner de falsifier les ter-
mes de mon Auteur, à cause de l'Expression galante du St. Pere, si je ne ci-
tois pas ici les termes de l'Original; les voici: *Unicam neptem quam habebat
per plures Magnates pro Conjugio petitam eis dare expressè negavit, dicens in vul-
gari suo, quod NON DECEBAT TALEM EQUUM HANC HABERE
SELLAM* (48). Ptolomée de Lucques, & Gilles de Viterbe, cités par le
Pere Pagi, nous apprennent sur le même Sujet, que le Pape disoit d'ordinaire
qu'un veritable Prêtre devoit être, comme Melchisedec, sans Pere, sans Me-
re, & sans Genealogie (49). On louë sa droiture, & les précautions qu'il pre-
noit pour conferer les Benefices à des Personnes qui en fussent dignes (50).

Sa Pieté.

On parle avec de grands Eloges de sa Pieté. Il étoit, dit un des Auteurs
de sa Vie, fort porté à executer ponctuellement les Préceptes divins, en pen-
sées, en paroles, & en actions; mais, il ne negligeoit pas les affaires temporel-
les qui étoient commises à ses soins; il n'oublioit rien pour bien s'acquiter
de ses devoirs à cet égard. Il n'aimoit, ni la pompe, ni la vaine gloire (51).
On en fait un Saint à Miracles (52); & l'Abbé Tritheme dit qu'il fut un
homme droit dans toutes ses actions (53).

II

(46) Choisy, *Hist. de Philip. de Valois*, Liv. II. p. 90.

(47) Mezerai, *Abregé Chron.* tom. 3. p. 146.

(48) *Autor prime Vitæ Bened. ap. Baluzium.*

(49) *Apud Pagi, Brev. Pontif. Rom.* tom. 4. p. 117.

(50) *Ibid.* p. 118.

(51) *Autor prime Vitæ Bened. Apud Baluzium.*

(52) *Chrisostomus Henriquez, in Fasciculo SS. Cisterciens. lib. 2. Dist. 4. Saussayus, in Martyrol. Gallicano.*

(53) *Trithemius, Chr. Hirsaug.*

Il étoit favant, comme je l'ai remarqué au commencement de sa Vie. Ses Ecrits en font une Preuve incontestable. On lui attribue deux Volumes sur l'état des Ames avant le Jugement: onze Questions sur le même sujet; & des Sermons, qui sont en Manuscrit dans la Bibliothèque du Vatican; sans compter ses Lettres & ses Decretales (54). Il aimoit les Gens de Lettres, & leur donnoit volontiers des Benefices (55).

An de J.C.
1342.
Ses Ecrits.

LOUIS DE BAVIERE,
CHARLES IV,
Empereurs.

CLEMENT VI.

PHILIPPE DE VALOIS,
JEAN I.
Rois de France.

CCIV. P A P E.

Onze jours après la mort de Benoit XII., les Cardinaux étant entrés en Conclave au nombre de 17. de 19. ou de 22. (car les Auteurs varient sur ce point) élurent, pour succeder au defunt, Pierre Roger Cardinal du titre de St. Nerée. Il prit le nom de CLEMENT VI.

Election
de Cle-
ment VI.

Il étoit né de Parens nobles, au Chateau de Maumont dans le Diocèse de Limoges, vers l'an 1291. Son Pere, qui se nommoit aussi Pierre Roger, étoit Seigneur de Rosiere. A l'age de dix ans, il entra dans l'Abbaye de la Chese-Dieu en Auvergne, où il embrassa la Regle de St. Benoit. Il studia à Paris, & il y fut reçu à l'age 30. ans Docteur en Theologie. Le Cardinal Pierre de Mortemer, qui l'aimoit tendrement, le fit venir à Avignon, où il obtint premierement du Pape Jean XXII. le Prieuré de St. Baudille de Nismes. Ensuite, à la recommandation du même & de plusieurs autres Cardinaux, il fut pourvû de l'Abbaie de Fécamp, & ensuite de l'Evêché d'Arras. Pendant qu'il administroit ce Benefice, le Roi Philippe de Valois l'admit en son Conseil & au Parlement, & le fit Gardé des Seaux. Après la mort de Guillaume de Melun, arrivée le 27. Octobre 1329., Pierre Roger fut élu Archevêque de Sens; & en cette Qualité, il soutint les Prétenfions du Clergé contre Pierre de Cunicres. Le 14. de Decembre 1330. il fut transféré à l'Archevêché de Rouen, étant alors Proviseur de la Maison de Sorbonne à Paris (1). L'an 1338. la Guerre contre les Anglois obligea le Roi à faire des Exaétions, qui étoient fort à charge à tout le Roiaume. Pierre Roger, voulant delivrer la Province de Normandie d'un Fardeau si onereux, encouragea cette Province à la Révolte. *Il amena & unit les Prelats & les Barons; & elle fut si reconnoissante de ce qu'il lui avoit aidé à conserver sa Liberté, qu'elle lui assigna une Pension viagere de deux mille Livres* (2). Ce Prelat fut député vers le Roi par les Etats de la Province, avec l'Evêque de Bayeux, le Comte d'Eu Connétable, & Guillaume Bertrand Marechal de France: „ lesquels, dit le Comte de Boulainvilliers, aiant fait

Son His-
toire avant
son Ponti-
ficat.

(54) Ciaconius, Cave, Hist. Litt. app. p. 21.

(55) Quinta Vita Ben. ap. Baluzium.

(1) Baluze, Vit. Pap. Aven. p. 243. 280.

829. 835. Gall. Chr. tom. I. Du Boulai, Hist. Univ.

(2) Mezerai, Abregé Chron. tom. 3. p. 140.

An de J.C.
1342.

fait connoître le danger d'une soustraction d'obéissance, obtinrent enfin la Confirmation de la Charte de Louis Hutin, avec une Declaration expresse, qu'il ne seroit jamais permis de rien imposer à la Province, sans le Consentement des États. La Chronique de Rouen ajoute au Recit de cette Histoire: que ceux qui viendront après nous apprennent sur cet Exemple à veiller d'un commun Accord pour la Conservation de leur Liberté. Conseil salutaire, mais dont on a mal profité (3). Pour revenir à Pierre Roger, le Pape Benoit XII. le fit Cardinal au mois de Decembre 1338. Mainbourg dit que ce *Prelat étoit d'une Sageſſe & d'une Doctrine consommée, & que ses Vertus l'eleverent enfin sur le Trône de St. Pierre* (4).

Commen-
cemens de
son Ponti-
ficat.

Aiant été couronné solennellement le Jour de la Pentecôte 19. de Mai, il donna part de sa Promotion aux Princes Chrétiens & aux Prelats, par une Lettre circulaire, qui se trouve dans les Annales Ecclesiastiques de Rainaldi (5). Ensuite, il envoya des Nonces pour traiter de la Paix entre la France & l'Angleterre; & ces Nonces firent enfin consentir les deux Rois à une Treve de trois ans (6). Le Pape envoya aussi un Legat en Lombardie, pour pacifier les troubles de cette Province; mais, il n'y réussit pas (7). Enfin, il publia une Bulle, par la quelle il promettoit des graces à tous les pauvres Clercs, qui se presenteroient dans deux mois; & il en vint un si grand nombre à Avignon, que l'on en compta jusques à cent mille. Il fit en même tems quantité de Réserves de Prelatures & d'Abbaies, comptant pour nulles les Elections des Chapitres & des Communautés; & comme on lui representa, que ses Prédécesseurs n'avoient point fait de telles Réserves, il repondit: *Nos Prédécesseurs ne savoient pas être Papes* (8). C'est ce qui a fait dire à Mr. de Mezerai, que Clement VI. *en usa tout au contraire de son Predecesseur, & qu'il ne fit aucun Scrupule de se servir du Thresor de Benoit XII. pour enrichir les siens, & retablir le Nepotisme si préjudiciable à l'Eglise* (9). Cette année 1342. le Pape Clement fit une Promotion de dix Cardinaux, parmi lesquels on remarque Hugues Roger son Frere, & Guillaume le Juge, ou de la Jugie, son Neveu.

An de J.C.
1343.

Les Ro-
mains lui
envoient
une Am-
bassade.

L'Histoire nous apprend, que tous les Rois & tous les Peuples envoient des Ambassadeurs au Pape: les Romains entr'autres lui envoient dix huit de leurs Citoiens, pour lui faire trois Propositions importantes: 1. d'accepter les Dignitez de Sénateur, de Capitaine, & les autres Charges de la Ville, qu'ils lui offroient pour sa vie seulement, & non comme au Pape Clement VI. mais comme au Seigneur Pierre Roger: Distinction des plus ridicules, inventée par les Flateurs des Papes, pour sauver, à la faveur de cette im-
per-

(3) Boulainvilliers, *Hist. de l'anc. Gouvern. de la France*, tom. 2. p. 185.

(4) Mainbourg, *Hist. des Croisad. Liv. XII.* p. 297.

(5) Rainaldi, *an. 1342.* §. 7.

(6) Choisy, *Hist. de Philip. de Valois*, Liv. II. p. 94. 95.

(7) Rainaldi, *ubi supr.* §. 16.

(8) Baluze, *ubi supr.* p. 284. 311.

(9) Mezerai *Abregé Chron. tgm.* 3. p. 146.

pertinence l'Autorité temporelle qu'ils attribuent aux souverains Pontifes sur la Ville de Rome. La 2. Proposition des Romains étoit, que le St. Pere revint à Rome & à l'Eglise de Latran, la premiere de toutes & son propre Siege, après une si longue absence. La 3. Demande étoit, qu'il voulût bien reduire à cinquante ans l'Indulgence de la centieme Année établie par Boniface VIII. Cette derniere Proposition fait voir que les Romains avoient besoin d'argent. Le celebre Petrarque, dont nous avons un Poëme sur le Retour du Pape à Rome, étoit du nombre des Deputez. A la premiere Demande, le Pape repondit qu'il acceptoit les Charges de la Ville de Rome, à condition qu'elles ne lui porteroient point de préjudice. Sur la seconde Proposition, le Pape se servit de plusieurs raisons plausibles pour refuser son retour à Rome. Il temoigna pourtant un grand desir de satisfaire les Romains sur cet Article; mais, il leur representa qu'il ne le pouvoit alors, & qu'il falloit attendre un tems plus favorable (10). Mais, il accorda la troisieme Demande, sans difficulté, parce qu'il y alloit de son intérêt, & que c'étoit un moien infallible de remplir ses coffres, sous pretexte de Devotion. La Bulle, qui fixe le Jubilé à l'an 1350. commence par ces mots: *Unigenitus Dei Filius, &c.* (11).

Robert Roi de Naples, le plus sage Prince qui eut été dans la Chrétienté depuis cinq cens ans, avoit laissé en mourant son Roiaume à Jeanne sa petite fille, à qui il avoit donné des Tuteurs, pour administrer les affaires de l'Etat jusqu'à ce qu'elle eut atteint l'age de 25. ans. Mais, le Pape pretendoit que, comme Seigneur direct & immediat, le Gouvernement de ce Roiaume lui appartenoit pendant la Minorité de la Reine. Ainsi, de l'Avis des Cardinaux, il donna une Bulle, par la quelle il declare que le Roi Robert n'a dû, ni pû, donner des Tuteurs à la Reine Jeanne; & que tout ce qu'ils ont fait au nom de cette Princesse est nul; leur defendant, sous peine d'Excommunication, de s'ingerer à l'avenir en cette Administration, à la quelle il commet le Cardinal Aimeric de Chastelus son Legat en Italie (12). Au reste, la Sicile étant encore sous l'Interdit prononcé par les Legats de Benoit XII. l'an 1339. cela donna lieu au Pape Clement de reserver à sa disposition tous les principaux Benefices electifs, pendant deux ans.

Nous avons vû ce qui s'étoit passé sous le Pontificat précédent. Benoit XII. auroit par sa moderation terminé toute l'Affaire, s'il n'en eut été detourné par la crainte de déplaire aux puissans ennemis de l'Empereur: mais, Clement VI. ralluma le feu. D'abord, il envoya des Legats en Italie, pour faire revolter ceux qui étoient encore fideles à l'Empire: il confirma & fit publier de nouveau toutes les Sentences exécrables de Jean XXII. contre Louis de Baviere: &, le 10. d'Avril, il publia une grande Bulle, où il dit entr'autres choses, parlant de l'Empereur: „ Ne pouvant donc

An de J.C.
1343.Affaires
d'Italie.Monition
à l'Empe-
reur
Louis.

(10) *Tertia Vita Clem. ap. Baluzium, p. 862. Villani, lib. XII. c. 10.*

(11) *Extrav. com. de pen. c. 2. ap. Bzo-
vium, an. 342. §. 4.*

(12) *Villani, lib. XII. c. 9. Baluze, tom.
2. p. 245. 188. 1019. 1020. Rainaldi, an.
1343. §. 75. 1342. §. 22.*

An de J.C.
1343.

„ dissimuler ses crimes, continuez & multipliez, & nous empêcher de les
 „ punir; nous l'admonestons de se desister dans trois mois de l'Administra-
 „ tion de l'Empire, de quitter le titre de Roi, d'Empereur, ou de toute
 „ autre Dignité, & de venir en Personne se soumettre à nos Ordres, pour
 „ reparer tant de crimes & tant de torts faits à l'Eglise; lui declarant,
 „ qu'à faute de le faire, nous procederons contre lui, suivant l'enormité
 „ de ses actions. „ Le Pape envoya cette Bulle à tous les Archevêques,
 accompagnée d'une Lettre en datte du 12. d'Avril, par la quelle il
 leur ordonne d'en envoyer des Copies à leurs Suffragans, afin qu'elle
 soit publiée solennellement dans toutes les Eglises (13). Cette Mo-
 nition fut affichée, par Ordre du Pape, aux Portes de l'Eglise d'Avi-
 gnon.

Louis de
Baviere
tache inu-
tilement
de se re-
concilier
avec le
Pape.

Pendant les trois mois qui étoient accordés à l'Empereur, pour satisfaire
 à Dieu & à l'Eglise, ce Prince envoya plusieurs fois des Agens au Pape
 & au Roi de France, qui avoit beaucoup d'autorité sur le St. Pere. Mais,
 cette Negociation fut sans fruit, parce que le Roi de France s'etendoit avec
 le Pape, & n'agissoit pas sincerement pour l'Empereur. Desorte que le
 terme de la Monition étant echû, le Pape tint un Consistoire, & fit crier
 en Latin & en Allemand si quelqu'un se presentoit pour Louis de Baviere.
 Personne ne comparut, & quoique le Pape eut dessein de traiter Louis de
 Baviere à la rigueur, il se contenta de le declarer Contumace. Sur quoi
 l'Empereurcrivit au Roi de France: *Si le Pape fait quelque Procedure contre
 moi, je m'en prendrai à vous;* & d'abord Philippe de Valoiscrivit au Pape
 de ne point passer outre (14).

Fermeté
du Roi
d'Angle-
terre.

En même tems, le Pape s'avisa de donner des Benefices en Angleterre à
 deux Cardinaux de sa création. Mais, ces Cardinaux aiant envoyé leurs
 Procureurs en Angleterre, les Officiers du Roi les empêcherent d'executer
 leur Commission, les mirent en Prison, & les chasserent honteusement du
 Roiaume. Le Pape s'en plaignit par une Lettre du 28. Aout 1343.
 (15). Mais le Roi, de l'avis du Clergé & du Peuple d'Angleterre,
 „ defendit, sous peine de la Vie, de recevoir les Provisions Beneficiales
 „ faites par le Pape, attendu que tous les Benefices du Roiaume passioient
 „ à des Etrangers, par le moien des Reserves & des Expectatives. Le
 „ Pape s'en plaignit au Roi, & le pria de revoquer ses Ordres. Le
 „ Roi repondit aux Lettres du Pape, que les Eglises d'Angleterre
 „ enrichies par ses Ancêtres, se trouvoient pourvues d'Etrangers, &
 „ de gens indignes, contre l'intention des Testateurs; que son Roiaume
 „ s'affoiblissoit de jour en jour par les Provisions & les Impositions de
 „ la Cour de Rome; que le Pape est pour pâitre, & non pas pour
 „ tondre les Brebis; que les Rois, qui donnoient autrefois les Benefices,
 „ en avoient octroié l'Electio au Clergé, à la priere des Papes, & que
 main-

(13) Rainaldi, ubi supr. u. 42. 57. 58.

(15) Thomas Walsingham, Hist. Angl.

(14) Albertus Argentinenfis, p. 133.

„ maintenant les Papes vouloient supprimer cette Election, qu'ils avoient
 „ introduite, & s'en revêtir eux-mêmes; qu'à la fin, il faudroit retour-
 „ ner au premier Usage, c'est-à-dire que les Benefices fussent conferez par
 „ les Princes (16). Au reste, il prioit le Pape de reformer les choses qui
 „ étoient au deshonneur de l'Eglise, & donnoient du Scandale au Peuple.
 „ Ce Differend dura tant que Clement vécut. (17). „

An de J.C.
 1344.

J'ai deja remarqué, que Philippe de Valois, intimidé, sans doute, par les
 menaces de l'Empereur, fit surseoir les poursuites du Pape. Cette année
 1344. l'Affaire éclata tout de nouveau. L'Empereur envoya une Ambassade
 au Roi de France, pour savoir ce qui empêchoit sa Reconciliation, puis qu'il
 étoit prêt à faire tout ce qui lui seroit enjoint par le Pape. Le Roi lui fit
 reponse, qu'au Jugement du Pape, il ne demandoit pas grace de la maniere
 qu'il le devoit. Sur cela les Envoies de Louis demanderent au Pape un mo-
 dele de Procuration, & on leur en donna un si honteux & si dur, qu'ils ne
 croioient pas que Louis dût l'accepter, quand même il eut été Prisonnier. Car
 il donnoit pouvoir à son Oncle Humbert Daufin de Viennois, aux Prevôts
 des Eglises d'Ausbourg & de Bamberg, & au Docteur Ulric d'Ausbourg,
 d'avouer toutes les Erreurs & les Heresies qui lui étoient attribuées, de re-
 noncer à l'Empire, de ne le reprendre que par la grace du Pape, & de se
 mettre lui, ses Enfans, ses biens, & son état, à la disposition du Pape. Non
 seulement Louis de Baviere scella cette Procuration, mais encore il jura en
 presence d'un Notaire envoyé par le Pape, qu'il l'observeroit, & ne la revo-
 querait point. Dequoi le Pape & les Cardinaux s'étonnoient & disoient en-
 tr'eux: *Cet homme est fort embarrassé.* Mais, ils ne connoissoient pas la Poli-
 tique de l'Empereur. Cependant, les quatre Ambassadeurs de Louis de Ba-
 viere se presenterent devant le Pape en Consistoire public le 16. de Janvier
 1344. & firent le Serment, au nom de leur Maître, conformément à la Pro-
 curation. Ensuite, ils presserent le Pape de leur donner les Articles de la
 Penitence qu'il enjoignoit à Louis, disant qu'ils ne s'en retourneroient point
 sans cela: mais, le Pape leur donna imprudemment des Articles, qui tou-
 choient l'Etat de l'Empire, & non la Personne du Prince; ce qui fit dire à
 Louis, quand il les eût vus, que pour ce qui le regardoit en particulier, il
 étoit prêt à se soumettre, mais qu'à l'égard des Articles qui concernoient
 l'Empire, il falloit en delibérer avec les Princes (18). Le plus important
 de ces Articles, & celui qui choquoit le plus manifestement la Majesté de
 l'Empire, portoit que l'Empereur feroit un Edit par lequel il reconnoitroit
 que l'Empire est un *Benefice* du Pape; & ce fut pour en delibérer, que l'Em-
 pereur convoqua une Diète à Francfort.

Suite des
 Negotia-
 tions de
 Louis de
 Baviere.

Louis de Baviere, pour prevenir les esprits en sa faveur, envoya Copie de
 ces Articles à tous les Princes, qui en furent indignez. Ils s'assemblerent
 à Cologne huit jours avant le terme prescrit pour la Diète de Franc-
 fort

Diète de
 Francfort;

(16) *Albertus Argentinensis, in Chron. an.*
 1342.

(17) *Erà-Paolo, Traité des Benef. p. 236.*

(18) *Albertus Argentinensis, p. 133. Balu-
 ze, tom. 2. Misc. pag. 272. Du Mont, Corps
 Diplom. tom. 1. part. 2. p. 226.*

An de J.C.
1344.

fort, & resolurent unanimement de s'opposer aux Entreprises du Pape (19).

Les Etats de l'Empire s'assemblerent à Francfort au mois de Septembre 1344. & le Docteur Viguer, Protonotaire de l'Archevêque de Trêves parla ainsi, par ordre de l'Empereur: *Seigneur, les Electeurs, & les autres Vassaux de l'Empire, ci-devant assemblés à Cologne, aiant examiné les Articles que le Pape demande pour notre Reconciliation, ont jugé tout d'une voix qu'ils tendent à la Destruction de l'Empire, & que ni vous, ni eux, après le Serment que vous avez fait à l'Empire, ne pouvez les accepter. Ils ont résolu d'envoyer au Pape le prier de s'en desister. S'il ne le veut pas, ils ont pris terme pour s'assembler avec vous à Rens sur le Rhin, & deliberer comment on doit résister à de telles Entreprises.* L'Archevêque de Maience, qui étoit présent, & les Deputez des autres Princes, confirmèrent le raport du Protonotaire; & les Deputez des Villes aiant deliberé entr'eux, celui de Maience dit à Louis au nom de tous: „ Seigneur, les Villes ne peuvent subsister sans l'Empire; & si le Pape vouloit persister dans ce dessein, nous serons toujours prêts à obéir & à maintenir les droits, l'honneur, & la conservation de l'Empire par toutes les voies qu'ont trouvé les Princes. „ L'Empereur les remercia, & marqua le terme de huit jours pour l'Assemblée de Rens (20). Cependant, on consulta les Theologiens de Paris, qui repondirent tous, que les Articles du Pape étoient, non seulement iniques & superbes, mais entierement opposés à l'Equité Chrétienne (21). Au tems prescrit, les Etats de l'Empire s'assemblerent à Rens, & confererent sur ce qu'ils devoient écrire au Pape. Et, quoique Louis ne put s'accorder avec Jean Roi de Boheme, les Envoyez des Princes de l'Empire porterent à Sa Sainteté les Objections contre les Articles de ses Demandes; mais, comme ils n'avoient aucun pouvoir de traiter, le Pape crut qu'on se moquoit de lui, ce qui augmenta son Indignation contre l'Empereur. Pour satisfaire sa haine & sa vengeance, il prit des mesures avec les Princes de la Maison de Luxembourg, le Roi de Boheme, Charles Marquis de Moravie son fils, & leur Oncle Baudouin Archevêque de Trêves (22). On en vit l'effèt deux ans après.

An de J.C.
1345.

Meurtre,
d'André
Roi de
Naples.

Je ne parlerai pas de la Ligue que le Pape fit avec le Roi de Chipre, les Rodiens, & les Venitiens, contre les Turcs, parce qu'elle ne produisit rien de considerable. Je commencerai l'Histoire de l'an 1345. par le Récit du Meurtre d'André Roi de Naples. Il étoit fils de Charobert Roi de Hongrie; & il fut marié à l'age de six ou sept ans avec Jeanne de Naples sa Cousine. Ce mariage fut consommé trop tôt, ce qui fit que le Prince ne put remplir ses Devoirs nocturnes sans s'enerver (23). Mr. de Sponde rapporte, qu'on dit que la Reine Jeanne commença à mepriser son Mari, parce que n'ayant que 19 ans il ne pouvoit la contenter (24): & sa foiblesse lui

(19) *Albertus Argentinesis*, p. 134.

(20) *Albertus Argentinesis*, ubi supr. *Lehman*, lib. 7. c. 18. *Arventin*, lib. 7. cap. 19. §. 10.

(21) *Struvius*, *Hist. Germ.* tom. 1. p. 608.

(22) *Henricus Rebdorff*, ad an. 1344.

(23) Bayle, *Dict. Hist. & Crit. Art. Naples* (Jeanne I. Reine de) Rem. B.

(24) *Sponde*, ad an. 1345. §. 4.

couta la vie. Brantome raconte ainsi la chose: il dit que la Reine étant avec son Epoux à Averse, „ Elle l'envoya querir une nuit sous couleur de luy „ vouloir parler d'affaires nouvellement advenues; & allant à elle, se rencon- „ trant sous un poteau qui estoit-là, fut pris & étranglé par la volonté & „ charge de la Reine, audit Poteau. Plusieurs disent, parce qu'il ne four- „ nissoit pas beaucoup au gré de la Reine à ses besognes de nuit, encore „ qu'il fût jeune, gaillard, & en bon point, ainsi que l'appetit 'desordon- „ né de la Dame l'eut voulu (25). „ Montagne, parlant contre ceux qui font tant de plaintes de ce que les Femmes ne se contentent pas de leur Mari, dit entr'autres choses: „ L'inconstance leur est à l'aventure aucunement „ plus pardonnable qu'à nous. Elles peuvent alleguer comme nous l'incli- „ nation qui nous est commune à la varieté & à la nouveauté, & alleguer „ secondement sans nous, qu'elles achètent chat en sac. Jeanne, Reine de „ Naples, fit estrangler Androsse son premier mari aux grilles de sa fenestre „ avec un las d'or & de soye, tissü de sa main propre, sur ce qu'aux œu- „ vres matrimoniales elle ne lui trouvoit, ni les Parties, ni les Efforts, repon- „ dans à l'esperance qu'elle en avoit conçuë à voir sa taille, sa beauté, sa „ jeunesse & disposition, par où elle avoit été prise & abusée (28). „ Il y a des Historiens qui disent, que les menaces que le Roi André avoit faites, de punir severement quelques Seigneurs de la Cour qui s'étoient mal com- „ portez, exciterent ces coupables (27). Mais, ne falloit-il pas que ces gens- „ là fussent animez d'une haine personnelle, outre l'envie de prevenir leur sup- „ plice, puisqu'ils se porterent à tant d'inhumanitez (28)? Ils le tourmente- „ rent barbarement dans tous ses Membres: & bien loin d'epargner les Parties „ anonymes, ce fut à celles-là qu'ils s'acharnerent principalement. Les In- „ formations, que Clement VI. fit faire contre les Meurtriers, nous appren- „ nent entr'autres particularitez horribles, que ces bourreaux allongerent le „ Membre de ce pauvre Prince jusqu'au dessous des genoux: *Alii verò receperunt eum per genitalia, & aded traxerunt quod multi qui dicebant se vidisse rotulerant mihi quod transcendebant genua* (29).

Dès que le Pape fut informé du crime enorme commis en la Personne d'André Roi de Naples, il publia une grande Bulle contre les coupables, où, sans en nommer aucun, il les declare 1. tous infames, incapables de faire Testament, ni aucun autre Acte legitime. 2. Il ordonne que leurs Maisons soient abbatues, que Personne ne leur paie ce qui leur est dû, ni ne soit tenu de leur repondre en justice. 3. Il confisque, au profit des Seigneurs, tous leurs Biens & tous leurs Droits. 4. Il les prive de tous Benefices & Dignitez Ecclesiastiques, sans esperance de restitution; de tous honneurs & offices seculiers, les rendant inhabiles à en obtenir de semblables. 5. Il decharge leurs Vassaux & leurs Sujets du serment de fidelité. 6. Il jette l'Inter-

An de J. C.
1345.

An de J. C.
1346.

Bulle du
Pape con-
tre les
Meur-
triers du
Roi de
Naples.

(25) Brantome, Dames Galantes, p. 347.

(26) Montagne, Essais, pag. 179.

(27) Prima Vita Clement. VI. ap. Baluzium, p. 246.

(28) Bayle, ubi supr. Rem. P.

(29) Apud Baluzium, Not. ad Vita Papat. Aven. p. 860.



An de J.C.
1346.

Derniere
Sentence
contre
l'Empe-
reur
Louis.

Differend
singulier
dans le
Consistoi-
re, où
l'on traita
de l'Elec-
tion d'un
Empereur.

terdit sur tous les Lieux où ils se retireroient, avec des peines contre leurs Recelcurs ou leurs Fauteurs, & toutes les autres Clausules des Censures les plus rigoureuses. 7. On ordonne à tous ceux qui ont connoissance des coupables, ou des circonstances du fait, de venir à revelation par devant deux Cardinaux qui devoient être envoiés Légats en Italie. 8. Enfin, le St. Pere revoke tous les pouvoirs d'absoudre à l'égard de ces Censures. Cette Bulle est du 1. de Fevrier 1346 (30).

Le Pape, qui, depuis long-tems, songeoit aux moïens de perdre l'Empereur, publia cette année une grande Bulle, où il reprend l'Affaire depuis la Monition qu'il avoit donnée contre Louis de Baviere, trois ans auparavant. Il accuse ce Prince de lui avoir manqué plusieurs fois de parole; & confirmant les Condamnations de Jean XXII. il defend à qui que ce soit de lui obéir, d'observer les Traités faits avec lui, le recevoir chez eux, ni demeurer en sa Communion. Enfin, il le charge de maledictions; & il enjoint aux Electeurs de l'Empire de procéder incessamment à l'Electioin d'un Roi des Romains; autrement, que le St. Siege y pourvoiroit, comme aiant donné le Droit & le Pouvoir aux Electeurs (31). Il faut remarquer, que le Roi Jean de Boheme, Ennemi déclaré de l'Empereur Louis, fut le principal Promoteur de cette Sentence (32). Il engagea aussi le Pape à écrire une Lettre aux Electeurs, où il leur represente les maux qu'a causé la Vacance de l'Empire, qu'il compte depuis la mort d'Henri de Luxembourg; & il les exhorte à s'assembler incessamment pour l'Electioin, sur la Convocation de Gerlac de Nassau Archevêque de Maïence (33).

Cependant, Jean de Luxembourg, Roi de Boheme, & Charles Marquis de Moravie son fils ainé, étoient toujours à Avignon, où ils negocioient avec le Pape la Promotion de Charles à l'Empire (34). Mais, les Cardinaux se trouverent partagés en deux Factions. De l'une étoit Chef le Cardinal de Perigord qui vouloit l'Electioin de Charles avec les Cardinaux François; & l'autre Faction étoit celle des Gascens, qui avoit pour Chef le Cardinal de Comminges. Ils en vinrent l'un & l'autre jusqu'à se dire des Injures en Consistoire public. Le Cardinal de Cominges reprocha à celui de Perigord d'avoir trempé dans le Meurtre d'André Roi de Naples, & ils s'appellerent l'un & l'autre Traîtres à l'Eglise, se leverent de leurs sieges pour se fraper, & l'auroient fait si on ne se fut mis entre deux; car, ils avoient des armes offensives (35). Où étoit alors le St. Esprit, qui doit animer toutes les Deliberations de ces saints Personnages, selon le Systeme des Ultramontains? Cette Division troubla toute la Cour de Rome. Les Courtisans & les deux Chefs des Factions baricaderent leurs Maisons, & se tinrent long-tems

(30) Rainald. an. 1346. §. 47.

(31) Albertus Argentinensis, p. 134. 135.
Nicolaus Burgundus, p. 173. Herwart, ad an.
1346. Naucler, Vol. II. gener. 45. p. 1005.
Baluze, Not. ad Vit. Pap. Aven. p. 862.

(32) Vita Caroli, pag. 107. ap. Struvinum,
Hist. Germ. tom. 1. p. 608. not. 58.

(33) Rainaldi, an. 1346. n. 9.

(34) Albertus Argentinensis, ubi supr.

(35) Villani, lib. XII. c. 59.

sur leurs gardes (36). Enfin, le Pape & les autres Cardinaux les reconcilient, du moins en apparence (37).

Cet incident ne porta aucun préjudice aux vûes de Charles de Luxembourg : car, le 22. d'Avril, ce Prince, en présence de douze Cardinaux, fit au Pape une Promesse dont Mr. Fleury donne l'Extrait en ces termes : „ Si Dieu „ me fait la grace d'être élu Roi des Romains, j'accomplirai toutes „ les Promesses & les Concessions de l'Empereur Henri mon Aieul, & de „ ses Predecesseurs. Je declarerai nuls & revoquerai tous les Actes faits par „ Louis de Baviere en qualité d'Empereur. Je n'acquiescerai, ni n'occu- „ perai, en aucune maniere, Rome, Ferrare, ou les autres Terres & „ Places appartenantes à l'Eglise Romaine, dedans ou dehors l'Italie „ comme le Comté Venaissin ; ni les Roiaumes de Sicile, de Sardai- „ gne, & de Corse. Et, pour éviter l'occasion de contrevénir à cette „ Promesse, je n'entrerai point à Rome avant le jour marqué pour mon „ Couronnement, & j'en sortirai le jour même avec tous mes gens. Je „ me retirerai incessamment des Terres de l'Eglise Romaine, & n'y „ reviendrai plus, sans la Permission du St. Siege. Avant d'entrer en „ Italie & disposer de rien, je poursuivrai auprès de vous l'Approbation „ de mon Election, & je ratifierai ensuite cette Promesse, & encore après „ mon Couronnement (38). „

Le Pape, s'étant ainsi assuré de la Soumission de Charles de Luxembourg, envia ses Lettres & ses Agens en Allemagne, pour faire élire ce Prince. Comme j'ai verifié sur ce point les Citations du P. Maimbourg, & que je le trouve exact, je ne ferai nul scrupule d'employer ses termes pour narrer ce fait. „ Il ne fut pas trop difficile, dit ce Jésuite, de trouver autant „ d'Electeurs qu'il en falloit, pour faire tomber l'Electon sur le Prince „ Charles, qui étoit alors à la Cour du Pape, avec le Roi de Boheme son „ Pere, & qui outre la puissante recommandation du Roi Philippe de Va- „ lois, qui agissoit pour lui auprès du Pape, promit par écrit à sa Sainte- „ té tout ce qu'elle voulut, pourvû qu'il obtint l'Empire par son moyen. „ On étoit assuré du Roi de Boheme son Pere, & de Baudoin de Luxem- „ bourg, Archevêque de Trêves, son grand Oncle ; & , parce que l'Ar- „ chevêque de Mayence, Henri de Virnebourg, étoit tout à l'Empereur, „ le Pape, qui l'avoit déjà excommunié plus d'une fois pour cette cause, „ le deposa, & fit en sa place Archevêque le jeune Comte Gerlac de Nassau „ Chanoine de Mayence, qui ne manqua pas de lui promettre son Suffra- „ ge. Valderan de Juilliers, Archevêque de Cologne, vendit sa voix „ pour huit mille marcs d'argent qu'il reçut ; & Rodolfe Duc de Saxe, qui „ étoit plus riche que lui, fit meilleur marché de la sienne, s'étant cou- „ tenté de deux mille marcs. Ainsi ces Electeurs, s'étant rendus au mois „ de Juillet à Rents près de Coblents, dans le Diocèse de Trêves, y élu- „ rent

An de J.C.
1346.

Promesses
de Charles
de Lu-
xembourg
au Pape.

Charles
IV. élu
Roi des
Romains.

(36) *Ibid.*

(37) *Raimaldi, an. 1346. §. 19.*

(38) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCV. §. 33.
Raynaldi, ad an. 1346. §. 20. & suiv.*

An de J. C.
1346.

rent tout d'une voix Charles Marquis de Moravie, Roy des Ro-
mains, pour être fait Empereur par le Pape: & l'Archevêque de
Cologne, n'ayant pû le couronner, ni à Aix la Chapelle, ni à Colo-
gne, qui ne voulurent point reconnoître ce nouvel Elû, fut obligé
de faire la Ceremonie du Couronnement dans la Ville de Bon-
ne (39).

Le Pape
confirme
l'Élection
de Charles
IV.

Le Pape, ayant appris cette Election, écrivit à Charles IV. pour l'en fe-
liciter. Ensuite, le Pape, ayant reçu une Ambassade solemnelle, confirma
dans les formes l'Élection de ce Prince, par une Bulle où il dit modeste-
ment, que Dieu a donné au Pape, en la Personne de St. Pierre, la pleine
Puissance de l'Empire Celeste & du Terrestre (40). L'Empereur Louis
mourut l'année suivante, ou de Poison, ou d'Apoplexie (41); mais, Charles
n'eut jamais beaucoup de credit, & on l'appelloit par derision *l'Empereur
des Pretres*.

An de J. C.
1347.

Révolu-
tion à Ro-
me.

Entre les Ambassadeurs, que les Romains envoient à Avignon, au com-
mencement du Pontificat de Clement VI. étoit un nommé Nicolas
Laurent, en Italien Nicolo di Rienzo, & par abregé Cola-Rienzo. Il
étoit fils d'un Meunier, & il exerçoit l'emploi de Notaire dans Rome.
C'étoit un homme eloquent & hardi, qui, à son retour d'Avignon, ha-
rangua le Peuple avec tant de force & de subtilité, qu'il fut élu Tribun
par Acclamation. On le mit en possession du Capitole: & il commença
l'exercice de son autorité par une violente persecution contre la Noblesse
de la Ville & des environs. Il retablit la sureté dans Rome par sa rigueur,
& s'étant fait armer Chevalier à St. Jean de Latran, il dit au Peuple, qu'il
vouloit remettre toute l'Italie sous l'Obéissance de Rome, & maintenir les
Villes dans leurs Libertés & leurs Droits (42). Et, pour ne pas s'arrêter à
de vains Discours, il fit publier une Lettre, dattée du 1. d'Aout, où il di-
soit: „ A la Gloire de Dieu, des Apôtres Saint Pierre & St. Paul, & de
„ St. Jean Baptiste, à l'Honneur de la Sainte Eglise Romaine notre Mere,
„ pour la Prosperité du Pape Notre Seigneur, l'Accroissement de la Sainte
„ Ville de Rome, de la sacrée Italie, & de toute la Foi Chrétienne, Nous
„ Nicolas, Chevalier Candidat du St. Esprit, severe & clement Libera-
„ teur de Rome, zelateur de Italie, Amateur de l'Univers, & Tribun Au-
„ guste, voulant imiter la Liberté des anciens Princes Romains, faisons
„ savoir à tous, que le Peuple Romain a reconnu, de l'Avis de tous
„ les Sages, qu'il a encore la même Autorité, Puissance, & Jurisdiction
„ dans tout l'Univers, qu'il a eue dès le commencement; & il a revoqué
„ tous les Privileges donnez au préjudice de son Autorité. Nous donc,
„ pour ne pas paroître ingrat ou avare du Don & de la Grace du St. Esprit,
„ &

(39) Maimbourg, *Hist. de la Decad. de l'Emp.*
Liv. VI. p. 648.

(40) Rainaldi, *an. 1346. §. 33. 34.*

(41) Henri Rebdorff, *ad an. 1347. Cortus,*
lib. 9. c. 11. Albertus Argentinensis, pag. 141.

Naucler, *Vol. II. gener. 45. p. 1008. Nicolaus*
Burgundus. p. 179. 180. Mutius, lib. 25. Andr.
Presbyter, p. 36. Jo. Hoefemius, Gest. Pontif.
Leod. lib. 2. c. 35. Aventin, lib. 7. c. 19. §. 26.

(42) Joan. Villani, *lib. XII. c. 89.*

„ & ne pas laisser déperir plus long-tems les Droits du Peuple Romain &
 „ de l'Italie, déclarons & prononçons, que la Ville de Rome est la Capitale
 „ du Monde, & le Fondement de toute la Religion Chrétienne: que tou-
 „ tes les Villes & tous les Peuples d'Italie sont libres & Citoyens Romains.
 „ Nous déclarons aussi, que l'Empire & l'Élection de l'Empereur appartient
 „ à Rome & à toute l'Italie: dénonçant à tous Rois, Princes, & autres
 „ qui prétendent Droit à l'Empire ou à l'Élection de l'Empereur, qu'ils
 „ aient à comparoître devant nous & les autres Officiers du Pape & du
 „ Peuple Romain en l'Eglise de St. Jean de Latran; & ce, dans la Pente-
 „ côte prochaine, qui est le terme que nous leur donnons pour tout delai:
 „ autrement, nous procederons ainsi que de Droit, & selon la grace du St. Es-
 „ prit. De plus, nous faisons citer nommément Louïs Duc de Baviere, &
 „ Charles Roi de Boheme, qui se disent élus Empereurs, & les cinq au-
 „ tres Electeurs. Le tout sans déroger à l'Autorité de l'Eglise, du Pape, &
 „ du sacré College (43). „

An de J.C.
1347.

Clement VI., aiant appris ce qui se passoit à Rome au préjudice de son
 Autorité, adressa au Peuple Romain une grande Bulle, où il marque 1.
 Que Nicolas Laurent, ne songeant qu'à son Interêt particulier, avoit ex-
 clus du Gouvernement Raimond Evêque d'Orviete, Vicaire du Pape à
 Rome pour le spirituel. 2. Qu'il avoit usurpé les Terres & les Droits de
 l'Eglise, & chargé ses Sujets de nouvelles Impositions. 3. Qu'il avoit te-
 moigné son Mepris pour la Religion Chrétienne, en recevant diverses Cou-
 ronnnes extravagantes à la maniere des Païens. 4. Qu'il attire sur les Ro-
 mains l'Indignation du Roi Charles & de tous les Allemans. 5. Qu'il blas-
 phême contre l'Eglise Universelle, disant que l'Eglise & la Ville de Rome
 sont la même chose; ce qui le rend suspect de Schisme & d'Herésie (41).
 Un Auteur contemporain ajoute, que le Tribun Nicolas Laurent ecrit
 au Pape Clement que si, dans l'année, il ne revenoit à Rome, & n'y re-
 fidoit, il feroit un Pape avec les Romains (45). La Bulle du Pape finit
 ainsi: „ Nous avons fait avertir le dit Nicolas par notre Legat Bertrand,
 „ Prêtre Cardinal du titre de St. Marc, de renoncer à ces folies & à ces
 „ erreurs; mais, il est demeuré endurci dans son Orgueil. C'est pourquoi,
 „ nous vous admonestons, & vous conseillons, de vous desister absolument
 „ de suivre le dit Nicolas, lui donner aucun aide, faveur, ou conseil;
 „ mais, de l'abandonner, & persister dans l'Obéissance de l'Eglise, pour
 „ vous attirer la continuation de nos Graces & de nos Faveurs Paternel-
 „ les (46). „ Cependant, quelques Nobles Romains, excités par le Car-
 dinal Legat, conjurèrent contre Nicolas Laurent, qui, étant aban-
 donné par le Peuple, quitta Rome, s'enfuit le 15. de Decembre de-
 guisé par Mer à Naples, & passa près de Louis, Roi de Hongrie (47).

Bulle du
Pape con-
tre Nicolas
Laurent.

De-

(43) Hocsemius, Gest. Pontif. lib. 2. c. 35.
apud Fleury, Liv. XCV. §. 19.

(44) Rainald. an. 1347. §. 17. 18. 19.

(45) Albert. Argent. Chr. p. 140.

Tom. III.

(46) Rainaldi, ubi supr. §. 20.

(47) Baluze, Vit. Pap. Aven. p. 256. 884.
F. Villani, lib. XII. c. 194.

An de J.C.
1348.

Suite des
Avantures
de
Jeanne de
Naples.

Elle se re-
tire en
Provence
où elle
vend
Avignon
au Pape.

Depuis le Meurtre d'André Roi de Naples, la Reine Jeanne veuve de ce Prince faisoit des efforts continuels pour se justifier dans l'Esprit des Puissances. Ellecrivit au Pape, à Louis Roi de Hongrie son Beau-frere, & à tous les Princes Chrétiens, pour les persuader de son innocence. Cependant, le Pape, qui vouloit profiter de ce desordre, donna la Regence du Roiaume de Sicile au Cardinal Aimeric son Legat en Lombardie, jusqu'à ce que la Reine Jeanne fut reconnuë innocente ou coupable du Meurtre de son Mari (48). Cette Princesse étant fort amoureuse, & *brulant du chaud Desir de la Chair* (*), se remaria avec Louis son Cousin, fils de Philippe Prince de Tarente, & le Pape accorda la dispense nécessaire. Ce second mariage ne la mit pas en bonne reputation par raport au crime dont elle étoit accusée: „ Jeanne eut beau pleurer, beau se lamenter, ses larmes & ses cris „ la justifierent bien moins (de la mort du Roi André,) que son Mariage „ subséquent avec Louis son Cousin Germain ne l'en convainquit; c'étoit „ un beau Prince, & selon ses appetits (49); „ c'est-à-dire, qu'il étoit assez vigoureux pour la contenter: mais on compte que la Reine infatiable epuisa tellement ce second mari, qu'il mourut tout extenué de s'estre excessivement & trop souvent employé au Service de la Reine en faveur de la Dame Venus (50).

Louis Roi de Hongrie, bien persuadé, que la Reine Jeanne étoit coupable du Meurtre d'André, aiant reçu les Lettres par les quelles cette Princesse vouloit se justifier d'une crime si noir, lui fit une courte & foudroiante Reponse, que Brantome rapporte en ces termes: „ Ta vie desordonnée „ précédente, la Seigneurie du Roiaume que tu t'es toujours retenuë en „ tre tes mains, la vengeance de ceux qui avoient tué ton mary non pour „ suivie, l'autre mari qu'incontinent tu as espousé, & l'excuse que tu m'as „ depuis envoyée, sont pleines preuves que tu as esté participante & com- „ plice de la mort de ton mary (51). „ Le Roi de Hongrie ne s'en tint pas à des paroles. Il vint en Italie, pour vanger la mort de son frere. De- „ là, il envoya des Ambassadeurs au Pape, le prier de donner au Cardinal Bertrand, Legat dans le Roiaume, la commission de le couronner Roi de Sicile, ou de lui permettre d'aller lui-même à Avignon recevoir la Couronne des mains de sa Sainteté (52). Là-dessus le Papecrivit au Legat une grande Lettre, où il dit en substance: „ Vous repondrez au Roi de Hon- „ grie, que nous ne pouvons en conscience lui accorder le Couronnement „ au préjudice de la Reine Jeanne, dont nous avons reçu l'Hommage pour „ le Roiaume de Sicile, & qui se plaint d'en avoir été spoliée par ce Prin- „ ce. Elle n'est, ni condamnée, ni convaincuë de la mort du Roi André „ son Mari; & nous avons donné commission d'en informer à vous, lorsqu'elle

(48) Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom. 4. p. 140.

(*) Expression de Brantome, Femmes illustr. p. 352.

(49) Mezerai, Abregé Chron. tom. 3. 159.

(50) Brantome, Dames Illustr. p. 348.

(51) Brantome, ubi supr. V. Felinus Sandeus, de Regib. Sicilia, p. 35. Collenuccio, Historia del Regno di Napoli, lib. 5. fol. 83.

(52) J. Villani, lib. XII. c. 111.

„ qu'elle étoit sur les Lieux, & à trois autres Cardinaux depuis qu'elle est
 „ ici. C'est à nous seul qu'appartient la punition de ce crime, & le Ju-
 „ gement des Droits sur ce Roiaume; & si le Roi de Hongrie croit y en
 „ avoir, il ne devoit pas commencer par s'en mettre en possession, mais
 „ nous demander justice, que nous offrons de lui rendre prompte & favo-
 „ rable (53). „ La Reine Jeanne étoit à Avignon avec son nouveau ma-
 „ ri; & elle y fit son Apologie „ en plein Consistoire, devant le Pape, & en
 „ présence de tous les Ambassadeurs des Princes Chrétiens, avec tant de
 „ force & de netteté, que le Saint Pontife declara, par un Acte authenti-
 „ que, non seulement qu'elle étoit innocente de ce crime, mais qu'on ne
 „ pouvoit même soupçonner qu'elle y eut jamais eu aucune part (54). „
 „ Un habile homme a remarqué, que cette Declaration fut donnée légèrement,
 „ & qu'il y a beaucoup d'apparence qu'elle fut l'effet de la passion qu'avoit le
 „ Pape de s'acquérir Avignon (55). En effet, la Reine Jeanne & son Mari,
 „ pressés par la nécessité de leurs affaires, vendirent à l'Eglise Romaine la Ville
 „ d'Avignon, avec tous ses Fauxbourgs, tout son Territoire & ses confins,
 „ pour la somme de quatre vingt mille florins d'or. Et comme cette Ville
 „ étoit tenuë en Fief de l'Empire, la vente fut approuvée & autorisée par
 „ Charles IV. Empereur des Prêtres. Sur ces entrefaites, le Roi de Hongrie
 „ abandonna subitement l'Italie; & la Reine Jeanne, rappelée par ses Sujets,
 „ y retourna (56).

An de J.C.
 1348.

Le prompt depart du Roi de Hongrie fut regardé comme une sage pre-
 „ caution contre la Peste, qui commençoit à s'étendre en Italie. „ Il n'y en
 „ avoit jamais eu de plus furieuse & de plus meurtriere que celle-là. Elle
 „ fut universelle dans tout notre Hemisphere; il n'y eut, ni Ville, ni Bour-
 „ gade, ni Maison, qui n'en fussent frappées. Elle commença au Roiaume
 „ de Cathay l'an 1346. par une vapeur de feu horriblement puante,
 „ qui sortant de la Terre consuma & devora plus de deux cens lieues de
 „ Païs, jusqu'aux Arbres & aux Pierres, & infecta l'air en telle sorte qu'on
 „ en voioit tomber des fourmillieres de petits serpentaux & d'autres insectes
 „ venimeux. Du Cathay, elle passa en Asie & en Grece, de-là en Afri-
 „ que, puis en Europe, qu'elle saccagea toute jusqu'à l'extremité du
 „ Nord. Le venin en étoit si contagieux, qu'il tuoit même par la vuë.
 „ On remarqua qu'elle duroit cinq mois en sa force, dans les Païs où
 „ elle commençoit de s'allumer. Ceux, qu'elle traita le moins cruelle-
 „ ment, sauverent à peine le tiers de leurs Habitans: mais, à plu-
 „ sieurs, elle n'en laissa que la quinziesme ou la vingtiesme partie (57). „
 „ Le celebre Jean Villani, Historien de grande importance, & dont l'Auto-
 „ rité est reconuë de tous les Savans, fut emporté par cette Peste. Il a

Peste ge-
 nerale.

Deux
 grands
 Hommes
 perirent
 par cette
 Peste.

(53) Rainaldi, an. 1348. s. 3.

(54) Maimbourg, Hist. du grand Schisme
 d'Occident, Liv. 2. p. 150. 152.

(55) Bayle, Dict. Article, Naples (Jean-
 ne I. Reine de) Rem. M.

(56) Mathieu Villani, lib. 1. c. 14. 18.

Gall. Chr. Ed. 1715. tom. 1. p. 822. Baluze,
 Vit. Pag. Aven. tom. 1. p. 263.

(57) Mezerai, Abregé Chron. tom. 3. p.
 161.

An de J.C.
1348.

ecrit en Langage Toscan l'Histoire de Florence, depuis le commencement de cette Republique, jusqu'à cette année 1348. avec un caractere de sincerité & de probité qui le rend recommandable, quoi qu'il y ait dans son Ouvrage des endroits obscurs & difficiles à entendre. Mathieu Villani son frere continua cette Histoire. A Bologne, Jean André, fameux Docteur en Droit Canonique, mourut aussi de la Peste. Il étoit fils d'un Prêtre de Mugelle près de Florence (58). Il maceroit son corps par Oraisons & par Jeûnes, & il coucha sur la dure toutes les nuits pendant vingt ans, envelopé d'une peau d'Ours. Il disoit qu'il avoit obtenu plusieurs choses par ses prieres. Enfin, les Auteurs que je cite en marge disent des merveilles de l'austerité de sa vie (59). Mais, malgré ces macerations, il ne fut pas des plus continens; ces vers le temoignent :

*Jean, dit André, fameux Docteur es Loix,
Fut pris un jour au peché d'amourette :
Il accoloit une jeune Soubrette.
Sa femme vint, fit une signe de croix.
Ho! ho! dit-elle, est-ce vous? Non, je pense;
Vous, dont partout on vante la prudence?
Qu'est devenu cet esprit si subtil?
Le bon André, poursuivant son negoce,
Honteux pourtant : ma foi, repondit-il,
Prudence, Esprit, tout gist dans cette fosse (60).*

Je n'oublierai pas de remarquer, que „ Jean Andry, solennel Legiste à „ Boulogne la Grasse, n'estoit pas d'opinion que mal fust que Femmes feuf- „ sent lettrées. Quant à sa belle & bonne Fille que il tant ama, qui ot „ nom Nouvelle, teit apprendre Lettres, & si avant es Loix, que quand „ il estoit occupé d'aucune essoine, par quoi il ne pouvoit vacquer à lire „ les Leçons à ses Escholiers, il envoyoit Nouvelle sa fille en son lieu li- „ re aux Escholes en Chayer; & afin que la biauté d'elle n'empecheaft „ pas la pensée des oyans, elle avoit une petite Courtine au devant d'elle „ (61). „ Ce fut pour l'amour de cette fille, qu'il intitula *Novellæ* son „ Commentaire sur les Decretales de Gregoire IX. selon la Remarque de Pan- „ zirole (62). Le même Auteur nous apprend, que le premier Ouvrage de „ Jean André fut une Glose sur le sixieme Livre des Decretales. Il fit ensui- „ te des Gloses sur les Clementines, & beaucoup d'autres Traitez dont je „ ne ferai pas mention. C'est dommage qu'il ait tant suivi la Methode „ des Pyrrhoniens; car, il a prouvé fort solidement son Opinion, lorsqu'il a „ vou-

(58) Doujat, Prenot. Canonic. p. 604. Pan- zirole, de Clar. legum interpret. l. 3. c. 19. Volaterran, lib. 21. p. 781. Forsterus, Hist. Jur. Civil. lib. 3. c. 26.

(59) Panzirole, de Claris legum interpret. l. 3. c. 19. Volaterran, ubi supr.

(60) Bayle, Dict. art. André (Jean) Rem.

AA.

(61) *Christine de Pise, Cité des Dames Part. 2. ch. 36. Edit. de Paris 1536* Cet Ouvrage fut composé sous le Regne de Charles VI.

(62) Panzirole, ubi supr.

voulu le faire, mais il l'a voulu rarement. Il a mieux aimé rapporter ce que les autres disoient, & laisser ses Lecteurs au milieu de la dispute (63).

An de J. C.
1348.

La Peste, qui enleva les deux grands Hommes dont je viens de parler, fit aussi des ravages terribles à Avignon. Dans cette calamité publique, le Pape Clement accorda à tous les Prêtres la faculté d'absoudre de toutes fortes de pechés ceux qui étoient attaqués de ce mal, & leur donner indulgence pleniere. Il donna aussi certaines indulgences aux Prêtres qui administroient les Sacremens aux Pestiferez, & à tous ceux qui leur rendoient quelque office de charité, ou les ensevelissoient après leur mort (64). A Avignon en particulier, il commit des Medecins pour visiter les Pauvres, & d'autres Personnes pour les assister pendant la maladie & prendre soin de leur sepulture; & comme les Cimetieres ne pouvoient les contenir, il acheta un grand champ qu'il fit benir pour cet effet, & que l'on nomma le Champ-fleuri. Il y fit bâtir une Chapelle, avec un revenu suffisant, sous le nom de la Ste. Vierge, & il y a maintenant une Eglise dediée à St. Roch. De peur que les Cadavres des Pauvres ne demeurassent sans sepulture, il assigna une certaine somme pour ceux qui enseveliroient les morts, & lui-même faisoit donner des suaires pour envelopper les morts. L'Indulgence encourageoit les malades à mourir; & plusieurs, aiant vû leurs Heritiers mourir devant eux, donnoient leur biens aux Eglises & aux Religieux (64).

Conduite
du Pape
pendant la
Peste.

Quoique Louis de Baviere fût mort, Charles de Luxembourg trouvoit encore beaucoup de difficultés à se faire reconnoître Empereur. Il est vrai qu'on en avoit beaucoup aplani; mais, il en restoit encore une très-considérable sur la forme d'Absolution des Censures encouruës par ceux qui avoient tenu le Parti de l'Empereur Louis. Voici la Formule de Serment que le Pape prescrivoit à ceux qui voudroient être absous: „ Je crois qu'il n'appar-
„ tient point à l'Empereur de deposer le Pape & d'en élire un autre: mais
„ je le tiens pour une Herefie. Deplus, je jure d'obéir aux Ordres de l'E-
„ glise & de Notre Saint Pere le Pape Clement VI. sur les Rebellions &
„ les autres excès que j'ai commis, & les peines que j'ai encouruës; & que
„ je serai fidele & obéissant au Pape. J'obéirai à Charles Roi des Romains
„ approuvé par l'Eglise. Je n'adhererai point à la Veuve & aux Enfans de
„ Louis, tant qu'ils demeureront dans la Revolte, ni ne les favoriserai
„ aucunement. Enfin, je ne reconnoîtrai à l'avenir aucun Empereur, s'il n'est
„ approuvé par l'Eglise. „ Ces Conditions furent envoyées à Baudouin Arche-
vêque de Treves, & à l'Evêque de Bamberg. L'Empereur Charles faisoit tous ses efforts pour les faire recevoir: mais, elles paroissoient dures à la plupart; & la Magistrature de Basle les aiant vuës protesta en presence de Charles & de sa Cour, qu'ils ne vouloient, ni avouer, ni croire, que le de-
funt

Charles
IV. étend
son Auto-
rité.

(63) Ex Panzirolo, *ibid.*

(65) *Prima, secunda, & tertia Vis. Clem.*

(64) Rainaldi, §. 32. *Contin. Nangii, tom. VI. ap. Baluzium, Pap. Aven. XI. Spicil. p. 809.*

An de J.C.
1349.

funt Empereur Louis eut jamais été Heretique; & qu'ils tiendroient pour Roi des Romains, ou pour Empereur, celui que les Electeurs, ou la plus grande partie d'entr'eux, leur donneroient, quand même il ne demanderoit jamais la Confirmation au Pape; declarant avec fermeté, qu'ils ne feroient jamais rien contre les Droits de l'Empire en façon quelconque (66).

Gunther
de
Schwartzenbourg
elû Empe-
reur.

Les Seigneurs, qui étoient oppofés à Charles de Luxembourg, offrirent l'Empire à Gunther de Schwartzembourg, grand homme de Guerre, qui avoit servi utilement l'Empereur Louis. Il refusa d'abord cette Dignité; mais, après de mûres Reflexions, il consentit à l'accepter, à condition que les Princes & la Noblesse affemblez à Francfort déclarassent authentiquement l'Empire vacant, & qu'il fût elû par la plus grande partie des Electeurs. Il le fut en effet le 2. de Fevrier 1349. & six semaines après, aiant été reçu à Francfort, il y fit un Edit en ces termes: „ Notre Prédeceffeur l'Empereur Louis d'heureufe memoire a fait une Loi portant, que celui qui a été elû Roi des Romains à Francfort par les Electeurs, ou la plus grande partie, a la pleine Administration de l'Empire avant la Confirmation du Pape. Nous renouvellons & ratifions cette Loi par le present Edit, de l'avis de nos Princes Ecclesiastiques & Seculiers. Nous declarons nuls tous Actes faits au contraire, notamment les Decrets des Papes, comme repugnans à la Doctrine Chrétienne & Apostolique; puisque, selon toutes les Loix divines & humaines, le Pape lui-même doit être soumis à l'Empire; & l'Empereur, quant au temporel, n'est soumis, ni au Pape, ni à aucune Personne sur la Terre (67). „ Au commencement du mois de Mai, Gunther, étant tombé malade, ceda toutes ses prétensions à Charles de Luxembourg; & il mourut de poison peu de jours après (68). Car, la Cour de Rome a souvent employé ce moïen, pour faire perir ceux qui lui étoient contraires.

Le Pape
condamne les Fla-
gellans.

Sous prétexte de fléchir la Colere de Dieu qui s'étoit manifestée par la Peste dont j'ai parlé ci-dessus, quelques Fanatiques commencerent en Allemagne à se flageller publiquement. Cette nouvelle Devotion, ou plutôt cette ancienne Extravagance, car il y avoit déjà eu des Flagellans en Italie, attira un nombre infini de gens de toutes sortes. De la main gauche ils tenoient une Croix, de la droite un fouët armé de pointes de fer, dont ils se dechiroient les Epaules dans les Eglises, dans les Places publiques, & en pleine Campagne. Le nombre de ces Fanatiques s'étant accru prodigieusement, ils se diviserent en plusieurs Troupes, dont chacune avoit un Prince & deux Maîtres à qui tous les autres obéissoient. Ils ne se couvroient que les Parties naturelles: ils n'avoient rien en propre. Les Riches parmi eux avoient soin de pourvoir à la subsistance des Pauvres: en un mot, ils pratiquoient entr'eux une Charité exemplaire. Ils se repandirent en Saxe, en Boheme, en Autriche, en Hongrie, le long du Rhin

(66) *Albertus Argentinensis*, p. 142. 143.

(67) *Goldast, Const. tom. 3. p. 414.*

(68) *Albertus Argentinensis*, p. 151. 152.

p. 481.

Rhin, & en France. Quelques-uns même vinrent à Avignon. Ils entrèrent dans les Eglises, où ils se fouettoient à leur maniere: ils s'étendoient sur la Terre en forme de Croix, pour prier & reciter l'Oraison Dominicale, avec de grandes marques d'un repentir sincere. Les habitans d'Avignon, & quelques Cardinaux, admiroient cette penitence. Mais, le Pape Clement defendit à ces gens-là de se flageller publiquement, sous peine d'Excommunication. Cette defense déplût aux Cardinaux, qui regardoient la Secte des Flagellans comme très-sainte; & plusieurs d'entr'eux s'opposèrent fortement au Pape (69). Cependant, le Pape frappa les Flagellans d'Anathême, & il écrivit aux Archevêques & aux Evêques d'éteindre cette Secte dans leurs Dioceses (70). Ernest, Archevêque de Prague, les dissipa par les Flammes. Balbin, qui nous apprend ce fait, ajoute que les Flagellans entraînoient les jeunes Dames de Boheme dans les cachettes où ils faisoient leurs Devotions nocturnes (71). L'Auteur veut faire entendre, qu'ils s'abandonnoient à d'énormes impuretés; mais, on fera bien de n'en rien croire. Au lieu de les bruler comme des criminels, on devoit se contenter de les traiter comme des fous. Je n'en dirai pas d'avantage sur cette Secte; je me contente de renvoyer à l'Auteur que je cite au bas de la page (72).

An de J.C.
1349.

La vuë des Romains, en demandant que le terme du Jubilé fût réduit à la cinquantième année, étoit de se dedommager de l'absence de la Cour de Rome, par les Richesses que cette Devotion apporteroit dans leur Ville (73). Le Pape, qui avoit le même interêt dans cette affaire, eut si peur de manquer son coup, que l'an 1349. il rafraichit la memoire du Jubilé par une Bulle qu'il envoya à tous les Evêques, avec ordre de la publier dans leurs Dioceses, afin que les fideles se disposassent à gagner l'Indulgence (74). L'effet de cette Bulle fut grand, & le concours des Pelerins à Rome prodigieux, malgré la rigueur du froid qui fut excessif cette année. On ne crut pas possible de compter le nombre des Pelerins; mais, par l'estimation des Romains, le jour de Noël, les Fêtes solennelles qui suivirent, & pendant le Carême jusqu'à Pâques, il y en eut continuellement à Rome depuis un million jusqu'à douze cens mille. A l'Ascension & à la Pentecôte plus de huit cens mille; & pendant tout l'été, on n'en compta jamais moins que deux cens mille. La presse étoit si grande dans les Eglises, que plusieurs y furent étouffés ou écrasés. Les Romains étoient tous devenus Hôteliers, & ils se faisoient paier le gîte fort cher. De plus, ils eurent la malice de tenir fort chers toute l'année le pain, le vin, & la viande: faisant defense aux Marchands d'en apporter de dehors, pour vendre le leur plus cher. Qu'on juge des Sommes immenses qu'ils acquirent par ce moïen. Annibal de Cecano Evêque de Tusculum, que le Pape avoit envoyé à Rome en qualité de Legat, afin de pourvoir à la tranquillité publique & à la com-

An de J.C.
1350.
Jubilé de
l'an 1350.

(69) Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom. 4. p. 143.

(70) Trithemo, Chr. Hirsaug. av. 1349.

(71) Balbin, Epit. Ber. Bohem. p. 360.

(72) Schottgen de Flagellans.

(73) Sponde, an. 1350. §. 1.

(74) Rainaldi, an. 1349. §. II.

An de J.C.
1350.

modité des Pelerins, n'oublia ses Interêts, ni ceux de son Maître: outre les offrandes que les Pelerins faisoient abondamment dans les Eglises, il s'avisa de negocier des Indulgences, pour abreger le terme des Stations. De sorte que les Pelerins faisoient à Rome moins de sejour & de depense. Les Romains, qui ne gaignoient pas à ce negoce, attaquèrent plusieurs fois le Legat dans son Logis, & firent insulte à ses Domestiques (75). Le Pape, de son côté, faisoit Metier & Marchandise de ses Indulgences avec les Princes qui ne pouvoient pas faire le Voiage de Rome, & il se faisoit paier largement (76).

Negociation du Pape, avec l'Empereur Cantacuzene, pour la Réunion des Grecs.

Je parlerai maintenant de la Negociation qu'il y eut entre l'Empereur Jean Cantacuzene & le Pape: Et, comme je ne trouve point d'Auteur plus exact que Cantacuzene lui-même, je vais rapporter ce que ce Prince en a écrit dans son Histoire. L'Empereur, dit-il, étant retourné à Constantinople, envoya à Rome George Spanopule (ou Espagnol) Protovestiaire, Siger Prêtreur du Peuple, & un de ses anciens Domestiques nommé François, Italien de Nation, & qui étoit fort connu du Pape, tant pour adoucir son Esprit, que pour lui proposer la Guerre contre les Infideles, & la Réunion des Eglises. Il avoit appris que Clement VI., qui remplissoit alors le Siege de Rome, étoit fort aigri contre lui de ce qu'on lui avoit fait entendre, qu'il s'étoit servi des Armes des Turcs, qui avoient tué & emmené en captivité un grand nombre de Chrétiens; & ainsi, il souhaitoit avec passion de l'informer des veritables motifs de sa Conduite, & de lui faire connoître que ce n'avoit été que par une nécessité indispensable, qu'il en avoit usé de la sorte, & non par aucune inclination qu'il eut pour les Infideles. Il vouloit aussi l'exhorter à entreprendre sous son Regne, la Guerre qu'il avoit projetée contre les Turcs avec des Princes d'Occident, & lui temoigner qu'il contribueroit avec joie à un si louable dessein, non seulement en donnant à l'Armée un passage commode en Asie; mais aussi en la soutenant par ses Troupes & par sa Presence.

Ambassade du Pape à Cantacuzene.

Le Pape eut de longues Conferences avec ses Ambassadeurs, dans lesquelles il leur exposa aussi amplement & aussi exactement les circonstances de la Guerre civile, que s'il y avoit été present. Les Ambassadeurs, s'étant étonnez de ce qu'il étoit si bien instruit du detail des affaires, & lui ayant demandé de qui il l'avoit appris, il leur repondit, qu'il l'avoit appris d'une Dame de Savoie nommée Zampée, qui avoit toujours été à Constantinople, auprès de l'Imperatrice Anne, & qui n'en étoit partie pour retourner en son País, que depuis que l'Empereur Cantacuzene s'en étoit rendu Maître. Il donnoit des Louanges extraordinaires à l'Empereur, de ce qu'après avoir été noirci par les Calomnies les plus furieuses, & attaqué par la Guerre la plus cruelle, il n'avoit point chatié l'Ingratitude dont ses Ennemis avoient reconnu ses bienfaits. Sur-tout, il l'élevoit jusqu'au ciel, de ce qu'il avoit donné sa fille en mariage au jeune Empereur, & de ce qu'il lui avoit ainsi conservé l'Empire de

(75) *Mathieu Villani, lib. 1. c. 56. 88.*

(76) *Rainaldi, an. 1350. §. 2.*

de ses Ancêtres. Aiant rendu de grands honneurs aux Ambassadeurs, en leur donnant les premières Places, en allant au devant d'eux quand ils le venoient visiter, & en les reconduisant quand ils partoient, il les renvoia avec deux Evêques, dont l'un se nommoit Guillaume, & étoit de l'Ordre des Freres Mineurs, & l'autre Hugues de Spert, qui étoit de l'Ordre des Freres Prêcheurs. C'étoient deux hommes de piété, d'érudition, & de conversation fort agréable.

An de J.C.
1350.

L'Empereur leur fit un accueil fort honorable & fort civil. Ils écrivoient tout ce qu'il disoit dans la conversation, de peur de l'oublier, & ils le montrèrent depuis aux Papes & aux Savans d'Italie, pour faire connoître la capacité de l'Empereur, qu'ils relevoient avec des éloges tout-à-fait extraordinaires. Mais cela n'arriva que depuis. Alors, il lui proposèrent le sujet de leur Ambassade, qui étoit de le remercier des témoignages d'affection & de bonté qu'il rendoit à l'Imperatrice & à l'Empereur son fils, sans se venger de l'ingratitude si extrême, de la haine si implacable, & de la cruauté si envenimée, avec laquelle ses ennemis l'avoient persécuté; & de ce que se contentant d'avoir justifié qu'il n'étoit pas Auteur de la Guerre, il avoit conservé la moderation de son Esprit, & la pureté de sa Vertu, malgré les plus sanglans outrages, & avoit repris le même soin qu'auparavant des Enfants de l'Empereur. Ils dirent ensuite, que les Evêques de Rome, Prédécesseurs de leur Maître, aiant eû un grand zele pour les expéditions contre les Turcs, il en avoit encore un plus grand; & qu'il avoit taché de l'inspirer aux Princes d'Italie, en leur offrant de contribuer de l'argent & des hommes; qu'il s'étoit senti excité avec encore plus d'ardeur à cette importante entreprise, depuis qu'il avoit appris que l'Empereur étoit prêt de la secourir. Ils ajoutèrent, que si outre les avantages dont il faisoit jouir les Romains, il avoit la bonté de procurer la Réunion des deux Eglises, & la Réconciliation des Membres de ce grand Corps, qui étoient divisez depuis si long-tems par le Schisme, il donneroit de la joie, non-seulement à la Terre, mais au Ciel; non-seulement aux hommes, mais à Dieu & aux Anges. Les Nonces du Pape aiant parlé en ce sens à l'Empereur, il leur repartit, qu'il remercioit leur Maître de la bonté qu'il avoit pour lui, & du zele dont il étoit animé contre les Infidèles: que quant à lui, il avoit un double sujet de se réjouir de la Guerre à la quelle on se préparoit contre ces Peuples; l'un, parce qu'elle tendoit au bien commun de la Chrétienté; & l'autre, parce qu'elle lui fournissoit l'occasion d'y contribuer, de son argent, de ses Vaisseaux, de ses Chevaux, de ses Armes, & de ses Soldats, & qu'il se tiendroit heureux d'y sacrifier même sa propre vie. Quant à ce qui regarde la Réunion des Membres de l'Eglise du Sauveur, il leur protesta qu'il n'avoit point de paroles assez fortes pour leur exprimer l'excès de la passion avec laquelle il la desiroit; que s'il ne tenoit qu'à mourir pour cela, il présenteroit volontiers son cou & son Epée; & que si ses cendres pouvoient produire un si saint ouvrage, il dresseroit lui-même le bucher pour y être consumé. Il ajouta, que comme il n'y avoit point d'affaire si importante que cel-

Propositions de l'Empereur.

An de J. C.
1350.

le-là, il n'y en avoit point aussi qui dût être traitée avec tant d'application.,, Que
 ,, si, continua-t'il, on apporte tant de précautions, lorsqu'il ne s'agit que
 ,, des biens temporels dont le gain & la perte sont presque indifférentes,
 ,, combien en doit-on apporter davantage, lorsqu'il s'agit des biens éter-
 ,, nels, de la vérité, & de la foi? En cela, il ne se faut pas fier à ses propres
 ,, lumieres comme si elles suffisoient pour penetrer des matieres si sublimes.
 ,, Ce sont des points de Doctrine qui ont divisé les deux Eglises. Si ceux,
 ,, qui ont introduit les Dogmes qui sont reçus aujourd'hui par l'Eglise Ro-
 ,, maine, n'avoient pas eû tant de présomption de leur propre suffisance,
 ,, ni tant de mépris des autres fideles, le mal ne seroit pas monté à un tel
 ,, excès, & les Membres du Corps du Sauveur n'auroient pas été déchirez
 ,, par un Schisme si funeste. Ils devoient soumettre leurs Sentimens au Ju-
 ,, gement des Pasteurs des autres Eglises; car alors, ou ils auroient été ap-
 ,, prouvez d'un commun Consentement, & après une Approbation si so-
 ,, lemnelle, l'on n'auroit pû en revoquer en doute la vérité; ou ils au-
 ,, roient été condamnez, & ensevelis sous le silence. Voilà quel étoit
 ,, l'ancien Usage, & la Pratique consacrée par l'exemple des Predica-
 ,, teurs de l'Evangile. Le Divin Paul communiqua sa Doctrine aux autres
 ,, Apôtres, de peur de courir en vain, & de publier des Maximes qui au-
 ,, roient déplû à Dieu, bien qu'il eut été ravi au troisieme Ciel, & qu'il y
 ,, eut appris des choses qui ne se peuvent exprimer par le Langage des hom-
 ,, mes. Michel le premier des Paleologues entreprit inutilement la Recon-
 ,, ciliation des Eglises, & son entreprise n'a servi qu'à en accroître la Divi-
 ,, sion. C'est pourquoi, je n'embrasserai jamais de nouveutez, ni ne for-
 ,, cerai personne à les embrasser, avant que l'on ait assemblé un Concile
 ,, General, où la vérité de la foi ait été solidement établie; ce que je dis,
 ,, non seulement pour le bien de toute l'Eglise, & pour l'interêt general
 ,, des fideles, mais aussi pour l'interêt particulier de mon Salut. Car, je
 ,, suis très-disposé à croire ce qui aura été défini par le Jugement de tous
 ,, les Evêques, & à rejeter tout ce qu'ils refuseront d'autoriser. Je ne
 ,, doute point que les Pasteurs & les Peuples ne soient dans la même dispo-
 ,, sition. Si j'emploiois la Puissance temporelle pour les porter à suivre vos
 ,, sentimens, ils s'y opposeroient de toute leur force. Je ne meritois pas
 ,, même de trouver la moindre creance dans vos Esprits, si je recevois vo-
 ,, tre Doctrine sans l'avoir examinée; car, quel sujet auriez-vous de vous
 ,, promettre que je la conserverois, si j'avois abandonné legerement cel-
 ,, le que mes Peres & mes Maîtres m'ont apprise dans ma Jeunesse? Je suis
 ,, donc d'avis d'assembler les Evêques d'Orient & d'Occident, & je me pro-
 ,, mets que Dieu, qui est fidele en ses promesses, ne permettra pas qu'ils man-
 ,, quent de decouvrir la vérité. Si l'Empire Romain contenoit encore au-
 ,, jourd'hui l'Asie & l'Europe, comme il les contenoit autrefois, il faudroit
 ,, que ce fut en quelque Ville de son étenduë que se celebrât le Concile; mais,
 ,, puisqu'il est renfermé en des bornes plus étroites, que le Pape ne peut
 ,, pas venir ici, & que je ne puis pas aller à Rome, à cause des Guerres con-
 ,, tinuelles que j'ai sur les bras; nous nous assemblerons en quelque Ville
 ma-

„ maritime, qui soit dans une distance egale entre lui & nous: & la Provi-
 „ dence, usant de sa bonté ordinaire, nous conduira, comme j'espere, à la
 „ connoissance de la verité. „ Il ajouta enfin, que si le Pape avoit le Con-
 cile agreable, il le supplioit de lui mander promptement le tems & le lieu,
 afin qu'il en pût avertir le Patriarche & les Evêques. Les Nonces trou-
 verent ces Propositions fort raisonnables; & , étant retournez en Italie,
 chargez de presens, ils firent au Pape un Recit fidele de leur Ambassade;
 lui releverent, avec des louanges extraordinaires, les qualitez excellentes de
 l'Empereur, & lui montrerent leur Journal.

An de J.C.
1350.

Le Pape temoigna être content de la Convocation d'un Concile, & il
 envoya aussitôt dire à l'Empereur, qu'il seroit fort aise que les Evêques
 s'assemblasent; mais, qu'il ne pouvoit convenir, ni du lieu, ni du tems de
 l'Assemblée, sans en avoir auparavant communiqué avec ceux d'Occident.
 Bientôt après, pour l'assurer que le retardement ne procedoit pas de sa ne-
 gligence, il lui manda, qu'il souhaitoit avec une ardeur incroyable la
 Réunion des deux Eglises, comme l'affaire la plus importante de la Chrê-
 tienté; mais, que la Guerre étant commencée entre divers Princes d'Italie,
 il étoit obligé, en qualité de leur Pere Spirituel, de les exhorter à la Paix,
 que, dès qu'elle seroit conclüe, il arrêteroit avec les Evêques d'Occident le
 lieu, & le tems le plus propre pour la celebration du Concile. L'Empe-
 reur lui envoya un Religieux de l'Ordre des Freres Mineurs nommé Jean,
 qui demouroit à Galata, & qui étoit de ses Amis, pour le remercier du
 zele avec lequel il souhaitoit la Paix de l'Eglise, & pour le prier de conser-
 ver toujours le même sentiment. La mort de ce Pape, inopinément surve-
 nue dans le même tems, dissipa le projet de la Convocation du Conci-
 le (77).

Reponse
du Pape.

La Peste violente, dont j'ai parlé ci-dessus, acquit de grands biens aux
 Monastres, & introduisit le relachement parmi les Moines. Les Mandians
 entr'autres acquerent de riches possessions en visitant les Malades, & ils pre-
 noient eux-mêmes le soin de les administrer. Les Evêques ne virent cela
 qu'avec un oeil de jalousie. Ils en porterent de grandes plaintes au Pape,
 & demanderent la suppression entiere de l'Ordre des Mandians, ou que du
 moins, on leur defendit de prêcher, d'ouïr les confessions, & de donner la
 sepulture. Un Cardinal fit un grand Discours. Le Mandians, qui étoient
 presens, ne lui repondirent rien; mais, le Pape prit leur Defense, & dit:
 „ Ces Religieux ne sont pas si meprisables que vous pretendez. Ils tien-
 „ nent leur Vocation de Dieu & de l'Eglise, étant appellés pour aider à
 „ la conduire. On ne doit pas moins les compter entre ses Ministres pour
 „ être venus plus tard, comme St. Paul, bien qu'appellé le dernier, est
 „ du premier rang entre les Apôtres. Que prêcheriez-vous, continua le
 „ Pape, adressant toujours la parole aux Prelats; Que prêcheriez-vous au
 „ Peuple, si ces Freres gardoient le silence? Parleriez-vous de l'Humilité?

An de J.C.
1351.

Le Pape
prend la
Defense
des Reli-
gieux
Man-
dians.

Vous

(77) *Cantacuzene, Liv. IV. Ch. LX.* Je me suis servi de la Traduction de Mr. Cousin.

An de J. C.
1351.

„ Vous, qui entre toutes les conditions du monde, êtes les plus superbes &
 „ les plus pompeux dans vos Montures, & dans tout le reste de vos Equi-
 „ pages. Parleriez-vous de la Pauvreté? Vous, qui êtes si tenans & si avi-
 „ des que tous les Benefices du Monde ne vous fussent pas. Je ne parle
 „ point de la Chasteté. Dieu connoit la conduite de chacun, & comment
 „ plusieurs flattent leurs corps, & vivent dans les delices. Plusieurs d'en-
 „ tre vous haïssent les Mandians, & leur ferment la porte, de peur qu'ils
 „ ne voient comment ils vivent; tandis qu'ils font du bien à des Bouffons,
 „ & à des Infames. Vous ne devez pas trouver mauvais si les Mandians
 „ ont reçu quelques biens dans le tems de la dernière mortalité, pour le
 „ soin qu'ils ont pris des malades & des mourans, que plusieurs Curez aban-
 „ donnoient. S'ils ont fait quelques bâtimens, c'est plutôt pour l'ornement
 „ de l'Eglise, que pour leur commodité particuliere. Mais, vous voudriez
 „ tout avoir pour l'employer, Dieu fait à quels usages. Voilà pourquoi
 „ vous en voulez à ces pauvres Religieux. „ Enfin, le Pape leur representa
 les maux qui arriveroient à l'Eglise, s'il leur accordoit ce qu'il deman-
 doient contre les Mandians; & conclut en disant, qu'ils missent par écrit
 leurs Plaintes de part & d'autre, & qu'il leur donneroit de bons Commis-
 saires (78).

Maladie
du Pape.

Sur la fin de l'année, le Pape fut attaqué d'une maladie dangereuse; &
 ce fut alors, que, cedant à l'avis des Cardinaux, il modera la rigueur de
 l'Ordonnance du Conclave, dont j'ai parlé plus d'une fois en divers endroits
 de cet Ouvrage. Il permit donc aux Cardinaux d'avoir dans le Conclave
 chacun deux serviteurs Clercs ou Laïques à leur choix. Que tous les jours
 ils pourroient avoir à diner & à souper un plat de viande ou de poisson
 avec un potage, une salade, du fromage, du fruit ou des Confitures: mais,
 qu'ils ne pourroient manger du plat l'un de l'autre. Enfin, que pour la
 bienfiance, ils pourroient avoir entre leurs Lits des séparations de simples
 rideaux. Cette Declaration est du 10. de Decembre.

Il recon-
noit qu'il
à pu se
tromper.

Le lendemain, Clement VI. donna une autre Constitution où il dit :
 „ Si autrefois, étant en un moindre rang, ou depuis que nous sommes élevez
 „ sur la Chaire Apostolique, il nous est échapé, soit en disputant, en
 „ enseignant, en prêchant, ou autrement, d'avancer quelque chose contre
 „ la Foi Catholique & les bonnes mœurs, nous le revoquons & le
 „ soumettons à la Correction du St. Siege (79). „ Ce Pape n'étoit guere
 persuadé de son Infaillibilité: &, quoi que puissent dire les Ultramôn-
 tains, ils seront contraints d'avouer, ou que le Pape Clement VI. étoit
 sujet à l'Erreur comme le reste des hommes, ou qu'il s'est trompé en l'a-
 vouant.

Lettre du
Diable au
Pape &
aux Car-
dinaux.

Le Pape n'aimoit point la Maison Visconti, dont la grandeur, l'ambi-
 tion, & les heureuses entreprises, lui faisoient Ombrage. Jean Visconti Ar-
 che-

(78) *Contin. Nangii, tom. XI. Spicil. p. 815. ze, Vit. Pap. Aven. tom. I. p. 260. 727.*

(79) *Rainaldi, an. 1351. §. 38. 39. Baluz.*

chevêque de Milan, aiant usurpé Bologne, & s'étant rendu très-puissant en Lombardie, Clement fit tout ce qu'il pût pour ruiner le trop grand credit de ce Prelat. Il avoit fait beaucoup de Procédures, & fulminé plusieurs Sentences contre lui; mais, toujours sans succès. Tandisque la Querelle étoit echauffée, le Pape tenant un jour Consistoire, un des Cardinaux laissa tomber adroitement une Lettre, qui fut ramassée & portée au Pape; & il la fit lire dans le Consistoire. Elle étoit d'un haut stile, écrite au nom du Prince des Tenebres au Pape Clement son Vicaire, & à ses Conseillers les Cardinaux. Il rapportoit les Pechez communs & particuliers de chacun qui les rendoient très-recommandables auprès de lui; & il les encourageoit à continuer en cette maniere d'agir, afin qu'ils méritassent pleinement la Grace de son Roiaume; méprisant & blamant la Vie pauvre & la Doctrinne des Apôtres, qu'ils haïssoient & combattoient comme lui. Mais, il se plaignoit que leurs Instructions n'étoient pas conformes à leurs Oeuvres, & les exhortoit à s'en corriger, afin qu'il leur donne un plus grand Rang dans son Roiaume. Comme cette Lettre marquoit bien les Vices des Prelats, il s'en répandit un grand nombre de Copies. Elle portoit: *Votre Mere la Superbe vous saluë, avec vos Sœurs l'Avarice, l'Impudicité, & les autres qui se vantent que par votre Secours elles sont bien en leurs affaires. Donné au Centre de l'Enfer, en presence d'une Troupe de Demons* (80). Le Pape & les Cardinaux ne temoignerent que du Mépris pour cette Lettre; mais, je suis persuadé, qu'interieurement ils étoient fort sensibles aux reproches trop bien fondez qu'elle leur faisoit. On l'attribuoit à l'Archevêque de Milan; mais, cela n'empêcha pas que ce Prelat ne fut reconcilié à l'Eglise l'année suivante. Le Pape lui donna même l'Investiture de Milan & de Bologne, pour douze ans; à condition qu'il paieroit douze mille florins d'or par an au Thresor Apostolique (81). *C'est ainsi, dit Mathieu Villani, que par la pitié, & l'argent, on vient à bout de toutes les grandes Affaires avec les Pasteurs de l'Eglise* (82).

Le 6. jour de Decembre 1352. fut le dernier de Clement VI. ses funerailles furent faites solennellement, dès le lendemain, dans la Cathedrale d'Avignon, d'où l'Eté suivant son corps fut transferé à la Chese-Dieu, où il avoit été Moine, & on y voit encore son Tombeau (83).

On a parlé bien différemment de ce Pape. Voici ce que je trouve sur son sujet dans l'Histoire de Florence de Mathieu Villani: „ Il fut, dit „ l'Historien, très-liberal pour donner des Benefices par les Expectatives „ & la Clause *Anteferri*, ou de Préférence. Il entretenoit sa Maison à la „ Roiale, ses tables servies magnifiquement, grande suite de Chevaliers & „ d'Ecuiers, quantité de chevaux qu'il montoit souvent par divertissement.

An de J.C.
1351.

An de J.C.
1352.

Mort de
Clement
VI.

Jugement
sur ce Pa-
pe.

(80) *Vit. Pap. Aven. tom. I. p. 252. Mathieu Villani, lib. 2. c. 48. Albert. Argentinensis, Chr. p. 156. ap. Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCVI. §. 2.*

(81) *Rainald. an. 1352. §. 8.*

(82) *Mathieu Villani, lib. 3. c. 4.*

(83) *Vit. Pap. Aven. tom. I. Papetroch, Conat. p. 86.*

An de J.C.
1352.

„ Il se plaifoit fort à aggrandir ses Parens (84): il leur acheta de grandes
 „ Terres en France, & en fit plusieurs Cardinaux, mais quelques-uns étoient
 „ trop jeunes & d'une vie très scandaleuse. Il en fit quelques-uns à la prie-
 „ re du Roi de France, dont il y en avoit aussi de trop jeunes. En ces
 „ promotions, il n'avoit egard, ni à la science, ni à la vertu. Il avoit lui-
 „ même de la Science raisonnablement, mais ses manieres étoient Cavalieres
 „ & peu Ecclesiastiques. Etant Archevêque, il ne garda pas de mesures
 „ avec les Femmes, mais il alla plus loin que les jeunes Seigneurs; &
 „ quand il fut Pape, il ne sçut, ni se contenir sur ce point, ni se cacher.
 „ Les grandes Dames alloient à ses Chambres comme les Prelats, entr'au-
 „ tres une Comtesse de Turenne, pour la quelle il faisoit quantité de graces.
 „ Quand il étoit malade, il se faisoit servir par des Dames, comme les
 „ Parentes prennent soin des Seculiers (85). „ L'Auteur de la troisieme Vie
 de Clement VI., de l'Edition de Mr. Baluze, fait un Portrait de ce Pa-
 pe, bien opposé dans tous ses traits à celui qu'on a vû. Selon cet Auteur,
 Clement étoit le *Miroir de la Clemence*, l'*Hôte de la Charité*, le *Pere de la*
Misericorde, le *Nourrisson de la Picté*, le *Ministre de la Liberalité*, le *Champion*
de la Justice, l'*Athlete de l'Equité*, *Semeur de Concorde*, *Amateur de la Paix*, la
Regle de la Modestie, un *Exemple de Religion*, l'*Entretien de l'Amitié*, l'*Anchre de*
l'Esperance, la *Base de la Foi*, une *Habitude de Complaisance*, la *Fleur de l'Elo-*
quence, l'*Honneur de sa Famille*, & l'*Ornement de sa Patrie* (86). Ce pompeux
 Galimathias réduit à sa juste valeur ne signifie rien, & le P. Pagi nous
 avertit charitablement, qu'il y a de l'Exageration dans ces Eloges (87). Je
 suis d'avis qu'on ne doit pas prendre non plus litteralement ce que Platine
 a écrit de ce Pape, qu'il nous represente comme un homme d'un profond
 Savoir, d'une belle Eloquence, liberal envers tout le Monde, honnête,
 affable, & fort humain (88). Petrarque dit que Clement VI. étoit fort Let-
 tré, & qu'il avoit une memoire prodigieuse, n'oubliant jamais ce qu'il avoit
 une fois lû, ou entendu; & ce qu'il y a de plus surprenant, dit-il, c'est
 que cette memoire lui venoit d'un grand coup qu'il avoit reçu sur la tête,
 & où il étoit demeuré une playe (89). Les Naturalistes ne conviendront
 pas facilement de ce Prodige. Quoiqu'il en soit, l'Abbé de Chofy, dans
 son Histoire du Roi Jean, parle ainsi de Clement VI. „ Il étoit savant,
 „ eloquent, liberal, & gaignoit d'abord le cœur de tous ceux qui avoient
 „ affaire à lui. Il n'epargna, ni soins, ni depenses, pour faire la Paix entre
 „ la France & l'Angleterre, & eût toujours auprès des deux Rois des Le-
 „ gats qui moiennoient souvent des Trêves: mais, il s'appliquoit sur toutes
 „ choses à regler le sacré College, & ne donna la Pourpre qu'à des gens
 „ de merite, comme à Gilles Albornos Archevêque de Toledé, à Nicolas
 „ Capucci Noble Romain, & à Renaud des Urfin. Son neveu même eût
 quel-

(84) Il en est blâmé par le P. Pagi, in *Clem.* tom. I.
VI. §. 15.

(85) Mathieu Villani, lib. 3. c. 43.

(86) *Tertia Vita Clem. VI.* ap. Baluzium,

(87) Pagi, *Brev. Rom. Pontif.* tom. 4. p. 149.

(88) Platine, in *Clem. VI.*

(89) Petrarque, *Rer. Familiar.* lib. 8.

„ quelque peine à l'obtenir, parce qu'il n'avoit que dix-sept ans, quoique
 „ d'ailleurs son mérite & sa vertu bien au dessus de son âge l'en eussent rendu
 „ du fort digne; ce qui parut dans la suite, lorsqu'il fut élevé sur le
 „ Thrône de St. Pierre, sous le nom de Gregoire XI (90). „ Cet Eloge
 est tissu d'un grand nombre de Contre-verités; & je conseille à mes Lecteurs
 de se rapporter au temoignage de Mathieu Villani sur le Caractere de Cle-
 ment VI.

An de J.C.
 1352.

J'oublois de marquer, que ce Pontife engagea le Daufin à donner son
 Pais au Roi de France. Ce Daufin étoit Humbert, qui faisant danser son
 fils unique sur ses genoux, cet enfant tomba, se cassa la tête, & mourut sur
 le champ. Humbert, aiant perdu cet Heritier, & n'aimant point ses Parens,
 prit la resolution de donner son Pais à quelque Prince qui fut assez puissant
 pour reprimer les Comtes de Savoie, qui avoient toujours fait la Guerre
 aux Daufins. Tandis qu'il deliberoit, le Pape Clement VI. qui étoit
 François de naissance & d'affection, le determina à choisir le Roi de France,
 que toute la Noblesse de Daufiné desiroit, à cause des Charges & des
 Dignitez qu'elle pouvoit esperer de ce côté-là. Nos Historiens disent,
 qu'Humbert fit cette Donation à notre Roi Philippe VI., à la charge que
 le Daufiné seroit uni & incorporé pour jamais à la Couronne de France,
 & que le fils aîné du Roi en porteroit le Nom & les Armes. Mais, l'Acte
 de Donation semble dire expressement le contraire. En voici les termes:
 „ Nous Daufin, &c. pour l'evident & commun profit de nos sujets &
 „ terres, de notre certaine science, & pure & franche volonté, sans con-
 „ trainte & mal engin, sous les pactions & conditions ci-dessous escrites,
 „ avons donné, cédé, & transporté, donnons, cedons, & transportons
 „ dès maintenant à tousjours, en possession, comme en propriété, à
 „ Monsieur Philippe, fils du Roi notre Seigneur (91): & au cas qu'en
 „ icelui ne se puisse accomplir la dite Donation pour cas de mort (dont
 „ Dieu le garde) ou pour autre legitime empêchement; à un fils de nôtre
 „ très-cher Seigneur & Cousin le Duc de Normandie (92), par Donation
 „ entre vifs sans nul rappel, notre dit Daufiné, notre Duché de Champ-
 „ four, la Principauté de Briançonnois, le Marquisat de Tefaine, la
 „ Comté de Vienne, la Comté d'Albon, la Comté de Grefivoudan, la
 „ Comté d'Ambrunois, la Comté de Gapençois, &c. Et par telle Condi-
 „ tion, que ledit Monsieur Philippe, ou celui qui sera Daufin, & ses hoirs
 „ successeurs au Daufiné, seront tenus soi faire appeller Daufins de Viennois,
 „ & porteront les Armes dudit Daufiné ecartelées avec les Armes de
 „ France: ne sera ni puisse être uni, ni ajouté, ledit Daufiné au Roiaume
 „ de France, fors entant comme l'Empire y seroit uni &c. (93). „

Il porte le
 Daufin de
 Viennois à
 ceder son
 Pais au
 Roi de
 France.

(90) *Choisy, Hist. du Roi Jean. Liv. I.*

(91) C'étoit le second Fils du Roi.

(92) C'étoit la Fils aîné de Philippe VI.

(93) *Amelot de la Houffaye, Memoires Historiques, &c. tom. 2. p. 214. &c.*

An de J.C.

1352.

CHARLES IV.
Empereur d'Occident.

INNOCENT VI.

JEAN I.
Roi de France.

CCV. P A P E.

On propose
Birelle,
qui est
rejeté.
Pourquoi?

Les Cardinaux, aiant appris que le Roi Jean venoit à Avignon pour faire élire un Pape à sa devotion, s'empresserent à le prévenir. Ils entre-
rent en Conclave le 16. de Decembre, & l'on proposa d'abord Jean de Bi-
relle, General des Chartreux, que la plus grande partie des Cardinaux
vouloit élire, à cause de sa science & de la Sainteté de sa vie: mais, les au-
tres s'y opposerent, de crainte que s'il devenoit Pape, il ne voulut reduire
les Cardinaux sur l'ancien pied, en reprimant leur faste & leur ambi-
tion (1).

Regle-
ment des
Cardi-
naux.

Ce fut dans le même esprit, que les Cardinaux firent un Reglement pour
limiter la Puissance du Pape. En voici un Extrait: „ Le Pape ne fera point
„ de Cardinaux, que leur nombre ne soit reduit à seize: il ne pourra y en
„ ajouter que quatre, pour faire au plus le nombre de vingt, & il ne pour-
„ ra les créer que du consentement de tous les Cardinaux, ou des deux tiers
„ au moins. Il ne pourra en disposer ou faire arrêter un, que de l'avis uni-
„ forme de tous; ni porter contr'eux aucune Censure, que de l'avis des deux
„ tiers. Il ne mettra la main sur leur bien, ni de leur vivant, ni après leur
„ mort. Il ne pourra aliéner, ni infeoder, les Terres de l'Eglise Romaine,
„ que l'avis des deux tiers des Cardinaux. Leur College a droit de perce-
„ voir la moitié de tous les fruits & revenus des amendes, condamnations,
„ & autres emolumens de l'Eglise Romaine, en quelque Province ou Lieu
„ que ce soit, suivant le Privilege de Nicolas IV. Aucun Parent Allié du Pa-
„ pe ne sera pourvû de la Charge de Maréchal de la Cour de Rome, ou du
„ Gouvernement des Provinces & des Terres de l'Eglise. Le Pape n'accor-
„ dera à aucun Prince des decimes ou autres subsides, ni ne les réservera à sa
„ Chambre, que de l'avis des deux tiers des Cardinaux, & il leur laissera la
„ Liberté de leurs Suffrages dans les Deliberations. Tous les Cardinaux,
„ qui sont à présent, jureront que celui d'entr'eux, qui deviendra Pape, ob-
„ servera inviolablement ce que dessus; & celui qui sera élu Pape, Cardi-
„ nal ou autre, fera le jour même la Promesse. „ Les Cardinaux jurerent
de garder ce Reglement, les uns purement & simplement; les autres avec
la restriction, s'il étoit conforme au Droit (2).

Innocent
VI. Pape.

Après ces précautions, les Cardinaux élurent Pape, de leur mouvement,
Etienne Aubert, Cardinal Evêque d'Ostie, qui prit le nom d'INNOCENT
VI. Aiant été couronné, il envoya sa Lettre circulaire à tous les Evêques,
pour leur donner part de sa Promotion (3).

II

(1) Petrus Dorlandus, in Chr. Carthusiensis,
lib. 2. c. 22.

(2) Rainald. an. 1352. §. 26.

(3) Vit. Pap. Aven. tom. 1. p. 321.

Il étoit né auprès de Pompadour en la Paroisse de Beiffac, au Diocèse de Limoges. Il fut Docteur & Professeur en Droit Civil à Toulouse, & Juge-Mage de la même Ville vers l'an 1335. En 1337. il fut fait Evêque de Noyon, d'où il fut transféré à Clermont en 1340. Deux ans après, Clement VI. le fit Cardinal du titre de St. Jean & St. Paul, & en 1351. Evêque d'Ostie & grand Penitencier. Il tint le St. Siege neuf ans & près de neuf Mois, & il passoit pour homme simple & de bonnes mœurs (4). Il passoit sur-tout pour un grand & excellent Canoniste (5).

An de J.C.
1353.

Son Histoire avant son Pontificat.

D'abord, Innocent VI., voulant exercer sa nouvelle Dignité, revoqua comme abusif le Reglement fait par les Cardinaux touchant la Conduite du Pape futur. Il fit à ce sujet une Bulle où il dit: „ Gregoire X. & Clement V. nos Predecesseurs ont fait des Constitutions qui defendent aux „ Cardinaux de vaquer à aucune autre Affaire qu'à l'Élection du Pape, pendant „ la Vacance du St. Siege. De plus: l'Écrit dont il s'agit porte préjudice „ à la Plenitude de Puissance, que Dieu même de sa bouche a donnée au Pape „ seul, puisqu'il prétend la borner & la restreindre par certaines Regles. „ Car, cette Puissance ne seroit pas pleine, si le Pape dependoit du Consentement „ de la Discretion, & du Concours de quelques autres; & ces Serments „ temeraires seroient préjudiciables aux autres Eglises. C'est pourquoy, „ après en avoir mûrement deliberé avec quelques Cardinaux & plusieurs „ Docteurs & Jurisconsultes, pour ôter tout scrupule, nous declaronz que „ les Cardinaux n'ont eu aucun Pouvoir de faire le contenu de cet Écrit: „ qu'il est nul, & ne peut avoir aucun effet, & que nous & nos Successeurs „ Papes ne sommes point obligés à l'observer, ni les sermens faits en consequence (*). „ Cette Bulle est du 30. de Juin 1353. Ce fut sur des prétextes si frivoles, que le Pape ne craignit pas de se parjurer. Ignoroit-il toutes ces belles Raisons, quand il jura l'observation du Reglement fait en Conclave?

Il casse le Reglement fait par les Cardinaux.

Il agit plus sagement, en suspendant plusieurs Reserves de Dignités dans les Cathedrales & d'autres Benefices faits par Clement VI. en faveur des Cardinaux; & il ordonna aux Prelats, & aux autres Beneficiers qu'il trouva à sa Cour, d'aller resider chacun à son Benefice, ce qui fut executé. Il diminua ses Domestiques, sa depense, & celle de tous les Cardinaux. Il fit une Constitution touchant les Commendes, où il dit: „ L'Experience a fait voir „ que le plus souvent à l'occasion des Commendes le Service divin & le soin „ des Ames est diminué, l'Hospitalité mal observée, les Bâtimens tombent „ en ruine, & les Droits des Benefices se perdent tant au spirituel qu'au „ temporel. C'est pourquoy, à l'exemple de quelques-uns de nos Predecesseurs, „ & après en avoir deliberé avec nos Freres les Cardinaux, nous „ revoquons absolument toutes les Commendes & les Concessions semblables de toutes Prélatures, Dignitez, & Benefices, seculiers ou reguliers

Il revoque les reserves & les commendes.

(4) Vita Pap. Aven. p. 918. 923.

(5) Wernerus Rollevinck, Fasc. Tempor.

Tritheme, Chr. Hirsang.

(*) Rainald. an. 1353. §. 29.

Ande J.C.
1353.

„ liers (6). „ Le Pape retrancha encore quelques autres Abus. L'Impunité des Meurtres, que ses Officiers accordoient pour de l'argent; le Tribut que les mêmes Officiers tiroient des Femmes Prostituées, & le Jeu des dèz qui attiroit quantité de blasphèmes (7). Il suspendit aussi toutes les Reserves que son Prédecesseur avoit établies, disant, au raport de Gilles de Viterbe, que les Brebis devoient être gardées par un Pasteur, & non par un Mercenaire (8).

Le Pape donnoit des Benefices aux gens vertueux & doctes.

Le Cardinal Gilles de Viterbe, cité par le P. Pagi, affirme que le Pape Innocent VI. ne donnoit des Benefices & les Charges Ecclesiastiques qu'à des personnes de savoir & de bonnes mœurs. Il ordonna qu'on n'eut aucun égard aux Richesses, ni à la Noblesse; mais à l'érudition, à la piété, & à la vertu, dans la Distribution des Benefices: qu'il falloit admettre les hommes aux choses saintes, non à cause de leurs revenus, ou de leurs Genealogie, mais en consideration de leur vertu & de leur piété: qu'il falloit éloigner les gens avides, & recevoir ceux qui méprisent les choses du Monde: Qu'on devoit confier le soin des Eglises à des gens qui eussent à cœur d'imiter la Vie de Jesus-Christ & des Apôtres; & qu'au contraire il falloit éloigner des divins mysteres ceux qui amassent des richesses, & qui s'abandonnent au Luxe (9).

Il assigne des Revenus aux Auditeurs de Rote.

On a pû remarquer qu'il y avoit une extrême corruption parmi les Officiers de la Cour de Rome, & que pour de l'argent on pouvoit faire décider ou prolonger toutes les affaires. Le Pape, pour remédier à un desordre si scandaleux, assigna des Revenus aux Auditeurs de Rote, de peur qu'ils ne se laissassent corrompre par des presens; car, il disoit d'ordinaire, que des gens affamez s'éloignoient difficilement de la table d'autrui, de quelque maniere qu'ils trouvaissent le moien de se rassasier (10). Le Cardinal Gilles de Viterbe confirme ce que dit Platine sur ce sujet; & l'Auteur de la troisieme Vie de ce Pape, plus ancien que ces deux-là, en est un témoin irréprochable (11).

Le Legat recouvre en Italie les Terres usurpées sur l'Eglise.

Quoique le Pape Innocent fût extrêmement menager dans sa maniere de vivre, & fort tourmenté la goutte, il fit de grandes depenses pour les Exploits militaires; & il ne manqua, ni de force, ni de courage, pour recouvrer les Terres & les Droits de l'Eglise. Des Tyrans & d'autres Usurpateurs occupoient alors presque toutes les Villes & les Places qui appartenoient à l'Eglise Romaine en Italie. Pour les ramener à son Obeissance, le Pape y envoya Gilles Alvarès d'Albornos en qualité de Legat à Latere. Le Legat, étant arrivé en Italie, ne trouva dans les Domaines de l'Eglise que deux Places où il pût demeurer en sûreté, Montefiascone dans le Patrimoine, & Montefalco dans le Duché de Spolette. Il menoit avec lui Nicolas Laurent, que le Pape avoit delivré de Prison, & absous des Censures dont il étoit

(6) *Vita Pap. Aven. tom. I. pag. 357. Rainaldi, an. 1353. §. 31.*

(7) *Ibid.*

(8) *Pagi, Brev. Rom. Pontif. com. 4. p. 154.*

(9) *Pagi, ubi supr. p. 155.*

(10) *Platino, in Innoc. VI.*

(11) *Pagi, ubi supr. p. 156.*

étoit chargé; esperant, qu'il seroit utile à la Réduction du País, principalement de Rome où il étoit encore en grande considération. Cependant, le Legat étendit peu à peu son Autorité; & il reduisit à l'Obéissance d'Innocent VI. la Ville de Bologne & plusieurs autres Places, tant par la force des Armes, que par son industrie (12). En moins de quatre ans, il vint à bout de ses Entreprises; mais, il en coûta des Sommes immenses au Pape; & ces Expéditions epuiserent le Thresor de l'Eglise; car, bien qu'Innocent eut dessein de lever des Decimes dans toute la Chrétienté, il n'y eut que l'Allemagne qui paiât un subside (13).

Le Legat Gilles d'Albornos, s'étant avancé du côté de Rome, fit de grands progrès aux environs de cette Capitale. Les Romains s'étant enrichis par le Jubilé, les principaux d'entr'eux commencerent à retirer dans leurs Terres des mechans qui faisoient beaucoup de mal, pilloient, tuoient & mettoient en trouble tout le País. Ponce Perrot, Evêque d'Orviette, étoit alors Vicaire du Pape à Rome. C'étoit un honnête homme, pour le tems, & de grande autorité. Jourdain des Ursins s'étant retiré, l'Evêque Ponce entra au Capitole pour le garder, jusqu'à ce que le Pape eut nommé un autre Sénateur: mais Jacques Savelli, soutenu par les Colomnes, l'en chassa par force, & Rome demeura sans Gouverneur. On n'y rendoit point de justice: ce n'étoit que volcurs dedans & dehors. Les Pelerins & les autres Etrangers étoient comme des Brebis entre les Loups. En cet état, le Peuple choisit un bon vieillard nommé Jean Cerroni, qu'ils mirent en possession du Capitole, sous le nom de Recteur; & il fut confirmé par le Vicaire du Pape, après lui avoir prêté serment. Cette Election se fit le 26. Decembre 1451. A l'entrée du mois de Septembre de l'année suivante, le Recteur, outragé par Luc Savelli, & mal obéi du Peuple, sortit de Rome, & se retira dans l'Abbruze. En 1353. Rome avoit deux Sénateurs, le Comte Berthold des Ursins, & Etienne Colonne. Comme la dizette étoit fort grande en Italie, le Peuple les accusa de l'avoir augmentée à Rome, en permettant la traite du bled. On les attaqua dans le Capitole le 15. de Fevrier. Etienne se sauva; mais Berthold fut assomé à coups de pierres. Depuis long-tems, Jean de Vico, qui s'intituloit Prefet de Rome, s'étoit emparé de Viterbe, de Toscanelle, & de quelques autres Places du Patrimoine en Toscane, & il avoit encouru par-là les Excommunications prononcées en general par Jean XXII. contre les Usurpateurs des Terres de l'Eglise Romaine; & ce Pape fit des Procédures contre lui en particulier, qui furent confirmées & renouvelées par Clement VI. Jean de Vico meprisa ces Censures pendant plus de six ans. Le Pape Clement, le tenant pour suspect d'Herésie, publia contre lui le 5. d'Avril 1352. une Citation peremptoire, & trois mois après une Bulle par laquelle il l'excommunia comme de-

An de J.C.
1353.

An de J.C.
1354.

Suite des
Troubles
d'Italie.

(12) Baluze, *Vit. Pap. Aven. tom. 2. p. 259.*
etc. Rainaldi, an. 1353. §. 2.

(13) *Secunda Vita Innoc. VI. ap. Baluz.*

An de J.C. 1354. défailant & contumace en matiere de Foi. La Bulle est du 9. de Juillet (14).

Procedu-
res contre
Jean de
Vico.

Le Legat Albornos effaia d'abord de faire la Guerre au prétendu Prefet de Rome; mais, avec peu de succès, puis, s'étant laissé amuser quelque tems par des Propositions de Paix, il reprit les Procedures contre lui, & au mois de Fevrier 1354. il prononça l'Excommunication, & la fit publier par toutes les Villes d'Italie. Mais voiant, continue Mathieu Villani, que pour ramener cet homme au droit chemin, il falloit d'autres remedes que le son des cloches & que la fumée des cierges, il en vint à la voie de fait, & se pourvût de troupes sagement & sans declarer son intention. Florence lui fournit deux cens Chevaux, & avec quelques autres qu'il avoit il fit la guerre au Prefet de Vico, auquel il ôta Toscanelle par Traité au mois de Mars 1354. & ce fut sa premiere Conquête sur lui (15). Le Pape l'ayant appris en felicita le Legat, & l'exhorta à continuer par une Lettre du 10. d'Avril (16).

Troubles
de Rome.

Les Grands étoient divisez à Rome. Ils firent dans la Ville des Barricades où ils combattirent pendant tout le mois d'Août 1353. Enfin, le Peuple, abandonnant les Grands & leurs différends, se fit un Tribun nommé Baronelli, qui étoit Scribe du Senat. Il reprima les mechans, & rétablit un peu la Justice & la Liberté. Alors les Romains, voiant que le Cardinal Legat faisoit la Guerre avantageusement, traiterent avec lui, se mirent sous sa Protection, & l'exciterent violemment contre les habitans de Viterbe. Ainsi, renforcé de Cavalerie, il se vit en état de faire de plus grands Exploits (17). Nicolas Laurent, qu'il avoit amené, fut très-bien reçu à Rome, & y reprit son ancienne Autorité. Il chassa le Tribun Baronelli, & le Peuple continuoit de le nommer Tribun lui-même. Mais, le Pape lui donnoit un Titre plus relevé: il le nommoit Chevalier & Sénateur de Rome (18). Il fut assomé peu de tems après dans une Sédition Populaire.

Fratricel-
les perse-
cutés.

Les pauvres Fratricelles resistoient toujours à la Fureur de l'Inquisition. Cette année on en prit deux à Montpellier, nommés Jean de Chastillon & François d'Arquate. Le Pape les fit examiner à Avignon; & aiant soutenu courageusement leur Doctrine contre la Tyrannie du Pape, ils furent condamnés à être brulez. Avant le Supplice, Jean de Chastillon fit publiquement cette Declaration: „ Je dis que le Pape Jean fut heretique & enne-
„ mi de la Sainte Eglise, pour les Erreurs contenues dans ses quatre Confi-
„ tutions, qui sont ouvertement contre la Sainte Ecriture & la vie des
„ Apôtres: & je soutiens que les Papes ses Successeurs Benoit XII. Clement
„ VI. & Innocent VI, qui ont fomenté & soutenu les mêmes Heresies, ont
„ été heretiques & excommuniés, & ont dû être privez de toute Dignité.

J'en

(14) Mathieu Villani, lib. 1. c. 19. lib. 2. c. 47. Lib. 3. c. 33. 57. Rainaldi, an. 1352 §. 11. Baluze, Vir. Pav. Aven. tom. 1. p. 37. apud Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCVI. §. 23.

(15) Math. Villani, lib. III. c. 98. 108.

(16) Rainaldi, an. 1354 §. 1.

(17) Math. Villani, lib. 3. c. 78. 91.

(18) Rainaldi, an. 1354. §. 2. 3.

” J'en dis autant de tous les Prelats & autres qui sont établis pour defendre
 ” la Foi Catholique (19). ” Le Pape écrivit ensuite contre les Fratricelles
 à l'Archevêque de Capouë, & lui marque: ” Nous avons appris que dans
 ” votre Province quelques Superstitieux nommés communement Fratricel-
 ” les s'attribuent, de leur autorité, le Ministère de la Predication, & ensei-
 ” gnent de grandes Erreurs, seduisent les simples par un Habit d'une humi-
 ” lité feinte, & par des Discours affectés, parlant contre la Foi, & contre le
 ” Respect dû au St. Siege. C'est pourquoi, nous vous mandons d'informer
 ” & de proceder contre ces mechans, suivant les Privileges de l'Inquisition sim-
 ” plement & sans forme de procès, & de les corriger & punir selon les Ca-
 ” nons; implorant, s'il est besoin, le secours du bras seculier; sans préju-
 ” dice à vos Suffragans & aux Inquisiteurs d'exercer leur Jurisdiction con-
 ” tre les mêmes Personnes. ” Cette Lettre fut aussi adressée aux Arche-
 vêques de Pise, de Naples, & de Benevent, & au Legat Gilles Albornos.
 On l'envoia même à l'Evêque de Caffa sur la Mer Noire, parce que les Fra-
 tricelles s'étoient repandus jusques-là (20).

An de J.C.
 1354.

De trois Couronnes, l'une d'argent, l'autre de fer, & la troisieme d'or,
 que les Rois d'Allemagne avoient coutume de recevoir, Charles IV. n'a-
 voit encore reçu que la premiere, comme Roi de Germaine, à Aix la-
 Chapelle. En 1354. il resolut de suivre l'ancien usage, & de passer en
 Italie, pour y recevoir les deux Couronnes qui lui manquoient. Il envoya
 Thierrî, Evêque de Minden, porter la nouvelle au Pape de son entrée en
 Lombardie, & lui demander la Permission de se faire couronner à St. Pier-
 re de Rome. Le Pape, qui le favorisoit, lui promit d'envoier des Cardinaux
 pour faire cette fonction, & il manda au Legat Gilles d'Albornos d'aider
 l'Empereur de ses Conseils & de ses Forces. Cependant, on craignoit que
 Charles IV. ne trouvât quelque opposition de la part des Visconti à être
 couronné Roi de Lombardie à Monza. Le Pape commit les Patriarches
 de Constantinople, d'Aquilée, & de Grade, pour prevenir tout obstacle.
 Mais, les Visconti, loin de s'opposer au Couronnement de l'Empereur,
 reçurent très-bien ce Prince; & l'Archevêque Robert, qui étoit de cette
 puissante Maison, lui donna la Couronne de fer, non à Monza, mais dans
 son Eglise Cathedrale de St. Ambroise à Milan (21).

An de J.C.
 1355.

Couron-
 nement
 de l'Em-
 pereur
 Charles
 IV. à
 Milan.

Le Pape, ne voulant point aller à Rome, pour faire la Ceremonie du
 Couronnement de Charles IV., s'excusa sur la nécessité de ses Affaires, &
 commit à sa place Pierre Bertrandi Cardinal Evêque d'Ostie, qui couron-
 na Charles à Rome le jour de Pâques, 5. d'Avril. L'Imperatrice Anne
 fut aussi couronnée. On trouve le Detail de cette Ceremonie dans Boxhor-
 nius (22). Après la Messe, l'Empereur monta à Cheval avec ses Ornemens
 Im-

Il reçoit
 la Cou-
 ronne Im-
 periale à
 Rome.

(19) Rainald. ubi supr. §. 3. Henricus Reb-
 dorff, p. 441. H. Knygton, p. 2610.

(20) Vading, Annal. Minor. an. 1354.
 §. 6. 7.

(21) Mathieu Villani, lib. IV. c. 72. 28.

Rainaldi, an. 1354. §. 1. 6. 7. Preuves, Card.
 Fr. p. 351.

(22) Boxhornius, Hist. Univ. pag. 867. &c.
 Edit. de 1676. in 4.

An de J. C.
1355.

Imperiaux; &, traversant toute la Ville de Rome, alla de St. Pierre à St. Jean de Latran où il dina. Ensuite, sous prétexte de chasse, il alla coucher à St. Laurent hors de la Ville, suivant la Promesse qu'il avoit faite au Pape de fortir de Rome le même jour: il accomplit aussi ou ratifia toutes les autres Promesses qu'il avoit faites avant ou depuis son Election, soit à Clement VI. soit à Innocent, & il en donna des Actes authentiques (23).

Sentimens
de Petrarque
sur le
Couronnement
de Charles
IV.

Il faut avouer que l'Empereur Charles fut bien lâche de se contenter d'un vain Titre, destitué de toute Autorité. Le celebre Petrarque, ne pouvant souffrir le Couronnement ignominieux de ce Prince, lui ecrit en ces termes: „ Vous avez donc promis, & promis avec Serment, au Pape, de
„ ne retourner jamais à Rome? Quel Orgueil pour un Evêque d'oter au
„ Prince souverain, à celui qui est le Pere de la Liberté, la Liberté même,
„ & de forcer celui à qui tous doivent obéir, à se soumettre à un autre in-
„ finiment moindre que lui? Quelle Honte pour un Empereur, que Rome
„ ait le Pouvoir, ou plutôt l'Audace, de le contraindre de se contenter du
„ Titre seul de Cesar, & cependant de l'eloigner pour jamais de la demeure
„ des Cefars? De couronner pour Empereur un Prince, à qui elle ôse
„ defendre de regner, & de faire l'Empereur? Quelle Indignité enfin, que
„ celui, à qui tout l'Univers doit être soumis, ne soit pas Maitre de lui-
„ même (24)? „

Et sur les
Vices de
l'Eglise.

Le même Auteur censuroit aussi avec beaucoup de force & de liberté les Vices, qui, de son tems, defiguroient l'Eglise. Dans ses Poèmes, il appelle sans détour la Ville de Rome, la grande Paillarde, Babylone, l'Ecole de l'Erreur, le Temple de l'Hérésie. Parlant quelque part de la Cour d'Avignon: „ Qui est-ce, dit-il, qui ne vueille pas s'enfuir de Ba-
„ bylone, la sentine & l'egout de tous les vices, la Maison de travail &
„ de misere? Vous en devez avoir appris quelque chose. Je parle de ce
„ que j'ai vû, & non de ce que j'ai ouï. Il n'y a nulle pieté, nulle cha-
„ rité, nulle foi, nulle crainte de Dieu. Il n'y a rien de saint, de sa-
„ cré, de juste, d'honnête, rien d'humain en un mot. La pudeur, l'a-
„ mour, la candeur, en sont bannies. Pour la verité, je n'en dis rien.
„ Mais, comment trouveroit-elle quelque place dans un lieu où tout est
„ plein de mensonges, l'air, la terre, les maisons, les tours, les ruës,
„ les marchez, les temples, les portiques, les chambres, les lits, les
„ ruelles, les coins de murailles, les hotelleries, les autels consacrez à
„ Dieu, les Sieges des Juges, le Thrône enfin du Pontife. „ Dans un au-
„ tre endroit il appelle la Cour de Rome, „ un Labyrinthe de Dedale, une
„ troisieme Babylone, où se trouvent des Cachots affreux, de sombres
„ Demeures, où l'on ne fait que s'egarer, où l'on voit un Minos impe-
„ rieux, qui jette dans une urne fatale le sort des hommes, où mugit un
Mi-

(23) Rainaldi, an. 1354. §. 2. 5. 6. 7. &c.
an. 1355. §. 3. &c. Prewv. Card. Fr. p. 345.
347. Villani, lib. 4. c. 2.

(24) Petrarque, de Vita Solit. lib. 2. ject. 4.
cap. 3.

„ Minotaure Ravisseur, où paroissent les Monumens d'une Venus impudi-
 „ que & detestable. Là, vous n'y voiez point de remede à vos maux,
 „ point d'Amour, point de fidelité, point d'Amis sinceres, dont les Con-
 „ seils salutaires vous puissent tirer de la peine où vous êtes: point de fil
 „ qui vous conduise dans ces routes obliques & egarées, & point d'Aria-
 „ ne, point de Dedale. Tout votre salut ne git que dans l'or; c'est l'or
 „ qui seul est capable d'appaier le Monstre qui y regne, de l'enchaîner,
 „ de gagner son portier affreux. Pour tout dire enfin, avec l'or vous
 „ pouvez bien vous y ouvrir le Ciel, & y faire vendre Jesus-Christ. Dans
 „ l'Empire de Babylone, dans le regne de l'avarice, la vie à venir &
 „ l'immortalité ne passent que pour des fables. Les Champs elisées, le
 „ Styx & l'Acheron, sont des Contes en l'air. La Resurrection de la chair,
 „ la fin du Monde, & le Jugement à venir de Jesus-Christ, sont des for-
 „ nettes (25). „

An de J.C:
 1355.

Jean Paleologue regnoit alors à Constantinople. Se voyant pressé par
 les Turcs, & par Mathieu Cantacuzene qui tenoit encore Andrinople, &
 les lieux circonvoisins, il rechercha le Secours des Latins. Et, pour l'ob-
 tenir plus facilement, il traita de la Réunion des deux Eglises, avec Paul
 Archevêque de Smirne, Inter-nonce du Pape. Par le conseil de ce Prelat,
 il fit une Bulle d'or, où il dit en substance: „ Je jure sur les Saints Evan-
 „ giles d'observer les Articles suivans. Je serai fidele & obéissant au St.
 „ Pere & Seigneur Innocent VI. souverain Pontife de l'Eglise Romaine &
 „ de l'Eglise Universelle, & à ses Successeurs; & je recevrai ses Legats &
 „ ses Nonces avec toute Reverence. Je ferai mon possible pour soumettre
 „ tous mes sujets à son obéissance; & , parce qu'il est difficile de ramener
 „ les Peuples endurcis par une longue habitude, je suis convenu avec
 „ l'Archevêque Paul & Nicolas Sigeros mon Megateriaque (26), que le
 „ Pape les renvoiera avec trois Galeres, & quand ils seront arrivez à Con-
 „ stantinople, je donnerai mon fils le Despote Manuel Paleologue à l'Ar-
 „ chevêque de Smirne, pour le mener au Pape avec une Galere: il m'en
 „ laissera deux, en amenera deux autres en ces Quartiers & les laissera
 „ toutes à ma disposition pour la Defense du Pais. Quand le Pape aura
 „ mon fils entre ses mains, il m'envoiera le plus promptement qu'il pour-
 „ ra quinze Vaisseaux avec cinq cens Chevaux, & mille hommes de pied.
 „ Lorsque cette Armée sera arrivée à Constantinople, elle servira six mois
 „ sous nos Ordres contre les Turcs & les Grecs nos ennemis; & pendant
 „ ce tems le Legat du Pape donnera les Benefices & les Dignitez Eccle-
 „ siastiques à des Grecs capables qui reviendront volontairement à l'Union &
 „ à l'Obéissance de l'Eglise, selon que lui & nous le jugerons meilleur.
 „ Que si dans les six mois de l'arrivée de la flotte, les Grecs ne veulent pas
 „ se réunir à l'Eglise, nous ferons avec le Conseil du Legat, qu'ils se sou-
 „ met-

Traité de
 Jean Pa-
 leologue
 avec le
 Pape.

(25) Heydegger, *Hist. Papat. atat. 5.*

(26) C'étoit l'Officier qui commandoit en
 Chef les Troupes Etrangères de la Garde de

l'Empereur, & son vrai nom étoit *Mega-
 tairiarque. Du Cangé, Gloss. Lat.*

An de J.C.
1355.

„ mettrons absolument. Nous donnerons au Legat pour son logement
 „ un grand Palais qui demeurera au Pape & à ses Legats à perpetuité.
 „ Nous lui donnerons aussi une belle Eglise, où lui & ses Successeurs puis-
 „ sent celebrer l'Office divin. Je donnerai à mon fils ainé (Andronic)
 „ un Maître Latin, pour lui enseigner les Lettres & la Langue Latine. Je
 „ donnerai trois grandes Maisons où l'on tiendra des Ecoles des Lettres
 „ Latines, & j'aurai soin que les Enfans des plus considerables d'entre les
 „ Grecs les aillent apprendre. En cas que je n'accomplisse pas toutes
 „ ces conditions, je me juge dès-maintenant pour lors indigne de l'Empi-
 „ re, & j'en transporte tout le Droit à mon dit fils. Je transporte au Pa-
 „ pe la Puissance paternelle que j'ai sur lui, & je le lui donne en adop-
 „ tion: ensorte que le Pape puisse acquerir l'Empire au nom de ce fils,
 „ lui donner une femme, des Tuteurs, & des Curateurs, & disposer de
 „ l'Empire en son nom. Enfin, en accomplissant mes promesses, je pré-
 „ tends être le Gonfalonier de l'Eglise, & le principal Chef de l'Armée
 „ Chrétienne qui passera deça la Mer. Fait à Constantinople en notre
 „ Palais des Blaquernes l'an du Monde 6864. de Jesus-Christ 1355. le 15.
 „ de Decembre (27). „ Le Pape ecrit plusieurs Lettres à diverses Puif-
 „ sances, sur ce sujet: mais, comme il ne put fournir les Vaisseaux & les
 „ Troupes dont on étoit convenu, la Negociation fut sans effet.

An de J.C.
1345.

Le Roi de
France est
pris par
les Anglois
à la Batail-
le de
Poitiers.

„ L'année suivante, la Guerre entre les François & les Anglois fut très-
 „ funeste à la Nation François, & au Roi Jean. Le Prince de Galles, étant
 „ entré en France, fut poursuivi chaudement, & renfermé dans un Poste
 „ avantageux près de Poitiers, où se donna la fameuse Bataille qui ravit la
 „ Liberté au Roi Jean. Les Troupes étoient déjà en marche, pour donner
 „ la Bataille, „ lorsque le Cardinal de Perigord Legat du Pape vient prier le
 „ Roi de lui permettre d'aller trouver le Prince de Galles pour tacher de
 „ l'obliger à se rendre à des Conditions honnêtes. Le Roi n'ôsa lui refu-
 „ ser une demande si raisonnable; mais, il eut bien de la peine à lui accor-
 „ der le reste du jour pour moienner l'Accomodement. Le Cardinal passa
 „ plusieurs fois d'un camp à l'autre: il representa au Prince de Galles,
 „ qu'avec dix mille hommes, au milieu de la France, il ne pouvoit pas re-
 „ sister à cinquante mille François qui l'entouroient de tous côtez, & qui
 „ sans combattre l'obligeroient bientôt à se rendre manque de vivres. Il
 „ disoit au Roi, que de braves gens n'étoient jamais à mepriser en quelque
 „ petit nombre qu'ils fussent; qu'il ne falloit pas les reduire au desespoir, en leur
 „ refusant tout; que le sort des Armes étoit incertain; qu'il pouvoit encore
 „ se souvenir de la Bataille de Cressi que le Roi son Pere avoit perdue con-
 „ tre toutes les apparences: enfin, à force d'aller & de venir, il obligea
 „ le Prince à promettre de rendre au Roi toutes les Villes & Châteaux &
 „ tous les Prisonniers qu'il avoit pris pendant la Campagne, & à jurer de
 „ ne porter les Armes de sept ans contre la France: mais le Roi, toujours
 „ in-

(27) Bzovius, an. 1355. §. 38. 39.

„ inflexible, vouloit que le Prince & cent de ses Chevaliers se rendissent à
 „ discretion. Desorte que le Cardinal, voyant bien que ses Offices étoient
 „ inutiles, se retira à Poitiers, & chacun se prepara à la Bataille (28). „
 On dit même que le Legat reçut mandement du Roy de se deporter de plus
 parler de Paix, s'il ne vouloit mettre sa vie en danger (29). Ainsi la Bataille
 se donna. Les Anglois furent victorieux. Le Roi, sans perdre courage
 en se voyant abandonné des siens, fit des merveilles de sa personne. Il se
 defendoit toujours avec sa hache d'armes, & faisoit repentir ceux qui
 osoient l'approcher: mais, aiant perdu toute esperance de rallier ses troupes,
 il se rendit Prisonnier. Il courut risque de la vie par la brutalité de quel-
 ques Anglois, qui, par avarice, se disputoient la gloire de l'avoir pris.
 Mais, le Comte de Warwick & Gobeghen le tirerent des mains de ces
 insolens. Ils le menerent au Prince de Galles, qui le reçut avec tout le
 respect dû à un si grand Monarque. Voilà le succès de la Bataille de Poi-
 tiers. Le Roi Jean y combattit comme un Heros. Le Prince Philippe
 le plus jeune de ses Enfans ne l'abandonna jamais, & fut pris avec lui. Il
 y eut cinq ou six mille François tuez sur la Place, & plus de quinze mille
 Prisonniers. Le soir, le Prince de Galles donna à souper dans sa Tente au
 Roi & à tous les Prisonniers considerables. Le Prince servit le Roi pen-
 dant tout le repas, & ne voulut jamais se mettre à table, quelque priere
 que le Roi lui en pût faire: *Je ne suis, disoit-il, mie assez souffisant, de me
 seoir à la table de si grand Prince, & de si vaillant homme que le Corps du Roy
 est.* Six mois après, le Prince conduisit son Prisonnier à Londres. On
 leur fit une entrée magnifique. Le Roi vaincu y entra comme vainqueur
 monté sur un cheval blanc richement enharnaché, aiant à son côté
 le Prince de Galles vêtu fort modestement & monté sur une petite haque-
 née (30).

Nous avons, sous la même année 1356. un autre Evenement qui a un
 raport plus direct à cet Ouvrage. J'ai dit de quelle maniere, & sous quel-
 les conditions, l'Empereur Charles IV. reçut à Rome la Couronne Impe-
 riale. „ Cette action le rendit si meprisable aux Italiens, qu'on lui fit mil-
 „ le affronts par-tout sur son retour, jusques-là qu'à Pise on le pensa bruler
 „ dans son Logis, & qu'il eut bien de la peine à se sauver de cette Ville-
 „ là, après y avoir laissé plusieurs des siens massacrez par la populace; que
 „ la plupart des Villes lui fermoient les Portes, & qu'il fut contraint d'at-
 „ tendre deux heures à celles de Cremone la reponse du Magistrat, qui
 „ voulut bien enfin lui faire la grace de le laisser entrer dans la Ville com-
 „ me un simple Etranger, sans suite & sans armes, & d'y demeurer seule-
 „ ment un jour. Ainsi, l'on ne vit jamais mieux qu'alors la décadence de
 „ l'Empire & des Empereurs; & ce vain titre d'Empereur des Romains,
 „ qu'il alla chercher si loin, sans qu'il en fut besoin, lui coûta la perte de
 son

An de J.C.
 1356.

Retour de
 Charles
 IV. en Al-
 lemagne.
 Bulle d'Or

(28) Choisy, Hist. du Roy Jean, Liv. I. p. 225.
 pag. 194. 195.

(29) Oeuvres de Jean Sleidan, Vol. II.
 Tome III.

(30) Choisy, Hist. du Roi Jean, Liv. I.

Année J.C.
1356.

„ son honneur, & de la plupart de ses gens; car, il n'en ramena que très-
 „ peu en Allemagne, où il réussit mieux qu'en Italie. En effet, comme
 „ il eut le bonheur d'y jouir d'une assez grande Paix durant tout les tems
 „ de son Regne, il s'appliqua secrettement, selon son genie, à y retablir
 „ l'Ordre en faisant sa fameuse Bulle d'Or, pour le Reglement des Electeurs
 „ & de l'Electon de l'Empereur; & en mettant l'Empire, pour le Gou-
 „ vernement Politique, à peu près en l'Etat où il est encore aujourd'hui
 „ (31). „ Cette Bulle d'Or se trouve dans les Auteurs que je cite en marge
 „ (32). On en conserve trois Originaux dans l'Empire, l'un en Boheme,
 „ l'autre au Palatinat, & le troisieme à Francfort.

Subside
refusé au
Pape en
Allema-
gne.

Le Pape Innocent avoit envoyé Philippe de Cabasole, Evêque de Cavail-
 lon, pour lever le dixime denier de tous les Revenus Ecclesiastiques au pro-
 fit de la Chambre Apostolique. Les Provinces de Treves, de Mayence,
 & de Cologne refuserent ce Subside extraordinaire. Les autres Provinces
 imiterent ce genereux exemple; & le Pape n'osa pas les pousser. Mais
 l'Empereur, qui se faisoit gloire d'obéir aveuglement à sa Sainteté, convo-
 qua à Mayence tous les Princes de l'Empire. Le Legat Philippe s'y trou-
 va. On lui opposa Conrad d'Alceia, Chancelier de Rupert Comte Pala-
 tin, qui parla pour le Clergé en ces termes: „ Les Romains ont toujours
 „ regardé l'Allemagne comme une mine d'or, & ont inventé divers moiens
 „ pour l'épuiser. Que donne le Pape à ce Roiaume, sinon des Lettres
 „ & des Paroles? Qu'il soit le Maître de tous les Benefices, quant à la
 „ Collation: mais, qu'il en laisse le Revenu à ceux qui les deservent. Nous
 „ envoions assez d'argent en Italie pour diverses Marchandises, & à Avi-
 „ gnon pour nos Enfans qui y etudient, ou y postulent des Benefices,
 „ pour ne pas dire qu'ils les achètent. Personne de vous n'ignore, Sei-
 „ gneurs, que tous les ans on porte d'Allemagne, à la Cour du Pape, de
 „ grandes sommes d'argent pour la confirmation des Prelats, l'impetration
 „ des Benefices, la poursuite des Procès & des Appellations au St. Siege:
 „ pour les dispenses, les absolutions, les indulgences, les Privileges, & les
 „ autres graces. De tout tems, les Archevêques confirmoient les Elections
 „ des Evêques leurs Suffragans: c'est le Pape Jean XXII. qui de notre
 „ tems leur a ôté ce Droit par violence. Et voici que le Pape demande
 „ encore au Clergé un Subside nouveau & inouï; menaçant de Censures
 „ ceux qui ne le donneront pas, ou qui s'y opposeront. Arrêtez le com-
 „ mencement de ce mal, & ne permettez pas d'établir cette honteuse fer-
 „ vitude. „ Le lendemain, l'Empereur & les Seigneurs appellerent le Non-
 „ ce, & pour reponse ils lui dirent, que le Clergé ne pouvoit donner un
 „ Subside si extraordinaire; & que l'Empereur étoit sur-tout indigné, de ce
 „ que le Pape s'adressoit aux Allemans, plutôt qu'aux autres Nations de
 „ l'Europe, pour leur imposer cette charge. Il dit donc au Nonce avec emo-
 „ tion:

(31) Maimbourg, *Hist. de la Decad. de l'Emp.*
 Liv. VI. pag. 664. 665.

(32) Bzovius, an. 1356. §. 1. Heiss, *Hist.*
 de l'Emp. tom. 3. p. 322. &c.

ion: Seigneur Evêque, d'où vient que le Pape demande au Clergé tant d'argent, & ne songe point à le reformer. Vous voyez comme ils vivent, quelle est leur Hauteur, leur Avarice, leur Luxe, leurs Délices. Sur cette reponse, le Legat Philippe ne delibera pas à retourner à Avignon. Mais le Pape, ne voulant pas en avoir entierement le dementi, envoya des Nonces presque par toute l'Allemagne, avec Ordre de recueillir la moitié du Revenu de tous les Benefices vacans alors, & qui vaqueroient pendant deux ans, & de les réserver au profit de la Chambre Apostolique. Il ecrivit aussi aux principaux Prelats pour la Reformation du Clergé (33).

Il faut avouer qu'en effet le Clergé avoit grand besoin d'une bonne Reformation. Plusieurs Personnes zélées & pieuses se plaignoient hautement des Excès des Ecclesiastiques. On nomme entr'autres Frere Jean de Rochetaillade de l'Ordre des Freres Mineurs. Voici un Memoire curieux qui m'a été communiqué par un habile homme qui m'honore de son Amitié: „ Du „ temps que le St. Siege se tenoit en Avignon environ l'an 1360. se trouva „ un Frere Mineur nommé Frere Jean de Rochetaillade, qui se mist à „ prescher contre l'Orgueil, bombances, & superfluitez du Pape & des „ Cardinaux qui se tenoyent en Avignon, & generalement contre tous les „ Prelats & Gens du Clergé, & aussi contre les Princes qui faisoient tant „ d'oppressions à leurs sujets. Il prenoit tousjours pour son Theme quel- „ que passage de l'Apocalypse, & l'accomodoit proprement au Pape, Car- „ dinaux, & Prelats. Nos Historiens disent qu'il estoit fort grand Clerc, „ & que le Pape Innocent VI, se faschant de ses Prêches, le fit mettre en „ prison, craignant (disoit-il) que par son grand savoir, il ne fait errer le „ Monde. Car, ce bon Saint Pere avoit opinion que l'Ignorance garde les „ gens d'errer, & que le savoir les amene en erreur. Et de vray celui qui „ ne fait rien en quoi pourroit-il errer? Or, ce bon frere Jean, entr'autres „ Preches, un jour en fait un, qui fust la principale cause de sa Prison, le- „ quel en substance fut tel: Messieurs & Dames, je vous veux faire un Conte „ d'un cas, qui advint jadis entre les oiseaux, qui est tout semblable à ce „ que nous voyons qui est jà venu à Nostre Saint Pere le Pape, & ce qui „ lui adviendra cy-après. Il vous faut donc entendre, qu'au temps de ja- „ dis, il naquit un oiseau au Monde, qui estoit le plus beau & le plus plai- „ sant à voir qu'il estoit possible; mais, il n'avoit point de plumes. Les au- „ tres oiseaux, ayant ouï parler de cest oiseau sans plumes, le voulurent aller „ voir, & quand ils furent tous arrivez pour le voir, ils le trouverent fort „ beau, & eufrent pitié de luy, d'autant qu'il ne pouvoit voler comme eux, „ par faute de plumes. Adonc ils tindrent Conseil, pour aviser ce qui se- „ roit bon de faire, afin que ce bel oiseau ne mourust de faim, à faute de „ voler pour chercher sa vie. Si resolurent entr'eux que chascun d'eux luy „ donneroit de ses plumes, ce qu'ils firent, & comme il prenoit plumes, il „ se montroit beau de plus en plus; desorte que les autres oiseaux luy en don-

An de J.C:
1359.

An de J.C:
1360.

Frere Jean
de Roche-
taillade
blame les
Vices du
Clergé.

(33) *Secunda Vita Innoc. ap. Baluz., tom. i. p. 350. Chr. Hirsaug.*

An de J.C.
1360.

„ donnoient tousjours tant plus. Quand cet oiseau se veit bien emplumé,
 „ & que tous les autres oyseaux luy portoient honneur, il commença à de-
 „ venir fier & orgueilleux, & à mespriser les autres. Et encore ne se con-
 „ tentoit de les mespriser, mais aussi il les bechoit & leur contrarioit en tout
 „ ce qu'il pouvoit. Alors, les autres oiseaux se meirent ensemble pour ad-
 „ viser ce qui estoit bon à faire, touchant ce nouvel oiseau qu'il avoyent
 „ emplumé, & qui estoit devenu si fier & outrageux. Si conclurent en
 „ leur Conseil, que le meilleur seroit que chacun d'entr'eux luy redemen-
 „ dast ses plumes, par le moyen desquelles il s'estoit tant enorgueilly &
 „ haussé, qu'il ne faisoit conte d'eux. Adonc toute cette Compagnie
 „ d'oyseaux alla trouver ce nouvel oiseau, & après luy avoir remonstré son
 „ orgueil & mesconnoissance, luy osterent chascun ses plumes, le Paon le
 „ premier, le Faucon après, & tous les autres après, desorte qu'ils le laisse-
 „ rent tout nud sans plumage. Ainsi, Messieurs (disoit Frere Jean, au Pa-
 „ pe & aux Cardinaux) il vous adviendra, & n'en faites doute. Car, quand
 „ l'Empereur, les Rois, & les Princes Chrestiens vous auront osté les biens
 „ & richesses qu'ils vous ont données autrefois, lesquels vous employez en
 „ bombance, orgueil, & superfluitez, vous demeurerez tous nuds. Où trou-
 „ verez-vous que St. Pierre & St. Sylvestre chevauchassent à deux ou trois
 „ cens chevaux? Au contraire, ils se tenoient simplement enclos & cachez
 „ dans Rome. Frere Jean de Rochetaillade preschant de cette façon disoit
 „ bien la verité; mais, ceste verité, qui est tant odieuse au Monde, fut cau-
 „ se qu'il fust mis en Prison, où on luy fit finir ses jours. Je veux donc
 „ conclure de ce Recit, que si les Princes Chrestiens pratiquoyent la Déter-
 „ mination Magistrale de nos Maîtres de Sorbonne & de l'Université de
 „ Paris, qu'il en prendroit au St. Pere, comme à l'Oyseau de Frere
 „ Jean (34). „ Rochetaillade écrivit en Prison un Traité Prophetique in-
 „ titulé, *Vade mecum*, &c. dans lequel il assuroit que l'Ante-Christ regnoit
 „ dans la Papauté, & promettoit une Reformation à venir de l'Eglise (35).
 „ J'ai un Auteur, qui assure que Frere Jean fut brûlé comme Heretique:
 „ Ce Pape (Innocent VI.) vray Tyran de Babylone, commanda que Jean
 „ de Roquetaillade fut brûlé en Avignon, pour ce qu'il avoit dit quelque
 „ chose contre le Clergé. Cestuy-là, dit Pierre de Presmontré, propheti-
 „ za plusieurs choses devoir advenir touchant l'Ante-Christ & les Papes,
 „ & pourtant il estoit tenu pour suspect d'Herésie. Car, il commença à
 „ prophetizer l'an 1345. Du temps de Clement sixiesme, a-on veu advenir
 „ plusieurs choses de ce qu'il avoit presdit (36). „ Mr. Fleury, qui
 „ parle de ce Religieux, & qui le traite de fanatique, avoue pourtant que
 „ ses

(34) *Extrait des Discours sur les Moyens de bien gouverner, &c. contre Nicolas Machiavel, in 16. 2. Edition 1577. par Gentillet, 2. part. p. 301. L'Auteur a tiré ce fait de Froissard, Liv. 1. chap. 21. & Liv. 3. chap. 24.*

(35) *Heydegger, Hist. Papat. atat. 5.*

(36) *Jean Crespin, Estat de l'Eglise des lo temps des Apostres, &c. Edit. de Strasbourg, in 8. 1564. pag. 379.*

ses mœurs étoient pures, & qu'il étoit favant dans l'écriture, & même dans les Auteurs Profanes (37).

An de J. C.
1360.

Après la Bataille de Poitiers & la Prise du Roi Jean, plusieurs gens de Guerre de divers Païs, voiant leur solde manquée, & ne sachant plus comment subsister en France, s'assemblerent sous la conduite d'un Gentilhomme de Perigord nommé Arnaud de Cervole, & par sobriquet l'Archi-Prêtre. Ils attaquèrent la Provence, où ils prirent plusieurs Villes & des Places fortes, & pillèrent tout le Païs en 1357. Le Pape craignit que cette tempête ne vint fondre sur Avignon. Il voulut voir toute sa Cour sous les Armes, & il en fit la revue. Il s'y trouva quatre mille Italiens, qui étoient deux fois autant que tout le reste de cette Cour. Ensuite, le Pape commença à faire fortifier Avignon par de bonnes murailles, & de bons fossez.

Les Blanches Compagnies donnent de la terreur au Pape.

La Paix aiant été concluë à Bretigni le 8. de Mai 1360. entre la France & l'Angleterre, les Compagnies Blanches se fortifierent considerablement, malgré les Ordres que le Roi Jean avoit donnez pour faire retirer les gens de Guerre vagabonds. L'Archi-Prêtre prit & pillà la Ville du St. Esprit sur le Rhône à sept lieuës d'Avignon où le Pape & les Cardinaux eurent l'Allarme très-chaude. Ils ordonnerent une Croisade contre ces mauvais Chrétiens, qui ravageoient le Païs, pilloient sur le champ tout ce qu'ils pouvoient trouver, violoient, tuoient, hommes, femmes, & enfans: & qui commettoit les actions les plus infames, étoit le plus estimé. Le Pape fit donc prêcher contr'eux, promettant absolution de peine & de coulpe à ceux qui se croiferoient & exposeroient leur vie pour detruire cette maudite engeance. Les Cardinaux élurent Pierre Bertrandi, Cardinal Evêque d'Ostie, pour être Chef de cette Croisade, & il alla demeurer à Carpentras où il recevoit tous ceux qui vouloient se croiser; mais, comme on ne leur donnoit rien que l'indulgence, les uns alloient en Lombardie, les autres s'en retournoient à leur Païs, quelques-uns même prenoient parti dans la Blanche Compagnie, qui croissoit ainsi de jour en jour (38). Le Pape écrivit un grand nombre de Lettres sur ce sujet (39), au commencement de l'an 1361.

Croisade contre ces Compagnies.

L'année suivante, Louis Roi de Sicile & Prince de Tarente étant mort à Naples, le Pape fit faire ses funerailles à Avignon; & de peur que le Roiaume de Sicile, Tributaire de l'Eglise, ne souffrit quelque dommage par la mort de son Roi, le St. Pere envoya à Naples en qualité de Legat Guillaume Grimoardi, qui étoit alors Abbé de St. Victor de Marseille (40).

An de J. C.
1362.

Nonce en Sicile.

Peu de tems après, c'est-à-dire le 12. de Septembre, Innocent VI. mourut à Avignon, consumé de vieillesse & de maladies. Il étoit savant. Il favorisa les Gens de Lettres, leur fit du bien, & en avança plusieurs. Le Continuateur de Nangis loue son integrité: *c'étoit, dit-il, un homme bon, simple*

Mort d'Innocent VI. Son Caractere.

(37) Fleury, Hist. Eccl. L'v. XCVI. §. 33. p. 158. Voyez les Auteurs qu'il cite.

Baluzii, p. 946.

(38) Froissard, v. 1. c. 177. Mathieu Villani, lib. 7. c. 87. Vita J. Innoc. p. 334. Not.

(39) Thesaurus Anecdotorum, tom. 2. p. 846.

(40) Secunda Vita Innoc. ap. Baluzium,

An de J.C.
1362.

simple, & droit. Un autre Ecrivain dit qu'il eut toujours de bonnes intentions, qu'il aimoit les Pauvres, & qu'il leur donnoit liberalement. Mais il faut avouer, qu'il se laissa un peu trop aller à l'inclination naturelle pour ses Parens, dont il eleva plusieurs aux Dignitez Ecclesiastiques, capables néanmoins pour la plupart, & qui firent bien leur devoir (41). Ces temoignages avantageux ne s'accordent pas tout à fait avec la Verité de l'Histoire. C'est peut-être ce Pape, plutôt que Clement VI, qui dans les Revelations de Ste. Brigide est appellé par Jesus-Christ. *Meurtrier des Ames, le dissipateur des Brebis de Jesus-Christ qu'il devore & qu'il déchire, plus abominable que les Juifs, plus ennemi & plus traître qu'un Judas, plus injuste qu'un Pilate, plus mechant que Lucifer: Que son Siege seroit abimé aux Enfers, comme une Pierre pesante, & que ses Conseillers seroient consumez par un feu inextinguible de souffre* (42). Je trouve que „ Ce Pape voulut cueillir le dixieme „ sur toutes les rentes & revenus du Clergé, mais les Prelats de France n'y „ voulurent consentir: par quoy ne fust point levé: mais il fist mieux ses „ besongnes en Allemagne au Diocese de Spire (43). „

CHARLES IV, URBAIN V. JEAN I, & CHARLES V.
Empereur d'Occident. Rois de France.

CCVI. P A P E.

Election
de Guil-
laume
Grimoaldi.

DIX jours après les Funerailles d'Innocent VI., les Cardinaux qui étoient à Avignon entrèrent en Conclave. Ils y furent plus d'un mois, avant que de convenir sur l'Electon d'un Pape. Mais, le 28. d'Octobre ils élurent Guillaume Grimaud ou Grimoaldi, Abbé de St. Victor de Marseille. Il étoit fils du Seigneur de Grifac en Gevaudan, au Diocese de Mende. Dans sa premiere Jeunesse, il embrassa la Vie Monastique, & fut reçu dans le Prieuré de Chiriac au même Diocese, dependant de St. Victor de Marseille, d'où après s'être instruit des Observances regulieres, il alla étudier à Montpellier, avec tant de succès, qu'il devint Docteur fameux en Droit civil & en Droit Canon, & les enseigna plusieurs années, tant à Montpellier, qu'à Avignon. Ensuite, il fut pourvû de l'Abbaie de St. Germain d'Auxerre, puis de St. Victor de Marseille, & enfin élu Pape. Il étoit alors auprès de la Reine de Naples pour menager les interêts de l'Eglise. Deforte que les Cardinaux, ne sachant pas s'il consentiroit à son Election, ne la publierent point. Ils le firent venir promptement, sous pretexte que sa presence étoit necessaire pour quelque affaire pressée. Il se rendit incessamment à Avignon, où il entra secrettement le 30. d'Octobre, & le lendemain son Election fut publiée sous le nom d'URBAIN V. Le 6. de Novembre, il fut sacré Evêque

(41) *Prima Vita Innoc. ap. Baluzium, p. 343.*

344.

(42) *Voyez les Revelations de Ste. Brigide, Liv. I. c. 41. Edit. de Cologne 1628. avec*

les Observations de Consalve Durand.

(43) *Jean Crespin, Etat de l'Eglise, &c. p. 377. Il cite Naucler.*

que & couronné Pape; mais, voulant éviter le faste, il ne fit point en cette occasion la cavalcade accoutumée par la Ville, quoique tout fut préparé (1).

An de J. C.
1362.

Sous les deux derniers Papes Clement & Innocent, l'Eglise d'Avignon n'avoit point eu d'Evêque. Les deux Papes que je viens de nommer se l'étoient réservée pour jouir du revenu; & ils la faisoient gouverner par des grands Vicaires. Mais, le Pape Urbain remit cette Eglise en regle, & en pourvût son frere Anglic Grimoaldi, Chanoine Regulier, & Prieur de St. Pierre de Die: ce qui se fit le 12. de Decembre 1362 (2).

Eglise
d'Avi-
gnon.

Jean I. Roi de France étoit venu voir le Pape à Avignon; & Pierre de Lusignan Roi de Chipre, aiant passé la Mer, s'y rendit aussi le 29. de Mars 1363. Le Pape prêcha avec édification en présence ces deux Princes; & le Roi Jean prit la Croix avec plusieurs Seigneurs, pour former une entreprise contre les Infideles. Le Pape prit la chose fort à cœur. Il ordonna un Passage general, dont il fit Chef le Roi Jean; & ce Prince, qui étoit present, jura de le faire en 1365 (3). Le Cardinal Taluirand Evêque d'Albane fut nommé Legat pour commander la Croisade. „ Le Conseil de

An de J. C.
1363.

Projet
d'une
Croisade:

„ France eut beau représenter au Roi la misere du Roiaume, la peste, & la
„ famine, qui le desoloient, & qui empêcheroient les Peuples de contribuer
„ aux depenses d'une Croisade, les prétensions des Anglois qui se plai-
„ gnoient hautement qu'on n'exécutoit pas le Traité de Bretigni, l'age du
„ Roi deja avancé, & ses infirmités qui sembloient le devoir dispenser d'u-
„ ne guerre si penible: il n'écoula rien, & se laissant aller au zele de la Re-
„ ligion & aux exhortations du Pape, il prit la Croix le jour du Vendredi
„ Saint, & fut déclaré Generalissime de l'Armée Chrétienne. Le Roi de
„ Dannemarc, qui se trouva à Avignon, sans qu'on sache pourquoi, la prit
„ aussi; le Roi de Chipre s'en alla en Allemagne, & dans les autres Cours
„ de l'Europe, presser les Princes d'en faire autant: il y en eut plusieurs qui
„ promirent de se trouver au Rendez-vous pour passer la Mer: le seul Roi
„ d'Angleterre lui repondit froidement, & fut cause que toute la Croisade
„ s'en alla en fumée: le Roi Jean n'osa s'éloigner, & les autres Princes
„ étoient trop foibles pour une si grande Entreprise (4). „

Au reste, je dois remarquer, que le Roi Jean étoit venu à Avignon, du vivant d'Innocent VI. pour voir ce Pape & conférer avec lui des moiens de retablir en France la Discipline Ecclesiastique fort alterée par les desordres inseparables de la Guerre. Le Pape mourut dès le commencement de la Négociation, & le Roi Jean eut beaucoup de part à l'Élection d'Urbain V. Quelques Auteurs disent que le Roi n'avoit fait le voiage d'Avignon, que pour consulter le Pape sur la Proposition qu'on lui faisoit d'épouser la Rei-

Pourquoi
le Roi de
France
vint à Avi-
gnon.

ne

(1) *Vit. Pap. Aven. Edit. Baluz. tom. 1. p. 364. 376. 399. 1055. Matth. Villani, lib. XI. c. 26.*

(2) *Vit. ubi supr. p. 365. 993. Gall. Chr. nova, tom. 1. p. 823.*

(3) *Froissard, Vol. I. chap. 216. 217. Contin. Nanzii, tom. XI. Spicil. p. 880. Vita Pap. Aven. p. 366. 982. &c.*

(4) *Choisy, Hist. du Roi Jean, Liv. 3. pag. 267. 268.*

An de J.C. 1363. ne Jeanne de Naples. Elle étoit veuve, auffi bien que lui, pour la fécondé fois, & Heritiere des Roiaumes de Naples & de Sicile, & du Comté de Provence. La Politique avoit pû faire songer le Roi à cette Alliance: mais, quand il apprit fur les Lieux, & des Provençaux mêmes, que tous les bruits qui avoient couru d'elle étoient veritables, & que cette Princesse abandonnée à toutes fortes de crimes & de debauches avoit fait étrangler fon premier Mari, & s'étoit bien-tôt lassée du second, il n'eut que de l'horreur pour une creature qui deshonoroit le Thrône & la Maison de France dont elle étoit descenduë (5).

Etat de l'Italie.

Cependant, les Italiens persuadés que les Rebelles n'ont jamais plus beau jeu qu'au commencement d'un Regne qui n'est pas encore affermi, reprirent les Armes, dès qu'ils sçurent que le Pape Innocent étoit mort. La Guerre se ralluma donc avec fureur entre le Pape Urbain & ses Alliez d'une part, & Bernabo Visconti de l'autre. Le Roi de Chipre, passant à Milan, pour venir en France, traita de la Paix avec Bernabo, & ensuite avec le Pape, quand il fut à Avignon. Le Roi Jean s'interessoit pour les Visconti, parce qu'il avoit marié sa fille Isabelle avec Galeas, frere de Mathieu & de Bernabo: mais, il convint d'envoyer pour traiter la Paix deux Ambassadeurs; & le Roi de Chipre en envoya aussi deux. Ces derniers furent très-bien reçus à Milan par Bernabo: lui aiant exposé le sujet de leur voyage, ils passerent dans la Romagne pour conférer avec le Cardinal Gilles d'Albornos, Legat en Italie, qui commandoit les Troupes du Pape, & conduisoit la Guerre (6).

Bulle contre Bernabo Visconti.

Le Pape Urbain ne se contentoit pas d'employer les Armes materielles contre les Visconti, il eut recours à celles de sa profession: &, après plusieurs procedures, il publia une Bulle en datte du dernier jour de Novembre 1362. En voici un Extrait curieux. D'abord, le Pape Urbain rapporte les Actes qu'Innocent son Predecesseur avoit faits contre le Seigneur Bernabo Visconti; &, reprenant l'affaire de plus haut, il expose que dès lors le St. Siege avoit reçu des avis certains que Bernabo avoit pris la protection des Heretiques, particulièrement de François Ordelafe condamné comme tel, & avoit defendu de prêcher la Croisade contre lui. Il ajoute, parlant toujours de Bernabo: „ Il fit un jour venir en sa presence l'Archevêque de Milan, Robert de bonne memoire, parce qu'il avoit refusé, „ comme il devoit, d'ordonner un certain Moine, & lui dit en presence „ de plusieurs Personnes: *Mets-toi à genoux, ribaud. Ne fais-tu pas que je „ suis Pape, Empereur, & Seigneur en toutes mes Terres, & que Dieu même „ ne pourroit y faire que ce que je voudrois?* Et, après plusieurs autres traitemens indignes, il fit enfermer Archevêque dans une Chambre. En tous les Lieux de son Obéissance, il avoit fait defendre à cri public, sous peine du feu, d'aller à la Cour du Pape notre Predecesseur ou du Legat Gilles Evêque de Sabine, pour y obtenir des graces: de leur satisfaire pour

(5) *Choisy, ubi supr.*

(6) *Vita Petr. Thom. ap. Bolland tom. 2.*

pour quelque dette, ou leur donner Aide ou Conseil. Il avoit aussi défendu de faire aucune Election, ou pourvoir en quelque maniere que ce fût à quelque l'Eglise ou Monastere, sans sa permission, ou celle d'un certain Girardole, que le Peuple nommoit le Pape. La Bulle rapporte encore plusieurs cruautés exercées contre des Prêtres & des Religieux, les uns brulez dans une cage de fer, d'autres tourmentez sur le chevalet, un Frere Mineur de grande vertu qui eut les oreilles percées d'un fer chaud. Le Tyran contraignit un Prêtre de Parme à monter sur une Tour, & prononcer Anathème contre le Pape Innocent & les Cardinaux. Enfin, le même Pape, après avoir fait informer de ces crimes, dénonça à Bernabo le 15. d'Aout 1360. de comparoître devant son Tribunal le 4. de Novembre suivant; & comme il ne comparut point, il fut déclaré contumax en matiere de foi, & frappé d'Anathème. Le Pape Urbain, considerant que Bernabo étoit demeuré depuis deux ans dans son endurcissement, le cita peremptoirement au 1. de Mars 1363. pour recevoir sa Sentence. Au jour marqué, le Pape tint Consistoire, & condamna Bernabo comme Heretique. Il le déclara déchû de l'Ordre de Chevalerie, de tous honneurs, privileges, & autres droits, ordonnant à tous les fideles de l'éviter. Le Pape, aiant prononcé cette Sentence, se leva de son Siege, se mit à genoux, & levant au Ciel les mains jointes, pria, non sans impieté, Jesus-Christ, Saint Pierre & St. Paul, & toute la Cour celeste, que ce Tyran fût lié au Ciel, comme il l'avoit lié sur la Terre. Enfin, le Pape fit prêcher la Croisade contre Bernabo en Allemagne & en Italie (7).

Les choses étoient en cet état, quand les deux Ambassadeurs du Roi de Chipre revinrent à Milan pour conclure la Paix. Ils y trouverent les Ambassadeurs du Roi de France, qui, croiant avoir pacifié les troubles, & voulant s'en faire honneur, ne faisoient pas grand cas du Roi de Chipre, ni de ses Ambassadeurs. Ils avoient trouvé le Cardinal Albornois dur, aigri, & animé à continuer la Guerre, disant que l'on ne pouvoit se fier aux Traités qu'on feroit avec Bernabo. Ils trouverent Bernabo lui-même furieux comme un Lion, menaçant l'Eglise contre la quelle il avoit toujours de mauvais desseins, & meprisant la Paix. Les Ambassadeurs de France se retirerent, sans rien faire, & mécontents: mais, ceux de Chipre demurerent, & deux jours après le depart des François, Bernabo les envoya querir. S'étant assis entre eux deux dans un lieu retiré, il leur dit d'un visage serain: *Maintenant, parlez-moi hardiment de la Paix, & me dites tout ce que vous en pensez.* L'Archevêque Pierre Thomas lui parla avec beaucoup de douceur & de force, pour lui persuader la Paix; & après qu'il eut parlé, Bernabo pensa quelque tems; & jettant un grand soupir, il dit: *Je vous ai ouï avec plaisir; je veux absolument avoir la Paix avec l'Eglise, & lui être désormais soumis & fidele.* Après une longue Negociation, la Paix fut conclüe au mois de Fevrier 1364. à ces Conditions: 1. Que le Seigneur Bernabo ne

An de J.C.
1363.

An de J.C.
1364.

Bernabo
Visconti
fait sa Paix
avec le
Pape.

(7) Rainaldi, an. 1362. §. 12. 13. an. 1363. §. 2. 4. Mathieu Villani, lib. XI. c. 41.
Tom. III.

An de J.C.
1364.

pretendoit aucun droit sur Bologne. 2. Qu'à la premiere requisition du Cardinal Androin Legat du St. Siege, il restituroit tous les Châteaux & les Forteresses dont il s'étoit saisi dans les Districts de Bologne, de Modene, & de la Romagne. 3. Que le Pape de son côté paieroit au Seigneur Bernabo dans huit ans, à compter du jour de la restitution de Places, la somme de cinq cens mille Florins d'or, soixante deux mille cinq cens par an. 4. Que Bernabo n'opprimeroit point le Parti Guelfe dans les Terres de sa Jurisdiction. Et 5. Qu'il n'envahiroit point leurs Terres. Ce Traité fut conclu le 3. de Mars; & dès-lors Bernabo fut dechargé de tous ses Crimes. Le Cardinal Androin lui donna l'Absolution de toutes les Censures prononcées contre lui, le retablit en tous ses Droits, & leva solennellement l'Interdit de Bologne (8). Au reste, le Pere Pagi étoit mal informé, quand il ecrivit que Jean I, Roi de France, procura la conclusion de ce Traité, & la soumission de Bernabo au Pape (9).

An de J.C.
1365.

L'Empereur à
Avignon.
Ses Projets.

L'Empereur Charles IV. arriva à Avignon au mois de Mai 1385. Le Pape l'avoit invité à faire ce voiage, pour de grands desseins. Les Historiens en marquent deux sujets; l'un étoit la Croisade, & l'autre l'abbaissement des Tyrans d'Italie, & sur-tout des Visconti (10). L'Empereur & le Pape confererent plusieurs fois secretement, sans qu'il fût possible aux Politiques d'alors de penetrer le veritable sujet de ces Conferences. On disoit à Paris, que l'Empereur avoit offert au Pape, pour la Croisade, les Décimes de son Roiaume, afin d'entretenir des troupes soudoyées pendant trois ans, & rassembler les Compagnies qui ravageoient la France depuis si long-tems. On vouloit leur donner le moien d'expier leurs crimes, s'ils s'en repentoient, en leur donnant une bonne paye, pour faire la Guerre aux Infideles. Voilà quel étoit alors le bruit public. Mais, à bien dire, on n'a jamais sù au juste ce que l'Empereur & le Pape traiterent à Avignon. On n'en a jamais sçu que ce qui s'en trouve dans une Lettre du Pape à Charles Roi de France, qui venoit de succeder au Roi Jean. Voici ce que je recueille de cette Lettre: 1. Que l'Empereur desiroit ardemment la Paix & la Tranquillité de toute la Chrétienté, & particulièrement du Roiaume de France. 2. Qu'il ne desiroit pas avec moins d'ardeur l'abbaissement des Infideles & le recouvrement de la Terre Sainte. 3. Qu'il decouvrit au Pape plusieurs secrets qui tendoient au bien public. 4. Que le Pape, concourrant ardemment aux bonnes intentions de l'Empereur, étoit convenu avec lui, qu'il falloit commencer par bannir entierement de toute la Chrétienté les maudites Compagnies Blanches qui la ravageoient, & les faire marcher de gré ou de force contre les Infideles. 4. Que l'Empereur, persuadé que le Roi de Hongrie donneroit passage par son Roiaume à ces Compagnies, offroit de leur fournir des vivres à ses dépens, depuis la Fron-

(8) *Vita Petr. Thom. c. 82, n. 67. ap. Boll. tom. 2. p. 1009. Corio Hist. Mediol. part. 3. Philip. Villani, lib. XI. c. 64. &c.*

(9) *Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom. 4. p. 178*

§. 13.

(10) *Baluz. Vit. Pap. Aven. p. 370. 984. Corio, ubi supr.*

Frontiere de France jusqu'à celle de Hongrie. 5. Que si le Roi de Hongrie ne consentoit pas à leur passage, l'Empereur & le Pape avoient resolu qu'elles seroient conduites en Orient par Mer dans les Vaisseaux des Venitiens & des autres Italiens. 6. Enfin, que pour les frais de ce transport, l'Empereur offroit liberalement la moitié des revenus de son Roiaume de Boheme pendant trois ans. La Lettre, qui me fournit ces particularités importantes, est dattée du 9. de Juin 1365 (11).

An de J.C.
1365.

On a vû avec combien de succès le Cardinal Gilles d'Albornos Legat du Pape avoit employé en Italie, tantôt les armes spirituelles, tantôt les temporelles, pour reduire les Rebelles sous l'Obéissance du St. Pere. Mais, les grands & importans services qu'il avoit rendus à l'Eglise Romaine, n'empêcherent pas qu'il ne fût calomnié auprès du Pape. On disoit qu'il avoit fait contre Bernabo, & d'autres ennemis de l'Eglise, quelques entreprises au préjudice des Traités faits avec eux, & qu'il avoit détourné à son profit les revenus de l'Eglises. Averti de ces Accusations graves, Albornos vouloit s'excuser de la Legation de Sicile, où le Pape Urbain l'envoioit, & aller en Cour de Rome se justifier. Mais, le Pape lui ecrit, qu'il étoit persuadé de son innocence & de son zele pour l'Eglise: l'exhortant à mepriser les vains discours, & à continuer ses services, quoiqu'il fût deja avancé en âge. Enfin, il lui enjoint d'exercer la Legation de Sicile, qu'il avoit acceptée six mois auparavant. La Lettre est du 30. de Janvier 1365. Cette Legation étoit pour le Roiaume de Naples; & Gilles d'Albornos, suivant ses Instructions, obligea la Reine Jeanne à prêter au Pape le serment de fidelité comme à son Seigneur feodal (12).

Gilles
d'Albornos
accusé.

Le Pape, voulant reprimer plusieurs Abus, & particulièrement la pluralité des Benefices, ordonna aux Metropolitains de tenir leurs Conciles Provinciaux. Il marque dans sa Lettre circulaire sur ce sujet, qu'autrefois les Papes, & les autres Prelats, étoient très-soigneux de tenir des Conciles; & il n'oublie pas les inconveniens que leur negligence à cet egard avoit introduits dans l'Eglise. Depuis que l'on ne tient plus de Conciles, les vices pullulent, l'indevotion du Peuple croit, la Liberté de l'Eglise diminuë, le Service divin est negligé, le Clergé est maltaité par les Laiques, & il souffre une perte notable en ses biens temporels (13). Cela merite toute l'attention de mes Lecteurs.

Conciles
Provinciaux.

Les Romains pressoient instamment le Pape d'aller à Rome, & il paroît que le St. Pere souhaitoit de faire ce voiage dès le commencement de son Pontificat. C'est ce qu'il leur temoigna dans une Lettre du 23. de Mai 1363 (14). En 1365. il ordonna à l'Evêque d'Orviete son Vicaire à Rome de reparer le Palais Apostolique (15); & enfin cette année 1366. il déclara publiquement son dessein; & il envoya des gens, tant à Viterbe où il prétendoit aller d'abord, & y faire quelque sejour, qu'à Rome, pour y preparer

An de J.C.
1366.

Le Pape
declare
qu'il veut
aller à
Rome.

(11) Rainaldi, an. 1365. §. 2.

(12) Rainaldi, an. 1365. §. 9. 20.

(13) Tom. XI. Concil. p. 1936. 1938. 1957.

Rainaldi, an. 1363. §. 16.

(14) Rainaldi, an. 1363. §. 7.

(15) Rainaldi, an. 1365. §. 9.

An de J.C.
1366.

parer les choses nécessaires & marquer les logemens des Cardinaux (16). Il exhorta l'Empereur à marcher promptement en Italie, pour la sureté des Terres de l'Eglise Romaine; lui offrant, contre les Blanches-Compagnies, & les autres ennemis du repos public, des indulgences, des decimes, & des sollicitations de secours de la part du Roi de Hongrie (17). Mais, le Roi de France fit ses efforts pour détourner le Pape de ce Voiage. Nous avons un Discours fait devant le St. Pere, & attribué à Nicolas Oresme, Docteur fameux, grand Maître du College de Navarre, qui avoit été Precepteur du Roi, qui fut depuis Evêque de Lisieux, & qui traduisit la Bible en François à la priere du Roi de France. Il y a de l'insipidité, des citations inutiles, & de mauvaises raisons, dans ce Discours: aussi étoit-il difficile d'en trouver de bonnes pour un tel sujet (18): & d'ailleurs ce siecle n'étoit pas le periode du bon sens, & de la solidité. Cependant, j'apprens d'Heydegger, que le Docteur Oresme, ou Oremus, prouva par ces raisons, que l'Antechrist étoit déjà venu: 1. Parce que l'Empire Romain étoit alors desolé. 2. Que l'Eglise étoit plus corrompue que la Synagogue. 3. Que les Prêtres sont plus grands Seigneurs que les Princes mêmes. 4. Que leur Orgueil & leur Fauste est au comble & à l'excès. 5. Qu'on n'avance dans l'Etat Ecclesiastique, & dans les Dignitez, que les plus indignes, & qu'on méprise les gens de bien. 6. Que la Police seculiere est dans la decadence, & les Peuples dans le soulèvement. 7. Parce qu'enfin les Princes de l'Eglise sont incorrigibles (19). D'autre côté, le fameux Petrarque écrivit au Pape une très-longue Lettre, pour l'affermir dans sa resolution, & l'exhorter à venir incessamment à Rome. Il relève l'Insulte que le Pape avoit soufferte des *Blanches-Compagnies*, dont il avoit été contraint de se racheter par argent (20).

An de J.C.
1367.

Voiage
du Pape
en Italie.

Le Pape Urbain partit d'Avignon le dernier jour d'Avril 1367. & alla au Pont de Sorgue, où il coucha deux nuits. De-là, il vint à Marseille, & logea au Monastere de St. Victor, dont il avoit été Abbé. Le 19. de Mai, il partit du Marseille avec une Flotte de vint-trois Galeres & d'autres Bâtimens que la Reine Jeanne de Naples, les Venitiens, les Genoï, & les Pisans lui avoient magnifiquement fournies. Le Pape s'embarqua sur une Galere Venitienne, & dans 4. jours, il arriva à Genes, où il fut reçu par le Doge & les Citoyens avec beaucoup d'honneur. Il y séjourna cinq jours; & à son depart, il y laissa le Cardinal Marc de Viterbe, pour calmer les Différends entre les Genoï & Bernabo Visconti: Il passa par Porto Venere, le Port de Pise, & Piombino: & il fut reçu à Corneto par le Legat Gilles d'Albornos. Il reçut dans cette Ville des Députes des Romains, qui lui offrirent de leur part la pleine Seigneurie de la Ville, & les Clefs du Château St. Ange, qu'ils tenoient auparavant. Le 9. de Juin, il vint à Viterbe où il fut reçu avec joie, & félicité sur son

(16) Vit. Pap. Aven. tom. 1. p. 373. 374.

(17) Rainaldi, an. 1366. §. 26.

(18) Daboulai, Hist. Univ. tom. 4. p. 396.

(19) Heydegger, Hist. Papat. atar. 5.

(20) Petrarque, Secul. lib. VII. Epist. un.

son heureuse arrivée par tous les Grands, les Prelats, & les Deputez des Villes d'Italie (21). Pendant le séjour qu'il y fit, il confirma la nouvelle Congregation des Jesuates, fondée par Jean Colombin, & ainsi nommée, parce qu'ils avoient toujours le nom de Jesus à la bouche (22).

An de J.C.
1367.

J'ai dit ci-dessus, que le Cardinal Gilles d'Albornos avoit été chargé auprès du Pape de plusieurs Accusations très-graves; & voici, dans les termes de l'Abbé Choisy, de quelle maniere il eluda les poursuites de ses ennemis.
 „ Il eut sous le Pape Urbain V. le même pouvoir qu'il avoit eu sous Innocent VI. & fit encore de plus grandes choses. Tous les Vicontes d'Italie prirent les Armes au changement de Pontificat, & il les battit tous l'un après l'autre: enfin, le Pape, les voiant tous soumis, vint lui-même en Italie, & fut d'abord accablé de Requetes contre le Legat qu'on accusoit de Concussion. Il promit de faire justice, & lui ordonna de se justifier en apportant ses comptes. Le lendemain, le Legat fit entrer dans la Cour du Pape un Chariot de Clefs; & aiant prié sa Sainteté de mettre la tête à la fenêtre: *Saint Pere*, lui dit-il, *Voilà les Clefs des Villes que j'ai soumises à Votre Sainteté; je n'ai point d'autre compte à lui rendre* (23). Il faut que cela soit arrivé à Viterbe; car, Gilles d'Albornos y mourut le 24. d'Août 1367. après avoir été Legat en Italie pendant près de quatorze ans. C'étoit un Prelat vertueux, savant, courageux, & très-habile: enforte qu'il étoit aimé, du moins craint, par toute l'Italie. Le Pape comptoit beaucoup sur les instructions & sur les services de cet illustre Cardinal. Gilles d'Albornos fonda un College à Boulogne pour de pauvres Ecoliers Espagnols (24).

Action singuliere de Gilles d'Albornos.

Le 5. de Septembre 1367. il s'emût un grand tumulte à Viterbe. Il commença par une querelle particuliere entre le Domestique d'un Cardinal, & un Bourgeois de la Ville. On commença à crier par la Ville: *Vive le Peuple: meure l'Eglise*. On prit les Armes; & les Cardinaux, ne se trouvant pas en sureté dans leurs Logis, se retirerent presque tous au Palais du Pape. Guillaume Bragose, nommé le Cardinal de Vabres, s'enfuit sans chapeau, & le Cardinal de Carcaffone fut obligé de se déguiser en Frere Mineur. On disoit que les seditieux en vouloient à la Vie du Pape. Il fit donc approcher des Troupes contre la Ville; & les Bourgeois, reconnoissant leur faute, demanderent pardon, se soumirent à la Volonté du Pape, & pour preuve de leur repentir porterent à son Palais toutes les Armes de la Ville & les Chaînes dont on fermoit les ruës. On planta des Potences aux lieux où le tumulte avoit commencé, & où il avoit été le plus violent; & dix des plus coupables furent pendus (25). Le Pape pardonna au reste, après avoir fait

Tumulte à Viterbe.

ab-

(21) Baluz. Vit. Pap. Aven. tom. 1. p. 376. 996. Itin. ibid. tom. 2. p. 768.

(22) Ferrar. 31. Jul. Helior, Hist. Ord. Relig. tom. 3. c. 55.

(23) Choisy, Hist. du Roi Jean, Liv. 3. p. 265.

(24) Vit. Urb. ap. Baluz. p. 378.

(25) Mr. Fleury, Hist. Eccl. tom. 20. p. 210; ne marque que sept pendus; mais, je trouve dans la 2. Vie d'Urbain (ap. Baluz.) qu'il y en eut dix; & que quatre Domestiques des Cardinaux furent tuez dans le tumulte.

An de J. C.
1367.

Ambassade
de l'Em-
pereur
Grec.

abbatre quelques Maisons fortes, & la tranquillité fut retablie (26).
Sur ces entrefaites, Urbain reçut à Viterbe une Ambassade solennelle de l'Empereur de Constantinople, du Clergé & du Peuple de son obéissance, pour traiter de la Réunion; souhaitant, disoient-ils, de revenir à l'obéissance & à l'union de l'Eglise Romaine. Pour cet effet, l'Empereur promettoit de venir lui-même se presenter au St. Siege, au mois de Mai suivant; & le Pape, voulant faciliter son Passage, en écrivit à la Reine Jeanne, & aux autres Princes qui se trouvoient sur la route. Il écrivit aussi à tous ceux qu'il crut pouvoir concourir à la Réunion. Toutes les Lettres sur ce sujet sont du 6: de Novembre 1367. Vers la fin de la même année, le Pape donna Commission à l'Archevêque de Naples, & à celui de Brindes, d'admonester tous les Evêques, les Abbez, & les autres Prelats qui venoient trop souvent à Naples, & y faisoient trop de sejour, de résider dans leurs Dioceses, & à leurs Eglises. Il leur donna charge aussi de renvoyer à leurs Monasteres les Religieux qui frequentoient la même Cour (27).

Le Pape
à Rome.

Le Pape quitta Viterbe, & fit son entrée à Rome le 16. d'Octobre 1367. Il avoit une Escorte de deux mille Gendarmes. Il fut reçu avec de grands honneurs, & des temoignages de joie, par le Clergé & le Peuple Romain. Aiant fait sa priere dans l'Eglise de St. Pierre, où il fut installé dans la Chaire Pontificale, il entra au Vatican. Trouvant que ce Palais menaçoit ruine, il le fit reparer. Le dernier jour d'Octobre, il sacra Evêque de Sabine le Cardinal Guillaume d'Aigrefeuille. Peu de tems après, il envoya ce Cardinal au Roiaume de Naples, pour appaiser les Divisions & les Guerres allumées entre le Prince de Tarante, & le Duc d'Andri (28).

An de J. C.
1368.

Il donne
la Rose
d'Or à
la Reine
de Naples.

La Reine Jeanne de Naples vint rendre ses Respects au Pape, qui la reçut avec honneur dans l'Eglise de St. Pierre au mois de Mars 1368. Pierre de Lusignan, Roi de Chipre, étoit alors en Cour Rome: & le Pape, aiant beni la Rose d'Or, au lieu de la donner à ce Prince, il la donna à la Reine de Naples; ce qui déplût à la plupart des Cardinaux (29). Urbain, sans égard à leur mécontentement, donna encore une Epée d'Or à cette Princesse (30).

Il se retire
à Monte-
fialcone.

Le 11. de Mai suivant, le Pape, craignant le mauvais air de Rome, se retira à Montefalcone, pour y passer l'Été: mais, comme ce lieu n'étoit pas assez grand pour contenir toute sa Cour, il laissa à Viterbe, qui en est proche, les Officiers nécessaires pour l'expédition des affaires (31). Pendant le sejour qu'il

(26) *Vit. Pap. Aven. tom. 1. p. 379. 420. tom. 2. p. 769. Contin. Nangii, tom. II. Spicil. p. 916.*

(27) *Rainaldi, an. 1367. §. 7.*

(28) *Baluze, Vit. Pap. Aven. tom. 1. p. 380. 1014. tom. 2. p. 779.*

(29) *Prima Vita Urban. inter Pap. Aven.*

Baluze, in Not. ex Garosco de Ulmoisca, col. 1015.

(30) *MS. diver. Chron. regni Sicilia, in Bibliot. Vatic. no. 454. ap. Bzovium an. 1368. §. 4.*

(31) *Vita Pap. Aven. tom. I. p. 382. 408. tom. 2. p. 770.*

qu'il fit à Montefiascone, il donna deux Bulles, pour defendre le Culte public de quelques pretendus Saints non canonisés. Je n'en chargerai pas cet Ouvrage. Les Curieux pourront les voir dans les Annales de Rainaldi (32).

An de J.C.
1368.

Le Pape, craignant quelque Entreprife violente de la part des Italiens, avoit prié très-institutement l'Empereur Charles IV. de se rendre en Italie avec une bonne Armée. Et, pour ôter à ce Prince toute esperance de recouvrer les Droits de sa Couronne, qu'il avoit si lâchement abandonnez au St. Siege, il l'obligea à confirmer par une Bulle d'Or toutes les Donations & les Privileges accordez aux Papes par les Empereurs; faisant un denombrement exact de tous les Domaines & les Droits de l'Eglise Romaine, parce que la longue absence des Papes & des Empereurs y avoit aporté une grande confusion, & donné lieu à plusieurs Usurpations. La Bulle est datée de Vienne en Daupiné le 11. d'Avril 1368. L'Empereur, étant arrivé à Verone, s'accorda moiennant quelque argent avec les Seigneurs de l'Escale qui en étoient les Maîtres. Il marcha contre Milan, mais n'y gagna rien (33). Il faut reprendre les choses de plus haut. Dès l'année précédente 1367. l'Empereur étoit entré en Lombardie avec une Armée de vingt mille hommes. Il y eut entre ses Troupes & celles de Bernabo Visconti plusieurs petits combats, qui ne decidoient rien; & les Dignes du Pô aiant été rompuës, le Camp de l'Empereur fut inondé; de sorte que ce Prince ne pouvant rien entreprendre de considerable contre les Visconti, il traita de la Paix. Mais le Pape, qui vouloit exterminer la Maison Visconti, ne voulut point y entendre, ce qui obligea l'Empereur à retourner en Boheme. L'année suivante 1368. Charles IV. revint en Italie, comme je viens de le marquer. Il attaqua encore les Visconti & les Milanois; il ravagea & brula tout aux environs de la Ville; mais, depourvû des choses nécessaires pour un Siege, il ne put rien entreprendre contre les Places fortes (34). Il continua donc sa route vers le Pape, & le trouva à Viterbe, où il arriva le 17. d'Octobre. Ensuite, il alla à Rome, où sa Sainteté le suivit. L'Imperatrice y arriva quelques jours après, & fut couronnée solemnellement par le Pape (35).

L'Empereur Charles IV. à Rome.

Après cette Ceremonie, l'Empereur, l'Imperatrice, & le Pape sortirent de Rome. Sa Sainteté sejourna à Viterbe, d'où l'année suivante 1369. elle revint à Rome, aiant erigé en Evêché la petite Ville de Montefiascone (36). A son retour, il trouva Jean Paleologue, Empereur de Constantinople, qui l'attendoit. Ce Prince, voiant les grands progrès des Turcs, & l'impossibilité où il étoit d'arrêter leurs Conquêtes, avoit passé en Italie, pour demander du Secours au Princes d'Occident. Le Pape le traita avec beaucoup d'honneur (37). Le 18. d'Octobre, l'Empereur Grec se rendit à l'E-

An de J.C.
1369.

Negociations du Pape, avec l'Empereur de C. P.

(32) Rainaldi, an. 1368. §. 12.

(33) Idem, ubi Supr. §. 5. 6. 7.

(34) Struvius, Hist. Germ. tom. 1. p. 634. Trihemius, Chr. Hirsang.

(35) Vit. Pap. Aven. tom. 1. p. 771.

(36) Ughello, Ital. Sac. tom. 1. p. 1051.

(37) Rainaldi, an. 1369. §. 1. 2. Leo Allatius, Cen. p. 843.

Année J. C.
1370.

Succès de
cette Né-
gociation.

Le Pape
quitte Ro-
me.

l'Eglise du St. Esprit, où il fit, d'une maniere Orthodoxe, une ample profession de sa foi, dont on garde l'original dans les Archives du Château St. Ange.

Le P. Maimbourg raconte ainsi l'inutilité de toutes ces Negociations: „ De si beaux commencemens, dit-il, n'eurent point de suite, faute du Se-
„ cours que l'Empereur (Jean Paleologue) s'étoit promis qu'on lui donne-
„ roit après l'action qu'il venoit de faire. Car, au lieu d'une puissante Ar-
„ mée qu'il attendoit, le Pape, qui n'étoit nullement en état de lui en don-
„ ner une, luy persuada de traiter avec Aucut ce fameux Capitaine An-
„ glois, qui s'étant fait chef de certaines troupes confederées de voleurs,
„ de bandits, & de vagabonds qu'il avoit agguerris, se rendit formidable en
„ Italie, où il étoit tantôt pour un Parti, & tantôt pour un autre, selon
„ qu'il y trouvoit son avantage. Mais, comme cet Anglois aimoit beaucoup
„ mieux s'enrichir des depouilles de l'Italie durant ces troubles, que d'aller
„ éprouver les Armes des Turcs, il fallut enfin que Paleologue se conten-
„ tât, pour tout secours, des Lettres circulaires, que le Pape écrivit en sa
„ faveur à tous les Princes Chrétiens, & à tous les fideles, pour les obli-
„ ger à le secourir; ce qui ne fit aucun effet. On dit mesme, qu'il fut ar-
„ rêté à Venise, jusqu'à ce qu'il eut satisfait ses créanciers, dont il avoit
„ emprunté des sommes immenses; & que son fils Andronic, qui se trou-
„ voit bien du Gouvernement durant l'absence de son Pere, refusa de lui
„ envoyer l'argent qu'il demandoit pour s'acquiter; mais que Manuel son
„ cadet, aiant fait tous les efforts imaginables pour en amasser, l'alla deli-
„ vrer. De sorte que cet Empereur fut contraint de s'en retourner à Con-
„ stantinople, plus pauvre encore qu'il n'en étoit parti, & ensuite plus foi-
„ ble, contre un très-puissant ennemi, qui, profitant des divisions des Prin-
„ ces de l'Europe, où tout étoit en guerre, avoit étendu ses Conquêtes
„ bien avant dans la Macedoine, & dans la Grece, jusqu'aux Frontieres de
„ la Dalmatie (38). „

Cependant, le Pape Urbain ne pût se résoudre à fixer son séjour à Ro-
me. Il en sortit pour la dernière fois le 17. d'Avril 1370. Il vint à Viter-
be, & de-là à Montefiascone où il declara le dessein qu'il avoit de retourner
à Avignon, pour procurer la Paix entre les Roiaumes de France & d'Angle-
terre. Les Romains n'étoient pas contens de cette Resolution; & le Pape leur
écrivit pour les consoler de son absence, & prevenir le tort qu'elle pourroit
faire à leur reputation. Il leur marqua donc, qu'il ne se retireroit pour aucun mé-
contentement qu'il eût reçu d'eux: qu'au contraire, ils l'ont bien traité lui &
sa Cour pendant les trois ans qu'il a séjourné à Rome & aux environs. Il
declare, qu'il est obligé de retourner de-là les monts, pour des affaires, non
seulement utiles à l'Eglise Universelle, mais encore pressées, & qu'il au-
roit toujours les Romains presens dans le cœur, tant qu'ils lui seroient fide-
les (39). On dit en effet que le Pape avoit dessein de revenir à Rome après

avoir

(38) Maimbourg, *Hist. du Schisme des Grecs*, Liv. V. p. 170. 171. Il cite Calcondyl, Liv. I.

(39) Rainaldi, *an. 1370. §. 19. Vit. Pap. Aven. tom. 1. p. 390. tom. 2. p. 773.*

avoir pacifié les troubles de France & d'Angleterre. C'est Gilles de Viterbe qui l'a écrit (40).

An de J.C.
1370.

La très-devote Ste. Brigide de Suede,agée pour lors de 68. ans, étoit en Italie. Elle vint même à Montefiascone: elle se presenta au Pape, & obtint la confirmation de sa Regle. Sachant que le Pape se preparoit à retourner en France, elle lui fit dire par Nicolas Comte de Nole, que s'il se retiroit, il feroit une folie; & n'acheveroit pas son voiage. De plus, elle declara au Cardinal de Beaufort, en presence d'Alfonse Evêque de Jaen, que, pendant qu'elle étoit à Rome, la Sainte Vierge lui avoit révéle que la Volonté de Dieu étoit que le Pape ne sortît point d'Italie, mais qu'il y demeurât jusqu'à la mort, à Rome, ou ailleurs: Que s'il retournoit à Avignon, il mourroit aussi-tôt, & rendroit compte à Dieu de sa conduite. Brigide decouvrit au Cardinal de Beaufort cette Revelation, afin qu'il la donnât par écrit au Pape très-secretement; mais, le Cardinal n'osant le faire, la Sainte Visionnaire la donna elle-même au Pape (41).

Ste. Brigi-
de veut
detourner
le Pape de
son des-
sein.

Le Pape n'eut aucun égard à cette prétenduë Revelation. Il partit de Montefiascone & vint à Corneto, où il demeura jusqu'au 5. de Septembre; & ce jour-là il s'embarqua sur les Galeres que diverses Puissances lui fournirent. Il arriva à Marseille le 16. du même mois, & le 24. à Avignon, où il fut reçu avec grande joie (42).

Retour du
Pape en
France.

A son retour, il resolut d'aller en Personne negocier la Paix entre la France & l'Angleterre; & il fit même quelques préparatifs pour ce voiage. Mais, il fut bientôt attaqué d'une grande maladie; &, jugeant que sa mort étoit proche, il ne songea plus qu'à ce qui regardoit son salut. Il se confessa plusieurs fois; & en presence de son Camerier, de son Confesseur, & de plusieurs autres Personnes considerables, il dit: *Je crois fermement tout ce que tient & enseigne la Sainte Eglise Catholique; & si jamais j'ai avancé quelque autre chose de quelque maniere que ce soit, je le revoque, & le soumets à la Correction de l'Eglise.* Mr. Fleury, de qui je tire cette particularité, dit que cette Protestation fait bien voir qu'Urbain ne se croioit pas infallible (43). Ce Pape mourut ainsi le 19. de Decembre 1370. Il fut d'abord enterré dans la grande Eglise d'Avignon, puis transferé à St. Victor de Marseille où il avoit choisi sa sepulture; & on disoit qu'il s'y faisoit de grands Miracles (44).

Sa Mort;

Lorsque la mort surprit Urbain, il meditoit un projet funeste contre l'Empereur Charles IV. Irrité de ce que Prince n'avoit pas exterminé les Visconti, comme il auroit souhaité, il se preparoit à le deposer de l'Empire; ce qui eut entraîné de grands desordres en Allemagne. La Providence fit avorter un dessein si pernicieux (45).

Ses des-
seins con-
tre l'Em-
pereur.

Ur-

(40) *Aegidius Viterbiensis, ap. Vistorellum, in Notis ad Ciaconium.*

(41) *Bullar. Bonif. IX. n. Const. 5. Vit. Pap. Aven. p. 412. 414. 1057. Rainaldi, an. 1370. §. 9.*

Tom. III.

(42) *Vita Pap. Aven. p. 392. 412.*

(43) *Fleury, Hist. Eccl. Lib. XCVII. §. 18.*

(44) *Vit. Pap. Aven. p. 398.*

(45) *Trithem. an. 1369.*

An de J.C.
1370.

Son Eloge.

Urbain se plaifoit beaucoup à faire bâtir des Palais & des Eglises. Il fonda plusieurs Chapitres de Chanoines; & il donna à plusieurs Eglises à Rome & ailleurs des calices, des ornemens, & des livres. Il tenoit regulierement les Consistoires & les Conseils, & il avoit un soin tout particulier de faire expedier les Affaires promptement & avec equité. Il reprimoit la chicane des Avocats & des Procureurs. Il exerça son zele contre les Concubinaires, les Usuriers, & les Simoniaques. Il reſtraignit autant qu'il put la pluralité des Benefices. Il aimoit & favorifoit les Gens de Lettres; & pendant tout ſon Pontificat, il entretenoit mille Etudians en diverſes Univerſités. Il furniſſoit à ceux qui s'appliquoient à l'Etude les Livres dont ils avoient beſoin. On ne ſauroit trop louer une Conduite ſi genereuſe. Il fonda à Montpellier un College pour douze Etudians en Medecine; & en general, il eut grand ſoin des Pauvres. Il ne ſe laiſſa point dominer par l'affection naturelle pour ſes Parens (46). Il assigna un Revenu mediocre à ſon Pere, diſant que les Biens de l'Eglise étoient pour les Pauvres, & que ſon Pere avoit ſuffiſamment de quoi vivre en homme de ſa condition. Il voulut obliger ſon Neveu à ſe meſallier, en lui faiſant epouſer la fille d'un Marchand de Montpellier (47).

CHARLES IV.
Empereur d'Occident.

GREGOIRE XI.

CHARLES V.
Roi de France.

CCVII. P A P E.

Gregoire
XI. 40.

LA Vacance du St. Siege ne dura que dix jours. Les Cardinaux, dès le lendemain qu'ils furent entrés en Conclave, élurent unanimement le Cardinal de Beaufort. Il ſe nommoit Pierre Roger de Maumont. Il étoit neveu de Clement VI., qui l'avoit élevé à la Pourpre, à l'age de dix-sept ans. Il étoit, dit-on, d'un beau naturel, humble, doux, ingenieux, appliqué à l'Etude, & fort inſtruit du Droit Civil, du Droit Canonique, & de la Theologie morale. Avant que d'être Pape, il eut pluſieurs Benefices. Il fut Chanoine de Narbone, Archidiaque de Rouen, Prevôt de St. Sauveur de Maestricht, Archidiaque de Cantorberi & de Bourges, Chanoine & Archidiaque de Sulli dans l'Eglise d'Orleans. Il prit le nom de GREGOIRE XI. & le jour même de ſon Election, il en donna part à Charles V. Roi de France (1).

An de J.C.
1371.

Il veut
procurer
la Paix en-
tre la Fran-
ce & l'An-
gleterre.

Le nouveau Pape, marchant ſur les traces de ſon Predeceſſeur, fit des efforts pour procurer la Paix entre la France & l'Angleterre. Il écrivit aux deux Rois, & nomma deux Legats pour les reconcilier. Mais ces tentatives furent inutiles, parce que la haine étoit inveterée dans le cœur des Princes qui étoient en Guerre; & d'ailleurs les Legats n'étoient pas d'ac-

(46) *Vit. Pap. Avon. p. 392. 395.*

(47) *Prima Vita Urb. ap. Baluz. ubi ſupr.*

(1) *Vit. Pap. Avon. p. 255. 425. 831. 1061.*
Rainaldi, an. 1370. §. 20.

d'accord, & leur mesintelligence fit echouer les bons desseins du Pape (2).

An de J.C.
1372.

Lettre
contre les
Visconti.

D'autre côté, les deux freres Bernabo & Galeas Visconti, toujours rebelles à l'Eglise, obligerent le St. Pere à renouveler les Procédures de ses Predecesseurs contr'eux. Ainsi, le 26. de Juillet 1372. il écrivit à tous les Evêques d'Allemagne une Lettre où il releve les attentats de Bernabo contre l'Empire & contre l'Eglise Romaine: sa perfidie à rompre les Traitez faits avec le St. Siege, & ses nouvelles Usurpations. Il conclut en defendant à qui que ce soit de leur donner Aide, Conseil, vivres, ou argent. Il declare leurs Sujets dispensés de tout ferment, & prononce contre leurs adherens Anathême, Interdit, & Privation de toutes charges & dignitez: enfin, il ordonne à tous les Evêques de s'élever contre ces Tyrans (3).

An de J.C.
1373.

Citation
contre les
Visconti.

Au mois de Janvier de l'année suivante, le Pape publia contre les Visconti une Bulle où il rapporte en detail les cruautez qu'ils avoient exercées contre plusieurs Ecclesiastiques, depuis quatre ans. Il parle des Benefices dont ils avoient disposé par violence. Il n'oublie pas les usurpations des biens Ecclesiastiques; & enfin, il cite Bernabo à comparoître le 28. de Mars à l'heure du Consistoire pour plaider sa cause & ouïr sa sentence. De plus, le Pape, voulant empêcher que les Visconti ne fissent de nouvelles Alliances avec les Princes & les Grands dont ils pourroient tirer du secours & de l'appui, defendit de contracter mariage avec eux sous peine de nullité; & quelque extraordinaire que fût cette defense, elle porta plusieurs Personnes à se retirer de leur Alliance qu'ils auroient volontiers recherchée. Mais, le Pape vit bien qu'il falloit des moiens plus efficaces pour reprimer l'audace des Visconti: c'est pourquoi, il assembla contr'eux une grande Armée, tant de ses terres & de celles de ses Alliez, que du Roiaume. Il en donna le commandement en Chef à Amedée Comte Savoyé. Il emporta quelques avantages sur Bernabo, qui fit des Propositions de Paix: sur quoi le Pape repondit: *C'est un Parjure notoire; & ces gens-là n'observent la Paix & leurs Promesses, que selon leur interêt: nous ne faisons point des depenses si excessives pour parvenir à une Paix trompeuse* (4).

Paix entre
Naples &
Sicile.

J'ai dit ailleurs que Frederic d'Arragon, qui avoit usurpé la Sicile en 1302, fit la Paix avec le Roi Charles II. à condition qu'après sa mort la Sicile reviendroit à Charles & à ses Heritiers; & qu'en attendant, au lieu de prendre le nom de Roi de Sicile, il s'intituleroit Roi de Trinacrie. Malgré cette condition, Pierre d'Arragon succeda à son Pere Frideric, mort en 1337. Louis succeda à Pierre en 1342. & en 1355 Frideric II. dit le Simple succeda à son frere Louis: mais, il ne pût prendre les marques de la Roiauté, qu'après avoir fait la Paix avec la Reine Jeanne en 1372. à condition, qu'à l'avenir ledit Frederic & ses successeurs tiendroient le Roiaume
en

(2) *Prima Visa Greg. ap. Baluz.*

(3) *Rainaldi, an. 1372. §. 1.*

(4) *Rainaldi, an. 1373. §. 10. 13. Vit. Pap.*

*Aven. tom. 1, p. 430. ap. Fleury, Hist. Eccl.
Liv. XCVII. §. 25.*

An de J.C.
1373.

en Fief immediat (*in feudum immediatè*) de la Reine, & de ses successeurs sous un Tribut annuel de quinze mille Ducats. Pour confirmer ce Traité, Gregoire XI. érigea en Sicile le Roiaume de Trinacrie. Cette Paix se traitoit depuis plusieurs années entre deux Religieux de l'Ordre des Freres Mineurs, sçavoir Ubertain de Corillon premier Chapellain de Frederic, & Jean Evêque de Gravine, Confesseur de la Reine Jeanne. L'affaire étant heureusement concluë, & confirmée par le Pape avec quelques modifications, sa Sainteté envoya en Sicile Jean de Reveillon Evêque de Sarlat, pour recevoir la ratification des Parties, ce qui fut executé le dernier jour de Mars 1373. L'Evêque de Sarlat devoit aussi delivrer la Sicile de l'Interdit, & couronner Frederic; ce qu'il fit. Les Annalistes rapportent les conditions du Traité conclu entre la Reine Jeanne, & Frederic II (5). Voici les Articles que le Pape ajouta au Traité. 1. A l'égard du Tribut de quinze mille Ducats, il marqua que cette somme devoit être payée par Frederic, à raison de la redevance que la Reine Jeanne étoit obligée de payer à l'Eglise Romaine & au St. Siege (*ratione census debiti per ipsam Dominam Reginam Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Apostolicæque sedi.*) 2. Frederic fut obligé de faire à la Reine Jeanne une Reconnoissance de son Roiaume de Trinacrie, en lui fournissant chaque année dix Galeres & cent hommes d'armes. 3. Le Pape ajouta, que les Rois de Sicile & de Trinacrie feroient hommage-lige au Pape, & reconnoïtroient qu'ils tiennent le Roiaume du St. Siege. 4. Que Marie fille de Frederic, & dans la suite les autres filles des Rois de Trinacrie, succederoient au défaut de mâles. 5. Que Frederic satisferoit aux Eglises, & aux Ecclesiastiques du Roiaume de Trinacrie: 6. Qu'il maintiendrait les dites Eglises dans leur immunités, privileges, & droits d'appellations au St. Siege. Toutes ces conditions furent approuvées, & ratifiées de part & d'autres, dans le mois de Mars. Frederic prêta serment de fidelité au Pape & à l'Eglise Romaine entre les mains de l'Evêque de Sarlat (6). La Reine Jeanne avoit fait un pareil serment le 4. de Janvier 1372. entre les mains de Bernard de Rouergue Archevêque de Milan, à qui le Pape avoit donné commission de le recevoir (7-10).

Turlupins,
Hereti-
ques.

Depuis quelque tems, le nom de Turlupin étoit devenu familier pour designer une sorte d'Heretiques, accusés d'excès inouïs. Pour faire connoître ces gens-là, je me propose de faire trois Remarques également importantes & nécessaires. D'abord, il faut sçavoir qui étoient ces Heretiques, & d'où leur venoit le nom de Turlupin. Vignier & d'autres ont crû qu'ils furent appellés de la sorte, parce qu'ils se cachoit dans les Deserts, où ils étoient plus en sûreté avec les Loups & les Bêtes sauvages, qu'avec les hommes. Mais, Monsieur de Beaufobre, Ministre à Berlin, a remarqué que cette Etymologie n'est point vraisemblable, parce qu'elle ne roule que sur la moitié du mot. Ils ne sont pas appellez *Lupini*, mais *Turelupini*.

Fon-

(5) Bzovius, an. 1373. §. 18. & seq. Rainaldi, an. 1371.

(6) Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom. 4 p. 215. (7-10) Rainaldi, an. 1372. §. 4.

Fondé sur le Témoignage d'Auteurs très-dignes de foi (11), il croit que les Turlupins étoient Vaudois. Voici les Remarques par lesquelles cet habile homme prouve son Sentiment. 1. C'étoient des restes de ceux, qui portoient le nom de Pauvres, dit du Haillan. Or, on fait que c'étoit un nom des Vaudois, appelez souvent *Pauperes*. 2. On leur avoit donné le nom de Boulgres, ou de Bulgares (12), parce qu'on les confondoit avec de prétendus Manichéens, qui, de Bulgarie, s'étoient repandus en Italie, & d'Italie en France (13). Ils furent pourluis en 1236. par un Dominicain nommé Robert (14), qui avoit été de leur Religion, & qui à cause de cela fut surnommé le Boulgre. Il en fit bruler ou enterrer vifs cinquante en moins de deux ou trois mois, en France & en Flandres. Mais, ce Scelerat fut trouvé coupable de tant de crimes, qu'il fut condamné, par grace, à une Prison perpetuelle. 3. La principale scene des persecutions, que souffrirent les Turlupins fut en Savoye, & en Daupiné (15). Or, c'est en Savoye, en Daupiné, & dans les Provinces voisines, qu'il y a toujours eu des Vaudois. Il étoit bien naturel, que ceux que l'on persecutoit en Flandres & en France cherchassent une retraite parmi leurs Freres. 4. Cette Liberté d'Esprit, qui affranchit de l'Observation des Commandemens de Dieu, est une des vieilles Calomnies avancées contre les Vaudois, sous prétexte qu'ils meprisoient les Traditions humaines, & qu'ils avoient secoué le joug des Ceremonies Paiennes, ou Judaïques, dont on avoit chargé l'Eglise de Jesus-Christ (16). Il est donc certain, que les Turlupins étoient Vaudois.

An de J.C.
1373.

Les Turlupins étoient Vaudois.

On les accuse d'abord de Vilainie & d'Infamie (17). On dit qu'ils enseignoient, que quand l'homme étoit arrivé à un certain état de perfection, il étoit affranchi du Joug de la Loi divine. Qu'il ne falloit invoquer Dieu que par l'Oraison mentale: qu'ils alloient nus; & qu'à l'exemple des Cyniques, ils faisoient l'Oeuvre de la Chair en plein jour & devant tout le Monde. Qu'on ne devoit point avoir honte de montrer les Parties naturelles. On ajoute, que, malgré ces extravagances profanes, ils affectoient de grands airs de Spiritualité & de Devotion, afin de se mieux insinuer dans l'Esprit des Femmes, & puis de les faire donner dans le piège de leurs desirs impudiques. C'est Mr. Bayle, qui a fait ces Remarques dans son Article des Turlupins. Mais, nous justifierons bientôt ces prétendus Cyniques de ces Imputations fausses & ridicules.

Sentimens attribuez aux Turlupins.

Ce fut pourtant sur ces Accusations malfondées, que l'on fit une cruelle Guerre aux Turlupins. Parmi les Lettres de Gregoire XI. on en trouve une, où il encourage Charles V. à exterminer les restes des Vaudois:

Le Pape fait persecuter les Turlupins.

Nous

(11) De *Excid. Wald. & Albig.* p. 304. De *Thou*, *Hist.* lib. VI. p. 186.

(12) Du *Cange*, *Gloss. Latino-Barbar.* in voce *Turlupini*.

(13) *Markien Paris*, ap. *Uffer.* Cap. X. §. 62.

(14) *Limborch*, *Hist. Inquist.* lib. I. 11.

(15) *Purpura Doctia*, Lib. II. *Bzovius*, ad an. 1372.

(16) *Beausobre*, *Dissert. sur les Adamites*; 2. part.

(17) *Bayle Dict. Art. Turlupins.*

An de J. C.
1373.

„ Nous avons appris, dit ce Pape, qu'en Daupiné, & dans les autres
 „ lieux voisins, il y a une très-grande multitude de certains Heretiques
 „ appelez Vaudois; & que quelques-uns de vos Officiers, loin de soutenir
 „ nos chers fils les Inquisiteurs, comme ils devoient, leur fuscitent indi-
 „ rectement des obstacles dans l'Office de l'Inquisition, en leur assignant
 „ la plûpart du tems des lieux peu sûrs, pour proceder contre les dits He-
 „ retiques, en ne leur permettant pas de proceder sans les Juges seculiers,
 „ ou en les obligeant à montrer leurs Procedures aux dits Juges, s'ils en
 „ font en leur absence. Ils font elargir les Heretiques, ou suspects d'He-
 „ resie, qui ont été mis en Prison par les Inquisiteurs, sans en requerir ces
 „ derniers. Ils refusent de prêter le serment exigé par le Droit de purger
 „ le Pais d'Heretiques, & de gens suspects d'Heretic. Outre cela, il y a
 „ des Gentilshommes du Dauphiné, qui donnent retraite & faveur à ces
 „ sortes de gens. „ Il exhorte donc le Roi de France à apporter un
 „ prompt remede à de si detestables desordres (18). Il paroît par cette mé-
 „ me Lettre de Gregoire, que ce Pape distingue les Vaudois des Turlupins :
 „ mais peut-être y a-t'il en cela de la malice, de la mauvaise foi, ou un de-
 „ faut de connoissance: „ Nous avons eu plus d'une fois avis, mon cher fils,
 „ dit-il au Roi de France, que l'ennemi du Genre humain, qui rode par-
 „ tout, cherchant qui il pourra devorer, prend à tâche de repandre le ve-
 „ nin de sa mechanceté avec plus de fureur dans les Lieux où il remarque
 „ le plus de Sainteté, comme dans votre Roiaume, qui brille entre les
 „ autres par l'eclat de la foi, & des autres Vertus: Nous avons, dis-je,
 „ appris, que cet ennemi y a semé sa gangraine empoisonnée, parmi des
 „ personnes de l'un & de l'autre sexe, principalement le Poison de la très-
 „ heretique Secte des Begards appelez autrement Turlupins, & nous ne
 „ saurions assez louer la ferveur de votre zele à y remedier par l'Inquisi-
 „ tion. „ Il est vrai que Charles V. seconda bien les vuës sanguinaires
 „ du Pape contre ces Pauvres gens. Il eut un soin tout particulier d'extirper
 „ les Turlupins. En voici un Echantillon: „ A Frere Jacques de More de
 „ l'Ordre des Freres Prescheurs, Inquisiteur des Boulgres de la Pro-
 „ vince de France, pour don à luy fait par le Roi par ses Lettres du 2. Fe-
 „ vrier 1373. pour & en recompensation de plusieurs paines, missions,
 „ & depens qu'il a eus, soufferts, & soutenus, en faisant poursuite contre
 „ les Turlupins & Turlupines qui trouvez & pris ont esté en la dite Pro-
 „ vince, & par sa diligence pugniz de leurs mesprentures & erreurs, pour
 „ ce 50. francs, valant 10. livres Parisis (19). „ Gaguin, Historien
 „ François, remarque qu'on brûla les Livres & Vetemens des Turlupins, au
 „ Marché aux Pourceaux de Paris, hors la Porte St. Honoré; qu'on brûla aussi
 „ Jehanne Dabentonne & un autre avecque elle, qui estoient les deux principaux
 „ Prescheurs de cette secte: mais cettui, dit-il, que sans nom mettons, comme il
 „ feust

(18) Rainaldi, an. 1374. §. 19.

(19) Ex computo Nicolai Mauregart, Bur-
 gausis Parisiensis de Auxiliis Præpositura Paris.

an. 1374. ap. Du Cange, Glossar. voce Turlu-
 pini.

feust trespasfé en prifon avant la fentence de fa cremation, à ce que fon corps ne pourroit on le garder quinze jours en un tas de chaux, & au jour déterminé pour fa punition fut bruslé (20). Du Tillet dit auffi que fous Charles V. la fuperftitieuſe Religion des Turlupins qui avoient donné nom à leur ſecte la fraternité des Pauvres, fut condamnée & abolie, & leurs ceremonies, livres, & habits condamnés & bruslez. J'ai deja infinué qu'il y avoit des Turlupins en Savoye. Cela paroît clairement, par la Lettre de Gregoire XI. à Amedée Comte de Savoye, pour en faire la recherche & la punition (21). Gregoire confond les Begards & les Turlupins. Cependant Henri de Sponde, & après lui du Pin, mettent de la difference entr'eux (22).

Je ne doute pas que tous les crimes, qu'on impute aux Turlupins, n'aient été malicieuſement inventés par les Inquiſiteurs, pour les rendre odieux. On fait affez qu'il n'y a pas grand fonds à faire fur les Hiftoriens des Heresies, parce qu'ils ont beaucoup de penchant à multiplier fans néceſſité ces fortes d'êtres; fur tout quand les Heretiques, dont ils ont donné l'idée, n'ont pas été favorables aux Papes, au Siege de Rome, & aux Ceremonies de l'Eglife Romaine, comme ceux dont il s'agit ici (23). Cette Remarque forme deja un préjugé très-favorable aux Turlupins: mais, j'ai quelque choſe d'absolument decifif en leur faveur fur le point de la nudité qu'on leur impute. Je viens de produire le temoignage de Guaguin & de du Tillet, qui affurent que *les Habits de ces Heretiques furent brulez à Paris*. Mr. Bayle, reflechiſſant là deſſus, dit fort judicieuſement: „ Comment accorder avec ces Habits que „ l'on brûla, ceux qui difent que les Turlupins alloient nuds? C'eſt qu'il „ faut ſuppoſer des bornes à la nudité de toutes ces eſpeces de Fanatiques, „ ou à l'égard des tems & des lieux, ou à l'égard de certains mem- „ bres. Les Adamites ne ſe depouilloient que dans les poiles où „ ils tenoient leurs Aſſemblées, & les Picards condamnoient ſur-tout ceux „ qui ne decouvroient pas la Partie honteuſe. Le froid & la pluie ne per- „ mettoient pas qu'on fut toujours nud: il n'y a point d'apparence qu'on „ ôſat ſe produire nud reglement & continuellement dans les Villes où l'on „ n'étoit pas le plus fort. Il ſemble en particulier que les Turlupins ne de- „ couvroient que la Partie qui fait la diverſité des Sexes. *Turlupini Cynico-* „ *corum Sectam ſuscitant'es de nuditate Pudendorum & publico Coitu* (24). . . . „ Ils avoient donc des habits, non-obſtant leur impudence, & il eſt à croire „ que devant les Perſonnes non initiées, devant ces bonnes devotes qu'ils „ tâchoient d'attirer dans leurs filets, ils ne montroient pas d'abord toutes „ leurs pièces (25). „ Il y a plus; & après avoir prouvé ci-deſſus que les Turlupins étoient Vaudois, il paroît inutile de s'arrêter à les juſtifier des impudicitez cyniques dont on les a accuſez. Tout le monde fait qu'ils en étoient innocens. Les Pauvres Vaudois de Cabrieres & de Merindol étoient, dit

An de J.C.
1373.

Apologie
des Turlu-
pins.

(20) Gaguin, *Hift. de Charles V. liv. 9.*

(21) Sponde, *an. 1373. S. 13.*

(22) Sponde, *ibid. Du Pin, Bibliot. des
Aut. Eccl. dans l'Art. de Greg. XI.*

(23) Lenfant, *Hift. de la Guer. des Huiſſi-
ses, liv. II. p. 35.*

(24) Genebrad, *Chr.*

(25) Bayle, *Diét. Art. Turlupins, rem. 2e.*

An de J.C.
1373.

dit Mr. de Beaufobre, des restes des Turlupins de ce Pais-là. On les chargeoit, comme leurs Predecesseurs, d'une infinité de crimes enormes. Sadolet, qui étoit doux & équitable, leur rendit le temoignage que tout cela n'étoit que pure calomnie (26). On a accusé les Apoitoliques des mêmes Debauches que les Adamites, de *promiscua Venere*. On trouve, dans les Actes de l'Inquisition de Toulouse, l'examen d'un certain Pierre de Galice, qui étoit Apoitolique, & il n'y est pas dit un mot de ces Debauches (27). On ne l'interroge pas même là-dessus. Mais, outre ces Reflexions generales, j'ai, ajoute Mr. de Beaufobre, une preuve qui me paroît invincible, de la fausseté de tout ce qu'on a imputé aux Turlupins sur la Nudité, &c. C'est Gerson, qui fournit cette preuve. 1. Ce fameux Sorboniste refute l'Auteur du *Roman de la Rose*, qui pretendoit que ce qu'on nomme *Obscénité* n'est qu'une Superstition du Vulgaire: Que c'est faire injure à la Nature, que de trouver de la Turpitude dans ce qui est son Ouvrage, ou dans les actions naturelles. Qu'il y a de la foiblesse & de la sottise à les cacher. Gerson dit là-dessus (28): „ Que l'Erreur du Roman de „ la Rose est l'Erreur des Turlupins, qui soutenoient que ce seroit ramener „ sur la Terre l'Etat d'Innocence, & de la souveraine Perfection, que de „ n'avoir honte de rien qui soit naturel. „ Remarquons d'abord, que Gerson ne dit pas que les Turlupins alloient nus en public, ni qu'ils faisoient même quelque chose de pis. Il ne les accuse pas du fait, mais de l'opinion. Or, il n'y a nulle consequence de l'un à l'autre. On peut croire que des choses sont innocentes, & se donner bien de garde de les faire, à cause des peines, que les Loix y ont attachées. Un homme sage n'a pas quelquefois les opinions du Vulgaire; mais, il ne laisse pas de s'y conformer: autrement, la sagesse seroit la folie même. Je ne fais ce que les Turlupins ont soutenu: mais, comme ils parloient d'innocence & de perfection, leur sentiment étoit peut-être, que si les hommes n'abusoient pas des organes que la nature leur a donnez, ils n'auroient aucune honte, ni de les montrer, ni d'en faire usage; & je ne crois pas que ce sentiment meritât le feu. 2. Gerson, continuant à refuter son Auteur, fait ce Raisonnement: c'est que s'il n'étoit pas contre l'honnêteté d'appeller les choses par leur nom, & de les presenter à l'imagination toutes nues, pour ainsi dire, & sans voile, il ne seroit pas aussi contre l'honnêteté de les presenter de la sorte aux yeux. „ Or, voyons, poursuit-il, „ qu'on en fasse l'experience: qu'un homme aille nud par les rués. Voions „ si la Raison, qui, à ce qu'on prétend, ne connoit point d'Obscénité, „ empêchera que tout le monde ne crie après un tel homme, qu'on n'aboye après lui, qu'on ne le charge d'opprobre. „ Ce Raisonnement de Gerson n'est pas fort convainquant; mais, ce n'est pas dequoi il s'agit. „ Par „ la même Raison, dit-il encore, on pourroit prouver qu'il faut aller nud, faire

(26) *Thuanus, Hist. lib. VI. p. 189.*

(27) *Limborch, Hist. Inquisit. lib. I. c. 18.*

(28) *Gersonii Opera, tom. 3. cont. Romant.*

de Rosa. col. 306. 307. ibid. serm. IV. adv.

Luxur. col. 930. 931.

„ faire tout en public, à decouvert & sans honte. Je m'imagine que la
 „ Pudeur devoit aussi souffrir tout cela, &c. „ La Reflexion que Mr. de
 Beaufobre fait sur ces Raisonnemens de Gerson, c'est que s'il y avoit eu de son
 tems, ou dans le tems qui l'a précédé immédiatement, des Heretiques con-
 nus, qui portassent leurs Parties honteuses à decouvert, qui eussent affaire aux femmes
 devant tout le Monde (29), & qu'on eut fait bruler à cause d'une telle im-
 pudence, Gerson auroit allegué l'exemple & le fait, & ne se seroit pas
 amusé à le supposer. Il n'auroit pas dit, qu'on en fasse l'experience; il au-
 roit dit, qu'elle a été faite. Il n'auroit pas dit, que la Raison, qui ne
 fauroit trouver de la honte dans ce qui est naturel, n'empêcheroit pas que
 l'on ne criât après de tels effrontez. Il auroit dit qu'on les a chatiez, bannis,
 brulez, à cause de cette infamie. On ne m'objectera pas que Gerson ne s'est
 pas souvenu des Turlupins, quand il a refuté les principes du Roman de la
 Rose, puisqu'il a nommé ces prétendus Heretiques, & rapporté leur opi-
 nion. 3. Mais, ce qui acheve de démontrer, que la Nudité des Turlupins
 est une Calomnie atroce, c'est le Portrait que Gerson a fait d'eux, dans un
 autre Ouvrage. „ Ce sont, dit-il, des Epicuriens cachez sous l'habit de
 „ Jésus-Christ. Ils commencent par montrer aux femmes des apparences
 „ de Devotion, afin de leur ôter peu à peu la foi, qui est l'œil & la lumie-
 „ re, & de les amener ensuite à satisfaire leurs mauvais desirs. Nous n'a-
 „ vons garde de decouvrir les horribles infamies de ces Heretiques, à cause
 „ de cette parole de l'Apôtre: *il seroit honteux de dire ce que ces gens-là font*
 „ *secretement* (30). „ Le plus subtil de tous les Sophistes ne fauroit trou-
 ver les Turlupins dans cette Description, s'ils ont été tels que les Historiens
 les representent. Il n'y a pas un trait qui leur convienne. Gerson decrit
 des Pharisieus, & les Historiens nous decrivent des Cyniques, c'est-à-dire
 des Personages & des Caracteres tout à fait opposez. Mr. de Beaufobre,
 à qui je dois la plupart de ces doctes Remarques, en conclut que les Turlu-
 pins sont des Personages de Roman inventez par les Inquisiteurs, afin de
 donner un air de Justice au traitement barbare qu'ils leur ont fait (31). On
 peut juger par-là de l'equité de Gregoire XI, de Charles V, & du Com-
 te de Savoie.

Sur la fin de l'an 1373. Edouard III. Roi d'Angleterre envoie des Am-
 bassadeurs au Pape pour le prier de surseoir aux Reserves des Benefices d'An-
 gleterre, qui vaquoient en Cour de Rome; & de laisser au Clergé la liberté
 des Elections pour les Evêchez, & aux Metropolitains le Droit de les confir-
 mer. Le Roi & le Roiaume se plaignoient encore d'être lésés sur plusieurs
 autres articles (32). Sur ces plaintes, le Pape Gregoire envoie en Angle-
 terre des Nonces, qu'il chargea de donner au Roi une Declaration portant
 1. Que toutes les instances pendantes, soit en Cour de Rome, soit en cel-
 le

Preten-
sions du
Pape sur
les Benefi-
ces d'An-
gleterre.

(29) Du Haillan, *Hist. de France*, Charles part.
V. pag. 854.

(30) Gerson, in *Exam. Doctr. Consider.* VI.

(31) Beaufobre, *Dissert. sur les Adamites*, 2.

Tome III.

(32) Walsingham, ap. Fleury, *Hist. Eccl.*
Liv. XCVII. §. 31.

An de J.C. le du Roi d'Angleterre, touchant les Benefices vacans en Regale, demeureroient en suspens jusqu'à la St. Jean prochaine, après quoi elles pourroient être reprises & poursuivies. 2. Que ceux, qui possédoient des Benefices en Angleterre par autorité du Pape, demeureroient en possession, sans pouvoir être inquiétés, à cause de ce qui s'étoit passé. 3. Que si pendant cet intervalle, il vaquoit des Evêchez ou d'autres Eglises, dont la Vacance donnât lieu au Roi de pretendre la presentation à quelque Benefice, il n'innoveroit rien au préjudice des Parties plaidantes, ou des autres qui auroient des Collations du St. Siege. Le reste de cette Declaration contient des précautions semblables, pour tenir toutes les affaires en suspens jusqu'au terme marqué. Elle est du 21. Decembre 1373 (33).

Le Pape travaille à la Réunion des Grecs.

Cependant, l'Eglise Greque étoit dans le plus pitoiable état qui se puisse imaginer par l'Invasion des Turcs. Ces Infideles faisoient de grandes Conquêtes en Orient, sans que les Princes d'Occident se missent beaucoup en peine d'aller au secours de Jean Paleologue, Empereur des Grecs, malgré les instances de ce dernier auprès d'eux & auprès de Gregoire XI. Ce Pontife promit néanmoins du secours aux Grecs, pourvu qu'ils voulussent se réunir & se soumettre à l'Eglise Latine (34). Mais, c'étoient-là des promesses en l'air. Les Princes Chrétiens avoient trop d'affaires chez eux, pour se mêler de celles de l'Orient; & le Pape lui-même ne pouvoit agir, parce qu'il étoit engagé dans une grande Guerre avec les Visconti. Les Infideles alliez avec les Tartares menaçoient la Hongrie. Louis, Roi de Hongrie & de Pologne, envoya une Ambassade au Pape, pour le prier de conjurer la tempête par une Croisade des Princes Chrétiens. C'est ce que le Pape accorda, comme cela paroît par ses Lettres aux Archevêques & Primats de Hongrie, de Pologne, de Dalmatie, & à l'Empereur Charles IV. Quoique cette affaire pût regarder l'Empereur d'assez près, il ne se trouva pas d'humeur à hazarder l'Empire d'Occident pour sauver celui d'Orient. Après plusieurs instances que le Pape lui fit là-dessus, il repondit nettement, louant pourtant les intentions du Pape, „ Que la difficulté n'étoit pas de lever une „ bonne Armée, mais qu'il y avoit beaucoup de peril à passer la Mer, & „ à subjuguier les Sarrazins, ce qui ne pouvoit se faire sans repandre beau- „ coup de Sang Chrétien; que quand même on pourroit conquerir la Ter- „ re Sainte, on ne la garderoit pas long-tems (35). „ Il fit à peu près la même reponse à Rodolfe, Electeur de Saxe, que plusieurs Princes emploient pour le solliciter à cette expedition, parce qu'il avoit beaucoup de part dans ses bonnes graces. C'est un Morceau d'Histoire qui a paru curieux à Mr. Lenfant (36), à qui je le dois; & je me garderai bien de le supprimer. „ Il y a plus de cent ans, lui dit le Saxon, qu'aucun Empereur n'a „ eu une plus belle occasion que vous de recouvrer la Terre Sainte. Il leur „ manquoit plusieurs choses pour executer cette entreprise; mais sur-tout il leur

(33) Rainaldi, an. 1374. §. 25.

(34) Rainaldi, an. 1373. §. 1.

(35) Trithemo, Chr. Hirsaug. ap. Struv.

Sintag. Hist. Germ. Diss. XXVII. §. 28.

(36) Lenfant, Hist. de la Guer. des Russes.

Liv. II. pag. 32.

„ leur manquoit de l'argent, qui est nerf de la Guerre. Vous n'en manquez An de J. C.
 „ pas, & vous avez outre cela le secours de plusieurs Nations puissantes, 1373.
 „ par vos Affinitez & vos Alliances avec la France, la Hongrie, & la Polo-
 „ gne. Vous êtes le Maître en Allemagne, en Boheme, & en Italie; de-
 „ sorte que si votre inclination veut seconder vos forces, il n'y a nul lieu
 „ de douter que cette Expedition de l'Asie n'ait un heureux succès. „
 L'Empereur repondit: „ 1. Que cette Entreprise avoit toujours été funes-
 „ te à ses Prédecesseurs, & fatale aux Chrétiens. 2. Qu'il n'y avoit nul
 „ fond à faire sur l'Empereur Grec; puisque, par son Traité avec le Turc à
 „ qui il avoit donné son fils en ôtage, il avoit ouvert la Porte de l'Europe
 „ aux Turcs, enfermant ainsi le Loup dans la Bergerie. 3. Qu'il n'étoit
 „ pas besoin de deux Césars; & qu'il vaudroit mieux que l'Aigle allât don-
 „ ner la chasse au Loup, pour posséder l'Empire Latin, & l'Empire
 „ Grec (37). „ Voilà tout ce que le Pape pût tirer de l'Empereur Char-
 les.

L'Affaire de la Réunion des Grecs avec les Latins se renoua pourtant An de J. C.
 l'année suivante 1374. mais sans succès, par la perfidie de Jean Paleologue, 1374.
 comme le croient quelques Auteurs. Mais, peut-être qu'il y eut plus de
 foiblesse & de nécessité que d'infidélité dans sa conduite, parce que person-
 ne ne venoit à son secours; Louis de Hongrie lui-même, qui avoit tant sol-
 licité la Croisade, aiant refusé de se croiser (*). Le P. Maimbourg justifie
 Jean Paleologue de mauvaise foi: „ Ce Pauvre Empereur, dit-il, fut en-
 „ fin contraint, de peur de succomber sous la puissance d'Amurath, de
 „ s'accomoder avec lui, plutôt comme un Esclave avec son Maître, que
 „ comme un Prince avec un autre Souverain. Car ce Sultan l'obligea à
 „ faire crever les yeux à son fils aîné Andronic, comme lui-même en avoit
 „ fait autant au sien, parce que ces jeunes Princes avoient conspiré tous
 „ deux ensemble contre leurs propres Peres; & il voulut que le second,
 „ qui étoit Manuel, désigné Successeur à l'Empire, le suivit à la Guerre
 „ qu'il alloit faire contre les Chrétiens. Ainsi ce grand dessein de la Réu-
 „ nion des Eglises, si bien poursuivi, & presque achevé par Jean Paleolo-
 „ gue, s'évanouit faute de secours; & si, comme il avoit de son costé ac-
 „ compli de bonne foi sa promesse, on se fut acquité de celle qu'on lui
 „ avoit faite, de luy envoyer une puissante Armée, qui l'eût delivré de
 „ l'oppression des Turcs, il y a lieu de croire, que, suivant les mesures qu'il
 „ avoit prises avec les Patriarches & les principaux de l'Empire & du
 „ Clergé, cette affaire enfin se fut terminée de la maniere qu'on le souhai-
 „ toit (38). „ Cependant, Gregoire, qui étoit une des principales causes
 de ce mauvais succès, n'abandonna pas le soin de la Réunion de l'Eglise
 Greque avec l'Eglise Latine. Il envoya en Armenie des Dominicains
 pour y prêcher l'Évangile, avec une Bulle, qui avoit pour inscription :
 Gre-

(37) *Dubrav. Hist. Bohem. Lib. 22. p. 585.*
 587.

(*) *Rainaldi, an. 1374. §. 6.*

(38) *Maimbourg, Hist. du Schisme des Grecs, Liv. V. p. 172. 173. tom. 2.*

An de J.C.
1374.

Gregoire, &c. *A nos chers fils les freres de l'Ordre des Precheurs dans les Terres des Sarrafins, des Payens, des Grecs, des Bulgares, des Cumans, des Iberiens, des Alains, des Gazares, des Goths, des Scythes, des Russes (Ruthenorum) des Jacobites, des Nubiens, des Nestoriens, des Georgiens, & des autres Nations mécreantes dans l'Orient & dans le Nord, ou dans quelque autre Pais que ce soit, Salut, &c.* Comme la difficulté étoit de savoir, si ce qu'il y avoit de Chrétiens dans ces Regions Barbares avoient été batifez ou non, & si les Prêtres avoient reçu les Ordres, le Pape leur prescrivit ce Formulaire de Baptême & d'Ordination: *Si vous avez été baptizés, je ne vous rebaptize pas: si vous ne l'êtes pas, je vous baptize au nom du Pere, du Fils, & du St. Esprit. Si vous avez reçu les Ordres, je ne vous reordonne pas; si vous ne les avez pas reçus, je vous les confere* (39).

Milicius
poursuivi
par le Pa-
pe comme
Hereti-
que.

Dans le cours de cette même année 1374. Jean Milicius, originaire de Moravie, homme pieux, de mœurs fort austeres, & prédicateur celebre, mourut, & laissa divers ouvrages de pieté, dignes de voir le jour, au jugement du Jesuite Balbin (40). Tous les Auteurs, Protestans & Catholiques, conviennent que ce Milicius fut un Précurseur de Jean Hus. Les premiers louent sa Doctrine, & les autres la blament. Les trois Continuateurs de Baronius s'accordent à en faire un Heretique, & même un Heresiarque fort dangereux. Sur l'an 1374. Henri de Sponde dit: „ Il y a
„ voit alors en Boheme un Chanoine de Prague nommé Mallæius, qui,
„ sous des dehors de sainteté publiant diverses erreurs, avoit presque fait
„ une Secte. Gregoire (XI). ordonna à l'Archevêque de Prague, & à
„ ses Suffragans, de le poursuivre & ses Sectateurs, & exhorta l'Empereur
„ Charles IV. à l'aider dans cette poursuite. L'Heretique Illiricus, qui
„ l'appelle Milicz, l'a mis dans son Catalogue (41). „ Bzovius n'en donne
„ pas une autre idée (42); & Odoric Raynaldi est encore plus précis. Il
„ fait de Milicius un portrait plus affreux & plus détaillé. „ Milicius, dit-il,
„ infectoit de nouvelles Erreurs, la Pologne, la Boheme, la Silesie, &
„ les Provinces circonvoisines; & il avoit deja detourné beaucoup de
„ gens de la Verité Catholique. Le Pape en aiant été informé, reprimenda
„ vivement l'Archevêque de Gnesne de souffrir qu'on empoisonnât ainsi
„ son Troupeau. „

Bref du
Pape à
l'Archevê-
que de
Gnesne.

L'Annaliste joint à cela les propres paroles de la Lettre du Pape à cet Archevêque. „ Il a osé, dit Gregoire (parlant de Milicius que Raynaldi honnore du titre d'Heresiarque:) il a osé prêcher de erreurs & des heresies (*errores hereticales*) dans votre Ville & dans votre Diocèse de Gnesne. Si ces faits sont veritables, nous en avons une vive douleur, parce que ces choses ne doivent nullement être tolerées. Et nous sommes fort surpris de la negligence de votre Fraternité, & de celle des autres

(39) Rainaldi, an. 1374. §. 8.

(40) Balbinus, E, itom. Rer. Bohem. p. 407.

(41) Sponde, an. 1374. §. 2.

(42) Bzovius, an. 1374. §. 3.

tres Prelats, dans les Villes des Dioceses desquels, ce Milicius & ses complices se trouvent aussi bien que de la negligence des Inquisiteurs de l'Herésie (*haeretica pravitas*) deputez pour cela dans vos Quartiers, de n'avoir pas procedé contre de tels detestables ennemis de la Foi Catholique, & de ne nous avoir point informé de tout, comme vous y étiez tous obligez. C'est pourquoi nous vous ordonnons expressement par ces Lettres Apostoliques de vous en informer à fond; & si ces faits se trouvent veritables, vous procederez selon les Loix Canoniques contre ledit Milix, & ses Adherens, & Fauteurs, s'il s'en trouve dans vos Villes, & Dioceses, & vous refuterez dans vos Predications les Erreurs contenues dans le Memoire ci-joint, & les ferez refuter par des Ecclesiastiques Seculiers & Reguliers qui soient bien versez dans les saintes Lettres. La Lettre est dattée d'Avignon du mois de Janvier 1374.

An de J. C.
1374.

Raynaldi rapporte encore la Lettre du même Pape à l'Empereur Charles IV. Sur le même sujet, en ces termes: „ Nous avons appris depuis peu par plusieurs relations dignes de foi, qu'un certain Milicius Prêtre, autrefois Chanoine de Prague, sous pretexte de sainteté, mais dans le fonds par une audacieuse temerité, aiant usurpé l'Office de Predicateur qui ne lui appartient pas, a entrepris de prêcher publiquement dans votre Roiaume de Boheme, & dans vos autres Domaines, plusieurs erreurs, non seulement temeraires & iniques, mais aussi heretiques & schismatiques, très-certainement scandaleuses, & dangereuses pour les fideles, principalement pour les simples. Qu'il a engagé, dans la Secte dont il est le damnable Instituteur, plusieurs Personnes de l'un & de l'autre sexe, leur enseignant des Erreurs detestables, & des Actes pernicioeux, au prejudice de la Foi Catholique, & au mepris des sacrez Canons, comme cela est contenu dans les Articles du Memoire ci-joint. „ Ensuite, le Pape prie l'Empereur de prêter le secours du bras seculier à ceux qui poursuivroient Milicius & ses adherens, afin que le Roiaume de Boheme fut totalement & promptement purgé de ses taches (43). Mr. Lenfant a remarqué, que Milicius avoit été cité en Cour Rome; qu'il y comparut plus d'une fois, & qu'Urbain V. le renvoia absous (44): ce qui ne s'accorde pas avec ce que d'autres disent, que Milicius pressé par les aiguillons de sa Conscience, alla en Cour de Rome, & qu'il ecrivit à la porte de quelques Cardinaux, que l'Antechrist étoit deja venu, & qu'il siegeoit dans l'Eglise (45).

Lettre du
Pape à
l'Empe-
reur.

Il est vrai que c'étoit-là le Sentiment de Milicius. Jacques de Mife, dans un Traité de l'Avenement de l'Antechrist, fait mention d'un certain Savant nommé Milicz, qu'il appelle fameux & venerable Predicateur à Prague. Il raconte, au raport de Mathias Flaccius Illyricus, dans ses Temoins de la Verité, comment ce pieux Milicius aiant été poussé par le

Sentimens
de Milli-
cius.

St.

(43) Rainaldi, an. 1374. s. 10.

(44) Lenfant, Hist. de la Guerre des Hussi-

tes, Liv. I. p. 17.

(45) Hist. Persec. Eccl. Bohem. p. 21.

An de J.C.
1374.

St. Esprit à s'enquerir dans l'Écriture touchant l'Avenement de l'Antechrist, il avoit trouvé qu'il étoit déjà venu de son tems. Milicius ajoutoit, selon Jacques de Mife, qu'il avoit été contraint par le St. Esprit à prêcher publiquement à Rome, & devant l'Inquisiteur, que ce grand Antechrist prédit dans l'Écriture étoit arrivé. Que l'Église étoit desolée par la négligence des Pasteurs; qu'abondante en richesses temporelles, elle étoit depouillée des spirituelles; qu'ainsi s'accomplissoit l'Évangile, *abundat Iniquitas*. Que dans l'Église il y avoit des Idoles qui détruisoient Jérusalem, & desoloient le Temple; mais, qu'elles étoient couvertes du voile de l'Hy-pocrisie. Qu'il y avoit beaucoup de gens qui renonçoient à Jésus-Christ par leur dissimulation; qui, le connoissant & sa vérité, n'ôsoient le confesser devant les hommes; qui, sachant la Vérité, tiennent la justice de Dieu captive (46). Stranski dit positivement, que Milicius & Conrad s'opposèrent ouvertement aux Mandemens d'Ernest Archevêque de Prague, par lesquels ce Prelat vouloit bannir de la Bohême tout autre Rit & Dogme que le Romain (47). L'Auteur Anonyme de la Persecution des Églises de Bohême n'est pas moins formel là-dessus. „ Jean Milicius, dit-il, fut établi Predicateur dans la Cathedrale du Château, à cause de sa rare Erudition, & de la Sainteté de sa vie. Il étoit suivi d'un grand Concours de Peuple, qu'il exhortoit à la fréquente Communion sous les deux especes, se plaignant de la desolation spirituelle, & taxant beaucoup d'abus & d'abominations (48). „ On peut juger que, sans une espece de Miracle, un homme dans ces sentimens ne pouvoit échapper à la cruelle Vigilance du Pape & de ses Inquisiteurs.

An de J.C.
1375.

Lettre du
Pape à
Cantacuzene.

Il semble que le Pape n'avoit pas encore perdu toute espérance de réunir les Grecs avec les Latins. Du moins parut-il, qu'il prenoit encore quelque intérêt à cette affaire; & voici à quelle occasion. Jean Cantacuzene, qui d'Empereur étoit devenu Moine, entra en Conférence avec des Freres Prêcheurs, que le Pape envoioit en Arménie, & plusieurs Grecs prirent part à la Dispute. On y parla des Differends entre les Grecs & les Latins; & Cantacuzene dit: *Je crois que l'Église Romaine a la Primauté sur toutes les Églises du Monde; Et j'exposerois ma vie, s'il étoit besoin, pour la défense de cette vérité.* Le Pape Gregoire, aiant appris ce fait d'un Evêque digne de foi, écrivit à Cantacuzene pour l'en féliciter, & dit dans sa Lettre: „ C'est le refus de reconnoître notre Primauté, qui a causé la division „ entre les Latins & les Grecs, & entretenu le schisme. D'ailleurs, vous „ avez une grande reputation de prudence, de gravité dans vos mœurs, & „ de science, outre l'éclat qui vous reste de la Dignité Imperiale: c'est „ pourquoi nous vous prions instamment de travailler de toutes vos forces „ à l'union des l'Églises, dont vous pouvez être le principal promoteur; „ & nous aurions un grand plaisir de vous voir & de traiter cette affaire
avec

(46) *Illyricus, Catal. Test. Verit.*

(47) *Paul. Stranski, Resp. Bohem. Cap. VI.*

p. 273.

(48) *Hist. Persec. Eccl. Bohem. p. 19. 20.*

An de J.C.
1375.

„ avec vous, si vous pouviez venir à Rome, où nous avons resolu d'aller
 „ l'automne prochaine (49). „ La Lettre est du 28. de Janvier 1375.
 Cette nouvelle tentative ne produisit rien.

Le Pape
resolu
d'aller à
Rome.

Cependant les Romains, ennuiés de la longue absence de la Cour Papale, envoierent une Ambassade solemnelle à Gregoire XI. pour l'exhorter à preferer le sejour de Rome à celui d'Avignon. Gregoire, à l'exemple de ses Predecesseurs, temoigna qu'il vouloit satisfaire les Romains. Il en écrivit à l'Empereur Charles IV, priant ce Prince qu'il pût faire surement le voiage avec sa Cour, & demeurer à Rome paisiblement. Il écrivit de même & en même tems aux Ducs d'Autriche, à Louis Roi de Hongrie, à Frideric Roi de Sicile, & à tous les Princes d'Italie (50). Comme cette Résolution ne pouvoit être agreable au Roi de France (Charles V.) le Pape écrivit aussi à ce Monarque, pour lui faire entendre, qu'il lui étoit dur de s'éloigner de son País natal: mais, que la bienveillance, l'interêt de la Religion, & de l'état temporel de l'Eglise, le pressioient d'aller à Rome; & il fixe son voiage au Printems prochain. La Lettre, qui est du mois de Janvier, fut envoiée au Roi Edouard d'Angleterre, Ferdinand de Portugal Henri de Castille, Pierre d'Arragon, & Charles de Navarre; mais ensuite, le Pape esperant de faire la Paix entre la France & l'Angleterre, pendant l'Automne de cette année, remit son voiage au Printems de l'année suivante, comme on voit par sa Lettre au Doge de Venise, du 28 de Juillet (51).

Il ordonne
la Re-
sidence.

Ce delai allarma tous ceux qui desiroient sincerement le retour du Pape à Rome. Ils craignirent que le St. Pere ne changeât d'avis. Mais, un incident contribua beaucoup à affermir sa Sainteté dans la resolution qu'elle disoit avoir prise de quitter Avignon. Depuis long-tems les Evêques, à l'exemple des Papes, ne se faisoient aucun scrupule d'abandonner leurs Sieges & leurs Troupeaux. Ils ne s'occupoient que du faste de la Cour, des grandeurs mondaines, & du soin de recueillir leurs gros revenus, pour les employer à des usages fort contraires à l'Esprit de l'Evangile. Le Pape Gregoire, voulant remedier à ces desordres, fit une Constitution, par laquelle il ordonnoit à tous les Evêques, de quelque condition qu'ils fussent, aux Abbez Reguliers, & aux Chefs d'Ordre, de se rendre dans deux mois à leurs Eglises, & d'y resider assidûment. Il en excepta seulement les Cardinaux, les Legats, les Nonces, & les autres Officiers nommez par le Pape & les quatre Patriarches dont les Sieges étoient chez les Infideles. Cette Constitution est du 29. de Mars (52). Un Evêque de la Cour du Pape n'obéissant point à cette Constitution, Gregoire lui en fit des Reproches. Mais le Prelat, excité par les Evêques Italiens, lui repondit hardiment: „ Toi,
 „ qui veus obliger les Evêques à resider au milieu de leurs Troupeaux,
 „ pourquoi demeure-tu hors de la Ville de Rome, où est naturellement ton
 Sic-

(49) Rainaldi, an. 1375. §. 3.

(50) Rainaldi, an. 1374. §. 23.

(51) Idem, an. §. 22.

(52) Rainaldi, ubi supr. §. 23.

An de J.C. 1375. „ Siege (53)? „ C'est ainsi que Desmarets raconte ce fait : mais, il a amplifié la Reponse du Prelat, qui est rapportée plus laconiquement, & en termes plus honnêtes, par l'Auteur de la 3. Vie de Gregoire XI. Pierre d'Aragon, Saint canonisé, faisoit aussi ses instances pour obliger le Pape à retourner à Rome. Le Jurisconsulte Baldus, qui avoit eu le Pape pour Disciple à Perouse, se mit de la partie. Enfin, on fit agir deux Femmes visionnaires & fanatiques, connues, l'une sous le nom de Ste. Catherine de Sienne, l'autre sous le nom de Ste. Brigide Suedoise. Nous en parlerons bien-tôt.

An de J.C. 1376.

Révolte des Florentins.

Joignons à cela une Consideration Politique, qui ne dût pas faire peu d'impression sur l'Esprit de Gregoire XI., sensible comme il étoit à ses intérêts. Nous avons vû en divers endroits de cet Ouvrage, que, pendant l'absence des Papes, toute l'Italie fut reduite à une affreuse desolation, par les Factions des Guelfes & des Gibellins. Le prétendu Patrimoine de St. Pierre fut entierement pillé, & toute l'Italie fut en proie au premier occupant, sous le Pontificat de neuf Papes, depuis Clement V. „ Gregoire „ (XI.) qui avoit l'ame tres-grande, & beaucoup de prudence & de courage, avoit entrepris de remedier à tant de maux, qu'on lui avoit fait esperer qui cesseroient aussi-tôt qu'il seroit à Rome (54). „ Voilà, vraisemblablement, une des principales raisons qui determinerent Gregoire à aller retablir le Siege Pontifical dans la Metropole. Les Florentins, se prétendant maltraités par les Gouverneurs que les Papes envoioient en Italie, firent une Ligue, où ils engagerent presque toutes les Villes & les Places de l'Etat Ecclesiastique, & dont ils prirent pour signal un Etendart où étoit écrit en grandes Lettres le mot Latin *Libertas*. Ainsi, ils mirent sur pié une Armée, pour soutenir ceux qui entroient volontairement dans la Ligue, & y contraindre ceux qui résistoient. Cet esprit de Révolte se repandit tout d'un coup dans l'Etat Ecclesiastique; en sorte que les Officiers du Pape étoient tués ou chassés honteusement, les Châteaux & les Forteresses étoient abatus, ou usurpés par d'autres. Boulogne commença: le Cardinal Noëllet, qui y demouroit comme Vicaire General du Pape, fut premierement arrêté, depouillé de ses biens, & contraint de sortir. Vers le même tems, les Citoyens de Perouse traiterent à peu près de même le Cardinal Geraud du Pui (55).

Bulle contre les Florentins.

Gregoire fut extrêmement troublé & affligé de cette Révolte. Mais, tout ce qu'il put faire alors fut de publier contre les Florentins une grande Bulle, où il leur reproche premierement ce qu'ils firent en 1346. pour restreindre l'Exercice de l'Inquisition, & quelques violences particulieres. Il ajoute: 1. qu'il avoit commis pour informer de ces faits, quoique notoires, Pierre, Cardinal du titre de St. Laurent *in Lucia*: 2. qu'il avoit fait notifier aux Florentins qui étoient en charge, qu'ils eussent à cesser leurs Entreprises, & à com-

(53) *Tableau des Pap. de Rome, art. 31. d'Occident, Liv. I. p. 8. pag. 123.*

(55) *Vita Pap. Aven. p. 434.*

(54) *Maimbourg, Hist. du grand Schism.*

comparoitre devant le St. Siege dans le dernier jour de Mars, pour voir declarer qu'ils avoient encouru les peines portées par le Droit, & par les Constitutions Papales. 3. Que n'ayant point comparu à ce terme, il les avoit reputés contumaces, & prononcé contr'eux sentence d'excommunication & d'interdit contre la Ville & le Diocèse de Florence. 4. Qu'il avoit de plus interdit aux Florentins tout commerce avec les fidèles: defendant à qui que ce soit de leur porter, ni argent, ni blé, ni vin, ni viande, ni laines, ni draps, ni bois, ni aucune autre chose ou marchandise, & de rien acheter ou recevoir d'eux, le tout sous peine d'excommunication des Personnes & d'interdit sur les Villes & les autres lieux. 5. Qu'il avoit aussi privé les Florentins de tous leurs privileges, de toute Jurisdiction, & supprimé les Etudes de leur Université. 6. Enfin, qu'il avoit confisqué tous leurs biens & abandonné leurs Personnes à ceux qui s'en feroient pour les reduire en servitude. Cette Bulle terrible est du 20. d'Avril 1376 (56).

An de J.C.
1376.

Elle produisit quelques effets remarquables. Plusieurs Florentins établis à Avignon & en d'autres lieux furent contraints de retourner chez eux après avoir fait de grandes pertes. Ceux qui étoient en Angleterre devinrent serfs du Roi, & tous leurs biens lui furent acquis. Mais, ils aimerent mieux le souffrir, que de se soumettre à la Discretion des Romains; & en general les Florentins furent peu touchés des Censures du Pape & n'en furent que plus animés à soutenir leur Ligue: ils repandirent même de tous côtés des Libelles diffamatoires contre l'Eglise & la Personne du Pape (57).

Effets de
cette Bul-
le.

Le Pape comprit que ses excommunications étoient de foibles Armes contre des gens qui redoutoient plus la Tyrannie du Clergé, que l'Enfer. Il vit qu'on ne pouvoit les reduire que par la force; & pour cet effet, il envoya en Italie le Cardinal Robert de Geneve en qualité de Legat à Latere, avec une grande Armée commandée par Jean Agund Capitaine Anglois, & par Jean Seigneur de Malestroit Capitaine des Bretons. Quand le Legat fut arrivé aux Provinces de son Gouvernement, il agit vigoureusement pour la conservation de ceux qui étoient demeurez fideles au Pape; mais, il n'avança rien pour la reduction des Rebelles, qui avoient de trop bonnes armes pour être soumis facilement (58).

Le Pape
emploie
les Armes
contre
Florence.

Cependant, les censures prononcées contre les Florentins portoient un préjudice notable à leur commerce. Ils resolurent donc de faire la Paix avec le Pape. Pour cet effet, ils prièrent Ste. Catherine de Sienne d'aller à Avignon, afin d'adoucir l'esprit du Pape: mais ils y envoierent premierement de sa part le Pere Raimond de Capoue son Confesseur. La Sainte arriva à Avignon le 18. de Juin 1367. Elle y trouva le Pere Raimond, qui lui servit d'interprète: elle trouva le Pape disposé à la Paix; & sa Sainteté lui dit:

Les Flo-
rentins
traitent
avec le
Pape, mais
sans suc-
cès.

(56) Rainaldi, an. 1376. Bzovius, eod. s. 15.

an. 1376.

(57) Vita Pap. Aven. p. 435. Valsingham,
Tom. III.

(58) Vita Pap. Aven. p. 436. 447. 1193.
Sss

An de J. C.
1376.

dit: *Pour vous montrer, ma très-chère fille, que je veux la Paix avec les Florentins, je la remets simplement entre vos mains; mais, ayez en recommandation l'honneur & les Droits de l'Eglise.* Il avertit pourtant Catherine que les Florentins la tromperoit; & en effet il parut bien-tôt qu'ils n'agissoient pas de bonne foi. Lorsqu'ils prièrent Catherine d'aller à Avignon, ils lui promirent qu'ils enverroient après elle des Deputez qui ne feroient que ce qu'elle leur prescriroit. Mais, ces Deputez étant arrivez dirent qu'ils n'avoient aucun ordre de conferer avec elle (59).

Caractere
de Ste. Ca-
therine de
Sienne.

Ceux qui verront ici Sainte Catherine de Sienne en si grande consideration auprès du Pape, qu'elle est choisie pour arbitre de la Paix, se persuaderont que c'étoit une femme de grand esprit, & d'un jugement sain & solide. Ils ne blameront de l'avoir taxée de Fanatisme. Mais, pour prevenir un pareil jugement, je n'ai qu'à faire connoître le Caractere de cette Religieuse. Voici un trait curieux, que je trouve dans ses Actes mêmes publiez par les Bollandistes. Un jour, elle eut une Vision où Jesus-Christ lui apparut accompagné de sa Sainte Mere & de plusieurs autres Saints, & l'épousa solennellement. Il lui mit au doigt un anneau d'or, enrichi de quatre Perles & d'un Diamant. Après que la Vision eut disparu, l'anneau demeura toujourns au doigt de Catherine, mais il ne fut visible que pour elle, & jamais aucune autre Personne ne s'en apperçut (60). On ne dit pas si ce mariage fut consommé. Cette Visionnaire se vançoit aussi d'avoir succé la plaie du côté de J. C; que ce divin Sauveur avoit changé de cœur avec elle; d'avoir reçu l'impression des stigmates, ce que personne n'a jamais vû. On ajoute, que le fils de Dieu venoit chanter les Pseaumes avec elle: qu'un jour il déroba avec beaucoup de souplesse une partie de l'Hostie au Prêtre, pour la porter à cette Sainte; & que voulant jouir d'un des plus délicieux plaisirs du mariage, il s'avisâ de contrefaire si bien le gueux, qu'il engagea Ste. Catherine à lui donner tous ses habits, sans doute pour avoir le plaisir de la contempler toute nue. Après quoi, il rit de tout son cœur, de la simplicité de son Epouse. Voilà ce que nous disent hardiment les Legendaires. On ne peut lire, sans indignation, de pareilles Impietez.

Les Ro-
mains sol-
licitent le
retour du
Pape.

Cette folle, dont je viens de parler, ne pouvant réussir à faire la Paix qu'elle devoit traiter en Cour de Rome, n'oublia rien pour persuader au Pape de retablir son Siege en Italie. Elle supposa des Revelations expressees là dessus; & cela fit reprendre à Gregoire le dessein qu'il avoit différé. Sur ces entrefaites (61), arriverent à Avignon Luc Savelli avec un autre, en qualité d'Ambassadeurs des Romains, pour supplier le Pape Gregoire de transférer sa Cour à Rome, & d'y faire sa Residence avec les Cardinaux. Car, disoient-ils, *les Romains veulent avoir un Pape à Rome, puisqu'il est le Pontife Romain, & que tous les Chrétiens le nomment ainsi: autrement, nous vous*

(59) *Acta. Sta. Catharina Sien. ap. Bolland.*
30. April tom. XI. St. Antonin. tit. 23. c.
14. §. 16.

(60) *Bolland. ubi. supr. p. 881. n. 115.*

(61) *4u mois d'Avout 1376.*

assurons que les Romains se pourvoiroient d'un Pape, qui demeure désormais à Rome avec eux. Le Cardinal de St. Pierre, alors Legat à Rome, fut aussi contraint d'écrire au Pape, que s'il ne se pressoit de venir, il arriveroit du scandale; & on sçut depuis, que les Romains avoient jetté les yeux sur l'Abbé du Mont-Cassin, pour le faire Anti-Pape, & qu'il l'avoit accepté (62).

An de J.C.
1376.

Ainsi la Religion & l'Interêt se prêtoient un mutuel secours, pour rappeler le Pape en Italie, & presser son retour. Mais les Cardinaux François, qui faisoient le plus grand nombre dans le sacré College, s'opposoient à ce dessein; car ils craignoient les Romains. Le Roi Charles faisoit aussi ses instances, pour retenir le Pape dans ses Etats; il lui étoit commode de l'avoir à Avignon; & pour conserver un ôtage si précieux, il écrivit à son frere Louis Duc d'Anjou, qui étoit à Toulouse, d'aller trouver le Pape, & de rompre son voiage. Le Duc vint à Avignon, où les Cardinaux le reçurent avec plaisir; & il logea au Palais du Pape, pour lui parler plus commodement: mais, tous ses efforts furent inutiles; & en prenant congé du Pape, il lui dit: *Les Romains, qui sont merveilleux & trahistres, seront Seigneurs & Maîtres de tous les Cardinaux, & feront Pape de force à leur volonté* (63). Nous verrons bientôt l'accomplissement de cette funeste prédiction. Cependant, le Pape, continuant à se préparer tout de bon au voiage, fit faire ses provisions, & avertit les Cardinaux de faire les leurs.

On le dissuade inutilement.

Il partit d'Avignon le 13. de Septembre 1376. Il y laissa six Cardinaux. Tous les autres le suivirent à Marseille, où il trouva des Galeres & d'autres Batimens, pour le transporter en Italie, avec toute sa Cour. Il arriva à Genes le 18. d'Octobre; & à Pise, le 6. Novembre. Il y fut reçu avec de grands honneurs; les Pisans lui firent des presens très-riches, de même qu'aux Cardinaux de sa suite. Il passa à Piombono, à Porto Hercole, & à Corneto où il sejourna cinq semaines avec sa Cour (64).

Voiage du Pape.

Cependant, trois Cardinaux qui étoient à Rome firent une Capitulation avec les Romains pour la sûreté du Pape. Les Romains promirent de remettre au Pape Gregoire la pleine & libre Seigneurie de Rome, comme ils avoient fait au Pape Urbain, si-tôt qu'il seroit arrivé à Ostie; & que dès lors on remettroit au Cardinal de St. Pierre la garde & la disposition des Ponts, des Portes, des Tours & de toute la partie au de-là du Tibre. Le Pape de son côté promet de conserver la Compagnie des Exécuteurs de Justice; & veut qu'ils reçoivent à l'ordinaire les gages & les emolumens qu'ils tirent du tresor de la Ville: mais à cette condition qu'ils prêteroient au Pape serment de fidélité; & quand ils sauroient l'arrivée du Pape à Ostie, ils viendroient au devant de lui; & au retour iroient loger chacun chez eux. Cette Capitulation est du 21. de Decembre 1376 (65).

Capitulation avec les Romains.

Le

(62) *Vita Pap. Aven. tom. 1. p. 1194. 1195.*

(63) *Froissard, vol. II. c. 17.*

(64) *Vita Pap. Aven. p. 438. 1196. liins.*

varium Gregorii ap. Bzovium, an. 1376. §. 31.

(65) *Rainaldi, an. 1376. §. 11.*

An de J.C.

1377.

Entrée du
Pape à
Rome.

Le Pape aiant remonté le Tibre à voiles & à rames arriva à Rome le 17. Janvier 1377. Il y fut reçu en grande ceremonie avec toutes les demonstrations possibles de joie. Il descendit près de St. Paul, où il entendit la Messe. Ensuite il monta à cheval & entra dans la Ville accompagné de 13. Cardinaux. Il traversa toute la Ville suivi d'une foule innombrable de Peuple, & vint à St. Pierre vers le soir. On l'y attendoit avec quantité de flambeaux dans la place, & on avoit allumé toutes les Lampes de l'Eglise, dont on faisoit monter le nombre à plus de huit mille (66). C'est ainsi que Gregoire XI. entra dans Rome, & qu'il y retablit le Siege Papal.

Commen-
cemens de
Wicief.

C'est ici le lieu de parler de Jean Wicief, de sa Doctrine, & du zele de sa Sainteté contre cet Heretique. Cet Homme celebre, Docteur & Professeur en Theologie à Oxford, nâquit environ l'an 1324. dans une Paroisse appellée Wicliffe, près de Richemond en Yorckshire. Il commença à faire du bruit en 1360. en s'opposant fortement aux Entreprises des Moines, qui, sous prétexte de leurs exemptions, violoient les Reglemens & les Statuts de l'Université d'Oxford. En 1365. Simon de Isleb Archevêque de Cantorberi établit Wicief Gardien du College de Cantorberi à Oxford, en la place d'un Moine qu'il en chassa, à cause de son humeur turbulente (67). En 1367. Simon Langham, Moine, aiant succédé à Simon Isleb, par provision du Pape, dans l'Archevêché de Cantorberi, voulut chasser Wicief de son College, pour y remettre le Moine qui en avoit été exclus par son Predecesseur. Wicief en appella au Pape Urbain V. Mais, il perdit sa cause. Le Pape ne mit que des Moines dans le College & en chassa les seculiers. En 1366. le même Pape voulut citer Edouard III. pour ne lui avoir pas fait hommage des Roiaumes d'Angleterre & d'Irlande, ni païé le Tribut auquel Jean Sans-Terre s'étoit engagé. Les arrerages de ce Tribut étoient dûs depuis 32. ans (68). Wicief, appuié du Parlement, soutint vigoureusement les Droits du Roi contre un Moine qui soutenoit aussi avec chaleur ceux du Pape. En 1374. Wicief fut nommé le second des sept Ambassadeurs & Commissaires qui furent envoyez à Bruges, pour conférer avec l'Evêque de Pampelune, l'Evêque de Sinigaglia, & Gilles Sancho Prevot de Valence, Commissaires du Pape dans l'affaire des Reservations. Il fut conclu par ce Traité qui dura deux ans, que le Pape renonceroit aux Reservations en Angleterre; mais l'Histoire dit qu'il ne tint pas parole. Comme Wicief, pendant son séjour à Bruges, eut plusieurs occasions de connoître mieux les Artifices & la Tyrannie du Pape & de la Cour de Rome, il se dechaina plus que jamais contr'eux à son retour. On trouve dans les Manuscrits Anglois de Wicief, qu'il traitoit le Pape d'insolent Prêtre de Rome, d'Ante-Christ, de Voleur (69).

Si

(66) *Itinerarium, abul Bravium, §. 31.*
Rainaldi, an. 1377. §. 1. Vita Pap. Aven. p. 454.
 (67) *Hist. & Antiquit. Universit. Oxoniens.*
Lib. I. p. 184.

(68) *Rapin, Theyras, Hist. d'Anglet. tom. 3.*
 p. 228.

(69) *Ex Lensant, Hist. du Concile de Constance, Liv. II. §. 5. 7. tom. I. p. 202.*

Si l'on demande par qui Wiclef avoit été instruit des sentimens qu'il soutint contre le Pape & l'Eglise Romaine, on peut repondre, qu'il n'y a aucun lieu de douter que les Lolhards d'Allemagne n'ayent passé en Angleterre, où ils porterent leur Doctrine. Il est encore moins douteux par le témoignage de plusieurs Historiens Anglois, que quelques Vaudois se retirèrent en Angleterre sous le règne de Henri II. (70). Il est vrai qu'ils furent presqu'aussi-tôt dissipés. On croit assez vraisemblablement, qu'ils furent sacrifiés par ce Monarque, qui avoit alors de grands démêlez avec Becket Archevêque de Cantorberi, & avec le Pape Alexandre II; selon la Politique ordinaire des Princes Catholiques, quand ils sont brouillez avec le Siege de Rome, comme l'a remarqué Mr. de Rapin (71). Mais, rarement voit-on les principes d'une Secte s'éteindre en même tems que ceux qui les ont soutenus: ces mêmes démêlez du Roi avec Thomas Becket furent encore les semences du Wiclefisme en Angleterre, le Roi soutenant les Droits de Regale, & l'Archevêque les immunités de l'Eglise. Cette dispute aiant duré environ huit ans jusqu'à l'assassinat de Becket arrivé en 1171. les Raisons pour & contre durent faire une impression assez profonde, pour durer jusqu'au tems de Wiclef, qui se declara pour le Parti Royaliste. Il faut joindre à tout cela les Principes que Marfile de Padoue avoit avancez dans son *Defenseur de la Paix*. Cette affaire fit un trop grand éclat, pour que Wiclef qui étoit consommé dans la Lecture n'en fut pas informé. Il est aisé de juger que c'est de toutes ces combinaisons que se forma le Wiclefisme (72).

On fait que Wiclef eut de grands talens. Ses Ennemis en conviennent (73). D'ailleurs, on peut juger que la Liberté avec la quelle il parloit de la Tyrannie des Papes, des Dereglemens du Clergé, & des Usurpations des Moines Mendians, lui attira également la faveur des Rois Edouard III. & Richard II. du Duc de Lancastre, de la plus grande partie du Peuple & même du Clergé, sans compter l'Université qui étoit presque toute dans ses intérêts. Henri Warthon rapporte que Wiclef, à la fin d'une Confession Angloise sur le Sacrement de l'Autel, dit que le tiers du Clergé étoit dans son parti tout prêt à le soutenir au peril de sa vie (74).

La Doctrine Heterodoxe de ce grand Homme fut redigée en quarante cinq articles, & condamnée avec la memoire de Wiclef au Concile de Constance. Voici les principes qu'il avoit établi dans un grand nombre d'Ouvrages. 1. Que la substance du pain materiel & la substance du vin materiel demeurent dans le Sacrement de l'Autel. 2. Que les Accidens du Pain

An de J.C.
1377.

Etat de la
Religion
en Angle-
terre lors-
que Wi-
clef parut.

Wiclef en
faveur.

Sa Doctri-
ne.

(70) Polydore Virgile, Lib. XIII. in Henr. II. Balais, Script. Britan. Joan. Neubrigensis, Rer. Angl. lib. II. cap. 13. ap. Strauch. Dissert. de Vald. §. 7. c. 1.

(71) Hist. d'Angl. tom. II. p. 207.

(72) Lensant, Hist. de la Guerre des Hussi-

tes, Liv. II. p. 36.

(73) Apud Jonh. Lewis, Histoire de Wiclef, en Anglois, Londres 1720.

(74) Apud Lensant, Hist. du Concile de Constance, Liv. II. pag. 202. Not. 3.

An de J. C.
1377.

Pain ne demeurent pas sans sujet dans le Sacrement de l'Autel. 3. Que Christ n'est pas lui-même (*identique*) & réellement dans sa propre présence corporelle au Sacrement. 4. Qu'un Evêque ou un Prêtre en péché mortel n'ordonne, ne celebre, ne consacre, ni ne baptize. 5. Qu'on ne sauroit prouver par l'Evangile, que Jesus-Christ ait ordonné la Messe. 6. Que Dieu doit obéir au Diable (75). 7. Que si un homme n'est pas véritablement contrit, la confession extérieure lui est inutile & superflue. 8. Que si un Pape est réprouvé, méchant, & par conséquent Membre du Diable, il n'a reçu de personne aucune puissance sur les fideles, si ce n'est peut-être de l'Empereur. 9. Que depuis Urbain VI. il ne faut plus recevoir de Pape, mais qu'il faut vivre selon ses propres Loix à la maniere des Grecs. 10. Qu'il est contre l'Ecriture Sainte, que les Ecclesiastiques aient des biens en propre. 11. Qu'aucun Prelat ne doit excommunier personne, s'il ne fait que cette personne-là est excommuniée de Dieu; & celui qui excommunie hors de ce cas devient par-là Heretique, ou excommunié lui-même. 12. Que celui qui excommunie un Ecclesiastique, parce qu'il en a appelé au Roi, ou à son Conseil, se rend coupable de trahison envers le Roi. 13. Ceux qui cessent de prêcher ou d'entendre la parole de Dieu, à cause de l'excommunication des hommes, sont excommuniés en effet, & seront regardez comme des Traîtres envers Jesus-Christ au jour du Jugement. 14. Tous les Moines Mendians sont Heretiques, & ceux qui leur donnent l'Aumône sont excommuniés. 15. Que pendant tout le tems qu'un Seigneur seculier, un Prelat, ou un Evêque, est en péché mortel, il n'est, ni Seigneur, ni Evêque, ni Prelat. 16. Il est permis aux Seigneurs seculiers de priver de leurs Possessions & de leurs Biens les Ecclesiastiques qui vivent dans l'habitude de quelque Peché. 17. Que le peuple peut à son gré corriger ses Maîtres, lorsqu'ils tombent dans quelque faute. 18. Que les Dîmes sont de pures Aumônes, & qu'il est permis aux Paroissiens de les retrancher à cause des Pechez de leurs Prelats. 19. Toutes choses égales, les prieres particulières, que les Prelats ou les Religieux appliquent à une certaine Personne, ne lui servent pas plus que les prieres generales. 20. Que celui qui donne l'Aumône aux Freres Mandians est actuellement excommunié. 21. Que quiconque se met en Religion, soit parmi les Moines rentez, soit parmi les Moines Mandians, se rend moins propre à l'observation des Commandemens de Dieu. 22. Que les Saints qui ont institué de pareilles Religions, ont péché en les instituant. 23. Tous ceux qui vivent en Religion n'appartiennent point à la Religion Chrétienne. 24. Les Moines doivent gagner leur vie par le travail de leurs mains, & non par la Mendicité. 25. Que tous ceux-là sont Simoniaques, qui s'engagent à prier pour les autres, lorsqu'ils en sont assistés dans ce qui regarde le temporel. 26. Que la priere d'un Réprouvé ne peut servir de rien. 27. Que toutes choses arrivent par une

(75) Certainement cet Article est supposé, ou falsifié. Voyez *Lenfant, Hist. du*

Concile de Const. Liv. II. p. 209.

une nécessité absoluë. 28. Que la Confirmation des Jeunes-gens, l'Ordination des Ecclesiastiques, la consecration des Lieux Saints, n'ont été reservez aux Papes, & aux Evêques, que par Avarice & par Ambition. 29. Que les Universitez & les Colleges, avec les Degrez qu'on y prend, ont été introduits par une Vanité, Payenne, & ne servent pas plus à l'Eglise, que le Diable. 30. Qu'il ne faut point se foudier de l'excommunication du Pape, ni d'aucun autre Prelat, parce que c'est la Censure de l'Ante-Christ. 31. Que ceux, qui fondent des Cloîtres, péchent, & ceux qui y entrent sont des gens Diaboliques. 32. Qu'il est contre l'Institution de Jesus-Christ d'enrichir le Clergé. 33. Que le Pape Sylvestre & l'Empereur Constantin ont erré en dottant l'Eglise. 34. Qu'il est permis à un Diacre & à un Prêtre de prêcher la parole de Dieu, sans l'autorité du Siege Apostolique ou de l'Evêque. Je passe le 35. & le 36. Le 37. porte, Que l'Eglise Romaine est la Synagogue de Satan, & que le Pape n'est pas Vicairé prochain & immediat de Jesus-Christ & des Apôtres. 38. Les Decretales sont Apocryphes: elles debauchent de la Foi en Jesus-Christ, & les Ecclesiastiques qui les étudient sont des sots. Le 39. est une repetition du 10. du 32. & 33. Le 40. dit, Que l'Electioin du Pape par les Cardinaux est une invention du Diable. 41. Qu'il n'est pas nécessaire à salut de croire la Souveraineté de l'Eglise Romaine sur les autres Eglises. 42. Que c'est une folie de croire aux Indulgences. 43. Augustin, Bernard, & Benoit sont damnez, s'ils ne s'en sont pas repentis, pour avoir institué des Ordres, & pour avoir possédé des biens; & par la même raison, depuis le Pape, jusqu'au moindre des Religieux, tout est heretique. 44. Les sermens, qui se font pour confirmer ou affermir des Contracts humains & le commerce civil, sont illicites (76) 45. Que toutes les Religions indifféremment, (c'est-à-dire les Ordres Monastiques) ont été introduites par le Diable. J'avertis mes Lecteurs, qu'ils ne doivent pas s'imaginer que tous les Articles rapportez ci-dessus aient été enseignés par Wiclef. Quelques-uns lui ont été imputez faussement: d'autres sont falsifiez, & la plupart ne sont que des consequences forcées de ses principes. Pour juger sagement de la Doctrine de Wiclef, il faut lire son Trialogue imprimé dans quelque Ville d'Allemagne l'an 1525. Monsieur Lenfant, qui avoit trouvé, dans la Bibliotheque de Francfort sur l'Oder, un Exemplaire de cet Ouvrage, en a donné un Extrait fort curieux dans sa belle *Histoire du Concile de Constance* (77). J'y renvoie le Lecteur.

Wiclef frondant en toute occasion les Vices du Clergé, avec la Liberté que lui donnoit la faveur & la protection du Roi & des Grands, eût bientôt sur les bras une foule innombrable de Moines, qui, desesperans de le pouvoir opprimer, porterent leurs plaintes en Cour de Rome à Gregoire XI. Ce Pape écrivit d'abord à Simon Sudburi Archevêque de Cantorberi, &

An de J.C.
1377.

1561 W
1377

Procedu-
res du Pa-
pe contre
Wiclef.

(76) Cet Article se trouve dans *Brovius*,
ad an. 1415. p. 397.

(77) *Liv. II. §. 69.*

An de J.C.
1377.

& à Guillaume de Courtenai Evêque de Londres, un Bref où il dit: „ Nous
 „ avons appris avec douleur, que Jean Wiclef, Docteur en Theologie & Cu-
 „ ré de Lutervoth au Dioceſe de Lincolne, ſoutient & prêche publique-
 „ ment quelques Propoſitions fauſſes & erronées, dont quelques-unes ont
 „ rapport aux erreurs de Marſile de Padouë & de Jean de Jandun condam-
 „ nées par le Pape Jean XXII. Vous devez avoir de la honte & du remors
 „ de Conſcience d'avoir toleré juſques ici ces erreurs: c'eſt pourquoi nous
 „ vous ordonnons de vous informer ſecretement, ſ'il eſt vrai que Wiclef
 „ ait ſoutenu les Propoſitions dont nous vous envoions copie; & ſ'il eſt
 „ ainſi, vous le ferez par notre autorité prendre & emprisonner, implor-
 „ rant, ſ'il eſt beſoin, le ſecours du bras ſeculier. Vous l'interrogerez &
 „ nous enverrez ſon Interrogatoire clos & ſellé, & le retiendrez lui-même
 „ ſous bonne garde, juſqu'à nouvel ordre. „ Cette Bulle eſt du 22. de
 Mai 1377. Elle fut bien-tôt ſuivie, ou peut-être accompagnée de quatre
 autres de même date dont deux étoient adreſſées aux mêmes Prelats. L'u-
 ne portoit, que ſ'ils ne pouvoient faire arrêter Wiclef, ils le citeroient par
 ordonnance publique à comparoître devant le Pape dans trois mois. L'au-
 tre les charge d'inſtruire de cette affaire le Roi Edouard, ſes Enfans, la
 Princeſſe de Galles, & les Grands du Roiaume, & de les exhorter à concou-
 rir à l'extirpation des erreurs. La troiſieme Bulle étoit adreſſée à l'Uni-
 verſité d'Oxford, & contient de ſemblables reproches ſur la negligence des
 Docteurs à reprimer les erreurs de Wiclef, dont le Pape leur ordonne d'em-
 pêcher le progrès, & de le faire prendre lui-même pour l'envoyer aux deux
 Prelats. La quatrieme enfin eſt adreſſée au Roi Edouard. Le Pape prie
 ce Monarque d'accorder ſa Protection & ſon Secours aux deux Prelats pour
 executer leur Commiſſion (78).

Wiclef
protegé.

Les Prelats, aiant reçu les Bulles du Pape, firent leurs Diligences, mais
 inutilement. Comme Wiclef étoit appuié par le Duc de Lancaſtre, alors
 tout puiffant en Angleterre, & par Mylord Percy Grand Marechal (79),
 il eſcapa pour cette fois à la condamnation, malgré deux Synodes aſſemblez
 pour cela 1377. & il continua à defendre ſa Doctrine publiquement, de vi-
 ve voix & par écrit. Edouard III. étant mort ſur la fin de cette année (80),
 avant l'arrivée des Bulles du Pape, & Richard II. étant encore mineur, le
 Parlement ſ'aſſembla pour examiner ſi le Roi n'étoit pas en Droit d'empê-
 cher que l'argent du Roiaume ne paſſât à la Cour de Rome, quoi-
 que le Pape le demandât ſous peine des Cenſures Eccleſiaſtiques. Wiclef
 conſulté là-deſſus ſoutint l'affirmative. L'année ſuivante (1378.) il y eut
 pluſieurs aſſemblées contre Wiclef, mais ſans fruit, parce qu'il étoit trop
 bien appuié (81).

Le Pape
à Anagni.

Cependant, les chaleurs de l'Eté, qui rendent l'air de Rome fort meurtrier,
 obli-

(78) *Valsingham* p. 191. 203. *Tom. XI. Con-
 cil. p. 20. 38. Hiſt. & Antiq. Univer. Oxon.
 Lib. I. p. 187.*

(79) *Larrey, Hiſt. d'Anglet, Regne d'E-*

donard, p. 735.

(80) *Le 21. de Juin 1377.*

(81) *Lenfant, Hiſt. du Concile de Conſtance,
 Liv. II. p. 203. V. Tom. XI. Concil p. 2042.*

obligerent le Pape à en sortir dès le 30. de Mai pour se rendre à Anagni, où il arriva le 2. de Juin, & y demeura jusqu'au 5. de Novembre, qu'il revint à Rome (82). Le Pere Pagi a remarqué, que quoique Gregoire XI. eut été reçu à Rome avec de grandes demonstrations de joye, il fut pourtant trompé par les Romains, & voici de quelle maniere. Ils n'accomplirent qu'une très-petite partie de ce qu'ils avoient promis par leur Capitulation. A la verité, les Bannerets se dechargerent d'abord du Gouvernement; mais ils le reprirent bientôt après. Le Pape, ne pouvant leur resister sans scandale, fut troublé & même effrayé de voir qu'il étoit le jouet des Bannerets, & de ceux qui, pour hater son retour, lui avoient persuadé, que sa presence soumettroit entierement les Rebelles, & procureroit incessamment la reparation tous les torts faits à l'Eglise. Tout le contraire arriva. Plusieurs, qui étoient demeurez dans le devoir, se souleverent ouvertement dès qu'il fut à Rome (83).

Les Romains ne furent pas les seuls qui mepriserent ainsi l'Autorité du Pape. Les Florentins se moquerent ouvertement de ses Censures. Voici le fait. Vers la fin de cette année 1377. les Florentins ennuiés de la Guerre & decouragez par la reconciliation des Bolonois avec le Pape, se laisserent aisément persuader par Bernabo Duc de Milan de traiter de leur Paix avec sa Sainteté. Le Pape y étoit porté, parce qu'il se voioit trompé dans son esperance de retablir sa Puissance temporelle en Italie. Les Deputez de part & d'autre se rendirent à Sarzane: mais, comme ils ne concludoient point, le Pape envoya à Florence Ste. Catherine de Siene, qui y fut en peril de sa vie, par l'animosité du petit Peuple. Elle echapa au danger; & les Florentins, plus obstinez qu'auparavant, firent celebrer dans toutes leurs Terres l'Office divin, au mepris de l'Interdit. Ils defendirent toutes sortes d'Assemblées dans les Maisons Religieuses, & ils infesterent de leurs Brigandages les Terres de l'Eglise, à la honte du Pape (84). Gregoire s'en plaignit dans diverses Lettres dattées de Rome & d'Anagni.

On fait que le Pape Gregoire étoit fort endetté & pressé par ses Creanciers. Il faisoit de grandes depenses pour soutenir la Guerre contre les Florentins, & il lui falloit de grosses sommes pour retirer son frere & son Neveu d'entre les mains des Anglois. L'Evêque de Maguelone, qu'il avoit laissé à Avignon en qualité de son Thresorier, s'avisa, pour le tirer de ces embarras, de mettre une Taxe sur les Biens du Clergé en France. Mais, le Pape s'y opposa, & declara dans les Lettres qu'il écrivit sur ce sujet, que quoiqu'il put arriver, il ne vouloit recevoir des Ecclesiastiques que ce qu'ils lui donneroient volontairement, ou ce qui revenoit de Droit à la Chambre Apostolique pour les Provisions aux Benefices (85).

Cependant, Gregoire songeoit serieusement à retourner en France. Le

An de J.C.
1377.

Le Pape ne veut point qu'on charge les Eglises de France.

Il pense à quitter l'Italie.

(82) *Vita Pap. Aven. p. 436. 440. 456. &c.*

(83) *Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom. 4. p. 226. Ex Prima Vita Greg. ap. Baluzium.*

(84) *Leonard Aretin, lib. 8. St. Antonin, Tom. III.*

tit. 22. c. 1. §. 3. part. tit. 23. c. 14. §. 16. Vita St. Catharina Senensis, ap. Bollaund, tom. XI p. 957.

(85) *Sponde, an. 1377. §. 18.*

An de J.C.
1378.

Il fait une
Constitu-
tion tou-
chant l'E-
lection
d'un Pape.

Mort de
Gregoire
XI.

Son Ca-
ractere.

mépris de son Autorité lui faisoit éprouver une infinité de degouts dans le séjour d'Italie. Le P. Pagi en allegue diverses preuves; mais, il suffira d'avoir recours à la Compilation que j'indique en marge (86).

Le Pape, s'abandonnant à des Reflexions lugubres, tomba dans une affreuse melancholie, qui lui causa la Maladie dont il mourut. C'étoit une retention d'urine. Se voyant en danger, il donna une Bulle où il dit: „ Si notre Decès arrive avant le 1. jour de Septembre prochain, les Cardinaux qui se trouveront à Rome, sans appeller ni attendre les absens, choisiront le lieu qu'ils voudront dedans ou dehors la Ville, pour l' Election de notre Successeur; & pourront allonger ou abreger le tems marqué aux absens, pour les attendre avant l'entrée au Conclave: sans même y entrer, ils pourront élire un Pape, qui sera reconnu pour tel sur le choix de la plus grande partie, quand bien la moindre y contrediroit. Et nous chargeons leurs consciences d'élire un digne Pasteur, & d'exécuter ce que dessus le plus promptement qu'il sera possible. „ Cette Bulle est du 19. de Mars (87).

Gregoire, se sentant affoiblir tous les jours, temoigna hautement le repentir sincere qu'il avoit d'avoir prêté l'oreille aux Insinuations fanatiques de Ste. Brigide & de Ste. Catherine de Sienna. Il faut entendre là-dessus Jean Gerson, celebre Docteur, qui ne peut être suspect. Parlant, dans son Traité de l'*Examen des Doctrines*, du danger qu'il y a de donner legerement dans les Visions dont quelques Personnes se vantent: „ Gregoire XI. dit-il, en est un bon temoin; mais, il le reconnut trop tard. Etant au lit de la mort, & tenant entre ses mains le sacré Corps de Jesus-Christ, il exhorta tous ceux qui étoient presens à se donner de garde de certaines Personnes, soit hommes, soit femmes, qui sous pretexte de Religion debitent les Visions de leur Cerveau; que seduit par de telles personnes, contre le Conseil des siens, il alloit donner lieu à un Schisme après sa mort, si le Seigneur n'y mettoit la main (88). „ Le Pape Gregoire mourut dans cette disposition le 27. de Mars 1378. Son corps fut porté d'abord à St. Pierre, où on lui fit un service solemnel: ce Pontifice avoit été dès sa jeunesse foible & valetudinaire.

On convient unanimement, que Gregoire étoit savant, d'un Esprit subtil, d'un jugement sain & solide (89). Les Auteurs qui ont écrit son Histoire, peut-être avec trop de prévention, louent son Humilité, sa Modestie, sa Prudence, sa Liberalité, la pureté de ses mœurs, sa pieté (90), & je ne fais combien d'autres vertus qui l'auroient rendu un saint parfait, s'il les eut véritablement possédées. Ce qui autorise mes doutes à cet égard, c'est l'attachement trop charnel qu'il eut pour ses parens, c'est-à-dire son Pere, son Frere, & ses Neveux. Clement VI. les avoit elevez à de grandes Dignitez

(86) Pagi, *Brev. Rem. Pontif.* tom. 4. p. 231.
Theaurus Anecdotorum, tom. 2. col. 1081.

(87) *Vita Pap. Aven.* p. 441. 442. 1201. 1202.
Reinaldi, an. 1378. §. 2.

(88) *Gersonii Opera*, tom. 1. p. 16. Voyez
aussi la Note de l'Abbé duPin sur cet endroit.

(89) *Aegidius Bellamera*, *Decisione* 752.

(90) *Vita Pap. Aven. Edit. Baluz.*

GREGOIRE XI. CCVII. P A P E.

515

tez; & Gregoire, qui les avoit près de lui, fit plusieurs choses peu louables, par leur Conseil, & en leur faveur, particulièrement dans la Promotion de quelques Sujets dont on auroit pû trouver de plus convenables pour la science & pour les mœurs (91).

An de J.C.
1378.

WENCESLAS,
Empereur d'Occident.

U R B A I N V I.

CHARLES V.
CHARLES VI,
Rois de France.

CCVIII. P A P E.

C L E M E N T V I I.

ANTI-P A P E.

L'Histoire du grand Schisme d'Occident, que je vais détailler, est la plus affreuse partie de cet Ouvrage. On y voit tout ce qu'on peut imaginer de plus horrible, des Meurtres & des Brigandages de toutes sortes. Les deux Papes s'excommunioient l'un l'autre, & se disoient leurs Veritez; car, ils s'appelloient reciproquement Ante-Christes, Schismatiques, Heretiques, Voleurs, Traîtres, Tyrans, Enfans de Belial, & une infinité d'autres Injures, toutes trop bien fondées. „ Ce Schisme dura quarante ans, dit Mezerai, chaque Parti aiant de grands Personnages, des Saints, & à ce „ qu'il publioit des Miracles & des Revelations; qui plus est, des raisons „ si fortes, qu'on n'a jamais pû vuider ce Demêlé, que par voye de Cession, „ c'est-à-dire en obligeant les deux Contendants à abdiquer le Pontificat. „ Ainsi, conclut-il, c'est une grande hardiesse d'appeller Anti-Papes „ ceux, qui, durant ce Schisme, ont tenu le Siege en Avignon (1). „ Il y auroit bien des Reflexions à faire sur ce peu de paroles; mais, je dois rapporter un si grand nombre de faits importants & curieux, que je n'ai pas le tems de critiquer. Outre que le Pere Maimbourg ouvre un champ plus vaste, & avance de si plaisans Paradoxes, que, pour divertir le Lecteur, & donner lieu à des milliers de Remarques, je n'ai qu'à rapporter ici les Paroles de cet Ecrivain. „ Il faut avouer, dit-il, que tous les Schismes qui ont précédé „ celui-ci, dans le cours de plus d'onze cens ans, quoiqu'ils ayent fait sans doute bien du desordre, n'ont rien eu néanmoins de funeste qu'on puisse comparer avec ce qui a rendu celui-ci, sans contredit, le plus pernicieux de tous, soit pour la durée, soit pour le nombre, pour la Puissance & pour la qualité des Peuples, & des Royaumes qu'il a divisés, soit pour les maux inconcevables qu'il a causez generalement dans toute l'Europe; soit enfin pour l'extrême difficulté, & si je l'ose dire, pour cette impossibilité morale où l'on étoit de demêler les vrais Papes d'avec les Anti-Papes. Desorte qu'un Concile même Universel (*pesez bien tous les termes de cette periode*) qui a eu

Idée generale du grand Schisme d'Occident.

(91) *Papebr. Conat. p. 94.*

(1) *Mezeray, Abregé Chron. tom. 3. p. 235.*

An de J. C.
1378.

„ eu l'Assistance infaillible du St. Esprit pour toutes les choses qui appar-
 „ tiennent à la foi, n'a pas crû avoir assez de lumieres en cette rencontre,
 „ pour dissiper ces tenebres, en prononçant sur le Droit des Parties. En-
 „ suite, il a jugé, que pour prendre un parti sûr en cette incertitude, il valoit
 „ mieux agir par Autorité que par Connoissance (*ce qui étoit bien digne d'un*
 „ *Concile,*) & se servir de sa Puissance Souveraine, en déposant les deux pré-
 „ tendus Papes, pour donner à l'Eglise, par une Election legitime & in-
 „ contestable, un Chef auquel on ne pût disputer cette auguste qualité,
 „ sans une revolte manifeste. Ainsi, l'on vit en ce malheureux tems ce qui
 „ ne s'étoit jamais vû, & qu'apparemment on ne verra jamais, à sçavoir un
 „ furieux Schisme étendu par toute la Chrétienté, *sans qu'il y eut pourtant de*
 „ *veritables Schismatiques.* Car enfin, il est très-constant qu'il y avoit dans
 „ les Partis contraires de grands Hommes, de celebres Jurisconsultes, de
 „ très-savans Theologiens, des Universté entieres, & même des Saints &
 „ des Saints à Revelations & à Miracles. Il y avoit aussi de part & d'autre
 „ des Presomptions & des Conjectures assez fortes & des Raisons plausibles,
 „ qui pouvoient, ou determiner, ou du moins suspendre les Esprits, selon
 „ qu'ils en étoient plus ou moins touchez. De-là vient, que chacun s'at-
 „ tachoit de bonne foi à celui que sa Nation reconnoissoit pour Pape, après
 „ une mûre deliberation sur une affaire de cette importance; ou que ne
 „ pouvant se resoudre, dans l'embarras où l'on étoit, entre les Raisons éga-
 „ lement apparentes des deux côtés, on se tenoit dans la Neutralité, en
 „ attendant la Resolution de toute l'Eglise representée par un Concile ge-
 „ neral, qui même après tout ne se trouva pas encore être une voie assez
 „ efficace, pour abolir entierement un Schisme si pernicieux (2). „ Les
 „ Lecteurs attentifs trouveront dans ce Passage une Source inépuisable d'Obser-
 „ vations critiques. Je leur en laisse tout le soin; je me contenterai d'en in-
 „ diquer deux, qui ne m'éloigneront pas de mon sujet. 1. J'ai de la peine à
 „ comprendre qu'un *furieux Schisme* puisse déchirer l'Eglise, *sans qu'il y ait de*
 „ *veritables Schismatiques.* J'aurois autant qu'un Physicien vint me dire,
 „ qu'un Corps peut subsister sans les trois dimensions, longueur, largeur, &
 „ profondeur. 2. Qu'il y eut de part & d'autre des Saints à Revelations & à
 „ Miracles, c'est dire en bon François que l'Esprit de Dieu souffle le froid &
 „ le chaud. C'est dementir formellement le Principe de notre Communion,
 „ que hors de l'Eglise, il n'y a point de Salut. On peut se retirer de tous
 „ ces embarras, en supposant qu'alors la Succession Apostolique fut interrom-
 „ puë, & que tous les Concurrents au Pontificat étoient également Schismati-
 „ ques. On s'en tireroit mieux encore, en soutenant qu'il suffit d'être attaché
 „ à la Doctrine Apostolique; que c'est-là le veritable & le seul point de l'u-
 „ nité; & que, sans être Schismatique, on peut se separer de la Communion
 „ des Papes, qui n'est pas toujours celle de l'Eglise. Les bornes qui me sont
 „ prescrites ne me permettent pas de m'étendre sur cet important sujet. Il faut
 „ par-

(2) Maimbourg, Hist. du grand Schisme d'Occident, Liv. I. p. 3. 4.

parler de l'Élection d'Urbain VI. & de Clement VII. tous deux Concurrents au Pontificat, & Auteurs du Schisme dont je vais écrire la scandaleuse Histoire.

Il y a de la confusion & de la variété dans le Recit des Historiens. Pour decouvrir le vrai, qui est le but que je me propose, je rapporterai les témoignages de divers Auteurs, pour mettre le Lecteur en état de juger en quoi ils s'accordent, & en quoi ils se contredisent.

I. Je commencerai par les témoignages des Historiens François; mais, pour abréger, autant qu'il est possible, je ne dirai rien de Froissard, qui, quoiqu'Auteur Contemporain, a raconté l'Élection d'Urbain VI. avec beaucoup de confusion, & tout autrement qu'elle n'est arrivée, à la violence près qu'il décrit avec force & naïveté (3). D'autres Relations disent que Gregoire XI. ne fut pas plutôt attaqué de la maladie dont il mourut (4), que les Principaux d'entre les Romains s'assemblerent diverses fois avec plusieurs Prelats Italiens, pour prendre de si bonnes mesures entr'eux, que désormais les Papes residassent à Rome, ou au moins dans quelque endroit de l'Italie. Comme ils ne trouvoient point de meilleur moien pour y réussir, que d'avoir un Pape Romain ou Italien, ils resolurent unanimement de prier les Cardinaux d'en élire un qui fut de cette Ville, ou de cette Nation, ou de les y contraindre par quelque voie que ce fût. Il y a des Relations qui portent, que, dès que Gregoire fut mort, les Cardinaux firent venir devant eux le Sénateur & les autres Officiers de la Ville, auxquels ils firent prêter serment d'observer la Bulle *Ubi periculum* qui est celle de l'Établissement du Conclave, & de garder fidelement le Bourg de St. Pierre & le Palais du Vatican, où le Conclave se devoit tenir, le preservant de toute violence. On verra bien-tôt, qu'ils n'observerent pas leur serment. Il est vrai, que d'abord ils prièrent les Cardinaux d'élire un Pape Romain ou Italien; mais, ces prieres étoient accompagnées de menaces qui furent le prélude des violences qu'ils exercerent bien-tôt après (5). Car, ils représenterent qu'il étoit à craindre que le Peuple ne les massacrât les uns & les autres, tant il étoit irrité de se voir depuis si long-tems privé de la presence de ses Pasteurs. Ils firent les mêmes prieres & les mêmes menaces à chaque Cardinal en particulier dans sa Maison. Les Cardinaux repondirent modestement, qu'ils ne pouvoient deliberer là-dessus que dans le Conclave, où ils ne manqueroient pas de faire l'Élection en bonne Conscience, & sans aucune partialité; mais qu'au reste, si on leur faisoit quelque violence, l'Élection seroit nulle, puis que celui qu'ils choisiroient ainsi par contrainte ne seroit point Pape, mais un intrus. Cependant, comme les Chefs des Romains insistoient toujours auprès des Cardinaux, sans en pouvoir tirer une parole positive, ils prirent les mesures les plus violentes pour les obliger à leur promettre ce qu'ils exigeoient d'eux. 1. Ils se firent de toutes les Clefs de

Élection
d'Urbain
VI. & de
Clement
VII.Auteurs
François.

(3) L'enfant, *Hist. du Concile de Pise*, Liv. I. p. 442. *Hist. Universit. Paris. Sec. VI. p. 482.*

p. 5.

(4) *Prima Vita Greg. XI. ap. Baluz. tom. I.*

(5) V. Fleury, *Hist. Eccl. Liv. XCII. §. 48.*

An de J.C.
1378.

de la Ville, qui étoient entre les mains des Officiers de l'Eglise. 2. Ils firent sortir de la Ville tout ce qu'il y avoit de Noblesse, & de gens en état de soutenir la Liberté de l'Élection, malgré les instances que leur faisoient les Cardinaux de les y laisser: ils y introduisirent en foule des Montagnards ou Contadins, gens furieux & indomptables, à qui ils fournirent des Armes, pour intimider les Electeurs. 3. Ensuite, aiant fait fermer tous les passages de la Ville, tant par eau, que par terre, ils mirent des Gardes par-tout, afin que les Cardinaux n'en sortissent point clandestinement, pour s'assembler dans un lieu libre. 4. Les Cardinaux avoient destiné huit personnes, tant Prelats que Seigneurs seculiers, pour la garde & la sureté du Conclave, mais on leur associa des gens de rien, incapables & indignes de cet emploi, & qui ne pouvoient que leur être fort suspects. Les Cardinaux, entrans en Conclave, furent suivis d'un grand nombre de gens armez, qui crioient avec fureur: *Un Pape Romain, ou au moins Italien, ou la Mort.* On entendoit les mêmes cris & les mêmes menaces tout au tour du Conclave. On crioit de tous côtez: *Advisez-vous, Advisez, Seigneurs Cardinaux: & si nous baillez un Pape Romain, qui nous demeure: ou autrement nous vous ferons les testes plus rouges que vos chapeaux ne sont* (6). Le Conclave se ferma néanmoins autant qu'il se pouvoit dans une si grande confusion; car la porte ne fut pas murée comme à l'ordinaire, & il étoit aisé de l'enfoncer. Tous les Historiens conviennent unanimement, que lorsque les Cardinaux entrèrent au Conclave, le Tonnerre y tomba (7). On ne manqua pas d'en tirer divers présages, soit finistres, soit avantageux. Les Bannerets de Rome entrèrent par force dans le Palais Episcopal, & renouvelèrent les prétensions des Romains; & ils ne voulurent point que l'on refermât les Portes du Palais, ni même celles du Conclave, qui ne le furent que vers la nuit, & encore fort mal; desorte qu'on ne faisoit qu'entrer & sortir avec un tumulte épouvantable. Le jour se passa dans ce trouble & dans cette confusion. La nuit ne fut pas plus tranquille; on n'entendit autre chose que ces cris furieux: *Un Pape, de Rome, au moins d'Italie, ou la Mort.* Ceux qui étoient au dessous du Conclave, ne cessèrent de heurter contre le plancher à grands coups de piques & de halebardes. Il y eut même des gens qui amassèrent des monceaux de farment, & de roseaux secs, afin de mettre le feu au Vatican en cas de besoin.

Le lendemain 8. d'Avril, la fureur augmenta. Les Cardinaux s'étoient assemblez pour celebrer la Messe du St. Esprit, & pour proceder ensuite à l'Élection; mais, ils ne purent en venir à bout, tant le tumulte étoit effroyable. Et comme si le Peuple n'eut pas été assez animé, on s'avisa de sonner le Tocfin de toutes les cloches de la Ville, & sur-tout de St. Pierre & du Capitole. A ce bruit, on accourut en foule de tous les endroits de Rome, on força les Portes du Palais & celle du Conclave, & on demanda de nouveau

(6) Froissard, vol. II. p. 18.

(7) Baluze, 2. Vit. Greg. XI. tom. I. p. 458.

1184. 1185. Gobelin Persona, Casmodrom. Aetaz. VI. p. 293.

An de J.C.
1378.

veau à parler aux Cardinaux. Ils en deputerent trois des principaux d'entr'eux, pour parler à ces furieux, dont ils ne purent tirer que la menace de mettre en pieces les Cardinaux sur le champ, s'ils n'éleisoient un Pape Romain, ou Italien. Aiant fait leur rapport à leurs Collegues, on les renvoia encore pour tâcher d'appaier la Populace, ou pour leur promettre que le lendemain ils auroient un Pape tel qu'ils le demandoient, & pour les prier de se retirer. *Non, non*, dirent-ils, *nous le voulons tout à l'heure, ou nous allons vous mettre en pieces.* Les Cardinaux, voiant qu'il n'y avoit point de milieu, & qu'il falloit, ou se refoudre à être massacrez, ou contenter le Peuple, après avoir protesté, sur-tout les François, contre la Violence (8), jetterent enfin les yeux sur Barthelemi de Prignano, Archevêque de Bari, Originaire de Naples, & le declarerent Pape sur le champ, & fort tumultueusement. Il étoit en reputation d'humilité & de desinteressement. D'ailleurs, en qualité de Docteur en Droit Canon, il ne pouvoit pas ignorer qu'une telle Election n'étoit pas legitime; puisqu'il avoit été témoin de la Violence & de la Tyrannie, avec la quelle elle s'étoit faite. Ainsi, ils ne doutoient point qu'il n'y renoncât, dès que la Liberté & la Tranquillité seroient retablies. La Relation dit même qu'ils en étoient convenus entr'eux. Henri de Sponde rapporte là-dessus une Particularité considerable, qu'il dit avoir tirée des Memoires de Simon de Cramaud, Patriarche d'Alexandrie, c'est qu'avant que les Cardinaux entrassent dans le Conclave, l'Archevêque de Bari, voiant la violence du Peuple, declara à un de ses Amis, que celui qui seroit élu dans ce tumulte ne seroit point Pape, & qu'il ne le voudroit jamais reconnoître. Cependant, il fut mis sur le Thrône. Quelques jours après, ils furent forcez de le couronner & de le reconnoître pour Pape, sous le nom d'URBAIN VI.

Il y a encore, parmi les Vies des Papes d'Avignon, une Relation de l' Election d'Urbain VI. faite par un François. On y trouve quelques Circonstances, omises dans celle dont on vient de donner le précis. Je n'en toucherai qu'une seule. Le Cardinal de St. Pierre qui étoit Romain, aiant paru à la Fenêtre du Conclave, pour appaier le Peuple, ceux qui étoient éloignez aiant demandé ce que c'étoit, on leur repondit: *c'est le Cardinal de St. Pierre.* Là-dessus le Peuple, s'imaginant qu'on avoit dit que ce Cardinal étoit élu, s'écria d'une commune voix par toute la Ville: *Nous avons le Cardinal de St. Pierre pour Pape, & Vive St. Pierre.* Cette Erreur donna quelques momens de répit aux Cardinaux. Mais les Romains, voiant qu'on n'ouvroit point le Conclave, allerent en furie en rompre les Portes. Pendant qu'ils étoient occupez à ce violent exercice, quelques-uns des Cardinaux firent un trou pour s'échaper; mais, ils tomberent entre les mains des Romains, qui penserent les affomer. On les ramena de force au Conclave: *Vous ne sortirez pas d'ici*, leur disoit-on, *que vous ne nous aiez donné un Pape Romain ou Italien.* *N'avez-vous pas le Cardinal de St. Pierre*, leur repondit-

(8) Voyez la Protestation du Cardinal de Glandeve, Baluze, *Not. in Vit. Pap. Avon. p.* 10.76.1215.

An de J.C.
1378.

dit-on? Au même instant, les Romains posèrent ce Cardinal sur l'Autel, & l'adorèrent comme Pape. Mais ce Prelat, aiant déclaré nettement plus d'une fois, qu'il n'étoit point Pape, ils l'abandonnerent en lui disant des injures. Cependant, les Cardinaux se retirerent en desordre chacun de son côté, poursuivis des Romains qui leur faisoient mille mauvais traitemens. Enfin, ils se retirerent les uns au Château St. Ange, les autres dans leurs Maisons, & les autres hors de la Ville. Ceux, qui étoient restez dans Rome, se rassemblèrent le 9. d'Août, & élurent l'Archevêque de Bari, le proclamerent Pape, & chanterent le *Te Deum* fort tristement (9).

On peut ajouter à ces Relations les temoignages & les sermens de plusieurs Cardinaux, de quantité de Prelats, & de Docteurs du Parti de France, dont les uns étoient à Rome, les autres dans le Conclave même, lors de l'Élection, & qui furent ouïs en France, en Espagne, & en d'autres lieux, lorsqu'on y entra dans la Discussion des Droits des deux Concurrents. A quelques circonstances près, ils temoignerent tous unanimement, de la violence & de l'irregularité de l'Élection (10). La seule Relation Française qui lui soit favorable est celle d'un Gentilhomme Provençal nommé Jacques de Seve. Monsieur Fleury à suivi (11) mal à propos cette Relation; car, pour decréditer le temoignage de Jacques de Seve, il suffit de remarquer que ce Gentilhomme quitta le Parti d'Urbain, pour embrasser celui de Clement VII. & qu'il abandonna encore celui-ci, pour se rejoindre au premier. Un homme si inconstant ne doit pas être crû dans ce qu'il avance. Ainsi, Mr. Fleury devoit negliger cet Ecrivain, & s'en tenir à ceux que les Auteurs judicieux ont suivis.

Temoi-
gnage des
Espagnols.

Nous n'avons point de Relations entieres des Espagnols sur l'Élection d'Urbain VI. Mais, il paroît par les depositions de plusieurs d'entr'eux, qu'il ne se peut rien ajouter à la violence qui s'exerça dans cette conjoncture. Ces temoignages son rapportez en assez grand nombre par feu Mr. Baluze, dans ses Notes sur les Vies des Papes d'Avignon (12). Quoique l'Historien Mariana semble pancher pour le parti d'Urbain, il ne disconvient pas néanmoins que son Élection n'eut été entierement forcée (13). Mr. l'Abbé de Bellegarde est encore un temoin de poids, qui assure que l'Élection d'Urbain fut tumultueuse, & l'effet de la violence des Romains. Il avoue que les Cardinaux ne lui mirent la Couronne sur la tête, que par crainte, ou par politique (*).

Temoi-
gnage des
Allemands.

Le premier Auteur Allemand qui s'offre pour rendre temoignage sur l'Élection d'Urbain VI. est le celebre Theodoric de Niem, qui fut Secretaire de ce Pape & Evêque de Verden. Il étoit present à l'Élection dont il s'agit,

(9) *Secunda Vita Greg. XI. ap. Baluz. ubi supr. Voyez les Notes de Baluze, in Vit. Pap. Aven. p. 1228.*

(10) *Lenfant, Hist. du Concile de Pise, Liv. I. p. 11.*

(11) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCVII. §. 49.*

(12) *Baluz, Not. in Vit. Pap. Aven. p. 999. 1041. 1136. 1137. 1147.*

(13) *Mariana, de Reb. Hispan. lib. 67. c. 1.*

(*) *Bellegarde, Hist. Generale d'Espagne, tom. 3. p. 260. 261.*

git, & voici comment il la raconte (14). 1. D'abord il donne le Caractere d'Urbain VI. pendant qu'il fut Archevêque d'Otrante & puis de Bari. Il le represente, non seulement comme un fort habile homme, mais comme un homme humble, dévot, desintéressé, vigilant, laborieux, ennemi de la Simonie & des Simoniaques, Amateur des Savans & des gens de bien, réglé, même austere dans ses mœurs, & fort zélé pour la justice. Il dit d'ailleurs que c'étoit un Prelat fort pauvre, peu connu dans Rome, où il n'avoit pas même une Maison à lui. Il ne lui trouve en un mot point d'autre défaut, que d'avoir eu trop bonne opinion de sa capacité, d'avoir aimé les louanges, & d'avoir donné trop d'accès aux Flateurs, ce qui ne s'accorde guere avec l'humilité qu'il lui attribue. 2. Il dit, que ce Prelat étant avec les Cardinaux dans le Palais Episcopal, avant qu'ils entraissent dans le Conclave, pria instamment chacun d'eux en particulier, de n'avoir devant les yeux que la gloire de Dieu, & la justice dans leur Election, & de depouiller toute acception de Personnage; ce que l'Historien dit avoir vû & entendu lui-même. Il ajoute, que pendant l'Election, le pieux Archevêque disoit tous les jours la Messe pour demander à Dieu qu'il inspirât les Cardinaux. 3. Que l'Election étant tombée sur lui d'une voix unanime, on l'envoia chercher avec quelques autres Prelats, & qu'il avoit eu la précaution, avant que de partir, de faire mettre en sureté ses Livres & ses autres effets, de peur que si le bruit de son Election se répandoit, les Romains ne pillassent son Hotel, selon leur coutume. 4. Que, dès que ces Prelats, qui avoient été mandez au Conclave, y furent arrivez, on publia par toute la Ville, que l'Election étoit faite, & que le Peuple, s'étant attroupé au tour du Palais Episcopal, pour savoir qui étoit élu, on cria que le Barrois étoit Pape. Que là-dessus les Romains s'imaginant que c'étoit un François nommé Jean de Barre, il s'étoit excité un mécontentement general, & un grand tumulte dans la Ville, parce que cet homme s'étoit rendu fort odieux aux Romains, & à tous les Officiers du Pape, pendant qu'il avoit été Camerier de Gregoire XI. 5. Qu'il se repandit en même tems un autre bruit qui n'y avoit pas moins causé de tumulte, mais d'une autre nature. C'est que, comme entre les Prelats, qui avoient été appellez au Conclave, il y en avoit de Romains, chacun s'imaginant que son Parent étoit élu, il y eut pendant presque tout le jour un si grand concours de gens à cheval, qu'il fallut, pour calmer l'orage & ramener la tranquillité, user de cet artifice; ce fut de faire dire au Peuple, qu'on avoit élu le Cardinal de St. Pierre qui étoit Romain. 6. Enfin, que tous les Cardinaux qui étoient à Rome, au nombre de seize, mirent l'Archevêque de Bari sur le Throne Pontifical, & en reçurent la Benediction en présence d'un grand nombre de Prelats, & d'une grande foule de Peuple, qui s'étoit appaisé, lors qu'il scut que ce n'étoit pas Jean de Barre qui avoit été élu. Theodoric de Niem semble dissimuler la violence qui procura l'Election d'Urbain son

Mai-

(14) Theodoric de Niem, de Schism. lib. I. c. I. 2.
Tome III.

An de J.C.
1378.

Maître, dans la vuë, sans doute, de faire regarder ce Pape comme legitime Successeur de St. Pierre. A entendre Niem, on se persuaderoit que cette Election fut unanime. Mais, les autres Relations nous apprennent qu'elle fut très-contestée dans le Conclave-même. „ Cette Election, dit „ un Auteur celebre, ne plut pas à plusieurs, parce qu'elle étoit forcée. Le „ Cardinal des Ursins proposa de la différer, & d'habiller quelque Moine en „ Pape, afin d'amuser le Peuple, & de pouvoir se retirer dans un lieu libre. Le Cardinal de Florence proposa le Cardinal de St. Pierre qui „ étoit Romain. Le Cardinal de Limoges s'y opposa, disant que c'étoit „ avoir trop de complaisance pour les Romains, & que d'ailleurs ce Prelat „ étoit trop vieux & trop infirme. Il rejetta les trois autres Italiens, celui „ de Florence & celui de Milan, parce que ces Etats étoient ennemis de „ Rome; & le Cardinal des Ursins, parce que c'étoit un homme factieux, & que d'ailleurs il étoit trop jeune. Ainsi, les Cardinaux Italiens, „ dechus de l'esperance du Pontificat, & n'osant pas nommer un Cardinal „ François, la plûpart donnerent leurs voix à l'Archevêque de Bari; mais „ il y en eut qui s'y opposerent; d'autres dirent que l'Election seroit nulle „ & tous generalement en gemissoient (15). „ Gobelin Persona, Auteur contemporain, Chanoine de Bilsfeld & Official de Paderborn, a aussi donné une Relation assez circonstanciée de l'Election d'Urbain VI. dans son Histoire intitulée *Cosmodrome* (16). 1. Il soutient que l'Election fut unanime & très-libre. 2. Il dit que les Romains crierent, mais d'une voix de supplians, *Nous voulons un Pape Romain ou Italien*. 3. Il ajoute une autre circonstance remarquable; c'est que les Cardinaux s'étant rendus à l'ordre du nouveau Pape au Palais Pontifical, pour le mettre sur le Thrône, il les pria, au nom de Dieu, de dire en conscience s'ils l'avoient élu par force ou librement. Ils repondirent tous qu'ils l'avoient élu très-librement, sans aucune violence, & qu'après celle de St. Pierre il n'y avoit jamais eu d'Election plus legitime & plus canonique. Mais, il y a dans cette artificieuse Relation beaucoup de traits qui ne s'accordent guere avec la liberté de l'Election. Theodoric Vrie, Hermite de St. Augustin, Professeur en Theologie à Paderborn, qui composa en prose & en vers une Histoire du Concile de Constance, dediée à l'Empereur Sigismond, parle assez au long de l'Election d'Urbain VI. Sa Relation porte un caractere de netteté & d'impartialité, qu'on ne trouve point dans toutes les autres; c'est pourquoi j'en rapporterai quelques circonstances remarquables, d'après Mr. Lenfant. Theodoric de Vrie, dit, par exemple, que, de sa propre confession, l'Archevêque de Bari s'étoit trouvé dans le Conseil des Romains avant l'Election, & qu'il s'étoit recommandé lui-même aux Bannerets. De la maniere dont il parle des suites de l'Election, elles ne furent pas mieux fondées que l'Election même. „ Dès qu'il fut élu, dit-il, il manda aux Cardinaux, „ qui s'étoient retirez dans la Ville, de le venir trouver incessamment pour plus

(15) *Da Pin, Gersoniiana, Lib. I. p. 11. 12.* (16) *Gobelin Persona, Cosmodr. atat. 8. p. 293.*

An de J. C.
1378.

plus grande fureté. Ces Prelats refuserent d'abord d'y aller. Mais, im-
 portenez par ses frequentes requisitions, il envoierent aux Cardinaux
 qui étoient dans le Palais un Ecrit signé de leur main, par lequel ils leur
 promettoient de mettre l'Archevêque de Bari sur le Thrône. Celui-ci, ne
 trouvant pas que cela fût suffisant, ni assez authentique, fit prier les
 Bannerets d'engager les Cardinaux, qui étoient dans le Château St. An-
 ge, à venir au Palais pour l'inthronizer. Ces Prelats, intimidéz par le
 peril qu'ils avoient à craindre, ne se trouvant pas d'ailleurs en fureté
 dans le château St. Ange, & craignant d'y être affamez, vinrent enfin
 au Palais, & mirent Urbain VI. sur le Thrône Pontifical. Les Cardi-
 naux qui étoient sortis de la Ville, en aiant eu avis, y revinrent quelques
 jours après, pour son Couronnement, dans la crainte d'être egorgez par
 les Romains, si on les soupçonnoit de vouloir contester l'Election. A
 l'égard des Cardinaux François, ils ne cessoient de presser Urbain de
 marquer un endroit sûr, pour faire une Election libre (17).

Le celebre Dlugoff, autrement Longin, Chanoine de Cracovie, raconte
 cette Election tout differemment. Le temoignage de cet Auteur n'est pas à
 negliger, puisqu'il pouvoit avoir été instruit de tout l'affaire pendant le sejour
 qu'il fit à Rome, où il étoit envoie par le Roi de Pologne. Voici de
 quelle maniere il narre ce Point d'Histoire. Après la mort de Gregoire XI.
 les Cardinaux, qui étoient tous François, à la reserve de quatre Italiens, &
 d'un Arragonois, s'étant assemblez pour élire un Pape, le Conclave fut as-
 siegé par le Peuple Romain, qui menaçoit de les tuer tous, s'ils n'éli-
 soient un Pape Romain. Ils avoient élu d'abord, dit-il, unanimement Robert
 Cardinal de Geneve, & lui avoient donné le nom de Clement VII. Mais,
 voyant les Romains continuer leurs fureurs, & que par consequent leur
 mort étoit inevitable, si cette Election étoit déclarée, ils s'aviserent
 de cet artifice. Il y avoit alors à Rome un Prelat fort connu des Car-
 dinaux, & qui par ses dehors affectez s'étoit acquis une reputation
 extraordinaire de Sainteté. C'étoit Bathelémy Archevêque de Bari. Les
 Cardinaux le firent appeller, le prierent instamment de vouloir bien
 souffrir qu'on fit semblant qu'il avoit été élu Pape, pour le tirer d'un
 danger eminent. Il lui promirent en même tems de le faire sortir avec
 eux sain & sauf, lorsqu'ils accompagneroient Clement VII. hors de la
 Ville. L'Archevêque aiant accepté la Proposition, & juré qu'il ne se regar-
 deroit point comme Pape, les Cardinaux declarerent publiquement qu'ils
 avoient élu, Archevêque de Bari sous le nom d'Urbain VI. Le Peuple ap-
 paisé par cette feinte Election, les Cardinaux fortirent de la Ville, & ame-
 nerent Clement VII. à Viterbe, où aiant déclaré qu'il étoit le vrai Pape,
 & que l'Election d'Urbain avoit été simulée, ils sommèrent ce dernier de
 se demettre du Pontificat, selon le Serment qu'il en avoit fait. Urbain ne
 s'y trouva nullement disposé. Il mit dans ses interêts les Cardinaux des

Ur-

(17) Theodoric Vrie, ap. Vonder Hardt, tom. I. p. 40. & Not. ad Vit. Pap. Avun. p. 1202.

An de J.C.
1378.

Temoi-
gnage des
Auteurs
Italiens.

Urfins, de Milan, & de Florence, & retourna avec eux à Rome, où il fut déclaré Pape. Voilà en gros la Relation de Dlugoff (18). Naucler, Historien fort estimé dans le même siècle, fortifie la Narration de Dlugoff, à l'égard de l'Élection de Robert de Geneve, sous le nom de Clement VII (19).

A la tête des Historiens d'Italie, dont je veux maintenant produire le temoignage, je place le celebre Leonard Bruno Aretin, ou d'Arrezzo, Chancelier & Historien de la Republique de Florence, qui mourut vers le milieu du 15. Siecle: il dit que les clameurs du Peuple, qui demandoit en tumulte un Pape Romain, ou Italien, obligerent les Cardinaux à élire l'Archevêque de Bari; & que la crainte cessée, ils le reconnurent néanmoins pour Pape, les jours suivans (20). Antonin, Archevêque de Florence, rapporte la chose autrement, sur les Memoires d'un nommé Bonenseigne Florentin, qui vivoit en ce tems-là. Il dit que la violence & les cris seditieux du Peuple obligerent les Cardinaux à charger le Cardinal de Limoges, le plus intrigant d'entr'eux, d'appaiser les mécontents. Celui-ci prit le conseil de l'Archevêque de Bari, qui lui dit que le meilleur moien étoit de faire deux Elections; l'une simulée, au gré du Peuple Romain, pour l'appaiser; & l'autre réelle, qu'on ne declareroit, que lorsqu'il n'y auroit plus de danger (21). Je trouve dans l'Abregé qu'Eneas Sylvius a fait de Flavio Blondo, 1. Que le Peuple Romain vouloit un Pape de cette Ville, ou d'Italie. 2. Qu'à ce sujet il y eut de la division entre les Cardinaux, chacun voulant avoir un Pape de sa Nation. 3. Que les Limousins s'accorderent avec les Italiens pour élire l'Archevêque de Bari. 4. Qu'avant que de sortir du Conclave, les François se mirent à decrier cette Election comme faite par force, & qu'en même tems ils se retirerent les uns au Château St. Ange, les autres hors de la Ville. 5. Enfin, que tous les Cardinaux, étant revenus à Rome peu de tems après, y reconnurent Urbain, & lui obéirent pendant trois mois (22). Le Recit de Platine, Auteur du 15. Siecle, n'est pas à negliger. Il raconte la chose de la même maniere que Flavio Blondo. Mais, voici ce qu'il a de particulier. Au lieu que les autres Relation, ne parlent que des Romains en general, il joint le Clergé au Peuple Romain, pour prier les Cardinaux de leur donner un Pape Italien, sans mettre l'alternative de Rome ou d'Italie. Il ajoute, que malgré les instances des Romains, l'affaire alloit être décidée à l'avantage des François, sans la dissension qui survint entr'eux, les uns voulant un Pape Limousin, les autres un Pape d'une autre Province de France; ce qui fit, que, plutôt que de ceder leurs prétensions reciproques, ils se réunirent avec les Italiens en faveur de l'Archevêque de Bari. Ils protesterent néanmoins avant que d'entrer dans le Conclave, que cette Election étoit frauduleuse & forcée (23).

Au

(18) Dlugoff, *Lib. X. p. 41. 42.*

(19) Naucler, *Chr. p. 1021. 1022.*

(20) Aretin, *Hist. Florent.*

(21) Antonin, *Tit. 22. c. 11. fol. 128.*

(22) Flavio Blondo, *Epitom. Lib. X. c. 239.*

(23) Platine, *in Urb. VI. pag. 233. Edit. de Cologne 1540.*

Au reste, je prie le Lecteur de faire attention & de ne pas oublier, que tous les Historiens, quoiqu'ils diffèrent en beaucoup de circonstances essentielles au sujet, s'accordent tous néanmoins, quant au fonds, à donner à l'Élection d'Urbain VI. ces deux Caractères, l'un d'avoir été forcée, l'autre de n'avoir été que provisionnelle. Il est vrai, que si l'on vouloit juger de la vérité du fait par la Lettre, que les Cardinaux qui firent l'Élection écrivirent à ceux qui étoient restés à Avignon, il en faudroit conclure, que tous les Historiens de ce tems-là ont pris plaisir à tromper le public, & à calomnier Urbain VI. par des Mensonges manifestes. Selon ces Historiens, l'Élection fut extorquée par les cris & les menaces des Romains. Selon la Lettre des Cardinaux, elle fut parfaitement libre, & il n'y eut pas la moindre ombre de violence. Selon les Historiens, il y eut beaucoup de dissension dans le Conclave, & les trois Factions ne s'accorderent que pour amuser le Monde, & pour se traverser l'une l'autre. Selon les Cardinaux, on ne vit jamais plus d'unanimité. Selon la plupart des Historiens, l'Élection d'Urbain ne fut qu'une feinte. Selon les Cardinaux, elle fut très-sérieuse & très-sincere. En un mot, à en juger par l'Histoire, jamais Élection ne fut plus irreguliere: & à en juger par la Lettre des Cardinaux, jamais Élection ne fut plus canonique. Voici les termes de cette Lettre:

„ Très-Reverends Peres & Seigneurs. Comme la Renommée est sujette
 „ à repandre des Nuages & de fausses Couleurs sur la verité, sur-tout dans
 „ des conjonctures delicates & difficiles, nous avons jugé à propos de vous
 „ faire savoir par cet Ecrit, qui contient la verité toute pure, ce qui s'est
 „ passé depuis peu de jours dans l'Eglise Romaine, dont vous êtes avec
 „ nous les honorables Membres, & les sublimes Colomnes; afin que vous
 „ n'ajoutiez point de foi à ceux qui vous auront raconté ou écrit la chose
 „ autrement, & qu'étant bien éclaircis par notre présente Declaration,
 „ que nous vous faisons avec une parfaite tranquillité, vous y puissiez acquiescer
 „ en toute sùreté. Que vos Paternitez sachent donc, que, comme nous l'avons
 „ déjà écrit, notre Pere & Seigneur le Pape Gregoire XI. d'heureuse & de sainte
 „ Memoire a fait le chemin de toute chair le 27. de Mars, & est allé recevoir
 „ la recompense de ses travaux, ainsi que nous l'esperons de la Misericorde de Dieu.
 „ Après avoir fait les obsèques d'un si grand Pere, selon le devoir & la coutume,
 „ le 6. d'Avril; nous primes, selon les anciens Canons, la Resolution d'entrer le
 „ lendemain dans le Conclave du Palais Apostolique, d'où notre dit Seigneur étoit
 „ parti, pour ne pas dire qu'il y étoit mort. Nous y entrames donc le 7. d'Avril,
 „ après avoir imploré la grace du St. Esprit, afin de deliberer sur l'Élection
 „ d'un autre Pape, le jour suivant, eclairez, comme nous le croions pieusement,
 „ par les Rayons de ce Soleil qui ne se couche jamais, environ l'heure que le St.
 „ Esprit Paraclet descendit dans le cœur des Apôtres, aiant tous dirigé
 „ unanimement & librement nos vœux sur la Personne de Très-Reverend Pere
 „ & Seigneur en Christ Barthelemi Archevêque de Bari, homme d'un merite
 „ reconnu à tous égards, & recon-

An de J.C.
1378.Temoi-
gnage des
Cardi-
naux.

An de J.C.
1378.

„ nu par des vertus eclatantes, nous l'elûmes Pape d'une commune voix,
„ & comme tel nous l'annonçames à une Multitude incroyable de Peuple
„ Chrétien. Le neuvieme du mois aiant été placé sur le Thrône Aposto-
„ lique en presence des Fideles, il prit le nom d'Urbain VI. Ensuite, le jour
„ de la Resurrection de notre Seigneur, il fut couronné solemnellement,
„ selon la coutume, dans la Basilique du Prince des Apôtres, avec les ac-
„ clamations d'un nombre innombrable de Peuple, &c. Ce temoignage,
examiné par les Regles d'une saine Critique, paroitra de nulle considera-
tion, puis que ces mêmes Cardinaux rendirent bientôt après un temoigna-
ge tout contraire. Des gens, qui soufflent ainsi le chaud & le froid, ne
peuvent pas faire Autorité dans l'Histoire. Toute la faveur qu'on peut leur
faire, c'est d'ajouter plus de foi à ce qu'ils dirent à Anagni, ou à Fondi,
qu'à ce qu'ils écrivirent de Rome, où ils étoient manifestement dans la con-
trainte. J'ajoute, que je dois aux savantes Recherches de Mr. Lenfant la
plus considerable partie de ce detail sur l'Electon d'Urbain VI. Je me
suis étendu sur ce sujet, parce qu'il est très-important pour la suite de
cette Histoire.

Urbain VI
reconnu
Pape.

Les seize Cardinaux qui étoient en Italie, aiant assisté à la Ceremonie du
Couronnement d'Urbain, lui rendirent pendant trois mois tous les honneurs
dûs par l'usage à un Pape legitime. Les six Cardinaux, qui étoient à
Avignon, le reconnoissoient aussi pour Pape. En voici la preuve. Pierre
Gandelin, Gentil-homme François, refusant de remettre à Urbain le Châ-
teau St. Ange, dont il étoit Gouverneur, s'il n'en avoit ordre de ces
Cardinaux, ils lui écrivirent le 3. de Juillet de rendre sans delai cette Pla-
ce à Urbain comme Pape, ou à son ordre; &, en même tems ils lui écri-
virent une Lettre, où ils declarent, qu'ils veulent lui obéir, comme ils
y sont obligez (24).

Sa Con-
duite.

Il est fort apparent, que tous les Cardinaux auroient continué de lui
obéir, si, par une severité mal menagée, il ne les eut entierement alienez.
Mais, dès le lendemain de son Couronnement, affectant un zèle mal reglé
pour la Discipline Ecclesiastique, il commença à faire publiquement des
Reproches aux Evêques. Il les traita tous de Parjures, parce qu'ils avoient
quitté leurs Eglises, pour resider à sa Cour. Tous gardoient le silence.
Mais Martin, Evêque de Pampelune, Refendaire du Pape, Catalan, &
Docteur celebre en Droit Canon, lui repondit: *Je ne suis point parjure: je ne
suis point à la Cour pour mon intérêt particulier, mais pour l'utilité publique. Je
suis prêt à m'en retirer, & m'en aller à mon Eglise.* Le Lundi suivant, il tint
Confistoire public, où les Cardinaux se trouverent, avec les Prelats & les
Officiers de la Cour de Rome en grand nombre. Il reprit leurs mœurs &
les censura assez grossierement. Ils le trouverent mauvais, & d'ailleurs n'en
tinrent pas grand compte. De sorte que ces Remontrances indiscrettes ne fi-
rent

(24) Martene, *Thesaur. Anecd.* tom. 2. p. di, an. 1378. §. 24.
1073. *Vit. Pap. Aven.* tom. 2. p. 814, Rainal-

rent que rendre le Pape Urbain odieux à toute la Cour. Vers le même tems, un Collecteur des Revenus de la Chambre Apostolique, venant d'une Province, lui apporta quelque peu d'Argent de la Collecte. Soit que la somme ne fut pas assez considerable, ou pour quelque autre raison inconnue (25), le Pape lui dit ces paroles de St. Pierre à Simon (26): *Ton Argent perisse avec toi.* Il faisoit de jour en jour beaucoup d'autres actions semblables, qui alienoient de lui les Esprits (27).

Devenant toujours plus insupportable, les Cardinaux, sous prétexte d'éviter les chaleurs qui commencent vers la mi-May à être grandes à Rome, obtinrent la permission de se retirer à Anagni. Dès qu'ils y furent, ils commencerent à former leur Projet contre Urbain. Celui-ci, en étant averti, sortit de Rome le 26. de Juin, & se rendit à Tivoli, qui est environ à moitié chemin de Rome & d'Anagni. Il esperoit de les ramener à son obéissance, & il y travailla près de quatre mois toujours inutilement (28).

Ces Cardinaux se voiant en liberté tinrent un Langage tout different de celui qu'ils venoient de parler à Rome, où ils étoient dans une entiere contrainte, de la part du Peuple Romain, qui foutenoit le Pape Urbain VI. C'est ce que le Cardinal d'Aigrefeuille ecrivit au Roi de France, le priant de ne point ajouter foi à ce que les Cardinaux ecriroient, pendant qu'ils seroient à Rome (29). Ils pretendirent à Anagni, que l'Élection d'Urbain étoit nulle, comme faite par violence. Pour conserver la Liberté qu'ils avoient acquise en sortant de Rome, & pour se mettre en fureté contre les entreprises des Romains, ils firent venir des Troupes; & par leur Ordre, Pierre de Cros, Archevêque d'Arles, Camerier de l'Eglise Romaine, manda à Bernard de la Sale, Capitaine Gascon, de venir avec ses gens d'auprès de Viterbe où il étoit, pour garder le sacré College. Passant pres de Rome, il rencontra une grande multitude de Romains en Armes, qui lui disputerent le passage d'un Pont: mais, il les battit, les mit en fuite, & il y en eut enoiron cinq cens de tués, & grand nombre de pris. Ainsi, Bernard passa le Pont, & vint à Anagni (30).

Mais, les fuyards rentrans dans Rome la remplirent de cris & de tumulte; & pour vanger leur defaite, ils se jetterent sur les François de la Cour du Pape, sans distinction d'age, de sexe, ou de Dignité, jusques à piller des Evêques, les mettre en Prison, & les y retenir plusieurs Mois. Cette Persecution contre les Courtisans du Pape dura longtems dans Rome (31).

An de J.C.
1378.

Les Cardinaux se retirent à Anagni.

Conduite des Cardinaux.

Massacre des François à Rome.

Ce-

(25) Je m'exprime ainsi, parce que je n'oserois soupçonner un Pape de désintéressement.

(26) *Act. Apostol. cap. VIII. vs. 20.*

(27) *Theodoric de Niem, de Schismate, cap. 4. 4.*

(28) *Theodoric de Niem, ubi supr. c. 7. Vit. Pap. Aven. tom. I. p. 484.*

(29) *Du Pin, Gersoniana, p. IV.*

(30) *Vit. Pap. Aven. tom. I. p. 464. ubi supr. c. 13.*

(31) *Niem, c. 15.*

An de J.C.
1378.

Projet des
Cardinaux
contre Ur-
bain.

Cependant, les Cardinaux, qui étoient à Anagni, écrivirent au Recteur & aux Docteurs de l'Université de Paris une Lettre où ils disent : „ Nous envoions au Roi Nicolas de St. Saturnin, Maître du Palais & Docteur „ fameux en Theologie, pleinement informé de notre intention sur des „ affaires très-difficiles & très-importantes à la foi, & à l'Etat de l'Eglise. „ C'est pourquoi, nous vous prions de l'écouter favorablement, & de lui „ donner autant de créance qu'à nous-mêmes. „ La datte est du 15 de „ Juillet. Cette Lettre ne doit pas être séparée d'une autre, qui lui sert de „ Commentaire. Elle est de Marfile d'Inghen, ancien Recteur de l'Universi- „ té de Paris, à laquelle il écrivit de Tivoli où étoit le Pape, en ces termes : „ L'Eglise est, à mon avis, dans un plus grand peril de Schisme, qu'elle „ n'a été depuis cent ans. Le Pape reside ici avec les Cardinaux de Flo- „ rence, de Milan, de St. Pierre, & des Ursins: les autres, au nombre „ de treize, sont à Anagni; & on dit que les premiers, le Peuple de Rome, „ & la plupart de l'Italie, soutiennent que celui qui étoit Archevêque de „ Bari est vrai & legitime Pape. Mais, les treize Cardinaux disent le con- „ traire, savoir que l'Élection est nulle, à cause de la violence des Romains „ qui leur a ôté la Liberté. C'est pourquoi ces Cardinaux ont fait venir „ des Pietons & d'autres gens de Guerre pour leur garde, qui sont actuel- „ lement à Anagni; & en passant, ils ont tué une grande quantité de Ro- „ mains. A cause de cela, tous les François qui étoient à Rome ont „ été en danger, plusieurs tués, & peu s'en est fallu que tous les Etran- „ gers ne l'aient été. On ne fait ce que les Cardinaux veulent faire avec „ ces Troupes. Quelques-uns disent, qu'ils veulent proceder à une nou- „ velle Élection; & que c'est à cette fin qu'ils ont appelé les Cardinaux „ qui sont à Tivoli. Je vous supplie donc de me faire savoir votre volon- „ té; car, je suis ici en grand peril, & ne puis plus supporter la depense „ que j'y fais. Nous n'avons que de mauvaises nouvelles, excepté qu'hier „ en Consistoire Public le Pape confirma l'Élection du Roi des Allemans „ faite par les Electeurs, & le declara futur Empereur, quoique l'Empire „ n'ait point envoyé d'Ambassadeurs pour ce sujet. Au reste, la Reine de „ Sicile (Jeanne I.) a envoyé au Pape deux mille Lances & cent hommes „ de pied, pour sa defense. On dit qu'il retournera à Rome dans huit „ jours (32). „ Le Roi des Allemans, dont il est ici parlé, étoit le jeune „ Venceslas, fils de l'Empereur Charles IV. Quoique le Pape Gregoire XI. „ eut consenti à son Élection, il eluda, sous divers prétextes, la demande „ qu'on lui fit plusieurs fois de la confirmer. Mais Urbain VI., se voiant „ abandonné par les Cardinaux, & voulant s'assurer de la Protection de l'Em- „ pereur, accorda la confirmation, sans qu'on lui en fit alors d'instance, & „ en même tems, il fit la Paix avec les Florentins, & leva toutes les Censures „ prononcées contr'eux (33).

Ce-

(32) Duboullai, *Hist. Universit.* tom. 4. p. 468.

(33) *Vit. Pap. Aven.* p. 1264. *Theoderic de Niem, de Schismat.* lib. 1. c. 15.

Cependant, les Cardinaux continuoient leurs Procédures contre Urbain; & le 9. d'Aout ils se declarerent ouvertement. Ils publierent ce jour-là fort solennellement une Declaration adressée à Urbain VI. lui-même, où bien loin de lui donner le titre de Pape, comme ils faisoient auparavant, ils le traitent d'Apostat, d'Excommunié, d'Ante-christ, d'Usurpateur, & de Destructeur de la Chrétienté. Ils lui declarent: 1. Que le danger d'être massacrez par le Peuple, qui obsédoit le Conclave en dedans, & en dehors, & qui les menaçoit de les mettre en pieces, s'ils n'éliisoient un Romain ou un Italien, les avoit forcés à l'elire précipitamment, contre leur gré, contre leur intention, & uniquement pour éviter la mort, comme ils l'avoient protesté entr'eux & en Public. 2. Qu'ils ne l'avoient fait que parce qu'ils croioient que cette horrible & criminelle violence lui étant connuë, comme à tout le Clergé & à tout le Peuple, il n'auroit pas la Conscience assez mauvaise, pour approuver & pour accepter une pareille Election. 3. Que cependant, foulant aux pieds toute Religion & son propre salut, & transporté d'ambition, il l'avoit non seulement acceptée, mais qu'il avoit forcé, ce qu'il y avoit de Cardinaux dans Rome, à le mettre sur le Thrône, & qu'ensuite s'étant fait couronner de la même maniere, il avoit osé se porter pour vrai Pape. 4. Qu'à ces causes, ils le declarent intrus & anathematizé. 5. Que cependant ils l'exhortent & le prient, par les entrailles de la Misericorde de Jesus-Christ dont il a enlevé l'Epouse, de rentrer en lui-même, de penser à sa fin, pour se mettre en etat de salut, de laisser libre & vacant un siege qu'il occupe, sans aucun titre; de quitter les habits, & toutes les autres marques du Pontificat; & de s'abstenir de toute fonction de cette Dignité, tant par raport au spirituel, que par raport au temporel. Ils publierent ensuite un Manifeste, où ils expoisoient en detail, tant ce qui s'étoit passé pendant l'Election, afin d'en démontrer la violence. Ce Manifeste fut envoyé par les Cardinaux François aux quatre Italiens, pour le communiquer à Urbain, qui étoit avec eux à Tivoli. Ils les invitoient en même tems à venir les joindre à Anagni. Ils firent savoir la même chose à toutes les Puissances de l'Europe, aux Universitez & entr'autres à celle de Paris, à qui ils écrivirent une Lettre dont voici le Précis: „ Nous „ vous avons fait savoir les fureurs horribles, la cruelle Tyrannie, les en- „ treprises audacieuses & sacrileges du Peuple Romain & de ses Gouver- „ neurs contre nos biens & contre nos Personnes, lorsque nous étions „ occupez à l'Election d'un Pape, pour nous forcer à en elire un à leur „ fantaisie. C'est par cette malice effrenée, que le St. Siege de St. Pierre „ est occupé par un Apostat, qui repand des Dogmes erronés, & qui fou- „ le aux pieds toute verité. Nous ne l'avons point élu par une Election „ Canonique. Le St. Esprit ne l'a point appelé. Ce n'est point le consen- „ tement unanime qui l'a établi, & il ne l'a été que par la plus cruelle ra- „ ge d'une part, & par les plus mortelles frayeurs de l'autre. C'est ce „ qui nous a obligé de faire une Protestation publique contre cet intrus,

Tom. III.

Xxx

que

An de J.C.
1378.Urbain
VI. ex-
commu-
nié par les
Cardi-
naux.

Ande J. C.
1378.

Urbain se
rend o-
dieux.

On parle
d'un Con-
cile Oecu-
menique.

„ que l'ambition a livré à un sens reprové, de peur que les fideles ne
„ soient seduits par ses artifices (34). „

Cependant Urbain, qui pouvoit encore dissiper l'orage, se conduisoit si mal, que, sans se soucier d'être aimé pourvû qu'il fût craint, selon la remarque de Leonard Aretin; &, non content de maltraiter les Cardinaux, il s'attira par ses imprudences l'inimitié de plusieurs Seigneurs seculiers, comme de Jeanne Reine de Naples & de Sicile, qu'il menaça de detroner, comme en effet il le fit depuis, & d'Othon Duc de Brunswick son Epoux, d'Honorat Cajetan, Comte de Fondi, qu'il voulut depouiller de son Gouvernement de la Campagne de Rome, & de plusieurs autres Seigneurs d'Italie. En un mot, comme il agissoit en toutes choses avec la violence & la temerité d'un homme qui ne se connoit & ne se possede pas, on disoit tout communement que la tête lui avoit tourné. De-là vient que Froissard a écrit qu'il étoit *fumeux & melancholieux* (35).

Ainsi, les Cardinaux avoient de specieux pretextes pour colorer l'Electon d'un Anti-Pape. Nous avons vû de quelle maniere ils s'étoient retirés de Rome avec l'agrément du Pape aveuglé de sa Fortune. Le Cardinal de Cros, Camerlingue, emporta la Thiare, & les autres Ornemens Pontificaux qu'il avoit sous sa garde. Les François avoient pris leurs mesures avec beaucoup de Prudence & de Circonspection. Ils tenoient encore à Rome le Château St. Ange, & ils y étoient appuyez par la Faction puissante des Ursins. Ils avoient même gagné les Troupes du Pape pour le soutenir en cas de besoin, & ils étoient assurez de la Protection du Comte de Fondi, que le Pape avoit maltraité. On entra pourtant en conference. Le Pape tâchoit de ramener les Cardinaux François à son obéissance; & ceux-ci, voulant mettre Urbain dans son tort, lui envoierent trois des plus confiderables de leur corps, pour le prier de renoncer à une Election qu'il n'ignoroit pas avoir été forcée (36). Otton Duc de Brunswick s'entremitt aussi de l'accomodement, mais sans succès. Tout ce qu'on pût tirer du Pape fut qu'il s'en remettroit à la Décision d'un Concile General. Dès-lors, on parla beaucoup en France, en Espagne, & en Italie, d'un Concile œcumenique; mais, l'embarras étoit de savoir par qui, & dans quel lieu, il seroit assemblé. Les uns vouloient que ce fut Urbain lui-même qui le convoquât. Les autres, qui prétendoient que le St. Siege étoit vacant, soutenoient qu'en ce cas c'étoit aux Cardinaux à assembler le Concile. Il y en avoit qui croioient que c'étoit à l'Empereur & aux autres Princes; quelques-uns même estimoient que les Patriarches & les Archevêques pouvoient le faire. Comme il n'y avoit pas moins de difficulté sur le lieu, cette voÿe fut alors presque unanimement rejetée (37).

Les

(34) *Dacheri, Spicil. tom. VI. p. 43. Rainald. an. 1378. Duboulay, Hist. Universit. tom. IV. p. 458. Baluze, Vit. Aven. tom. 2. p. 822.*

(35) *Froissard, Vol. II. p. 47.*

(36) *Niem, de Schism. c. 6. 7. 8.*

(37) *Baluze, Vit. Pap. Aven. tom. I. pag. 1507.*

Les Cardinaux, jugeant avec fondement que le Pape Urbain ne proposoit la tenuë d'un Concile que parce qu'il voioit une forte d'impossibilité à l'assembler dans ces conjonctures, seulement pour gagner du tems, envoierent au Pape l'Écrit fatal & dans toute l'Europe les Protestations dont on a parlé, & le firent citer dans toutes les formes. D'autre côté, trois des Cardinaux Italiens, voiant l'obstination d'Urbain, l'abandonnerent, & se retirerent dans un endroit où ils pûssent s'aboucher avec les François, pour prendre ensemble les mesures les plus convenables au bien general de l'Eglise, dans les conjonctures présentes. Ils convinrent en effet de se rendre à Fondi dans le Roiaume de Naples, pour y pouvoir elire un autre Pape, sous la protection de Jeanne Reine de Naples. Personne n'avoit temoigné plus de joie que cette Reine de l'Exaltation d'Urbain. Elle, & le Duc Otton son Epoux, avoient été des premiers à l'en feliciter, & à le regaler des presens les plus magnifiques. Cependant, il fut assez ingrat & assez imprudent pour se brouiller avec eux, lorsqu'il auroit eu le plus de besoin de leur appui. Jeanne de Naples avoit negocié avec la Noblesse de Sicile le Mariage du Marquis de Montferrat Parent du Duc Otton, avec Marie fille de Frederic IV. Roi d'Arragon & de Sicile, & il ne manquoit plus que l'agrement d'Urbain pour conclure ce mariage. Mais, ce Pape ambitieux le refusa, s'étant mis dans l'Esprit de faire tomber le Roiaume de Sicile sur François Prignano son Neveu, homme de mauvaises mœurs & sans nul mérite.

An de J.C.
1378.

Les Cardinaux François se retirent sous la Protection de la Reine de Naples.

Dès que les Cardinaux furent arrivez à Fondi, ils prirent des mesures, pour y attirer les trois Italiens, qui étoient restés auprès de Palestrine, dans la Campagne de Rome. Pour y réussir, ils s'aviserent de cette fourberie. Ce fut d'écrire à chacun des trois Cardinaux en particulier, & de lui promettre le Pontificat; recommandant au reste très-expressément le secret à chacun d'eux, afin de mieux cacher leur jeu. Il n'en fallut pas davantage pour determiner ces ambitieux à aller incessamment trouver leurs Collegues à Fondi. C'étoit une assez agréable Comedie, de les voir tous trois triompher en secret, & se croire la dupe l'un de l'autre, pendant qu'ils l'étoient en effet des François (38).

Supercherie faite par les Cardinaux François aux Italiens.

Peu de jours après leur arrivée à Fondi, les 16. Cardinaux entrerent dans le Conclave pour proceder à l'Élection par la voie du Scrutin. Dès le premier Scrutin, les trois Italiens, dont chacun avoit esperé le Pontificat, furent bien mortifiez de se voir frustrer de leur attente: la pluralité des voix tomba sur Robert de Geneve, Cardinal Prêtre du titre des douze Apotres. Il avoit été Chanoine de Paris, Evêque de Terrouane, & de Cambrai. Il fut promu au Cardinalat par Gregoire XI. en 1371; & néanmoins, il n'avoit encore que trente-six ans, quand il fut élu Pape. Mais, sa Jeunesse même fut une raison de l'élire, parce que les Cardinaux crurent qu'il en auroit plus de courage & de force, pour soutenir ses prétensions contre le Pape

Élection de Clement VII.

Ur-

(38) *Niem, ubi supr. p. 9.*

An de J. C.
1378.

Urbain. D'ailleurs, il ne manquoit pas d'experience, étant Legat depuis deux ans dans l'Etat Ecclesiastique. Ils considererent encore sa Noblesse; car, il étoit Parent ou Allié de presque tous les Grands Princes Chrétiens (39). „ Il étoit. . . d'une mediocre stature, assez replet, tant „ soit peu boiteux, mais prenant grand soin de couvrir ce défaut, comme „ il faisoit avec beaucoup d'adresse, par une demarche fort reguliere & mesurée: aiant les inclinations & les manieres d'un grand Prince, mais avec „ un peu trop d'excès; vivant dans un éclat, & une magnificence qui „ donnoit beaucoup au de-là de ce que demande l'Etat d'un Prince de l'Église; & n'aiant ensuite jamais assez pour fournir à ses excessives dépenses, & aux Profusions qu'il faisoit, donnant tout, plutôt en Prodiges, „ qu'en Prince liberal, & n'épargnant rien pour traiter avec une magnificence Royale, les Princes, les Ambassadeurs, & les Personnes de grande „ qualité qu'il faisoit manger à sa table; aimant fort ses Parens & ses Alliez, qu'il prenoit grand soin d'élever; peu appliqué aux affaires, & peu „ scrupuleux: au reste, homme d'Esprit, très-éloquent, & qui s'exprimoit agréablement & facilement en François, en Latin, en Allemand, & en Italien; & sur-tout d'un grand cœur & d'un courage à mepriser toutes „ fortes de perils, pour maintenir ce qu'il avoit une fois resolu d'executer: ce „ qui fut cause, que les Ultramontains, qui le connoissoient, le choisirent „ tous d'une voix, étant persuadez qu'il n'y avoit personne plus capable „ que lui de faire valoir son Election contre Urbain (40). „ Il prit le nom de CLEMENT VII. Niem nous apprend (41), que les Cardinaux François & Limousins étoient convenus ensemble de cette Election avant que d'entrer dans le Conclave. Ils avoient eu de fort bonnes raisons de faire ce Choix. Robert n'étant, ni François, ni Italien, n'étoit point suspect aux deux Partis. Cependant, le même Auteur ajoûte que les Italiens en furent si indignez, qu'ils retournerent aussi-tôt dans le Château où ils s'étoient retirez. Quelques Relations Françaises portent néanmoins, qu'à la verité, ils ne donnerent point leur voix à Robert, mais qu'ils ne contredirent pas non plus son Election. Ce qu'il y a de certain, c'est que quelques années après, l'un d'entr'eux, savoir le Cardinal de Milan, déclara au lit de la mort, en présence des Cardinaux de Florence, de St. Ange, & de plusieurs autres Prelats, que l'Election d'Urbain VI. avoit été violente, & celle de Clement VII. très-canonique (42). C'est aussi le sentiment de Theodoric de Vrie, Auteur dont j'ai parlé au commencement de cet Article. Mais, voici le jugement solide de Mr. Lenfant sur cet important sujet. „ Il est bien constant, dit ce celebre Ecrivain, qu'à ne considerer que les „ apparences, cette Election avoit tout l'air d'une Election libre & juridique. Mais, si l'on fait Reflexion sur la brigue des Cardinaux François, „ &

(39) Rainaldi, an. 1376. §. 8. Vita Pap. Aven. tom. 1.

d'Occident, Liv. I. p. 62. 63.

(41) Niem, de Schism. lib. I. c. 20.

(40) Maimbourg, Hist. du grand Schisme

(42) Dacheri, Spicil. tom. VI. p. 45.

” & sur la supercherie qu'ils firent aux Italiens, on ne sauroit contester
 ” qu'elle ne fut frauduleuse. Quoiqu'il en soit, elle fut d'abord
 ” publiée par toute l'Europe, tant par des Lettres & des Manifestes,
 ” que par les Legats que Clement y envoya. Comme il ne se trouvoit
 ” pas en sureté dans le Roiaume de Naples, malgré la protection
 ” de la Reine, parce qu'Urbain y avoit un puissant Parti, ni dans
 ” aucun autre endroit de l'Italie, il prit le parti d'aller à Avignon, où
 ” il fut couronné par les Cardinaux que Gregoire XI. y avoit lais-
 ” sez (43). ” Voici maintenant ce que je pense. Il est démontré
 que l'Electon d'Urbain VI. fut faite par violence; & que celle de Cle-
 ment VII. ne fut pas exempte de mauvaise-foi; d'où je conclus, que ces
 deux Papes étoient intrus, & que l'Eglise fut sans Chef, sous leur Ad-
 ministration.

An de J.C.
 1378.

La desertion des trois Cardinaux Italiens affligea sensiblement Urbain VI. Se voyant abandonné, même de la plupart de ses Courtisans, il ne put retenir ses larmes. Theodoric de Niem temoigne l'avoir vû plus d'une fois pleurer amerement de sa malheureuse situation. Il reconnut, mais trop tard, l'imprudencce de sa conduite. Pour la reparer par les moiens qui lui restoiert, il se rendit plus gracieux à ses Courtisans, & leur conféra plusieurs Charges qui se trouvoient vacantes. D'ailleurs, il fit une promotion de 26. Cardinaux, le 18. de Septembre 1378. Il en avoit nommé 29., mais trois refuserent cette Dignité (44). Les François tenoient toujours à Rome le Chateau St. Ange, d'où ils inquietoient extremement les Romains.

Affliction
 d'Urbain
 VI.

Il avoit pourtant encore toute l'Europe dans son Parti, à la reserve de quelques endroits de la Sicile, de quelques endroits du Roiaume de Naples, & d'Avignon. Il étoit reconnu en Allemagne, en Hongrie, en Angleterre, en Boheme, en Pologne, en Dannemarc, en Suede, en Prusse, en Norwege, en Hollande, en Toscane, en Lombardie, dans le Duché de Milan, & presque dans toute l'Italie. L'Espagne même tenoit encore pour lui, & ne reçut Pierre de Lune que comme Espagnol, & non comme Legat de Clement VII. Il fut reconnu fort tard dans l'Arragon & dans la Navarre. ” Le Roi d'Arragon, dit l'Abbé de Bellegrade, demeura
 ” dans la neutralité, quoiqu'il eut sujet d'être fâché personnellement contre Urbain, qui vouloit lui ôter la Sardaigne & la Sicile. Il defendit
 ” cependant de publier dans son Roiaume un Bref scandaleux de Clement
 ” contre Urbain. Il fit mettre en sequestre & garder soigneusement les Revenus Ecclesiastiques, jusqu'à ce que l'Eglise Univerielle auroit prononcé
 ” sur ce differend. Les Ambassadeurs d'Urbain allerent à Cordouë, où le
 ” Roi de Castille étoit alors, pour le solliciter de le reconnoître en qualité
 de

Où il étoit
 reconnu
 Pape.

(43) Lemaire, Hist. du Concile de Pise, Liv. c. 22. Vit. Pap. Aven. tom. I. pag. 478. 489.
 l. p. 29. 1239.

(44) Theodoric de Niem, de Schism. lib. I.

Ande J.C.
1377.

de Souverain Pontife, & regarder son concurrent comme un intrus. Le Roi convoqua une Assemblée à Toledé, pour y examiner ce grand différend. Le Roi de France (qui venoit de quitter la neutralité comme je le dirai bien-tôt) y envoya des Ambassadeurs pour la même affaire, & pour soutenir les Droits du Pape Clement. Les Prelats & les Seigneurs assembles ne voulurent point porter un jugement definitif sur cette affaire; disant sagement qu'il falloit attendre les decisions de l'Eglise Universelle. Que, cependant, on conserveroit avec soin tous les Revenus appartenans au Pape, pour celui des deux qui l'emporteroit sur son concurrent. Les Ambassadeurs furent congédiez avec cette réponse (45).

Le Roiaume de France se déclare pour Clement VII.

D'abord, Charles V. Roi de France, sollicité par les treize Cardinaux retirez à Anagni, & ensuite à Fondi, de se declarer en faveur de Clement VII. voulut agir dans cette affaire avec toute la maturité qu'on pouvoit attendre de sa sagesse & de sa reputation. Il reçut des Envois de la part des Cardinaux, qui l'informoient de tout ce qui s'étoit passé dans les deux Elections; & il envoya sur les lieux un de ses Secretaires pour s'assurer plus particulièrement de la verité du fait. Ne voulant point encore se declarer, sans de plus amples informations, il tint une nombreuse Assemblée de Prelats & de Savans de son Royaume, qui lui conseillerent la plupart de differer encore à se determiner, quoique le Parti des Cardinaux leur parut être le plus juste. Le Roi tint encore sur le même sujet une Assemblée au Bois de Vincennes. Il les prit à serment, chacun en particulier, qu'ils lui donneroient Conseil, sans favoriser Personne; ils lui conseillerent tous de se declarer, sans differer davantage, pour le Pape Clement, dont ils trouvoient la promotion Canonique: au lieu que la nomination d'Urbain, étant un effet de la violence, ne lui avoit acquis aucun Droit. Le Roi se determina donc le 13. de Novembre à reconnoître Clement pour Pape; & Urbain VI. fut generalement déclaré intrus (46). Plusieurs Nations suivirent le même exemple, comme l'Espagne, la Castille, l'Arragon, la Navarre, l'Ecosse, la Savoie, la Lorraine. Mais, avant que le Pape Urbain put avoir connoissance de ce qui s'étoit fait au Bois de Vincennes, il écrivit à l'Université de Paris, dont il connoissoit l'autorité, une Lettre, où, après l'avoir comblée de Louanges, il l'exhorté & la conjure de soutenir comme ils font deja la justice de sa cause, notoire à tout le monde, contre ceux qui veulent introduire un Schisme dans l'Eglise (47).

Bulle d'Urbain contre Clement.

Les deux Concurrents ne tardèrent pas à lancer l'un contre l'autre les foudres & les anathêmes les plus terribles. Urbain adressa à l'Archevêque de Cologne, & à ses Suffragans, une Bulle contre Clement VII. où il dit en substance: 1. Que Robert Cardinal de Geneve, Jean Cardinal d'Amiens, Gerard de Marmoutier, & Pierre de St. Eustache, s'efforçant de déchirer

(45) Bellogarde, *Hist. generale d'Espagne*, tom. 3. p. 263. 264.

(46) Duboulai, *Hist. Universit. tom. 4.*

(47) *Contin. Nangii*, tom. XI. Spicil. p. 2048.

rer l'Eglise, & d'entraîner les autres avec eux dans le précipice, l'ont obligé à s'élever & à proceder contr'eux. 2. Qu'ils ont fait des conspirations contre lui Pape Urbain, se sont emparez de la Ville d'Anagni, du Château St. Ange dans Rome, & de plusieurs autres Places de l'Eglise Romaine, & ont assemblé une grande multitude de gens de Guerre Bretons & Gascons, qui ont commis plusieurs meurtres, pillages, & sacrileges. 3. Qu'esperant de les faire rentrer en eux-mêmes, il les avoit fait avertir plusieurs fois par trois Cardinaux, par plusieurs autres Personnes d'autorité, & même par ses Lettres; mais, qu'ils n'ont pas laissé d'écrire contre lui des Libelles diffamatoires, & de les envoyer à plusieurs Prelats & à plusieurs Princes, soutenant qu'il n'étoit pas vrai Pape, quoiqu'eux-mêmes l'eussent élu, intronisé, couronné, & traité avec lui comme tel pendant plusieurs mois. 4. Qu'étant à Fondi, ils avoient élu Anti-Pape Robert de Geneve, qui ne craignoit pas de se dire Pape. 5. Que Pierre de Cros Archevêque d'Arles, & Camerier, s'étoit retiré furtivement de Rome, emportant plusieurs joyaux & autres Meubles précieux de la Chambre Apostolique; & qu'il étoit allé à Anagni se joindre aux autres Cardinaux Rebelles. 6. Il nomme plusieurs Prelats & Seigneurs Laïques, complices de la même conjuration. Il les accuse de l'avoir chargé de calomnies, & de s'être attachez à l'Anti-Pape. Il les comprend tous sous une condamnation, les declarant excommuniés comme coupables d'Herésie, de Schisme, de Leze-Majesté, & d'Apostasie. 7. Il les declare déposés du Cardinalat & de toute Dignité spirituelle & temporelle, avec toutes les clauses des censures plus rigoureuses, suivant le stile du tems. Cette Bulle fut publiée à Rome le 6. de Novembre 1378. mais elle contenoit un delai jusqu'au 29. du même mois; auquel jour n'ayant point comparu, comme on ne devoit pas s'y attendre, ils furent declarez contumaces, & les censures confirmées & réaggravées (48).

Cependant, les Concurrents ne s'en tenoient pas aux Armes Spirituelles. Ils se faisoient une cruelle Guerre par les Armes temporelles. Voici comment Mr. de Mezerai en parle: „ D'abord, Clement se trouva bien armé, „ & en état de pousser son Adversaire, ayant engagé à son service un Sylvestre de Budes, Capitaine Breton, avec deux mille vieux Aventuriers de cette Nation, qui prirent le Château St. Ange, desirerent les Romains dans Rome même, & se rendirent Maîtres de la Ville. Mais, depuis qu'un autre fameux Capitaine, qui étoit Anglois & se nommoit Haucut, autrefois Chef des Bandes des Tards-venus, & pour lors au service d'Urbain, l'eut vaincu & fait Prisonnier, les affaires de Clement allerent si mal, qu'il fut chassé d'Italie, & se retira en Avignon, laissant son Rival le Maître de Rome (49). „ Chacun se portoit pour vrai Pape. Clement augmenta de six Personnes le nombre de ses Cardinaux; & Urbain faisoit prêcher contre lui la Croisade dans le Roiaume de Naples, mais avec peu de succès (50).

Les Concurrents se font la Guerre.

Cle-

(48) Rainaldi an. 1378. §. 105. 112.

(49) Mezeray, *Abregé Chron.* tom. 3. p. 235.

(50) *Vita Pap. Aven.* p. 472. 494. 1268.

An de J.C.
1379.

Clement
VII. à
Avignon.

Clement VII. fit une entrée triomphante dans Avignon; car il y fut reçu avec une joie universelle (51). Quelque tems après, il écrivit à l'Université de Paris, qui venoit de se déclarer pour lui. Il l'en remercie & l'exhorte à demeurer ferme dans son obediencce (52). Des-lors, Charles V. Roi de France aida puissamment Clement VII. & il envoya des Ambassadeurs presque à tous les Princes & les Etats qui tenoient pour Urbain, les exhortant à ne se point laisser prevenir, & à écouter patiemment ce qu'on leur proposeroit pour Clement: mais, la plupart refuserent, non seulement de donner audience aux Envoies de Clement; mais, de les laisser entrer sur leurs Terres. Clement crut donc, qu'il falloit employer la force. Il envoya à ceux qui tenoient son Parti en Italie autant de troupes & d'argent qu'il put en amasser. Les Armes Spirituelles étoient toujours employées. Aussi étoit-il également facile aux Concurrents d'écrire, de fulminer, & de se charger réciproquement d'Injures & de Maledictions (53).

Tristes
effers du
Schisme.

Ce procédé ne fit qu'échauffer le Schisme & attirer une infinité de maux. Plusieurs Prélats, Prêtres, & autres Clercs de l'obediencce d'Urbain, passant par Mer, ou par Terre, furent pris par les Clementins, maltraités, noyés, brûlez, ou tuez cruellement de quelque autre maniere. On prit de force & on ruina plusieurs Villes, Châteaux, & Villages dans le Roiaume de Naples, & dans les Terres de l'Etat Ecclesiastique. Plusieurs Eglises & Monasteres furent detruits. On aliena beaucoup de leurs droits, sans compter les Meurtres, les pillages, & les autres crimes. Les Clementins n'étoient pas mieux traités de la par d'Urbain. Il les persecuta si cruellement en leurs Personnes & en leurs Biens, qu'ils furent obligez de recourir à Clement, & le supplier de pourvoir à leur subsistance: à quoi il ne put satisfaire entierement, à cause du peu d'étendue de son obediencce. Outre qu'il ne pouvoit fournir à plusieurs autres dépenses. Ainsi, grand nombre de ces Clementins, qui avoient été riches, & personnes considerables, furent reduits à finir leur vie dans la Pauvreté & la Misere. Leur exemple en effraia quantité d'autres, qui, pour se conserver dans leur premier état, aimerent mieux reconnoître Urbain, & recevoir de lui des biens & des honneurs, quoiqu'ils crussent que Clement étoit le vrai Pape. D'autres chercherent à se procurer de part & d'autre des Prelatures & des Benefices, & s'attacherent enfin à celui qui leur donna le plus, sans examiner s'il en avoit le pouvoir. Enfin, plusieurs vendirent à prix d'argent leur obediencce, afin d'obtenir des Benefices pour eux ou pour d'autres: ce qui produisit des promotions de Personnes indignes; & les mêmes maux regnoient dans les deux obediencces (54).

J'ai deja dit que Jeanne I. Reine de Naples, après avoir reconnu le Pape Urbain VI. le quitta pour embrasser le Parti de Clement VII. Urbain
ne

(51) *Vita Pap. Aven. p. 1252.*

(52) *Duboulay, Hist. Universit. tom. 4. p. 566. 778.*

(53) *Baluze; Vita Pap. Aven. p. 495.*

(54) *Theodoric de Niem, de Schismate, lib. 1. c. 19 Baluze, Vita Pap. Aven. p. 496.*

ne manqua pas de proceder contre elle. Il rendit une sentence par la quelle il la declara schismatique, heretique, & criminelle de Leze-Majesté, pour avoir conspiré contre lui. Pour punir sa perfidie, il la deposa & la priva de toutes les Dignitez, Honneurs, Roiaumes, Terres, & Fiefs qu'elle tenoit de l'Eglise, de l'Empire, ou d'autres Seigneuries; declarant tous ses biens confisqués & tous ses vassaux absous du serment de fidelité; defendant à qui que ce fut de lui obéir, sous peine d'excommunication contre les Personnes, & d'interdit contre les Communautéz. C'est ce qu'Urbain temoigne lui-même dans une Lettre ecrite à la Ville de Sora le 21. d'Avril 1380 (55). Pour faire executer cette horrible sentence contre la Reine Jeanne, le Pape Urbain envoya à Louis Roi de Hongrie Martin de Tarente son Camerier, l'exhortant à lui envoyer Charles Duc de Duras son Parent, avec un bon corps de troupes; parce qu'il vouloit lui donner le Roiaume de Naples, & l'aider à s'en mettre en possession. Charles se laissa persuader, contre son inclination, d'accepter l'offre du Pape: mais, comme il n'avoit point d'argent pour subvenir aux frais de l'entreprise, Urbain, qui en étoit le promoteur, fut reduit à vendre à plusieurs Citoiens Romains une grande partie des Domaines & des Droits des Eglises & des Monasteres de Rome; & le Prix de ces alienations monta à plus de quatre vingt mille florins. Il vendit même jusques aux vases d'or & d'argent, les croix, les images des saints, & les autres Meubles précieux des Eglises, ou il les fit fondre pour les convertir en monnoie (56). On trouve encore une Commission du 30. de Mars 1380. donnée par Urbain à deux Cardinaux, pour engager ou alierer à tems ou à perpetuité les biens meubles ou immeubles des Eglises, même malgré les Prelats & les autres titulaires de Benefices, jusqu'à la somme que les Commissaires jugeroient à propos (57).

Quoique la Reine Jeanne fût d'une complexion extremement amoureuse, ne pouvant se rassasier de l'acte charnel, elle n'avoit point d'Enfans de ses quatre Maris, lorsque le Pape Urbain entreprit de la persecuter. Pour empêcher qu'après sa mort l'Eglise ne s'emparât pieusement de ses Etats, ou pour se soutenir contre Charles de Duras, à qui Urbain les avoit donnez de sa pleine autorité, elle adopta pour son fils Louis Duc d'Anjou frere du Roi de France. Elle fit à ce Prince une Donation de son Roiaume de Naples, & le Pape Clement la confirma. Ensuite, la Reine pressa le Duc d'Anjou de venir incessamment à son secours, avant l'arrivée de Charles de Duras: mais, la mort de Charles V. retarda la poursuite de cette entreprise (58).

Charles VI. succéda à son Pere. Comme il étoit encore Mineur, la Regence du Roiaume fut donnée à Louis Duc d'Anjou son Oncle. Le Regent, gagné par les grandes Concessions que lui faisoit Clement VII. & par l'esperance du Roiaume de Naples, prenoit avec chaleur les interêts de

An de J.C.
1380.

Procedu-
res contre
la Reine
de Naples.



La Reine
Jeanne
adopte
Louis
d'Anjou:

Zéle de
Louis
d'Anjou
pour Cle-
ment VII.

(55) *Apud Rainaldi, an. 1380.*

(56) *Theodoric de Niem, de Schism. Lib. I.*

c. 21. 22.

Tom. III.

(57) *Rainaldi, an. 1380. §. 8.*

(58) *Vita Pap. Avon. p. 501.*

An de J.C.
1380.

Clement, & n'écouloit par les plaintes que lui faisoient les Deputez de l'Université de Paris des Exactions de ce Pape. Il fit même mettre en Prison un des Orateurs de l'Université, pour en avoir parlé trop fortement en presence du Roi. Ce Docteur ne fut pas plutôt elargi, qu'il alla à Rome prendre le parti d'Urbain VI. Le Recteur en fit de même, craignant d'être puni, pour avoir lû publiquement une Lettre d'Urbain, à l'insçu du Regent. Cet exemple de desertion fut suivi d'un grand nombre de mécontents, qui se plaignoient hautement, que le Regent s'entendoit avec le Pape pour ruiner la France (59).

Clement
VII. re-
connu en
Castille

Les Historiens François disent, que le Roi de Castille envoya une Ambassade au Roi de France, pour l'engager à embrasser le Parti d'Urbain VI. contre Clement VII, & que le Regent fit aux Castillans une Reponse assez fiere qu'on peut voir dans le Moine anonime de St. Denus, qui a écrit l'Histoire de Charles VI (60). Mais, les Auteurs Espagnols rapportent des faits, qui ne s'accordent nullement avec cette Ambassade. Mariana temoigne, qu'en 1380. il y eut un Concile National assemblé à Medina del Campo, où la decision de l'affaire du Schisme & des Droits des Concurrents fut renvoïée à un Concile Occumenique; mais, que, dès le commencement de l'année suivante, on assembla un Concile à Salamanque, où il fut prononcé en faveur de Clement VII. contre Urbain VI (61).

An de J.C.
1381.

Voici ce que je trouve dans l'Histoire generale d'Espagne: „ Pierre de „ Lune, issu d'une très-noble famille du Roïanme d'Arragon, créé Cardinal par le Pape Gregoire, fut envoyé en Espagne avec le titre de Nonce Apostolique. Cependant, il se declara pour le Parti de Clement, & „ employa toute son eloquence, l'ardeur & la vivacité de son esprit, pour „ faire entrer toute l'Espagne dans ses sentimens. Sa peine & ses démarches furent inutiles dans le Roïaume d'Arragon. Le Roi & les Grands „ ne voulurent point prendre de parti, & demeurèrent toujours dans „ l'Equilibre & la Neutralité. Il réussit mieux à la Cour de Castille. Le „ Roi nomma des personnes très-habiles pour examiner & juger cette „ grande contestation. Ils y emploierent plusieurs jours avec une application infatigable: enfin, les Etats étant assemblez dans la Ville de Salamanque, l'Electïon du Pape Urbain fut condamnée comme nulle, & „ schismatique. Vers le milieu du Mois de Mai en l'année 1381. le Pape „ Clement fut regardé par toute l'Assemblée comme le seul Pontife legitime, „ tenant son siege dans la Ville d'Avignon. Cette Decision fut donnée, „ plutôt pour faire plaisir au Roi de France, que par raport aux regles de la justice & d'une exacte equité (62). „ Du reste, la declaration du Roi de Castille fut faite à ces conditions: 1. Que le Pape ne confere- „ roit les Evêchés & les autres Benefices du Roïaume, qu'à des Castillans natu- „ tu-

(59) *Hist. Universis. tom. IV. p. 583. 584.*

(60) *Moine de St. Denys, Hist. de Charles VI. traduite par Mr. Le Laboureur Liv. I. p. 20.*

(61) *Mariana, Hist. Hisp. Lib. XVII. c. 4.*

(62) *Bellegarde, Hist. General. d'Espagne, tom. 3. pag. 276.*

turels. 2. Qu'il promettroit, par Bulle, de ne se jamais réserver les Revenus des Benefices ou les Biens des Prelats mourans. 3. Qu'il conserveroit les provisions d'Evêchez ou d'autres Benefices données par Urbain. 4. Qu'il revoqueroit les graces expectatives & les censures portées depuis son Election jusqu'à la declaration du Roi. 5. Enfin, qu'il ne réserveroit plus de Benefices, & n'exigeroit point de decimes, ou d'autres subsides pecuniaires (63).

An de J.C.
1381.

Charles de Duras vint à Rome, où le Pape Urbain le reçut agréablement, & lui donna l'Investiture du Roiaume de Naples, comme devolu à la disposition du St. Siege, par la destitution de la Reine Jeanne. La Bulle est dattée du 1. de Juin 1381 (64). Charles marcha vers Naples, dont le Peuple revolté contre la Reine lui ouvrit les portes le 16. de Juillet. La Reine, ne sachant à qui se fier, s'enferma au Château de l'Oeuf, où elle se defendit quelque tems: mais son Mari, Otton de Brunswick, aiant été fait Prisonnier, elle fut bientôt reduite à la nécessité de se rendre. Ainsi, Charles de Duras demeura Maître du Roiaume de Naples (65). Cette Victoire donna un grand relief au Parti d'Urbain, & l'on crut que Dieu le favorisoit.

Charles de
Duras en
Italie.

L'année suivante, le Pape Urbain, aiant appris la Declaraiton solemnelle du Roi de Castille en faveur du Pape Clement, publia contre lui une grande Bulle, où il ne le nomme que Jean Henriques, Enfant d'iniquité, soi-disant Roi de Castille & de Leon; & dit en substance: Il nous avoit
 „ reconnu pour Pape legitime par ses Lettres & ses Envoies, & nous avoit
 „ promis fidelité & obéissance: il avoit obtenu de nous diverses graces spirituelles & temporelles; & néanmoins il s'est soustrait à l'obedience de
 „ l'Eglise Romaine, en faveur de l'Anti-Pape Robert, & a obligé ses sujets, même par menaces, à la même soustraction. Il s'est mis frauduleusement dans une independance, qui est une espece d'Herésie, & y a
 „ demeuré quelque tems, usurpant & prenant les biens, les droits, & les revenus de la Chambre Apostolique, & faisant occuper les Eglises Cathedrales, les Monasteres, & les autres Benefices par des Schismatiques.
 „ Enfin, aiant assemblé divers Prelats de son Roiaume, il s'est déclaré publiquement pour l'Anti-Pape, & a ordonné au Clergé & au Peuple du même Roiaume de le reconnoître & de lui obéir. C'est pourquoi,
 „ nous avons cité le dit Jean, prétendu Roi de Castille, à comparoitre en
 „ personne devant nous le 18. du present mois de Mars, pour se voir déclarer Schismatique & Apostat, criminel de Leze-Majesté & de conspiration contre nous, & punissable comme Heretique. Mais, n'ayant point
 „ comparu au jour marqué, nous avons prononcé contre lui notre sentence, par laquelle nous l'avons privé & déposé de toute dignité & honneur,
 „ & du Droit qu'il pouvoit avoir au Roiaume de Castille & de Leon, de
 tous

An de J. C.
1382.

Bulle
d'Urbain
contre le
Roi de
Castille.

(63) Rainaldi, an. 1380. §. 33.

(64) Rainaldi, §. 2. 3.

(65) Theodoric de Niem, de Schism. lib. 1.
c. 23.

An de J.C.
1382.

„ tous fiefs & autres biens que nous avons confisqués. Nous l'avons de-
 „ claré infame, & exposé à tous les fideles Chrétiens, pour être pris &
 „ nous être envoie sans delai : ou, s'il ne le peut être sûrement, être mis
 „ en une étroite Prison, jusqu'à ce qu'il en soit par nous autrement ordon-
 „ né. De plus, nous defendons à tous les fideles, de quelque condition &
 „ Dignité qu'ils soient de recevoir ou retirer ledit Jean dans leurs Villes,
 „ Châteaux, ou autres lieux; ou de porter dans les lieux où il sera, pour
 „ lui & ceux de sa suite, du blé, du vin, ou d'autres vivres, de l'argent ou
 „ quelque autre chose à leur usage. Le tout, sous peine d'excommunica-
 „ tion sur les Personnes, & d'interdit sur les Lieux. Nous defendons,
 „ sous les mêmes peines, de lui obéir en quoique ce soit, lui paier aucune
 „ redevance, ou lui rendre aucun service: declarant absous de leur serment
 „ tous ceux qui lui en ont prêté quelqu'un. Enfin nous voulons que ceux
 „ qui se croiseront pour lui faire la Guerre, & l'exterminer, jouissent de la
 „ même indulgence & des mêmes Privileges que ceux qui se croisent pour la
 „ Terre-Sainte. „ Cette Bulle est du 28. de Mars 1382 (66).

Mort de
la Reine
Jeanne de
Naples.

Louis d'Anjou s'étoit mis en chemin, pour venir prendre possession du
 Roiaume de Naples, que la Reine Jeanne lui avoit donné, comme on l'a
 dit. Il vint à Avignon, où il fut reçu par le Pape Clement VII. avec
 des honneurs extraordinaires. Ce Pape lui donna l'Investiture du Roiaume
 de Naples & de Sicile, & le fit Gonfalonier de l'Eglise contre Urbain VI;
 esperant qu'il pourroit se rendre Maître de Rome, & en chasser son con-
 current. Mais, au lieu d'aller droit en Italie delivrer Jeanne sa Bienfaitrice,
 que Charles tenoit Prisonniere, aussi bien que le Duc Otton son Epoux,
 il perdit le tems à entreprendre inutilement la Conquête de la Provence,
 qui n'auroit pas pû lui manquer comme à l'Heritier de Jeanne, s'il eut été
 bien affermi dans cette qualité. Ce fut pendant ce tems, que Charles Du-
 razzo fit savoir au Roi de Hongrie l'état des choses, & lui demanda ce
 qu'il devoit faire de la Reine Jeanne. Le Roi de Hongrie „ envoya à
 „ Charles deux de ses Barons, pour le congratuler de sa Victoire; & fit
 „ responce, qu'il devoit mener la Reyne au lieu propre où elle avoit fait
 „ étrangler Andreasse, & qu'en ce mesme lieu, & en mesme maniere, il
 „ la fit pendre & estrangler; ce qui fut fait, & le corps porté à Ste. Claire
 „ à Naples, & après avoir été trois jours morte sur terre, fut enterrée,
 „ & les deux Barons en aiant veu l'execution, en porterent les nouvelles
 „ en Hongrie (67). „ D'autres disent qu'on étouffa la Reine Jeanne sous
 un Coiffin; & il y en a qui soutiennent, qu'elle fut barbarement massacrée
 devant l'Autel de sa Chapelle, où elle prioit Dieu (68). Ce qu'il y a de cer-
 tain, c'est que Durazzo la fit mourir le 22. de Mai de cette année 1382.
 De sorte qu'il est un peu etrange que ses funerailles n'aient été célébrées dans
 Avignon, par Ordre du Pape, que le 5. de Mai 1385. & que la nouvelle
 de

(66) Rainaldi, §. 14. &c. Fleury. Hist. Eccl. Collencio.

Liv. XCVIII. §. 11.

(68) Vita Pap. Aven. p. 506.

(67) Brantome, Femmes illustres, p. 351. ex

de sa mort n'ait été notifiée aux habitans de Marseille par le même Pape qu'en ce tems-là. C'est ce qui paroît par l'Extrait que Mr. Baluze nous donne du Journal de Jean Le Fevre, Evêque de Chartres: Le voici.

„ Le cinquiesme jour, le Pape feist dire une Messe de *Requiem* solempnelle
 „ pour la Royne de Sicile Jeanne occise par Charles de Duras. La Mes-
 „ se dist le Cardinal de Cufance; & precha moult solempnellement. Le
 „ Roi fu à la Messe, & puis le convoierent les Cardinaux de Cufance &
 „ d'Embrun. Item fust deliberé que on envoie à Marseille Message so-
 „ lempnel à signefier la mort de la Royne, & qu'il y ait Sermon (69). „

Il est apparent, que Charles de Duras cacha autant qu'il put la mort violente de la Reine Jeanne; ou que le Pape Clement, l'ayant apprise, feignit de l'ignorer pendant deux ou trois ans. Car l'Histoire dit, que cette nouvelle reveilla l'ardeur de Louis à aller se mettre en possession d'un si bel Heritage, & vanger en même tems l'Assassinat de Jeanne. Après avoir ravagé la Provence, sans y rien faire que se rendre odieux par ses cruautéz & les pilleries, il entra en Italie avec une Armée de plus de soixante mille hommes, & chargé des Richesses qu'il avoit amassées pendant sa Regence. Il penetra le Roiaume de Naples, & remporta des avantages considerables, ne doutant pas que l'année suivante il ne pût entrer dans le cœur du Roiaume, & forcer Charles jusques dans Naples (70).

An de J.C.
1382.

Cependant, le Pape Urbain avoit envoyé à Henri Spenser, Evêque de Norvic, des Bulles pour prêcher la Croisade contre la France & le Pape Clement; lui accordant plusieurs grands pouvoirs à cette fin, en qualité de Nonce Apostolique; & l'Evêque les notifia à tous les Curez du Diocèse d'Yorc, par un Mandement du 9. de Fevrier 1383. avant Pâques. Outre l'Indulgence de la Croisade, le Pape Urbain ordonna la Levée d'une Decime entiere sur toutes les Eglises d'Angleterre; sachant bien que les gens de Guerre, Nobles, & autres, ne marcheroient pas sans argent (71). Car, dit Froissard Auteur du tems, les Gens d'Armes ne vivent pas de pardons, & n'en font pas grand compte, sinon à l'article de la mort (72). L'Evêque de Norvic fut chargé du recouvrement & de l'emploi de la decime, & du commandement de toute l'Armée de cette Croisade. Il se mit en marche au mois de Mai de cette année 1383. avec une partie de ses troupes. Il arriva à Calais. Mais, au lieu d'entrer en France & d'attaquer les Clementins, suivant le projet de la Croisade, il se detourna & fit la Guerre aux Flamans, quoiqu'ils fussent Urbanistes comme les Anglois. Le Comte de Flandres s'en plaignit. Le Roi de France vint à son secours, & l'Evêque de Norvic fut obligé de retirer ses troupes, & de s'en retourner en Angleterre (73).

An de J.C.
1383.

Croisade
contre la
France.

Les

(69) *Apud Baluz., in Notis ad Vit. Pap. Aven. p. 1257. 1258.*

(70) *Le Laboureur Hist. de Charles VI. Liv. II. Niem de Schismate, liv. 24. 25. Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI. p. 23.*

(71) *Valsingham, p. 291. 294.*

(72) *Froissard, vol. 2. Ch. 132.*

(73) *Valsingham, p. 298. Froissard, ubi supr. Ch. 134. 155.*

An de J.C.
1383.

Urbain
VI. fort
de Rome.

Les progrès de Louis d'Anjou donnoient de terribles inquietudes à Urbain VI., qui craignoit avec raison, que si Charles venoit à succomber, Louis, contre lequel il avoit lancé tant d'Anathêmes, & même publié une Croisade, ne vint l'attaquer dans sa Capitale. Il prit dont la résolution d'aller lui-même au Roiaume de Naples, tant pour soutenir Charles par sa présence, que pour l'obliger à donner à son Neveu les Domaines qu'il lui avoit promis, en le faisant Roi de Naples. La plûpart de ses Cardinaux, qui prevoioient le danger d'une entreprise aussi téméraire, firent tous leurs efforts pour l'en détourner, mais inutilement. Il déclara, qu'il regarderoit comme ses ennemis, & comme des lâches, ceux qui lui donneroient de pareils Conseils. Il sortit ainsi de Rome, sous prétexte de la mortalité qui y regnoit, & se retira à Tivoli le 19. d'Avril. Au commencement de Septembre, il passa à Ferentino, d'où il manda aux Cardinaux qui s'étoient opposez à son voiage, & qui étoient demeurez à Rome, de venir aussitôt le trouver. Mais, ils s'en excuserent sur leur pauvreté, & sur les perils des chemins, à cause des Bretons logés à Anagni, qui tenoient pour le Pape Clement. Urbain prit cette reponse pour un signe de Révolte, & publia contre eux des Bulles scandaleuses où il les chargeoit d'injures; & il se proposoit de les priver de leur Dignité, s'ils ne l'eussent suivi bientôt après (74).

Entrevuë
de Char-
les de Du-
ras, &
d'Urbain.

Le Pape Urbain, poursuivant son voiage, entra dans le Roiaume de Naples, malgré les avis qu'on lui donnoit de toutes parts de ne pas avancer, de peur de ne pouvoir se retirer, si les choses tournoient mal. Il poursuivit sa route jusqu'à Sueffa, Villé de la Province de Labour, où il demeura long-tems, pour en goûter le bon air & les vins délicieux (75). Vers le mois d'Octobre, il vint à Averfa. Avant que d'entrer dans cette Ville, on rencontre une Chapelle où Urbain descendit de Cheval, pour prendre ses Habits Pontificaux, sachant apparemment que le Roi Charles venoit au devant de lui. Theodoric de Niem, qui y étoit present, dit que ce Prince vint trouver le Pape en habit noir, & par des chemins détournés, à travers des vignes; *per vineas equitando*, dit Gobelin Persona (76). En abordant le Pape, il le salua humblement, & à sa suite une troupe de Païsans vinrent baiser les pieds au Pontife, après avoir baissé la terre par trois fois. Ensuite, le Roi marcha devant lui, tenant son Cheval par la bride, comme son Ecuier.

Charles de
Duras fait
arrêter le
Pape Ur-
bain.

Il n'y eut rien de plus riant que l'entrée du Pape dans Averfa. Tous les Cavaliers, toutes les Dames, parurent en public avec leurs plus beaux atours & leurs plus précieux joyaux, demandant au Pape sa Bénédiction dont il ne fut pas plus avare, qu'il l'étoit en d'autres rencontres de maledictions effroiables. Le Roi, sous pretexte de lui faire plus d'honneur, vouloit le conduire dans le Château; mais, il aima mieux loger au Palais Episcopal. On

(74) *Theodoric de Niem, de Schism. lib. 1. c. 28. Rainaldi, an. 1383. §. 3.*

(75) *Niem, ubi supr. c. 29.*

(76) *Cosmodr. Ætat. VI. c. 77.*

On ferma si bien toutes les Portes de la Ville, que Theodoric de Niem, qui raconte cette Histoire, aiant été assommé de coups par les bandits, put à peine obtenir la permission d'en sortir, pour aller se faire panser à Naples. Il trouva qu'Urbain y étoit attendu avec de grands préparatifs. On avoit tendu des tapisseries, & dressé des tentes superbes, dans les ruës, où il devoit passer. Mais, dès le lendemain, les Officiers du Roi ôterent toutes ces tentures, & ordonnerent que chacun les emportât chez soi, s'il ne vouloit pas les perdre. Le Roi & le Pape souperent ce jour-là ensemble dans le Palais Episcopal de la meilleure amitié du Monde en apparence. Mais le lendemain au soir, le Roi fit amener Urbain par force au Château, où il demeura quelques jours, sans avoir personne, ni de sa Cour, ni de ses Cardinaux, qui pourtant jouissoient d'une entiere Liberté dans la Ville. D'Aversa, il fut conduit à Naples, où le Roi le reçut honorablement. Mais, il ne voulut pas lui permettre de loger au Palais Archiepiscopal, comme il l'avoit demandé. Il le fit mener dans la Forteresse appelée le Château-neuf, où logeoit aussi le Roi. Quoi qu'Urbain n'eut pas la Liberté d'en sortir, il n'y étoit pas tout-à-fait Prisonnier; car, il y donnoit ses audiences à ceux qui se presentoient (77).

Cependant, les Cardinaux sollicitèrent l'elargissement du Pape, avec tant d'instances, qu'ils reconcilierent enfin pour quelque tems Charles de Duras avec Urbain VI. Charles demanda publiquement pardon au Pape avec larmes, & s'excusa de sa detention, dont il donna des raisons que plusieurs ne jugerent pas mauvaises. On prétend, qu'une des Conditions de la Paix fut, qu'Urbain ne se meleroit plus des affaires du Roiaume de Naples, & que Charles donneroit au Neveu de sa Sainteté, Butillo Prignano, la Principauté de Capouë, dont il fut privé bientôt après, pour une action infame, qui brouilla tout de nouveau le Pape avec Charles de Duras. Voici le fait. Butillo Prignano enleva pour force du Monastere de St. Sauveur, une Fille Noble, Religieuse Professe de Ste. Claire, dont il abusâ & la retint quelques jours en son Logis. C'étoit un homme abandonné au plaisir, au sommeil, aux excès de bouche, & aux autres Debauches, sans que le Pape son Oncle l'en reprît. Et, quand on lui en parloit, il disoit: *C'est un jeune homme*, quoique Butillo eut alors plus de quarante ans. Ce crime commis avec la Religieuse fit grand bruit dans Naples: & le Roi Charles, qui y étoit, fit citer Butillo devant lui; mais, il ne se presenta point, & fut condamné par contumace à perdre la tête. Le Pape s'en plaignit, disant qu'il étoit le souverain Seigneur du Roiaume, & qu'on ne pouvoit en sa presence condamner à mort un Seigneur qualifié. Enfin, ils s'accorderent le Roi & lui, par la mediation des Cardinaux. La sentence ne fut point executée. Le crime demeura impuni; & l'on convint que Butillo epouserait une parente du Roi, Fille du grand Justicier du Roiaume, moiennant quoi le Roi lui donna la Ville de Nocera. C'est là

Charles & Urbain se reconcilient, & se rebrouillent.

An de J.C:
1383.

(77) Niem, ubi supr.

An de J. C.
1384.

Nouvelle
Brouille-
rie entre
Charles &
Urbain.

là que le Pape se retira, quand il eut fait une seconde fois la Paix avec Charles (78).

Il fut impossible à Louis d'Anjou d'engager la Bataille avec Charles de Duras. Il en mourut de regret sur la fin de cette année 1383 Charles s'étoit mis en Campagne, & pendant son absence il avoit laissé un pouvoir absolu à la Reine Marguerite son Epouse. Le Pape ne se croioit pas en surété sous le Gouvernement de cette Princesse. La mesintelligence recommença. Quoique Charles de Duras se fût reconcilié avec Urbain, avant son depart pour l'Armée, il n'avoit pas oublié l'Entreprise de ce Pape, d'être venu malgré lui dans son Roiaume, & d'y avoir voulu faire le Maître. Il trouvoit d'ailleurs fort mauvais, que, contre le gré de la Reine, il eut quitté Naples pour se retirer à Nocera, où il ne pouvoit pas être éclairé de si près. Urbain, qui, de son côté, conservoit toujours du ressentiment de sa double detention, nourrissoit des projets de vengeance, aux quels il se trouvoit encore provoqué par les mauvais traitemens que Marguerite avoit faits à sa Cour & à ses Cardinaux, en leur ôtant, autant qu'il dependoit d'elle, tous les moïens d'avoir des vivres, & toutes les autres choses nécessaires à la vie (79). Sur ces entre-faites, Charles revint à Naples, victorieux par la mort de Louis d'Anjou. Sans nul menagement pour Urbain, il le fit prier d'y revenir incessamment, sous prétexte de quelques affaires importantes, qu'il avoit à lui communiquer. Le Pape, irrité de ce procedé, repondit fierement, que c'étoit aux Rois & aux Princes Chrétiens à venir aux pieds du Pape, & non aux Papes à les prévenir; & que s'il vouloit avoir son amitié, il devoit abolir les impôts, qu'il avoit mis sur un Roiaume feudataire de l'Eglise. Charles, qui vouloit perdre Urbain, ne garda plus de mesures. Quelques Cardinaux, mécontents du Pape, tramerent une Conjuraton, dont on verra bientôt les suites (80).

Conjura-
tion con-
tre Urbain.

Le Chef de cette Conjuraton étoit Petro Tartaro, Cardinal de Rieti, Abbé du Mont-Cassin, & Chancelier du Roi Charles. Ce Cardinal, qui n'aimoit pas Urbain, avoit fait semer dans le public certaines Questions, dont Bartolin de Plaïfance, Procureur en Cour de Rome, homme hardi & ingenieux, étoit l'Auteur. Il demandoit: si un Pape étoit trop negligent, ou incapable de gouverner; si, étant trop attaché à son sens, il vouloit tout faire à sa fantaisie, sans prendre Conseil des Cardinaux: enfin, si, par sa mauvaise conduite, il mettoit l'Eglise entiere en peril; seroit-il point permis de lui donner un, ou plusieurs Curateurs, par le choix des Cardinaux, suivant l'Avis desquels il fût tenu d'expedier toutes les Affaires? Bartolin proposa douze Questions semblables. L'affirmative étoit appuyée d'un grand nombre de Docteurs, & plusieurs Cardinaux y avoient donné les mains (81). Le Cardinal des Ursins donna avis au Pape de cette espece de Conjuraton; & d'une beaucoup plus dangereuse, dont il lui fit même voir les Articles.

(78) Niem, *ibid.* c. 33. 34.

(79) Niem, *ibid.* c. 36.

(80) *Idem.* c. 41.

(81) Niem, *ibid.* c. 42.

cles. Les voici : „ Au jour marqué entr'eux, qui sera un jour de Confis-
 „ stoire, ils viendront au Château, precedez de douze Domestiques ar-
 „ mez, mais cachant leurs Armes sous des habits longs. Quand ils seront
 „ assemblés, ils exciteront un tumulte imprévu, se jetteront sur le Pape,
 „ le prendront, le tireront du Château, & le meneront par force à l'Egli-
 „ se de St. François qui est au pié. Là, ils lui proposeront certains arti-
 „ cles, auxquels ils le presseront de repondre; &, de quelque maniere qu'il
 „ reponde, ou s'il ne repond pas, ils produiront contre lui de faux temoins,
 „ qui prouveront les articles: après quoi, le Pape sera condamné comme
 „ Heretique par les Cardinaux conjurez, qui prononceront la senten-
 „ ce au nom de tout le College, & l'executeront sur le champ par le
 „ feu (82). „

An de J.C.
1384.

Le Pape, aiant eu avis de cette Conjuracion par le Cardinal des Ursins, assembla son Consistoire pour y représenter le danger où il se trouvoit exposé, & au sortir de-là il fit arrêter, dans sa furie, six d'entre les Cardinaux, les plus Lettrés, qu'il croioit y avoir le plus de part, & les fit mettre chargez de chaines dans de noirs cachots, separez les uns des autres. Tous les Historiens temoignent, que la plûpart de ces Cardinaux étoient des gens d'un très-grand merite. Comme leur emprisonnement, la mort de quelques-uns, & la retraite de quelques autres à Naples auprès de Charles, faisoient un grand vuide dans son College, il assembla un autre Consistoire, où il crea dix-sept nouveaux Cardinaux, qu'il choisit Allemands & Napolitains, comme aiant besoin d'appui dans l'une & dans l'autre Nation. Les Allemands ne voulurent pas accepter cette Dignité, quoiqu'ils reconnussent Urbain. Les Napolitains ne refuserent pas; mais, ils n'osoient l'accepter ouvertement, de peur d'offenser le Roi; & Urbain lui-même, par une raison à peu près semblable, ne publia pas cette création, qu'il ne fut hors du Roiaume de Naples.

An de J.C.
1385.

Le Pape
fait arrê-
ter six Car-
dinaux,

Je dois remarquer, que, pour faire arrêter les Cardinaux dont je viens de parler, Urbain envoya querir son Neveu François Prignano, & lui dit en secret ce qui lui avoit été decouvert, afin qu'il lui fournit de ses gens bien armez. Au jour marqué pour le Consistoire, le Pape fit venir à la Chambre les Cardinaux accusez de la Conspiration, & les interrogea; mais, ils la nierent absolument. Alors, il les mit entre les mains de son Neveu; & il nomma six Commissaires entre lesquels étoit Theodoric de Niem, qui a écrit l'Histoire de ce cruel Schisme. L'Evêque d'Aquila, aiant été mis à la question, les avoit extrêmement chargez pour la plûpart au milieu des Tourmens. Neanmoins, les Commissaires ne trouverent rien de convaincant contr'eux, après les avoir interrogez. Ils retournerent au Pape plus morts que vifs & penetrez d'horreur de l'état où ils avoient trouvé les Cardinaux, dans des fossés puantes, & si étroites, qu'ils ne pouvoient même etendre leurs jambes.

Ils sont
examinez,

Quand

(82) Raimaldi, an. 1382. §. 3.
Tom. III.

An de J.C.
1385.

Discours
genereux
de Theo-
doric de
Niem au
Pape.

Quand ils eurent fait leur raport, Theodoric de Niem parla ainsi au Pape en particulier: „ Très-Saint Pere, pour quoi faut-il que votre Sainteté
„ se reduise elle-même avec ses Amis & ses serviteurs à de si affreuses extre-
„ mitez? Il n’y a plus aucun lieu aux environs où votre Cour, deja ruinée
„ sans ressource, puisse, ni subsister, ni demeurer en sureté. Aiez pi-
„ tié de vous-même, & ne souffrez pas que tombant entre les mains de nos
„ ennemis, nous en foions le jouet & la victime. Faites grace, je vous
„ supplie, à ces Cardinaux Prisonniers: ou, s'ils sont coupables, car à
„ qui est-ce qu'il n'arrive pas de tomber en quelque faute, attendez un tems
„ plus favorable pour en faire justice. Il arrive souvent, que d'un ennemi
„ on se fait un ami incorruptible en le traitant avec Clemence. La tendres-
„ se & la Misericorde sont les Caracteres d'un souverain Pontife. C'est le
„ propre d'un grand courage de surmonter le mal par le bien. Mais, sur-
„ tout, l'Eglise ne doit jamais fermer son sein, à celui qui retourne à el-
„ le (83). „ Ce Discours fut inutile. Plus Theodoric parloit, & plus
Urbain devenoit furieux. Il avoit la voix enrouée. Sa gorge étoit si en-
flée, qu'il suffoquoit, & ses yeux étoient etincellans comme des eclairs. Ce-
pendant, il repondit à Niem, qu'il étoit mal informé, & fit venir à l'instant
le Secretaire de son Neveu, à qui il demanda la Confession que l'Evêque
d'Aquila avoit faite dans les tourmens. Niem, après l'avoir luë, dit tout
tremblant à Urbain, qu'une Confession ainsi extorquée ne devoit point
porter préjudice aux Cardinaux, parce qu'il étoit souvent arrivé que des
gens s'étoient faussement accusez eux-mêmes dans les douleurs de la Tortu-
re, afin de se racheter de plus horribles tourmens. Mais, il ne put rien ga-
gner sur cet Esprit inflexible.

Ils font
mis à la
Question.

Comme Urbain étoit menacé tous les jours d'être assiégé dans Nocera, il prit enfin la Resolution de s'en tirer. Il fit venir pour cela Raimond de Baucio des Ursins, fils du Comte de Nole, & Partisan de Clement VII. qu'il avoit engagé dans ses interêts depuis peu, & qui lui amena un bon corps de troupes. Mais, avant que de quitter, il voulut entendre lui-même ses Cardinaux dans un Consistoire. Les Cardinaux arrivez, il leur promit tout, s'ils vouloient tout confesser. Mais, comme ils n'avouèrent rien, il les renvoia dans leurs affreuses Prisons, malgré les instances avec lesquelles ils demandoient grace, quoiqu'ils ne se reconnussent point coupables. On pretend, qu'à quelque prix que ce fut, il avoit resolu de les dégrader, & de les livrer à la merci des troupes de Raimond. En effet, il parut bien par sa conduite inhumaine envers eux, qu'il n'y avoit rien à attendre de lui que les dernieres rigueurs. Il voulut les faire examiner encore une fois, mais d'une façon bien plus terrible, puisqu'il ordonna de les mettre à la question. On ne sauroit rien imaginer de plus barbare que les tourmens qu'on leur fit souffrir. Le detail en fait horreur. Theodoric de Niem qui étoit présent en a fait une Relation qu'on peut voir dans son Traité du Schisme. Cet
Au-

(83) Niem, ubi supr. c. 45.

Auteur raporte, que le Neveu d'Urbain rioit à gorge deploïée, en regardant cet affreux spectacle; & qu'Urbain lui-même pouvoit entendre les cris lamentables des Patiens d'un jardin où ils se promenoit, lisant l'Office à haute voix pour encourager les Bourreaux à bien faire leur devoir (84).

Le 15. de Janvier, le Pape fit venir au Château de Nocera tout le Clergé de sa Cour, & les Laiques de la Ville & des Villages voisins; & quand ils furent assés, il fit fermer les portes, afin que personne ne sortit. Alors, il monta à une Tour très-haute, d'où il commença à prêcher au Peuple, qui étoit assis à terre, souffrant un grand froid. Le Pape parla très-long-tems & dit entr'autres choses, que les Cardinaux prisonniers avoient conspiré contre sa vie, & qu'il l'avoit appris par Revelation. Que le Cardinal de Rieti, sa Creature, mais depose & excommunié depuis long-tems, étoit l'Auteur de tous ces maux. Le Pape representa encore ce qu'il avoit fait pour le Roi Charles, & pour ces Cardinaux, qu'il disoit avoir tiré de la poussiere. Après ce Discours plein d'injures, le Pape, accompagné des Cardinaux qu'il avoit conservés, fit dresser la Croix & allumer des Cierges, & il excommunia le Roi Charles, la Reine Marguerite sa femme, l'Anti-Pape Clement avec ses Cardinaux, l'Abbé du Mont-Cassin, jadis Cardinal de Rieti, les six Cardinaux Prisonniers, & tous leurs Fauteurs. Il mit aussi en interdit la Ville de Naples; &, en prononçant ces censures, lui & ses assistans eteignirent les cierges, & les jeterent sur le Peuple. Cette action excita un grand tumulte dans toute la Ville de Nocera & le Pais d'alentour; & les voleurs commencerent à faire des Courses, & à depouiller ceux qu'ils pouvoient attraper. Le même jour quinziesme de Janvier après le Soleil couché, ils tuerent un Anglois Procureur d'un Clerc du Roi; ce qui effraia tellement tous les Anglois suivant la Cour, qu'ils plierent bagage & se retirerent à Castellamare au nombre de plus de six cens, mais ils furent pillés en chemin. Le Roi Charles aiant appris, que le 28. de Janvier, le Pape avoit réitéré l'excommunication contre lui & contre la Reine, il en fut fort indigné, & quatre jours après il envoya vers Nocera des troupes sous la conduite de l'Abbé du Mont-Cassin son Chancelier, qui commencerent à ruiner les Villages d'alentour, & prendre tous ceux qu'ils pouvoient du Parti du Pape (85).

Le Roi Charles étoit ravi qu'Urbain lui eut fourni l'occasion d'éclater. Il commença d'abord par de cruelles represailles, en mettant aussi à la torture les Ecclesiastiques de l'obedience d'Urbain. Il en fit même noier quelques-uns dans la Mer, & tint les autres dans de dures Prisons. Ensuite, il assésa le Clergé de Naples, pour savoir si l'on devoit craindre l'interdit; &, après une longue deliberation, le Clergé repondit, que l'interdit n'avoit pas été porté canoniquement, & qu'il ne falloit pas le craindre. En consequence

An de J.C.
1385.

Charles de
Duras ex-
communié.

Charles at-
taque ou-
vertement
Urbain.

(84) Niem, ubi supr. c. 50. 51. 52.

(85) Valsingham, ap. Fleury, Hist. Eccl.

Liv. XCVIII. §. 22. Theodoric de Niem, ubi
supr. c. 54.

An de J.C.
1385.

quence de cette declaration, le Roi ordonna au Clergé de celebrer l'Office divin, sous peine de prison, & de confiscation de tous biens. Quelques-uns en petit nombre se retirerent. Plusieurs, principalement des Religieux, obéirent au Roi, plutôt qu'au Pape; ce que l'Histoire a remarqué comme un fait extraordinaire (86). Le Roi Charles, pour repondre, comme il disoit en riant, à la Citation d'Urbain (87), comparut devant Nocera avec une grosse Armée. Pendant que les Assiegez, peu agguerris, se defendoient mollement contre une attaque vigoureuse, Urbain se servoit des Armes Spirituelles, avec un zele proportionné à sa peur. Regulierement il excommunioit tous les jours quatre fois de sa fenetre l'Armée ennemie avec une Cloche, & un Cierge à la main. Il publia une Bulle, où il promettoit à ceux qui viendroient à son secours les mêmes indulgences qu'on accordoit à ceux qui alloient à la Conquête de la Terre-Sainte, & donnoit l'Absolution à tous les Ecclesiastiques, qui tueroient ou qui estropieroient quelqu'un de ses ennemis. On le voioit continuellement en prieres avec un certain Moine nommé Nicolas, qui lui relevoit courage par l'esperance d'un prompt secours. Mais, pour ne pas negliger le moiens humains, il traita secretement avec les Genoïs, pour lui envoyer dix Galeres, & les correspondances ne lui manquoient pas pour avoir du secours par terre. Tout cela ne pouvoit s'executer que fort lentement. La Ville prise, & la Forteresse pressée vivement par dehors & affamée en dedans, Urbain alloit être livré à Charles, dont le dessein étoit de le deposer pour faire élire un autre Pape, qui lui fût favorable contre les prétensions de Louis II. Duc d'Anjou. Mais, Urbain sortit de ces embarras par une Entreprise des plus hardies, dont je differe le recit, pour ne pas déranger la datte des Evénemens.

Urbain est
proscrit.

Le Roi Charles, n'ayant rien à menager avec un Pape generalement odieux, fit publier à son de trompe dans son Armée, le 10. de Mai 1385. que quiconque livreroit Urbain VI. vif ou mort autrement que de mort naturelle recevrait aussi-tôt dix mille florins d'or; & que quiconque procureroit ou favoriseroit son evasion publique ou secrete, de jour ou de nuit, seroit réputé rebelle & ennemi du Roi (88).

Lettre de
quelques
Cardinaux
au Clergé
de Rome
contre
Urbain.

Les Cardinaux, qui avoient quitté Urbain pour se retirer à Naples, écrivirent au Clergé de Rome une Lettre qui porte en substance: „ L'insolence & les mœurs detestables du Pape Urbain n'ont pas été la moindre cause du Schisme qui déchire l'Eglise. C'est contre nos avis qu'il a quitté Rome pour venir en cette Ville de Naples; & il est tellement obstiné & intraitable qu'il semble furieux. Il a fait arrêter six Cardinaux innocens, hommes de bon conseil & de vertu singuliere, qui l'avertissoient charitablement de sa conduite deraisonnable, & s'opposoient à ses injustices. Il les a fait, disons-nous, arrêter sous de faux prétextes, ce qui est

(86) Niem, ubi supr. c. 49. Gobelin. Persona, Cosmodr. atat. VI. p. 302.

Lib. X. c. 248.

(87) Æneas Sylvius, in Blond. Decad. II.

(88) Vit. Pap. Aven. tom. 2. p. 982.

est inoui dans tous les Siècles passez, emprisonner & tourmenter cruellement. D'ailleurs, il a appelé près de lui quelques hommes puissans, qu'il avoit justement condamnez pour Heresie & pour Schisme, leur a distribué les thresors de l'Eglise, même les vases sacrés, & s'est mis lui-même entre leurs mains. Enfin, étant averti plusieurs fois par nous & par d'autres de se corriger, & de faire cesser le Schisme, il travaille plutôt à l'augmenter; ce qui le rend suspect dans la foi. Le voiant donc incorrigible, & ne pouvant plus le supporter en sureté de conscience, Nous nous sommes soustraits de son obéissance; & aiant assemblé plusieurs Prelats, plusieurs Docteurs en Theologie, & d'autres hommes de merite, tant clerics, que Laiques attachez à la Cour, nous sommes convenus unanimement qu'aucun des fideles ne doit plus obéir au dit Urbain, & qu'il faut au contraire lui resister de toutes nos forces, & penser serieusement à la Reformation & à l'Union de l'Eglise. Pour cet effet, nous nous proposons d'aller bien-tôt à Rome avec quelques-uns de nos Confreres les Cardinaux, qui ne sont pas ici maintenant; & d'y pourvoir à tout ce que dessus, par les moïens convenables avec vous, & avec le Peuple Romain. De plus, nous avons resolu d'écrire aux Prelats, aux Rois, aux Princes, & aux Peuples, pour les prier instamment d'envoier au plutôt à Rome, où nous prétendons être alors, & y faire notre Residence continue, afin que par le Conseil de leurs Envoies & le vôtre, nous puissions remedier aux perils où l'Eglise est exposée, soit par la voie d'un Concile general, ou autrement (89). „

Raymond des Ursins étoit entré dans Nocera, pour en tirer le Pape. Mais, les gens de ce Seigneur, gagnez par argent, l'avoient abandonné. Se voiant seul avec Urbain, il sortit pour lui menager des secours. Il fit si bien en effet par ses intrigues, qu'il engagea Thomas de St. Severin, Chef du Parti qui restoit à Louis d'Anjou, & Lothaire de Suabe Officier Allemand, à joindre leurs troupes ensemble pour tenter la delivrance du Pape, dans la vuë de susciter des Affaires à Charles; car, d'ailleurs, ils reconnoissoient Clement pour le veritable Pape. Mais, tous les passages étoient si bien gardez par les troupes de Charles, qu'il n'y auroit pas eu moien d'y penetrer, s'ils n'avoient gagné les Montagnards à force d'argent & de promesses. Aiant donc fait couper un chemin detourné dans la forêt, ils s'avancerent jusqu'au camp des Assiegeans, en taillerent les uns en pièces, mirent en fuite les autres, & entrerent dans la Ville, puis dans le Château qui ne pouvoit plus tenir. Ils enleverent Urbain avec ses Cardinaux & le reste de ses gens, & le conduisirent au travers de mille dangers dans un port entre Barlette & Trani, où étoient les Galeres de Genes (90). „ Ainsi, par un bizarre jeu de la fortune, il se trouva qu'Urbain dû son salut aux Clementins, qu'il avoit si souvent excommuniés comme Schismatiques, avec lesquels

An de J. C.
1385.

Urbain
fort de
Nocera.

(89) *Vit. Pap. Aven. tom. 2. p. 983.*

(90) *Gobelin Persona, Cosmodrom. atat. VI. p. 302. 307.*

An de J.C.
1385.

„ il ne vouloit pas que l'on eût aucun Commerce. Mais, comme ce ne
 „ fut que la seule nécessité qu'il eut de leur secours qui l'obligea de violer
 „ ses propres Loix; ce ne fut aussi que le seul desir de s'enrichir de son
 „ Thresor, qui fit que ceux-là même qui tenoient son Adversaire pour vrai
 „ Pape, & lui pour un Intrus, devinrent ses Libérateurs. Tant l'interêt
 „ a de pouvoir sur l'Esprit des hommes, pour suspendre toute leur haine
 „ & toute leur inimitié, dans le tems qu'ils esperent de tirer reciproque-
 „ ment de leur ennemi l'avantage & le bien qu'ils en attendent (91). „

Particula-
rités de la
Fuite du
Pape.

Voici maintenant quelques Particularités curieuses de la Fuite du Pape.
 1. Raimond des Ursins mena le Pape & sa fuite, par des Montagnes très-
 hautes, & presque impraticables, & les mit dans la plaine de Salerne; &
 comme les ennemis en grand nombre les suivoient continuellement, Rai-
 mond les fit charger par ses Allemands si vigoureusement, que plusieurs
 demeurèrent sur la place, & les autres fuyant en confusion arriverent à
 Naples le lendemain. 2. Le Pape Urbain faisoit porter de grandes richesses:
 mais, il perdit beaucoup de joiaux & de meubles précieux; parce que
 plusieurs des Bêtes qui en étoient chargées tomboient dans les Montagnes,
 & la poursuite des ennemis ne donnoit par le tems de les relever. 3. Le
 Pape menoit aussi avec lui ses Prisonniers, c'est à dire les six Cardinaux &
 l'Evêque d'Aquila, & les faisoit marcher à cheval près de sa personne,
 toujours bien gardez. Mais l'Evêque ne pouvoit pas aller aussi vite que
 vouloit le Pape, parce qu'il avoit un mauvais cheval, & qu'il n'étoit pas
 remis des rigueurs de la Torture. Le Pape, aussi soupçonneux que cruel,
 crut qu'il retardoit exprès pour s'évader, & entra en telle furie, qu'il le
 fit tuer par des soldats de Clement, qui, lui aiant donné plusieurs coups,
 le laisserent mort & sans sepulture (92). 4. Le Pape Urbain étant campé
 près de Salerne, les François de son escorte delibérerent, s'ils le livreroient
 à Clement VII. qu'ils reconnoissoient pour Pape. Ils croioient en tirer
 une grande somme d'argent, & ne voioient pas qu'Urbain fut en état de
 paier ce qu'il leur avoit promis. Mais Raimond de Beaucio, qui comman-
 doit toute l'Armée, les rassura, & les retint avec les Italiens & les Alle-
 mans, fideles à Urbain, qui trouva moien de paier comptant onze mille
 florins d'or, & donna des suretés pour vingt six mille. Afin de faire ce
 paiement, Urbain, n'ayant point d'argent monnoié, fut obligé de mettre en
 pieces sa Vaisselle (93). Cependant, les Galeres que les Genoïs lui avoient
 promises étant arrivées, il s'embarqua & passa en Sicile, où il étoit recon-
 nu. A Messine, il fit lire publiquement les Bulles qu'il avoit fulmi-
 nées contre Charles de Duras; & à Palerme, les gens de sa Cour
 se fournirent de vivres, dont ils avoient grand besoin: après quoi
 le Pape se rembarqua pour Genes, où il arriva le 23. de Septembre.

L'an-

(91) Maimbourg, *Hist. du grand Schisme d'Occident*, Liv. III. p. 218. 219.

(92) Niem, *de Schism.*, Lib. I. c. 54. 56.

(93) Gobelin *Persona*, ubi *supr.* ap. Rainald. an. 1385. §. 7.

L'année suivante, Urbain fut delivré d'un puissant ennemi, par la mort de Charles de Duras. Ce Prince fut assassiné en Hongrie, par la trahison d'Elizabeth, veuve de Louis le Grand, Roi de Hongrie. Les Grands de ce Roiaume avoient appelé Charles de Duras à la Couronne, & l'avoient reconnu pour Roi, au préjudice de Marie fille de Louis, pour en éloigner Sigismond, qui devoit épouser cette Princeesse (94). On dit qu'Urbain VI. reçut avec joie la nouvelle de cette mort, & qu'il regarda avec un plaisir extrême le sabre encore sanglant avec quoi Blaise Forgach, Gentilhomme aposté par la Reine Elizabeth, tua ce Prince en trahison (95).

An de J.C.
1386.
Mort de
Charles de
Duras.

Cependant, tout le monde s'intéressoit pour la delivrance des six Cardinaux Prisonniers. La Republique de Genes, & le Duc de Milan, intercederent inutilement pour eux. Après les avoir longtems tenus dans les fers, Urbain, las de les trainer avec lui par-tout où il alloit, les fit enfin mourir cruellement. On a parlé diversement du genre de leur supplice. Plusieurs ont écrit, qu'il les fit jeter dans la Mer enfermez dans des sacs: d'autres ont dit qu'il les fit étrangler ou décapiter en Prison; ajoutant qu'il fit consumer leurs corps dans une fosse remplie de chaux vive, au milieu de son Ecurie (96). Tous les siècles trouveront étrange, qu'un Pape fugitif, ait osé faire de telles executions dans le lieu de son azyle. Il n'y eut que le seul Cardinal de Londres, Adam Eston, auquel il donna la vie & la liberté, sous la caution d'un Clerc de la Chambre, & aux pressantes instances que lui en fit le Roi d'Angleterre; car, il n'osa refuser cette grace au Roi Richard, de crainte que ce Prince irrité du refus ne quittât son obediencce (97). Cette conduite d'Urbain alienoit de lui ses plus affidez. Le Cardinal Pile de Prat, Archevêque de Ravenne, & Gouverneur de Corneto, & le Cardinal Galeot Tarlat de Pietra Mala, l'abandonnerent alors, pour aller joindre Clement à Avignon. On dit que le premier, avant que de s'embarquer, brula publiquement son chapeau dans la grande Place de Pavie, en présence du Duc Jean Galeaz, qui suivoit le Parti de France, & qu'il fit ce qu'il pût pour retirer les Italiens & les Allemans de l'obediencce d'Urbain (98).

Fin des
Cardinaux
Prison-
niers.

Clement VII. ne s'oublioit pas. La conduite qu'il tenoit, pour se soutenir, n'étoit, à certains egards, ni moins violente, ni moins artificieuse, que celle d'Urbain. Il faut reprendre les choses de plus haut. Clement VII. étant encore à Fondi avec ses Cardinaux, l'Empereur Wenceslas, & Louis Roi de Hongrie, lui avoient envoyé des Ambassadeurs, pour le prier de reconnoître Urbain VI. qui étoit regardé comme le Pape legitime par toute l'Eglise, & auquel il avoit lui-même donné sa voix, afin d'eteindre

Conduite
de Cle-
ment VII.

(94) Jo. Thurocz. p. 110. III. &c. Bonfin. p. 300.

(95) Poge, apud Felinum Sandeum, de Regib. Sicilia, p. 361.

(96) Boninsogn. lib. 4. Blondo, 2. Decad,

Nacler, Generat. 47. Niem, ubi supr. c. 611. Gobelin Persona, ubi supr.

(97) Niem, de Schism. lib. I. c. 57.

(98) Gobelin Persona, ubi supr.

An de J.C.
1386.

dre un schisme qui commençoit à se former. Au lieu d'écouter ces Ambassadeurs, il les fit maltraiter cruellement, & les retint long-tems en Prison comme des Malfaiteurs. Cette conduite violente attacha plus que jamais ces Princes au Parti d'Urbain. Ils lui donnerent du secours contre Clement. Nous avons vû, que l'Armée, que ce dernier avoit en Italie, fut battuë par les secours qu'on avoit fournis à Urbain. Les Clementins en furent chassés. Urbain deposa & mit en Prison les Cardinaux de son Competiteur à Naples, où ils furent traitez fort durement (99). Il est certain que Clement n'étoit rien moins que ce que signifie ce nom, qu'il voulut prendre à son Election. Baluze a fait ce qu'il a pû, pour le faire passer pour un Prelat d'une grande douceur; mais il paroît par l'Histoire Florentine de Pogge, que pendant sa Legation en Italie sous Gregoire XI. il se conduisit moins en Cardinal & en Legat du Pape, qu'en Brigand & en Bourreau (100).

Ses Exactions.

Ce fut encore une grande imprudence à lui, & une funeste marque de sa Tyrannie, d'exiger, comme il fit, des sommes exhortitantes sur les revenus des Eglises & des Benefices de France, pour en enrichir ses 36. Cardinaux & ses autres Creatures (1). On prétend même qu'il fut l'Inventeur des Graces expectatives, des Reservations, des Annates, & de toutes ces Impositions onereuses qui causerent tant de desordres dans la suite. Au moins est-il certain, qu'il poussa les choses à cet egard beaucoup plus loin, que n'avoient fait Boniface VIII. & Jean XXII. C'est sur quoi il faut entendre le Moine Anonyme de St. Denys, suivant la Traduction de Mr. Le Laboureur: „ On jouissoit paisiblement sous Urbain du pouvoir de l'Electi-
 „ pour la Promotion des Sujets capables des premieres Dignitez de l'Etat
 „ Ecclesiastique, & le Droit de Presentation & de Collation étoit conser-
 „ vé aux Patrons & aux Ordinaires des Dioceses, dans l'occasion des Va-
 „ cances de toutes sortes de Benefices: mais, sous Clement, c'étoit tout au
 „ contraire, au grand préjudice, & au dommage d'une infinité de person-
 „ nes de merite. Il renversoit, par la souffrance du Roi, & des grands
 „ du Conseil, toutes les Libertez & l'Usage ancien des Eglises du Roiaume: il accabloit leurs Revenus de Decimes continuellles, & ce qu'elles
 „ avoient de reste, ne servoit qu'à combler les Thresors, & à grossir
 „ les Monnoyes de la Chambre Apostolique & du College d'Avignon. Les
 „ trente six Cardinaux, qui le composoient, avoient des Procureurs par-tout,
 „ garnis de Bulles expectatives, qui étoient en embuscade de tous côtez
 „ pour decouvrir s'il vaqueroit quelques gros Benefices dans les Eglises Ca-
 „ thedrales ou Collegiales, quelques Priorez conventuels, ou quelques Of-
 „ fices Claustaux, dans les Abbayes, ou bien quelques Commanderies de
 „ la dependance des Maisons Hospitalieres, qui fussent de quelque confide-
 ration,

(99) Niem, ubi supr. c. 16.

(1) Duboulay, Hist. Universit. Paris. sec. 6.

(100) Lefant, Hist. du Concile de Pise, p. 553.
Liv. I. p. 31.

77 ration, pour en prendre aussitôt possession au nom de leurs Maîtres ,
 78 sans s'enquerir d'autre chose que de ce qu'ils pourroient valoir, portez
 79 en Avignon. Pour mieux autoriser cet Abus, le Pape lui-même, au
 80 mepris des Decrets des Sts. Peres, ou bien sans y avoir egard, retenoit
 81 indifféremment à sa disposition toutes les plus grandes Dignitez des
 82 Chapitres après les Episcopales. Il ne consideroit pas que leur revenu
 83 étoit affecté à la nourriture tant corporelle que spirituelle du Troupeau
 84 du Seigneur, & à l'entretien de la Hierarchie Ecclesiastique; qu'il ne
 85 lui appartenoit point, & qu'il lui étoit encore moins permis, d'attirer &
 86 de convertir à l'utilité seule, & au profit de ses Cardinaux, ce qui étoit
 87 assigné pour le bien commun & pour l'entretien de tout le Clergé. Ces
 88 Cardinaux possédans par ce moien tout ce qu'il y avoit de riches Benefices
 89 dans toute l'étendue du Roiaume dont on ne sauroit nombrer le re-
 90 venu, il arrivoit encore que l'un succedoit à l'autre dans la vacance, si
 91 bien que tous les Titres Ecclesiastiques auroient été sans aucune fonc-
 92 tion, confondus sur peu de têtes, si, pour s'exempter de la honte d'un
 93 si juste reproche, ils ne se fussent avisez de les ressusciter en fantôme;
 94 c'est que, pour cacher le nombre des Benefices qu'ils tenoient, ils les
 95 donnoient à pension; mais on se serviroit plus proprement du mot de
 96 ferme, puisque le plus souvent elle excedoit les fruits, & que ces lâches
 97 & malheureux fermiers étoient le plus souvent contraints d'abandonner
 98 le Benefice & l'Office divin tout ensemble, pour aller chercher leur
 99 vie hors de leur profession. S'il mouroit quelque Evêque, on ne voioit
 100 autre chose en Campagne que Collecteurs, ou Sous-Collecteurs de la
 101 Chambre Apostolique, pour se saisir de ce qu'ils avoient acquis en meu-
 102 bles, quoiqu'ils dussent vraisemblablement appartenir à leurs heritiers,
 103 ou en tout cas à leurs Executeurs Testamentaires; & il n'étoit pas même
 104 permis de les employer aux reparations les plus nécessaires de leurs Mai-
 105 sons. Et afin qu'il n'y eut point d'Etat, où l'on pût être à couvert de
 106 leurs rapines, ces Officiers de la Chambre inventoient de nouveaux pré-
 107 textes, pour tirer sous un nom, ce qui manquoit à un autre. Ils re-
 108 cherchoient les devoirs & les arrerages non payez, & après avoir mis
 109 les personnes sous le pressoir, ils faisoient encore la temporalité des
 110 Monasteres. Après la mort des Abbez, ceux qui succedoit ne pou-
 111 voient subvenir à la subsistance de leurs Religieux du peu qui leur res-
 112 toit, & il falloit vendre ou engager pour peu d'argent les ornemens, &
 113 l'argenterie de leurs Eglises, pour se tirer de la mendicité. Ces mêmes
 114 Collecteurs prenoient encore les fruits de la premiere année de tous les
 115 Benefices de France vacans par Resignation, par permutation, ou au-
 116 trement, soit qu'ils fussent en Regale, & qu'ils appartenissent, au Roi,
 117 ou à quelque Patron particulier: & de ces nouveautez, il arrivoit
 118 des inconveniens très-considerables; car, l'intention des Rois &
 119 des Fondateurs étoit frustrée, le service de Dieu negligé par-tout, la
 120 devotion refroidie, le Roiaume epuisé d'argent, & plusieurs Ecclesiasti-
 121 ques,

Ande J. C.
1386.

„ qués, faute de subsistance, contraints d'abandonner les Lieux de leur
„ Residence, & de se rendre vagabonds par le Monde. D'autre part, les
„ Ecoles du Roiaume, auparavant si florissantes, & si souvent remplies de
„ personnes illustres qu'on appelloit au Gouvernement de l'Etat, étoient
„ delaissées comme inutiles, & à la reputation, & à la Fortune des gens
„ de Lettres & de Vertu. L'Université de Paris, cette excellente nourrice
„ de tous les arts liberaux, n'avoit que des larmes, au lieu de lait, pour ses
„ Enfans; & elle avoit encore le regret de voir ceux qu'elle avoit elevez
„ avec tant d'esperance, contraints de changer de Patrie, faute d'un bon
„ Pere qui prit soin de les assister, & d'aller chez les Etrangers deplorer
„ le malheur & la honte de leur Nation (2). „

Etat du
Roiaume
de Naples.

Dès que Clement VII. eut appris la mort de Charles de Duras, il ren-
voia à Naples Otton Duc de Brunswick, qui l'étoit allé trouver à Avignon.
Comme ce Prince étoit fort cheri des Grands & de la Noblesse du Roiau-
me, à cause de ses grandes qualitez, il y fut reçu à bras ouverts. Il se
joignit au Comte de St. Severin, qui s'étoit déjà fait declarer Vice-Roi
sous le jeune Louis II. Duc d'Anjou, qu'il avoit fait proclamer Roi en
même tems que la Reine Marguerite avoit fait la même chose à l'égard
de Laissas, ou Lancelot son fils, agé de dix ans. Ce dernier eut pu s'y
foutenir, si Urbain eut voulu lui donner les secours que la Reine lui deman-
doit avec de pressantes instances, aussi bien que les Florentins, & quantité
de Villes d'Italie, qui s'intéressoient fortement pour elle. Cette Prin-
cesse, pour le fléchir, rendit même la Liberté à son neveu Butillo, & le
lui envoya en Ambassade. Mais ce Pontife étoit si animé, qu'il ne voulut
pas même qu'on donnât la sepulture à Charles de Duras. Il redoubloit
sans cesse ses Anathêmes contre la memoire du Pere, contre la Reine, con-
tre le fils, & contre toute sa Race. Par sa conduite imprudente, & infatué
de l'ambitieux dessein de faire passer le Roiaume de Naples dans sa famille,
il donna le tems au Parti Angevin de se fortifier & de prendre le dessus.
Comme il pretendoit que le Roiaume de Naples étoit devolu à l'Eglise Ro-
maine, par l'excommunication de Charles de Duras, après avoir lentement
assemblé ses Troupes aux environs de Sessa, il se mit en devoir de chasser
& Louis d'Anjou, & Ladillas, pour s'en mettre lui-même en possession.
C'est ce qui paroît par sa Croisade publiée à Luques au mois d'Aout
de cette année. Mais, il n'étoit plus tems. L'Armée d'Otton & de St.
Severin étoit de beaucoup superieure à la sienne. Les Napolitans, s'étant
declarez pour eux, avoient chassé les Urbanistes, & reconnu Cle-
ment (3).

Artifice
de Cle-
ment VII.

Urbain VI. étoit encore à Genes, lorsque Clement VII., non content
de le pousser avec succès par les Armes, s'avisa de ce Stratageme, au raport
de Gobelin Persona. Il envoya à Genes un certain François, qui, sous
l'ha-

(2) Moine de St. Denys, *Hist. de Charles naldi, an. 1386. §. 2. Summonte, Lib 4. VI. Liv. 1. c. 11.* Hect. Pign. Diar. MS.

(3) Niern, de Schisms. Lib. 1. c. 64. 65. Rai-

An de J.C.
1386.

l'habit d'Hermite contrefaisoit le Prophete. Cet homme, qu'une longue barbe & un grand air d'humilité rendoit venerable, fut présenté à Urbain en presence de plusieurs Prelats, & lui tint ce Discours en François, protestant qu'il ne savoit pas le Latin: „ Seigneur, je viens à vous, pour vous declarer ce que Dieu m'a revelé touchant l'Union de l'Eglise. Il y avoit quinze ans que j'étois en meditation dans un Desert, lorsque j'appris par une Revelation celeste, que Notre Saint Pere Clement étoit le vrai Pape & le Vicaire de Jesus-Christ, & que vous étiez un faux Pontife. C'est pourquoy je vous adjure de renoncer au Pontificat, pour rendre la Paix à l'Eglise, & pour votre propre salut. „ Urbain lui aiant demandé comment il savoit que cette Revelation étoit divine, il n'en pût donner aucune preuve, mais il offrit son corps à la Torture, s'ils se trouvoit qu'il fut un Imposteur. Pendant qu'il parloit, Urbain apperçut, qu'il portoit au doigt une Bague où étoit enchassée une Pierre précieuse, & s'imaginant que ce pouvoit être une espece d'Urim & de Thummin, Ce n'est pas la coutume, dit-il, que les Hermites portent des Bagues. D'où vous vient celle-ci? C'est, dit-il, un Present que m'a fait le Très-Saint Pere Clement. Urbain, s'étant fait donner cette Bague, la mit entre les mains d'un homme, qui se piquoit de Necromancie. Cependant, l'Hermite & ses gens furent mis en prison, & puis à la question, où il avoua que sa prétendue Revelation étoit une Suggestion du Diable. Le Pape auroit satisfait sa cruauté naturelle, en faisant mourir cet Imposteur, sans l'intercession de quelques Prelats François dans les interêts d'Urbain, qui lui presenterent, qu'on pourroit bien user en France de represailles contre ce qu'il pouvoit y avoir de Partisans, parce qu'ils savoient bien que c'étoit un homme de distinction, & appuyé du Roi de France. Il en fut donc quitte pour perdre sa Barbe, & pour se retracter publiquement & reconnoître qu'Urbain étoit le seul Pape legitime. Après quoi, on lui rendit la Liberté & sa Bague. Le Pape consentit même qu'il s'en retournât en France travailler à l'Union (4).

Du reste, la bonne fortune de Clement VII. ne s'arrêta pas au recouvrement du Roiaume de Naples. Comme le Pape Urbain s'étoit rendu fort odieux par le massacre des Cardinaux, il faisoit chaque jour des pertes considerables. Plusieurs Villes d'Italie s'étoient declarées pour Clement à l'exemple de Boulogne, dont le suffrage étoit alors d'un très-grand poids. Les Rois de Navarre & d'Arragon embrasserent la même obediencce, par le consentement unanime de tous les ordres: desorte que presque toute l'Espagne suivoit le Parti (de Clement VII.) par les soins, le credit, & l'autorité de Pierre de Lune, d'Arragon, Legat du Pape en Espagne (5). Clement voulut profiter de cette desertion. Il envoya le Cardinal d'Aigrefeuille en Allemagne, pour detacher, s'il étoit possible, les Allemans de l'obediencce d'Urbain. „ Ce qui servit encore à fortifier son Parti contre celui de son competitor

An de J. C.
1387.Le Parti
de Cle-
ment se
fortifie.(4) Gobelin. Persona, Cosmodr. Ætat. VI. p.
308.(5) Bellegarde, Hist. Generale d'Espagne,
tom. 3. p. 316.

An de J.C.
1387.

„ teur . . . fut le zele qu'il témoigna en même tems, avec beaucoup
 „ d'adresse, pour la Paix de l'Eglise. Car, suivant en cela les avis & pres-
 „ santes exhortations de l'Université de Paris, qui le sollicitoit continuel-
 „ lement de travailler à cette Paix, il envoya par-tout des Legats & des
 „ Nonces, proposer de sa part la Convocation d'un Concile, au jugement
 „ du quel il protestoit qu'il étoit prêt de se soumettre: ce que néanmoins,
 „ au commencement du Schisme, il avoit refusé, lorsqu'Urbain proposoit
 „ la même chose; & maintenant, tout au contraire, Urbain n'y voulut pas
 „ entendre (6). „ En effet, pendant qu'Urbain étoit à Lucques, il lui
 vint une Ambassade de Princes & de Prelats d'Allemagne le prier de s'unir
 avec Clement pour donner la Paix à l'Eglise. Mais Urbain, toujours inflexible,
 soutint qu'il étoit le vrai Pape, & qu'il ne vouloit point mettre son
 droit en compromis. Cette obstination ne contribua pas peu à refroidir en
 Allemagne plusieurs de ses Partisans, qui croioient que Clement étoit mieux
 intentionné pour la Paix. Dans ces circonstances, le grand Maître de Rhod-
 des se declara pour Clement VII. ce qui fut, sans doute, d'un très-grand
 poids, pour rendre plus considerable l'obedience de ce Pape. Il arriva en-
 core un Evenement qui lui fut fort favorable; c'est la mort de Pierre de
 Luxembourg, Evêque de Mets & Cardinal. Il mourut en grande odeur
 de Sainteté, dans sa quatre-vingt & unieme année. On eut soin de faire éclater
 quantité de Miracles à son sepulchre, & l'on debita entr'autres Prodiges, que
 quarante deux morts y ressusciterent. Le Peuple credule, qui se laisse pren-
 dre facilement à ces appas grossiers, ne pouvoit s'imaginer qu'un si grand
 Saint, un Saint distingué par des Miracles egaux à ceux de Jesus-Christ,
 fût un faux Cardinal, ni que par conséquent Clement, qui l'avoit
 créé, fût un faux Pape (7). Voilà la Logique du Vulgaire. Il suppose
 comme prouvez des faits visiblement faux, & il en tire à vue de pais
 des Consequences aussi fausses que le Principe d'où elles emanent. Je fais
 cette Remarque, parce qu'il y a tout lieu de douter des Miracles attri-
 buez à Pierre de Luxembourg, comme il paroît par un Discours que
 Pierre d'Ailli tint à Clément VII. pour l'engager à canonizer ce Cardi-
 nal (8).

Maux &
Remedes
du Schis-
me.

Il étoit impossible que les choses demeuraissent long-tems dans une situa-
 tion si violente. Jamais Schisme ne produisit plus de fureurs reciproques.
 Les Concurrents, non contents de se poursuivre par des Anathemes réité-
 rez, desoloient l'Europe & sur-tout l'Italie, avec leurs Armées, & celles de
 leurs Partisans. Ce n'étoit par-tout que trahisons, qu'emprisonnemens, que
 massacres, qu'assassins, que combats furieux, que brigandages & pirateries.
 Cette division avoit allumé des guerres intestines dans tous les Etats de la
 Chrétienté. Car, dans ceux où l'un des Concurrents étoit le plus generale-
 ment reconnu, il y avoit toujours quelque Ville, ou quelque Communauté
 qui

(6) Maimbourg, *Hist. du grand Schisme Occident.*, Liv. III. p. 233-234.

(7) Niem, *de Schism.* Lib. I. c. 66.

(8) Du Boullai, *Hist. Universit. Paris.* tom. 4. Sec. VI.

qui tenoit pour l'autre, & souvent on étoit partagé dans une même Ville & dans une même Maison. De sorte que personne ne pouvoit trouver de repos & de sûreté nulle part. D'ailleurs, les consciences étoient troublées par l'incertitude où l'on étoit sur le vrai Chef de l'Eglise, & de quel côté on rendoit à Dieu un Culte legitime. La fureur avoit éteint les sentimens de la pieté. Mais, la grande difficulté étoit de trouver des remedes à ces maux extrêmes. On s'empressoit à les chercher dans toute l'Europe, & les Papes étoient ceux qui y pensoient les moins. Il n'y avoit alors que trois Voies de procurer la Paix à l'Eglise. C'étoit, ou que l'un cedât à l'autre, ou qu'on entrât dans la discussion du Droit pour prononcer en faveur de celui qui paroîtroit avoir la justice de son côté, ou qu'enfin ils cedassent tous deux pour en élire en un troisieme. L'Université de Paris se declara pour ce dernier expedient, & le fit proposer aux deux Papes. Clement répondit, qu'il se soumettoit à l'Autorité d'un Concile œcumenique, & même qu'il cederoit, si l'Eglise le jugeoit à propos. Urbain n'y voulut point entendre, quelques instances qu'on lui en fit de toutes parts (9).

An de J.C.
1387.

Au mois de Novembre de cette année (1387.) le Pape Clement envoya une Ambassade solennelle à Florence, où elle fut reçue avec honneur. Mais, avant que de donner audience, les Magistrats consulterent Louis Marfile, Docteur en Theologie de l'Ordre des Hermites de St. Augustin, homme de sainte vie & de grande reputation, qui leur dit: *Vous pouvez les écouter. Si ce qu'ils proposeront est utile à la Chrétienté, on l'exécutera. Si c'est le contraire, vous les congédierez.* Les Ambassadeurs prièrent la Republique de travailler à la Convocation d'un Concile Universel, où l'on decidât lequel des deux concurrens étoit le vrai Pape. Si le Concile déclaroit que c'étoit Clement, il offroit de faire Urbain Cardinal. Si Urbain étoit jugé Pape legitime, Clement se remettoit entierement entre ses mains pour disposer de lui, comme il lui plairoit. Les Envoyez louoient fort les Florentins & leur faisoient de grandes offres, entr'autres que Clement les feroit ses Vicaires dans les terres de l'Eglise de leur Voisinage, dont les revenus seroient gardés en sequestre par les Florentins, jusqu'à ce que la Cause fut decidée par le Concile. Les Magistrats de Florence, après une mûre Deliberation, répondirent: „ Il ne nous paroît pas qu'il nous convienne de traiter du Concile, c'est aux Rois & aux Princes plus puissans que nous, & nous les en sollicitons. Quant à l'obedience & l'adhésion à un Pape, nous ne prétendons point nous separer de celui que nous avons reconnu jusqu'à présent (c'étoit Urbain), jusqu'à ce que l'Eglise, ou le Concile, en ait autrement decidé. „ Ils renvoierent ainsi les Ambassadeurs de Clement VII (10).

Avis des
Florentins
sur le
Schisme.

Urbain soutenoit toujours, que le Roiaume de Naples lui appartenoit, & ne comptoit pour Rois, ni Louis d'Anjou, ni Ladislas. Voulant donc s'y ache-

Urbain à
Rome.

(9) Lonsant, Hist. du Concile de Pise, Liv. I.
§. 44. p. 50.

(10) Antoninus Florent. tom. 3. p. 404.

An de J.C.
1387.

acheminer, il partit de Perouse vers la mi-Août, avec une Armée pour aller à Narni: mais, il n'étoit qu'à dix mille de Perouse, quand le mulet qu'il montoit fit un faux pas, & tomba rudement à terre avec le Pape, qui se trouva blessé en plusieurs endroits, enforte qu'il ne pouvoit plus aller à cheval. Il ne voulut pourtant pas retourner à Perouse; mais, il se fit porter à Tivoli. Comme il y fut arrivé près d'un pont, & qu'il y vouloit passer la nuit, plusieurs Romains le vinrent trouver, le priant instamment de revenir à son Siege: mais, voiant qu'ils n'y gaignoient rien, ils s'en allerent. Le Pape passa outre, & se fit porter par la Campanie jusqu'à Ferentino. Mais, comme l'argent lui manquoit pour paier ses troupes, & que l'hyver approchoit, il lui fallut, bon gré, mal gré, revenir à Rome, où peu de gens vinrent au devant de lui, & il y fut reçu avec peu d'honneur. Il y entra au commencement d'Octobre (11).

An de J.C.
1389.

Mort
d'Urbain
VI. son
Caractere.

Le Pape Urbain passa tranquillement à Rome le peu qui lui restoit à vivre; car, sur la fin de l'an 1389. il y mourut, ou de vicillesse, ou de poison. Il étoit âgé de soixante & douze ans: & son Pontificat avoit été prodigieusement traversé d'inquietudes & de fatigues. Theodoric de Niem, qui étoit alors auprès de lui, temoigne que beaucoup de gens soupçonnoient qu'il avoit été empoisonné. Il se sert d'une expression equivoque (*sumpto veneno*) qui peut signifier qu'Urbain s'étoit empoisonné lui-même. Quoiqu'il en soit, cette mort repandit une joie presque universelle, & elle ne fut guere pleurée que des Parens & des Creatures du Pape, mais sur-tout de son Neveu Prignano, qui perit miserablement dans la suite (12)., Son humeur terrible l'ayant rendu très-odieux, quoiqu'on ne puisse nier, qu'il n'ait eu beaucoup de bonnes qualitez, & sur-tout un très-grand amour de la chasteté, joint à une vie très-austere, avec une extrême horreur du Luxe & de la Simonie, qu'il bannit (dit-on) de la Cour de Rome, par la justice exacte qu'il en fit, & par ses exemples. Son indigne & brutal Neveu, qui fut cause de tant de defordres, par cette aveugle passion que son Oncle eut de l'aggrandir, jusqu'à le vouloir porter sur le Thrône, tomba quelque tems après entre les mains de ses ennemis, qui le contraignirent de racheter sa Liberté, par la perte de tous ses biens (13)., Pour connoître à fond le Caractere d'Urbain, il faut rapprocher de ce passage un autre endroit du même Auteur, qui en est fort éloigné dans le Livre, où je le lis en ces termes: Urbain, dit le P. Maimbourg, „ étoit d'une „ taille beaucoup au dessous de la mediocre, étant gros & replet, d'une „ complexion forte & robuste, aiant le teint fort bazané, les yeux pleins „ de feu, le naturel extrêmement ardent, l'esprit vif, & qu'il avoit cultivé par une grande assiduité à l'Etude, qui l'avoit rendu très-capable, „ particulièrement dans la Science du Droit & des Canons de l'Eglise, des „ usages & du stile de la Cour de Rome; ce qui fut cause, qu'on lui fit exercer

(11) Niem, ubi supr. c. 69.
(12) *Ibid.*

(13) Maimbourg, *Hist. du grand Schisme d'Occident*, Liv. III. p. 249. 250.

„ cer la Charge de Chancelier en l'absence du Cardinal de Pampelune, qui
 „ étoit demeuré à Avignon. Et sur-tout il s'étoit acquis la reputation de
 „ grand homme de bien, par beaucoup de vertus qu'il avoit fait hautement
 „ eclater en sa conduite, avant qu'il fut Pape; paroissant extrêmement
 „ humble, modeste, retenu, ami des gens de Lettres & de vertu, devot,
 „ mortifié, portant jour & nuit le cilice, jeûnant tout l'Avent, & depuis
 „ la Sexagesime jusqu'à Pâques, & fort zélé pour la gloire de Dieu & le
 „ bien de l'Eglise, qu'il recommandoit avec empressement, à chaque
 „ Cardinal en particulier, d'avoir uniquement devant les yeux dans l'E-
 „ lection qu'on feroit d'un Pape. „ Je trouve ailleurs, que tous les soirs,
 „ après qu'il étoit couché, il se faisoit lire la Bible jusqu'à ce qu'il s'endor-
 „ mit, & qu'il ne perdoit jamais de tems (14). „ Mais, aussi-tôt qu'il fut
 „ sur le Thrône, il se fit un si prodigieux changement dans sa vie avec ce-
 „ lui de sa fortune, qu'il parut tout un autre homme, étant devenu en ef-
 „ fet superbe, arrogant, ambitieux, imprudent, colere, feroce, empor-
 „ té, vindicatif, inexorable, & severe jusques à des excès de cruauté qui
 „ font horreur: de sorte que, passant ainsi tout à coup d'une extremité à l'au-
 „ tre, il donna lieu de croire, ou qu'il n'avoit jamais eu les vertus avoit
 „ fait paroître en sa conduite, avant son exaltation; ou que la même for-
 „ tune, qui l'avoit élevé si haut, les lui avoit fait perdre en un moment,
 „ lorsqu'elles lui étoient le plus nécessaires, pour s'y maintenir avec hon-
 „ neur & sûreté. C'est ainsi que les vices que l'on avoit cachez, par une
 „ fine hypocrisie, pour arriver à la fin qu'on se proposoit, se produisent
 „ presque aussitôt qu'on y est parvenu; & pour les apparences de vertu dont
 „ on les avoit couverts avec beaucoup d'artifice, elles se dissipent en mé-
 „ me tems qu'on croit n'avoir plus de sujet de se contraindre, quand on
 „ a ce qu'on prétendoit (15). „

An de J.C.
1389.

Tandis qu'on se rejouissoit à Rome de la mort d'Urbain VI. le Roi de
 France alloit à Avignon visiter le Pape Clement. Il fut reçu avec grande
 solemnité par le Pape & toute sa Cour; & ils avoient grand sujet de s'en
 rejouir, car le Roi étoit le principal appui de cette obedience (16). D'ai-
 leurs, le Pape souhaitoit passionnement sa presence, & il avoit même cher-
 ché des raisons ou des prétextes pour l'attirer à Avignon, pour faire voir
 à toute l'Europe qu'il étoit très-bien dans l'esprit de ce Prince; quoique
 trois ou quatre ans auparavant il eut eu avec lui un assez facheux Demêlé,
 au sujet des exactions insupportables que l'on faisoit en France sur les Bene-
 fices, par Ordre du Pape.

Le Roi de
France à
Avignon.

Voici le fait, dans les termes du Sr. Maimbourg. „ Comme Clement
 „ (VII). n'avoit que la France d'où il pût tirer dequoi fournir aux exces-
 „ sives depenses, que lui & ses trente-six Cardinaux, auxquels il n'osoit
 „ rien refuser, faisoient à sa Cour, il avoit envoyé dans le Roiaume l'Ab-
 bé

Demelé
du Roi
avec le Pa-
pe Cle-
ment,

(14) *Vita Pap. Aven. p. 938.*

(16) *Vita Pap. Aven. tom. I. p. 523. 1377.*

(15) *Maimbourg, ubi supr. Liv. I. p. 37. Froissard, Liv. 4. c. 4.*

An de J.C.
1389.

„ bé de St. Nicaise, pour y lever la moitié des Revenus de tous les Benefices,
 „ avec ordre d'en priver ceux qui entreprendroient de s'y opposer. Cet
 „ Abbé, sans avoir présenté sa Commission aux Gens du Roi, comme il le
 „ devoit faire, commençoit déjà à l'exécuter en Normandie avec gran-
 „ de rigueur, lorsque l'Université de Paris, qui s'interessoit toujours pour
 „ le bien public, & pour celui de ses Suppôts, que l'on ruinoit par cette
 „ exaction, s'en plaignit au Roi, & fit voir en plein conseil que le Pape
 „ n'avoit aucun Droit de la faire. Sur cela, l'on chassa l'Abbé, & le
 „ Roi fit un Edit, portant defense de transporter ni or, ni argent, hors
 „ du Roiaume; avec ordre de saisir tous les Benefices, d'en mettre les
 „ fruits sous la main du Roi, pour en employer un tiers aux reparations,
 „ l'autre à paier les charges, & le troisieme à l'entretien de ceux qui pos-
 „ sedoient ces Benefices. Ensuite, le premier President de Paris, Arnaud
 „ de Corbie, fut, de la part du Roi, remonter au Pape la justice des
 „ plaintes de l'Université, le suppliant au reste de ne songer plus à faire
 „ de pareilles entreprises; ce que Clement promit. Mais, comme une ac-
 „ tion de cette force pouvoit faire croire, que le Roi étoit fort refroidi en
 „ son endroit, ce qui eut été capable de lui nuire, il fit tout ce qu'il pût
 „ depuis ce tems-là, pour detruire cette creance, en s'attirant l'honneur
 „ de cette Visite Roiale (17). „

Entrevuë
du Pape
& du Roi.

„ Ils se virent de la meilleure amitié du Monde. Voici ce qui se passa
 „ dans cette Entrevuë, au raport de Jean Juvenal des Ursins: „ S'en veint le
 „ Roy jusques au Palais, entra dedans, & jusques au lieu où le Pape estoit.
 „ Et luy feit le Roy la reverence qu'il appartenoit, comme fils de l'Egli-
 „ se, en mettant un genouil à terre, baisant le pied, la main, & la bou-
 „ che. Et emprès le Siege, où estoit le Pape assis, avoit une chaire bien
 „ ordonnée & parée, non mie si haulte que celle du Pape, en la quelle
 „ le Roi feut assis. Et après aucuns signes de joyeuseté, montrez l'un à
 „ l'autre, le Roi dit, qu'il estoit venu vers luy le visiter, en soy offrant
 „ à son service & de l'Eglise, en toutes manieres à luy possibles, dont le
 „ Pape & les Cardinaux le remercierent bien grandement. Et luy dit le
 „ Pape que aussi à luy, comme à bras dextre de l'Eglise, & vrai Cham-
 „ pion & très-Chrestien Roy, il avoit singuliere fiance. Et ce fait, ils
 „ se partirent du Conclave, & allerent prendre leur Refection. Avec le
 „ Roy, estoit Louys qu'il avoit fait Chevalier, & Charles son frere, &
 „ aussi la Royne de Sicile leur Mere. Et à la Messe, couronna le Pape
 „ en Roy de Sicile, Louys. Le Pape & le Roy, à part eux deux tous
 „ seuls, eurent plusieurs paroles & colloctions ensemble, tant du fait
 „ de l'Eglise, que d'autres choses, & depuis en la presence des Cardi-
 „ naux. Puis se disposa le Roy à soy partir, & prendre congé du Pape,
 „ & luy feurent faités aucuns presens, & aux Seigneurs & Serviteurs estans
 „ en sa compaignée. Et si octroya au Roy Nominations pour avoir & ob-
 „ tenir Benefices, à ses Serviteurs & Officiers. Et si en eut plusieurs qui
 „ de-

(17) Maimbourg, ubi supr. Liv. III. p. 246.

demanderent dispenses de diverses manieres, & rien ne leur feut refusé. „ Et print congé, & sa compaignée, du Pape & des Cardinaux (18). „ L'Histoire ajoute, que Clement accorda au Roi la Disposition de quatre Evêchez, & de sept cens cinquante Benefices à son choix en faveur des pauvres Clercs de son Roiaume; ce qui excita de grandes plaintes de la part des Etudians, qui se voioient par-là frustrez de leurs esperances (19).

An de J.C.
1389.

WENCESLAS,
ROBERT DE BAVIERE:
Empereurs d'Occident.

BONIFACE IX.

CHARLES VI.
Roi de France.

CCIX. P A P E.

C L E M E N T V I I.

B E N O I T X I I I.

ANTI-PAPES.

LA Mort d'Urbain VI. fit concevoir de grandes esperances de voir finir le Schisme. C'est ce qui seroit arrivé, si les Cardinaux des deux Obediences se fussent réunis, pour reconnoître Clement VII. Ceux d'Avignon engagerent le Roi de France à écrire à l'Empereur, & aux autres Princes du Parti d'Urbain, pour porter les Cardinaux d'Italie à differer l'Electon d'un autre Pape, & à agir de concert avec eux. Mais, ce fut inutilement. Les Cardinaux Italiens, dont chacun auroit bien voulu être Pape, & qui craignoient d'en avoir un François, avoient élu, dès le mois de Novembre, Pierre de Thomacelli, appelé le Cardinal de Naples, sous le nom de BONIFACE IX. Un Auteur de ce Siecle-là a marqué le second âge du grand Schisme d'Occident à l'Electon de ce Pape. „ Le second age de ce Schisme, dit-il, a commencé sous Boniface; mais ce second âge a été pire, plus depravé, & plus scelerat, que le premier. C'est sous son Pontificat, qu'on vit fleurir & croître la Simonie, & que d'autres maux plus grands encore acquirent des forces toutes nouvelles (1). „ Ainsi la mort d'Urbain VI. non plus que celle de Louis d'Anjou, & celle de Duras, concurrents au Roiaume de Naples, ne produisit aucun fruit, tant par rapport à la Paix Ecclesiastique, que par rapport à la Paix Civile. Le Schisme continua avec autant de fureur qu'auparavant. D'ailleurs, la concurrence de Louis d'Anjou, nommé par Clement, pour succeder à son Pere au Roiaume de Naples, & de Ladislas de Hongrie, fils de Char-

An de J.C.
1390.

Boniface
IX. Pape.

(18) Jean Juvenal des Ursins, *Hist. de Charles VI.* pag. 94. 95.

(19) *Le Laboureur*, tom. I. p. 178. *Réd. de Tom. III.*

Rive, Cap. ult.

(1) *Vrie*, Lib. III. Dist. 7. fol. 48. ap. *Vonder Hardt*, tom. 1.

Année J. C.
1390.

Charles de Duras, & choisi par Boniface IX., mit en feu toute l'Italie, & une bonne partie de l'Europe. La Victoire demeura à Ladislas, ce qui fut un échec pour Clement, & un avantage considerable pour Boniface, parce que Louis d'Anjou n'eut pas manqué de l'inquieter beaucoup, s'il eut été Roi de Naples (2).

Temoi-
gnages op-
posés sur
Boniface
IX.

Voici ce que Theodoric de Niem, & après lui Mr. Fleury, a dit de Boniface IX. „ Il étoit Napolitain, âgé d'environ quarante-cinq ans: de „ belle taille, & beau de visage. Il parloit bien, & savoit assez la Grammaire, „ mais il ne savoit, ni écrire, ni chanter: il ignoroit les affaires, & le stile „ de la Cour de Rome, comme s'il n'y avoit jamais été; en sorte que, „ n'entendant pas ce qu'on lui demandoit, il signoit sans choix les suppli- „ ques, & prononçoit confusement sur les conclusions prises par les Avo- „ cats en Consistoire (3). „ L'équité naturelle ne me permet pas de sup- „ primer le temoignage avantageux que le Sr. Maimbourg rend à ce Pape „ dans un de ses Ouvrages. „ Il étoit, dit-il, de bonne Maison, mais fort „ pauvre, âgé d'environ quarante ans, homme très-bien fait, de haute „ stature, beau de visage, d'une humeur douce, affable, obligeante, & „ toute opposée à celle de son Prédecesseur: au reste, habile homme & de „ bon esprit, & suppléant si bien par son Adresse & sa Prudence au peu de „ connoissance qu'il avoit des hautes Sciences, qu'il fit en peu de tems „ ce que ses Prédecesseurs, plus savans que lui, n'avoient encore pû faire. „ Car, il trouva moyen d'abatre la puissance & l'autorité presque souve- „ raine des Bannerets, & du Sénateur, d'attirer tout à soi, & de se rendre „ enfin absolument Maître dans Rome, & dans tout l'Etat Ecclesiastique, „ comme le sont aujourd'hui les Papes. Et quoiqu'en dise Thierric de „ Niem, qui lui servit aussi de Secrétaire, & qui paroît toujours en mau- „ vaise humeur contre lui, on ne peut guere lui rien reprocher, que d'a- „ voir souffert & dissimulé le rétablissement de la Simonie dans sa Cour, „ par le commerce que l'on y faisoit des Benefices, & des choses sacrées, „ plus pour satisfaire l'Avarice insatiable de sa mere & de ses freres, que la „ sienne (4). „ La Mere de Boniface, qui se nommoit Gratiniola Filima- „ zini, eut un extrême contentement de voir son fils assis sur le Thrône de St. „ Pierre, & d'adorer comme Pere Universel des Chrétiens celui qu'elle avoit „ enfanté: aimant mieux lui baiser les pieds comme Pape, que le visage „ comme son fils; ce qui n'étoit jamais arrivé. C'est le sens de l'Építaphe „ que le Cardinal Ascanio Filimarini fut dresser en 1647. à cette heureuse Me- „ re dans le Dome de Naples (5).

Effet du
Schisme.

Boniface commença son Administration, par la creation de quatre Car- dinaux, & par le rétablissement de trois autres, qui avoient été deposez par son Prédecesseur. Ensuite, pour mieux fortifier son Parti, il fit cou-
ron-

(2) Lensant, Hist. du Concile de Pise, Liv. I. p. 54.

(3) Niem, de Schism. Lib. II. c. 6, Fleury, Hist. Eccl. Liv. XXVIII. §. 48.

(4) Maimbourg, Hist. du grand Schisme d'Occident Liv. III. p. 251.

(5) Apud Amelot de la Houffays, Memoires Historiques, &c. tom. I. p. 436.

ronner Roi de Naples le jeune Ladislas de Hongrie; mais, Louis II. Duc d'Anjou venoit en même tems prendre possession de ce Roiaume, où son Parti étoit le plus fort (6). Cependant, Clement VII, aiant appris l' Election de Boniface, ne manqua pas de proceder contre lui comme Ufurpateur du St. Siege; ce que fit aussi Boniface de son côté: & ils se frapperent reciproquement des Censures les plus terribles, mais aussi inutiles de part que d'autre (7). Louis d'Anjou, étant arrivé à Naples, prit les deux Châteaux de l'Oeuf & de St. Elme, qui tenoient pour Ladislas, & Boniface envoya à ce dernier un secours de six cens chevaux. Il promit de grandes Indulgences à ceux qui prendroient les armes contre Louis d'Anjou, comme étant le Capitaine de l'Anti-Pape (8).

An de J.C.
1390.

Cependant, le Pape Clement quitta Avignon, qui étoit infecté de peste, & se retira à Beaucaire, où il fit deux Cardinaux (9). Mais, voions ce qui se passoit à Rome, & dans les autres lieux de l'obedience de Boniface. Pendant toute cette année 1390. Il y eut à Rome un grand concours de Pelerins, pour gagner l'Indulgence du Jubilé, ouvert a Noël de l'année précédente, suivant la nouvelle Constitution d'Urbain VI. Mais, on n'y vint que des Pais de son obedience, principalement d'Allemagne, de Hongrie, de Pologne, de Boheme, & d'Angleterre. On apporta de grandes Offrandes aux Eglises de Rome, dont on y fit quelques reparations; mais la plus grande partie vint entre les mains de Boniface. Quoique ces offrandes montassent à de grandes sommes, il ne laissa pas d'envoyer en divers Pais des Quêteurs, qui vendoient l'Indulgence à ceux qui vouloient bien paier autant qu'il leur auroit couté pour faire le voiage de Rome; ce qui produisit beaucoup d'argent; ensorte qu'il y eut telle Province, dont les Quêteurs tirèrent plus de deux cens mille florins d'or. Car, ils prétendoient avoir la puissance de remettre tous les pechez, sans autre penitence, & de dispenser de toutes les irregularités. Etant revenus à Rome, ils rendirent compte au Pape de leur recette: mais il en trouva quelques-uns d'infideles qu'il fit emprisonner; d'autres furent mis en pièces par le Peuple: quelques-uns se tuerent eux-mêmes, ou moururent miserablement de quelque autre maniere (10). A l'exemple de ces Quêteurs, il y eut aussi des Religieux Mandians & des Clercs seculiers, qui, se disant envoieez par le Pape, ou par ses Legats, & faisant valoir leurs facultés vraies ou fausses, donnoient des absolutions pour de l'argent, & souvent pour de petites sommes, sans avoir egard à l'enormité des pechez, ni à la contrition des Pecheurs, à la restitution, ou à la satisfaction. Ils dispensoient aussi, pour une legere compensation, de toutes sortes de vœux de chasteté, d'abstinence, de Pelerinages, ou autres. Ils absolvoient & reconcilioient les Heretiques & les Schismatiques, sans Abjurations en forme. Ils rehabilitoient

Jubilé à
Rome.

les

(6) Niem, de Schism. lib II. c. 14. Rainaldi, an. 1390. §. 10.

(7) Baluze, Vit. Pap. Aven. p. 255. Rainaldi, an. 1389. §. 14.

(8) Rainaldi, an. 1390. §. 17.

(9) Baluze, ubi supr. p. 526. 1385. 114.

(10) Theodoric de Niem, ubi supr. c. 62.

An de J.C.
1390.

les bâtards, & donnoient dispense pour se marier dans les degrez défendus. Enfin, ils donnoient toutes sortes de graces pour de l'argent, qu'ils disoient recevoir au nom de la Chambre Apostolique; & cependant ils ne lui en rendoient aucun compte. Le Pape, en étant averti, manda à Benoit Evêque de Ferrare, Thresorier de l'Eglise Romaine dans la Romagne, d'informer sommairement contre ces Imposteurs, leur faire rendre compte, & mettre en Prison ceux qui se trouveroient coupables. Il donna les mêmes ordres à plusieurs autres Prelats (11).

Distribu-
tion de
Benefices.

Dès le commencement de son Pontificat, Boniface fit publier dans tous les Pais de son Obedience, qu'il accorderoit des graces à tous les Clercs qui viendroient à Rome. Ce qui fit que plusieurs se mirent en chemin. Mais quand ils s'approcherent de la Marche d'Ancone & de la Romagne, ils se trouverent en grand peril. Car, Bernard de la Sale, qui gardoit cette frontiere pour le Pape Clement, les fit gueter par les chemins, en sorte que plusieurs furent pris & plusieurs tuez. Ceux qui arrivoient à Rome étoient examinez: mais, on commençoit par en tirer de l'argent. Ensuite, quand on fit la distribution des Graces à tous les Impetrans, les pauvres Clercs furent mis les derniers sur les Rôles, en sorte que leurs graces devenoient presque inutiles. Car, la seconde & la troisieme année, le Pape signa plusieurs Rôles sous la date de la premiere: en sorte que ceux, qui étoient compris dans ces Rôles, portoient préjudice aux graces que les Pauvres avoient obtenues la premiere année (12).

Exactions
de Bonifa-
ce.

Cependant, le Pape Boniface, voulant aider au Roi Ladislas à soutenir la Guerre contre Louis d'Anjou, manda au Cardinal de Florence Ange Acciaïoli son Legat, de contraindre les Ecclesiastiques du Roiaume de Naples, comme les Laiques, à payer un florin d'or par feu durant cette guerre, suivant l'Ordonnance de Ladislas. La Lettre du Pape est du 22. de Novembre 1390. Il donna aussi commission à deux autres Cardinaux d'engager & d'aliener plusieurs terres des Eglises & des Monasteres; & de plus d'engager à des Nobles plusieurs plusieurs Villes & plusieurs Châteaux appartenans à l'Eglise Romaine; dont la plupart de ces Nobles s'étoient déjà mis en possession comme Gouverneurs. Le Pape leur en accorda donc la jouissance, pour un certain tems, comme de dix ou douze ans, à titre de Vicariat, & à la charge d'une redevance annuelle de tant de florins d'or, & d'un certain nombre de Gens de Guerre, entretenus à leurs depens, pour le service de l'Eglise (13).

An de J.C.
1391.

Plaintes
inutiles
contre
Clement.

Clement VII. ne tenoit pas une Conduite plus reservée. L'Université de Paris, incommodée de ses Exactions, n'oublioit rien pour porter le Roi à y mettre Ordre. Elle lui envoioit dans cette vuë Deputez sur Deputez. Mais, les conjonctures ne leur étoient pas favorables. Clement tenoit dans son Parti le Roi & les Grands par les Presens dont il les combloit tous les jours.

(11) Rainaldi, an. 1390. §. 2.

(12) Froissard, vol. 4. c. 10. Godelin Perso-

na, Cosmodrom. c. 84. p. 274.

(13) Rainaldi, an. 1390. §. 17. 18.

jours. D'ailleurs, la Guerre que se faisoient les François & les Anglois étoit un prétexte specieux pour ne point entendre parler d'autres affaires. Les deux Concurrents faisoient même de leur mieux pour entretenir cette Guerre, de peur que la Réunion de ces deux Puissances ne leur devint fatale (14). D'autre côté, les Princes occupez de leurs propres affaires pensoient moins à étendre le Schisme, qu'à l'entretenir, selon que leur intérêt le pouvoit demander. C'étoit même une espece de Crime que de leur parler d'Union. L'Autorité du P. Maimbourg, Jesuite, sur la Conduite scandaleuse des deux Concurrents est ici d'un grand poids. „ Boniface & Clement ne songeoient, dit-il, qu'à se maintenir dans le Pontificat, par l'appui des Puissances temporelles, & à s'entre-detruire par leurs Bulles & par les Ennemis qu'ils tâchoient de se susciter l'un à l'autre; & quelque desir qu'ils temoignassent de la Paix & de l'Union de l'Eglise, pour s'en faire honneur, ni l'un ni l'autre toute fois ne la vouloit que par la ruine & la destruction de son Rival. En effet, Boniface fit tout ce qu'il pût, pour empêcher que le Traité de Paix ou de Trêve, qui se négocioit entre les Rois de France & d'Angleterre, ne se conclût, ou pour faire en sorte du moins, que l'Anglois ne s'accordât avec la France, qu'à condition qu'elle abandonneroit Clement. Clement faisoit aussi de son côté la même chose, pour empêcher que la Paix des deux Rois ne fût préjudiciable à ses intérêts; & il prenoit tant de précautions pour l'avenir, qu'il obligeoit tous ceux auxquels il conféroit des Benefices, & sur-tout des Evêchez, à lui promettre avec serment, qu'ils ne reconnoitroient jamais d'autre Pape que lui. C'est pourquoi l'Université, voiant d'une part, que c'étoit-là le vrai moien de rendre le Schisme eternal, & de l'autre que les Prelats de France retenus par la crainte ou par l'esperance, & comme frappez d'une espece de Lethargie spirituelle, demeu- roient immobiles, ou muets, dans un si grand embrasement de la Maison de Dieu, resolut de crier tant qu'elle pourroit au secours, comme elle fit par ses Predications, & par ses frequentes Remonstrances au Roi, en l'une desquelles le Docteur qui portoit la parole parla si fortement, & tout ensemble si pathetiquement, de la nécessité de l'Union, des malheurs que cause le Schisme, & de l'obligation que les Rois & les Princes ont d'y mettre ordre, que la plûpart des assistans se jetterent aux pieds du Roi, le conjurant à mains jointes de vouloir employer son autorité pour réunir l'Eglise (15). „

On vit, peu de tems après, quelques dispositions à la Réunion Ecclesiastique par l'entremise de deux Chartreux, qui, pleins de zèle, entreprirent le voiage de Rome, pour exhorter Boniface IX. à donner la Paix à la Chrétienté. Boniface, voulant mettre de son côté toutes les apparences du Droit, & rendre odieux son Rival, comme on le peut conjecturer par les suites,

(14) *Hist. Universit. Paris. tom. IV. p. 673.*
Le Laboureur, Hist. de Charles VI. Liv. X.
p. 108, 109.

(15) *Maimbourg, Hist. du grand Schisme*
d'Occident, Liv. III. p. 255, 256.

An de J. C.
1392.

écrivit au Roi de France une Lettre très-forte, que Mr. Le Laboureur a tirée du Moine de St. Denys en ces termes: „ Boniface, Evêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu. A notre très-cher Fils en Jesus-Christ, Charles illustre Roi des François, Salut. Vostre Prudence Roiale voit, & nous avons mesme appris, par plusieurs fois, de personnes dignes de foy, que ce n'est pas sans larmes, ny sans affliction, qu'elle deplore le miserable estat où Dieu a permis pour nos pechez que le Schisme ait reduit son Eglise. Son intention a tousjours esté en donnant des Souverains aux Peuples qui la composent, qu'ils entreprissent, qu'ils veillassent, & qu'ils travaillassent à entretenir son Union; mais, c'est aujourd'huy le moindre de leurs soins: & quoique le malheur qui regne soit aussi pernicieux pour le temporel des Etats, que pour le salut des Ames des Particuliers, la plupart des Princes se sont fait une habitude avec le mal, & n'en ont aucune compassion. Il n'y a que vous qui le ressentiez, par un mouvement secret de la grace & de la nature; & nous ne saurions que bien esperer de vostre entremise, quand nous considerons que vous descendez, & que vous estes aujourd'huy en la place, de tant de fameux Monarques, qui ont joint à l'honneur d'estre les plus illustres & les plus puissans Rois, le glorieux Titre de Très-Chrétiens, tant par l'intégrité de leur foy, que par le merite de tant de travaux infatigables, où ils ont employé toute leur Puissance, jusques à prodiguer leur propre sang pour le service de la Religion, & pour le repos de la Republique Chrétienne. Autant de fois qu'ils l'ont veu floter avec peril au gré de quelque nouvelle tempête, ils ont dompté les flots & les orages, pour la ramener au Port; & cela a fait entre l'Eglise & eux une union indissoluble: elle les a considerez comme ses plus chers enfans, & cette alliance n'a pas esté ingrate à quelques-uns de vos Ancestres, qui ont receu des marques recentes de sa reconnoissance, dont vous jouissez. Mais, ce que nous en estimons davantage, & que tous les Historiens confirment, c'est que l'Eglise n'a rien entrepris de grand, sans leur assistance; & c'est que jamais, ou rarement, ont-ils fait quelque grand dessein, sans le concours d'une si bonne Mere. Toutes ces considerations nous obligent de vous regarder comme le seul, qui doit, & auquel appartient, le glorieux avantage d'avoir exterminé le Monstre qui la divise. Vous le pouvez, si vous le voulez, & nous supplions le Createur, qu'il ne vous en oste pas la volonté, puis qu'il vous en a donné tous les moiens, avec toutes les qualitez de l'esprit & du corps qui y sont nécessaires; que vous estes dans un age capable de grands desseins; que vous avez un bon & sage Conseil, pour les regler, & pour les executer; & qu'enfin, vous avez les Richesses, la Puissance, le Credit, & toute la reputation & l'estime, qu'on peut desirer pour une entreprise, & si salutaire, & si heroïque. C'est pourquoy nous requerons vostre Serenité, nous l'admonestons paternellement, nous la prions, nous l'exhortons, & la conjurons par les entrailles de la Misericorde de Jesus-Christ, par vostre salut, qui vous est si cher, par la re-

com-

„ compensé de l'Eternité, par l'entiere prosperité de la gloire de l'une &
 „ de l'autre vie; & enfin par la joye, par l'esperance, & par la satisfaction
 „ qu'on a de foy-mesme, quand on fait quelque belle action, nous vous
 „ invitons à la gloire de prendre en vostre protection la Cause de Dieu &
 „ de son Eglise. Mais, poursuivez-la d'un courage ferme & constant, mon-
 „ trez-vous digne, en imitant vos Augustes Aieux, d'estre aussi l'exemple
 „ de tous vos Successeurs, & ne refusez pas une occasion qui vous offre
 „ avec l'honneur de la Réunion de l'Eglise, le retablisement de toutes les
 „ vertus Chrestiennes, & le repos de toute la Chrestienté. La charité y
 „ est si refroidie, qu'il n'y a plus d'Amour ni de Communion entre les Fi-
 „ deles, on est même en peine de ce nom, qu'on ne fait à qui attribuer.
 „ Les Infideles en font de justes railleries: nous en souffrons un juste scan-
 „ dale: & cependant le sang chrestien se répand, & ruisselle de toutes
 „ parts, pour l'expiation de cet horrible desordre, & d'un desordre que
 „ vous aurez d'autant plus d'honneur d'avoir appaisé, que vostre bas
 „ âge vous exempté du reproche d'y avoir eu aucune part. Mais, quoique
 „ vous n'y aiez point contribué, vous ne laisseriez pas d'en estre coupable,
 „ jusques à passer pour en estre l'Auteur, parce qu'il n'y a que vous qui y
 „ puissiez remedier, tant parce que l'entreprise est grande, que parce qu'il
 „ n'y a rien de plus honorable, ny de plus honneste, rien de plus équita-
 „ ble, ny de plus juste, rien de plus glorieux, ny de plus illustre, rien de
 „ plus à propos, ny de plus opportun, ny de plus nécessaire, & parce
 „ qu'enfin on ne peut rien trouver dans le temps present qui soit plus digne
 „ d'un Prince Très Chrestien, & d'une belle ame: & peut estre que l'ad-
 „ venir ne produira jamais d'occasion qui puisse empescher que vous ne
 „ soyez à vos Neveux un exemple éternel d'une valeur & d'une pieté ini-
 „ mitable. Reveillez-vous donc, nostre très-cher Fils, vieilliez, agissez
 „ pour un si grand bien, poursuivez-le jusqu'à sa dernière perfection, &
 „ ne frustrez pas avec les esperances publiques, la confiance particuliere
 „ que nous avons de vostre heureuse entremise, lesquelles nous conserverons
 „ jusqu'à ce que vous nous aiez informé de vostre Resolution par Lettres
 „ ou par Ambassadeurs. Cependant, soyez assuré, que nous y contribu-
 „ rons de nostre part, que nous y sacrifierons tous nos interets, & que
 „ nous ne desirons rien avec tant d'impatience, que d'avoir de vos nouvel-
 „ les. Donné à Rome, &c. (16). „

Boniface donna cette Lettre aux deux Chartreux; & en les renvoyant en
 France, pour procurer l'Union, il voulut leur associer quelque habile Ju-
 risconsulte, pour soutenir ou pour représenter ses Droits; mais les Char-
 treux, prevoiant que s'ils acceptoient cette proposition, la Negociation de-
 genereroit en Dispute, parce que Clement voudroit nommer aussi un Doc-
 teur en Droit pour soutenir sa Cause, detournerent adroitement Boniface de
 cet-

Clement
 VII. fait
 emprison-
 ner les
 Chartreux.

(16) *Le Laboureur, Hist. de Charles VI. Liv. p. 54.*
XII. c. VII. p. 232. Dachery, Spicil. tom. VI.

An de J.C.
1392.

cette resolution. Ils vinrent à Avignon, où ils firent à Clement VII. les mêmes Representations qu'ils venoient de faire à Rome à Boniface IX. Le Duc de Berri, qui prenoit avec chaleur les interêts de Clement, se trouvoit alors avec ce Pape. La Deputation des Chartreux mit l'un & l'autre dans de grandes inquiétudes. Pour en empêcher, ou au moins pour en suspendre l'effet, on les enferma Prisonniers dans la Chartreuse, où on leur fit inutilement mille violences, pour tirer la Bulle de Boniface d'entre leurs mains. Dès que la nouvelle de leur Detention fut arrivée à Paris, l'Université insista auprès du Roi pour leur élargissement. Ce Monarque irrité écrivit à Clement en termes très-forts, qu'il ne pouvoit souffrir cette violation formelle du Droit des gens, dans la personne de deux hommes qui lui étoient envoieez, & pour demander leur Liberté. Clement avoit trop grand besoin de l'appui de la France, pour desobliger Charles par un refus. Il mit les Chartreux en Liberté, protestant, quoique très-faussement, qu'il avoit ignoré leur Commission. Il feignit même, avec une profonde dissimulation, de vouloir concourir à l'Union avec Boniface. „ Assurez, leur dit-
 „ il à leur depart, nostre très-cher Fils, que nous nous emploierons à bon
 „ escient de nostre part pour l'obtenir; & que nous lui jurons, que nous
 „ estimons, que ce seroit si peu pour un si grand bien de n'y hazarder que
 „ la Chappe Papale, que nous ne craignons pas mesme d'y sacrifier la teste
 „ avec la Thiare. „ Cependant, pour empescher l'effet de cette Legation:
 il fit marcher après eux *un grand Chicaneur, qu'on appelloit le Sac & le Repertoire des Loix, moitié pour l'excellence, moitié pour l'importunité, de son Savoir* (17). Il contrefaisoit toujours admirablement le zélé pour l'Union. En voici la preuve, qui m'est fournie par Jean Juvenal des Ursins Archevêque de Rheims. „ Tantost, dit cet Auteur, le Pape Clement envoya de
 „ vers le Roy diligemment, luy signifiant, qu'il estoit prest de faire cesser
 „ le Schisme en toutes manieres. Combien que plusieurs disoient, que ce
 „ n'estoit que toute fiction, & qu'il avoit intention que ja accord ne se fe-
 „ roit, ne à union ne entendroit, sinon qu'il feust tousjours Pape. Et
 „ plusieurs Seigneurs & notables Clercs tiroit à son intention & cordelle.
 „ Processions & Oraisons se faisoient bien & diligemment, pour la Paix de
 „ l'Eglise & Union. Et y eut une propre Messe ordonnée & faicte, &
 „ pardon à ceux qui la diroient & pour l'Union de l'Eglise prierioient (18). „
 Mais, tout cela n'étoit qu'une pure Comédie, pour fasciner les yeux des plus clairvoians.

Charles
VI. en de-
mence.
Funeste
Accident.

Ce fut vers ce tems-ci, que le Roi Charles VI. tomba en demence. Voici comment Mezerai parle de ce funeste Accident. „ Comme le Roi mar-
 „ choit durant l'ardeur du soleil & les grandes chaleurs du mois d'Août, sa
 „ cervelle, que les debauches de la Jeunesse avoient deja fort affoiblie, se
 „ troubla par de noires & de piquantes vapeurs. Là-dessus, deux objets for-
 „ tuits,

(17) *Moine de St. Denys, ubi supr.*

(18) *Jean Juvenal des Ursins, Hist. de*

Charles VI. pag. 118.

„ tuits, mais effrayans, hâterent l'accès de sa Phrenesie. Un jour qu'il
 „ étoit parti du Mans, & qu'il passoit dans un bois, il en sortit un grand
 „ homme noir, have, & tout delabré, qui prit la bride de son cheval,
 „ criant: *Arrête, Roi: où vas-tu, tu es trahi;* puis, il disparut. Peu après,
 „ un Page, qui portoit une Lance, s'endormant à cheval, la laissa tomber sur
 „ un Calque, qu'un autre portoit devant lui. A ce bruit aigu, & à la vue
 „ de cette Lance baissée, le Fantôme & ses menaces se representent à son
 „ esprit. Son imagination se brouille, il croit qu'on le va livrer à ses enne-
 „ mis, & prend tout ce qu'il voit pour des Traîtres. Il est saisi tout d'un
 „ coup d'un violent accès de furie, il court, frappe, tue à tort & à tra-
 „ vers, tant qu'il tombe en pamoison. On le remporta au Mans lié sur un
 „ chariot (19). „ Cette étrange maladie ne laissa au Roi, jusqu'à sa mort,
 „ que quelques bons intervalles. Dans les momens où il avoit l'usage de la
 „ raison, ses Courtisans faisoient tout au Monde pour le divertir. Pour cela
 „ feut ordonnée une feste au soir en l'Hostel de la Royne Blanche, à
 „ Sainct Marcel près Paris, de hommes sauvages enchaisnez, tous velus.
 „ Et estoient leurs habillemens propices au corps, velus, faicts de lin, ou
 „ d'estoupes attachées à poix raffinée, & engraissez aucunement pour mieux
 „ reluire. Et viendrent comme pour danser en la salle, où avoit torches
 „ largement allumées. Et commença on à jeter parmi les torches, tor-
 „ chons de foïerre. Et pour abreger, le feu se boutta ès habillemens,
 „ qui estoient bien lassez & cousus. Et estoit grand pitié de voir ainsi les
 „ personnes embrasées, & combien qu'ils s'entretinsent, toutes fois se
 „ delaisserent-ils. Et d'iceulx hommes sauvages est à noter que le Roy en
 „ estoit un. Et y eust une Dame veufve (la Duchesse de Berry) qui avoit
 „ un Manteau, dont elle affeubla le Roy, & feust le feu tellement estouffé
 „ qu'il n'eust aucun mal. Et y en eust aucuns ars & bruslez, qui mouru-
 „ rent piteusement. Un y eust qui se jecta en un puis, l'autre se jecta en
 „ la riviere. Et feust la chose moult piteuse & merveilleuse. Plusieurs
 „ diligences feurent faictes d'enquerir dont ce venoit, & en parloit-on en
 „ diverses manieres, & ne peut on oncques favoir ne averer le cas. Et pour
 „ l'enormité du cas feust ordonné que ledict Hostel ou adveindrent les cho-
 „ ses dessus dictes, qu'on disoit l'Hostel de la Royne Blanche, seroit abba-
 „ tu & demosli (20). „

La maladie du Roi eut beaucoup d'influence dans l'affaire du Schisme. Suite de la
 Les mal-intentionnez en profitoient, pour tourner les choses au gré de leurs
 passions & de leurs interêts. Les deux Chartreux, dont j'ai parlé plus haut, Negocia-
 attendoient le moment favorable, pour avoir Audience; ce qu'ils ne purent tion pour
 obtenir qu'au mois de Decembre. Ils furent reçus très-favorablement du la Paix de
 Roi & des Princes, à la reserve du Duc de Berri, qui, *plus affectionné au l'Eglise.*
parti de Clement qu'à l'interêt de l'Eglise Universelle, insista tousjours qu'il
ne

(19) Mezeray, *Abregé Chron.* tom. 3. p. 280.

(20) Jean Fuvonal des Ursins, *ubi sup.* p. 115.

An de J. C.
1392.

ne falloit point entendre à aucune Proposition. La Bulle d'Urbain fut luë en plein Conseil. Elle y causa beaucoup de joie, & il fut resolu d'y répondre. Mais l'embarras étoit sur le tour qu'on prendroit pour faire cette Réponse. Accorder à Boniface le titre de Pape, ç'auroit été desobliger Clement: Lui écrire comme à un intrus, c'étoit le moien de rompre la Negotiation. On prit donc le parti de lui faire dire de vive voix que le Roi étoit fort content de sa Bulle, & que Sa Majesté n'avoit rien tant à cœur, que de concourir avec lui à l'Union de l'Eglise (21). Cependant, toutes ces belles dispositions s'en allerent en fumée, parce que les deux Concurrents étoient d'intelligence à soutenir chacun ses Droits, pendant qu'ils se dechiroient en Public. L'année suivante (1393) Boniface, mécontent du rapport des Chartreux, les renvoia à Paris, avec une Lettre d'un tout autre stile que la précédente. Il n'y propofoit point d'autre Voie d'Union, que de le reconnoître, & d'obliger Clement à ceder (22).

Intentions
de Cle-
ment VII.

Clement, de son côté, jouoit la Comedie à Avignon. Feignant toujours de souhailer la Paix, il faisoit faire des Processions quotidiennes, pour la demander à Dieu, tandis qu'il faisoit sous main tous les efforts humainement possibles, pour la détourner. Le Moine de St. Denys en est un témoin irréprochable: „ Quoiqu'il (Clement VII.) enseignât à prier pour „ l'Union, & que son intention parût sainte, la douce accoutumance des „ honneurs du Monde ne luy permettoit point de gouter, ny d'obéir „ aux moiens de cette Union; & il temoigna, dans le mesme mois, que „ c'estoit ce qu'il craignoit davantage, quand il apprit que l'Université de „ Paris avoit conclu, qu'on ne la pouvoit esperer que par la Renonciation „ au Pontificat des deux Competiteurs qui entretenoient le Schisme. Il „ écrivit alors à Frere Jean Goulain, Professeur en Theologie, Religieux „ de l'Ordre du Mont Carmel, qu'il avoit affaire de luy pour trouver des „ raisons contre cette Opinion, & pour la refuter; & afin de le rendre plus „ fécond, plus obstiné, & plus ardent, il luy envoya un moien de s'enri- „ chir, par le pouvoir d'absoudre de tous cas reservez à la Cour Romaine. „ Aussi tost, ce Casuiste de loüage ne perdit point de temps ny d'occasion de „ monter en chaire, & il prêcha si aveuglement & avec tant de passion „ par-tout, qu'il n'y avoit point d'expedient pour le salut de l'Eglise, qu'u- „ ne bonne Ligue de tous les Princes Chrestiens pour chasser à force „ d'armes l'Adversaire de Clement, que l'Université, scandalisée de ses „ Propositions & de sa Corruption, decreta qu'il ne seroit plus admis aux „ Deliberations de l'Assemblée (23). „

Suite de la
Guerre de
Naples.
Conduite
des deux
Papes.

Cependant, Lous d'Anjou étoit toujours le plus fort dans le Roïaume de Naples; & le 10. d'Avril 1392. il remporta un grand avantage sur Ladislas, que le Pape Boniface soutenoit à grands frais. Ce Pontife, voiant ses finances epuifées, vendit encore quelques Terres de l'Eglise; & il ordonna que

(21) Moine de St. Denys, Hist. de Charles VI. Liv. XII, c. 7.

(22) Dacheri, Spicil. tom. 6. p. 57.

(23) Moine de St. Denys, ubi supr.

que l'on paieroit à la Chambre Apostolique une demie annate de tous les Benefices conferez par le St. Siege, c'est-à-dire la moitié des fruits de la premiere année (24). La même guerre fut une occasion au Pape Clement d'imposer une Decime sur le Clergé de France, malgré la parole qu'il avoit donnée au Roi Charles VI. de soulager le Clergé. La Reine Marie, Mere de Louis II. Roi de Naples, representa au Pape Clement, qu'en couronnant son fils, il ne lui avoit donné qu'une Conquête à faire, & une Guerre dont il ne pouvoit supporter la depense; & le Pape embrassa volontiers cette occasion d'augmenter ses revenus. Il imposa donc une Decime sur tout le Clergé de France, sans en excepter personne: ainsi, l'Université s'y trouva comprise. Le Recteur en porta ses plaintes au Roi, qui les reçut, & promit d'écrire au Pape en tels termes que l'Université desireroit. La plupart des Evêques, plus genereux infiniment que leurs Successeurs, aiant resolu de ne point paier cette Decime, s'assemblerent pour ce sujet, & conclurent, que s'ils étoient pressez par les Collecteurs du Pape, ils appelleroient au Pape mieux informé. Ils le firent, & envoierent exprès des Notaires à Avignon, qui afficherent secretement l'Acte d'Appel aux Portes du Palais du Pape: mais, le tout inutilement. Il fallut, bon gré, mal gré, paier la Decime (25).

L'Année suivante, les Anglois & les François, las de se faire depuis tant d'années une sanglante Guerre, entrerent en Conference pour moienner une Trêve, qui fut conclüe, & qui facilita beaucoup la Negociation de la Paix Ecclesiastique. Voici ce que Jean Juvenal des Ursins m'apprend sur ce sujet: „ Or estoit, dit-il, le Cardinal de la Lune à Paris, lequel y estoit „ venu par l'ordonnance & commandement du Pape Clement, pour l'U- „ nion de l'Eglise. Lequel veint où lesdits Seigneurs estoient, pour parler „ aux Anglois du fait de l'Eglise, & leur demanda à avoir audience. Ce „ que les dicts Princes d'Angleterre ne luy voulurent donner en aucune „ maniere, & plusieurs fois le refuserent, disans qu'ils n'estoient envoyez „ de leur Roy pour ceste matiere. Toutes fois, à la Requete des Princes „ de France, & par son importunité, il eust audience, & leur feit une no- „ table Proposition de l'eslection de Clement, pour monstrier qu'elle estoit „ bonne, juste, & Canonique, & qu'on luy devoit obéir, & le reputer „ pour Pape, en detestant le fait de l'Anti-Pape, & ès matieres deduisoit „ plusieurs & grandes auctoritez de la Saincte Escripiture. Et quand il eut „ tout au long dict, tout ce que il voulut dire & proposer, la Reponse des „ Anglois feut bien briefve, en disant ce que dict est, que de la matiere n'a- „ voient point de charge de leur Roy, mais bien scavoient, qu'il tenoit „ pour Pape Boniface, & que pour tel le tenoient tous ceux du Pays d'An- „ gleterre. Et que s'il vouloit aller audict Pays d'Angleterre, prêcher „ & dire ce qu'il leur avoit dict, qu'ils luy feroient avoir sauf-con- „ duit.

An de J.C.
1392.

An de J.C.
1393.

Les An-
glois solli-
cités en fa-
veur de
Clement
VII.

(24) Rainaldi, an. 1392.

(25) Le Laboureur, Hist. de Charles VI. Liv.

XII. Ch. 6. Du Boulai, Hist. Universit. Paris.
tom 4. p. 680.

An de J.C.
1393.

Affaire
avec les
Anglois,
en 1391.

„ duiet. Mais, le dict Cardinal n'y voulut aller, & s'en retour-
„ na (26). „

Il paroît par la Réponse des Seigneurs Anglois, que quoiqu'il y eut eu quelque Demêlé deux ans auparavant entre le Pape Boniface & le Roi, on n'avoit pas cessé de reconnoître ce Pape. L'Histoire dit que le 16. de Janvier 1391. le Roi Richard II. ordonna, en Parlement, que desormais personne ne passeroit la Mer pour obtenir des provisions de Benefices, sous peine d'être arrêté & emprisonné comme Rebelle au Roi. Boniface IX, aiant appris cette Ordonnance, s'en plaignit par une Bulle où il dit entr'autres choses: „ Il est plus clair que le jour, que les Laïques, quelques pieux „ qu'ils soient, n'ont aucun pouvoir de disposer des Biens Ecclesiastiques; „ & quand même ils ordonnent quelque chose en faveur de l'Eglise & à son „ avantage, il n'est d'aucune valeur: une telle constitution est reputée par „ les Peres destruction & usurpation de la juridiction d'autrui. „ Il conclut en déclarant nulle l'Ordonnance du Roi Richard. On n'eut aucun égard en Angleterre à cette Bulle; car, en ce tems-là, le Roi fit faire une Proclamation à Londres, portant que tous les Beneficiers qui étoient en Cour de Rome revinssent en Angleterre vers la Saint Nicolas, c'est-à-dire au commencement de Decembre, sous peine de perdre tous leurs Benefices; & que ceux, qui n'en avoient pas encore, en vinssent aussi, sous peine de forfaiture. Les Anglois, frappez de cette nouvelle comme d'un coup de tonnerre, abandonnerent la Cour de Rome, & s'enfuirent chez eux. Le Pape en fut allarmé. Il lui importoit de menager le Roi d'Angleterre, qui étoit le principal appui de son obediencce. Il envoya l'Abbé de Nonantule en Angleterre, sous la qualité de Nonce, pour faire au Roi de grands Complimens, & pour demander toujous la revocation de l'Ordonnance du dernier Parlement: mais, il ne put à cet égard obtenir une entiere satisfaction, par l'opposition des Seigneurs, qui ne voulurent en aucune maniere consentir que ceux, qui alloient à Rome, pussent y obtenir des Benefices impunément, comme auparavant (27).

Assem-
blées de
l'Universi-
té de Paris
pour la
Paix de
l'Eglise.

La Trêve étant faite avec les Anglois, l'Université de Paris, toujours attentive au bien de l'Etat & de l'Eglise, se prévalut d'une occasion si favorable. Elle pria le Roi de permettre qu'elle s'assemblât pour delibérer sur les moïens de terminer le Schisme; ce qui lui fut accordé. En même tems, elle fit publier que chacun seroit reçu à donner un Memoire des Moïens qu'il estimeroit les meilleurs pour parvenir à l'Union de l'Eglise; & que chacun mettroit son Memoire dans un coffre bien fermé, posé dans le Cloître des Mathurins. On donna, pour cet effet, un certain tems, & on nomma cinquante-quatre Docteurs pour examiner les Memoires & en faire des Extraits. Ces Commissaires reduisirent à trois les Moïens proposés pour finir le Schisme: 1. la Cession des deux Concurrens. 2. le Compromis

(26) Jean Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI. p. 121.

(27) Walsingham, p. 343. Rainaldi, an. 1391. §. 17. 66.

mis entre les mains d'Arbitres. 3. le Concile general. Aiant fait leur Rapport dans une Assemblée generale de l'Universit , il fut resolu tout d'une voix, que ces trois Moiens seroient presentez au Roi en forme de Lettre; & Nicolas de Clemangis, l'un des plus fameux Docteurs de ce tems-l , fut charg  de la composer (28).

An de J.C.
1393.

Cependant, Boniface IX. se fortifioit en Italie. Il reduisit   son ob issance Boulogne, Perouse, & plusieurs autres Villes de la Romagne & de la Marche d'Ancone. Les Romains m mes le firent prier de revenir   Rome, o  il seroit plus en suret  que par-tout ailleurs; & le 8. d'Aout 1393, il fit avec eux un Trait  dont voici les principales Conditions. ,, Le Pape ,, pourra mettre le Senateur, suivant l'usage de ses Pr decesseurs, avec le ,, salaire fourni par la Ville, dont les Bannerets ou les autres Officiers ne ,, pourront emp cher le Senateur d'exercer son Office & sa Justice. Les ,, Marechaux des Senateurs, ou des Conservateurs, ne pourront  ter les ,, Armes aux Courtisans, Clercs ou Laiques, ni aux Clercs Romains. ,, Les Courtisans & les Clercs Romains ne seront poursuivis, ni pour le ,, Criminel, ni pour le Civil, que devant leurs Juges legitimes; fa- ,, voir les Courtisans Clercs devant l'Auditeur de la Chambre; les ,, Laiques devant le Marechal du Pape: les Clercs Romains devant son ,, Vicaire   Rome (29). ,, Apr s avoir pris ces mesures, le Pape rentra dans la Ville.

Boniface
rentra  
Rome.

Le Cardinal de Lune, faisant   Paris l'Office de Legat, feignoit de travailler   l'Union, mais il s'y oppoisoit secretement par toutes sortes de moiens. Il agissoit de concert avec le Duc de Berri, livr  au Pape Clement, qui ne lui refusoit rien, soit Benefices pour ceux qu'il vouloit gratifier, soit Decimes impos es sur le Clerg  (30). Il faut entendre sur ce sujet Jean Juvenal des Ursins. ,, Et entre le dit Cardinal (Pierre de Lune) ,, & ceux de l'Universit , pour le fait de l'Union de l'Eglise, y eut plu- ,, sieurs diversitez merveilleses & propositions bien & trop rigoureuses. ,, Et baillerent ceux de l'Universit  une Proposition, que le Cardinal ,, veid & leut, & eurent aussi de luy response bien rigoureuse. Et en ,, outre de l'Autorit  Apostolicque leur defendit, qu'ils n'usassent plus de ,, telles manieres de langaiges, dont ils ne furent pas bien contents, & de ,, tout leur pouvoir pouruivoient la di te Union. Et escripvit le Pape ,, au Roy, qu'il luy voulut envoyer Maistre Pierre de d'Ailly & Maistre ,, Gilles des Champs, qui estoient deux solemnels Docteurs en Theologie. ,, Les quels, quand on leur en parla, dirent plainement qu'ils n'y iroient ,, point. Car ils se doubtoient de leurs Personnes. Quand le Pape veid ,, que ceux de l'Universit   toient si aigres, il advisa qu'il falloit, qu'il ,, se joignit avec les Seigneurs, & ceux qui  toient pr s du Roi. Et envoya ,, Messaigers, bien garnis d'or & d'argent, & de choses plaisantes, & spe-
cia-

An de J.C.
1394.

Duplicit 
du Cardi-
nal de
Lune.

(28) *Hist. Universit. Paris. tom. 4. p. 685.*

(29) *Rainaldi, an. 1393.  . 5.*

(30) *Hist. Universit. tom. 4. p. 685.*

An de J.C.
1394.

Lettre de
l'Universi-
té au Roi.

„ ciallement fait faire un plaisir au Duc de Berry, tellement que luy & le
„ Cardinal se joignirent ensemble, & menacerent fort aucuns de l'Univer-
„ sité. Les quels s'en allerent au Duc de Bourgogne, & luy supplierent
„ qu'il feist tant envers le Roy, qu'ils feussent ouys. Lequel le feit, & tel-
„ lement qu'ils feurent ouys (31). „

„ Ce fut alors, que Nicolas de Clemangis presenta au Roi le Discours qu'il
„ avoit fait en forme de Lettre, touchant l'Union. En voici la substance:
„ Vous nous avez ordonné, Sire, de nous assembler par Deputez, pour
„ chercher les voies & les moïens de réunir l'Eglise le plus promptement;
„ & nous avons trouvé trois voies que nous jugeons les plus convenables,
„ la Cession, le Compromis, & le Concile. La Cession est la renonciation
„ pleine & entiere des deux Parties, qui se disent Papes, à tout le Droit
„ qu'ils ont, ou prétendent avoir, au Pontificat: soit que cette demission
„ se fit en presence des deux Colleges des Cardinaux assemblés, ou que
„ chacun des deux Papes la fit entre les mains de son College, ou de quel-
„ que autre maniere. Et cette Cession étant déclarée, les deux Colleges
„ réunis eliroient un Pape. C'est cette voie, Sire, que nous préferons
„ aux autres, comme la plus prompte & la plus convenable, pour termi-
„ ner le Schisme. C'est la plus facile, pour eviter la peine, la depense, &
„ les autres difficultez. C'est la plus sûre, pour calmer les Consciences
„ de tous les fideles, de l'une & de l'autre obedienc: enfin, c'est la plus
„ propre pour sauver l'honneur des Princes & des Etats, qui ont adhé-
„ ré à l'un ou à l'autre & eviter le scandale. Les deux Concurrents doivent
„ eux-mêmes prendre ce parti pour leur honneur: de peur que, si l'on en
„ vient à la discussion, elle ne tourne à la honte de l'un, ou de tous les
„ deux. Ils doivent considerer la triste dissipation du troupeau de Jesus-
„ Christ, dont ils se disent les Pasteurs, & dont ils lui rendront un terri-
„ ble compte. Enfin, cette action leur attirera une gloire immortelle dans
„ toute la suite des siecles. La seconde voie pour finir le Schisme est celle
„ du Concile particulier, ou du Compromis, que les deux Concurrents fe-
„ roient entre les mains de quelques hommes notables, qu'ils choisiroient
„ eux-mêmes, & leur donneroient plein pouvoir de terminer le différend.
„ Par cette voie, on eviteroit la difficulté d'un Concile general, & on pré-
„ viendroit la chicane de ceux qui disent que le Pape Clement hazarderoit
„ son Droit, parce que ceux de l'autre Parti, c'est à dire les Evêques
„ Italiens seroient en plus grand nombre. Par cette voie, l'affaire seroit
„ plutôt terminée; & celui, qui veut l'eviter, se rend suspect de connoître
„ l'injustice de son titre. Et qu'on ne dise pas que le Pape ne peut se
„ soumettre à personne: ce seroit lui attribuer ce qui ne convient qu'à
„ Dieu seul, de n'être obligé de rendre raison à personne de sa conduite.
„ La troisieme voie est celle du Concile general, qui, selon la forme du
„ Droit, ne devroit être composé que de Prelats: mais puisque, à notre
„ hon-

(31) Jean Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI. pag. 130.

„ honte, plusieurs aujourd'hui sont ignorans, & plusieurs passionés pour
 „ l'un ou l'autre Parti, on y pourroit mêler un pareil nombre de Docteurs
 „ en Theologie & en Droit, des Universités fameuses de l'un & de l'autre
 „ Parti, ou même joindre des Deputez des Chapitres de Cathedrales, &
 „ des principaux Ordres Religieux. „ Il montre en suite, que le Concile
 ne sera pas seulement utile pour l'extinction du Schisme, mais encore
 pour le retablissement de la Discipline & des Mœurs: „ Nous disons har-
 „ diment, ajoute-t'il, que si un des Concurrens refuse opiniatement
 „ ces trois voies, sans en proposer une autre suffisante, il doit être jugé
 „ Schismatique obstiné, & par consequent Heretique. Loin d'être le
 „ Pasteur du Troupeau de Jesus-Christ, c'est un Trompeur & un Tyran.
 „ Il ne faut plus lui obéir, ni lui laisser aucun gouvernement, ni aucun
 „ usage du Patrimoine de l'Eglise. Il doit être chassé du Troupeau com-
 „ me un Loup dangereux, & puni des plus rigoureuses peines des Schisma-
 „ tiques, puisqu'il ne se met point en peine de la dissipation & de la
 „ perte du Troupeau, & ne songe qu'à satisfaire son avidité insatia-
 „ ble. „

An de J. C.
1394.

L'Auteur fait ensuite un Portrait affligeant de l'Etat où l'Eglise étoit
 reduite pendant le Schisme. „ Elle est tombée, dit-il, dans la servitude,
 „ la pauvreté, le mepris. Elle est exposée au pillage. On eleve aux
 „ Prelatures des hommes indignes & corrompus, qui n'ont aucun senti-
 „ ment de justice, ni d'honnêteté, & ne songent qu'à assouvir leurs pas-
 „ sions brutales. Ils depouillent les Eglises & les Monasteres: le sacré &
 „ le profane, tout leur est indifférent, pourvû qu'ils en tirent de l'argent.
 „ Ils chargent les pauvres Ministres de l'Eglise d'Exactions intolerables, &
 „ les font lever par des hommes inhumains, qui n'epargnent personne, &
 „ ne laissent pas de quoi vivre. On voit par-tout des Prêtres mandians, &
 „ reduits aux services les plus bas. On vend en plusieurs lieux les Reli-
 „ ques, les Croix, les Calices, & tous les Vases sacrez, pourvû qu'ils
 „ soient d'or, ou d'argent. On voit les Eglises tomber en ruine. Que
 „ dirons-nous de la Simonie, qui domine tellement dans l'Eglise, que pré-
 „ que tout lui est soûmis? sans argent, peu de gens obtiennent des graces
 „ & tres-difficilement. Celui qui en a peut dormir en repos, il n'a rien
 „ à craindre. C'est la simonie, qui distribue aux plus corrompus, pour-
 „ vû qu'ils soient riches, les Benefices, qui sont de quelque profit,
 „ principalement les Cures. Elle meprise les Pauvres, quelques doctes
 „ qu'ils soient: au contraire, plus les Clercs sont savans, plus elle les hait,
 „ parce qu'ils la condamnent plus librement, & ne veulent point em-
 „ ploier son secours, pour obtenir des Benefices. Ce qui est de plus de-
 „ plorable, c'est qu'on vend jusqu'aux Sacremens, principalement l'Ordi-
 „ nation & la Penitence. On eleve ainsi, aux Dignitez Ecclesiastiques,
 „ des personnes très-incapables & très viles. Que dirons-nous du Service
 „ divin diminué par-tout, & en quelques lieux entierement abandonné.
 „ Que dirons-nous des mœurs & des vertus de l'ancienne Eglise, tellement
 oubli-

Etat de
l'Eglise
pendant
le Schis-
me.

An de J.C.
1394.

„ oubliées, que si les Peres revenoient, à peine pourroient-ils croire que
„ ce fût la même Eglise, qu'ils ont autrefois gouvernée? Enfin, ce
„ malheureux Schisme expose notre sainte Religion à la risée des
„ Egyptiens & des autres Infideles, qui croient avoir trouvé l'occasion
„ favorable de nous insulter: ce Schisme enhardit les Hereriques, qui
„ commencent à lever la tête impunement, & à semer leurs Erreurs,
„ du moins en cachette; en sorte que la Foi est attaquée de toutes
„ parts (32). „

Effet de
cette Let-
tre.

Clemangis lut ce Discours au Roi, qui en parut très-content: mais, il
différa d'y repondre, parce qu'il vouloit le faire traduire du Latin en Fran-
çois, afin qu'il pût être lû dans le Conseil. Le Duc de Berri, & le Car-
dinal de Lune, profiterent de ce délai, pour empêcher l'effet des poursuites
de l'Université. Dans un de ces momens facheux où le Roi perdoit l'usa-
ge de la raison, ils changerent la disposition de son Esprit. Ce fut dans
un accès de frenesie, que le Roi fit repondre aux Deputez de l'Université,
qu'il leur defendoit de se plus mêler de cette affaire, & de recevoir là-des-
sus des Lettres de qui que ce soit, sans les communiquer au Roi. Le Duc
de Berri, qui gouvernoit tout alors avec le Duc de Bourgogne son frere,
les repoussa rudement & avec injures, les traitant de seditieux & de rebel-
les, & les menaçant même de les faire jeter dans la riviere, s'ils avoient
encore l'audace de poursuivre leur Entreprise (33). L'Université, qui avoit
été avertie de la Reponse qu'on devoit lui faire, donna charge à ses Deputez
de declarer, qu'on cesseroit dans l'Academie toutes les Leçons publiques
& toutes sortes d'Exercices, jusqu'à ce qu'on eut repondu favorablement à
leurs Demandes. Ce qu'ils firent avec beaucoup de constance (34). On
doit rendre cette justice à l'Université, qu'elle fut l'Ame de toutes les Ne-
gociations pour la Paix de l'Eglise, & que c'est à elle que l'Europe eut la
principale obligation de l'extinction du Schisme.

Clement
VII. s'ir-
rite contre
l'Universi-
té.

Cependant, on envoya au Pape Clement à Avignon le Discours qui avoit
été lû devant le Roi, & l'Université l'accompagna d'une Lettre très-vi-
goureuse, où elle lui faisoit des Plaintes graves & hardies de Pierre de Lune
son Legat, & le prioit instamment de ne pas differer à accepter l'une des
trois Voies proposées, pour rendre la Paix à l'Eglise. Clement fit lire
en Consistoire cette Lettre, & le Discours de l'Université. Il parut tran-
quille, jusqu'à l'endroit où il étoit parlé de Cession, & de se deposer du
Pontificat. Alors, ne se possédant plus, il se leva de son Thrône, fu-
rieux comme un Ours, & dit aux Porteurs, d'un ton menaçant; *Cet-
te Lettre est pernicieuse & empoisonnée.* Il n'y fit point d'autre Réponse, &
ceux, qui l'avoient apportée, craignant pour leur Personne, se retirerent
promptement (35).

Mort de
Clement
VII.

Cependant, les Cardinaux approuvoient la Conduite de l'Université de Pa-

(32) *Hist. Universit. Paris. tom. IV. p. 687. VI. Liv. 14. c. 1.*

Dacheri, Spicil. tom. 6. p. 81. &c.

(34) *Du Pin, Carloniana, fol. X.*

(33) *Moine de St. Denys, Hist. de Charles*

(35) *Hist. Univers. Sac. Sept. p. 699. 701.*

Paris; & comme ils en avoient reçu une Lettre, ils s'assemblerent, pour delibérer sur ce qu'il y auroit à faire. Ils firent cette demarche, selon Juvenal des Ursins, parce qu'ils croioient que le Pape desiroit aussi la Paix de l'Eglise (36). Mais, ils se trompoient; car, Clement leur en remogna beaucoup d'indignation, par les sanglans reproches qu'il leur fit; a quoi les Cardinaux repondirent *fort nettement, qu'ils trouvoient les trois Voies que l'Université proposoit très-raisonnables, & qu'il falloit necessairement qu'il en choisit une* (37). Le Pape en conçut un tel depit, qu'il lui en coûta la vie. Depuis ce jour là, il demeura triste & pensif; & peu après, il lui vint une maladie, qui parut legere, & qui ne lui fit point garder le lit. Mais, le 16. de Septembre 1394, après avoir ouï la Messe, étant rentré dans sa chambre, il fut attaqué d'apoplexie, & mourut sur le champ (38). De sorte qu'il ne reçut pas une autre Lettre de l'Université, pleine de Reproches sanglans sur la Réponse qu'il avoit faite à ses Deputez (39).

An de J.C.
1394.

1394
1394
1394
1394
1394

Son Caractere.

Clement VII. étoit âgé de 52. ans; & depuis 16. ans il jouoit le personnage de Pape. Le P. Maimbourg dit, qu'il „ eut assurément la plûpart „ des belles qualitez qui peuvent rendre recommandable un homme de sa „ naissance, & qu'on ne peut guere lui reprocher de plus grand defect, „ que celui de s'être un peu trop souvenu dans son Pontificat, qu'il étoit „ Prince; ce qui fut la source de tous les autres. Car, n'ayant pû ensuite „ se refoudre à quitter le rang qu'il occupoit, il entretenit le Schisme dans „ l'Eglise, aussi bien que ses concurrens, qui, n'ayant pas à beaucoup près „ autant de qualité que lui, avoient du moins autant d'ambition: outre „ que, voulant vivre dans toute la splendeur & la magnificence d'un grand „ Prince, & fournir à ses Cardinaux de quoi entretenir leur Cour, & leur „ Pompe mondaine proportionnée à la sienne, il fut reduit à la facheuse „ & cruelle nécessité d'opprimer l'Eglise Gallicane, par des Exactions insupportables, que la plûpart de ceux qui avoient de l'autorité souffroient, malgré toutes les Remonstrances de l'Université; parce qu'ils y avoient eux-mêmes la meilleure part, en laissant l'autre à Clement pour son entretien (40). „ Joignez à ce Portrait ce que Clemangis a écrit de la Conduite & du Caractere de Clement VII. „ Qu'y a t'il eu, dit-il, de plus miserable que notre Clement, pendant qu'il a vécu? Il s'étoit tellement rendu le Serviteur des Serviteurs des Princes de France, qu'à peine un vil Esclave auroit-il souffert les Indignitez qu'il souffroit tous les jours des Courtisans. Il cedoit à la fureur, au tems, à l'importunité des sollicitateurs. Il feignoit, il dissimuloit, il promettoit largement, il pouffoit le tems avec l'épaule, il donnoit aux uns des Benefices, aux autres des

(36) Jean Juvenal des Ursins, *ubi supr.* 536. 1396.
p. 151.
(37) Maimbourg, *Hist. du grand Schisme d'Occident*, Liv. 3. p. 269. 270.
(38) Baluze, *Vita Pap. Aven.* tom. 1. p. 270.
(39) Du Boulay, *Hist. Universit. Paris.* tom. 4. p. 701.
(40) Maimbourg, *Hist. du grand Schisme d'Occident*, Liv. III. p. 270.

Année J.C.
1394.

des Paroles. Il faisoit la cour aux fâteurs & aux bouffons de la Cour, pour gagner les Princes & les Grands. Il donnoit les Evêchez & les principales Dignitez à de jeunes *Damoiseaux*, dont il aimoit fort la Compagnie. Il faisoit de grands presens, pour acquerir, maintenir, augmenter son credit auprès d'eux, & leur accorderoit sur le Clergé toutes les Exactions qu'ils demandoient, leur en offroit même de gaieté de cœur. Par-là, il assujettissoit tellement tout le Clergé aux Magistrats seculiers, qu'il n'y en avoit aucun qui ne fût aussi Pape que lui (41).

On prend
en France
des mesu-
res pour
l'Union.

La Nouvelle de la Mort de Clement VII. fut bientôt répandue, & l'on s'empresça de tous côtés, pour empêcher les Cardinaux d'Avignon d'élire un autre Pape. L'Université de Paris, qui faisoit avec avidité toutes les Occasions de procurer le Bien de l'Eglise, fit au Roi une Deputation pour lui demander quatre choses, 1. d'écrire aux Cardinaux d'Avignon, de ne mettre personne en la place de Clement, qu'on n'eut eu le tems de deliberer à fonds sur la matiere de l'Union. 2. de faire une Assemblée des Prelats & des Grands du Roiaume, pour en deliberer. 3. D'en écrire à Boniface & à ceux de son Parti. 4. D'ordonner des Prieres & des Processions publiques, pour l'heureux succès de cette importante affaire. Ces demandes étoient si raisonnables, que le Roi ne pût les refuser. Il écrivit deux Lettres consecutives aux Cardinaux, l'une du 22. l'autre du 24. de Septembre, pour les prier de differer l'Élection d'un Pape, jusqu'à ce qu'il leur envoiât une Ambassade solennelle. Le Roi d'Arragon écrivit sur le même pied à ces Cardinaux. L'Université de Paris en fit de même, en termes très-forts & très-pessans. On en fit autant en Allemagne. Les Archevêques, de Mayence, de Cologne, & plusieurs autres Prelats, écrivirent au Roi de France dans cette vuë. Boniface IX. envoya des Ambassadeurs, pour exhorter le Roi, les Cardinaux, & l'Université à profiter de cette Occasion, pour éteindre le Schisme. Tout cela fut inutile. Quand les Lettres arriverent, les Cardinaux étoient déjà dans le Conclave, & on ne voulut pas les ouvrir, que l'Élection ne fût faite (42).

Conclave
à Avi-
gnon.

Cependant, pour pouvoir dire qu'ils n'étoient point fauteurs du Schisme, ils prirent la précaution de faire jurer chaque Cardinal, que, s'il étoit élu, il emploieroit sincerement, & de tout son pouvoir, tous les moyens & toutes les voies d'Union, jusqu'à la voie de la Cession inclusivement, si la plus grande partie des Cardinaux le jugeoit nécessaire. Cet Acte fut signé par dix-huit Cardinaux, entre lesquels étoit Pierre de Lune, & il étoit conçu en ces termes: „ Nous tous, & chacun de nous, Cardinaux de la „ Sainte Eglise Romaine, assemblez en Conclave, pour l'Élection qui se „ doit faire, étant devant l'Autel où l'on celebre la Messe, nous promet- „ tons & jurons sur les Saints Evangiles de Dieu, lesquels nous touchons, „ nous

(41) *Clemens, de Ruina Eccles. p. m. 26.*

Spicil. tom. 6. p. 60.

(42) *Du Boulay, Hist. Universit. ubi supr.*

„ nous promettons pour le service de Dieu, pour l'unité de la Sainte Egli-
 „ se, & pour le salut des Ames, que sans fraude, sans artifice, & nulle
 „ intrigue, nous travaillerons fidelement, & diligemment, autant qu'il
 „ dependra de nous, à l'Union de l'Eglise, & à l'extinction de ce
 „ malheureux Schisme, & qu'autant qu'à nous il appartient, & qu'il
 „ appartiendra, nous donnerons, à notre Pasteur, & à celui des Trou-
 „ peaux du Seigneur, au Vicaire de Jesus-Christ, qui sera notre Sei-
 „ gneur & Maître, Secours, Conseil, & Faveur, & que nous ne don-
 „ nerons aucun conseil, ni faveur, directement ni indirectement,
 „ publiquement, ni en secret, pour empêcher, & retarder la dite
 „ Union. Que pour arriver à cette fin, chacun de nous emploiera,
 „ & procurera, sincèrement, promptement, & de tout son pouvoir,
 „ toutes les voies utiles & convenables, même jusques à la Cession
 „ du Pontificat inclusivement, si les Cardinaux, qui sont à pre-
 „ sent, & qui seront à l'avenir, ou la plus grande partie d'en-
 „ tr'eux, le jugent expedient, pour le Bien de l'Eglise, & de l'U-
 „ nion (43). „

An de J.C.
 1395.

Après que les Cardinaux eurent juré l'observation de cet Acte, ils réuni-
 rent leurs voix en faveur de Pierre de Lune, si fameux par ses Legations en
 Espagne & en France. On le nomma BENOIT XIII. „ Il étoit, dit
 „ Maimbourg, de la très-illustre Maison de Lune, qui tenoit un des pre-
 „ miers rangs dans le Roiaume d'Arragon, âgé d'environ soixante-ans, d'u-
 „ ne stature au dessous de la mediocre, grêle, & d'une taille fort dega-
 „ gée, mais d'une forte complexion, d'un excellent esprit, subtil, adroit,
 „ vif, & penetrant, & qu'il avoit fort cultivé par une grande assiduité à l'é-
 „ tude, qui l'avoit rendu très-savant, & sur-tout dans le Droit Canon, qu'il
 „ enseigna publiquement dans l'Université de Montpellier, avec tant d'ap-
 „ plaudissement, qu'étant d'ailleurs irréprochable dans sa vie, & fort aimé
 „ pour ses agréables manieres, Gregoire XI, qui vit tant de belles qualitez
 „ jointes à la Noblesse d'un Sang très-illustre, l'honora de la Pourpre.
 „ Mais on dit aussi, que comme il avoit appris qu'il étoit ambitieux, at-
 „ taché à son sens, & d'un naturel fort ardent, il lui dit, lorsqu'il lui don-
 „ na le Chapeau: *Prenez garde, mon Fils, que votre Lune, ne s'eclipse un jour.*
 „ En effet, quoiqu'on ne puisse nier, qu'il n'ait eu l'ame grande, & beau-
 „ coup de talent pour la negociation & le maniment des affaires, comme
 „ il le fit assez paroître, par ses Legations de France & d'Espagne, où il
 „ vint à bout de ce qu'il prétendoit, il est certain qu'il avoit les defauts
 „ d'un homme tout propre à faire bien du mal, s'il étoit jamais élu Pape,
 „ dans un Schisme pareil à celui-ci. Car, il étoit ambitieux, fier, incapa-
 „ ble de ceder la place qu'il auroit une fois occupée, d'esprit double,
 „ trompeur, fourbe, sans aucun soin de garder sa parole & la foi donnée,
 „ pourvû qu'il pût sauver en quelque maniere les apparences, par de fausses
 „ sub-

Pierre de
 Lune é. à
 Pape.

(43) *Dacheri, Spicil. tom. 6. p. 64.*

An de J.C.
1394.

„ subtilitez, qui ne lui manquoient jamais au besoin ; & sur-tout d'une invincible obstination dans le mal, & d'une furieuse opiniâreté, au delà „ même de tout ce qu'un Arragonois est capable d'en avoir (44). „ Il y avoit dix-neuf ans qu'il étoit Cardinal. Il fut un de ceux qui élurent Urbain VI. & parut d'abord persuadé de la validité de son Election : mais, il n'assista que malgré lui à l'intronization, & fit ce qu'il put pour s'en exempter. Il fut pourtant le dernier qui sortit de Rome, & il vint à Anagni, où il élût Clement VII. avec les autres, & lui demeura toujours attaché (45). Il demeura plusieurs années en Espagne, où il 'acquiesça trois Roiaumes à l'Obédience d'Avignon ; mais, il ne negligeoit pas ses interêts particuliers. De sorte qu'il y amassa beaucoup d'argent. Il ne laissoit pas de blâmer souvent le Pape Clement du peu de soin qu'il prenoit de réunir l'Eglise ; & il en parloit ainsi aux Rois, aux Princes, aux Prelats, au Peuple même, en prêchant publiquement sur le Schisme. Dans sa Legation de France, il faisoit toujours entendre au Roi & à l'Université de Paris, que si jamais il succedoit à Clement, il vouloit, à quelque prix que ce fût, réunir toute l'Eglise, temoignant le desirer ardemment. Les Cardinaux, trompés par cette profonde Dissimulation, croiant qu'il parloit sincerement, se presserent de l'élire Pape ; car, ils ne furent qu'un jour en Conclave (46).

Il dissimule.

Benoit XIII, étant élu Pape, fit le même Serment, qu'il avoit fait en Conclave, n'étant que Cardinal. Il réitéra les mêmes Protestations dans toutes les Lettres qu'il écrivit en Europe, pour notifier son Election. Il envoya d'abord des Legats au Roi de France & à l'Université de Paris, pour les exhorter à choisir la Voie qu'ils jugeroient la plus propre à rendre la Paix à l'Eglise. Tout le Monde y fut trompé. De sorte que le Roi de France le reconnut, sans difficulté, & lui envoya des Ambassadeurs. L'Université le felicita aussi sur son Election, quoi qu'elle eût été fort brouillée avec lui. Mais, elle lui declara avec franchise, qu'elle eût jugé plus avantageux pour le bien de l'Union de ne point faire d'Election (47). Ces Lettres furent rendues par des Deputez de l'Université, qui trouverent le Saint Pere prêt à se mettre à table. „ Et quand il eut veu les Lettres par les quelles on „ l'exhortoit si doucement, il respondit en despouillant sa chappe, qu'il „ estoit aussi prest de ceder, comme il avoit esté prêt de despouiller sa „ chappe, la quelle de fait il despouilla. Et depuis demanderent audience en public, & l'eurent, & les ouyt le Pape à leur plaisir, & leur dit, „ qu'il estoit content de leur octroyer roolle pour avoir des Benefices. „ Et que, pour ouvrir la forme & maniere de venir à voye de cession, il faudroit avoir aucunes colloquutions secretes. Et s'en retournerent les „ dictz Ambassadeurs très-joyeux. Et la response ouye à Paris, le Roy y en-

(44) Maimbourg, *Hist. du grand Schisme d'Occident*, Liv. III. p. 272. &c.

(45) Baluze, *Vit. Pap. Aven.* p. 1182. 1186. &c.

(46) Theodoric de Niem, *de Schism.*, liv. II. c. 33.

(47) Du Boulay, *Hist. Universit.* ubi *supra*. Dacheri, *Spicil.* tom. 6. p. 65. &c.

envoya son Aumosnier, nommé Maître Pierre d'Ailly, qui estoit un bien notable Docteur en Theologie. Lequel presenta les Lettres du Roy, & eut audience, & luy feit le Pape pareille Responſe comme à ceux de l'Univerſité. Et après s'en retourna à Paris, & rapporta au Roy la bonne volonté que le Pape avoit à l'union de l'Eglise. Mais, plusieurs doutoient que ce ne feust que toute fiction, & qu'il diſoit d'un, & qu'il pensoit d'autre (48).

An de J.C.
1394.

Ces artifices en impoſoient à la plûpart des gens, & contribuoiſent beaucoup à rendre Boniface odieux; car, celui-ci ne faisoit d'autre demarche vers l'Union, que de ramener, s'il eut pû, tout le Monde à son obéiſſance. C'est pourquoy, aiant appris qu'en France, en Provence, en Piemont, & en d'autres Provinces, quelques Personnes, qui avoient reconnu Clement VII. pour Pape, vouloient revenir à l'Obediſſance de Rome, il donna pouvoir à Pierre Patriarche de Grade, qu'il envoioit à la Cour de France, de les abſoudre de toutes les Cenſures qu'ils avoient encouruës, après avoir reçu leur Abjuration, ſuivant la formule qu'il lui preſcrit, dans ſa commiſſion du 17. d'Octobre 1394. Dès le mois d'Avril, Boniface avoit envoié en Espagne, avec une pareille Commiſſion, François Hugacion, Archevêque de Bourdeaux; mais, ſa Legation n'eut pas plus d'effet que celle du Patriarche de Grade, & les Eſpagnols comme les François demeurèrent pour lors attachés à l'obediſſance de Benoit (49).

Conduite
de Bonifa-
ce.

On n'en fera pas ſurpris, ſi l'on fait attention que Benoit XIII. diſſimuloit avec tant d'art, que l'on étoit perſuadé qu'il alloit rendre la Paix à l'Eglise, par quelque reſolution genereuſe, comme de renoncer au Pontificat. On étoit forcé de juger ainſi ſur ſes propres Lettres. Vers ce tems-ci, il en écrivit une à Jean Roi de Caſtille, où il ſemble, dit Mr. Lenfant, qu'il prit plaisir à faire par avance ſon propre Portrait, en inveſtiſſant contre la malignité & la fureur de ceux qui entretenoient le Schiſme (50). Il y fait une peinture affreuſe, mais très-veritable, des maux que cauſoit ce Schiſme dans toute la Chrétiété. Il paroît confus & humilié de ſon Election au Pontificat, qu'il dit n'avoir accepté qu'avec une extrême repugnance, & après s'en être défendu avec larmes, dans le ſentiment de ſon indignité. Il regarde cette Election comme l'effet du Conſeil profond de la Sageſſe divine, qui avoit voulu que le ſalut de l'Eglise ſe fit par ſon foible organe, afin qu'il parût à toute la Terre, que c'étoit l'œuvre de Dieu & non des hommes. Il proteſte, qu'il n'a accepté cette vocation, que par l'eſperance d'être ſoutenu du Roi & des autres Princes Chrétiens, dans le deſſein qu'il a de procurer la Paix à l'Eglise par tous les moiens poſſibles, ſans s'arrêter inutilement aux autres (51). Qui n'auroit été la dupe de pareilles Proteſtations? Cependant, l'évenement fera voir, qu'il n'y avoit rien de moins ſincere;

Lettre de
Benoit au
Roi de
Caſtille.

(48) Jean Juvenal des Ursins, Hiſt. de Charles VI. p. 132.

(49) Rainaldi, an. 1394. §. 15.

(50) Lenfant, Hiſt. de Concile de Piſe, Liv. I. p. 63.

(51) Aguirre, Collett. Concil. Hiſpan. tom. II.

An de J. C.
1395.

Negocia-
tions pour
la Paix de
l'Eglise.

Conte
de l'histoire

Conte
de l'histoire
de
l'histoire

cerer; & que si Benoit avoit juré en public, de ceder en cas de besoin, il avoit fait un vœu tacite de n'en jamais rien faire.

Le Roi Charles s'ennuioit de voir consumer le tems en Negociations infructueuses. Pour avancer l'Affaire de l'Union, il tint à Paris un Concile National, où, après de mures Délibérations, on conclut pour la Voie de la Cession des deux Concurrens, comme la plus prompte, la plus sûre, & la plus commode (52). Le Roi le fit d'abord notifier à Benoit XIII. par une Ambassade la plus solemnelle qu'on ait jamais vuë. Elle étoit composée des principaux de son Conseil, de plusieurs Prélats, & des Deputez de l'Université. Ils avoient, à leur tête, Jean Duc de Berri, Philippe Duc de Bourgogne, Oncles du Roi, & Louis Duc d'Orleans son frere. On leur donna de longues & d'importantes Instructions, qui nous ont été conservées par le Moine de St. Denys (53). Cette illustre Ambassade arriva à Avignon le 21. de Mai 1395. Elle y fut reçue avec de grands honneurs; & les Ambassadeurs presenterent à Benoit cette Lettre de la part du Roi:

„ Très-Saint Pere, la passion que j'ai toujours eüe pour la Paix & Union
 „ de l'Eglise Universelle, & pour l'extirpation du malheureux Schisme qui
 „ la divite depuis si long-tems à mon grand regret; & l'intention d'y re-
 „ medier, que vous m'avez plusieurs fois temoignée, tant par vos Ambassa-
 „ deurs, que par les Lettres qu'ils m'ont renduës de vostre part; m'ont
 „ fait resoudre d'envoier auprès de vous mes très-chers Oncles & Frere,
 „ & plusieurs autres Notables de mon Roiaume sur ce sujet, dont ils font
 „ suffisamment informez. C'est pourquoi je vous supplie, Pere très-Saint
 „ d'avoir créance & d'ajouter foi à ce qu'ils vous diront, & de vouloir
 „ traiter avec eux dans cette Affaire, comme si moy-mesme j'y estois en
 „ personne. Escrit de nostre propre main, &c. „ La premiere Entrevuë
 se passa avec toute sorte de Demonstrations de joye & d'amitié reciproque; mais il s'en fallut beaucoup que la suite n'y repondit. Dès la seconde Audience, les François demanderent communication del'Acte fait au Conclave. Quelques Relations portent, que le Pape nia d'abord tout net d'avoir signé aucun Acte par lequel il s'engageât à ceder (54). D'autres disent, avec plus de vraisemblance, qu'il se defendit long-tems de montrer cet Ecrit; & qu'à la fin il consentit à le faire voir seulement aux Ducs en particulier. Ces Princes repondirent, qu'ils avoient ordre de le faire montrer publiquement. De sorte que Benoit se vit contraint de le communiquer, & même d'en laisser prendre Copie à un Secretaire du Roi, quoiqu'il s'en plaignît avec aigreur. Dans une troisieme Audience, Benoit declara, que la Voie la plus raisonnable & la plus propre à appaiser le Schisme étoit, que *lui & l'Intrus, avec leurs Colleges, s'assemblassent en quelque lieu seur des Limites du Royaume de France, & sous la Protection du Roy, où l'on traiteroit de l'Union, & où l'on*

en-

(52) Spicil. tom. 6. p. 71. Tom. XI. Concil. p. 2511. Jean Juvenat des Ursins, Hist. de Charles VI. p. 133.

(53) Hist. de Charles VI. tom. I. p. 278, 282.

(54) Du Pin, Gerfoniana, fol. XL

entendrait les Raisons de part & d'autre, promettant qu'ils ne se separeroient point, qu'ils ne fussent d'accord. Cette Proposition se trouve dans toute son étendue parmi les Pieces Anecdotes des RR. PP. Benedictins Dom Martene & Dom Durand (55). On réfuta cette voye, & l'on pressa le Pape de se rendre à l'Avis de Sa Majesté & de son Conseil. Benoit, dissimulant toujours avec art ses veritables sentimens, demanda que cet Avis fut mis par écrit avec la maniere de le pratiquer. Les Ambassadeurs, s'étant retirez en particulier pour deliberer sur cette Demande, virent bien qu'elle ne tendoit qu'à gagner du tems, & qu'à chercher des prétextes de chicane. De sorte qu'ils firent repondre à Benoit par le Docteur Gilles des Champs, qu'il n'étoit point nécessaire de rediger cette Voye par écrit, parce qu'elle ne contenoit qu'un mot de deux sillabes CESSION. Troublé de cette fermeté, le Pape fit demander du tems pour deliberer. Cependant, les Ambassadeurs s'étant retirez firent venir les Cardinaux chez le Duc de Berri. Tout le Sacré College, excepté le Cardinal de Pampelune, Parent & zélé Partisan de Benoit, approuva la Voie de la Cession. On vint ensuite à la quatrieme Audience, qui ne fut pas plus décisive que les précédentes. Le Pape en fit l'ouverture par une Piece d'Eloquence accomplie en toutes ses parties. Il supplia les Princes d'agir avec plus de moderation, de traiter l'Affaire secretement & avec moins de bruit, & de lui donner par écrit ce qu'ils desiroient de lui, pour en deliberer avec l'Université d'Avignon. C'étoit, dit le Moine de St. Denys, afin de faire esudier des Arguments pour tout impugner, pour faire un Parti contre leurs Propositions, & pour en quelque façon assoupir l'affaire, pendant qu'il dresserait cette contre-batterie de gens commandez, qui n'éssioient pas libres de leurs opinions. Le Duc de Berri fit au Pape une Réponse ferme & vigoureuse, qu'on peut voir dans le Moine de St. Denys (56). Le Pape ne repondit qu'en termes generaux à toutes ces instances. Cependant, il envoya aux Princes trois de ses Cardinaux, pour marquer le jour qu'il vouloit tenir Consistoire, & pour les prier que l'Affaire ne se traitât pas trop publiquement. Cette Demande ne tendoit qu'à exclurre ceux d'entre les Cardinaux & les Docteurs qu'il croioit favorables à l'Union, pour n'admettre que ceux qui étoient dans ses interêts. Mais, le Duc de Berri repondit, qu'il seroit de mauvaise grace, & même desavantageux à la Cause, que tous les Cardinaux n'y fussent pas presens, puisqu'ils avoient tous embrassé la Voye de la Cession, & que d'ailleurs il sembleroit qu'ils ne fussent pas bien unis entr'eux. Qu'il étoit nécessaire que les Deputez de l'Université s'y trouvaissent, & que le Pape n'avoit pas besoin d'autres Docteurs. Qu'en un mot, s'agissant de l'interêt de toute la Chrétienté, il falloit que les Princes fussent accompagnéz de tout ce qu'ils pourroient de Personnes notables. Le Pape fut fort irrité de cette Réponse. Il trouvoit étrange, qu'on eût bien entendu les Cardinaux sans lui, & qu'on ne voulût pas

An de J. C.
1395.(55) *Thesaurus Anecdotorum*, Tom. II. col. 1138.(56) *Hist. de Charles VI. Tom. I. p. 294. 295.*

An de J.C.
1395.

Negoia-
tions se-
cretés
avec le
Pape.

Bulle du
Pape Be-
noit.

Suite de la
Negocia-
tion.

pas l'entendre sans eux. C'est ce qui l'obligea à remettre son Consistoire à une autre fois, pour gagner du tems (57).

Outre ces Négociations publiques, les Princes avoient, tour à tour, entretenu le Pape en particulier, pour tâcher de le fléchir. Mais, toujours inutilement. C'est Jean Juvenal des Ursins qui m'apprend cette particularité. Voici ses termes: „ Et le Mecredi, veille de la Feste-Dieu, allerent (les Ambassadeurs) vers le Pape, & dînerent avec lui, & tous les „ principaux de l'Ambassade, & y demeurèrent jusques à Vendredy matin, „ & feurent à Vespres. Après lesquelles, les Ducs de Berry & d'Orleans „ allerent souper, & Bourgongne demeura avec le Pape, & parla à luy à „ son aise. Car, tous deux jeunoient. Le Jeudy parla à part à Monsei- „ gneur de Berry, & le Vendredy matin à Orleans, lequel se confessa à „ lui, & de sa main reçeut le St. Sacrement de l'Autel. Si s'en retour- „ nerent à Ville-neufve, & au Conseil reciterent ce que le Pape leur avoit „ dict, qui estoit tout un, qui estoit, qu'il se plaignoit fort de ce qu'on „ veuloit ouvrir la Voie de Cession, & dit aucunes paroles bien poignans. „ A quoi le Duc de Bourgogne luy avoit bien respondu, en soutenant l'o- „ pinion du Roy (58). „

Enfin, le Pape tint Consistoire, en presence de ses Cardinaux, de quel-ques-uns de ses Officiers, & des Ambassadeurs de France. Pressé par les Princes de donner une Réponse finale, il leur communiqua une Bulle qui portoit, 1. Que les Concurrents & les Cardinaux se trouveroient en lieu sûr sous la protection du Roi de France, pour conferer ensemble sur les moïens de l'Union. 2. Qu'il ne trouvoit pas à propos de s'expliquer sur les Voies de cette Union, avant l'Entrevuë, de peur que, devenant publiques, elles ne fussent traversées par les mal intentionés. 3. Que la Voie de Cession n'étant point ordonnée de Droit, pour appaiser le Schisme, & n'ayant point été suivie par les Saints Peres, il craignoit de se rendre coupable de cette Nouveauté Criminelle, qu'il avoit acceptée *inconsiderement*. 4. Que néanmoins, il avoit requis les Princes de lui expliquer les moïens de pratiquer cette Voie; mais, qu'ils lui avoient refusé toute explication là-dessus. 5. Qu'en cas que cette Voie ne réussit pas, les Concurrents remettraient leur Droit entre les mains d'Arbitres, qui decideroient de leur sort. 6. Qu'enfin, si l'Union ne se pouvoit faire, par l'Entrevuë, ni par l'Arbitrage, il proposeroit ou *recevroit* plusieurs autres Voies, qui soient *raisonnables, honnestes, juridiques, & par lesquelles, sans que Dieu y soit offensé, sans introduire quel-que nouvel exemple prejudiciable à l'Eglise Romaine, & sans qu'elle soit lezée & les fideles Chrestiens scandalizés, on puisse abolir & mettre fin au Schisme, & pacifier l'Eglise de Dieu* (59).

Après la Lecture de cette Bulle, les Ambassadeurs se retirerent, fort indignés, à Ville-neuve d'Avignon. La nuit suivante, la moitié du Pont qui

(57) Moine de St. Denys, *ubi supr.*

(58) Jean Juvenal des Ursins, *Hist. de Charles VI* p. 137.

(59) Moine de St. Denys, *ubi supr. Spicil.*

tom. VI, p. 126. Du Boulay, Hist. Universit. Paris. tom. IV, 748.

An de J.C.
1395.

qui communiquoit d'Avignon à Ville-neuve fut brulée, peut-être par ordre du Pape, comme les François le crurent; quoique, pour se decharger de ce blâme, sa Sainteté le fit promptement reparer. Les Princes passerent la riviere en Battean; & ils assemblerent plusieurs fois les Cardinaux chez les Freres Mineurs, malgré le Pape, pour deliberer sur la Bulle. Comme on n'y trouva que nullitez & que mauvaise-foi, elle fut unanimement rejetée. Les Cardinaux se declarerent une seconde fois pour la voye de la Cession. Ils allerent prier le Pape à genoux de la vouloir embrasser. L'artificieux Pontife fit mine de se rendre à leurs instances, & demanda deux jours de terme, au bout desquels il faisoit esperer de donner satisfaction aux Ducs. Mais, quand les Cardinaux retournerent le trouver, ils furent bien surpris de ne pouvoir tirer de lui qu'une Bulle qui confirmoit la précédente. C'est ce qui les engagea à renouveler l'Acte par lequel ils s'obligeoient à poursuivre la voye de la Cession. Mais, avant que de le signer, ils voulurent encore faire une tentative sur l'Esprit de Benoit. Ils allerent donc le prier à mains jointes, & presque tous la larme à l'oeuil, de ne plus resister à la voye que le Roi lui faisoit proposer, tenant à la main leur Acte pour les lui presenter. Il ne parla jamais avec plus de hauteur que dans cette occasion; & l'on peut dire qu'il leva le Masque, voiant que les Princes François & les Cardinaux penetraient ses artifices. Il dit à ces derniers d'un ton furieux & menaçant: *Sachez que vous êtes mes Sujets, & que je ne suis pas seulement vostre Seigneur, mais que je le suis de tous les Hommes, puisque Dieu les a soumis à mon Autorité.* Il demanda leur Acte, le lût avec indignation, & leur defendit de le signer, sous peine de *Desobéissance & de Crime de Perfidie*, par une Bulle (60) dattée du 30. de Juin 1395. qu'il leur donna au lieu de celle qu'il avoit signée en Conclave, & qu'ils lui demandoient. Mais, en même tems qu'il maltraitoit ainsi les Cardinaux, il leur faisoit les plus magnifiques Propositions du Monde, en faveur des Ducs, pour les amener à la voye qu'il avoit proposée. Ces Princes se moquerent de ses offres, & resolurent de s'assembler avec les Cardinaux & les Deputez de l'Université, pour prendre une Conclusion finale. Il fut arrêté, dans cette Assemblée, que le Pape seroit encore exhorté à accepter la voye de la Cession, à donner une Audience publique, & à lever les defenses qu'il avoit faites aux Cardinaux de signer l'Acte de la Cession, & casser la derniere Bulle qu'il leur avoit delivrée, comme contraire à l'Union & au Serment fait entr'eux au Conclave de son Election. On lui deputa quelques Seigneurs François, pour lui signifier cette Résolution. Il promit Audience publique, & donna aux Ducs une nouvelle Declaration, qui ne les contenta pas. Enfin, fatiguez de tant de delais affectez, ils allerent trouver Benoit, pour faire un dernier effort. Le Duc de Berri porta la parole. Il supplia humblement le Pape, de vouloir mettre fin à cette grande Affaire de l'Union, & de prendre l'opinion des Cardinaux, qui étoient

(60) *Apud Dacheri, Spicil. tom. VI. p. 188.*

Ande J. C.
1395.

Fin de la
Negocia-
tion.

étoient-là-presens. Il s'en defendit autant qu'il pût. Mais, enfin il fallut se rendre. Les Cardinaux aiant eu permission de parler, celui de Florence s'adressa au Pape lui-même, & lui fit le Recit de tout ce qui s'étoit passé (61), „ & bien grandement recita tout le demené de la matiere, & toutes les voyes qui avoient esté ouvertes de venir à Union, & que tous „ estoient condescendans à la voye esleuë par le Roy & l'Eglise de France, c'est à sçavoir de Cession. Et luy feirent aucunes Requestes raisonnables: mais en effect il les refusa, & disoit qu'on les luy baillast par escript, & estoient paroles toutes frustratoires evidemment (62). „

Comme le Pape avoit gardé l'Original du Serment qu'il avoit fait de ceder avant & après son Election, & qu'on n'en avoit que des Copies, il nia d'abord effrontément d'avoir rien signé de pareil; mais, on l'obligea de produire son Original (63). Alors, il soutint, que quand il l'auroit fait, il n'étoit point tenu à ce Serment, parce qu'il étoit conditionnel, & qu'on n'avoit point tenté les autres voyes, comme l'Ecrit portoit qu'on devoit le faire; & il defendit à ses Cardinaux de jamais lui parler de cet Ecrit, & d'en signer aucun qui l'engageât à ceder. Toutes les Pieces concernant cette partie de la Negociation se trouvent entieres dans l'Histoire de l'Université de Paris (64). Au reste, on fit encore de nouveaux efforts, qui furent aussi inutiles que les premiers. „ Et pour ce les dictés Seigneurs requierent Audiance publique, & estoient desplaisans de ce qu'il ne vouloit bailler la Cedula, & qu'il ne vouloit pas revoquer le Commandement qu'il avoit fait aux Cardinaux de non signer & sceller leur opinion. La quelle Audiance le Pape leur refusa. Dont les dictés Seigneurs feurent moult courroucez, & prindrent congé du Pape en disant, qu'ils rapporteroient au Roy ce qui avoit esté fait & dict. Après la quelle chose, le Pape les pria bien affectueusement, qu'ils dinassent le lendemain avec luy. Et mon dict Seigneur de Berry respondit, qu'ils avoient assez mangé & parlé à luy, tout à son aise. Et que s'il n'avoit volonté de condescendre à la voye que le Roy lui conseilloit, qu'ils ne revierdroient plus. Et à tant se despartirent, & allerent à Ville-neufve à leurs Logis. Et de-là tirerent à Paris devers le Roy (65). „ Tel fut le succès de cette pompeuse Ambassade.

Demar-
ches du
Roi & de
l'Universi-
té pour
l'Union.

Les Princes, étant de retour, firent leur rapport au Roi & à son Conseil. Ils supplierent Sa Majesté de poursuivre ce qu'elle avoit commencé pour l'Union de l'Eglise. De sorte qu'il fut conclu que le Roi enverroit aux autres Princes Chrétiens, pour procurer l'Union. Cette Resolution fut bientôt executée. On envoya en Allemagne N. Abbé de St. Gilles de Noion, & Gilles des Champs, Docteur en Theologie. Ils firent bien leur devoir. Mais, ils en rapporterent peu de fruit. On envoya en Angle-

(61) Moine de St. Denys, ubi supr. p. 304.

(63) Du Pin, Gersoniana, Fol. XI.

305.

(62) Jean Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI. p. 140.

(64) Du Boulay, Hist. Universit. Paris tom.

(65) Jean Juvenal des Ursins, ubi supr.

gleterre Simon de Cramaud, Patriarche d'Alexandrie, & N. Archeveque de Vienne, qui y furent bien reçus. L'Université de Paris envoya aussi ses Deputez en Angleterre. Mais, l'Université d'Oxford s'eleva contre elle, & combattit, dans un long Ecrit adressé au Roi Richard, la voie de Cession, que les Docteurs de Paris propofoient. Cependant, les Ambassadeurs de France determinerent Richard à se declarer pour la voye de la Cession (66). En même tems, l'Université de Paris députa en Allemagne à l'Université de Cologne, & aux Electeurs de l'Empire, qui tenoient pour le Pape Boniface. Le succès de toutes ces Demarches fut que les uns approuverent la voie de la Cession proposée par les François, & que les autres repondirent qu'ils assembleroient leur Clergé pour en déliberer.

Mais, le Roi d'Angleterre, aiant eu une Entrevuë avec le Roi de France, convint de ne plus soutenir Boniface; mais de l'obliger, aussi-bien que Benoit, à suivre la voie de la Cession. Pour cet effet, il ecrivit aux deux Concurrans une Lettre commune, qui n'avoit de différence qu'en la suscription; car, il traitoit Boniface de Pape, & Benoit seulement de Cardinal. Le Roi Richard prioit l'un & l'autre d'accepter la voie de Cession; d'écouter le Porteur de la Lettre, qui étoit l'Abbé de Westminster, & de rendre reponse dans le terme qu'il marque, c'est à dire le 22. de Juillet 1396. L'Abbé de Westminster traversa la France, & se rendit à Avignon, où Benoit refusa de lui donner Audience, à moins qu'il ne lui rendit les honneurs dûs à un Pape. L'Abbé, qui ne jugea pas à propos de le faire, retourna en Angleterre (67). Le Roi de Castille envoya aussi des Ambassadeurs au Roi Charles VI. & au Pape Benoit XII. „ Et quand ils feurent „ vers Benedict, il les corrompit par argent, tellement qu'ils ne voulurent „ oncques dire ce qui leur estoit enchargé. Toutesfois, le Patriarche „ d'Alexandrie feit tant, quand les dicts Ambassadeurs veindrent devers le „ Roy, qu'il eut les Lettres & Instructions que le dict Roy d'Espagne „ leur avoit baillé, par lesquelles apparoit assez, que si Benedict ne s'ad- „ visoit, qu'il avoit volonté de luy faire subtraction. Et feut la matiere „ mise au Conseil du Roy, & ouverte par divers Clercs. Et finablement „ feut advisé & presque conclud, veu la maniere de proceder de Bene- „ dict, qu'on luy pouvoit faire subtraction (68). „ Le Pape Benoit, „ toujours couvert d'hypocrisie, envoya à Rome quatre Ambassadeurs, „ qui, étant arrivez à Fondi, declarerent qu'ils alloient trouver Boniface, & „ conferer avec lui sur les moïens d'éteindre le Schisme. Boniface ne jugea „ pas à propos de les laisser venir; & ils ecrivirent à François Evêque de Se- „ govie, qu'ils connoissoient, & qui étoit en Cour de Rome, qu'il fit en forte „ de les venir trouver. Le Pape le lui permit, à condition de lui rapporter „ fidelement ce qu'ils lui auroient dit (69).

An de J.C.
1396.

Suite des
Negocia-
tions pour
l'Union.

L'E-

(66) Du Boulay, *Hist. Universit. Paris. tom. IV. p. 751. Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom. 4. p. 312.*

(67) *Juvenal des Ursins, ubi supr. p. 339. Le*

Laboureur, ubi supr. p. 339.

(68) *Juvenal des Ursins, ubi supr. p. 160.*

(69) *Rainaldi, an. 1396.*

An de J.C.
1396.

Conspira-
tions con-
tre Boni-
face.

L'Evêque de Segovie alla donc une fois les trouver, & revint vers le Pape: mais le Pape prétendit ensuite, que l'Evêque avoit fait de faux raports de part & d'autre; & qu'il avoit traité avec les quatre Ambassadeurs, pour les faire venir à Rome, & y exciter du tumulte, qui auroit mis en peril même la Personne du Pape. Ensuite, l'Evêque de Segovie, n'ayant pas la commodité de retourner vers les Ambassadeurs, leur ecrivit de sa main une Lettre pleine d'infamies & d'injures contre Boniface, par laquelle il les exhortoit à executer leur complot. Boniface l'ayant appris donna commission à Conrad Archevêque de Nicosie, son Camerier, d'informer de tous ces faits; & si l'Evêque de Segovie s'en trouvoit coupable, de le punir selon les Canons. La Commission est du 8. d'Avril 1396. Le Pape avoit grand sujet de se defier des Romains; car, deux ans auparavant, excités par Honorat Comte de Fondi, ils avoient formé contre lui une violente Sédition. Les Bannerets, à la tête du Peuple, vouloient reprendre l'Autorité souveraine dans la Ville. Ils étoient tellement animés contre le Pape, que l'on croioit qu'ils le prendroient & n'épargneroient pas même sa vie. Mais, Ladislas Roi de Naples se trouvoit alors à Rome, où il étoit venu pour obtenir quelque grace du Pape. Il prit sa defense; &, ayant fait armer ses gens, il reconcilia les Bannerets & le Peuple, & laissa la Ville en Paix (70). Pour prévenir de pareils Desordres, Boniface repara & fortifia le Château St. Ange, que les François avoient en partie demoli au commencement du Schisme, & que les Romains seditieux avoient achevé de ruiner (71).

Ecrit de
l'Universi-
té contre
Benoit
XIII.

Comme toutes les Demarches, qui se faisoient pour l'Union, étoient les effets des instances de l'Université de Paris, le Pape Benoit jetta feu & flamme contre elle, & la menaça des foudres de l'excommunication. Mais l'Université, voyant ce Pape inflexible, & que plus on s'efforçoit à lui persuader la Cession, plus il s'opiniatroit à la refuser, crut qu'il en falloit venir à la Soustraction d'obéissance, & publia un Ecrit qui en faisoit voir les raisons. Après le Recit du Fait, l'Université exposoit ses griefs, & disoit en substance: „ Non-obstant tout ce que dessus, Benoit a resolu de pro-
„ ceder contre l'Université & quelques-uns de ses Suppôts, même par pri-
„ vation de Benefices, & en a donné l'ordre; & il publie, que la condui-
„ te de l'Université ne vient que de la haine qu'elle lui porte. Il rejette
„ la voie de Cession comme injuste & deraisonnable, quoiqu'en effet ce
„ soit la meilleure & la seule pour finir le Schisme; & cependant il ne se
„ determine à aucune autre voie, mais il use de discours confus & de
„ delais, ne cherchant qu'à demeurer perpetuellement dans son état. Il
„ a voulu détourner à un sens forcé, & contraire à l'intention des Car-
„ dinaux, le Serment fait dans le Conclave. Il envoie des Legats de
„ divers côtés, pour prevenir tout le Monde par de faux Rapports &
par

(70) Rainaldi, & St. Antonin, apud Eleu-
ry, Hist. Eccl. Liv. XCIX, §. 12.

(71) Theodoric de Niem, lib. II. de Schism.
t. 14.

„ par des Prefens, & il empêche qu'on ne convienne de la voie de Cef-
 „ sion (72). „

Sur ces griefs, l'Université dressa un Acte d'Appel sous le nom de Jean de Craon, Maître ès Arts, & Prêtre du Diocèse de Laon, qu'elle avoit constitué son Procureur. Par cet Acte, qui est très-long, elle appelle au Pape futur, unique, & veritable de toutes les Censures faites ou à faire par le Pape Benoit. Ce Pape fulmina d'abord une Bulle qui porte en substance: „ Nous
 „ avons appris par la commune renommée, que Jean de Craon, soi-disant
 „ Procureur de l'Université de Paris, a eu la temerité d'injetter Appel au
 „ nom de cette Compagnie contre nous & l'Eglise Romaine, sous pretexte
 „ de quelques prétendus griefs, dont elle ditoit que nous l'avions menacée,
 „ ou que nous pourrions lui faire à l'avenir. Or, les gens les plus malintentionnez
 „ n'ont jamais formé de telle Appellation, contraire à la Plénitude de la Puissance,
 „ que St. Pierre & ses Successeurs ont reçuë du St. Siege ou du Pape.
 „ C'est pourquoi, nous declaronz cette Appellation nulle & de nul effet,
 „ sans préjudice de proceder contre cet Appellant & ses Adherans, selon que
 „ meritera leur Insolence. Donnë à Avignon, le 30. de Mai 1396. „ L'Université,
 „ informée par le bruit public du contenu de cette Bulle, écrivit aux Cardinaux
 „ d'Avignon, pour s'en plaindre, & les prier de s'appliquer plus que jamais à
 „ l'extinction du Schisme. Elle fit plus. Elle interjeta un second Appel,
 „ pour mettre à couvert sa Réputation, & pour justifier le premier, dont
 „ l'Acte avoit été traité de Libelle diffamatoire par Benoit. Il y a, dans ce
 „ second Acte d'Appel, deux choses considerables. La premiere, qu'il y avoit
 „ déjà eu dix Papes deposez pour leur mauvaise Conduite, quoiqu'ils eussent
 „ été canoniquement elûs. On met dans ce Rang Benoit V. Benoit VI. Benoit
 „ IX. & Boniface VIII. qui se trouva plusieurs fois fort mal de son Ambition
 „ demesurée. La seconde, que quand il s'agit de Schisme, ou de soupçon
 „ d'Herésie, il est permis d'appeller du Jugement du Pape à un Concile
 „ œcumenique, ou à son Successeur. Que Philippe-le-Bel, la Noblesse, les
 „ Prelats, les Communautéz, le Clergé, & le Peuple de France avoient
 „ appelé d'une Constitution de Boniface VIII. qui en effet fut suspenduë
 „ sous Benoit XI. son Successeur, & tout à fait annullée dans la suite.
 „ L'Université ajoutoit, que la Constitution par laquelle Benoit declare
 „ que l'Appel du Jugement du Pape étoit nul, comme étant contre le Droit,
 „ étoit nulle elle-même, parce que le Pape s'y rendoit Juge dans sa
 „ propre Cause. Qu'à la verité, si la Charité de St. Pierre rendoit les
 „ Papes impeccables, il ne seroit pas permis d'appeller de leurs Jugemens,
 „ parce qu'ils seroient incapables de rien faire contre les interêts de
 „ l'Eglise (73).

Cependant, plusieurs Envoies vinrent à Rome, de la part de divers
 Prin-

An de J. C.
 1396.

Appels de
 l'Université
 contre
 Benoit.

(72) Du Boulai, *Hist. Universit. Paris. tom.*
 4. p. 799. 801. &c.

(73) Du Boulai, *Hist. Universit. tom. 4. p.*
 822. *Duchers. Spiel. p. 143.*

An de J.C. 1396. Princes de l'Obedience du Pape Benoit, sçavoir des Rois de France, d'Angleterre, de Castille, de Navarre, & d'Arragon. Ils exhorterent Boniface & le prierent, que pour faire cesser le Schisme, il voulût bien renoncer à tout le Droit qu'il prétendoit avoir au Pontificat, assurant que Benoit en feroit autant. Boniface repondit, qu'il étoit vrai Pape & indubitable; qu'il n'y en avoit point d'autre; & qu'il ne prétendoit renoncer en façon du Monde. Ainsi, les Envoies retournerent vers leurs Maîtres, sans avoir rien obtenu (74).

An de J.C. 1397. Peu de tems après, les Princes d'Allemagne tinrent à Francfort une Diète pour l'extinction du Schisme. L'Empereur Wenceslas ne s'y trouva pas, quoiqu'il l'eut promis. Presque tous les Princes d'Allemagne s'y rendirent. Le Roi de France, le Roi d'Angleterre, plusieurs autres Princes Etrangers y avoient leurs Ambassadeurs, & les Universitez leurs Deputez. On s'y declara pour la voye de la Cession, & on resolut d'envoyer des Ambassadeurs à Boniface IX. pour l'engager à l'accepter. Mais, il ne l'y trouverent pas plus disposé que son Concurrent. Il le trouva même fort mauvais, & il auroit volontiers fait du mal aux Ambassadeurs, s'il en eut pu trouver quelque prétexte. Il les amusa donc de paroles, sans leur donner de Réponse decisive: il tâcha même de les gagner, en leur accordant, contre les Regles, des graces qu'ils desiroient pour eux, & pour leurs Amis. Mais, ils n'avancerent rien pour l'Affaire de la Cession, qui étoit le sujet de leur voiage (75). Pendant que l'on étoit assemblé à Francfort, on l'étoit à Paris sur la même matiere. Dans cette Assemblée, on proposa de se soustraire à l'Obedience de Benoit. Mais, cet Avis ne fut pas reçu, parce que l'Université n'étoit pas bien unie. On se contenta d'envoyer aux deux Concurrents de nouveaux Ambassadeurs, pour les sommer d'abdiquer. Ils refuserent constamment l'un & l'autre, à moins que l'un des deux ne commençât, ce qu'aucun n'avoit envie de faire. C'est ainsi qu'ils jouoient grossièrement la Chrétienté (76).

Bon-Mot
sur Boni-
face.

Il y a long-tems que je n'offre à mes Lecteurs, que des Evenemens funestes. Cette même année m'en fournit un divertissant, qui regarde Boniface IX. „ A l'Entrée solemnelle que ce Pape fit à Perouse en 1397. un Italien entendant nommer tous ses Parens: Voici André, voici Pierre, „ voici Nicolas, voici Antoine, voici François, Tomacello: Il faut, „ dit-il, que le Foie de Porc soit bien grand, pour avoir fait tant de Tomacellos; c'est-à-dire en Italien, tant de Cervelas, qui s'appellent en Latin „ tomacula:

„ *Candiduli divina tomacula Porci* (77). „

Je ne supprimerai pas ce que Mr. Amelot ajoute immédiatement: „ Il y „ un Livre Latin intitulé: *Bonifacii Historiæ ludicræ*. C'est, à ce qu'on „ m'a dit, une Dispute facetieuse entre les Femmes sur la Beauté des Fesses.

Je

(74) *St. Antonin*, tom. 3. p. 416.

(75) *Niem*, de Schism. Lib. II. c. 33.

(76) *Lefant*, *Hist. du Concile de Pise*, Liv.

II. §. 6. p. 90.

(77) *Juvenal*, *Sat. X.*

„ Je m'étonne qu'un Libraire du Palais, qui louoit à tous propos celles de
 „ la Femme, n'ait pas fait traduire ce Livre en sa faveur (78). „ Je ne fais
 si ce Livre a quelque raport à Boniface IX. ; car, jusqu'à present, je n'ai pû
 le trouver chez les Libraires à qui je l'ai fait demander. Si je suis assez heu-
 reux pour en recouvrer un Exemplaire, & que j'y rencontre quel-
 ques traits curieux sur le compte de Boniface, je les conserverai pré-
 cieusement dans mes Recueils, pour enrichir une nouvelle Edition de cet
 Ouvrage.

L'Année suivante 1398. il se tint à Rheims une autre Assemblée sur le
 sujet de l'Union. L'Empereur Wenceslas s'y trouva, sur les instances que
 lui en fit notre Roi Charles VI. On fit tout ce qu'on put en Allemagne,
 pour le détourner de cette Entrevuë avec le Roi de France. Il y a là-des-
 sus, parmi les Anecdotes des PP. Dom Martene & Dom Durand, une Let-
 tre de Robert alors Electeur Palatin à cet Empereur. Elle meritoit d'é-
 tre inserée ici, parce qu'elle n'a jamais été publiée: mais, comme elle est un
 peu longue, je la supprimerai, me réservant à la placer plus commodement
 dans une Histoire d'Allemagne, pour la quelle je ramasse depuis long-tems
 des Materiaux. Mais, je tirerai de cette Lettre une Particularité fort curieu-
 se, qui a un raport direct à mon sujet. C'est que les Cardinaux, qui élu-
 rent Clement VII. à Fondi, avoient auparavant envoié offrir le Pontificat
 à Charles V. Roi de France, qui n'étoit pas alors marié; mais, qu'il ne pût
 pas accepter cette offre, parce qu'il étoit si estropié du bras gauche, qu'il
 n'auroit pas pû celebrer la Messe. L'Electeur Robert fait remarquer à
 l'Empereur, que cette offre ne se faisoit, que dans la vuë de transporter
 l'Empire d'Allemagne en France (79). Il l'exhorte ensuite à se donner bien
 garde de renoncer à l'Obedience du Pape, qui avoit confirmé son Election
 à l'Empire, de peur que ses propres Sujets n'en prissent prétexte de se re-
 bellier contre lui, comme aiant été mal confirmé. Boniface IX. écrivit
 aussi à Wenceslas sur le même pied. Mais, il n'y eut pas moien de le de-
 tourner de ce Voiage. On remarque pourtant, qu'il eut mieux valu pour
 son propre honneur, & celui de l'Empire, qu'il n'y eut pas été, puisqu'il
 ne fit que confirmer par sa presence ce qu'on savoit deja de son Intempe-
 rance (80). Cet Empereur n'étoit pas de la complexion de St. Augustin,
 qui, de son propre aveu, avoit la force de boire beaucoup, & s'en servoit
 quelquesfois, mais sans s'enivrer (81). Wenceslas buvoit aussi avec
 excès; mais, il en perdoit la raison: en voici une preuve. *Les Ducs de
 Berri & de Bourbon furent pour le prendre chez lui, & pour l'amener diner avec
 plus d'honneur: mais, ils eurent la honte & le déplaisir de venir dire au Roi,
 que ce gros Vilain étoit deja yvre, & qu'il dormoit pour cuver son vin* (82). Il
 fallut remettre le repas au lendemain. Au sortir de table, on entra dans
 une

An de J.C.
 1397.

Assem-
 blée de
 Rheims.

(78) Amelot de la Houffaye, *Memoires His-*
toriques, &c. tom. I. p. 437.

(79) Martene, *Thesaurus Anecdotorum*,
 tom. II. p. 1172. &c.

(80) Lenzant, *Hist. du Concile de Pise*, Liv.

II. §. p. 92.

(81) Le Petit, *Homeri Nepenshis, sive de
 Helena Medicamento*, Cap. 15. Utrecht, 1689.
 in 8. Ex Augustini Confessione. Lib. X. c. 31.

(82) Moine de St. Denys, Liv. XVII. c. 6.

An de J.C.
1397.

une Conference, où il est aisé de juger qu'on eut bon marché de Wenceslas. Il approuva la voie de la Cession, & promit d'assembler là-dessus ses Prelats à son retour. Le Roi de France se faisoit fort du Roi d'Angleterre & de ceux d'Ecosse, de Castille, de Portugal, de Navarre, & d'Arragon. Wenceslas se chargeoit de son Roiaume de Boheme, de l'Allemagne jusqu'en Prusse, & de son Frere Sigismond Roi de Hongrie: ils promirent & jurerent de se tenir fermes à cette Resolution, & d'y amener leurs Alliez. Mais, le Duc de Bourgogne ne voulut jamais assister à ces Conseils qui se tinrent à Rheims, persuadé de ce qu'il avoit dit auparavant: *On y perd sa peine, & les Presens considerables qu'on fait aux Allemans en cette occasion. Ils ne tiendront rien de ce qu'ils nous ont promis* (83).

Pierre
d'Ailli en-
voié à Ro-
me.

Il fut arrêté, dans l'Assemblée de Rheims, que Pierre d'Ailli iroit à Rome en Ambassade vers le Pape Boniface, tant de la part du Roi Charles que de Wenceslas, pour l'exhorter à souffrir qu'on fit une autre Election, pour juger lequel des deux Concurrens demeureroit Pape. Etant arrivé en Italie, il trouva Boniface à Fondi. Il lui montra ses Lettres de creance du Roi de France & de l'Empereur, dont le Pape fut content. L'Evêque proposa le sujet de son voiage, & le Pape lui dit, qu'il ne pouvoit lui faire de reponse, qu'après en avoir delibéré avec les Cardinaux. Il alla à Rome & logea à St. Pierre; & incontinent après, il tint Consistoire, dont le resultat fut qu'ils dirent au Pape: *Saint Pere, vous devez dissimuler en cette occasion, & dire que vous obéirez volontiers à tout ce que vous conseilleront les Princes qui ont envoyé cet Evêque, pourvu que le prétendu Pape d'Avignon se demette de son côté: que les Rois marquent le lieu où il leur plaira que se tienne le Conclave, vous vous y trouverez volontiers, & y ferez trouver les Cardinaux.* Ce Conseil plut à Boniface, & il y conforma sa Réponse à l'Evêque de Cambrai. Quand les Romains entendirent que le Roi de France & l'Empereur demandoient que le Pape se soumit à eux pour renoncer à sa Dignité, cette nouvelle causa de grands murmures dans Rome, par la crainte qu'eut le Peuple de perdre le séjour du Pape & de sa Cour, qui leur attiroit de grandes Richesses, & leur en devoit apporter d'extraordinaires dans deux ans à l'occasion du Jubilé de l'an 1400. pour lequel ils faisoient deja de grandes Provisions qu'ils craignoient de perdre. Les plus notables des Romains s'assemblerent donc, & vinrent devant le Pape, lui temoignant plus d'affection qu'ils n'avoient jamais fait; & ils lui dirent: *Saint Pere, vous êtes le vrai Pape, vous demeurez au Patrimoine de St. Pierre: n'écoutez point les Conseils de quitter votre Dignité. Qui que ce soit qui se declare contre vous, nous demeurerons avec vous, jusqu'à exposer nos vies & nos biens pour soutenir la bonté de votre Cause.* Le Pape repondit à ce Discours flatteur: *Mes Enfants, prenez courage, & soyez assurez, que je demeurerai Pape; &, quoique puissent dire ou traiter entr'eux le Roi de France & l'Empereur, je ne me soumettrai point à leur volonté.* Les Romains se contentèrent de cette Réponse; mais ils n'en firent rien connoître à l'Evêque de Cambrai, qui continuoit toujours

jours de negocier avec le Pape & les Cardinaux ; & n'en tira autre reponse, si-non que quand Benoit seroit soumis, Boniface se conduiroit de telle maniere que les Rois en seroient contens. Ainsi, l'Evêque partit de Rome, & passant par l'Allemagne, il vint à Coblents, où il trouva Wenceslas, & lui fit le recit de sa negociation. L'Empereur lui dit : *Vous direz au Roi votre Maître, que je me conformerai en tout à sa Conduite, & ferai en sorte que tout mon Empire s'y conforme : mais, autant que ie puis voir, il convient qu'il commence ; &, quand il aura soumis son Pape, je soumettrai le nôtre* (84).

Toutes ces Negociations intriguoiént extrêmement le Pape Benoit dans Avignon. Il prévoioit qu'on se laisseroit de ses subterfuges, & qu'ils n'aboutiroient à rien de bon pour lui. Il tâcha de prevenir le coup, en envoyant en France le Cardinal de Pampelune, son Parent, grand Canoniste. Mais, dès que le Roi de France eut avis de cette resolution, il écrivit à Benoit, qu'il n'envoîât point ce Legat, s'il ne vouloit pas qu'il eut l'affront de n'être point écouté. Benoit s'en plaignit amerement comme d'une chose jusqu'alors inouïe, dans les Lettres qu'il écrivit au Roi Charles, & au Duc de Berri (85). Mais, on n'eut aucun égard à ces plaintes, & on passa outre, comme on le verra bien-tôt.

Le Roi, ne voulant plus être la duppe du Pape, convoqua un Concile National pour deliberer sur la matiere du Schisme. Mais, sa maladie, dont il eut alors une nouvelle attaque, l'empêcha de se trouver à l'Assemblée. Elle fut nombreuse. La plus grande partie de l'Europe s'étoit déclarée pour la voie de Cession, comme la Hongrie, la Boheme, l'Angleterre, l'Arragon, l'Espagne, la Navarre, la Sicile. Et même Charles III. Roi de Navarre, qui étoit à cette Assemblée, aussi bien que les Ambassadeurs de Castille, prioit instamment qu'on en hâtât l'execution. Il ne s'agissoit donc plus que de chercher les moïens de le faire. Benoit XIII. envoya Pierre de Juis, Gentilhomme du Pais de Dombes, Evêque de Mâcon, pour soutenir ses interêts dans l'Assemblée. Simon de Cramaud, President du Concile, parla le premier. Dès qu'il eut fini son Discours, l'Evêque de Mâcon demanda d'être entendu. On le lui accorda, & même, afin que la partie fut égale, on choisit de part & d'autre six Avocats, pour plaider pour & contre Benoit. On trouve, dans les Auteurs que j'indique en marge (86), le Plaidoyer qui fut fait contre ce Pape. Il s'agissoit de savoir, si l'on se soustrairoit totalement de l'Obedience de Benoit, ou si on ne le feroit qu'en partie, c'est-à-dire par rapport aux collations & au temporel de l'Eglise, parce que tout l'argent que Benoit tiroit de France, & les Benefices qu'il y avoit à sa disposition, ne servoient qu'à lui faire des Creatures.

An de J.C.
1397.

On ne veut pas recevoir en France le Cardinal de Pampelune.

On se soustrait en France à l'Obéissance de Benoit.

(84) Froissard, ubi supr. apud Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCIX. §. 18. p. 436.

(85) Dacheri, Spicil. tom. 6. p. 157. Liberz Gallicanes, tom. 2. p. 452. Edit. de 1639.

(86) Du Boulay, Hist. Universit. Paris. tom. III.

IV. p. 820. Bourgeois du Chastenet l'a donné plus complet de la Bibliothèque du President de Harlai, dans sa Nouvelle Histoire du Concile de Constance.

Année J.C.
1397.

Effet de
cette De-
marche.

Regle-
mens pour
le Gouver-
nement de
l'Eglise de
France
pendant la
Soustrac-
tion.

res. De trois cens voix, il y en eut deux-cens quarante sept, qui opinerent pour la Soustraction totale. Ainsi, le Roi prononçant pour la pluralité des Suffrages, l'Edit de Soustraction fut publié le 28. de Juillet, & enregistré au Parlement le 29. Août (87). Ce fut dans cette Assemblée, & par cet Edit, que furent renouvelées & confirmées ce qu'on appelle *Libertez de l'Eglise Gallicane*, dont les Rois de France étoient autrefois si jaloux, pour leur propre intérêt, & pour le bien de leurs sujets. „ Et feut conclud, dit Jean Juvenal „ des Ursins, que l'Eglise de France seroit reduicte à ses anciennes Liber- „ tez & Franchises, c'est à sçavoir que les Ordinaires donneroient les Bene- „ fices, en leur collations, & que toutes graces espektatives & reserva- „ tions cesseroient. Et que aux Benefices, on procederoit par voye d'Ef- „ lection, & en appartiendroit la collation aux Ordinaires (88). „

D'abord, on envoya deux Commissaires à Avignon, pour signifier au Pape Benoit cette Ordonnance du Roi. Ils arriverent à Ville-neuve d'Avignon, & le premier jour de Septembre 1398. jour de Dimanche, ils y publierent la Soustraction d'Obéissance, ordonnant, sous de grosses peines, à tous les sujets du Roi, tant Clercs, que Laiques, de se retirer du Service & de la Cour de Benoit. Ils obéirent, & les autres Officiers se retirerent. Les Commissaires du Roi étoient chargez d'une Lettre, pour les Cardinaux d'Avignon, qui étoient au nombre de dix-huit. Ils y eurent tant d'égard, & aux autres Pieces qui leur furent montrées, que seize d'entr'eux renoncèrent d'un commun accord à l'Obéissance de Benoit, & passerent à Ville-neuve, où aiant fait venir les Citoiens d'Avignon, & tenu Conseil avec eux, ils resolurent d'adhérer à la Soustraction du Roi, & se retirerent solemnellement de l'Obéissance de Benoit, comme ils le declarerent au Roi lui-même dans la Réponse qu'ils firent à sa Lettre (89).

On sera curieux de savoir comment l'Eglise de France fut gouvernée, pendant qu'elle ne reconnut point de Pape. Les petits Genies, les Genies superstitieux, se figureront que les François dûrent être accablés de grands Malheurs, en consequence de leur Revolte contre le St. Siege. Et quelques-uns se représenteront une espee d'Anarchie dans l'Eglise. Rien moins que tout cela. On fit des Reglemens si sages, pour prevenir le desordre, qu'il seroit à souhaiter qu'on les observât encore aujourd'hui, plutôt que de subir en Esclave le Joug tyrannique d'un Pape, dont l'Ambition n'est jamais satisfaite. Voici ces Reglemens tels que Mr. du Boulaï les a inserez dans son *Histoire de l'Université de Paris*: „ *Sur les inconveniens* „ *qui pourront advenir à cause de la Soustraction de l'Obéissance totale, ont esté* „ *advisez les Provisions & Remedes qui s'en suivent.* Premierement, quant aux „ sentences & procès quelconques que pourroit faire le Pape, a esté dit „ par tous, que pour crainte desdites sentences & procès, on ne devoit des- „ fister

(87) Martene, *Thesaur. Anecd.* tom. II. p. 1153. Dachery, *Spicil.* tom. VI. p. 154.

(88) Jean Juvenal des Ursins, *Hist. de Charles VI.* p. 166. Edit. de 1714. in 4.

(89) Baluze, *Vite Pap. Avon.* tom. 2. p. 1122. 1131. Voyez le *Moine de St. Denys*,

Hist. de Charles VI. Liv. XVIII. Ch. 11.

„ sifier de faire la Soubstraction, & que telles sentences & procès soient de
 „ nul effet & de valeur, quoique par consequent il ne soit nul besoing
 „ d'appeller. Neanmoins, il a esté dit d'abondant, & pour apaiser les Con-
 „ sciences d'aucuns scrupuleux, doubans ou il ne faut point doubter, que
 „ on pourra provoquer & appeller autant que besoing en est. *Item*, quant
 „ aux absolutions & sentences des Pechez reservez au Pape, il a esté dit
 „ qu'il y est assez pourveu de Droit; c'est assavoir que Penantier, ou Pe-
 „ nantiers (*i. e. Penitencier*) de Cour de Rome, desquels l'office est per-
 „ petuel, & lesquels le College des Cardinaux pourroient subroger se au-
 „ cuns en failloient au cas que ledit Penantier & les Cardinaux se départi-
 „ ront du Pape, en pourra absoudre, & sinon, l'Evêque Diocesain en
 „ enjoignant à celui qui ainsi sera absoubz, que si tost que arra Pape pai-
 „ sible, il voie devers luy. Et cecy est expressement fourme de Droit.
 „ Et se on disoit que il y a aucuns cas desquelx le Penantier ne puet absou-
 „ dre & que sont expressement reservez à la Personne du Pape. Respon-
 „ se que de tous ces cas l'Ordinaire puet absoudre en la fourme ci-dessus dic-
 „ te. *Item*, quant aux dispensations de Mariage, &c. a esté dit, que
 „ s'il en avenoit aucuns cas de très-grand & evident prouffit ou de necessi-
 „ té urgente, comme pour la Paix de deux grands Princes, &c. que l'Or-
 „ dinaire y pourroit dispenser, ou espoir le College des Cardinaux tout
 „ d'un accord. *Item*, quant aux Impetrans qui ont fait leur procès, a esté
 „ conclus, que ils ne jouiront qu'en quelque maniere de leur grace, se
 „ elles ne avoient à plain au jour de la soubstraction totale sorti leur effet.
 „ *Item*, a esté dit que le Roy & l'Eglise de France ne souffrissent desor-
 „ mais, que le Pape usurpast, confondist, ne enervast ainsi du tout, com-
 „ me il a fait depuis aucun tems, la puissance & autorité des Prelats de l'E-
 „ glise de France, quant à la Collation & disposition des Benefices, la-
 „ quelle chose a esté faite contre toute raison, l'autorité des Saints Con-
 „ seils & Canons, le ben de la Police Ecclesiastique, & que l'Eglise de
 „ France fut ramenée quant à ce à ses libertez & usaiges anciens. *Item*,
 „ quant à ceux qui sont obligiez au Pape par serment & sur peine de es-
 „ communiement à paier, &c. a esté dit, que la cessation de obeyssan-
 „ ce, ladite obligation est suspenduë, & que par non payant, ils n'en-
 „ courront ne parjure, ne sentence. *Item*, a esté dit outre, que le
 „ Roy devoit pourvoir, que désormais perpetuellement toutes telles
 „ exactions comme de vacations, procurations, & toutes autres sembla-
 „ bles cessassent, pour cause de destructious des Eglises & autres très-
 „ grands inconveniens qui en aviennent par chascun jour; & aussi ce
 „ sont choses volontairement de nouvel imposées. & se le Pape fesoit
 „ son devoir & il avoit besoing, on pourroit bien adviser autre maniere de
 „ pourvoir à son Estat appelez ceux qui soient à appeller. *Item*, quant
 „ aux appellations qui soient interposées au Pape, il a esté dit, que tout ce
 „ soit delaisié à la disposition de droit commun, comme quand le Papat
 „ vacque par mort, mesmement que, se Dieu plaist, il sera briefvement
 „ pour-

An de J.C.
1397.

pourveu de Pape à l'Eglise. Où ce prendra que ara besoing de appeller, appellera de l'Evêque à Archevesque, & de l'Archevesque au Conseil Provincial, qui se tiendra chascun an une fois. *Item*, quant à ceux qui auroient scrupule de conscience de obéir à la Substraction, il a esté dit qu'ils sont tenus de eux conformer à la determination du Roy & de deposer leur scrupule; & se ils ne le vouloient faire, le Roy y pourroit & devoit pourveoir, selon ce que autrefois feust dit publiquement, & par Monseigneur le Chancelier. Et posé qu'il y en ait aucuns qui ne veulent deposer leur scrupule, toutesfois en y a comparaisson plus, que, sauve conscience, ne pourroient obéir à celuy que ce reputent Schismatique, fauteur & nourriceur de Schisme & empeschant l'union de l'Eglise, mesme-ment que obeyssance que on luy feroit, seroit norissement de son peché, & en ce faisant ils en seroient cause & participeroient avec luy ou fait & crime dampné, & on doit pourveoir de raison au greigneur necessité. *Item*, quant à la confirmation des Elections des Exempts, a esté conclu que elles se feront par les Ordinaires parmi ce qu'ils bailleront Lettres que pour le temps à venir & ne porte préjudice aux dites exemptions; & auxi auront les Exempts Lettre ou Instrument que l'Eglise de la France à Paris assemblée a cecy ordonné & voulu expressement que l'Ordinaire pour le temps avenir ne puisse cecy traire à aucune consequence, ne faire ce aucun préjudice aux Exemptions. Et par cette maniere sera confermé par l'Evêque de Paris l'Esleu de St. Denys (90).

Soustrac-
tion gene-
rale.

La Soustraction devint ensuite presque generale dans toute l'Europe. On trouve dans l'Histoire de l'Université de Paris l'Acte de celle de Jean de Baviere, Evêque de Liege, & de plusieurs Princes & Seigneurs de son Diocese (91). Il y eut aussi, en plusieurs endroits, quantité de Partisans de Boniface qui renoncerent à son Obedience. Charles VI. ne manqua pas de donner avis à l'Empereur Wenceslas de la Résolution qu'on venoit de prendre en France, pour l'engager à faire la même chose à l'égard de Boniface, & à tenir la parole qu'il avoit donnée à Rheims. Mais, comme on avoit deja changé la disposition de son Esprit, il demanda du delai jusqu'à ce qu'il eut reçu Reponse de Boniface, & qu'il eut assemblé à Breslau les Deputez des Rois de Hongrie, de Pologne, & des Princes de l'Empire (92). Voici, dans les termes de l'Abbé de Bellegarde, ce qui se passa en Espagne à ce sujet: „ Le Roi de France, dit-il, s'étant déclaré ouvertement contre le Pape Benoit residant à Avignon, ce Pontife se vit bientôt abandonné de tous ses Partisans, & assiégé dans son Palais, pour l'obliger à tenir la parole qu'il avoit donnée dès le commencement de son Pontificat, de s'en démettre pour le bien de la Paix. Cependant, il y avoit encore quelque esperance que le Roi d'Espagne le protegeroit tou-

(90) Du Boulai, *Hist. Universit. tom. IV.*
p. 154.

(92) Lenfant, *Hist. du Concile de Pise,*
Liv. II. pag. 92. §. 8.

(91) Du Boulai, *ubi supr.* p. 866.

„ toujours. Le Roi de France envoya une solennelle Ambassade à ce
 „ Prince, pour le detacher de l'Obedience de Benoît, & lui représenter
 „ que c'étoit le seul moien de faire cesser le Schisme, par l'abdication vo-
 „ lontaire de ce Pontife, qu'il avoit promise avec un serment authentique.
 „ On tint à Salamanque une grande Assemblée d'Evêques & de personnes
 „ considerables par leur science & leur vertu, avec un grand nombre de
 „ Jurisconsultes très-habiles. Les Ambassadeurs du Roi d'Arragon s'y
 „ trouverent aussi. Cependant, on jugea plus à propos de ne rien inno-
 „ ver, & d'attendre que les deux Pontifes s'assamblassent dans un lieu dont
 „ on conviendroit de part & d'autre, afin de chercher de bonne-foi les
 „ moïens que l'on croiroit les plus efficaces, pour faire cesser prompte-
 „ ment le Schisme. . . . Le Roi (d'Arragon) après son couronnement
 „ (93), envoya des Ambassadeurs au Pape Benoît, qui se voioit alors abandonné
 „ de tout le Monde & assiégé dans Avignon. Le Pape repondit
 „ aux Ambassadeurs, que pour faire cesser le Schisme & les troubles de l'E-
 „ glise, il remettroit tous ses interêts entre les mains des Rois de France
 „ & d'Arragon, & qu'il s'en rapporteroit à leur arbitrage. Les Ambas-
 „ sadeurs, après cette Reponse, se rendirent à la Cour du Roi de France,
 „ selon les Ordres qu'ils en avoient, pour tâcher de remettre la Paix &
 „ la concorde dans l'Eglise. Oncrivit de Paris au Pape Benoît, pour
 „ l'exhorter à concourir de tout son pouvoir à la pacification de l'Eglise,
 „ pour l'engager à venir au Concile general qu'on assembleroit incessam-
 „ ment, qu'il y seroit sous la protection des Peres du Concile, & la sauve-
 „ garde du Roi de France, qui lui promettoit toute assistance, pour
 „ lui & pour les siens, que l'on garentiroit de toute insulte. . . . Les
 „ Princes Chrétiens, dit ailleurs le même Historien, travailloient avec
 „ une application continuelle à etouffer le Schisme, & à rétablir la Paix
 „ dans l'Eglise. Le Roi de Castille voiant l'obstination de Benoît, &
 „ qu'il n'agissoit pas de bonne-foi, renonça à son Obedience, parce qu'il
 „ refusoit de se demettre du Pontificat, ce qu'il avoit promis expressement.
 „ Cependant, le Roi d'Arragon demeuroit toujours attaché à son par-
 „ ti (94). „

Le celebre Pierre d'Ailli, revenu d'Italie, avoit rendu compte de sa Né-
 gociation à Rome & en Allemagne, dans l'Assemblée où on avoit resolu la
 Soustraction. Il fut arrêté dans la même Assemblée que le Roi, sans plus
 garder de menagement, enverroit Pierre d'Ailli & le Maréchal de Bouci-
 caut à Benoît, l'un pour le persuader d'abdiquer, l'autre pour l'y con-
 traindre de vive force. Ils vinrent ensemble jusqu'à Lion, où le Maréchal
 resolut d'attendre l'issuë de la Négociation de Pierre d'Ailli, avant que de
 se mettre en chemin. Quand l'Evêque de Cambrai fut arrivé à Avignon
 il alla d'abord rendre ses respects au Pape. Il lui expliqua comment il
 étoit

Pierre
 d'Ailli à
 Avignon.

(93) *Au Mois d'Avril 1399.*

tom. 3. p. 378. &c.

(94) *Bellegarde, Hist. Generale d'Espagne,*

An de J.C.
1397.

étoit envoieé par le Roi de France & l'Empereur, & comment ils étoient convenus que les deux Papes resigneroient le Pontificat chacun de leur côté. Alors Benoit changea de couleur, & dit en elevant la voix : *J'ai beaucoup travaillé pour l'Eglise. On m'a élu en bonne forme, & on veut maintenant que j'y renonce: il n'en sera rien tant que je vivrai; & je veux bien que le Roi de France sache, que je neme soumettrai point à ses Ordres, & que je garderai mon nom & ma Dignité jusqu'à la mort.* L'Evêque de Cambrai reprit : *Seigneur, prenez le conseil des Cardinaux. S'ils sont d'un autre avis, vous ne pouvez résister seul, ni à la Puissance du Roi de France & de l'Empereur.* Alors s'avancerent deux Cardinaux Creatures du Pape, qui lui dirent : *Saint Pere, l'Evêque de Cambrai parle bien, suivez son conseil, nous vous en prions.* Le Pape feignit d'approuver cet avis, & Pierre d'Ailli se retira. Il est remarquable, que ce Prelat avoit ordre de prier les Cardinaux de faire tous leurs efforts, pour porter Benoit à consentir à son Abdicacion, comme le Roi lui-même les en prioit par une Lettre. Les Cardinaux lui presenterent en effet l'Acte de leur Soustraction, qui le mit en une telle fureur, que deja irrité de son obstination, & intimidé par les troupes Arragonoises, que Rodrigue de Lune son frere lui avoit amenées, ils se retirerent tous à Ville-neuve, à quelques lieuës au delà du Pont d'Avignon sur les Terres de France. Mais, avant cette retraite, il y eut Consistoire, où les choses se passerent de la maniere suivante. L'Evêque de Cambrai y parla en Latin, & il expliqua tout au long le sujet de son voiage: puis, on le pria de se retirer pendant qu'on delibereroit. La Deliberation fut très-longue, & quelques-uns des Cardinaux trouvoient bien dur de defaire ce qu'ils avoient fait, c'est à dire le Pape qu'ils avoient élu. Mais, le Cardinal d'Amiens leur dit : *Mes Seigneurs, veuillons, ou non, il nous faut obéir au Roi de France & à l'Empereur, puis qu'ils sont unis ensemble; car sans eux nous ne pouvons vivre. Encore pourrions nous bien gagner l'Empereur, si le Roi de France vouloit tenir pour nous: mais, il nous mande que nous obéissions, ou qu'il nous retiendra les fruits de nos Benefices.* Plusieurs Cardinaux approuverent celui d'Amiens, & presserent le Pape de s'expliquer. Il repondit : *Je desire l'Union de l'Eglise; & j'y ai beaucoup travaillé. Mais, puisque Dieu m'a pourvû du Pontificat, & que vous m'avez élu, je demeurerai Pape tant que je vivrai, & n'y renoncerai pour Roi, Duc, ou Comte, ni par quelques moïens que ce soit.* Alors, les Cardinaux se leverent divisés entr'eux, & sortirent du Consistoire, la plûpart sans prendre congé du Pape. L'Evêque de Cambrai, les voiant si desunis, s'avança dans le Consistoire, & dit au Pape : *Seigneur, vous avez tenu votre Conseil, faites moi Réponse. Il me la faut avoir, afin que je m'en retourne.* Le Pape, encore tout en colere, persista à lui dire, qu'il étoit Pape legitime, & le vouloit demeurer, dut-il mourir à la peine. *Vous direz à mon Fils le Roi de France, ajouta t'il, que jusqu'ici je l'ai eu pour bon Catholique, & que depuis peu il s'est laissé séduire, mais il s'en repentira: qu'il prenne conseil, & ne s'engage à rien qui trouble sa conscience (95).* Là-dessus le Pape se

(95) Froissard, l. 4. c. 97.

se leva de sa chaire prenant le chemin de sa chambre, & l'Evêque se retira au Port de St. André à neuf lieues d'Avignon, où le Maréchal de Boucicaud étoit arrivé.

An de J. C.
1397.

En même tems, les Cardinaux, comme je l'ai dit, se retirèrent à Ville-neuve, d'où ils deputerent en France le Cardinal de Poitiers, le Cardinal de Salusse, & celui de Turi, pour solliciter le Roi à engager tous les Princes à la Soustraction, à assembler un Concile General pour l'Union, & à se faire de la Personne de Benoit comme d'un Heretique & d'un Schismatique; ce qu'ils prétendirent prouver par de longs Ecrits (96). *Et disoient maux infinis de Benedit, & plusieurs autres paroles. . . C'estoit merveilles des pompes & estats des dits Cardinaux, les quels estoient à toutes gens, de quelque estat qu'ils feussent, à grand desplaisance & abomination* (97). Le Chancelier répondit de la part du Roi aux Envoiez des Cardinaux, que quant à l'emprisonnement du Pape, puisque c'estoit pour cause de Heresie, c'estoit un fait qui n'étoit pas de la connoissance du Roi: que pour le reste, il en seroit plus amplement delibéré avec eux & avec les Prelats de France (98).

Les Car-
dinaux en-
voient au
Roi.

Cependant, Boucicaud, suivant les Ordres de la Cour, rassembla ses troupes, & fit fermer exactement tous les Passages, afin que rien ne pût entrer dans Avignon. Il envoya defier le Pape Benoit dans son Palais, par un Hérault. Les habitans d'Avignon en furent effraiez. Ils allerent parler au Pape, lui declarant qu'ils ne pouvoient, ni ne vouloient, soutenir la Guerre contre le Roi de France. Benoit leur répondit: *voire Ville est forte & bien pourvue: je manderai des troupes de Genes & d'ailleurs, & au Roi d'Arragon qu'il vienne servir, comme il y est doublement obligé, parce que je suis son Parent, & qu'il doit obéissance au Pape. Vous vous effraiez de peu de chose. Partez d'ici. Gardez votre Vile, & je garderai mon Palais.* Mais, les habitans d'Avignon, voiant que les vivres commençoient à leur manquer; que toutes les avenues étoient bien gardées; & que les François les menaçoient de bruler toutes les Vignes & les Maisons qu'ils avoient à la campagne jusqu'à la Riviere de Durance, traiterent avec le Maréchal de Boucicaud, & lui ouvriront les Portes de la Ville. Le Pape fut insensiblement affligé de ce Traité, & néanmoins il protesta, que jamais il ne se soumettroit, quand il en devroit mourir. Il se tint donc enfermé dans son Palais, où depuis long-tems il avoit fait de grandes provisions de toutes sortes de vivres. Il écrivit à Martin, Roi d'Arragon, lui demandant instamment du secours. Mais le Roi, après avoir lû la Lettre, dit à ceux qui étoient auprès de lui: *Ce Prêtre croit-il que, pour lui aider à soutenir ses Chicanes, je doive entreprendre la Guerre contre le Roi de France? On me tiendrait bien pour mal conseillé.* Ces Courtisans lui conseillèrent de ne s'en point mêler, & de suivre l'avis du Roi de France, qui l'avoit conseillé de demeurer neutre entre les deux Papes (99).

Benoit
assiégé
dans Avi-
gnon.

Le

(96) Apud Rainaldi, an. 1398. §. 17. 18.

(98) Moine de St. Denys, Liv. XVIII. c. 10.

(97) Jean Fuvéal des Ursins, Hist. de Charles VI. p. 171.

(99) Frébiffard, a. c. 9. 8. apud Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCIX. §. 22.

An de J.C.
1397.

Particularités du
Siege.

Le Cardinal de Neufchatel, que ses Collegues avoient mis pour Capitaine à Avignon, fut le premier à faire jouer les machines de Guerre contre le Palais Pontifical; en sorte que le Pape même fut frappé de quelques petit éclat d'une pierre sortie d'un canon. On continua les attaques, & le Pape Benoit demeura ainsi assiégré dans son Palais pendant tout l'hyver. De ceux qui étoient enfermés avec lui plusieurs moururent, soit de blessures, soit de maladies, faute de vivres & de medicamens (100). En effet, Jean Juvenal des Ursins nous apprend, que le Pape *souffrit*, durant ce siege, *moult de miseres, peines, & travaux, tant de vivres que autrement.* „ Mais, „ ajoute cet Historien, il avoit moult grand couraige, & tousjours se tenoit fort, & confortoit ceux qui estoient avec luy. Rodrigo de la Lune, son frere, faisoit toutes les diligences qu'il pouvoit de luy faire avoir vivres; &, quelque siege qui y feust, bien souvent par manieres subtiles, on mectoit vivres. Or adveint que aucuns estans audict siege, avoient souvent manieres de trouver moyens subtils, de entrer en la Place du Palais, ou estoit Benedict. Et adviserent qu'il y avoit un esvier, ou conduict d'eäies de la cuisine dudit Palais, qui estoit grand & large, & que par celuy en ostant un treillis de fer qui y estoit, on pourroit très-aisément entrer. Et trouva on moyen de oster ledict treillis de nuit, si subtilement que on le remectoit & ostoit quand on vouloit. Ceux de dedans s'appreurent & imaginerent bien que par le dict lieu on avoit intention d'entrer. Et pour ce y meirent gué secret, & considerant que on ne pouvoit entrer que l'un après l'autre, & que ceux qui entreroient, quand bon sembleroit, ils seroient pris & attrapez par ceux de dedans, & ainsi feut fait. Car aucuns de ceux du siege & des plus vaillants veindrent audict esvier, ou conduict de Cuisine, & entrerent dedans, & à mesure qu'ils entroient, estoient pris, & tant qu'il y en eust de pris, de cinquante à soixante. Dont ceux qui tenoient le siege feurent moult esbahis, & non sans cause; car il y avoit de leurs parens & amis (1).

Lettres de
Benoit.

Pendant que Benoit XIII. étoit Prisonnier dans son Palais, il ecrit diverses Lettres, une entr'autres au Roi de France, qui est la Lettre du Monde la plus touchante & la plus pathetique. Elle commence par une apostrophe plainrive à l'Eglise sa chere Epouse sur l'état deplorable où elle se trouve, & sur sa propre situation. Ensuite, il se plaint amerement des calomnies des ennemis, & des sinistres interpretations qu'on donnoit à ses intentions, apres les travaux infinis qu'il avoit, disoit-il, endurez, & les grands sacrifices qu'il prétendoit avoir faits pour l'Union de l'Eglise. *On peut juger, dit-il, par les maux que je souffre, que ce n'est pas par opiniatreté que je veux conserver un état aussi malheureux qu'est le mien. Je serois le plus miserable & le plus insensé de tous les hommes, de rechercher dans ce monde une*
Mi-

(100) Baluze, Vita Pap. Aven. tom. 2. p. 1123.

(1) Jean Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI. p. 167. 168.

Misere certaine, au hazard d'un Malheur eternel dans l'autre. Il ne conteste pourtant pas, qu'il n'ait pû lui arriver de faire quelque faute par ignorance. Mais, il prend Dieu à témoin, qu'il n'a rien fait contre l'Union par malice, par fraude, & par ambition. Il s'adresse après cela au Roi de France, & le prend à témoin de toutes ses offes, & de celle qu'il a faite de céder en dernier lieu. *Sachant ces choses comme vous les savez, mon très-cher fils, je ne puis assez m'étonner de me voir diffamé & indignement emprisonné, & de n'avoir pû mériter votre secours pour ma Liberté.* Il lui propose, pour le piquer d'honneur, l'exemple de ses Predecesseurs, qui avoient toujours été l'azyle des Papes opprimez, ou fugitifs, & l'interêt de sa propre réputation, & de celle du Roiaume de France. Le Pape conclut enfin par demander sa Liberté.

An de J.C.
1397.

Il n'y a pas tant de Rhethorique dans la Réponse du Roi; mais, il y a des raisonnemens bien forts & bien solides, & ils sont proposez avec beaucoup de douceur & d'adresse. Le Roi exhorte le St. Pere à prendre garde que l'Amour propre & les flatteurs ne surprennent ses lumieres, & ne lui derobent la vérité. Il parle ensuite des grandes esperances que la sainteté de ses mœurs, & sa conduite irréprochable dès sa Jeunesse, avoient fait concevoir de lui pour l'extinction du Schisme. „ Ces esperances, ajoute-t'il, „ furent tellement confirmées par vos demarches & vos protestations, „ qu'on ne crut pas pouvoir mettre le Pontificat en de meilleures mains, „ pour parvenir à une fin si desirable. En effet, qui n'en auroit crû de „ si belles apparences, soutenuës par le Serment solemnel, que vous fîtes, „ de ne refuser aucune voie propre à donner la Paix à l'Eglise, même jus- „ qu'à céder le Pontificat. Si alors vos protestations étoient sinceres, „ & si vous aviez le cœur sur vos levres & sur votre front, pardonnez, „ Saint Pere, si j'ose vous demander, qui peut depuis vous avoir telle- „ ment fasciné les yeux, qu'à notre grand étonnement, vous voyez à pre- „ sent les choses d'un tout autre oeil, que vous ne les envisagiez alors? „ C'est, direz-vous, parce que vos sujets m'ont voulu forcer à une demar- „ che qui devoit être volontaire. S'il y a eu de la violence, elle a été „ causée par votre perséverance à ne pas accomplir votre Serment, & elle a „ été précédée par les prieres les plus instantes & les plus redoublées de „ gens qui sont en droit de commander les autres, & qu'on a accoutumé „ de prier. Je vous en ai prié moi-même avec toute l'Eglise Gallicane, „ & je vous en ai fait prier par mes Oncles & par mon propre Frere. „ Ensuite, le Roi répond fort solidement à toutes les excuses que le Pa- „ pe pouvoit alleguer de sa Conduite, comme, les soupçons & les om- „ brages qu'on lui donnoit des mauvais desseins de l'autre Parti, la dif- „ ficulté d'exécuter la voie de la Cession d'une maniere avantageuse à „ l'Union, la justice & la facilité de celle du Compromis & d'une Entre- „ vuë, &c. (2).

Reponse
du Roi.

Ce-

(2) Du Baulai, *Hist. Universit. Paris, tom. IV, p. 878. 884.*

An de J.C.
1399.

Traité du
Pape avec
le Roi de
France.

Cependant, le Pape Benoit avoit un puissant Parti dans les Pais etrangers, en France, & même à la Cour. Martin Roi d'Arragon intercedoit pour lui. Le Roi de France avoit envoyé à ce Prince l'Abbé de St. Michel, qui avoit si heureusement plaidé en Angleterre pour la Soustraction; mais il ne trouva pas les mêmes dispositions en Arragon. Martin avoit même envoyé une Flotte pour delivrer Benoit. Mais, cette Flotte n'ayant pû aborder à Avignon, il fallut tenter sa delivrance par la voie de la Negociation. En effet, Martin envoya des Ambassadeurs au Roi de France. Cette Negociation étoit appuyée par Louis Duc d'Orleans, qui prenoit toujours le contre-pied des Ducs de Bourgogne & de Berri, & par les autres Amis du Pape, qui n'étoient pas en petit nombre. Car, beaucoup de gens n'approuvoient pas la Soustraction, dont le premier fruit, dit fort mal-à-propos le Moine de St. Denys, fut que l'Eglise, n'ayant plus de chef, demeura exposée à la vexation du bas seculier (3). Enfin, Benoit alloit être pris par le Maréchal de Boucicaud, lorsqu'il entra en composition. L'Armée de France eut ordre de changer le Siege en Blocus, pour donner lieu à la Negociation. Les artifices de Benoit & son argent, dit Mezerai, avoient gagné quelques Grands dans le Conseil, qui firent ce coup (4). Quoiqu'il en soit, le Roi de France donna ordre aux Ambassadeurs qu'il envoioit en Arragon, de passer par Avignon, & de proposer à Benoit de renoncer au Pontificat; & en cas que Boniface cédât, mourût, ou fût déposé, on en elût un troisieme qui fût vrai Pape; auquel cas Benoit seroit delivré & le Roi de France le prendroit sous sa protection. Benoit promit d'accepter & d'approuver ces articles, à condition que le Roi lui donneroit sauve-garde à lui & aux siens. D'abord, on laissa entrer des vivres, & il demeura en Liberté dans son Palais: mais, sans en pouvoir fortir qu'avec la permission du Roi & des Cardinaux, jusqu'à ce que l'Union fut retablie dans l'Eglise (5).

Simonie
de Bonifa-
ce IX.

Boniface IX. n'étoit pas moins incommode dans son Obedience, que Benoit XIII. dans la sienne. Il s'appliquoit avec grand soin à amasser de l'argent, tant pour se soutenir lui-même, que pour soutenir Ladislas dans le Roiaume de Naples, contre la Faction d'Anjou. Dès la premiere année du Pontificat de Boniface, plusieurs pauvres Clercs vinrent à Rome, pour obtenir des graces, suivant la coutume. Mais, la maniere d'examiner les postulans fut nouvelle; car, les serviteurs des examinateurs exigeoient de l'argent des Postulans, & leurs Maîtres ne l'ignoroient pas. Ainsi, les Pauvres furent les derniers dans les Rôles. Pendant les sept premieres années, Boniface n'osa exercer publiquement la Simonie, à cause de plusieurs bons Cardinaux qu'il avoit trouvez en place & qui la detestoient. Il ne laissoit pas de l'exercer clandestinement par certains Mediateurs, principalement dans la Promotion des Prelats; & si ceux à qui il demandoit

(3) Moine de St. Denys, Liv. XIX. c. 1. 290.

(4) Mezerai, Abregé Chron. tom. 3. p.

(5) Baluze, Vita Pap. Aven tom. 2. p. 16.

doit de l'argent ne paioient pas comptant, il inventoit divers pretextes, qu'il alleguoit dans le Consistoire secret, pour retarder la Promotion, ou l'empêcher entierement. Les anciens Cardinaux étant morts l'un après l'autre, Boniface se vit en liberté de suivre son inclination. Il ne garda plus de mesures, & il alleguoit pour prétexte de ses enormes exactions, les depenſes extraordinaires qu'il lui falloit faire, pour se soutenir contre ses ennemis, & pour travailler à l'Union de l'Eglise, qu'il ne souhaitoit pas.

An de J.C.
1399.

Vers la dixieme année de son Pontificat, il établit les Annates perpetuelles, comme un Droit inseparablement attaché au Siege Pontifical. Jusqu'à ce tems-ci, les Papes s'étoient contentés de l'exiger, pour un tems, sous divers pretextes, & comme un don gratuit. Mais alors, il n'y eut point d'Archevêques, d'Evêques, d'Abbez, qui ne fussent obligez de donner la moitié de la premiere année du revenu de leurs Benefices, quand même ils n'en seroient jamais entrez en possession. On dit même que Boniface temoignoit souvent, en vendant les Benefices, qu'il auroit voulu que celui à qui il le conféroit, n'en pût jamais avoir la possession, afin de le vendre à un autre. Comme tous ceux qui venoient se faire promouvoir aux Benefices n'apportoient pas à Rome de grandes sommes d'argent, l'Usure y devint si frequente & publique sous ce Pontificat, que ce ne fut plus un peché. Boniface vendoit aussi tous les Benefices reservez ou non, sous la date de la mort des titulaires; & pour en avertir plus promptement, il y avoit des Couriers par toute l'Italie, pour s'informer s'il y avoit de gros Beneficiers malades; & dès qu'ils étoient morts, on couroit en porter la nouvelle en Cour de Rome à ceux qui avoient païé les Couriers pour cet effet. Quant à Boniface, quelquefois il vendoit le même Benefice à plusieurs Personnes sous la même date, le proposant à chacun comme vacant. De plus, pour rendre inutiles les graces expectatives, qu'il avoit données, il en accordoit sous une date posterieure, avec la clause de preference; ce qu'il fit si long-tems, que personne n'en vouloit plus acheter. Les Officiers de la Datterie en prirent occasion d'introduire de nouvelles Expectatives, qui ruinoient toutes celles dont la date étoit précédente, même avec la clause de preference: mais, ces nouvelles Expectatives étoient si cheres, que peu de gens en vouloient. Boniface fit plusieurs Regles de Chancellerie & d'autres Ordonnances, par les quelles il sembloit vouloir restreindre la multitude excessive de ces Expectatives: mais, ces nouvelles Regles ne furent qu'un prétexte pour en vendre plus cher les Dispenses. Après même que les suppliques étoient signées, on les retiroit des Registres, si quelqu'un venoit offrir d'avantage; & le Pape prétendoit que le moins offrant, & le premier en date, l'avoit trompé. Pendant la Peste, qui eut cours à Rome en 1398. le même Benefice fut quelquefois vendu en une même semaine à plusieurs impetrans, dont aucun ne prit possession, étant tous prévenus par la mort. Cet infame Trafic étoit si public, que la plupart des Courtisans soutenoient qu'il étoit permis, & que le Pape ne pouvoit pecher en

Annates
perpetuel-
les.

An de J.C.
1399.

cette matiere (6). Malgré ce Desordre, l'Angleterre demouroit toujours sous l'Obediencce de Boniface; & l'Univerfité d'Oxford s'obftinoit à le reconnoître pour Pape legitime, comme il paroît par la Lettre qu'elle écrivit à Richard II le 5. de Février 1399. (7).

An de J.C.
1400.

Caractere
du 15. Sie-
cle.

Pour être bien au fait de la Corruption de l'Eglife, dans ce malheureux Siecle, il faut lire, entr'autres Traités composez par d'habiles Ecrivains, celui de Clemangis sur cette matiere. Comme ce Traité peut servir d'Introduction à la suite de cette Histoire, & qu'il represente parfaitement l'Etat du 14. & du 15. Siecles, j'en donnerai ici un Extrait, par maniere de Digression (8). L'Auteur commence par marquer quelle a été la premiere destination des Biens de l'Eglife. C'étoit d'abord pour un entetien honnête des Ministres de la Religion, sans pompe & sans faste; pour les exercices de l'Aumône & de l'Hospitalité, pour bâtir & reparer des Eglises & des Monasteres, en un mot pour des fondations & des œuvres pieuses. „ On ne voioit-là d'autre Thresor que celui des bonnes œuvres. Il n'y „ avoit point de vases d'or & d'argent: on buvoit avec plaisir dans des „ Vaisseaux de terre. Tout ce grand attirail de chevaux & d'équipages „ étoit inconnu; les bouffons & les batteleurs n'y paroissoient jamais. Cet- „ te foule de jeunes gens effeminez, & vêtus d'une façon bizarre & comi- „ que, en étoit bannic. „ A mesure que les Richesses s'accrurent, le lu- „ xe, le faste, la pompe, & l'insolence, prirent la place de l'humilité & de la charité. La pauvreté devint un opprobre & la frugalité une honte. L'avarice vint au secours du luxe, pour le foutenir; & les Ecclesiastiques, destinez à dispenser les biens du Ciel, ne s'occupèrent qu'à s'enrichir de ceux de la Terre, & qu'à enfler leurs revenus, aux depens de leurs Peuples, & au mépris des devoirs de leurs charges. Comme les revenus ordinaires ne suffisoient pas, pour contenter leur cupidité insatiable, il fallut inventer de nouveaux stratagemes. Les Papes furent les premiers à en donner l'exemple. „ Voiant que les profits de l'Evêché de Rome, & le Patri- „ moine de St. Pierre, plus ample pourtant qu'aucun Roiaume, quoique „ par negligence ils l'aient beaucoup laissé diminuer, n'étoient pas suffi- „ sans pour soutenir leur état, qu'ils pretendoient porter au dessus des Em- „ pereurs, des Rois, & de toutes les Nations du Monde, il fallut se jeter „ à corps perdu sur les autres Bergeries, & depouiller les Brebis de leur „ fruit, de leur laine, & de leur lait. „ Ils s'atribuerent la disposition de toutes les Eglises du Monde qui venoient à vacquer, & le Droit des Elec- tions & des Collations, qui se faisoient autrefois avec choix & religion par les ordinaires; pour attirer tout l'or & tout l'argent à la Chambre Apostolique, qui est un Gouffre où s'abiment toutes les Richesses des Eglises & des
Etats

(6) Gobelin. *Persona*, *Cosmodr. Etat. VI. c. 8.*
E. Theodoric de Niem, *Schism. Lib. II. c. 7. 8.*

(7) Rainaldi, *an. 1399. §. 32.*

(8) Ce Traité de Clemangis fut imprimé pour la premiere fois en 1519. pour la se-

conde fois par Jean Martin Lydius en 1612. & il l'a été en dernier lieu dans le Recueil de von der Hardt, Tom. I. Part. II. tiré de la Bibliotheque de Wolfenbuttel.

Etats de la Chrétienté. On pourroit croire que les Souverains Pontifes s'étoient attiré ces Elections & ces Collations, pour donner de meilleurs Pasteurs à l'Eglise. Rien moins que cela. Depuis ce tems, on choisit, non ceux qui étoient le plus capables d'instruire & de regir l'Eglise, mais ceux qui étoient en état de mieux paier. Ainsi, l'Eglise se trouva remplie de Pasteurs ignorans & incapables. Ce ne fut pas encore assez. Ils ôtèrent aux Patrons le privilege de presenter les sujets qui devoient avoir un Benefice, & la liberté de le conferer; menaçant d'Anatheme ces Patrons, si, par une audace temeraire, ils entreprenoient d'établir qui que ce soit, dans un Benefice, tant qu'il y auroit quelqu'un à qui le Pape auroit accordé de son Autorité une Expectative pour ce Benefice. On vit alors courir de toutes parts les Graces expectatives. „ On ne tiroit pas les Pasteurs des „ Ecoles & des Universitez, mais de la Charruë & des plus viles Professions. On en voioit, qui ne savoient guere plus de Latin que d'Arabe, „ quelques-uns même ne savoient pas lire, ni distinguer l'A du B. Il n'y a „ rien de plus indigne, continue Clemangis, que de voir un Pape, ou „ quelqu'autre Ecclesiastique, dans une Dignité si eminente, ne savoir pas „ seulement lire l'Ecriture Sainte par maniere d'acquit, ou ne la toucher „ jamais que par la couverture, quoique, dans leur installation, ils soient „ obligez de jurer, qu'ils en ont l'intelligence. Si par hazard il se trouve „ quelque Pasteur d'un autre Caractere, il est exposé à la raillerie & à la „ medifance des autres, & on ne le trouve bon qu'à être mis dans un „ Cloitre. Ainsi, l'Etude de la Parole Sainte passe pour une simplicité. „ Ceux qui en font profession sont le jouet de tout le monde, & particulie- „ rement des Papes, qui preferent leurs Traditions aux Commandemens de „ Dieu. Le glorieux & saint Emploi de prêcher, qui étoit autrefois un „ Privilege particulier aux Evêques, est tellement avili, qu'on a honte de „ l'exercer. „ L'Ignorance étoit encore le moindre mal. On peut ju- „ ger des mœurs de gens aussi mal élevez. L'Auteur en fait une Peinture „ affreuse. Ce n'étoit qu'impudicitez, que debauches, que jeux, que „ batteries & querelles. Le dernier mepris étoit une suite nécessaire d'une „ telle conduite. Outre les charges, dont Clemangis a parlé, ils mirent sur „ les Eglises & sur les Personnes Ecclesiastiques plusieurs sortes d'impôts. Ils „ ordonnerent que quand un Ecclesiastique, de quelque Dignité qu'il fût, „ viendroit à mourir, ou à permuter son Benefice avec un autre, le Pape au- „ roit tout le revenu d'une année, revenu qu'il faisoit monter à sa fantaisie, „ & même si le produit de la premiere année ne suffisoit pas pour fournir la „ somme, il l'exigeoit la seconde, la troisieme, & la quatrieme. Ils s'em- „ paroiert aussi des depouilles des Prelats, qui venoient à mourir. Ils le- „ voient frequemment des Decimes sur tous les Ecclesiastiques, & impo- „ soient plusieurs autres charges & corvées fort onereuses. De plus, „ pour gagner les Princes, ils leur accorderoient de grosses Exactions sur le „ Clergé. Comme c'est le devoir des Evêques, & des autres Pasteurs, de vi- „ siter leurs Troupeaux, on leur adjugeoit certaines sommes pour faire ces

An de J.C.
1400.

visites. Mais, les Papes s'étant approprié ces Procurations, ces visites ne se faisoient plus. Ils établissoient pour tirer l'argent de ces Procurations des Collecteurs par toutes les Provinces, qu'ils choissoient entre les plus impitoyables, gens qui auroient tiré de l'or d'un caillou, avec ordre d'excommunier même les Prelats, si l'argent ne venoit pas au tems marqué. De-là naissoient, sur les moindres sujets, une infinité d'Excommunications, qui ne se lançoient autrefois que sur les grands coupables. Les Eglises & les Monasteres perissoient, parce que le Pape usurpoit ce qui étoit destiné à leur reparation. On vendoit les Croix, les Calices, les Ornaments les plus précieux des Eglises, & même les Reliques, pour paier ces impositions. On refusoit la sepulture & les funerailles aux Abbez & aux Prelats qui mouroient hors d'état de paier. Ils trouvèrent encore dans les Regles & Constitutions de la Chancellerie, que chaque Pape faisoit à sa fantaisie après son Election, & qui étoient toutes différentes de l'ancien Droit Canon, un moien assuré de ruiner les Parties, en multipliant les Procès, en les prolongeant, & en vendant la Justice. L'Auteur passe de-là aux Cardinaux, dont il fait ce Portrait. „ Rien, dit-il, n'égale leur orgueil, l'arrogance „ de leurs Discours, & l'insolence de leurs manieres. Et si un Peintre vou- „ loit représenter l'Orgueil dans un Tableau, il ne pourroit mieux réussir „ qu'en exposant aux yeux du Public le Portrait d'un Cardinal. „ Ce- „ pendant, il pretend qu'ils avoient été tirez du plus bas Clergé, pour être „ élevez à cette Dignité, & que leur Emploi étoit autrefois d'avoir soin de „ la Sépulture des morts. „ A present, dit-il, ils traitent de haut en bas, „ non seulement les Evêques, mais les Patriarches & les Archevêques. Peu „ s'en faut qu'ils ne s'en fassent adorer. Ils se mettent même de pair avec „ les Rois. „ Après cela, il représente leur insatiable avarice, le nombre „ innombrable de Benefices incompatibles qu'ils possèdent, leurs enormes „ exactions, pour tirer de l'argent de toutes parts, & leurs contractz Simonia- „ ques. Tout l'Or du Tage, & du Pactole, dit-il, ne seroit pas capable d'as- „ souvir leur avidité. C'est dans cette vue, qu'il les accuse formellement d'en- „ tretenir le Schisme, depuis plusieurs années. Il dit, qu'il n'oseroit racon- „ ter leurs Adulteres, leurs Impudicitez, non plus que l'impureté & l'obscenité de la vie de leurs Domestiques & de leurs Creatures. Mais, il ne sauroit dissimuler les Adulteres Spirituels du Pape & des Cardinaux avec les Princes seculiers, à qui ils engagent les Biens de l'Eglise, pour les mettre dans leurs interêts. Il se plaint, qu'à la recommandation de ces Princes, on donne des Benefices, à des gens indignes, à des Abbez de Cour, ambitieux & flatteurs, plus propres à être Comediens, qu'à être Ministres de l'Evangile, au grand mepris de la Parole de Dieu & de la Discipline Ecclesiastique, foulée aux pieds & tournée en raillerie. Les Evêques & les autres grands Prelats ne sont pas plus epargnez. Clemangis ne trouve pas surprenant, qu'ils imitassent les Exactions des Papes, parce qu'ayant acheté bien cher leurs Benefices, il falloit qu'ils se dedommageassent sur leurs Brebis. C'est ce qu'ils repondoient franchement, quand on leur objectoit

cet-

cette Parole de Jesus-Christ: *Vous l'avez reçu gratuitement, donnez-le de même.* De sorte que si quelque Ecclesiastique étoit mis en Prison pour vol, pour homicide, pour rapt, pour sacrilege, ou pour quelque autre crime enorme, il y demouroit au pain & à l'eau jusqu'à ce qu'il eut païé une certaine somme, selon ses facultez. Mais, avoit-il satisfait, il en sortoit blanc comme neige, & ils ne parloient plus de le punir. Ils exerçoient d'ailleurs leur juridiction avec tant de violence, qu'on aimoit mieux subir le Jugement des plus grands Tyrans, que celui de l'Eglise. On ne sauroit exprimer combien ils exerçoient de cruauté & d'injustices à la Campagne contre les Pauvres Paisans, par leurs Inquisiteurs appelez Promoteurs. On les citoit sans cesse en justice pour de legers sujets, ou pour des crimes supposés. S'ils refusoient de comparoître, les Excommunications ne manquoient pas; & s'ils comparoissoient, on ne leur faisoit que des vexations, qu'il leur falloit racheter par de l'argent. Et à l'égard des vrais coupables, ils étoient absous par la même voie. En un mot, tout étoit venal, Graces Spirituelles & Benefices; ou, s'il s'en donnoit *gratis*, c'étoit à leurs Batards & à leurs Bouffons. Non contents de ces excès, ils en commettoient d'une autre nature. En plusieurs Dioceses, les Evêques contractoient avec leurs Curez pour leur entretenir des Concubines. Il n'y a rien de plus horrible, que le Débordement des Ecclesiastiques de ce tems-là: „ Aujourd'hui, dit Clemangis, s'il y a quelque Pareseux, s'il „ y a quelqu'un qui ait horreur du travail, si quelqu'un enfin veut, à „ son aise, s'abandonner à la Luxure, il se fait Prêtre. Dès qu'il est par- „ venu à cet état, il frequente avec ses Confreres les Bordels & les Caba- „ rets. Ils boivent, mangent, jouent aux dès & à la paume. C'est à ce- „ la qu'ils emploient tout le tems. Quand ils sont yvres, ils se battent, „ ils crient, ils font du bruit, ils renient Dieu & les Saints. Enfin, s'é- „ tant reconciliés, ils passent des embrassemens de leurs Concubines à „ l'Autel. „ Vivant de cette maniere, il n'est pas surprenant que les Eglises fussent si negligées. Il y avoit tel Evêque, qui n'avoit jamais mis le pied dans son Diocese, ni vû une de ses brebis, sous prétexte d'être appelé à la Cour, pour servir de Conseil aux Princes. Mais, dans le fond, on n'ignoroit pas qu'ils mandioient, ou qu'ils achetoient bien cher les prétendues vocations, afin de vivre aux depens de la Cour, & de mettre par là en reserve les revenus de leurs Benefices. „ Il est bien vrai, ajoute l'Au- „ teur, que l'absence des Evêques est plus avantageuse à leurs Eglises, que ne le pourroit être leur présence. Car, à quoi pourroient servir à leur „ Troupeaux des Prelats toujours occupez à la Pêche, à la Chasse, à di- „ vers jeux, à la paume, à la danse, dans les Festins continuels avec des „ femmes, des filles, & de jeunes gens, où ils passöient les nuits dans la „ Crapule & dans la Debauche, pour aller de-là le lendemain à l'Autel? „ C'est donc un Probleme à proposer lequel nuit le plus à une Eglise, ou „ d'un Evêque qui la deserte, ou qui la laisse à la merci des Loups, pour „ aller passer son tems avec des Parasites & des Plaisans; ou de celui qui y

refi-

An de J.C.
1400.

„ residant la pille, la negligee, & la corrompt par ses mauvais exemples? „
 „ On peut juger quelle étoit la Conditte des Curez, & des autres Ecclesiasti- „
 „ ques, sous des Evêques qui ne residoient presque jamais, ou dont la resi- „
 „ dence ne scandalisoit pas moins que leur absence. Les Chanoines ne sont „
 „ pas oubliez dans cette Peinture de la Corruption de l'Eglise. „ Ils ressem- „
 „ blent fort bien, dit-il, à leurs Evêques. Ils sont ignorants, simonia- „
 „ ques, avarés, ambitieux, jaloux, medifans, yvrognes, & si incontinsens, „
 „ qu'ils ont chez eux leurs Concubines, avec leurs Enfans. Pas atten- „
 „ tifs à leur propre vie, mais curieux des affaires d'autrui, ils s'érigent en „
 „ Juges & en Censeurs. Comme ils prétendent ne relever que du Pape, „
 „ il est impossible d'avoir aucune justice de leurs excès, parce qu'ils ont „
 „ dans leur bourse une ressource assurée au besoin. „ Les Moines & les „
 „ Monasteres ouvrent un grand champ aux plaintes tragiques de Clemangis. „
 „ On fait qu'il y a des Moines rentez, & des Moines mendiants. Il parle „
 „ des uns & des autres. A l'égard des premiers, il leur repoche tous les „
 „ mêmes Dereglemens qu'aux autres Ecclesiastiques. En quoi il les trouve „
 „ d'autant plus coupables, que l'Etat Monastique & les Vœux qu'ils ont faits „
 „ demandent un beaucoup plus grand éloignement de toute sorte de Monda- „
 „ nité. „ Ils ont, dit-il, tellement laissé deperir les Monasteres, & leurs re- „
 „ venus par leurs depenses superflues, leur negligence, & leur vie dissipée, „
 „ qu'à peine peut-on entretenir aujourd'hui dix personnes, où autrefois on „
 „ en faisoit subsister cent bien à leur aise. „ A l'égard des Moines men- „
 „ diants, il s'étend avec beaucoup de vivacité sur leur orgueil, leur vanité, „
 „ leur hypocrisie, & il les regarde comme les Pharisiens de son siecle. „ Com- „
 „ me la Synagogue, dit-il, avoit ses Pharisiens, que Jesus-Christ à atta- „
 „ qués avec beaucoup de vehemence, ainsi ces nouveaux Apostres, qui se „
 „ sont fourrez dans l'Eglise, en doivent être regardez comme les Pharisiens. „
 „ Il faut leur appliquer tout ce que Jesus-Christ a dit contre ceux d'autre- „
 „ fois, & même je ne fais, s'ils ne sont pas encore pires. „ Il prouve au „
 „ long par des traits fort sanglans, que les Moines sont les Loups ravissans, „
 „ dont il est parlé dans l'Evangile. Sur le sujet des Religieuses, il dit que, „
 „ par pudeur, il aime mieux tirer le rideau sur les Abominations qui se „
 „ commettent dans leurs Couvents, qu'il appelle des *Bordels de Venus*, que de les „
 „ exposer en detail aux yeux du Public. Il en dit pourtant assez dans ces „
 „ deux mots: *Aujourd'hui, voiler une fille, c'est la prostituer.* Clemangis fi- „
 „ nit cet excellent Traité, 1. par un Parallele de l'Eglise primitive, & de „
 „ l'Eglise de son tems. „ Il y a, dit-il, autant de difference entre ces deux „
 „ Etats, qu'entre l'or & la bouë. On peut comparer l'Eglise à cette „
 „ grande Statuë que Nabuchodonosor vit en songe. Tout y alloit en de- „
 „ generant. La tête étoit d'or. Le reste étoit d'argent, d'airain, de „
 „ fer, & enfin de bouë. C'est ce dernier Etat où nous sommes parvenus. „
 „ 2. Par de Reflexions, tant sur la Difficulté de la Réformation, vû le „
 „ mauvais succès qu'elle a eu après tant d'Ecrites & de Negociations là-dessus, „
 „ que sur sa necessité. 3. Par des Prieres ardentes à Dieu, & par des Exhorta- „
 „ tions

tions à tous les Chrétiens à avancer l'ouvrage de l'Union & de la Reformation par leur repentance.

An de J.C.
1400.

Extraits
du Livre
de Sapience.

J'ai un autre Auteur du même tems, qui ne fait pas une peinture moins affreuse des mœurs corrompues du Clergé. Je veux parler de Gui de Roye, Archevêque de Sens, qui, l'an 1388., écrivit en Latin un Ouvrage qu'un Religieux de l'Ordre de Cluni traduisit & augmenta, sous le Titre de *Livre de Sapience*. Cet Ouvrage fut imprimé à Geneve *in folio*, l'an 1478. le 9. Jour d'Octobre. Le but de l'Auteur a été de travailler pour les simples Prestres, qui n'entendent, ni le Latin, ni les Escriptions. Il deplore en plus d'un endroit la negligence des Pasteurs de son tems. Voici ce que je trouve à ce sujet sur l'Explication de ce mot de l'Oraison Dominicale, *Pain quotidien*. Il dit, qu'il y a un *Pain Spirituel*, que les Pasteurs de l'Eglise doivent distribuer au Peuple. „ Les Peres espirituels, dit-il, sont les „ Prelats & les Prestres qui nous doibvent donner le Pain espirituels, c'est „ la Doctrine de Sainte Escription, si comme Dieu leur commande en „ l'Evangille: mais las! le Monde est tout plain de Prestres, & il y en a „ peu qui veullent dire la parole de Dieu. Helas, que diront plusieurs „ Prestres au jour du Jugement, qui ont pris l'Ordre de Prestre, & toutes „ fois il n'ont point de honte de vivre desordonnement. Pour les „ quiculx dit le Sage, que les mauvais Prestres sont la ruine des Peuples pour „ les mauvais exemples qu'ils leur donnent. Tu ne les trouveras pas en „ l'Eglise pour enseigner le Peuple, mais pour recevoir les offrandes. Et „ aussi les trouveras avec les tourbes de gens dissolus & plains de mauvaises „ mœurs, & ne les congnoistras ne verras differens de l'habit des hommes „ seculiers ausquels ils dussent enseigner, & rien n'en font, mais font es jeux „ & es esbattemens, plus dissolus souvant, que ne sont les autres en dis & „ en fais. Illecques jurent & se parjurent, & dient de mauvaises paroles & „ des mors & des vifs. Les rentes & les revenus demandent plusieurs foys „ rigoureusement, & plusieurs foys en font grands dommaiges aux pouvres „ gens, & dient de grandes villainies, & prenent aucune foys à deux mains. „ Ils sont vestus de la Laine des Brebis de nostre Seigneur, & menguent la „ chair & puis les laissent mourir de faim sans repaître de la parole de nostre „ Seigneur comment ils sont tenus. De la quelle parole plusieurs ne „ scevent gaires, mais vont en tavernes & boivent & gormandent, & sou- „ vent se entrebattent & vivent luxurieusement & despendent bien mau- „ vairement les biens des Trespassez, & petitement en font leur devoir. . . „ Au moins, dit St. Gregoire, s'ils n'ont science pour prescher, & le Peuple „ enseigner, si vivent bonnement & tiennent vie de innocence, pour „ donner bon exemple. . . Mais plusieurs en y a si dissolus, que c'est „ grand pitié pour leur mauvaise vie & mauvais exemple qu'il montrent au „ Monde; car ils tuent ceux qu'ils deussent vivifier, dont ils en rendront „ estroit compte au jour du jugement à nostre Seigneur. „ L'Auteur „ aiant ainsi relevé les mauvaises mœurs des Prêtres de son tems, il conclut de cette maniere. „ St. Ambroise dist que mieux plaist à Dieu l'abayer des

Tom. III.

Hhhh

chiens,

An de J. C.
1400.

„ chiens, le mugir des bœufs, le gronder des pourceaux, & le hannir des
 „ afnes, que le chant de telles personnes, qui font tant luxurieuses. „ Il
 n'epargne par les Moines. Il se plaint avec amertume de ce que plusieurs
 d'entr'eux donnoient dans le Luxe, & recherchoient trop le plaisir. „ He-
 „ las, dit-il, moult y a aujourd'hui de Religieux, qui n'ont que l'abbat de
 „ Religion. Ils veulent avoir les Delices du Monde & la revenue de la Re-
 „ ligion fans paine. Ils amassent finances, pour monter en haut estat, ou
 „ pour despendre en mauvais usages. Ils veulent avoir les jeux & les es-
 „ battemens des Cheins & des Oyseaulx, & donnent à leurs Cheins ce qu'ils
 „ deussent donner aux Pauvres pour l'Amour de Dieu. Ils sont montez,
 „ ils sont parez, comme chevaliers, car se tu rencontres ung chevalier ou
 „ ung Religieux, tu ne les sçauras discerner. „ Il ne les menage point sur leur
 delicateffe. „ Helas, dit St. Bernard, comme il y a grande difference de
 „ nous aux aultres Moines qui estoient pour le temps de St. Anthoine, car
 „ plusieurs fois quand ils visitoient l'ung l'autre, ils parloient tellement des
 „ choses spirituelles, qu'ils en oubloient le boire & le mangier.
 „ Mais à present, quand nous mangons tant comme il y a de mets, tant y
 „ a-t'il de rumeurs, & difons, ce n'est pas bien cuit, la saulce n'est pas bien
 „ faicte, la viande est mal fallée, ou elle l'est trop. Le bon Moyne, dit
 „ St. Bernard, doibt ressembler l'Asne, il doibt faire ce que on luy com-
 „ mande, & doibt manger ce que on luy met devant. „ Il se plaint de ce
 que ceux qui ont renoncé à la viande veulent du poisson de trois ou quatre
 fortes, & assaisonné différemment. Il ajoute, qu'il leur faut du meilleur
 vin, & qu'ils le boivent pur. „ Et plusieurs en y a, qui font changer leur
 „ hanap par deux ou par trois foys en ung menger, & diront, je vueil
 „ de celluy où de celluy, cestuy n'est pas bon: & en plusieurs lieux aux
 „ grans festes diront qu'ils doibvent avoir vin despices & fait de bonnes
 „ pouldres; & pourquoy est-ce mais, que pour ce qu'on en boive plus &
 „ plus delicieusement: & quand la teste sera bien plaine, & que le vin
 „ montera ou cervel, que voudront-ils faire quant ils seront levez
 „ de table, ils ne voudront pas lire ne estudier. „ Telle étoit dans
 le quatorzieme & dans le quinzieme Siecles l'horrible Corruption du
 Clergé.

Mais, n'oublions pas de remarquer, que s'il y eut beaucoup de mauvaises
 choses dans le XV. Siècle, il y en eut aussi de fort bonnes. Ce Siècle est
 distingué par plusieurs Caracteres bien dignes de l'attention du Public. Le
 Schisme des Papes, qui se presente d'abord, a fait pendant plusieurs années
 le soin & l'occupation des Prelats & des Princes Chrétiens d'Occident. Le
 Differend du Concile de Basle avec le Pape Eugene IV. & le projet de la
 réunion des Grecs avec les Latins, furent ensuite l'objet de l'attention de
 toute la Terre: mais le premier n'eut pas les facheuses suites que l'on crai-
 gnoit, ni le dernier le succès que l'on esperoit. On avoit vû quelque
 tems auparavant renaitre en Angleterre des cendres des anciens Vaudois &
 Albigeois l'Herésie de Wiclef, qui a depuis causé tant de Revolutions en

Eu-

Ann de J.C.
1400.

Europe. Elle passa d'Angleterre en Allemagne, & y excita de grands troubles dans l'Eglise & dans l'Etat. Entre plusieurs mauvais effets, elle en produisit deux bons. Elle fit étudier les Sciences utiles, & principalement l'Ecriture Sainte; & elle porta les Prelats à travailler à la Reforme des mœurs des fideles, & de la Discipline Ecclesiastique. L'Université de Paris se distingua dans ce siecle, non seulement par les grands hommes qui sortirent de son sein; mais encore par le soin qu'elle prit de proscrire les erreurs qui s'elevoient, & de maintenir la pureté de la foi & des mœurs par ses excellentes Censures, aussi pleines de sagesse & de prudence, que de science & d'erudition. C'est, au jugement de Mr. Du Pin, un des plus beaux & des plus curieux morceaux de l'Histoire du XV. Siecle (9). Les Sciences commencerent alors à se relever du profond oubli où elles étoient tombées par la barbarie des Siecles precedens. Un grand nombre d'habiles Grecs, aiant apporté leur Langue en Europe, y firent en même tems renaître le goût des belles Lettres, qui, par le secours de l'Imprimerie, jusqu'alors inconnue, se repandit par-tout avec une facilité toute nouvelle. Le Monde devenant plus éclairé, il y avoit lieu d'esperer, que l'Eglise enveloppée depuis long-tems dans la corruption generale, & déchirée actuellement par le Schisme le plus violent & le plus opiniatre qui fut jamais, se ressentiroit d'une Conjoncture, que l'on pouvoit regarder comme une espece de crise dans une grande maladie. En effet, on convoqua plusieurs Conciles Generaux pour travailler à l'unir & à la reformer, comme celui de Pise, celui de Constance, & celui de Bâle, sans parler des Conciles de Ferrare & de Florence (10). Mais, toutes ces nombreuses Assemblées ne remedierent à rien. Bien loin de cela, elles rendirent le desordre un peu plus grand, & la Tyrannie plus cruelle. On avoit beau parler de Reformation, & en reconnoître la nécessité, personne ne s'empressoit à la procurer. Ceux, qui en avoient le credit, avoient des pensées toutes contraires.

Le pretendu Patrimoine de St. Pierre étoit toujours au pillage. D'un côté, Honoré Cajetan, Comte de Fondi, qui avoit été ennemi d'Urbain VI. & Partisan de Clement VII. & qui l'étoit encore de Benoit XIII. lui avoit enlevé plusieurs Villes de l'Etat Ecclesiastique, & exerçoit des Brigandages jusques aux Portes de Rome. Il s'entendoit avec les Romains, pour les rendre Maîtres du Gouvernement, pour y retablir les Bannerets, & pour en chasser Boniface: c'est ce qui paroît par la Bulle d'Excommunication, que le Pape lança contre ce Seigneur (11). L'Histoire fait foi que Nicolas Colonne, surnommé de Palestrine, avec Jean Colonne son frere, & quelques autres Citoyens Romains, étoient les principaux Auteurs de la Conspiration qui fut formée contre Boniface. Une nuit du mois de Janvier (1400), ils entrerent secretement par la porte du Peuple, & s'avancerent jusqu'à la

Nouvelle
Conspira-
tion con-
tre Boni-
face.

(9) Du Pin, *Avertissement sur le XII. de Constan. S. T. II.*
tome de sa Bibliot. des Aut. Ecclesiast. (11) *Apud Rainaldi, an. 1399. S. 14. 15.*
(10) *Lenfant, Preface sur l'Hist. du Concile* 16. 17.

An de J. C.
1400.

porte du Capitole. Ils étoient grand nombre de gens armés à pied & à cheval, & frapperent aux Portes de plusieurs Citoiens, qu'ils croioient devoir se joindre à eux : mais, personne ne leur repondit, ce qui leur fit craindre que le Pape n'eût été averti de leur entreprise. Ils se retirerent donc par troupes, sans avoir rien fait; & quelques-uns des gens de pied se cachèrent dans les vignes, tant dedans que dehors la Ville; mais, le jour étant venu, on en prit 31. qui furent aussi tôt pendus. Il y eut alors un funeste spectacle. Comme les Juges n'avoient point de Bourreau, ils ordonnerent à un jeune homme de la Troupe de faire cette execution, en lui promettant de lui donner la vie. Après avoir balancé, il fit enfin l'office de Bourreau, & pendit, les larmes aux yeux, son Pere & son Frere qui étoient parmi les Prisonniers. Malgré la parole, qui lui avoit été donnée, on lui auroit aussi ôté la vie, sans l'intercession du Peuple qui étoit-là. Le Pape Boniface fit informer de cette violence & de plusieurs autres crimes qu'il imputoit aux Colonnes; & après les procédures ordinaires, il publia contre eux une grande Bulle, où il reprend dès le Pontificat de Boniface VIII. les reproches contre cette famille, & après en avoir fait un grand denombrement, il conclut en declarant les deux freres, Nicolas & Jean de Palestrine, excommuniés, privés de tous honneurs & de tous biens, avec toutes les clauses que l'on joignoit alors aux Censures les plus rigoureuses. La Bulle est du 14. de Mai 1400 (12).

Boniface
rentre à
Rome.

D'autre côté, Jean Galeasse Duc de Milan avoit enlevé au Pape Perouse & tout le Peroufin, à la faveur des Exilez de cette Ville. C'est ce qui avoit obligé Boniface à quitter Rome, pour aller à Assise, dans le dessein de pacifier ces troubles. Mais, il fut rappelé à Rome à l'occasion du Jubilé; car, les Romains craignoient que l'absence du Pape ne rendit la devotion moins solemnelle, ce qui auroit été pour eux une perte considerable. Boniface fit d'abord quelque difficulté de rentrer dans Rome; mais, ce n'étoit qu'une feinte, pour s'y rendre le Maître, à quoi il parvint en effet; car les Romains lui donnerent une pleine satisfaction. Ils requerront pour Senateur le fils du General Pandolfe Malatesta, que le Pape leur avoit recommandé, & lui fournirent de l'argent pour faire son entrée à Rome (13). L'Histoire dit même, que jusqu'alors, il n'y avoit point eu de Pape qui eut exercé une aussi grande Puissance dans le Patrimoine de St. Pierre (14).

Secte des
Blancs.

J'oubliois de parler de la Secte des Blancs, qui, vers ce tems-ci, donna de l'occupation à Boniface. Theodoric de Niem, Auteur de ce tems-là, en parle en ces termes: „ L'an dixieme de Boniface (1398) vint d'Ecosse en „ Italie certains Imposteurs, qui portoient des Croix faites de briques fort „ artistement arrangées, d'où ils exprimoient du Sang, qu'ils y avoient „ adroitement fait entrer. En Eté, ils faisoient suer ces Croix avec de l'huile,

(12) Niem, de Schism. Lib. II. c. 27. Rai-
mond, an 1400. §. 4.

(13) Niem, de Schism. Lib. II. c. 14.

(14) Golovin Persona, Cosmodr. Etat. VI,
c. 86.

„ le, dont ils les frottoient en dedans. Ils disoient que l'un d'entr'eux étoit
 „ Elie le Prophete, qu'il étoit revenu du Paradis, & que le Monde alloit
 „ bien-tôt perir par un tremblement de terre. Ils parcoururent presque
 „ toute l'Italie, Rome, & la Campagne, où ils seduisirent une infinité de
 „ Monde. Ce n'étoit pas seulement le Peuple: les Ecclesiastiques eux-
 „ mêmes se revêtirent comme eux de sacs ou de chemises blanches, & al-
 „ loient par les villes en procession, chantant de nouveaux Cantiques en for-
 „ me de Litanies. Les Pelerinages duroient environ 13. jours, après quoi
 „ ils retournoient dans leurs Maisons. Pendant leur voiage, ils couchoient
 „ dans les Eglises, dans les Monasteres, dans les Cimetieres, faisant du
 „ degât & de l'ordure par-tout où ils s'arrêtoient. Durant leurs Procef-
 „ sions & leurs stations, il se commettoit de grandes irregularitez. Jeu-
 „ nes, vieux, filles, femmes, & garçons, tout couchoit pêle mêle dans
 „ un même lieu, sans qu'on y soupçonnât rien de mauvais. Mais, un de
 „ ces faux Prophetes aiant été arrêté, & mis à la question, confessa son
 „ crime & fut brûlé (15). „ St. Antonin Archevêque de Florence, qui
 „ remoigne avoir vû la chose de ses propres yeux, quoiqu'il fût encore fort
 „ jeune, prétend que *c'étoit une œuvre secreete de Dieu* (16). Et Platine, qui
 „ l'avoit appris de son Pere, a remarqué que ce fut Boniface IX. qui fit bru-
 „ ler le Fanatique dont parle Theodoric de Niem: mais, il n'ose decider que
 „ ce fût un Imposteur. Voici sa narration: „ Après la mort de Tamerlan,
 „ dit-il, il eut été aisé aux Chrétiens de reprendre Jerusalem & le St. Se-
 „ pulchre. Mais, le Pape s'amusa à persecuter les Blancs, qui introdui-
 „ soient une nouvelle Superstition sous son Pontificat. J'ai ouï racon-
 „ ter à mon Pere qui l'avoit vû, que, l'année qui précéda le Jubilé, il étoit
 „ venu des Alpes en Italie, un certain Prêtre vêtu de drap blanc, avec
 „ une grande multitude de gens. Il avoit un si grand air de modestie sur
 „ son visage & dans ses Discours, que tout le monde le regardant comme
 „ un Saint, il attira en peu de tems une grande foule de monde en Italie,
 „ tant hommes que femmes. Ils étoient étoient enveloppez dans des linges
 „ blancs, & quand la nuit les surprénoit, ils couchoient par-tout comme
 „ les Bêtes. Ils mangeoient publiquement dans la rue, où chacun se fai-
 „ soit un devoir de Religion de leur apporter de quoi vivre. Le Prêtre
 „ portoit un Crucifix, qu'il disoit pleurer les Pechez des hommes. Tou-
 „ tes les fois que le Crucifix pleuroit, ils demandoient pardon à Dieu à
 „ haute voix, en chantant les louanges de la Vierge. De la Gaule Cisal-
 „ pine, ils passerent dans la Romagne, dans la Marche d'Ancone, répen-
 „ dant l'odeur de leur Sainteté, non seulement parmi le Peuple, mais aussi
 „ parmi les Grands & les Prelats. Un jour que le Prêtre étoit fatigué, il
 „ s'arrêta à Viterbe avec sa troupe, dans le dessein d'aller à Rome. Mais
 „ Boniface, soupçonnant qu'il y avoit de la Supercherie, & que ce Prêtre
 „ pourroit bien avoir dessein de le supplanter à la faveur de son Monde, l'en-
 „ voia

(15) Niem, de Scisism, Lib. II. c. 26.

(16) Antonini Chron. Part. 3. tit. 22. 5.

An de J.C.
1400.

voia prendre & le fit amener à Rome. Il y en a qui disent, que son Im- posture fut decouverte dans la question, & qu'il en porta la peine du feu; D'autres prétendent qu'on ne le pût convaincre d'aucune fraude, mais que le Pape fit repandre ce bruit, afin qu'on ne crût pas, qu'il l'avoit fait bruler sur de vains soupçons. Dieu fait ce qui en est (17). J'ajoute à cela, que les Blancs étoient une Branche de la Secte des Flagellans dont j'ai parlé ci-dessus.

Charles VI. defend à ses Sujets d'aller à Rome.

Les Peuples, toujours susceptibles d'une Devotion mal entendue, se rendoient à Rome de tous côtés, pour y participer aux prétendues Indulgences que Boniface y distribuoit. Mais, en France, le Roi Charles VI. ou son Conseil, craignant les suites de ce Pelerinage, publia une Ordonnance où il dit: „ Nos ennemis pourroient entrer cependant en notre Roiaume, comme nous savons qu'ils en ont dessein, & le trouveroient depourvû d'hommes & d'argent. D'ailleurs, une grande partie du chemin d'ici à Rome est sous l'obéissance du prétendu Pape qui y reside, & il pourroit s'enrichir de l'argent que nos Sujets y porteroient; ce qui le rendroit plus difficile à accepter la voie qui a été prise, pour l'union de l'Eglise. C'est pourquoi nous defendons à tous nos sujets d'aller à ce voiage. Vou- lons que ceux qui sont en chemin retournent si-tôt qu'ils auront connoissance de cette Ordonnance, sous peine aux Ecclesiastiques de saisie de leur temporel, & aux autres de prise de leurs personnes. Cette Ordonnance se trouve au Recueil de Mr. Pithou, concernant les Libertez de l'Eglise Gallicane (18). L'Histoire fonde cette Defense sur deux raisons, qui meritent d'être rapportées: la 1. de crainte que Boniface ne s'imaginât qu'on le reconnoissoit: la 2. pour éviter une grande evacuation de pecunes dans le Roiaume, qui étoit deja fort appauvri (19). Mais, ces Defenses n'empêcherent pas que les François, hommes & femmes, de tout ordre & de toute qualité, n'y allassent en foule. Henri de Sponde, qui a voulu louer leur piété à cet égard (20), auroit mieux fait de condamner leur desobéissance & leur superstition. Ils en furent si bien punis, qu'avant que de pouvoir entrer dans Rome, les uns furent pillés, les autres assassinés, plusieurs femmes de qualité furent violées par les gens d'Honorat Cajetan Comte de Fondi, qui étoit en Guerre avec le Pape Boniface. Ceux, qui arriverent jusqu'à Rome, y apporterent de grandes offrandes; mais, il en mourut une quantité prodigieuse, de la peste, qui emportoit alors à Rome jusqu'à six à huit cens Personnes par jour. Le Pape n'osa point sortir de la Ville, pour prendre l'air pendant l'été. Il craignoit de perdre la Seigneurie temporelle; & pourtant il ne tira rien de son Thresor pour assister les Etrangers qui étoient restés malades à Rome (21).

Ce-

(17) Platine, in Bonif. IX. p. 243. Edit. de VI. p. 177. Hist. Universit. Paris. tom. V. Cologne 1540.

(18) Libert. Gallic. p. 462.

(19) J. Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI. p. 177. Hist. Universit. Paris. tom. V. (20) Spondanus, an. 1400. §. 1.

(21) Theodoric de Niem, ubi supr. Bonen- signius, apud Spondanum, & Rainaldum.

Cependant Bajazet, le plus fier des Ottomans, achevoit, par la rapidité de ses Conquêtes, la ruine de l'Empire Grec en Orient. Il bloquoit Constantinople; & Manuel Paleologue, ne se sentant pas assez fort pour lui résister, prit la résolution de venir lui-même en Occident chercher du Secours. Il laissa „ la garde de Constantinople, à Jean fils d'Andronic; „ & après avoir passé par Venise & par Milan, où le Duc Galeace lui donna un superbe équipage pour venir en France, il se rendit à Paris vers le „ commencement du mois de Juin de l'année 1400. Il y fit son entrée „ avec plus de magnificence, qu'il n'eut fait à Constantinople même. „ Les deux Ducs de Berri & de Bourgogne, Oncles du Roi, furent „ au devant de lui, assez loin hors de Paris. Le Roi Charles VI., qui „ étoit alors dans ses bons intervalles, l'alla recevoir à la porte de la Ville, „ & le conduisit au Château du Louvre, qu'on lui avoit superbement meublé. Il eut plus de loisir qu'il n'en eût voulu pour traiter de son affaire: „ car il fut deux ans & demi à Paris, toujours magnifiquement défraté, à „ la réserve du peu de tems qu'il mit à faire un petit voiage en Angleterre, „ pour y demander aussi du Secours. Mais, toutes ces negociations furent „ très-intuiles. Il y avoit alors tant de troubles en Angleterre, tant de desordres „ en France, à cause de la maladie du Roi, & tant de division dans l'Eglise causée par ce malheureux Schisme qui la desoloit, & qu'on ne „ pût éteindre tout-à-fait, qu'après qu'il eut duré plus de cinquante „ ans; qu'il luy fut impossible d'obtenir le Secours qu'il demandoit „ dans une si pressante nécessité (22). „ Plusieurs Etats de l'Europe profiterent de ce voiage de l'Empereur Grec. L'Italie en particulier en tira de grands avantages; car, les Savans, qui accompagnoient leur Empereur, firent renaître dans les Lieux où ils s'arrêtèrent le gout des Lettres Grecques & Latines (23).

Un autre Evenement remarquable de cette année fut la Deposition de l'Empereur Wenceslas, fils aîné de Charles IV. & frere de Sigismund, dont je parlerai dans la suite. L'Histoire nous represente ce Prince comme un Monstre d'Avarice, de mollesse, d'impudicité, de cruauté, d'intemperance, & de toutes sortes de vices. Il negligeoit également les affaires de l'Eglise & de l'Empire, & gouvernoit son propre Roiaume en Tyran, ou plutôt en Bourreau. Les cruantez qu'il exerçoit par lui-même & par le Ministère du Bourreau qu'il menoit toujours avec lui, & qu'il appelloit son Compere, obligerent enfin les Grands de Boheme à le faire mettre dans une Prison, d'où il echapa, par le secours d'une pauvre femme, qu'il reçut, par reconnoissance, à sa Table & dans son Lit. N'ayant point changé de conduite, il fut mis en Prison une seconde fois: d'où il echapa encore, par le secours d'un Pécheur, qu'il recompensa en le faisant Chevalier. Il n'en devint pas plus sage; & les Electeurs, le voyant incorrigible, pri-

An de J. C.
1400.

L'Empereur de C. P. vient chercher du Secours en France.

Deposition & Caractere de l'Empereur Wenceslas.

(22) Maimbourg, *Hist. du Schisme des Grecs*, Liv. V. p. 174.

(23) Voyez là dessus le Poggiana, *Vie de Poggio*, p. 3.

An de J.C.
1400.

prirent la resolution de le déposer, pour prévenir la ruine totale de l'Empire. C'est ce qui fut executé le 20. d'Août, par les trois Electeurs Ecclesiastiques, Jean de Mayence, Frederic de Cologne, & Werner de Treves, avec l'agrement de Boniface IX. qui avoit été consulté là-dessus (24). On elut ensuite Robert III. Duc de Baviere. Les PP. Dom Martene & Dom Durand ont donné, dans leurs *Anecdotes*, une Lettre fort soumise de Robert au Pape (25). Cependant, Wenceslas avoit encore un gros Parti, tant en Allemagne, que dans les autres Etats de l'Europe. Toute l'Obedience de Benoit XIII. étoit pour lui. La plupart des Villes de Suabe le reconnoissoient encore, aussi bien que quelques Etats d'Italie, comme le Mantouan, le Ferrarois, le Milanois, & l'Etat de Genes. Sigismond lui-même, qui l'avoit fait mettre en Prison, se plaignit aux Cardinaux de Boniface, de ce qu'on avoit déposé son frere, sans l'avoir entendu. Les Bohemiens envoient des Ambassadeurs en France, pour se plaindre de la deposition de Wenceslas, qui étoit Cousin de Charles VI. & pour lui demander du secours. Toutes ces demarches, à la verité, ne procurerent pas le retablissement de Wenceslas; mais, elles ne laisserent que peu d'autorité à Robert.

An de J.C.
1401.

Nouvelle
Preuve de
l'Avarice
de Boni-
face IX.

Sur la fin de l'an 1401. Boniface IX. revoqua toutes les Graces expectatives qu'il avoit accordées, même celles qui portoient la Clause *Antefferri*, ou de Préférence, si elles n'avoient pas encore eu leur effet. Il cassa toutes les unions des Paroisses faites par lui, ou par son Predecesseur immediat, si elles avoient été faites sans grande nécessité. Il revoqua toutes les Indulgences plenières, accordées sous la forme du Jubilé ou de voiage au St. Sepulchre. Il cassa les Dispenses qu'il avoit données à des Freres d'Ordres Mandians, pour tenir des Benefices, même à charge d'ames. Mais, toutes ces cassations & revocations n'étoient qu'un prétexte pour accorder de nouvelles graces, & attirer de l'argent (26). Car, son Avarice insatiable n'avoit pu être assouvie par les thresors que le Jubilé de l'année précédente lui avoit acquis.

An de J.C.
1402.

Les desor-
dres de
l'Empire
fomentent
le Schif-
me.

Cependant, le changement qui étoit arrivé dans l'Empire par la deposition de Wenceslas, & l'Electioin de Robert, en apporta aussi dans l'affaire de l'Union. On s'étoit flatté en France, sur le rapport, faux ou veritable, de Simon de Cramaud Patriarche d'Alexandrie, que l'Allemagne embrasseroit la voie de la Soustraction. Mais, comme Boniface avoit consenti ouvertement à la Deposition de Wenceslas, & tacitement à l'Electioin de Robert, les Electeurs furent d'avis de le menager, & de chercher une autre voie pour procurer l'Union de l'Eglise. C'est l'unique Réponse qu'en purent tirer les Ambassadeurs que la France envoia en Allemagne, pour solliciter la voie de la Cession. Robert, de son côté, qui avoit absolument besoin de Boniface pour son Expedition d'Italie, lui avoit promis de ne con-

sentir

(24) *Lenfant, Hist. du Concile de Pise, Liv. 1637.*

II. p. 107. 108.

(26) *Gobelin Personna, Cosmed. Etat.*

(25) *Theaurus Anecd. tom. I. p. 1634. VI. c. 87.*

sentir point à cette voie. On avoit même tenu une Diète à Francfort, où les Ministres de France l'avoient inutilement sollicité d'embrasser la voie de la Soustraction. Si l'Élection de Robert fut favorable aux intérêts de Boniface, il perdit en même tems la Bohême, pour avoir donné les mains à la Déposition de Wenceslas, & la Hongrie, pour avoir fait couronner Ladislas fils de Charles de Duras, au préjudice de Sigismond, qui avoit repris le dessus dans ce Roiaume (27).

An de J.C.
1402.

Jean Galeassé Duc de Milan étant mort, ses Etats devinrent la proye du plus fort. Boniface prit cette occasion de recouvrer plusieurs Places, comme Bologne, Perouse, & une bonne partie du Milanois, sans se mettre en peine des pretensions de l'Empereur Robert.

Boniface recouvre quelques Places en Italie.

Pendant que ces choses se passaient, la France étoit fort agitée au sujet de la Soustraction faite à Benoit, & de sa detention. Plusieurs en murmuroient hautement, pendant que les autres soutenoient que l'une & l'autre étoient legitimes. Les Ducs de Berri, & de Bourgogne, la plus grande partie du Clergé de France, l'Université de Paris, soutenoient ce dernier parti avec chaleur. Mais, la Maison d'Orléans, les Ambassadeurs d'Arragon, l'Université de Toulouse, quantité de Membres du Clergé, & même de l'Université de Paris, mettoient tout en œuvre, pour faire delivrer le Pape, & pour lui rendre l'Obédience. Ces différends Partis causerent de grandes divisions, & quelquefois des querelles fort echauffées, entre les Princes, qui d'ailleurs n'étoient pas trop d'accord. Les Predicateurs & les Docteurs, de leur côté, entretenoient le feu par leurs Declamations & leurs Ecrits les uns contre les autres. L'Université de Paris faisoit prêcher publiquement, que quiconque blamoit la Soustraction étoit fauteur du Schisme. Le Duc d'Orléans & les Arragonois avoient aussi leurs Orateurs, comme Pierre Raban Evêque de St. Pons, qui soutenoit hautement, que l'emprisonnement du Pape étoit chose damnée & non soutenable, quelque Soustraction qu'on lui eut faite. Ce Prelat déclara même en face aux Cardinaux qui se trouverent là, que si le Pape venoit à mourir, ils auroient perdu le Droit d'en élire un autre, parce qu'en emprisonnant leur Seigneur, ils s'étoient rendus coupables du Crime de Leze-Majesté. Le Peuple, selon sa coutume, se rangeoit du Parti le plus fort, qui n'étoit pas celui du Duc d'Orléans, ni par conséquent de Benoit XIII. C'est Mr. Lenfant, qui m'a fourni ces Remarques (28).

Troubles en France au sujet de la Soustraction.

Cependant, le Duc d'Orléans, ne se sentant pas assez fort, pour entreprendre de haute lute la délivrance de Benoit, dont les Ducs de Berri & de Bourgogne avoient depuis peu renforcé la Garde Normande, qui l'éclaircit de fort près, & dont il étoit fort maltraité, résolut de le faire par adresse. Il corrompit un Gentilhomme Normand, nommé Robert de Braquemond, qui commandoit une Garnison Françoisse dans une petite Ville près d'Avignon. Ce Gentilhomme n'étant point suspect avoit l'entrée libre

An de J.C.
1403.

Evasion de Benoit;

(27) Lenfant, ubi supr. p. 113.
Tom. III.

(28) Hist. du Concile de Pise, Liv. II, p. 114.
I i i

An de J.C.
1403.

bre auprès du Pape; ce qui lui donna le moien de prendre des mesures certaines avec Benoit. Un jour Braquemont, étant venu le voir, s'entretint long-tems avec lui; & sur le soir, le Pape s'envelopa dans un Manteau d'un Domestique de ce Capitaine, & sortit à sa suite, sans nulle difficulté. Cette evasion est placée au 12. de Mars 1403. Le Pape s'étoit assuré d'une Escorte de cinq cens hommes qui l'attendoient hors de la Ville, & le conduisirent, en toute sûreté, à Chateau-Raynard. L'Histoire rapporte deux Particularitez de cette evasion; l'une, que Benoit, en sortant du Palais, ne prit que le Corps de Nostre Seigneur en une belle bouëtte, & le porta en sa main, avec unes Lettres du Roy par les quelles il certifioit que oncques n'avoit esté consentant qu'on feist Substraction à Benedicte (29). L'autre, que s'étant fait raser à son arrivée, ce qu'il n'avoit pas fait depuis sa detention, il demanda au Barbier de quel Pais il étoit. Le Barbier lui repondit qu'il étoit Picard. Je vois bien, dit Benoit, que les Normands sont des menteurs; car, ils avoient juré de me bien faire la Barbe, & il se trouve que c'est un Picard (30). Il y a là-dessus une Particularité plus grave; c'est qu'on fit un crime à Benoit d'avoir laissé croître sa Barbe & ses Cheveux contre les sacrez Canons (31).

Les Car-
dinaux re-
cherchent
l'Amitié
de Benoit.

Dès que le Pape se fut echapé, on ôta la garde de devant le Palais d'Avignon. Ses deux Cardinaux & ses Officiers le suivirent. Les Cardinaux du Parti contraire, voiant que les Espagnols lui adheroient, & que les François étoient divisez sur son sujet, rechercherent ses bonnes graces, & ils les obtinrent. Le 29. d'Avril, aiant reçu un ordre du Pape, ils se rendirent auprès de lui, „ comme des gens accoutumez à respecter tous ceux „ que la Fortune careffe. Ils firent tout ce qu'ils purent pour reblandir „ celui qu'ils avoient offensé. Ils lui offrirent une fidelité inviolable pour „ l'avenir. Et la mesme inconstance parut avec le mesme interest dans la „ conduite de plusieurs Evesques, & de certains Savans qui tonnoient contre „ lui durant sa detention; & qui, ployant au premier vent de sa prosperité, „ furent plus ardens que ses propres Creatures à la poursuite de la Restitu- „ tion d'Obedience (32).

Benoit
donne
avis au
Roi de son
Evasion.

Benoit ne fut pas plutôt arrivé à Chateau-Raynard, qu'il en donna avis au Roi de France par une Lettre qui merite d'être rapportée. En voici les termes: „ Benoit, &c. Bien aimé Fils, aiant été, aussi long-tems que „ vous avez sçu, detenus dans le Palais de notre Ville d'Avignon, sans „ craindre d'exposer notre Personne à divers dangers, pour la défense de la „ Justice, & pour les Libertez de l'Eglise. Comme nous avons reconnu „ que cette constante resolution n'étoit point assez efficace, pour le dessein „ que nous avons de relever l'état opprimé de la Sainte Epouse de Jesus- „ Christ, & qu'une si longue Captivité servoit plutôt d'obstacle à nos bon- „ nes intentions, nous avons fait resolution de nous en delivrer; & pour „ ce sujet, le propre jour de la datte des presentes, après avoir devotement

(29) J. Juvenal des Ursins, Hist. de Char-
les VI. p. 189.

(30) Meime de St. Denys, Liv. XXII. c. 1.

(31) Anecd. N. . . T. I. P. II. p. 81.

(32) Meime de St. Denys, Liv. XVII. p. 462.
Dacheri, Spicil. tom. VI. p. 164.

„ ment recommandé nostre Personne & son Eglise à la Misericorde de
 „ Dieu, de la cause du quel il s'agit, nous sommes sortis du Palais & de
 „ la Ville d'Avignon, & sommes arrivez sur l'heure de tierce, fains & faufs,
 „ à Chateau-Raynard, qui est dans le mesme Diocese, où nous estimons
 „ que plus surement, & plus honorablement aussi, avec l'aide de Dieu,
 „ & par vostre assistance, & par le conseil des autres fideles, nous pour-
 „ rons poursuivre la Paix & l'Union, comme il est expedient pour le ser-
 „ vice de Dieu & de la Sainte Eglise. C'est dequoi nous vous donnons
 „ avis, comme d'une chose qui vous doit beaucoup resjouir, dans l'espe-
 „ rance que nous avons, que la Providence divine n'aura favorizé nostre
 „ retraite, que pour sa gloire, & pour le bien de l'Eglise & du Parti Ca-
 „ tholique, aussi bien que pour l'honneur de vostre Maison, & de tous
 „ ceux de vostre sang Roial, que Dieu fait que nous cherissons avec toute
 „ sorte de tendresse, & de dessein de les gratifier en toutes sortes de lieux
 „ & d'occasions. Si l'on tasche de divertir vostre Noblesse de la Creance
 „ qu'elle doit avoir en ceste fidelle assurance, nous la prions & l'exhortons
 „ de n'y point ajouter foi, & de vouloir estre persuadée, qu'il n'a jamais
 „ tenu, & qu'il ne tiendra en aucune façon à nous, que nous n'accomplif-
 „ fions ce que nous avons promis. Donné à Chateau-Raynard, sous nostre
 „ secret, le 12. de Mars (33). „

An de J.C.
1403.

Ne trouvant aucun Auteur plus exact que Mr. Lenfant sur ce qui se pas-
 sa immediatement après l'evasion du Pape, je le copierai, sans nul scrupu-
 le; persuadé, qu'il faudroit être un Critique de mauvaise-foi, pour m'en
 faire un crime. Ce celebre Ecrivain, nous apprend, que le Pape se fit
 prier quelque tems pour recevoir les Cardinaux à sa Paix (34). Mais enfin,
 après leur avoir fait bien des reproches sur leur conduite passée, & des ex-
 hortations à n'y plus retomber, il la leur pardonna, à condition qu'ils
 s'emploieroient à lui faire restituer son Obedience en France. Comme il
 avoit fulminé contr'eux une Bulle de Degradation, qui les rendoit incapa-
 bles d'elire un Pape quand l'occasion s'en presenteroit, il la revoqua. Le
 Moine de St. Denys raconte ainsi une Avanture, qui, je crois, ne se trou-
 ve point ailleurs. Le Pape, en signe de reconciliation, avoit invité les
 Cardinaux à diner avec lui: „ Ce leur fut un honneur, dit-il, dont ils
 „ se fussent bien passé, & ils paierent bien leur ecot, par l'appréhension
 „ subite & generale qui les saisit, quand, au lieu de Prelats & autres Offi-
 „ ciers Ecclesiastiques qu'ils croioient devoir servir après eux à table,
 „ selon la coutume, ils virent les places remplies par des Officiers
 „ de Guerre, & toute la sale pleine de Gendarmes. Il n'y en eut pas
 „ un, qui ne crut bientôt rendre un Chapeau vaquant, & qui n'epiât le
 „ premier signe comme le signal de massacre; mais, il en furent quit-
 „ tes pour la peur; & ils devoient faire Reflexion sur la conjonctu-

Reconci-
liation
des Cardi-
naux &
des Habi-
tans d'A-
vignon
avec le
Pape,

10

(33) *Ubi supra.*

(34) *Lenfant Hist. du Concile de Pise, Liv. II. p. 116.*

Ande J.C.
1403.

„ re du temps, qui fit si bien croire au Pape, qu'il devoit veiller à
„ la sureté de sa personne, qu'une forte Garde l'accompagnoit à l'E-
„ glise, & l'environnoit jusques aux Autels (35). „ Benoit pardonna en
même tems, par l'intercession des Cardinaux, à la Ville d'Avignon, à
condition qu'elle feroit reparer son Palais, où il envoya une grosse Gar-
nison d'Arragonois.

Traité du
Pape avec
les Cardi-
naux &
les habi-
tans d'A-
vignon.

Après cette Reconciliation verbale, le Pape & les Cardinaux soustraits
firent dans toutes les formes un Traité, où furent compromis les Bourgeois
& Citoiens d'Avignon, qui avoient envoyé pour cela six Deputez à Châ-
teau-Raynard. Il ne paroît pas qu'il se soit trouvé-là plus de quatre de ces
Cardinaux, qui avoient procuration de ceux qui étoient restez à Avignon.
Les principales Conditions du Traité étoient, 1. Que le Pape accorderoit
une Amnistie generale, tant aux Cardinaux, qu'aux Citoiens d'Avignon, &
qu'il retabliroit toutes choses sur le même pied où elles étoient avant la Sou-
straction. 2. Que les Cardinaux & les Bourgeois d'Avignon lui restitue-
roient la même Obedience qu'auparavant. 3. Que les Cardinaux travaille-
roient de tout leur pouvoir à la lui faire rendre en France. 4. Qu'alors il
assembleroit un Concile de toute son Obedience (36).

Le Pape
notifie au
Roi le
Traité
fait avec
les Cardi-
naux.

En même tems, le Pape envoya en France les Cardinaux de Poitiers &
des Saluces, pour y negocier la Restitution d'Obedience. Dès qu'on fût en
France l'evasion du Pape, & sa reconciliation avec les Cardinaux, ses Parti-
sans en augurerent qu'il seroit bientôt retabli. Ils firent même attacher en
plusieurs Eglises son nom, & l'année de son Election, au Cierge beni, com-
me c'étoit la coutume à Pâques. On soupçonna le Duc de Berri d'être
l'Auteur de cette Entreprise; mais, il s'en défendit fortement, & protesta
qu'elle avoit été faite à son insçu (37). Les Partisans de la Soustraction fi-
rent arracher ces affiches par des Valets de la Ville, & les Cardinaux Le-
gats trouverent d'abord de grands obstacles à leurs desseins. Ils eurent Au-
dience du Roi le 15. de Mai en presence des Ducs de Berry, de Bourgo-
gne, d'Orleans, de Bourbon, & d'autres grands Seigneurs. Le Cardinal
de Poitiers harangua le Roi en faveur du Pape, & le supplia de lui rendre
l'Obedience. Quand ils se furent retirez, le Roi mit leur demande en
deliberation. Les sentimens se trouverent fort partagez. Le Duc d'Or-
leans, soutenu par un puissant Parti, étoit pour la Restitution de l'Obe-
dience, d'autant plus que Benoit avoit promis à ce Duc de ne point tou-
cher à ce qui avoit été réglé en France, pendant la soustraction, & de
n'user d'aucune exaction dans le Roiaume. Ils alleguoient encore pour rai-
son, que plusieurs Roiaumes de l'Obedience de Benoit ne s'en étant point
soustraits, c'étoit un Schisme dans une même Obedience (38). En effet,
l'année précédente Louis II. Duc d'Anjou, Roi de Sicile, & de Naples,
avoit publié un Edit, par lequel il déclaroit que Marie de Blois sa Mere
avoit été forcée, en son absence, à son insçu, à la Soustraction, & qu'il la re-

VO-

(35) Moine de St. Denys, *ubi supr.*

(36) Martens, *Thesaur. Anecd. Tom. II. les VI. p. 189.*

p. 1266.

(37) J. Juvenal des Ursins, *Hist. de Char-*

les VI. p. 189.

(38) Moine de St. Denys, *Liv. XXII. c. 4.*

voquoit (39). D'autre côté, les Ducs de Berri & de Bourgogne, une grande partie de l'Université de Paris, Simon de Gramaud Patriarche d'Alexandrie, & plusieurs autres, tenoient fortement pour le refus de Restitution. Mais, le Duc d'Orléans profita de l'absence des Ducs de Berri & de Bourgogne; & il fit si bien auprès du Roi, que ce Monarque promit avec Serment de reconnoître désormais le Pape; &, pour marquer qu'il le faisoit avec joie, il entonna lui-même le *Te Deum*, que toute la Compagnie acheva de chanter, avec des soupirs de Devotion & de Joye, qui provoquerent les larmes de toute l'Assemblée. Lorsque les Ducs de Berri & de Bourgogne en firent des Reproches au Roi, il leur dit que le Pape avoit paru dans des sentimens si raisonnables, & qu'il avoit promis des choses si avantageuses à la France, qu'il y auroit eu de l'injustice à lui refuser plus long-tems l'Obedience.

En effet, le Duc d'Orléans avoit promis, & se flattoit, de lui faire signer les Articles suivans: 1., Monseigneur le Duc d'Orléans se fait fort d'avoir
 „ Bulles de nostre Saint Pere, de l'Acceptation de la Voye de Cession en trois
 „ cas, favoir en cas de cession, de mort, ou de deposition de son concurrent;
 „ cas contenus en l'instrument que mon dit Seigneur d'Orléans a
 „ sur ce. 2. *Item* que mon dit Seigneur d'Orléans se fait fort, comme
 „ dessus, d'avoir Bulles de Nostre Saint Pere, par lesquelles il revoquera
 „ toutes Protestations, si aucuns en a faites, contre la Voye de Cession, & revoquera
 „ & annullera tous Procez, si aucuns en a faits, ou fait faire, par
 „ occasion de la dite Substraction, & qu'il ne fera faire d'ores en avant.
 „ 3. *Item*, que des aucuns articles contenus, ou (au) Traité des Cardinaux,
 „ entant qu'ils regardent le Roy & son Roiaume, mon dit Seigneur d'Orléans
 „ se fait fort d'avoir Bulles, comme dessus, afin que le Roy & autres s'en puissent
 „ aider. 4. *Item*, que nulle Discussion ne sera jamais faite de la Substraction
 „ en Concile general, ne autre part, & toutes injures qui ont esté faites
 „ ou dictes à cause d'icelle & empeschemens donnez d'une part & d'autre
 „ soient annullez & pardonnez; & mon dit Seigneur d'Orléans se fait fort
 „ d'avoir Bulles, comme dessus. 5. *Item* que le Roy nostre Sire suppliera à
 „ nostre St. Pere, qu'il vueille moderer les charges qui sont sur l'Eglise de
 „ France; & nos dits Seigneurs les Ducs, par le commandement du Roy, feront
 „ diligence de ce poursuivre par devers nostre St. Pere. 6. *Item* le Roy, ne l'Eglise
 „ de France, n'entendent point que aucune chose soit innovée es Collations
 „ & Promotions faites par les Ordinaires pendant la Substraction. Toutes
 „ fois, si aucunes desdites Collations & Promotions étoient alleguées estre
 „ nulles, ou non valables, ou annullées par Simonie ou autre Cause raisonnable
 „ selon Droit, non touchant la Substraction, le Pape en fera, ou pourra
 „ faire, ce qu'il appartient de Droit, Justice, & Raison. Et aussy il pourra
 „ confirmer les dites, Pro-

An de J.C.
1493.

Articles
que le
Duc d'Orléans
promettoit de
faire signer
au Pape.

(39) Martene, *Thesaur. Anecd.* Tom. II, p. 8264.

An de J.C.
1403:

„ Promotions ou aucunes d'icelles, au profit & faveur de ceux qui les
 „ ont euës par lefdits ordinaires. Toutestois, aucun empeschement n'y
 „ fera mis pour quelconques Reservations, ne Vacation en Cour de Bene-
 „ fices qui ont vaqué durant la Subtraction. 7. *Item* le Pape celebrera un
 „ Concile General de son obeysfance dedans un an, selon forme de Droit,
 „ le plustost que faire se pourra, ou quel sera traité & appointé de la pour-
 „ suite de l'Union dessus dicte & des Reformatiōs & Libertez de l'Egli-
 „ se, & des subfides & Charges quelconques qui font par la Cour de Ro-
 „ me sur l'Eglise de France. Et le Pape mettra à execution ce qui sera
 „ appointé & ordonné ou dit Concile. 8. *Item*, pour adviser aucuns ex-
 „ pediens sur la dicte nomination & sur la poursuite de l'Union, Reforma-
 „ tion, & bon Regime de l'Eglise, seront par le Roy & l'Eglise de France
 „ en ceste Assemblée commises aucunes bonnes Personnes de grande Scien-
 „ ce, & de bonne Conscience, afin que la matiere qui pourroit être traitée
 „ ou dit Concile, soit aucunement par eux advisée & disposée. Signé
 „ Charles, Jean, Louys, Pierre. „ On verra dans la suite, si Benoit tint
 Parole.

On resti-
tue l'Obe-
dience à
Benoit.

Cependant, il fallut se conformer au sentiment du Roi. Le Duc d'Orleans
 gagna le Duc de Berri, & ensuite celui de Bourgogne. L'Université n'étoit pas
 encore tout à fait unanime. Les François & les Picards étoient pour la Res-
 titution de l'Obedience. Mais les Normands n'y vouloient point entendre.
 Ils se réunirent enfin, & il n'y eut dans l'Université que la Nation Angloi-
 se & la Nation Allemande, qui demeurèrent dans la Neutralité (40). Tous
 les avis étant à peu près réunis, la Restitution fut publiée dans l'Eglise Ca-
 thedrale de Paris, par Pierre d'Ailly Evêque de Cambrai. On peut voir
 dans le Moine de St. Denys (41) la matiere & l'ordre de son Discours.
 Trois mois auparavant, on avoit restitué l'Obedience à Benoit en Castille.
 Ainsi, l'Histoire en Lenfant s'est trompé, lorsqu'il a écrit, dans son *Histoire*
du Concile de Pise (42), que l'Exemple de la France fut imité en Castille. Tout
 au contraire. Ce fut la France, qui suivit l'Exemple de cette Nation. Ce
 que je trouve à ce sujet dans l'*Histoire Generale d'Espagne* merite d'être rap-
 porté. „ Le Schisme des Papes duroit toujours, & causoit de grandes in-
 „ commoditez dans tout le Christianisme. L'Eglise de Toledé n'avoit
 „ point encore de Pasteur, parce qu'on ne favoit à quel Pape avoir recours
 „ ou à celui de Rome, ou bien à celui d'Avignon. Pour remedier à cet
 „ embarras, le Roi de Castille & ses Sujets resolurent de rentrer dans l'O-
 „ bedience de Benoit, & de le reconnoître pour le legitime Pontife, ce
 „ qui fut executé en grande ceremonie à Valladolid vers la fin du mois de
 „ Fevrier en 1403. (Benoit étant encore Prisonnier à Avignon.) Le Roi,
 „ les Seigneurs de la Cour, les Prelats du Roiaume, y consentirent. Le
 „ Roi de France, & les François, suivirent cet Exemple trois mois après.
 Les

(40) Du Boulay, *Hist. Universit. T. V. p. 65.*

(42) *Liv. II, pag. 121.*

(41) *Liv. XXIII, ch. V.*

„ Les volontés des Princes & des Peuples changerent dans un moment sur
 „ cette affaire. Le zele du Roi d'Arragon, toujours Partisan affectionné du
 „ Pape Benoit, contribua beaucoup à ce subit changement. Le Pape don-
 „ na l'Archevêché de Toledé à Pierre de Lune son neveu, fils de son fre-
 „ re. Le Comte de Foix, sur ces entrefaites, mourut sans Enfans. Son
 „ Epouse, n'esperant plus se rendre Maîtresse du Roiaume, y renonça pour
 „ une Pension annuelle de trois mille florins, que le Roi d'Arragon, avec
 „ lequel elle s'étoit reconciliée, promit de lui paier : foible consolation, pour
 „ d'aussi grandes esperances (43). „

An de J.C.
 1403.

Je ne dois pas supprimer l'Edit que le Roi Charles VI. fit publier en fa-
 veur de Benoit, le même jour (30. de Mai) qu'il restitua l'Obedience à ce
 Pape. Voici ce qu'il portoit en substance: „ Il y a deja près de cinq ans,
 „ que dans l'Assemblée du Clergé de notre Roiaume, il fut resolu de souf-
 „ traire l'Obéissance au Pape Benoit XIII. parce qu'il n'avoit pas accepté
 „ la voie de cession pour finir le Schisme: ce que l'on esperoit procurer
 „ plus promptement par cette Soustraction. Mais, en étant venus à l'exe-
 „ cution, le fruit que nous en avions esperé n'a pas suivi. Nous pensions
 „ que l'Intrus seroit abandonné par ses Sectateurs; mais, ils ne se font point
 „ soustraits à son obéissance, & il s'affermir de plus en plus dans son obsti-
 „ nation. D'ailleurs, nous avons appris par les Cardinaux de Poitiers &
 „ de Saluces & par d'autres, que le Pape Benoit à accepté la Voye de Ces-
 „ sion, que l'Intrus a refusée opiniâtement. Nous voyons encore que les
 „ Cardinaux, que la chose touche de plus près, se sont desistés de la Souf-
 „ traction qu'ils avoient faite. Par toutes ces considerations, de l'avis de
 „ nos Oncles & de notre Frere le Duc d'Orleans, des Prelats, & des Univer-
 „ sitez de Paris, d'Orleans, de Toulouse, d'Angers, & de Montpellier: de
 „ l'avis aussi de plusieurs Seigneurs & Nobles de notre Roiaume, nous or-
 „ donnons que la Soustraction cesse à l'avenir, & nous restituons au Pape
 „ Benoit XIII. une vraye Obéissance pour nous & notre Roiaume; ordon-
 „ nant expressement à tous nos Justiciers de faire publier cette Restitution, &
 „ punir severement les Contrevenans (44). „

Edit du
 Roi de
 France en
 faveur de
 Benoit.

On éprouva bien-tôt en France la mauvaise-foi du Pape d'Avignon. Mal-
 gré toutes les belles Promesses qu'il avoit faites au Duc d'Orleans son grand
 ami, il n'eut pas plutôt obtenu ce qu'il desiroit, qu'il prétendit disposer de
 tous les Benefices qui avoient vaqué depuis la Soustraction, & en particu-
 lier de l'Abbaie de St. Denys conserée à Philippe de Villere. Pour cet ef-
 fet, le Roi lui envoya une Ambassade, le priant de confirmer toutes les
 Provisions faites durant la Soustraction, comme il s'y étoit engagé. Mais,
 il n'en voulut rien faire. Le Duc d'Orleans alla lui-même à Avignon,
 pour sommer Benoit d'accomplir sa Promesse. Gerson y fut aussi, de la
 part de l'Université. Le Pape les reçut très-bien; mais, il ne leur accorda
 rien

Ambassa-
 des inuti-
 les à Be-
 noit.

(43) Bellegarde, *Hist. Generale d'Espagne*,
 tom. 3. p. 392.

(44) *Libers. Gall.* pag. 465.

An de J.C.
1403.

rien (45). On trouve parmi les Oeuvres de Gerson deux Discours prononcés par ce fameux Chancelier de l'Université devant Benoit XIII. pour le porter à tenir sa parole. J'y remarque deux Traits qui doivent trouver place ici. Le premier exprime le Caractere de Benoit, qui ne se mettoit point en peine de remplir les Conditions sous les quelles on lui avoit restitué l'Obedience, & qui recommençoit ses exactions. „ Pardonnez moi, lui dit-il, si j'ai là-dessus quelque inquietude. Il arrive souvent par l'instigation de l'Ennemi de la Paix, soit qu'il agisse lui-même, soit qu'il le fasse par des flatteurs, qui sont ses armes & ses flèches, ils arrivent souvent, que tel qui a été patient, doux, & indulgent dans l'Adversité, change entièrement de conduite dans la Prosperité; ce qui decouvre que sa bonté n'étoit que l'effet de sa foiblesse, & non de sa vertu. „ L'autre Fait remarquable est que Gerson donne de grands Eloges à Benoit, sur ce qu'un certain homme, qui n'étoit pas de la lie du Peuple, lui aiant confessé à lui-même, lorsqu'on lui restitua l'Obedience, qu'il avoit fait vœu de l'assaffiner, il lui pardonna genereusement sur le champ, & lui jura même de ne s'en jamais ressentir.

Edit remarquable pour les Libertez de l'Eglise Gallicane.

Le Duc d'Orleans fit son rapport au Roi, qui fut moult desplaisant de la Conduite du Pape. On envoya deux nouveaux Ambassadeurs à Benoit. Mais, comme on ne le trouva point disposé à tenir sa parole, & que même il prétendoit annuller tout ce qui avoit été fait pendant la Soustraction, le Roi assembla son Conseil, & il fut resolu qu'on maintiendrait, par l'Autorité Roiale, les Beneficiers, qui s'étoient mis en possession à juste titre (46). Sur la fin de l'année, sa Majesté publia un Edit, par lequel Elle declaroit que toutes les Collations faites pendant la Soustraction subsisteroient. En voici les termes: „ Charles par la grace de Dieu Roi de France. A tous ceux qui ces présentes Lettres verront, Salut. Sçavoir faisons, que comme à grande & mûre deliberation, & par le conseil des Seigneurs de nostre Sang & Lignage, des Gens de nostre Grand Conseil, les Prelats de S. Eglise, Universitez & Clergié de nostre Royaume, pour le bien & avancement de l'Union de Ste. Eglise, & autres Causes justes & raisonnables qui à ce nous meuvent. Nous & l'Eglise de nostre Roiaume & du Dauphiné, nous feussions pieça soustraits de l'Obéissance de nostre St. Pere le Pape Benedict, & eussions ordonné que au Pape, à ses Collecteurs, Procureurs, & Officiers quelconques, de quelque estat qu'ils fussent, ne seroit rien payé de Finances, prouffits, emolumens, & charges quels qu'ils fussent, & qu'ils souloient prendre & lever paravant. Et que quand les Prelatures, Dignitez, & Benefices électifs seroient vacants, il y seroit pourveu par ceux auxquels l'Electioin en appartiendroit de Droit & de coustume. Et que les autres Benefices seroient conferez par les Ordinaires auxquels la Collation en appartenoit, si comme il appert par nos Let-

(45) Moine de St. Denys, Liv. XXIII, ch. VI. Jean Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI. p. 191.

(46) Le Moine de St. Denys, J. Juvenal des Ursins, ubi supr.

An de J. C.
1403.

„ Lettres faites & publiées sur la dite Substraction. Et depuis, pour plu-
 „ sieurs causes & raisons qui sont survenues, & principalement en esperance
 „ d'avancer le fait de l'Union de l'Eglise. Nous, pour nostre dit Royau-
 „ me & Dauphiné, ayant rendu l'obeyssance à nostre dit St. Pere pour le
 „ temps lors advenir. Et faisant la dite restitution pour tenir les Eglises &
 „ Personnes Ecclesiastiques en Paix & Tranquillité, feut nostre intention
 „ & ordonnasmes entre autres Provisions & Seuretez, que tout ce qui avoit
 „ esté fait durant le temps de la dite Substraction, tant de Promotions, com-
 „ me de Provisions de Benefices & autrement, selon la forme & teneur de
 „ nosdites Lettres, demourast en sa force & vertu, & nonobstant quelcon-
 „ ques Reservations de Cour de Rome, qui puissent estre au contraire. Et
 „ ainsi le fismes publier en plein Sermon en l'Eglise Nostre-Dame de Pa-
 „ ris, le jour que ladite Restitution d'Obéissance fut publiée. Et il soit
 „ ainsi, qu'il soit venu à connoissance, que nostre St. Pere, par importu-
 „ nité de Requerans, ou autrement, s'efforce ou veut s'efforcer d'empê-
 „ cher les Archevesques, Evesques, Abbez, Prieurs, Chanoines, & au-
 „ tres gens d'Eglise, ou aucuns d'icelles es Prelatures, Dignitez, & Bene-
 „ fices auxquels ils ont esté pourvus & qui leur sont conferez par les Ordi-
 „ naires durant le temps de ladite Substraction par vertu de nos dites Lettres
 „ & Ordonnances, & entend de debouter lesdits Prelats, Beneficiers, &
 „ Personnes d'Eglise, ou aucuns d'eux, de leurs Prelatures, Dignitez, & Be-
 „ nefices par voyes de Privations, de Translations, de Suspensions, ou au-
 „ trement. En outre, il a envoyé Collecteurs & Commissaires par les Pro-
 „ vinces & Dioceses de nos dits Royaumes & Dauphiné, lesquels, pour &
 „ ou nom de luy & de sa Chambre, veulent exiger les services ou vacans
 „ des Prelatures, contreindre, & ont commencé à contreindre, les Personnes
 „ d'Eglise, tant Prelats comme autres, par monitions, excommunications,
 „ & autrement induement à payer très-grandes & excessives sommes de De-
 „ niers pour les restes des vacans ou services du temps passé depuis 40. ans
 „ ou plus, & aussi pour les restes des Procurations & dixiesme qu'il deman-
 „ de pour le temps dessudit, & par especial veult exiger les services ou va-
 „ cans des Prelatures, Dignitez, & autres Benefices qui ont vacqué & ont
 „ esté conferez par les Ordinaires, comme dit est, le temps de la dite Sub-
 „ traction durant: & venant directement contre la forme & teneur de nos
 „ dites Lettres de Substraction d'Obeyssance, & aussi contre les Provisions
 „ & Seuretez par nous ordonnées & declarées, quand nous avons rendu la
 „ dite Obeyssance à nostre dit St. Pere, qui seroit contre toute raison, &
 „ contre l'honneur de nous, de ceux de nostre lignage & de nostre Con-
 „ seil, & du Conseil de nostre Royaume & Dauphiné, à tous ceux qui ont
 „ esté consentans de la dite Substraction, & ferner desbats & divisions &
 „ haines entre nos sujets tant Clercs comme Laïcs, & aussi par telles Exac-
 „ tions seroient vuidées les finances de nos dits Roiaume & Dauphiné, &
 „ les Personnes d'Eglise mises à telle pauvreté & confusion par sentence
 „ d'Excommuniement & autrement, qu'il faudroit que le divin Service
 „ cessât

Tom. III.

Kkk k

cessât

An de J.C.
1403.

„ cessât, & seroit tout empesché le fait dessusdit de l'Union de l'Eglise, &
 „ s'en pourroient ensuivre plusieurs autres inconveniens. Pourquoi nous,
 „ ces choses considerées, & que nous sommes Gardien & Protecteur des
 „ Eglises de nos dits Roiaumes & Dauphiné, voulant obvier aux incon-
 „ veniens dessusdits & garder les Libertez, Droits, & Franchises de l'Egli-
 „ se, comme tenus y sommes, par grande & meure deliberation avons or-
 „ donné & ordonnons par ces presentes que tous ceux qui ont esté pourvus
 „ à Prelatures ou autres Dignitez, & aux quels aucuns Benefices ont esté
 „ conferez par les Ordinaires, comme dit est, la dite Substraction durant,
 „ supposé que lesdites Prelatures, Dignitez ou Benefices, fussent auparavant
 „ reservez, demeurent pareillement en possession & saisine de leurs Prelatures,
 „ Dignitez & Benefices, & qu'ils en jouissent sans empeschement quelcon-
 „ que, & qu'ils ne soyent contraints à payer au Pape, ou à ses Collec-
 „ teurs, ou Commis, ou autres quelconques, aucune finance pour occa-
 „ sion, de vacans, de services, de dixiesmes, ou autres redevances de quel-
 „ conque temps que ce soit. Et en outre que toutes autres Gens d'Eglise
 „ de quelconque estat qu'ils soyent, qui ont esté promeus à Prelatures,
 „ Dignitez ou autres Benefices quelconques, avant le temps de ladite Sub-
 „ traction, & aussi ceux qui ont esté promeus depuis le temps que nous
 „ avons rendu l'Obéissance à nostre dit St. Pere, ne soyent tenus payer au-
 „ cuns arrérages, pour vacans, services, procurations, dixiesmes ou au-
 „ tres charges quelconques aux Collecteurs, Commis, ou autres Officiers
 „ de la Cour de Rome, de tout le temps pendant la dite Restitution d'O-
 „ beyssance & qu'ils en demeurent quittes & paisibles. Et se es poincts
 „ dessusdits ou aucuns d'iceux le Pape, son Chambellan, ses Commissaires,
 „ Juges deleguez, ses Collecteurs, ou autres Officiers quelconques de Cour
 „ de Rome du Pape, ou d'autre, vouloient faire le contraire, nous ne vou-
 „ lons que aucunement y soit obey en nos dits Royaume & Dauphiné: &
 „ commandons & deffendons estroitement, à tous Archevêques, Evêques,
 „ Abbez, Prieurs, Chapitres, Couvens, & autres Personnes Ecclesiastiques
 „ aiant Dignitez ou autres Benefices, qu'ils n'obeyssent en aucune chose
 „ attenter, deroguer, ou préjudicier à nos presentes Ordonnances. Si don-
 „ nons en mandement, &c. Donné à Paris le 19. Jour de Decembre, l'an
 „ de Grace 1403 (47). „ Jean Juvenal des Ursins dit que *les Gens d'Egli-
 „ se du Royaume furent bien joyeux de cet Edit. Mais le Pape Benedict au con-
 „ traire feut bien desplaisant, quand on luy envoia signifier* (48). Le Duc d'Or-
 „ leans, irrité de la Perfidie du Pape, voulut faire cette notification. Il alla le
 „ trouver. Mais, l'Histoire ne dit pas nettement quel fut le succès de cette
 „ visite. Il y a beaucoup d'apparence, que le Pape feignit de renoncer à son
 „ Obstination; mais, qu'il n'accorda rien.

Vers

(47) *Hist. Universit. Paris. Tom. V. pag. 67.*

(48) *J. Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI. p. 191.*

Vers le même tems, il arriva une Avanture fort singuliere, que je veux placer ici, pour donner à cet Ouvrage un air de gaieté, quoiqu'elle n'ait aucun rapport à mon Sujet que du côté de la Superstition, qui sert à caractériser ce Siècle. Voici le Fait dans les termes de Jean Juvenal des Ursins, Archevêque de Rheims, Auteur du tems, & d'un grand poids. Cet illustre Ecrivain dit qu'il y eut un Homme, „ qui s'efforça de trouver moyen de parler „ au Diable, & feut en plusieurs & divers lieux pour s'enquerir s'il y avoit „ personne qui s'en meslat, mais rien n'y trouvoit. Et luy feut conseillé „ qu'il allast en Ecosse la sauvaige, & de fait y alla, & luy feut enseigné „ une vicille, qu'on disoit soy mesler de telles besongnes. A la quelle il „ parla, & elle lui dit qu'elle le feroit bien. Et de fait, luy monstra „ un vieil Chasteau ancien tout desrompu, & n'y avoit que les murs „ & parois, tous pleins de ronces & espines. Et y avoit un Corbeau „ contre le Mur, comme pour soutenir un gros bois, & qu'il se tint là „ sans avoir peur. Et il trouveroit un homme en maniere d'un Maur de „ Maurienne, & qu'il luy demandast ce qu'il voudroit, & il luy respondroit. „ Lequel compaignon alla au lieu, & quand il y eut esté par aucun temps, „ on apporta sur deux grosses pierres une maniere de biere ou cercueil; ou „ il y avoit une personne toute nuë, la quelle feut mise sur ledit Corbeau. „ Et lors il veid venir plus de dix mille Corbeaux, qui decharnerent cette „ personne, & luy mangerent toute la chair, & ne demeura que les os. Et „ ce fait, feut remis au dict cercueil, & emporté. Et après ce il veid venir le Maur de Maurienne, dont la vicille luy avoit parlé, & luy demanda que c'estoit de cet homme, ainsi deschiré, lequel lui dit que c'estoit le Roy Salomon. Et lors il l'interrogea s'il estoit damné, lequel lui dit que non, mais tous les jours il souffrieroit jusqu'à la fin du monde telle penitence & mal, comme s'il estoit en vie. Et après ce il lui feit trois demandes, l'une de ce qu'il queroit & vouloit savoir, la quelle chose, il ne voulut oncques à personne reveler, ne la demande, ne aussi la response. La seconde il lui requit qu'il lui enseigna les Thresors perdus. Et à ce fait response, que lui, ne ses compaignons, jamais ne les enseigneroient. Car, ils les gardoient pour leur Maistre l'Ante-Christ. La tierce demande feut, si Paris seroit point destruiët, veu que les gens qui y estoient, estoient si dissolus en estats, & que infinis maux s'y faisoient tous les jours. Et il respondit, qu'il ne seroit pas destruiët du tout, mais il souffrieroit beaucoup. Car, plusieurs grandes divisions y seroient, mais finale destruction ne souffrieroit-il pas. Car supposé que plusieurs maux s'y feissent, toutes fois aussi y faisoit-on beaucoup de biens, & qu'il y avoit plusieurs bonnes personnes dont les prieres empescheroient la destruction (49). „ Quand je vois d'illustres Auteurs, qui rapportent gravement ces Contes de Vieilles, & de maniere à persuader qu'ils y ajoutent foi, cela me fait pitié.

An de J.C.
1403.

Avanture
singuliere
sur la Dia-
blerie.

Ce-

(49) Jean Juvenal des Ursins, ubi supr. p. 192. 193.

An de J.C.
1403.

Boniface
confirme
l'Élection
de Robert.

Affaires de
Hongrie.

Cependant, le Pape Boniface soutenoit avec vigueur les intérêts de Robert, dont il avoit permis & favorisé l'Élection. Il approuva même authentiquement, par une Bulle du 1. d'Octobre 1403 (50). la Déposition de Wenceslas, & la Substitution de Robert de Baviere, à la priere de celui-ci qui lui envoya, pour cet effet, une Ambassade solennelle. Raban Evêque de Spire, & Mathieu Evêque de Cracovie, Professeur en Theologie, firent serment au Pape, au nom de Robert de Baviere (51).

La même année, le Pape Boniface voulut soutenir Ladislas Roi de Naples en son Entreprise sur le Roiaume de Hongrie, ce qu'il faut expliquer. Marie Reine de Hongrie, morte dès l'année 1392, avoit laissé le Roiaume à son Mari Sigismond de Luxembourg frere de l'Empereur Wenceslas. Mais Sigismond étant devenu odieux aux Hongrois, ils le mirent en Prison & appellerent Ladislas comme le plus proche Heritier de Marie; & en effet, il étoit comme elle de la Maison d'Anjou-Sicile, tirant son Origine du Frere de St. Louis. Le Pape Boniface encouragea Ladislas à cette Entreprise, croiant qu'il soutiendrait son Parti contre la Maison de Luxembourg, dont il craignoit le ressentiment pour la Déposition de Wenceslas (52). Ange Acciaïoli, appelé le Cardinal de Florence, fut créé Legat en cette occasion, pour accompagner le Roi Ladislas & l'aider à recouvrer la Hongrie, lui donnant de très-grands pouvoirs sur ce Roiaume & sur les Etats voisins (53). Ladislas passa effectivement en Hongrie, où le Legat le couronna Roi, à Javarin, le cinquieme d'Aout suivant, & lui remit tous les arrerages du cens qu'il devoit à l'Eglise Romaine à cause du Roiaume, estimés à 80. mille florins d'or, & lui accorda pour trois ans la Decime sur les Biens Ecclesiastiques du même Roiaume, dont le Clergé souffrit beaucoup. Mais, Ladislas apprit que Sigismond, delivré de sa prison, avoit amassé des troupes, & marchoit contre lui avec une puissante Armée. Ne jugeant pas à propos de l'attendre, ni de s'exposer au hazard d'une Bataille, il revint promptement en Italie. Sigismond demeuré le Maître en Hongrie eut beaucoup de ressentiment de ce que Boniface avoit fait contre lui; & se plaignit vivement du Pape & des Cardinaux en plusieurs Lettres qu'il écrivit à divers Princes. Le Roiaume de Hongrie souffrit beaucoup de ce commencement de Guerre civile, particulièrement le Clergé. Il y eut des Monasteres brulez. Les Prêtres, les Moines, & les Religieuses mêmes n'étoient pas plus en sureté que les Laïques. Enfin, il demeura peu de Hongrois à la Cour du Pape Boniface. Ensuite, le Roi Sigismond disposa comme il voulut des Evêchez, des Abbaïes, & de tous les Benefices du Roiaume. Et voilà ce que gagna Boniface à avoir pris le Parti de Ladislas (54).

L'an-

(50) Goldastus, *Status. & Rescript. Imp.* p.

142.

(51) Theodoric de Niem, *Lib. II. de Schismo.*

6. 14. Gobelin *Persona, Cosmodr. quat. Pl. c. 50.*

(52) Jo. Thurocz. p. 117.

(53) Rainaldi, *an. 1304. §. 13.*

(54) Theodoric de Niem, *Lib. II. de Schismo.*

6. 14. 18.

L'année suivante, le Pape Benoit eut recours à une *insigne Fourberie, qui, étant, decouverte, retomba sur lui, & ruina toutes ses Affaires.* Il avoit assuré par écrit le Duc d'Orleans, qui l'étoit allé trouver à Tarascon, & il avoit fait savoir ensuite à tous les fideles par une Bulle, qu'il étoit tout prêt de ceder, quand il seroit expedient de le faire pour le bien de l'Eglise; c'est à dire, comme il s'en expliqua au Duc, au cas que son Competiteur cedât, ou qu'il mourût, ou qu'il fût chassé de son Siege. Cela, étant rapporté au Roi par son Frere, lui fut si agreable, qu'il fit confirmer de nouveau la Restitution d'Obedienc'e, cassa les Lettres par lesquelles on lui otoi't le pouvoir de rien exiger de l'Eglise Gallicane, & envoya l'Archevêque d'Auch à Marseille, où il étoit alors, l'assurer de son amitié & de sa protection (55). Mezerai nous apprend, à ce sujet, que Benoit étant, raffermi dans la Papauté tourmenta le Clergé comme auparavant, & voulut encore lever des Decimes: mais, il trouva l'Université en tête, qui arrêta ses dangereuses Entreprises. Cependant, ses troupes aiant consumé tout son argent, jusqu'à sa Vaisselle, le Duc d'Orleans, parce qu'il n'avoit plus rien à lui donner, fut à Avignon le presser, de la part du Roi, de travailler à la Réunion de l'Eglise, comme il l'avoit promis (56). Il feignit d'y être porté de lui même, & vici la Fourberie. Il envoya à Boniface une Ambassade solennelle, non, quoiqu'on le crût, pour offrir de ceder le Pontificat, mais seulement pour traiter en general des moiens de l'Union. Boniface, aiant appris l'arrivée des Ambassadeurs de son Concurrent, il leur fit dire qu'il ne les écouteroit point, s'ils ne le traitoient comme Pape; à quoi ils se resolurent, après quelques Difficultez. Ils eurent audience, & proposerent à Boniface une Conférence en lieu sûr avec Benoit, pour parvenir à l'Union de l'Eglise: à quoi les Cardinaux de Rome avoient assez d'inclination. Dans une seconde audience, les Envoies d'Avignon parlerent avec beaucoup d'adresse & de discretion, mais artificieusement à ce que croioient les Romains, exhortant Boniface à finir le Schisme avec leur Maître, qu'ils assuroient y être tout disposé. Boniface, irrité du tour de leur Harangue, & d'une Proposition qui mettoit son Droit en compromis, repondit fièrement, qu'il étoit le vrai Pape, & que Benoit étoit un Anti-Pape. Les Legats repliquerent que leur Maître n'étoit point simoniaque, reprochant ainsi tacitement à Boniface le trafic scandaleux qu'il faisoit des Benefices. Ce Pontife comprit bien ce qu'ils vouloient dire. Il en fut si transporté de colere, qu'il leur ordonna de sortir de Rome. Mais, ils repondirent: *Nous avons un Saufconduit de vous & du Peuple Romain, pour demeurer encore quelque tems ici, & nous en voulons profiter* (57).

Cette repartie enflamma la colere du Pape, & comme il étoit d'ailleurs pressé des douleurs de la pierre dont il étoit malade depuis long-tems, il se mit

An de J.C.
1404.

Benoit en-
voit une
Ambassa-
de à Boni-
face IX.

Mort de
Boniface
IX.

(55) Maimbourg, *Hist. du grand Schisme* p. 299.
d'Occident, Liv. III. p. 304.

(56) Mezerai, *Abregé Chron.* Tom. III. c. 23.

(57) Theodoric de Niem, *de Shism.* lib. II.

Da heri, *Spicil.* tom. 6. p. 160.

Ande J.C.
1404.

mit au lit en sortant de la Conference. Il n'en releva point, car il mourut trois jours après, le 1. d'Octobre 1404. après avoir tenu le St. Siege quatorze ans & onze mois. Il fut enterré assez modestement dans l'Eglise de St. Pierre (58). On a vû, dans son Histoire, diverses Preuves incontestables de son Avarice. Les principales de ces Preuves m'ont été fournies par Theodoric de Niem, Auteur bien informé, & qui étoit alors à la Cour de Rome. Cependant, Henri de Sponde, & après lui le P. Pagi, se sont avisez de croire Boniface innocent à cet egard, & Niem un Calomniateur, un homme dont l'*Estomac ulceré* a vomi ces Injures atroces. Pour affoiblir l'Autorité de Niem, le P. Pagi cite l'Auteur de la Chronique de Bourdeaux, qui étoit alors à Rome. Cet Ecrivain avoit appris d'un homme digne de foi, qui avoit été présent à la mort de Boniface, qu'on trouva à peine un florin d'or dans ses Coffres. Le P. Pagi ajoute, après Papeproch, que Boniface IX. s'appliqua à elever sa Famille à de grandes Dignitez. On parle de deux de ses Freres, dont il fit l'un *Marquis de la Marche* (*Marchionem Marchie*), & l'autre Duc de Spolette. Mais, ajoute-t'il, ces taches & d'autres encore ont pû être effacées par sa Chasteté (59). Car, St. Antonin temoigne que, selon le bruit public, les Medecins lui aiant conseillé d'avoir commerce charnel avec une femme, pour se delivrer des douleurs de la Pierre, il ne voulut point commettre un tel sacrilege, aimant mieux mourir chaste, que de vivre par son impudicité (60). Plusieurs de ses Prédecesseurs & de ses Successeurs n'auroient pas été si delicats sur cet Article.

ROBERT DE BAVIERE:
Empereur d'Occident.

INNOCENT VII. CHARLES VI.
Roi de France.

CCX. P A P E.

BENOIT XIII.

ANTI-P A P E.

Les Le-
gats de
Benoit
arrêtés
Prisonniers.

LA Mort imprévuë de Boniface IX. donna quelque esperance aux Legats de Benoit XIII. de finir le Schisme à l'avantage de leur Maitre. Dans cette pensée, voiant que les Cardinaux étoient sur le point d'entrer en Conclave, ils les prierent de differer l'Electon d'un nouveau Pape, disant que, par ce moien, on parviendroit plus facilement à la Paix de l'Eglise. Mais, comme les Cardinaux doutoient de leur bonne-foi, & que d'ail-

(58) Niem, ubi supr. c. 24.

(59) Pagi, Brev. Pontif. Rom. in Bonif. IX.

S. 52. tom. 4. p. 324.

(60) St. Antoninus, tit. 22. c. 3. §. 3.

d'ailleurs ils declarerent que Benoit ne leur avoit point donné procuration pour abdiquer de sa part, on n'eut aucun egard à leurs prieres. Et même, un Chevalier Napolitain, qui étoit Parent de Boniface, & alors Gouverneur du Château St. Ange, les y fit amener Prisonniers, au préjudice de leur Sauf-conduit. Mais les Cardinaux, indignez de cette violation du Droit des Gens, sollicitèrent leur elargissement. Cependant, ils ne furent relachés qu'après avoir païé une bonne rançon au Châtelain (1). Dès qu'on eut avis en France de la Mort de Boniface, le Roi Charles & le Pape Benoit écrivirent aux Cardinaux de différer l'Élection jusqu'à ce qu'ils leur eussent envoie des Ambassades solemnelles (2). Mais, la chose étoit faite, lorsque ces Lettres arriverent.

An de J.C.
1404.

Car, les neuf Cardinaux qui se trouverent alors à Rome étant entrez en Conclave, elurent d'abord unanimement Cosmato Meliorato, qui prit le nom d'INNOCENT VII. Cette Election fut faite le 17. d'Octobre 1404. Meliorato étoit né à Sulmone, petite Ville dans le Roiaume de Naples celebre par la naissance d'Ovide. Sa Famille étoit obscure: mais, il lui donna de l'éclat par sa Dignité, & plus encore par sa Vertu. Il étoit savant Docteur en l'un & l'autre Droit. Il avoit passé par tous les Grades de l'Etat Ecclesiastique. Il avoit toujours été fort attaché à Urbain VI. qui l'envoia dans la Grande-Bretagne pour recueillir ce qu'on appelloit le Denier de St. Pierre, Tribut sur lequel Mr. l'Abbé Jean Fabrice nous a donné une très-curieuse Dissertation (3). A son retour, il fut pourvû de l'Archevêché de Ravenne, & peu de tems après de l'Evêché de Bologne, qu'il ne posseda pourtant point. *Les Bolonois, dit Aubery, ne voulurent point le reconnoître, craignant qu'il ne prit plutôt la qualité d'Archevêque de Ravenne, que d'Evêque de Boulogne* (4). Ils en elurent même un autre, malgré le Pape. Mais, Cosmato se reserva toujours ses prétensions sur cet Evêché; & c'est pour cela qu'on l'appella le Cardinal de Boulogne, lorsqu'en 1389. Boniface IX. lui conféra cette Dignité. Il lui donna ensuite celle de Camerlingue; & l'envoia Legat en Italie avec un grand pouvoir, pour en pacifier les troubles.

Election
d'Inno-
cent VII.

Dès que les Cardinaux furent en Conclave, ils firent un Corapromis solemnel en presence de Notaires & de Temoins, & jurerent sur les Saints Evangiles. 1. Que si quelqu'un d'entre-eux venoit à être élu Pape, il emploieroit incessamment, sans tergiversation, sans delai, de tout son cœur & de tout son pouvoir, toutes les Voyes les plus propres & les plus efficaces pour rendre la Paix à l'Eglise, par l'extirpation du Schisme, sans exclure l'Abdication du Pontificat, si elle étoit nécessaire pour arriver à cette fin. 2. Que chacun d'eux, soit en particulier, soit en Congregation, soit par soi-même, soit par autrui, n'omettroit rien de tout ce qu'il trouveroit capable d'avancer & de procurer l'Union. 3. Que si celui, qui seroit élu

Serment
des Cardi-
naux avant
l'Élection.

(1) Niem, de Schism. Lib. II. c. 34.

(2) Dacheri, Spicil. tom. 6. p. 169.

(3) Voyez Bibliot. Germ. tom. I. p. 82.

(4) Aubery, Hist. des Card. tom. I. p. 647.

An de J.C.
1404.

Caractere
d'Inno-
cent VII.

elû, faisoit une nouvelle Promotion de Cardinaux, il exigeroit, ou feroit exiger d'eux, la même Promesse & le même Serment. 4. Que si l'Electio[n] tomboit sur un absent, on le feroit entrer dans le même Engagement par toutes les Voyes possibles. 5. Qu'aucun ne demanderoit d'être dispensé de ce Serment, ni n'en accepteroit la dispense; & que celui, qui seroit elû, n'en degageroit personne (5).

Ce fut après cette précaution, qu'on élut Innocent VII. L'Histoire nous apprend qu'on ne pouvoit faire un meilleur choix; & je suis ravi de trouver, enfin parmi les Papes un sujet qui merite de justes Eloges. Ce que je dirai de celui-ci sera une preuve de mon Impartialité, & convaincra toutes les personnes raisonnables, que si j'ai dit beaucoup de mal des Successeurs de St. Pierre, c'est la force de la verité, ce sont les Loix que l'Histoire prescrit, qui m'y ont obligé, j'ose dire, contre mes intentions. Il paroît en effet qu'Innocent étoit très-capable d'occuper le Siege Pontifical, eu égard à la Science & aux Mœurs. On le represente comme un homme conlommé dans l'un & dans l'autre Droit, & fort expérimenté dans les Affaires de la Cour de Rome (6). Dans une Lettre où l'on notifie son Election, il est appelé *Amateur de la Vertu, ardent Ennemi du Vice, & en particulier du Luxe, de l'Avarice, & par consequent de la Simonie, en un mot digne du nom d'Innocent qu'il avoit pris* (7). Leonard Aretin, qui étoit à Rome lors de son Election, le represente comme un homme doux, pacifique, & ennemi de toute sorte de violence (8). Theodoric de Niem, aussi present, & qui n'est point accusé d'avoir trop favorisé les Papes, lui donne les plus grands Eloges qu'on puisse donner à un Evêque. „ Il étoit, dit-il, doux, benin, compatif-
„ sant, sans orgueil & sans partialité, sans avarice & grand ennemi de
„ la Simonie. Il donnoit librement audience, signoit regulierement
„ les Requêtes, & tenoit exactement les Consistoires publics & par-
„ ticuliers, aux jours & aux heures ordinaires. „ Enfin, le P. Manbourg,
qui d'ordinaire réussit bien dans ses Portraits, dit que „ Cosmato Me-
„ liorato remplit admirablement le nom d'Innocent par toutes sortes de
„ Vertus dignes d'un Souverain Pontife, qui éclaterent d'autant plus
„ en toute sa Conduite, qu'elles furent merveilleusement rehaussées par les
„ lumieres de son Esprit & de sa Doctrine, & qu'elles ne furent jamais
„ obscurcies par l'ombre d'aucun vice, ni d'aucun defect, à la reserve d'un
„ peu trop d'affection qu'on pourroit peut-être trouver qu'il eut pour ses
„ Parens. Mais, il y a peu d'hommes, quelque parfaits qu'ils soient d'ail-
„ leurs, qui n'aient besoin qu'on leur pardonne un defect de cette nature,
„ qui se couvre si aisement d'une belle apparence de bonté, sous la quelle,
„ pour peu que l'on use d'indulgence, on le peut regarder comme une ver-
„ tu naturelle. Enfin, le plus bel Eloge du Pape Innocent est que Thier-

ry

(5) Martone, *Thesaur. Anecdor. Tom. II.* 1277.
p. 12. 74.

(6) Leonard. Aretin, *de Reb. Ital.*

(7) Martone, *Thesaur. Anecdor. tom. II. p.*

(8) Leonard Aretin, *Lib. I. Epist. 6.*

(9) Niem, *de Schism. Lib. II. c. 39.*

ry de Niem, qui n'a pas coutume d'épargner les Papes, qu'il a connu
 très-particulièrement & servi durant le Schisme, & dont il parle assez
 souvent d'une manière qui tient trop de la Satyre, ne se lasse point de
 louer celui-ci, duquel il dit toute sorte de bien; excepté qu'il remarque,
 que quand il fut Pape, il n'eut plus d'envie d'embrasser la Voie de Cef-
 sion, comme il l'avoit promis dans le Conclave, & qu'il joua de son côté
 comme Benoit faisoit du sien. Et certes, ajoute le P. Maimbourg,
 quoiqu'il y en ait qui le veulent exempter de ce blâme, il faut néanmoins
 que je dise, en sincère & véritable Historien, que l'on ne peut nier avec
 honneur, qu'il n'ait donné lieu de le croire. Car enfin, dans toutes les
 Lettres qu'il écrivit aux Princes, pour leur temoigner le desir qu'il avoit
 de la Paix, il ne dit autre chose, sinon qu'il a convoqué à Rome un
 Concile, pour y delibérer des moyens justes & raisonnables, qu'on doit
 prendre pour abolir le Schisme; ce qui n'étoit nullement le point dont
 il s'agissoit alors, puisque l'on s'étoit arrêté à la Voie de Cession. De
 plus, il tint un Conseil à Viterbe, où il fit examiner, s'il étoit obligé
 de la prendre: ce qui étoit revoquer en doute une chose, laquelle il avoit
 si solennellement promise. Et puis, il est certain, qu'il fit, en faveur de
 Ladislas, un acte authentique, qui rendoit la Paix impossible. Car, pour
 rassurer ce Prince, qui prenoit de l'ombrage de ce Traité d'Union, crai-
 gnant qu'on ne fit un Pape qui fut favorable à Louis d'Anjou, il lui pro-
 mit par une Bulle, que, ni lui, ni ses Cardinaux, ne concluroient rien pour
 l'Union de l'Eglise, que les deux ne convinssent, qu'il demeureroit en
 pleine & paisible possession du Roiaume de Naples, sans qu'on pût rien
 attenter au contraire; ce qui étoit manifestement abolir les Droits du
 Roi Louis d'Anjou, à quoi l'on pouvoit bien voir que, ni la France, ni
 les Cardinaux François, ne consentiroient jamais. Ainsi, je crois que l'on
 peut dire, sans scrupule, qu'Innocent Pape crut pouvoir dispenser le
 Cardinal de Boulogne, de l'obligation de garder le Serment qu'il avoit fait
 dans le Conclave, pourvu que cela se fit sans scandale, comme en effet,
 il ne fit rien qui fut directement contraire à ce Serment (10). C'est
 dire en termes équivalens, qu'il sçut parfaitement mettre en usage les Res-
 trictions mentales.

J'ai remarqué ci-dessus, que l'Élection d'Innocent fut unanime dans le
 Conclave; mais, il n'en fut pas de même quand les Cardinaux l'annoncerent
 au Peuple. J'ai déjà raconté comment les Romains avoient ôté le Gouver-
 nement de la Ville aux Bannerets pour le donner à Boniface IX. qui sans
 cela ne vouloit pas retourner à Rome. C'est ce qui alluma dans cette ca-
 pitale une furieuse Dissension (11). Les Gibellins, soutenus par Jean & Ni-
 colas de Colonne, crurent qu'un nouveau Regne mal affermi leur fournis-
 soit une occasion favorable pour faire rendre le Gouvernement au Peuple;

Sedition à
Rome.

(10) Maimbourg, *Hist. du grand Schisme d'Occident*, Liv. III p. 307. &c.

(11) Leonard Arétin, *ubi supr.* Niem, *ubi supr.* c. 24.

Ande J. C.
1404.

pendant que les Guelfes, appuiez par les Ursins, s'efforçoient à le conserver au Pape, & à l'Eglise. L'Histoire nous fait une affreuse peinture des Brigandages, des Massacres, & d'autres horribles Crimes, qui se commirent pendant cette Guerre intestine. Le Pape lui-même fut obligé de se retirer au de-là du Tibre, pour se mettre à couvert de ces fureurs. Cependant, la Paix se fit par l'entremise de Ladiflas Roi de Naples, Prince ambitieux & perfide, qui avoit lui-même excité ces brouilleries, dans l'esperance de s'emparer du Gouvernement, & le Pape rentra dans son Palais.

Traité du
Pape avec
les Ro-
mains.

Voici le Traité que le Pape fit avec les Romains: „Le Pape Innocent, „ considerant les mouvemens arrivez dans cette Ville après la mort du Pa- „ pe Boniface IX. & les demandes faites par quelques-uns du Peuple, tant „ au College des Cardinaux, qu'à lui-même depuis son Election; & voulant „ y procurer la tranquillité; il a eu égard à l'intercession du Roi Ladiflas „ ici présent & a accordé, 1. Qu'il y aura un Sénateur à Rome élu par le „ Pape, qui aura toute Jurisdiction, suivant les Ordonnances de la Ville, „ excepté les affaires d'Etat & les crimes de Leze-Majesté. 2. Qu'il y „ aura sept Officiers nommez Gouverneurs de la Chambre de Rome; qui „ maintenant seront élus en présence du Pape & lui prêteront serment, & „ dans la suite en présence du Sénateur. 3. Que leur charge ne durera que „ deux mois, & consistera à recevoir & à employer les revenus de la Ville, „ mais sans aucune Jurisdiction. 4. Que le Pape, les Cardinaux, son Ca- „ merier, & son Maître d'Hotel seront exempts de toute Gabelle, peage „ & autres charges. 5. Que le Peuple, ni ses Officiers, ne pourront faire „ entrer dans Rome aucune troupe de gens armez, ni aucuns Envoyez ou „ Adherans de l'Anti-Pape (12). „

Revolte
des Ro-
mains.

Cette Paix ne dura pas long-tems. Ladiflas, qui avoit allumé le feu, & qui ensuite avoit feint de l'éteindre, le souffloit avec grand soin. D'autre côté, les Colonnes, qui avoient une bonne armée aux environs de Rome, ne negligeoient rien pour y fomenteur la Discorde, afin de s'en emparer, sous le prétexte specieux d'y faire entrer Benoit. D'ailleurs, les Juges ou Gouverneurs établis à Rome par Ladiflas sous le nom de *Prudens* ne le mettoient point en peine de remplir ce titre. Ils violoient tous les jours les conditions sous les quelles on leur avoit donné le Gouvernement, & faisoient au Pape des Avanies insupportables. Comme de son côté le Pape avoit un bon corps d'armée pour la garde du Château St. Ange, on voioit tous les jours des Escarmouches sanglantes, & des Executions terribles. Il en faut donner un Exemple. Un jour que les Regens ou Gouverneurs accompagnez de quelques Romains seretiroient de chez le Pape, où ils étoient allé lui faire quelques Propositions, Louis Meliorato, Neveu du Pape, jeune homme audacieux & cruel, les fit arrêter. Les ayant fait amener chez lui, il en tua onze de sa propre main, & les fit jetter tout nus par les fenê-
tres

(12) Rainaldi, an. 1404. S. 16. 17.

trés (13). Platine accuse Innocent VII. d'avoir procuré la mort de ces Citoyens. Il les envoya, dit-il, à son Neveu Louis comme à un Bourreau qui ne manqueroit pas de s'en défaire, disant que c'étoit le seul moien d'appaiser les seditions (14). Onuphre Panvini dit que ces onze Citoyens furent tuez, parce qu'ils tachoient frauduleusement de tromper le Pape; mais, Christian Kortholt a remarqué, que cet Ecrivain ne donne aucune preuve de son sentiment, quoiqu'il contredise Platine qui écrivoit dans ce Siècle (15). Un autre Auteur accuse Innocent VII. d'avoir lui-même fait jeter par les fenêtres les Ambassadeurs des Romains qui lui demandoient la Paix (16).

An de J.C.
1404.

On peut juger de la fureur des Romains à cet horrible spectacle. On sonna le tocsin. On alla se jeter avec furie sur les Ecclesiastiques de la Cour du Pape, les uns furent massacrez, les autres depouillez, tous les papiers de la Chancellerie enlevéz. Le Pape lui-même eut bien de la peine à se sauver à Viterbe. Jean de Colonne ne manqua pas l'occasion. Il entra dans Rome, s'empara du Palais Episcopal, où il commandoit avec tant d'autorité, qu'il s'appelloit par derision Jean XXIII. comme s'il eut été Pape. Comme il ne pouvoit s'y soutenir long-tems, il appella le Roi Ladislas, qui y envoya une Armée, ne doutant point de pouvoir se rendre Maître de Rome. Mais les Romains, resolus de souffrir les dernières extremitez, plutôt que sa domination, agirent avec tant d'union & de vigueur, qu'ils chasserent de Rome, les gens de Ladislas, & les Colonnes (17).

Le Pape
se sauve
à Viterbe.

Il faut avouer que le Pape avoit beaucoup à souffrir de l'Insolence des Gouverneurs de Rome. Un jour qu'ils lui faisoient des demandes deraisonnables, Innocent leur repondit colere: *N'ai-je pas fait tout ce que vous avez voulu? Que puis-je faire davantage? Si ce n'est que vous vouliez encore ce Manteau que je porte.* Ne pouvant leur faire entendre raison, ni se delivrer de leurs importunitéz, il fut contraint de tenir toujours pour sa garde un Capitaine nommé Mascarda, avec un grand nombre de gens de Guerre, logez dans le Bourg de St. Pierre, qui lui coutoient peut-être plus à entretenir que ne lui valoit sa Dignité (18). Après le massacre fait par son Neveu, il en parut aussi affligé qu'Elizabeth Reine d'Angleterre feignit de l'être, quand elle apprit qu'on avoit tranché la tête à Marie Stuart Reine d'Ecosse, dont elle avoit signé l'Arrêt de Mort. Il levoit de tems en tems les mains au ciel, comme pour prendre Dieu à temoin de son innocence. Il deploroit son malheur, & ne savoit quel parti prendre (19). Lorsqu'il se fut retiré à Viterbe, les Romains, outrés de douleur pour le meurtre de leurs Concitoyens, en écrivirent des Lettres plaintives contre le Pape Innocent & son

Insultes
faites au
Pape.

(13) Leonard Aretin, de Reb. Ital. Niem, de Schism. Liv. II.

(14) Platine, in Innocent. VII.

(15) Kortholt, Historia Ecclesiast. pag. 610.

(16) Pezelius & Lampadius, Mellificii His-

torici, Pars 3. p. 373.

(17) Ibid.

(18) Niem, lib. II. c. 36.

(19) Leonard Aretin, de Reb. Ital. p. 254.

An de J.C.
1405.

Lettre du
Pape à
l'Universi-
té de Pa-
ris.

Le Pape
Benoit se
rend à
Genes.

fon' Neveu Louis. Ils effacerent par-tout les armoiries d'Innocent, ou les gâterent avec de la bouë; disant qu'ils ne vouloient plus le reconnoître pour Pape, mais procurer l'Union de l'Eglise à quelque prix que ce fût (20).

Cependant, Innocent VII. avoit notifié son Election par toute l'Europe, par des Lettres toutes pleines d'un ardent desir pour la Paix. Il y a quelques Particularitez à oblserver dans celle qu'il écrivit au commencement de 1405. à l'Université de Paris, en Reponse à deux autres que cet illustre Corps lui avoit écrites l'année précédente. Il lui apprend 1. Qu'il a écrit à tous les Rois, Princes, Prelats, & Communautéz de l'Europe, pour les exhorter à lui envoyer, dans le terme de la Touffaints, des Ambassades solennelles, afin de delibérer sur les Voies de l'Union. 2. Que les Legats, qui avoient été renvoiez d'Avignon, ou d'ailleurs, à Boniface IX. peu de jours avant sa mort, pour l'extirpation du Schisme, à ce qu'ils assuroient, lui avoient principalement proposé une Entrevuë en personne, *comme une Voie qui renfermoit toutes les autres & qui n'en excluait aucune*: promettant, que si l'on vouloit convenir de cette Voie, ils en viendroient à des Propositions particulieres, qui seroient agreables au Pape. 3. Que ses mortelles Douleurs l'ayant empêché d'accepter cette Voie, il les avoit presséz avec instance de lui faire ces ouvertures particulieres qu'ils avoient offertes; mais, qu'ils s'en étoient toujours tenus à celle de l'Entrevuë (21).

Benoit XIII. jouant toujours de souplesse, & ne manquant jamais d'artifices au besoin, feignit encore cette année d'avoir fort à cœur l'Union. Pour dupper toute son Obedience, il declara qu'il vouloit aller en Italie s'aboucher avec son Concurrent. Il commença par ordonner pour les frais de son voiage la levée d'une Decime en France & dans tous les Pais de son Obedience. Cette Imposition déplût à l'Université de Paris, qui maintenoit avec vigueur les Libertez de l'Eglise Gallicane. Le Recteur, & quelques autres de son Corps, allerent trouver les Princes qui gouvernoient pendant la maladie du Roi, les priant que la Decime ne se levât point en ce Roiaume, ou du moins que les Membres de l'Université n'en paiaffent rien, attendu les depenses qu'ils avoient deja faites pour l'Affaire de l'Union. Mais, ils ne furent pas ecoutés; & on disoit communement, que les Princes ou leurs gens devoient avoir leur part de la Decime. L'Université ne se rebuta pas. Elle resolut d'envoier une Deputation vers le Pape Benoit, dont les frais monterent bien à deux mille Ecus. Quelque tems auparavant, des Ambassadeurs de France étoient allez à Genes, où le Maréchal de Boucicaud commandoit alors pour le Roi; & ils avoient si bien negocié, qu'ils avoient attiré à l'Obedience de Benoit la Republique, l'Archevêque, & même le Cardinal de Fiesque, qui y étoit pour le Pape de Rome. Les mêmes Ambassadeurs allerent ensuite à Pise, qu'ils amenèrent

(20) Niem., ubi supr.

(21) Ducheri, Spicil. tom. VI. p. 171. Moine

de St. Denys, Liv. XXV. c. 2. Hist. Universit. Paris. tom. V.

rent à la même Obedience: enforte que dans la Ville & tout le Territoire, on resolut de se retirer de l'Obéissance d'Innocent & de la rendre à Benoit. Desorte que, sous ces favorables auspices, ce Pontife, s'étant embarqué à Nice, arriva à Genes au Mois de Mai 1405. & il y fut reçu avec de grands honneurs (22).

An de J.C.
1405.

Malgré tous les honneurs que les Genoïses firent au Pape, il lui donnerent un peu de chagrin à cette occasion-ci. Comme Sa Sainteté avoit fait entrer dans Genes un grand nombre de Soldats, qui incommodoient la Ville, & qui lui donnoient de l'ombrage, les Genoïses trouverent à propos de les en tirer sous prétexte d'une revue, & ne les y laisserent plus rentrer. Quand le Pape se plaignit de cette Supercherie, on lui repondit que les Citadins, jaloux de la beauté de leurs femmes, ne pouvoient supporter les marques d'incontinence, & les regards impudiques, de cette Milice, dont ils avoient voulu ainsi prévenir les entreprises. Benoit craignoit pour sa personne; mais, on le rassura, & il ne fut plus parlé de cette affaire (23).

Artifice
des Ge-
noïses.

Benoit XIII, plus rusé que son Concurrent, n'oublia rien pour mettre le Droit de son côté. Il fit demander à Innocent, qui étoit à Viterbe, un sauf-conduit pour des Nonces qu'il vouloit lui envoyer. Mais Innocent le refusa, soit qu'il ne voulût pas être la dupe, ou qu'il ne fût pas d'humeur d'entrer en aucune Negociation. Benoit, ravi de ce refus, ne manqua pas de repandre par toute l'Europe des Lettres, où il accusoit son Concurrent de Parjure & d'être Fauteur du Schisme. Innocent y repondit par des Lettres plus longues, qu'il fit publier en divers endroits d'Italie. Ainsi, de part & d'autre, ils amusoient le Monde par leurs Ecrits, poussant le tems, de peur qu'on ne les obligéât à ceder (24).

Les deux
Papes
jouent le
Public.

Les Romains, delivrés de Jean Colonne & des Capitaines qui tenoient pour le Roi Ladislas, & la tranquillité se trouvant tant soit peu retablie à Rome, ils firent prier Innocent VII. d'y revenir, avec promesse de lui en donner le Gouvernement absolu comme l'avoit eu son Prédecesseur. Il y rentra avec joie. Mais, comme il n'y avoit aucune sureté pour lui, tandis que Ladislas étoit Maître du Chateau St. Ange, il prit la resolution d'excommunier ce Prince, les Colonnes, & plusieurs autres de ses Partisans. Il notifia cet Acte dans toute la Chrétienté (25). Ladislas, effraïé de ce coup de foudre par le quel il courroit risque de perdre son Roïaume & son Gouvernement de la Campagne de Rome, rechercha la Paix, & l'obtint par l'entremise de Louis Meliorato, & du General Paul des Ursins, à condition de rendre tout ce qu'il avoit pris sur l'Eglise. Ce fut, sans doute, pendant ce calme, que le Pape entreprit de retablir à Rome les Belles-Lettres dont il étoit amateur, & d'y fonder une Université où l'on enseigne-

An de J.C.
1406.

Innocent
retourne à
Rome.

(22) Jean Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI. pag. 212. Moine de St. Denys, ubi supr. c. 1. St. Antonin, tom. 3. p. 460. Sponde, an. 1405. §. 4.

(23) Jean Juvenal des Ursins, ubi supr. p. 212.

(24) Niem, lib. II. c. 38.

(25) Rainaldi, an. 1405.

Année J.C.
1406.

gneroit la Theologie, l'un & l'autre Droit, la Médecine, la Philosophie & les Humanitez. Mais, sa mort empêcha l'exécution de ce Projet, aussi bien que de celui de renouveler ses Procédures contre Ladiflas, qu'il avoit fait Gonfalonier de l'Eglise, mais qui continuoit pourtant à la persecuter dans la Personne de ce Pontife. Il avoit aussi promis aux Deputez de l'Université de Paris d'assembler ses Prelats, pour travailler à l'Extinction du Schisme (26).

On proposo-
se la Voie
de la Cef-
sion con-
tre Benoit.

Cependant, on s'apperçut en France, que toutes les Protestations & les Demarches de Benoit n'étoient que pure Comedie. De sorte qu'on resolut de renouveler les poursuites contre lui. Dès l'année précédente, Henri III. Roi de Castille avoit envoyé des Ambassadeurs en France, pour y solliciter la Voie de la Cession (27).

Le Cardi-
nal de
Chalant
en France.

Benoit, de retour de son voiage d'Italie, n'ignoroit pas ces divers mouvemens. Pour en prevenir l'effet par ses artifices accoutumés, il envoya en France le Cardinal de Chalant, Gentilhomme Savoïard, qui étoit dans ses intérêts. Ce Legat eut assez de peine à obtenir audience, parce qu'on voioit bien qu'il ne vouloit que prodiguer de belles paroles. L'ayant enfin obtenue, il fit en Latin une longue Harangue. Il exalta Benoit jusqu'aux nuës, prêna ses bonnes intentions, ses services, ses travaux, & sur-tout la dernière Demarche qu'il avoit faite en allant en Italie. Il se dechaina au contraire contre le bon Pape Innocent. „ Il le noircit & le deprima au-
„ tant qu'il eleva le merite & les grandes qualitez de Benoit. Après avoir
„ adroitement marchandé les cœurs & les suffrages de ceux qu'il avoit
„ intérêt de gagner, il tomba dans un grand Discours ambigu, contre
„ ceux qui blâmoient la Negligence du Pape au sujet de l'Union. Il ne
„ les nomma point, pour avoir plus de liberté de les piquer davantage, &
„ voulut faire voir par divers Argumens, que c'étoient des Causeurs, aux
„ quels on ne devoit point permettre d'ouvrir la bouche, contre un Pon-
„ tife de tout tems si bien intentionné pour la Paix de l'Eglise; & jusques
„ là, dit-il pour Conclusion, qu'il ne se fût pas soucié d'accepter la Voie
„ de Cession, & même qu'il auroit amoureuxment embrassée, s'il eut ju-
„ gé qu'il en eut été besoin. Il finit par le sujet de sa Legation, qui
„ étoit de prier toute l'Assemblée de tenir pour Benoit, s'ils avoient des-
„ sein de voir assoupir le Schisme (28). „ L'Université fut entendue contre
„ le Discours de Chalant; & Jean Juvenal des Ursins, Avocat du Roi &
„ Pere de l'Historien de ce nom, prononça que la Lettre de l'Université de
„ Toulouse contre la Soustraction seroit lacérée, & qu'on se retireroit de l'Obe-
„ diance de Benoit, parce qu'il n'avoit par tenu la parole qu'il avoit donnée
„ de ceder quand on la lui restitua, & qu'il ne faisoit que tergiverfer & se
„ moquer de tout le Monde (29).

La

(26) Niem, de Schism. Lib. II. c. 39. Ar-
tin, Hist. Ital. Lib. III.

(27) Lenfant, Hist. du Concile de Pise, Liv.
II. p. 133.

(28) Moine de St. Donys, Liv. XXVI. c. 1.
V. Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI,
p. 222.

(29) Juvenal des Ursins, ubi supr.

An de J.C.
1406.

La Soustraction n'étoit pourtant pas totale, mais seulement par raport aux Annates, aux Decimes, & autres Impositions contraires aux Libertez de l'Eglise Gallicane. Le Cardinal Chalant jugea que l'air du Bureau n'étoit pas favorable à son Maître, & il se retira promptement. L'Edit de Soustraction ne fut publié que l'onzieme de Septembre. En voici en abrégé la teneur: „ Il sera dit en obtemperant aux Lettres Royaux obtenues „ par la dite Université, que Benedict Pape & ses Officiers cesseront, „ au Roiaume & Dauphiné, d'exiger les premieres années des fruits & „ emolumens de Prelatures & autres Benefices quelconques vaquans, ou „ qui ont vaqué, ou vaqueront, tant pour les premieres années, & aussi „ des fruits & emolumens, que du temps de la Soustraction autrefois faite „ au dit Benedict, & de la vacation des Prelatures, Dignitez, & autres „ Benefices, qui seront echus ou eschient en aucune maniere. Et aussi „ cesseront les Exactions des Procurations qui sont deues pour les visita- „ tions, & des arrerages quelconques dus, pour raison des choses dessusdi- „ tes, ou d'autres exactions, & pourront prendre les Prelats, Archidia- „ cres, & autres Ordinaires icelles procurations quand ils visiteront. Et „ cesseront aussi les Cardinaux & Chambellans de percevoir, prendre, & „ exiger ce qu'ils prenoient & exigeoient devant ce present Arrêt pour cau- „ se des premieres années & des Arrerages quelconques deus pour l'occa- „ sion devant dite en quelque maniere que ce soit. Et se aucune chose „ de ce que estoit levé pour occasion des choses dessusdites, & de devers „ les Collecteurs ou sous-Collecteurs ou autres quelconques sera arresté sous la „ main du Roi, & sera deffendu audit Benedict, ne à quelque autre n'en „ baillent ou delivrent aucune chose; & aussi sera deffendu au dit Bene- „ dict, ou à la Chambre Apostolique, ou aux Cardinaux dessusdits, qu'ils „ ne payent ou baillent aucune chose. Et ordonne la Cour, que ceux qui „ pour l'Occasion dessus ditte sont excommuniés, seront relachez jusqu'à „ ce que autrement en sera ordonné (30). „ Pour determiner si la Soustrac- „ tion d'Obedience devoit être totale, le Roi indiqua un Concile National „ au 1. de Novembre.

Ce fut à peu près en ce tems-là, je veux dire le 6. de Novembre, qu'Inno- cent VII. mourut subitement à Rome, d'apoplexie, selon le sentiment commun. Il se repandit un bruit, qu'il avoit été empoisonné. Mais Leonard Aretin, present à sa mort, soutient qu'elle fut naturelle (31). Il étoit parvenu à l'age de 70. ans. Nous avons une Lettre fort curieuse, que Leonard Aretin écrivit à François Prince de Cortone, petite ville dans la Tos- cane. „ Je ne suis pas surpris, dit Aretin, du bruit qui est parvenu jus- „ qu'à vous, touchant la Mort d'Innocent, puis qu'ici même, & dans la „ la propre Maison où il est mort, on debite là-dessus diverses conjectu- „ res & divers soupçons. Comme cette Cour est pleine de gens mal in- „ tentionnez, ils soupçonnent aisement des crimes, qu'ils seroient eux-mé- „ mes

Mort d'In-
nocent
VII.

(30) *Hist. de l'Université de Paris, Tom. V.*

(31) *Gobelin, Persona, Cosmodr. p. 283.*

An de J. C.
1406.

mes capables de commettre. D'autres, par un esprit de Calomnie, prennent plaisir à repandre des bruits qu'ils ne croioient pas eux-mêmes. Pour moi, autant que j'en puis juger par mes propres yeux, je ne fais nul doute, qu'il ne soit mort de mort naturelle. Peut-on juger autrement d'un homme qui avoit passé soixante & dix ans, & dont la fanté étoit entierement ruinée? Il y avoit deja long-tems que c'étoit un corps confisqué. Il étoit gouteux, sujet depuis long-tems à de violentes douleurs de côté; & de mon scû, il avoit eu deux attaques d'apoplexie, l'une assez legere à Rome, l'autre plus rude à Viterbe, un jour qu'il donnoit Audience en presence d'une grande multitude de gens: cette attaque fut si violente, que si nous ne l'eussions promptement secouru, il seroit tombé de sa chaise la tête contre tetre. Nous le portâmes dans son lit à demi-mort & la langue si embarrassée, qu'il ne pouvoit parler. Il eut bien de la peine à en échaper par les soins des Médecins; si toutesfois c'est échapper la mort, que de la differer. Etant retourné à Rome au mois de Mars, il se porta assez bien pendant les chaleurs, mais il retomba à l'approche de l'hyver. Il y eut pourtant cette difference dans cette dernière rechute, c'est qu'à Viterbe, il ne pouvoit rien prononcer que d'une maniere ridicule, & qu'à Rome, il ne parut aucun empêchement à sa Langue, ce qui le rendit doux & facile, de facheux & difficile qu'il avoit été à Viterbe. Quatre jours avant sa mort, je lui presentai les Deputez des Florentins, qui lui apportoient la nouvelle de la Conquête qu'ils avoient faite de la Viile de Pise. Il leur parla avec tant de douceur & d'humanité, & les écouta si patiemment, qu'on n'eut pas dit qu'il étoit malade: il tira même un de ses pieds de dessous la couverture du lit pour le leur presenter à baiser. Il est mort à Rome dans la Basilique du Vatican, où son corps a été inhumé avec Pompe. „

Concile
National
en France.

On tenoit à Paris, dans le Palais Roial, un Concile National pour deliberer sur les moïens de terminer le Schisme. Cette Assemblée fut composée de soixante quatre Archevêques & Evêques, d'environ cent quarante Abbez, & d'un nombre infini de Docteurs & de Licentiez de toutes les Universitez de France: desorte qu'on peut dire qu'il n'y eut jamais en France une plus auguste & plus nombreuse Assemblée, en la quelle on jugea la plus celebre de toutes les causes, entre le Pape Benoit d'un côté, & l'Université de l'autre (32). Les Harangues, qu'on y fit pour & contre, sont très-curieuses, & enrichiroient mon Ouvrage, si le dessein d'abreger ne m'obligeoit à les supprimer. On les trouve la plupart, en François de ce tems-là, parmi les Preuves de la *Nouvelle Histoire du Concile de Constance*, publiée en 1718. par Mr. Bourgeois du Chastenet, & Mr. Lenfant en a donné de bons Extraits dans la belle *Histoire du Concile de Pise* (33). La seule de ces Pieces, dont je dois indispensablement donner le

(32) Maimbourg, *Hist. du grand Schisme d'Occident*, Liv. III. p. 316.

(33) Liv. II. p. 137. etc.

le Précis, est la Conclusion de Jean Juvenal des Ursins Avocat General. Voici les principaux Chefs de son Discours. 1. Il proteste dès l'entrée, que quoiqu'il ait à parler de la Majesté Roiale, il ne pretend rien dire au grief du Siege de Rome, ni d'aucuns des Prelats, ni diminuer la Jurisdiction de l'Eglise. 2. Il soutient que c'est au Roi qu'appartient le Droit d'assembler un Concile, & qu'il ne peut même s'en dispenser sans peché, si cela est nécessaire, quand même il n'en seroit pas requis. Il prouve sa Thèse par divers raisonnemens & par les exemples de Constantin, qui presida au Concile de Nicée contre Arius, de Theodose qui presida au Concile de Constantinople contre Macedonius. Il prouve par les Decretales mêmes, que ce Droit appartient sur-tout aux Rois, quand ils s'agit de juger les Papes & de matieres de foi, comme Causes Universelles. Non seulement il a ce Droit, mais il ne sauroit même y renoncer, parce qu'il est acquis à sa Couronne, non à la Personne de Pepin ou de Charles, mais au Roi de France. A cette occasion, il releve le Doien de Rheims, qui avoit ôsé dire, que le Pape est suzerain au spirituel & au temporel. Il a très-mal dit: s'il ne s'en feust revoqué, je prenusse (j'aurois pris) conclusion contraire contre luy. Il soutient au reste en passant, que ce ne fut point par l'Autorité du Pape, que Pepin succeda à Childeric, & que ce fut ce dernier qui ce fit & se demist, pour ce qu'il n'avoit nuls Enfants, & entra en Religion. 3. L'Avocat du Roi s'adresse aux Prelats, & les exhorte à bien digerer la matiere d'un commun accord, & à donner un bon Conseil au Roi, afin d'en venir à une Conclusion par Sentence. 4. Il s'explique fort clairement sur la maniere d'administrer les Benefices par les Ordinaires, & contre les Reservations & Graces Expectatives. Messieurs, vous estes sages. Advisez que les Evêques ne soyent mie frustrez de leurs Droitures ordinaires, & aussi que l'en y faice mie telle diminution au Siege Apostolique, qu'il n'y puisse avoir dequoy soutenir son Gouvernement. Il tient fortement pour les Elections. Celle de l'Evêque Romain se faisoit, dit-il, autrefois par les Ecclesiastiques & par les Laïques. Les autres Evêques sont ses freres, & ont le même Droit que lui à l' Election. Et sur ce qu'on allegue là-dessus le Droit de St. Pierre, il dit que le Siege Apostolique, qu'il appelle la Cephaliété (Souveraine Autorité) fut premierement, selon quelques-uns, en Jerusalem, & puis en Antioche, & puis à Rome; & dit-il, s'il pooit (se pouvoit) faire, que la Cephaliété & le Siege Apostolique pust estre remis & reduc (ramené) en son premier lieu, en Jerusalem, je croy que ce seroit bien. Il allegue deux exemples des inconveniens qu'il trouve au Droit que le Pape s'aroge d'élire les Evêques, & de declarer nulles les Elections qui sont faites sans sa participation. L'un regarde Bernard Du Peron, Evêque de Nantes, qui pendant la Soustraction avoit été élu, confirmé, consacré, & avoit joui paisiblement de son Benefice pendant quatre années. Mais, on n'eut pas plutôt rendu l'obéissance à Benoit, qu'il annulla l' Election de ce Prelat, donna son Benefice à un autre, & le fit Evêque de Treguier au Nord de la Bretagne, où il n'entendoit pas un mot du langage du País. L'autre exemple regarde l'Archevêché de Toulouse,

Ande J.C.
1406.

louse, dont Vital avoit été pourvû, & au quel Benoit avoit substitué Ravat dans une Congregation à Toulouse, où il fit excommunier tous ceux qui tiendroient pour *M. Vital cy present*, dit l'Avocat Général. *Comme tout cela*, dit-il, *redonde en injure, du Roy, du Clergé, & de tout le Royaume, Messeigneurs pourvéez-y, je vous supplie.* 4. Il demande au Concile, qu'il determine *par maniere d'Arrest & de Provision perpetuelle* ce qui avoit été resolu au Parlement, à la sollicitation de l'Université & du Procureur du Roi, au sujet des charges imposées en France par l'Eglise Romaine. Il soutient que les charges imposées par les Papes ne l'ont été que *par tolerance & sans préjudice.* Car le Roi a souvent ce interrompu, & ce qui a esté baillé aucunes fois à deux ans, sans préjudice, ou à trois. Il ne trouve pourtant point d'inconvenient à accorder quelque subside à Benoit, en cas qu'il voulût ceder, & qu'il le demandât au Roi; mais, il ne voudroit pas qu'on souffrit les Questeurs & les Collecteurs du Pape, lesquels il appelle des *Marauts*, & dont il represente les excès en ces termes. *Il (le Pape) a tant de hapelopins, qu'il ne ly en vient point la moitié. Ils tribourent, ils gastent, ils despendent, ils excommunient, ils perdent tout.* 5. Il demande que les Ordinaires soient maintenus en possession de leur Jurisdiction, que de l'Evêque on appelle à l'Archevêque, de-là au Primat, & que pour entretenir cette Discipline, on assemble frequemment des Conciles Provinciaux. Enfin, il conclut que le Concile à present assemblé suffit pour le Royaume de France; que le Roy, qui est *vray Catholique*, doit estre conseillé par les Prelats de son Roiaume; qu'il les peut assembler, & présider en son Concile comme Empereur en son Royaume; & qu'avec l'Université il peut déterminer dans ce qui appartient à la Cause publique en son Roiaume. Qu'au reste, il ne s'agit point, dans ce Concile, de juger le Pape definitivement, mais de pourvoir à l'Eglise de France. Ce Discours étant fini, le Chancelier de France prit la parole & dit: *Beaux Seigneurs, ceste matiere pour quoy vous avez esté cy assemblez & mandez est grandement ouverte. Messeigneurs me font dire que les Prelats & non autres soient demain ceans, & nuls ne departent jusqu'à ce que l'en ait conclu, & ne viennent nuls fors ceux qui sont mandez* (34).

Avis des
Prelats &
de l'Uni-
versité.

Les Prelats aiant fait leur raport le lendemain, tous conclurent unanimement à assembler un Concile General des deux Obediences, pour finir le Schisme. Il y eut du partage sur le sujet de la Soustraction; mais, cette Voie l'emporta pourtant. Elle fut resoluë, & on convint de gouverner l'Eglise de France, & d'administrer les Benefices, comme on avoit fait pendant la premiere Soustraction. Mais, afin que cette Resolution fût fixe, l'Université de Paris eut ordre de donner ses Conclusions au Concile. Ce qu'elle fit en six Articles. 1. Tout Prelat, fut-il Pape, est obligé d'abdiquer pour l'Union de l'Eglise & pour l'Extinction du Schisme, si elle ne peut se faire autrement, quand même il n'auroit pas juré de ceder, & on peut l'y contraindre. 2. Un Pape, qui a juré de ceder pour l'Union de l'Eglise,

(34) *Apud Lenfant, Hist. du Concile de Pise, Liv. II, p. 157, & suiv.*

se, si le College des Cardinaux, ou la plus grande partie d'entr'eux, le
 juge necessaire, est obligé devant Dieu & devant l'Eglise militante à ten-
 nir son Serment. Il n'y a point d'homme qui puisse l'en dispenser, &
 l'Eglise n'est pas obligée d'accepter une autre Voye, parce que Jesus-
 Christ & son Eglise ont droit sur le Pape. 3. Lorsqu'un Pape a juré de
 ceder toutesfois & quantes qu'il semblera bon au College des Cardinaux,
 ou à la plus grande partie d'entre eux, si les Cardinaux sont de cet avis
 & l'ont aussi resolu, il est obligé de ceder: s'il le refuse expressément,
 il est parjure, infidele envers Dieu & les Hommes, mal sentant de la foi;
 & comme tel, il se rend suspect d'Herésie, il peut en être accusé, &
 s'il refuse opiniâtement de ceder, il doit être déclaré Heretique par l'As-
 semblée des Prelats. 4. Celui qui a été élu Pape, dans l'intention qu'il
 cederait quand il en seroit besoin, sans quoi il n'auroit point été élu,
 comme il appert par les Sermons des Cardinaux, si dans la suite il s'y op-
 pose opiniâtement, lorsqu'il en est requis solennellement, dès lors il ne
 doit plus être réputé Pape, & on peut librement se retirer de son Obeis-
 sance, même sans declaration. 5. Un Pape, qui agit notoirement contre
 son propre Serment, est aussi notoirement coupable du plus grand des cri-
 mes, & par cela même contumace & rebelle. Aussi, comme la coutuma-
 ce notoire dans un crime si notoire est herésie, il doit être poursuivi &
 regardé comme un Heretique. 6. Comme le Parjure est une Irreverence
 indirecte envers Dieu, ce qui est formellement contraire à la Religion
 Chrétienne, les Princes seculiers, à qui il appartient de punir le Parjure,
 se liguant contre un tel Pape, & en le contraignant à ceder, meritent
 devant Dieu, puisqu'en cela ils ne font qu'exécuter ses Droits & van-
 ger le Parjure. La Qualité de la Personne n'y fait rien, parce qu'elle
 s'est renduë indigne des Privileges Ecclesiastiques, & de la Dignité Papa-
 le (35).

An de J.C.
 1406.

Sur ces Propositions, l'Eglise Gallicane forma son Decret, par lequel le
 Roi étoit supplié 1. De defendre & faire defendre à tous ses Sujets du
 Royaume & du Dauphiné, d'impugner & de condamner, directement ou
 indirectement, la Voie de la Cession, ou de dogmatizer contre, aussi bien
 que contre celle de la Soustraction ci-devant faite. 2. Que tout ce qui s'é-
 toit fait & réglé dans le tems de cette Soustraction fût valable & subsistât
 inviolablement dans toute sa force. 3. Que tout ce qui avoit pû se faire
 au contraire, de quelque maniere que ce fût, fût redressé & retabli dans
 son premier état. Le Roi confirma ce Decret par un Edit du 7. Jan-
 vier 1407.

Decret de
 l'Eglise
 Gallicane
 confirmé
 par le Roi.

(35) Hist. Univerfit. Paris. tom. V. p. 134. Gerson. Opera, tom. I. p. XX.

An de J.C.
1406.

ROBERT DE BAVIERE.
Empereur d'Occident.

GREGOIRE XII.

CHARLES VI.
Roi de France.

CCXI. P A P E.

BENOIT XIII.

ANTI-P A P E.

Le Roi
Charles
VI. veut
engager
les Cardi-
naux à
différer
l'Élection
d'un Pape.

T Andis que l'on prenoit toutes ces Résolutions, dans le Concile National, on apprit en France la Mort d'Innocent VII. De l'avis du Concile, le Roi Charles écrivit d'abord aux quatorze Cardinaux qui étoient à Rome, pour les prier de différer l'Élection d'un autre Pape, jusqu'à nouvel avis. On trouve cette Lettre dans l'Ouvrage que j'indique en marge (1). Ce n'étoit pas seulement en France, qu'on eût bien voulu que les Cardinaux ne fissent point d'Élection. Ce desir étoit presque general. St. Antonin, Historien de ce tems-là, & Archevêque de Florence, nous apprend que les Florentins avoient envoyé aux Cardinaux Jean Dominique, Frere Prêcher, en odeur de Sainteté, & en grande autorité par son Eloquence, pour les prier de ne pas se hâter d'élire un Pape. Cet Ambassadeur arriva trop tard, parce qu'il voulut aller à pied (2). Les Cardinaux étoient dans le Conclave. Leonard Aretin temoigne, que, contre la coutume, on lui en ouvrit la fenêtre, afin qu'il pût parler au sacré College. Il les exhorta avec beaucoup de vehemence à surseoir l'Élection, parce qu'il croioit que c'étoit l'unique moien de terminer le Schisme. Mais les Cardinaux repondirent, qu'ils étoient assemblez pour élire un Pape, qu'ils ne pouvoient changer leur resolution, mais qu'ils le feroient de telle maniere, que celui qui seroit élu se regarderoit moins comme Pape que comme Procureur de sa propre Cession (3).

Gregoire
XII. Pape:
son Eloge.

Lorsque la Lettre du Roi de France fut apportée à Rome, les Cardinaux avoient déjà élu, sous le nom de GREGOIRE XII, Angelo Corario, vieillard d'environ 80. ans, Noble Venitien, Patriarche titulaire de Constantinople, & Cardinal Prêtre du titre de St. Marc. A en juger par le Caractere que l'Histoire a donné à ce Pape, il semble qu'il n'y eut alors Personne plus propre à terminer le Schisme. Il avoit rempli avec honneur toutes les Dignitez Ecclesiastiques, depuis le Degré de Docteur où il se signala, jusqu'au Cardinalat dont il fut revêtu en 1405. Etant Evêque de Venise, Boniface IX. l'envoia Nonce Extraordinaire au Roiaume de Naples, pour ranger la Capitale de cet Etat sous l'Obéissance de Ladislas. Il

s'ac-

(1) Bourgeois Du Chastenot, Preuves de la
nouv. Hist. du Conc. de Constance, p. 501.

(2) Antonin, Chron. Tit. XXII. c. 5.

(3) Leonard Aretin, Epist. 3. Lib. 2.

s'acquita de cet emploi, & de divers autres, avec tant de dexterité, que le même Pape le fit ensuite Legat dans la Marche d'Ancone (4). Il passoit pour un modele de prudence, de douceur, de sainteté, sur-tout d'humilité, parce qu'il joignoit dans ses mœurs la simplicité des premiers siècles avec l'austerité des Religions les plus severes. Voilà ce qui fit croire à tout le monde, qu'il travailleroit de bonne-foi à l'Union de l'Eglise (5).

An de J.C.
1406.

Avant que de proceder à cette Election, les Cardinaux avoient pris des mesures, dont on avoit déjà vû plus d'une fois l'inutilité; je veux parler du Serment qu'ils firent en Conclave. L'Histoire dit que ce fut Angelo Corario lui-même, qui sollicita cette precaution. Tous & chacun d'eux jurerent en particulier, au nom de Dieu, de la Vierge Marie sa glorieuse Mere, des Saints Apôtres, & de toute la Cour Celeste: „ 1. Que celui „ qui seroit élu renonceroit actuellement à son Droit au Pontificat, & ce- „ deroit librement, purement, & simplement, au cas que l'Anti-Pape en fit „ autant, ou qu'il vint à mourir, & que les Cardinaux de l'une & de l'autre „ Obediencie voulussent s'unir ensemble. 2. Que si l'Election tomboit „ sur un Cardinal absent, ou sur quelqu'un qui ne fût pas du College des „ Cardinaux, il s'engageroit à remplir les mêmes Conditions. 3. Que dans „ l'espace d'un mois après son Couronnement, il notifieroit son Election „ & les susdits Engagemens, à l'Anti-Pape & à ses Cardinaux, au Roi des „ Romains, au Roi de France, à tous les Rois, Princes, Prelats, Uni- „ versitez, & Communautéz de la Chrétienté, par des Lettres qui temoi- „ gnassent qu'il étoit prêt à embrasser la Voie de la Cession & toute autre „ Voie raisonnable, qui pourroit amener à l'extinction du schisme. 4. Que „ dans l'espace de trois mois depuis son Couronnement, il enverroit des „ Plenipotentiaires à toutes ces Puissances pour convenir d'un lieu propre „ à la Negociation, il s'engageroit à ne point créer de nouveaux Cardinaux, „ si ce n'est au cas que cela fut nécessaire pour egaler le nombre de ceux „ de son Concurrent, ou que par la faute de ce dernier l'Union ne fût „ pas faite au bout d'un an après les trois mois; & que la même chose „ seroit insinuée à son Competiteur. 6. Qu'après son Election, & avant „ son Couronnement, il confirmeroit solennellement, & par un Ecrit de „ sa propre main, tous ces Engagemens, aussi bien que dans le premier Con- „ sistoire public qu'il tiendrait après son Couronnement (6). „

Serment
des Cardi-
naux.

Les premieres Demarches de Gregoire XII. confirmerent les grandes esperances qu'on avoit conçues de sa droiture & de ses bonnes intentions pour l'Union de l'Eglise. N'ayant pas encore pris l'air & les manieres de sa nouvelle Dignité, il conservoit cette vertu antique qui l'avoit distingué de ses Collegues dans un état inferieur. D'abord, il ratifia ses vœux & ses sermens. Ensuite, il fit un sermon en presence des Cardinaux & de toute

Demar-
ches de
Gregoire
pour la
Paix.

(4) Aubert, Hist. des Card. Tom. II. p. 2. 3.

(5) Niem, de Schism. Lib. III. c. 1. Leonard Aretin, Ital. p. 256, V. Maimbourg, Hist. du

grand Schism. d'Occident, Liv. IV. Part. II. p. 3.

(6) Niem, de Schism. Lib. III. c. 2.

An de J.C.
1406.

sa Cour, où il s'exprima en termes très-forts sur les horreurs du schisme, & sur le desir sincere qu'il avoit d'en procurer l'extinction. Il disoit même à ses Courtisans, avec beaucoup de vivacité: *En quelque lieu que se fasse l'Union, je suis resolu d'y aller. Si je n'ai point de Galeres, je me mettrai sur une Barque. Et s'il faut aller par terre, Et qu'il ne se trouve point de chevaux, j'irai plutôt à pied, un bâton à la main, que de manquer à ma parole* (7). L'honneur d'être Pape changea prodigieusement ces bonnes dispositions. Avant son Couronnement, il écrivit à son Rival, qui étoit alors à Marseille, pour lui donner avis de son Election & de ses Engagemens, & pour l'y faire entrer lui-même. Il lui declare, qu'il est prêt à renoncer au Pontificat, à condition qu'il en feroit autant (8).

An de J.C.
1407.

Le Roi de France envoie une Ambassade solennelle à Benoit.

Ces heureux commencemens engagerent le Roi de France à envoyer une Ambassade solennelle à Benoit XIII. Elle étoit composée de Simon de Cramaud, Patriarche d'Alexandrie, de deux Archevêques, de cinq Evêques, de cinq Abbez, de trois Seigneurs seculiers, & d'une vingtaine de Docteurs. Ces Ambassadeurs avoient ordre d'exiger de Benoit une Réponse positive, & une Bulle sur sa Cession; & lui declarer, s'il biaoit à son ordinaire, que le Roi le regarderoit comme schismatique, & se retireroit de son Obedience. „ On les chargea aussi de parler de Libertez de l'Eglise de France, tant au regard des Elections & Collations des Benefices, que des Finances & autres choses de cette Nature (9). „ Ils portoient avec eux l'Edit de Soustraction; avec ordre de le tenir caché, s'ils remarquoient en Benoit quelques bonnes dispositions; mais de le lui signifier, s'il se montreroit opiniatre.

Arrêt du Parlement pour abolir les Annates.

Vers ce tems-ci fut publié „ le grand Arrest du Parlement, par lequel „ les Exactions du Siege de Rome & les Annates furent abolies, Defenses „ faites aux Officiers du Pape de les exiger, & de leur paier les Procurations pour les Visites, & aux Cardinaux & Cameriers pour les Benefices „ vacants (10). „ Dans les Anecdotes de Dom Martene & de Dom Durand (11), & dans l'Histoire de l'Université de Paris (12), il est fait mention de deux Edits de Charles VI. là-dessus; & on renvoie aux *Preuves des Libertez de l'Eglise Gallicane*. J'en aurois donné au moins le Précis, si j'avois trouvé ces Pièces dans l'Edition que Mr. Lenglet du Fresnoy nous donna en 1715.

Ambassade de Gregoire à Benoit.

Pendant ce tems-là, Gregoire envoie trois Legats à Benoit; & Antoine de Mota son Neveu étoit à la tête de cette Legation. On les reçut fort bien, du moins en apparence; & l'on convint de part & d'autre de la Ville de Savonne dans l'Etat de Genes, pour l'Entrevue des deux Concurrents. On peut voir ce Traite dans l'Histoire de Charles VI. par le Moine de St. Denys, traduite par Mr. Le Laboureur (13).

Ce-

(7) Leonard Aretin, Lib. 2. Epist. 3. Niem, ubi supr. c. 6.

(8) Niem, ubi supr. c. 4.

(9) Du Pui, Hist. du Schism. p. 359.

(10) Du Pui, ubi supr.

(11) Thesaur. Anecd. tom. II. p. 1311.

(12) Hist. Universit. Paris tom. V. p. 143.

(13) Moine de St. Denys, p. 570. Voyez aussi Martene, Thesaur. Anecd. tom. II. p. 1314.

Cependant, les Ambassadeurs de France étant arrivez à Aix, capitale de la Provence, les Legats de Gregoire & de Benoit vinrent les y trouver. Dans la Conference qu'ils eurent, Antoine de Mota Neveu de Gregoire donna un fort bon avis sur le sujet de Benoit, c'est qu'il le connoissoit pour un homme dur & fier, qu'il falloit epargner comme celui qui s'echaufferoit & s'emporterait, si l'on ne le menoit par douceur; & que c'étoit le seul moyen par lequel il esperoit certainement qu'on le pourroit bientôt disposer à la Paix; au lieu qu'en le mettant en colere, il craignoit fort qu'il ne s'y rendit inflexible (14).

Les Ambassadeurs de France, aiant pris de bonnes mesures entre eux sur la conduite qu'ils devoient tenir, ils se rendirent à Marseille, où le Pape les reçut de la maniere du monde la plus gracieuse. Dans la premiere Audience qu'il leur donna, il repondit à Simon de Cramaud par un Discours, où il mêla tant de choses ambiguës à la Promesse qu'il fit de ceder, qu'il se laissoit la Liberté de n'en rien faire, à la faveur de certaines interpretations, qu'il tenoit toujours en reserve, pour se degager dans l'occasion où il se trouveroit trop pressé (15). Les Ambassadeurs resolurent entr'eux de lui demander des Bulles qui portassent clairement & sans equivoque tout ce qu'il avoit dit de bouche; mais, ils ne purent l'obtenir. Desorte qu'ils prirent le parti de retourner à Aix, où ils se partagerent en trois corps, l'un prit le chemin de Paris, l'autre celui de Rome, & le troisieme demeura à Marseille pour veiller sur la conduite de Benoit (16).

Quoiqu'on n'eut pas signifié la Soustraction à ce Pontife, il n'ignoroit pourtant pas qu'elle avoit été resolue. C'est ce qui l'engagea de dresser à Marseille une Bulle d'Excommunication contre les Auteurs de cette Résolution. 1. Il y excommunioit généralement tous ceux qui y avoient quelque part directement ou indirectement, de quelque condition qu'ils fussent, Cardinaux, Patriarches, Archevêques, Empereurs, Rois, &c. 2. Il declaroit que cette Sentence ne pourroit être levée que par le Pape, ou à Particle de la mort; & même qu'en ce dernier cas, si celui qui auroit été absous recouvroit sa santé, il seroit tenu de se presenter incessamment au Siege Apostolique, pour faire satisfaction & demander sa grace, sans quoi il demeureroit excommunié. 3. Que si dans le terme de vingt jours après la publication de la Sentence, les dits excommuniés persistoient dans leur resolution, les Ecclesiastiques seroient depouillez de leurs Dignités, & de leurs Benefices, l'Université mise à l'Interdit, aussi bien que toutes les Terres de la Domination des seculiers. 4. Il degageoit tous leurs Vassaux de leur serment de fidelité, confisquoit tous les fiefs, & biens immeubles, que les dits Seigneurs pouvoient tenir de l'Eglise Romaine, & rendoit aux autres Eglises ce qu'ils pouvoient en tenir de biens. 5. Il engageoit, dans les mêmes liens d'excommunication & d'interdiction, toutes Personnes, Etats, Re-

An de J.C.
1407.Arrivée
des Am-
bassadeurs
de France
à Aix.Tergiver-
sation de
Benoit.Bulle de
Benoit
contre les
Fauteurs
de la Cef-
sion.

(14) Moine de St. Denys, Liv. XXVII. p.

579.

d'Occident. Liv. IV. part. II. p. 7.

(16) Moine de St. Denys, ubi supr.

(15) Maimbourg, Hist. du grand Schisme

An de J.C.
1407.

Republiques, Villes, Châteaux, Universitez, Colleges, Communautéz, &c. qui favoriseroient directement ou indirectement la Soustraction, & prêteroiént quelque secours aux soustraits (17). Cette Bulle eüt du 19. de Mai. Cependant, elle ne fut publiée que l'année suivante; sans doute, parce que le Roi de France n'avoit point encore fait intimer son Edit de Soustraction.

Negocia-
tion des
François à
Rome.

Les Ambassadeurs de France approchoient de Rome, & ils étoient recus par-tout avec une extrême distinction. A Viterbe, ils eurent une Entrevuë avec les Cardinaux des Ursins & de Liege, qui leur apprirent que Gregoire n'étoit plus d'avis de se rendre à Savonne, & qu'il se desioit des François. C'est ce que Gregoire confirma bientôt de sa propre bouche, & on le pressa inutilement de tenir sa Promesse. Dans la seconde Audien- ce, tout se passa en offres de la part des Ambassadeurs, & en fuites, en chicanes, en paroles vagues, de la part de Gregoire (18). Les Ambassa- deurs offrirent à ce Pape tant de suretés de la part du Roi de France & de l'Eglise Gallicane, qu'il se trouva confus & embarrassé. Il n'oublia rien pour eluder ces offres engageantes. Mais, il se vit forcé dans tous les re- tranchemens que son Ambition lui suggeroit. Il refusa les Galeres de Genes qu'on lui offroit pour aller à Savonne. On lui proposa de s'y rendre par terre; & on lui offrit pour cela tous les secours nécessaires, outre le subside d'argent qu'il avoit demandé aux Eglises de son Obédien- ce (19). Rien ne pût vaincre l'obstination de ce vieillard ambitieux. Il déclara nettement, qu'il ne feroit rien de tout ce qu'on lui proposoit; *mais que volontiers il s'approcheroit de son Adversaire, pour faire connoître à tout le Monde, qu'il ne tenoit pas à lui qu'on n'obtint cette Union si desirée, suivant les Promesses qu'il en avoit faites* (20).

Reflexion
sur la Con-
duite de
Gregoire
XII.

Quantum mutatus ab illo! On a vû qu'il avoit dit au commencement de son Pontificat, qu'en quelque lieu que se fit l'Entrevuë, s'il n'avoit point de Galeres, il iroit par terre; que même s'il manquoit de mon- ture, il iroit à pied un bâton à la main. En dernier lieu, il avoit fait dire, qu'il acceptoit même la Ville d'Avignon, Residence de son Concurrent; & aujourd'hui, il ne veut aller à Savone, ni par Mer, ni par Terre, nonobstant tous les secours & toutes les suretez ima- ginables. Après plusieurs autres Pourparlers inutiles, les Ambassa- deurs lui declarerent, que n'alleguant point de Raïsons valables, ils n'a- voient plus rien à faire qu'à prendre congé de lui, bien mortifiéz de la mauvaise Réputation qu'il alloit acquerir en France, & par-tout le Mon- de. Sa dernière Réponse fut, qu'il en confereroit encore avec son Colle- ge (21).

An de J.C.
1408.

Quand Benoit fut instruit des mauvaises intentions de Gregoire, il en fut

(17) Dacheri, Spicilez. tom. VI. p. 183. Hist. Universit. Paris. tom. V. p. 143.

(18) Moine de St. Denys, Liv. XXVII c. IV.

(19) Raimaldi, an. 1407. §. 6.

(20) Moine de St. Denys, ubi supr. p. 604.

(21) Lenfant, Hist. du Concile de Pise, Liv.

II. p. 181.

fut très-satisfait ; & , pour persuader à tout le Monde, qu'il agissoit de bonne-foi, il se rendit incessamment à Savonne. Gregoire ne vouloit pas entendre parler de cette Ville ; mais pourtant il s'avança jusqu'à Lucques avec ses Cardinaux & sa Cour. Comme il y tenoit son premier Consistoire public, les Nonces du Pape Benoit le prièrent de proceder effectivement avec leur Maître à terminer le Schisme, sans differer davantage. Il repondit publiquement, qu'il étoit prêt de céder, pourvû que Benoit en fit autant en personne, ou par Procureur. Cette reponse donna une grande joie aux Cardinaux & aux Courtisans de Gregoire ; mais, elle n'eut pas plus d'effet que les précédentes. Theodoric de Niem dit à cette occasion ces paroles remarquables.

„ Plusieurs disent que les deux Competiteurs sont d'intelligence pour éloigner l'Union : semblables à deux Champions, qui viendroient sur le champ de Bataille, comme pour se battre à outrance, mais après être convenus de ne se faire aucun mal : en se retirant, ils s'applaudiroient d'avoir longtemps joué les spectateurs, & les spectateurs se moqueroient d'eux (22). „

De tous côtez, on exhortoit Gregoire à tenir sa parole. Theodoric de Niem lui écrivit à ce sujet une Lettre très-forte, & très-touchante. Mais tout cela fut inutile. Gregoire s'épuisoit en mensonges & en defaites. On eut dit qu'il se divertissoit à jouer tous les Peuples de son Obedience dans la personne de leurs Ambassadeurs, qui étoient sans cesse auprès de lui à le prier à mains jointes d'aller à Savonne. Benoit le lui reprocha ouvertement dans une Lettre, qu'il lui écrivit de Porto-Venere, pour lui notifier, qu'il étoit resolu de se retirer, après l'avoir attendu si long-tems inutilement. Il n'y avoit pourtant rien de moins sincere. Un Historien du tems (23) affirme que pendant que les Legats de Benoit pressoient Gregoire, pour ainsi dire, l'épée dans les reins de venir à Savone, ils le sollicitoient en secret à n'en rien faire. Gregoire reprocha de son côté à Benoit d'être cause de la durée du Schisme, parce qu'il n'avoit pas voulu convenir avec lui des Villes de Pise & de Livourne, qui avoient été proposées au lieu de Savonne & de Porto-Venere. C'est ce qu'on peut apprendre en detail par Theodoric de Niem, qui étoit alors à Lucques (24). Cet Auteur décrit fort bien, quoique d'un stile un peu aigre, les Supercheries des deux Papes. „ Si quelqu'un, dit-il, vouloit raconter toutes les intrigues, les fourberies, & les iniquitez de Gregoire & de Pierre de Lune, il n'auroit jamais fait. Le papier & l'encre lui manqueroient. Il est clair, qu'ils ont des consciences cauterisées. Ils se disent simples, & ils sont remplis des ruses de Satan. Pour paroître gens de bien, ils ont dit & disent encore, qu'ils ne cherchent que la Paix, & jamais aucun desir de Paix ne fut dans leur cœur ambitieux. Qu'arrivera-t'il donc enfin d'un si grand & si deplorable Schisme ? La Division, que ces deux Malheureux entretiennent dans la Chrétienté, la déchirent & la desolent plus qu'aucun Schisme ait jamais fait. Et cela est si public & si notoire, qu'il

(22) Niem, de Schism. Lib. III. c. 23.

(23) Petrus Burdegalsis, apud Spond. an. Tom. III.

1408.

(24) Niem, ubi supr.

An de J.C.
1408.

„ qu'il est impossible de le vouloir cacher, ni l'excuser. C'est ce qui ob-
 „ scureit la Foi Catholique, expose la Religion au naufrage, & remplit tout
 „ le Monde de calamitez effroyables. La crainte de Dieu, la honte, la pi-
 „ tié, toutes les vertus enfin, se sont envanouies parmi les hommes grands
 „ & petits, depuis les Rois & les Princes, jusques au Peuple. L'impieté
 „ & l'injustice ont pris leur place. Il n'y a rien de sain ni d'entier dans l'E-
 „ glise Univerfelle: tout son corps est malade, depuis la plante du pied jus-
 „ qu'au sommet de la tête (25). „

Au reste, il faut remarquer que Gregoire XII., à son depart pour Luc-
 ques, fit son Vicaire General à Rome Pierre Hannibaldi de Stephanesci Car-
 dinal Diacre de St. Ange. Ce Cardinal „ avoit charge, dit Auberi, de
 „ confisquer les biens de tous ceux qui montreroient le moindre signe de re-
 „ volte, & pouvoit vendre & engager, sans crainte d'en être recherché,
 „ telles Villes & tels Châteaux qu'il lui plairoit du Domaine Ecclesiasti-
 „ que. Il créoit de nouveaux Magistrats, & deposoit les anciens, à sa volon-
 „ té. En un mot, il avoit un pouvoir presque absolu, dont quelques-
 „ uns (26) écrivirent qu'il abusa, & qu'ayant imposé sur le Clergé Romain
 „ quelques subsides extraordinaires pour la subsistance de la Milice étrangere,
 „ il commit des Collecteurs qui procederent avec beaucoup de violence,
 „ & même par emprisonnement des non-solvables; desorte que le Clergé
 „ & le Peuple, étant également animez contre ce Cardinal, ils lui eussent
 „ enfin dressé un mauvais parti, s'il ne se fut retiré de bonne heure
 „ auprès de Sa Sainteté (Gregoire XII.) qu'il alla trouver à Luc-
 „ ques (27). „

Violence
de Gregoi-
re.

Gregoire avoit changé de naturel en changeant d'état, non seulement
 quant à la bonne-foi, mais aussi quant à la douceur, qui l'avoit rendu recom-
 mandable dans l'état de Cardinal. Bien loin d'avoir égard aux remontrances
 des Ambassadeurs que les Princes de son Obedience lui avoient envoiez, il
 entreprenoit tous les jours quelque chose, qui le rendoit de plus en plus
 suspect. La nouvelle, qu'il apprit de l'Entrée triomphante de Ladislas dans
 Rome, lui rehaussa le courage, vainement flatté d'y retourner sous l'appui
 de ce Prince. C'est ce qui lui inspira le dessein de faire de nouveaux Car-
 dinaux contre l'avis des anciens. Il se rendit enfin, pour lors, mais avec
 beaucoup de peine, à leurs instances. Cependant, il ne pouvoit pas souf-
 frir qu'on lui parlât de tenir sa parole. Un Pape est au dessus d'un pareil
 Esclavage. Etre exact à sa promesse, c'est une Vertu Bourgeoise, dont les
 chiens au grand collier ne se piquent pas. Gregoire le fit bien voir, en fai-
 sant trainer en prison un Carme, qui avoit eu le courage de l'exhorter en
 plein Sermon à executer ce qu'il avoit promis, sous serment, pour le bien
 de l'Eglise. Ce Predicateur y auroit peri misérablement, s'il n'eut eu de
 puissans amis, qui sollicitèrent son élargissement; & même ils ne l'obtin-
 rent

(25) Niem, de Schism. Lib. 3.

(26) Niem, Labyr. Traict. VI, Cap. II.

(27) Auberi, Hist. des Card. tom. II. p. 16.

rent qu'à condition qu'il ne prêcheroit plus. En même tems, Gregoire ordonna qu'on ne prononceroit plus de Sermon, qui ne fût examiné par des gens de sa confiance. Une Inquisition si violente rebutoit tous les Prelats, dont la plupart se retiroient de Lucques, chacun de son côté, sous divers prétextes. Ceux qui restèrent, ne pouvant supporter les artifices & les violences de Gregoire, & d'ailleurs épuisez par les depenses qu'ils faisoient, en attendant qu'il s'expliquât, le supplioient instamment de ne les pas faire languir davantage. Enfin, moitié honte, moitié feinte, il envoya des Legats à Benoit avec une Lettre pleine d'artifices & de prétextes frivoles, pour éloigner la Conference. Benoit, qui, en apparence, avoit de grands avantages sur son Concurrent, ne demeura pas court. Il repondit par un long narré des avances qu'il avoit faites, en se rendant à Savonne, selon les Conventions, & puis à Porto Venere, à la requisition de Gregoire (28).

An de J.C.
1408.

Tout ce qu'on pouvoit juger de cette Conduite, c'est qu'il y avoit manifestement de la Collusion entre les deux Concurrents. Leurs Cardinaux, qui n'en pouvoient pas porter un jugement plus favorable, étoient transportés d'une extrême colere. Ceux de Gregoire furent tellement indignez de ce que, contre son Serment, il avoit voulu, malgré eux, créer quatre nouveaux Cardinaux, qu'ils resolurent enfin de l'abandonner. C'est ce qu'il faut entendre raconter à Leonard Aretin, témoin oculaire, dans une Lettre qu'il écrit à Petrillo de Naples, qui avoit prévenu l'orage par sa retraite. „ Nous „ avons bien deviné, lui dit-il, que tant de nuages qui s'assembloient tous „ les jours produiroient enfin quelque horrible tempête. C'est ce qui „ vient d'arriver. Les Cardinaux depuis long-tems irritez contre le Pape, „ ont perdu patience, & l'ont enfin abandonné. Je loue votre prudence, „ d'avoir prévenu l'orage, en vous retirant à Naples: je me fais fort mauvais gré de m'y être exposé, en demeurant ici. Apprenez donc comment toute l'affaire s'est passée. Depuis que vous êtes parti, le Pape „ étoit sorti de Rome, & s'étoit retiré pour quelques mois à Sienne. Le „ tems de se trouver à Savonne étoit arrivé, sans que le Pontife se mit en „ devoir de tenir sa parole, au grand scandale de tous les gens bien. Son „ Concurrent s'y étoit trouvé au jour marqué, & ne cessoit d'insulter à „ Gregoire sur ses Lenteurs. O honte! ô douleur! pour nous qui vivons, „ & pour la Posterité, après avoir accepté volontairement, & avec une si mûre „ deliberation, un lieu pour l'Union des Chrêtiens, nous reculons & „ nous refusons d'y aller. Oui, je suis doublement au desespoir de ce qui „ se passe, en qualité de Chrétien, & en qualité d'Italien. Je ne puis me „ consoler, qu'en general les Chrêtiens soient frustrés de l'esperance de „ l'Union qui les avoit flattez, & que les Italiens mes Compatriotes „ soient regardez comme des perfides, sans parole & sans honneur.

Les Car-
dinaux de
Gregoire
se retirent
à Pise.

En parlant de la sorte, je pretens être plus jaloux de la gloire du Pape, que

(28) *Niem, ubi sup. r. 6, 24. 27.*

An de J.C.
11408.

que ceux, qui, par leurs illusions & leurs flatteries, le detournent d'un dessein qui lui acquerroit une gloire immortelle. Pour revenir à mon Récit, le Pape, voyant que tout le monde murmuroit de ce que malgré les sollicitations fréquentes de son Concurrent il ne se rendoit point, fit une nouvelle Proposition, qui fut acceptée. C'est que Benoit iroit à Porto-Venere, & Gregoire à Lucques, pour être plus à portée de conférer ensemble. Gregoire partit donc de Sienne au mois de Janvier, & se rendit à Lucques. De-là, il se fit diverses Ambassades, infructueuses de part & d'autre. Quelque mine que fit Benoit, il n'avoit au fond nul dessein de céder. Il est vrai que toutes les apparences étoient pour lui. Il s'étoit rendu à Savone, Gregoire avoit refusé d'y aller. Il s'étoit même avancé jusques sur la Côte maritime de la Toscane, comme pour nous reprocher notre Lenteur. Quand il fut dans notre voisinage, il déclara que tout lieu lui étoit indifferend, pourvû que ce fût le bord de la Mer, pour être toujours à portée de sa Flotte & de son Monde. Mais Gregoire, tout au contraire, ne vouloit point entendre parler d'aucun endroit maritime, & n'acceptoit même en Terre ferme que les lieux où il étoit reconnu pour Pape. Vous eussiez dit que l'un étoit un animal aquatique, qui avoit horreur du sec; & l'autre un animal terrestre, à qui l'eau faisoit peur. Conduite, qui irritoit d'autant plus les esprits, qu'on étoit persuadé, que ce n'étoit que des terreurs affectées, puisqu'ils auroient été également en sûreté, soit sur Terre, soit sur Mer. Tout le monde murmuroit hautement d'une Collusion si manifeste & si criminelle. On ne pouvoit voir sans en fremir d'horreur, que deux hommes, plus que septuagenaires, sacrifiasent la Religion, l'Eglise, & leur propre Conscience, à l'Ambition de regner encore quelques jours seulement. Pour moi, je croiois toujours que Gregoire n'avoit point mauvaise intention, mais qu'il étoit mal conseillé, & qu'il y avoit plus de foiblesse que de malice dans son Procédé. Cependant, voici survenir un nouvel orage. Le Pape entreprit de faire de nouveaux Cardinaux, tant pour lui servir d'appui contre les anciens, que pour recompenser ses Creatures. Comme il ne pouvoit pas executer cette Entreprise sans le consentement du College, il fit appeler les Cardinaux, qui furent fort effraiez de cet ordre, les uns soupçonnant une chose, les autres une autre. Quand ils furent au lieu qu'on avoit fait preparer secretement pour tenir l'Assemblée, le Pape sort de sa Chambre, s'assied sur un Throne, & ordonne aux Cardinaux de prendre leurs places. Le Pape, contre sa coutume, retint auprès de lui deux personnes de sa Maison, apparemment pour se servir de notre Ministère en cas de besoin ou pour quelqu'autre raison qui m'est inconnüe. Lorsque le monde inutile se fut retiré, & après quelques momens de silence, le Pape regarda ses Cardinaux d'un air fâché, & leur dit: *Je vous defens à tous de vous lever.* A ces mots les Cardinaux etonnez, & pleins d'indignation, se regardoient l'un l'autre. Quelqu'un d'entr'eux aiant demandé ce que vouloit dire cette defense, *Puisqu'il n'y a pas moien de rien negocier secretement avec vous*

„ vous, dit le Pape, je veux pourvoir à l'Eglise, en faisant d'autres Cardi-
 „ naux. Non, dit le même Cardinal, mais vous la voulez détruire. Là-dessus
 „ un autre Cardinal (Rainaud de St. Vit) se leva brusquement, & dit tout
 „ haut: Il vaut mieux souffrir la Mort, qu'une telle Indignité. Il prononça ces
 „ mots d'un ton si ferme, & d'un air si résolu, qu'il entraîna presque tous
 „ les autres. Jamais on ne vit une telle émotion dans les Esprits. La
 „ crainte de la mort faisoit trembler les uns, la colere transportoit les au-
 „ tres. On n'entendoit que cris affreux, que maledictions, que reproches
 „ sanglans, qu'injures atroces. Quelques-uns tâchoient de fléchir le Pape
 „ par leurs larmes & par leur prieres. J'ai vû moi-même le Cardinal de
 „ Colonne se mettre à genoux devant lui, & le prier à mains jointes, de se
 „ desister d'une pareille Entreprise. Pendant que le Cardinal de Liège s'é-
 „ vaporoit en menaces, le Cardinal de Bourdeaux tâchoit d'adoucir les Es-
 „ prits & de gagner le Pape. Enfin, l'Assemblée se separa sans avoir rien
 „ fait. Le Pape defendit cependant aux Cardinaux de sortir de Lucques
 „ & de s'assembler sans son ordre. Cette defense jetta de nouvelles allarmes
 „ dans leurs esprits, & leur fit prendre la resolution de pourvoir à leur su-
 „ reté. Le Cardinal de Liège, Allemand de Nation, s'enfuit deguisé
 „ aux environs de Pise, dans une petite Ville du Territoire de Florence.
 „ Dès que le Pape en eut avis, il envoya des Cavaliers après lui, pour le
 „ ramener par force. Ils atteignirent bien le Cardinal, mais ils ne purent
 „ l'emmener, parce qu'il fut si bien defendu par la Garnison de ce lieu-là,
 „ qu'il y en eut quelques-uns de blesez. Quand ils furent de retour à Luc-
 „ ques, le Gouverneur de cette Ville les fit arrêter, de peur que les Flo-
 „ rentins ne se plainissent qu'on avoit violé leur Territoire. Le Pape de
 „ son côté, fort mortifié de ce que non seulement ses Cavaliers avoient man-
 „ qué leur coup, mais aussi de ce qu'ils avoient commis des hostilités sur
 „ le Territoire de Florence, voulut m'envoyer avec Marcel Strozze pour en
 „ faire des excuses à cette Republique. Comme nous recevions nos ordres,
 „ on vint tout à coup annoncer au Pape, que tous les Cardinaux s'étoient
 „ retirez de la Ville. A cette nouvelle, le Pape nous congédia pour pren-
 „ dre d'autres mesures. Il n'y avoit en effet rien de plus véritable que la
 „ nouvelle de la retraite des Cardinaux. Ils y avoient été encouragez par
 „ l'emprisonnement des Cavaliers du Pape, jugeant bien qu'ils les auroient
 „ eus à leurs trousses, s'ils avoient entrepris de se retirer. Le Gouverneur
 „ de Lucques, de son côté, favorisa leur evasion, parce qu'il étoit piqué
 „ de l'Entreprise des gens du Pape sur les Terres des Florentins, qui en fai-
 „ soient de grandes plaintes. Les Cardinaux, étant sortis de Lucques, s'en
 „ allerent le même jour à Pise. . . Après leur depart, Gregoire en fit qua-
 „ tre nouveaux (29)., Niem nous apprend, que pour faire cette Promo-
 „ tion, le Pape assembla quelques Evêques, & quelques Auditeurs de Rote,
 „ qu'il avoit en sa disposition.

Outre

(29) Leonard Aretin, Epist. Lib. II.

An de J.C.
1408.

Appel des
Cardinaux
au Con-
cile.

Outre les quatre Cardinaux de la nouvelle Creation, trois des anciens étoient restés auprès de Gregoire, dans l'esperance de flechir cet obstiné vieillard; mais, après y avoir travaillé inutilement, ils allerent joindre leurs Collegues à Pise; mais, ils ne rompirent pas d'abord ouvertement avec Gregoire. Ils lui envoyerent des Deputez, pour lui offrir de retourner à Lucques, s'il s'engageoit à concourir de bonne-foi avec eux à l'Union de l'Eglise. Comme il ne repondoit à leurs offres que par des menaces, ils lui firent signifier leur Appel au Concile general, & notifierent leur Re-traitte à toute la Chrétienté. Voici ce qu'ils disent au Pape dans leur Acte d'Appel: „ Il est venu à notre connoissance, il n'y a pas dix jours, que „ votre Sainteté nous a fait trois Défenses: la premiere, de fortir de Lucques „ sans votre permission, depuis ce jour-là, qui étoit le quatrieme de Mai. „ Or, ce jour-là-même qui étoit un Vendredi, allant au Palais, nous trou- „ vames votre appartement même en dedans rempli de gens armez, outre „ la Garde ordinaire. Des personnes dignes de foi nous dirent, que quel- „ ques Cardinaux devoient être tuez ce jour-là, & ce qui est arrivé au „ Cardinal de Liege a donné lieu de le croire: car, ceux qui le poursuivi- „ rent avoient ordre de le tuer, s'ils ne le pouvoient ramener. De plus, „ la nuit précédente, on avoit fabriqué chez-vous des ceps & des fers, „ pour mettre aux pieds des Cardinaux: or, ils n'avoient point commis de „ crimes dignes de telles peines. La seconde Défense étoit de nous assem- „ bler en aucun lieu, sans votre commandement exprès: ce qui detruisoit „ le Droit de notre Sacré College, auquel il est essentiel de s'assembler pour „ conferer ensemble de la Foi, des Heresies, & des Schismes. Ainsi, nous „ ôter cette Liberté, c'est non seulement ne pas vouloir procurer par vous „ même l'Union de l'Eglise, mais nous empêcher d'y travailler. La troi- „ sieme Défense étoit de communiquer avec les Envoiez de Pierre de Lu- „ ne, ni avec ceux de France. Or est-il, que nous sommes obligez par Ser- „ ment de ne rien omettre de ce qui sera nécessaire ou utile à l'Union de „ l'Eglise, & elle ne se peut faire que par des Traitez & des Conferences „ avec l'autre Parti. C'est pourquoi, très-Saint Pere, nous vous disons „ avec toute sorte de respect, que ces Défenses sont nulles, & que quand „ elles auroient quelque valeur, elles seroient injustes: que nous en som- „ mes grévés, & en appellons par cet Ecrit, premierement à vous même, „ Saint Pere, mieux informé, & jugeant selon la droite Raison: mais, s'il „ faut appeller d'une personne à une autre, nous appellons de vous à notre „ Seigneur Jesus-Christ, dont vous êtes le Vicaire, & qui jugera les vi- „ vans & les morts. Nous appellons aussi au Concile general, où l'on a „ coutume d'examiner & de juger toutes les actions, même des Papes. „ Nous appellons encore au Pape futur, auquel il appartient de reformer „ ce que son Prédecesseur a mal fait; & nous protestons contre tout ce qui „ pourroit être fait ou attenté à notre préjudice pendant le cours de cette „ Appellation (30). „

D'abord

(30) *Bzovius, an. 1408. Martene, Theaur. Anecdot. p. 1394.*

D'abord, les Cardinaux ecrivirent une Lettre Circulaire, aux Princes, aux Prelats, & aux Fideles, pour leur marquer les motifs de leur Retraite. Ils firent publier à Pise leur Acte d'Appel; & le lendemain, il fut signifié à Gregoire en Consistoire public, comme il donnoit aux nouveaux Cardinaux, suivant la coutume, les anneaux & les autres marques de leur Dignité, en presence de toute sa Cour. Il soutint que l'Appel des Cardinaux étoit contre les Canons, & emportoit Herefie (31). Il lança contr'eux des Excommunications, & les priva de leurs Dignitez & de leurs Benefices (32). Et le 21. de Juin, il publia une Lettre adressée à tous les Fideles, où il soutient que l'Union, qui étoit en bon chemin, avoit été troublée par les Intrigues de quelques mauvais Esprits, qui ne cherchoient qu'à le faire deposer; & que Pierre de Lune tendoit à s'emparer de Rome, par le secours du Maréchal de Boucicaut. Il se plaint des Calomnies que l'on repand contre lui par tout le Monde, & finit en protestant qu'il ne desire que l'Union (33).

Les Cardinaux faisoient toujours leur chemin, & même conjointement avec les Officiers de la Cour de Gregoire, qui s'étoient aussi retirez à Pise. Ils firent afficher à Lucques un Ecrit diffamatoire contre lui. Cette Piece, qui est des plus sanglantes & des plus satyriques, nous a été conservée par Theodoric de Niem. Elle merite qu'on en donne le Précis. Gregoire y est traité, non seulement de Schismatique, d'Heretique, de Precurseur de l'Ante-Christ, de Fourbe, & de Scelerat insigne, mais d'yvrogne, d'insensé, d'homme de sang, de lâche qui prostitua son honneur, d'écclave de toutes les affections de la chair, de Destructeur du Public, tant par raport au spirituel, que par raport au temporel, &c. „ Vous n'êtes pas „ venu, lui dit-on, pour donner la Paix, comme vous l'avez juré, mais „ pour mettre le feu aux quatre coins de la Maison de Dieu, & en abbatre „ les Colonnes, par la cruelle Persecution que vous faites à ses Prelats; & „ comme si vous n'aviez pas encore assez de force à votre gré, pour en „ venir à bout, vous vous êtes associé, par une detestable Conspiration, „ à l'Anti-Pape Benoit, digne Cooperateur dans vos Ouvrages de violence „ & d'iniquité, contre les Rois, les Princes, les Prelats, & contre tous „ les Etats de la Chrétienté, que vous dépouillez, & que vous foudroiez „ de vos Anathêmes, au gré de votre Ambition. Croiez-vous que le „ Genre humain soit assez aveugle, pour ne pas voir votre Collusion & „ votre Intelligence ensemble; & vous flattez-vous de pouvoir tromper „ impunément tant de Philosophes par vos Sophismes, & par vos Enthymemes ridicules. „ Après cette Apostrophe commune aux deux Concurrents, les Cardinaux reviennent à Gregoire. Ils lui representent, que quelque soin qu'il prit de cacher ses mauvaises intentions sous de beaux dehors, ils s'étoient bien apperçus des ses Jeux criminels; mais, qu'ils étoient demeurez dans le respect, & dans le silence, attendant

An de J.C.
1408.

Conduite
de Gre-
goire en-
vers les
Cardi-
naux.

Placard
des Cardi-
naux &
des Offi-
ciers de la
Cour de
Gregoire
contre lui.

(31) Rainaldi, an. 1408. §. 9. 10.

(32) Niem, in Memore Union. Lab. Tract. Fl. 6. 18.

(33) Rainaldi, ubi supr. §. 5. Labyr. p. 332. apud Fleury, Hist. Eccl. Liv. 6. §. 13. p. 506.

An de J.C.
1408.

dant qu'ils vissent les choses de leurs yeux, & qu'ils les touchassent de leurs mains. „ Ce tems est arrivé. Toute la Terre voit que vous ne cherchez „ que votre propre Avancement & celui de vos Neveux. C'est pourquoy, „ selon nos engagements, nous avons resolu, après mûre deliberation, de „ proceder contre votre Insolence. Sachez donc, qu'en l'Autorité de celui „ dont nous tenons à present la Place sur la Terre, il vous est enjoint de „ notre part de vous trouver demain dès le matin à Pise, pour vous enten- „ dre prononcer de dessus notre Tribunal, que vous êtes indigne du nom de „ Gregoire que vous avez usurpé, & en même tems profané, aussi bien „ que de toute sorte de Dignité. Que si vous ne voulez pas vous y ren- „ dre, nous n'en procederons pas moins contre vous en votre absence, à „ laquelle la presence de Dieu suppléera. En consequence de quoi, nous „ deposons déjà vos Adherens par avance. Tels sont entr'autres votre „ Camerier, Auteur de toutes vos Mechancetez, & qui aiant rempli votre „ Tête chauve de Fantaisies la tourne à son gré, jusqu'à ce qu'il l'ait préci- „ pitée dans l'abime de la confusion. Il y faut joindre votre Fils ainé Ga- „ briel, qui est sorti de vos reins (34). Item, votre Protonotaire d'Udine „ (c'est Jean Dominic Archevêque de Raguse) mauvais Medecin, „ qui à presenté à votre Fatuité une potion d'herbes empoisonnées, qui „ ont changé votre petite Cervelle en une pierre. Enfin, nous depo- „ sons ce Moine Demoniaque, ce Legat infernal de Raguze, qui marche „ toujours les bras nus, contre la disposition des Canons de la Discipline „ Ecclesiastique (35). „

Bulle de
Benoit
XIII. con-
tre la
France.

Cependant, le Roi de France, ennuié des Tergiversations des deux Con-
currens, avoit fait notifier à Benoit XIII. par une Lettre & par des Am-
bassadeurs, que si l'Union n'étoit pas faite avant l'Ascension, il feroit pu-
blier la Soustraction de son Obedience, & la Neutralité dans tout son Roiaume.
Benoit offensé de cette Declaration, repondit de Porto-Venere par
une Bulle très-insolente, qui contenoit en substance ces cinq Propositions.
1. Le Pape Benoit excommunie tous ceux, de quelque condition qu'ils
soient, même Rois ou Princes, qui rejettent la Voie de Conference. 2.
Tous ceux qui approuvent la Voie de Cession. 3. Ou sont d'une opinion
contraire à la sienne. 4. Qui se retirent de son Obéissance, ou lui refusent
les Levées des Deniers, ou la Collation des Benefices. 5. En cas que quel-
qu'un attente au contraire, si, dans vingt jours, il ne remet les cho-
ses au premier état, le Pape prononce Interdit general, Suspende
contre les Beneficiers, & Dispense du Serment de Fidelité fait au Roi
& autres Princes. Cette Bulle est dattée du 9. d'Avril (36).

San-

(34) C'est le Cardinal Condelmer. Cet
endroit merite une singuliere attention; car
il marque, non seulement que Gabriel étoit
Bâtard de Gregoire XII. mais encore que
ce Pontife en avoit d'autres. Remarquez en-
core, que l'Histoire parle de Gabriel comme

du Neveu de Gregoire, par sa Sœur. *Aube-
ry, Hist. des Card. tom. 2.*

(35) *Niem, Nem. Union. Tract. VI. c. 12.*

(36) *Preuves des Libertez de l'Eglise Galli-
cane, p. 485. Du Boulay, Hist. Universit. Pa-
ris. tom. 5. p. 158.*

Sanche Lopès apporta en France la Bulle de Benoit XIII. Pour la remettre entre les mains du Roi, il eua le tems que les Princes du Sang Roial étoient absens. Mais, comme elle étoit cloie & adressée au Roi & à tous les Seigneurs du Sang & du Conseil, Sa Majesté dit au Porteur que les Princes étoient absens, qu'Elle les assembleroit, & qu'Elle lui donneroit réponse le lendemain. Sanche Lopès ne jugea pas à propos de différer son depart. Le Roi fit assembler son Conseil, son Clergé, & l'Université, pour examiner la Bulle de Benoit. Jean de Courte-Cuisse, Docteur en Theologie, soutint alors contre Benoit les 13. Propositions suivantes, au nom de l'Université. „ 1. Il est notoire, que le Roi, ni les Seigneurs de „ son Sang, n'ont jamais rien fait, pour procurer l'Union de l'Eglise, que „ par le conseil & la decision des Prelats, du Clergé, & des Univeritez du „ Roiaume. 2. Il paroît manifestement par la conduite & les actions de „ de Pierre de Lune, qu'il est convenu avec son Adversaire de ne pas suivre „ la Voie de Cession. 3. Par la cedule qu'il donna dans le Conclave, & par „ ses actions, il est certain & evident, qu'il s'est parjuré opiniatement „ en matiere de Foi. 4. Il a enseigné une Heresie expresse, en disant pu- „ bliquement en Consistoire, qu'il croiroit pecher mortellement en cedant „ le Pontificat. 5. Par ses procedures & ses actions, il paroît notoirement „ qu'il a persecuté autant qu'il a pû ceux qui ont travaillé de bonne-foi „ & à bonne intention pour l'Union de l'Eglise. 6. Il est evident, que „ dans ses Legations il approuvoit la Voie de Cession & la recommandoit „ comme sainte & utile à l'Eglise. 7. Par ses discours & ses actions, il „ paroît evidentement, que lui & ses fauteurs s'efforcent de faire un nouveau „ Schisme dans l'Eglise. 8. De tout ce que dessus, il paroît que Pierre de „ Lune est Schismatique opiniâtre, & même Heretique, & Perturbateur „ de la Paix & de l'Union de l'Eglise. 9. Il ne doit plus être nommé Be- „ noit, ni Pape, ni Cardinal, ni d'aucun autre nom de Dignité; & „ personne ne lui doit obéir, sous peine d'être fauteur du Schisme. 10. Les „ Collations, les Provisions des Benefices, & les Procedures qu'il a faites „ depuis le tems de la Lettre qu'il a donnée en forme de Bulle le 3. jour „ de Mai de l'année passée, & tout ce qui a été fait en consequence, tous „ ces Actes sont nuls. 11. Personne ne lui doit obéir, ni à ses Lettres, ou „ à ses Ordres, sous peine d'être fauteur d'Heresie & de Schisme. 12. On „ doit proceder contre ceux qui le favorisent, le recoivent, & le defen- „ dent, comme contre lui-même. 13. Enfin, tous ceux, qui lui donnent „ aide ou conseil dans le Roiaume de France, se rendent evidentement crimi- „ nels de Leze-Majesté. „ Jean de Courte-Cuisse fit un long Discours, „ pour donner de Preuves de toutes ces Propositions; & après qu'il eut „ cessé de parler, un autre Docteur se leva, & fit au Roi & à son Conseil „ les Requetes suivantes. 1. Qu'il fût exactement informé touchant la „ prétendue Bulle. 2. Que ceux qui l'avoient suggerée ou reçue fussent pris „ & arrêtés, pour être punis suivant l'exigence du cas. 3. Que le Roi ne „ reçut aucune Lettre de Pierre de Lune; & 4. Que la prétendue Bulle

Tom. III.

Ooo o

fût

An de J.C.
1408.Conclu-
sions de
l'Eglise
Gallicane
contre
Benoit.

Ande J. C. fut déchirée comme blessant la Foi, seditieuse, & injurieuse à la Majesté
1408. Roiale (37).

La Bulle
de Benoit
est lacerée.

Le Chancelier prit ensuite les Voix de l'Assemblée, qui approuva de point en point les Propositions des deux Docteurs qui venoient de parler avec tant de force & de solidité. En même tems, on presenta la Bulle au Roi. Il la donna au Chancelier. Celui-ci la mit entre les mains d'un Soldat, pour être lacerée. Le Moine de St. Denys affirme, que ce fut le Recteur qui la déchira. „ Les Secretaires du Roi, dit-il, la déploierent, mirent le canif dedans, & la jetterent au Recteur, qui la releva, & qui n'eut point de honte de la mettre en morceaux en présence de tout le Monde (38). „ Le même Fait n'a pas été oublié par Mr. Antoine Arnaud, dans le Plaidoyer qu'il fit en 1594. contre les Jesuites.

Traite-
ment fait
aux Por-
teurs de la
Bulle.

Cependant, on fit courir après ceux qui avoient apporté la Bulle, dont l'un étoit, comme on l'a dit, Sanche Lopès, Castillan, & l'autre est nommé *Chevaucheur de l'Ecurie du Pape*. Il faut entendre le Moine de St. Denys sur le traitement qu'on fit à ces Deputez de Benoit XIII. Voici ses termes. „ Comme il y avoit beaucoup de passion dans l'esprit des Juges, ils ordonnerent, pour leur faire plus d'injures, qu'on les coiffât de Mitres de papier, & que revêtus de Dalmatiques de toile noire, ornées des armories de Pierre de Lune, & couvertes de Placards, pour faire entendre qu'ils étoient des faussaires & des traitres, envoyez par un autre traître, l'on les montât dans un Tombereau qui servoit aux boués de Paris, pour en cet Equipage être trainez à la Cour du Palais sur un Echaffaut, & là exposés au mepris du Peuple, qui y étoit en grand nombre; mais qui ne s'etonna pas sans raison, qu'il n'y eut aucun Officier Seculier ou Ecclesiastique, qui publiast, du jugement de qui, ni pourquoi, l'on leur faisoit tant d'indignitez. Le Dimanche ensuivant, on les montra encore au même état, au Parvis Notre-Dame, où l'un des Commissaires, qui étoit de l'Ordre de la Trinité, Regent en Theologie, fit un ramas d'injures & de pouilles contre Pierre de Lune, & contre ces deux Patiens; & parmi plusieurs choses, indignes de reciter, il s'emporta jusqu'à dire ce que la plus vile canaille auroit eu honte de proferer, c'est qu'il aimeroit mieux baiser le Cul de la plus puante Truye, que la Bouche de Pierre. Plusieurs, indignez d'une façon de parler si étrangement sale, se retirerent de l'Assemblée, & dirent tout haut que ce n'étoit pas seulement faire injure à la Profession de la Théologie, mais deshonnorer toute l'Université. Enfin, après que ce Harangueur se fût epuisé d'injures & de reproches contre Benoit, il declara publiquement criminel de Leze-Majesté & convaincu d'Herésie & de Schisme, Lui & tous ses auteurs qu'on tenoit Prisonniers; & ajouta, que pour reparation des mé-

(37) *Hist. Universit. Paris. ubi supr.*

(38) *Moine de St. Denys, Liv. XXVIII. ch. 2.*

„ mêmes crimes, les deux complices là presens étoient condamnez, le
 „ premier à une Prison perpetuelle, & le Chevaucheur pour trois ans seu-
 „ lement, par Sentence des Commissaires (39).

An de J.C.
 1408.

Ensuite, la Soustraction, qui avoit été resoluë dès le mois de Janvier, fut
 publiée le 22. de Mai. C'est ce qu'on appelle la Neutralité. On en
 trouve l'Edit dans le Moine de St. Denys (40). Le Roi la fit signifier par
 des Ambassadeurs à tous les Princes de l'Europe; & on apprit bientôt
 après, que les Allemans, les Bohemiens, & les Hongrois, avoient accepté
 cette Voie, jusqu'à l'Élection d'un Pape legitime (41). Le Roi ecrit
 aussi aux deux Colleges des Cardinaux, pour les exhorter à se réunir, afin
 de travailler efficacement à l'Extinction du Schisme par la Convocation d'un
 Concile General. Dans cette Lettre, il fait une affreuse Peinture de la
 desolation de la Chrétienté. Il parle en detail des peines qu'il s'étoit don-
 nées inutilement pour procurer la Paix à l'Eglise. Il declare, qu'il n'a ja-
 mais pû rien obtenir des deux Concurrents, qui fût *agreable à Dieu & utile
 au Monde*. Que, pendant plus d'un an, ils avoient amusé ses Ambassadeurs
 par des artifices & des detours, & par mille difficultez pleines d'affectation
 & de fourberie, sur le lieu; comme s'il n'y en eût eu aucun dans le Mon-
 de, qui fût propre à negocier la Paix de l'Eglise. „ Qui est-ce, dit-il,
 „ qui ne voit à present leur Malice & leur Iniquité? Et qui voudroit des-
 „ormais obéir à de telles gens? Ils ont violé leur parole, faussé leur serment,
 „ ils ont refusé cruellement de tendre les mains à l'Eglise de Jesus-Christ
 „ prosternée à leurs pieds: O crime! O forfait execrable! O tache à ja-
 „mais ineffaçable de dessus leurs fronts! Ils n'ont, sans doute, ôsé soute-
 „nir la vue l'un de l'autre, en présence de leur College, de peur que ce-
 „lui qui fonde les cœurs ne manifestât, sur leurs visages, leurs fraudes,
 „ leurs collusions, & leur obstination criminelle à entretenir le Schisme. „
 Après cela, il les prie au nom de Dieu, par l'aspersion du Sang de Jesus-
 Christ, par la sainteté de la Foi & de la Religion Chrétienne, s'ils en a-
 voient, par la compassion qu'ils doivent avoir pour l'Eglise; il les prie,
 dis-je, de vouloir convenir d'un lieu, pour s'assembler avec les Cardinaux de
 l'autre Obedience, afin de terminer l'affaire, selon les Canons de l'Eglise,
 en l'absence des obstinez Concurrents, & sans aucun egard à leurs pretendus
 Droits. Il leur offre au reste toute sorte de secours, de conseil, & de faveur
 dans son Roiaume (42). Le Patriarche d'Alexandrie, avec plusieurs autres
 Prelats fut le Porteur de cette Lettre. Elle est dattée du 22. de Mai. L'U-
 niversité ecrit aussi aux Cardinaux de l'une & de l'autre Obedience sur le
 même pied (43).

Soustrac-
 tion pu-
 bliée, &
 acceptée.

A la sollicitation de l'Université, le Roi donna ordre au Maréchal de
 Boucicaut d'arrêter Benoit, s'il étoit possible. Mais, ce Pape en fut aver-
 ti,

Fuite de
 Benoit
 XIII.

(39) Moine de St. Denys, *ubi supr.* Ch. VII. ne, pag. 500.

(40) Liv. XXVIII. ch. 4.

(41) *Ibid.*

(42) Preuves des Libertez de l'Eglise Gallie-

(43) Du Boulay, *Hist. Universit. Paris.* p.
 163.

An de J.C.
1408.

ti, & il reçut encore d'autres avis, qui l'obligerent à precipiter sa fuite. Car, il n'ignoroit pas que les Cardinaux de Pise devoient entrer dans ce Complot, & que Ladislas, Maître de Rome, étoit à ses trouffes, avec un gros corps d'armée, pour le prendre & pour le reduire. De sorte que, se voyant environné de tous côtés de puissans ennemis, il remonta sur ses Galeres, qu'il tenoit toujours armées; &, après s'être promené deux mois le long de la Côte de Genes, il se rendit en Catalogne, d'où il se jeta dans Perpignan, Ville frontiere de France & d'Arragon, pour y attendre en sureté la fin de l'Orage. Il fit une creation de nouveaux Cardinaux, & il indit un Concile pour le Mois de Novembre de cette année 1408 (44).

Convoca-
tion du
Concile de
Pise.

Les Cardinaux de Pierre de Lune, au nombre de huit ou neuf, s'étoient retirés en divers lieux, sous prétexte de prendre l'air pendant les chaleurs de l'été: mais, voyant que leur Pape les avoit abandonnés, ils se joignirent aux Cardinaux Romains; &, tous ensemble, ils écrivirent une Lettre circulaire, tant en leur nom, que des Cardinaux absens & de ceux qui voudroient leur adherer. Après avoir raconté ce qui s'étoit passé depuis la mort du Pape Innocent VII. ils continuent ainsi: „ N'esperant plus que la Chrétienté pût recevoir la Paix des mains de Gregoire & de Benoit, vû même qu'ils étoient suspects de Collusion: nous nous sommes retirez de Luques où nous n'étions pas en sureté, & sommes venus à Pise, puis à Livourne, pour traiter avec les Cardinaux de l'autre Parti des moiens de donner la Paix à l'Eglise. Nous avons reçu sur ce sujet & considéré les Avis des Universitez de Paris & de Boulogne, & nous avons trouvé qu'elles inclinoient fort aux sept Conclusions suivantes. 1. Les deux prétendus Papes sont obligés de Droit commun, par leur Devoir Pastoral, de ceder dans les circonstances presentes, puisque l'Union ne se peut faire autrement: si-non, on croira qu'ils aiment plus leur Dignité temporelle, que le salut du Peuple, l'Union de l'Eglise, & la vie éternelle. 2. Ils y sont encore plus obligez par leur Promesse, leur Vœu, & leur Serment. 3. Un Pape, qui durant un tel Schisme resiste opiniatement à accomplir ce qu'il a juré, & à quoi il étoit obligé, même sans Serment, ce Pape commet un crime notoire, pour lequel il est soumis à la Jurisdiction du Concile. 4. Et de plus on en conclut qu'il est fauteur du Schisme, dont la longueur fait tomber dans l'Herésie; &, dans le doute, c'est encore au Concile à juger de ces Questions. 5. Il est aussi Juge de ce doute sur le vrai Pape: doute si difficile à resoudre, à cause des difficultés insurmontables de Fait & de Droit, dont il faut pourtant sortir, afin que l'Eglise ne demeure pas ainsi perpetuellement divisée avec un tel scandale & une telle perte des ames. 6. Or, tant que les choses sont à ces termes, & que tous deux refusent d'accomplir leur Serment, les Peuples qui leur sont soumis peuvent & doivent se retirer de leur Obedience, & pechent, s'ils

ne

(44) *Moine de St. Denys, Liv. XXVIII. ch. 3. 5.*

An de J. C.
1408.

„ ne le font, comme entretenant le Schisme. 7. Enfin, le fait est notoi-
 „ re, que l'un & l'autre manque à son Devoir & à son Serment; puis qu'ils
 „ pouvoient ceder, au moins par Procureur, ou entre les mains de leurs
 „ Cardinaux. Car, leur Serment les engage à ne rien omettre de ce qui se-
 „ ra nécessaire, utile, ou convenable, pour l'Union de l'Eglise. Tout cela
 „ considéré, nous nous sommes déterminés à venir à Livourne, avec les
 „ Cardinaux de l'autre College; & nous étant assemblés en nombre suffi-
 „ sant, nous avons considéré que les deux Concurrents n'assembleroient
 „ jamais contr'eux-mêmes un Concile entier. Aucun d'eux ne voudra le
 „ convoquer, ou différera trop long-tems, ou ne le fera pas de bonne-foi,
 „ prévoyant qu'il y sera déposé. Aucun n'a l'Autorité de convoquer les deux
 „ Obediences, & on ne pourroit leur persuader de se trouver ensemble, tant
 „ pour l'averfion qu'ils ont l'un de l'autre, que pour la distance des lieux
 „ où ils sont, dans une affaire qui demande une si grande diligence: car, ce-
 „ pendant les erreurs croissent, & le Schisme se perpetue. C'est pourquoi,
 „ bien que de notre part, & en notre Obedience, le Concile soit convoqué
 „ en un certain lieu & à un certain terme; & que les Cardinaux de l'autre
 „ Obedience en fassent de même; nous vous déclarons cette deliberation,
 „ & nous vous prions de vous trouver à Pise, le jour de l'Annonciation de
 „ la Sainte Vierge, au mois de Mars (1409.), auquel terme les Cardinaux
 „ de l'autre Parti convoquent aussi les Prelats & les autres Personnes de leur
 „ Obedience & dans la même Ville de Pise. Ceux, qui ne pourront y affi-
 „ ster en Personne, sont priés d'y envoyer des Deputez suffisans. Il sera
 „ procédé à l'Union de l'Eglise avec les presens, nonobstant l'absence des
 „ autres. Donné à Livourne le 24. de Juin 1408. „ Les Cardinaux
 „ de Benoit écrivirent une Lettre semblable, pour confirmer ce que les autres
 „ avoient dit de la bonne Harmonie qui étoit entr'eux (45).

Les Cardinaux de Benoit XIII. lui écrivirent une Lettre Patente, pour
 lui notifier la Convocation du Concile de Pise, & le citer à y comparoitre;
 & lui déclarent, que s'il refuse de s'y trouver, ou d'y envoyer des Procureurs,
 avec pouvoir d'abdiquer de sa part, ils passeront outre, & feront tout ce que
 le Concile jugera nécessaire pour l'Union de l'Eglise (46). Les Cardinaux
 de Gregoire firent les mêmes diligences à l'égard de ce Pontife. Mais, ils
 le traiterent fort durement. Après une longue & vive énumération des
 maux du Schisme, ils lui representent, 1. Qu'ils l'avoient élu unanimement,
 le regardant comme le plus excellent, le plus docte, le plus saint & eminent
 en toutes sortes de vertus, & le plus zélé pour l'Union, parce qu'on l'avoit
 vû souvent la desirer avec une grande effusion de larmes. 2. Ils lui repro-
 chent ses Sermens redoublez, & leur violation obstinée, malgré mille de-
 marches publiques & éclatantes pour faire croire au monde qu'il vouloit les
 tenir. Ils n'oublient pas son refus aussi opiniâtre que mal fondé d'aller à
 Savonne, quoiqu'il en fût fortement sollicité par eux & par les Ambassadeurs
 de

Les Car-
 dinaux tâ-
 chent inu-
 tilement
 de faire
 entendre
 raison aux
 Papes.

(45) Tom. XI. Concil. p. 1148. 2145.

(46) Dacheri, Spicil. T. V. p. 200.

An de J.C.
1408.

de France, qui lui avoient promis toute sorte de suretez, aussi-bien que ceux de Venise & d'autres Potentats. 3. Qu'après avoir juré de ceder, il avoit déclaré à Lucques, que la Voie de la Renonciation étoit *diabolique & damnée*. Ils lui reprochent enfin, qu'il agissoit, *comme si, en prenant les Clefs du Roïanme des Cieux, il eut acquis le pouvoir de se parjurer & d'en donner la licence aux autres* (47). Après bien des reproches de cette force, ils lui déclarent, que, pour satisfaire à leur Conscience, aussi bien qu'à l'attente de tout le monde, & pour s'acquiter de ce qu'ils doivent à l'Eglise & à leur propre Salut, ils se retirent de sa Société & de ses Tabernacles; & qu'ils sont résolus d'assembler un Concile, comme les deux Colleges réunis en avoient le Droit, selon les Canons. Enfin, ils l'exhortent & le pressent très-instamment de se trouver à ce Concile, protestant que s'il refuse d'y venir, ou qu'y venant il ne vueille pas tenir sa parole, on procedera contre lui à toute rigueur (48). C'est ce qui se passa à Livourne.

Particularitez touchant Gregoire XII.

Le quatorzieme de Juillet, le Pape Gregoire étoit parti de Lucques peu accompagné, tant de gens de sa Cour, que de gens de Guerre. Ceux de sa suite passerent à boire la premiere nuit du voyage; & la Mule, qui portoit le St. Sacrement, selon la coutume, fut si mal conduite, qu'elle tomba dans un fossé où elle demeura comme morte près de deux heures. Gregoire vouloit aller dans la Marche d'Ancone; mais, il reçut avis en chemin, qu'il ne pouvoit y aller en sureté, & il fut réduit à retourner à Sienne, où il demeura trois mois logé chez les Augustins (49).

Autre Lettre des Cardinaux à Benoit.

Comme les Cardinaux n'avoient point reçu de reponse à la requisition qu'ils avoient faite à Benoit de se trouver au Concile de Pise, ils lui écrivirent de là (le 24. de Septembre) une autre Lettre, où, après lui avoir offert toute sorte de suretez pour venir, pour séjourner, pour se retirer, ils lui déclaroient, que s'il refuse de venir, ou d'envoyer de sa part, il sera jugé par contumace, regardé comme un Membre retranché de l'Eglise, & coupable d'un crime, qui ne pourroit pas même être expié par le martyre pour la Foi Chrétienne (50).

Lettre de Jean Guiart écrite de Perpignan sur le sujet de Benoit.

Ces Lettres closes furent portées à Benoit par le Docteur Jean Guiart, dont nous avons une Relation, parmi les *Anecdotes* des P. P. Dom Martene & Dom Durant. Cette Piece, qui contient des Particularitez importantes, merite d'être inserée ici en original. En voici les termes. „ Cher Frere, „ vueilles savoir que le 22. jour d'Octobre je arrivé à Asperiman à heure „ de Vespres, & ccluy jour ne parlay à luy (à Benoit) mais ecrivis Lettres, „ qui m'estoient necessaires, & lendemain je parlé à Messieurs les Car- „ dinaux de Flisco & de Chalan, & alla Monseigneur de Flisco parler à „ nostre St. Pere, s'il lui plaisoit que je parlisse à luy, & presentasse „ les Lettres que je luy portois de par Messieurs les Cardinaux, qui „ sont

(47) Rainaldi, an. 1408. §. 33.

(48) Ubi sup.

(49) Niem, de Schism. Lib. III. c. 36, Labyr.

c. 43.

(50) Dacheri, Spicil. tom. VI. p. 225.

„ font à Pise. Si me rapporta Monseigneur de Flisco, que je attendisse
 „ après Vespres, & il me meneroit devers le Pape. Si fus moult interrogué
 „ de plusieurs quelles nouvelles je apportois au Pape. Je luy portois Let-
 „ tres. A Vespres je fu au Palais, & Monseigneur de Flisco n'y trouvoy
 „ pas, & trouvoy Monsieur François Dorande, qui parla à moy & me de-
 „ manda plusieurs choses, & attendy jusques issuë nuit, & lors je dis que je
 „ m'en vouloye aller, car je ne savois pas la Ville. Si parla Monsieur
 „ François au Pape, & me apporta que lendemain après le Consistoire je
 „ luy parleroye, & luy presenteroye mes Lettres. Lendemain, je revins
 „ au Palais, & après le Conseil le Pape s'en entra en sa Chambre, avec le
 „ Cardinal Chalan, Messire Pie Rinar maintenant Cardinal de Tho, l'Ar-
 „ chevesque de Taragone, Messire François Dorem, plusieurs aultres
 „ jusques au nombre de 15. ou 18. & puis me feit appeller le Pape par
 „ ung de ses Chamberiers, & entray en la chambre, & luy fit la reveren-
 „ ce, & puis luy presenté mes Lettres, & luy dis en public & en secret
 „ ce que mes dits Seigneurs me avoient enchargé. Et pour ce qu'il vou-
 „ loit sçavoir toutes nouvelles, me interrogea de assez de choses, si luy re-
 „ pondis & dis assés de choses, de quoy on ne m'avoit point chargé. Mais
 „ pour ce qu'il me falloit respondre à ses interrogatoires, & que ma
 „ responce estoit bien convenable pour la matiere que nous devons,
 „ je luy respondis plusieurs choses qui seroient trop longues à escrire,
 „ mais quand je m'en iray, si je vous treuve, je le vous diray de
 „ point en point: & soyez certain que ledit jour que je arrivay à
 „ Aſperiman, le Pape avoit tenu Consistoire public, & fa proposé par
 „ l'Avocat Fiscal contre l'Université de Paris, se elle se doit ainsi appel-
 „ ler, contre Monseigneur le Patriarche, l'Evesque de Meaulx, contre
 „ Jehan Petit, contre Monsieur Pie Plou (i. e. Pierre Plaoull) le Prieur
 „ des Mathurins, Etienne de Montigny, Jean Guiot Connerte, Jehan
 „ François, autrement Chauce-souret, & plusieurs aultres, dont à present
 „ ne me souviens: mais, si je puis, auray la copie des Bulles sur ce faictes, &
 „ font citez au 60. jour après la datte, comme suspects de la Foy, à respon-
 „ dre sur aulcuns cas touchant la Foi, quel'Université comparoisse par Pro-
 „ cureurs, & tous les aultres personnellement. A mondit le Pape faict
 „ l'Office, & doibt prescher l'Archevesque de. . . ., & croy qu'il tou-
 „ chera de la matiere du Concile. Et sçay bien que le Pape fait faire in-
 „ strumens de toutes les Ambassades qu'il fait faire touchant l'Union de
 „ l'Eglise, depuis qu'il fut Pape, & ai vû l'instrument de la Legation que
 „ les siens quatre feirent quand nous fumes à Rome. Et doit-on en ce
 „ Conseil proposer toutes les Legations, & les monstrier par instrumens à
 „ la justification du Pape. Et puis on doibt proposer aulecunes Conclusions
 „ & diffinir icelles, & ay entendu qu'il doibt faire procez contre son Adver-
 „ faire, & contre plusieurs aultres, toutesfois petit du plus sont venus au-
 „ dict Concile, & ne sçay se la solemnité fera telle comme le Pape cuidoit.
 „ Car il fait faire quatre haultes chaires Patriarchaux, & six haulx grans
 bancs

An de J. C.
1408.

„ bancs pour les quatre Patriarches, & les chaires & les bans pour les Car-
 „ dinaux & les Prelats. Je ne ſçay que ſe fera, mais tous ſ'eſcript: & en
 „ retournant à ma premiere matiere, l'on ſcet & m'a-on dit que les Let-
 „ tres que j'ai apportées ſont pleines de menſonges, & aultres choſes que
 „ je ne vous reſcrits, ainſy que j'ay veu parler au Pape, je luy dis tous euſ-
 „ ſient, ſ'il n'avoit point eu de Lettres patentes, il me dit que non. Et
 „ je repliqué que Meſſeigneurs les Cardinaulx luy avoient envoyé, mais par
 „ adventure, celuy ou ceux qui les apportoit, ne les oſoient les luy ap-
 „ porter pour doubte, qu'ils ne luy tourniſſent en deſplaiſance. Et il me
 „ reſpondit, qu'il vouloit qu'on luy portât toutes les Lettres & patentes &
 „ cloſes, car il eſtoit en Ville ſeure, & qu'il ne doubtoit le Roy de Fran-
 „ ce, mais il aimoit de tout ſon cœur, & auſſi ne doubtoit point le Roy
 „ d'Arragon, car il eſtoit bien ſeur de luy, que pour ſa ſeurté, il luy bail-
 „ leroit tout ſon Royaulme. Et après je luy dis, que j'avois aſſez d'aultres
 „ Lettres à preſenter, & puis qu'il avoit eu les ſiennes, ſ'il luy plaiſoit
 „ que je preſentaffe les aultres. Et il me dit que je les preſentaffe ſeure-
 „ ment, car il vouloit que liberalement & franchement je feiſſe ce que
 „ j'avois à faire, & qu'il me connoiſſoit bien. Toutesſois, il ſ'eſmerveil-
 „ loit moult comme Meſſeigneurs les Cardinaulx faiſoient ce qu'ils fai-
 „ ſoient, & qu'ils n'avoient pouvoir de le faire, & me dit ſur ce aſſés d'au-
 „ tres choſes, qui ſont aſſés longues. Paſſé Luncier du Conſtel, je m'en
 „ vay à Barchinone (*Barcelone*) devers le Roy d'Arragon. On a fait plus
 „ de quatre vingt copies des Lettres que j'ai baillés au Pape, & croy qu'on
 „ fait allegation au contraire, & dit-on que le Pape envoyra à Piſe de ma
 „ Beſongne, dont vous avez de par de-là les Lettres. Je vous prie que les
 „ choſes ſoient miſes en celle Ordonnance, que elles ſoient bien, & ſo-
 „ lempnellement excuſées (*executées*), & quant je m'en iray que trouve tout
 „ preſt. Et à Dieu ſoyez, car je vais ouïr le Sermon. Eſcript le jour de
 „ Touſſaints à heure de la grant Meſſe. C'eſt la Lettre que Maïſtre Jean
 „ Guiart a eſcripte à Communauté, &c. (51). „

Concile de
Perpignan.

Dans la Réponſe que le Pape Benoit fit à ſes Cardinaux, il leur ordonne
 de ſe rendre à Perpignan (52), pour y aſſiſter au Concile, qu'il y tint en
 effet le premier de Novembre. L'Assemblée fut nombreuſe, & l'eut été
 davantage, ſans les deſenſes rigoureuſes qu'on avoit faites en France d'y al-
 ler, & ſans les Gardes poſtez par-tout ſur les Paſſages. Auſſi ceux qui s'y
 rendirent furent-ils obligez de ſe deguiſer en chemin. Tout ſ'y paſſa dans
 les formes, & Benoit promit de travailler à l'Union de l'Egliſe; mais, il ne
 s'engagea pas à ceder (53). Gregoire auroit bien voulu tenir auſſi un Con-
 cile pour ſ'oppoſer à celui de Piſe; mais, il n'avoit plus de Partifans, & mé-
 me Veniſe ſa Patrie l'avoit abandonné pour ſe joindre aux Cardinaux des
 deux Obediences.

Ain-

(51) *Martene, Theſaur. Anecd. Tom. II.* (52) *Dachari, Spicil. Tom. IV. p. 236.*

p. 1426.

(53) *Martene, ubi ſupr.*

Ainsi les Cardinaux, favorisez de toutes parts dans leur dessein, firent à Pise l'ouverture du Concile Oecumenique, le 25. de Mars 1409. Je ne m'arrêterai point à décrire les ceremonies qui se pratiquent en pareilles occasions. Il vaut mieux représenter la Face de l'Eglise, & des Etats de l'Europe, en ce tems-là.

En Italie, le Maréchal de Boucicaut avoit travaillé long-tems, & toujours inutilement, à procurer l'Entrevuë des deux Concurrents. Il établit en même tems la tranquillité dans Genes, dont il étoit Gouverneur pour le Roi de France, & il y abolit les noms factieux des Guelfes & des Gibelins. Il avoit soumis une partie considerable de l'Italie; & par-tout où il arboroit l'Etendart de la France, il y faisoit recevoir la Neutralité.

Benoit XIII. faisoit bonne mine à mauvais jeu; car, les Rois d'Espagne étoient sans cesse sollicités à prendre le Parti de la Neutralité. Desorte que son Autorité étoit fort chancelante. Mais, il l'exerçoit, & même il ex-communicait les Cardinaux qui l'avoient abandonné pour se joindre à ceux de Gregoire.

En Boheme, le funeste Schisme qui divisoit l'Eglise avoit ouvert les yeux sur l'Autorité Papale. Jean Hus faisoit du bruit par ses Predications, où il représentoit, sous les plus noires couleurs, la Conduite & la Tyrannie des Papes. Wenceslas aigri contre Gregoire, qui avoit consenti à sa Deposition de l'Empire, n'étoit pas fâché d'entendre Jean Hus parler avec tant de verité, de l'aveu de tout le monde, contre la Cour de Rome. Pour reprimer le zele de Jean Hus, Sbynko Archevêque de Prague denonça à Gregoire XII. les Erreurs & les Heresies qui pulluloient en Boheme, en Moravie, & particulièrement à Prague, où l'on prêchoit publiquement la Doctrine de Wiclef. Mais, Gregoire avoit lui-même trop d'affaires sur les bras, pour penser à celles de dehors.

Les Polonois & les Chevaliers de l'Ordre Teutonique se faisoient une cruelle Guerre, qui avoit la Religion pour prétexte, & pour veritable cause l'ambition & la mauvaise-foi des Chevaliers de l'Ordre Teutonique (54).

La France étoit pleine de Factions & d'affreux Desordres, causés par la maladie du Roi, l'ambition des Grands qui gouvernoient l'Etat, & le Massacre du Duc d'Orleans, que le Duc de Bourgogne fit assassiner en trahison, pour se delivrer d'un redoutable Concurrent qui traversoit tous ses desseins.

L'Angleterre n'étoit pas plus tranquille. Depuis la mort du Comte de Northumberland, les Grands paroissoient soumis: mais, il y avoit dans le Roiaume une Faction, contre la quelle on avoit besoin de l'Autorité Royale. Les Wiclefites, dont les Partisans naissoient des cendres de ceux que l'on condamnoit au feu, devinrent redoutables au Clergé par le progrès

An de J.C.
1409.

Etat des
Affaires
Ecclesiastiques &
civiles en
Europe.

1. Italie.

2. Espagne.

3. Bohême.

4. Pologne.

5. France.

6. Angleterre.

(54) *Dlugoff, Hist. Polon. Lib. X.
Tome III.*

Ande J.C.
1409.

grès de leur Doctrine. Il se tint une Assemblée Ecclesiastique à Oxford, où les nouvelles Opinions furent proscrites; & le Roi (Henri IV,) se declara si ouvertement contr'elles, qu'il jetta une Adresse de la Chambre des Communes en leur faveur, & une autre pour reduire les Biens de l'Eglise.

Les Con-
currens
font decla-
rez contu-
maces,

Telle étoit la Face de l'Europe, lorsque les Cardinaux de l'une & de l'autre Obedience formèrent le dessein d'assembler le Concile de Pise. On cita d'abord les deux Concurrans, & on les appella à haute voix à la porte de l'Eglise: mais, personne ne comparut pour eux, & le Concile établit des Avocats & des Notaires, pour examiner la Cause. Après la troisieme Citation, les deux Concurrans, Pierre de Lune & Ange Corario, furent declarez contumaces (55).

Ambassa-
de de
l'Empe-
reur Ro-
bert au
Concile.

Cependant, on reçut quatre Ambassadeurs de la part de Robert de Baviere, qui n'étoit pas generalement reconnu Empereur, parce que plusieurs n'approuvoient pas la Déposition de Wenceslas (56). Il proposerent, au nom de leur Maître, des Difficultés, qui, dans le fond, n'étoient que de pures *Chicanes* (57). Un Auteur, dont on ne fait pas le nom, y repondit solidement article par article. Les Ambassadeurs de Robert conclurent le memoire de leurs Difficultés, en priant les Peres du Concile de Pise de convenir d'un certain jour & d'un certain lieu, pour s'assembler de nouveau; & si Gregoire manquoit d'y venir, & d'accomplir sa promesse de ceder, ils procederoient à l'Electiion d'un Pape unique: Proposition, qui n'étoit qu'une Ruse malicieuse, & que plusieurs raisons tres-fortes rendoient impraticable (58). Sur les Difficultés proposées par les Ambassadeurs de Robert de Baviere, le Concile dit qu'il repondroit incessamment. Mais, sans attendre cette reponse, ces Ambassadeurs dresserent un Acte d'Appel au nom de leur Maître, & se retirerent.

Faits &
Articles
contre les
deux Pa-
pes.

Je ne m'arrête sur le Concile de Pise, que pour y remarquer ce qui concerne les deux Papes, & qui, par cette raison, doit nécessairement faire partie de cet Ouvrage. On trouve, dans le *Specilege* de Dom Luc d'Acheri un Memoire, ou Factum, contre Gregoire XII. & Benoit XIII. lequel fut lû par l'Avocat Fiscal. Il contient toute l'Histoire du Schisme, & il entre dans un assez grand detail, depuis l'Electiion des deux Concurrans, pour faire voir leurs variations, leur mauvaise-foi, leur collusion; & montrer que toute leur Conduite ne tendoit qu'à perpetuer le Schisme. Voici entr'autres choses ce que j'y trouve de remarquable. „ Le Concile de „ Pise assemblé, on le notifia aux deux Concurrans, afin qu'ils s'y rendis- „ sent, ou en Personne, ou par Procureur, pour y faire leur Cession; sans „ quoi on leur declaroit, qu'ils seroient poursuivis selon les Canons. Les „ Cardinaux d'Aquilée & de Milan, qui avoient été envoieez par le Con-
cile

(55) Tom. XI Concil. p. 4117.

(56) Maimbourg, Hist. de Schisme d'Occi-
dent, Liv. IV. p. 43.

(57) Fleury, Hist. Eccl. Liv. C. §. 24. p. 523.

(58) Theodoric de Niem, de Schism. Lib. 3.
c. 39.

„ cile à Sienne où étoit alors Gregoire, firent publiquement afficher sa Ci-
 „ tation dans toutes les formes, afin qu'il n'en prétendit pas cause d'igno-
 „ rance. Depuis ce tems-là, Gregoire ne cessoit de susciter des obstacles
 „ au Concile; mais, les Cardinaux furent aussi constants à le maintenir,
 „ qu'il étoit opiniâtre à le traverser. N'y pouvant réussir, il notifia à
 „ toute l'Europe, qu'il avoit excommunié & depoussé tous les Adhe-
 „ rents au Concile de Pise, comme avoit fait Benoit. La Conclusion
 „ du Memoire fut, que les Concurrents devoient être depoussés, comme
 „ Schismatiques, Fauteurs de Schisme, Heretiques opiniâtres, parjures,
 „ & engagez d'une maniere incorrigible en divers crimes enormes; & que
 „ toutes leurs Sentences, Promotions, & autres Actes, seroient declarez nuls.
 „ Qu'on feroit inhibition à tous les Chrétiens de les reconnoître & de les
 „ proteger en quelque façon que ce fût. Que leurs Adherens devoient être
 „ excommuniés, & qu'en cas de contravention les uns & les autres seroient
 „ livrez au bras seculier (59). „

Dans la dixieme Session, l'Avocat demanda que l'Arrêt de la Soustraction
 des Concurrents fut lû publiquement: ce qui fut approuvé de tout le Con-
 cile. Desorte que le Patriarche d'Alexandrie monta en Chaire & lût la
 Sentence en ces termes: „ L'an mil quatre cens neuf, le Vendredi dix-sep-
 „ tieme de Mai, le saint & universel Synode, ici assemblé au nom de Je-
 „ sus-Christ, declare, prononce, & decerne, pour de justes & raisonna-
 „ bles causes, qu'il a été loisible de se retirer librement & impunément de
 „ l'Obéissance de Pierre de Lune, soy-disant Benoit XIII., & d'Angelo
 „ Corario, qui prenoit le nom de Gregoire XII., tous deux malicieuse-
 „ ment pretendans & contendans entr'eux pour le Pontificat. Savoir
 „ dudit Benoit, depuis qu'il a damnablement cessé de poursuivre effecti-
 „ vement, & d'accomplir la Voie de Cession par lui solennellement promi-
 „ se, & confirmée par son Serment. De plus, le dit saint Synode, pour
 „ les causes que dessus, prononce, statue, ordonne, & decerne, que tous
 „ les fideles Chrétiens aient à se soustraire de toutes sortes d'Obéissance en-
 „ vers les dits deux Contendants, & chacun d'eux, lesquels aiant esté ca-
 „ noniquement requis & appelez en cette presente cause du Schisme & de
 „ la Foy, ont esté legitiment declarez contumax: & dès à present,
 „ comme dès lors, decerne, prononce, & ordonne, que tous ayent à tenir
 „ ladite Obéissance pour soustraite, & à garder ladite Soustraction. De-
 „ cerne en outre ledit sacré Synode, pour l'advenir toutes Procedures, Pri-
 „ vation, Inhabilitations, Ordonnances, ou Censures quelconques faites
 „ par les dits Contendants, ou par l'un d'eux, au préjudice de l'Union,
 „ ou au sujet de la poursuite d'icelle, contre ceux qui se sont soustraits,
 „ ou qui cy-après se voudront soustraire. Item, ordonne le mesme saint
 „ Synode, en faveur de la Foy & l'extirpation du Schisme, pour unir l'E-
 „ glise ainsi deschirée & desmembrée, & pour y retablir la Paix, que
 ceux

An de J.C.
1409.

Arrêt de
la Sou-
traction
faite aux
deux
Papes.

(59) *Dacheri, Spicil. tom. VI. p. 274. 76.*

An de J.C.
1409.

„ ceux, qui, en la presente affaire, font & peuvent être Juges, ou assister
 „ avec les Juges au Concile, de quelque qualité ou condition qu'ils soient,
 „ eussent-ils l'honneur du Cardinalat, pourront servir de temoins legiti-
 „ mes, & que l'on ajoutera entiere creance à tout ce qu'ils deposeront,
 „ soit par relation, ou de pleine Connoissance. Item, attendu que pour
 „ la prolixité & diversité des articles produits en cette cause, l'examen &
 „ l'audition des temoins pourroit être prolongée, le saint Synode decerne,
 „ prononce, & declare à ce sujet, que les Commissaires & Examineurs,
 „ à ce par elle deputez, puissent declarer & specifier les dits articles & à
 „ iceux ajouter, retrancher, & même recevoir d'autres articles, de nou-
 „ veau, pour sur iceux entendre temoins, & faire enquête, selon qu'ils
 „ le jugeront avantageux ou expedient à la prompte Expedition de l'Affai-
 „ re: & qu'ils puissent envoyer encore hors du lieu de la tenuë du Concile,
 „ & principalement à Florence, pour recevoir la deposition de quelques
 „ temoins. Et pour ce, avec connoissance de cause & mure délibération,
 „ il ordonne, statue, & decerne une troisieme Délibération, pour prouver,
 „ produire temoins, & pour passer outre, selon que, par ledit saint Syno-
 „ de, sera jugé expedient, au Mecedry 22. de ce mois (de Mai) au quel
 „ jour elle a ordonné & déterminé la prochaine Session. Le dit saint Syno-
 „ de, vû la notoriété des choses dont il s'agit, & dont il conste legitime-
 „ ment, par l'evidence des faits, la deposition des temoins, & autres en-
 „ seignemens, & aiant sur ce meurement delibéré, decerne, prononce,
 „ & declare, les delicts, crimes, & excès, & autres choses necessaires
 „ à la decision de cette affaire deduites au petitoire de la cause presente
 „ contre les dits Benoit & Gregoire, prétendans au Pontificat, par les
 „ Promoteurs, ou Procureurs, par ledit Synode à ce deputez, avoir été
 „ & estre notoires, & que comme sur choses notoires, qu'il a fallu, & qu'il
 „ faut passer outre, eu esgard au scandale qui en pourroit arriver, & au
 „ danger qu'une affaire si importante pourroit causer par un plus long re-
 „ tardement. Prononcé à Pise en la Session du Concile General, le 17.
 „ Mai (60). „

Deposi-
tion des
Concilia-
reus.

Dans la quinziesme Session, qui se tint le 5. de Juin, l'Avocat requit
 que les Cardinaux, & les autres Prelats nommez pour cela, se transportas-
 sent aux Portes de la Basilique, pour citer encore les Concurrents. On le
 fit inutilement. Deforte que le Patriarche d'Alexandrie, assisté de ceux
 d'Antioche & de Jerusalem, prononça à haute voix & distinctement la Sen-
 tence definitive, Portes ouvertes, & en presence de tout ce qu'il put en-
 trer de monde dans l'Eglise. Voici la Sentence qui marque dans l'Histoi-
 re ce rare Evénement. „ Après l'invocation du nom de Jesus-Christ, le
 „ sacré Concile Universel, representant l'Eglise Universelle, à qui l'on
 „ fait qu'appartient la Decision de cette Cause, étant assemblé par la Grace
 „ du St. Esprit dans la Cathedrale de Pise, & assis sur son Tribunal, après
 avoir

„ avoir vû & examiné l'un après l'autre tout ce qui a été produit, prouvé
 „ & agité dans la présente Cause de l'Union de l'Eglise, de la Foi, & du
 „ Schisme, contre Pierre de Lune, ci-devant nommé Benoit XIII. & An-
 „ gelo Corario, ci-devant appellé Gregoire XII. tel qu'il est contenu plus
 „ amplement dans le present Procès, & examiné aussi generalement tout
 „ ce qui a pû induire & mouvoir le dit Concile à porter cette Sentence;
 „ après plusieurs Conférences réitérées entr'eux, & avec une nombreuse
 „ multitude de Maîtres en Theologie, & en Droit civil & canonique;
 „ enfin, après une mure deliberation, trouvant que tous unanimement
 „ s'accordoient à cette Sentence, le sacré Concile prononce, decerne, dé-
 „ finit, & declare, de la meilleure maniere, & en la meilleure forme de
 „ Droit qu'il se peut; que tous les crimes, excès, & autres cas nécessai-
 „ res pour la dite decision qui ont été deduits par les prudens Maîtres
 „ Henri de Monteleon, Jean de Scribanis, & Bertold de Wildungen,
 „ Promoteurs, Instigateurs, Solliciteurs, ou Procureurs deputez à la
 „ poursuite de cette Cause, pour l'extirpation de ce Schisme detestable &
 „ inveteré, pour l'Union & Retablissement de Ste. Mere Eglise, contre
 „ les susnommez Pierre de Lune & Angelo Corario, appelez par quel-
 „ ques-uns Benoit XIII. & Gregoire XII. contendans damnablement,
 „ que tous ces crimes & excès exhibez, produits devant ce sacré Concile,
 „ ont été & sont vrais & notoires, & que lesdits Concurrans Pierre de
 „ Lune & Angelo Corario, ont été & sont tous deux Schismatiques no-
 „ toires, Fauteurs, Defenseurs, Approbateurs opiniatres de ce long Schif-
 „ me, aussi bien qu'Heretiques notoires & devoiez dans la Foi, envelop-
 „ pez dans les crimes du Parjure, & de la violation de leurs sermens,
 „ scandalifans notoirement toute l'Eglise de Dieu, avec une opiniatreté
 „ manifeste, & d'une maniere incorrigible. 2. Que par ces iniquitez &
 „ excès enormes, ils se sont rendus indignes de tout honneur, & Dignitez,
 „ comme aussi du Pontificat; & que, quoique par les Canons ils soient
 „ actuellement (*ipso facto*) rejettez de Dieu, destituez & retranchez de
 „ l'Eglise, cependant le Concile les depose, les rejette, & les retranche
 „ par cette Sentence definitive, leur defendant à l'un & à l'autre de se plus
 „ porter pour souverain Pontife, declarant de plus (*ad cautelam*) que l'E-
 „ glise Romaine est vacante. „ Les Actes de Rainaldi ajoutent ici: „
 „ Deplus, le Synode declare par precaution, qu'il sera procedé à l'Electio-
 „ n d'un Pape, par ceux qui ont Droit (61). 3. Deplus, le Synode absout de
 „ leurs sermens, & degage à perpetuité de leur vœu d'Obedience, tous
 „ les Chrétiens, de quelque Ordre & Dignité qu'ils soient, Empereurs,
 „ Rois, de quelque nature que puissent être leurs sermens & engagements;
 „ defendant aux dits Chrétiens d'obéir desormais à aucun des Concur-
 „ rans, de leur donner conseil, secours, faveur, ni retraite, sous peine
 „ d'excommunication, & d'autres peines portées dans les saints Peres, &
 „ dans

(61) Rainaldi, an. 1409. §. 71.

An de J.C.
1409.

„ dans les sacrez Canons. Que si les uns & les autres refusent d'obéir à
 „ cette Sentence, & les Concurrens, & leurs Fauteurs & Adherens, seront
 „ reprimez par le bras seculier, selon les Preceptes divins, & les sacrez Ca-
 „ nons. 4. Le sacré Concile annulle & casse toutes les Procédures, Sentences
 „ d'excommunication, d'inhabilitation, fulminées par les Concurrens, com-
 „ me aussi les censures, les peines, les privations d'Ordres & de Dignitez;
 „ aussi du Cardinalat, de Benefices, d'Offices, de Grades quels qu'ils
 „ soient, & de quelque nom qu'on les appelle, & spécialement contre les
 „ Cardinaux. 5. Le Concile casse & annulle les Promotions, ou plutôt
 „ Profanations des Cardinaux, faites par Angelo Corario depuis le 3. de
 „ Mai 1408. & par Pierre de Lune depuis le 15. de Juin de la même an-
 „ née. 6. Comme aussi tous les Procès, Constitutions, & Sentences por-
 „ tées par les Concurrens contre les Rois, les Princes, les Patriarches,
 „ les Archevêques, les Evêques, les Prelats, les Universitez, les Com-
 „ munautez, les Particuliers, soit Ecclesiastiques, soit Seculiers (62). „ On
 ordonna que personne ne se retireroit sans permission, & avant que d'avoir
 signé la Sentence.

Lettre des
Deputez
de l'Uni-
versité de
Paris.

Le même jour, les Deputez de l'Université de Paris lui écrivirent, pour
 lui rendre compte de tout ce qui s'étoit passé. Cette Lettre est trop cu-
 rieuse pour être supprimée. La voici telle que je la trouve dans Monstrel-
 let, d'où l'Historien de l'Université de Paris l'a tirée (63). „ Très-Reve-
 „ rends Peres, Seigneurs, & Maistres honorables, humble Recommenda-
 „ tion prémise, plaist vous sçavoir que nous écrivons par devers vous les
 „ faits & coppies des Traitez faits au Concile general assis par treize fois:
 „ ouquel en effet ont été faictes les choses qui s'ensuivent. Les deux Con-
 „ tendants à la Papalité, attendus pendant plusieurs jours, furent declairez
 „ contumax, & en fait de Schisme, & de la Foy. En leur contumace feurent
 „ donnez plusieurs articles contre eux, contenant grands Escriptions, &
 „ le Libelle de la contumace. Si feurent donnez Commissaires à examiner
 „ les tesmoignages contre les dits Contendants. Item par ledit Concile
 „ general fut approuvée l'Union des Cardinaulx, la Citation des dits Con-
 „ tendants, & Commotion (*Convocation*) dudit Concile par les Cardinaulx,
 „ comme en temps & en lieu convenables, seurs, & affermans. Et que le-
 „ dit Concile estoit Juge Souverain en terre à cognoistre sur lesdits articles
 „ proposez sur lesdits Contendants. Il fut ainsi prononcé par le St. Senne
 „ (*Synode*) ou (*Senat*) qu'à ce avoit esté chose licite de se departir de l'O-
 „ béissance d'iceulx, depuis le temps qu'ils avoient promis d'eux desmettre
 „ de la Papalité. Et que les procès, constitutions, & sentences faictes par
 „ lesdits Contendants contre ceux qui se sont foustraits de leur Obéissance,
 „ sont de nulle valeur. Après feurent les Attestations publiées & la Senten-
 „ ce interlocutoire fust louée (*luë*) par le Saniët Concile sur les notoires
 pechez

(62) Niem, de Schism. Liv. III. c. 44. Ray-
 naldi, ubi supr. Dacheri, Spicil. T. VI. p. 523.

(63) Cesar Egasse du Boulai, Hist. Universit.
 Paris. T. V. p. 192.

„ pechez desdicts Contendants. Et aujourd'hui Maistre Pierre Plaoul, en
 „ plain Concile, dit très-solemnellement vostre opinion, & print son Theu-
 „ me: *Congregabantur filii Judæ & filii Israël, & facient sibi unum caput unum.*
 „ C'est à dire, que les Enfans de Judée & les Enfans d'Israël s'assembleront
 „ & feront à eux mêmes un Chef. Ce sont ceux proprement assemblez
 „ venus, & aussi ceux à venir, à ce Saint Concile, qui feront un seul & vray
 „ Pape. Et par devant avoit aussi parlé très-solemnellement Maistre Do-
 „ minique Petit, en la presence de tous les Cardinaux. Et feust son Theu-
 „ me: *Principes Populorum congregati sunt cum Deo Abraham,* c'est à dire,
 „ les Princes des Peuples sont assemblez avec le Dieu d'Abraham. Les
 „ Cardinaux & Prelats de Sainte Eglise sont appelez les Princes des Peu-
 „ ples. Aujourd'hui pareillement les Theologiens ont dit leur opinion,
 „ qui sont en nombre six vingts & trois, desquels les quatre vingts sont
 „ vos suppoz & soubmis. Item aujourd'hui a esté ordonné que les deux
 „ Contendants soient citez aux Portes des Eglises ou Mecredy v. (le 10.)
 „ jour de Juillet à ouyr Sentence deffinitive. *Errorius* (c'est ainsi que l'on
 „ nomme Gregoire XII.) a envoyé une Bulle aux Anglois, en leur priant
 „ qu'ils vueillent estre de leur Party avec Ruppert Roi des Romains second
 „ esleu pour muer le lieu du Concile. Et qu'il leur plaise à estre à son
 „ Concile; mais il labeure en vain, car les Anglois, Allemans, Bohemens,
 „ ceux de Poulenne, de France, de Cypre, de Rodde, d'Italie, sont si très-
 „ solemnement concordables, excepté Ruppert duquel les Ambassadeurs
 „ sont partis. Pou de Prelats sont venus de la Seigneurie & Domination
 „ de Laudislay (Ladislas) Roy de Hongrie, lequel a escript, qu'il a in-
 „ tention d'estre audit Concile, mais il a eu grand occupation, pour main-
 „ tenir sa Guerre contre les Mescreans. Pierre Mastin (peut être Mar-
 „ tin) dit de la Lune a envoyé une Bulle moult terrible par laquelle il ad-
 „ moneste les Cardinaux qu'ils retonrassent par devers luy, & s'ils ne veu-
 „ lent retourner, il leur defend à traiter d'Eslection. Et au cas qu'ils n'o-
 „ béiront, il les excommunie & prononce moult d'autres choses contre les-
 „ dits Cardinaux & leurs Consentants. Reverends Peres, Seigneurs, &
 „ Ministres redoutez, autres choses pour le present ne vous escrivons, fors
 „ que toutes Nations pendent (s'attendent) à la Reformation de l'Eglise,
 „ à laquelle sera obligé & tenu de reformer le nouvel Pape qui au plaisir de
 „ Dieu sera esleu. S'il vous plaist aucune chose mander, prests & appareillez
 „ sommes d'obéir selon nostre pouvoir, comme tenuz y sommes. En vous
 „ suppliant humblement que toutes nos besongnes, il vous plaise nous avoir
 „ pour recommandées. Le très-Souverain vous ayt en sa garde. Escrip-
 „ à Pise le 29. jour de May (64). „

Je n'oublierai pas ici l'Escrit important, que l'Archevêque de Pise lut dans
 la 17. Session. Il étoit signé de tous les Cardinaux, & contenoit une Pro-
 messe qu'ils avoient faite de reformer certaines Usurpations qui s'étoient in-

An de J.C.
 1499.

Engage-
 ment des
 Cardinaux
 pour la
 Réforma-
 tion.

(64) *Monstrelet, Vol. I. p. 87.*
Tom. III.

An de J.C.
1409.

roduites dans l'Eglise, au préjudice de la Liberté Ecclesiastique. Ils s'engageoient encore par cet Ecrit à ne point permettre, autant qu'il despendroit d'eux, que le Concile fût dissous, avant qu'on eut une bonne & suffisante Réformation de l'Eglise *dans son Chef & dans ses Membres*, & à exiger la même Promesse de celui d'entr'eux qui seroit élu. Voici les termes de cet Engagement: „ Nous, Cardinaux, Evêques, Prêtres, & Diacres, assemblez à „ Pise, pour l'Extinction du Schisme, l'Union, & le bon Gouvernement de „ l'Eglise, promettons sincèrement à Dieu, à l'Eglise Romaine, & à ce „ sacré Concile assemblé au nom de Jesus-Christ, que si quelqu'un de nous „ est élu Souverain Pontife de Rome, il continuera le Concile, ne le „ congédiera point, & ne permettra point, autant qu'en lui sera, qu'il se „ separe, jusqu'à ce que, par le Conseil dudit Concile, on ait fait une Ré- „ formation, legitime, raisonnable, & suffisante, de l'Eglise Universelle & „ de son état, tant dans son Chef, que dans ses Membres. Nous pro- „ mettons aussi, que si quelqu'un des Cardinaux absens, ou qui ne soit pas „ de notre College, est élu Pape, nous ferons en sorte sincèrement & de „ bonne-foi, qu'avant qu'on publie l'Élection, on tirera de lui une Pro- „ messe & une Caution suffisante, qu'il remplira les Conditions ci-dessus: en „ attendant, nous nous tenons à la Sentence prononcée contre les Concur- „ rens, & approuvons que, pendant la Vacance du Siege, on continuë le „ Concile, & qu'on y travaille, autant qu'il se pourra, à la dite Refor- „ mation (65). „

ROBERT DE BAVIERE.
Empereur d'Allemagne.

ALEXANDRE V.

CHARLES VI.
Roi de France.

CCXII. P A P E.

Élection
d'Alexan-
dre V.

LE 15. de Juin, sur le soir, vingt-quatre Cardinaux entrèrent au Conclave, pour élire un Pape à la Place des Concurrents que le Concile avoit déposés. Si l'on en croit le Moine anonime de St. Denys, ce Conclave ne respiroit que la pieté, le desintéressement, le zele pour l'Eglise de Dieu. „ Ils firent, dit-il, toutes les prieres nécessaires pour invoquer la „ la Grace du St. Esprit, pour conduire leurs Suffrages; & tous les fide- „ les, qui detestoient une si funeste division, y joignirent leurs vœux, pour „ obtenir de la bonté divine, qu'il lui plût de favoriser de telle sorte un si „ pieux dessein, qu'aucune consideration ne detournât les Cardinaux des „ sentimens qu'ils devoient avoir, à ce qu'aucun ne se laissât fléchir aux in- „ terêts particuliers, ni aux pressantes sollicitations, qui leur pourroient „ être faites de la part des Princes de leur Nation; qu'ils ne favorisassent „ point trop la richesse, la grandeur, ou l'extraction illustre de personne, „ comme il n'étoit que trop souvent arrivé: & que tous convinssent ensemble

(65) Tom. XI. Concil. p. 2125;

An de J.C.
1409.

„ ble pour l'Electi^on d'un homme de bien, qui pût donner une heureuse
 „ fin à ce qu'ils avoient commencé, pour le bien de son Eglise (1). „ Ce-
 „ pendant, Theodoric de Niem temoigne, que chacun des Electeurs avoit
 „ promis, qu'en cas qu'il fût élu Pape dans ce Conclave, il accorderoit aux
 „ Domestiques des Cardinaux tout ce qu'ils demanderoient, & qu'Alexandre
 „ lui-même l'avoit déclaré, en signant les expediti^ons en faveur de ses Domest-
 „ tiques (2). Boniface Ferrier temoigne aussi, que les Cardinaux François,
 „ pour faire élire quelqu'un de leur Nation, avoient fait des préparatifs in-
 „ croiables, & promis des merveilles aux Cardinaux Italiens (3). Quoiqu'il
 „ en soit, le 26. de Juin, ils élurent unanimement Pierre Philargi, ou
 „ Philaret, de Candie, de l'Ordre des Freres Mineurs, nommé le Cardi-
 „ nal de Milan, de la creation d'Innocent VII. du titre des douze Apô-
 „ tres, qui étoit agé de soixante & dix ans; & il fut nommé ALEXAN-
 „ DRE V.

L'Histoire varie beaucoup sur la Patrie de ce Pape: les Historiens con-
 „ temporains, comme le Moine de St. Denys, Theodoric de Niem, Monf-
 „ trelet, Philippe de Bergame, Flavio Blondo, Platine, & d'autres, le font
 „ natif de l'Isle de Candie, ou de Crete. Quelques-uns le font naître à No-
 „ vare (4); d'autres à Boulogne, sur la foi d'un Chroniqueur de ce tems-là,
 „ qui dit qu'Alexandre V. declara à sa mort, qu'il étoit de Bologne, & qu'on
 „ l'appelloit de Candie, parce qu'il avoit long-tems sejourné dans cette Isle.
 „ Enfin, il y en a qui soutiennent qu'il étoit Milanois, d'une Ville appelée
 „ *Candia* dans le Territoire de Pavie. On convient assez qu'il étoit d'une
 „ Origine fort incertaine. On prétend, qu'il n'avoit jamais connu ni Pere, ni
 „ Mere, ni personne de sa Famille, & qu'il étoit pauvre jusqu'à la Mendici-
 „ té. C'est surquoi il faut entendre le P. Maimbourg. „ On ne trouvera
 „ guere dans l'Histoire, dit cet Ecrivain, rien de plus surprenant, que la
 „ „ Fortune de cet homme, que la Providence Divine semble avoir pris plai-
 „ „ sir à tirer du centre de la dernière bassesse, pour le conduire peu à peu, par
 „ „ tous les Degrez de l'Eglise, au plus haut point de sa grandeur & de sa
 „ „ gloire. Il étoit. . . né de parens si pauvres & si miserables, qu'ils furent
 „ „ contraits de l'abandonner: desorte qu'étant Pape, il disoit qu'il avoit cet
 „ „ avantage par dessus ses Predecesseurs, qu'il ne pouvoit être tenté comme eux
 „ „ d'aggrandir ses Parens, n'ayant jamais connu, ni Pere, ni Mere, ni Frere,
 „ „ ni Sœur, ni Neveu, ni scû s'il y avoit quelqu'un au Monde qui lui ap-
 „ „ partint. Comme il étoit encore jeune Enfant, & qu'il alloit par les rués
 „ „ de la Ville de Candie, mandiant son pain de porte en porte, un Corde-
 „ „ lier Italien, qui le rencontra dans ce pitoïable état, touché de sa misere,
 „ „ & trouvant qu'il y avoit dans sa Phisionomie quelque chose qui promet-
 „ „ toit beaucoup, le mena au Convent, pour y servir à l'Eglise, prit soin
 „ de

Son Ori-
gine.

(1) Moine de St. Denys, Liv. XXIX. ch. 3. p. 1406.

(2) Niem, de Schism. lib. 3. c. 45.

(4) Ciaconius, Hist. Pontif. Rom. Tom. II.

(3) Martene, Thesaur. Anecdor. Tom. II, p. 774.

An de J.C.
1409.

» de lui enseigner à lire & à écrire, & les premiers principes de la Langue
 » Latine: à quoi cet Enfant, qui temoignoit avoir beaucoup d'esprit, reussit si
 » bien, qu'on lui donna l'habit, & qu'il fit profession quand il en eut l'âge.
 » Peu de tems après, comme son Maître s'en retourna en Italic (5), il y mena
 » son Disciple, & fit en sorte que, pour cultiver son Esprit dans les florif-
 » santes Universitez, on l'envoia premierement dans le Couvent d'Oxford
 » en Angleterre, où il commença ses Etudes, & puis dans celui de Paris,
 » où il fit de si grands progresz dans les hautes sciences, qu'il acquit le Bon-
 » net de Docteur, lut en Theologie dans l'Ecole de St. Bonaventure avec
 » grand applaudissement, & composa, comme ce Saint, de doctes Com-
 » mentaires sur le Maître des Sentences. Etant ensuite retourné dans sa
 » Province de Lombardie, où il eut les principaux emplois de son Ordre,
 » il fit tant de bruit par ses éloquentes Predications, & par ses doctes
 » Ecrits, que Jean Galeas Visconti le voulut connoître; & le trouvant
 » aussi habile dans le maniment des Affaires, qu'il l'etoit dans les Sciences, il
 » lui donna la premiere place dans son Conseil (6). Il l'envoia en Am-
 » bassade vers l'Empereur Wenceslas, dont il obtint pour son Maître le
 » titre de Duc, & pour soi-même l'illustre qualité de Prince du St. Em-
 » pire (7). Par le credit du même Galeas Visconti, Pierre Philargi de-
 » vint premierement Evêque de Plaisance en 1386. Deux ans après, il
 » fut transféré à Vicence, puis à Novarre, & enfin à l'Archevêché de Milan
 » en 1402 (8).

Son Ca-
ractere.

Il faut maintenant représenter son Caractere. Mr. Fleury dit qu'il étoit
 doux, liberal, & qu'il aimoit assez la bonne chere & le bon vin (9).
 C'étoit un homme de très-sainte vie & véritablement Religieux, dit le
 Moine de St. Denys (10), sans pourtant affecter trop d'austerité, comme
 le temoigne assez fortement Theodoric de Niem par ces mots: *Libenter, be-
 nè, & lautè vivebat, bibendo frequenter vina fortia & delectabatur in illis* (11).
 Il étoit d'une liberalité qui alloit jusqu'à l'imprudence & l'indiscretion, puis
 que souvent il ne se reservoit rien, & qu'il donnoit à des gens qui ne le me-
 ritoient pas (12). Ce qui lui faisoit dire en riant, qu'il avoit été riche
 Evêque, Pauvre Cardinal, & Pape mendiant (13). Selon Theodoric de
 Niem, il étoit d'une complaisance aveugle pour le Cardinal de St. Euf-
 tache, qui le menoit à sa fantaisie. Le même Auteur prétend, que ces Li-
 beralitez indiscrettes, & suggerées mal à propos, apporterent à la Cour Pa-
 pale des confusions & des desordres qui furent difficiles à reformer dans la
 suite

(5) Maimbourg s'exprime ainsi, parce qu'il a suivi les Auteurs qui font naître Philargi dans l'Isle de Candie.

(6) Maimbourg, *Hist. du grand Schisme d'Occident*, Liv. IV, Part. 2. p. 51.

(7) Ciaconius, *ubi supr.*

(8) Ughello, *Ital. Sacr.* Tom. II. p. 258. Tom.

IV. p. 362.

(9) Fleury, *Hist. Eccl.* Liv. C. S. 32. p. 537.

(10) *Liv. 29. ch. 3.*

(11) Niem, *de Schism.* Lib. 3. c. 51.

(12) Niem, *ubi supr.*

(13) Platine, *in Alex. V.*

suite. Quoiqu'il fût Docteur, il n'étoit rien moins que pratique dans les Affaires de la Cour de Rome. Il entendoit rarement les Avocats dans le Consistoire public, & il faisoit quelquefois signer par d'autres les Requêtes qu'on lui presentoit. C'est le Caractere que lui donne l'Historien qu'on vient d'alleguer. Mais, le P. Maimbourg prétend, que la seule vuë d'interêt a obligé Theodoric de Niem à médire de la sorte d'Alexandre V. „ C'est, dit-il, ce qui a mis „ en mauvaile humeur le medifant Thierr de Niem contre lui, parce qu'il „ repandoit liberalement les graces qu'on lui demandoit, & qu'en suite cet „ Officier n'y trouvoit pas son compte, comme il faisoit auparavant, en „ gagnant beaucoup dans l'exercice de sa Charge, pour l'expédition des „ Graces, & des Lettres Apostoliques (14). „ Comptez à coup sûr, que c'est-là une Calomnie du P. Maimbourg. Il est bien vrai, que d'autres Auteurs donnent une idée plus avantageuse du Pape Alexandre à tous ces égards. Une ancienne Chronique temoigne que, selon l'esperance qu'il avoit donnée de lui, il fit pour l'Union tout ce que pouvoit demander l'interêt de l'Eglise (15). Onuphre lui attribue un fort bon mot. Il y a des gens, dit-il, qui amassent de l'argent par des voies illegitimes: il appelloit ceux-là des Voleurs. Il y en a d'autres, qui, après s'être enrichis, ne font part de leur bien à personne: il les nommoit des gens de tenebres. D'autres enfin donnent à des gens indignes: il les qualifioit des Dissipateurs. On reçut en France avec une joie extraordinaire la nouvelle de l'Élection d'Alexandre V. Et les Deputez de Florence & de Siene vinrent rendre leurs respects à ce nouveau Pape (16).

Louis d'Anjou vint au Concile, & y fut reçu avec des honneurs extraordinaires. Alexandre V. le declara Roi de Naples & de Sicile, & grand Gonfalonier de l'Eglise Romaine contre Ladislas, que ce Pape deposa, comme on le verra dans la suite. Au bout de quelque tems, Louis alla avec les troupes auxiliaires des Florentins reprendre dans la Toscane les Terres du Patrimoine de St. Pierre, & les reduire sous l'Obeïssance d'Alexandre V. Ils allerent de-là à Rome, dont le General Paul des Ursins, qui avoit abandonné Ladislas, leur facilita l'entrée; mais, n'ayant pû, pour cette fois, s'en rendre Maîtres, à cause de la vigoureuse résistance des gens de Ladislas, ils se retirerent, & en chemin faisant reprirent plusieurs Places pour le Pape (17).

J'ai dit ailleurs, que Gregoire XII. se donnoit de grands mouvemens pour assembler un Concile contre celui de Pise. Après y avoir invité tous les Rois & les Princes, par une Lettre de Convocation qui se trouve dans Raynaldi (18), il partit de Lucques sur la fin de Juin, avec une fort petite escorte. L'Histoire nous marque, qu'il étoit maigre, pâle, livide

An de J.C.
1409.

Louis
d'Anjou
reconnu
Roi de
Sicile.

Concile
d'Aquilée
tenu par
Gregoire
XII.

(14) Maimbourg, Hist. du grand Schisme d'Occident, Liv. IV. 2. part. p. 54.

(15) Ciaconius, ubi supr.

(16) Tom. XI, Conseil. p. 2133. 2107. 2109.

(17) Sponde, an. 1409. §. 17. Rainaldi, eod. §. 51. Bzovius, §. 12.

(18) Rainaldi, an. 1409. §. 82.

An de J.C.
1409.

de, & plus mort que vif, quand il entreprit ce voiage (19). De Sienne, il se rendit à Rimini, où il passa l'hyver. C'est de-là qu'il publia une seconde Bulle de Convocation, où il declara que le Lieu qu'il avoit choisi étoit Cividad di Frioul & Udine, Villes à deux milles l'une de l'autre au Diocèse d'Aquilée, dans l'Etat de Venise. Enfin, vers la Pentecôte de l'année suivante (1409). il se rendit à Cividad di Frioul, où il tint son Concile. Dans la seconde Session, après l'examen du Droit des Concurrens, il fut prononcé, decerné, défini, & déclaré, par la Sentence du Concile, qui s'appelle Oecumenique, & representant l'Eglise Universelle: 1. Que l'Élection d'Urbain VI. de Boniface IX. & d'Innocent VII. avoient été Canoniques, & que par consequent celle de Gregoire XII. leur Successeur l'étoit aussi. 2. Que celle des Anti-Papes Robert de Geneve, sous le nom de Clement VII.; de Pierre de Lune, sous le nom de Benoit XIII.; de Pierre de Candie, sous le nom d'Alexandre V. étoient *temeraires, illusoires, sacrileges*, & que les Anti-Papes sus-nommez étoient notoirement schismatiques, opiniâtres, parjures, perturbateurs & destructeurs de l'Eglise; & que, comme tels, ils étoient indignes du Pontificat & de quelque dignité que ce soit. 3. Que toutes leurs Ordinations, Collations, Promotions, Provisions, sont déclarées nulles de toute nullité, aussi bien que tout ce qu'ils ont entrepris contre les Papes legitimes. 4. Que Gregoire XII. est le seul vrai Pape, qu'en cette qualité toute l'Eglise lui doit Obéissance, & qu'on doit incessamment lui restituer tout ce qu'on a usurpé sur lui. 5. Que Gregoire defend à tous les Chrétiens, même aux Empereurs, aux Rois, aux Princes, d'obéir aux Anti-Papes, & qu'il les dispense des Sermens qu'ils peuvent avoir faits en leur faveur (20).

Declara-
tion de
Gregoire
pour l'U-
nion.

Ces foudres de Gregoire n'intimidoient Personne. La Sentence de sa Déposition aiant été prononcée à Pise, on prenoit à Venise des mesures pour l'arrêter. Il en fut informé, & pour amuser le Monde il fit une Déclaration, où il protesta tout de nouveau qu'il étoit prêt à ceder, pourvû que Pierre de Lune, & Pierre de Candie, en fissent autant (21). Mais, il n'y avoit rien de plus captieux & de plus illusoire, que cette Déclaration. Ce n'étoit qu'un artifice, pour gagner du tems, & pour fortifier son Parti. Ce fut aussi dans la même vue, qu'il établit des Legats en divers lieux (21).

Fuite de
ce Pape.

Cependant, il ne se trouvoit plus en sureté dans le lieu de son Concile. Il s'étoit attiré à dos Antoine Patriarche d'Aquilée, qu'il avoit privé de son Benefice. Ce Prelat, pour s'en venger, fit garder tous les passages, afin de l'empêcher de sortir lui & ses Cardinaux. D'ailleurs, il craignoit avec raison, que les Venitiens ne le fissent arrêter, en vertu du Decret du Concile de Pise, qui l'avoit excommunié. Et même, sur le bruit de sa

re-

(19) Niem, de Schism. Lib. 3. c. 26.

(20) Tom. XI. Concil.

(21) Ibid.

(22) Niem, ap. Lensant, Hist. du Concile de Pise, Liv. 3. p. 296, 297.

retraite, les Venitiens lui avoient envoié une Ambassade pour sonder ses intentions. Il leur donna un certain terme, pour avoir sa Reponse, afin de chercher les moïens de se sauver. En effet, à sa requisition, Ladislas lui envoia deux Galeres, avec une cinquantaine de Cavaliers pour l'escorter. Mais, la difficulté étoit de gagner le Port où étoient ces Galeres, parce que le Patriarche d'Aquilée avoit fait mettre des Embuscades de toutes parts. Il prit donc le parti de se travestir en Marchand, & de se sauver à cheval suivi de deux hommes de pied seulement. Les gens, qui étoient en Embuscade, le laisserent passer, le prenant pour un voïageur. Peu de tems après, il fut suivi de son Camerier revêtu tout exprès des Habits Pontificaux, & escorté par les gens de Ladislas. L'Embuscade ne doutant pas que ce ne fût Gregoire, on se jeta sur lui, sur ses gens, & sur son bagage. On pilla le pauvre Camerier, & on lui fit faire plus de deux milles tête nuë, en le trainant comme un miserable. Mais, ces Soldats furent bien mortifiez, lorsqu'un Domestique du Patriarche d'Aquilée, qui passoit par là, leur apprit qu'il s'étoient trompez, & que ce n'étoit pas Gregoire. Aiant appris que c'étoit le Pape qu'on avoit laissé passer sous l'habit d'un Marchand, ils coururent après lui, menaçant tous les lieux où ils passoient de mettre le feu par-tout, si on ne leur remettoit un Cavalier vêtu de telle maniere. Mais, il étoit trop tard. On leur apprit que cet homme-là avoit loué une Barque pour aller joindre deux Galeres qui l'attendoient au Port. Les gens d'armes de retour, fort confus d'avoir manqué Gregoire, firent mille indignes traitemens à son Camerier. Ils le depouillerent de ses superbes habits, ne lui laissant qu'une mechante veste. Non contents de cela, ils le chargerent de coups de bâton. Comme on aperçut en le frappant, qu'il avoit de l'argent sur lui, on lui ôta sa veste, où l'on trouva 500. florins d'or, que les soldats partagerent entr'eux. Le lendemain, un de ceux qui l'avoit depouillé prit sur lui, en derision de Gregoire, l'Habit Pontifical qu'avoit le Camerier, & alla se promener dans les rues d'Udine, en donnant la Benediction au Peuple, comme si c'eut été le Pape. Le reste de la Cour du Pape demeura quelque tems à Udine, pour n'être pas exposée aux mêmes indignitez. Enfin, ils en sortirent au mois d'Octobre, sous l'escorte de cinq cens Cavaliers Allemands qu'ils prirent à leurs gages. Cependant, Gregoire étoit arrivé à Gaëte dans l'Abbruze, où il étoit sous la Protection de Ladislas (23). Sa Cour étoit petite. On y apportoit peu d'argent pour obtenir des graces; & son Obedience se soutenoit plus par la crainte du Roi, que par affection pour lui (24).

Cependant, le Concile de Pise continuoit ses Sessions, sous l'Autorité d'Alexandre. La 22. se tint le 27. de Juillet. Le Pape Alexandre y fit publier, par le Cardinal de Chalant, un Decret par lequel il approu-

Decrets
publiés à
Pise.

(23) *Theodorice de Niem, de Schism. Lib. 3.*
c. 49.

(24) *Ibid. c. 50.*

An de J.C.
1409.

voit & ratifioit toutes les Collations, Provisions, Promotions, Translations de Prelatures, Dignitez, Benefices, Offices Ecclesiastiques, toutes les Consecrations d'Evêques, Ordinations des Clercs, & autres Actes faits par les deux Contendans ou leurs Predecesseurs, ou par leur Ordre, ou de leur Autorité, dans les lieux où on leur obéissoit librement; pourvû qu'elles eussent été faites Canoniquement, & que ceux qu'ils avoient pourvûs eussent été en paisible possession; à l'exception de celles qui auroient été faites au préjudice de l'Union, ou de quelqu'un de ceux qui adheroient au Concile, particulièrement depuis le 3 de Mai de l'année 1408. à l'égard d'Ange de Corario, & du 15. de Juillet de la même année, à l'égard de Pierre de la Lune. Il confirma aussi toutes les Elections, Postulations, Institutions, Collations, &c. faites canoniquement, par les Electeurs, Ordinaires, Patrons, &c. à ceux qui adheroient au Concile, non-obstant toutes Reserves; maintint tous ceux qui étoient en paisible possession de Benefices, dont ils avoient été pourvûs par les voies ordinaires, sans deroger neanmoins aux Reglemens, qui avoient été faits à Paris, dans la dernière Assemblée du Clergé de France, ni aux Droits des Cardinaux, & particulièrement de celui d'Albane. Il déclara, qu'on procederoit contre les Fauteurs de Pierre de la Lune & d'Ange de Corario, ordonna que lui, ou son Successeur, assembleroit un autre Concile General l'an 1412. au mois d'Avril dans un lieu commode qui seroit marqué une année auparavant. Il déclara encore, que si le Cardinal de Flisque revenoit dans deux mois, il seroit reçu en qualité de Cardinal, & jouiroit des Benefices qu'il avoit avant le 15. de Juin 1408. Il confirma aussi les Dispenses & les Absolutions des Cas reservez, accordées par les Evêques pendant la Neutralité. Il fit publier par l'Archevêque de Pise, qu'il remettoit à toutes les Eglises les Arrerages des grands ou menus Services qu'elles devoient à la Chambre Apostolique, jusqu'au jour de son Election: qu'il n'entendoit plus se réserver les depouilles des Prelats decedez, ni les fruits intermediaires des Benefices vacans. Il pria les Cardinaux de faire la même remise aux Eglises & aux Ecclesiastiques; ce qui fut approuvé par tous les Prelats du Concile, à l'exception de l'Evêque d'Albane qui s'y opposa. Dans la 23. & dernière Session, qui se tint le 7. d'Aout, le Pape ordonne que les Biens de l'Eglise de Rome, & des autres Eglises, ne pourroient être alienés, ni hypothequés, par le Pape, ou les autres Prelats, jusqu'au futur Concile; que cependant les Archevêques & les Evêques celebreroient des Conciles Provinciaux, & que les Moines & les Chanoines Reguliers tiendroient des Chapitres Generaux & Provinciaux: que le Pape ne feroit point de Translations, malgré les Parties interessées; que l'on enverroit des Ambassadeurs aux Rois & aux Princes Chrétiens, pour notifier & faire executer ce qui avoit été ordonné dans le Concile. Il accorda une Indulgence & une Absolution pleniere de la peine & de la coulpe à tous ceux qui avoient assisté à ce

Con-

„ Concile, & qui adhereroient à ce qui y avoit été déterminé. Enfin il
 „ declara, qu'ayant intention de réformer l'Eglise dans son Chef & dans
 „ ses Membres, & y aiant déjà travaillé, & ne pouvant achever, à cause
 „ du depart de quelques-uns des Prelats & des Ambassadeurs, il suspen-
 „ doit cette Reformation, & la prorogeoit jusqu'au prochain Con-
 „ cile, dont le tems étoit marqué, laissant la Liberté à tous ceux
 „ qui avoient été appellez au Concile, de s'en retourner chez
 „ eux (25). „

An de J.C:
 1469.

Sur le renvoi de la Reformation de l'Eglise, ou trouve une excellente
 Reflexion que fit en ce tems-là Nicolas de Clemangis, Auteur celebre,
 dont j'ai déjà parlé: „ La Congregation de Pise, dit-il, ne trompa l'E-
 „ glise de Dieu, & ne fit crier au Peuple *Paix, Paix, Paix, quoiqu'il*
 „ *n'y eut point de Paix*, que parce que ces hommes charnels & avides, qui
 „ ont par-tout des rafraichissemens de Charité, au de là de ce qu'il leur
 „ faut, sont tellement âpres après les Benefices, qu'aveuglez par cette
 „ passion, ils ont empêché la Reformation Ecclesiastique, que la plu-
 „ part des gens de bien vouloient qu'on fit avant toutes choses. Ainsi,
 „ ils ont procedé d'abord à une nouvelle Election. Quand elle a été fai-
 „ te, & qu'ils ont obtenu les Promotions qu'ils demandoient, ils ont
 „ crié *Paix & Union*; & n'ayant dissous le Concile, ils s'en sont re-
 „ tournez avec la Paix qu'ils cherchoient, c'est-à-dire leur pro-
 „ pre avancement (26). „ On peut voir, dans l'Ouvrage, que j'indique
 en marge (27), les divers Jugemens que l'on faisoit du Concile de
 Pise.

Reflexion
 sur le ren-
 voi de la
 Reforma-
 tion.

Le Pape Alexandre, ne gardant aucun menagement pour Robert de Ba-
 viere, & donnant à Wenceslas, depose de l'Empire, le titre de Roi des
 Romains, diminua son Obedience, qui sans cela eut été plus étendue en
 Allemagne. Robert de Baviere, irrité d'un procedé qu'il trouvoit violent
 & irregulier, en fit des plaintes par toute l'Allemagne, pour empêcher
 qu'on ne l'y reconnût pour Pape. Mais, Alexandre trouva moien de parer
 le coup par ses Liberalitez extraordinaires. Il se fit sur-tout un puissant
 Protecteur dans l'Electeur de Mayence, Jean de Nassau, en l'établissant
 Legat né dans sa Province, & en le comblant de bien-faits. Il en usa de
 même à l'égard de plusieurs Prelats en Allemagne. Comme il n'étoit pas
 moins liberal à accorder des dispenses pour les mariages illegitimes, qu'à
 prodiguer des Benefices, il se fit beaucoup d'amis par cette Conduite, que
 plusieurs trouvoient infame. C'est ainsi que s'exprime Theodoric de Niem.
 Ce même Auteur nous fait voir, par divers traits, que le Gouvernement
 d'Alexandre V. étoit la foiblesse même: c'étoit un Gouvernement *precai-*
re, comme celui de Galba, qui n'étoit Maître qu'autant qu'on ne se sou-
 cioit

Gouver-
 nement
 foible d'A-
 lexandre
 V.

(25) Du Pin, Nouvelle Bibliot. des Auteurs
 Eccles. Tom. XII. p. 7 d'Édit. de Paris. 1700.
 in 4.

Tom. III.

(26) Clemangis, Traët. p. 70. c. 2.

(27) Lenfant, Hist. du Concile de Pise, Liv.
 III. p. 301. &c.

An de J.C.
1409.

ne devoit pas de commander en sa place (28). Alexandre se gouvernoit entièrement par les Conseils, ou plutôt par les Ordres, de Baithasar Coffa. Il ne reforma rien pendant son Pontificat. Il cherchoit à plaire à tout le Monde; & à peine pouvoit-il refuser quelque chose de quelque qualité que fût celui qui la demandoit. C'est pourquoi, dès qu'il fut Pape, il donna les charges les plus considerables de sa Cour, & en augmenta le nombre sans nécessité, cedant à l'importunité des Demandeurs. Il étoit prodigue dans la Distribution des Benefices, & n'avoit égard, ni à la différence des Personnes, ni aux formalités ordinaires, pour accorder les grâces; n'ayant aucune experience des choses de pratique. Aussi ne voit-on point qu'il fût Légiste, ou Canoniste, mais seulement Theologien & Predicateur. Il écouta très-rarement les Plaidoiés des Avocats en Consistoire public, comme faisoient les autres Papes; & quelquefois il faisoit signer par d'autres les Suppliques, qui lui étoient présentées: & il distribuoit par lui-même aux Clercs qui lui étoient attachez les Rôles des Suppliques qu'il avoit signées; au lieu que le Vice-Chancelier devoit les distribuer aux Abbreviateurs des Lettres Apostoliques, selon leur capacité & leur merite. Or, ces Clercs favoris du Pape n'avoient aucune experience de ces fortes d'affaires, & il ne les leur renvoioit que pour les enrichir; ce qui causa plusieurs faussetez & plusieurs fraudes dans le peu de tems que dura le Pontificat d'Alexandre. Le même Auteur ajoute, qu'Alexandre, avant son Couronnement, donna des Archevêchez, des Evêchez, & des Abbayes, & accorda à tous les Domestiques des Cardinaux qui les avoient servis durant le Conclave, des Benefices, & des Grâces si abusives & si exorbitantes, que jamais on n'avoit ouï parler de rien de semblable. Et dans le Rôle qu'il signa pour ces Domestiques, il exprima qu'il l'avoit fait, parce que dans le Conclave il l'avoit promis à chacun des Cardinaux, en cas qu'il devint Pape. Il donnoit des Dispenses pour posséder des Benefices incompatibles, au grand étonnement des Officiers de sa Cour les mieux instruits. Il sembloit ne compter pour rien les Titres Ecclesiastiques (29).

Il favorise
les Freres
Mineurs.

Comme le Pape Alexandre étoit de l'Ordre des Freres Mineurs, il fit paroître pour eux une tendresse & prédilection, qui fit bien des Mecontens à sa Cour, & ailleurs, au raport de Niem. Il leur donnoit des Offices publics fort lucratifs, & qui avoient accoutumé d'être exercez par d'habiles Séculariers; & il se donnoit mille mouvemens pour les pourvoir des Eglises Cathedrales qui venoient à vacquer. Par cette Conduite, & par plusieurs autres Demarches, il denigra en peu de tems la Charge de Pape, dont il ne connoissoit pas la gravité, ou la pesanteur (30).

Sa Bulle
en faveur
des Man-
diants.

Mais, le plus grand éclat vint de la Bulle qu'il donna, étant encore à Pi-
se, en faveur des Moines Mendiants. Elle est dattée du 12. d'Octobre. El-
le

(28) Tacite, *Hist. Lib. 1.*

(29) Niem, *de Schism. Lib. 3. c. 51. 52.*

(30) Niem, *ibid.*

le est adressée à tous les Prelats de la Chrétienté. En voici la substance: 1. Elle contient une Recapitulation des Bulles de Boniface VIII. & de Clement V. au sujet des Dominicains & des Freres Mineurs. 2. Le Pape declare, que le St. Siege Apostolique aiant étendu ce Privilege aux Hermites de St. Augustin & aux Carmes, il les y confirme. 3. Il raporte la Condamnation lancée par Jean XXII. contre la Proposition de Jean de Poliac, & la retractaion de ce dernier. Jean de Poliac, dont il est ici parlé, étoit un Theologien de Paris, qui avança ces deux Propositions dans ses Sermons & dans les Ecrits publics. La premiere, que ceux, qui s'étoient confessez aux Dominicains, étoient obligez à confesser les mêmes Pechez à leur propre Confesseur, ou Curé, quand même les Dominicains auroient obtenu pleine licence de confesser. La seconde, que, tant que le Canon du Concile de Latran subsisteroit, ni le Pape, ni Dieu lui-même, ne pouvoit pas dispenser ceux qui s'étoit confessez aux Dominicains de se confesser à leur propre Confesseur. Jean XXII. fulmina contre ces Propositions en 1321. & le Docteur fut obligé de se retracter. 4. Venant plus particulièrement au fait, voici, dans les termes du Moine de St. Denys, ce que dit la Bulle d'Alexandre V., Or, comme ainsi soit que n'aguères lesdits Freres Prescheurs, & les Freres Mineurs, & les Ordres des Hermites de St. Augustin & du Mont de Carmel, se soient plaints à nous de ce que certains Cleres & Personnes Ecclesiastiques, & plusieurs de l'un & de l'autre Sexe, ne craignent pas de soutenir, non seulement lesdits Articles, condamnés ci-dessus par ledit Jean notre Prédecesseur, mais plusieurs autres encore plus erronés, & contraires aux sacrez Canons, qu'ils maintiennent publiquement, taschans par ce moien leurs Ames, & celles de beaucoup de simples gens, qu'ils taschent damnablement de détourner des Devotions desdits Freres Prescheurs, & d'empescher qu'ils ne leur confessent leurs Pechez, contre la Constitution mesme sur ce faite par notre dit Prédecesseur Boniface, que nous avons rapportée, desquels articles erronez voici la teneur par ordre dans leurs propres termes: 1. Celui qui s'est confessé à un Frere admis en la forme *Dudum*, soit tenu de reconfrasser ses Pechez à son Curé. Cela est condamné par le Pape Jean XXII. au Statut qui commenee: *Vas Electionis*. 2. Les Conclusions de Jean de Poilly condamnées par Jean XXII. sont assez veritables, & pourroient licitement estre suffisamment deffenduës par qui que ce soit. 3. Le Statut de Jean XXII. *Vas Electionis* est vain & nul, parce qu'il étoit heretique quand il le fit, & par consequent sa renonciation est nulle, & le Statut *Omnis utriusque sexus* subsistant, ni Dieu, ni le Pape de sa Puissance, ne peut faire qu'un qui se soit confessé à un Frere Mendiant admis à la confession ne soit tenu de retourner à confesse à son Curé. 4. La Confession, faite à des Freres admis, est douteuse & incertaine, c'est pourquoi les hommes sont tenus de quitter ce qui est incertain; & par consequent, ils ne se doivent confesser qu'aux Prêtres qui ont charge de leurs Ames, & ce, sous peine de peché mortel. 5. Quoique les Freres admis à la Confession

An de J. C.
1409.

„ ayent pouvoir d'absoudre & d'entendre les Confessions; si est ce que le
 „ Peuple sujet n'a pas pouvoir d'aller aux Mandians admis, sans Permis-
 „ sion de leur propre Prestre. 6. Les Freres qui demandent des Privile-
 „ ges, pour entendre les Confessions, & pour avoir des Sepultures, sont
 „ en Peché mortel, & les Pontifes Romains qui accordent tels Privileges
 „ aux Mandians, ou qui les leur confirment, sont en Peché mortel, & ex-
 „ communiez. Ce ne sont pas certainement des Pasteurs, mais des Lar-
 „ rons & des Loups. 7. Le Prestre Curé donnant licence aux Mandians,
 „ d'oüir les Confessions, son Pouvoir est plus fort, selon le Statut *Omnis*
 „ *utriusque sexus*, que n'est celuy du Pape donnant licence aux Mandians,
 „ selon la forme de la Decretale *Dudum*. Considerans donc, de quelle con-
 „ sequence il est, & combien il seroit pernicieux de souffrir lefdits Arti-
 „ cles, cy-devant, comme dit est, condamnez & reprouvez avec tant de
 „ prudence & de solemnité, & autres nouveaux de mesme importance,
 „ aussi par nous condamnez comme erronez & contraires aux dits Canons,
 „ & d'endurer qu'on les tienne, qu'on les maintienne, & qu'on en fasse le-
 „ çon; & voulans aussi y pourvoir salutairement, en cette partie: Nous
 „ avons lefdits nouveaux Articles vûs & meurement examinez, avec nos
 „ Freres les Cardinaux de la Ste. Eglise Romaine, selon que desire la quali-
 „ té d'une si grande affaire, & fait diligemment rapporter par plusieurs
 „ Docteurs tant en Theologie qu'en Droit Canon: & par ledit Examen
 „ avons trouvé lefdits Articles avoir esté, & estre tous, controuvez & erro-
 „ nez, & contraires auxdits Canons: & partant, commetels, par leur Con-
 „ seil, nous les avons condamnez & reprouvez, ordonnant si quelqu'un à
 „ l'avenir est si ôlé de les soutenir, ou dans les Ecoles, ou autrement, de
 „ les glofer, deffendre, tenir, ou prescher, qu'il soit tenu pour Heretique &
 „ qu'il encoure la Sentence d'Excommunication *ipso facto*, dont il ne pour-
 „ ra estre absous que par le Souverain Pontife, si-non à l'article de la mort.
 „ C'est pourquoy nous mandons, & par Escrit Apostolique commandons à
 „ vostre Université, asssemblée de toutes vos Villes ou Dioceses, vous leur
 „ fassiez entendre tout ce que dessus de nostre part, quand & où vous serez
 „ sur ce requis par les dits Freres, ou l'un d'eux, ou plusieurs: & mesme
 „ qu'après cette solemnité vous le fassiez publier par les Curez des Eglises
 „ Parochiales de vos Villes & Dioceses. Et si, par adventure, vous trou-
 „ vez quelques Personnes qui ôsent maintenir, tenir, ou prescher les dits Ar-
 „ ticles condamnez, vieux & nouveaux, ou l'un, ou quelques-uns d'iceux,
 „ que vous procediez contre eux, soit en general, soit en particulier,
 „ comme Heretiques ou suspects en la Foi Catholique, par Censure Eccle-
 „ siastique, & par tous autres remedes de Droit, que vous jugerez à pro-
 „ pos pour arrester ce mal, & ce de nostre Authorité. Obligez les aussi
 „ d'observer ladite Constitution dudit Boniface nostre Predecesseur, selon
 „ sa teneur, contraignez les par Fulminations Ecclesiastiques, sans Appel, &
 „ invoquez pour cela, si besoin est, l'assistance du bras seculier, nonobstant
 „ la Constitution *Omnis utriusque sexus*, & autres Ordonnances & Decrets
 „ Aposto-

” Apostoliques à ce contraires, quelles qu’elles soient : encore mesme, qu’à
 ” quelques-uns, soit en commun, soit en particulier, il eut été accordé
 ” qu’ils ne pussent estre interdits, suspens, ou excommuniés par Lettres
 ” Apostoliques, qui ne font point mention de ce cas d’exception. Donné à
 ” Pise le 4. des Ides Octobre, l’année premiere de nostre Pontificat : & la
 ” Coppie delivrée le Mecredy 20. Novembre (31). ”

An de J.C.
1409.

L’Université de Paris fut allarmée de cette Bulle ; & la joie, qui avoit éclatée par des transports extraordinaires, à la nouvelle de l’Élection d’Alexandre V, fut beaucoup alterée dans le Roiaume. D’abord, l’Université deputa à Pise, pour apprendre de source la verité du fait. Les Deputez rapporterent, qu’ils avoient vû la Bulle en plomb ; & que, comme ils avoient remarqué qu’elle avoit été expédiée du consentement & par l’avis des Cardinaux, ils avoient été les visiter tous l’un après l’autre, pour savoir s’ils y avoient quelque part : ils dirent tous que non, & même ne disconvinrent point que cela seroit préjudice aux Ecclesiastiques, qui avoient charge d’ames (32). Là-dessus, le Recteur de l’Université assembla plusieurs Congregations de tous les Docteurs & Regens ; & il fut conclu, que tous les Moines Mandians seroient chassés de l’Université, & qu’ils ne préscheroient point dans Paris, jusqu’à ce qu’ils eussent représenté l’Original des Bulles, & qu’ils y eussent renoncé. Les Freres Prêcheurs & les Carmes, meprisant le Benefice de cette Bulle, en apporterent une Coppie en bonne forme, protestant qu’elle avoit été donnée à leur insçu, qu’ils y renonçoient, & que contents des Privileges dont ils jouissoient avant Alexandre V, ils ne demandoient autre chose que les bonnes graces de l’Université. Leurs Excuses & leurs Personnes furent admises. Il n’en fut pas de même des autres Mandians, & sur-tout des Franciscains. Fiers d’avoir un Pape de leur Ordre, ils couroient les ruës comme des insensez (33), leurs Privileges à la main, insultant les Pasteurs ordinaires, & soutenant que c’étoit à eux proprement qu’appartenoit le Droit de prêcher, de confesser, & de lever les dixmes des Paroisses. Pour reprimer cette Licence, le Roi, à la Requête de l’Université, fit publier & afficher aux Portes de leurs Monasteres, qu’il étoit defendu à tous Prêtres & Curez, sous peine de saisie de leur temporel, de laisser prêcher & confesser les Franciscains & les Augustins dans leurs Eglises (34). L’Université chargea Gerson son Chancelier de prêcher contre la Bulle du Pape. Nous avons, parmi les Oeuvres de ce fameux Docteur, le Sermon qu’il fit là-dessus en Latin, dans l’Eglise de Ste. Marie. C’est une Pièce curieuse (35). L’Université fit plus encore. Quand la Bulle eut été examinée par les Professeurs en Theologie commis à cet Examen, ces Commissaires rendirent le Jugement qui suit : 1. Que la Bulle „ est intolerable par

An de J.C.
1410.

L’Université de Paris s’oppose à cette Bulle.

(31) Moine de St. Denys, de la Traduction de Mr. Le Laboureur, Liv. XXIX. chap. 10.

(32) Moine de St. Denys, ubi supr.

(33) Niem, ubi supr. c. 53.

(34) Moine de St. Denys, ubi supr. Du

Boulay, Hist. de l’Université de Paris. Tom. V. p. 200.

(35) Gersonii Opera, Tom. II. Part. 3. pag. 431.

An de J.C.
1410.

„ par la maniere de la condamnation, parce qu'on y excommunie, & qu'on
 „ y livre même au bras seculier ceux qui soutiennent les XI. Propositions qui
 „ y sont condamnées, quoique la plupart de ces Propositions soient Ortho-
 „ doxes, & parce qu'on y annulle la Bulle authentique & irrevocable du
 „ Concile de Latran. 2. Qu'elle trouble tout l'Etat Ecclesiastique, parce
 „ qu'elle tire les Moines de leur Condition, qu'elle deroge aux Droits des
 „ Prelats & des Curez, & qu'elle fournit occasion de les persecuter, en les
 „ menaçant des Peines portées par la Bulle. 3. Qu'elle doit être rayée,
 „ cassée & annullée à la confusion de ses Auteurs; le Pape, ni les
 „ Cardinaux, n'y aiant point eu de part, comme on veut bien le suppo-
 „ ser (36). „

Bulle d'A-
lexandre
V. contre
Ladiflas.

Sur la fin de l'année précédente (1409.), Alexandre étant encore à Pise fulmina contre Ladiflas une Bulle, qui, contenant plusieurs Particularitez importantes, merite de trouver place en cet endroit. Le Pape y raconte
 1. Comment s'étoit faite la Convocation du Concile de Pise par les Cardi-
 naux, & l'Electon qu'ils avoient faite de sa Personne après la Déposition des
 deux Concurrents. 2. Que le Concile avoit envoieé des Ambassadeurs à tou-
 te la Chrétienté, & à tous Rois & Princes, pour notifier ces Actes, & en-
 tr'autres à Ladiflas fils de Charles de Duras, qui ôsoit s'appeller Roi de Sici-
 le, à qui on avoit envoieé Orton de Colonne Cardinal de St. George, pour
 l'engager à reconnoître le Concile. 3. Il fait un Abregé de l'Histoire &
 de la Conduite de ce Prince. „ Il a été, dit-il, nourri du lait & de la
 „ substance de l'Eglise Romaine par Boniface IX. qui le couronna Roi de
 „ Naples & de Sicile. Aiant abusé de son pouvoir au prejudice de l'Eglise,
 „ il fut excommunié par Innocent VII. avec lequel il fut ensuite re-
 „ concilié dans l'esperance qu'il se convertiroit. Cependant, il continua
 „ toujours dans ses Usurpations. Lorsque Boniface lui donna le Roiaume
 „ de Naples & ses Appartenances en Fief relevant de l'Eglise Romaine, pour
 „ lui & pour ses Heritiers, il jura que, ni lui, ni eux, ne feroient aucune
 „ ligue ou confederation avec aucuns Rois, Princes, Grands, Commu-
 „ nautez, ou autres Personnes, soit fideles, soit infideles, contre Boniface,
 „ contre les Pontifes Romains, ni contre l'Eglise Romaine, & qu'il ne
 „ consentiroit point qu'on en fit aucune. Il promit outre cela avec Ser-
 „ ment de ne point s'emparer du Milanois, de la Toscane, de la Ville de
 „ Benevent, de la Campagne de Rome, de l'Isle Maritimo, du Duché de
 „ Spollette, du Patrimoine de St. Pierre, de la Marche d'Ancone, de Ro-
 „ me, de Perouse, de Boulogne, ou d'autres Places appartenantes à l'E-
 „ glise; de paier tous les ans au Thresor de l'Eglise huit mille onces d'or;
 „ qu'il ne violeroit point les Libertez Ecclesiastiques; & qu'il defendroit
 „ les Droits & Privileges des Eglises & Monasteres de Sicile qui leur
 „ avoient été accordez sous Guillaume II. Roi de Sicile; & tout cela, sous
 „ peine d'Excommunication & de Déposition. „ 4. Après avoir exposé
 que

(36) *Hist. Universit. Paris. ubi supr.*

que Ladiflas avoit violé tous ces engagements, il vint au succès de la Legation du Cardinal de Colonne. Ce Cardinal, dit-il, après bien des Conférences avec Ladiflas, pour l'engager à s'unir au Concile, & d'y envoyer les Prelats de son Roiaume, n'en pût jamais tirer que des refus opiniâtres. Bien loin de se ranger à son devoir, il est devenu le plus grand ennemi de la Paix, & le plus dangereux fauteur du Schisme, en adhérant à Gregoire, nous molestant en toute maniere, nous & l'Eglise Romaine, & traversant le Concile par des hostilités inouïes, tant par Terre, que par Mer. Il raconte à cette occasion les hostilités que Gregoire & Ladiflas exercèrent contre Antoine Cardinal d'Aquilée, & contre le Cardinal de St. Eustache, en faisant emprisonner tous leurs parens & ravager leurs terres. Non content de ces forfaits, tout excommunié qu'il est depuis long-tems à cause de ses contraventions, il s'est emparé de la Ville de Rome, de sa Campagne, & d'un grand nombre de Provinces, de Villages, de Terres, qui appartiennent à l'Eglise, & qu'il occupe encore actuellement. Qu'il avoit défendu sous de rigoureuses peines à tous ses sujets de reconnoître Alexandre pour Pape; & de l'assister en quelque maniere que ce soit. Qu'il portoit par-tout l'Etendart de Gregoire, & faisoit des Liberalités extraordinaires à ses fauteurs, afin d'entretenir le Schisme. Que n'ayant pû gagner les Venitiens, il avoit tiré Gregoire de leurs terres, pour le faire conduire & reconnoître à Rome. 6. Enfin, que pour être mieux informé de tous ces faits, il avoit envoyé deux Cardinaux sur les lieux, & que ces Prelats en ayant confirmé la vérité par leur rapport, il avoit, du Conseil des Cardinaux, ajourné Ladiflas pour entendre sa Sentence, par laquelle il est privé du Roiaume de Sicile, & de tous autres biens & droits, pour avoir violé son Serment, envahi les Terres de l'Eglise, contre les Constitutions de Jean XXII. & de Clement VI., & pour avoir conspiré contre le Concile de Pise, lui offrant au reste un saufconduit par venir en toute fureté (37).

La Peste, qui faisoit alors beaucoup de desordre à Pise, obligea le Pape Alexandre d'en sortir pour aller à Prato & de là à Pistoye, Villes du Florentin proches l'une de l'autre. Ce fut-là, qu'il apprit la Victoire de Louis d'Anjou sur les troupes de Ladiflas, & la delivrance de Rome. Bzovius rapporte dans ses Annales Ecclesiastiques, que le Concile avoit résolu une Ligue entre la France, les Florentins, les Siennois, les Boulonnois, & plusieurs Princes d'Italie contre Ladiflas en faveur de Louis d'Anjou, & de publier contre le premier une Croisade, à la tête de laquelle étoit le Cardinal Balthasar de Cossa, Legat de Bologne, & confirmé par Alexandre V. dans cette Legation. Outre Louis d'Anjou, la Ligue avoit pour Generaux Malatesta, Chef des Troupes Florentines, Paul des Ursins qui étoit sorti de Rome pour soutenir la Ligue, Tannequi du Chastel, Chevalier Breton, que Louis Roi de Sicile avoit laissé vers Rome pour assurer le chemin au Pape

Alexandre
V. recou-
vre Rome.

Alexan-

(37) Rainaldi, an. 1409. 6.
Tom. III.

An de J.C.
1410.

Alexandre (38); Magnus de Sforce, grand Capitaine fort dans les interêts d'Alexandre V. & qui lui avoit déjà rendu des services signalez. Rome d'autre côté étoit defenduë par la Faction Gibelline, par les Colonnes, & par le Comte de Troye, Partifans de Ladiflas. La Ligue avoit noué une intelligence secrette avec un des principaux Citoiens de Rome, nommé Lelio, qui avoit un grand parti dans cette Capitale, pour y soulever le Peuple dans l'occasion. Toutes choses ainsi disposées, le Legat s'avança d'abord avec les Troupes de Louis d'Anjou, des Florentins, & des Siennes, dans cette partie de la Toscane, qu'on appelle le Patrimoine de St. Pierre, & en recouvra toutes les Places. De-là, il marcha droit à Rome, & joignit Paul des Ursins, qui n'en étoit pas éloigné. A son arrivée, Malatesta General des Florentins pratiqua une ruse de Guerre qui lui réussit; ce fut de s'éloigner avec ses troupes de quelques milles de Rome pour attirer les gens de Ladiflas. En effet, le Comte de Troye, croiant qu'en son absence il pourroit aisement venir à bout de Paul des Ursins, fit une sortie contre lui. Mais, il fut si vigoureusement repoussé jusques dans Rome, qu'il falut le descendre par une fenêtre en habit deguisé, pour échaper à la fureur des Romains que Lelio avoit soulevés. Ainsi, au commencement de Janvier, le Cardinal de St. Eustache se rendit Maître de Rome sans beaucoup de peine, à la faveur de Paul des Ursins ennemi des Colonnes. Il y fit recevoir Louis d'Anjou, & assura la possession de Rome à Alexandre V. Cette Victoire causa une joie extraordinaire dans toute la Ville (39).

Croisade
contre les
Turcs.

L'Histoire parle d'une Croisade qu'Alexandre publia contre les Turcs, à la sollicitation des Chevaliers de Rhodes, & de Sigismond Roi de Hongrie, qui avoit perdu en 1409. une Bataille près de Semendria en Serbie. Alexandre vouloit engager tous les Princes Chrétiens à secourir le Roiaume de Hongrie, qui étoit en grand danger (40). Mais, les Circonstances n'étoient pas favorables à une entreprise de cette nature.

Bulle con-
tre les
Hussites.

On trouve encore, dans les Annales Ecclesiastiques de Raynaldi, une autre Bulle d'Alexandre V. datée de Pistoie le 20. Decembre 1409. contre les Hussites. Je n'entreprendrai point le detail des troubles excitez à Prague à l'occasion des Predications de Jean Hus & de la Doctrine de Wiclef, qui jettoit de profondes racines en Boheme. Il suffira de remarquer, que Sbinko, Archevêque de Prague, donna avis au Pape Alexandre V. de ce qui se passoit alors dans le Roiaume de Boheme. Sur quoi le Pape publia une Bulle, où Jean Hus n'est point nommé. Elle defend 1. de prêcher dans les Chapelles, quelque privilegiées qu'elles soient. 2. D'enseigner la Doctrine de Wiclef en aucun endroit, ni en public, ni en particulier. 3. L'Archevêque est autorisé avec quatre Maîtres en Theologie, & deux Maîtres

tres

(38) Moine de St. Denys, Liv. XXX. Chap. I.

(39) Niem de Schism. Lib. 3. c. 2. Vit. Joan. XXIII. c. 16. Von der Hardt, tom. II Part.

XIV. Pogge, Hist. Flor. p. 189. Bzovius, an. 1409. §. 14. 15. Rainaldi, an. 1409. §. 85.

Antonin, Chron. Part. 3. Tit. 22.

(40) Bzovius, an. 1409, §. 17.

tres en Droit Canon, à poursuivre les Contrevenans de quelque caractère & condition qu'ils soient, comme des Heretiques, jusqu'à implorer le secours du bras seculier, s'il est nécessaire, non-obstant toutes appellations, à supprimer par toutes fortes de voies les Livres de Wiclef. Il cita aussi Jean Hus pour comparoître à Rome; mais comme ce Docteur étoit alors Recteur de l'Université & fort accredité à la Cour & dans la Ville, il menaça & la Bulle & la Citation. Il se contenta d'appeller d'Alexandre mal informé à Alexandre mieux informé (41).

Le Pape aiant appris la nouvelle que Rome étoit delivrée de la Puissance du Roi Ladiflas, toute sa Cour lui conseilloit d'aller s'y etablir, comme les Romains le desiroient. Mais, le Cardinal Balthazar de Cossa, qui gouvernoit absolument le Pape, s'y opposa, & l'obligea d'aller de Pistoie à Boulogne où il commandoit comme Legat. Alexandre étant infirme & âgé, ce Cardinal esperoit qu'il y pourroit finir ses jours & lui faire place pour le Pontificat. Balthazar gagna en même tems les Cardinaux, en leur promettant qu'il les dedommageroit liberalement des depenses qu'ils feroient pendant leur sejour à Boulogne, où il s'étoit engagé, disoit-il, de ne point retourner sans amener le Pape. Il s'y achemina donc avec toute sa Cour, au fort de l'hyver, parmi les neiges, les glaces, & les frimats (42). Niem, qui suivoit la Cour, temoigne que Balthazar, qui avoit donné de si belles esperances aux Cardinaux, leur fit fort maigre chere. Il ne traita guere mieux le Pape, à qui il donna des Domestiques, moins pour lui faire honneur, que pour l'observer, sans que ce Pape osât s'en plaindre, de peur d'irriter un homme qui le tenoit sous sa ferule (43).

Alexandre
va à Bo-
logne.

Dès qu'Alexandre fut arrivé à Boulogne, il renouvela la condamnation des deux Anti-Papes Benoit XIII. & Gregoire XII. & de leurs fauteurs, comme il paroît par sa Bulle du 22. de Janvier (44). Ce fut dans cette Ville, que les Romains lui envoierent une Ambassade solemnelle des deux Prefets Regionaires, ou Capitaines de quartiers, de dix Evêques, de quelques Gentilshommes des plus distinguez, & d'un Frere Mineur. Ces Ambassadeurs lui apporterent les Clefs de la Ville de Rome, & toutes les marques de la Dignité Pontificale, le suppliant instamment de venir sans delai en prendre possession. Le Pape fut si charmé de cette Ambassade, que, de l'avis des Cardinaux, il avança en faveur des Romains le Jubilé, qui ne devoit se celebrer que dans trois ans, par un Decret du 15. de Mars (45). Balthazar de Cossa le retenant toujours à Boulogne, sous divers pretextes, il donna l'Administration de l'Eglise & de la Ville de Rome à Pierre Ferdinand de Trias Cardinal du titre de Ste. Praxede, nommé quelquefois dans l'Histoire le Cardinal d'Espagne, avec pouvoir de degager
les

Ambassa-
de des Ro-
mains;

(41) Rainaldi, an. 1409. §. 89.

(42) Rainaldi, an. 1410. §. 16. Bzovius,
Eod. §. 4.

(43) Niem de Schism. Lib. 3. c. 358.

(44) Rainaldi, an. 1410. §. 7. & seq.

(45) Bzovius, an. 1410. §. 2.

An de J. C.
1410.

les Romains du serment qu'ils avoient prêté à Gregoire, & à Ladiflas. Comme ce dernier faisoit de grands preparatifs contre Louis d'Anjou, & qu'il n'aspiroit pas moins qu'à la Dignité de Roi des Romains, Alexandre eut recours aux Florentins, pour soutenir Louis. Ils le seconderent en effet avec zele & avec vigueur, & en reçurent de grandes louanges & divers avantages. Entre ceux qui s'étoient distinguez dans la Ligue contre Ladiflas & contre Grégoire, il n'y en avoit point qui l'eut fait avec plus de zèle que Nicolas Marquis d'Este. En reconnoissance de ses bons Offices, le Pape le fit venir à Boulogne, & lui donna solennellement la Rose d'Or (46).

Il tache inutilement de lever des Decimes de France.

Ce fut encore de Boulogne, qu'Alexandre envoya le Cardinal de Thury à Paris, pour lever des Decimes sur l'Eglise de France, prétextant les depenses qu'il lui falloit faire, pour se soutenir contre ses ennemis. Mais, cette Legation fut fort mal reçue. L'Université de Paris s'y opposa avec chaleur, & representa si fortement les nécessitez du Clergé, qu'elle obtint une Ordonnance du Conseil, portant défense aux Officiers Royaux des Frontieres de laisser entrer dans le Roiaume des Legats avec pareilles charges (47). D'où il est aisé de conclure, que si ce Pape eut vecu plus longtems, il n'eut pas été moins incommode à la Chrétienté, que les Predecesseurs, comme Pierre d'Ailly le reconnut.

Lettre d'Alexandre contre les Heretiques.

André Victorel, sur la foi de Wading dans son Histoire des Freres Mineurs, parle d'une Lettre qu'Alexandre V. ecrivit à Ponce Feugeyron, Inquisiteur de cet Ordre, par laquelle il lui enjoit de donner tous les soins à l'extirpation de l'Herésie, de punir les mauvais Docteurs, les Fauteurs des Heretiques, & de ramener à l'Union de l'Eglise ceux qui entretenoient encore le Schisme. Ce fut peut-être en consequence de cet Ordre, qu'on brula cruellement vers ce tems-ci, dans le Diocèse de Constance, un nommé Burgin, de la Secte des Begards, au raport de Jean Nider, celebre Dominicain qui vivoit alors (48).

Mort de ce Pape.

Enfin, l'impatience du Cardinal de Cossa fut pleinement satisfaite par la mort d'Alexandre V. qui finit ses jours à Boulogne le 3. de Mai 1410. âgé de 71. ans, après avoir joué le personnage de Pape pendant dix mois & quelques jours. L'Histoire temoigne qu'il mourut dévotement. A l'approche de sa dernière heure, il manda les Cardinaux, & comme il les voioit fort affligés, il les consola par ces paroles: *Je monte à mon Pere & à votre Pere, &c. C'est pourquoi ne vous attristez point.* Il fit, une profonde exageration sur ce beau Theme, où son éloquence & son grand savoir lui rendirent les derniers secours, & la conclusion fut qu'il les prioit qu'on intercedât pour lui envers Dieu, à ce qu'il pût monter à lui, avec un esprit contrit & humilié; après cela il fit une ample profession de foy, il exhorta doucement tout le College de travailler à la continuation de l'Union de l'Eglise, & n'ou-

(46) Bzovius, ubi supr. S. 4.

(47) Monstrelet, an. 1410. c. 50. Aubery,

Hist. des Card. tom. II. p. 49.

(48) Nider, de Visionibus, Lib. 3. c. 2.

„ n'oublia pas dans cette occasion d'avoir en recommandation particuliere
 „ les interêts de la France, & ceux de l'Universitè de Paris, qui avoit si
 „ heureusement poursuivi l'extirpation d'un si long & si malheureux
 „ Schisme. Il leur donna sa benediction ensuite de cela, leur dit à Dieu
 „ à tous, & expira en priant, un peu après minuit le quatrieme jour de
 „ May (49). „ Platine ajoute qu'en mourant, il protesta devant Dieu,
 qu'il croioit que tout ce qui s'étoit fait à Pise s'étoit fait legitimement &
 de bonne-foi (50).

An de J.C.
 1410.

Quelques Auteurs contemporains, comme St. Antonin & Dlugoff, te-
 moignent que le bruit commun étoit que Balthasar Costa avoit avancé la
 Mort de ce Pape par un *Clistere empoisonné* (51). Monstrelet dit que *c'estoit*
la commune renommée, qu'il avoit esté empoisonné à Bologne (52). Ce qu'il
 y a de certain, c'est que ce fut un des Chefs d'Accusation contre Jean
 XXIII. au Concile de Constance. Etant à Boulogne, dit le sixie-
 me Article de ses Accusations, & aspirant à la Papauté par des voies
 illicites, il machina contre la Vie d'Alexandre V. de bonne memoire,
 & le fit empoisonner, lui & Daniel de Ste. Sophie son Medecin
 (53).

Il fut em-
 poisonné.

Voici, dans les termes de Monstrelet, la description des Obseques d'Alexandre V. „ Et feurent ses entrailles enterrées & ses obseques faictes en l'E-
 „ glise des Cordeliers, & celebra la Messe le Cardinal de Vimiers (Viviers)
 „ les Diacres & Sou'diacres furent les Cardinaux d'Espagne & de Thu-
 „ ry, & estoient tous ceux de la Cour vestus de noir & faisoient grand
 „ deuil. En après le sixiesme jour de May, le corps dudit Pape, qui
 „ estoit embaumé de fines especes, fut mis en la Salle, où il tenoit son Au-
 „ diance, & vestu de vestures sacerdotales, la face decouverte, & un gand
 „ en ses mains, & nuds pieds decouverts, & quiconque le vouloit baiser
 „ faire le pouvoit, & feurent faits neufs services des morts là mesmes. Et
 „ y avoit vingt Cardinaux, deux Patriarches, quatre Archevêques, vingt
 „ & quatre Evêques, avec plusieurs Abbez, Docteurs, & aultres plu-
 „ sieurs Gens d'Eglise. Ses armes estoient mises aux quatre bouts du cer-
 „ cueil. Et furent dictes par neuf jours Messes & Services tout ainsi &
 „ par telle maniere que le lendemain qu'il feut trèspassé. Les Messes feu-
 „ rent celebrées l'un après l'autre par les Cardinaux, & le neuvieme jour
 „ dudit mois feut le corps porté aux dits Cordeliers pour l'enterrer & le
 „ porterent, c'est à sçavoir au devant les Cardinaux de Vimiers & de Cha-
 „ lant, & par derriere le Cardinal d'Espagne, le Cardinal de Thury: le
 „ Cardinal Milles (de Malthe) alloit devant qui portoit une Croix devant
 „ le Corps. Les Choristes feurent les Cardinaux de Bar, non pas celui
 „ qui étoit fils au Duc de Bar, mais de Bar en Paille (Poüille) & l'autre
 feut

Ses Obse-
 ques.

(49) Moine de St. Denys, Liv. XXX Chap. 4.

(50) Platine, in Alex. V.

(51) Antonin, Chron. Tom. II. Part. 3. c.
 Dugess, Hist. Polon. Lib. XI. p. 306.

(52) Monstrelet, p. 96.

(53) Ap. Von der Hardt. tom. 4. p. 197.

(54) Monstrelet, ibi supr.

Année J.C.
1410.

„ feut le Cardinal des Ursins. Le Cardinal de Vimiers feist ce service,
„ comme il avoit fait a l'enterrement des entrailles. Et ce fait les Cardinaux
„ retournerent chacun en son Hôtel tous vestus de noir (54). „ On peut
voir dans les Auteurs que je cite en marge deux Epitaphes, qui donnent de
grands Eloges à ce Pape (55).

Eloge de
ce Pape.

Au reste, tous les faits incontestables, que l'Histoire nous fournit au des-
avantage d'Alexandre V., n'ont pû obliger un Auteur Moderne à dire du
mal de ce Pape. Il lui donne au contraire les plus grands eloges. „ Dès
„ qu'il fut, dit-il, élevé sur le Thrône Pontifical, il entreprit de grandes
„ choses pour affermir, par une Paix solide, l'Union de l'Eglise, & pour
„ deraciner la corruption des mœurs, qui venoit de la trop grande licence
„ des Clercs pendant le Schisme. . . . Enfin, dans le tems que ce très-
„ Saint Pontife s'appliquoit uniquement à retablir la Dignité du Siege
„ Apostolique, par l'Union de l'Eglise, & par la Reformation des mœurs:
„ à réunir les Grecs à l'Eglise Latine: à donner les Benefices à de dignes
„ sujets: à extirper la Simonie de l'Eglise: à faire observer les saints Ca-
„ nons: à retablir la Paix: à deraciner les vices, & à faire triom-
„ pher la vertu, il mourut subitement (56). „ Je souhaiterois de
grand cœur que ce temoignage fût conforme à la verité de l'Hi-
stoire.

Ses Ecrits.

Il ne faut pas oublier qu'Alexandre V. fut Auteur. Ciaconius, André
Victorel, & Louis Jacob, lui attribuent divers Ouvrages, comme des Com-
mentaires sur les 4. Livres des Sentences, des Sermons, des Lettres, des
Regles pour la Chancellerie, & un autre Ouvrage inutilé *Obligations*. On
lui attribue encore un Traité sur la Conception immaculée de la Vierge.
Ces Ouvrages se trouvent encore en Manuscrit dans les Bibliothèques d'I-
talie & d'Angleterre.

(55) Ciaconius, in *Alex. V. André Du Chesne, Vie des Papes, tom. II. p. 7528.*

(56) Fr. Ignatius Hiacyntus Amat de Gra-

veson, *Histor. Ecclesiast. Tom. VI. p. 103. 104.*
Edit. de Rome, in 8. 1710.

Fin du Tome III.



